
HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS


Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/histoiredesemper06lena

4436

HISTOIRE
DES
EMPEREURS

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT regné durant les six premiers siecles de l'Eglise ; de leurs guerres contre les Juifs ; des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur tems :

JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS DES Auteurs originaux ;

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les principales difficultez de l'Histoire.

TOME SIXIÉME,

QUI COMPREND DEPUIS THEODOSE II. jusqu'à Anastase.

Par M. LE NAIN DE TILLEMONT.



33006
14/3/94.

A PARIS,
Chez ROLLIN fils, Quai des Augustins, à Saint Athanase & au Palmier.

M. DCC. XXXVIII.

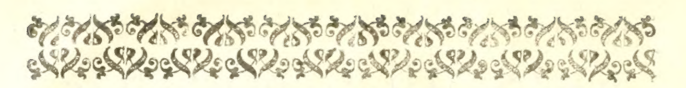
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

DG
270
L38
1700
v 6

AVIS DU LIBRAIRE.

NOUS ne nous étendrons pas ici ſur lé mérite de feu M. Le Nain de Tillemont; l'accueil favorable que le Public a fait à ſes Ouvrages lui tient lieu d'éloge ; nous nous contenterons d'aſſurer que ce ſixiéme Volume de l'Hiſtoire des Empereurs, quoique poſthume, ne céde point aux précédens en fait d'exactitude & d'érudition. Nous avons lieu d'attendre du Public qu'il recevra le préſent que nous lui faiſons aujourd'hui, avec la même ſatisfaction qu'il a reçu les Ouvrages précédens du même Auteur. Parmi les manuſcrits qui nous ont été tranſmis dans l'acquiſition du fonds de Librairie du ſieur Robuſtel, il s'en trouve qui concernent l'Hiſtoire des derniers Empereurs d'Orient. Nous travaillons actuellement à les faire examiner, & nous eſpérons par ce moyen rendre cette Hiſtoire complete. Nous avons cru devoir commencer ce Volume par l'éloge de notre Auteur, tiré des Hommes Illuſtres de M. Perrault; le Lecteur y trouvera une idée des vertus & des talens de ce grand Homme.





SEBASTIEN LE NAIN DE TILLEMONT.

Hommes Illustres de M. Perrault, T. 2. p. 34. &c. édit. *in*-12.

SI la vertu n'étoit estimable que par la peine qu'il y a toujours à l'acquérir, celui dont je vais parler ne mériteroit pas beaucoup de louanges d'avoir été un des plus vertueux hommes de son siecle. Il nacquit avec un naturel si heureux, de parens remplis de bonnes qualitez, & il en reçut une si sainte éducation, qu'il lui auroit été plus difficile de contracter des défauts, que d'acquérir des vertus héréditaires dans sa famille.

M. Le Nain de Tillemont fils de M. Le Nain Maître des Requêtes & de Dame Marie le Ragois, nacquit à Paris le trente Mai 1637. Dieu lui donna le meilleur naturel & les plus belles inclinations qu'on pouvoit desirer en un jeune homme. Dès son enfance il eut pour partage la docilité, la sagesse & la modestie ; son esprit n'avoit point cet enjouement qui ne s'acquiert que dans le commerce du monde, dont il eut soin de s'éloigner toujours ; mais il étoit vif, juste & pénétrant.

L'éducation vraiment chrétienne qu'il reçut des plus habiles Maîtres dans les belles Lettres, disposa parfaitement son esprit pour la Théologie, où avec le tems il se rendit très-habile par son travail & par ses études. Il n'eut pas d'attrait pour la Scholastique, & il aima mieux chercher les fondemens de sa foi dans les sources mêmes, c'est-à-dire dans l'Ecriture Sainte & dans les Peres. Cette lecture qu'il commença à l'â-

ge de dix-huit ans, lui donna la pensée de recueillir ce qu'il trouveroit sur les Apôtres; & comme la méthode d'Usserius dans ses Annales sacrées lui avoit beaucoup plû, il prit là-dessus le plan de son travail, & enchérit encore sur l'exactitude de cet Auteur. Il montra son essai aux personnes qui le conduisoient dans ses études, & qui surpris de ce nouveau genre d'écrire, lui conseillerent de continuer le même travail sur l'Histoire des premiers siécles de l'Eglise. La connexion qu'a l'Histoire de l'Empire avec celle de l'Eglise, l'obligea de s'appliquer également à la recherche de l'une & de l'autre. La solidité d'une critique judicieuse qui lui étoit comme naturelle, la justesse d'un discernement très-fin, une exactitude à laquelle rien n'échappoit, & pardessus tout un ardent amour de la vérité, le rendirent très-habile en peu de tems. Il fut bien-tôt parmi les Sçavans comme l'Oracle qu'il falloit consulter sur l'Histoire de ces premiers tems; & le Public lui est particuliérement redevable des Ouvrages de plusieurs grands Hommes qui en ont traité différentes parties; car c'est sur ses Mémoires qu'ont été composées les Vies de Tertullien & d'Origene, de S. Athanase, de S. Basile, de S. Grégoire de Nazianze & de S. Ambroise. Ceux qui ont travaillé à la traduction des Ouvrages de S. Cyprien & aux dernieres éditions de S. Hilaire, de S. Augustin & de S. Paulin, ont tiré aussi de grands secours des Histoires de ces Saints qu'il leur communiqua, & il leur a beaucoup servi pour la critique & le discernement des Ouvrages de ces Peres d'avec ceux qui leur sont supposés, & pour leur arrangement selon l'ordre

chronologique. Il interrompit durant quelque tems ſon travail ſur les premiers ſiécles de l'Egliſe pour s'appliquer à l'Hiſtoire de S. Louis, dont il a fait d'amples Mémoires, à la conſidération d'une perſonne pour qui il avoit toute ſorte de deférence, & qui avoit deſſein d'écrire la Vie de ce grand Roi. Cette Vie n'a pas encore été donnée au Public ; mais l'Hiſtoire que M. de la Chaiſe en a faite, a été tirée de ces Mémoires. Enfin il n'eſt pas concevable combien de perſonnes ont profité de ſon travail, & avec quelle bonté il le leur communiquoit. S'ils ne lui ont pas rendu ce témoignage, c'eſt que la ſeule reconnoiſſance qu'il exigeoit d'eux, étoit de ne le point faire connoître.

Quelque profonde que fût ſon érudition, il ne la faiſoit paroître que lorſqu'il ne la pouvoit cacher ; & il excelloit tellement en humilité, que cette vertu parut toujours comme ſon caractere particulier ; elle ſe fait remarquer dans ſes Ouvrages, où l'on voit un homme ſçavant, éclairé & de grande réputation, reſervé à décider, & toujours prêt d'avouer que ſes lumieres ne pénétrent pas toutes les difficultez. Bien loin qu'il cherchât à ſe faire honneur de ſes decouvertes, il étoit bien aiſe, quand un autre avoit eu la même penſée que lui, de la citer de cet Auteur, quoiqu'il ne lui en eût pas l'obligation ; ſon exactitude à ne rien faire dire à ceux qu'il cite, que ce qu'ils diſent préciſément, va juſqu'au ſcrupule. Ce n'eſt pas qu'il s'attache à rendre mot pour mot ce qu'il rapporte : il ſe contente ſouvent de n'en prendre que le ſens, & quelquefois même il met en une ligne ce qui dans l'Auteur contient des pages entieres. On ne peut

pas disconvenir que son stile ne soit un peu sec ; mais au milieu de la sécheresse des discussions ausquelles son travail l'a engagé, on sent toujours beaucoup d'onction dans les réflexions courtes & vives qu'il fait quelquefois sur les principaux événemens ; il a même trouvé le secret en traitant l'Histoire des Empereurs idolâtres, de répandre les lumieres de la Foi sur les ténébres du Paganisme. C'étoit un innocent Pénitent, un humble Sçavant, un homme infatiguable au travail & assidu à la priere. Sa vie n'est pas remarquable par des événemens singuliers & éclatans : l'uniformité d'une conduite vraiment écclésiastique & digne d'un Solitaire chrétien, est tout ce qui en fait le mérite devant Dieu, & ce qui le fera admirer de tous ceux qui lui rendront justice.

Il avoit une candeur & une affabilité qui le faisoit aimer de tout le monde ; il n'étoit dur & sévere qu'à lui-même ; car l'innocence de sa vie ne l'a pas empêché d'affliger son corps par une continuelle & rigoureuse pénitence. Sa vie ordinaire étoit plûtôt un jeûne continuel, qu'une vie frugale. Ses jeûnes imitoient la rigueur de ceux des premiers Fidéles ; ses austéritez jointes aux grandes fatigues de son travail ruinerent enfin toutes les forces de son corps, & il tomba dans une langueur qui dura près de trois mois, pendant lesquels il ne témoigna pas moins de vertu que dans sa santé. Il continua tous ses exercices avec la même ferveur, jusqu'à ce qu'il fût dans une entiere impuissance de les suivre ; plus son corps s'abbattoit, plus son esprit s'élevoit vers Dieu, tout occupé de la priere & de la bienheureuse éternité. Il y entra le 10 Janvier

1698. âgé de 60 ans un mois & quelques jours, avec la confiance des enfans de Dieu, & l'humilité d'un homme qui dans la vie la plus dévouée au service de Dieu & de l'Eglise, se regarda toujours comme un serviteur inutile. Il mourut à Paris, & son corps fut porté à Port-Royal des Champs, où il avoit choisi sa sépulture.



TABLE DES TITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Théodose II. mort en 450.
Attila en 453.
Valentinien III. en 455.
Avite en 456.
Marcien en 457.
Majorien en 461.
Sévére II. en 465.
Anthéme en 472.
Leon I. en 474.
Odoacre en 490.
Les Bretons.
Zenon en 491.
Anastase en 518.

TABLE



TABLE DES CITATIONS.

A.

Abul. GREGORII Abulfaragii historia orientalis à Pocokio ex arabico latinè reddita ; Oxon. an. 1672.

Ado. fest. Ado de Festivitatibus Apostolorum, Martyrologio Baroniano additus : Antuerp. an. 1613.

Agath. Agathiæ de Imperio Justiani lib. 1. Parisiis an. 1660.

Alf. 449. Alfordi Annales Britannorum, an. Christi 449. Léodii an. 1663.

Altiss. Chr. Anonymi Monachi S.Mariani Altissiodorensis Chronologia : Trecis an. 1608.

Amb. de Tob. Ambrosius de Tobia, edit. Parisiensis an. 1603.

Amm. l. 9. Ammiani Marcellini, lib. 9. ex prima recensione Henr. Valesii : Parisiis an. 1636.

f. .... editio postrema in-fol. Parisiis an. 1681.

ad. ... quæ secundæ editionis initio addita sunt sine numero paginarum.

an. ... Anonymus Ammiano per Valesium subjunctus.

n. ... Henr. Valesiii notæ in Ammianum Marcellinum.

Anal. g. Analecta græca per Benedictinos : Parisiis an. 1688.

Anth. Anthalogie ou Recueil d'Epigrammes grecques : S.Etienne 1566.

Aring. Pauli Aringhi, Roma subterranea : Coloniæ an. 1659.

S. Aug. conf. S. Augustini Confessionum libri, Lovan. & Bened. tom. 1.

B. ps. 42. ... Psalmus 42. Bened. anno 1679.

ep. ... Epistolæ Lovan. & Bened. tomo 2.

in Max. ... in Maximinum Arianum libri duo, Lovan. tom. 7. Bened. tom. 8.

Avit. ep. 86. S. Aviti Viennensis Episcopi Epistola 86. ex editione Sirmondi : Parisiis an. 1643.

n. ... Notæ in Avitum.

B.

Bar. 405. §. 2. BARONII Annales anno Christi 405. paragrapho 2. Antuerpiæ an. 1612.

Bas. de Sel. de Th. Basilii Seleuciæ Vita S. Theclæ, cum Gregorio Thaumaturgo edita : Parisiis an. 1622.

Or. 28. ... Oratio 28.

Baudr. Dictionnaire Geographique de Ferrarius augmenté par Baudrand : Paris 1670.

Bed. Chr. Bedæ Chronicon, seu de sex ætatibus, tom. 2. ejus Operum Col. Agrip. an. 1612.

hist. ... Historia gentis Anglorum Col. Agrip. an. 1601.

ep. ... Anglicæ Historiæ, epitome huic Historiæ subject. ib.

Bibl. P. t. 3. Bibliotheca Patrum tom. 3. ex editione Parisiensi, an. 1644.

Bir. Francisci Mediobarbi Biragi Numismata : Mediolani anno 1683.

Blond. De la primauté dans l'Eglise par Blondel : Geneve 1641.

Boll. 20. Jan. Bollandus, seu ejus Continuatores ad diem Januarii 20 & sic de cæteris.

Sup. ... in Supplemento ad extremum Maium addito.

Bu. h. belg. *seu* de B. Bucherii Hiſtoria Belgica : Leodii an. 1655.

Cycl. ... de cyclo Victori & aliis cyclis Paſcalibus : Antuerpiæ an. 1633.

Byz. fa. Byzantinorum, ſeu Orientalium Auguſtorum familiæ, per Car. Du Cange : Pariſiis anno 1680.

h. pr. Ph. Labbei Prolegomena in hiſtoriæ Byzantinæ corpus : Pariſiis an. 1648.

C.

Calviſ. SETHI Calviſii Chronologia Francaſ. an. 1620. ſi nec pagina notetur, is annus quærendus cujus texitur hiſtoria

Candid. Excerpta hiſtorica ex Candido Iſauro, in hiſtoria Byzantina, tom. 1.

Cang. de C. Caroli Du Cange urbis Conſtantinopolitanæ Deſcriptio, cum familiis Byzantinis, edita Pariſiis an. 1680.

f. Byz. ... Familiæ Byzantinæ.

Num. ... Diſſertatio de inferioris ævi Numiſmatibus, Gloſſarii latini, tom. 3. ſubjuncta : Lutetiæ an. 1678.

Caniſ. t. 2. Caniſii antiquæ Lectiones, tom. 2. Ingolſtadii an. 1602.

Caſſ. Chr. Caſſiodori Faſti Conſulares, ſeu Chronicon : Pariſiis anno 1588.

Ep. l. 11. ep. 1. ... variarum Epiſtolarum, lib. 2. epiſt. 1. Pariſiis an. 1488.

Cave. Guillelmi Cave Scriptores eccleſiaſtici : Genevæ an. 1693.

Cedr. Cedreni hiſtoriarum, tomo 1. Pariſiis 1647.

Child. Anaſtaſis Childerici, per Jacobum Chiffletium : Antuerpiæ an. 1655.

Chronicon Alexandrinum à Radero editum : Munachii an. 1615. Chr. Al.

Chryſoſtomi Epiſtolæ ex editione Pariſienſi an. 1636. Chry. Ep.

Codicis Juſtiniani lib. 1. tit. 14. ex editione Lugdunenſi, an. 1650. Cod. J. 1. t. 14.

Codicis Theodoſiani lib. 15. tit. 5. ex editione Gothofredi : Lugduni an 1665. Cod. Th. 15. t. 5.

... Gothofredi Commentarii in hunc Codicem, tom. 6. t. 6.

... ejuſdem Chronologia, tom. 1. præmiſſa. Chr.

... Novellæ leges quæ Codici Theodoſiano ad finem tomi 6. additæ ſunt, Nov. appendix à Sirmondo edita : Pariſiis an. 1631. Sir.

Georgii Codini origines, ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ : Lutetiæ an. 1655. Cod. ori. C.

... de officiis Eccleſiæ Conſtantinopolitanæ. Offi. C.

Cointii Annales Eccleſiaſtici Francorum, anno Chriſti 451. articul. 2. Pariſiis an. 1655. Coint 451. §. 2.

Conciliorum poſtrema editio per Labbeum curata : Pariſiis an. 1671. Conc. t. 3. ſeu 1.

Conciliorum appendix, per Baluſium. App.

Concilia generalia editionis Binianæ. B.

Concilia antiqua Galliæ, per Sirmondum edita : Pariſiis an. 1629 G.

Conſtantinus Porphyrogeneta de adminiſtrando Imperio : Lug. Bat. an. 1611. C. Por. de Imp.

Cuſpinianus in faſtos : Francofordiæ an. 1621. Cuſp.

D.

HISTORIÆ Francicæ Scriptores collecti per Andream Du Cheſne : Pariſiis an. 1636. Du Ch.

Du P.	Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques, par M. du Pin, à Paris en 1686. &c. On ne s'eſt pas d'ordinaire mis en peine d'en marquer le tome, parce que les endroits ſur leſquels on les cite, en font juger; on ſuit toujours ſa premiere édition.

E.

Emeſ. h.	GALLORUM Antiſtitum homiliæ Euſebii Emiſeni nomine editæ Lutetiæ an. 1547.
Enn. de Laur.	Ennodii Ticinenſis in Laurentii Epiſcopi Natali dictio: Pariſiis an. 1611.
de Theod.	... Panegyricus Theodorico dictus.
Dict.	... Dictiones.
Epig.	... Epigrammata.
V. Ant.	... Vita Antonii Monachi.
V. Epi.	... Vita Epiphanii.
Evag. l. 1.	Evagrii ſcholaſtici de hiſtor. Eccleſ. lib. 1. ex edit. Henr. Valeſii: Pariſiis an. 1673.
n.	... Valeſii notæ in Evagrium.
Euſ.	Euſebii Cæſarienſis hiſtoria Eccleſiaſt. ex edit. Valeſii: Pariſiis an. 1659.
Chr.	... Chronicon Lug. Bat. anno 1668.
Chr. n. P.	Notæ Arn. Pontaci in Chronicon: Burdegale an 1604.
n.	Henr. Valeſii notæ in hiſtoriam Euſebii, edit. an. 1659.
V. Con.	Euſebii de vita Conſtantini libri.
Eutr.	Eutropius in ejus Imperatoris vita de quo agitur: Francoforti an. 1588.
Eut. vel Euty.	Eutychii Alexandrini Eccleſiaſt. annales: Oxon. an 1659.

F.

Fac. l. 12.	FACUNDI Hermienſis, pro defenſione trium Capitulorum lib. 12. Pariſiis anno 1629,
Fauſt. Ep. B. P.	Fauſti Epiſcopi Rhegienſis epiſtolæ, tom. 3. Bibliothecæ Patrum: Paris.
Ferr.	Ferrarii Dictionarium geographicum à Baudrando auctum: Pariſiis an. 1670.
Ferr. 10. Aug.	Ferrarii Martyrologium univerſale ad diem 10 Auguſti, & ita de ſingulis menſibus: Venetiis an. 1625.
Flod.	Hiſtoria Remenſis Eccleſiæ, per Flodoardum, cum notis Colvenerii.
Forol.	Eccleſiæ Forojulienſis initia, per JoſephAnthelmium, Aquiſ. Sextiis an. 1680,

G.

Gal. Chriſti.	GALLIA chriſtiana San-Martanorum: Lutetiæ an. 1656.
Gel. Cyz.	Gelaſii Cyziceni acta Concilii Nicæni: Lutet. an. 1599.
Genn.	Gennadii de Scriptoribus Eccleſiaſticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliotheca Miræi: Antuerpiæ an. 1639.
Geo. Sac.	Geographia ſacra, ſeu notitia antiquorum Epiſcopatuum, per Carolum à S. Paulo Fullenſem: Pariſiis an. 1641.
Geſn. Epit.	Geſneri epitome, Tiguri an. 1545.
Gild exc.	Gildæ Abbatis de excidio Britanniæ Epiſtola inter antiquæ rerum Britannicarum Scriptores edita: Lugduni anno 1587.
Glyc.	Michaëlis Glycæ Annales: Typ. regia an. 1660.
God.	Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. Godeau: à Paris 1663.
Goltz.	Goltzii Theſaurus rei antiquariæ. Antuerp. an. 1618.
Grand.	Jacobi Grandamici Chronologia. Lutetiæ an. 1668.
Greg. l. 6. Ep. 31.	Gregorii Magni, lib. 6. epiſ-

	tolarum, epistola 31. ejusdem operum tomo 2. Paris. an. 1675.
Dial. l. 3.	... Dialogorum lib. 3. tom. 2.
Gr. T. Gl. C.	Gregorii Turonensis de Gloria confessorum, lib. Paris. an. 1640.
Gl. Mar.	... de Gloria Martyrum, lib. 1. ib.
h. Fr.	... historiæ Francorum Basiliæ: an. 1568.
m. M.	... de Miraculis S. Martini, lib. Paris. an. 1640.
Grut. p. 1048. I.	Gruteri inscriptiones Romanæ, p. 1048. inscriptio 1. Typis Commelianis an. 1616.
Gyl. de C.	Petri Gyllii, Geographia Constantinopolitaneos. Lugd. Bat. an. 1632.
Bosp.	... de Bosphoro Thracio Lugd. Batav. an. 1632.
	H.
Hagi.	VOCABULAIRE Hagiologique par M. Chastelain. Paris. 1674.
Hier. ad Ct.	Hieronymi, epistola ad Ctesiphontem contra Pelagianos, tom. 2. edit. Erasmi. Basileæ, 1565.
Chr.	... Chronicon, an. Christi, ut numeratur, ex recensione Scaligeri. Amst. an. 1658.
in Dan. 3.	... in Danielis Proph. cap. 3. tom. 2. edit. Erasmi.
Ep.	... epistolæ tribus prior. tomis contentæ sub uno tamen numero edit. Erasmi.
in Jov.	... contra Jovinianum. tom. 2. ejusd. edit.
Holsten. Collec. Rom.	Lucæ Holstenii collectio Romana veterum Monumentorum. Romæ. an. 1662.
	I.
Ib. ou Ibid.	C'Est la continuation de la citation précédente.
Idat. *seu* Idat. Fast.	Idatiani Fasti integri apud Labbeum, Bibliotecæ novæ tom. 1. Paris. an. 1667.
chr.	Idatii Chronicon, tum alibi, tum à Sirmondo editum, Lutetiæ an. 1619.
J. Ant.	Joannes Antiochenus inter Excerpta Constantini Porphyrogenetæ, à Valesio edita an. 1634.
Jo. D. Imag. 3.	Joannis Damasceni de Imaginibus liber 3. Basileæ an. 1575.
Joel.	Jœlis Chronographia compendiaria, cum Georgio Acropolita: edit. Paris. an. 1651.
Jor. Reg.	Jornandes de Regnorum ac temporum successione, inter Augustæ historiæ scriptores: Francof. edit. an. 1688.
r. Got.	... de Rebus Gothicis, ex edit. Grotii. Amstel. an. 1655.
Is. Chr.	Isidori Hispalensis Chronicon à Grotio cum Jornande, &c. editum Amstel. an. 1655.
Isi. P. l. 1. Ep.	Isidori Pelusiotæ epistolarum lib. 1. Paris. an. 1638.
	L.
Lab. Bib.	PHILIPPI Labbei Bibliotheca nova Manuscriptorum. Paris. an. 1657.
chr.	Abregé chronologique du même. Paris, 1665.
de Script.	... de scriptoribus Ecclesiasticis. Paris. 1660.
Lampr. in Al.	Lampridius de vita Alexandri, in historia Augusta, Paris. an. 1620.
Long.	De gestis Longobardorum per Paulum Warnefridi Diaconum lib. sex ab Hugone Grotio. Amstel. editi an. 1655.
Leo. Ep. 21.	Leonis Magni, epistola 21. ex editione Quesnelii: Luteciæ: an. 1675.
Ser. 81.	... Sermo 81. ex eadem editione: tom. 1.

Lib. or. 1. Libanii Sophistæ oratio 1. Paris. an. 1627.

Liberat. Liberati Diaconi Breviarium causæ Eutychianæ : Paris. an. 1675.

Lup. Ep. Variorum Episcoporum epistolæ, per Chr. Lupumeditæ : Lovanii an. 1682.

M.

Mabi. it. It. JOannis Mabillon iter Italicum, quod Musæi Italici, tomo primo præmittitur : Paris. an. 1687.

Macr. Sat. Macrobii saturnalia : Lugduni Batavorum an. 1628.

Maire. Antiquitez d'Orleans ; par Franç. le Maire. Orleans. 1648.

Malc. Leg. Excerpta de Legationibus ex Malcho Rhetore in corpore Historiæ Byzantinæ : Paris. an. 1648.

Malel. Joan. Malelæ historia Chronica, ab initio rerum ad Justiniani tempora perducta.

Manas. Constantini Manassis, Breviarium historicum : Paris. an. 1655.

Marc. Chr. *seu* an. 432. Marcellini Comitis Chronicon à Sirmondo editum : Paris. an. 1619. an. Christi. 432.

Marlot. Metropolis Remensis historia per Guil. Marlot. tom. 1. Insulis : an. 1666.

Menæa 26. Jan. Menæa magna Græcorum, die 26. Januarii : Venetiis, an. 1528.

Mercat. t. 1. vel Garius. Marii Mercatoris opera, seu alia iis adjuncta, ex editione Garnerii : tom. 1. qui est contra Pelagium : Paris. an. 1673.

Meurisse. Histoire des Evêques de Metz, par M. Meurisse : Metz. 1634.

Meurs. Gloss. Joan. Meursii Glossarium Græco-Barbarum : Lugd. Bat. an. 1614.

Mir. Auberti Miræi de scriptoribus Ecclesiast. Auctuarium, Antuerpiæ an. 1639.

Mol. 16. Jun. Joannis Molani seu addita seu notæ in Usuardum, ad diem 16 Junii : Antuerpiæ an. 1583.

J. Mosc. Joannis Moschi, seu Sophronii, Pratum Spirituale : Bib. Pat. tom. 13.

N.

Niceph. NIcephori Callisti, historia Ecclesiast. Gr. & Lat. edita : Luteciæ an. 1630.

Nphr. chr. Nicephori Patriarchæ Constantinopol. chronicon editum cum Eusebii chronicis cum Syncello, &c.

Nor. de Dio. Card. Henr. de Noris, de Diocletiani numero : Patavii : an. 1686.

Ep. ... de Epochis Syro-Macedonum : Florent. an. 1689.

Fast. ... Fasti Consulares quædam epochis subjecta.

h. P. ... historia Pelagiana : Patavii an. 1673.

de Pis. ... Cenotaphia Pisana C. & L. Cæsarum : Venetiis an. 1681.

Not. G. Notitia Galliarum per Adrian. Valesium : Paris. an. 1675.

Notit. c. 34. Notitia Dignitatum Imperii Romani, cap. 34. ex edit. Luparensi : an. 1651.

ad. Plura ad Notitiam per Labbeum addita.

O.

Onu. in Fast. ONuphrii Panvinii, Commentarii in Fastos Consulares : Heidelbergæ an. 1688.

Fast. ... Fasti Consulares.

Oros. Pauli Orosii historia, tom. 15. Bibliothecæ Patrum : Paris. editæ an. 1644.

P.

Pagi. ANt. Pagi Critica in Annales Baronii : Paris. an. 1689.

ad. Addenda ad hanc Criticam. ib.

Diſſ.	… Diſſertatio de Conſilibus : Lugd. an. 1672.
Panc.	Guidi Panciroli in Notitiam Imperii Romani Commentarium : Lugduni an. 1608.
Paſc.	Chronicon Paſchale, ſeu Alexandrinum ex editione Cangiana : Pariſiis, an. 1688.
Paul. v. M.	Paulinus de vita S. Martini, tom. 8. Bibl. Patrum editus : Pariſ. an. 1624.
P. Chr. S. 20.	Petri Chryſologi Sermo 20 : Rotomagi an. 1640.
Pet. chr.	Petavii, Chronologia, qua conſtat ejus 13. Liber de Doctrina temporum.
Doct.	… Doctrina tempor. an. 1627.
Philoſt. vel Philg.	Philoſtorgii, hiſtoriæ Eccleſ. ex edit. Valeſii : Pariſ. an. 1673.
Phot.c. 80.p. 189.	Photii, Bibliotecæ cap. ſeu Codex, 80. Genevæ an. 1612.
Poſſev.	Poſſevini Apparatus : Colon. an. 1608.
Poſſ.	Auguſtini vita per Poſſidium inter Auguſtini Lovanienſium prolegemena.
Priſc. de Leg.	Excerpta ex hiſtoria Gothica Priſci Rhetoris de Legationibus, in corpore hiſtoriæ Byzan. Pariſ. 1648.
n.	Valeſii Notæ in Excerpta.
Proc. Æd. l. 1.	Procopii de Ædificiis Juſtiniani, lib. 1. Pariſiis an. 1662.
arc.	… Arcana hiſtoria, ſeu Anecdota, in 11. tom. ejuſd. edit.
b Got.	… de Bello Gothico, tom. 1. ejuſd. edit.
b. P.	… de Bello Perſico tomo 1. ejuſd. edit.
b. Van.	… de Bello Vandalico, tom. 1. ejuſd. edit.
Proſp. Chr. ſeu Lab.	Proſperi Aquitani Chronicon Hieronymiano ſubjectum, integrum apud Labbeum, Bibl. novæ tom. 1. Pariſ. an. 1657.
Pro. l. 4.	Alterius Proſperi cum Aquiano editi de Promiſſionibus, lib. 4.

Proſ. T.	Tironis Proſperi Chronicon cum Hieronymiano à Scaligero editum in theſauro temporum : Amſtelodami an. 1658.

R.

Rein.	Thomæ Reineſii, Inſcriptiones Lipſiæ : & Francofurti an. 1682.
Rutil.	Rutilii Numatiani, Itinerarium, apud Onuphrium de Republica Romana : Francofurti an. 1597. p. 128-141.

S.

Salv. de Gub. l. 1.	SALVIANI Maſſilienſis de Gubernatione, lib. 1. Pariſ. an. 1663.
adv. avarit.	… adverſus avaritiam.
Samſ.	Les Cartes de Geographie de Samſon.
Ser. r. Mog.	Nic. Serarii, Res Moguntinæ : Moguntiæ an. 1604.
Sid. Car.	Apollinaris Sidonii Carmen 2. ex edit. Sirmondi : Pariſ. an. 1652.
Ep. l. 1.	… Epiſtolarum lib. 1. ib.
n.	Sirmondi notæ in Sidonium.
Sava.	Joan. Savaronis notæ in Carmina Sidonii : Pariſiis an. 1609.
Six. S. l. 4.	Sixti Senenſis Bibliotheca Sancta, lib. 4. Colon. an. 1626.
Socr.	Socratis hiſtoria eccleſiaſt. ex editione Valeſii : Pariſiis an. 1668.
n.	Valeſii notæ in hanc hiſtoriam.
Sophron. I.	Sophronius. J. *vide* Moſchi Pratum ſpirituale, Bibl. Pat. tomo 13.
Soz.	Sozomeni, hiſtoria excleſiaſt. ex editione Valeſii : Pariſiis an. 1668.
n. Prol.	Valeſii notæ & Prolegomena in hanc hiſtoriam.
Spicil. t. 10.	Spicilegii veterum aliquot ſcriptorum per L. d'Acheri, tom. 10. Pariſ. an. 1671.

on. Jacobi Sponii, Miscellanea antiquæ eruditionis : Lugduni an. 1685.

et. l. 8. Suetonii Tranquillii lib. 8. Lugd. Bat. an. 1656.

. Suidæ Lexicon in littera θ sic de cæteris : Genevæ an. 1619.

r. 31. Decem. 1. ar. 27. Surius 31. die Decembris, p. 381. art. 27. & sic de singulis mensibus, Coloniæ an. 1618.

1. de Any. Synesii Cyrenæi, de Anysio lib. Lutet. an. 1640.

t. ... Catastatis de Barbarorum incursione, ib.

75. ... epistola 75.

T.

cit. de G. c. 40. Cornelii Taciti de Germania, cap. 40. Parisiis an. 1608.

Ag. c. 13. ... de vita Agricolæ, cap. 13.

dr. l. l. 2. Theodori Lectoris, lib. 2. cum Theodoreto & Evagrio ab Henr. Valesio editus : Paris. an. 1673.

drt. seu Theod. Theodoreti, &c. historiæ eccles. lib. 5 ex editione Sirmondi. Parisiis an. 1742. addita Littera s de not. editionem Valesii.

. ... epistolæ.

. l. 4. ... Hæreticarum Fabularum, lib. 4.

P. ... Religiosa historia, seu de Vitis Patrum tom. 3 editionis Sirmondi.

eoph. S. Theophanis Chronographia : Paris. an. 1655.

tb. Joannes Trithemius, Abbas Spanhemensis de scriptoribus ecclesiast. Coloniæ an. 1531.

V.

l. r. Fr. l. 4. Adriani Valesii, Rerum Francicarum lib. 4. Lutetiæ an. 1646.

... Notitia Galliarum : Parisiis an. 1675. Not. G.

Vandalicæ Persecutionis historia, per Theodoricum Ruinart. Paris. an. 1694. Vand.

Basilii Menologium ab Ughello datum in suæ Italiæ Sacræ, tom. 5. Romæ an. 1653. Ugh. t. 5.

Victor junior seu Victorinus in ejus Cæsaris vita de quo sermo est, inter Historiæ Romanæ scriptores : Francofurti an. 1588. Vict.

Victor Vitensis de Persecutione Vandalica cum Vigilio editus : Divione an. 1665. Vict. V.

Victoris Episcopi Tununensis Chronicon, Thesauri temporum à Scaligero editi parte 2. Amstel. an. 1658. Vict. T.

Vitæ Patrum per Rosweidum editæ : Antuerp. an. 1615, Vit. P.

Vorburgi historiæ Romano Germanicæ, tom. 5. Francofurti an. 1645. Vorb. t. 5.

Vossius de Historicis Græcis : Lugd. Bat. an. 1651. Voss. Hist. Gr.

... de Poetis Græcis : Amstel. an. 1654. Po. Gr.

Usserii Britannicarum ecclesiarum Antiquitates : Dublinii an. 1639. Usse. rer. Britan.

Usuardi Martyrologium, ex editione Molani : Antuerp. an. 1583. Usu.

Appendix ad diptychon Leodiense, per Alexandrinum Wilthemium : Leodii an. 1660. Wilt. App.

... Adnotationes ad eumdem Diptychon : Leodii an. 1677. ad.

Z.

Zonaræ, Annales in ejus Principis vita, de quo sermo est : Basileæ an. 1557. Zon.

Zosimi Comitis historiarum lib. 1. in historia Augusta : Francofurti edita an. 1590. Zos. l. 1.

TABLE
DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR THEODOSE II. OU LE JEUNE.

ARTICLE I. *ANTHEME Gouverneur de l'Orient : son éloge : Uldin chaſſé de la Thrace avec les Huns & les Squires : loi contre les Juifs.* page 1

II. *Sédition à Conſtantinople : loix contre les Hérétiques, ſur les mariages contre ceux qui demandent le Gouvernement de leurs pays.* 6

III. *Courſes des Auſuriens & des Sarrazins : les frontieres fortifiées : Donat Roi des Huns aſſaſſiné.* 9

IV. *Théodoſe protégé de Dieu contre un Aſſaſſin, Conſtantinople augmenté par une nouvelle muraille : loix contre les Rebatiſations, contre les Sabbatiens & les Eunomiens.* 12

V. *Ste. Pulquerie prend le Gouvernement de l'Etat : elle inſpire la piété à Theodoſe.* 15

VI. *Théodoſe aime & ſert l'Egliſe : ſa bonté pour tout le monde.* 19

VII. *Il aime l'étude & les ſciences.* 22

VIII. *Des défauts qu'on a remarqués à Théodoſe.* 23

IX. *Il remet beaucoup de choſes dûes à l'Epargne : troubles à Alexandrie : mariages des belles-ſœurs deffendus : loix contre les Hérétiques & contre Gamaliel dernier Patriarche des Juifs : les Payens exclus des charges.* 26

X. *Théodoſe renonce aux donations verbales ; loix ſur les Juifs qui crucifient un enfant : révolte de Plinta appaiſée : grand tremblement.* 31

XI. *D'Aece Patrice : ſédition des Soldats : Varanne V. ſuccéde en Perſe a Iſdegerde.* 34

XII. *Théodoſe épouſe Eudocie.* 36

XIII. *Theodoſe entreprend la guerre de Perſe pour les Chrétiens, & y remporte divers avantages.* 39

XIV. *Suite & fin de la guerre de Perſe.* 44

XV. *Diverſes loix de Théodoſe : l'Impératrice Eudocie déclarée*

Auguste : Placidie chassée d'Occident : mort d'Honoré : Jean usurpateur de l'Empire pris & decapité : Valentinien déclaré Empereur d'Occident. 47

XVI. *Les Huns chassés de la Thrace : Spectacles défendus : les Fêtes : Statues du Prince honorées non adorées : Professeurs des Lettres à Constantinople.* 53

XVII. *Théodose maintient son authorité contre ses Officiers, & fait respecter la Croix : transfere les Gots de la Pannonie dans la Thrace : des Patrices Taurus & Florent : le dernier fait abolir les lieux de prostitution.* 57

XVIII. *Theodose s'attribue ce que les Juifs fournissoient à leur Patriarche : de l'Hérésie de Nestorius : des Barbares se tuent dans l'Eglise : loi pour les asiles.* 61

XIX. *Du Concile d'Ephese : famine & sedition à Constantinople : nouvelle loi sur les asiles : les Juifs de Candie trompés par un Imposteur.* 65

XX. *Embrasement à Constantinople : Théodose II. augmente la distribution du pain : attribue à l'Eglise les biens des Clercs morts sans héritiers : veut qu'on ruine tous les restes de l'idolâtrie.* 68

XXI. *De Senator Patrice : Théodose va à Cizic : les Juifs & les Payens se soulevent : Ste Mélanie vient à Constantinople, & convertit Volusien.* 72

XXII. *Théodose marie sa fille a Valentinien III. publie son Code : les Pirates courent la mer.* 75

XXIII. *Loix pour l'Eglise & pour le peuple : Eudocie va à Jérusalem & en rapporte des reliques.* 78

XXIV. *Paulin est tué sur un soupçon contre l'Impératrice Eudocie qui se retire à Jérusalem.* 83

XXV. *Elévation & chûte du Patrice Cyrus.* 86

XXVI. *Jean le Vandale assassiné : Théodose menace Genseric, & est attaqué de tous côtez par les Barbares : Dieu arrête les Perses, & ils font la paix.* 89

XXVII. *Fin du Royaume d'Arménie : les Perses & les Romains le partagent entr'eux.* 93

XXVIII *Attila exige des Romains une paix honteuse, la rompt & ravage la Mesie.* 95

XXIX. *Attila continue la guerre : ravage la Thrace : vend la paix : foule aux pieds l'Empire Romain.* 97

XXX *Théodose visite le Pont : fait diverses loix.* 101

XXXI. *D'Antioque grand Chambelan : l'Orient est ravagé par les eaux, par la famine & par la peste.* 103
XXXII. *Tremblement effroiable en Orient : Attila ravage & prend presque toute la Thrace.* 106
XXXIII. *De l'Heresie d'Eutyque : paix honteuse avec Attila.* 110
XXXIV. *Théodose veut faire assassiner Attila.* 112
XXXV. *Mort de Théodose.* 115
XXXVI. *Des grands Chambélans qui ont gouverné sous Théodose II.* 117
XXXVII. *De l'Histoire Ecclésiastique de Socrate.* 119
XXXVIII. *Si Socrate a été Novatien.* 120
XXXIX. *De Sosomene & de l'histoire Tripartite.* 123
XL. *De Philostorge.* 127
XLI. *De Philippe de Side, Prisque & Jean l'Orateur, Historiens.* 130

ATTILA ROI DES HUNS.

ARTICLE I. *DEs Huns en Général.* 133
II. *Des premiers Rois des Huns : de Roua oncle & prédécesseur d'Attila.* 136
III. *Attila tue Bleda son frere : se rend maître de tout le Nord.* 137
IV. *Qualitez personnelles d'Attila : son gouvernement : sa famille.* 140
V. *Affaires d'Honorée & de Silvain qui servent de prétexte a Attila pour rompre la paix avec Valentinien.* 143
VI. *Attila declare la guerre a Valentinien : consent a la paix pour le surprendre.* 146
VII. *Attila entre dans les Gaules comme ami, & y agit en ennemi : ruine Tongres, Tréves, Metz & d'autres Villes : épargne Troye, ne passe point a Paris.* 149
VIII. *De S. Agnan Evêque d'Orleans.* 152
IX. *Aëce promet de secourir Orleans, les Visigots & les François se joignent a lui.* 155
X. *Attila entre dans Orleans & en est aussi-tôt chassé.* 157
XI. *Attila & Aëce se preparent a donner la bataille près de Châlon en Champagne.* 160
XII. *Attila est battu : mais Théodoric Roi des Visigots est tué.* 162
XIII. *Aëce renvoye les Visigots & les François en leurs terres :*

Attila quitte les Gaules. 164
XIV. *De S. Aurée de Mayence & de S. Nicaise de Rheims.* 166
XV. *Attila entre en Italie, où tout tremble : il detruit Aquilée : prend Milan.* 169
XVI. *Attila n'ose aller attaquer Rome : S. Leon lui est député, & obtient la paix.* 171
XVII. *Attila est de nouveau défait par les Visigots & meurt.* 173
XVIII. *La division des enfans d'Attila ruine l'Empire des Huns.* 175

L'EMPEREUR VALENTINIEN III.

ARTICLE I. *APRE'S la mort d'Honoré, Jean usurpe l'Empire, demande du secours aux Huns : du Général Aëce.* 178
II. *Théodose fait Valentinien César, envoye une Armée contre Jean, qui est surpris dans Ravenne & exécuté.* 181
III. *Les Huns viennent secourir Jean, & s'en retournent : Valentinien fait des loix pour l'Eglise.* 185
IV. *Valentinien est déclaré Auguste : guerre dans les Gaules & en Espagne : Patrocle & S. Tite tués : quelques loix de Valentinien : vœu de Placidie.* 187
V *Placidie trompée par les fourberies d'Aëce : fait la guerre à Boniface.* 190
VI. *Boniface fait entrer les Vandales dans l'Afrique : de Genséric leur Roi.* 193
VII. *Aëce défait les François : de Clodion leur Roi.* 195
VIII. *Cologne prise par les François : du Roi Mérouée.* 198
IX. *On travaille à soulager l'Afrique : Aëce est fait Général au lieu de Felix qui est tué : les Jutonges & les Noriques battus.* 201
X. *Aëce soumet la Vandelicie, & bat les François : Boniface fait sa paix : est vaincu par les Vandales : chasse & défait Aëce : mais il meurt & Aëce est rétabli.* 203
XI. *Paix en Galice : de la Princesse Honorée : paix avec Genséric : les Bagaudes se soulevent dans les Gaules.* 206
XII. *Défaite, victoire & Religion des Bourguignons : De S. Sévére de Tréve.* 210
XIII. *Guerre des Gots, des Pirates & des Suéves contre les Romains : mariage de Valentinien.* 213
XIV. *Loix sur les Bourgeois admis à l'état Ecclésiastique.* 215

XV. *Les Gots défont Littorius : accordent la paix aux Romains.* 217
XVI. *Siége de Bazas par les Huns, levé : de S. Orens Evêque D'Auch.* 219
XVII. *Les Romains perdent Méride & Carthage : Valentinien arme contre Genséric : fait quelques loix.* 222
XVIII. *Désordres de l'Empire Romain : decrits par Salvien.* 225
XIX. *Affaires des années 441, 442. paix avec les Vandales.* 228
XX. *Officiers, loix & événemens des années 444 & 445.* 231
XXI. *Les Bretons abandonnés des Romains : loix de Valentinien sur les Tombeaux : Requiaire Roi Catholique des Suéves, ne laisse pas de piller ses voisins : révolte des Armoriques.* 233
XXII. *D'Asture Consul, famine & peste : Valentinien vient à Rome, ordonne la prescription de trente ans : remet le reste des impôts.* 237
XXIII. *Mort de Théodose & de Placidie.* 240
XXIV. *De Tonnance Ferréol : alliance de Marcien & de Valentinien : état déplorable de l'Empire d'Occident : prodiges.* 241
XXV. *Thorismond succéde à Théodoric Roi des Visigots : loi de Valentinen sur le for Ecclesiastique.* 244
XXVI. *Affaires d'Espagne : Thorismond Roi des Visigots tué par Théodoric son frere, qui lui succéde.* 247
XXVII. *L'Eunuque Héracle ruine Aëce par ses calomnies dans l'esprit de Valentinien qui le tue.* 249
XXVIII. *Maxime conjure contre Valentinien & le fait tuer : esprit & mœurs de ce Prince.* 252
XXIX. *Maxime souhaite l'Empire comme le souverain bonheur, y arrive & aussi-tôt se reconnoît malheureux.* 256
XXX. *Tout l'Occident en trouble : Avite est fait Général : Maxime épouse Eudoxie, qui fait venir Genséric.* 259
XXXI. *Maxime mis en piéces : Genséric pille Rome.* 261
XXXII. *D'Idace Evêque de Chiaves & de sa Chronique.* 262
XXXIII. *De la Notice de l'Empire & de quelques ouvrages qu'on y joint.* 266

L'EMPEREUR AVITE. 266

L'EMPEREUR MARCIEN.

ARTICLE I. *DES premieres années de Marcien : Evénemens qu'on prétend lui avoir présagé l'Empire.* 280

II. *Du premier mariage de Marcien : Ste Pulquerie lui donne l'Empire : l'épouse & demeure vierge.* 282

III. *Piété de Marcien : il aime l'Eglise, la protége & la rend victorieuse.* 285

IV. *Marcien aime son Peuple : méprise l'argent, rétablit la justice : ses grandes qualitez.* 288

V. *Ministres de Marcien : il récompense ceux qui l'ont servi.* 290

VI. *Marcien refuse de payer tribut à Attila.* 292

VII. *Marcien assemble le Concile de Calcédoine & y assiste : il repousse les Huns : fait une loi contre les Payens.* 293

VIII. *Marcien s'unit avec Valentinien III. combat Attila : guerre & paix avec les Sarrazins & les Ethiopiens.* 295

IX. *Mort de Ste Pulquerie, d'Attila, de Zenon, de Valentinien III. Marcien honore la pauvreté : n'obtient rien de Genséric.* 297

X. *Marcien permet de donner aux Ecclésiastiques : les exempte du serment : guerre en Colchide suivie de la paix.* 301

XI. *Sauterelles, famine & peste en Orient : mort de Marcien.* 303

L'EMPEREUR MAJORIEN.

ARTICLE I. *MAJORIEN est fait Empereur : son éloge.* 306

II. *Guerres en Espagne contre les Visigots & les Suéves : Majorien travaille à soulager les peuples.* 309

III. *Loix des Majorien sur la consécration des vierges, & sur quelques autres sujets.* 313

IV. *De Pierre, Magnus & Gille Officiers de Majorien.* 314

V. *Majorien défait les Vandales ; vient à Lyon : affaires d'Espagne : Maldra Roi des Suéves est tué.* 316

VI. *Les Visigots défaits par Majorien : s'allient avec lui : loi de*

ce Prince sur les adulteres, & contre les ordinations forcées. 319
VII. *Entreprise de Majorien contre les Vandales, sans effet : troubles en Galice.* 321
VIII. *Ricimer fait tuer Majorien.* 324

L'EMPEREUR LIBIUS SEVERUS. 326

L'EMPEREUR ANTHEME.

ARTICLE I. *ENTREPRISE inutile contre les Vandales : Theodoric est tué par son frere, troubles en Espagne.* 339
II. *Antheme est choisi pour Empereur d'Occident.* 341
III. *Antheme est declaré Auguste : marie sa fille à Ricimer.* 343
IV. *Loix d'Anthéme : les Suéves prennent Lisbonne.* 345
V. *Saint Epiphane de Pavie reunit Antheme avec Ricimer.* 347
VI. *Arvande Prefet des Gaules condamné par le Senat.* 349
VII. *Du Consul Sevére, Romain & Seronat punis de mort.* 351
VIII. *Euric declare la guerre à Anthéme : défait les Bretons : diverses guerres contre les François, les Visigots, les Romains & les Saxons.* 353
IX. *Les Bourguignons alliez des Romains : leurs Etats, divisions sanglantes entre Gondebaud & ses freres.* 356
X. *Ricimer fait Olybre Auguste, tue Antheme, meurt peu aprés, & Olybre bien-tôt aprés Ricimer.* 359

L'EMPEREUR LEON I.

ARTICLE I. *LEON est élevé à l'Empire par le Général Aspar.* 362
II. *Bonnes & mauvaises qualitez attribuées à Leon.* 363
III. *Femmes & enfans de Leon : il maintient la foi Catholique contre Aspar & contre les Eutychiens.* 366
IV. *D'Anastase Evéque de Jérusalem.* 368
V. *Antioche ruiné par un tremblement de terre : Martyre en est fait Evêque & Salofacial d'Alexandrie au lieu d'Elure.* 370
VI. *Les Gots troublent l'Illyrie, font la paix & donnent le grand*

Théodoric en ôtage : Leon obtient un fils qui meurt aussitôt. 372

VII. *Malheurs en Isaurie : Leon est guéri par Jacques Psycochriste.* 374

VIII. *Leon retire de l'Afrique, l'Impératrice Eudoxie, & Placidie sa fille, femme d'Olybre.* 376

IX. *Leon députe inutilement à Genseric pour l'Italie: Gratissime Moine grand Chambélan: mouvement parmi les peuples du Nord.* 378

X. *Pérose Roi des Perses, fait la guerre aux Cidarites : députe à l'Empereur Leon.* 381

XI. *Furieux embrasement à Constantinople.* 383

XII. *Leon visite S. Daniel Stilite reçoit par lui diverses graces: il confirme le droit des Asiles appuyé par un miracle.* 386

XIII. *Gobaze Roi de Colchide vient trouver Leon & fait sa paix avec lui : guerre entre les Gots & les Squires, aidés par les Romains.* 389

XIV. *Les Huns defaits par les Romains & Dengizic fils d'Attila tué.* 390

XV. *Histoire d'Isoase.* 393

XVI. *La guerre s'allume entre Leon & Genseric : Leon n'admet aux charges que les Catholiques : défend les prostitutions.* 394

XVII. *Leon arme puissamment contre Genséric : emporte la Sardaigne & la Tripolitaine.* 396

XVIII. *Basilisque Général de Leon contre Genseric, temporise & se laisse battre.* 398

XIX. *Leon marie sa fille Ariadne à Zenon d'Isaurie : Loix Chrétiennes de Leon : il défend le travail & les spectacles le Dimanche.* 401

XX. *Grandes eaux dans l'Orient : Zenon est envoyé en Thrace & en Orient : Pierre le Foulon chasse Martyre d'Antioche, & s'empare de son Siége.* 404

XXI. *Martyre est établi dans son Siége par Leon, & y renonce: Pierre s'en empare de nouveau, en est chassé, & Julien élû Evêque.* 406

XXII. *Du Consul Sévére & Sévérien : Acace de Constantinople succéde à Gennade.* 407

XXIII. *Du Patrice Aspar & de sa famille.* 409

XXIV. *Brouillerie entre l'Empereur & Aspar : ils se réconci-*

lient : Patrice fils d'Aspar est fait César, & fiance Leoncie fille de Leon. 410

XXV. *Leon & Aspar se brouillent encore : Aspar est tué : les Gots pillent la Thrace.* 412

XXVI. *Embrasement du Vesuve qui couvre Constantinople de cendres : d'Amorcese Sarrazin.* 416

XXVII. *Leon declare le jeune Leon son petit-fils Empereur.* 418

XXVIII. *Mort de Leon : des Eglises qu'il a bâties.* 419

ODOACRE ROI D'ITALIE.

ARTICLE I. *GLYCERE se fait Empereur : mouvemens des Ostrogots.* 422

II. *Népos est fait Empereur, & fait Glycere Evêque.* 424

III. *Euric fait la guerre a l'Empire, sur-tout a l'Auvergne, qui est défendue par Ecdice.* 426

IV. *Népos envoye Licinien demander la paix à Euric.* 428

V. *Euric accorde la paix a S. Epiphane de Pavie : de Leon Ministre de ce Prince.* 430

VI. *Oreste chasse Népos : fait Augustule son fils Empereur.* 433

VII. *Odoacre se souleve contre Oreste : quel il étoit.* 434

VIII. *Odoacre tue Oreste, depose Augustule, se fait Roi d'Italie : son gouvernement : il honore Saint Ephiphane & Saint Sevérin.* 436

IX. *Odoacre traite avec Genseric, députe à Zenon, fait tuer Bracila : Népos appuyé par Zenon tâche en vain de se rétablir.* 439

X. *Mort de Népos : Odoacre maître de la Provence, la céde à Euric : guerre en Dalmatie.* 442

XI. *Mort d'Euric Roi des Visigots : ses mœurs : persécution qu'il fait a l'Eglise : ses loix : sa femme & ses enfans.* 444

XII. *Odoacre défait & prend Fava Roi des Ruges, transporte en Italie les habitans de la Norique.* 448

XIII. *Theodoric défait Odoacre près d'Aquilée & près de Vérone : Tufa abandonne Odoacre, & puis reprend son parti.* 450

XIV *Milan & toute l'Italie ravagée par Odoacre, par Théodoric, par les Bourguignons : Theodoric assisté par les Visigots*

Visigots défait encore Odoacre & l'assiége trois ans dans Ravenne. 453
XV. Théodoric devient maître de l'Italie : Odoacre se rend & est tué. 455

HISTOIRE des Bretons, où l'on rapporte les changemens arrivés dans la grande Bretagne durant le V. siécle. 458

L'EMPEREUR ZENON.

ART. I. ZENON associé au jeune Leon son fils. 472
II. Bonnes & mauvaises qualitez de Zenon. 474
III. Parens & Ministres de Zenon. 477
IV. Les Sarrazins & les Huns ravagent l'Empire : Zenon démolit un Temple, fait la paix avec les Vandales : le grand Théodoric regne. 479
V. Vérine & Basilisque cabalent contre Zenon : il tremble & s'enfuit : Basilisque est déclaré Auguste. 481
VI. Basilisque donne le nom d'Auguste à sa femme & à son fils : éleve Harmace & Théodoric le Louche, fait mourir Patrice. 483
VII. Vices de Basilisque : embrasement à Constantinople : Zenon défait & assiégé par Illus. 485
VIII. Zenon gagne Illus & Harmace, rentre dans Constantinople. 486
IX. Basilisque se rend à Zenon, qui le fait périr misérablement. 488
X. Zenon fait Harmace Général & son fils César, puis fait tuer le pere & chasse le fils : il honore les Saints, fait des loix. 489
XI. Tremblement à Constantinople : Théodoric le Louche pille jusqu'aux portes de cette ville : mort tragique du Général Heracle. 491
XII. Les Romains appellent l'Amale contre le Louche, & puis l'abandonnent : l'Amale & le Louche traitent ensemble. 493
XIII. Zenon fait semblant de marcher contre le Louche, & puis en achete la paix : l'Amale maltraité pille la Thrace. 494

XIV. *Révolte de Marcien, il differe de vaincre, & est vaincu.* 496

XV. *Le Louche vient en ami attaquer Constantinople : l'Amale pille la Macédoine, & prend Duras : du Général Sabinien.* 498

XVI. *Sabinien défait une partie des troupes de l'Amale.* 501

XVII. *Zenon recommence la guerre contre le Louche, veut la finir, & ne peut.* 503

XVIII. *Le Louche se tue : l'Amale traite avec Zenon, & est fait Consul.* 505

XIX. *Grandes qualitez d'Illus : il se perd en s'unissant avec Pamprepe Magicien & Payen.* 507

XX. *Vérine voulant perdre Illus, se fait chasser de la Cour : Ariadne le veut faire assassiner.* 509

XXI. *Illus se retire en Orient, où il se révolte avec Leonce, ils défont Longin : Leonce est couronné Auguste par Vérine, elle meurt peu après.* 511

XXII. *Jean le Bossu & Theodoric marchent contre Illus : Zenon assiste les Catholiques d'Afrique : punit la révolte des Samaritains.* 513

XXIII. *Leonce & Illus sont défaits, & se défendent dans un château : Théodoric mécontent quitte la Cour : défait les Bulgares.* 516

XXIV. *Loi de Zenon : Théodoric veut assiéger Constantinople, Zenon lui persuade d'aller conquerir l'Italie sur Odoacre.* 518

XXV. *Théodoric marche contre Odoacre : Leonce & Illus sont pris & décapités.* 520

XXVI. *Conjuration de Sévérien, Zenon laisse agir sa cruauté.* 521

XXVII. *Zenon cherche son Successeur dans la magie : fait mourir Pélage Patricien : Arcade se sauve : mort de Zenon.* 523

XXVIII. *Du Prêtre Théodule, Jean le Grammairien, Male, Candide & Eustathe Historiens de Zenon : Victorin Orateur, Isidore Philosophe.* 526

XXIX. *De Leonce & de quelques autres saints Moines de Gelaze de Cizic.* 528

L'EMPEREUR ANASTASE.

ART. I. *ORIGINE, parens & religion d'Anastase : ce qu'il a fait avant que d'être Empereur.* 531

II. *Ariadne fait Anastase Empereur & l'épouse : le Patriarche y consent avec peine.* 533

III. *De ce qu'on reprend dans Anastase : Marin Préfet du Prétoire.* 535

IV. *Bonnes qualitez attribuées à Anastase.* 537

V. *Du Chrysargyre aboli par Anastase.* 539

VI. *Sédition à Constantinople : les Isaures chassés prennent les armes : sont défaits à Cotycé.* 541

VII. *Sédition à Constantinople : Julien defait en Illyrie, & les Isaures à Claudiople : paix avec Théodoric.* 544

VIII. *Quelques Loix : Anastase las de la guerre des Isaures, les défait enfin : écrit à Clovis.* 546

IX. *Fin de la guerre des Isaures: sedition contre Anastase.* 549.

X. *Guerres contre les Sarrazins : Olympe blasphemateur puni.* 551

XI. *Ariste défait par les Bulgares : tremblement de terre dans le Pont : sedition à Constantinople.* 553

XII. *Courses des Bulgares & des Sarrazins : Peroze Roi des Perses périt en violant sa foi : Obale son frere lui succéde.* 555

XIII. *Cabade regne en Perse après Obale : est chassé & rétabli : fait la guerre à Anastase.* 557

XIV. *Cabade prend Théodosiople, Martyrople & Amide : de S. Jacques solitaire.* 560

XV. *Anastase envoye trois Généraux contre Cabade : ils ne font rien & se laissent battre.* 563

XVI. *Les Perses ravagent toute la Mésopotamie : sédition à Constantinople.* 565

XVII. *De Celer Maître des Offices : il ravage la Perse, reprend Amide par composition.* 567

XVIII. *Les Perses battus par les Huns font la paix avec les Romains : de Symeon d'Amide : Anastase rétablit cette ville.* 569

XIX. *Mondon voleur secouru par Théodoric défait Sabinien : quelques loix.* 570

XX. *Victoire d'un Evêque Catholique sur un Arien : Chimiste imposteur : Anastase fait faire la longue muraille.* 572
XXI. *Anastase fonde la ville de Daras : refuse la garde des Portes Caspiennes : ravage l'Italie.* 574
XXII. *Batême de Barbas : Anastase reçoit les Herules.* 576
XXIII. *Mort d'Ariadne : les Huns courent le Pont : tremblement à Rhodes : Anastase écrit à S. Sigismond, se reunit à Théodoric.* 578
XXIV. *L'Illyrie ravagée par les Barbares : Cabade permet aux Perses d'embrasser le Christianisme.* 581
XXV. *Grand tremblement de terre dans la Dardanie : Anastase connoît son Successeur & sa mort prochaine.* 583
XXVI. *Mort d'Anastase.* 585
XXVII. *Diverses particularitez du regne d'Anastase : conversion des Immirenes.* 587
XXVIII. *De Théodore le Lecteur & de ses écrits.* 589
XXIX. *Du Dialogue d'Enée de Gaze : Histoires remarquables qu'il rapporte.* 591
XXX. *De Procle & de quelques autres Philosophes Payens.* 593

NOTES SUR L'EMPEREUR THEODOSE II.

NOTE I. *SUR ce qu'on dit de sa tutelle exercée par Isdegerde Roi de Perse & par Antioque.* 597
II. *Sur Sainte Appollinarie.* 599
III. *Sur la sédition arrivée sous Monaxe.* 599
IV. *Que Synese Comte des Largesses n'est point frere de Synese Evêque de Ptolémaïde.* 600
V. *Préfets du Prétoire en 414.* 600
VI. *Officiers de l'an 416.* 601
VII. *Sur la révolte de Plintha.* 602
VIII. *Sur l'enfant crucifié par les Juifs.* 602
IX. *Sur Asclepiade Evêque de Chersonese.* 603
X. *Combien Varane a regné.* 603
XI. *Evénemens faux ou incertains de la guerre de Perse.* 603
XII. *Officiers de l'an 422.* 604
XIII. *Deux Séverins Préfets.* 604
XIV. *Tems du soulevement de Jean.* 604
XV. *Sur la défaite de Rougas & de ses Huns : Rougas distingué de Rouas.* 606
XVI. *Sur le Préfecture d'Eudoxe.* 607
XVII. *Qu'Aëce Consul en 432. est celui d'Occident.* 608

XVIII. *Que le Code Théodosien a été publié en 438.* 608
XIX. *D'où Cyrus a été Evêque.* 608
XX. *Tems de la disgrace de Cyrus.* 608
XXI. *Tems de la seconde guerre de Théodose contre les Perses.* 610
XXII. *Sur les affaires d'Armenie.* 611
XXIII. *Sur Jean le Vandale.* 611
XXIV. *Tems de l'assassinat résolu contre Attila.* 612
XXV. *En quel jour Théodose est mort.* 612
XXVI. *Que Sozoméne n'a pas achevé son histoire, quoiqu'il ait vécu & écrit jusqu'en 446.* 613

NOTES SUR ATTILA.

NOTE I. *BIEN des choses incertaines sur Saint Agnan.* 615
II. *Sur les plaines de Mauriac, où Attila fut défait.* 616
III. *Sur Saint Aurée de Mayence.* 617
IV. *Sur S. Nicaise de Reims: qu'il vaut mieux le mettre du tems d'Attila.* 618
V. *Si le Sermon 81 de S. Leon regarde Attila ou Genseric.* 620
VI. *Sur les Alains attaqués par Attila.* 620

NOTES SUR VALENTINIEN III.

NOTE I. *POURQUOI nous commençons la tirannie de Jean en 423.* 620
II. *Que Valentinien a été déclaré Auguste à Rome le 23 d'Octobre.* 621
III. *Quelques remarques sur le vœu de Placidie.* 622
IV. *Que les Vandales sont entrés en Afrique l'an 428.* 622
V. *De Merouée Roi des François.* 623
VI. *Tems des exploits faits par le bisayeul de Cassiodore,* 625
VII. *Tems du mariage de Valentinien III.* 625
VIII. *Sur Saint Orens.* 625
IX. *Que la datte du 8 Décembre 445. peut être de 440.* 626
X. *Sur la Préfecture d'Albin.* 627
XI. *Sur Alype Consul en 447.* 627
XII. *Durée du regne de Maxime.* 628
XIII. *En quel tems la Notice a été faite.* 628

NOTES SUR AVITE.

NOTE I. *Tems de sa déposition.* 630

NOTES SUR MARCIEN.

NOTE I. *SUR le jour de son élevation à l'Empire.* 631
II. *Difficulté sur Martial Maître des Offices.* 632
III. *Si la guerre de Colchide se doit mettre sous Marcien ou sous Leon.* 633

NOTES SUR MAJORIEN.

NOTE I. *QUAND il a été fait Empereur.* 634
II. *Préfets d'Italie en 458.* 635
III. *Sur l'éclypse de l'an 458.* 635

NOTES SUR SEVERE.

NOTE I. *TEMS de l'histoire d'Agrippin.* 635
II. *Sur Felix Consul en 463. selon Marcellin.* 636
III. *Tems de la bataille d'Orleans.* 637

NOTES SUR ANTHEME.

NOTE I. *TEMS de la mort de Théodoric* 638
II. *Tems de la conversion d'Arvande.* 638

NOTES SUR LEON.

NOTE I. *DURE'E de l'Episcopat d'Anastase Evêque de Jerusalem.* 639
II. *Sur quelques ouvrages d'Isaac Prêtre d'Antioche.* 639
III. *Durée & époque du regne de Varane, d'Isdegerde II. & de Peroze Rois de Perse.* 640
IV. *Quelques difficultez sur la guerre de Genseric.* 640
V. *Pourquoi met-on en 468. le mariage de Zenon avec Ariadne.* 641
VI. *En quel tems Zenon fut envoyé en Orient pour y commander les armées.* 641
VII. *Tems de la rénonciation de Martyre à l'Evêché d'Antioche.* 642

NOTES SUR ODOACRE.

NOTE I. *SUR le départ des Gots prédit par Saint Séverin.* 642
II. *Sur les noms d'Augustule.* 643
III. *Si Crocus étoit Evêque de Nismes.* 643

IV. *Des Martyrs qu'on met en Provence sous Euric.* 644
V. *Que Favianes n'est pas Vienne.* 644

NOTES SUR ZENON.

NOTE I. *TEMS de la révolte de Basilisque.* 645
II. *Tems de la révolte de Marcien.* 645
III. *Sur quelques loix de l'an 480.* 646
IV. *Tems de la révolte d'Illus.* 646
V. *Sur la détention de Longin frere de Zenon.* 647

NOTES SUR ANASTASE.

NOTE I. *QUI étoit Marin Gouverneur de la Lybie.* 647
II. *Que le Chrysargyre se payoit tous les cinq ans.* 648
III. *Que Longin frere de Zenon fut tué, distinction des divers Longins.* 648
IV. *En quelle année il faut mettre la fin de la guerre des Isaures.* 649
V. *Sur la punition d'Olympe blasphémateur.* 649
VI. *Sur le Consulat d'Asclepion.* 650
VII. *Chronologie des Rois de Perse depuis 482. jusqu'en 532.* 650
VIII. *Sur un passage de Théophane.* 651
IX. *Tems & durée de la guerre contre Cabade.* 651
X. *Que Boëce fut Consul en 510.* 651
XI. *Que Magnus fut seul Consul en 518.* 651
XII. *Durée du regne d'Anastase.* 652

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier l'*Histoire des Empereurs*, par feu M. Le Nain de Tillemont, Tome VI. & je crois qu'on peut en permettre l'impression. A Paris ce 4 Avril 1737. LANCELOT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, ancien Syndic de sa Communauté; Nous ayant fait exposer qu'il auroit le dessein de réiprimer ou faire réimprimer les Ouvrages du Sieur Le Nain de Tillemont, dont plusieurs Volumes lui manquent actuellement, ainsi que d'autres lui manqueront dans quelque tems; mais comme il ne lui reste que peu de tems de la durée de son Privilége, & que l'entreprise en est très-considérable, il Nous auroit très-humblement fait supplier de vouloir bien pour l'en dédommager lui accorder nos Lettres de continuation de Privilége sur ce nécessaires : A CES CAUSES voulant favorablement traiter ledit Exposant, & lui donner moyen de continuer à réimprimer tant lesdits Ouvrages dudit Sieur de Tillemont, que pour d'autres Livres de son fonds cy-après énoncés, qui ne peuvent être que très-utiles pour l'avancement des Sciences & des Belles-Lettres; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de réimprimer ou faire réimprimer l'*Histoire des Empereurs par le*

sieur le Nain de Tillemont ; l'Histoire Ecclesiastique par le même ; Sermons à l'usage des Missions ; Prieres Chrétiennes en forme de Meditations ; Exercices de pieté pour les trois Confessions ; Jesus-Christ Pénitent ; Le bonheur de la mort Chrétienne ; Vies des Saints tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, avec des Réflexions ; Consolations intérieures, ou l'Imitation de J. C. L'Année Chrétienne par le sieur le Tourneux ; Histoire de la Vie de Notre-Seigneur J. C. Principes & Regles de la vie Chrétienne ; Instructions & Exercices de pieté durant la sainte Messe ; L'Office de la Vierge en Latin & en François, avec des Instructions pour passer chrétiennement la journée ; La meilleure maniere d'entendre la sainte Messe ; Traite de la Priere par le sieur Nicole ; Traitez de la Civilité Françoise, du point d'honneur, de la jalousie & de la paresse, par le sieur Courtin ; Conduite pour la Confession & Communion ; Catéchisme de la Penitence, des Indulgences & du Jubilé ; Le Directeur spirituel pour ceux qui n'en ont point ; Prieres tirées de l'Ecriture-Sainte pour la Messe, par le sieur Treuvé ; Regret d'une ame touchée d'avoir abusé de la sainteté du Pater ; *Exercices sur les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie ; Le Pseautier de David avec des notes tirées de Saint Augustin ; Les Pseaumes de David traduits en François selon l'Hébreu & la Vulgate, avec les Hymnes & Cantiques ; Les Pseaumes de David, traduits en François & distribués pour tous les jours de la semaine, avec les Hymnes & les Oraisons de l'Eglise ; Menochius* in Sanctam Scripturam ex editione R.P. de Tournemine ; *les Ouvrages du P. D. Jean Mabillon, tant en Latin qu'en François, avec sa Vie* en tels Volumes, forme, marge caractere, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de vingt-cinq années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obeïssance ; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus spécifiés en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Régistre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de les exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DAGUESSEAU ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DAGUESSEAU ; le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cent vingt, & de notre Regne le cinquiéme. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, DE SAINT HILAIRE.

Registré sur le Régistre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 17. N. 1. conformément au Reglement & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1703. *A Paris le 30 Juillet 1737 Signé*, DELAULNE, *Syndic*.

L'EMPEREUR



A. Humblot in. D. Sornique Sculp.

L'EMPEREUR THEODOSE II. OU LE JEUNE.

ARTICLE I.

Anthéme Gouverneur de l'Orient : Son éloge : Uldin chassé de la Thrace avec les Huns & les Squires : Loi contre les Juifs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 408. DE THEODOSE II. 1.

Anicius Bassus & Philippus, Consuls.

L'an de J. C. 408.

v. Arcade, §. 2. [L'EMPEREUR Arcade " qui mourut le premier jour de Mai en l'an 408. laissa après lui un fils
16. §. 22. unique nommé Théodose, " déclaré Auguste dès le 11. Janvier 402. mais qui n'avoit encore au plus que sept ans & près de quatre
16. §. 21. mois, " étant né en 401. au mois de Janvier ou d'Avril. Cet enfant avoit donc besoin qu'on prît un extrême soin de sa conservation;] ' & on a prétendu qu'Arcade l'avoit mis pour cela sous la tutele & la protection d'Isdegerde Roi de Proco. 6. P. I. I. c. 2. p. 7.

Soz. l. 8. c. 4. Perſe. [Mais " c'eſt ce qui a auſſi peu d'apparence que peu de L'an de J.
p. 805. d. fondement dans les Auteurs originaux.] ' Honoré Empereur C. 408. Note 1.
Zoſ. l. 5. p. d'Occident " & frere d'Arcade " voulut aller lui-même à Con-
807. 6. c. ſtantinople donner ordre à la ſûreté de ſon neveu & de ſes &c.
Etats, en y mettant des Officiers fidéles. Mais ſes affaires pro-
pres ne lui permirent pas même d'y envoyer Stilicon ſon beau-
pere & ſon premier Miniſtre.

Socr. l. 7. c. 1. ' Ainſi toute la conduite des affaires demeura entre les
p. 334. a. mains d'Anthéme qui avoit été fait Préfet [d'Orient ' en l'an 16. §. 25
Cod. Th. t. 6. 405.] ' & qui paroît avoir été continué dans cette charge " juſ- v. la n. 5.
p. 350. qu'en 414. ' Il étoit petit-fils de Philippe [qui avoit eu la mê-
Socr. p. 334. a. me dignité ſous Conſtance, mais qui s'étoit déshonoré] en
chaſſant [& en faiſant même étrangler] " S. Paul Evêque [de v. ſon titre.
Conſtantinople] pour mettre Macedone en ſa place. [On ne
Amm. l. 9. p. dit point ſi Anthéme étoit fils] de ' Simplice fils de ce Philippe,
151. c. d. dont Ammien décrit " la diſgrace arrivée en 359. ' Mais on v. Conſtan-
Sid. Car. 2. p. 291. 292. a. p. ſçait qu'il eut une fille mariée à Procope [dont nous pourrons ce, §. 51.
108. parler en un autre endroit], & mere d'un ſecond Anthéme qui
Bar. 5. Jan. k. fut élevé à la dignité d'Auguſte [l'an 467.] Quelques-uns lui
| Boll. 16. p. donnent une autre fille nommée Apollinarie, qu'on dit avoir
258. §. 2. vécu parmi les Solitaires de Sceté ſous le nom de Frere Doro-
thée. Les Grecs l'honorent le 4 de Janvier, & les Latins le 5.
& l'on en a une grande hiſtoire, " [mais qui ne paroit qu'une Note 2.
grande fable.]

On ne trouve point quelles dignitez Anthéme peut avoir
Cod. Th. t. 6. eues [avant l'an 404.]' auquel il avoit à Conſtantinople celle de
p. 349. maître des Offices [l'une des plus conſidérables de la Cour.]
Theodor. v. P. ' Avant l'an 405. il fut envoié Ambaſſadeur en Perſe, & au re-
c. 8. p. 813. d. tour il vint viſiter S. Aphraate Solitaire auprès d'Antioche.
Comme ce Saint étoit de Perſe, il crut l'obliger en lui faiſant pré-
p. 819. ſent d'une tunique qu'il avoit apportée de ce païs-là. ' Mais le
Saint s'en défendit d'une maniere ſi adroite, qu'il engagea An-
Chry. p. 147. théme à lui conſeiller lui-même de ne la pas accepter. ' Anthé-
p. 760. me fut fait Conſul [" en l'an 405.] & bientôt après Préfet du v. Arcade,
Prétoire ; ſur quoi S. Chryſoſtôme lui écrivit comme à un ami §. 23. n. 33.
Cod. Th. Chr. particulier. ' Il avoit auſſi la dignité de Patrice dès l'an 406.
p. 149. 152. comme on le voit par une loi du 28 d'Avril & par quelques
autres des années ſuivantes.

Chry. p. 780. c. ' Saint Chryſoſtôme loue ſa prudence. [a] Mais Socrate l'éle-
a. Socr. l. 7. c. ve ſur ce point au deſſus de toutes les perſonnes de ſon tems.
1. p. 334. 6. Et avec cela [ſans ſe fier à ſa lumiere] il ne faiſoit rien ſans

L'an de J. C. 408. consulter plusieurs amis sages qu'il avoit autour de lui, ' ce qu'on pouvoit dire être le plus grand de tous les biens qu'il avoit reçus de Dieu. Syn. ep. 75. p. 220. a.

' Saint Chrysostôme loue encore sa douceur, sa bonté pour tout le monde, ' sa vie sage & reglée. Il dit que les plus grandes dignitez, plutôt que de le relever, tirent elles-mêmes un nouvel éclat de sa vertu. ' C'est pourquoi il ne se réjouit de le voir élevé à la Préfecture, que dans l'espérance qu'il seroit le port & le salut d'une infinité de personnes affligées. ' La visite qu'il rendit à S. Aphraate donne sujet de croire qu'il aimoit les personnes de piété; ' & on peut juger que son ame étoit au dessus de l'ambition, puisqu'on ne voit pas qu'il ait abusé de ce grand pouvoir que lui donnoit le bas âge de Théodose. ' Synese l'appelle toujours le grand Anthéme. Il dit qu'il étoit le premier & dans son estime & dans celle de tout le monde, de tous ceux qui ayant eu le maniement des affaires, s'y étoient appliqués comme ils devoient. ' Il dit qu'il avoit & le pouvoir & l'adresse, & l'inclination de sauver les Villes ' & les Provinces, en leur choisissant de bons Gouverneurs, à quoi un bon Ministre doit surtout donner toute son attention & tous ses soins.

(Marges : Chrys. p. 770. b. c. — ἀνεπιφθόνως. — c. d. — Bar. 405. 5. 2. — 5. 3. — Syn. cat. pag 299. c. — ep. 73. p. 220. a. — p. 221. a.)

1. [Comme il étoit homme] ' il étoit capable d'être [1] trompé par les méchans; ' & Synese se plaint fort de ce qu'il avoit fait Andronique Gouverneur de la Pentapole [en 410.] ' Cet Andronique excusoit ses cruautez sur ce qu'Anthéme ayant été malade, " avoit eu, disoit-on, un songe qu'il ne pouvoit guérir que par la mort de certaines personnes. [Ce seroit une chose abominable qu'Anthéme eût voulu racheter sa vie par le sang d'un innocent.] Mais c'étoit visiblement une fiction d'Andronique.

(Marges : ep. 47. p. 187. a. b. — ep. 73. p. 220. 221. — ep. 79. p. 225. 226. — Synese, 15.)

[Ce qui peut donc faire plus de tort à la réputation d'Anthéme, c'est la persécution de S. Chrysostôme & de ses amis. Car dans le crédit qu'il avoit, il est bien difficile de croire qu'il n'eût pas pû empêcher les violences qui se firent en 406. & le transport du Saint à Pityunte, qui éteignit cette lumiere de l'Eglise. Il l'eut pû, dis-je, non pas s'il l'eût voulu, (car il l'eut voulu sans doute) mais s'il l'eût voulu, comme il le devoit vouloir, en se souvenant qu'on ne peut être disciple de J. C. si on ne renonce à tout, & si on ne s'expose à tout plutôt que de manquer à ce qu'on lui doit. Il avoit bien des amis, mais il n'a-

1. ἀπαιήσειν. Je crois qu'il faut ἀπατήσειν.

voit peut-être pas de Mardochée, ou il n'étoit pas une Esther. L'an de J. C. 408.
Ainsi il est bien à craindre que son bonheur temporel n'ait été toute sa récompense.

ep. 75. p. 222. c. | ep. 46. 79. p. 186. 229. | ep. 49. p. 187. ' Synese nous fait connoître quelques-uns des amis d'Anthéme, comme Nicandre, [Troïle,] ' Anastase dont il se plaint néanmoins d'avoir été abandonné dans le besoin ; ' & Théotime dont il dit qu'Anthéme étoit heureux de l'avoir pour ami, puisqu'un homme qui est dans l'autorité, ne doit rien tant estimer qu'un ami fidele qui lui dit la vérité sans déguisement. p. 188. ' Théotime étoit Poëte, & faisoit, ce semble, quelque poëme en l'honneur d'Anthéme. Socr. l. 7. c. 1. p. 338. b. [' Troïle est le plus célébre & le plus loué] & celui aussi pour qui Anthéme avoit une confiance particuliere. Mais on en traite " en un autre endroit.] v. Synese § 6.

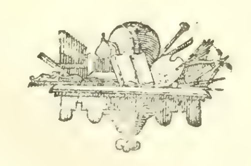
Theodor. l. 5. c. 36. p. 748. d. ' Les Historiens ont remarqué avec sujet la protection visible que Dieu avoit prise du jeune Théodose, qui étant demeuré orphelin dans un âge si tendre, n'éprouva néanmoins aucun des maux ausquels il sembloit être exposé. " Il fut élevé avec grand soin dans la piété. v. § 5 d. 749. a. | Soz. l. 9. c. 3. p. 804. d. [Il eut un Ministre sage & fidele.] ' Dieu conserva son Empire sans trouble & sans guerres civiles : & si quelqu'un eut la pensée de se soulever, ses desseins se dissipoient d'eux-mêmes, & ne pouvoient produire aucun effet. Soz. l. 9. c. 6. p. 807. ' Ainsi l'Orient jouissoit d'une heureuse paix & d'un sage gouvernement, quoique la jeunesse du Prince dût y faire craindre divers malheurs, en même tems que l'Occident, dont l'Empereur étoit dans la vigueur de l'âge, étoit dans des troubles effroyables.

c. 5. p. 806. 807. ' Dieu fit particuliérement paroître la protection qu'il prenoit de Théodose dans la maniere dont il dissipa l'armée effroyable des Huns & des Squires qu'Uldis avoit fait passer dans la Thrace. p. 806. b. ' Sozomene qui en rapporte l'histoire, dit que cela arriva vers le tems de la mort de Stilicon, [c'est-à-dire, sur la fin de 408.] Cet Uldis ou Uldin est assurément le même Roi des Huns qui avoit servi utilement l'Empire " contre Gaïnas en 400. " & contre Radagaise en 406. v. Arcade § 14. v. Honor. § 23. &c. c. d. ' Cependant " étant devenu ennemi, il ne vouloit point faire la paix " qu'à des conditions qu'on ne pouvoit pas lui accorder, se vantant d'être en état de conquérir toute la terre. d ' Mais voyant qu'une partie de ses Officiers l'avoit abandonné pour se joindre à l'armée Romaine, b | 807. a. il fut obligé de se retirer promptement au delà du Danube avant qu'on le poursuivît, après avoir perdu [dans la marche] un grand nombre de ses Huns. p. 807. a. b. ' Et pour les Squires, n'ayant pas marché si vîte, ils furent tous tués, vendus, donnés ou dis-

L'an de J. C. 408. persés dans divers endroits de l'Asie, afin qu'ils ne pussent pas retourner chez eux. Ainsi cette nation auparavant fort nombreuse, fut [presque] entiérement éteinte. ' Le grand Théodose avoit déja vaincu les Squires ou Scyres joints aux Huns vers le commencement de son regne, selon Zosime. ' Quelques autres Historiens parlent encore de cette nation. Soz. l. 4. p. 759. 27. Soz. n. 169. c. a.

V. la note 1. ' Sozomene " dit assez clairement qu'il y eut encore cette année quelque guerre du côté des Perses. Mais tout fut bientôt appaisé par un Traité qui devoit durer cent ans, [& qui n'en dura néanmoins que dix.] ' On voit dans une loi de Théodose adressée à Anthéme [avant 416.] qu'il étoit convenu avec les Perses dans le tems du Traité, que le commerce d'entre les marchands des deux Empires se feroit à Nisibe, à Collinique dans l'Osrhoëne, & à Artaxeta [dans l'Armenie.] La loi ordonne aux Gouverneurs de ne point souffrir " qu'on passe ces bornes, ni qu'on fasse aucun commerce hors de ces trois Villes. l. 9. c. 4. p. 805. a. Cod. Th. t. 2. p. 559 &c.

' Nous avons dès le 29. de Mai, ou peut-être de Décembre 408. une loi sous le nom de Théodose adressée à Anthéme, où l'on voit que les Juifs, sous prétexte de célébrer la punition d'Aman, l'attachoient à une croix, & puis le bruloient avec la croix en dérision de la Religion Chrétienne. La loi ordonne aux Gouverneurs d'empêcher ce sacrilége, & de ne souffrir pas qu'ils mettent le signe de notre salut dans leurs divertissemens, ni qu'ils fassent rien dans leurs cérémonies au mépris du Christianisme, depeur qu'on ne leur ôte même la liberté dans laquelle on les tolere. Je pense que cela peut regarder [la fête des Sorts, ou de Mardochée, que l'on pouvoit aussi bien appeller alors] la fête d'Aman. ' Ce que rapporte Socrate d'un enfant que les Juifs tuerent en Syrie [n'a pas été l'occasion de cette loi,] ' puisque cela n'arriva qu'après la mort d'Hypatie, [& la loi parleroit plus fortement d'un si grand excès.] Cod. Th. 16. t. 8. l. 18. p. 233. 234. p. 234. a. Socr. l. 7. c. 16. p. 353. b.



L'an de J. C. 409.

ARTICLE II.

Sédition à Constantinople : Loix contre les hérétiques, sur les mariages, contre ceux qui demandent le gouvernement de leur pays.

L'AN DE JESUS-CHRIST 409. DE THEODOSE II. 12.

Idat. &c. Zos. p. 818. b.

'Honorius VIII." & Théodosius III. Augg. Consuls. v. Honoré, §. 34.

Cod. Th. chr. p. 251. — p. 154. — Marc. Chr. — Pasc. p. 306. c. | n. p. 572. c. d. | Cod. Th. chr. p. 155. 1. — Pasc. 308. c. d.

'MONAXE [que nous verrons Consul en 419.] avoit été Prefet de Constantinople en 408. ' & il le fut encore en celle-ci, ' où [il eut à essuier] une grande sédition à cause qu'on manquoit de pain. [" C'est ce qui fait rapporter] ' à cette année un endroit de la chronique d'Alexandrie, qui sembleroit devoir appartenir à l'an 407. ' Mais comme il y manque cinq Consulats depuis 408. jusqu'en 413. [on est moins obligé de s'y arrêter.] ' Elle dit donc qu'à cause que l'on manquoit de pain, le peuple brûla la maison de Monaxe, Prefet de la ville, & traîna son char par les rues. L'on appaisa enfin le peuple, " en lui promettant de faire des loix telles qu'il voudroit pour le prix du blé, ou de faire fouetter les Boulangers, comme on voit par Libanius, que cela étoit assez ordinaire dans les chertez. ' Il est marqué que ceux qui appaiserent le peuple, furent les Généraux Varane & Arsace avec Synese, Intendant des largesses. Varane est celui ' qui fut Consul en 410. [Je ne trouve rien d'Arsace.] Synese " étoit encore Intendant des largesses en 412. Il étoit mort en 436. ' lorsque Théodose louoit un ordre qu'il avoit établi. [Il peut avoir succedé à Philometor] ' qui avoit la même charge en 406. [Nous nous reservons à parler de Monaxe en l'an 419. auquel il fut Consul.]

Note 3. — τιμῆς. — Lib. or. 1. p. 64. c. d. — Chr. Al. pag. 716. — Cod. Th. t. 6. p. 390. a. p. 386. 2. | t. 2. p. 204. — Note 4. — 10. t. 20. l. 18. p. 517. — Chr. p. 149.

C. Th. t. 5. p. 84. 2. — 13. t. 5. l. 32. p. 83. — p. 85. 1. b. p. 84. — 14. t. 16. l. 1. p. 233.

' Il ne se faut pas étonner qu'on ait manqué de blé cette année à Constantinople], ' puisqu'il paroît que la flotte qui y en devoit apporter d'Alexandrie, n'étoit pas venue à la fin de l'année de devant. C'étoient des négotians de Syrie qui étoient chargés de le faire venir, & ils ne s'étoient pas pourvûs de vaisseaux assez à tems. Cela obligea Anthéme de traiter pour l'avenir avec les Chefs de la flotte d'Alexandrie, & d'une autre qui étoit en l'isle de Scarpantho ' entre Rhode & Candie, b à la charge qu'ils seroient même responsables des blés qui périroient par les naufrages. Ce traité fut confirmé par une loi dattée du 19 Janvier 409. ' Nous apprenons d'une autre loi dattée

an de J. C. 408. du 26 d'Avril, que pour empêcher la famine, on fit un fond de 500 livres pesant d'or, dont une bonne partie fut donnée volontairement par le Senat, afin d'en acheter du blé que l'on vendoit aux particuliers : ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'eussent la liberté d'en acheter pour eux [où ils vouloient.] 'Godefroy dit que cette somme de 500 livres se devoit fournir tous les ans, ' & qu'on la fit monter bien-tôt après à plus de 600. p. 234. 1.

'Honoré se trouva cette année tellement pressé dans Ravenne par Attale, qui avoit pris le titre d'Empereur, & par Alaric Chef des Gots, qu'il songeoit déja à se retirer en Orient. Mais il fut délivré de ce peril" par le secours que Théodose lui envoya. [Il semble" que dès l'an 408. Théodose lui avoit envoyé le Général Varane, qui sera néanmoins revenu bien-tôt après.] Soz. l. 9. c. 8. p. 810. 6. c. | Zos. l. 6. pag. 829. 830. Honoré, 37. 5. 32.

S. Aug. 182. ' Saint Augustin nous apprend" sur la fin de cette année, que peu de tems auparavant plusieurs Saints Solitaires avoient été tués dans l'Egypte par les barbares. Aug. ep. 122. p. 240. 2. 6.

L'AN DE JESUS-CHRIST 410. DE THEODOSE 2, 3.

Flavius Varanes, Consul.

Honoré, 40. ' Ce Varane [1] " seul Consul de cette année, est sans doute ce Général de l'Orient dont nous avons parlé ci-dessus. [Son nom donne lieu de croire qu'il étoit Persan d'origine.] On a une Lettre que le Sophiste Libanius lui écrit. Cod. Th. t. 6. p. 390.

' Hercule, qui étoit en ce tems-ci Prefet d'Illyrie, avoit cette charge dès la fin du regne d'Arcade, s'il n'y a faute dans la datte d'une loi qui lui est adressée le 2 d'Avril 408.[2] [Et comme c'étoit Anthéme qui gouvernoit dès ce tems-là, la mort d'Arcade peut bien n'avoir pas fait de grands changemens.] ' Hercule étoit encore Préfet d'Illyrie en 412. On croit que c'est celui à qui S. Chrysostôme écrit ' de son exil, pour répondre à une Lettre qu'il en avoit reçûe, & le remercier de ce qu'il s'étoit déclaré pour lui avec chaleur à la vûe de toute la ville [de Constantinople.] Chr. p. 151 | t. 6. p. 365. | Chrys. ep. 807. 808.

[Monaxe qui avoit aussi été Préfet de Constantinople dès le tems d'Arcade, eut cette année] ' pour successeur Isidore, qui l'étoit encore en 412. & qui fut depuis Préfet du Prétoire. Cod. Th. t. 368.

' Comme l'Italie & presque tout l'Empire d'Occident étoit alors plein de barbares & d'ennemis, les Officiers de Théo- Bar. 410 § 1.

1. Nommé quelquefois Varranne, Varon & Baron.
2. On croit qu'elle doit etre plutot de l'an 412.

dose, de concert avec Honoré, ordonnerent par la loi du 24 d'Avril qu'on arrêteroit " toutes les personnes qui passeroient de l'Occident à l'Orient [pour retenir ceux dont on auroit quelque soupçon.] L'an de C. 410. &c.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 48. p. 168. ' Nous avons une loi de Théodose du 21 de Fevrier contre les Montanistes & autres héretiques semblables ; & même contre les Priscillianistes [héretiques d'Espagne, qu'on ne voit point être jamais passés en Orient.] La loi veut qu'ils soient exclus de tous les offices de la Cour, mais non " de ceux des villes, qui souvent n'étoient qu'à charge. Et elle déroge en ce point à une loi faite en Occident, qui les excluoit de tous les Offices & presque de toute la société civile. &c. p. 169. 2. 'On croit que c'est a. t. 6. p. 168. 169. " celle du 22 Fevrier 407. [a] On fit encore quelques loix contre les Priscillianistes. v. Honor §. 27.

16. t. 5. l. 49. p. 169. 'Celle du premier Mars est contre les Eunomiens ; & outre ce qu'Arcade avoit décerné contr'eux, elle les déclare incapables de faire ou de recevoir aucun legs ni aucune donation, non pas même de la libéralité du Prince, voulant que tout soit saisi par l. 50. p. 169. les Officiers du domaine ', à qui elle ordonne d'être severes & exacts sur cela, sur peine d'en répondre eux-mêmes. C'est pourquoi elle fut envoyée à l'Intendant du Domaine nommé Stra- p. 385. 2. tege, [celui sans doute qui fut] 'Préfet d'Illyrie en 415. [On prétend qu'il avoit été Vicaire d'Afrique en 403.] Mais je ne sçai si les Officiers passoient communément d'un Empire à l'autre.

Les termes de la loi du 4 Septembre portent à croire qu'elle veut accorder à tous les mariages les mêmes droits que les anciennes loix d'Auguste n'accordoient qu'à ceux qui avoient p. 649. donné des enfans à la République. Godefroy le reconnoît : & il dit que Justinien l'a entendue de la sorte. Cependant il soutient qu'elle ne regarde que ce que le mari & la femme avoient pouvoir de se donner ; & qu'ainsi ce n'est point encore une abrogation entiere de la loi Papia.

Syn. c. 73. p. 220. b. d. | [Je crois que nous n'avons point] ' la loi qu'Anthéme avoit fait faire avant cette année pour renouveller sous de très-grandes peines les loix anciennes, qui défendoient à toutes personnes p. 221. 6. de demander le gouvernement de son pays, ' tant pour divers autres inconveniens, que parce qu'il est difficile qu'un homme ait assez de courage pour y soutenir la vigueur des loix & de la justice, & contre les sollicitations des amis & des parens, & contre les caresses d'une femme ; & qu'il est aisé au contraire

qu'il

L'an de J. C. 410. qu'il veuille venger par l'autorité publique les petits différends qu'il aura eus ' n'étant que particulier. La même loi, ce semble, défendoit aux Gouverneurs de faire aucun emprunt dans leur province. a 72.p.219.d.

' Nonobstant cette loi, Andronique ne laissa pas d'obtenir d'Anthéme [1] par surprise & par l'argent qu'il donna [à quelques Officiers de ce Ministre] le gouvernement de la Pentapole dont il étoit : [& il fit voir " par sa méchante conduite combien la loi qu'il violoit étoit nécessaire. On en peut voir le détail dans Synese, qui étoit alors Evêque de Ptolemaïde métropole de cette province, & qui fut enfin " obligé de l'excommunier sur la fin de cette année, ou au commencement de la suivante.] ' Mais comme l'autorité ecclésiastique [ne] va [pas] à faire descendre les Magistrats civils de leurs tribunaux, ' Synese eut recours à Troïle pour obtenir d'Anthéme qu'il délivrât la province d'un si méchant homme, ' & " il l'obtint effectivement. ' Il l'appelle la derniere playe de la province, & dit qu'il est venu pour achever entierement de ruiner ce que les tremblemens de terre, les sauterelles, la famine ou la peste, le feu, la guerre y avoient encore pû laisser.

[Marginal notes: ep. 73. p. 220. b 221. a. d. ep. 58. p. 201 | 202. a. — v. Synese. §. 15. 16. — 16. §. 17. 18. — Ba. 411. §. 61. — Syn. ep. 73, p. 221. — &c. — ep. 89. p. 250. d. — ep. 58. p. 201. b.]

ARTICLE III.

Courses des Ausuriens & des Sarrasins : Les frontieres fortifiées : Donat Roi des Huns assassiné.

L'AN DE JESUS-CHRIST 411. DE THEODOSE II. 3, 4.

" *Theodosius Aug. IV. seul Consul.* [v. Honoré §. 45.]

' ON célébra l'an 411. à Constantinople [& sans doute au mois de Janvier] la dixiéme année commencée du regne de Théodose [depuis qu'il avoit été déclaré Auguste en 402. car c'est de là que l'on comptoit son regne pour les solemnitez publiques. Mais les Historiens ne le commencent qu'à la mort d'Arcade.] Marc. Chr.

' La ruine dont la Pentapole ravagée [par ses Gouverneurs] & par les Barbares appellés Ausuriens, étoit menacée depuis sept ans, fut differée d'un an, dit Synese, par le courage d'Anyse qui en étoit Duc [en " 411. & dont Synese fait de grands éloges.] Il avoit avec lui des [1] Marcomans & des Thraces avec Syn. cat. pag. 299. 300.

[Marginal note: v. Synese §. 23. 1.]

1. Je ne trouve point dans la Notice p. 2. 31. 32. qu'il y eût aucunes troupes dans la Pentapole.

40. Unnigardes, [dont je ne trouve rien dans la notice ni dans L'an de J
ep.78. p. 223. 224. de Any. p. 305. 306. l'histoire,] quoique Synese les releve extrémement. ' Ce fut C. 411.
par leur valeur qu'Anyse repoussa & battit plusieurs fois les Ausuriens.

p. 305. ' La province demanda qu'Anyse fût continué : [" mais en 16. §. 24.
412. on envoya au lieu de lui Innocent âgé & infirme, sous qui les Ausuriens firent d'effroyables ravages, menacerent toutes les villes d'une ruine entiere: & Alexandrie même ne fut pas
ep. 62. p. 205. c. d. sans crainte. Mais] ' Marcellin rétablit les choses, & défit les
Cod. Th. t. 6. p. 850. Ausuriens, [apparemment en 413.] ' Anyse étoit Intendant des largesses en 416. & en 419. Il est difficile de juger si c'est le Duc de la Pentapole : [& ces deux emplois sont même assez différens.]

Hier. ep. 82. p. 318. d. ' Les Sarrazins coururent [" en 411.] comme un torrent, v. S. Jerôme 12. 82
les frontieres de l'Egypte, de la Palestine, de la Phenicie & de la Syrie. [C'est tout ce que nous en trouvons.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 412. DE THEODOSE II. 4, 5.

Idat. &c. ' *Honorius IX. & Theodosius V. Augg. Consuls.*

Cod.Th.Chr. p. 158. ' Nous avons quelques loix de cette année adressées à Anthéme, à " Synese, Intendant des largesses, à Lupien Comte & v. 5.
Maitre de la milice en Orient, [dont nous ne trouvons rien ailleurs,] à " Hercule Préfet d'Illyrie, & à Leonce, qui eut en- v. 5.
suite la même charge cette année & la suivante. [Je ne sçai si
t. 6. p. 369. ce ne seroit point le même] ' Leonce, qui étoit Préfet de Con-
Chr. p. 158. stantinople en 434. ' Il y en a une adressée à Philippe Préfet d'Illyrie ; mais on croit qu'elle est plûtôt de 418.

15. t. 1. l. 49. p. 321. 322. ' L'on travailloit apparemment en ce tems-ci à réparer les murailles des villes [frontieres] dans l'Illyrie ; & la loi du 10 Avril ordonne que personne ne sera exemt par quelque privilege que ce soit, de contribuer à la dépense nécessaire pour cela, à proportion des terres que l'on tiendra, afin que la charge soit d'autant plus aisée à porter que plus de personnes y prendront part, & que tout le monde contribue à ce qui se fait pour le
t. 5. l. 5. p. 343. bien de tous. La loi du 26 d'Octobre ordonne la même chose dans la Bithynie & dans les autres provinces pour la réparation des chemins. Au moins elle ne veut point qu'on ait égard aux exemtions personnelles.

t. 1. l. 50. pag. 322. ' Il y avoit des bains à Constantinople qui portoient le nom d'Honoré, & l'on travailloit à les orner d'une galerie. Cela fai-

'an de J. C. 412. soit tort à quelques personnes, [qui apparemment s'y opposoient.] La loi du 20 d'Octobre veut que l'on continue l'ouvrage, assez important, dit-elle, pour négliger un peu les intérêts particuliers. ' Mais comme ce n'étoit point la coutume [des Romains] d'obliger personne à donner ce qu'il avoit près des édifices publics, ' elle veut en même tems que pour dédommager ces particuliers, & leur donner même plus qu'ils ne perdoient, on leur céde un lieu public, appellé l'ancienne Basilique, où ils pourront bâtir avec toutes les séuretez qu'ils souhaiteront. 11. p. 322. 2. l. 50. p. 322.

[Nous avons parlé " autre part d'Olympiodore, historien payen de ce tems-ci, qui adressa son ouvrage à Theodose le jeune. Nous n'en avons que l'extrait fait par Photius :] ' & selon la suite de cet extrait, il faut, ce semble, mettre vers ce tems-ci la députation de cet Olympiodore vers les Huns. [C'est une histoire fort obscure dans l'abregé que Photius nous en a conservé ; & aucun autre auteur n'en parle. — Honoré §. 6. — Phot. c. 80. p. 189. b. c.

Ce qu'on en peut donc tirer,] c'est qu'Olympiodore fut envoyé [avec quelqu'autre personne, sans doute qui étoit Chef de l'ambassade,] vers un des Rois des Huns nommé Donat. Il y fut par mer & avec beaucoup de danger. [Ainsi on peut juger que ce Donat demeuroit dans l'ancien pays des Huns vers les Palus Méotides, où il falloit aller par le Pont Euxin ; & par conséquent que cette ambassade venoit de Constantinople plûtôt que de l'Empire d'Occident.] Et Donat ayant été trompé par de faux sermens, fut tué par l'ordre de la Justice, & [apparemment par les Romains.] Car Caraton qui étoit le premier Roi des Huns, étant extrémement irrité de la mort de Donat, fut appaisé par les présens du Prince : [ce qu'on ne peut, ce me semble, entendre que de l'Empereur Romain, sur qui par conséquent retombe cet assassinat ; & les ravages d'Attila Roi des Huns, pourroient en avoir été la punition.] — βασιλικοῖς.

' Pour les autres choses qu'Olympiodore dit de sa navigation, & qui, selon sa suite, peuvent être arrivées en 415. & en 419. il n'est point nécessaire d'en rien dire ici, ni de les rapporter à son ambassade vers les Huns. ' Il dit qu'ayant été voir Talmis, & d'autres païs au-delà de l'Egypte qui avoient été aux Romains [" jusques vers l'an 296.] & qui étoient alors aux Blemmyes, on voulut les mener voir des mines d'émeraudes qui étoient en ces quartiers-là. Mais cela ne se pouvoit pas, dit-il, sans un ordre de l'Empereur. [Je ne sçai ce qu'il veut dire.] — p. 189. 192. — p. 193. b. c. — Dioclétien §. 14.

L'an de J. C. 413.

ARTICLE IV.

Theodose protégé de Dieu contre un assassin : Constantinople augmentée par une nouvelle muraille : Loix contre les Rebaptizations, contre les Sabbatiens & les Eunomiens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 413. DE THEODOSE II. 5, 6.

Idat. &c. *Lucius [" & Heraclianus] Consuls.* v. Honor. §. 49.

[LUCIUS passe pour avoir été seul Consul en cette année, parce qu'Héraclien qui étoit Comte d'Afrique, s'étant révolté, son nom fut ôté des fastes.] 'On croit que le Consul Lucius est celui que l'on trouve avoir été Intendant des largesses en 408. [Mais il ne faut pas oublier] ' ce que Damascus auteur païen qui vivoit à la fin de ce siecle, nous apprend d'un Luce, [1] Général des troupes qui suivoient la Cour. Il étoit assurément païen & fort ennemi de notre foi : [& ce fut sans doute ce qui le porta] à entreprendre sur la vie même de Théodose son Empereur. Il alla pour cela au Palais, fut trois fois sur le point de tirer l'épée, & fut autant de fois arrêté par la frayeur que lui donnoit une grande femme d'un regard fier & terrible qu'il voyoit dès qu'il vouloit mettre l'épée à la main, & qui tenoit Théodose par derriere entre ses bras. C'est la force de la vérité, dit Photius, qui a contraint cet auteur à nous apprendre malgré lui ce fait important [entierement inconnu d'ailleurs.]

(Margin: Cod.Th. t. 6. p. 370. — Phot. c. 242. p. 1072.)

'La loi du 21 de Mars 413. adressée à Priscien, Préfet de Constantinople, est un reglement sur le rang de divers Officiers qu'on appelloit Comtes du premier ordre, [& qui étoient au dessous des Préfets & des autres grands Officiers à qui on donnoit le titre d'Illustres. Nous n'entrons point dans le détail de ce que porte cette loi, laissant cela à Godefroi & à d'autres qui en peuvent être plus instruits :]' & on prétend même que ces rangs n'étoient pas beaucoup fixes. ' Nous y remarquons seulement que les Connétables & les Curopalates, qui se sont depuis si fort élevés, les uns parmi nous, les autres dans l'Empire grec, n'étoient égalés alors qu'aux Ducs des provinces, & mis au dessous des Comtes d'Egypte & du Pont. Les " Connétables avoient soin de l'écurie de l'Empereur, & les Curopalates des bâtimens du Palais. Les uns & les autres commen-

(Margin: Cod.Th. 6. t. 13. 20. p. 96. iij. — n. p. 97. 1 d. 2. — t. 13. p. 96. — Comites stabuli.)

1. ὁ ἐξ αὐτῶν τῶν στρατηγῶν λεγ...

L'an de J. C. 413. cent à paroître dans l'histoire en qualité d'Officiers sous le regne de Constance.

' Divers Princes avoient ordonné que ceux qui n'étant point 12. t. 1. l. 177. p. 509.
Décurions. " du Conseil, en feroient volontairement quelque fonction, y seroient dès-lors aggregés. ' Le jeune Théodose même l'avoit ordonné en 410. ' mais par une autre loi du 16 Avril 413. adressée à Léonce Préfet d'Illyrie, il ordonne que ceux qui voudront d'eux-mêmes faire quelque fonction de Conseiller, ou donner de l'argent pour la faire, ne seront obligés qu'à ce qu'ils auront promis, sans que ni leur famille, ni leurs biens soient engagés aux mêmes fonctions, pourvû qu'ils ayent justifié devant le Gouverneur ou devant les Magistrats de la Ville qu'ils ne sont point du Conseil & du Corps de Ville, ni obligés à ce qu'ils font. Après qu'ils se seront acquittés de ce qu'ils auront promis, la loi veut qu'ils ayent le même rang que s'ils étoient du Conseil. Cette Ordonnance n'est que pour les seules provinces d'Illyrie, qui " ayant souffert de grands maux, avoient un besoin particulier d'être soulagées. Mais Théodose ' l'étendit depuis à toutes les autres.

l. 172. p. 5::
l. 177. p. 509.
Vastato.
n. p. 510. 2:

' Ce que Socrate remarque particulierement de l'administration d'Anthéme, c'est qu'il environna Constantinople de ce qu'il appelle les grandes murailles. ' Elles étoient bâties avant le 4 Avril 413. auquel il semble que l'on en bâtissoit les tours. La loi de ce jour marque qu'Anthéme avoit eu le soin & l'intendance de cette nouvelle muraille faite pour la fortification de la Ville. Nicéphore dit qu'elle étoit du côté de la terre ferme [à l'Occident,] qu'Anthéme en la faisant abattit la vieille muraille [faite par Constantin, qui étoit plus petite que la nouvelle.] Elle fut achevée en deux mois, ce qui étoit, dit-il, une diligence toute extraordinaire & comme incroyable. [Et on ne sera pas assurément bien disposé à le croire sur la foi de Nicéphore, quand même on y joindroit Zonare & Cedrene.] Il ajoute que cette muraille subsistoit encore de son tems, ' après néanmoins avoir été rebâtie plus d'une fois, comme nous le verrons sur la fin même de ce regne. ' On l'appelloit les murs de Théodose, ou la nouvelle muraille. ' Elle avoit ' huit lieues de long, selon un Auteur, lorsque la Ville fut prise par les François en 1204. ' Et cependant on soutient que tout le tour de la Ville n'alloit au plus " qu'à cinq lieues. [Je ne vois point que M. Du Cange éclaircisse cette difficulté. C'est sans doute à cause de cet ouvrage d'Anthéme] ' qu'on

Socr. l. 7. c. 1. p. 334.
Cod. Th. 15. t. 1. 51. p. 323. | Cang. de C. . p. 38. c.
Niceph. l. 14. c. 1. p. 458. b.
Cang. de C. 38-40.
p. 38. b. 40. b.
p. 40. c.
20 milles.
p. 43. !
&c.
Gl[illegible]

Cod. oft. C. p. 12. c. d. — écrit que Théodose II. a aggrandi Constantinople. ' Codin parle plus particuliérement de cette augmentation, qu'il attribue aussi à Théodose, & il la met en la cinquiéme année de son regne; mais du reste [1] il brouille beaucoup. ' Zonare & Cédrene paroissent aussi avoir confondu les différens ouvrages faits en 412. ou 413. & en 439. — L'an de J. C. 413. — 1. — Z. … p. 35. f | Cedr. p. 341. c.

Cod. Th. 15. t. 1. l. 51. p. 323. — ' Comme il avoit donc fallu conduire la nouvelle muraille par les terres de divers particuliers, on leur accorda par la loi du 4 Avril 413. le droit de se servir des tours de cette muraille, comme de leur bien propre; à la charge aussi qu'ils seroient obligés de les entretenir, & d'y faire tous les ans les réparations nécessaires. ' On ne laissa pas depuis d'en destiner le bas pour loger les soldats qui iroient à l'armée, ou qui en reviendroient. Et on ne crut point rien faire en cela contre la loi de 413. parce qu'on avoit accoutumé de prendre le tiers de toutes les maisons particulieres pour les soldats. — p. 324. 1.

[On parle peu que l'on rebaptisât dans l'Orient, quoique " les Eunomiens le fissent:] ' & cela y avoit été défendu [aussi bien que dans l'Occident,] par une loi sévere que Godefroy croit être celle du premier Mars 410. quoiqu'on n'en ait rien mis sur cela dans le Code. Quelle que fût cette loi, Théodose la renouvella le vingt-un Mars de cette année à l'égard de ceux qui auroient rebaptisé un Catholique: [car on croit que la loi ne regarde point les autres] & à l'égard de celui qui se sera laissé rebaptiser, à moins que son âge ne l'excuse: la peine à laquelle on le condamnoit n'est point exprimée. Godefroy croit que c'est celle de la mort. — 16. t. 6. l. 6. p. 200. — v. les Ariens §. 132.

' On n'avoit point encore fait de loi contre ceux qui célébroient Pâque un autre jour que l'Eglise, & qui pour cela s'appelloient eux-mêmes Protopasquites, ' peut-être parce qu'ils prétendoient suivre la premiere & la plus ancienne pratique. ' Mais on crut en devoir faire un article de la loi dont nous parlons, & on y ordonna que s'ils continuoient dans leur coutume, les Chefs de leur assemblée seroient dépouillés de leurs biens, & envoyés en exil. Ces Protopasquites étoient des Novatiens, ' & proprement ceux d'entr'eux que l'on appelloit " Sabbatiens. — p. 200. — p. 201. 2. — p. 200. — p. 201. c. — v. les Novatiens §. 6.

Il faut joindre à la même loi celle qui est dattée du 29 Mars,

1. Il dit que c'étoit 132 ans depuis la fondation de la Ville par Constantin, [ce qui nous meneroit à l'an 460. au moins,] & sous S. Procle Evêque [depuis 434. jusqu'en 446.]

l'an de J. C. 413. ' qui, pour empécher abſolument toutes les aſſemblées des Eunomiens, ordonne que leurs Evéques & leurs Clercs ſoient dépouillés de leurs biens, & proſcrits avec ceux qui auront ſouffert que ces hérétiques ſe ſoient aſſemblés dans leurs maiſons ou ſur leurs terres. l. 7. p. 201.

✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

ARTICLE V.

Sainte Pulquérie prend la conduite de l'Etat : Elle inſpire la pieté à Théodoſe..

L'AN DE JESUS-CHRIST 414. DE THEODOSE II. 6, 7.

' Conſtantius & ' Conſtans, Conſuls. Marc. Chr. &c. |

[CEs deux Conſuls, dont le nom eſt ſi ſemblable, étoient encore unis par la qualité de Généraux des armées Romaines. " Conſtance dans l'Occident, où il arriva méme juſqu'à la dignité Impériale;] & ' Conſtant dans l'Orient, comme nous l'apprenons d'une loi dattée du 28 Janvier 412. où il eſt qualifié Maître de la milice dans la Thrace. [Hors cela l'hiſtoire ne nous en apprend rien.] La loi de 412. qui nous le fait connoître, eſt pour ordonner que les Ducs de [la baſſe] Meſie & de la Scythie feroient tous les ans réparer ou bâtir & équiper un certain nombre de vaiſſeaux; enſorte qu'au bout des ſept ans il y en eût cent dans la Meſie, & cent-vingt-cinq dans la Scythie. Ces vaiſſeaux étoient pour garder le Danube contre les Barbares, & pour les combattre quand ils voudroient le paſſer. L'on en employoit auſſi quelques-uns pour apporter les proviſions des ſoldats.

Phot. l. 80. p. 185. b.

Honoré.

Cod. Th. 7. t. 17. p. 401. | Phot. c. 80. p. 185. b.

Arcade §. 6. [Nous avons vû ſur " l'hiſtoire d'Arcade, qu'il avoit eu pluſieurs filles, Flaccide morte peut-être avant lui, Pulquérie, Arcadie, & Marine. Pulquérie a été illuſtre par les dons de la nature & de la grace, comme on le verra dans ſon hiſtoire. Elle n'avoit que deux ans plus que Théodoſe,] étant née le ' 19 Janvier 399. [Ainſi elle ne faiſoit qu'entrer en ce tems-ci dans ſa ſeiziéme année. Mais comme elle avoit reçu de Dieu un eſprit de ſageſſe beaucoup au deſſus de ſon âge, la Providence divine l'établit comme la tutrice du jeune Théodoſe ſon frere [' & peut-être dès l'an 413. [puiſque Sozomene dit qu'elle entra dans cette fonction 1 lorſqu'elle n'avoit pas encore quinze

§. 15. Chr. Al. pag. 712.

Soz. l. 9. c. 1. p. 799. b.

Pulquérie n. 1. b Théoph. p. 69.d.

1. Théophane lui attribue l'autorité entiere dès la 5 année de Théodoſe, & met dans la 6 & dans la 7 la mort de Théophile, arrivée en 412.] 1. Theoph. p. 70.c.|p.7..c

ans [entiers. Ce fut sans doute ou pour la confirmer ou pour l'établir dans cette autorité] ' qu'elle fut déclarée Auguste le 4 de Juillet de cette année.

L'an de J. C. 414.

Mar. Chr. & Al. p. 716.

[Les éloges que les Historiens donnent à Théodose, font voir quel a eté le succès] ' de cette heureuse éducation que le Dieu du grand Théodose son ayeul lui avoit fait donner par une faveur très-particuliere. ' On peut voir de quelle maniere Socrate parle de ce Prince, ' après avoir protesté qu'il ne prétend point ni se faire connoitre de lui en publiant ses louanges, ni faire une vaine montre de son éloquence ; mais rapporter avec simplicité la vérité toute nue, pour ne pas priver la postérité d'une chose qu'il lui étoit utile de connoître.

Theod. l. 5. c. 36. p. 748. d.
Socr. l. 7. c. 22. p. 361. 362.
p. 360. 361.

' Un des plus grands soins de Pulquérie fut de travailler à lui inspirer la piété. Elle l'accoutuma à prier sans cesse, à visiter souvent les Eglises, & à y faire des présens, à respecter les " Evêques & les autres Ministres de l'autel, à honorer [les Moines] qui avoient embrassé la Philosophie Chrétienne [& la vie parfaite, à aimer] généralement tous les gens de bien.

Soz. p. 800. c.
ἱερέας.

' Aussi Théodose travailloit à pratiquer les devoirs les plus parfaits du Christianisme. ' Il regla son Palais d'une maniere, qu'il sembloit presque être un Monastere. Il se levoit dès le grand matin avec ses sœurs pour chanter à deux chœurs les louanges de Dieu. ' Théodoret après avoir remarqué que Dieu par une protection toute particuliere avoit conservé l'Empire d'Orient exemt de trouble durant l'enfance de Théodose, dit que ce Prince conserva toujours le souvenir d'une si grande grace, & qu'il tâchoit de la reconnoître en chantant les louanges de son bienfaiteur. ' Lorsqu'il arrivoit quelque guerre, il avoit, comme David, son recours à Dieu, sçachant que c'est lui qui est l'arbitre des combats, & en s'armant ainsi de l'oraison, il les terminoit heureusement.

Socr. p. 361. a.
b.
Theod. l. 5. c. 36. pag. 749.
Socr. l. 7. c. 22. p. 362. d.

' Il étudioit l'Ecriture avec tant d'application, qu'il la sçavoit même par cœur ; & il en entretenoit les Evêques comme s'il eût vieilli lui-même dans le Sacerdoce. Il ramassoit de tous côtez les ouvrages faits pour l'expliquer.

p. 361. b.

' Il n'avoit rien de la lâcheté & de la mollesse " ordinaire à ceux qui ont été élevés dans le luxe & les délices d'une Cour. ' Il opposoit à l'amour des plaisirs une continence mâle & rigoureuse, & il n'étoit pas moins maître des passions de son corps & de son ame, que des hommes que Dieu avoit soumis à sa puissance. Il étoit au dessus des plaisirs du boire & du man-

a.
θλακῶδ
Soz. pr. p. 395. c. d.

ger,

L'an de J. C. 414. ger, & il ne touchoit aux mets les plus délicieux que pour en goûter, après avoir béni celui qui les lui donnoit. ' Il s'étoit aussi accoutumé à souffrir la soif, le froid & le chaud : ' sur quoi Sozomene rapporte ce qui lui arriva dans un voyage qu'il fit en Asie l'an 443. [comme nous le verrons 'en son lieu.] ' Il jeûnoit fort souvent, particulierement le Mercredi & le Vendredi, [selon l'ancienne coutume de l'Eglise, qui étoit encore alors ordinaire.]

d Socr. pag. 361. a. Soz. p. 395. 396.

§. Socr. p. 361. a.

' Son respect pour Dieu lui en donnoit pour tous ceux qui étoient consacrés à son culte. Mais il en avoit un bien plus particulier pour ceux qu'il sçavoit étre éminens en sainteté. [S. Abraham] Evêque de " Quebron, [ou plûtot de " Carres en Mésopotamie,] étant mort à Constantinople [vers l'an 422.] Théodose voulut avoir un de ses habits quoique tout sale, pour le porter, & lui rendit encore d'autres honneurs tout à fait extraordinaires.

p. 362. a.

v. la n. 9. v. son titre.

' Théodoret voulant montrer combien sa foi étoit pure, sincere, & humble, en rapporte une ' histoire qu'on auroit peine à croire sur une autorité moindre que la sienne. Un Moine, dit-il, d'un naturel fort hardi ayant demandé plusieurs fois une grace à ce Prince, sans la pouvoir obtenir, lui dit qu'il le retranchoit de la Communion de l'Eglise, & se retira. Ce pieux Empereur étant rentré dans son Palais, quand l'heure du repas fut venue & que tout le monde fut assemblé, il ne voulut jamais se mettre à table qu'il n'eût été absous de cette excommunication. Il envoya pour ce sujet prier un Evêque en qui il avoit beaucoup de confiance, d'obtenir de celui qui l'avoit excommunié, qu'il le déliât. L'Evêque répondit qu'il ne falloit pas croire qu'on pût être ainsi excommunié par toutes sortes de gens, & qu'il l'assuroit qu'il ne l'étoit pas. Mais il ne se contenta pas de cette assurance, & il ne fut point satisfait jusqu'à ce qu'il reçût l'absolution de celui qui l'avoit excommunié, lequel on eut bien de la peine à trouver. Tant ce religieux Prince étoit soumis aux Loix divines.

Thdrt. v. l. c. 17. p. 849. 850. Hist. l. 5. c. 36. p. 749. b.

[Comme le grand Théodose n'étoit pas né dans la pourpre,] ' il faut rapporter au second ce que nous lisons en ces termes dans les Vies des Peres : ' Hors de la ville de Constantinople, & près du Palais d'Hebdomon où les Empereurs étoient bien aises d'aller passer quelque tems, il y avoit un Solitaire qui ne sortoit jamais de sa petite cellule. L'Empereur Théodose l'ayant sçû, alla pour le voir en se promenant, & défendit,

Cedr. p. 339. 340. Vit. P. l. 3. c. 19. p. 498.

à tous ceux de sa suite d'approcher de la cellule. S'étant ainsi L'an de J. C. 414.
avançé tout seul, & ayant frappé à la porte, le Solitaire le reçut sans sçavoir que ce fût lui, parce qu'il avoit ôté son diadème afin de n'être point connu. Après avoir fait oraison ils s'assirent, & l'Empereur lui demandant de quelle sorte les Saints Peres vivoient en Egypte, il lui répondit: Ils prient tous Dieu pour votre prospérité, [l'entendant sans doute de l'Empereur & de tous ses Ministres, du nombre desquels il pouvoit juger qu'étoit celui qui le visitoit.]

' Théodose regarda ensuite de tous côtez dans sa cellule, où p. 498.
ne voyant autre chose que du pain sec dans une corbeille, il lui dit: Mon Pere, donnez-moi votre bénédiction, & que je puisse manger avec vous. Aussi-tôt le Solitaire prit de l'eau dans laquelle il mit du sel, & y trempa des morceaux de pain dont ils mangerent ensemble, & puis il lui présenta de l'eau dont il but. Alors l'Empereur lui dit: me connoissez-vous? Non, répondit le Solitaire. Je suis l'Empereur, lui repartit-il, qui suis venu par dévotion pour vous voir. A ces paroles le Solitaire se prosterna devant lui; & Théodose lui dit: O que vous êtes heureux, vous autres Solitaires, qui étant libres & dégagés des occupations du siécle, passez une vie douce & tranquille sans avoir d'autres soins que celui du salut de vos ames, & sans penser à autre chose qu'à vous rendre dignes de recevoir dans le Ciel une vie & des récompenses éternelles! Pour moi qui suis né dans la pourpre Impériale & qui suis assis sur le thrône, je puis dire avec vérité que je ne me suis jamais mis à table sans avoir l'esprit rempli de soins. Il le salua ensuite d'une maniére très-respectueuse & se retira. Mais dès la nuit suivante le Solitaire ' craignant les suites que pourroit avoir cette &c.
visite de la part des hommes & des démons, quitta sa cellule,
l.5.c.15.§.66. & s'en alla en Egypte ' d'où il étoit.

p. 627. 2. ' La même Histoire est rapportée en un autre endroit des Vies des Peres, & il y est dit que c'étoit Théodose le jeune, & que le Solitaire le reconnut d'abord, mais qu'il ne voulut pas le témoigner; [& qu'aussi il ne lui dit pas qu'il ne le connoissoit
Cedr. p. 339. 340. point, mais] que Dieu sçavoit qui il étoit. ' C'est ce que Cédrene a suivi, & il y ajoute encore quelques particularitez. Il le met dans la vingt-quatriéme année de Théodose, [qui seroit
Glyc. p. 261. 262. l'an 432.] On peut voir ce que dit ' Glycas sur le jugement que Dieu même faisoit de la vertu de Théodose. [Mais cela sent bien la fiction.]

l'an de J. C. 414. ' Une année que la saison étoit fort mauvaise & fort déréglée, étant prêt de donner au peuple les jeux ordinaires qu'il étoit obligé d'accorder à leurs instances, & tout le monde étant déja assemblé dans l'Amphitéâtre, le ciel se chargea extraordinairement, & il commença à tomber des frimats & une neige furieuse. Théodose fit voir alors les grands sentimens de Religion qu'il avoit, & il fit dire au peuple par un Héraut : il vaut mieux laisser là ces jeux & nous mettre en priere pour demander à Dieu qu'il nous préserve de cette tempête. A peine le Héraut eut-il achevé ces paroles, que tout le monde commença à faire des prieres & à chanter des hymnes dans l'Amphitéâtre même. On eut dit que toute la ville n'étoit qu'une église. L'Empereur vétu comme un simple particulier, marchoit au milieu du peuple commençant le premier à chanter des hymnes. Il vit sa piété récompensée, car la tempête se dissipa, le ciel devint serain, & l'année fut par la miséricorde de Dieu très-fertile, & fit oublier la disette où l'on étoit alors. Socr.l.7.c.22. p.362.b.c.

ARTICLE VI.

Théodose aime & sert l'Eglise : sa bonté pour tout le monde.

[THE'ODOSE proteste dans beaucoup de rescrits qu'il n'a point de plus grands intérêts que ceux de l'Eglise, & qu'il met sa principale application à lui procurer la liberté & la paix, étant même persuadé que c'étoit le moyen d'obtenir de Dieu l'assistance & la protection dont l'Etat avoit besoin. C'est la principale matiére des louanges que les Evêques lui ont données :] ' & c'est pour cela que Saint Leon se réjouit de trouver en lui non seulement l'esprit d'un Souverain, mais même celui d'un Evêque. [On peut voir dans l'article de Saint Cyrille les peines qu'il prit durant le Concile d'Ephese & après, pour empêcher ou pour éteindre le schisme.] Leo. ep.21. p. 472.

Sa piété le porta à faire démolir jusques dans les fondemens tout ce qui pouvoit encore rester de temples d'Idoles. ' Et dans la loi qu'il fit pour cela, il dit qu'il ne vouloit pas que ceux qui viendroient après lui, trouvassent le moindre vestige des égaremens par lesquels le Démon avoit trompé les hommes [durant tant de siécles.] ' Quelques-uns croyent que cette loi est celle du 9 Avril 423. ' C'est plutôt celle du mois de Novembre 426. Théod. l. 5. c. 36. p. 749. c. Cod. Th. t. 6. p. 294. p. 296. 297.

Theodor. p. 749. d. ' Il recueille sans cesse, dit Théodoret, le fruit de tant de bonnes œuvres par le soin que Dieu prend de lui. Et cet Auteur rapporte ensuite diverses marques de la protection que Dieu lui donnoit. [Nous les verrons toutes chacune en leur tems.] Mais il n'a pas sçu celle que nous avons vûe sur l'an 413.] ' Un Officier de l'Empire dit dans un Concile, que comme le Démon ne cessoit point de susciter à l'Eglise de nouveaux ennemis, aussi l'Empereur ne se lassoit point de les combattre, persuadé avec sujet que Dieu s'armeroit pour lui, tant qu'il s'armeroit contre les ennemis de Dieu; & qu'il n'avoit point eu sujet jusqu'alors de se repentir de cette espérance, puisqu'il avoit souvent réussi dans ses entreprises plutot par le secours de Dieu que par la puissance de ses armes.

L'an de J. C. 414.

Conc. t. 3. p. 66. 67.

t. 3. 716. b.| 728. c. d. ' Le zele qu'il avoit pour Dieu & pour l'Eglise ne se borna pas même dans l'étendue de son Empire. Il prit un grand soin de maintenir la Religion dans les Pays barbares, & principalement dans la Perse, [contre laquelle nous verrons en 421. qu'il entreprit une grande guerre, parce qu'on y persécutoit les Chrétiens.]

Isi. P. l. 1. ep. 35. p. 1.| c. ' Saint Isidore de Peluse lui écrit que s'il veut obtenir le royaume des cieux, & la couronne que J. C. promet dans le ciel aux Princes qui auront bien gouverné un Etat terrestre, il faut qu'il tempere sa puissance par la douceur, & qu'il se décharge du poids de ses richesses par une sage dissipation. [Il pratiqua fort bien ces deux regles: car on dit] ' qu'il étoit libéral, & qu'il aimoit à donner.

Manass. p. 55. 2.

Theodor. l. 5. c. 36. p. 749. ' Mais pour la douceur, la bonté & l'humanité, Théodoret assure qu'entre beaucoup de bonnes qualitez qu'il avoit, c'étoit une de celles qui paroissoient le plus en lui, & que cette douceur alloit jusqu'à mettre son ame dans un repos & un calme que rien ne pouvoit troubler. ' La grandeur de sa naissance & de sa fortune ne lui avoit donné aucun élévement d'orgueil & de fierté. On va même jusqu'à dire que personne ne l'égaloit pour la douceur & la patience. Julien, tout Philosophe qu'il étoit, ne put retenir les mouvemens de sa colére lorsqu'il se vit raillé par les habitans d'Antioche, & il fit souffrir à Théodore de cruels supplices. Mais Théodose qui ne s'étoit point mis en peine d'apprendre les vaines subtilitez d'Aristote, vivoit en vrai Philosophe, combattant la colere, & ne se laissant aller ni au plaisir ni à la douleur. Jamais il ne vengea les injures qu'il avoit reçues, & jamais on ne le vit en colere. Une per-

Malel. v. p. 350.

l'an de J. C. 414. sonne lui demandoit un jour comment il n'avoit jamais condamné à mort aucun de ceux qui l'avoient offensé, il lui répondit: [bien loin de les condamner à la mort,] je voudrois leur pouvoir rendre la vie. Une autrefois il fit cette réponse à quelqu'un qui lui faisoit la même demande : il est aisé de faire mourir un homme; mais quand on vient à se repentir de lui avoir ôté la vie, l'on n'est pas dans le pouvoir de la lui rendre, & il n'y a que Dieu qui puisse le ressusciter.

Il avoit contracté une si forte habitude de clémence, qu'il ne laissoit jamais aller un criminel jusqu'aux portes de la ville pour être exécuté, sans lui envoyer aussi-tôt sa rémission. ' Socrate prétend qu'il s'étoit fait une regle de n'user point contre les coupables de sa puissance royale, [& du droit qu'elle lui donnoit sur leur vie.] ' Sozomene le loue aussi de n'avoir jamais répandu le sang de personne: [ce que néanmoins la mort de Paulin & de quelques-autres fait voir n'avoir pas été sans exception.] ' Comme il donnoit un jour un combat de bêtes dans Constantinople, le peuple s'écria: Qu'on fasse venir un vaillant Athléte pour combattre contre une bête. Il ne fit que leur répondre: ne sçavez-vous pas qu'il n'y a rien de cruel & d'inhumain dans les spectacles où nous avons accoutumé d'assister? Et par cette parole il apprit au peuple à mettre son plaisir dans des spectacles moins indignes des hommes.

Socr. l. 7. c. 41. p. 386. c.

Soz. pr. p. 396. c.

Socr. p. 352. a.

' Socrate loue en plus d'un endroit cette extrême douceur en laquelle il dit que Théodose imitoit Moyse, & qu'il surpassoit même les Evêques. ' Il croit que c'est à cause de cette vertu que Dieu lui soumit souvent ses ennemis, sans qu'il eût même la peine de leur faire la guerre. [Je ne sçai s'il a voulu faire allusion à l'Evangile, qui dit que ceux qui sont doux posséderont la terre.] Il remarque qu'à l'égard même des Hérétiques, il n'aimoit pas qu'on les persécutât [avec violence,] étant bien aise que les Evêques travaillassent à les gagner, & qu'ils conservassent à l'Eglise la gloire de la douceur [& de la charité] qui lui est propre.

c. 41. 42. p. 386. d.

p. 387. d.

[On voit une grande marque de bonté & d'humanité dans ce que ' Sozomene en dit en lui dédiant son Histoire Ecclésiastique.] Cet Empereur, disoit-on, se servoit la nuit pour lire d'une lampe où l'huile couloit d'elle-même, afin qu'aucun Officier ne fût obligé de veiller pour en avoir soin, & de se faire violence pour combattre contre le sommeil durant les veilles de son Prince: tant il avoit de bonté pour les Officiers.

Soz. pr. p. 396. a. b.

de sa maison aussi bien que pour le reste de ses sujets. Il les portoit à la vertu avec tant de douceur, qu'ils suivoient autant leur inclination que leur devoir en servant un si bon Prince & l'Etat. L'an de J. C. 414.

Enfin pour achever en un mot avec Sozomene l'éloge des vertus de ce Prince, il possédoit lui seul toutes les belles qualitez que les Empereurs qui l'avoient précédé avoient partagées entr'eux ; ou plutôt il les surpassoit tous en religion, en bonté, en valeur, en tempérance, en justice, en libéralité, en une certaine grandeur d'ame convenable à la majesté Impériale.

ARTICLE VII.

Il aime l'Etude & les Sciences.

Soc. l. 7. c. 22. p. 361. a. [VOILA ce qu'on peut dire regarder la vertu de Théodose.] ' Pour le reste, " il avoit l'esprit si présent & si juste sur toutes choses, qu'il sembloit les avoir vûes & étudiées à fond. [Et il ne négligeoit pas de s'en instruire autant qu'il pouvoit.] Car il n'avoit rien de cette langueur paresseuse de ceux, qui dans l'abondance de toutes choses [croyent n'avoir qu'à jouir de ce qu'ils trouvent devant eux & à vivre dans les plaisirs, sans se mettre en peine de rien apprendre. Nous ne parlons point] ' des exercices des armes & des autres de cette nature, où Pulquérie eut soin de le faire fort bien instruire, ni de ce qui regarde " l'extérieur de sa personne qu'elle voulut former elle-même. (margin: φρόνιμος; Soz. l. 9. c. 1. p. 800. b.)

Elle ne manqua pas de cultiver aussi son esprit par l'étude des Lettres & des Sciences : [& c'est à quoi il s'appliquoit avec grand soin,] puisqu'un Auteur ' écrit qu'il étoit toujours sur les Livres. ' Sozoméne en lui dédiant son Histoire, dit que ce Prince après avoir donné le jour aux exercices du corps, des armes & de la guerre, à régler les affaires de ses Sujets, à juger leurs différends, à donner les ordres nécessaires, & à examiner tantôt en son particulier, tantôt " avec son Conseil, ce qu'il y avoit à faire, employoit la nuit à la lecture & à l'étude. ' Ce que nous avons dit de sa lampe perpétuelle, n'est pas moins une preuve de son amour pour l'étude, que de sa bonté. ' Il avoit pour compagnons dans ses études & dans la lecture des Auteurs Paulin & Placite, qu'il éleva depuis aux premieres digni- (margin: b. Manass. p. 55. d. Soz. pr. p. 395. a. publicè; a. b.; Malel. p. p. 550. Chr. Al. p. 720.)

tez. ' Nous trouvons en 451. un Placite qui avoit été Maître Conc. t. 4. p.
[des Offices.] Pour Paulin que sa disgrace a rendu encore plus 574. c.
célébre, nous en parlerons " en son lieu, aussi bien [' que de Thph. p. 83. a.
l'Eunuque Antioque, qu'on dit avoir été " son Précepteur, soit
pour les Lettres, soit pour avoir le soin de sa personne.] ' Ce Soz. pr. p. 394.
Prince sçavoit " fort bien juger des piéces qu'on lui présen- a. b.
toit, & de ce nombre infini de panégyriques qu'on faisoit en
son honneur. ' Il en récompensoit magnifiquement les Auteurs d.
' par des statues, des présens, & toutes sortes d'honneurs. b.

' Sa science alloit même jusqu'à des choses [plus curieuses p. 395. b. c.
que nécessaires à un Prince,] comme de connoître la nature
des pierreries, des plantes & des remédes de la médecine.
' Enfin il étoit instruit dans toutes sortes de sciences, très-sça- Ced. an. 1. p.
vant dans l'Astronomie, fort habile dans le Manége, extrême- 335. a.
ment adroit à tirer de l'arc. Il avoit aussi une merveilleuse fa-
cilité à apprendre les ouvrages de main, comme de peindre
& de travailler en relief, & plusieurs autres semblables. [Il
semble particuliérement qu'il eût très-bien appris à écrire,]
' puisqu'on lui a donné le surnom de Calligraphe. Joël. p. 170. d.
Gly. p. 260. c.

ARTICLE VIII.

Des défauts qu'on a remarqués dans Théodose.

[PULQUERIE qui avoit pris soin ' de former l'extérieur Soz. l. 9. c. 1.
de Théodose, jusqu'à régler elle-même son geste & sa p. 800. b.
contenance, [n'avoit pas manqué assurément de lui former
l'esprit & le jugement autant qu'il lui avoit été possible, pour
le rendre capable de bien regner : mais elle n'avoit pas trouvé
en lui le fond nécessaire pour cela, que Dieu seul pouvoit y
mettre.] Car si ce Prince avoit de grandes qualitez & un très- Mald. v. p.
bon naturel, il faut avouer qu'il avoit aussi de grands défauts. 850.
Ceux qui semblent avoir été l'origine de tous les autres, étoient
la timidité & une grande facilité à se laisser conduire par les
personnes qui l'approchoient. Ayant donc peu de cœur & peu p. 850. Suid.
d'affection pour la guerre, il aimoit mieux acheter la paix à d. p. 1300. a. b.
prix d'argent, que d'aller combattre les ennemis ; & cela eut
des suites tout-à-fait facheuses. ' Car dans les dernieres années Prisc. p. 35.
de sa vie il se vit réduit à ruiner ses propres sujets pour enrichir
ses ennemis & payer tribut à tous les Barbares ; ' de quoi Attila, p. 36. 37.
ce célébre Roi des Huns sçut bien tirer avantage. ' Sa facilité Thph. p. 87. c.

à se laisser mener comme on vouloit, tantôt d'un côté, tantôt L'an de C. 4 4.
Malel. v. p. 850. de l'autre, [ne causa pas moins de maux.] / Dans les premieres années qu'il gouverna, comme son âge ne le rendoit point encore capable ni des affaires ni de la guerre, il ne faisoit autre chose que de signer sans discernement tous les Actes qu'on lui présentoit. [Mais cela continua encore depuis qu'il fut marié à l'âge de vingt-un an.] / Car on remarque que Pulquérie pour le corriger de ce défaut dont elle l'avoit souvent averti inutilement, dressa un Acte par lequel il lui abandonnoit l'Impératrice sa femme pour être son esclave, & le lui présenta à signer. Il le signa comme les autres sans s'informer de ce que c'étoit. / Mais après qu'il l'eut signé, Pulquérie le lui ayant fait lire, il en eut une telle confusion, qu'il ne retomba plus dans la même faute. / Voilà, dit l'Historien, ce que c'est que d'avoir de véritables amis qui ne déshonorent pas l'amitié [par de fausses complaisances.]

Thph.p.87.c.| Manass.p.55. Zon.p.36.37.| Suid.c. p. 577. 578. Manas. p. 56. b. Gly. l. 4. p. 262. a. b. Man. p. 56. b.

/ Comme il avoit d'abord été élevé par les Eunuques, [c'étoient eux aussi qui avoient plus de pouvoir sur son esprit, sans qu'il osât désobéir aux demandes ou plutôt aux commandemens qu'ils lui faisoient. / Ils l'occupoient continuellement à la chasse & à d'autres exercices peu convenables à sa qualité, comme on amuse des enfans par des jeux, & se rendoient cependant maîtres de tout : desorte qu'il vécut jusqu'à l'âge de cinquante ans sans avoir rien fait de mémorable. [Il falloit ainsi que tout le monde pliât sous les Eunuques ;] / & ceux mêmes qui avoient les armes en main leur faisoient la cour.

Suid. p. 1300. d., Malel. 8. Malel.p.850.| Suid. p. 1300. c. Suid. p.1300. d.

/ Cela causa d'extrêmes désordres, parce que les Eunuques donnoient les charges de la Justice & de la Milice, non à ceux qui en étoient les plus capables, mais à ceux qui leur donnoient plus d'argent. / S. Isidore de Peluse remarque en effet qu'Antioque Eunuque du Palais conduisoit toutes les affaires comme il vouloit ; & que la Justice étoit plutôt mourante que morte. / On voyoit des gens à qui on donnoit des héritiers avant qu'ils fussent morts, ou qu'on contraignoit d'abandonner leurs femmes à d'autres, ou à qui on enlevoit leurs enfans par violence ; & il y en avoit peu à qui on ne ravît leurs biens, & tout cela par les ordres que les Eunuques tiroient du Prince, [le plus ennemi de la violence & de l'injustice.]

Isi. P.l. 1. ep. 36. p. 11. c. Mal.v. p. 849.

Pris. p. 59.60. / Cela faisoit que des Romains aimoient quelquefois mieux vivre avec des Barbares que dans leur pays, à cause de l'excès des impôts & des injustices qui se commettoient dans l'exercice

n de J. l'exercice même de la Justice. ' Prisque Historien de ce tems- p. 59. 60.
414. là, rapporte l'entretien qu'il eut sur cela avec un homme, qui ayant été pris par les Huns, s'étoit habitué parmi eux. ' Et la p. 62. a. conclusion de cet entretien fut que les loix Romaines étoient excellentes, mais que ceux qui les devoient faire observer, ne faisoient rien moins que leur devoir.

[Nous ' verrons" en son lieu] l'affront que sa foiblesse lui fit re- p. 39. b. | 69. cevoir [en 449.] au sujet de la fille de Saturnin, [& l'entreprise détestable que lui fit faire l'eunuque Chrysaphe sur la vie d'Attila, dont l'un & l'autre ne remporta que de la confusion.

' On l'a encore blâmé d'avoir épuisé ses finances dans des p. 35. a. b. spectacles, des jeux & d'autres magnificences superflues, qui ne sont pas même permises dans la plus grande abondance, & qui faisoient que manquant d'argent dans les besoins les plus pressans de l'Etat, il étoit obligé de recourir " à des voyes injustes & violentes.

[Le zéle même qu'il avoit pour la Religion ne fut pas toujours favorable à la Vérité; car plus il avoit de respect pour l'Eglise, plus il étoit capable d'en violer les loix, & d'en combattre les intérêts, lorsqu'il s'étoit laissé surprendre par les méchans qui se trouvoient revétus de son autorité sacrée. Ainsi il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait vû quelquefois favoriser, & même dans les occasions les plus importantes, ceux qui le mé-
S. Leon. ritoient le moins. On sçait " ce qui arriva dans les deux Conciles tenus par son ordre à Ephése. Mais il est sur-tout inexcusable dans ce qui se passa devant & après le dernier de ces deux Conciles. Il étoit aussi bien difficile que prenant avec raison beaucoup d'intérêt à ce qui regardoit l'Eglise, il ne s'en mêlât un peu trop; & que lui & ses Officiers sous son nom, ne se rendissent maîtres & arbitres dans des choses où ils ne devoient être que les disciples des Prélats; & qu'ainsi ils n'y fissent de grandes fautes, quand même ils n'auroient eu qu'une intention très-pure, puisqu'ils sortoient de leur état pour entreprendre des choses élevées au dessus d'eux, dont Dieu ne leur a point confié le soin, & qu'il n'a point soumises à leur puissance.]
' Nous voyons dans une Lettre de S. Isidore de Péluse qu'il Is. P. l. 1. ep. avertit Théodose de réprimer la liberté avec laquelle ses Mi- 311. p. 83. c.
" Δογματῶν. nistres se rendoient Juges " des matieres de la Foi.

Il contribua encore d'une autre maniere, mais entiérement innocente, au déréglement de beaucoup d'Ecclésiastiques. [Car, comme a remarqué le même Isidore, l'un des plus il-

l. 5. ep. 89. p. 579. c. | L'an de J. C. 414.

[autres Saints qui ayent vécu sous son regne,] ' la piété des Princes religieux a fait voir (ou a même causé) l'irréligion des Evêques : les honneurs extrémes qu'ils leur ont rendu ont affoibli la piété de ceux qui recevoient ces honneurs ; & les grandes libéralitez qu'ils leur ont faites, leur ont donné occasion de vivre dans les délices & dans les excès du luxe.

[On voit donc en la personne de Théodose un illustre & triste exemple du danger qu'il y a dans les grands emplois & dans les états les plus élevés. Ce Prince, selon qu'on nous le dépeint, avoit tout ce qu'il falloit pour devenir saint dans une vie particuliere,]' & selon l'expression de S. Augustin, il pouvoit être déïfié en demeurant dans la solitude.

S. Aug. ep.

[Il avoit même une partie des choses nécessaires à un Prince, la piété & l'amour de l'Eglise, la libéralité & la bonté. Il avoit encore de grands secours dans une sainte sœur très-capable de gouverner, & dans les Evêques de Constantinople tous regardés comme des Saints depuis l'an 431.

Mais il manquoit de cette grandeur d'ame & de ce courage nécessaire à un Souverain pour gouverner par lui-même, & du discernement ou de la force qu'il faut qu'ait un Prince pour choisir ceux qui sont dignes de lui donner conseil, & sur qui il peut se décharger d'une partie de ses soins. Ces deux défauts ont fait perdre à Théodose la gloire que ses bonnes qualitez lui auroient pû faire mériter. Son regne, sur-tout dans les dernieres années, a été honteux à l'Empire & funeste à la Religion. Et pour son salut, il est bien terrible de voir que Dieu l'ait abandonné à un Chrysaphe, pour mettre le trouble & le feu dans l'Eglise en favorisant l'hérésie d'Eutiche, & en appuyant les violences de Dioscore; & qu'au milieu de ce feu il lui ait ôté le sceptre & la vie pour l'appeller à son tribunal.

ARTICLE IX.

Il remet beaucoup de choses dûes à l'Epargne : Troubles à Alexandrie : Mariages des belles sœurs défendus : Loix contre les hérétiques & contre Gamaliel dernier Patriarche des Juifs : Les Payens exclus des Charges.

[IL est aisé de présumer que l'élevation de Pulquérie apporta quelque changement dans les affaires & dans les charges.] ' Anthéme, selon le Code, étoit encore Préfet " le 18 Avril de

Cod. Th. Chr. p. 360. | Note 5.

'an de J. C. 414. l'an 414. Mais ' Aurélien tenoit cette charge le 30 de Décembre, auquel il plaça dans le Palais du Sénat à Constantinople " les bustes des trois Augustes, Honoré, Théodose & Pulquérie. ' Il fut continué jusqu'en 416. dans cette charge [" dont il étoit très-digne, & qu'il avoit déja exercée sous Arcade, où nous en avons parlé plus amplement.] Il avoit aussi le titre de Patrice.

' Théophane dit qu'en même tems que Pulquérie prit la conduite des affaires, l'eunuque Antioque fut exclus [ou des affaires ou du Palais même, comme il y a bien de l'apparence.] ' Et selon ce que S. Isidore dit de lui, il méritoit bien cette disgrace. Il ne laissa pas de se rétablir, & de monter même aux premieres dignitez, [mais pour retomber de plus haut.]

' Dès le 9 Avril de cette année Théodose accorda une remise de tout ce qui pouvoit rester de dû à l'Epargne, sous quelque titre que ce fût, depuis l'an 368. jusqu'en 407. c'est-à-dire, durant quarante ans. Il en excepte seulement les marbres de Docimée ' en Phrygie près de Synnade, de l'isle de Proconnese dans la Propontide auprès de Cyzie & de Troade. Les marbres de Docimée & de Proconnese étoient extrémement blancs, sur-tout les premiers, qui étoient semés de taches violetes; & on en faisoit de grandes colonnes toutes d'une piece que l'on portoit jusqu'à Rome, quoique le transport en coutât extrémement. Ceux de Proconnese avoient des veines noires. Ces marbres étoient extrémement recherchés en un tems où l'on donnoit beaucoup au luxe & à la magnificence: & on croit que c'est la seule raison qui les ait fait excepter. ' L'ordre de cette remise fut adressé à Anthéme qui étoit encore Préfet du Prétoire, à Marcien Intendant des largesses, à Muselle Grand Chambellan, & à tous les Gouverneurs des Provinces, particulierement dans l'Illyric, ' où il y avoit beaucoup de mines & de carrieres; [mais moins précieuses.]

' Les " Corps & les Conseils de Ville [chargés de lever & de faire valoir les impôts, avançoient quelquefois ce que les particuliers n'avoient pas encore payé. Ils prétendirent avoir droit, nonobstant la remise, de se faire rembourser de ceux pour qui ils avoient avancé: ' & Salvien dit que cela étoit ordinaire, ensorte qu'il n'y avoit que les riches qui profitassent de ces remises que les Empereurs ne manquoient guéres d'accorder de tems en tems. ' Mais on jugea en cette occasion que les Corps de Ville profitoient assez d'ailleurs par la remise,

Marginal notes (left): a Idacius. — b Arcade, § 18. — c Curiales.

Marginal notes (right): Cod. Th. 15. t. 1. l. 53. p. 355. — Cod. Th. 1. t. 6. p. 35? — Theoph. p. 70. d. — Isid. P. l. 1. ep. 3?. p. 11. — Cod. Th. 11. t. 28. l. 9. p. 203. — p. 204. 2. — p. 203. — n. — p. 205. — Salv. l. 1. ad. avar. — Cod. Th. l. 10. p. 205.

& qu'ainsi ils ne pouvoient plus exiger des particuliers ce qu'ils L'an de J.
avoient avancé, afin que la remise & la grace du Prince fussent C. 414.
réelles, & non imaginaires pour les peuples. C'est ce qui fut ordonné l'année suivante par la loi du 11 Juillet.

13. t. 3. l. 16. 17. p. 46. ' La loi du 30 Novembre confirme toutes les immunitez accordées auparavant aux Professeurs des arts libéraux, c'est-à-dire des Humanitez, de l'Eloquence & de la Philosophie; mais particuliérement aux Médecins, à qui elle en donne encore de nouvelles pour eux, pour leurs femmes & pour leurs enfans. Elle est adressée à Monaxe [" qui pouvoit être alors Préfet d'Il- v. la n. 5.
lyrie,] & à Hélion Maître des Offices, [dont nous parlerons
t. 6. p. 364. dans la suite.] Il ' fut élevé jusqu'à la dignité de Patrice.

L'AN DE JESUS-CHRIST 415.

Idat. &c. ' *Honorius X. & Théodosius Consuls.*

On célébra cette année à Constantinople une solemnité le 11
de Janvier [pour le commencement de [1] la quinziéme année] 1.
de l'empire du jeune Théodose.

Socr. l. 7. c. 15. p. 353. a. c. 13. 14. p. 350. 351. ' Au mois de Mars de cette année durant le Carême, la ville d'Alexandrie fut agitée de divers troubles par ' la division qui se mit entre S. Cyrille Evêque de la ville, & Oreste Gouverneur d'Egypte, venue de ce que S. Cyrille avoit chassé d'Ale-
c. 15. p. 352. xandrie tous les Juifs [l'année précédente.] ' La célébre Philosophe Hypatie [qui étoit Payenne] fut massacrée dans ce tumulte. On écrivit sur tout cela de part & d'autre à la Cour, mais on ne voit point quelle part elle y voulut prendre. C'est pourquoi nous reservons tout cela pour l'histoire de Saint Cyrille.]

Cod. 3. t. 12. l. 4. p. 300. ' La loi du 16 de Mai adressée au Préfet Aurélien, ordonne que ceux qui auront épousé leurs belles sœurs, seront regardés comme coupables d'inceste, & leurs enfans exclus de leur suc-
l. 2. p. 296. cession comme bâtards. ' C'est ce que Constance avoit ordonné dès l'an 355.

[Les soldats prétendoient, ce semble, pouvoir faire paître
l. 7. t. 7. l. 3. p. 341. leurs chevaux dans les prez des particuliers.] ' Arcade l'avoit

Pet. doct. l. 13. p. 770. 1. Le Pere Petau veut qu'au lieu de κυιγκεννάλια on lise κυιγκενάλια. [Et il est certain que cette fete regarde la 15. Mais comme ces fetes se renouvelloient tous les cinq ans, on les appelloit toujours *Quinquennalia*, comme on le voit dans Marcellin, &c. en ajoutant le nombre de la solemnité. Ainsi s'il faut corriger cet endroit, il y faut lire πέτζιτα κυιγκεννάλια.] M. Du Cange s'embarasse trop de cet endroit,

an de J. C. 415. défendu en 398. ' & Théodose le [1] leur défendit encore par deux loix dattées du 5 Septembre, où il déclare que les soldats ne peuvent rien exiger des particuliers que ce qui est prescrit par les Ordonnances. ' Nous avons du 31 d'Octobre une loi particuliere contre les Montanistes, pour leur défendre toute assemblée & toute ordination, sur peine de l'exil contre les Evêques, les Prêtres & les Diacres qui auront violé cette Ordonnance. Elle ordonne encore que leurs Eglises seront données aux Catholiques; mais elle défend qu'on prenne rien sous ce prétexte de ce qui appartient aux particuliers. l. 4. c. 5. p. 342. 16. t. 5. l. 57. p. 181.

' Le six de Novembre il y eut une autre loi à qui que ce soit de rebaptiser, mais nommément aux Eunomiens, à qui elle ôte encore le droit de pouvoir aspirer aux charges de la milice &c. & aux gouvernemens des Provinces. " Elle révoque toutes les graces personnelles accordées à quelques-uns d'eux pour pouvoir donner ou recevoir par testament. l. 58. p. 151. 152.

la ruine des Juifs §. 1. [L'on a vû " autre part ce que c'étoit que les Patriarches des Juifs.] ' Gamaliel avoit ce titre en ce tems-ci, & avec cela il étoit si fort élevé dans les dignitez, qu'il avoit même un brévet de Préfet honoraire. Il abusa de son pouvoir, & Théodose pour l'en punir, donna ordre à [Hélion] Maître des Offices de retirer de lui le brévet de Préfet, & de le réduire à l'état où il étoit auparavant, en lui ordonnant de n'établir à l'avenir aucune nouvelle synagogue, ' comme cela avoit déja été défendu aux Juifs par d'autres loix, de détruire même celles qui étoient dans les lieux moins peuplés, si cela se pouvoit faire sans tumulte, & de n'entreprendre point de juger les Chrétiens sous prétexte des procès qu'ils pouvoient avoir avec des Juifs, voulant que ces sortes d'affaires fussent portées devant le Gouverneur de la Province. Théodose marqua toutes ces choses dans sa loi du 19 d'Octobre adressée à Aurélien, [afin qu'il tînt la main pour la faire exécuter.] Il ajoute que si quelque Juif que ce soit entreprend de circoncir un esclave, même Chrétien ou non, [qui ne soit pas Juif de naissance,] il sera puni rigoureusement. Il ajoute encore que s'ils ont des esclaves Chrétiens, ces esclaves seront attribués à l'Eglise, selon que Constance l'avoit déja ordonné par une loi ' que nous n'avons plus. 16. t. 8. l. 22. p. 239. p. 240. p. 240.

' Godefroy croit que ce Gamaliel est celui dont parle S. Jerôme en 396. [& qui devoit être célébre dans le tems du grand

1. Je ne sai si à cause d'*inferre*, il ne faudroit point dire que les soldats prétendoient que chaque arpent de pré [illegible] devoit fournir une certaine quantité de foin.

Théodose.] Et celui encore dont parle Marcel "l'empyrique, L'an de J.C. 415.
[qui écrivoit sous Théodose II.] Il juge que ce Gamaliel s'étoit rendu coupable de toutes les choses que cette loi lui défend. [Mais ce qui est plus important , c'est qu'il peut bien avoir été le dernier Patriarche des Juifs,] puisqu'il paroit qu'ils n'en avoient plus en 429. & qu'ils n'étoient alors gouvernés que par des Primats qui s'élisoient par les Conseils des Provinces, au lieu que les Patriarches étoient héréditaires.

' Toutes ces loix sont adressées à Aurélien Préfet d'Orient. Les autres dont nous ne parlons point, le sont à Hélion Maitre des Offices, à Hypace Maitre de la milice en Orient, à Urse Préfet de Constantinople, "& à Stratege Préfet d'Illyrie. 'Urse étoit encore Préfet le 30 Septembre de l'an 416.

["Il faut encore apparemment rapporter à cette année] une loi importante dattée du 7 Décembre de la suivante, par laquelle Théodose exclut les Payens des charges de la milice [qui comprend la Cour & les armées,] de l'administration [des biens impériaux,] & de la Judicature. [Il en restoit alors assez peu dans l'Orient ; & ainsi Théodose pouvoit avoir raison de faire, pour achever d'y éteindre l'idolâtrie, ['ce que ses prédécesseurs n'avoient pas fait, [& n'avoient pas même dû faire.

' En cette année le Vendredi 24 Septembre, on fit une grande réjouissance à Constantinople; on y alluma quantité de flambeaux, & le lendemain on donna des jeux extraordinaires [à cause de] la "mort d'Ataulphe Roi des Goths,] qui avoit ravagé l'Italie & les Gaules. ' Le même mois [ou le suivant] on y apporta les Reliques du Patriarche Joseph fils de Jacob & de Zacharie pere de S. Jean-Baptiste, [que Théodose avoit sans doute souhaité d'avoir.] Le Préfet Urse avec tout le Senat fut au devant des saintes Reliques, & les conduisit à la grande Eglise. Le Patrice Aurélien Préfet du Prétoire mit aussi en ce tems-là dans [la salle] du Senat une statue du jeune Théodose' qui étoit d'or, selon la chronique d'Alexandrie. [Cet or distribué aux pauvres eut attiré plus de bénédictions sur Aurélien & sur son Prince.]

Margin notes: v. Arcade §. ... | ... 29. p. 245. | Chr. p. 161. | Cod. The. 16. t. 10. l. 21. p. ... | &c. | v. la n. 6. | p. 294. | Chr. Al. p. 716. | v. Honoré §. ... | p. 716.



An de J. C. 416.

ARTICLE X.

Théodose renonce aux donations verbales : Loix sur les Juifs qui crucifient un enfant : Revolte de Plinta appaisée : Grand tremblement.

L'AN DE JESUS-CHRIST 416. DE THEODOSE II. 8, 9.

Honoré, 8. ' *Theodius Aug. VII. &* [" *Junius Quartus*] *Palladius Consuls.* Idat. &c.

LA loi du 12 de Mars 416. adressée à tous les peuples de l'Empire, [est comme beaucoup d'autres, une marque de la bonté & de l'équité de Théodose ou de Pulquérie, qui gouvernoit en son nom, & qui bien loin de croire qu'on dût ménager les moindres prétextes au profit du Prince, ne vouloit pas même qu'on le fit par des voyes légitimes, lorsqu'il étoit aisé d'en abuser.] ' Les loix autorisoient les dispositions que les mourans faisoient de vive voix en présence de témoins, au préjudice même de celles qu'ils avoient faites auparavant écrit. Cod. Th. t. 1. p. 342. 1.

Mais comme il étoit aisé que des personnes [dans l'espérance d'en être récompensées,] vinssent déposer qu'un homme avoit déclaré qu'il laissoit ses biens à l'Empereur, sans que cela fût véritable ; ' la loi défend de recevoir ces dispositions & d'y avoir aucun égard, lorsqu'elles seroient en faveur du Prince, ou de quelqu'autre personne puissante, & qu'il y auroit un testament par écrit ; voulant même que ces dénonciateurs soient punis comme faussaires, [si les héritiers veulent les poursuivre. ' Pertinax avoit même rejetté toutes les successions non écrites, ' & Auguste toutes celles que lui laissoient ceux qu'il ne connoissoit pas. ' Théodose II. avoit refusé celles qui n'étoient portées que par des codicilles & des billets, & & non par des testamens authentiques. 4. t. 4. l. 5. p. 341. p. 341. 2. 1. l. 2. p. 335. 336.

' Constantin avoit ordonné qu'on distribueroit gratuitement une certaine quantité de pain par maison au peuple de Constantinople : & Théodose I. avoit encore augmenté cette libéralité. Quelques-uns aimoient mieux avoir du blé que du pain. Mais la loi du 23 Juillet adressée à Urse Préfet de la ville, le défend absolument, parce qu'on jugeoit que cela étoit moins avantageux pour le peuple. 14. t. 16. l. 2. p. 235.

' On fit ' des réjouissances à Constantinople le 28 de Juin Chr. Al. pag. 726.

& le 7 de Juillet, à cause " de la victoire [d'Honoré] sur Attale qui avoit usurpé [à Rome] le nom d'Auguste. L'an de J. C. 416. v. Honoré §. 56.

Cod. Th. Chr. p. 163. ' Théodose sortit de Constantinople après le 22 de Juillet & alla à Eudoxiople, Socr. l. 7. c. 36. p. 381. d. ' qui s'appelloit autrefois Salambrie [ou Selymbrie, [' & qui avoit pris le nom d'Eudoxiople pour flater Eudoxie femme d'Arcade. Cod. Th. t. 5. p. 315. 316. 2. ' On la met sur le bord de la mer entre Constantinople & Héraclée. ' Théodose y étoit à la fin d'Août, & le 9 Septembre il étoit à Héraclée, d'où il étoit revenu à Constantinople dès le 29 Septembre selon le Code. Cod. Th. Ch. p. 136. Chr. Al. pag. 713. ' La Chronique d'Alexandrie dit qu'il n'y rentra que le lendemain qui étoit le Samedi, & qu'Urse Préfet de la ville lui mit au nom du Sénat une couronne d'or sur la tête dans la place qui portoit son nom.

Cod. Th. Chr. p. 163. ' Nous avons encore cette année une loi adressée à Aurélien Préfet du Prétoire le 10 de Mai. Mais Monaxe remplissoit sa place dès le 26 d'Août, t. 6. p. 374. & il la garda jusqu'en 420. Nous l'avons vû Préfet de Constantinople en 408. & en 409. [& nous le verrons Consul en 419.] p. 359. ' Eustathe, qui lui succeda dans la Préfecture " étoit Questeur en ce tems-ci. Note 6.

L'AN DE JESUS-CHRIST 417. DE THEODOSE II. 9, 10.

Phot. c. 80. p. p. 192. Idat. &c. ' *Honorius* c *Aug. XI. & Constantius II. Consuls.*

Cod. Th. 16. t. 9. l. 3. p. 248. ' Honoré avoit promis aux Juifs en 415. d'avoir des esclaves Chrétiens. l. 4. p. 249. ' Théodose leur permit cette année de garder ceux qu'ils avoient, ou qui leur pourroient venir par succession. Mais il leur défendit d'en acheter, ni même de recevoir ceux qu'on leur voudroit donner. Il leur défendit encore sur peine de la vie de circoncir jamais ceux qu'ils auroient, quand même ces esclaves y consentiroient volontairement.

7. t. 11. l. 1. p. 366. ' Arcade avoit défendu en 406. aux Comtes inférieurs, comme il les appelle, d'obliger les villes à leur fournir des bains particuliers, reservant ce droit à ceux qui avoient le titre d'Illustre. l. 2. p. 367. ' Les Ducs de la [Syrie] Euphratessienne n'ayant donc pas droit d'exiger ces bains, quelques-uns d'eux ne laissoient pas de se faire payer en la place une certaine somme par jour. Théodose ne voulut pas souffrir cette nouvelle exaction, & ordonna par sa loi du 28 d'Août adressée à Monaxe, que les Ducs qui depuis trois ans auroient exigé cet argent, ou qui l'exigeroient à l'avenir, en payeroient le double.

Chr. Al. p. 713. ' Il y eut cette année [en Orient] & à Constantinople un grand

'an de J. grand tremblement de terre le soir du Vendredi 20 Avril, qui
C. 417. étoit le jour de la Passion du Sauveur. ' Cibere [ou Cybyre ville de Phrygie] en Asie, & diverses maisons de la campagne en furent renversées ou même abimées. On ajoute qu'il y eut aussi des ténébres durant le jour, ' ce qui marque ordinairement une éclipse : & néanmoins le P. Pétau assure qu'il n'y en peut avoir eu en cette année. Marc. Chr

L'AN DE JESUS-CHRIST 418. DE THEODOSE II. 10, 11.

' *Honorius XII. & Theodosius VIII. Aug. Consuls.* Idat. &c.

' Tout le monde demeure d'accord qu'il y eut une véritable éclipse de Soleil en 418. le Vendredi 19 Juillet. Elle est marquée par Marcellin, par la chronique d'Idace, qui par erreur la met le Jeudi, & par celle d'Alexandrie. C'est sans doute celle que Tiro Prosper met dans la 27 année d'Honoré, quoiqu'elle appartienne à la 23 ou à la 24. ' Philostorge dit qu'elle fut si grande, qu'on vit les étoiles à deux heures après midi. Il parle aussi " d'un méteôre & d'une mortalité qui suivirent l'éclipse. Pet. Chr. p. 773.| Chr. Al. p. 720. Philost. l. 12. c. 8. p. 166. S. Aug. 297.

Marcellin marque sur cette année avant l'éclipse que le Comte Plintha qui s'étoit révolté, " fut défait dans la Palestine. [C'est tout ce que nous trouvons sur cette guerre.] ' Pour ce qui est de Plintha, ' il étoit de la nation des Goths [comme son nom même le marque assez ;] ' & il est certain aussi qu'il étoit Arien comme beaucoup de Gots. [Il faut dire qu'après avoir été défait, il ne laissa pas de faire sa paix avec Théodose, & d'une maniere fort avantageuse, [puisque nous le verrons Consul l'année suivante, & en même tems Général de la Cavalerie & de l'Infanterie Romaine, & très-puissant à la Cour. ' On voit qu'il demeura fidéle à l'Empire. Note 7. Prisc. p. 47. a. Soz. l. 7. c. 17. p. 730. c. d. Socr. l. 5. c. 23. p. 292. b. Prisc. p. 47. a.

[' Il faut mettre vers ce tems-ci une histoire mémorable] que Socrate dit être arrivée en un lieu nommé Inmestar entre Antioche & Calcide. Des Juifs qui s'amusoient à se divertir, comme cela leur étoit ordinaire [dans leurs fêtes,] après avoir bien fait des folies, comme s'ils eussent été pleins de vin, s'emporterent enfin jusqu'à vouloir se mocquer de Jesus-Christ même, de sa croix, & de tout le Christianisme. ' Ils prirent donc un enfant Chrétien qu'ils attacherent à une haute croix, & ils se contentoient d'abord de s'en divertir & d'en rire. Mais enfin transportés entiérement de fureur, ils lui donne- Note 8. Socr. l. 7. c. 16. 353. b. c.

rent tant de coups, qu'il en mourut. Cela forma une espéce de guerre entre les Chrétiens & eux : & la Cour en ayant été avertie, envoya ordre aux Officiers d'informer contre les coupables, & de les punir; ce qui fut exécuté. L'an de J. C. 418.

[Les crimes des Juifs n'empêchoient pas Théodose de les protéger, quand les regles de la justice le demandoient.]'C'est ce qu'on voit par une loi où il défend de les maltraiter à cause de leur fausse Religion, lorsqu'ils sont innocens d'ailleurs; puisqu'à l'égard même des coupables, la Justice publique qui a soin de les punir, les prend comme en sa protection contre la vengeance des particuliers. Il ne veut pas non plus qu'on brûle sans raison leurs maisons ou leurs synagogues, [comme on avoit fait apparemment dans l'Illyrie.] Mais il avertit en même tems les Juifs de ne pas abuser de la protection qu'on leur donnoit pour rien faire contre le respect dû à la Religion Chrétienne. La loi est adressée à Philippe Préfet d'Illyrie, & dattée du cinquiéme "Consulat de Théodose. Mais on croit qu'il la faut rapporter au huitiéme & à l'an 418. pour l'approcher davantage de l'an 421. auquel Philippe avoit cette charge,] tenue par Hercule en 412.] On pourroit par la même raison la mettre en 422.

Cod.Th. 16.t. 8.l. 21.p. 238. — e.a 412.

ARTICLE XI.

D'Aëce Patrice : Sédition des soldats : Vararane V. succede en Perse à Isdegerde.

L'AN DE JESUS-CHRIST 419. DE THEODOSE II. 11, 12.

Monaxius & Plintha Consuls.

[NOUS avons parlé ci-dessus des deux Consuls de cette année, & nous avons vû qu'ils étoient l'un Préfet du Prétoire, & l'autre Général des troupes, tous deux, ce qui est remarquable, de l'Empire d'Orient.] 'Plintha réunit au corps des Ariens de Constantinople les Psatyriens, qui s'en étoient séparés 35 ans auparavant. Et il le fit même l'année de son Consulat, ["ou la suivante.]

Socr. l.5.c.23. p. 292. — v. Honor §. 59. — v. les Arie n.104.

'On voit par le Code qu'Aëce étoit cette année Préfet de Constantinople au mois d'Octobre. ['Il pouvoit bien l'être dès le mois d'Août de la précédente.] Mais au moins il l'é-

Cod.Th.Chr. p. 165. — Chr. Al. pag. 720. — v. la note

An de J. C. 410. toit au mois de Février 419. Etant allé à la grande Eglise suivi de ses Officiers, le Dimanche 23 de ce mois pour y faire sa priere, avant que d'aller au Palais où il avoit été mandé, un vieillard nommé Cyriaque lui présenta un rouleau comme si ç'eût été une Requête. Mais il y avoit dedans un grand poignard dont il le frappa au côté droit de l'estomac. Il n'y eut néanmoins que ses habits de percés. [C'étoit apparemment dans l'Eglise même avant qu'il en fût sorti. On ne dit point ce que devint l'assassin.] ' Aëce fut Préfet du Prétoire en 425. & Consul en 432. ' On lui donne le titre de Patrice en parlant d'une citerne qu'il fit faire à Constantinople [non] sous Valens, comme le disent les Grecs modernes, ' mais sous Théodose II. en 421. ' Il y avoit aussi à Constantinople une église & un monastere d'Aëce : [mais on ne dit pas si c'est de celui-ci.] L'Eglise subsiste même encore, mais changée en mosquée. Cod. Th. t. 6. p. 348. Cod ori. C. p. 29. a | 104. c. Marc. Chr. Cang. de C. l. 4. p. 152.

' Le 24 Septembre 419. Théodose adressa à Monaxe une loi considérable qui nous apprend que quelques personnes avoient appris l'art de faire des vaisseaux à des Barbares qui l'avoient ignoré jusqu'alors. Comme c'étoit une chose d'une extrême conséquence pour l'Empire, il ne faut pas s'étonner qu'on eût arrêté ces personnes. Néanmoins le très-vénérable Asclepiade, Evêque de Chersonese demanda leur grace, & Théodose les fit mettre hors de prison, se contentant de menacer du dernier supplice & eux & les autres qui tomberoient à l'avenir dans la même faute. [" Asclepiade étoit apparemment Evêque de la Chersonese Taurique.] Cod. Th. 9. t. 40. l. 24. p. 322. Note 9.

L'AN DE JESUS-CHRIST 420. DE THEODOSE II. 12, 13.

Theodosius IX. & Constantius III. Consuls.

' Marcellin dit qu'en cette année les soldats se mutinerent en Orient, & firent mourir leur Général nommé Maximin. [Je ne vois point que les autres Historiens en disent rien.] Marc. Chr.

' Socrate parle d'un Maximin ; mais c'est deux ans après ceci, & il n'étoit encore qu'Assesseur [& Conseiller] d'un Général. Socr. l. 7. c. 20. p. 358. b.

' Théodose déclara le 5 de Mai 420. qu'il étoit permis à tout le monde d'environner de murailles les terres & les lieux qui leur appartenoient, particuliérement dans la Mésopotamie & quelques autres provinces] plus voisines des Perses] qui souhaitoient aussi davantage cette liberté. Cod. Th. 8. t. 10. l. 10. pag. 730.

Cod. Th. 7. t. 23. l. 3. p. 399. p. 400. 1. 2. p. 399. — L'an de J. C. 420.

' Par la loi du 18 de Septembre, il défend de porter aux Barbares aucune marchandise défendue, ' comme tout ce qui servoit à la construction des vaisseaux; [mais hors cela] ' il ordonne qu'on laissera aller avec liberté toutes sortes de vaisseaux, sans leur faire aucune vexation, ni en exiger quoi que ce soit, après que le ' Patron ou le Marchand aura déclaré en quel endroit il veut aller. [La premiere de ces loix est adressée à Monaxe,] & la seconde a Eusthathe ' qui lui avoit succédé dans la Préfecture de l'Orient, & qui la conserva jusqu'en 422.

Nauclerus v. la N. 6

t. 6. p. 359.

t. 2. p. 400. 1. | Chr. p. 466. 1.

' Quelques-uns concluent de ces loix qu'on craignoit alors la guerre de Perse, si elle n'étoit déja commencée. ' Nous attendrons à en parler sur l'an 421.] auquel il est certain qu'elle se faisoit; [& nous nous contenterons de remarquer sur celui-ci, qu'il y faut mettre la mort d'Isdegerde Roi de Perse, puisqu'il a commencé " certainement en 399. ' & qu'on lui donne 21 ans de regne; ' à quoi Eutyque ajoute cinq mois & 18 jours. ' On peut voir dans cet Historien comment il prétend qu'il fut tué par un cheval, ' & que Varanne son fils lui succéda contre le premier sentiment des Perses, qui ne vouloient point de Roi de la famille d'Isdegerde. ' Il l'appelle Vararane Bahram Jaur, ' & le dépeint comme très-religieux dans sa superstition, ' qui se faisoit aimer; plein de courage, d'esprit & d'activité, très-adroit & très-fort de corps, mais fort attaché à ses plaisirs, ce qui pensa le ruiner. ' Il parle d'une grande victoire qu'il remporta sur les Turcs prêts à rendre la Perse tributaire. [Mais cela est mêlé de circonstances ou fabuleuses, ou qui en ont toute l'apparence :] ' & ce qu'il dit de son combat contre Théodose [donne tout sujet de se défier du reste.]

Eut. t. 2. p. 399. Agath. p. 136. &c. Euty. t. 2. p. 80. p. 80. 83. 1 82. 2. p. 82. 2. p. 83. 87. p. 83. p. 83. 84. p. 87.

v. Arcade n. 17.

' Il est toujours certain que Vararane [ou Varane V. du nom] fils d'Isdegerde fut aussi son successeur. [' On lui donne 20 ans de regne.]

Agath. p. 137. | Abul. p. 91. Socr. l. 7. c. 18. p. 355. d. Thd. l. 5. c. 36. p. 752. a. Agath. p. 13. c | Thph. p. 75. d.

ARTICLE XII.

Théodose épouse Eudocie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 421. DE THEODOSE II. 11, 12.

" *Eustathius & Agricola, Consuls.*

v. Honoré §. 60.

[CE fut au commencement de 421. le 8 jour de Février qu'Honoré donna la qualité d'Auguste à Constance son beau frere, & à sa sœur Placidie femme de Constance. Théo-

Ibid.

An de J. C. 421. dose refusa de consentir à leur promotion, & cela pensa allumer la guerre entr'eux. Mais Constance mourut au bout de 6 ou 7 mois le 2 Septembre.

' Ce fut aussi en cette année que Théodose se maria & épousa Eudocie' le 7 jour de Juin ; ce qui fut suivi de diverses réjouissances. ' La Chronique d'Alexandrie fait une longue histoire sur ce mariage, où elle mêle Paulin. Pour en toucher un mot, Eudocie fille d'Héraclite Philosophe d'Athénes, maltraitée par ses freres Gesius & Aurélien qui ne vouloient pas lui faire part de la succession de leur pere, s'en vint à Constantinople demander justice, & implora pour cela la protection de Pulquérie. C'étoit dans le tems que Pulquérie même cherchoit une fille digne d'épouser Théodose : & ce Prince s'étoit déclaré qu'il cherchoit plus dans une femme les avantages personnels que ceux des biens & de la naissance même. Lors donc que Pulquérie eut vû & entretenu Eudocie, qui avoit été très-bien élevée par son pere, ce qu'elle en vit & ce qu'elle en apprit lui fit juger que c'étoit ce que son frere demandoit. Elle lui en parla, & le mariage fut bien-tôt conclu. Marc. Chr. [Chr. Al. pag. 724. 720. 726.

1. [Cette [1] histoire est célébre dans les Grecs modernes.] ' Ce que les Auteurs plus anciens en disent, c'est que Eudocie étoit fille [non du Philosophe Héraclite, mais] de Leonce Sophiste à [2] Athénes [ou Professeur en éloquence.] ' & les nouveaux Grecs la font aussi fille de Leonce, ' ce " qu'on cite de quelques vers de cette Princesse même. ' Olimpiodore parle d'un Leonce qu'il avoit fait élire Sophiste à Athénes avant même qu'il le voulût, [peut-être vers 415.] ' Et M. Valois croit que ce peut être le même. Socr. l. 7. c. 21. p. 360. c. Pasc. n. p. 573. c. Phot. c. 183. p. 216. c. 80. p. 189. Socr. n. 77. p. 2. b.

2. ... ortius.

' Il éleva sa fille dans les belles lettres & dans toutes les sciences, & elle étoit aussi très-bien faite. ' Ce fut Pulquérie qui la fit épouser à Théodose. Avant qu'il l'épousât, Attique la baptisa, & au lieu du nom d'Athenaïde qu'elle portoit auparavant, il lui donna celui ' d'Eudocie. Ses Médailles lui donnent encore le nom d'Ælia, que portoit Pulquérie. [Mais on n'y trouve point le nom d'Athénaïde,] ' quoique Prisque semble dire qu'elle le gardoit toujours. [Elle n'est connue dans l'hi- c. 21. p. 360. Evag. l. 1. c. 20. p. 277. a. Bar. 461. §. 15. Byz. fa. p. 70. 71. Prisc. n. p. 573. d.

1. Nicéphore semble en avoir voulu faire un abrégé. Cedren e *p.* 336. d. & Glycas *p.* 261. a. la touchent aussi. Zonare la rapporte assez amplement p. 34. Nicéph. h. l. 14. c. 23. p. 484-485.

2. Marcellin l'appelle *Eudociam Achinam*, selon les éditions du P. Sirmond *p* 19, & de Scaliger. [Il faut peut-etre lire *Athinam* pour *Athenaïdem*, ou *Achivam*, c'est-à-dire, Grecque & d'Acaie où est Athenes.] M. Du Cange lit Achivam. Pasc. p. 753. c.

stoire que par le nom d'Eudocie, qu'il ne faut pas confondre avec celui d'Eudoxie qui étoit propre à sa belle-mere & à sa fille.] ' Elle fut déclarée Auguste le 2 Janvier 423. L'an de J. C. 421.

Chr. Al. p. 726.

Marc. Chr. | b. Leo. t. 1. p. 527. 631. | Byz. fa. p. 67. 71.

' Théodose en eut dès l'an 422. une fille b nommée Licinia Eudoxia qui fut mariée à Valentinien III. l'an 437. Marcellin met sur l'an 431. la mort d'une Flaccille fille de Théodose, dont aucun autre ne parle. Ainsi je ne sçai " si ce ne seroit point plutôt la fille aînée d'Arcade qui portoit ce nom.] ' Saint Cyrille dit en 430. qu'Eudocie faisoit sa gloire d'avoir donné à l'Empereur une postérité qu'il souhaittoit si fort, & une espérance à sa famille d'y perpétuer le sceptre. [Cela semble bien mieux convenir à un garçon qu'à une fille. On a d'ailleurs quelque indice qu'il a eu un fils nommé " Arcade. Cependant s'il est vrai qu'Eudocie ait eu un fils, il faut qu'il soit mort tout petit; car les Historiens n'en parlent jamais.

v. Arcade §. 26.

Conc. t. 3. p. 49. 52.

v. Seduli n. 1.

Socr. l. 7. c. 21. p. 360. b. c.

' Comme Eudocie avoit été élevée dans l'étude & dans l'amour des Lettres, elle se divertissoit quelquefois à faire des vers: & il semble qu'elle ait fait dès cette année un poëme sur la victoire que les Romains y remporterent sur les Perses, [comme nous allons bientôt voir.] ' Elle mit aussi en vers hexamétres l'Octateuque, c'est-à-dire, les cinq livres de Moyse,] Josué, les Juges, [& Ruth:] & elle en fit huit livres, dont Photius fait un grand éloge. Il en loue le travail, d'autant plus à estimer, que cela est plus rare dans les délices de la Cour. Il assure aussi que les regles de l'art y étoient très-bien observées, hormis qu'on n'y voyoit que " la vérité du texte sans fables & sans digressions, ce qui vaut mieux que toutes les regles de la Poësie. ' Il loue de même des paraphrases semblables sur le Prophéte Zacharie & sur Daniel, avec lesquelles il avoit trouvé un poëme en trois livres sur Saint Cyprien & Sainte Justine; & il est aisé de voir, dit-il, que c'est un ouvrage de la même Impératrice. ' Il fait un assez long extrait de ce poëme. Zonare en marque un autre appellé le Centon d'Homere, parce qu'il est tout composé de vers de cet ancien Poëte, & il contient l'histoire de la vie de J. C. Elle le fit pour achever l'ouvrage qu'un Patrice avoit commencé. ' C'est ce qui nous reste des ouvrages d'Eudocie, dit M. du Cange, ' & quelques-uns même le regardent comme un ouvrage supposé, qui est plutot du Patrice Pélage tué ' sous Zenon [vers 480.] à qui on attribue aussi un Centon d'Homere. Mais ce Pélage étoit un Payen.

Phot. c. 183. p. 413. 416.

&c.

c. 184. p. 416.

p. 416. 420.

Zon. t. 3. p. 37. d. | du P. t. 4. p. 505. 506.

Byz. fa. p. 71. | du P. p. 505. 506. Vos. po. gr. p. 78.

Cedr. p. 354. d.

Zon. p. [illegible] b. | p. 54. d. Chr. Al. p. 724.

' La Chronique d'Alexandrie dit que les freres d'Eudocie

An de J. fçachant l'état où elle fe trouvoit élevée s'enfuirent & fe cache-
421. rent. Mais elle les affura que bien loin de fe vouloir venger d'eux, elle leur étoit obligée, puifqu'en lui refufant une petite fucceffion, ils l'avoient fait devenir Impératrice. Ainfi elle les fit venir à la Cour & les éleva dans les charges; Geze ou Genefe jufqu'à être Préfet d'Illyrie, & Valere Maître [des Offices. Ainfi le dernier peut bien être] ' Valere Maître des Offices [en 435.] qui avoit été Conful [en 432.] Intendant des largeffes en 427. & du Domaine en 425. Pour le Comte Valere à qui écrit Saint Auguftin, [il étoit de la Cour d'Occident, & bien avancé dans les charges avant le mariage d'Eudocie.] Cod. Th. t. 6. p. 390.

' On peut, fi l'on veut, voir dans Codin ' ce qu'il dit affez au long des fept Philofophes ' qui vinrent, dit-il, de Grece & d'Athenes avec Eudocie. [Cela a l'air d'une fable, & l'auteur eft un Grec affez moderne.] Cod. off. C. p. 30. 31. 100. 101. p. 30. d.

' Outre les réjouiffances qui fe firent à Conftantinople au mois de Juin pour le mariage d'Eudocie, Théodofe voulut encore être préfent le 31 de Janvier lorfqu'on mit l'eau pour la premiere fois dans une citerne qui portoit le nom de Pulqué-
1. rie, [parce qu'elle l'avoit fans doute fait faire [1] l'année précédente.] ' Le famedi 9 Juillet, Théodofe pofa folemnellement fur une colonne fort élevée une grande ftatue qu'il avoit fait faire de fon pere. Elle fut mife dans la place qui portoit auffi le nom d'Arcade, fur le Xerolophe ' qui étoit une des fept montagnes qu'on voyoit à Conftantinople [auffi bien qu'à Rome.] Cette ftatue eft célébre dans l'Hiftoire auffi bien que " fa colonne qui fubfifte, ce femble, encore. On y avoit gravé l'hiftoire d'Arcade. Chr. Al. p. 729. Cang. de C. t. 1. p. 81.

ARTICLE XIII.

Théodofe entreprend la guerre de Perfe pour les Chrétiens, & y remporte divers avantages.

[ON fit fans doute encore de grandes réjouiffances à Conftantinople,] ' lorfqu'on y eut appris le mardi 6 de Septembre la victoire remportée fur les Perfes. [Marcellin témoigne auffi qu'il y eut combat cette année entre les Romains & les Perfes. Nous y mettrons donc ce que l'Hiftoire nous ap- Chr. Al. p. 726.

1. [Je ne fçai pourquoi [' M. du Cange veut que ce foit celle qui a porté le nom d'Acce, & qui fut faite cette année. Cang. de C. l. 1. p. 96.

prend de cette guerre, qui peut néanmoins avoir commencé dès l'année précédente,] quoique Socrate [1] semble la différer jusqu'en 422. où elle finit.

Socr.l.7.c.20. p.359.c. — L'an de J. C. 421. 1.

c. — v. la persf. de Vararane V.

' Cette guerre vint de la persécution [" qu'Isdegerde avoit commencée contre les Chrétiens de Perse ; & quoique Dieu lui eût aussi-tôt ôté la vie, Vararane son fils ne laissa pas de la continuer avec beaucoup de violence.] Divers Chrétiens se retirerent sur les terres des Romains, ' malgré les gardes que les Mages auteurs de la persécution faisoient mettre sur les frontieres, & furent jusqu'à Constantinople pour demander qu'on ne les abandonnât pas. Attique ' Evéque [de Constantinople] les reçut avec beaucoup de charité, & chercha tous les moyens possibles pour les secourir ; il en parla même à l'Empereur. Il y avoit dès-lors quelques autres sujets de différend entre les Perses & les Romains, à qui les Perses ne vouloient point renvoyer des ouvriers qu'ils en avoient loués pour travailler aux mines d'or. Ils avoient même enlevé des marchandises à quelques marchands Romains. La retraite des Chrétiens de Perse vers les Romains fut donc un nouveau sujet de trouble entre ces Etats. Le Roi de Perse envoya aussi-tôt des Ambassadeurs pour redemander ces transfuges ; mais les Romains n'avoient garde de les leur livrer : & ils résolurent non seulement de leur accorder leur protection, mais même de soutenir [par les armes] leur cause, ou plutôt la cause de la Religion Chrétienne. C'est pourquoi ils aimerent mieux entreprendre une guerre contre les Perses, que de souffrir qu'ils traitassent les Chrétiens avec tant de cruauté. La paix fut ainsi rompue & suivie d'une guerre très-furieuse. ' Un Auteur dit que c'étoit pour ne pas livrer les Chrétiens d'Arménie qui avoient eu recours à lui, que l'Empereur entreprit la guerre contre les Perses, [ce que nous pourrons expliquer dans la suite.] ' Les Evéques d'Orient louent Théodose d'avoir pris soin des Eglises qui étoient dans la Perse & dans les Pays barbares, ' & d'avoir même entrepris des guerres pour ce sujet, & contre les Perses & contre d'autres Barbares dont Dieu l'avoit rendu victorieux.

c.18.p.355.b. Boll.20.Janv. p.255. §.18. Socr.p.355.b. Prosl.o.l.3.c.14.p.46. Conc.t.3.p.916.b. p.727.e

Anal.g.p.19.20. — ' La persécution avoit commencé, comme nous avons dit, dès la fin du regne d'Isdegerde, & les Chrétiens se retiroient dès ce tems-là sur les terres des Romains. Aspebet l'un des

Socr.n.p.77.1.c.d — 1. ὃς γέγονε. ' Il faut sans doute ὃ γέγονε, qui se rapportera à la paix, & M. Valois traduit *quod accidit*.

Princes

an de J. Princes Sarrasins soumis aux Perses avoit eu ordre de les arrêter; mais touché de compassion de voir la cruauté avec laquelle on les traitoit, quoiqu'il fût Payen lui-même, au lieu de les empêcher de se sauver, il y contribuoit autant qu'il pouvoit. Isdegerde le sçut, & sur cela Aspebet se retira sur les terres des Romains avec toute sa famille. Il y fut reçu par Anatole Général des troupes de l'Orient, qui lui donna même le commandement des Sarrasins d'Arabie qui étoient alliés de l'Empire. " [On verra en un autre endroit la conversion de cet Aspebet & la suite de son histoire.

' Dès que la paix fut rompue avec les Perses & la guerre résolue,] Théodose pour les prévenir fit marcher une partie de ses troupes par l'Arménie sous la conduite ' d'Ardabure qui eut plus de part que personne à cette guerre, qui se rendit encore célébre peu de tems après dans l'Occident pour établir Valentinien III. [& qui fut fait Consul en 427. Il étoit Barbare & Alain, puisqu'Aspar son fils dont nous aurons souvent à parler,] ' étoit de cette nation. [b] Ardabure mena son armée faire le dégât dans l'Azazene, ' ou Arzanene, l'une des cinq Provinces d'au-delà du Tigre, [selon les Perses,] que Maximien [Galere] avoit emportées sur les Perses, & que Jovien avoit été contraint de leur rendre. ' Socrate semble mettre cette Province dans l'Arménie. ' Narse Général des Perses y vint rencontrer Ardabure avec une armée. Ils se donnerent bataille; Narse fut défait & obligé de prendre la fuite.

Socr. l. 7. c. 18. p. 355. d. c. 23. p. 365. c. d. Phot. c. 7. p. 173. b. Socr. c. 18. p. 356. a. Amm. l. 25. p. 300. a. b. Zon. p. 730. d. Socr. p. 356. a. d. a

[L'Histoire ne marque point " d'autre bataille considérable dans cette guerre qu'on puisse rapporter à l'an 421. Ainsi il y a lieu de croire que c'est] ' le combat que Marcellin marque sur cette année. [Et il semble 'encore que ce doit être cette victoire] dont la nouvelle fut apportée à Constantinople le 6 Septembre 421. [à quoi [1] le tems où Marcellin place le combat, se rapporte assez.] Mais d'autre part, puisqu'il paroît que c'étoit la premiere action de cette guerre, où il s'en fit beaucoup d'autres, il est difficile de la mettre si tard. Il faut que celle qui fut sçûe à Constantinople le 6 Septembre, ait été donnée le 2 ou le 3.] ' selon ce que Socrate remarque à cette occasion d'un Courier de Théodose appellé Pallade, homme fort & vigoureux, qui sçavoit faire marcher les chevaux publics avec une telle vitesse, qu'en trois jours il alloit de Constantinople jusqu'aux frontiéres de la Perse, [qui en étoient éloignées de près

Marc. Chr. Chron. Alex. p. 726. Socr. l. 7. c. 19. p. 357. d.

1. Après la dédicace de la statue d'Arcade, faite le 9 Juillet.

de quatre cent lieues,] & qu'en trois jours il en rapportoit des nouvelles à ce Prince; ce qui lui étoit d'un grand avantage pour le ſuccès des affaires, & ſurprit étrangement le Roi de Perſe quand il ſçut la choſe. Il uſoit de la même diligence à l'égard des autres pays où on l'envoyoit : ' & cela fit dire agréablement à un bel eſprit, que de l'Empire Romain qui étoit ſi vaſte, il en faiſoit un aſſez petit Etat.

L'an de J. C. 421.

p. 358. a.

c. 18. p. 356. a. b.

' Narſe ſe voyant battu & mis en fuite, laiſſa au victorieux faire le dégât dans l'Arzanene, & traverſa la Méſopotamie pour ſe jetter dans les Provinces de l'Empire qui étoient dépourvues de troupes, [& y réparer ſes pertes.] Mais Ardabure qui pénétra ſon deſſein, l'ayant auſſi-tot ſuivi, il fut obligé de ſe retirer à Niſibe ville frontiére de Perſe. Delà il envoya demander au Général Romain la bataille, le lieu & le jour [pour avoir ſa revanche :] & celui-ci répondit qu'on ne forçoit pas de la ſorte les Empereurs à combattre; voulant ſans doute faire périr ſon armée dans la place qu'il aſſiégea en même tems.]

p. 357. a.

' Le Roi de Perſe pour la dégager aſſembla toutes ſes forces, & perſuadé qu'on ne pouvoit trop appréhender la valeur Romaine, il appella encore à ſon ſecours une multitude infinie de Sarraſins. [Ce fut apparemment alors, que pour faire diverſion & en attendant ſes troupes auxiliaires, il forma le ſiége de Théodoſiopole dont parle ' Théodoret.] Il fut plus d'un mois devant cette ville [ſituée auſſi dans la Méſopotamie,] & la battit avec toutes ſortes de machines, mais en vain, quoiqu'elle ne fût défendue que par [les habitans, & qui avoient ſeulement à leur tête] leur ' Evêque nommé Eunome. C'étoit un homme rempli de l'eſprit de Dieu, qui ne craignit pas de tenir ferme contre de tels ennemis, pendant que les Gouverneurs du pays évitoient d'en venir aux mains avec eux. Il détruiſit leurs machines, même leurs grandes tours de bois; & ayant entendu les blaſphêmes qu'un des Princes Perſans proféroit comme un autre Rabſaces contre le Seigneur, dont il menaçoit de brûler le temple quand la place ſeroit priſe, il fit tendre à l'inſtant une baliſte appellée *Saint Thomas*, de laquelle il partit une pierre qui tua l'impie, & fit perdre cœur au Roi de Perſe qui ſe retira.

Theodor. l. 5. c. 37. p. 243. d.

p. 244. a.

Socr. c. 18. p. b. c.

' L'Empereur qui avoit été informé du prodigieux nombre de troupes que ce Prince aſſembloit pour venir combattre ſon armée, avoit de ſon côté fait marcher toutes celles de l'Empire qui étoient à portée pour la renforcer; & au ſurplus il met-

an de J. C. toit toute sa confiance en Dieu, [sur quoi il ne fut point trom-
421. pé.] ' Cependant Alamundare homme très-belliqueux, qui p. 357. a.
commandoit les Sarrasins, afin de relever le courage du Roi de Perse, lui avoit promis qu'en peu il lui livreroit prisonniers ces Romains qu'il redoutoit si fort, qu'ensuite il pousseroit ses conquêtes jusqu'à Antioche de Syrie, dont il le rendroit maître. Constantinople étoit déja dans une grande inquiétude de l'événement de cette guerre: [& comme les pieuses fictions ont toujours été assez autorisées des Grecs, ce fut peut-être par ce principe que pour rassurer cette ville] quelques-uns de p. 356. c.
ses habitans nouvellement arrivés de Bythinie où ils étoient allés pour leurs affaires, protesterent que des Anges qui leur étoient apparus en chemin, leur avoient marqué qu'ils étoient les modérateurs de la guerre présente, & leur avoient commandé de dire à leurs concitoyens qu'ils cessassent de craindre, qu'ils priassent seulement le Seigneur & que la victoire seroit pour les Romains. [Quoi qu'il en soit, Dieu ne tarda pas à confondre l'orgueil des Barbares.] ' Les Sarrasins par une ter- p. 357. b.
reur panique s'imaginerent que l'armée Romaine tomboit sur eux, & ne sachant où fuir, ils se précipiterent tout armés dans l'Euphrate qui en engloutit près de cent mille. [Mais Dieu ne voulut pas non plus que les Romains pussent se rien attribuer de la gloire d'une telle défaite qui devoit naturellement leur ouvrir les portes de Nisibe; l'épouvante se mit aussi parmi eux sur le bruit que le Roi de Perse qui s'approchoit avoit beaucoup d'Elephans dans son armée; ils brulerent à l'instant leurs machines, leverent le siége, & rentrerent en diligence dans les terres de l'Empire.

[C'est vraisemblablement ce qui arriva sur la fin de cette année, & ce qui rendit la victoire remportée sur Narse complete.] Elle fut célébrée par plusieurs ' panégyriques que les Ora- c. 21. p. 36[illegible]
teurs de Constantinople réciterent publiquement à la gloire de l'Empereur; &, comme il a déja été observé, l'Impératrice en fit aussi à sa louange le sujet d'un poëme.

En cette même année il y eut une famine dans le Pont & dans la Paphlagonie. ' Théodose donna le 14 Juillet une loi fa- Cod. Th. [illegible]
meuse qui ordonnoit que les causes des Eglises d'Illyrie se- t. 2. l. [illegible]
roient portées devant l'Evêque de Constantinople par le privilege de cette ville, qui étant devenue la nouvelle Rome, devoit être honorée des mêmes prérogatives que l'ancienne Rome. [On croit qu'elle avoit été accordée aux sollicitations

d'Attique qui en occupoit alors le siége ; mais elle n'eut pas de suite, comme on l'aura vû dans l'Article du Pape " Boniface I.] qui l'année suivante en obtint la révocation. ' Ce fut par la faveur de l'Empereur Honoré qui se plaignit fortement de cette loi à Théodose, comme ayant été faite au préjudice de l'Eglise Romaine dont ces autres Eglises dépendoient en ce tems-là. Elle étoit adressée à Philippe Préfet du Prétoire de l'Illyrie Orientale. [Les autres loix de cette année ont été rapportées " sous le regne d'Honoré à qui elles appartiennent plus particuliérement, & ausquelles on pourroit seulement ajouter] celle du 28 Juillet, qui déclaroit ' que les obligations seroient prescrites, si on ne les produisoit pas dans les deux ans de la mort du débiteur, au cas qu'il fût décédé dans son pays, ou dans les cinq ans de cette mort, si elle étoit arrivée en pays étranger.

L'an de J. C. 422. v. t. 12. p. 40. & suiv. — Holsten. collect. Rom. p. 81. — t. 5. 648. 649. — Cod. Th. 2. t. 37. l. 1. p. 211.

ARTICLE XIV.

Suite & fin de la guerre de Perse.

L'AN DE JESUS-CHRIST 422. " DE THEODOSE II. 13, 14. Indict. 7.

Honorius XIII. & Théodosius X. Augg. Consuls.

[' SOCRATE passe légérement sur les autres actions de la guerre de Perse qui n'étoient pas de son sujet. Il se contente de dire] qu'Aréobinde l'un des Généraux Romains tua dans un combat singulier un Persan très-vaillant ; qu'Ardabure traita de même sept Commandans des Perses qu'il prit dans une embuscade ; & qu'Avitien autre Général Romain acheva de défaire ce qui étoit resté de l'armée des Sarrasins. Tous ces avantages n'empécherent pourtant pas Théodose de rechercher la paix & de la conclure. ' Evagre dit que les Perses en firent les premieres propositions, abattus qu'ils étoient de leurs pertes ; mais ' Socrate [qui étoit contemporain,] reconnoit aussi bien que Théophanes, qu'elles vinrent de l'Empereur, [qui crut avec raison qu'après de telles disgraces le Roi de Perse les écouteroit volontiers, & consentiroit de faire cesser la persécution des Chrétiens de ses Etats, qui est ce qui avoit porté les Romains à prendre les armes contre lui.] L'Empereur confia la commission de traiter cette paix au Patrice Hélion qui étoit beaucoup dans sa faveur, & pour cela comblé de dignitez.

Socr. c. 18. p. 357. c. — Evag. l. 1. c. 19. — Socr. c. 20. p. 358. b. — Theoph. p. 75.

An de J. C. 422.

Celui-ci étant arrivé dans le camp Romain, envoya d'abord au Roi de Perse un homme fort éloquent appellé Maxime, qui étoit Assesseur du Général Ardabure, afin qu'il pressentit la disposition de ce Prince. Maxime assura le Roi qu'il venoit seulement de la part des Commandans de l'armée, & que l'Empereur n'avoit même encore aucune connoissance de cette guerre. Vararane qui sçavoit que sa propre armée manquoit de vivres, auroit volontiers accepté dès-lors l'accord qu'on lui proposoit; mais les Immortels, Corps composés de dix mille hommes tous très-braves, à qui on avoit donné ce nom parce qu'ils n'avoient jamais encore été vaincus, ayant été avertis de la chose, supplierent ce Monarque de surseoir, dans l'espérance qu'ils avoient qu'en attaquant en cette conjoncture les Romains qui ne seroient point sur leurs gardes, ils les battroient aisément. ' Ils se partagerent pour cela en deux bandes, dont l'une se mit en embuscade, pendant que l'autre alla charger les Romains pour les y attirer: [mais ils furent bien punis de ce lâche stratagéme.] Procope qui commandoit séparément une partie de l'armée Romaine, ayant d'une hauteur apperçu leur marche & compris leur dessein, vint les prendre par derriere. Ils furent à l'instant enveloppés & défaits. Ceux qui étoient dans l'embuscade eurent aussi le même sort, de maniére qu'il ne resta aucun de ces Immortels, qui montrerent bien par là qu'ils ne l'étoient pas. p. 359. a. b. c.

Le Roi de Perse avoit éloigné Maxime sous une sûre garde, afin qu'il ne sçût rien de ce qui se passeroit. Il le rappella après ce nouvel échec, & lui dit qu'il agréoit la paix, non qu'il cédât aux Romains, mais pour lui témoigner l'estime particuliére qu'il faisoit de sa personne, le regardant comme l'homme le plus prudent d'entr'eux. [Le traité en fut fait avec trois Ambassadeurs de la part de l'Empereur.] Socrate ne parle que d'Hélion, mais Théophanes lui joint Anatole Préfet d'Orient; Theoph. p. 7[illegible]. & Sidoine Apollinaire fait aussi cet honneur à [1] Procope dans le Panégyrique en vers de l'Empereur Anthéme qui étoit son fils; ce qui s'accorde encore avec ' Cédrenus. Cedr. ad ann. 21. Theod. II.

Cette paix étoit pour cent ans, selon ' Sozoméne, & elle dura jusqu'à la douziéme année du regne de l'Empereur Anastase, selon Evagre, [c'est-à-dire, jusqu'à l'an 502. Elle ne fit qu'interrompre en Perse la persécution des Chrétiens, que Va- Soc. l. 7. c. 4. p. 805. a. Evag. l. 3. c. 37. p. 27[illegible].

1. Huic quondam juveni reparatio credita pacis Assyriae. vers 75.

[illegible] rarane discontinua alors ; car ' Théodoret est témoin] qu'elle L'an de J. C. 422. dura trente ans, [à commencer depuis l'an 414.] quoique Socrate & Théophanes semblent avoir cru qu'elle finit avec la guerre. [' Ce qui dut modérer beaucoup la haine de ce Prince contre eux,] ce fut une action admirable de charité d'Acace Evêque d'Amide envers sept mille prisonniers que les Romains avoient faits en ravageant l'Arzanene ; ils avoient refusé de les rendre à Vararane qui les redemandoit, & cependant ils les laissoient mourir de faim. Le saint Evêque vivement touché de l'état de ces captifs, représenta à son Clergé que leur Eglise avoit plusieurs vases d'or & d'argent dont les fidéles l'avoient enrichie, qu'ils étoient fort inutiles à Dieu qui n'en avoit nul besoin, ' & qu'on n'en pouvoit faire un meilleur usage qu'en les employant à racheter tant de malheureux. Ainsi il en paya leur rançon & les renvoya à leur Souverain après les avoir nourri quelque tems & leur avoir fourni des vivres pour leur voyage. Une générosité si surprenante fit admirer au Roi de Perse la grandeur d'ame des Romains, qui, [disoit-il,] ne vouloient pas moins surpasser leurs ennemis en bénéficence qu'en valeur. [On ajoute] qu'il désira d'en voir l'auteur, & que l'Empereur l'agréa : [voyage, cela étant, qu'Acace n'aura fait qu'après la conclusion de la paix.]

Socr. c. 21. p. 35[illegible]. d.

p. 3[illegible]. a. b.

' Il parut cette année au mois de Mars environ durant dix jours une cométe dont la queue étoit très-longue ; elle fut suivie d'un tremblement de terre, comme aussi '' du ravage de la Thrace par les Huns. ' Calliste Préfet d'Egypte fut tué par ses gens au mois de Septembre, '' ce qui a déja été remarqué sur Saint Cyrille.

[illegible] p. 313.

[illegible] p. 72.

Les loix de Théodose de cette année paroissent peu importantes. Par celle du ' 12. Janvier qui est adressée à Scolastique Comte ou Maitre du Palais, ' il ordonne que les Officiers surnuméraires de la maison de l'Empereur, qui venant à remplir les places vacantes de leur dégré, demeuroient exclus de celles des dégrez supérieurs, y montassent à l'avenir alternativement avec ceux qui n'avoient point été surnuméraires. ' Il marque à Eustate Préfet du Prétoire par celle du 3 Mars, qu'il veut que les soldats vétérans ... qui reviennent de la guerre, ou qui partent pour la faire, soient mis en possession des tours de la nouvelle enceinte de Constantinople ; ' par celle du 23 du même mois, que les fils de famille ne rapporteront point à partage après la mort de leur pere ce qu'ils auront amassé de son

Cod. Th. 6. t. [illegible] l. 2. p. 231.

Cod. Th. 7. t. 8. l. 13. p. 335.

Cod. Theod. 2. t. 10. l. 3. p. 341.

Cod. Th. 1. t. [illegible] l. 2. p. 69.

An de J.C. 422. vivant dans les fonctions du Barreau, ou à aider de leurs conseils les Administrateurs des biens publics. ' Et par celle du 19 Juin, que les *Primipiles* [ou Capitaines des premieres compagnies des Legions] auroient la liberté de donner à leurs Commandans quatre sols d'or pour chaque livre d'argent qu'ils étoient obligés de leur fournir. ' La loi du 21 Avril adressée à Asclépiodote Comte ou Intendant des largesses, [ou autrement grand Trésorier de l'Empire] lui enjoint de gratifier de bénéfices de sa dépendance qui n'auroient pas déja été affectés à d'autres, quatre d'entre certains Officiers du Palais qui sortoient de charge tous les ans ; ' & celle du 8 Novembre déclare à Florent Préfet de la ville de Constantinople, que les Maitres de la chambre de l'Empereur jouissent des mêmes honneurs & dignitez que les Préfets du Prétoire & de la ville, ou que les Maitres de la Milice, ensorte qu'il n'y eût aucune différence entr'eux après qu'ils seroient sortis de ces emplois ; mais à condition néanmoins que Macrobe l'un d'eux, en considération duquel cette grace leur étoit accordée à cause de ses grands mérites, précéderoit ceux de cet Ordre qui étoient plus anciens que lui, lesquels n'auroient leur rang qu'après lui & après tous les Officiers avec qui il rouleroit.

Cod. Th. 7. t. 4. l. 27. p. 3[illegible]

Cod. Th. l. 6. t. 30. l. 23. p. 225.

t. 8. l. 1[illegible]. 8[illegible]

ARTICLE XV.

Diverses loix de Théodose : l'Impératrice Eudocie déclarée Auguste : Placidie chassée d'Occident : Mort d'Honoré : Jean usurpateur de l'Empire pris & décapité : Valentinien déclaré Empereur d'Occident.

L'AN DE JESUS-CHRIST 423. DE THEODOSE II. 14, 15.

Asclépiodotus & Marianus Consuls.

[IL se fit plusieurs loix en cette année pour & contre les Juifs qui montrent également quelle étoit alors leur audace en faveur de leur Religion, & l'ardeur des Chrétiens pour la détruire. Elles sont toutes adressées à Asclépiodote devenu Préfet du Prétoire & Consul.] ' Celle du 15 Mars défend de leur ôter leurs Synagogues ni de les bruler, & veut qu'on leur donne des places pour en bâtir aulieu de celles qu'on leur auroit enlevées depuis peu, si elles avoient déja été consacrées à la Religion Chrétienne par la célébration de nos Mystéres ; ensorte

Cod. Th. [illegible] t. 8. [illegible] 242.

néanmoins qu'ils ne puissent augmenter le nombre de leurs Synagogues, leur permettant seulement de conserver les anciennes. Elle ordonne aussi qu'on leur rende les dons qui auroient été trouvés dans les Synagogues, dont on les auroit privés, ou qu'on leur en paye le prix, s'ils avoient pareillement servi au ministere de nos Autels. ' La loi du 9 Avril réitere la même défense de leur faire de la peine sous prétexte de leur opposition à la Religion Chrétienne, soit en s'emparant de leurs Synagogues, soit en les brulant; mais d'autre part elle condamne à un bannissement perpétuel & à la confiscation de ses biens quiconque d'entr'eux sera convaincu d'avoir circoncis ou fait circoncir un Chrétien: ' & cette loi est encore confirmée par une autre du 9 Juin.

L'an de J. C. 423.

p. 243.

l. 27. Ibid.

[Au reste on ne sçait pas quelles sont les Synagogues détruites ou ravies aux Juifs qui donnerent lieu à ces loix. Il y avoit déja du tems qu'un zéle mal réglé portoit les Chrétiens à ces violences.] Et l'on a vû dans la vie de S. Ambroise que que le grand Théodose donna en 393. une loi pour le réprimer, & qu'en 388. ce Saint lui avoit écrit très-fortement pour l'engager à révoquer le jugement par lequel il condamnoit l'Evêque de Callinique à rebâtir une Synagogue ou à la payer. Il y a peu d'apparence qu'il l'ait fait. Mais S. Siméon Stylite qui commença peut-être cette année à vivre sur une colonne, y suppléa un peu, soit en cette occasion, soit en quelqu'autre postérieure, [comme il y a plus d'apparence.] ' Car les Chrétiens d'Antioche ayant ôté aux Juifs quelques Synagogues, & Théodose ayant ordonné par le conseil du Préfet qu'elles leur seroient rendues, ce Saint lui en écrivit d'une maniere si forte, qu'il révoqua sa loi, en fit une autre conforme aux désirs des Chrétiens, & déposa le Préfet; après quoi il écrivit au Saint pour lui demander ses prieres.

[illegible] l. 1. c. 13.
p. [illegible] 271.

' Les loix du 9 Avril & du 8 Juin contenoient aussi divers articles contre les payens & les hérétiques. Car elles renouvelloient les loix précédentes contre les uns & les autres, si néanmoins, dit-elle, il reste encore quelques payens contre lesquels il y en avoit de données pour démolir jusqu'aux fondemens des Temples. Il ne laissa pas de modérer par celle du 8 Juin la peine de mort décernée auparavant contre ceux qui sacrifieroient, se contentant de l'exil & de la confiscation.

Cod. Th. t. 5. l. 59. 60. p. 182. 183.
t. 10. l. 23. 24. p. 294. 295.

' Elle ordonne la même peine contre les Manichéens, les Montanistes appellés Pepites ou Pepuzeniens, & ceux qui vouloient

p. 294.

loient faire la Pâque en un jour particulier. Mais elle défend rigoureusement aux Chrétiens d'user d'aucune violence ni contre les Payens ni contre les Juifs, tant qu'ils ne feront rien contre ce que les loix ordonnent. 'Ces deux loix nomment entre les hérétiques non seulement les Manichéens & les Pépuzéniens, qu'elles appellent aussi Phrygiens & Priscillianistes, mais encore les Ariens, les Macédoniens, les Eunomiens, les Novatiens, & les Sabbatiens. p. 182.183.

'Les loix précédentes avoient ordonné contre divers hérétiques, & particulierement contre les Eunomiens, qu'ils seroient exclus " de tous les emplois de l'épée. On doutoit si cela comprenoit aussi " les Officiers des Gouverneurs; & Théodose déclare par sa loi du 8 Août qu'ils peuvent être admis dans ces emplois, ou plûtôt qu'ils ne peuvent pas se dispenser d'y entrer quand leur naissance les y oblige: car il paroit que ces emplois étoient assez onéreux. Cette derniere loi est dattée d'Eudoxiople [ou Selynbrie, où l'on voit par-là que Théodose étoit allé faire quelque promenade.] 'Il fit le 30 de Mars un réglement sur les appellations, [où il fait entr'autres une Ordonnance qu'il seroit bien à souhaiter que l'on voulût ou que l'on pût observer.] 'Car il dit que " c'est un crime de faire naître un second procès de la matiere d'un premier terminé juridiquement. t. 5. l. 61. p. 184. Chr. p. 168. 169. 4.t.18 l. 2. p. 398.

'La loi du 31 Mai défend aux Gouverneurs des provinces de se choisir eux-mêmes des Chanceliers, 'de peur qu'on ne les accusât de prendre ceux qui seroient les plus favorables à leurs malversations. 'Elle veut qu'ils soient nommés publiquement & juridiquement du Corps des Officiers qui résidoient toujours dans la province, & dont le Chef étoit responsable de ce choix. Elle veut encore que ces Chanceliers demeurent trois ans dans la province, après que le Gouverneur sous qui ils auroient servi, en sera sorti, afin qu'on puisse s'informer d'eux de sa conduite, & même par la question. 'Car ces Chanceliers que l'on appelloit aussi Domestiques, n'étoient proprement alors que des Huissiers, mais qui étoient témoins de tout ce qui se passoit dans le Barreau. Godefroy en parle amplement sur cette loi. 1.t. 12. l. 3. p. 71. p. 72. 2. p. 70. 1. p. 70. 72.

'La loi du 29 Septembre est adressée à " Severin qui étoit alors Préfet, non du Prétoire, mais de Constantinople, comme on le voit par la loi du 9 Janvier 424. Chr. p. 169.

[Nous avons marqué par avance] 'que l'Impératrice Eu- Chr. Al. p. 7-6.

docie fut déclarée Auguste le 2 Janvier de cette année. L'an de J. C. 423.

p. 726. ' La Chronique d'Alexandrie dit que le Lundi 7 Avril sur les quatre heures du soir il y eut beaucoup de tremblemens; [c'est-à-dire, ce semble, que le tremblement agita divers endroits de Constantinople, ou qu'on y sentit alors] ' celui qui agita cette année beaucoup de lieux [dans l'Orient,] & qui fut suivi de la famine. Il y eut aussi une cométe qui parut souvent. Je ne sçai d'ou vient que Marcellin y marque la mort de deux Philosophes, Philippe & Saluste [que nous ne connoissons point.] (Marc. Chr.)

' Cette année même Placidie " chassée d'Occident par Honoré son frere, vint à Constantinople avec ses enfans Valentinien & Honoré. " Honoré mourut peu après [le 15 ou] le 27 d'Août, [& sans laisser de successeur.] ' Ainsi Théodose se trouva maître de tout l'Empire, & fut apparemment reconnu pour tel dans l'Occident, [quoiqu'on ne trouve point qu'il y ait fait aucune fonction d'Empereur.] ' Valentinien fils de Constance & de Placidie avoit été fait Nobilissime par Honoré son oncle. ' Mais il paroît que Théodose avoit aussi peu ratifié ce titre, que celui d'Auguste donné [à son pere &] à sa mere, & qu'il ne l'avoit reçû avec Placidie que comme de simples particuliers.] (Prosp. Chr. Phot. c. 80. p. 192. — v. Honoré §. 62. — Ibid. — Idat. Chr. — Phot. c. 80. p. 192. c | Philg. l. 12. c. 10. p. — Phot. p. 197. c.)

' On n'avoit pas manqué de lui mander [en diligence] la mort d'Honoré. Il la tint quelque tems cachée, amusant le peuple, dit ' Socrate, tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre, pendant qu'il envoyoit secretement des troupes du côté de Salone en Dalmatie, afin que s'il arrivoit quelque trouble dans l'Occident, il fût en état d'y donner ordre: & après cela il déclara la mort de son oncle. ' Il ne put pas néanmoins empêcher que " Jean ne se fît déclarer Empereur [à Rome:] " & cela arriva dès cette année avant qu'on eût eu réponse d'Orient sur la mort d'Honoré, [quoique Marcellin ne le mette que l'année suivante. Jean fut reconnu dans l'Italie, dans la Dalmatie, & dans les Gaules, mais non dans l'Afrique. Il députa à Théodose qui ne voulut point le reconnoître, " & traita même fort mal ses Députés. (p. 196. b. — Socr. l. 7. c. 23. p. 363. b. — Phot. p. 196. | Prosp. Chr. — v. Valentinien III. §. 1. Note 1. — v. Valentinien III. §.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 424. DE THEODOSE II. 16 & 17.

' *Victor* & [1] *Castinus Consuls.* (Marc. Chr. & Al. p. 726.)

[" Castin étoit assurément Consul en Occident;] ' & il est (Pasc. p. 472. — Ibid.)

1. ' Castin est mis le premier dans les fastes d'Idace, [& par S. Prosper] ' ce Consulat manque tout à fait dans les fastes de Dodwel. (Pasc. p. 726. — p. 472.)

mis seul dans quelques fastes ; ' comme Victor au contraire se trouve seul dans les loix du Code Théodosien, [sans doute à cause] que Castin fut banni quelque tems après comme coupable de la révolte de Jean. [Il y a toute apparence que Victor étoit de l'Orient, mais l'histoire ne nous en apprend quoi que ce soit.]

' Théodose par sa loi du 16 Janvier de cette année défendit d'user d'aucun habit de pure pourpre, & d'en garder même chez soi, sur peine d'être traité comme criminel de leze-Majesté. Il le défend à toutes sortes de personnes, hormis à ceux de la famille Impériale, [qui étoient élevés à la dignité de César. Il craignoit peut-être des entreprises pareilles à celles de Jean.] Il veut que tous ceux qui auront de la pourpre, la mettent entre les mains de ses Officiers, sans en pouvoir demander aucun remboursement, parce qu'il y avoit déja eu d'autres loix qui défendoient d'en avoir. Cette loi est adressée à Maximin Intendant des largesses. [Je ne sçai si ce seroit celui qui auroit fait la paix de Perse.] ' Il avoit encore cette charge l'année suivante.

' Nous apprenons par la loi du 22 d'Avril', que la ville de Delphes subsistoit encore, &, ce qui est étrange, qu'on en obligeoit les bourgeois à donner des spectacles à Constantinople. Théodose le défend & pour cette ville & pour toutes les autres de l'Illyrie. Isidore en étoit Préfet cette année, ' & la suivante. On croit que c'est lui que nous avons vû Préfet de Constantinople, & qui fut encore Préfet d'Orient en 435. & 436.

' Les deux loix du 7 & du 30 de Mai relevent la charge de Questeur; car elles lui remettent la distribution des Tribunats & de beaucoup d'autres charges militaires, qu'on prétendoit lui avoir autrefois appartenus, mais dont la disposition étoit alors entre les mains des Maîtres de la milice. Théodose dit qu'ils se donneront par l'autorité du Prince, au nom duquel le Questeur parloit & agissoit en bien des rencontres. C'étoit lui aussi qui dressoit les loix : de sorte que cette charge semble assez bien répondre à celles de nos Chanceliers. Les deux loix dont nous parlons, sont adressées, l'une à Saluste qui avoit alors luimême cette charge de Questeur, & l'autre à Helion, qui étoit encore cette année Maitre des Offices, ' & qui le fut jusqu'en 427. où il avoit aussi le titre de Patrice.

Par la loi du 10 Octobre, Théodose accepte les offres que la Ma-

[Margin notes: An de J. C. 424. — Cod. Th. Chr. p. … Prosp. Chr. — Cod. Th. 10. t. 21. l. 3. p. 52. — t. 6. p. 372. — 15. t. 5. l. 4. p. 352. — t. 6. p. 368. — Cod. Th. 1. t. 30. l. 1. 2. p. 151. — a. — Cod. Th. t. 6. p. 364.]

cédoine, l'Achaïe & les autres provinces de l'Illyrie lui avoient faites, afin de n'avoir point d'Inspecteurs; ce que les peuples redoutoient extrémement. Il excepte l'Eglise de Thessalonique de la Capitation [& de la levée qui se devoit faire pour cela.] L'an de J. C. 424.

'La loi du 14 Décembre adressée à Asclepiodote Préfet d'Orient, est extrémement célébre, & a fait beaucoup d'honneur à 'Théodose, parce qu'elle établit la prescription de 30 ans pour beaucoup de choses où elle ne s'étendoit pas auparavant, '& généralement pour tout, hors les pupilles qui sont encore en tutelle. 'Valentinien la confirma en 449. & en 452. & les autres nations l'ont aussi adoptée ensuite, comme une chose établie, non par les hommes, mais par le droit naturel.

[Il falloit que Théodose songeât à la guerre contre Jean, aussi bien qu'à la police.] 'Il prépara ses armées, & les fit marcher [dès cette année même jusques sur les frontieres de la Dalmatie] sous la conduite d'Ardabure & de quelques autres Généraux.

[Soit qu'il jugeât que c'étoit pour lui un trop pésant fardeau de gouverner l'Occident avec l'Orient ; soit qu'il eût assez de modération pour être bien aise de partager l'Empire avec un autre,] 'il fit reprendre à Placidie sa tante le titre & les marques d'Auguste, & à Valentinien son fils l'habit de Nobilissime, [qu'on donnoit depuis long-tems aux fils des Empereurs avant qu'ils fussent Césars,] & il les fit marcher en cet état avec l'armée qu'il envoyoit contre Jean. 'Il fiança dès ce tems-là à Valentinien sa fille Eudoxie ; [' mais à condition apparemment que l'Illyrie occidentale demeureroit à l'Empire d'Orient.] 'Lorsque ce petit Prince, qui n'avoit encore que cinq ans, [& peut-être quelques mois, étant né en 419. le 2 ou 3 de Juillet,] 'fut arrivé à [1] Thessalonique, Helion Maitre des Offices, vint le révêtir de la robe de César de la part de Théodose : '& il fut [ainsi] déclaré César en 424.

L'AN DE JESUS-CHRIST 425. DE THEODOSE II. 17, 18.

Theodosius Aug. XI. & Valentinianus César Consuls.

'Ce fut en cette année que " les troupes de Théodose ayant marché contre Jean par la Dalmatie, le prirent dans Ravenne où il fut décapité [apparemment avant le mois de Juillet.] 'Théodose regardoit les jeux du Cirque, lorsqu'on lui apporta

Marginal notes: 4. l. 7. p. 383. | 384. 386. | 384. 1. | 386. 1. | Socr. l. 7. c. 23. p. 363. b Phot. c. 80. p. 197. c. | Phot. p. 197. | Marc. Chr. | Marc. Chr. | v. § 17. 22. | Phot. p. 197. | Gr. Th. fr. 4. 7. c. 8. p. 57. | Phot. Philg. l. 12. c. 13. p. 537. d. | Marc. Prosp. Idat. Chr. | v. Valent. § 2. | Socr. l. 7. c. 23. p. 364.

1. Idace se trompe donc de dire que ce fut à Constantinople

An de J. C. 424. la nouvelle] de la prise & [de la mort de Jean. Il montra en cette occasion quelle étoit sa piété : car il dit aussitôt au peuple : Laissons-là les divertissemens, & allons-nous-en à l'Eglise rendre graces à Dieu de ce que sa main a tué le tyran. Ainsi tout le peuple en chantant avec lui des cantiques d'actions de graces, s'en alla à l'Eglise, & y passa le reste du jour ; ou plûtôt cette sainte joie s'étant répandue par toute la ville, elle devint une seule Eglise.

' Socrate dit que Théodose délibéra ensuite à qui il donneroit l'Empire d'Occident, qu'il se détermina au petit Valentinien son cousin, & se résolut [jusqu'à qu'il fût plus âgé] d'en laisser la conduite à Placidie. [Je pense que toutes ces résolutions étoient prises dès l'année de devant.] Il voulut aller en Italie pour y déclarer Valentinien Auguste, & il s'avança pour cela jusqu'à Thessalonique. Mais la maladie l'empêcha d'aller plus loin, & l'obligea de retourner à Constantinople, ' où il arriva [environ le 12.] d'Octobre 425. le lendemain de l'enterrement d'Attique, qui étoit mort le 10. ' Il datte deux loix du 22 Septembre à Topise ou Topire [dans la Macédoine] entre Thessalonique & Constantinople. [Si c'est au retour, comme il y a assez d'apparence, il s'arrêtoit assez en chemin.] ' Avant que de partir de Thessalonique il avoit envoyé en Italie Helion alors Patrice, porter la couronne Impériale [& le diadème] à Valentinien, qui la reçut à Rome de sa main en présence de tout le monde avec la robe Impériale & le titre d'Auguste, [" le 23 jour d'Octobre.

c. 24. p. 364. d. | c. 25. p. 367. | Cod. Th. chr. p. 171. | Socr. c. 24. p. 365. d. | Valent. 3.

ARTICLE XVI.

Les Huns chassés de la Thrace : Spectacles défendus les fêtes : Statues du Prince honorées non adorées : Professeur des Lettres à Constantinople.

Valentinien III. A PEINE Jean fut-il mort " qu'Aëce arriva avec un grand nombre de Huns qu'il amenoit au secours de ce Tyran. Mais Aëce même les renvoya en leur donnant de l'argent ; ce qu'ils accepterent sans doute avec joie, " si cette armée de Huns est la même que celle dont parle Socrate.] ' Ils venoient aussi pour secourir Jean qui les avoit appellés. Leur Chef s'appelloit Rougas ' ou Roïlas. [Jean ayant donc demandé le secours de ces Barbares,] que Théodoret appelle

note 15. | Socr. l. 7. c. 43. p. 381. b. c. | Theod. l. 5. c. 36. p. 749. d.

des Scythes Nomades, (c'est-à-dire, sans demeure fixe) ils passerent le Danube, pillerent & ravagerent la Thrace. ['Ils menaçoient] de saccager [ainsi toutes] les terres de l'Empire, ' & se vantoient même qu'ils iroient assiéger Constantinople, qu'ils la prendroient du premier assaut, & qu'ils y mettroient tout à feu & à sang. ' Théodose en ayant eu avis, abandonna à Dieu le succès de cette affaire selon sa coutume, dit Socrate, il eut recours à la priere, & obtint bientôt ce qu'il désiroit. Roilas Chef de ces Barbares fut tué par la foudre. La peste se mit dans son armée, & fit mourir la plus grande partie des soldats. Le feu du Ciel consuma un grand nombre de ceux que la maladie avoit épargnés. Tant de malheurs arrivés coup sur coup jetterent l'épouvante parmi ces peuples, qui redouterent non tant la valeur des Romains qu'ils avoient osé attaquer, que la puissance de Dieu qui les protégeoit si visiblement : [& ainsi ils se retirerent l'année suivante en leur pays.]

L'an de J. C. 425.

' S. Procle qui prêchoit alors à Constantinople, [& qui en fut depuis Evêque,] y fit un discours au peuple sur ce grand événement, en y expliquant ce que dit Ezechiel sur Gog & Magog. " Il avoit déja été consacré Evêque de Cyzic par Sizinne en [426.]

Théoph. p. 73. ' Théophane dit qu'en la même année où Valentinien reçut le diadême, [c'est-à-dire en 425.] il y eut de grands troubles à Alexandrie, & que beaucoup de personnes s'y entretuerent.

Cod. Th. 15. 5. l. 5. p. 353. ' Nous avons du premier Février de cette année 425. une très-belle loi de Théodose. Il y défend par tout l'Empire & les théâtres & le cirque tous les Dimanches, le jour de Noël, celui de l'Epiphanie, le jour de Pâque & de la cinquantaine, ou de la Pentecôte : ' ce qui se peut entendre de tous les 50 jours du tems Pascal : & Godefroy paroît le prendre de la sorte. ' Mais il est certain au moins que les huit jours] où les nouveaux baptisés étoient habillés de blanc, y sont tous compris. La raison que Théodose rend de cette défense, c'est qu'en ces saints jours les Chrétiens n'ont l'esprit occupé que du seul culte de Dieu, & qu'il faut que les Infidéles mêmes sçachent distinguer le tems des prieres de celui des divertissemens. » Que » si quelqu'un, dit-il, craint de manquer au respect qui nous » est dû, en ne célébrant pas les solennitez qui nous regardent, » qu'il sçache qu'on ne nous honore jamais davantage que » quand on révére la grandeur de Dieu Tout-puissant. Cette loi

Margin notes: p. 355. 2 | 356. — p. 353. — ὁ ἐπίσκοπος.

an de J. est adressée à Asclepiodote Préfet d'Orient. ' Hiere qui fut t. 6. p. 366.
425. Consul en 427. lui avoit succédé [1] au mois de Septembre de
2. celui-ci, & fut continué jusqu'en 428.

' Les deux Loix dattées du ving-sept de Février regardent les études qui se faisoient à Constantinople. Le lieu destiné pour cela étoit ' assez éloigné de la mer : ' Théodose lui assigne divers bâtimens, voulant qu'on les rachette des particuliers qui en pouvoient avoir obtenu le don. ' Il ordonne qu'il y aura dix Professeurs Latins" pour les Humanitez, & autant de Grecs ; trois Latins pour la Rhétorique, & cinq Grecs, à qui il donne seuls le titre de Sophistes : un pour chercher les secrets de la Philosophie, & deux pour le Droit, ' au lieu qu'il n'y en avoit eu qu'un jusqu'alors. ' Il veut que ces Professeurs ayent chacun leur école publique dans la ville sur peine d'en être chassés honteusement, ' quoique cela eût été permis jusqu'alors. [Et c'est ainsi que S. Augustin avoit enseigné à Rome.] ' Mais il permet à tous ceux qui le voudront, d'enseigner dans les maisons particulieres, pourvû qu'ils n'y reçoivent point ceux du dehors. ' Godefroy veut que cela ne s'entende que des enfans d'une même famille : [mais la loi ne le dit point.] Ces deux loix sont adressées au Préfet de la ville nommé Constance ' ou Constantin.

14. t. 9. l. 3. p. 203. — p. 205. 1. — 15. t. l. 53. p. 325. — 14. t. 9. l. 3. p. 203. — p. 206. 1. — p. 203. — p. 205. 1 — p. 203. — p. 205. 1 — t. 6. p. 356. — rammati-s.

' Godefroy croit qu'il faut joidre à cette loi celle qui est dat-
2. tée du [2] 15 de Mars, quoiqu'elle soit adressée à Théophile ' qui étoit Préfet de Constantinople au mois de Juillet 426. ' Cette loi accorde la dignité de Comte du premier Ordre à Hellade & Syrien Professeurs Grecs en Humanitez, à Théophile qui les enseignoit en Latin, aux Sophistes Martin & Maxime, & à Léonce Jurisconsulte, ' voulant qu'ils tiennent le même rang que ceux qui avoient été Vicaires des Préfets. Elle accorde encore le même honneur à ceux qui auront professé 20 ans en l'Auditoire du Capitole. On voit par cette loi que c'étoit le Sénat qui choisissoit les Professeurs publics. On examinoit pour cela non seulement leur esprit, leur science, & leur éloquence ; mais encore si leur vie étoit louable, & leurs mœurs" sans tache.

1. 5. p. 204. 1. — Chr. p. 172. — 6. t. 21. p. 11[illegible] — p. 11[illegible] — robi. — Théod. l. [illegible]. c. 56.

' On croit qu'Hellade est un Grammairien payen qui avoit quitté Alexandrie dès 389. Ainsi il pouvoit aisément avoir pro- p. [illegible]

1. Il est qualifié Préfet du Prétoire dans la loi dattée du 23 Janvier 425. [Mais cette loi peut être dattée de 436.

2. Ne faudroit-il point à toutes les trois 3º *idus Martii*, le 13 de Mars.

a Suida. pag. fessé 20 ans & plus. ' Il a fait un Dictionnaire, dont Suidas a tiré beaucoup de choses pour le sien, une description du bain [de Zeuxippe] à Constantinople, un panégyrique du jeune Théodose, & quelques écrits d'Humanitez. ' On ne trouve rien des autres dont parle la loi, sinon que Leonce pourroit bien être celui qui fut Préfet de Constantinople en 434.

' La folle & sacrilége ambition des Empereurs payens qui avoient voulu se faire idolatrer de leurs Sujets, avoit établi bien des termes & des pratiques idolâtres qui continuerent encore après eux sous les Empereurs Chrétiens, quelque aversion que la Religion Chrétienne en ait toujours eue. [Car on sçait de quelle maniere S. Athanase parle de l'éternité que Constantin s'attribuoit.] ' Mais on a bien de la peine à déraciner les maux que la flatterie a établis lorsqu'ils se trouvent fortifiés par la coutume. Les loix sont toutes pleines de restes d'idolâtrie, aussi bien que les honneurs qu'on rendoit aux statues & aux images des Empereurs, ' sur-tout lorsqu'on les portoit dans les villes [après qu'ils avoient été déclarés Augustes.

' Les Payens ne manquoient pas de tirer un grand avantage de ces honneurs pour justifier leur idolâtrie contre les reproches des Chrétiens. ' On leur répondoit que dans tous ces honneurs il n'y avoit point de culte divin, qu'on ne dressoit point d'auteis, qu'on ne bruloit point d'encens, que les Princes dont on honoroit les statues] ne s'attribuoient point le nom de Dieu, qu'ils se reconnoissoient hommes & mortels, indignes des honneurs divins; & qu'ainsi on pouvoit plutôt blâmer en cela des respects excessifs & inconsidérés, qu'y trouver rien qui pût justifier l'idolâtrie. Mais avec tout cela on étoit enfin obligé d'avouer que cela ne se pouvoit approuver, puisque l'adoration ne peut appartenir qu'à Dieu seul. [Et la meilleure réponse qu'on pouvoit faire aux Payens,] c'est que les Chrétiens ' les plus réguliers avoient horreur de cette coutume: & ' & que les Ministres de Dieu ne cessoient point de travailler à les empêcher autant qu'ils le pouvoient. ' S. Chrysostome & les autres Peres se sont élevés plusieurs fois contre cet abus & ces honneurs superstitieux rendus à des hommes. Et S. Jérôme dit que les Magistrats qui adoroient les images & les statues des Empereurs, faisoient ce que les trois jeunes hommes de Babylone n'avoient jamais voulu faire.

[Un Auteur ' qui peut avoir écrit dans ce tems-ci même,] ' & qui parle avec beaucoup de zéle contre ces adorations, dit

Marginal notes: Cod. Th. t. 5. p. 347. Soz. … Hier. in Daniel. 3. p. 575. a. — v. Honoré § 7. — C. 425.

an de J. 425. dit que l'on faisoit peut-être en cela plus que les Empereurs ne demandoient, & qu'ils pourroient bien condamner eux-mêmes ces cultes excessifs, si on les en consultoit. ' C'est effectivement ce que nous voyons par la loi du 5 Mai de cette année, où Théodose ordonne que quand il faudra dresser quelque statue à l'Empereur, le Gouverneur y sera présent pour honorer la majesté du Prince, mais" qu'on n'y mêlera point le faste de l'adoration. Il ajoute que quand on portera son image dans les jeux publics, on ne lui rendra point non plus de respects qui passent ce que l'on doit aux hommes, & qu'il faut reserver pour la seule Majesté Divine. Cette loi est adressée à Aëce, qui est qualifié Préfet du Prétoire: [& il pouvoit l'être de l'Illyrie.] ' On remarque que les images des Empereurs que l'on envoyoit dans les villes, étoient des têtes ou des bustes à qui l'on donne [1] divers noms.

Cod.Th. 15. t. 4. p. 356.

e adorationis amitioso fastio.

p. 347. 2.

ARTICLE XVII.

Théodose maintient son autorité contre ses Officiers, & fait respecter la Croix : transfere les Gots de la Pannonie dans la Thrace : Des Patrices Taurus & Florent : Le dernier fait abolir les lieux de prostitution.

L'AN DE JESUS-CHRIST 426. DE THEODOSE II. 18, 19.

' *Theodosius XII. & Valentinianus II. Augg. Consuls.* Marc. Chr. &c. Socr. l. 7. c. 26 p. 368. b. Socr. Th. Chr. p. 172.

Attique. ' SISINNE " fut ordonné le 28 Février de cette année Evêque de Constantinople au lieu d'Attique.

' Théodose passa le mois de Juin à Nicomédie avec une partie au moins de celui de Juillet. Il étoit revenu à Constantinople au mois de Novembre. ' Avant que d'en partir pour aller à Nicomédie, il adressa le 23 Janvier une loi à Hiere Préfet d'Orient, où il ordonne que les biens des personnes prescrites appartiendront partie à leurs enfans, partie au fisc, mais que si ce sont" des bourgeois sujets aux charges de leur ville, leur bien demeurera tout entier aux enfans pour porter ces charges, ou à la ville au défaut des enfans.

Cod. Th. Chr. p. 172. 9. t. 42. l. 29. p. 351.

Decurio.

' Il en fit une autre le premier de Juillet à Nicomédie pour ordonner que divers Officiers subalternes ne recevroient à l'a- 8. t. 7. l. 22. p. 556.

1. Labrata, clypei, στηθάρια, προτομαὶ, θωρακίδες.

venir leur commission que par un ordre signé de lui, & non des Préfets ou des autres grands Officiers dont ils dépendoient, & qui s'en étoient attribué la provision. Ces loix sont adressées à Hiere, à Théophile Préfet de Constantinople, & à Acace Intendant des largesses. ' Il mande en particulier à Hiere que ce n'est point au Préfet du Prétoire à répondre lui-méme aux Députés des villes, mais qu'ils doivent être présentés à leur Prince, comme cela s'étoit toujours fait, pour lui exposer avec liberté les desirs du peuple, & les commissions dont ils sont chargés.

L'an de J. C. 426.

12. t. 12. l. 16. p. 600.

L'AN DE JESUS-CHRIST 427. DE THEODOSE II. 19, 20.

' Hierius & Ardaburius Consuls.

Marc. Pros. Pasc. p. 314. a

'Tous les deux Consuls de cette année étoient de l'Orient. Car nous avons vû qu'Ardabure étoit un célébre Général des armées de Théodose. Mais peut-être que Placidie l'avoit nommé par reconnoissance de ce qu'il l'avoit placée sur le trone. Nous avons vû aussi qu'Hiere étoit Préfet d'Orient depuis l'an 425. ' La Chronique d'Alexandrie nous apprend " qu'il acheva [de rétablir] ou dédia le 3 Octobre de cette année les Bains de Théodose, qui portoient auparavant le nom de Constantin, ' parce qu'il les avoit commencés, & de Constance, parce qu'il les avoit embellis. On prétend méme qu'ils reprirent après Théodose le nom de Constantin & de Constance. Ils étoient auprès de l'Eglise des Apôtres. ' Cette Chronique qualifie Hiere en cette occasion Préfet pour la seconde fois. [Je ne sçai si c'est qu'il l'eût déja été une premiere fois avant 425. comme c'est le sens le plus naturel, ou seulement] parce qu'il le fut encore en 432.

450. 459. 472.

Pasc. p. 319. a | Marc. Chr. — τέλειώσας.

Cang. de C. l. 1. p. 91. 92.

Pasc. p. 314. a.

'Eudoxe étoit aussi Préfet du Prétoire en 427. [" mais de l'Illyrie, supposé qu'il le fût sous Théodose, ce que nous ne voyons pas lieu d'assurer.]' C'est à lui qu'est adressée la loi du 21 Mai, qui par respect pour la Religion, défendit de mettre le signe de la Croix ni sur les marbres, ni sur toutes autres choses qui sont posées à terre; parce qu'on ne vouloit pas que la Croix parut en aucun lieu où on ne lui pût rendre le respect qui lui est dû.

p. 173. — Note 16.

Cod. I. 1. t. 8. p. 100.

Bar. 427. §. 21.

Marc. Chr.

' Marcellin remarque que les provinces de Pannonie qui étoient occupées par les Huns [& d'autres Barbares] depuis 50 ans, [c'est-à-dire, depuis l'an 377. que les Goths y entre-

[L'an de J. C. 427.] rent,] revinrent cette année ſous la puiſſance des Romains. [Je penſe qu'on peut rapporter à cela] ' ce qu'écrit Théophane, que les Gots qui avoient occupé la Pannonie, paſſerent delà avec la permiſſion de Théodoſe l'an 19 de ſon régne [achevé le 30 Avril 427.] en divers endroits de la Thrace, où ils demeurerent 58 ans, juſqu'à qu'ils furent conquérir l'Italie ſous la conduite de Théodoric. [Si cela eſt véritable, on a quelque lieu de croire que Théodoſe en donnant l'Empire d'Occident à Valentinien III.[1] s'étoit retenu la Pannonie. Car cette province avoit toujours été comptée comme de l'Empire d'Occident. [' Elle lui eſt même encore attribuée par la Notice ' que Godefroy dit avoir été compoſée cette année même ou à peu près : [de quoi néanmoins on peut dire qu'il n'a pas de preuve.] ' Le Cardinal Noris ſe contente de dire qu'elle a été faite ſous Théodoſe II. " & cela n'eſt pas même fort aſſuré. On verra qu'en 437. Valentinien céda l'Illyrie à Théodoſe en épouſant ſa fille Eudoxie. Cela ſe peut entendre ou d'une ratification de ce qui avoit été accordé par Placidie ſa mere en 424. lorſqu'il avoit fiancé Eudoxie, ou de ce qui lui reſtoit encore de l'Illyrie,] ' c'eſt-à-dire, de la Dalmatie & des deux Noriques. [Les deux Pannonies comprenoient à peu près ce que l'Autriche & la Hongrie ont en deçà du Danube à l'égard de Rome.

[Theoph. p. 81. c. — 1. — Not. c. 34. p. 58. 59. — Cod. Th. t. 2. p. 97. c. 3. pag. 460. 1. — Nor. epo. pag. 401. b. — Valent. 3. — Not. c. 34. p. 59.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 428. DE THEODOSE II. 20, 21.

' *Felix & Taurus Conſuls.* [Marc. Chr. &c.]

[Valent. 5.] [Le Conſul Felix eſt ſans doute " celui qui étoit alors Général de la milice dans l'Occident. Taurus ſon Collegue doit lui avoir été inférieur en dignité, puiſqu'il eſt toujours mis après lui, même dans les faſtes de l'Orient.] ' Auſſi on ne trouve point qu'il y eut eu juſqu'ici de plus grande dignité que celle d'Intendant du Domaine privé, qui lui eſt attribuée en 416. dans une loi de Théodoſe. Mais il étoit Préfet d'Orient, & même Patrice en 433. & 434. ' S. Iſidore de Peluſe lui a écrit quelques Lettres, ' où il parle avantageuſement de lui, & lui donne quelques avis pour bien gouverner.

[Cod. Th. t. 6. p. 387. — Iſ. P. l. 3. ep. 104. p. 333. a. Ep. 365. p. 359. a. l. 5. l. 40. p.]

' Théodoret écrivit auſſi l'an 447. au Patrice Taurus pour [Théod. ep. 88. p. 965.]

1. Il faut néanmoins remarquer ce que dit Priſque ; ' Que la Pannonie ſur la Save obéiſſoit à Attila par l'accord fait avec le Général Aece. Ce pays & la Norique n'étoient-ils point encore de l'Empire d'Occident en 470. ſelon la vie de S. Séverin ? [Priſ. p. 37. b.]

lui demander sa protection contre ses calomniateurs. Il y parle L'an de J. C. 423.
Marc. Chr. des grandes charges que cet Officier avoit exercées. Il mou-
b.Syn. ep. 31. p.177.d. rut en 449. [b] Synese nous apprend qu'Aurelien Préfet du Pré-
toire avoit un fils nommé Taurus. Mais si la Lettre où il en
parle [1] comme d'une personne encore fort jeune [" n'est écri- 1.
te qu'en 416. comme il y a quelque apparence, il vaut mieux v. Arcade, n. 23.
le distinguer de celui-ci.

Cod.Th.Chr. p.174. ' Hiere étoit encore Préfet d'Orient le 20 Février auquel
Théodose lui adressa une grande Constitution pour retrancher
diverses formalitez qui regardoient les mariages. Et l'on remar-
que que Théodose aimoit fort à abréger les affaires, & à ôter
les procédures inutiles.

p.174.b.Con. t.4.p.246.c. ' Florent succéda à Hiere [2] le 21 d'Avril, [b] & il posséda six 2.
Cod.Th.Chr. fois cette dignité avant l'an 449. ' Elle lui est attribuée dans des
p.174.175. Actes de 428. ' & dans d'autres de 438. & 439. [ce qui ne fait
p.185.1 nov. p.2.3.4.7.9.18.19. encore que deux Préfectures. Mais ce peut bien être] ' ce Flo-
rentin Préfet du Prétoire, à qui s'adresse la loi du 18 Avril
p.8. 444. ' Il avoit été outre cela Préfet de Constantinople ' en l'an
Conc. t. 4. p. 246.2. c. 422. [Il fut Consul en 429.] ' Il étoit Patrice en 448. & 449.
Cod. Th.t. 2. p.81. [Après l'an 449.] ' il eut encore [pour la septiéme fois] la di-
Conc. t. 4. p. 246.c. gnité de Préfet d'Orient sous Marcien en 450. 451. 454. &
455.

Cod.Th. nov. p. 30. 32. ' Théodose lui adressa deux loix en cette année 428. L'une
Chr.p.174. contre les hérétiques [dont on parlera " en un autre endroit;] v. S. Cyr. d'Al.
l'autre contre les peres & les maîtres qui prostituoient l'hon-
Bar.428.§.26. neur de leurs filles & de leurs servantes. ' Baronius rapporte
l'une & l'autre aux sollicitations de Nestorius [" qui avoit été v. S. Cyr. d'Al.
fait Evêque de Constantinople le 10 Avril de cette année mê-
Cod. Th. t. 5. p.381.2. me après la mort de Sisinne. ' Mais l'honneur en appartient
Conc. t. 4. p. 320.b.c. [peut-être encore davantage] à Florent même ; car ce Sei-
gneur qui étoit Chrétien & baptisé dans l'Eglise Catholique,
Cod.Th. nov. p.10.1. ' ayant d'une part beaucoup de cœur & de vertu, & de l'autre
beaucoup d'amour pour l'Etat, auquel il avoit rendu de grands
services, souhaitoit de voir son siécle délivré d'une chose aussi
honteuse qu'étoit celle de tolérer l'infamie de ces prostitutions,
& de voir l'Epargne du Prince enrichi du tribut qu'on en ti-
15. t.8. l.2. p. 380. roit. ' Ainsi après avoir obtenu en 428. qu'au moins on ne pour-
p. 381. 2. roit forcer personne à s'abandonner au crime ; ' il travailla à

1. τὸν νέον τοῦτον τὰς ἀγαθὰς Ῥωμαίων ἐλπίδας.

Cod.Th.Chr. p.174. 2. ' On marque dans le Code de Justinien une loi du même jour, qui s'adresse encore à Hiere. [Il y a faute sans doute.]

an de J. faire condamner abfolument par les loix du Prince [ce que
428. celles de Dieu condamnent fi féverement.] Il trouva l'efprit nov. I. 1. t. 17
de Théodofe difpofé à cela, & prêt à méprifer le profit que 18. p. 10. 1.
ces crimes apportoient à l'Epargne. Mais pour faire voir que des Chrétiens fçavoient auffi bien que ces anciens Romains préférer le bien public à leurs intérêts particuliers, il offrit une de fes Terres pour tenir lieu de l'argent que l'Epargne tiroit de ces malheureufes proftituées. Il femble que Théodofe ait eu la baffeffe d'accepter cette offre. Il eft certain que le 6 Décembre 439. il fit une loi par laquelle il condamna au fouet & au banniffement tous ceux qui feroient affez téméraires & affez impies pour faire un métier dans Conftantinople de proftituer quelque perfonne que ce pût être. 'On fit auffi quelques loix fur t. 5. p. 381. 2.
ce fujet dans l'Occident: & les Barbares plus chaftes que les Romains y abolirent entiérement l'exercice public de ce crime.

[Cette action de Florent étoit une fuite naturelle] ' de la Conc. t. 4. p.
pureté de fa foi, [b] & de l'amour de Jefus-Chrift qu'on loue dans 220. b. c.
lui. [" Cependant il ne paroît pas avoir témoigné dans l'affaire b. Théodr. ep. 47. p. 931. a.
d'Eutyche, où il eut beaucoup de part, toute la fermeté qu'on eût dû attendre d'un homme fi puiffant, & qui en d'autres rencontres faifoit paroître tant de zéle pour le bien. Mais il eft bien difficile, quand on tient encore un peu au monde, de réfifter hautement à un Chryfaphe. " Il affifta au Concile de Calcédoine.] ' S. Ifidore de Pelufe lui écrivit contre un méchant Gou- Ifi. P. l. 1. ep.
verneur nommé Gigance, le priant de le traiter en vrai Cap- 486. p. 122. c.
padocien. ' Théodoret lui écrivit auffi [vers 448.] contre fes Theodor. ep.
calomniateurs. 89. p. 355.

Léon §. (left margin); 1. §. (left margin)

La loi du 13 Juillet adreffée à Procule Préfet de Conftantinople, accorde quelque nouvelle immunité aux Médecins du Palais.

ARTICLE XVIII.

Théodofe s'attribue ce que les Juifs fourniffoient à leurs Patriarches; De l'héréfie de Neftorius: Des Barbares fe tuent dans l'Eglife: Loi pour les afiles.

L'AN DE JESUS-CHRIST 421. DE THEODOSE II. 11, 12.

' *Florentius & Dionifius, Confuls.* Marc. Chr. &c.

[CES deux Confuls étoient encore tous deux de l'Orient. Nous venons de le voir pour Florent, & nous verrons dans la fuite] ' que Théodofe employoit Denys Général d'ar- Prifc. p. 47. a. b.

Conc. t. 3. p. 835. a. nrée, qui étoit de Thrace, & qui avoit été Consul. 'Il étoit Général des armées de Syrie en 431. L'an de J. C. 429.

Socr l. 7. c. 31. p. 372. 373. | Marc. Chr. 'On "persécuta beaucoup cette année les hérétiques Macédoniens, parce qu'ils avoient tué Antoine Evêque de Germe dans l'Hellespont." Les Pélagiens vinrent la même année à Constantinople; mais l'Empereur les en chassa l'année suivante, malgré le crédit de Nestorius qui les soutenoit. v.S.Cyr. §. 21. Ibid. §. v.S.Augus. §. 308.

Cod. Th. t. 6. p. 245. 'Nous avons vû sur l'an 415. que les Juifs avoient encore alors un Patriarche nommé Gamaliel. Ils n'en avoient plus en ce tems-ci. Théodose s'étoit apparemment lassé de souffrir la mauvaise conduite de ces petits Princes, dont lui-même & les Auteurs du tems se plaignent fort. 'Au lieu d'un seul Patriarche ils avoient plusieurs *Primats*, [un apparemment dans chaque province] nommé par l'assemblée des Juifs du pays. Ces Primats avoient continué à lever les contributions que toutes les Synagogues avoient accoutumé de fournir au Patriarche. Mais par la loi du 30 Mai de cette année, Théodose ordonne qu'ils seront obligés d'apporter au Trésor des largesses tout ce qu'ils avoient reçu depuis l'extinction des Patriarches, que les Juifs contribueront à payer les mêmes contributions, & que les Primats seront obligés de les faire porter aussi au même Trésor. Il ajoute qu'on y portera encore ce que les Juifs d'Occident avoient accoutumé de contribuer pour leur Patriarche. [Il n'avoit pas droit de rien exiger de ces Juifs. Ainsi il semble qu'il prétendoit que ceux d'Orient lui fourniroient les mêmes sommes.] La loi est adressée à Jean Intendant des largesses, ["qui est célébre dans l'histoire du Concile d'Ephése.] v.S.Cyr. §. 95.

(Margin note beside "teurs du tems…": 16. t. 8. l. 29. p. 245. 2.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 430. DE THEODOSE II. 22, 23.

Prosp. &c. Socr. l. 7. c. 30. p. 372. b. '*Theodosius XIII. & Valentianus III. Augg. Consuls.*

Marcellin dit que Théodose célébra sous ces Consuls la 30e année de son regne. [Néanmoins en comptant même depuis qu'il avoit reçû le titre d'Auguste le 11 Janvier 402. sa 30e année ne commence qu'en 431.] Pagi. p. 284. 285. On a une médaille de cette solemnité, que Baronius veut rapporter au grand Théodose.

[Les disputes sur la doctrine qui avoient commencé en 419. à s'échauffer entre S. Cyrille & Nestorius, continuerent en l'an 430. Dans ces disputes Théodose peu satisfait de l'un & de l'autre, appuyoit néanmoins davantage Nestorius, dont il ne connoissoit pas assez l'erreur, parce que c'étoit son Evêque. Ce

l'an de J. C. 430. fut en sa faveur qu'il convoqua sur la fin de l'an 430. le Concile général à Ephése pour l'année suivante. S. Cyrille se crut obligé d'adresser sur cela quelques écrits à Théodose, & d'autres à Pulquérie & aux Princesses ses sœurs. Théodose s'en offensa, & reprocha à S. Cyrille d'avoir agi comme s'il y eût eu de la division entre sa sœur & lui. Cette plainte peut bien marquer qu'il y en avoit. Et il semble en effet que si Pulquérie eût gouverné les affaires, elles n'eussent pas été si mal dans le Concile d'Ephése. Je ne vois point qui gouvernoit en sa place: car il faut supposer qu'il y avoit toujours quelqu'un qui regnoit sous le nom de Théodose. [C'étoient d'ordinaire les Eunuques grands Chambellans. Le nom d'Antioque est célébre entre ces Eunuques:] ' & Antioque étoit cette année même Préfet du Prétoire, comme il le fut encore l'année suivante. ' Mais le Préfet est celui même qui fut Consul [en 431." ce qui montre que ce ne peut pas être l'Eunuque.] Théodose se loue fort de l'application avec laquelle le Préfet avoit travaillé à dresser son Code. [C'est lui sans doute]' dont le même Prince déclare dans la Novelle du 11 Décembre 444. qu'il veut conserver les ordres donnés sur la levée des impôts, [ce qui regarde les Préfets.] Il étoit [1] mort alors. [Ainsi il le faut distinguer] ' d'Antioque qui étoit Préfet en 448. [& à qui s'adresse apparemment l'Epitre de Théodoret.] Cod. Th. Chr. p. 175. nov. p. 1. 1. p. 15. 1. Marc. Chr.

' Thalasse qui étoit cette année Intendant du Domaine, peut être celui qui fut depuis Préfet d'Illyrie, & enfin ordonné Evêque de Cesarée en Cappadoce par S. Procle. Cod. Th. t. 6. p. 388. Socr. l. 7. c. 48. p. 391.

' Barbas qui étoit Evêque des Ariens à Constantinople depuis la fin de l'an 407. mourut le 24. de Juin de l'an 430. & on établit au lieu de lui un nommé Sabbace. [Je pense qu'on ne trouve rien de sa mort, ni de ses successeurs, s'il en a eu.] Socr. l. 7. c. 6. p. 342. d. c. p. 371. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 431. DE THEODOSE II. 23, 24.

' *Antiochus & Bassus Consuls.* Pasc. p. 314. b | Marc. Chr.

' On ignoroit encore à Constantinople le 28 Mars qui étoit le Collégue d'Antioque: ce qui suffit pour faire voir que Bassus étoit Consul en Occident, ' quand nous n'apprendrions pas de diverses loix qu'il étoit Préfet du Prétoire sous Valentinien. Aussi [' S. Prosper, Cassiodore,] & les autres fastes d'Occident le nomment le premier des deux. Onu. in fast. p. 304. e. Cod. Th. t. 6. p. 353. Pasc. p. 470. 472.

1. Amplissimæ & illustris memoriæ.

Bar. 431.§. 2. 3. Cod. Th. Chr.p.176.1 b.Chr. p. 176. 1. 'On rapporte au commencement de cette année un accident funeste qui arriva à Constantinople. b Quelques Barbares élevés dans la ville chez une personne fort puissante dont ils étoient esclaves, ne pouvant plus supporter l'inhumanité & la dureté de leur maitre, se refugierent dans l'Eglise l'épée à la main, Marc. Chr. b.Socr.p.375. c.d. ' comme si c'eussent été des ennemis, b & entrerent jusqu'à l'autel, ensorte qu'ils empêchoient même la célébration des saints Mysteres, & y demeurerent plusieurs jours ayant toujours l'épée nue, prêts à se défendre contre quiconque les approcheroit. En effet les Ecclésiastiques ayant voulu leur persuader de quitter [au moins l'autel,] bien loin de leur obéir, ils en tuerent un, & en blesserent un autre. Enfin soit que pour les faire sortir de là, on ne leur apportât point à manger, soit Marc.Chr. par quelqu'autre raison, ' ils mirent le feu à l'Eglise, tâcherent Ibid. | Socr.p. 375. d. de brûler l'autel même, ' & se tuerent ensuite l'un l'autre. 'On Socr.p.375.d. regarda ce malheur comme le présage d'un autre encore plus grand, c'est-à-dire, du trouble que causa dans l'Eglise l'hérésie de Nestorius.

d. 'Socrate met ceci avant la convocation du Concile d'Ephése; [& ainsi avant le 19 Novembre 430. Néanmoins outre que Conc. t. 3. p. 1234.c 1239. Marcellin le met en 431.] 'il paroît que cela arriva fort peu 1233.a. avant la 'loi des asiles, faite à cette occasion le 23 Mars 431.] p.1238.1239. 'Théodose ordonne donc par cette loi que quiconque se refugiera dans les Eglises, n'y portera aucunes armes: que si quelqu'un y en porte, les Ecclesiastiques l'avertiront de les quitter, & de s'assurer sur la sainteté du lieu: & qu'en cas qu'ils ne cédent point à leurs remontrances, les Officiers y envoyeront des soldats, qui avec le consentement ou l'ordre de l'Evêque, les tireront par force de l'Eglise, & les puniront selon la qualité de leurs crimes.

[Théodose sembloit diminuer par-là, quoique par nécessité, le droit d'asile donné aux Eglises: mais il le répara d'une autre Cod.Th. t. 3. p. 370. 1. maniere.] ' Car aulieu que ce droit n'étoit auparavant que pour l'autel & l'enceinte de l'Eglise, ' ou au plus pour 50 pas p.371.2. Conc.t.3.pag. 1235.c.d. hors de la porte, 'il l'étendit à tout l'enclos, & le cloître qui enfermoit souvent outre l'Eglise plusieurs maisons [pour loger les Ecclésiastiques,] des jardins, des cours, des bains & des c. galleries, 'afin que ceux qui s'y réfugieroient, eussent même c. du lieu pour se promener, ' & sur-tout afin qu'ils ne fussent p. 1238. a. point obligés de manger & de coucher dans l'Eglise, ' ce qu'il défend absolument. [Je pense qu'on voit que dans la France le

droit

n de J. 431. droit d'asile s'étendoit aussi à tout le cloitre. ' Cette loi de Théodose se voit toute entiere à la fin des Actes du Concile d'Ephése. 'On en a inseré une partie dans le Code du même Théodose, ' & ensuite dans celui de Justinien. ' Elle est adressée à Antioque Préfet du Prétoire & Consul. Sa datte est, comme nous avons dit, du 23 de Mars. ' Elle fut affichée le 7 d'Avril [à Alexandrie sans doute, comme on le juge] de la datte du 12 de Pharmouthi.

p.1234.1235 Cod. Th. t. 3. p. 369. 1. Cod.Th. t. 3. p.363. p.364. p.364. p.363. p.369.

ARTICLE XIX.

Du Concile d'Ephése : Famine & sédition à Constantinople : Nouvelle loi sur les asiles : Les Juifs de Candie trompés par un imposteur.

[CETTE année est célébre par le Concile Œcuménique tenu à Ephése, où Nestorius fut déposé le 22 de Juin. Les Orientaux qui n'avoient pas attendu pour le juger, déposerent de leur côté S. Cyrille d'Alexandrie & Memnon d'Ephése. Théodose obsédé par ceux qui favorisoient Nestorius, ignora durant quelque tems la vérité des choses. Il apprit enfin par *Dalmace* & les autres Abbés de Constantinople, & envoya à Ephése le Comte Jean Intendant des largesses, qui d'abord fit arrêter Nestorius, S. Cyrille & Memnon.

Ce moyen violent ne put obliger les deux partis à se réunir, comme Jean se l'étoit imaginé; & Théodose ordonna qu'on lui envoyât huit Députés de chaque côté à Calcédoine. Il confirma en même tems la déposition de Nestorius, & lui ordonna de se retirer. Il passa à Calcédoine le 4 de Septembre pour y entendre les Députés; mais ceux du Concile ne voulurent point entrer en conférence avec les autres, ce qu'il trouva assez mauvais. Ainsi il renvoya sur la fin de Septembre tous les Evêques en leurs Eglises, hors Nestorius, sans se déclarer ni pour les uns ni pour les autres. Néanmoins comme le Concile portoit davantage le caractere de l'Eglise Catholique, il en fit venir les Députés à Constantinople, & ils y ordonnerent le 25 d'Octobre Maximien pour en être Evêque. Nous ne touchons tout ceci qu'en un mot, parce qu'on le verra traité plus amplement dans l'histoire de S. Cyrille.

' Nous apprenons de l'histoire de ce Concile que Jean, Comte ou Intendant des largesses, fut élevé de cette charge sur la fin Cod. Th. t. 3. p. 362.

d'[illegible] à celle de Maître des Offices. ' Cette derniere charge L'an de J. C. 431.
étoit possédée auparavant par Paulin, selon une loi du 16 Avril 430. qui lui est adressée. Mais Godefroy croit que cette loi est plutôt de l'an 425.

' Candidien qui fut commis par l'Empereur pour assister au Concile d'Ephése, étoit Comte des Domestiques. [Ainsi ce peut bien être le même Candidien] ' qui avoit été envoyé l'an 424. contre Jean avec Ardabure, & en la même qualité de Général.

Procop. Vand. l. 1. c. 3. p. 185. ' Théodose eut cette année le déplaisir d'apprendre " que l'armée qu'il avoit envoyée en Afrique pour en chasser les Vandales sous le Général Aspar [fils d'Ardabure,] y avoit été défaite. ' Il fut lui-même en danger de sa vie à cause qu'on manquoit de blé à Constantinople ; car " étant allé voir les greniers publics, il fut attaqué par le peuple qui n'avoit point de pain, & qui lui jetta des pierres.

INDICTION XV.

L'AN DE JESUS-CHRIST 432. DE THEODOSE II. 24, 25.

Valerius & Aetius Consuls.

[Aëce Consul en cette année " n'est pas celui que nous avons vû Préfet de Constantinople & de l'Orient, mais " le célébre Note 17.
Général des armées de l'Occident. Valere son Collegue qui étoit Consul pour l'Orient, pouvoit être " le beau-frere de Théodose & le frere d'Eudocie] qui avoit été Intendant des largesses en 427. & qui fut Maître des Offices en 435.

[' Hiere que nous avons vû Consul & Préfet en 427. doit encore avoir été Préfet cette année pour la seconde ou pour la troisiéme fois,] selon le titre d'une loi dattée du 28 de Mars. Cette loi est sur les asiles [comme celle qui avoit été donnée un an auparavant ;] & elle regarde en particulier les esclaves [1] ou les autres personnes qui dépendent d'une autre. Elle ordonne que s'ils se refugient dans l'Eglise sans armes, les Ecclesiastiques du lieu en avertiront leurs maitres le lendemain [au plus tard,] afin qu'ils les viennent retirer après qu'on aura fait leur paix avec eux. Que s'ils ont des armes, la loi donne aux Maîtres la liberté d'employer la force pour les retirer sans aucun délai, & même de les tuer comme de vrais homicides en cas qu'ils se défendent avec leurs armes. Théodose menace

1. Les Intendans, Fermiers, &c.

l'an de J. C. 432. les Ecclesiastiques qui violeront cet ordre, ou qui négligeront même de l'observer, qu'on leur en intentera une action devant l'Evêque, afin qu'ils les déposent s'ils sont coupables, & qu'ensuite la Justice civile les punira encore comme laïcs.

' Il y a une autre loi du 11 Juin adressée à Héliodore Préfet de Constantinople. ' Godefroy croit que cet Héliodore peut être le parent de Cassiodore qui fut 18 ans Préfet en Orient. Mais celui-ci vivoit du tems de Théodoric Roi d'Italie [à la fin du siecle : & ainsi il étoit postérieur à l'autre.]

Chr. p. 176. t. 6 p. 364. | Cass. l. 1. ep. 4. p. 41.

' Baronius rapporte à l'an 432. un évenement que Socrate dit être arrivé vers le même tems de l'Ordination de Maximien, & ' un peu avant l'embrasement du 17 Août 433. ' Il parut en Créte un Juif fort âgé qui eut l'insolence de dire qu'il étoit Moïse, & qu'il avoit été envoyé du Ciel pour faire sortir de cette Isle les Juifs qui y étoient, & leur faire passer la mer à pied sec, comme il avoit autrefois fait passer la mer rouge aux Israëlites. Il parcourut en un an toute cette isle & tout ce qu'il y a de villes, & trouva créance dans l'esprit de ces pauvres malheureux. Il les exhortoit à abandonner tout leur argent, leurs meubles & leur héritage, & leur promettoit de faire sécher la mer pour les mener à la Terre de promission. Trompés par ces promesses frivoles, ils ne voulurent plus travailler, & abandonnerent leurs biens à ceux qui voulurent s'en emparer. Lorsque le jour qu'il leur avoit marqué pour leur départ fut arrivé, il se mit à la tête d'une multitude incroyable d'hommes, de femmes & d'enfans. Il les mena à un promontoire qui s'avance dans la mer, d'où il leur commanda de se jetter dans l'eau. Les premiers arrivés trop fidéles à lui obéir furent les uns brisés contre les rochers, & les autres ensevelis dans les flots. Tous les autres seroient péris de la même sorte, si Dieu n'eût permis qu'il se rencontra là des Pêcheurs & des Marchands Chrétiens qui en retirerent quelques-uns déja à demi étouffés par les eaux, & qui empêcherent le reste de s'y jetter, en leur représentant que ceux qui avoient été assez fous pour le faire y étoient péris, hors quelques-uns qu'ils avoient sauvés du naufrage, qui reconnoissoient alors leur folie, après avoir vû le danger où elle les avoit conduits. Les Juifs enfin détrompés condamnerent l'imprudence avec laquelle ils avoient ajouté foi aux paroles de cet imposteur, & le chercherent pour le faire mourir ; mais il disparut tout d'un coup, & on ne le put trouver ;

Bar. 432. § 84. | 3. Socr. l. 7. c. 38. p. 383. b. Socr. c. 39. p. 384. b. c. 38. p. 383. 384.

ce qui fit croire à quelques-uns que c'étoit un démon qui avoit pris la figure d'un homme pour exterminer cette nation. Cet accident porta plusieurs de ces Juifs à quitter leur superstition pour embrasser la foi de Jesus-Christ. L'an de J. C. 433.

["Théodose s'appliqua beaucoup cette année à appaiser le schisme qui s'étoit formé dans l'Eglise d'Orient au sujet du Concile d'Ephése & de Nestorius ; & il écrivit pour cela à S. Simeon Stylite. Ses soins eurent le succès qu'il souhaitoit, & l'accord fut entiérement conclu au commencement de l'année suivante.] v.S.Cyril.

ARTICLE XX.

Embrasement à Constantinople : Théodose y augmente la distribution du pain : Attribue à l'Eglise le bien des Clercs morts sans héritiers : Veut qu'on ruine tous les restes de l'idolâtrie.

INDICTION I. L'AN DE JESUS-CHRIST 433. DE THEODOSE II. 25,26.

PASQUE LE 26 MARS.

Prof. Marc. &c. ' *Théodosius Aug. XIV. &* " *Maximus Consuls.* v.Valent.

Cod. Th. 11 t. 28.l.16.p. 22.

TAURUS [que nous avons vû Consul en 428.] étoit cette année Préfet du Prétoire. Théodose lui adressa une loi le 22 d'Avril, par laquelle il remettoit tout ce qui pouvoit être dû à l'Epargne depuis 408. jusqu'à l'an 428. étendant ainsi de 30 ans la remise qu'il avoit accordée [en 414.] & il n'y fait même aucun exception.

Marc. Chr. Chr. Al. pag. 726. Socr.l.7.c.39. p. 385. a.

'Il y eut cette année à Constantinople un embrasement effroyable ' que la Chronique d'Alexandrie met le 21 d'Août, ' & Socrate qui sans doute est plus croyable, le 17 du même mois. Il commença vers le port, & consuma la plus grande partie de la ville du côté du septentrion ; il dura trois jours. Jamais on n'y avoit rien vû de pareil. Les greniers publics, les bains d'Achille, comme on les nommoit, & tous les environs furent réduits entiérement en cendres. Déja la flamme se jettoit sur l'Eglise des Novatiens, qui étoient dans le quartier appellé de la Cigogne, lorsque Paul leur Evêque voyant le danger de son Eglise, alla se jetter au pied de l'autel pour recommander à Dieu la conservation de son Eglise & de

An de J. C. 433. tous ceux qui s'y étoient réfugiés, & pour implorer son assistance pour toute la ville. L'évenement fit voir, dit Socrate, que Dieu avoit écouté sa priere; car quoique le feu entrât déja par les fenêtres & par les portes, quoiqu'il eût consumé tous les environs, il ne fit néanmoins aucun tort à cette Eglise qui demeura dans son entier au milieu des flammes, & ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'après l'extinction de cet incendie, on ne voyoit pas le moindre vestige de la fumée sur le bois ni sur les murailles de cette Eglise. Les Novatiens faisoient tous les ans une fête le 17 d'Août en mémoire de ce miracle qui fit extrémement révérer cette Eglise, non seulement de tous les Chrétiens, mais même de la plûpart des Payens. [Il paroît difficile de contester à Socrate un fait dont il avoit sans doute été témoin oculaire.] ' Et la bonté de Dieu qui s'étend jusques sur les bêtes, peut accorder hors de l'Eglise & aux Payens mêmes diverses graces pour la vie présente, [afin de faire estimer l'humilité par laquelle on a recours à lui, quoiqu'avec une intention très-basse & très-défectueuse.] Mais il n'exauce jamais pour les vrais biens de la vie éternelle que dans l'Eglise Catholique. ' Socrate dit plusieurs autres merveilles de cet Evêque Novatien, que l'on peut voir si l'on veut dans son histoire.

Aug.B. ps. 42. v. 3. p. 367. d | 98. v. 9. pag. 1070. f.

c. 17. 46. pag 353. 389.

' Les bains d'Achille brûlés en cette occasion furent rétablis depuis, & dédiés le 11 Janvier 443. ' Baronius croit que Dieu peut avoir voulu punir par ce feu les blasphêmes de Nestorius qui n'avoit encore que trop de sectateurs dans Constantinople.

n. p. 42. 1. b. c. | Chr. Alex. p. 730.

Bar. 433. §. 22.

L'AN DE JESUS-CHRIST 434. DE THEODOSE II. 26, 27.

PASQUE LE 15 AVRIL. G.

' *Areobindus & Aspar Consuls.*

' Areobinde [ou Arcovinde est sans doute ce Général des armées de l'Empire d'Orient qui s'étoit signalé dans la guerre de Perse, & le Patrice de ce nom qui mourut en 449. Il y avoit en 449. & 451. un Flavius Areobindus Martialis Maitre des Offices : [mais il n'avoit point été Consul.]

Marc. Chr. | Pasc. p. 314 459. Socr. l. 7. c. 18. p. 357. b. c. Marc. Chr. Conc. t. 4. p. 246. c. 574. c.

Nous ne connoissons point d'autre Aspar en ce tems-ci que celui qui étoit fils d'Ardabure. Ainsi tous les deux Consuls étoient des Généraux de l'Orient. [Mais comme Aspar avoit été envoyé au secours de l'Occident contre les Vandales,] où il

Prosp. chr. | c. b. p. 1..

paroit qu'il étoit encore cette année même ; [il pouvoit avoir L'an de J.
Chr. a. 1. d. été nommé au Consulat par Valentinien.] ' Et en effet les fa- C. 434.
Pasc. p. 472. 172. stes de l'Occident le placent toujours le premier.
Cod. Th. 11. t. 28. l. 15. p. 210. ' Théodose adresse à Taurus Préfet du Prétoire & Patrice
une loi dattée du 20 de Juin, par laquelle il remet tout ce qui
pouvoit être dû pour une certaine imposition ' qui avoit été
p. 24. 2. ordonnée, à ce qu'on croit, par Antioque Préfet [en 431.]
On prétend qu'il ne remet que ce qui étoit dû pour le passé,
sans ôter cette imposition pour l'avenir.

14. t. 16. l. 5. p. 236. ' Le 17 de Novembre il adressa une loi à Leonce Préfet de
p. 233. Constantinople, par laquelle ' au lieu de 500 livres d'or assi-
gnées auparavant pour acheter le blé qui se distribuoit au peu-
p. 235. ple de Constantinople, ' selon l'Ordonnance de Constantin &
p. 236. du grand Théodose, ' il en assigne 611, avec défense absolue
aux Préfets de la ville d'en rien détourner à un autre usage, sur
peine d'en payer le double ; & il voulut que cette loi fut gra-
p. 237. 2. vée sur le cuivre, ' afin que tout le monde pût y avoir recours
dans le besoin.

t. 1. p. 436. ' Le 15 du mois suivant il ordonne que les biens des Eccle-
siastiques, des Religieux & des Religieuses qui seront morts
sans héritiers, & sans faire de testament, appartiendront à l'E-
p. 437. glise ou au Monastere dont ils seront, ' & non plus au Fisc com-
p. 436. me auparavant, ' pourvû que ces biens ne soient point engagés
p. 437. 2. au public ou à des particuliers. ' Et c'étoit une chose assez or-
dinaire en ce tems-là, qu'en ces occasions les biens de ceux
d'un Corps revenoient au Corps dont ils étoient. [Cette loi
s'étoit observée assez long-tems. La pauvreté dont les Reli-
gieux, & souvent les Ecclésiastiques faisoient profession, n'em-
pêchoit pas qu'ils ne demeurassent possesseurs de leurs biens, s'ils
en avoient, ou qu'ils n'en disposassent comme ils le jugeoient
à propos. Les Magistrats civils n'entroient point dans la con-
noissance d'un voeu qu'ils faisoient volontairement.

" Maximien Evêque de Constantinople mourut le 12 Avril v. S. Cyr. §
de cette année. S. Procle fut aussi-tôt mis en sa place. " La v. Valent. §
Princesse Honorée fut chassée par l'Empereur Valentinien son §.
frere à cause de sa mauvaise conduite, & envoyée à Constanti-
nople. " Le Comte Sebastien s'y refugia en 434. ou 435. le v. S. Euge-
crédit d'Aëce l'ayant obligé de quitter la Cour de Valentinien. ne. §.
Il se retira quelque tems après en Afrique.

L'AN DE JESUS-CHRIST 435. DE THEODOSE II. 27, 28. PASQUE LE 31 MARS. F.

INDICTION III.

Theodosius XV. & Valentinianus IV. Augg. Consuls. Marc. Chr. &c.

Anthémius Isidorus fut cette année Préfet d'Orient. Il l'avoit été de Constantinople en 410. & ensuite d'Illyrie en 424. On marque encore qu'il étoit Préfet du Prétoire en 416. mais ce peut être une faute. Il l'étoit de l'Orient dès le 29 Janvier de cette année, & il le fut jusqu'au mois d'Août de la suivante. [Il fut Consul en la même année 436.] S. Isidore de Peluse lui écrivit en faveur d'un Maître de navire nommé Bon, qui transportant du blé pour le public, avoit fait naufrage. Isidore étoit mort en 446. Le titre d'une loi donnée le 29 de Janvier [nous fait connoître ceux qui étoient alors les principaux Officiers de l'Empire ;] car elle est adressée à Valere Maître des Offices : & la fin porte que l'on en envoya des copies à Isidore Préfet du Prétoire [en Orient,] à Regin Préfet d'Illyrie, à Leonce Préfet de Constantinople, à Théodote Comte [ou Général des troupes] dans l'Egypte, à Cléopater Préfet du même pays, à Abtharit Comte d'Orient, à Hesyque Proconsul d'Achaïe, à Eustathe [Vicaire du Préfet] dans l'Asie, & à Nectaire Vicaire du Pont. Regin est appellé dans un autre Acte de cette année Flavius Simplicius Reginus. On croit que Théodote est Théodore Préfet d'Egypte, à qui S. Isidore de Peluse écrit deux lettres, où il lui mande que quand nous jouirions, si cela étoit possible, de tout ce que les hommes peuvent souhaiter en ce monde, la vûe de ce que nous avons été il n'y a qu'un moment, & de ce que nous serons dans un moment, nous doit tenir dans l'humilité ; la douceur & la bonté étant plus convenables & plus utiles à un Magistrat soit pour les autres, soit pour lui-même que le faste & la fierté. Il est visible que Théodore avoit besoin de cette leçon.

Conc. t. 3. pag. 124. b. — Cod. Th. t. [illegible] p. 368. 1. — Chr. p. 16[illegible] — p. 177. — p. 178. — Is. P. l. 1. ep. 299. p. 80. c. d. — Théod. ep. [illegible] p. [illegible] 1. a. — Cod. Th. t. [illegible] 28. l. 8. p. 19[illegible] — p. [illegible] 1. 2. — Is. P. l. 3. ep. 5[illegible] p. 275. — l. 5. ep. 462. p. 695.

Nous apprenons de quelques autres loix qu'Hierocrate, nommé aussi Hieritocrate & Hermocrate, étoit Intendant du Domaine. [C'est sans doute] cet Hermocrate qui étoit Préfet du Prétoire en 444. Valere est encore qualifié Maître des Offices dans une loi du 12 Mars, & Pacelin dans celle du 16 Avril.

Cod. Th. t. [illegible] p. 36[illegible] — nov. 33. p. 1[illegible] — Chr. p. 17[illegible]

Théodose publia le 3 d'Août une loi sévere contre les Nestoriens, chassa Nestorius même d'Antioche, & le bannit pre-

v Cod.Th.p. 378.c. mierement en un lieu appellé les Pierres, ' & ensuite à Oasis. L'an de C. 435.
Il s'éleva la même année d'assez grands troubles, sur ce que des Moines vouloient qu'on anathématisât Théodore de Mopsueste : & ces troubles continuerent au moins jusqu'à l'année suivante. Théodose les appaisa en ordonnant par le conseil de S. Procle qu'on ne parleroit plus de cet anathême.

1 Il faut sans doute rapporter à cette année une loi importante de Théodose, ' puisqu'elle s'adresse à Isidore Préfet du Prétoire. Il y confirme toutes les loix qui défendoient aux Payens les victimes, les sacrifices & les autres actes d'idolâtrie. Mais il ordonne de plus que tout ce qui peut rester de Temples, de Chapelles, de " lieux consacrés aux idoles, tout cela sera détruit par les Magistrats, & qu'on en purifiera la place en y mettant le signe de la Religion Chrétienne, ' c'est-à-dire, la croix, comme Godefroy le reconnoit. ' Il menace du dernier supplice tous ceux qui seront convaincus d'avoir violé cette Ordonnance. [C'est apparemment à cette loi plutôt] ' qu'à celle de 423. qu'il faut rapporter ce que dit Théodoret, que dans une loi où il ordonnoit d'abbatre jusqu'aux fondemens ce qui restoit encore de Temples d'idoles, il ajoutoit qu'il ne vouloit pas que la postérité trouvât même les vestiges de ces folies honteuses qui avoient si long-tems abusé les hommes.

Cod.Th.t.10. l.25.p.296. — p. 297.c. — p.296. — p. 294. 1. — Theod.l.5.c. 36 p.749.c. — n: fana.

Marcellin marque qu'on fit cette année une nouvelle place publique à Constantinople, à laquelle on donna le nom de Théodose.

ARTICLE XXI.

De Senator Patrice : Théodose va à Cyzic : Les Juifs & les Payens se soulevent : Sainte Mélanie vient à Constantinople, & convertit Volusien.

Ech.st. 4. L'AN DE JESUS-CHRIST 436. DE THEODOSE II. 28, 29.
PASQUE LE 19 AVRIL. E.D.

Marc. Prof. &c. Socr. l. 7. c.44. p.388.c. [*Anthemius*] ' *Isidorus & Senator Consuls.*

[LES Consuls de cette année furent encore tous deux d'Orient. Nous venons parler d'Isidore qui étoit en même tems Consul & Préfet : & Senator n'a pas été moins puissant

1. Elle est dattée du 15. Consulat de Théodose qui est l'an 426. & du 4 de Valentinien qui est l'an 435. Il y a encore faute dans *le XIX. Kal Decemb.*

que

que lui dans la Cour de Théodose,] ' où il eut la dignité de Patrice aussi bien que celle de Consul. 'Il y avoit peu qu'il étoit Patrice lorsque Théodoret lui écrivit en 445. ou 446. pour une affaire qui regardoit les tailles de son Diocèse. ' Il étoit en Syrie vers l'an 443. où il vit Théodoret ; ' & il paroit qu'il y contracta amitié avec cet illustre Evêque, ' & avec S. Jacques le plus illustre Solitaire du Diocèse de Cyr. ' Théodoret lui écrivit encore en 449. pour lui demander sa protection contre ceux qui calomnioient sa foi. ' Il fut envoyé en ambassade vers Attila. ' Il se trouva avec l'Empereur Marcien à la sixiéme séance du Concile de Calcédoine ' le 25 Octobre 451. b & il assista encore de sa part à plusieurs autres séances de ce Concile. ' On marque qu'il y avoit à Constantinople une petite Chapelle de S. Michel bâtie par Senator Patrice, dont Justinien fit depuis une grande Eglise. [Je ne vois point que M. Du Cange en parle] ' dans l'énumération qu'il fait de diverses Eglises de S. Michel à Constantinople & aux environs.

" Darius avoit succedé à Isidore dès le 28 d'Août en la charge de Préfet d'Orient. ' On croit que c'est celui-même dont S. Augustin estimoit si fort la connoissance & l'amitié : ' & il semble en effet qu'il fut d'Edesse en Mésopotamie.

' Apollone avoit la charge d'Intendant des largesses au mois de Mars. ' Il étoit uni d'amitié avec Théodoret, qui lui écrivit en 449. sur sa persécution. ' Théodoret écrit encore à un Apollone alors Payen, qui venoit peut-être exercer quelque charge dans la Syrie. Il estime beaucoup les grandes qualitez qu'il avoit reçues de la nature, & les lumieres qu'il avoit acquises par l'étude ; mais il lui souhaite la connoissance de celui qui lui avoit donné l'être. [Dieu lui fit cette grace, si c'est le même] ' qu'Apollone, qui après avoir été Préfet de Constantinople, assista au nom de l'Empereur Marcien au Concile de Calcédoine en 442. & 443. [qu'il faut assurément distinguer de l'autre.]

' Félix étoit en ce tems-ci grand Chambellan. On se loue du soin qu'il prenoit pour les affaires de l'Eglise. [Et il ne manquoit pas d'occasions pour employer son crédit pour elle.] Car les Payens se soulevoient dans la Phénicie, dans la Palestine & dans l'Arabie. Les Juifs faisoient la même chose en divers endroits. A Laodicée [en Syrie] ils se saisirent de l'Archidiacre, l'entraînerent dans le Théâtre, & " l'y firent enfin mourir. Jean Evêque d'Antioche assure que c'étoit un homme admira-

Conc. t. 4. pag. 575. a. Theodor. ep. 44. p. 928. 929. p. 928. 929. | 47. p. 930. d. p. 928. d. p. 929. a. ep. 93. p. 968. Prisc. p. 48. b. c. Conc. t. 4. p. 575. a 567. e. p. 567. e. b. p. 780. Proc. ædif. l. 1. c. 3. p. 12. c. d. Cang. de C. l. 4. pag. 186. 187. Cod. Th. Chr. p. 178. t. 6. p. 457. 1. S. Aug. ep. 263. p. 367. 1. d. Cod. Th. Chr. p. 278. Theodor. ep. 103. p. 974. ep. 73. p. 242. Conc. t. 4. p. 326. c. 738. d. 466. d. c. Lup. ep. 197. p. 395. p. 394. c.

...n de ... 436. Aug. 47. ...erunt

ble,] digne par conséquent de la grace du martyre; mais il ne nous a point conservé son nom.] L'an de J. C. 436.

ca. p. 212. ' Théodose fit cette année une nouvelle action d'indulgence & de bonté. Divers Receveurs n'avoient pû payer le blé & d'autres choses qu'ils devoient fournir en nature, & le Préfet du Prétoire leur avoit accordé qu'ils les payassent en argent, & à un prix assez médiocre. Mais Théodose ne se contentant pas de cela, leur remit la moitié de l'argent auquel ils avoient été taxés, sans y comprendre néanmoins ce qui étoit dû depuis l'an 427.

p. 212. ' Cet Acte est datté du 14 Juillet à Constantinople,' où Chr. p. 178. Théodose étoit encore le 4 du mois suivant. ' Il en partit [peu après] & s'en alla par mer à Cyzic. Il fit de grands biens à cette Cod Th. Chr. p. 178. ville, & revint aussi par mer à Constantinople. ' Il étoit le 28 d'Août à Apamée, qu'on croit être celle de Bithynie près de Cyzic.

[Nous ne sçaurions mieux placer que vers la fin de 436. le voyage que Sainte Mélanie la jeune fit à Constantinople. On peut voir ailleurs l'histoire de cette Sainte, qui ayant abandonné Rome où elle tenoit un des premiers rangs, s'étoit retirée Sur. 31. Decemb. p. 381. §. 27. depuis environ 20 ans à Jerusalem.] ' Elle se résolut néanmoins de faire le voyage de Constantinople à l'occasion de Volusien son oncle, alors Prefet de Rome, & envoyé [par Placidie] à Eudocie [& à Théodose. C'étoit apparemment sur le mariage de Valentinien III. avec Eudoxie, qui se fit l'année suivante.]

§. 27. ' Ce Volusien étoit encore payen; & c'étoit particulierement dans le desir de le convertir que Mélanie entreprit ce grand §. 29. 30. voyage. ' Dieu lui accorda l'effet de son desir. Car Volusien étant tombé malade à Constantinople, eut le bonheur avant que de mourir de demander & de recevoir le baptême.

§. 29. ' Sainte Mélanie travailla non seulement à la conversion de son oncle; mais encore à celle de beaucoup de Nestoriens. §. 30. ' Ses instructions servirent aussi à beaucoup d'autres personnes, & particulierement à l'Impératrice & à l'Empereur même. Car plus ils " étoient exposés à l'enflure de l'orgueil par la gloi- tumer re de leur dignité, dit l'histoire de la Sainte, plus aussi ils avoient §. 31. besoin de remédes. ' Sainte Mélanie porta beaucoup Eudocie Socr. l. 7. c. 47. p. 390. d. à visiter les saints lieux de Jerusalem, [soit à cause] du vœu qu'elle avoit faite d'y aller quand sa fille seroit mariée, [soit Sur 31. dec. p. 382. §. 28. qu'elle l'ait même portée à faire ce vœu.] ' Elle logea à Constantinople chez le grand Chambellan, [c'est-à-dire, " qui l'a- v. P. §.

An de J. C. 436. voit été avant l'an 420. si l'on ne veut dire qu'il l'a été deux fois.]

'Elle demeura peu de tems à Constantinople, & se hâta d'en partir avant que l'hiver fût fini, pour arriver, comme elle fit, à Jerusalem avant le jour de la Passion, [qui en 437. étoit le 9 Avril.] §. 30.

ARTICLE XXII.

Théodose marie sa fille à Valentinien III. Publie son Code: Les pirates courent la mer.

L'AN DE JESUS-CHRIST 437. DE THEODOSE II. 29, 30. C. INDICTION V.

'Aëtius II. & Sigisvultus Consuls. Prof. Marc. &c.

[COMME nous avons vû en l'année 436. & en quelques autres que tous les deux Consuls étoient d'Orient; ils furent tous deux cette année d'Occident.] Darius étoit encore cette année Préfet d'Orient. Cod.Th.Chr. p. 178.

'Socrate met en 436. le mariage d'Eudoxie fille de Théodose avec Valentinien III. qui la vint épouser à Constantinople ' le 29 d'Octobre. [Mais " tous les autres ne le marquent qu'en 437.]'Valentinien céda toute l'Illyrie à Théodose en faveur de ce mariage, [c'est-à-dire, l'Illyrie Occidentale]' qui comprenoit les deux Pannonies, la Dalmatie, & les deux Noriques. [Car l'Illyrie Orientale avoit toujours appartenu aux Empereurs de Constantinople depuis que Gratien l'eut donné au grand Théodose. Et pour l'Occidentale même, Valentinien peut bien n'avoir fait que ratifier en ce tems-ci ce que sa mere avoit déja accordé en 424." lorsqu'elle lui fit fiancer Eudoxie. Car il semble que Théodose II. étoit en possession des deux Pannonies dès l'an 427.' Et Cassiodore accuse de cette honte & de cette diminution de l'Empire d'Occident la foiblesse de Placidie. [Mais cette foiblesse sera excusable, si c'étoit une condition que Théodose avoit demandée pour rendre le reste de l'Occident à elle & à son fils: & il faudra moins accuser la foiblesse de Placidie qui a accepté cette condition, que la bassesse & le peu de cœur de Théodose qui l'a exigée.] Socr.l.7.c.44. p.388. Chr. Al. pag. 730. Jor. reg. c. 44. p.653. d Socr. n.p. 92. 93. Notit. c.34. p. 59. (left margin: Valent. 3. §. 17.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 438. DE THEODOSE II. 30, 31. B.

Theodosius Aug. XVI. & " Faustus Consuls.

[S. Chrysostôme banni en 404. par Arcade & par Eudoxie,

fut enfin comme rappellé d'exil, ' & son corps rapporté à Con- L'an de
Théod.l.5.c.p. stantinople le 27 Janvier 438.] ' Non seulement Théodose le C. 438.
fit rapporter, [& le voulut conduire du port à l'Eglise ;] mais §. 134.
prosterné sur son cercueil, il lui demanda pardon pour l'injustice que son pere & sa mere avoient commise contre lui.

Prol.T.p.52. [Ce fut aussi ' en cette année ' que Théodose publia son Code, c'est-à-dire un recueil de loix choisies entre toutes celles que les Empereurs légitimes avoient faites. ' Il avoit fait composer ce recueil à cause de l'obscurité, de l'embarras, & des longueurs que causoit dans les procès ce nombre infini de loix faites par les Empereurs, qui souvent étoient contraires les unes aux autres. Il fit donc dresser ce recueil par quelques personnes habiles dans la Jurisprudence, dont Antioque Consul [en l'an 431.] étoit le Chef: & quand il fut achevé, il le publia par une loi du 15 Février adressée à Florent à qui il avoit donné [de nouveau] la charge de Préfet du Prétoire ; ordonnant qu'après le dernier jour de cette année, on ne pourroit produire en Justice que ce qui est compris dans le Code. Note 18

Cod.Th.nov. 1.p.1.

p. 2. ' Il ordonne en même tems que les loix faites dans l'un des deux Empires ne pourront avoir de force dans l'autre, si le Prince qui les a faites ne les envoye signées de sa main à son Collégue, [au lieu qu'auparavant ce qu'un Empereur avoit ordonné passoit pour loi dans tout l'Empire, quoique cela ne fût pas tout-à-fait sans exemption.]

Chr. p.189. ' On ne doute pas que ce Code n'ait aussi-tôt été reçu dans
p 191. l'Empire d'Occident, aussi bien que dans celui d'Orient. Théodoric & les Gots qui demeurerent maîtres de l'Italie sur la fin
p.192.2. du V. siécle, le reçurent aussi comme une loi publique, ' au moins à l'égard des Romains : car entr'eux ils avoient leurs usages
p.192.193. propres. ' Alaric Roi des Visigots en Languedoc & en Espagne, fit faire l'an 506. une nouvelle compilation des loix Romaines tirée non seulement du Code Théodosien & des nouvelles loix que Théodose & Valentinien y ajouterent depuis ; mais encore des anciens Codes de Gregoire & d'Hermogene, & des résolutions de quelques Jurisconsultes. Anien Référendaire ou Chancelier de ce Prince, signa les copies qui en furent envoyées aux Juges des lieux, afin qu'elles fussent plus authentiques : ce qui l'a fait passer dans la postérité pour l'Auteur même de ce Code.

190.2 ' 193. &c.t.3.p.63.1. Godefroy semble dire que c'est de cette compilation qu'est venu le Code Théodosien tel que nous l'avons aujourd'hui, &

n de J. que c'est pour cela qu'il y manque plusieurs choses que l'on en
434. cite : [il y auroit peut-être plusieurs autres remarques à faire sur ce Code :]' mais on trouvera dans les Prolégomenes de Gode- Chr. p. 187-
froy plus que nous n'en pourrions dire. On appelle *Novelles* ou 199.
nouvelles loix celles que Théodose & quelques autres Empereurs y ajouterent ensuite. [Théodose en fit plusieurs dès cet- Nov. p. 3. 17.
te année, ' & entr'autres celles du 10 Juillet, par laquelle il 2 8. 1 16.
casse une de celles qu'on avoit mises dans son Code. ' Celle du Nov. 5. p. 3. 1.
10 de Mai est belle pour l'obligation qu'ont les Princes de fai- 12. p. 7. 2.
re du bien à leurs peuples : & elle est remarquable pour son sujet. Car nous y apprenons que Constantin dans le dessein de peupler sa nouvelle Rome, avoit ordonné que tous ceux qui possédoient des Terres dans les diocéses ou départemens d'Asie & du Pont, eussent un logement dans Constantinople ; & que ceux qui n'en auroient pas, ne pourroient disposer de leurs fonds de terre [qu'en faveur peut-être de ceux qui en avoient.] Mais Théodose casse cette loi dont Constantinople n'avoit plus besoin, étant assez peuplée de ceux qui venoient volontairement y demeurer. [Je ne sçai pourquoi il ne parle point de la Thrace, qui étant encore plus près de Constantinople, étoit sans doute comprise dans la loi de Constantin. Je pense aussi que ces Terres qui obligeoient à avoir une maison dans Constantinople, n'étoient que celles qui avoient une certaine étendue marquée par la loi.]

' La Novelle de Théodose est adressée à Marcellin, dont la 2.
dignité y [1] est mal marquée. Il est certain qu'il avoit l'année suivante celle de Comte ou Intendant des largesses ; [ce qui peut revenir au sujet de la loi dont nous parlons.]

' La Chronique de Marcellin marque sur cette année que le Marc. Chr
Brigand Cotrade fut pris avec ses pirates & ses associés, & exécuté à mort. [Je ne sçai ce que c'est.] ' On cite de Sigo- Calvis. pag
nius que ce Cotrade ou Conrad, comme il l'appelle, étoit le 330. 2| t. 5. p.
Chef des pirates qui avoient passé les Vandales en Afrique, & 942.
qui ensuite de cela courroient les mers. [Je ne trouve point d'où cela peut être pris, & je ne sçai s'il ne se seroit point formé cette idée en y joignant ce passage de Marcellin avec ce que dit S. Prosper : qu'en 437. des Barbares déserteurs des Confédérés se mirent à courir les mers, & pillerent beaucoup d'isles en 438. principalement la Sicile. [Il est aisé que Cotrade fût l'un des Chefs de ces pirates. Les Confédérés sont com-

1. Comiti P. F. ce qui ne signifie rien.

me je crois, les Gots & d'autres Barbares, dont les Romains composoient alors leurs armées. Mais je ne sçai si l'on y a jamais compris les Vandales maitres de l'Afrique. L'an de J. C. 438.

Suid. p. ... [' Je n'entens point non plus ce que veut dire Suidas] lorsqu'entre les marques de la foiblesse du gouvernement de Théodose & de ses Eunuques, il dit que les partisans de Sebastien amasserent des vaisseaux pour courir les mers, & troublerent l'Hellespont & la Propontide. [Nous avons parlé ci-dessus " du Comte Sebastien gendre de Boniface. Mais on ne dit point que ni lui ni ses amis ayent jamais songé à rien de semblable.] v. S. Eugene de Carth. §.

Idat. p. 24. ' On l'accusa néanmoins vers 444. de former de mauvais desseins, ce qui l'obligea de " s'enfuir de Constantinople. §. 23.

ARTICLE XXIII.

Loix pour l'Eglise & pour le peuple : Eudocie va à Jerusalem & en rapporte des Reliques.

L'AN DE JESUS-CHRIST 439. DE THEODOSE II. 31, 32. Indict. 7

PASQUE LE 16 AVRIL A.

Marc. Prosp. &c. '*Théodosius Aug. XVII. & Festus Consuls.*

MARCELLIN dit que Théodose célébra dans ce Consulat " la 40e année de son regne. [Je n'en vois point la raison, ni d'où il comptoit ces 40 ans, car il ne pouvoit étre encore que dans la 39e année de sa vie. Le plus court est d'abandonner Marcellin, si l'on ne veut dire que les Empereurs n'avoient pas grande régle pour ces solemnitez, ' & 1 qu'ils les avançoient quelquefois de deux ans, comme M. Valois dit que cela étoit assez ordinaire. Obs. va quinquennalia. Pagi. p. 37. 1.

Cod. Theod. nov. t. 3. p. 2. t. 44. p. 19. b. t. 18. p. 10. 1. t. 6. p. 3. ' Florent fut encore cette année Préfet d'Orient ' jusqu'au 19 d'Octobre. ' Cyrus [dont nous parlerons bientôt plus amplement,] tenoit sa place le 6 de Décembre. ' Thalasse étoit Préfet d'Illyrie le 11 d'Août. Socr. l. 7. c. 48. p. 391. ' Mais lorsqu'on croyoit que Théodose l'alloit faire Préfet d'Orient, S. Procle de Constantinople " le fit cette année méme Evéque de Césarée en Cappadoce. v. S. Procle Cod. Th. nov. t. 18. p. 10. 1. ' Alype lui succéda apparemment dans la Préfecture de l'Illyrie.

1. Le P. Pagi dit la méme chose ; & il prétend donner la raison de ces avances. [Je ne sçai si on s'en satisfera.]

L'an de J. C. 439.

'Le 31 de Janvier Théodose publia une loi par laquelle il excluoit les Juifs & les Samaritains de toutes les charges civiles, même de la simple fonction de Geolier; leur permettoit d'entretenir leurs anciennes Synagogues, mais non d'en bâtir aucune nouvelle sur peine de confiscation de ce nouveau bâtiment en faveur de l'Eglise, & d'une amende de 50 livres d'or. Mais il leur défend sur peine de la vie d'attirer qui que ce fût à leur Religion. ' Cette loi ordonne encore la mort & la confiscation de tous les biens contre les Payens qui auroient offert des sacrifices, attribuant à la trop grande indulgence qu'on avoit eue jusqu'alors pour eux, de ce que les années avoient été stériles & les gelées extraordinaires. ' Théodose y recommande encore l'exécution des autres loix faites contre les Manichéens, les Eunomiens, les Montanistes, les Photiniens, les Priscillianistes, & quelques autres sectes moins connues. ' Baronius parle de cette loi [sans marquer s'il y eut quelque occasion particuliere qui ait porté Théodose à la publier.]

t. 3. p. 2. — p. 2. — p. 2. — 10.

' Par la loi du 11 Août adressée à Thalasse alors Préfet d'Illyrie, Théodose ordonne par l'avis de Thalasse même, que l'on pourra appeller à sa personne des jugemens rendus par les Préfets du Prétoire en quelque cause que ce soit, pourvû qu'on le fasse dans les deux ans après que le Préfet dont on se plaindra sera hors de charge.

Cod. Th. nov. t. 6. p. 3.

' Il arrivoit quelquefois qu'on demandoit aux Empereurs des biens qu'on prétendoit être dévolus au Fisc, quoiqu'ils fussent possédés très-légitimement par les particuliers qui se trouvoient ainsi dépouillés de leurs biens, [ou obligés à soutenir des procès contre des personnes puissantes.] ' Pour remédier au mal, Théodose ordonne par la loi du 19 Octobre qu'on ne pourra demander à l'Empereur aucune aubaine qu'un an après que le droit du Fisc y aura été ouvert; que celui qui en aura obtenu le don après ce tems écoulé, sera obligé de représenter au Juge des lieux le délateur [qui a donné avis de l'aubaine,] pour être retenu prisonnier, [& puni sans doute si son avis se trouve faux:] que les esclaves qui auront donné de ces avis, non seulement ne seront point écoutés, mais seront même brûlés ou livrés aux bêtes; & que les Juges qui admettront les donations contre la disposition de cette loi, seront obligés à la restitution envers ceux contre qui ils l'auront admise; outre les peines du sacrilége, [& du crime de leze-majesté. Cette loi est adressée à Florent, mais donnée sur l'avis de Marcel-

Zos. l. 5. pag. 500. d. — Cod. Th. nov. t. 44. p. 19. 1.

lin Intendant des largesses, [1] & de celui qui tenoit la place de l'Intendant du Domaine.] L'an de J. C. 439.

c. 18. p. 10.1. 'La loi du 6 Décembre est celle [dont " nous avons parlé par avance,] par laquelle Théodose à la priere de Florent, défend absolument les lieux publics d'impudicité & de crime. 1. v. §. p. 3.

Marcellin marque dans sa Chronique que l'Impératrice Eudocie revint cette année de Jerusalem. [' Elle partit d'assez bonne heure,] puisqu'après son départ Sainte Mélanie fit encore avant la fin de l'année la visite des saints lieux de la Galilée. [Ainsi il y a apparence qu'elle y étoit allée dès l'an 438.] ' Il est toujours certain que ce ne fut qu'après le mariage d'Eudoxie sa fille, fait comme nous avons dit, à la fin de 436. ou plûtot de 437.] Sur. 31. Dec. p. 383. §. 34. Socr. l. 7. c. 47. p. 390. d.

d. 'Socrate dit que Théodose, [dont le regne avoit paru jusqu'alors assez heureux, [tâchoit de reconnoître en diverses manieres la bonté de celui qui le combloit de tant de biens; & que ce fut pour cela qu'il envoya Eudocie à Jerusalem, afin qu'elle s'acquittât du vœu par lequel elle s'étoit obligée à ce voyage, en cas qu'elle vit sa sœur mariée. ' Sainte Mélanie l'avoit aussi exhortée, comme nous avons vû, à entreprendre ce voyage, & à venir prendre quelque part à la sainteté de ces lieux sacrés. Sur. 31. Dec. p. 382. §. 31.

[Nous ne nous arrêtons point aux conjectures de quelques modernes] ' qui veulent que la véritable cause de ce voyage fut la jalousie qui étoit entre Eudocie & Pulquérie. Nous sçavons assez " ce que les nouveaux Grecs disent sur ce sujet; & il est aisé qu'il y ait en cela quelque chose de véritable. Mais nous aimons mieux nous contenter du peu que nous trouvons dans les Auteurs anciens & originaux, que de deviner ce que nous ne sçaurions sçavoir, ou de nous amuser à des Ecrivains peu assurés, qui ont peut-être inventé tout ce qu'ils disent sur ce sujet, mais qui au moins y ont mêlé plusieurs choses qui sont certainement fausses. Verb. t. 5. p. 95. 197. 1. v. S. Leon. n. 3.

Socr. p. 340. d. 'Comme donc Théodose songeoit alors à reconnoître les graces de Dieu par ses bonnes œuvres, [il faut peut-être rapporter au voyage d'Eudocie ce que des Auteurs peu exacts ' mettent en la 20e année de son régne, c'est-à-dire en l'an 428. qu'il envoya de grandes sommes d'argent à l'Evêque de Jerusalem Cedr. p. 337. d, Theoph. p. 74. d.

1. Marcellini vicem agentis, &c. Est-ce que l'Intendant des largesses auroit tenu la place de l'Intendant du Domaine, qui même lui étoit inférieur? Je pense qu'il faut & vicem agentis.

An de J.C. 439. Jerusalem [Juvenal] pour être distribuées aux pauvres, & une croix d'or enrichie de pierreries, pour être mise sur le Calvaire : au lieu de quoi l'Evêque lui envoya la main droite de S. Etienne.] ' Au moins il est certain qu'Eudocie lui apporta à son retour des Reliques de ce Saint. Marc. Chr.

' Eudocie passa à Antioche avant que d'arriver à Jerusalem. Elle y prononça un discours à la louange de la ville en presence du peuple ' & du Sénat assise en un trône impérial qui étoit tout d'or enrichi de pierreries ; & finit en témoignant qu'elle considéroit ceux d'Antioche comme étant d'un même sang qu'elle, à cause qu'elle étoit de Grece d'où sont sortis plusieurs Colonies qui ont peuplé l'Orient. ' Elle fut récompensée de ce discours par de grandes acclamations. ' Ceux d'Antioche lui dresserent une statue de cuivre qu'on plaça dans le Musée, [où l'Académie des Sciences, [& une autre couverte d'or qui fut mise dans le Sénat. Evag. l. 1. c. 20. p. 277. b. Chr. Al. p. 732. Evag. p. 277. b. Chr. Al. pag. 732. Evag. p. 277. b. Chron. Alex. p. 732.

σιτωνικόν. Elle donna de grandes sommes d'argent à la ville " pour acheter du blé. ' On croit aussi que ce fut par ses sollicitations que Théodose aggrandit Antioche du côté de Daphné, & donna 200 livres d'or pour rebâtir un endroit des bains de [l'Empereur] Valens, qui avoit été gâté par le feu. [Elle y fit aussi sans doute des largesses aux Eglises.] ' Car elle distribua de grands dons à toutes les Eglises d'Orient [par où elle passa,] soit en allant, soit en revenant. Evag. p. 277. d. Socr. l. 7. c. 47. p. 390. d.

' Sainte Mélanie sçachant qu'elle étoit à Antioche, & qu'elle venoit à Jerusalem, alla au devant d'elle, & en reçut toutes sortes de marques de respect & d'amitié ; car cette Princesse la regardoit comme sa mere. Quand elle fut à Jerusalem, elle alla visiter les Vierges que la Sainte conduisoit, les salua & les embrassa comme ses sœurs. Elle assista aussi à la dédicace d'une Eglise que la Sainte avoit fait bâtir. ' Son pied s'étant démis, & ce semble dans cette solemnité même, Mélanie le lui remit sans lui faire aucune douleur, ce qu'on remarque comme un miracle. Sur. 31. dec. p. 382. §. 31. §. 32.

' Eudocie fit de grands biens aux Eglises de Jerusalem & des environs, ' & de plus grands que personne n'avoit jamais fait depuis Hélene mere de Constantin. ' Mais ce fut particulièrement dans le second voyage qu'elle y fit, comme nous le verrons bientôt. ' Baronius dit qu'elle demeura près d'un an à Jerusalem, [de quoi je ne vois point encore la preuve.] ' Il est certain qu'elle retourna à Constantinople en cette année Socr. l. 7. c. 47. p. 390. d. Ced. p. 335. Bar. 438. §. 3. §. 20. Sur. §. 32. Marc. Chr.

Sur. 31. dec p. 382. §. 32. Sur. §. 36. — 439. ' accompagné des prieres de Sainte Mélanie, ' qui mourut le Dimanche 31 Décembre, [' c'est-à-dire, en cette année même. — L'an de J. C. 439.

Marc. Chr. Theoph. p. 74. d Cedr. pag. 337. c. — ' Eudocie rapporta avec elle, comme nous avons dit, des Reliques de S. Etienne, [' & apparemment] ' la main droite dont parle Théophane. Il dit que ce fut S. Passarion qui l'apporta à Théodose de la part de Juvenal. [Et peut-être que Juvenal fut bien aise d'envoyer un de ses Ecclésiastiques avec Eudocie pour accompagner la Relique. [Anal. gr. p. 31. 32. ' Mais S. Passarion Corévêque & Abbé à Jerusalem, célébre dans l'Histoire de S. Euthyme, étoit mort dès l'an 428. ou 429.

d Cedr. 338. a. Niceph. 64. c. 9. — Théophane ' ajoute que Pulquérie sur une révélation qu'elle en avoit eue, alla recevoir cette main à Calcédoine avec Théodose, la mit dans le Palais & ensuite dans une Eglise magnifique de S. Etienne qu'elle fit bâtir. [Mais " nous ne voyons pas qu'on puisse s'arrêter à tout cela,] ' puisqu'il est certain que les Reliques qu'Eudocie apporta furent mises dans l'Eglise de S. Laurent : il paroit qu'elles y étoient encore à la fin du V. siecle, [long-tems après la mort de Pulquérie.] " Elles y furent mises, dit Théodore le Lecteur, le 21 de Septembre avec d'autres Reliques de S. Laurent & de Sainte Agnès ; & l'on en faisoit tous les ans la Fête. [Il y a apparence que cette Eglise avoit été dédiée ce jour-là, avec les Reliques de S. Laurent, avant qu'on eût celles de S. Etienne, dont l'Eglise auroit sans doute porté le nom ; & que quand on y eut mis celles de S. Etienne, on en joignit la Fête avec celle de S. Laurent, quoiqu'on ne les y ait peut-être pas mises le même jour. — v. S. Etienne. n. 12. 7. — Marc. | Thdr. L. l. 2. p. 568. c.

Niceph. l. 14. c. 2. p. 440. b. c. — ' Nicéphore dit qu'Eudocie envoya de Jerusalem à Pulquérie, [soit dans ce voyage, soit dans le second, diverses Reliques ; sçavoir] le Tableau de la Vierge fait par S. Luc, de son lait, sa quenouille, & les bandes dont elle a emmailloté J.C. enfant. [Les anciens ne parlent point de ces Reliques, [' hors le tableau qu'Eudocie lui envoya, selon Théodore le Lecteur, après la mort de Théodose. ' On tient que Juvenal donna encore à Eudocie deux chaînes de S. Pierre, dont elle apporta l'une à Constantinople, & envoya l'autre à Rome à sa fille Eudoxie. [" Mais rien de tout cela n'est prouvé.] — Théod. L. l. 1. p. 551. b. c. — Bar. 439. §. 4. 7. — v. S. Pierre n. 45.

Pasc. p. 315. b Cang. de C. l. 1. p. 142. — ' On marque sur cette année que Théodose fit faire des murailles tout autour de Constantinople du côté de la mer. [Il étoit d'une bien plus grande étendue que le côté de la terre qu'Anthéme avoit fait fermer.] [C'est à cette année que So-

'an de J. crate & Sozomene terminent leur Histoire Ecclésiastique, qu'ils commencent aussi l'un & l'autre au tems où Eusébe a fini la sienne. Nous parlerons de ces deux Historiens après avoir achevé ce qui regarde Théodose.] ' Jornande parle d'un Comte Comas avec qui une partie des Gots alliés s'étoient joints à Constantinople. Il ajoute que cela troubla fort les Romains; & il rapporte à ce trouble la guerre qu'Aëce fit cette année aux Gots dans les Gaules, en rompant la paix, [" quoiqu'elle ait été rompue par les Gots dès l'an 436. Et il y a peu de fond à faire sur un Auteur] qu'on voit par ce même endroit avoir ignoré la " célébre défaite de Litorius par les Gots.

(margin left: . 439. — Valent. — II. §. — 6. §.)
(margin right: Jorn. rer. Got. c. 34. p. 659. 660. — p. 660.)

ARTICLE XXIV.

Paulin est tué sur un soupçon contre l'Impératrice Eudocie qui se retire à Jerusalem.

L'AN DE JESUS-CHRIST 440. DE THEODOSE II. 32, 33. INDICTION IX.

PASQUE LE 7 AVRIL. G. F.

Valentinianus Aug. V. & Anatolius Consuls.

[ANATOLE étoit apparemment celui même que nous avons vû Général des troupes de l'Orient dès l'an 420. Nous en parlerons encore dans la suite en cette qualité ;] ' car il l'eut encore en 441. ' & la garda jusques vers l'an 444. Si c'est celui à qui Théodoret donne " de grandes éloges, [comme nous ne voyons point de sujet d'en douter,] ' il semble qu'il eut encore le même emploi en 438. ' Il étoit à la Cour avec le titre de Patrice, lorsque Théodoret lui écrivit [vers l'an 445. ' Il est toujours nommé le premier entre les Officiers de l'Empire qui assisterent en 451. au Concile de Calcédoine, [peut-être à cause] de sa qualité de Patrice. ' On lui donne une seule fois dans ce Concile la qualité de Préfet [omise par tout ailleurs. Ainsi c'est sans doute une faute en cet endroit; & je ne sçai si les Officiers militaires entroient dans les charges de Judicature & des finances, dont la Préfecture étoit le comble.]

' Evagre après avoir marqué " divers bâtimens faits à Antioche sous Théodose II. par Memnon, Zoïle, & Calliste, tous Chrétiens qui commandoient en ce pays-là, ' parle d'une gallerie magnifique qu'Anatole y avoit encore fait faire depuis,

(margin left: . Théodo. . 23. — ar.)
(margin right: Marc. Chr. — Theodor. ep. 45. p. 929. — Cod. Th. nov. p. 18. 2. — Thdrt. p. 929. — Conc. t. 4. pag. 77. b. — p. 326. b. — Evag. l. 1. c. 18. pag. 275. 276. — p. 276. b.)

lorsqu'il y fut envoyé pour commander une seconde fois les troupes de l'Orient. / Suidas loue l'humeur généreuse & magnifique d'Anatole Maître [de la milice] sous Théodose. L'an de J. C. 440

Suid.α.p.255.

/ Cyrus fut continué toute cette année au moins dans la charge de Préfet du Prétoire, [qu'il avoit à la fin de 438.] Dès le 21 Septembre il étoit désigné Consul pour l'année suivante, comme on le voit par le titre d'une loi que fit Théodose à sa priere. Cette loi ordonne que quand une riviere en changeant de cours, aura laissé quelque place vuide, cette place appartiendra non au Fisc, mais aux particuliers dont les héritages y toucheront, & ne seront chargés d'aucune nouvelle imposition. Elle décharge de la même maniere les marais & les prez mis en labour, afin que ceux qui les auront desséchés, jouissent du fruit de leur travail.

Cod. Th. nov. t. 1. 3. p. 82. t. 10. p. 5. 1.

/ Eudoxe étoit Intendant du Domaine privé le 19 de Mai.

t. 13. 1. 2.

[On peut dire que l'on n'a rien vû jusqu'ici que d'heureux dans le regne de Théodose. Mais il va commencer à changer de face en cette année, en laquelle Marcellin nous apprend que Paulin Maître des Offices fut tué à Césarée en Cappadoce par ordre de l'Empereur. / On prétend qu'il étoit fils d'un Comte des Domestiques, / & qu'il avoit étudié les Auteurs & les belles Lettres avec le jeune Théodose : ce qui lui acquit l'amitié & la faveur du Prince. / On ajoute que son crédit s'augmenta beaucoup par le mariage de l'Impératrice Eudocie, auquel il eut quelque part. / Et cette Princesse qui aimoit les belles Lettres se plaisoit à entretenir une personne qui en étoit fort instruite. / Ainsi possédant la faveur de l'Empereur & de l'Impératrice, il passa par toutes les dignitez, & fut enfin élevé à celle de Maître des Offices / dès l'an 430. b ou seulement en 435. comme Godefroy croit que cela est plus probable, [puisque Jean entra dans cette charge l'an 431.] / Divers nouveaux Grecs le font Fondateur du célébre Monastere de Saint Cosme & Saint Damien près de Constantinople. Mais Théophane & le Patriarche Nicéphore l'appellent l'Eglise de Pauline, & non de Paulin.

Chr. Al. pag. 720. Malela. v. p. 850. Chr. Al. pag. 720. 724. 726. Theoph. p. 85. 1. Chr. Al. p. 726. Cod. Th. t. 2. p. 184. p. 184. Chr. p. 177. Codi. p. 55. 56. Cang. de C. l. 4. p. 182.

Pour sa disgrace & sa mort, nous n'en trouvons rien dans les Auteurs originaux, hors ce que nous avons cité de Marcellin. Les Grecs postérieurs qui brouillent tout cet endroit, comme dans le reste de Théodose II. [/ disent qu'elle vint d'un soupçon que l'Empereur conçut contre lui & contre l'Impératrice au sujet d'une pomme envoyée par l'Empereur à Eudocie &

Pasc. p. 315. 316.

an de J. C. 440. jour de l'Epiphanie, & par elle à Paulin. La Chronique d'Alexandrie qui en a apparemment parlé la premiere,] est celle aussi qui le fait le plus amplement, mais sur l'an 440. ' La même histoire est rapportée ou touchée par Théophane, par[1] Constantin Manassés, par Zonare, par Cédrene, par Nicéphore, par Glycas. ' Codin la rapporte d'une maniere assez différente de la Chronique d'Alexandrie.'Quelques modernes Latins mêlent à cela la jalousie prétendue de Pulquérie contre Eudocie pour le gouvernement de l'Empire. [Mais il seroit bien injuste d'écouter des soupçons sans fondement & purement imaginaires contre l'honneur d'une Princesse dont toute l'antiquité ne parle qu'avec respect, & dont l'Eglise honore publiquement la piété.] 'Pour les reproches qu'on prétend que Nestorius a faits à Pulquérie touchant Paulin, outre que c'est une calomnie des Nestoriens, [cela ne peut pas regarder ce tems-ci, y ayant neuf ans que Nestorius étoit hors de Constantinople.]

Theoph. p. 85. 86. Codin. or. C. p. 56. Volb. t. 5. p. 110. 2. 117. 2. Suid. π. p. 578. a.

' Les nouveaux Grecs ajoutent que les soupçons de l'Empereur contre l'honneur de l'Impératrice produisirent entr'eux un entier divorce, ou au moins une telle froideur, qu'Eudocie aima mieux demander la permission de s'en retourner à Jerusalem. 'Il est certain qu'elle y étoit retournée pour la seconde fois en 444. ' Evagre dit qu'il laisse aux Historiens à dire qu'elle fut la raison & le dessein de ces deux voyages qu'Eudocie fit à Jerusalem, mais qu'il croit qu'ils se trompent dans ce qu'ils en disent.

Pasc. p. 316. c. &c. Marc. Chr. Evag. l. 1. c. 21. p. 277. 278.

Il est aisé de juger qu'il y avoit de la mésintelligence entr'elle & son mari, ' puisqu'ayant amené de Constantinople le Prêtre Sévere & le Diacre Jean, & se servant beaucoup d'eux à Jerusalem, ' l'Empereur trouva mauvais qu'elle eût tant de familiarité avec eux, ' & qu'elle leur fit de fort grands dons : b & il envoya Saturnin ou Saturnile Comte des Domestiques, qui les fit mourir en 444. ' Cela toucha si vivement Eudocie, qu'elle s'emporta jusqu'à faire tuer aussi-tôt Saturnin: ' de quoi Théodose étant irrité, lui ôta tous les Officiers Impériaux qui la servoient, [la réduisant ainsi à l'état d'une simple particuliere.] ' Elle acheva ainsi le reste de sa vie à Jerusalem, & y demeura jusqu'à sa mort, ' qui arriva l'an 460. ' On assure qu'elle protesta à la mort qu'elle étoit entierement innocente du crime dont Théodose l'avoit soupçonnée elle & Paulin.

Cedr. p. 343. Theoph. pag. 88. a. Marc. an 444. Cedr. p. 343. b. Theoph. p. 88. b. b Marc. Chr. Marc. Pris. p. 69. b. Marc. Chr. b | Manass. p. 55. e Theodo. L. p. 551. Boll. 20. ianv. p. 318. n. p. Bar. 460. § 20.

1. Manass. p. 55. Zon. t. 3. p. 37. b. c. Cedr. p. 337. | Niceph. l. 14. c. 23. p. 485. 486. | Glyc. p. 261. b. c.

Evag. l. 1. c. 22. p. 280. d. | c. 21. p. 278. a. | b Boll. 20. Jan. p. 317. | Evag. l. 1. c. 21. p. 278. a. | b Boll. 13. Mai p. 17. b. | Evag. c. 22. p. 280. d. | Boll. 20. Janv. p. 313. §. 84. | a. p. 314. b §. 98.

[Sa disgrace n'empêchoit qu'elle ne jouît de beaucoup de richesses.] 'Aussi elle fonda un grand nombre de Monastéres '& de Laures, [b] beaucoup d'Eglises, beaucoup d'Hôpitaux pour retirer les pauvres & les vieillards, '& fit beaucoup d'ouvrages pour l'honneur & la gloire de Jesus-Christ. ' Le premier Hôpital" de la ville, où il y avoit une Chapelle de Saint George, avoit été bâti par elle. Ce fut le fruit qu'elle retira de la conversation de S. Euthyme &] de plusieurs autres saints Solitaires qu'elle rencontra [dans la Palestine.] 'Ayant sçû que S. Euthyme n'entroit jamais dans aucune ville, elle fit bâtir " un Château dans le désert, où elle alloit quelquefois demeurer pour recevoir les instructions de ce Saint, '& imiter ses vertus. ' Elle fit bâtir une Eglise près de la Laure du même Saint.

" μεγακομεῖον. " turrem. " βασιλικῶ.

Evag. l. 1. c. 22. p. 280. d. | d. | Chr. Al. p. 732 | Evag. l. 1. c. 22. p. 280. d. | Casd. ps. 50. v. 19. p. 174. | b Cedr. p. 337. d. | Theop. p. 94. a. | Niceph. l. 14. c. 50. p. 558. 559. | c. 2. p. 440. b. c. | Boll. 20. Janv. p. 315. §. 82. 87. - 87. &c. | 13. Mai p. 17. b. | Cassio. ps. 50. p. 174.

'On parle sur-tout de l'Eglise de S. Etienne qu'elle fit bâtir tout auprès de Jerusalem. ' Elle y fut enterrée 'dans un tombeau " magnifique qu'elle s'y étoit fait faire. ' Elle fit aussi rebâtir les murailles de Jerusalem plus belles qu'elles n'étoient auparavant. ' Elle augmenta aussi la ville ; [b] &, comme nous l'avons déja remarqué, personne depuis Hélene n'y avoit fait de si grands biens. 'Elle laissa encore beaucoup aux Eglises par testament. ' Nicéphore fait un dénombrement plus particulier de ses charitez & de ses magnificences. [Je croirois aisément qu'il l'a tiré de quelque ancien Historien que nous n'avons plus, ' plûtôt que ce qu'il dit des Reliques qu'elle envoya de Jerusalem à Pulquérie. Nous pourrons parler encore autre part de cette Princesse, particulierement du malheur qu'elle eut de tomber dans l'hérésie des Eutychiens, & comment Dieu l'en retira. ' La vie de S. Euthyme & de S. Jean le Silentieux la qualifie la bienheureuse Eudocie ; '& Cassiodore la plus religieuse de toutes les femmes.

ARTICLE XXV.

Elevation & chûte du Patrice Cyrus.

Indiction IX. | Prosf. Marc. &c. | Buch. Cycl.

L'AN DE JESUS-CHRIST 441. DE THEODOSE II. 33, 34.

'Cyrus seul Consul.

' IL y eut cette année de la diversité pour la Fête de Pâque, la plûpart des Latins voulant qu'on la fit le 30 Mars, & les autres aimant mieux suivre les Alexandrins, qui la célébrerent le 23 du même mois.

an de J. 441.

[Nous avons reservé pour cette année à rassembler ce que l'Histoire nous apprend de Cyrus, qui y fut Consul, & même seul Consul, comme presque tous les fastes le marquent expressément.]' Il étoit même encore apparemment Préfet d'Orient, & tout ensemble, dit-on, Préfet de Constantinople. Cet homme [célébre par son élevation, & encore plus par sa chûte, étoit de [Pane ou] Panople en Egypte, ' sçavant & habile dans les Lettres humaines, ' particulierement dans la Poësie. ' Ce fut ce qui lui acquit la faveur d'Eudocie, qui aimoit beaucoup les vers; & par son moyen Théodose l'éleva aux plus grandes charges de l'Empire, ' quoiqu'on l'accusât d'être payen, ' ou au moins d'avoir de l'affection pour le Paganisme. ' Il étoit marié, & eut une fille qui s'appelloit Alexandra.

' Il fut fait Patrice, [b] Préfet de Constantinople [c] dès le 23 Mars 439. au plus tard, & Préfet du Prétoire à la fin de la même année, comme nous l'avons vû en son lieu.] ' Il tint en même tems ces deux grandes charges durant l'espace de quatre ans, selon la Chronique d'Alexandrie, [& ainsi jusqu'en 442. ou 443.] ' Il est certain au moins qu'il étoit encore Préfet du Prétoire le 29 Décembre 440. de sorte que Taurus à qui on donne cette qualité dans une loi du 18 Février de la même année, [doit avoir été Préfet non d'Orient, mais d'Illyrie, & ainsi être distingué de Taurus Consul en 428. Patrice & Préfet d'Orient en 433. & 434. à qui on n'eut pas donné une charge inférieure en 440. Cyrus s'éleva dans les charges de l'épée aussi bien que dans celles de la Justice & des Finances.] Car on marque qu'après la prise de Carthage [en 439.] il fut Général des troupes de l'Occident, c'est-à-dire, peut-être de quelques
5. troupes laissées en Sicile, après que la " flote que Théodose y envoya cette année contre les Vandales, en fut partie l'année suivante. Car on ne le nomme point entre les Généraux de cette flote, ou plûtôt on lui donna la conduite] ' de l'armée que Théodose envoya l'an 440. en Italie pour la défendre contre Genseric. ' On prétend qu'il se conduisoit dans ces charges avec une entiere intégrité, ' qu'il parut toujours un homme très-sage & digne des grands emplois qu'on lui donnoit; ' qu'au lieu de se laisser emporter à la grandeur de sa prospérité, il la regardoit toujours comme prête à changer, disant quelquefois qu'une fortune si favorable ne lui plaisoit point. Il établit [à Constantinople] la coutume d'avoir de la lumiere " dans les boutiques & les ouvroirs le soir & la nuit ; ' ce que M. Du Cange pa-

Pasc.p.318.b. Suid. a. pag. 1555.a. Evag. n. p.63.1. d. Sur.11. dec.p. 224. §.19. Evag. l. 1. c. 19. p. 276. Suid. x. pag. 1555. a. d.p.1300.a. Theoph.p.83. b. Sur.11.dec.p. 223 §. 19. Suid. x. pag. 1555. a. b.a'Chr.Al.p. 737.d Cod.T. 1.t.2.l.9.pag. 162. Chr. Alex. p. 736. Suid. δ. p.1300.0. Cod.T. 1.t.2. l.11.p.16.2. Cod.Th. nov. t.20.p.10.2. Chr.Alex. p. 736. Theoph.p.83. b. Suid. δ.p.100. a. Cang. d. C. l. 1.p.90.b.c.

...ς τὰ ἐργα-...εια.

roit rapporter aux lumieres que l'on allumoit pour éclairer la nuit dans les rues. Et il croit néanmoins que cela se pratiquoit dès auparavant, non seulement à Constantinople, mais encore [à Antioche & à Jerusalem. ' On ajoute qu'il avoit renouvellé toute la ville, & en avoit " rebâti les murailles: [ce qu'il faut apparemment entendre de celle que Théodose avoit fait faire du côté des mers en l'an 439. lorsque Cyrus étoit déja Préfet de la ville.] ' S'il en faut croire Nicéphore " il rebâtit [même] une grande partie de celles qu'Anthéme avoit fait faire du côté de la terre [en l'an 413.] ' On écrit que les murailles de Constantinople furent aisément abbatues en 447. par un tremblement de terre, y ayant fort peu qu'elles étoient faites.

L'an de J. C. 441.

Theoph. p. 83. b.

" ἀνέστησε.

Niceph. l. 14. c. 1. p. 438.

" ἀνήγειρε.

Marc. Chr.

' Cyrus s'acquit tellement par ce moyen l'estime & l'affection du peuple, ' qu'un jour tout le monde s'écria dans le Cirque en présence même de Théodose : Constantin a fondé la ville, Cyrus [1] l'a renouvellée. ' Ce cri qui dura tout le jour, selon quelques-uns, ' picqua sensiblement Théodose. ' Dailleurs Eudocie qui l'avoit avancé, étoit alors éloignée de la Cour, ' & [comme reléguée] à Jerusalem. Ainsi il fut aisé à ses ennemis de le ruiner [dans l'esprit du Prince.] ' On l'accusa d'avoir de l'affection pour le Paganisme, ' & d'avoir même des prétentions sur l'Empire : & sous ces prétextes Théodose le dépouilla de la Préfecture, & confisqua ses biens.

Zon. p. 35. f. | Ced. p. 341. d. 16 Pasc. pag. 318. b Theop. p. 83. b Pasc. p. 318. b. b Theoph. p. 83. b. Suid. κ. pag. 1555. a. g. p. 1300. e Theoph. p. 83. b. Suid. [illegible] pag. [illegible] c. Theoph. pag. [illegible]

' Cyrus eut recours à [l'asile de] l'Eglise, & se fit ordonner Prêtre [dans la vûe sans doute de conserver au moins sa vie.] ' Théodose eut en effet pitié de lui, & commanda [ou plutôt permit] qu'il fût ordonné Evêque [' de Cotyée en Phrygie. Il y a même lieu de croire qu'il lui rendit une partie de son bien.] ' Car du tems de l'Empereur Leon il possédoit quelques terres dont il laissoit le soin à sa femme. ' On écrit qu'étant arrivé vers Noel à son Eglise, le peuple prévenu de ce qu'on disoit qu'il étoit payen, vouloit le tuer comme un ennemi & un homme incapable d'être leur Evêque. Néanmoins étant entré dans l'Eglise, on l'obligea de parler au peuple, à qui il dit seulement : C'est par l'oreille seule que le Verbe de Dieu a été conçû dans la Sainte Vierge. Ainsi nous ne pouvons mieux honorer la naissance de Jesus-Christ notre Dieu & notre Sauveur, que par le silence. Le peuple agréa extrémement cette harangue si courte, donna à Cyrus des applaudissemens & des louanges, & ne

Theop. p. 83. c. [illegible] p. 223. §. [illegible]

Note [illegible]

Sur. 11. Dec. p. 223. §. 19. Chr. Alex. p. 736. Theoph. p. 83. c. d.

1. Codin dit que l'on crioit : ce n'est pas tout ce qu'il fera, il ira plus loin. [C'étoit presque lui promettre l'Empire.]

Codin. or. C. p. 5[illegible] a

fit

an de J. C. 441. fit plus de difficulté de le reconnoître pour Evêque. ' On dit même qu'il la gouverna avec piété. ' Mais il la quitta depuis, à cause de quelque calomnie qu'on lui avoit suscitée. Thph. p. 83. d. Sur. 11. dec. p. 223. §. 19.

' Il eut une union particuliere avec S. Daniel qui ' s'étoit retiré sur une colonne auprès de Constantinople [vers l'an 460.] du tems de Gennade fait Patriarche en 458. ' il obtint par le moyen de ce Saint, la délivrance de sa fille & de sa femme, toutes deux possedées du demon : & pour reconnoître cette faveur, il fit graver sur la colonne du Saint une épigramme à sa louange. Il n'y parle point de ces deux miracles. §. 19. §. 15. 16. §. 1..

' Baronius dit qu'on a un monument de l'excellent génie de Cyrus dans un poëme intitulé : *La vérité bannie*. Possevin ne dit point qu'on ait autre chose de lui que deux épigrammes, ' qui sont dans l'Antologie attribuée à Cyrus Consul. ' Il y en a encore deux autres sous le nom de Cyrus le poëte, dont la derniere est payenne. ' On cite d'un autre Cyrus dont on ne marque point le tems, un poëme intitulé : *L'amitié bannie*. Bar. 446. §. 16. Possev. p. 409. Anth. p. 361. 367. p. 229. 353. Possev. t. 2. p. 446. Gesner. epit. p. 402.

[Nous avons voulu joindre au Consulat de Cyrus, tout ce qui regardoit son histoire, & sa disgrace avec ses suites ; parce que nous en ignorions le tems. La Chronique d'Alexandrie Note 28. donne seulement quelque sujet de croire " qu'elle arriva en 442. après qu'il eut été quatre ans Préfet de Constantinople. [' Nicephore dit qu'il fit bâtir en un lieu qui portoit encore son nom, une Eglise célébre de la sainte Vierge, à l'occasion d'une de ses images qui fut trouvée, dit-il, dans un Cyprès. Nphr. l. 14. c. 6. p. 54. b. c. d. Codin. r. C. p. 54. a.

' On prétend que l'Eunuque Chrysaphe se trouva le maître V. S. Leon n. 11. absolu de la Cour, par l'éloignement de Cyrus : [& " il signala son autorité par son avarice & par toutes sortes de crimes. Le Patrice Nomus avoit beaucoup de part à son crédit, & aussi à ses violences. Suid. è. pag. 1300. f.

ARTICLE XXVI.

Jean le Vandale assassiné : Théodose menace Genseric, & est attaqué de tous côtez par les Barbares : Dieu arrête les Perses, & ils font la paix.

[POur revenir à ce qui se passoit en l'année 441.] ' l'on Marc. chr. Al. p. 730. Note 23. y marque l'assassinat d'un Vandale nommé " Jean qui s'étant retiré à Constantinople, y avoit été fort bien reçû par

Marc. Chr. Théodose, '& fait Général des armées Romaines. Il fut tué L'an de J. C. 447.
Thph.p 84.a. en trahison dans la Thrace par un Arnegiscle. ' Théophane dit que ce fut par l'ordre de Chrysaphe, qui abusoit du grand cré-
89. b. dit qu'il avoit déja à la Cour; 'ce qui fit que Pulquérie, après la mort de Théodose, livra Chrysaphe entre les mains de Jourdain fils de ce Jean, qui le fit mourir. [Nous verrons aussi
Jorn. reg. p. 653. c. dans "la suite] 'comment Dieu punit Arnegiscle. [Comme v. §. Genseric Roi des Vandales, qui avoit pris Carthage sur la fin de l'an 439. & avoit pillé l'année d'après la Sicile, se rendoit rédoutable à tout le monde; Théodose, soit pour son interêt propre, soit par le désir de sécourir Valentinien son cousin &
Prosf. Chr. son gendre,] entreprit la guerre contre les Vandales. ' Valen-
Cod.Th.nou. t. 20. p. 10. 2. tinien dans une loi du 24 Juin 440. témoigne qu'il attendoit l'armée de Théodose contre Genseric, & qu'elle étoit déja proche. [On ne sçait point ce qui arriva dans cette expédition.]

Prosf. Chr. ' Mais cette année Théodose envoya contre les Vandales une grande flote conduite par trois Chefs, Arcovinde, "An- ou Asy!
Thph.p.87.d. sile & Germain, ' ausquels Théophane ajoûte Innobinde &
d.c.b.d|Prosp. Arinthée. ' La flote étoit d'onze cens "grands vaisseaux. [b] Elle ἀλκάδας. aborda en Sicile [pour descendre plus aisément en Afrique.]
Thph.p.87.d. ' Genseric effrayé de cet armement, [ou feignant de l'être,] envoya à Théodose pour traitter d'accord, [ou pour ruiner l'armée Romaine en tirant l'affaire en longueur : & ce dessein
Prosp. Chr. lui réussit.] ' Car les Généraux Romains, au lieu de se presser de fondre en Afrique, differoient toujours, & ne se hâtoient
Thph.p.88.b. point de rien faire, ' voulant attendre [disoient-ils] le retour des Ambassadeurs de Genseric, & les ordres de l'Empereur.
Prosp. ' Ainsi au lieu de délivrer l'Afrique, ils ne firent qu'être à charge
16 Thph. p. 88. c. à la Sicile. Toute l'année se passa de la sorte ; ' & la suivante, Théodose fut obligé de rappeller sa flote pour se défendre luimême contre Attila, & d'accorder à Genseric une paix ["avan- v. S.Eug.§ 14. tageuse.] Je ne sçai si ce fut l'éloignement des troupes Romaines envoyées en Occident contre les Vandales, qui donna la hardiesse aux ennemis de l'Empire de l'attaquer de tous côtez ;
Marc. Chr. ' mais on marque cette année même que les Perses, les Sarrazins & les Huns, en couroient & en ravageoient les Provinces. [On y ajoute que les Zannes & les Isaures, faisoient les mêmes ravages au milieu de l'Asie mineure. Les Zannes &
Proc. b. Pers. l. 1. c. 15. p. 44. 45. les Isaures sont sans doute [' les Peuples que Procope appelle Tzanes ou Saunnes. Il les place dans les montagnes qui bor-

l'an de J. noient l'Armenie du côté du Nord & de l'Orient, & dit que
441. les Empereurs avoient accoutumé de leur donner tous les ans de l'argent pour les empécher de piller les païs voisins : ce qui ne les arrêtoit pas. [Je ne sçai s'il faut rapporter à ce tems-ci] 'ce que nous lisons dans Prisque, que les Romains ménagoient Attila de tout leur pouvoir, parce que les Perses étoient en armes, les Vandales infestoient la mer, les Isaures recommençoient leurs ravages, les Sarrazins qui leur donnoient l'assistance, pilloient l'Orient, & les Peuples de l'Ethiopie se liguoient ensemble [contr'eux.] 'Théodoret marque dans une lettre écrite [1] à Pâques, que Dieu affligeoit alors la Syrie par des tremblemens de terre, & par les courses des Barbares, [ce qui peut marquer les Sarrazins,] & le "terme dont il se sert, leur est presque propre. Il parle d'une maniere très-édifiante de ces malheurs arrivés sur les hommes par leurs péchez. [Je ne sçai si, par les Ethiopiens, Prisque n'entend point les Maziques, les Ausuriens, & les autres peuples de ces quartiers-là, qui avoient accoutumé de piller la Libye & l'Egypte.] Il dit dans un autre endroit qu'Armate ' ou Armace fils de Plinta Consul [en 419.] fut envoyé en Libye contre les Ausuriens, qu'il réussit fort bien dans cette guerre ; mais qu'en suite, il mourut de maladie.

Prisc. leg. p. 37. a. — Thdrt. ep. 41. p. 925. d. — φῦλα. — Prisc. p. 72. c.

'Les Romains assemblerent des armées, & nommérent des Généraux pour aller combattre les autres Nations qui les attaquoient. 'Anatole & Aspar furent envoyés contre les Perses, & ce semble aussi contre les Zonnes & les Sarrazins. 'Mais pour Attila, ils ne songeoient qu'à éloigner la guerre dont il les ménaçoit, par les grands présens qu'ils faisoient & à lui, & à ses principaux Officiers. Ils ne pûrent pas néanmoins pour cette fois la différer. Mais avant que d'en parler, il faut voir ce qui regarde la guerre de Perse, qui n'eut pas de si longues suites.

p. 37. a. b. — Marc. Chr. — Prisc. p. 37. a.

'Procope & Agathias veulent que cette seconde guerre se
Note 21. soit faite "sous Vararane V. Roi de Perse [aussi bien que la premiere. Mais il y a bien de l'apparence que ce Prince étoit mort dès 439. ou 440. & que celui qui regnoit en ce tems-ci,] 'étoit Isdegerde II. fils & successeur de Vararane dont on ne
2. dit rien autre chose, sinon qu'il a regné [2] 17. ou 18. ans, &

Proc. b. P. l. 1. c. 2. p. b. c. | Agath. l. 4. p. 137. b. — Agath. p. 137. c Euty. t. 2. p. 83. 100.

1. On ne voit pas en quelle année.

2. On lit *huit ans* dans Abulfarage p. 19. mais il faut *dix-huit*, puisqu'il le fait regner depuis l'an 33. de Théodose, jusqu'au comencement de Leon.

Thdrt. l. 5. c. 36. p. 749. c. environ quatre mois, comme Agathias le marque précisément. L'an de J. C. 423.
[Ainsi il peut être mort en 456. ou 457.

On ne voit point quel fut le sujet de cette guerre.] 'Théo-
p. 750. a. doret dit seulement que les Perses violerent le traité de paix
[fait en 422.] parce qu'ils virent les Romains occupés d'un
Phil. p. 37. a. autre coté, '& que Théodose se fiant sur la foi des traitez,
Marc. Chr. avoit envoyé ses soldats ou ses Généraux à d'autres guerres.
Thdrt. p. 749. 750. 'La nouvelle qu'on eut des préparatifs des Perses, fit envoyer contr'eux le Général [1] Anatole' avec des troupes. Mais avant qu'ils fussent arrivés, les Perses étoient entrés sur les terres de l'Empire, où ils ne trouvoient aucune résistance de la part des hommes. Mais Dieu même s'opposa à eux par des pluyes & des gresles qui rompirent tellement les chemins, qu'en 20. jours de tems, les Perses ne pûrent pas avancer de 20. stades [qui font une lieue.] Et durant ce tems-là, les Généraux Romains arriverent avec leurs troupes.

Aga. p. 137. c. [Les Perses ayant manqué le dessein qu'ils avoient eu de
Bar. 420. §. 26. surprendre les Romains, & voyant que Dieu combattoit pour eux, il ne faut point s'étonner] 'qu'ils ayent aisément accordé la paix, 'soit à la nécessité de défendre leur Etat propre con-
Aga. p. 137. b. c. tre les Barbares qui l'attaquoient, comme un endroit cité de Théodoret semble le marquer, [& comme cela arrivoit assez
Pro. b. P. l. 1. c. 2. p. 8. c. d. souvent,] 'soit aux civilitez que les Officiers de ces quartiers-là firent au Roi [Isdegerde,] comme le dit Agathias. [Il semble avoir voulu par-là marquer en un mot] 'l'histoire que Pro-
Agath. p. 137. b. c. cope rapporte du Général Anatole, [mais qui nous paroit si
Proc. p. 8. d. peu probable, que nous n'osons pas la mettre ici.]

'Les Perses s'en retournerent donc chez eux sans avoir fait
Marc. Chr. d'autre mal aux Romains, '& accorderent la paix aux condi-
Proc. p. 8. d. tions qu'Anatole demandoit, [c'est-à-dire], 'une tréve d'un an, [qui fut aussi-tôt suivie de la paix, puisqu'on n'entend plus parler
ædi. l. 2. c. 1. p. 20. b. de guerres contre les Perses jusqu'en 502.] 'Une des conditions de la paix fut que ni les Romains, ni les Perses ne pourroient fortifier aucune nouvelle place sur les frontieres; '& ce
Bar. 420. §. 28. fut sur cela que les Perses voulurent empécher l'Empereur Anastase de fortifier Daras dans la Mésopotamie.

Vit. PP. l. 9. c. 26. p. 846. a. [Il faut sans doute rapporter à cette guerre] un 'endroit considérable que Baronius cite de la vie de S. Simeon Stylite, écrite par Théodoret, '& qui se trouve effectivement dans

1. On ne voit pas bien si Aspar fut envoyé avec lui contre les Perses, ou en même tems que lui, contre les Zannes, &c.

l'an de J. l'édition latine de Rosweide. ' Mais il n'est point dans le texte Thdrt. t. 3. p.
C. 441. grec ; & néanmoins il a assez l'air & le caractere de Théodo- 806. a.
ret. ' Il porte que S. Simeon vit un jour deux verges tomber du Vit. PP. p.
Ciel en terre, l'une sur l'Orient, l'autre sur l'Occident ; & que 826. 2.
cet homme plein de l'esprit de Dieu, racontant cette vision à ceux qui étoient alors auprès de lui, leur dit qu'elle figuroit l'irruption des Perses & des Huns dans l'Empire Romain : mais que ce Saint ayant recours aux larmes & aux prieres, détourna ces fleaux dont la Justice de Dieu ménaçoit la terre. Au moins, dit l'auteur, les Perses prêts à fondre sur les Romains, furent arrêtés par des troubles & des divisions que la divine Providence fit naître dans leurs Etats ; ce qui les empêcha d'exécuter leur dessein. [Cet auteur ne dit point que la même chose soit arrivée à l'égard des Huns, ' ce qui s'accorde fort bien avec §. 27. &c. 1-8.
l'Histoire.

ARTICLE XXVII.

Fin du Royaume d'Armenie : Les Perses & les Romains, le partagent entr'eux.

Note 22. [" JE ne sçai si l'Armenie n'auroit point fait le sujet de la seconde guerre de Perse. Car l'extinction de cet Etat qui arriva sous ce regne,] ' & apparemment avant l'an 440. donna Thdrt. vit. P.
au moins occasion à quelques contestations entre ces deux 26. p. 88.
grands Empires. Ce païs a eu long-tems ses Rois particuliers qui ont même été Chrétiens avant les Empereurs. Ils ont souvent reçû le diadême des Romains ; & ils étoient alliés de l'Empire, au moins de Constantin. ' Dans la paix désavanta- Amm. l. 25.
geuse que Jovien fut obligé de faire en 363. avec Sapor Roi 27. p. 300. 355.
de Perse, on convint que les Romains ne donneroient point de secours aux Armeniens contre les Perses, [ni apparemment les Perses contre les Romains ;] ' mais qu'ils demeureroient l. 30. p. 416.
libres, & se gouverneroient eux-mêmes [indépendament des deux Empires.] ' Ce fut cependant ce qui donna moyen à l. 25. 27. p.
Sapor de se rendre maître vers l'an 367. d'Arsace Roi d'Arme- 300. 352.
nie & de ses Etats, sans que les Romains osassent s'y opposer.

' Après quelques révolutions, Para fils d'Arsace étant de- l. 27. p. 372.
venu maître de l'Armenie, & s'étant allié tantôt avec les 373.
Romains, & tantôt avec les Perses, ' fut enfin tué par trahison [illegible]
par les Romains vers 374. ' Sa mort donna occasion à Sapor [illegible]

de s'emparer de quelques petites Provinces de l'Armenie. L'an de J. C. 441.
l. 25. p. 300. ' Mais pour ce que dit Ammien, que la paix faite par Jovien, fut cause que les Perses s'emparerent d'une grande partie de l'Armenie voisine d'eux, & de la ville d'Artaxata; [je ne sçai s'il ne le faudroit point rapporter au tems qu'ils prirent Arsace.

Je ne vois point que l'Histoire nous apprenne rien depuis ce tems-là, touchant l'état de l'Armenie, jusqu'au regne de Théodose le jeune. Proc. ædi. l. 3. c. 1. p. 52. c. d. ' Procope suppose qu'elle avoit toûjours eu son Roi particulier, qui étoit soumis à l'Empereur Romain. Celui qui l'étoit alors, s'appelloit Arsace. Il avoit deux enfans, Tigrane & Arsace, qu'il déclara successeurs de ses Etats : mais par son testament, il fit la part de Tigrane quatre fois plus grande que celle d'Arsace. Quand il fut mort, le jeune Arsace mécontent de son partage, s'addressa à Théodose le jeune, dans l'espérance de faire casser le testament de son pere, & de priver son frere de la Couronne. Tigrane en ayant peur, s'en priva lui-méme; car il se remit entre les mains des Perses, & leur céda ses Etats pour vivre particulier parmi eux.

p. 53. a. ' Arsace commença alors à craindre que les Perses ne le dépouillassent même de la petite portion dont il n'avoit pû se contenter; & il aima mieux la donner à Théodose à certaines conditions, b. Pe. l. 2. c. 3. p. 93. b. ' entr'autres, que tous ceux de sa famille jouiroient à jamais d'une liberté entiere, & seroient toûjours exempts de tribut. [Ainsi le Royaume d'Armenie qui duroit depuis tant de siécles, finit par la pique de deux freres, qui aimerent mieux se soumettre, & eux, & leurs Etats à une domination étrangere, que de se céder à l'un & à l'autre quelque chose de leurs prétentions.] a. b. ' Et cet Etat qui avoit commencé par un Arsace, finit aussi par un Arsace.

ædi. l. 3. c. 1. p. 53. a. ' Les Romains & les Perses ayant les droits contestés des deux freres, contesterent aussi quelque tems entr'eux à qui demeureroit maître de toute l'Armenie. Mais enfin ils entrerent en traité, & accorderent entr'eux que la part de Tigrane demeureroit aux Perses, & que les Romains se contenteroient de celle d'Arsace. [La partie qui demeura aux Perses, est sans doute] 5. Proc. l. 1. p. 29. ' ce que Procope appelle la Persarmenie. Thdrt. ep. 77. p. 944. c Z. 78. p. 947. d. ' Théodoret écrit à Eusébe & à Eulale Evêques de l'Armenie Persique.

ædi. l. 3. c. 1. p. 53. a. b. ' Depuis que les Romains eurent la possession du Royaume d'Arsace, ils le gouvernerent par un Officier qu'ils appelloient le Comte d'Armenie, qu'ils établissoient & destituoient à leur gré. c. 5. p. 58. 59. | b. P. l. 1. c. 17. p. 47. c. ' Théodose y bâtit un Château & une espece de ville,

an de J. assez près des sources de l'Euphrate & du Tigre, & il l'appella
441. Théodosiople. [C'étoit donc avant la derniere paix qui défendoit les nouvelles fortifications.

ARTICLE XXVIII.

Attila exige des Romains une paix honteuse : la rompt, & ravage la Mésie.

[IL faut passer à la guerre des Huns, qui fut bien plus funeste pour les Romains. Nous avons parlé sur l'an 425. de
l'an 15. Rougas Roi de cette nation. "Il le faut distinguer de 'Regula, [Roas ou Rouas] qui regna aussi sur cette nation, & qui mourut, selon Tiro Prosper vers 434. Ce Rouas avoit fait la paix avec les Romains 'qui lui payoient tous les ans un tribut de 350. livres d'or. [Mais sur la fin de sa vie,] 'ayant pris la résolution de faire la guerre aux Boïsques, " & d'autres Barbares qui habitoient vers le Danube, & qui s'étoient mis sous la protection des Romains, il envoya un nommé Eilas menacer Théodose de rompre la paix, s'il ne lui abandonnoit [ces peuples, &] tous ceux qui avoient eu recours à lui. On resolut sur cela de lui députer les Généraux "Plinta & Denys, qui avoient été Consuls [en 419. & 429.] Mais cependant Rouas mourut, & Attila [son neveu] lui succeda. [Nous ne disons plus ici en particulier quel étoit cet Attila destiné de Dieu pour être le fleau des Romains ; son nom le fait assez connoître, & il mérite bien qu'on en fasse une histoire à part.]

Prosp. T. p. 5..
Prisc. p. 45. b.
p. 47. a. b.

'Plintha & Denys n'étoient point encore partis, lorsqu'on apprit la mort de Rouas. Le Senat [à qui l'on donne beaucoup de part dans ce qui se faisoit alors,] resolut que Plintha seroit député vers Attila, '& [qu'au lieu de Denys,] on lui donneroit pour Collegue le Questeur Epigéne, homme célébre par sa sagesse, [que Plintha même demandoit,] 'ne s'accordant pas, ce semble, avec Denys. Ils conférerent avec les Huns au déhors de la ville de Margue "sur le Danube dans la Mésie [supérieure,] 'au lieu où une riviere appellée aussi Margue, tombe dans le Danube. [Sanson dans les cartes modernes, place en cet endroit la ville de Galombée en Servie.] ' Les Romains furent obligés de conférer à cheval, les Huns n'ayant point voulu mettre pied à terre. Il paroît qu'Attila & Bleda [son frere qui regnoit avec lui,] y étoient en personne,

b.
b. c.
b. b.
Baudrand.
Prisc. p. 47. c.
p. 48. a.

On confirma la paix, mais à des conditions [qui font voir une étrange foibleffe ou dans le courage, ou dans les affaires des Romains ;] car ils accorderent à Attila & a Bleda que ceux des Huns qui s'étoient réfugiés dans l'Empire, ou qui s'y réfugieroient à l'avenir, leur feroient mis entre les mains : qu'on leur livreroit auffi les Romains faits prifonniers, qui fe feroient fauvés fans avoir payé leur rançon, ou qu'on donneroit huit pieces d'or pour chacun d'eux : qu'au lieu du tribut de 350 livres d'or, on en donneroit 700. tous les ans : que les Romains ne feroient point la guerre aux Huns pour fecourir aucune nation Barbare. ' Pour fatisfaire à cet accord honteux, les Romains livrerent à Attila quelques Princes du fang Royal des Huns ; & les Huns pour les punir de s'être retirés chez les Romains, les attacherent en croix dans la Thrace même en un Château nommé Carfe ' fur le Danube dans la Scythie. ' Attila eut ainfi la liberté de s'affujettir les nations voifines dont il n'étoit pas encore le maitre ; en quoi il fut fecondé par Bleda fon frere. ' Les extraits qu'on nous a confervés de l'hiftoire de Prifque parlent enfuite " d'une Ambaffade de Senator qui avoit été Conful [en 436.] Mais on n'en marque ni le fujet, ni le fuccès.

L'an de J. C. 441.

b.

Not. 1.
Prifc. p.48. b.

b. c.

&c.

[Nous ne trouvons point dans l'Hiftoire ce qui fe paffa entre Théodofe & Attila, jufqu'en cette année 441. ni qu'il y eût entr'eux aucune guerre. [' Mais cette année, en même tems que l'Empire d'Orient étoit attaqué par les Perfes & les autres ennemis dont nous avons parlé ci-deffus, les Rois des Huns [Attila & Bleda] entrerent dans l'Illyrie avec des troupes très-nombreufes. ' Genferic qui fe voyoit puiffamment attaqué par Théodofe, pouvoit bien les avoir excités à cette guerre, ' comme depuis il porta Attila à faire la guerre aux Gots.

Marc. Chr.

Volb. p. 117. 2.

Prifc. p 40. a.

[Nous croyons pouvoir rapporter à cette guerre] ce que nous lifons dans Prifque, que durant une " Foire les Huns attaquerent les Romains, & en tuerent un grand nombre, & forcerent un Château. Les Romains députerent pour fe plaindre de ces hoftilitez : mais les Huns répondirent que les Romains mêmes avoient commencé les premiers, parce que l'Evêque de Margue avoient, difoient-ils, pillé leurs tréfors ; ' qu'ainfi il falloit qu'on le leur livrât, & avec lui tous les réfugiés qu'ils prétendoient être en grand nombre. Les Romains nierent tout cela. Cependant comme les Barbares ne connoiffoient guerres d'autre raifon que leur épée, ils ne fongerent pas à donner des

p. 33. a.

πανήγυρι

b.

[A]n de J. [C.] 441.

des preuves de ce qu'ils avançoient, mais à ſe préparer à la guerre.

' Ils paſſerent donc le Danube, & prirent pluſieurs villes & pluſieurs châteaux le long de ce fleuve. b. ' Car les Romains y avoient bâti un grand nombre de châteaux pour empêcher aux Barbares le paſſage de la riviere. Proc. ædi l. 4. c. 5. p. 79. c. Mais comme Attila avoit une puiſſante armée, & n'avoit perſonne en tête pour s'oppoſer à ſon progrès, il força ſans peine tous ces Forts, qui ſouvent conſiſtoient en une tour, & étendit ſes ravages bien avant dans le pays. ' Entre les villes qu'il prit le long du Danube, on marque celle de Viminac dans la [haute] Méſie, qui conſerve encore aujourd'hui le même nom, ſelon Sanſon. Priſc. p. 33. b | 59 d. Quelques-uns néanmoins lui en donnent d'autres. Baudr. p. 327. 1. ' Pluſieurs commencerent auſſi-tôt à dire qu'il valoit mieux livrer l'Evêque de Margue, que de s'engager dans une guerre ſi fâcheuſe: Priſc. p. 33. b. ' Mais l'Evêque l'ayant ſçu, s'en alla lui-même trouver les ennemis, & leur livra ſa ville; ce qui fut pour eux un grand avantage. p. 34. a.

[Ces avantages furent peut-être interrompus par quelque négotiation de paix.] Car Marcellin ſemble mettre trois différentes guerres des Huns, deux en 441. & une en 442. Ainſi on peut rapporter à cette année où la terreur du nom d'Attila pouvoit n'avoir pas encore entierement abbatu le courage des Romains, [' ce que nous liſons enſuite dans les Fragmens de Priſque :] p. 34. a. b. Qu'Attila ayant aſſemblé ſes troupes, manda à Théodoſe qu'il eut à lui envoyer promptement tous ſes Sujets réfugiés dans l'Empire, à lui payer les tributs qu'il n'avoit point reçûs depuis qu'il avoit pris les armes, & à lui députer des perſonnes pour régler ce qu'on lui donneroit à l'avenir; qu'il ne falloit par tarder, parce qu'il ne pouvoit plus retenir l'ardeur que ſes peuples avoient pour la guerre. ' Le Conſeil de Théodoſe réſolut plûtôt d'entreprendre la guerre que d'abandonner ceux qui s'étoient confiés à leur foi, & promirent ſeulement de députer à Attila pour tâcher de rétablir la paix. b.

ARTICLE XXIX.

Attila continue la guerre: ravage la Thrace: vend la paix: foule aux pieds l'Empire Romain.

ATTILA n'ayant pû pour cette fois réduire Théodoſe aux conditions qu'il vouloit, entra en armes ſur les terres des Romains, y fit de grands dégâts, força quelques Châ- Priſc. p. 34. b. c.

teaux, & attaqua la ville de Retiaire qui étoit grande & fort peuplée. ' Elle étoit dans la Mésie supérieure sur le Danube. Sanson la place au meme endroit qu'est aujourd'hui Zangona dans la Servie. ' D'autres lui donnent d'autres noms. ' Attila l'emporta avec beaucoup d'autres de l'Illyrie, entre lesquelles on marque Singidon [sur le Danube,] & Naisse ' qui en est éloignée de cinq journées. [L'une & l'autre est dans la Mésie supérieure. Singidon célébre dans le IV. siecle par l'Episcopat d'Ursace, [est selon quelques uns la ville "de Zenderim autrefois Capitale de la Servie. [Néanmoins Sanson la place un peu plus haut que Zenderim, & plus près de Taurunum ou Belgard.

L'an de C. 441.

Sanson.

Baudr.p. 110. 1.

Theoph.p.58. c. Prisc. p.68. c. Marc.Chr. Prisc. p.37. c.

Baudr.p. 198. 2.

v.les Ariens

Pour Naisse on croit qu'elle a donné la naissance au grand Constantin. On marque encore aujourd'hui un lieu nommé Nissa dans la Servie, éloigné de quelques lieux de l'endroit où Sanson place Naisse.] Les Huns ruinerent entierement Naisse, ensorte qu'elle étoit encore toute déserte en 449. y ayant seulement quelques malades dans les Eglises ou les Hopitaux; & tous les environs étoient couverts des os de ceux qui avoient été tués dans la guerre.

Prisc.p.49.d.

' Sirmich dans la Pannonie, [& autrefois la Capitale de toute l'Illyrie,] fut aussi assiégée & prise par les Huns; [mais je ne sçai si ce fut dans cette guerre.] ' Durant que la ville étoit assiégée, l'Evéque mit entre les mains d'un Gaulois nommé Constance, envoyé [par Aece] à Attila & à Bleda pour leur servir de Sécretaire, quelques vases d'or ' consacrés à Dieu, afin qu'ils lui servissent de rançon s'il survivoit à la prise de la ville, ou que Constance en pût racheter d'autres captifs. 'Constance garda ces vases pour lui, & les engagea depuis à un nommé Silvain qui les vendit à l'Eglise parce qu'on n'osoit pas s'en servir. Attila & Bleda firent depuis crucifier Constance sur ce qu'on l'accusoit de les trahir; & Attila voulut absolument qu'on lui livrât Silvain, comme ayant volé ces mêmes vaisseaux sacrés, sans se contenter même qu'on lui en envoyât le prix.

p.57.b.

b.

b. c. d.

c. d.

' On marque peu de tems après cette guerre, que Sardique [célébre par le Concile qui y avoit été tenu en 347.] étoit brûlée : [mais on ne dit point quand elle l'avoit été.

p. 49. a

l'an de J. C. 442. L'AN DE JESUS-CHRIST 442. DE THEODOSE II. 34, 35. INDICT. II.

PASQUE LE 12 AVRIL. O.

'*Eudoxius & Dioscorus Consuls.* Marc.'Pasc.p. 315.c 459.

[Le Consul Eudoxe est apparemment celui qu'on a vû Préfet d'Illyrie en 427.]' Dioscore, que les Fastes Occidentaux nomment le premier, [étoit sans doute Consul pour l'Occident.] Quelques-uns même le nomment seul.' Apollone "avoit cette année dans l'Orient la dignité de Préfet,' qu'il tenoit encore l'année suivante, où Théodose en lui adressant une loi, dit qu'il avoit souvent éprouvé combien il aimoit le bien public, & combien il étoit capable de le procurer. [Il pouvoit avoir succédé à Cyrus, dont la chûte arriva peut-être en cette année.] Prosp. Casd. Pasc. p. 450. 472. Cod.Th.nov. t 111.2.p.6. 6.t.30.p.14.1.

'Il y eut cette année une cométe qui dura long-tems: [& si c'étoit le signe de quelque malheur, elle a pû marquer la guerre que les Huns avoient commencée l'année précédente, & qu'ils continuerent en celle-ci. Ils la firent, ce semble, avec encore plus de violence & de succès qu'en 441.] puisque plusieurs Auteurs se sont contentés de marquer celle de cette année sans rien dire de celle de 441.' Bleda & Attila s'y joignirent [comme dans la précédente] accompagnés des Rois de plusieurs nations.' Ils ravagerent non seulement l'Illyrie, mais aussi la Thrace. Marc. Chr. Prosp.' Chr. Al.,p. 730. 16 Marc. 16 Prosp.T.

[Je ne sçai si cette guerre n'avoit pas obligé Théodose à abandonner Constantinople, & à se retirer en Asie, [' d'où l'on marque qu'il revint le 27 Août de l'année suivante. Néanmoins nous trouvons une loi dattée de Constantinople le 28 Décembre 442.' Ce qui est certain, c'est que l'extrême foiblesse où il se trouvoit, l'obligea, comme nous l'avons dit, de rappeller les troupes qu'il avoit envoyées en 441. contre Genseric pour les opposer à Attila. Nous ne trouvons point ce qui arriva ensuite. Il est certain seulement par la suite de l'histoire que la paix se fit. Chr. Alex. p. 730. Marc. Cod. Th. 10. l.9. p. 898. Prosp. Théo. p.88.c.

Peu de tems après cette guerre Attila fit tuer Bleda son frere en 444. selon S. Prosper, ou en 445. selon Marcellin, '& obligea une grande partie des Huns, de laquelle Bleda étoit Roi, de le reconnoître pour Prince. ' Aussi il n'avoit commis ce parricide que pour être plus grand & plus absolu, & pour pouvoir tuer un plus grand nombre d'hommes; il commença Prosp. Jorn. Got.c. 35. pa. 661. Jorn. p. 661,

par son propre frere. Je ne trouve pas néanmoins qu'Attila ait fait de nouvelles guerres à Théodose, hors celle dont nous parlerons sur l'an 447. ' Mais il l'en menaçoit souvent pour tirer de lui ou de l'argent, ou les autres choses qu'il vouloit; car les Romains qui redoutoient sur toutes choses d'avoir la guerre avec lui, obéïssoient avec une soumission d'esclaves à tout ce qu'il lui plaisoit de leur ordonner, de peur de lui donner prétexte de prendre les armes : & quand il leur envoyoit quelque Ambassadeur, ils lui faisoient de très-grands présens, de sorte que lorsqu'Attila vouloit récompenser quelques-uns des siens, il les envoyoit à Constantinople, tantôt pour redemander des transfuges, tantôt sous d'autres prétextes. ' Dans les moindres choses, Attila prescrivoit ce qu'il lui plaisoit qu'on fit, & menaçoit de la guerre si on ne lui obéïssoit pas. [On voit par-là quelle étoit la foiblesse du gouvernement de Théodose;] & ce n'étoit pas seulement des Huns qu'il achetoit la paix en épuisant ses trésors & les biens de ses Sujets ; mais il payoit encore tribut aux autres Barbares voisins de l'Empire.

L'an de J. C. 442.

Prisc. p. 37.

p. 66. a.

p. 2.

' Il employa encore de grandes sommes d'argent pour gagner les Princes de certains peuples nommés les " Acartires, qui étoient dans l'alliance d'Attila. Mais celui qui distribuoit cet argent, n'en n'ayant donné à Couridaque le premier de ces Princes, qu'après un autre, Couridaque découvrit toute l'affaire à Attila, qui y envoya aussitôt de grandes troupes, & se rendit maitre de tout le pays, hors ce qui appartenoit à Couridaque.

" ou Acatzins.

Chr. Alex. p. 734.

' On ajoute qu'Attila méprisoit si fort toute la majesté de l'Empire, qu'il envoya deux Gots, l'un à Théodose, l'autre à Valentinien, pour leur dire à chacun ces paroles : Attila mon Maitre & le vôtre vous ordonne de lui préparer un Palais. [On ne marque point ce que Théodose lui répondit.]

Cod. Th. nov. ... p. 6. 1.

' Nous apprenons d'une loi du 9. Mars de cette année que Théodose en avoit fait une quelque tems auparavant, où il attribue " aux Corps des villes le quart des biens de tous ceux du Corps qui mouroient, hormis de ceux qui passeroient directement aux enfans. Cette loi, [déja assez onéreuse, le devenoit encore davantage] par l'injustice des Magistrats qui vouloient avoir leur quart dans chaque partie d'une succession. Théodose ordonna donc le 9 de Mars que les héritiers auroient le choix, ou de faire estimer le quart de leur succession par la ville, ou de la partager eux-mêmes en quatre parts, dont la ville au-

" Curiæ.

an de J. C. 442. roit celle qui lui échéroit par le sort. Il veut que pour l'estimation des meubles, on s'en rapporte au serment des héritiers, sans les obliger à un inventaire public, y ayant de l'inhumanité à faire voir la pauvreté des particuliers, & du danger à en faire voir les richesses. Il fait encore diverses modifications à son autre loi.

ARTICLE XXX.

Théodose visite le Pont : Fait diverses loix.

L'AN DE JESUS-CHRIST 443. DE THEODOSE II. 35, 36. INDICT. II.

PASQUE LE 4 AVRIL. C.

' [*Petronius*] *Maximus II. & Paterius Consuls.* Marc. [illegible]

[CES Consuls étoient tous deux d'Occident, à l'histoire duquel ils appartiennent.]

' Le 11 de Janvier on fit à Constantinople la dédicace des bains d'Achille, ' brûlés en 433. On croit que c'étoient les plus anciens de la ville. [L'Histoire ne dit point qu'il y ait eu de guerre en cette année.] ' Mais il y eut de très-grandes neiges & un froid si extraordinaire, qu'il fit périr plusieurs milliers d'hommes & d'animaux. Marc. Pasc. 315. [illegible] Marc. Chr.

' On marque que Théodose qui avoit fait un voyage en Asie, en revint au mois d'Août, & rentra le 27 à Constantinople : [Mais on ne dit point quand il en étoit parti. Il paroît néanmoins que ce ne fut pas avant le mois de Juin, ' puisqu'on étoit déja dans l'été lorsqu'il traversoit la Bithynie. Un jour qu'il marchoit en plein midi par un grand soleil, plein de poussiere & de sueur, un Officier de ses Gardes lui présenta un fort beau vase plein d'une liqueur excellente, & fort fraîche ; il prit le vase, témoigna en être obligé à l'affection de cet Officier ; mais il le lui rendit en même tems sans y toucher, afin qu'il en fît ce qu'il voudroit, ' étant bien aise de souffrir la soif aussi bien que les autres incommoditez, [& ne voulant pas se soulager, lorsqu'il ne pouvoit pas aussi soulager les autres.] 16. Pasc. p. [illegible] d. Soz. [illegible] d. p. [illegible] p. 395. d.

l'an 2[illegible] ' Le principal sujet de son voyage semble avoir été d'aller "à Héraclée dans le Pont pour la rétablir. ' Il paroît néanmoins qu'il alla encore plus loin. [Ainsi c'est le plus grand voyage que nous sçachions qu'il ait fait.] Quand il fut à Héraclée, il d. Cod. [illegible]

fut touché d'en voir les murailles, les aquéducs, & les autres L'an de J
édifices publics en ruine, parce qu'il y avoit long-tems qu'on C. 443.
les négligeoit, la ville manquant des fonds nécessaires. Aussi il reçut bien favorablement la priere que les habitans lui firent de les vouloir rétablir. Cela le fit même penser aux autres villes qui pouvoient avoir besoin du même remede.

p. 13. 'Mais après avoir long-tems médité sur cela, il prit un expédient [assez facheux] qui fut de faire rendre aux villes tous les biens qui en avoient été aliénés depuis 30 ans, [sans parler de rembourser ce qu'on en avoit sans doute payé. Ainsi c'étoit ruiner les uns afin de soulager les autres, comme si un Prince n'avoit pas d'autre moyen de faire du bien à ses Sujets.] Cependant il regarde cette pensée comme une inspiration de
p. 14. Dieu, '& il en fait une [1] loi dattée du 30 de Juin, pour en recommander l'exécution à Anatole Préfet du Prétoire, & au Maitre des Offices, comme d'une chose qu'il avoit tout-à-fait à cœur. Ce Maitre des Offices, dont il témoigna qu'il esti-
c. 31. p. 14. 1. moit extrémement " la bonne conduite, [doit être] Nomus, ministrat
qui tenoit cette charge le 12 Septembre de cette année, [mais qui ne méritoit gueres son estime.]

1. 'Il lui adressa ce jour-là une loi [qui a quelque rapport à la précédente, mais où l'on voit plus d'équité ;] car en ordonnant qu'on rendra aux soldats les terres, les marais & les autres droits destinés anciennement aux soldats des frontieres, qui en
2. devoient jouir sans en payer aucune imposition, 'il déclare que ceux qui les auront eus par rachat, pourront avoir leur recours sur ceux qui les leur auront vendus, quoiqu'il fût dé-
r. fendu d'acheter ces sortes de biens. 'Il ordonne par la même loi en faveur des Ducs qui commandoient les soldats sur les frontieres, qu'ils pourront prendre la douziéme partie " de ce annon
qui étoit destiné pour leurs troupes. Mais il défend rigoureu- rum.
sement de faire la même [injustice] aux Sarrazins & aux autres nations alliées, défendant particulierement aux Maitres de la milice de leur faire aucune véxation, ni de souffrir qu'on leur en fasse. Il ordonne que le Maitre des Offices représentera tous les ans en personne à son Conseil au mois de Janvier, l'état des troupes de l'Illyrie, de la Thrace, du Pont, de l'Orient, de l'Egypte, de la Thébaïde & de la Libye, des Châteaux qui sont dans ces provinces, & des vaisseaux destinés à la garde des rivieres.

1. Donnée à Frodosiade. [Je ne sçai ce que c'est.]

an de J. 443. 'La loi du 17 de Décembre, qui est adressée au Préfet Apollone, défend d'inquiéter & de faire aucune peine à ceux qui n'étant point engagés au Corps d'une ville, y auroient fait volontairement quelque fonction, quelque libéralité, ou quelque édifice. [C'est à peu près ce qu'il avoit déja ordonné auparavant.] Mais l'ingratitude des villes l'obligea de faire encore cette loi par l'avis d'Apollone même. 'Il y ajoute un article important, permettant aux peres qui n'auront point d'enfant légitime, de laisser tout leur bien à un fils naturel, en l'engageant avec son bien au service & aux fonctions de la ville. t.11.l.p. ; p. 5. 6.

ARTICLE XXXI.

D'Antioque grand Chambellan : L'Orient est ravagé par les eaux, par la famine, & par la peste.

L'AN DE JESUS-CHRIST 444. DE THEODOSE II. 36, 37. INDICT. XII.

PASQUE LE 15 AVRIL. B. A.

Valent.3. ' *Théodosius Aug. XIII. &* " *Albinus Consuls.* Marc. Chr. &c.

'MARCELLIN dit que Théodose célébra cette année "la 45e année de son regne, [quoiqu'il ne pût compter au plus que la 43e commencée.] Marc. p. 26.

'Florent que nous avons vû plusieurs fois Préfet d'Orient,] le fut encore cette année, 1 s'il n y a point de faute dans une loi qui lui est adressée du 18 d'Avril, pour ôter les priviléges aux Officiers qui ne prenoient les charges que pour jouir des priviléges, & non pour servir. Florent même avoit demandé ce réglement pour l'honneur de la Cour & le bien public. Cod.Th. nov. t.14. l.p.8.

[Hermocrate avoit succédé ou à Florent, ou à Apollone avant le 11 de Décembre, [' comme on l'apprend par une loi qui casse toutes les augmentations faites sur les terres abonnées par l'Empereur, & remet même ce qui étoit encore dû de ces augmentations. Elles avoient été mises par la nécessité du tems; mais la nécessité n'étant plus, il faut les ôter, dit la loi, afin qu'on voye qu'elles avoient été mises par un vrai besoin, & non par légereté. Elle défend sur-tout de charger les terres stériles que l'on avoit prises à rente du public pour les cultiver, parce t.33.p.15.

1. Elle porte *Theod. A. XIII. Cons.* Il faut app. *XVI.* ou *XVII.* qui sont 438. ou 439. puisqu'elle est mise devant les loix de 440. & de 441.

que ce feroit tromper ceux qui les ont prifes. Cette méme loi défend d'accorder des Infpecteurs [pour régler les taxes des terres,] s'ils ne font demandés par une province, ou au moins par toute une ville. L'an de J. C. 444.

[Il faut apparemment rapporter à ce 1 dernier Confulat de Théodofe] ' la loi du 16 de Janvier demandée par Nomus Maitre des Offices. Elle eft fur l'exemption du logement des foldats, qu'elle augmente aux uns, & qu'elle diminue aux autres. Mais elle donne lieu à une nouvelle impofition dont Nomus devoit difpofer. 1.

t. 3. p. 14.

Marc. Chr.

'Arcadie fœur de Théodofe mourut cette année, & la Bithynie fut tellement affligée par les pluies & par les débordemens des rivieres, que plufieurs terres & méme quelques villes en furent ruinées.

Theoph. p. 83. a.

Suid. v. pag. 13 . d.

Zon. t. 3. p. 34. c.

Theoph. p. 83. a.

'Théophane met en la 36e année de Théodofe la difgrace d'Antioque grand Chambélan. [Elle doit étre arrivée affez long-tems auparavant,] ' fi Cyrus a fuccédé à fa puiffance, comme on le lit dans Suidas. ' Et, felon Zonare, elle fuivit de fort près le mariage de Théodofe [en 421. Quoi qu'il en foit pour le tems,] ' voici ce que nous trouvons de cet homme, qui eft célébre dans l'Hiftoire.

p. 70. b. 70. d.

Cedr. p. 334. c.

Zon. p. 33. 34.

Synef. ep. 110. p. 253. c.

Cod. Th. t. 6. p. 374.

Syn. p. 253. | n. p. 84.

'Il étoit Eunuque, comme fa qualité de grand Chambélan [le marque affez.] ' On prétend qu'Ifidore I. l'avoit envoyé de Perfe à Théodofe encore enfant," comme un homme admirable & fort habile dans les Lettres, pour lui fervir de Tuteur & de Précepteur. [Ces deux qualitez font affez différentes. Auffi la vérité eft apparemment] ' qu'Antioque avoit été d'abord à un Narfe, [foit à celui qui commandoit l'armée des Perfes en 421.] foit plûtôt ' au Comte Narfe, à qui s'adreffe une loi de l'an 416. [& qui fans doute étoit Perfe d'origine ;] ' & que de chez lui il paffa au fervice de Théodofe, [peut-étre pour le fervir dans fes études.] Synéfe parle de lui lorfqu'il étoit encore jeune, & femble dire qu'il avoit déja beaucoup de pouvoir. [Il en ufoit apparemment affez mal,] ' puifqu'on écrit que Pulquérie le " congédia [en 414.] lorfqu'elle entra dans la conduite des affaires. &c. ἐκ πάλ. γέγονε.

Theoph. p. 70. d.

[Il faut dire qu'il rentra depuis dans le Palais & dans la faveur,] ' puifqu'on affure qu'il devint grand Chambélan, & même Patrice. ' Il eut [peut-étre] encore beaucoup d'autres charges, [" mais il ne fut pas néanmoins] ' Conful en 431. ni v. la n.

p. 83. a.

Chr. Alex. C. p. 1. b.

... 431. §. 1.

1. La datte eft *Theod. A. Conf.*

an de J. 444. Préfet du Prétoire, comme l'a cru Baronius. [C'est apparemment au tems de cette grande puissance qu'il faut rapporter la Lettre que S. Isidore de Peluse lui écrit avec la qualité d'Eunuque du Palais. ' Il marque qu'il lisoit avec assez d'application les Livres saints; mais que cependant l'éclat de son élevation l'empêchoit fort souvent de penser à la justice. Car il étoit alors plutôt le maitre que le Ministre de l'autorité Impériale. Il l'avertit de se souvenir de Daniel qui avoit vécu au milieu de la corruption, sans faire aucune action de captif & d'esclave, [par où il peut bien l'avoir voulu faire souvenir de sa premiecondition.] ' D'autres condamnent aussi ses injustices, ses vexations, ses artifices trompeurs, ' & disent qu'il brouilloit & gâtoit tout. Isid.P.l. 1. ep. 36. p. 11. Codi. p.48. b. Zon. p. 34. c.

' On prétend que son insolence lui fit mépriser Théodose même, ' & il fut accusé d'avoir porté ses desseins jusqu'à la Souveraineté : de sorte que Théodose le dégrada de ses dignitez, confisqua tout son bien, & le fit Pape, dit Théophane; [c'est-à-dire, apparemment qu'il le réduisit à la nécessité de demander par miséricorde] ' qu'on l'ordonnât Prêtre. On l'envoya ensuite achever le reste de sa vie, qui ne dura gueres, dans l'Eglise de Sainte Eupemie à Calcédoine. ' Théodose fit une loi à cause de lui, pour exclure à jamais les Eunuques de la dignité de Patrice. C'est ainsi que [de pauvre étant devenu prodigieusement riche, il mourut dans la pauvreté.] Son nom se conserva à Constantinople dans une maison qui étoit à lui. Theoph.p.83. a. a Suid. e. | pag. 306.a.1300.c. a.Suid.& pag. 306.a 1300.c. Theop.p.83.a Suid. ibid.p. 306. a. Codi. p.48. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 445. DE THEODOSE II. 37, 38. PASQUE LE 8 AVRIL G.

Indic. XIII.

' *Valentinianus Aug. VI. &* [1] *Nomus Consuls.* Marc.|Pasc.p. 317. a | 459. 472.

[Nous ne trouvons rien pour cette année, sinon] qu'il y eut une mortalité qui emporta beaucoup d'hommes & d'animaux, & qu'à Constantinople il s'éleva dans le Cirque une sédition entre les spectateurs, dont beaucoup s'entretuerent. Marc. Chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 446. DE THEODOSE II. 38, 39. PASQUE LE 31 MARS. F.

' *Aëtius III. & Symmachus Consuls.* Ib.|Pasc. pag. 317. &c.

Dieu continuant à punir les péchez du peuple de Constan-

1. ' Quelques-uns par erreur ont *Numus* ou *Nomius*, &c. pour Aetio qu'on lit dans Idace; [& il est difficile de juger d'où cette erreur peut venir.] ' Le P. Labbe dans son édition n'en parle point, & au lieu de cela il met qu'Isace oublie Nonius. Pasc.p. 575.a. Lab. Bib .t. 1. p. 15.

Marc. tinople, ' l'affligea d'une fort grande famine qui fut aussi-tôt suivie par la peste. Le Temple de la ville Royale, dit Marcellin, fut consumé par le feu. [Je ne sçai s'il entend l'Eglise de Sainte Sophie, qui étoit la principale de Constantinople. Cette ville perdit encore vers le milieu de Juillet " S. Procle son Evêque. On mit à sa place " S. Flavien, qui eut plus de soin de satisfaire à son devoir qu'à l'avarice de Chrysaphe. Aussi ce Ministre résolut de le faire déposer, prit le parti d'Eutyche l'Hérésiarque, & fit à " l'Eglise les maux que l'on verra représentés en un autre endroit. [Constance ou] Constantin, que l'on marque avoir été Préfet d'Orient en 447. [" avoit cette dignité dès devant la mort de Saint Procle. [' Il avoit été au Concile de Calcédoine.

L'an de J. C. 446.

v. son titre.

v. S. Leon.

Ibid.

Ib.

v. Theodoret. §. 23.

Conc. t. 4. p. 77. d.

ARTICLE XXXII.

Tremblement effroyable en Orient : Attila ravage & prend presque toute la Thrace.

Indiction XV.

L'AN DE JESUS-CHRIST 447. DE THEODOSE II. 39, 40.

PASQUE LE 20 AVRIL. E.

Pasc. p. 317. a| 419.

' Ardaburius " & Alypius Consuls.

v. Valent. §.

Cod. Th. nov. t. 2. p. 1.

' ARDABURE qui est quelquefois nommé seul par Théodose, [comme étant le Consul d'Orient,] étoit le fils du Général Aspar, ' [& ne fera pas moins parler de lui dans l'Histoire que son pere, & que l'autre Ardabure son ayeul.] ' Il étoit Arien aussi bien qu'eux. ' Constantin [ou Constance] étoit, comme nous avons dit, Préfet d'Orient.

Suid. a. ς. p. 416. b.

Theoph. pag. 100. a.

Marc. Chr.

Ibid.

Marc. ib. Chr. Al. p. 734.

[Cette année fut beaucoup plus funeste à l'Orient que les précédentes.] ' Il y mourut un grand nombre d'hommes & d'animaux, tant par la famine que par la corruption de l'air, dont l'odeur même étoit empestée. ' Mais ce qui la rend encore plus remarquable, sont les grands tremblemens de terre qui ruinerent plusieurs villes. Une grande partie des murailles de Constantinople qui avoient été rebâties depuis peu, tomberent ' avec 57 tours, beaucoup de statues, & des pierres d'une effroyable grosseur ; ' & néanmoins il n'y eut personne de tué. ' On n'avoit jamais vû un tel effroi ; il fut si grand, que personne n'osoit demeurer dans les maisons ; mais chacun fuioit

Marc.

ib. Chr. Al. p. 734.

Chr. Al. pag. 734.

L'an de J. C. 447. hors de la ville, & passoit les nuits à la campagne en prieres : & ' l'Empereur s'y trouvoit avec tout le peuple. Quelques-uns disoient aussi que l'on avoit vû du feu dans l air. Menæa. 26. Jan. p. 449.

La Chronique d'Alexandrie dit qu'on faisoit tous les ans dans une Eglise de Constantinople une mémoire de ce tremblement le 6 de Novembre, pour remercier Dieu d'avoir fait miséricorde à la ville. ' Mais, selon Marcellin, la solemnité que ceux de Constantinople faisoient ce jour-là, étoit en mémoire d'un embrasement du mont Vesuve] qui avoit autrefois couvert de cendres toute l'Europe. ' Aussi on croit que le tremblement de cette année est celui dont les Grecs font mémoire dans leurs Menées le 26 Janvier, disant qu'il arriva à la fin du regne de Théodose II. sur les neuf heures du matin le jour du Dimanche. [Le 26 de Janvier étoit en effet le Dimanche en 447.] p. 734. Marc. an. 512. p. 52. Cang. de C. I. l. 1. p. 59. a.

' Ce tremblement est sans doute celui même qu'Evagre dit être arrivé sous Théodose. ' Il marque qu'il fut plus violent & plus général qu'aucun qu'il y eut jamais eu. Plusieurs tours de Constantinople & la longue muraille de la Chersonese en furent abatues. La terre s'entr'ouvrit en plusieurs endroits, & engloutit des bourgs entiers. Les fontaines tarirent en plusieurs endroits, & en d'autres lieux il sortit une abondance d'eaux où il n'y avoit auparavant aucune source. Il y eut des arbres qui furent jettés en l'air avec leur racines. Il se forma tout d'un coup des montagnes; la mer jetta des poissons morts sur les rivages, inonda d'un côté plusieurs isles, & laissa d'un autre des vaisseaux à sec sur le sable. Enfin ce tremblement causa quantité de semblables désordres sur mer & sur terre. La Bithynie, l'Hellespont & la Phrygie en furent fort endommagées. Il dura assez long-tems, mais avec moins de violence qu'il n'avoit commencé; & après avoir ainsi diminué peu à peu, il cessa entierement. ' Nicephore dit qu'il se fit sentir à Antioche avec une violence toute particuliere, & en renversa les endroits les plus agréables & les plus beaux ; que la ville d'Alexandrie n'en fut pas exempte, ' & qu'il s'étendit aussi dans la plus grande partie de l'Occident. ' Il rapporte à cela l'histoire célébre " du Trisagion [ce qui est une faute visible,] puisqu'il avoue avec tous les autres Historiens qu'elle arriva du tems que S. Procle vivoit encore. Evag. n p. 62. l. c. Evag. l. 1. c. 17. p. 275. Nicep. l. 14. c. 46. p. 543. b. d. p. 544. V. S. Procle.

' Les murailles de Constantinople furent rétablies dès cette année par les soins de Constantin Préfet du Prétoire, & on assure qu'elles le furent en trois mois, ' ou même en deux, com- Marc. Chr. Cang. de C. I. l. 1. p. 59. b.

me on le lit dans les inscriptions mises sous les portes de la Ville. [Et il étoit d'une extreme importance de la mettre en état de se défendre contre Attila,] ' qui attaqua de nouveau Théodose en cette année, & lui fit une guerre encore plus rude & plus dangereuse que celle de l'an 442. [C'est pourquoi nous y rapportons plusieurs choses que les auteurs disent des ravages d'Attila, sans en marquer le tems & l'année ; mais non pas] ' ce que dit S. Sidoine de la victoire d'Anthéme sur les Huns, puisqu'elle n'a point de rapport à ce tems-ci. [Et c'est sans sujet] ' que Volburg s'en est si fort embarassé, ne pouvant pas l'accorder avec Marcellin.

Marc.

Sid. car. 2. p. 296. 298. not. p. 110.

Volb t. 5. p 137. 138.

[On ne marque point la cause & l'origine de cette guerre] ' Les Huns y ravagerent presque toute l'Europe, dit Marcellin, en attaquerent & en ruinerent les villes & les châteaux. [Je pense qu'il marque] ce que dit Théophane, que ces peuples coururent toute la Thrace, d'un coté jusqu'au Pont Euxin, & de l'autre, jusqu'au détroit de Gallipolli & de Sestos. Ils s'avancerent jusqu'au château d'Anthires, qu'on place entre Selymbrie & Constantinople. ' Jornande dit qu'Attila ayant pris avec lui les Gépides & Ardaric [leur Roi,] les Gots, les Alains & plusieurs autres nations, chacune avec son Roi, [mais qui lui obéissoient tous,] ravagea toute l'Illyrie, la Thrace, les deux Daces, la Mésie, & la Scythie.

Marc. Chr.

Thph. p. 88. c. d.

Baud. p. 83.

Jorn. rer. Got. c. 44. p. 553. e.

' Ces Barbares prirent les villes de Philippople [dans la Thrace proprement dite,] d'Arcadiople [dans la Province de l'Europe,] de Constantie [que je ne trouve point,] & généralement tout ce qui se rencontra en leur chemin, hors Andrinople & Héraclée, de sorte qu'ils remporterent une infinité de dépouilles & de captifs. ' Ils prirent encore Marcianople [Metropole de la basse Mésie.] ' Ils porterent même leurs armes & leurs ravages jusqu'aux Termopyles [par où l'on passe de la Thessalie dans l'Achaie, de sorte qu'ils doivent avoir traversé la Macédoine & la Thessalie. ' On cite en effet de Procope, qu'Attila courut & ravagea la Macédoine & la Gréce, [mais je n'ai pû trouver cet endroit.] ' Il y eut au moins 70. villes de l'Orient pillées & ravagées par ce débordement des Huns, [à qui on faisoit peu de résistance,] parce que les Occidentaux ne donnoient aucun secours à Théodose. [Il n'y eût que] ' ceux d'Asémonte, château extrémement fort dans la Thrace près de l'Illyrie, qui témoignerent quelque courage durant cette guerre ; & ce que l'on écrit qu'ils firent, [fait

Thph. p. 88. c. d.

Ch. Al. p. 734.

Marc. Chr.

Volb. t. 5. p. 119. 2.

Prosp. T.

Prisc p. 35. 36.

an de J. C. 447. voir que les Romains n'eussent eû gueres à craindre du nombre ni de la fierté des Huns, si Dieu ne leur eût envoyé un esprit d'étourdissement & de crainte.]

' Théodose opposa à Attila les Généraux Aspar, Arcobinde Thph.p.88.c.
1. & [1] Arnégisele, qui en 441. avoit tué en trahison Jean le Van- Marc. Chr.
dale. [On ne voit point ce que firent les deux autres.] ' Arné- Jorn.reg.c.54.
gisele qui étoit maitre de la milice dans la Mésie & dans la p. 353.c. Chr. Al.
Thrace, ' donna bataille à Attila dans la Dace inférieure] ou Marc. Chr.
la basse Mésie] sur la riviere d'Ute, ' qui se décharge dans le Baud.p.341.2.
Danube près d'une ville du même nom. ' Jornande dit près p.653. e.
de Marcianople. ' Il combattit en cette rencontre avec beau- Marc. Chr.
coup de courage, & tua un grand nombre d'ennemis. ' Mais 16. Chr. Al. b.
2. il y perdit enfin la vie, parce que [2] son cheval s'abbatit sous
lui : ' ce qui ne l'empêcha pas de combattre encore quelque Jorn.
tems.

' Il paroît qu'il y eut un autre combat donné après celui-ci dans Prisc.p.340.d.
la Quersonese [vers Gallipoli,] mais qui ne fut pas non plus avantageux aux Romains, puisqu'après ce combat, ils furent contraints de faire une paix tout-à-fait honteuse : [Nous en parlerons sur l'année suivante, où Marcellin donne lieu de croire qu'elle fut conclue.]

Durant ce trouble, Théodose confia la garde de Constan- Prisc.p.34.c.d.
tinople à Zenon, & à un grand nombre d'Isaures qu'il commandoit. Ce Zenon fut ensuite Général des troupes de l'Orient
Théod. [" dès cette année même : ce qui fait juger qu'Attila s'étoit retiré d'assez bonne heure, si l'on ne veut dire que ce fut en 442. que Zenon eut la garde de Constantinople.] Il étoit encore Général de l'Orient en 448. & eut [la même année] le Consulat.
' Il se rendit si puissant, que Théodose craignit qu'il ne s'em- p. 72. c.
parât de l'Empire. [Il étoit ennemi de Chrysaphe,] ' & osa p. 39. b 71. c.
même demander à l'Empereur qu'il le lui livrât. On écrit qu'il n. p. 207.
mourut un peu avant Marcien, s'étant rompu la jambe d'une Pot.c.p.107.a.b.
chute de cheval : & l'on met sa mort entre les bonheurs du regne de Marcien. Elle ne fut pas moins favorable à l'Eglise, puisqu'on prétend qu'il en étoit ennemi, & qu'il vouloit ruiner
le Christianisme, pour rétablir l'idolatrie. ' Trascalissée qui re- Evag.l.2.c.15.
gna en 474. prit le nom de Zenon à cause de celui-ci : & il p.308.a Thph.
étoit Isaure aussi-bien que lui. [On ne dit pas néanmoins qu'il p. 111. b.
fût son parent.]

1. Nommé Argalisele par Théophane p. 88. c. Arnargiscle par la chronique d'Alex. p. 734. Arnegistle dans Jornande regn. c. 44. p. 653. e.

2. *Eo quoque*, Il faut *equo seque*.

L'an de J. C. 447.

ARTICLE XXXIII.

De l'héréſie d'Eutyque : Paix honteuſe avec Attila.

[LA guerre d'Attila n'empêcha point Théodoſe de s'attirer de plus en plus la colere de Dieu par la guerre qu'il déclara ſur la fin de cette année à l'Egliſe, en perſécutant Théodoret & pluſieurs Evéques de Syrie, que Chryſaphe & les autres fauteurs d'Eutyche lui dépeignoient comme des Neſtoriens. Mais on verra ſur Théodoret & ſur Saint Leon, les troubles que cauſa l'héréſie d'Eutiche. C'eſt-pourquoi nous n'en
Cod.Th. nov. t. 2. p. 1. parlerons pas ici davantage. " ' Théodoſe avoit fait pluſieurs v. §. nouvelles loix depuis qu'il avoit publié ſon Code en 438. mais comme elles ne pouvoient avoir de force dans l'Occident, s'il ne les envoyoit ſignées de ſa main à Valentinien, il lui adreſſa cette année par un acte datté du premier Octobre, celles qu'il avoit faites juſques alors, & il prétendoit que même les procès déja commencés, fuſſent jugés conformément à ces loix.
p. 28. 1. 2. ' Valentinien les ayant reçues, les envoya le 7 de Mai 448. à Albin Préfet d'Italie, pour les faire publier, & obſerver dans tous les Tribunaux. [Il envoya auſſi ſans doute à Théodoſe les loix qu'il avoit faites,] comme Théodoſe l'en avoit prié : [d'où vient qu'il s'en trouve beaucoup de lui dans le corps des Novelles de Théodoſe.

L'AN DE JESUS-CHRIST 448. DE THEODOSE II. 40, 41. INDICT. I.

PASQUE LE 11 AVRIL. D. C.

Marc.Ch. &c. *' Zenon & " Poſtumianus Conſuls.* v. Val. 3. §.

Marc. Chr. ' Antioque fut cette année Préfet d'Orient. On marque qu'il rétablit quelques bâtimens publics qui avoient été conſumés par le feu à Conſtantinople ; [à quoi il faut peut-être rapporter]
Cod. or. C. p. 90. a. b. ' ce que dit Codin d'une ſtatue volée durant l'embraſement, & que Théodoſe fit chercher avec un empreſſement exceſſif,
Thdrt. ep. 95. p. ſans la pouvoir retrouver. ' Théodoret écrivit au Préfet Antioque au commencement de 449. lorſqu'il étoit déja ſorti de charge, pour lui recommander ſes intérêts, & ceux de l'Egliſe.
Cod.T. t. t. 1. l. 5. p. 23 [Il avoit apparemment ſuccedé à Hormiſdas] ' qui avoit cette qualité le 17. Février, lorſque Théodoſe lui adreſſa ſa loi con-

An de J. C. 448. tre les Nestoriens, & contre Irenée Evêque de Tyr. [Il faut distinguer cet Antioque, non seulement de l'Eunuque disgracié avant ce tems-ci, selon tous les auteurs, mais encore d'Antioque Préfet & Consul en 431.] 'mais qui étoit mort en 444. [Je ne sçai s'il en faut faire un quatriéme] 'de celui qui assista avec Marcien au Concile de Calcédoine, & qui y est seulement qualifié ancien Préfet de Constantinople. Cod. Th. no. ... Conc. t. 4. p. 575. b.

'On remarque que les Indiens envoyerent cette année un tigre privé à Théodose. [C'étoit une foible consolation pour ce Prince, dans le malheureux état où étoient alors ses affaires. ['Car après la bataille de la Quersonese, il fut contraint de députer à Attila [en 447. ou 448.] [le Patrice] 'Anatole accompagné d'un Vigile qui sçavoit la langue des Huns, '& peut-être encore de Théodule Général des troupes de la Thrace, 'pour obtenir de lui la paix à quelque condition que ce fût. 'On convint donc que les Romains donneroient à Attila 6000. d'or pour ses prétentions passées, & pour le faire retirer dans son pais; '& que tous les ans, ils en donneroient 1000. ou même 2000. 'qu'ils lui rendroient tous les transfuges, '& n'en recevroient aucun à l'avenir: Qu'ils rendroient même les Romains pris dans la guerre, qui s'étoient sauvés sans avoir payé leur rançon, ou donneroient pour chacun 12. livres d'or. 'Qu'ils ne lui envoyeroient aucun Ambassadeur, que tous les transfuges ne lui eussent été rendus. Ces conditions étoient rudes; mais l'extrême effroi des Romains, leur faisoit tout accorder pour avoir la paix. Scotta fut envoyé [à Constantinople] par Attila, pour en presser l'exécution. 'Marcellin dit sur l'an 448. que les Ambassadeurs d'Attila demandoient alors avec empressement à Théodose l'argent qu'ils avoient meprisé auparavant; [par où il semble marquer qu'Attila avoit refusé auparavant les mémes conditions de paix dont il se contentoit alors.] Marc. Chr. Prisc. p. 34. c. Thph. p. 88. Prisc. p. 52. c. 53. b. p. 36. a. p. 34. d. Thph. p. ... d. Thph. p. ... Prisc. p. 34. d. p. 53. b. p. 34. d. p. 35. c. Marc. Chr.

Les trésors publics étant épuisés par les dépenses que faisoit Théodose par des spectacles & d'autres magnificences superflues, il fallut pour satisfaire Attila, imposer des taxes dont les Senateurs mêmes n'étoient pas exempts, & qui s'exigoient avec tant de rigueur, que beaucoup de personnes de qualité se virent réduites à la derniere misére. Il y en eut même qui de désespoir se laisserent mourir de faim, ou qui se pendirent.

'On envoya donc les 6000. livres d'or à Attila avec les transfuges, dont plusieurs aimerent mieux se laisser tuer par les Ro- c.

mains, que de tomber entre les mains des Huns. Et entre ceux-là, se trouverent quelques Princes Huns, qui n'avoient point voulu se soumettre à Attila. ' Ce Prince victorieux, irrité contre ceux d'Azémonte, voulut absolument qu'ils lui rendissent, avant qu'il se retirat, tous les captifs Romains ou autres qui étoient dans leur Fort. ' Ils répondirent qu'ils n'en avoient point de Romains, mais seulement deux Huns : ce qu'ils assurerent avec serment, ne croyant pas, dit l'Historien, être coupables de faire un faux serment, pour sauver les Romains captifs qui étoient effectivement chez eux. [Mais ne devoient-ils pas préferer la vérité aux Romains mêmes, qui n'auroient jamais été non plus qu'eux, sans la vérité.]

L'an de J. C. 448.

c.

p. 36. b. c. d.

p. 37. b. c.

' En conséquence de cette paix, Attila prétendit demeurer paisible possesseur de ce qu'il avoit conquis, c'est-à-dire, de tout ce qui est le long du Danube, depuis la Pannonie, jusqu'à Noves dans la Thrace : [ce qui est apparemment la ville de Noves que Sanson met au milieu de la Mésie inférieure. Car il en met une autre dans la haute Mésie, & ainsi dans l'Illyrie, & non dans la Thrace.] ' Attila vouloit encore que ce païs qu'il s'attribuoit, s'étendit cinq journées de chemin au-delà du Danube, & jusqu'à Naisse. Il paroît que les Romains ne convenoient pas de cet article : & Attila même y renonça peu après.

c.

****

ARTICLE XXXIV.

Théodose veut faire assassiner Attila.

INDICT. II. L'AN DE JESUS-CHRIST 449. DE THEODOSE II. 41, 42.

PASQUE LE 27. MARS B.

' *Protogéne* & " *Asturias ou Asterius Consuls.* v. Valent.

Marc. Pasc. p. 450. 460.

Conc. t. 4. p. 77. c 329. c| 466. d| 575.

Thdrt. ep. 94. p. 967. 968.

p. 968. d.

Conc. t. 4. p. 77. e 326. c| 466. d|575. a.

' PRotogéne fut non seulement Consul, mais aussi Préfet & Patrice avant l'an 451. ' Théodoret lui écrivit au commencement de cette année pour le prier de favoriser " les Deputés, que l'Eglise de Syrie envoyoit à l'Empereur. ' Il est qualifié Préfet dans le titre de la Lettre. ' Il assista au nom de Marcien au Concile de Calcédoine. v. Thdrt.

[Cette année est célébre dans l'Eglise " pour les troubles que v. S. Leo.

l'an de J. C. 440. que causa le faux Concile d'Ephése, où saint Flavien ayant acquis la couronne du Martyre, eut Anatole pour successeur.

'Pour les affaires de l'Empire, l'Histoire ne nous apprend rien que la mort des Patrices Arcobinde & Taurus, & de la Princesse Marine sœur de Théodose. La chronique d'Alexandrie qui la fait femme de Valentinien, [au lieu "qu'elle étoit Vierge,] met sa mort le 3 d'Août. Marc. Chr. Arcad. §.

["Il faut mettre apparemment en cette année,]' mais avant la mort d'Arcobinde,[la malheureuse entreprise où Théodose joignit le crime & la perfidie à la foiblesse.]' Attila lui avoit deputé un nommé Edecon avec Oreste' son Sécretaire, [celui même qui mit depuis le diadême sur la teste d'Augustule son fils, pour le faire le dernier Empereur d'Occident.]' Edecon ayant témoigné estimer & aimer la magnificence & les richesses des Romains, Chrysaphe [le crut sur cela capable de tous les crimes,] & lui fit promettre de tuer son Maître.]' Il en parla à Théodose qui agréa cette voye [aussi infâme que criminelle.] Il fallut la communiquer à Martial Maître des Offices, à cause que par sa Charge il commandoit les Couriers & les Interprétes, aussi-bien que tous les [1] Officiers de la maison de l'Empereur. Ainsi il fallut qu'il eût part à toutes les résolutions qu'il prenoit " & à tous les ordres qu'il donnoit. Et il ne fut pas plus consciencieux que son Prince.' L'on envoya avec Edecon, pour l'aider dans cet assassinat, un nommé Vigile qui prenoit la qualité d'Interpréte de Maximin, Chef de l'ambassade. Mais Maximin ne sçavoit rien de la conspiration. [Ce peut être le même]' Maximin dont Cyrus loue la Maison dans son Epigramme, [& celui qui avoit fait la paix avec les Perses en 422.] Note 24. Prisc. p. 70. c. Prisc. p. 37. b. p. 49. c. p. 37. 38. | 48 p. p. 84. d. 1. ...ἄν. 48. c. d. Anthol. l. 4. c. 23. p. 361.

'Cette malheureuse entreprise fut découverte à Attila par Edecon même, soit qu'il craignit d'y périr si elle ne réussissoit pas, soit qu'il eût toujours eu dessein de tromper les traîtres par une contre-trahison.' Attila fit donc arrêter Vigile qui avoua tout, & il renvoya Oreste à Constantinople' avec la bourse où l'on avoit mis l'argent que Vigile avoit apporté à Edecon, pour demander à Théodose & à Chrysaphe s'ils la reconnoissoient, faire des réproches sanglans à Théodose d'une entreprise si basse & si indigne de lui, & demander absolument qu'il lui livrât Chrysaphe. p. 39. a. p. 70.-71.

1. Prisque dit *les soldats de la Garde.* Mais n'étoient-ils pas sous le Comte des Domestiques ?

b. 71. c. 'Zenon [Général des troupes en Orient,] demandoit en L'an de J. C. 441.
71. c. d. même tems la téte de cet Eunuque. 'Cependant il se trouva si bien appuyé à la Cour, qu'on résolut, pour obtenir sa grace d'Attila, de députer à ce Prince les Patrices Anatole & Nomus, dont le premier qui étoit alors Capitaine de tous les Gardes de l'Empereur [sous le titre de Comte des Domestiques,] avoit fait le dernier traité avec Attila. Pour Nomus il étoit particulierement uni avec Chrysaphe, & si liberal quand il falloit venir à bout de quelque chose, qu'on esperoit qu'il
p. 72. gagneroit Attila par la magnificence de ses présens. 'Cela arriva en effet. Attila promit d'entretenir la paix, & de ne rien prétendre au-delà du Danube, renvoya plusieurs captifs sans rançon, donna même la liberté à Vigile, & combla de présens
p. 37-39. 48. 72. les Ambassadeurs. 'Il y a beaucoup de particularitez considérables dans cette Histoire qu'on peut voir dans le récit qu'en fait Prisque témoin oculaire: car Maximin l'avoit mené avec lui dans son Ambassade.

[Jamais Théodose ne pouvoit recevoir de plus grand affront que celui-là, mais il ne fut pas seul.] 'Constance Sécre-
p. 69. a. taire d'Attila [dont nous avons parlé ci-dessus,] ayant été député à Constantinople, avoit promis de faire entretenir longtems la paix avec les Huns, si on lui vouloit faire épouser quelque fille riche: & sur cela Théodose avoit promis de lui don-
b. Marc. p. 26. ner la fille de 'Saturnin Comte des Domestiques, qu'Eudocie
Prisc. p. 69. b. avoit fait tuer en 444. 'On gardoit cette fille dans un château. Mais Zenon Général des troupes de l'Orient, [sans se soucier de l'honneur ni de la foi de son Prince,] l'enleva de son château, & la donna à un de ses amis nommé Rufus. Constance s'en plaignit à Attila, & Attila à Maximin, lorsque Théodose le lui envoya en ambassade, disant qu'il falloit que Constance eût la fille qu'on lui avoit promise, ou une autre qui la valût: qu'il étoit honteux à un Prince de manquer à sa promesse. [Il chargea même Maximin de lui dire de sa part,] qu'il s'étonnoit fort qu'il eût ainsi violé sa parole, puisque s'il n'avoit consenti à ce qu'avoit fait Zenon, il n'auroit pas manqué de l'en punir: Que si c'étoit qu'il ne fût pas assez puissant pour se faire obéir par ses Sujets, il lui offroit ses armes & son secours. Théodose fut piqué de ce reproche, & fit confisquer les biens [non de Zenon, car il étoit trop puissant; mais] de Saturnin; [couvrant ainsi sa foiblesse par une injustice.]

an de J. 450.

ARTICLE XXXV.

Mort de Théodose.

L'AN DE JESUS-CHRIST 450. DE THEODOSE II. 42, 43. INDICT. III.

PASQUE LE 19. AVRIL.

'Valentinianus Aug. VII. *&* [1] *Avienus Consuls.* Marc. Pasc.p. 450.460.472| n. p. 575. c. Ch.Al.p.736.

'LA Chronique d'Alexandrie dit que la nuit du 26. Janvier, il se fit un tremblement de terre à Constantinople 'qui dura assez long-tems, & qui fut le plus furieux que l'on eût encore vû. Tout le monde quitta ses maisons, & fuit hors de la ville, où le Peuple, le Clergé, le Senat, l'Empereur nuds pieds, passerent plusieurs jours "en prieres. Quelqu'uns disoient même qu'on avoit vû du feu dans le Ciel. On assure cependant que personne n'y perdit la vie. La même Chronique ajoute qu'on faisoit tous les ans mémoire de ce tremblement. [Mais je crains qu'on ne le confonde en bien des choses avec celui de 447. dont les Ménées marquent la mémoire le 26 de Janvier. Marcellin ne met aucun tremblement en 450. p. 738. ...ιτάνοντες.

S'il y en a eu un, on peut si l'on veut, le considérer comme le présage] 'de la mort qui termina cette année l'Empire & la vie du jeune Théodose.' Il mourut à Constantinople le 20 de Juin selon Théophane, 'ou "plûtôt le 28 de Juillet, comme le dit Théodore le Lecteur, [qui est suivi par Baronius, par le Pere Labbe, & par divers autres.] 'Ainsi il mourut dans la 50eme. année de son âge, après avoir regné 42. ans, & près de trois mois depuis la mort de son pere, & un peu plus de 48. ans depuis qu'il avoit reçû le titre d'Auguste. p. 738.' Marc. Thph. p 88.p. Thdr.L.p.568.d. Biz.fam.p.71. ...te 25.

[Ce qu'on trouve des circonstances assez tristes de sa mort,] 'c'est qu'étant sorti de Constantinople pour se promener à cheval, '& s'exercer à la chasse, il fut emporté [par son cheval] dans la riviere de Leuque 'ou Lyque près de Constantinople, 'tomba de cheval, & se blessa l'épine du dos. On le mit dans une litiere, & on le rapporta ainsi en son Palais, où il mourut la nuit suivante, & fut enterré le 30 de Juillet selon Théo- Chr.Al.p.738. Thdr.L.p.551.6. N.p.101.1.a. Chr.Al.p.738.

1. 'La Chronique d'Alexandrie & Victor de Tune l'appellent par erreur Albin.

Cang. de C. l. 4. p. 110. b. c. Fir. p. 71. l Men. p. 272. dore le Lecteur, dans le tombeau de son pere Arcade, ' en la galerie méridionale de l'Eglise des Apôtres. ' Les Grecs marquent dans leurs Ménées la mémoire de sa mort, non le 28 de Juillet, mais le 29. ce qui fait croire à quelques uns que c'en est le propre jour. Ils ne lui donnent que le titre de " pieux [qu'il auroit assurément mérité sans ses dernieres années.] L'an de J. C. 450. εὐσεβής.

Ch Al. p. 738. Nphr. l. 14. c. 58. p. 580. ' On prétend qu'il avoit eu quelque connoissance que Dieu destinoit Marcien pour être son successeur. Nicephore veut même qu'il en ait eu une revélation à Ephese où il étoit allé peu auparavant visiter [l'Eglise & le tombeau] de Saint Jean l'Evangeliste. Ib. c|Chr. Al. p. 738. ' On ajoute que se voyant prêt de mourir, il fit appeller Pulquérie avec Aspar, tout le Senat, & Marcien même, & leur déclara que c'étoit Marcien qui devoit lui succeder. [Je douterois fort d'une particularité si honorable à Marcien qui n'a point été remarquée par Evagre.]

Cedr. p. 335. a. ' Cédrene fait la description du visage de Théodose & de sa personne extérieure, [qu'il pouvoit avoir formée sur les tableaux & les statues qui restoient encore de lui.] Glyc. p. 260. c' Joel. p. 170. d. ' Glycas dit que d'une Synagogue des Juifs, il en fit une Eglise de la Sainte Vierge dans un quartier de Constantinople appellé " Calcopratée [ou le marché au cuivre :] χαλκοπρατεῖα. Nphr. l. 14. c. 40. p. 554. c. ' ce que d'autres attribuent à Pulquérie. Cang. de C. l. 2. p. 119. 120. ' On lui attribue le bâtiment du Bucoleon assez célébre dans l'Histoire. C'étoit l'endroit le plus élevé du Palais imperial, & qui y faisoit une espece de Citadelle. Codi. or. C. p. 59. b. ' On dit aussi que ce second fondateur de la ville [car c'est le titre que Codin lui donne] y fit faire un nouveau Cirque qu'on employa depuis [plus utilement à des moulins.] Evag. l. 1. c. 16 p. 274. Il fit consacrer sous le nom de saint Ignace un Temple de la fortune à Antioche, & y fit transporter le corps de ce Saint du Cimetiere où il étoit auparavant.

Codi. or. C. p. 48. b. ' On parle d'un Déxiocrate Patrice sous ce prince, qu'on dit avoir bâti à Constantinople une Eglise & un Hôpital pour les vieillards, qui portoit son nom. Cang. de C. l. 2. p. 171. a. ' D'autres disent que Maurice bâtit cet Hôpital dans la maison de Déxiocrate.

an de J. C. 450.

ARTICLE XXXVI.

Des Grands Chambellans qui ont gouverné sous Théodose II.

[L'Histoire de Théodose seroit imparfaite si nous ne remarquions le nom des Eunuques que nous trouvons avoir gouverné sous lui, ou plûtôt avoir regné sous son nom.] ' Ces Eunuques avoient d'ordinaire pour Chef le Grand Chambellan appellé *Præpositus sacri cubiculi*, ou simplement *Præpositus*; quoiqu'il faille avouer que les grands Chambellans n'étoient pas toujours Eunuques. Mais on en voit peu d'exemples. Thph. 12. p. 572. 1.

' Un nommé Muselle avoit cette dignité en 414. ' On croit que c'est ce Muselle qu'on voit par quelques épigrammes avoir bâti un Collége ou une Academie des sciences à Constantinople. Il étoit Catholique. Cod. Th. t. 4. p. 203. Cang. de C. L. 2. p. 176. b.

[Je ne sçai s'il ne faudroit point mettre dans les premieres années de Théodose " Antioque Eunuque & grand Chambellan dont les vices & les malheurs sont célébres, quoique le tems de son grand pouvoir paroisse assez incertain. 5.

Pallad. 5. On met " Lause le grand Chambellan entre ceux qui ont gouverné l'Empire sous Théodose, & il eut cette charge avant l'an 420. Mais on parle de lui avec estime, & on releve beaucoup sa pieté.

' Codin fait un Narcisse grand Chambellan en 421. ' La même dignité étoit l'an 422. entre les mains de Macrobe, en considération duquel Théodose la rendit encore plus grande qu'elle n'étoit, l'égalant à celles des Préfets du Prétoire & de Constantinople, & des Généraux d'armée. ' Godefroy & d'autres ne doutent point que ce Macrobe ne soit le même que l'auteur des Saturnales, ' qui en effet étoit Grec de naissance. Honoré. 66. " Mais nous en avons assez parlé sur Honoré. Codi. or. C. p. 101. b. Cod. Th. t. 2. p. 81. Macr. Sat. l. 1. c. 1. p. 162.

' On met après Lause un Calepode entre les Eunuques qui ont dominé sous Théodose. [Je n'en trouve rien, non plus que d'Amance,] ' que Zonare dit avoir gouverné entre Antioque & Crysaphe, & avec les mêmes crimes qu'eux. [C'est pourquoi il le faut distinguer d'Amance Chambellan d'Eudoxie, dont la vie de Saint Porphire parle comme d'un vrai Chrétien qui avoit même une pieté extraordinaire.] Cedr. a. p. 335. a. b. Zon. p. 37. b.

Conc. t.3.pag. [illegible]2.d. ' On trouve en 429. ou 430. un Valere Chambellan qui apporta au Pape Celestin une Lettre de Nestorius.

p.712.a 717. ' Scolastique étoit " Chambellan en 431. & il paroît par le Concile d'Ephése qu'il étoit fort puissant. ' Mais il est clairement distingué " du grand Chambellan. ' Ce dernier n'est point nommé en cet endroit. ' Dans une Lettre écrite sur la fin de 432. on donne " cette qualité à deux personnes différentes, Paul & Chrysorete; [ce que je ne vois pas [1] comment il faut démêler:] ' & M. Baluze n'en dit rien. [Je ne trouve rien de Paul,] sinon que S. Cyrille lui avoit écrit pour l'Eglise, & lui avoit envoyé quelques présens. Il en avoit aussi envoyé à Chrysorete, & travailloit beaucoup à le gagner pour l'Eglise, qu'il combattoit [en favorisant Nestorius.] ' Il travailloit néanmoins en même tems à obtenir de Pulquérie que Lause fût fait [pour la seconde fois] " grand Chambellan, afin d'abattre la puissance de Chrysorete, sans quoi on ne croyoit pas que les Orthodoxes pussent être en paix. ' La même Lettre parle de Romain Chambellan, & de Scolastique à qui S. Cyrille avoit aussi écrit & envoyé des présens. Le dernier au moins étoit favorable à l'Eglise. [Mais il le faut distinguer de l'Eunuque Scolastique qui n'étoit pas moins favorable à S. Cyrille, mais qui doit être mort dès la fin de 431 ' C'est à l'Eunuque de l'Empereur, (car on le qualifie ainsi) que Nestorius écrit d'Ephése une grande Lettre pour se plaindre de ce qu'il le regardoit comme un ennemi de la foi. ' Quand il fut mort Théodose " visita ses meubles, & trouva qu'il laissoit une grande quantité d'or. [Je ne sçai si c'est lui ou l'autre ' Scolastique [2] qui avoit une charge à la Cour de Théodose en 422.

(Marginal references: p.712.b. — Lup. ep. 203. — p.418.c. — Conc. app. p. 903. — p. 909. — p.908. — p.747.§.41. — p.706.§.15. — p. 747. — Cod. Th. 6. t. 32.l.2.p.231.)

(Marginal glosses: Cubicularius. — Præpositus. — Præpositus. — Præpositus. — res ejus inquirens.)

Lup. ep. 197. p.395. ' Felix étoit grand Chambellan en 436. ou 437. & on le loue d'avoir bien servi l'Eglise.

Nous avons vû " que Cyrus gouvernoit les affaires vers l'an 440. Mais il n'est point qualifié grand Chambellan, & il est certain qu'il n'étoit point Eunuque. Sa disgrace arrivée vers l'an 443. laissa, dit-on, Chrysaphe Maître absolu de la Cour; & son pouvoir ne finit qu'avec la vie de Théodose. ' Il étoit certainement Eunuque: [& ainsi il est aisé de croire] ' qu'il étoit grand Chambellan, comme quelques Historiens l'ont écrit. [Nous avons parlé plus amplement de ce Barbare sur Saint Leon.

(v. § [illegible] — Marc. Chr. | Prisc.p.38.a. Vict.T. Nice. l.1.c. 47. pag. 347.a.)

1. Seroit-ce que les Impératrices avoient aussi leur grand Chambellan?

2. Vir spectabilis Comes & Castrensis sacri Palatii.

'On trouve encore que Romain & Artaxe ou Artaxercès avoient été Grands Chambellans [sous Théodose le jeune.] 'Le Comte Artaxe étoit ami de S. Auxent.

Conc.t.4.p. 575.a.
Boll. 14. Feb. p.775.§.34.

ARTICLE XXXVII.

De l'Histoire Ecclesiastique de Socrate.

L'Histoire du regne de Théodose a été écrite en partie par les Auteurs de l'Histoire Ecclesiastique, Socrate, Sozomene & Théodoret qui écrivoient de son tems: & on y peut joindre Philostorge Eunomien. Il n'est pas besoin de rien dire ici de Théodoret qui a bien d'autres qualitez que celle d'Historien.]

'Socrate naquit à Constantinople, y fut élevé, & y établit sa demeure. On croit qu'il naquit vers[l'an 380.] ' & le commencement du regne du grand Théodose. 'C'est pourquoi il parle des choses arrivées depuis l'an 395. comme de ce qui s'étoit passé de son tems.' Il avoit entretenu étant fort jeune Auxanon Prêtre Novatien, qui avoit vû le Concile de Nicée, & qui vécut jusques sous Théodose le jeune[en 408.] 'Il eut pour Précepteurs dans la Grammaire, étant aussi fort jeune, deux Prêtres payens d'Alexandrie, "Hellade & Ammone qui s'étoient retirés à Constantinople, ayant été obligés de quitter leur ville en 389. après qu'on y eut ruiné les Temples des idoles. ' Il paroît qu'il sçavoit le Latin.

Socr. l.5.c.24. p.2[illegible].b.
Prol. pag.[illegible]
Blond.p.[illegible]
Socr. l.6.c.[illegible] p.29[illegible].a.
l.1.c.13.p.41. d.
l.5.c.16.pag. 275.b.
[illegible]od.1.
l.2.c.1.p,79.a. b.

'Les louanges qu'il donne souvent au Sophiste Troïle font juger qu'il avoit étudié sous lui l'Eloquence. M. Valois dit qu'il plaida quelque tems, & que c'est pour cela qu'on lui a donné la qualité de Scolastique. [Je ne trouve rien ni de l'un ni de l'autre.] ' Photius parle de lui sans lui donner le titre de Scolastique en même tems qu'il le donne à Evagre & à Sozomene. Au contraire on le lui donne à la tête de son Histoire, & on ne le donne pas à Sozomene] 'qui a été certainement Avocat.

Prol. p.6. pri.
p. 6.
p.67.
Phot.c.28.30 p.18.
Soz.l.2.c.3.p. 446. a.

'Il commence son Histoire où Eusebe finit la sienne,' reprenant néanmoins les choses dès la premiere année de Constantin,[de Jesus-Christ 306.] & il la continue en sept livres jusqu'au 17e Consulat de Théodose II. [qui est l'an 439. Ainsi elle comprend l'Histoire de 134. ans,] quoiqu'il y en compte 140. selon la supputation des Olympiades, dans laquelle il n'est pas juste.

Socr.l. 1. c. 1. p. 5. 6.
l.7.c.48.pag. 391.d.
c.

l.5.c.24.pag. 293.a. 'Il y décrit plus particulierement ce qui regarde l'Eglise de Constantinople, tant parce qu'il en avoit plus de connoissance, que parce qu'il s'y passoit plus de choses dignes d'être remarquées. Il l'adresse à un Théodore, par l'ordre duquel il dit qu'il l'avoit entreprise. 'On ne sçait point qui il étoit. [Mais c'étoit apparemment un Evêque ou un Prêtre,]' puisqu'il l'appelle [1] un homme consacré à Dieu.

d. l.6.c.1.pag. 298.a 2.c.1.p. 806.l.7.c. 48. p. 391. d. Pro l.p. 7.

l.2.c.1.p.80.b. &c. 'Son stile n'a rien de beau ni de relevé. 'Il le reconnoît en quelque sorte lui-même : & il dit que c'est qu'écrivant une Histoire Chrétienne [& Ecclesiastique,]' il avoit cru qu'il ne se devoit mettre en peine que de la vérité des choses, & non de l'élégance des paroles. 'Il jugeoit même qu'il valloit mieux prendre un stile bas & simple, afin qu'il fût clair ' & intelligible aux personnes moins habiles dans les Lettres, ' & qu'il édifiât davantage ceux qui ne cherchent que la connoissance des choses; outre qu'on soupçonne aisément ceux qui parlent comme les Orateurs, de se laisser aller comme eux à diminuer ou à relever les faits au préjudice de la vérité. 'Il avoue aussi qu'il doutoit s'il pourroit écrire d'une maniere plus élégante & plus élevée; [ce qui semble ne pas convenir à un Avocat :] & il étoit au moins persuadé qu'il n'égaleroit jamais les anciens, ' & qu'ainsi il ne pourroit pas satisfaire la délicatesse de ceux qui aiment les belles Lettres.

Phot. c. 28.p. 17. Socr.l. 3.c.1. p.164.b. l.1. c.1.p.5.b. l.3.c.1.p.164. b. l.6.c.1.p. 298. 299. p. 298. b. a. b.

p.299.a.b.c. 'Il ne voulut point non plus s'amuser à faire des éloges des personnes de son tems ou qui en étoient proches, ni à relever leurs actions, ni même à donner toujours des titres d'honneur aux Evêques & aux Princes. Il crut que tout cela étoit contraire à la clarté, à la simplicité & à la sincérité de l'Histoire.

l.2.c.1.p.79.b. 'Il suivit d'abord Rufin, particulierement dans ses deux premiers livres, & fit diverses fautes en le suivant. 'Mais ayant depuis lû les ouvrages de S. Athanase, il reconnut les fautes qu'il avoit faites. Il s'instruisit encore davantage de la vérité par la lecture de diverses Lettres écrites dans le même tems. Et cela l'obligea de refaire de nouveau ces deux livres, pour suivre ceux qu'il ne pouvoit pas ne point préférer à Rufin.

p.80.a.

l.2.c.1.p.80.b. c. 'Il y corrigea en même tems un autre défaut. Car son premier dessein avoit été de faire une narration toute nue, afin qu'elle fut plus courte : & ses deux premiers livres étoient composés de cette sorte. 'Mais Théodore lui conseilla d'y mettre les Lettres des Empereurs & des Conciles, & les au-

p.80.b.c.

1. ἱερῷ τῷ Θεοῦ ἀνθρώπῳ.

tres

tres pieces originales qui pourroient autoriser sa narration. Il suivit cet avis dans les livres suivans ; & lorsqu'il corrigea ensuite ces deux premiers livres, il y ajouta les pieces qu'il crut être nécessaires.

' Il proteste qu'il avoit eu grand soin de s'instruire de la vérité des faits, pour ne rien écrire qui ne fût exactement véritable. ' Il tira ce qui étoit de plus ancien de divers Auteurs qui en avoient écrit ; ' & pour les autres choses, il les écrivit partie sur ce qu'il avoit vû lui-même, ' partie sur ce qu'il en avoit appris de personnes qui vivoient encore lorsqu'il écrivoit, ' & qu'il croyoit en être les mieux instruites, ' ou même qui les avoient vûes de leurs yeux. ' La crainte de blesser des personnes qui vivoient encore, ne l'empêcha pas non plus de dire ce qu'il croyoit de véritable. [Il a eu soin de marquer les dattes des principaux événemens par les Consuls, & quelquefois par les Olympiades : & il est très-rare qu'il s'y trompe. En un mot il paroît qu'il est tout à fait sincere, & qu'il a fait ce qu'il a pû pour reconnoître la vérité, & pour la faire connoître aux autres.]

l.5.c. 19. pag. 279.c b. c.1.p. 299. c.
l.2.c.1.p.79.b.
l.6.c.1.p. 299. c.
l.2.c.1.p.79.b.
l.6.c.1.p. 299. c.
l.5. c. 19. pag. 279.c' l.5.c.1. p.299.c.
a.

ARTICLE XXXVIII.

Si Socrate a été Novatien.

' M. Valois estime beaucoup non seulement le soin & l'exactitude de Socrate, mais encore son jugement. [Cependant il semble n'avoir pas assez bien discerné les écrits & les personnes à qui il devoit donner créance, & que c'est pour cela qu'on trouve tant de fautes dans son Histoire. Il ne paroît pas non plus avoir assez connu les maximes & la doctrine de l'Eglise ; ce qui eut pû être pardonnable en un laïc, s'il ne se fût pas mêlé de parler si souvent de ces choses qui étoient au dessus de lui, & même d'en parler quelquefois comme un Censeur & un Juge. C'est pour cela] ' que Photius dit qu'il n'est pas fort exact dans les dogmes. [Baronius & quelques autres croyent même qu'il n'étoit pas Catholique, mais Novatien. ' Il semble que Nicephore ait eu la même pensée. ' Et véritablement il parle toujours avec honneur de cette secte, décrit les Evêques qu'elle avoit à Constantinople comme des hommes d'une vertu éminente, & leur attribue souvent

Socr.prol.p.7. 11.
Phot. c.28. p. 17.
Nicep.l.1.c.1. p.35.b l. 2.c. 14.
Socr.prol.p.8.

l.4. c.28. pag. des miracles. ' Il veut même que Novat [ou plûtôt Novatien]
246. b. Chef de leur secte, ait été Martyr.

Cependant il ne parle pas moins avantageusement des Catholiques & de leurs Evêques que des Novatiens. [Mais de plus il donne d'ordinaire à ces Schismatiques, non le nom de
l.2. c. 38. pag. *Purs* qu'ils s'attribuoient, mais celui de Novatiens.] ' Il les op-
142.a 144.a. pose même souvent *à ceux de l'Eglise*, c'est-à-dire, aux Catholi-
l.5.c. 19. pag. ques. ' Il dit en propres termes qu'ils se sont séparés de l'Egli-
278.c. se. Il se sert encore en d'autres endroits du seul mot d'*Eglise*,
p. 279.c.
c.21.p.281. a. pour marquer les Catholiques ; ' & pour les Novatiens, il dit
l.2. c.38. pag. *leur Eglise*. ' Il rapporte que ce furent eux qui ne voulurent pas
144. a. b. se réunir sous Constance avec les Catholiques de Constantino-
l.1. c.10. p.39. ple. ' Il témoigne assez condamner la dureté du dogme des No-
a. vatiens, en rapportant la maniere dont Constantin s'en moqua ;
l.5. c. 19. pag. ' & il condamne expressément l'abolition du Prêtre Pénitencier,
27[illegible] ' quoiqu'il n'y en eût jamais eu parmi les Novatiens. ' M. Valois
p. 278. d.
Pref. p. 8. dit même qu'il met nettement les Novatiens au nombre des
l.5.c. 20. pag. hérétiques ; ' Mais je ne le trouve que dans le titre d'un Chapi-
279.d. tre : & je ne sçai pas si ces titres sont de lui. Il faut ajouter à ce-
[illegible] l. 9. 14. la l'autorité de Théodore le Lecteur de Constantinople, ' qui joint ensemble Théodoret, Sozomene & Socrate, & les appelle tous trois des hommes amis de Dieu, & très-éloquens. [Il n'y a donc aucune preuve que Socrate fut Novatien, & il y en a au contraire qu'il étoit uni à la Communion Catholique. Mais n'étant pas assez instruit dans la doctrine de l'Eglise pour distinguer les bonnes œuvres qui viennent de la grace, & qui ne sont que dans l'Eglise Catholique, de celles qui n'ont qu'une bonté morale & humaine, il estimoit également dans les Catholiques & dans les Novatiens ce qui au dehors paroissoit également estimable, parce qu'il étoit simple dans le bien, au lieu
Soc. l.7. c.41. qu'il y faut être prudent, & sçavoir distinguer les esprits.] ' Il
p. 386. c. loue S. Procle de s'être peu mis en peine si d'autres avoient des sentimens différens des siens sur la Religion. [Cet éloge sans doute que S. Procle ne méritoit pas, retombe sur Socrate même, & donne lieu de croire que les choses de la Religion lui étoient assez indifférentes, ou qu'au moins il ne sçavoit pas assez l'importance qu'il y a d'être uni à la vraie & unique Eglise.]

17. p. 15. ' L'Histoire de Socrate est citée par Libérat & par le VII. Concile. [Nous marquerons dans la suite ceux qui en parlent conjointement avec celle de Sozomene.]

ARTICLE XXXIX.

De Sozomene & de l'Hiſtoire Tripartite.

' POUR Sozomene, on l'appelle Salamine ou Salaman, Her- Phot. c. 30. p.
mie ou Hermias Sozomene. ' Le premier de ces trois 17. Niceph. l.
noms a donné lieu à quelques-uns de croire qu'il étoit de Sala- 1. c. 1. p. 326. Socr. prol. pr.
mine en Cypre ; ce qui n'a point de fondement. Il paroit au con- p. 1.
traire qu'il étoit de Paleſtine. ' Car ſon ayeul dont il parle avanta- Soz. l. 5. c. 15.
geuſement, étoit du bourg de Bethelie dans le territoire de Ga- p. 617. a. b. c.
za, où il embraſſa des premiers le Chriſtianiſme, ayant été con-
verti du Paganiſme par les miracles de S. Hilarion ; ' ce qui a.
l'obligea lui & beaucoup de ſes parens de s'enfuir durant la per-
ſécution de Julien. Outre cela Sozomene dit qu'étant jeune, d.
il avoit vécu avec quelques Solitaires diſciples de S. Hilarion,
qui étoient du même bourg de Bethelie, ' auprès duquel ils l. 6. c. 32. pag. 6[..]9. d.
demeuroient. Il peut bien avoir pris ſon nom de Salaman d'un Prol. p. 11. 12.
diſciple de ce Saint, qui le portoit, ' c'étoit l'un de ceux qui p. 98. 1. b. c.
vivoient auprès de Bethelie. ' Il avoit été témoin de la manie- l. 6. c. 32. pag. 689. d.
re dont ſe conduiſoit S. Zenon Evêque de Maiume auprès de l. 7. c. 28. pag.
Gaza, alors âgé de près de cent ans. [Ainſi c'étoit vers l'an 751. d.
410.

' Il ne demeura pas néanmoins toujours dans la Paleſtine.] l. 9. c. 3. p. 445. d.
Car il témoigne qu'il avoit reçu de Dieu quelque grace mira-
culeuſe & extraordinaire en une Egliſe près de Conſtantino-
ple qui portoit le nom de S. Michel ; & on tenoit qu'elle por-
toit le nom de cet Archange, parce qu'il s'y étoit apparu. ' Il p. 446.
rapporte deux autres miracles faits au même lieu, ' & il témoi- p. 446. a.
gne qu'il s'y en faiſoit un fort grand nombre. ' Cette Egliſe qui Gyl. boſp. l. 2.
eſt fort célébre, étoit au Nord de Conſtantinople ſur le bord c. 10. p. 137.
de la mer, au quartier que l'on appelloit Anaple & Soſthe- Cang. C[..] l. 4. p. 157. b.
nion. On prétend qu'elle a été bâtie par Conſtantin. ' Juſtinien Proc. ædi. l. 1.
la fit rebâtir avec beaucoup de magnificence, ' & néanmoins c. 8. p. 20. 21.
la ſainteté de ce lieu n'empêcha pas Théodore ſa femme d'en arc. c. 16. p. 48. c.
faire arracher une perſonne de qui elle vouloit ſe venger. ' Il Cang. p. 187.
y a eu en ce lieu un Monaſtere. c.

' Le titre de Scolaſtique que l'on a donné à Sozomene, Phot. c. 30. p.
[donne lieu de juger qu'il étoit habile dans les Lettres :] & 17.
Photius le préfére à Socrate pour la maniere d'écrire. ' Il s'oc- Soz. [..] 2. c.
cupa dans Conſtantinople à plaider ; [mais il peut auſſi avoir

If. P. l. 1. ep. 2..p. 880. d e. eu d'autres emplois :] car' S. Isidore de Peluse écrit à un Sozomene Domestique, [c'est-à-dire, Conseiller & Assesseur] Soz. l. 2 c. 3. p. 446. d'Isidore Préfet [d'Orient en 435. & 436.] ' Il est certain que l'Historien étoit encore occupé dans la fonction d'Avocat, lorsqu'il composa son Histoire Ecclesiastique. On y voit qu'il étoit très-habile dans le Droit civil : [& il y cite diverses loix.]

Soz. l. 1. c. 1. p. 401. a. ' Il fit premierement en deux livres un abrégé de ce qui s'est passé depuis l'Ascension de Notre-Seigneur, jusqu'à la dé- n. p. 991. a. position de Licinius [en 323.] 'de quoi il ne nous est rien re- l. 1. c. 1. p. 401. a. sté. ' Il fit ensuite sa grande Histoire [' divisée en neuf livres,] p. p. 397. a. qui devoient comprendre tout ce qui s'étoit passé depuis l'an- a c. 2. p. 403. a. née [324.] en laquelle Crispe & Constantin Césars avoient pr. p. 397. a. été Consuls pour la troisiéme fois, ' jusqu'au 17e Consulat de Théodose le jeune, [c'est-à-dire, jusqu'en 439. Ainsi il est visible que cette Histoire est imparfaite aujourd'hui, puisqu'elle ne va pas même jusqu'à la fin de l'an 415. Mais il y a de l'apparence " que l'Auteur ne l'a jamais conduite plus loin, & qu'il Note 26. est mort avant que de l'achever, après l'an 446. & avant l'an p. 395. d. 453.] ' Il commença à l'écrire entre 443. & 450. [de sorte qu'il est difficile de juger pourquoi il la borna à l'an 439. si ce n'est peut-être qu'il n'ait pas voulu entrer dans l'exil d'Eudocie, & dans les autres malheurs qui accablerent Théodose depuis l'an 440.]

Greg. l. 6. ep. 31. p. 733. e. ' S. Gregoire dit que l'Eglise Romaine ne vouloit point recevoir l'Histoire de Sozomene, tant à cause des éloges de Théodore de Mopsueste, qu'à cause qu'il y avoit beaucoup de Soz. prol. pag. 14. fausseter. ' Ce qu'il dit des éloges de Théodore doit plûtot se rapporter à l'Histoire de Théodoret. [Mais pour les fautes, il Gr. n. p. 735. b. faut avouer qu'il en y a beaucoup dans Sozomene ;] "quoiqu'il soit vrai que s'il falloit rejetter tous les Historiens qui ont fait des fautes, on n'en trouveroit pas un seul qu'on pût recevoir.

[Sozomene a même fort bien reconnu le chemin qu'il fal- Soz. l. 1. c. 1. p. 401. b. loit prendre pour trouver la vérité. ' Car il dit qu'il écrit ce qui s'est passé de son tems, sur ce qu'il a vû lui-même, ou sur ce qu'il a appris des personnes les mieux instruites, & qui souvent b. avoient été témoins des choses qu'elles lui rapportoient. ' Et Fasc. p. 244. a. b. pour le reste il dit qu'il a consulté les loix des Empereurs ' dont sa profession d'Avocat lui donnoit une grande connoissance, Soz. l. 1. c. 1. p. 401. b. 402. a. ' les Actes des Conciles, les Lettres des Empereurs & des Evéques, ' & même les Ecrits des hérétiques contre l'Eglise.

[Mais il ne suffit pas de chercher où il faut ; il faut encore discerner ce qu'on y doit choisir ou laisser.]

' Il avoit eu d'abord le dessein d'insérer ces pieces origina- p. 401. c.
les dans son Histoire : [ce qui l'eut extrémement enrichie.]
Il se contenta ensuite d'en mettre le sens en abregé, hormis
dans quelques endroits contestés.

' Il crut que la fidélité l'obligeoit de marquer les différends p. 402. a. b.
arrivés dans l'Eglise pour des rangs ou d'autres choses semblable, & les efforts que les hérétiques avoient fait contr'elle. Et
il remarque qu'en cela même on voit que l'Eglise est l'ouvrage de Dieu, puisqu'elle subsiste parmi toutes les tempêtes, &
s'augmente au lieu de périr. ' Il s'étendit encore sur les Histoi- c. d. Prol. p
res des plus illustres Solitaires, comme pour reconnoître l'a- 10.
vantage qu'il avoit eu d'être élevé par quelques-uns d'eux, &
profiter de ce qu'ils lui avoient appris. ' Il ne se renferma pas l. 1. c. 1. p. 402.
même dans les bornes de l'Empire Romain, & il nous a ap- b. c.
pris ce qu'il avoit pû sçavoir de ce qui s'étoit passé dans les autres nations touchant l'Eglise, [comme la persécution de l'Eglise de Perse vers 340. Ainsi son Histoire est plus étendue que
celle de Socrate.] ' Elle est aussi mieux écrite, ' le stile n'en Phot. c. 30. p
étant ni bas ni enflé, mais dans une médiocrité très-propre à 17.
un Historien Ecclesiastique. Il n'est pas néanmoins sans défaut Socr. prol. p 11.
pour la diction même : & M. Valois trouve qu'il est fort au dessous de Socrate pour le jugement, [quoique Socrate n'y excelle pas non plus.]

' Ce qui est de plus fâcheux pour l'Histoire de Sozomene, p. 11.
c'est qu'elle est presque partout si conforme à celle de Socrate, qu'il est visible que l'un a copié l'autre, mais sans le vouloir
avouer, ' & ce blâme tombe plûtôt sur Sozomene, puisque p. 12.
presque tout le monde croit qu'il a écrit le dernier. ' Il paroit l. 1. c. 38. p. 74
en effet que lorsque Socrate écrivoit, le lieu où étoit mort Arius c. d.
subsistoit encore, en l'état qu'il étoit à la mort de cet Héresiarque. ' Mais Sozomene remarque qu'un Arien l'avoit acheté, & Soz. l. 2. c. 30
y avoit bâti exprès une maison pour le changer. ' Il y a aussi as- p. 491.
sez d'apparence que Socrate acheva son Histoire dans l'année Socr. l. 7. c
439. à laquelle il la finit. Au moins l'on n'a point de preuve qu'il 48. p. 393.
l'an 26. ait ni écrit ni même vécu depuis ce tems-là ; " au lieu qu'on a
tout sujet de croire que Sozomene n'a commencé la sienne,
comme on a dit, qu'après l'an 443. On peut aussi remarquer
dans Socrate une candeur & une simplicité qui ne lui auroit
pas permis de prendre son Histoire d'un autre sans en avertir.

On ne voit pas non plus pourquoi il auroit omis des circonstances que Sozomene ajoute à son recit, & beaucoup d'Histoires entieres qui sont dans le même Auteur.

Sozomene a copié ce que Socrate dit en faveur des Novatiens, aussi bien que le reste. C'est pourquoi on le traite aussi de Novatien. / Mais on voit qu'il oppose l'Eglise Catholique aux Novatiens, aussi bien qu'aux autres hérétiques. / Il les met même expressément entre les sectes & les hérésies. / Il témoigne se réjouir de ce que les hérétiques se réunissoient à l'Eglise Catholique. [Il ne parle point assurément des dogmes de Novatien,] / lorsqu'il rapporte les divers mouvemens que les hérésies ont causés, parce que la doctrine de l'Eglise Catholique paroit avec d'autant plus d'éclat & de clarté, lorsqu'on voit qu'après tant d'agitations, elle demeure victorieuse par la force que Dieu lui donne, & attire à elle toutes les Eglises [hérétiques] & tous les peuples. [Il ne regardoit point sans doute comme des gens hors de la véritable Eglise, ni S. Hilarion, ni S. Epiphane, / ni tant d'autres saints Solitaires, dont il dit qu'il veut rapporter les actions, afin que ceux qui embrassent la même profession, y voyent par quel chemin on peut arriver au comble de tous les bonheurs.

/ Il reconnoit qu'il est impossible à la nature humaine de ne point pécher : qu'à cause de cela Dieu a ordonné d'accorder le pardon à ceux mêmes qui avoient souvent péché, lorsqu'ils s'en repentoient : que pour obtenir ce pardon il est nécessaire d'avouer ses fautes : & que comme il eut été trop facheux de les avouer devant tout un peuple, / on avoit établi pour cela dans chaque Eglise un Prêtre sage, secret & le plus exemplaire de tous. [Il reconnoit donc que Dieu veut qu'on accorde le pardon des péchés qu'on est obligé de confesser ; ce qui, selon la pratique de ce tems-là, ne se peut entendre que des péchés mortels & canoniques. Ainsi il est contraire au principal point des Novatiens, [qui ne vouloient point comme il le dit aussitôt], ni de pénitence [canonique] ni de Prêtre Pénitencier.

Prol. p. 14. / Théodore le Lecteur le qualifie comme Socrate, un ami de Dieu, & lui donne même à lui en particulier le titre de Bienheureux.

[illegible] prol. p. 20. Ce Théodore qui vivoit vers le commencement du VI. siecle, fit un composé des histoires de Socrate & de Sozomene, & y joignit encore celle de Théodoret, ne faisant de ces trois qu'un seul corps tiré tantot de l'un, tantot de l'autre. Mais

Margin notes: [illegible] de Script. [illegible] Bar. [illegible] c. 12. [illegible] l. 8. c. 1. [illegible] l. 2. [illegible] p. [illegible] d. [illegible] pag. [illegible] d. [illegible] p. [illegible] b. — c. d. — [illegible] pag. [illegible] — d.

on n'a que les deux premiers livres de cet ouvrage, qui comprennent les regnes de Conſtantin & de Conſtance ; & on ne trouve point qu'il en ait fait davantage. Ils ne ſont pas même imprimés.

[Vers le même tems] ' Caſſiodore fit traduire en Latin ces trois Hiſtoriens par Epiphane, afin que la Grece ne ſe vantât pas de poſſéder ſeule un ouvrage ſi admirable, dit-il, & ſi néceſſaire à tous les Chrétiens : & quand ils furent traduits, il en fit faire un ſeul corps d'hiſtoire diviſé en douze livres, de la même maniere que Théodore avoit fait en Grec. [C'eſt ce qu'on appelle l'Hiſtoire Tripartite, que nous avons encore aujourd'hui. p. 13.

ARTICLE XL.

De Philoſtorge.

' PHILOSTORGE a prétendu auſſi nous donner une Hiſtoire Eccleſiaſtique ; car il paroît que c'eſt le titre qu'il donnoit à celle qu'il avoit compoſée. ' Son pere nommé Cartere, étoit de la ſecte des Eunomiens ; & il fut aſſez malheureux pour y attirer non ſeulement Eulampie ſa femme qui étoit Catholique, mais encore peu à peu les quatre freres de ſa femme, ſes autres parens & ſon pere même nommé Anyſe, qui étoit Prêtre du bourg de Boriſſe dans la ſeconde Cappadoce. ' Cartere étoit auſſi apparemment de Cappadoce, où la ſecte d'Eunome regnoit le plus ; & Philoſtorge ſon fils a paſſé pour être Cappadocien. Ph. t. c.4[illegible]. p. 26. Philg. l.[illegible] c.9 p. 519. a. b. pr. G. p. [illegible].

' On croit qu'il peut être né vers 368. [ou vers 364. ' ſi c'eſt à Conſtantinople qu'il vit Eunome, comme M. Valois croit qu'il le faut dire. Car il avoit alors 20 ans. [& Eunome qui demeuroit à Calcédoine auprès de Conſtantinople, fut tiré de là vers l'an 384. pour être mené en exil.] ' On juge par ſes écrits qu'il étoit bien inſtruit dans les Lettres & dans diverſes ſciences, même dans l'Aſtrologie & la Médecine. ' Pour la piété que quelques-uns lui attribuent, [on peut juger quelle elle étoit] ' par la profeſſion qu'il fait partout de ſuivre & ſoutenir les impiétez de l'Arianiſme. On ne peut pas même douter après les éloges qu'il donne à Eunome, ' juſqu'à admirer la beauté de ſa lepre & de ſon begayement, ' & après ce que nous avons p. 5. 6. l. 10. c. 6. pag. 523. d n. pag. 150. d. pr. G. p. 6.-10. p. 10.-13 p. 13. l. 1[illegible]. pag. [illegible]

dit de son pere, il est visible, dis-je, qu'il étoit de la secte des Eunomiens, la plus détestable de toutes les branches de l'Arianisme. Et l'on en trouve les plus grandes extravagan-
l.1.c.2.p.476. ces dans son histoire, ' sinon qu'il parle des Reliques des
l.7.c.4.pag. 503. d. Saints sans trouver mauvais qu'on les honore : & il condamne même la profanation que les Payens en firent sous Julien.

[Non seulement il a loué Eunome en divers endroits de son
pr. G. p. 16. Histoire, [' mais il a composé pour faire son éloge un ouvrage entier, dont il ne nous reste rien, non plus que d'un autre écrit qu'il avoit fait pour défendre la Religion Chrétienne contre Porphyre.

Gesn. p. 151. 4. [Nous n'avons pas non plus son histoire ; [' car si Gesner dit qu'il y en avoit quelque chose en Grec à Venise ; [cela n'a point encore paru, & nous en avons seulement l'extrait que Photius en a fait, mais assez ample pour tenir lieu d'une gran-
p. 17. de Histoire.] ' Elle étoit divisée en douze Livres, dont les pre-
l. 1. p. 468. mieres lettres formoient son nom de Philostorge. ' Elle commence par la mort de Constance pere du grand Constantin, pour venir ensuite à l'histoire d'Arius, [& continuer ainsi l'Histoire des Empereurs & de l'Arianisme] ' jusqu'à [l'an
l.12.p. 638. 425.] auquel Jean fut puni, & Valentinien III. déclaré Auguste.

Phot. c. 40.p. 25.a. ' Photius loue assez son stile agréable & élevé, quoiqu'il y ait quelquefois des figures ou froides ou trop hardies, & de grands tours de périodes qui rendent son discours obscur, & qui lassent son Lecteur. Pour les choses, ce n'est proprement
c. qu'un éloge des Ariens & qu'une satire des Orthodoxes, ' sinon qu'il a été contraint par la force de la vérité de dire quelque bien de Saint Basile, en en disant beaucoup de mal, & qu'il n'a osé rien dire contre Saint Gregoire de Nazianze.

Philg.pr.G.p. 35-38. ' Mais il n'épargne pas non plus les Ariens qui n'ont pas été
l.1.c.2.p.468. a. aussi impies qu'Aëce & Eunome, ' à commencer par Eusébe de Césarée, que cet impie accuse de n'avoir pas été assez religieux, parce qu'il n'avoit pas cru, [comme les Eunomiens,] que la Divinité pût être comprise [par les hommes. On peut
pr.G.p.23.35. par-là juger du reste.] ' Aussi on prétend que son but a moins été d'écrire une histoire, que de faire l'apologie & l'éloge de
Phot. p.25. a. sa secte. ' Il rapporte ordinairement les choses tout autrement que les autres, [& souvent d'une maniere visiblement fausse.]
b Philg.pr.G. p.16. ' Photius l'accuse non seulement d'être un menteur, mais même

me de fe laiffer aller à des fables : & les prodiges qu'il attribue, foit à Eufebe de Nicomédie, foit à Théophile l'Indien, [dont aucun autre ne parle, foit à Léonce de Tripoli,] en font une affez bonne peuve.

[Cette hiftoire, quelque méchante qu'elle eft, n'a pas laiffé d'être affez célébre. ' On croit que Sozomene la marque en Philg.pr.G.p. un endroit, mais pour rejetter ce qu'elle dit. Godefroy donne 19. quelques épigrammes grecques que l'on en a faites il y a long-tems. ' Jean d'Antioche, qui vivoit, felon Godefroy, au com- p. 260. 261. mencement du VII. fiecle, ' en cite un grand endroit fur le v. p. 541. Jourdain, [où l'on voit une des longues phrafes que blâme Photius.] ' La peine que Photius s'eft donnée d'en faire un fi p. 467. long extrait, [eft fon principal honneur, & lui en fait peut-être plus qu'elle ne mérite. ' Mais Photius a eu foin de mar- pr.G.p 51.54. quer fouvent le jugement qu'il en falloit faire. ' N.cetas Coniate p.2. v.p.539. qui vivoit au XIII. fiecle, en tire divers endroits. Nice- 540. phore ne la cite que trois fois ; mais il la copie très-fouvent, quoiqu'il puiffe bien n'en avoir eu que l'extrait fait par Photius.

' Suidas en a pris auffi bien des chofes, tantôt en le nom- pr. G. p. 54. mant, & fouvent en ne le nommant pas ; [ce qui a fait faire des fautes confidérables à Baronius. Car fans confidérer que Suidas prend de toutes fortes d'Auteurs bons & méchans, Chrétiens & Payens, Catholiques & Hérétiques, il nous a donné comme des Saints un Agapet de Synnades, un Auxence de Mopfuefte, & quelques autres, fur les éloges qu'il en a trouvés dans ce Lexicon,] ' & qui n'ont point d'autres Auteurs que p. 542.543. Philoftorge, ' dont Baronius n'auroit eu garde de recevoir le Bar.345.§.14. témoignage fur cette matiere. [Il n'auroit pas fait un autre 16. jugement d'Auxence] que de Théophile, [s'il eut fçû que ce qu'on en dit ne vient que de la même fource.]

' Il croit que Thalaffe cité par Philoftorge fur un miracle §.15. Philg.p. prétendu de fon Théophile, eft celui qui étoit Préfet du Pré- 545.a. toire fous Conftance. [' J'aimerois mieux l'entendre] ' d'un b. Amm.l.14. autre Thalaffe [1] Officier fous Conftance & fous Julien, dont p. 3. c l.22. p.221. b. Ammien rapporte une hiftoire, mais qui étoit d'une qualité bien inférieure à un Préfet. [Et j'aime encore mieux me contenter de ce que dit Philoftorge,] ' qu'il avoit long-tems vé- Suid. ρ. pag. cu avec Théophile, [ce qui ne rend pas fon témoignage plus 1306. a. authentique, étant aifé que le difciple d'un Arien, & qui apparemment étoit un grand impofteur, eût appris de lui à men-

1. Ex Proximo libellorum.

Bar.354.§.15. tir pour lui.] ' Baronius femble avoir cru que ce Thalaffe avoit écrit : [& les termes de Philoftorge portent affurément à le croire. Ainfi ce fera de cet Auteur Arrien que viendra tout ce que Philoftorge nous débite de fon Théophile.]

ARTICLE XLI.

De Philippe de Side, Prifque, & Jean l'Orateur Hiftoriens.

[NOUS trouverions beaucoup de chofes pour le regne du jeune Théodofe dans l'hiftoire de Philippe de Side, fi elle étoit venue jufqu'à nous.] ' Ce Philippe étoit originaire de la ville de Side en Pamphylie, ' & parent du Sophifte Troïle. Il s'appliquoit beaucoup à l'étude ; & il amaffa une grande quantité de toutes fortes de livres. Il étoit Diacre de Conftantinople fous Saint Chryfoftóme, & fort uni avec lui. ' Il fut fait Prêtre [par Attique fans doute,] auquel on parla de le donner pour fucceffeur. ' Quelques-uns le demanderent encore pour Evêque après la mort de Sifinne, & après la dépofition de Neftorius. [' Mais Dieu ne permit point qu'on l'élût jamais. Et véritablement il étoit bien indigne d'une charge qu'on ne peut fouhaiter fans crime.] Car il fit de grandes plaintes dans fon hiftoire de ce qu'on avoit élu Sifinne au lieu de lui, ' quoiqu'ils tinffent tous deux le même rang dans le Clergé, & qu'il furpaffât Sifinne en éloquence. On peut voir dans Photius ce que c'étoit que cette éloquence qui lui donnoit tant de vanité. ' Cependant cette jaloufie contre Sifinne lui fit dire des chofes que Socrate a eu honte de rapporter.

Socr.l.7.c.27. p.365.c. d. — c.26.p.368. a. b. — c.29.p.370. b. — c.35.p.377. d. — c.26.p.368. b. c. — Phot. c.35. p. 21. — Socr.l.7.c.26. p.368.c.

[On ne marque point qu'il ait fait les mémes plaintes contre les élections de Neftorius & de Maximien, dont il avoit auffi été compétiteur : ce qui peut faire juger] ' qu'il écrivit fon Hiftoire, comme dit Théophane, [ou plutôt qu'il l'acheva] durant l'Epifcopat de Sifinne [en 426. ou 427.] ' Il la commençoit dès la création du monde, y mélant quantité de chofes inutiles pour faire paroitre fa fcience, ' & tout cela dans un ftile Afiatique fort étendu & fort diffus : ' de forte que cet ouvrage divifé en trente-fix parties, & chaque partie en plufieurs livres, comprenoit près de mille livres. ' Photius qui n'en avoit vû que vingt-quatre parties, dit qu'elles comprenoient chacune vingt-quatre livres. [Ainfi les trente-fix

Theoph. pag. 75. d. — Phot.c. 35. p. 2. — p.21. Socr.p. 368. d. — Phot. p. 21. — Socr.p.368.d. — Socr. p. 76. d. — Phot. p. 21.

parties faisoient 864. livres.] Outre la longueur de cet ouvrage, & les choses superflues qu'il contenoit, le stile en étoit encore fort désagréable & fort ennuyant; souvent méme l'ordre des tems n'y étoit pas gardé. En un mot cette Histoire n'étoit propre ni pour les personnes habiles à cause de ses défauts, ni pour les ignorans à cause de son stile pompeux & enflé qu'ils n'entendoient pas. 'L'Auteur l'avoit intitulé *L'Histoire Chretienne*. Soc.l.7.c.27. p.369.b. a Phot.p.21.

'Le méme Philippe écrivit aussi un grand ouvrage pour réfuter les écrits de Julien l'Apostat. [Il ne nous reste rien aujourd'hui de tout cela.] Socr.l.7.c.27. p.368.d.

'Prisque [que Maximin avoit mené avec lui dans son Ambassade à Attila en 449. comme nous avons vû ci-dessus, écrivit l'Histoire des guerres que ce Prince fit à Théodose. 'Il paroît qu'il écrivit encore l'Histoire de Marcien, le Voyage de l'Empereur Anthéme à Rome, 'la guerre que Basilique fit contre Genseric sous l'Empereur Leon, & comment l'Empereur Leon fit tuer Aspar & ses enfans [à la fin de 471.] 'Suidas lui attribue huit livres de l'Histoire Bysantine & de la guerre contre Attale: [il veut dire contre Attila.] Evag. l. 1. c. 17.p.275.a.b. l.2.c.1.p.283. b. c. c.6 p 308.b.c. Theoph.pag. 100.a. Suid. π. pag. 590. d.

'Cet Historien étoit de Thrace, de la ville de Pane ou Panion, marquée entre les villes de la province d'Europe en Thrace. 'Il étoit Sophiste ou Professeur en éloquence. 'Il a été à Rome, & y a vû [Merouée] Roi des François. 'Il alla aussi en Thébaïde & à Alexandrie, où il fut témoin des troubles qui suivirent l'élection de Saint Protere [en 452.] & il contribua à les diminuer par le conseil qu'il donna à Flore Préfet d'Egypte. 'Euphéme Maître des Offices sous Marcien se servoit aussi beaucoup de son conseil. c Theoph.p. 100. a, Evag. n.p.74 2.a. ῥήτωρ. Evag. l. 1. c. 17 p 275. a. &c. Evag. l. 2. c. 5. p. 295. Prisc. p. 41. c. d.

'On croit que son Histoire se trouve encore aujourd'hui dans quelques Bibliothéques. [Il n'en a encore paru que quelques fragmens inserés dans l'Histoire Bysantine, qui regardent particulierement le sujet des Ambassades.] Voss. hist.gr.l. 4.c.18.p.488.

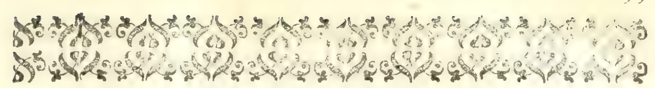
'Jornande en rapporte aussi quelques endroits. 'Il a écrit avec beaucoup de soin, d'exactitude & d'élégance. Outre son Histoire, Suidas dit qu'on avoit de lui des Déclamations & des Lettres. Jorn.r. Got.c. 24.34.35.42. 49. Evag.l.1.c.17. p.275.a. | 2.c. 16.p.308. c. Suid.π.p.590. d.

'L'Histoire du jeune Théodose a encore été écrite par un nommé Jean, qui est souvent cité par Evagre, '& qualifié par lui Orateur ou Professeur en éloquence. 'On croit qu'il étoit d'Antioche, parce que tout ce qu'Evagre en cite, regarde l'Hi- ῥήτωρ. Evag.n.p.61. c.d.l 1.c.16.p. 270.a c.12.p. 306.b. 3.c.14.

25. p. 342. b. ſtoire de cette ville. 'Il termina ſon Hiſtoire à la ſeptiéme an-
356. d. née de Juſtin I. [de Jeſus-Chriſt 525.] 'ce qui le diſtingue
p.274. 4. n. p. 61.2.a. d'un autre Hiſtorien nommé auſſi Jean, dont l'Hiſtoire com-
l.4. c.5.p.383. d. mençoit à la fin de Juſtinien, & alloit juſqu'à Maurice.

n. p. 61.1. d. Phot. c.41. p. 28. 'Il y a eu auſſi un Eutychien nommé Jean, qui a écrit cinq Livres de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique depuis Neſtorius juſqu'à la défaite de Baſiliſque, [c'eſt-à-dire, depuis 428. juſqu'en 477.] Il y ajouta cinq autres livres, [dont nous ne ſçavons pas le contenu.] Photius croit que c'eſt Jean d'Egée Prêtre Eutychien.





ATTILA ROI DES HUNS.

ARTICLE I.

Des Huns en général.

LE dessein de cet Ouvrage consacré à l'éclaircissement des affaires de l'Eglise, nous engage à faire l'Histoire d'un Prince payen, qui n'est connu que par la ruine & la misere d'une infinité de peuples & de provinces entieres. Il a eu trop de part dans l'Histoire de S. Leon, de S. Agnan, & de plusieurs autres Saints, pour que nous puissions nous dispenser d'en parler. Et ceux qui par les yeux de la foi regardent en Dieu les événemens humains, seront peut-être édifiés de voir dans la vie & dans la mort d'Attila ce que l'Ecriture nous apprend en tant d'endroits : que Dieu éleve les plus méchans, & arme leur bras de sa puissance pour purifier ses élus par des souffrances temporelles, & punir ensuite par des supplices éternels ceux qui les ont persécutés : en quoi, dit S. Augustin, il agit comme un pere qui prend les verges ou les fait prendre à un valet pour châtier son fils, & le rendre digne de lui succéder, & jette ensuite les verges au feu. Ainsi nous verrons Attila se rendre maitre de tous les peuples du Nord par une infinité de violences criminelles, que les hommes appellent des conquêtes & des triomphes, lorsqu'on les commet à la tête d'une armée, & en répandant même le sang d'un frere. Nous le verrons ravager un grand nombre de provinces depuis les Gaules jusques dans la Perse ; servir à la justice de Dieu pour punir une infinité de méchans, & à sa miséricorde pour purifier & pour couronner plusieurs de ses serviteurs. Nous le verrons enfin expier tant de sang répandu en répandant le sien propre, par l'Arrêt du Juge unique des Souverains ; commencer par une mort honteuse,

une mort dont la misére ne finira jamais ; & cette vaste étendue de ses conquétes se dissiper par sa grandeur méme, par la division de ses enfans, & par la méme ambition qui lui avoit donné l'origine.]

Val. r.Fr. l. 4. p. 153. Am. l. 31. p. 435. 441. Agat. l. 5. p. 154. c. ' On ne trouve que peu d'Auteurs qui ayent parlé des Huns avant Ammien Marcellin ; & on n'en nomme que deux. ' Ammien raporte " comment ils traverserent les Palus-Méotides, au-dela desquels ils habitoient ; comment ils se soumirent les Alains & les Gots vers l'an 376. & comment s'étant emparés du Païs que les derniers occupoient, ils s'étendirent jusques sur les bords du Danube, [du côté de son embouchure, & encore beaucoup au-dessus.] v.Valens.§. 17.

Proc. b. Per. l. 1. c. 10. p. 28. b. ' Du côté de l'Orient, ils s'étendoient jusques aux portes Caspiennes, qui terminoient l'Iberie & le mont Taurus. Car il y a là de vastes plaines qui vont jusques aux Palus-Méotides ; & c'est-là qu'étoit, dit Procope, presque toute la Nation des Huns.

Am. p. 435.-437. ' Ammien fait aussi une ample description soit de leur personne, qui n'avoit rien que de difforme & d'éffrayant, soit de leurs mœurs toutes barbares. [C'est peut-étre de lui que ' Zosime, Saint Sidoine, & Jornande ont tiré une bonne partie de ce qu'ils en disent : [& S. Jerôme confirme en beaucoup de points ce qu'il en écrit. ' Il nous suffit de remarquer qu'ils n'avoient point d'autre nourriture que ' des racines sauvages & de la chair toute crue, ' ni d'autres logemens que leurs chariots. Car ils n'avoient pas même de cabanes ; mais ils étoient sans cesse dans les bois & dans les montagnes, où ils s'accoutumoient dès l'enfance à souffrir la faim, la soif & toutes sortes d'incommoditez. ' Ils étoient toûjours à cheval, jusqu'à y manger & à y dormir ; & si peu accoutumés à aller à pied, qu'on a même écrit qu'ils ne le pouvoient point du tout. ' Ils n'avoient aucune demeure fixe, ni aucune autre loi que leur fantaisie, qui les emportoit indifferemment à toutes choses sans distinction de bien ni de mal, n'ayant aucune religion ni vraye ni fausse. ' Ils étoient extremément infidéles, légers, & coléres.

(Zos. l. 4. p. 747. | Sid. car. 2. p. 297. Jorn. r. Got. c. 24. p. 642. 644. | Am. l. u. p. 615 618. | l. 31. p. 436. a. | p. 437. a. b. 436 a. b. | n. f. p. 616. | Zos. l. 4. p. 747. b. c. | Amm. p. 437. b. | b Salv. l. 4. p. 89.)

Jorn. r. Got. c. 24. p. 643. ' On peut voir si l'on veut dans Jornande le conte quil fait de leur origine, [& qui n'a point apparemment d'autre source que la haine des Gots contre cette Nation, qui les contraignit tout d'abord de se soumettre à sa puissance, ou de lui abandonner son Païs.]

Amb. de Tob. c. 11. t. 2. p. 595. l. ' S. Ambroise dit qu'ils étoient passionnés pour le jeu, ce qui en ruinoit plusieurs par les usures, & étoit même une source

de beaucoup de meurtres, [quoiqu'il ſemble que la paſſion du jeu, non plus que] celle de l'impudicité dont on les accuſe, [ne dût gueres etre celle d'une Nation toute dure & toute guerriere. Mais l'oiſiveté où les gens de guerre ſe trouvent ſouvent, & le libertinage où ils ſont ſans ceſſe, ſont la ſource de toutes ſortes de vices, & de ceux-ci plus que des autres. Il ſemble auſſi que les Huns vivant comme ils faiſoient, n'avoient que faire d'or ni d'argent.] ' Et néanmoins on aſſure qu'ils l'aimoient avec une paſſion furieuſe. ' Ils n'avoient, comme on a dit, aucune religion. ' Nous verrons néanmoins qu'Attila avoit ou feignoit d'avoir quelque ſuperſtition payenne. ' On cite de Saint Jérôme que quelques-uns d'eux avoient embraſſé le Chriſtianiſme, ' mais il n'y en pouvoit pas avoir beaucoup. Amm p.437. b. Amm. p.437. b. c. Priſc.de leg p. 65. c. Bar. 405.§.11. Salv. de gub. p. 93.

' Les Huns ne furent pas arrétés par le Danube. Ils le paſſerent ſouvent, ſoit pour faire la guerre aux Romains & piller leurs terres, ſoit pour les ſecourir contre les autres Barbares. [C'eſt pourquoi on les trouve ſouvent mélés dans l'Hiſtoire de l'Empire, " juſques dans les Gaules.] ' On les voyoit méme quelquefois combatre les uns contre les autres, ſelon les differens partis qui les payoient. [Cela confirme aſſez] ce ' que dit Ammien, qu'ils ne pouvoient ſe ſoumettre à l'autorité d'un Roi ; mais qu'ils ſe contentoient d'être conduits confuſément par les Principaux d'entr'eux, à qui l'Hiſtoire donne quelquefois le titre de Roys,] ' quelquefois celui de Chefs ou de Généraux. ' Ils n'étoient pas tous d'une même race. Bar.444.§.25. 28. "Valent.3. Amm. p.439. 440. p. 436. Socr.l.7.c.43. p.387.c Thed.

' La Nation méme des Huns étoit partagée en differens Peuples, tous compris ſous le nom de Huns ou de Scythes, mais qui avoient encore leurs noms particuliers. Agathias parle des Cotrigores, des Utigores, des Ultizures ou Vultinzoures, & des Burugondes, [qu'il ne faut pas confondre avec nos Bourguignons établis en France. Les Huns Nephtaliſtes ou Blancs étoient célébres à la fin de ce ſiécle, & les Sabires du tems de Juſtinien. Il ſera aiſé d'en remarquer encore pluſieurs autres dans l'Hiſtoire.] ' On aſſure que les Abares qui ont fait ſi long-tems la guerre à l'Empire d'Orient, les Hongrois & les Turcs mêmes, ont tiré leur origine des Huns. l. 5. c. 37. p. 243. b. Priſ. Leg. p. 48.49. Agat. l. 5. p. 154. 1. Valr. Fr. l. 5. p. 153.



ARTICLE II.

Des premiers Rois des Huns : De Roua oncle & prédecesseur d'Attila.

Jorn. r. Got. c. 24. p. 64. ' JOrnande dit que Balamir étoit Roi des Huns lorsqu'ils passerent les Palus-Méotides, & s'assujettirent les Gots [vers 376.] c. 48. p. 681. ' Il l'appelle autre part Balamber. Val. r. Fr. l. 3. p. 154. ' Le nom d'Uldin est célébre dans l'Histoire du tems d'Arcade. Phot. c. 80. p. ' Olimpiodore parle d'un Caraton qu'il appelle le premier de leurs Rois [vers 415.]

Prisc. p. 48. d. Plusieurs des ancêtres d'Attila avoient porté le sceptre dans cette Nation. p. 39. a. ' Mundiuque son pere conserva l'ancienne splendeur de sa maison. Jorn. r. Got. c. 35. p. 661. ' D'autres l'appellent Mundzucque, & lui donnent pour freres Octar & Roas, qui furent Rois des Huns; Prisc. p. 39. a. mais non de toute la Nation. ' Ils avoient encore un frere nommé Œbarse, [qui les survequit ;] mais il obéissoit à Attila. [Octar peut bien être] Socr. l. 7. c. 30. p. 371. 372. ' cet Uptar Roi des Huns " qui mourut crévé de viande [peut-être ' Buch. belg. p. 588. 2. vers 437.] en faisant la guerre aux Bourguignons. v. Valent. § 3. Prisc. p. 47. a. ' Roas nommé par Prisque Roua, [& Rugula par Tiro Prosper, ne doit pas être confondu] Socr. l. 7. c. 43. p. 387. ' avec " Rougas Général des Huns qui fut tué d'un coup de foudre vers l'an 426. en faisant la guerre à Théodose II. v. Théod. § Prisc. p. 47. a. b ' Roas fut Roi des Huns immédiatement avant Attila. Prosp. T. ' Ce fut lui qui fit rétablir le Général Aëce dans ses Charges vers l'an 433.

Amm. l. 31. p. 439. 440. ' Dès l'an 376. les Huns s'étoient rendus maitres de toute cette vaste étendue de païs qui est entre le Tanaïs & le Danube, possedée auparavant par les Alains, par les Gots, Jorn. c. 24. p. 641. ' & par plusieurs autres Barbares. Prisc. p. 37. 62. d. Val. r. fr. l. 4. p. 156. ' Depuis cela ils posséderent la Pannonie qui est le long de la Save [où est Sirmich] par accord fait avec Aëce, dit Prisque, [& c'étoit dès devant que Roua eût fait rétablir ce grand Capitaine en 433. ou 434.] Prosp. Chr. ' puisque l'année de devant, Aëce s'étoit retiré chez les Huns dans la Pannonie. [Mais ce n'étoit ce semble que depuis l'an 427.] Marc. Chr. ' auquel Marcellin dit que les Romains " retirerent les Pannonies des mains des Gots, qui les occupoient depuis 50. ans. v. Théod. § Cass. l. 11. ep. 1. p. 17. 4. 1. ' On trouve qu'en 437. " Valentinien céda l'Illyrie Occidentale, [qui comprend la Pannonie] à Théodose le jeune. Ibid. § 22. [Mais cela pouvoit ne changer rien à la possession des Huns, puisqu'en leur cédant la Pannonie ou en partie, ou toute entiere, on ne leur en avoit pas néanmoins apparemment cédé les villes.

villes. [' Car il est marqué dans la suite qu'Attila assiégea & prit Sirmich. ' Jornande dit qu'en 452. ils tenoient la Dace aussi-bien que la Pannonie. [Mais c'est peut-être la Dace Septentrionale en deça du Danube à notre égard, dont il y avoit long-tems que les Romains n'étoient plus maîtres.] Prisc. p. 57. b. Jorn. c. 53. p. 674.

' Roas [ayant d'autant plus d'ambition qu'il avoit plus de puissance,] vouloit s'assujettir les Boïsques & d'autres Nations qui habitoient les bords du Danube : & il étoit prêt de rompre sur cela la paix avec Théodose II. qui avoit reçû ces Peuples en sa protection, lorsqu'il fut obligé d'aller rendre compte à Dieu & de ses actions, & de ses desseins criminels. ' Il mourut onze ans après Honoré, [& ainsi en 433. ou 434.] ' Attila lui succeda dans le Royaume des Huns ' avec Bleda son frere, [que ' Tiro Prosper nomme seul : ce qui semble marquer qu'il étoit l'aîné. ' Car on ne peut pas dire qu'il eût en partage les Provinces les plus proches de l'Empire d'Occident, & Attila celles de l'Orient,] ' puisque nous verrons que dès 434. la Princesse Honorée s'adressa à Attila pour le porter à faire la guerre à Valentinien son frere. Marcellin nomme Bleda le premier en 442. Prisc. p. 47. a. b. Prosp. T. Prisc. p. 47. b. p. 48. b. Prosp. Chr. Jorn. p. 661. Marc. Chr.

ARTICLE III.

Attila tue Bleda son frere : Se rend maître de tout le Nord.

' ATtila & Bleda [ayant encore plus succedé à l'ambition de leur oncle qu'à son autorité,] obligerent Théodose à leur accorder, pour continuer la paix, " des conditions honteuses ; & entr'autres, à leur promettre 700. liv. d'or, au lieu de 350. qu'on avoit accoutumé de donner aux Huns, & à leur abandonner les Nations Barbares qu'il leur plairoit de s'assujettir. ' Le traité se fit à Margue dans la Mésie. Quelques ' Princes du Sang Royal des Huns qui s'étoient retirés sur les terres des Romains, furent rendus en vertu de ce traité, & crucifiés dans la Thrace même, [où il paroît par-là que les Huns avoient donc aussi des terres.] Attila insulta encore en plusieurs autres occasions à la foiblesse de Théodose de la maniere la plus insolente & la plus fiere. Mais nous ne parlerons pas davantage ici de ce qui se passa entr'eux, parce qu'on le peut voir dans l'Histoire de Théodose. Prisc. 48. a. b. [Th]éod. 2. [..]3. p. 47. c. p. 84. b.

b. ' Après le traité dont nous venons de parler, Bleda & Attila, libres de faire telles conquêtes qu'ils voudroient dans le Nord, s'y assujettirent plusieurs Nations. On marque entr'autres qu'ils firent la guerre aux Sorasques. ' Ainsi outre la vaste étendue des Païs des Huns, ils étoient encore obéis de plusieurs Nations qu'ils s'étoient assujetties. ' On marque particulierement qu'Attila se rendit maître des Acatzires, ' Peuples qui habitoient dans la Scythie sur les côtes [Septentrionales] p. 55. a. du Pont-Euxin, divisés en plusieurs Nations, qui avoient chacune leur Prince & leur Roi. Mais celui de ces Rois " qui étoit le plus ancien, avoit ce semble quelque prééminence d'honneur au-dessus des autres. a. b. ' Prisque Historien de ce tems-là, marque qu'Attila prit occasion de s'assujettir ce Peuple sur une jalousie que Couridac alors le plus ancien de ces Princes conçut sans grand sujet contre les autres. Car Théodose II. pour les porter à s'unir ensemble, & à renoncer à l'alliance d'Attila pour prendre celle de l'Empire, leur envoya à tous des présens. Mais l'Envoyé ne donna son présent à Couridac qu'après un autre. Couridac s'en piqua [sottement], avertit de tout Attila, & l'exhorta à le venir vanger de son outrage. Attila sans perdre un moment envoya de grandes troupes, & s'empara de tout le Païs des Acatzires, à la réserve de ce qui appartenoit à Couridac.

b. ' Il manda ensuite à ce Prince de le venir trouver pour prendre part à sa victoire. Couridac s'en excusa, n'étant pas capaple, disoit-il, de supporter l'éclat du plus grand des Dieux : mais en effet c'est qu'il craignoit qu'Attila n'eût quelque dessein contre lui. Attila [par quelque reste de justice, ou par l'amour de sa réputation,] le laissa dans ses Etats, & donna tout le reste du Païs ' avec les autres Nations qui habitoient les bords du Pont-Euxin ' à son fils ainé en titre de Royaume. ' Il l'y envoya pour cela, [vers l'an 449.] avec Onegése ' qui étoit après lui le plus puissant d'entre les Huns. ' Le fils d'Attila se rompit la main droite dans ce voyage en tombant [de cheval.] Iorn. c. 50. p. 687. Mais il guérit, puisqu'il ' se signala depuis beaucoup dans la guerre. Il se nommoit Ellac. Prisc. p. 59. d. ' Cette conquête du Païs des Acatzires n'arriva qu'après la prise " de Viminac, c'est-à-dire, après l'an 441.] v. Theod. § 28.

Nous ne voyons point si Attila s'étoit déja souillé par le meurtre de Bleda son frere. ' Car comme le désir de s'agrandir ne connoit point les loix [de la nature] & de la justice [dont

la puiſſance éclatera au dernier jour,] Attila ne put ſouffrir de voir ſon propre frere regner ſur une grande partie des Huns, ' & le fit aſſaſſiner pour être ſeul maître de ſa Nation, s'imaginant faire réuſſir par ce crime les vaſtes deſſeins qu'il avoit d'étendre les bornes de ſa domination, & de ſe ſoumettre non-ſeulement les Gots, mais les Romains mêmes. [Il le fit tuer en l'an 444. ſelon Saint Proſper, ou en 445. ſelon Marcellin.] ' On voit qu'il maltraitoit un boufon Maure nommé Zercon que Bleda avoit fort aimé.

p. 661. | Proſ. T. &c.
Jorn. p. 661.
661. Suid. ζ p. 1122.

' Après la mort de ſon frere, il contraignit tous ceux qui avoient obéi à ce Prince, de le reconnoître. ' Ainſi il ſe trouva maître de toute la Nation des Huns. Quelques Princes qui ne vouloient point lui obéir, ſe virent obligés de ſe retirer ſur les terres de Théodoſe, où même ils ne pûrent trouver de ſureté. Outre les Huns, il étoit encore maître de beaucoup d'autres Nations, ' entre leſquelles on nomme non-ſeulement les Gots [reſtés en leur ancien Païs] & les Gépides, mais encore les Suéves, les Alains, les Hérules, ' les Sarmates, les Sémandres, les Squires, les Sattagares, ' les Ruges, [les Agatzires.] On marque en général qu'il poſſédoit ſeul les Royaumes de la Scythie & de la Germanie, ce qui ne s'étoit point encore vû ; ' & que jamais Prince ne fit en ſi peu de tems tant de conquêtes, ayant étendu ſon Empire juſques aux Iſles de l'Ocean [du côté de l'Orient. ' Quelques Huns firent même des courſes juſques dans la Perſe : & ce fut par-là que l'on connut qu'ils n'en étoient pas éloignés. Cette tentative ne réuſſit pas aux Huns ; ' ce qui n'empêcha pas qu'Attila ne prît le deſſein de porter la guerre de ce côté-là : ' & on croyoit qu'avec les puiſſantes forces qu'il avoit, il étoit en état de réduire ſans beaucoup de peine ce grand Empire à lui payer tribut. ' Les Huns ſurnommés Cidarites qui pouvoient demeurer vers la Georgie, ſoutinrent long-tems la guerre contre les Perſes.

Proſ. Chr.
Jorn. p. 661.
c. 50. p. 685.
p. 687.
p. 688.
b. c. 49. p. 684.
Priſc. p. 64. b.
c. d.
b.
p. 65. a.
p. 74. a. | 75.

' Si Attila ſe les fut ſoumis, il lui auroit été aiſé de traiter les Romains en valets, de leur impoſer les conditions les plus rudes, & de les obliger à lui donner le titre de Roi ; car ils avoient aſſez de vanité [dans l'extrême foibleſſe où ils étoient] pour le qualifier ſeulement Général de leur armées, comme s'il eût dépendu d'eux, & ils prétendoient lui donner comme des gages d'un Officier, ' ce qu'ils lui payoient effectivement comme un tribut. [Ils traitoient de la même maniere " les Rois des Gots & des Bourguignons. Et ceux-ci qui étoient

p. 65. a. b.
p. 54. b.
S. Avite Vienne.

moins puissans, se tenoient honorés de ce titre de Général.]

p. 65. b. c. ' Mais pour Attila, il le rejettoit avec mépris, & il disoit quelquefois que les Empereurs avoient des valets pour Généraux, mais que ses Généraux valoient bien des Empereurs.

Jorn. [illegible] p. [illegible] Un Auteur dit que lorsqu'il vint dans les Gaules [en 451.] il amena avec lui une troupe de Rois & de Princes, qui comme des archers, n'attendoient que le signal d'Attila pour obéir, & qui au moindre clin d'œil, se tenoient devant lui dans la crainte & le tremblement, & sans oser rien dire, ou executoient avec promptitude les ordres qu'ils en avoient réçûs. Attila seul comme le Roi de tous les Rois avoit toute autorité

p. 666. 667. sur eux, & régloit tout ce qui les regardoit. ' Entre ces Rois soumis à Attila, il y en avoit deux qu'il considéroit plus que les autres, Valamir, [ou Balamer] Roi des Ostrogots, qui demeuroient parmi les Huns, homme secret, civil, franc, & sans déguisement, & Ardaric Roi des Gépides, Prince sage & prudent, & d'une fidélité inviolable envers Attila; de sorte que ce Conquerant l'appelloit même à son Conseil.

ARTICLE IV.

Qualitez personnelles d'Attila : son gouvernement : sa famille.

Jorn. r. Got. c. 35. p. 661. ' POur la personne d'Attila, voici la description que Jornande en fait. Il étoit noir, petit de corps, avec néanmoins une large poitrine, une grosse teste où l'on voyoit un nez fort camus, & de petits yeux, la barbe fort claire, quelques cheveux blancs, ne démentant point du tout sa Nation.

Sid. car. 2. p. 297. ' Car rien ne vient mieux à l'idée que Sidoine nous donne des Huns.

Jorn. p. 661. Il aimoit la guerre; mais cependant il agissoit moins de la

c. 43. p. 674. main, que " de la téte, & c'étoit son fort. Aussi il n'employoit pas seulement la force & la terreur, mais aussi la ruse & l'artifice; ' & quelquefois la fourberie & le mensonge. [Nous avons vû dans la conquête des Acatzires, qu'il ne laissoit pas échaper l'occasion.] Consilio validissimus.

c. 36. p. 662. 663.

' Il étoit naturellement plein de hautes espérances & de grands desseins. ' Il sembloit n'aspirer pas moins qu'à la Monarchie de tout l'Univers : [& il étoit toujours prêt à entreprendre de conquerir, ou au moins] de ravager quelque Pais que ce fût.

'Sa grande fortune & la puissance extraordinaire où il se voyoit élevé, le rendoient fier & superbe, jusqu'à être déraisonnable, & à ne vouloir point écouter les raisons les plus justes & les plus sensibles, à moins qu'il n'esperât en tirer des profits: 'c'est ce que nous verrons dans l'affaire de Silvain. Prisc.p.64.a.b a. 157.

'Sa fierté paroissoit jusques dans sa posture & ses mouvemens, dans sa marche, dans ses yeux, & dans les regards qu'il jettoit de tous côtez. A le voir seulement, on jugeoit que c'étoit un homme né pour agiter toute la Terre, & pour faire trembler tous les Peuples. Aussi il avoit je ne sçai quelle force pour faire agir les hommes par le seul effroi que sa réputation & son nom donnoient de lui. 'Et cette crainte étoit tellement répandue dans les esprits, que peu de personnes osoient approcher lui pour lui parler. 'Il est dit d'un Ambassadeur que Valentinien lui envoya, qu'il parut intrépide devant celui qui faisoit trembler l'Empire; qu'ayant pour lui la vérité [& la justice,] il ne redouta point ses regards terribles & menaçans: que malgré la fureur avec laquelle il s'emportoit, il ne craignit point de répondre [avec fermeté] à toutes ses plaintes; & qu'ayant trouvé d'abord un Roi fier, il le quitta fort modéré & fort tranquille. Jorn. c. 35. p. 661. Prisc. p. 54.b. Cass.l.1.ep.4. p. 512.

'Ce qui rendoit encore Attila plus fier & plus redoutable [dans l'esprit superstitieux des Idolâtres,] c'est qu'on lui avoit apporté une épée qu'on tenoit pour sacrée, & que les anciens Rois avoient fort respectée, parce que c'étoit, disoit-on, l'épée de Mars. Il y avoit long-tems qu'elle étoit perdue: mais on prétendoit qu'on l'avoit trouvée alors par le moyen d'une vache 'de la maniere que Jornande dit avoir tirée de Prisque. Prisc. p. 65. c. Jorn. c. 35. p. 662.

[Sa vanité jointe à son impiété, alloit jusqu'à souffrir] 'que la flaterie le traitât de Dieu. C'est ce que nous avons vû dans l'Histoire de Couridac, où l'on a pû remarquer encore qu'on n'avoit gueres bonne opinion de sa foi & de sa justice. [Et que n'avoit-on pas à craindre d'un homme qui avoit sacrifié à son ambition son propre frere? Avec cela il ne laissoit pas d'avoir de bonnes qualitez.] 'Il rendoit publiquement la justice aux Peuples qui venoient la lui demander. Il ne maltraitoit point ses Sujets, & les laissoit jouir en paix de ce qu'ils possedoient, sans que personne les troublât que fort rarement: & on ne voyoit point dans ses Etats les pauvres opprimés & accablés par les tributs. 'Il pardonnoit aisément à ceux qui se soumettoient Prisc. p. 55.b. p. 63. d. p. 60. a. Salv. gub. l. 5. p. 112. Jorn. c. 35. p. 661.

à lui, & [1] ne manquoit point à ceux à qui il avoit une fois promis sa protection.

[Bien loin de mettre sa grandeur dans une vaine magnifi-
p. 67. a. cence, [ʹ il affectoit même un air de simplicité & de mépris pour le faste & pour les richesses: ses habits étoient propres, mais fort simples; son épée, ses souliers & le frein de son cheval n'avoient ni or ni pierreries, ni aucun ornement particulier, quoique ceux de sa Cour en eussent. Prisque" qui accom- v. Theod
pagna Maximin envoyé à ce Prince par Théodose l'an 449. II.
p. 50. d. ʹ rapporte qu'il le trouva à la campagne sous une tente ʹ assis
p. 53. a. sur une chaire de bois. ʹ Prisque fit ensuite plusieurs journées
p. 58. a. b | Jor. c. 34. p. 660. au delà du Danube pour le suivre jusqu'à son plus magnifique Palais, qui étoit de bois dans un grand village, en un pays où
Prisc. p. 58. l'on ne trouvoit ni bois ni pierres. Il décrit comment Attila fut reçu à son entrée par les filles de ce lieu, & par la femme
66. a.-68. b. d'Onegese, qui étoit le premier après lui dans cet Etat. ʹ Il par-
p. 67. a. le amplement du festin que fit Attila à Maximin & à lui; ʹ & il remarque qu'on servoit les autres magnifiquement dans des plats & des coupes d'or & d'argent; mais que pour Attila on ne lui servoit que de la viande toute simple dans un plat de bois, & qu'on lui donnoit de même à boire dans une tasse de
d, p. 68. a. bois. ʹ Il remarque encore que dans une occasion qui obligea à rire tous ceux qui étoient présens, Attila seul demeura grave & sérieux, sans changer jamais de visage.

p. 55. c. ʹ Il avoit plusieurs femmes selon la coutume de sa nation,
49. p. 684. ʹ ou comme dit Jornande, il en avoit des troupes sans nombre, qui lui donnerent, s'il faut dire ainsi, un peuple d'enfans. La premiere étoit apparemment] celle que Prisque nomme Creque ou Reque, qui demeuroit dans sa capitale, & dont il avoit
p. 63. a. eu Ellac son fils aîné avec deux autres. ʹ Prisque lui fut porter
b. c. quelques présens, ʹ & la trouva assise sur un lit au milieu des femmes qui la servoient, lesquelles travailloient devant elle
p. 35. c., 36. b. assises à terre. ʹ Il parle encore de deux autres femmes d'Attila.

[Entre ses enfans, outre Ellac son aîné, nous connoissons encore Dengizic" qui périt en faisant la guerre aux Romains,] v. S. Leo
p. 68. a Jorn c. ʹ & Hernac ou Hernas le dernier de tous. ʹ Attila aimoit ex- § 5.
50. p. 685. ibid. trémement Ellac, & vouloit l'élever au dessus de tous ses freres, & lui laisser la couronne. [Il l'avoit dès son vivant fait Roi
p. 686. 687. des Acatzires, comme nous avons vû.] ʹ Mais il fut tué dans

1. *Propitius in fide semel receptis.*

une bataille fort peu après la mort de son pere. ' Attila caressoit néanmoins particulierement Hernac. Et on disoit que cela venoit de ce que les Devins lui avoient prédit que toute sa race périroit à la réserve de celui-ci, qui étoit destiné pour la relever. [La premiere partie de cette prétendue prophétie se trouva assez véritable; mais pour l'autre, Hernac au lieu de songer à soutenir & à relever la gloire de sa maison,] ' se contenta de prendre quelques Terres dans la petite Scythie, [avec la permission de Marcien,] & ne voulut pas se méler dans la malheureuse guerre que Dengizic son frere entreprit contre l'Empire.

Prisc. p. 687. a.
Jorn. c. 50. p. 688.

[Voilà quel étoit celui que Dieu avoit destiné pour être en sa main comme un fouet propre à châtier les péchés des peuples: & c'est le nom qu'on lui donne ordinairement. Son ambition le rendoit très-disposé à faire par une infinité de crimes ce que Dieu vouloit faire par une justice très-sage & très-sainte.] ' On prétend que lorsqu'il étoit dans les Gaules, un Hermite lui dit qu'il étoit le fleau, [ou le fouet] de Dieu, qui lui avoit mis en main l'épée de sa justice, pour la lui ôter quand il seroit tems. [Mais cela ne se trouve que dans des Auteurs modernes pleins de nouveautez & de fables.] ' On ajoute qu'après sa défaite " en Champagne, il fit mettre cette qualité de fleau de Dieu parmi les titres qu'il prenoit, ' ce qui n'a aucune apparence. Nous ne nous arrêterons point, comme nous avons dit, " à ce qu'il fit contre l'Empire d'Orient; mais nous allons rapporter ce qu'il fit contre celui d'Occident.]

Rer. Hungar. p. 18. d.
p. 20. c. d.
Theod.

ARTICLE V.

Affaires d'Honorée & de Silvain, qui servent de pretexte à Attila pour rompre la paix avec Valentinien.

' ROUA [oncle d'Attila] avoit fait la paix avec Valentinien III. un peu avant que de mourir [vers l'an 433.] ' Attila lui ayant succédé, fut aussi-tôt sollicité de la rompre par la sœur méme de Valentinien, ' appellée Justa Grata Honoria. On lui avoit donné le titre d'Auguste, [peut-être pour lui ôter la pensée de se marier, dans la difficulté qu'elle auroit de trouver un mari qui pût lui conserver une qualité si relevée.] ' Car on croyoit qu'il étoit de l'honneur & de l'intérêt de la

Prosp. T.
Marc. Chr.
Bar. 454. §. 24.
Grut. p. 1048. 1. Byz. f. p. 67. 73.
Jorn. reg. c. 44. p. 673. d.

Cour qu'elle demeurât vierge [comme les sœurs de Théodose le jeune ; mais au lieu que si celles-ci le faisoient volontairement,] on y vouloit obliger Honorée par force, sans qu'elle
r. Got. c.42. p. 674. en eût aucune envie : & ' pour cela on la tenoit fort renfermée par ordre de Valentinien, [ou plûtôt de Placidie sa mere.]

p.674. reg. p. 653. d. ' Ne pouvant donc plus souffrir cette contrainte, elle envoya secretement un de ses Eunuques [1] à Attila pour l'exciter 1.
Prisc. leg. pag. 40. b. c. à prendre les armes, & à venir en Italie l'épouser. ' Elle lui envoya un anneau, [soit dès ce tems-là, soit depuis,] pour l'assurer de sa foi, & en assurer les autres. [Elle pouvoit alors avoir
Phot. c.80. p. 192. 16 ou 17 ans [' étant née avant Valentinien en 417. ou 418.

Attila qui ne faisoit que commencer à regner, n'osa pas ap-
Jorn. r. G. pag. 653. d. paremment s'engager à cette entreprise.] ' Ainsi Honorée fit avec Eugene son Intendant ce qu'elle ne pouvoit faire avec lui, [& en devint grosse dès l'an 434. selon Marcellin. Placidie indignée d'une action si honteuse dont elle étoit néanmoins cau-
d. Marc. Chr. se, ' fit " enfermer Honorée hors du Palais, & puis l'envoya à tenta.
Marc. Constantinople à Théodose ' la même année 434. ' trois ans
Jorn. p.653 d. avant que Valentinien épousât [en 437.] la fille de Théodose. M. Valois nie qu'Honorée ait été envoyée à Constantinople, & se fonde sur l'autorité de Jornande, [qui est formellement
p.157. contre lui. Je ne sçai pas non plus d'où il tire] ' que Valentinien fit mourir Eugene ; [ce qui néanmoins est fort probable.]

Marc. Chr. ' Honorée ne cessa point de solliciter Attila contre son frere. [Mais il semble qu'Attila n'ait eu égard à ses sollicitations que vers l'an 449. & que jusques-là il ait vécu en paix avec Valentinien. Nous avons quelques marques de son union avec Aë-
Prisc. p.57. b. c. ce.] ' Car Prisque nous apprend que ce Général envoya à Attila & à Bleda un Gaulois nommé Constance pour leur servir de Sécrétaire. Mais leur étant devenu suspect, ils le firent pendre.
a. 52. b. | 69 a. ' Aëce envoya encore depuis à Attila un autre Constance qui
p. 53. c. étoit Italien, pour le servir dans le même emploi. ' Attila eut
p. 67. d. Suid. ζ p. 1122. quelque tems en ôtage Carpilion fils d'Aëce. ' Il envoya par présent à Aëce après l'an 444. un Maure nommé Zercon, que son corps contrefait & son esprit bouffon rendoient con-
Suid. ζ. pag. 1122 d. sidérable à la malignité ou à la sottise des Grands.] ' Aëce le renvoya à Aspar. ' Il se forma quelque brouillerie [vers l'an
Prisc. pag. 57. 448.] entre Attila & Valentinien au sujet de " quelques vases v. Theod
sacrés qu'Attila prétendoit faussement lui avoir été volés par un II. §.29.

1. Nous suivons Jornande. Mais ne confondroit-il pas l'ordre du tems ?

nommé

nommé Silvain Banquier de Rome. ' Ces vases avoient appartenu légitimement à Silvain qui les avoit vendus à l'Eglise.' Cependant Attila vouloit qu'on les lui rendît, ou qu'on lui envoyât Silvain. ' Les Romains [quelque crainte qu'ils eussent d'Attila,] ne purent se résoudre à lui envoyer ni les vases parce qu'étant consacrés à Dieu, il n'étoit pas permis de les faire servir à des usages profanes, ni Silvain parce qu'on ne pouvoit pas livrer un homme innocent. p. 57. d. p. 64. a. p. 67. d.

' Aëce & Valentinien envoyerent donc à Attila pour s'excuser de l'un & de l'autre, & lui offrir en argent la valeur des vases qu'il demandoit, s'il n'y avoit pas moyen de lui faire comprendre qu'ils ne lui appartenoient pas. ' On envoya pour cela le Comte Romule ' avec Promote Gouverneur de la Norique, & Romain qui avoit quelque commandement dans les armées. ' Romule étoit une personne d'âge, & qui avoit été employé dans beaucoup d'affaires. Il étoit apparemment de Pettau dans la Norique. ' Il avoit marié sa fille à Oreste Romain de naissance, & originaire de la Pannonie, alors Officier & Secretaire d'Attila, ' & depuis Empereur sous le nom de Romule. Un Auteur dit qu'Oreste se joignit à Attila, lorsque ce Conquérant vint en Italie. c. d. p. 66. d. p. 68. a 63. d. p. 64. a. p. 57. a. a. p. 37. b. Amm. an. p. 477.

[Mais si cela est véritable, il faut qu'Attila y ait fait une premiere descente, dont nous n'avons point de connoissance.] ' Si Jornande en [1] parle, il la met dès 434. [mais je doute que ce soit son sens.] Attila envoya plusieurs fois cet Oreste en ambassade à Constantinople. Jorn. r. G. 44. p. 654. d. 1. Théodo- l. 5.

' Romule & les deux autres vinrent donc trouver Attila, & se rencontrerent à sa Cour avec Maximin que Théodose y avoit envoyé [en 449. ' Mais quelque justes que fussent leurs raisons, toute la réponse qu'ils eurent d'Attila, fut qu'il vouloit Silvain, ou les vases qu'il prétendoit, sinon qu'il déclaroit la guerre. ' Il ne laissa pas de les faire manger à sa table avec les Ambassadeurs de Théodose. Prisc. p. 56. 57. 63. a. p. 64. a. p. 66. a.

1. *Cumque veniente Attila votum suum nequiret explere.* Cela peut signifier qu'Honorée n'avoit pû faire venir Attila pour l'épouser, ou qu'elle n'avoit pû l'épouser, quoiqu'il fut venu.



ARTICLE VI.

Attila déclare la guerre à Valentinien : consent à la paix pour le surprendre.

[ATTILA n'étoit sans doute si déraisonnable à l'égard de Silvain, que parce qu'il vouloit faire la guerre & en chercher les prétextes. Il reçut] vers l'an ' 448. un Eudoxe Médecin de profession, homme adroit & d'action, mais méchant esprit, qui ayant été accusé d'avoir soulevé " les Bagaudes, se réfugia chez les Huns.

Prosp. p. T. — v. Valentinien III §.

' On marque qu'en l'an 450. Attila entreprit tout à la fois de faire la guerre à Théodose & à Valentinien, & envoya deux Gots leur dire à l'un & à l'autre ces propres termes : » Attila » mon Maitre & le vôtre, m'envoye vous dire que vous lui » prépariez un Palais. ' Il avoit alors une armée à laquelle on ne croyoit pas qu'aucune nation pût résister. Et c'étoit assez à un homme sans foi comme lui pour entreprendre ce qu'il croyoit être en état d'exécuter.] ' On ne dit point qu'il se soit servi du prétexte de la Princesse Honorée qu'après la mort de Théodose.

Chr. Al. pag. 734. — Prisc. p. 65. a. — p. 38. a.

' Il étoit encore excité à la guerre par la division de deux freres fils de Clodion Roi des François, qui prétendoient succéder tous deux à leur pere, l'aîné par le secours des Huns, & le cadet [qui peut bien être notre Merouée,] par l'appui d'Aëce qui l'avoit comme adopté pour son fils.

p. 40. b.

' Attila prétendoit outre cela attaquer encore les Gots, [ou Visigots du Languedoc] en faveur de Genseric Roi des Vandales, ' qui ayant fait épouser à Himerie son fils aîné la fille de Theodoric Roi des Gots, l'avoit traitée avec sa cruauté ordinaire sur un simple soupçon qu'elle avoit préparé du poison. Il lui avoit fait couper le nez, & l'avoit renvoyée en cet état à son pere dans les Gaules. Croyant donc avoir sujet de craindre que Théodoric ne se ressentît de cet affront, il envoya de grands présens à Attila pour le porter à faire la guerre à ce Prince : & le fit ainsi résoudre à exécuter le dessein qu'il avoit formé depuis long-tems de faire la guerre à l'Occident. On commençoit apparemment en 449. à entendre le bruit de cette tempête, puisque S. Leon s'excuse de se trouver au Concile

b. — Jorn. r. Got. c. 36. p. 662. — Leo. ep. 27. c. 1. p. 248. — 258.

d'Ephése, sur l'état flottant & incertain où l'on se trouvoit alors.

' Théodose le jeune étant mort [vers le milieu de l'an 450.] & Marcien lui ayant succédé [le 24 ou le 25 d'Août,] Attila lui envoya demander les tributs que Théodose lui avoit promis, & envoya en même tems à Valentinien se plaindre du [1] mauvais traitement fait à Honorée; qu'elle n'avoit rien fait qui le méritât; qu'il l'avoit épousée, & qu'il sçauroit bien la vanger, & maintenir ses droits, si on ne lui accordoit la part qui lui appartenoit dans l'Empire. L'Histoire ne nous apprend point autrement ce qui étoit arrivé à Honorée depuis l'an 434. On peut l'avoir renvoyée de Constantinople à Valentinien, soit après la mort de Théodose, soit devant: & peut-être que comme elle continuoit à brouiller, on lui fit quelque traitement fâcheux. Je ne sçai si ce ne seroit point qu'on l'auroit mariée malgré elle.] ' Car Valentinien répondit que sa sœur n'étoit pas en état d'épouser Attila, puisqu'elle avoit un mari, [de quoi nous n'avons point d'autre connoissance.] Il ajouta que l'Empire n'étoit point pour les femmes, & qu'ainsi sa sœur n'avoit rien à y prétendre. Marcien répondit avec autant de force, que Théodose ne regnoit plus, que pour lui il avoit de l'or pour ses amis, & du fer pour ses ennemis.

' Attila n'ayant rien gagné par sa fierté, ' délibéra par où il commenceroit à attaquer tant d'ennemis; & résolut enfin de porter d'abord ses armes vers l'Occident, croyant que quand il auroit vaincus les Italiens, les Gots & les François, il ne trouveroit pas de résistance dans l'Orient. [Dans cette résolution il se contenta de faire à Marcien " de vaines menaces.] ' Et il renvoya de nouveau demander Honorée à Valentinien comme sa femme, prétendant avoir avec elle la moitié de l'Empire, qui lui appartenoit, disoit-il, & que son frere avoit usurpée. Il fit porter l'anneau qu'Honorée lui avoit envoyé, pour montrer qu'elle lui avoit engagé sa foi.

' Valentinien répondit à cette Ambassade comme à la précédente. [Mais je ne sçai si l'on ne pourroit point mettre en cette occasion] ' ce que dit le grand Théodoric, que le pere de Cassiodore qui étoit " Secrétaire d'Etat, fut député à Attila avec Carpilion fils d'Aëce. Il détruisit avec tant d'évidence tous les vains prétextes qu'Attila alléguoit [pour autoriser sa rupture,] que ce Prince parut enfin disposé à demander la paix

Marginal notes: d. | p. 4.. a. | [M]arcien. | b. c. | c. | Cassiod. l. 1. ep. 4. p. 5. 6. | [Tr]ibun & [Secrét]aire.

1. τὰ τῆς Ἡονωρίας περὶ γεγενημένα.

dans un tems où il ne lui étoit pas avantageux de l'accorder à un Empire si riche [qui alloit devenir sa proye.] La fermeté de ce grand homme releva le courage des Romains & couvrit leur crainte. On ne regarda plus comme foibles des gens qui avoient des Ambassadeurs si généreux. Enfin la paix fut conclue, quoiqu'on n'osât l'esperer : & l'on en apprit la nouvelle avec autant de joie qu'on la desiroit avec ardeur.

[Ce succès de l'Ambassade dont nous parlons, paroît bien Prosp. p. 54. différent de la guerre cruelle que nous allons rapporter. 'Mais néanmoins il est certain que lorsqu'Attila entra dans les Gaules, il faisoit profession d'être allié des Romains : & il semble qu'on le croyoit. [Ainsi il falloit qu'il eût renoncé par quelque traité à ses prétentions sur Honorée & sur la moitié de l'Empire. Il y a même bien de l'apparence que la paix accordée au pere de Cassiodore, n'eut aucune suite; puisque Cassiodore n'en a pas mis un seul mot dans sa Chronique.

[Attila pour tromper de plus en plus les Romains par une Jorn. r. Get. c. 36. pag. 662. 663. fausse apparence de paix, ['envoya des Ambassadeurs à Valentinien, avec une lettre toute pleine de civilité & d'amitié, pour l'assurer que son armement n'étoit que contre Théodoric, p. 663. & qu'il vouloit garder une paix inviolable avec l'Empire. 'Mais on assure qu'en même tems il écrivoit aussi à Théodoric pour l'exhorter à se souvenir de " la guerre cruelle que les Romains v. Valent. III. § 5 lui avoient faite il n'y avoit que [dix ou douze ans,] & à abanp. 662. 663 donner leur alliance. 'Ainsi il joignoit la ruse à la force, & tâchoit de commettre les Gots contre les Romains pour les accabler tous deux.

Prosp. Prisc. p. 40. c. [Durant ces négotiations,] 'il rassembloit toutes les forces Jorn. c. 38. p. 662. 667. des Huns & des nations voisines. 'Il avoit, comme nous avons dit, dans ses troupes plusieurs peuples & plusieurs Rois soumis à sa puissance, dont les principaux étoient Ardaric Roi Sid. carm. 7. pag. 342. 1. des Gepides, & Valamir Roi des Ostrogots. ' On nomme encore les Ruges, les Gelons, les Squires, les Bourguignons, les Bellonotes, les Neures, les Basternes, les Turingiens, les Bructeres, [nation Françoise, & d'autres] François qui habi-Misc. l. 15. p. 4[illegible]. toient sur le Neckar, 'les Marcomans, les Sueves, les Quades, Sid. p. 340. les Herules, les Turcilinges, ' & en général tous les Barba-Jorn. c. 35. p. 66[illegible]. res du Nord; ce 'qui faisoit jusqu'à 500 mille hommes : d'au-Aid. p. 41[illegible]. tres disent ' 700 mille hommes. [Mais il n'est pas nécessaire de dire qu'il ait amené toutes ces troupes dans les Gaules.]

ARTICLE VII.

Attila entre dans les Gaules comme ami, & y agit en ennemi : ruine Tongres, Treves, Mets & d'autres villes : épargne Troyes, ne passe point à Paris.

'LEs François, dont une grande partie demeuroit encore au delà du Rhin, éprouverent apparemment les premiers efforts d'Attila. Ils étoient partagés, comme nous avons dit, entre deux freres, dont l'aîné avoit imploré le secours des Huns, & le cadet celui des Romains. L'Histoire ne nous a néanmoins rien conservé de ce qu'Attila fit en faveur de l'aîné. On y peut seulement rapporter 'ce que dit Fredegaire, que Childéric fils de Merouée fut pris avec sa mere & emmené prisonnier par les Huns ; mais qu'il fut retiré de leurs mains & sauvé par la fidélité & le courage d'un François nommé Wiomaud. [Nous venons de voir]' que S. Sidoine met divers peuples François entre ceux qui composoient l'armée d'Attila. Val. r. Fr. l. 3. p. 158. Du Ch. t. 1. p. 726. b. Sid. car. 7. pag. 541.

' Ce Prince fit, dit-on, abattre des forêts entieres pour construire des vaisseaux, dont le Rhin fut en peu de tems tout couvert. 'Il le passa apparemment vers le commencement de l'année 451. 'Il publioit qu'il ne vouloit faire la guerre qu'aux Visigots, & garder la paix avec les Romains : '& qu'ainsi il ne vouloit que traverser les Gaules, & passer la Loire à Orleans, pour aller attaquer les Gots [dans la Guyenne & le Languedoc.] 'Il entra sans résistance dans plusieurs villes sous cette fausse apparence de paix. ' Mais il rompit bien-tôt cette paix prétendue, pour faire sentir les violences aux provinces des Gaules & aux villes [qui l'avoient reçu.] p. 541. Buch. belg. [illegible] 511. s. 1. Prof. L. Du Ch. t. 1. p. [illegible] Sur. [illegible] jul. p. 345. § 4. Idem. p. 28. | Pref.

[Cela ayant obligé les autres à fermer leurs portes] il ' en emporta un grand nombre par la force. 'On croit que celle de Tongres fut de ce nombre. ' S'il faut suivre absolument S. Gregoire de Tours, elle venoit de perdre un saint Evêque nommé Aravace ou Arvace, ou Servais, 'mais différent de S. Servais qui gouvernoit cette Eglise dès l'an 346. ' Sur le bruit du dessein qu'avoient les Huns de passer les Gaules, [c'est-à-dire, apparemment en 444. ou 450.] cet Evêque avoit été à Rome, dit S. Gregoire, pour demander à Dieu qu'il détournât ce fleau... Idat. ' Sur. ut sup. Coint. [illegible] 2. Altif. [illegible] 62. 1. Coin. [illegible] Gr. T. [illegible] c. 5. p. [illegible]

Ser- [margin]

Mais on prétend que S. Pierre lui apparut, & lui dit que c'étoit un decret immuable de la Justice de Dieu, que les Huns vinssent dans les Gaules, & qu'ils y fissent de grands ravages; mais que pour lui Dieu le retireroit du monde avant que ce malheur arrivât. Il revint donc à Tongres, d'où il sortit aussitôt pour se retirer à Mastrict, & y mourut peu de tems après. [Nous avons rapporté ceci " en un autre endroit avec le reste de ce qui regarde le même Saint, & la difficulté de sçavoir s'il n'y a eu qu'un S. Servais qui aura vécu certainement dans le IV. siecle, ou s'il y en a eu deux, l'un en 358. & l'autre au tems dont nous parlons.] *v. S. Servais.*

Sur. 29. jul. p. 34[illegible] 14. dec. p. 204. ' A l'approche d'Attila S. Agnan d'Orleans, S. Nicaise de Reims, S. Loup de Troyes, [& les autres saints Evéques qui étoient alors dans les Gaules] eurent recours, comme S. Arvace, aux larmes & aux prieres, pour détourner la colere de Dieu de dessus leurs Eglises, & s'efforcerent de porter les peuples à une sérieuse pénitence, & à un véritable changement de vie. Mais la plûpart jetterent cette divine semence sur des pierres & sur des épines, & recueillirent seuls le fruit de leurs exhortations, qui produisit pour quelques-uns la couronne du martyre. [Ainsi les cruautés d'Attila furent aux uns la consommation de leur vertu, & aux autres la punition de leurs péchez. La ville de Tréves, autrefois la principale des Gaules, qui n'avoit pû être corrigée par quatre autres saccagemens qu'elle avoit soufferts avant l'an 440.] *DuCh. p. 694. b.* ' fut encore détruite par les Huns. [Elle pouvoit avoir alors " S. Séverepour Evéque.] *Buch. p. 512. §. 2.* ' On prétend que Strasbourg, Spire, Worms, Mayence, Andernach & toutes les autres villes des environs eurent le même sort. On y ajoute aussi Arras; *Boll. 6. Feb. p. [illegible] c.* ' ce qui est au moins fondé sur Alcuin. *[illegible] p. 408.* ' On cite la vie de Sainte Salaberge pour prouver que Laon fut attaquée par ces Barbares, mais qu'ils ne la purent prendre. *Aim. Ch. p. 62. 1.* ' Le Moine de S. Marcien dit que Besançon, Toul & Langres furent renversées. *Sur. 8. jun. p. 135. 16.* On dit la même chose de la capitale des Vermandois. [Nous verrons " dans la suite ce qui arriva à Reims.] *v. Valent. III. §. [illegible]* *v. §.*

Du Ch. t. 1. p. 694. 2. ' Le malheur de Mets nous est assuré par Idace. *[illegible] Tur. h. fr. l. [illegible] p. 276. a. b.* ' Les Huns après avoir pillé tout ce qu'ils avoient trouvé jusques-là, y arriverent la nuit méme de la veille de Pasque, [qui en 451. tomboit au 8 d'Avril,] forcerent la ville, & y firent un horrible carnage des habitans, massacrerent les Prestres au pied des autels, & y mirent le feu qui la réduisit toute en cendres, à la réserve d'une Chapelle de S. Etienne, où il y avoit de ses Reli-

ques ; les péchez des habitans ayant empéché que ce ſaint Martyr n'obtint de Dieu la conſervation du reſte, ſelon une viſion qu'on en rapporte.

'L'Hiſtoire de S. Servais, ſi elle ſe peut citer, parle fort d'Autor Boll. 13. M…
ou Auteur, qu'elle dit avoir été alors Evêque de Mets. ' Mais on p. 215. 2…
prétend que ce qu'elle en dit, ſe doit rapporter, p. 214. e. f.
[malgré l'autorité de Gregoire de Tours,] à quelqu'autre ruine de Mets arrivée dans le IV. ſiecle, & qu'Autor ou Auctor eſt le même que Victor nommé en 346. dans le Concile de Cologne. [Il eſt bien difficile de rien tirer de certain de pieces toutes incertaines. Et il vaut mieux ſe contenter de ſçavoir] que l'Egliſe de Mets l'honore comme un Saint, le 10 d'Août, auquel il
eſt marqué dans divers [nouveaux] martyrologes. ' On dit que Ferr. 10. aug.
l'Egliſe de Tréves l'honore auſſi, & même quelques-uns l'en
font Evêque. ' Meſſieurs de Sainte Marthe mettent ſon nom Gal. Chriſt. t.
entre les Evêques de Mets, & rien davantage. ' Baronius en 3. p. 709. c.
rapporte des miracles qui ne ſont fondés que ſur Sigebert. On Bar. 451. §. 40. Annal.
ne voit pas non plus d'où M. Meuriſſe a tiré diverſes particula- Meuriſ. p. 42.
ritez qu'il en dit. 55.

' La ville de Troyes qui n'étoit défendue ni par ſa ſituation, Sur. 29. jul. p.
ni par aucune garniſon, & qui n'avoit pas même de murailles, 348. §. 4.
.Saint échapa néanmoins à la fureur des Huns " par les prieres de l'il-
. luſtre S. Loup ſon Evêque.

' Nous apprenons de la vie de Sainte Geneviéve que la ter- Boll. 3. jan. p.
reur du nom d'Attila & des ravages que les Huns faiſoient par 139. §. 10. 12.
tout, obligeant les Pariſiens à ſonger à abandonner leur ville pour ſe réfugier avec leurs biens en des lieux plus forts, Sainte Geneviéve les exhorta à ne penſer qu'à implorer le ſecours de Dieu par les jeûnes, par les prieres, par les veilles ; les aſſurant que Dieu protégeroit Paris, & que les villes où ils prétendoient ſe réfugier, ſeroient priſes & ſaccagées. Les femmes la crurent, & paſſerent pluſieurs jours en prieres dans le Battiſtere. Les hommes au contraire ne ſongeoient qu'à noyer ou à lapider la Sainte comme une fauſſe Prophéteſſe, [qui en retenant leurs femmes, les expoſoient à la fureur des Barbares.] Mais le reſpect de S. Germain d'Auxerre, qui avoit témoigné une eſtime extraordinaire pour elle, les retint, & l'événement vériſia ſa prophétie ; car les Huns n'approcherent pas de Paris.

' M. Valois dit que les Huns vinrent à Auxerre, y mirent le Val. p. 159.
feu, & y tuerent S. Fraterne le jour même qu'il venoit d'en
être ordonné Evêque. ' Mais ſelon le Moine de S. Marien, ce- Mr. Cat. p. 1 1.

[illegible] p. [illegible] la n'arriva que plusieurs années après Attila, ' & seulement en 492. selon l'Histoire des Evêques d'Auxerre. Il seroit au moins bien difficile de le mettre en 451. trois ans seulement après la mort de " S. Germain, à qui il n'a succédé qu'après Alode; & il y en a qui prétendent qu'Alode même n'étoit pas encore Evêque en 451. ' Le Moine de S. Marien dit que les Huns ruinerent l'Eglise & le Monastere de S. Prisque, que S. Germain avoit bâti auprès d'Auxerre.

Marge : v. ce Saint § [illegible] — Alt. Chr. p. 60. 2.

ARTICLE VIII.

De S. Agnan Evêque d'Orleans.

[ATTILA arriva jusqu'à Orleans, ville destinée de Dieu pour arrêter plus d'une fois les victoires des Conquérans, & pour rétablir la France.] ' Elle avoit alors pour Evêque S. Agnan homme d'une prudence extraordinaire & d'une éminente piété. ' S. Sidoine l'appelle un très-grand Evêque consommé en toutes sortes de vertus, qui égaloit S. Loup, & qui n'étoit pas inférieur à S. Germain [d'Auxerre.] La vie de Sainte Geneviéve le met entre les plus illustres Saints de l'Eglise qui ont fait le plus admirer leur puissance & leur vertu. [Voilà ce qu'on peut dire être fondé pour ses éloges & pour sa vie, avec ce que nous allons rapporter de la délivrance d'Orleans.] ' On dit qu'il obtenoit des hommes ce qu'il souhaitoit, non seulement par la force de sa sainteté, mais encore par le torrent & l'éloquence de ses discours, & par la vivacité de son esprit. ' On assure encore qu'il éclatoit entre les saints Evêques des Gaules par les grands prodiges & les miracles qu'il opéroit.

Marge : Gr. T. h. fr. l. 2. c. 7. p. 276. b. — Sid. l. 8. ep. 15. p. 215. — Boll. 3. jan. p. 13[illegible]. — Du Ch. t. 1. p. 522. a. — Sur. 31. decemb. p. 264. §. 1.

Saint Gregoire de Tours cite sa Vie qu'il assure être écrite fidélement. [Je ne sçai si c'est celle] ' qui étoit dans Surius du tems de Baronius, ' ou celle dont on voit divers passages cités dans Du Chesne, mais " qui paroît peu digne de la fidélité qu'on loue dans l'ancienne.] Dans le Surius de 1618. on a ôté celle qui y étoit auparavant pour en mettre à la place une toute nouvelle faite par Charles de la Saussaye Auteur des Annales d'Orleans, [qui pour cela seul est sans autorité, " outre qu'elle contient bien des choses qu'il n'est pas aisé de croire.]

Marge : Greg. T. pag. 276. b. — Bar. 451. §. 48. — Du Ch. p. 103. c. 521. — Note 12. — Sur. 17. nov. p. 374. — v. la n. 1[illegible]

' On assure que S. Agnan ne survécut que deux ans au siége d'Orleans

Marge : Sur. 17. nov. p. [illegible]. §. 13.

d'Orleans par Attila. [Ainsi il doit être mort en 453. & sans doute le 17 Novembre, auquel Bede, Usuard, Adon & les autres Martyrologes marquent sa fête.] On en fait encore une mé- Bar. 17. nov.
moire le 14 de Juin, auquel on prétend qu'Attila fut obligé de lever le siége d'Orleans. [Néanmoins le Bréviaire d'Orleans ne donne pour sujet à cette fête que la translation des Reliques du Saint sous le Roi Robert. Mais j'ai peur qu'il n'y ait en cela quelque faute ;] ' car cette translation de S. Agnan Boll.mart.t.2. p. 22. c.
au 14 de Juin est marquée dans Bede [long-tems avant] ' celle qui se fit du tems de Robert, [non le 14 Mai, mais] le 16. Du Ch. t.4.p. 147. c.

' Le corps de S. Agnan fut enterré [selon la Saussaye, dans Sur. §. 13.
l'Eglise de S. Laurent,] qui doit donc avoir bientôt pris le nom de S. Agnan,] puisqu'il est marqué que Sainte Geneviéve étant venue à Orleans, y alla prier dans la Basilique de ce saint Evêque. [Il y a aujourd'hui à Orleans une Paroisse de S. Laurent des Orgeries, qui est aussi un Prieuré de l'Ordre de Cluni. On ne trouve point qu'elle ait jamais porté le nom de S. Agnan :] & on prétend néanmoins que c'est celle où il fut Maire. p. 74.
d'abord enterré. ' Namace Evêque d'Orleans fut enterré dans Greg.T.h.fr.l. 9. c. 18. p.41. 46.
l'Eglise de S. Agnan ' en 587. selon le Pere le Cointe. ' On trouve que Leodebod étoit Abbé de S. Agnan au fauxbourg Coint. t. 2. p. 332.
d'Orleans au commencement du VII. siécle. L'Eglise de S. Agnan à Orleans étoit alors une de celles où l'on alloit faire t. 3. p. 589. Du Ch. t.1.p. 756. b.
les sermons les plus importans. ' Les Historiens d'Orleans disent que le corps du Saint fut transporté solemnellement de Sur. §.13.14. Maire.p.74.
l'Eglise de S. Laurent dans celle de S. Pierre, où les Rois de France ont ensuite fondé un Chapitre. Et c'est celle qui porte aujourd'hui le nom de S. Agnan. [C'est donc peut-être cette translation que Bede a marquée le 14. de Juin. Elle peut s'être faite de son tems, & lui avoir été ainsi plus connue ; car les Martyrologes du IX. siecle n'en font point de mention, non pas même (Adon,] qui paroît avoir voulu insérer le Martyrologe Ado. fest. p. 1.
de Bede dans le sien. [Mais peut-être a-t-il cru devoir négliger une translation, & se contenter de la fête de S. Agnan au 17 Novembre.]

[Il faut dire néanmoins qu'elle est plus ancienne que Bede, s'il est vrai] ' que S. Ay [ou Agile] qui vivoit [à la fin du VI. Maire. p. 72. 75.
siecle] sous Austrene successeur de Namace, ait donné plusieurs terres au Monastere de S. Pierre, où étoit le corps de S. Agnan. [Mais je ne trouve rien de cela dans le P. le Cointe :]

Gall. Chr. t. 3. p. 659. / & Leodebod dans son testament se qualifie simplement Abbé de l'Eglise de Saint Agnan où reposoit le corps de ce Saint, sans faire aucune mention du titre de Saint Pierre, quoiqu'il y parle beaucoup de l'Eglise & du Monastere de S. Pierre qu'il avoit fait bâtir à Fleury. Aimoin ne qualifie aussi ce Leodebod

Gall. Chr. p. 453. 2. a. qu'Abbé du Monastére de S. Agnan. [/ Il se peut donc bien faire que cette Abbaye ait été ruinée quelque tems après, à la réserve de quelque Chapelle qui portoit le nom de S. Laurent, & qui l'aura donné ensuite à tout le Monastére, lorsqu'il fut rétabli sous le simple titre de Prieuré.

Usu. 17. nov. / Usuard marque que S. Agnan faisoit beaucoup de miracles. / Le Roi Robert / qui regardoit ce Saint comme son Patron particulier, fit rébâtir pour cela de nouveau avec beaucoup de magnificence l'Eglise de S. Pierre où il étoit. En la dédiant l'an 1029. on changea de place le corps du Saint, & on le mit entre deux Autels. Cette translation se fit avec grande solemnité, comme on le peut voir dans Helgaud : [& c'est celle, comme nous avons dit, dont on fait aujourd'hui la fête le 14 de Juin] Cette Eglise fait encore le 26 d'Octobre la mémoire / d'une autre translation de Saint Agnan [1] faite le même jour en 1259. Mais ce ne fut que pour le changer de châsse. S. Louis y fut présent avec ses enfans, & voulut porter lui-même la châsse du Saint. Les Calvinistes ont pillé son Eglise, & rompu sa châsse. / On marque le nombre des Eglises dédiées sous son nom dans le Diocèse d'Orleans.

(Margin: DuCh. t. 4. p. 73. — Maire p. 200. — p. 146. — p. 144.)

/ Il mérita d'avoir pour successeur S. Prosper [b] honoré dans l'Eglise le 29. de Juillet. / Il est marqué dans quelques additions de Bede & dans le Martyrologe Romain. / On dit qu'il a gouverné onze ans jusqu'en 464. / On ne le connoit que par le désir qu'il eut de voir S. Agnan loué & honoré autant qu'il le méritoit, afin que les mœurs, les mérites, les vertus d'un si grand Saint fussent gravées dans les esprits & dans les cœurs des fidéles. / Dans ce dessein il pria Saint Sidoine de vouloir écrire la guerre d'Attila & le siége d'Orleans. Sidoine le lui promit, & commença même à y travailler. Mais il trouva cette entreprise trop forte pour lui, & écrivit à Saint Prosper pour le prier de le dispenser de continuer. Il lui promet néanmoins qu'il esperoit trouver bien-tôt l'occasion de faire l'éloge de Saint Agnan. [Nous n'avons point cet éloge, & nous ne sçavons pas même si S. Sidoine en a fait un. Je crois que c'é-

(Margin: Sid. l. 8. ep. 15. p. 246. — b Gall. Chr. t. 2. p. 255. 2. b. — Boll. mar. t. 2. p. 27. a. — Maire p. 145. — Sid. l. 8. ep. 15. p. 245. — p. 246.)

1. On dit le Dimanche 29. [mais cela ne se peut en 1259.]

toit S. Prosper même qui vouloit faire la Vie de son prédecesseur. Mais s'il l'a faite, " nous ne l'avons point non plus. Note 1.

ARTICLE XXXIV.

Aëce promet de secourir Orleans : Les Visigots & les François se joignent à lui.

[CE qui a particulierement rendu Saint Agnan célébre, c'est le siége d'Orleans par les Huns.] ' Il avoit bien prévû qu'ils l'attaqueroient, moins pour passer la Loire, comme ils le disoient, que pour saccager & piller la ville. ' Il travailla à appaiser la colere de Dieu par ses prieres, & à lui demander miséricorde pour son Peuple, afin qu'il le pût porter à la pénitence. ' Il crût aussi devoir aller trouver Aece, non qu'il mît sa confiance dans les hommes, mais pour obéir à Dieu, qui veut que nous honorions les hommes, [& que nous attendions de lui par eux, ce que lui seul nous peut donner.] ' La Saussaye dit qu'en chemin il guérit Saint Mamert qui fut depuis Evêque de Vienne, & un Abbé chez qui il logea. ' Le premier miracle étoit dans la Vie qu'a eue Baronius, mais non le second ' Il semble que ni l'un ni l'autre ne fût dans l'ancienne Vie dont du Chesne a fait l'extrait.

DuCh.p.521. c. Sur.14.dec.p.204.§.1. DuCh.p.276. b. 521.c. Sur.27.nov.p.374.§.6.7. Bar.451.§.48. DuCh.p.521. c.

' Il trouva Aëce à Arles, [où] b il venoit d'arriver d'Italie. ' Plusieurs Evêques y étoient aussi venus pour diverses affaires ; & ne pouvoient avoir audience d'Aece environné de tout le faste de la puissance séculiere, ' & qui sembloit être plutôt un Empereur [qu'un simple Ministre.] Mais dès qu'il sçut que Saint Agnan étoit venu pour lui parler, il alla au devant de lui avec respect. Le Saint lui parla d'abord en faveur des autres ; je crois que c'étoit pour les autres Evêques qui ne pouvoient avoir audience, & il en obtint tout ce qu'il voulut. Il lui dit ensuite le sujet qui l'amenoit ; & on prétend qu'il lui déclara par esprit de Prophétie, qu'Orleans tomberoit entre les mains d'Attila le 24 de Juin, si elle n'étoit secourue : ' d'autres disent le 14.

c|276.b. b Sid.car.7.p.341. DuCh.p.521. c. Sur.27.nov.p.375.§.8.

1. ' Aëce lui promit le secours qu'il demandoit, ' donna des [1] ordres pour faire fortifier Orleans, [& en fit peut-être retirer] Sangiban Roi des Alains, lequel étonné des progrés d'At-

DuCh.p.522. a. Jorn.r.Got.c.37.p.665.

1. *Magnis aggeribus . . . destruunt.* Ne faut-il pas *instruunt* ?

tila, lui avoit promis, à ce qu'on croyoit, de se livrer à lui; & de le rendre maître de cette ville, où il demeuroit alors.
Val.r.Fr.l.4.p. 172. ' M. Valois croit que ce Sangiban est le même que Sambida Chef des Alains, à qui Tiro Prosper dit qu'Aëce donna " vers l'an 440. les terres incultes du Païs de Valentinois. v. Valent. III. §. 17. Buch.Belg. p. 512. §. 4. ' D'autres le font successeur " d'Eocaric qui [en 447.] étoit Chef d'une autre troupe d'Alains v. S. Germain d'Auxerre. §. Val. p. 173. ' placés par Aëce vers la Loire, comme le croit M. Valois, assez près des Armoriques, afin d'arrêter leurs rebellions ou leurs courses : [de sorte que si le nom favorise un peu M. Valois, la demeurée de Sangiban à Orleans, semble favoriser encore davantage les autres.] p. 172. ' Tous ces Alains de France étoient de ceux " qui y entrerent en 406. & v. Honoré. qui y demeurerent sous la conduite de Goar; les autres étant passés en Espagne l'an 409.

[Aëce s'attendoit aux Visigots, lorsqu'il promettoit à Saint Agnan de secourir Orleans.] Prosf. chr. ' Car comme on voyoit trop clairement que les Huns n'étoient pas moins ennemis des Romains que des Visigots, Aëce jugea aussi-tôt qu'il falloit se joindre ensemble pour résister à cet ennemi commun. Sid. car. 7. p. 341. ' Il étoit donc venu dans les Gaules avec peu de troupes, [en attendant que le reste le pût suivre, &] dans la créance que les Visigots le viendroient joindre. Cependant il apprit qu'ils se résolvoient à attendre les Huns dans leur Païs. Il chercha toutes sortes de voyes pour leur faire changer cette résolution, & leur envoya pour cela Avite, qui fut Empereur peu d'années après. Canif. t. 2. p. 640. ' Un abbréviateur d'Idace qu'on croit avoir vécu du tems de Charlemagne, [mais qui ajoute quelquefois à son auteur,] p. 645. ' dit qu'Aëce députa [aussi] Saint Agnan à Théodoric pour le presser de joindre ses armes aux siennes.

Jorn. r. Got. c. 36. p. 663. ' Jornande rapporte les raisons que les Députez de Valentinien, [& d'Aëce] lui représenterent pour cela. p. 634. | Sid. p. 341. Prosf. ' Il céda enfin, & promit ce qu'on lui demandoit, comme on le peut voir dans Jornande : sur quoi tous ceux de sa Cour, & le Peuple même jetterent des cris de joye, témoignant ne désirer rien davantage, que d'en venir aux mains avec les Huns.

Canif. t. 2. p. 645. ' L'abbréviateur d'Idace prétend qu'Aëce avoit promis à Théodoric la moitié des Gaules, s'il se joignoit à lui contre les Huns : & qu'après que Théodoric eut accepté cet offre, Aëce envoya offrir la même chose à Attila, s'il vouloit faire la guerre aux Gots, & qu'il remportât la victoire. [Je crois que cela est aussi vrai] p. 645. ' que ce qu'il ajoute, qu'Aëce épargna les villes de la Germanie & des Gaules,

' Aëce ramassoit cependant avec une diligence incroyable tout ce qu'il pouvoit avoir de troupes. ' Théodoric lui amena un très grand nombre de Visigots, & le vint joindre suivi de Thorismond & Théodoric ses fils aînez, en laissant quatre autres dans ses Etats; sçavoir Fréderic, Turic [ou plûtôt Euric,] Rotemer & Himnarit. ' La vie de Saint Agnan donne à Thorismond le titre de Roi, aussi-bien qu'à son Pere, qu'elle appelle Théodore. ' Aëce avoit aussi dans son armée des François ' avec leur Roi [Mérouée,] b des Sarmates, des Bourguignons, des Saxons, & encore des Armoriques, des Lisiens, des Riverins, & des Ibrions, & d'autres Nations de la Celtique & de la Germanie, que les Romains avoient eus autrefois pour soldats & pour Sujets, & qu'ils se trouvoient alors heureux d'avoir pour auxiliaires & pour alliés. ' Et ainsi il fit une armée qui n'étoit point inférieure à celle des Huns, si l'on croit Saint Prosper.

Prosp. | Jorn. p. 664. Jorn. p. 664. DuCh. p. 522. b. c. Jorn. p. 664. Gr. Tur. h. fr. l. 2. c. 7. p. 27. b Jorn. p. 664. Prosp. Chr.

[On connoît assez les Armoriques.] ' On croit que les Lisiens ou Letiens sont les milices & les habitans des environs de la Lis en Flandre; & les Riverins ou Ripuariens, ceux des rives du Rhin devers Cologne. ' Pour les Ibrions que M. Valois appelle Brions, ou Breons, il croit que ce sont des Peuples de la Vindelicie, [qui est aujourd'hui la Suabe & la Baviere. Je ne sçai si ce ne pourroient point être] ' les Peuples de Brienne en Champagne au Diocèse de Troyes, nommés *Brionenses* dans les Auteurs du IX. siécle, ' & qui sont sans doute ceux du même nom, que Saint Loup de Troyes délivra de la captivité des Allemans. [De toutes ces Nations, on ne parle gueres que des Romains, & encore plus des Gots.].

Val. p. 161. | not. G. p. 259, 260. r. fr. p. 171, 162. not. G. p. 95 Sur. 29. jul. p. 348. §. 7.

ARTICLE X.

Attila entre dans Orleans, & en est aussi tôt chassé.

DUrant qu'Aëce rassembloit les troupes Romaines, & celles des Alliez, S. Agnan s'en retourna à Orleans.] ' Son Peuple fut ravi de le revoir, & prépara tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir les assauts des ennemis. Attila arriva peu de tems après devant la ville, fit tous ses efforts, employa toutes sortes de machines pour la forcer: Le Saint pour lui ré-

DuCh. t. 1. p. 522. a.

ſiſter portoit, dit-on, ſur les murailles les Reliques des Saints en chantant les louanges de Dieu. De quoi la Sauſſaye dit qu'un Evêque réfugié dans la ville avec pluſieurs autres ſe mocquoit ouvertement.

p. 276. b. c. ' Dans un grand aſſaut qu'Attila donna, tout le Peuple courut à l'Egliſe, & repréſenta avec de grand cris au Saint Evêque le danger où ils étoient. Ce Saint plein de confiance en Dieu, leur dit de ſe proſterner tous pour prier & implorer avec larmes le ſecours du Seigneur qui ne manque point au beſoin. Ils ſe mirent en prieres comme il le leur avoit ordonné. En même tems il envoya voir de deſſus les murs ſi on n'appercevroit point les effets de la miſéricorde de Dieu; car il eſperoit de ſa bonté divine qu'Aëce arriveroit bientot. On lui rapporta qu'on n'avoit rien vû. Priez, leur dit-il, mais priez avec foi; car le Seigneur vous délivrera aujourd'hui. Durant qu'ils prioient, il envoya encore voir ſi on ne découvriroit rien : mais il ne parut encore point de ſecours. Il leur dit pour la troiſiéme fois : ſi vous priez avec foi, le Seigneur vous fera ſentir promptement ſon ſecours. Ils redoublerent leurs prieres, leurs larmes, & leurs cris auprès du Seigneur. Après cette troiſiéme priere, le Saint envoya encore regarder de deſſus les murs. On remarqua que fort loin, il s'élevoit de terre comme un petit nuage. On vint le lui dire : C'eſt le ſecours du Seigneur, répondit-il; [c'eſt-à-dire, apparemment une aſſurance du ſecours de Dieu. Car il ne paroit pas qu'Aëce fut encore ſi proche.]

p. 522. b. ' La vie de S. Agnan dit ſeulement qu'après avoir exhorté le Peuple qui étoit dans l'Egliſe à prier avec confiance, il monta ſur les murailles pour y prier, & y fut aſſuré que Dieu alloit ſecourir la ville. [Saint Sidoine ſemble autoriſer l'autre narration qui eſt de Saint Grégoire de Tours,] lorſqu'il dit que dans l'hiſtoire de la guerre d'Attila, il falloit repréſenter la prophétie que fit le Pontife du Seigneur, après avoir été exaucé du Ciel.

Sid. l. 8. e. 18. p. 247.

DuCh. p. 522. b. ' La vie du Saint ajoute qu'étant monté ſur la muraille, il cracha contre les Barbares, & qu'auſſi-tôt il tomba une pluye furieuſe qui dura trois jours, en ſorte qu'ils ne pouvoient pas ſeulement aller d'un lieu à un autre, bien loin de ſonger à combattre : [& Aëce eut cependant le loiſir de s'avancer bien près de la ville. Comme la confiance que nous avons en Dieu ſeul ne nous diſpenſe pas d'employer les moyens humains qui ſont

dans son ordre,] lorsque la pluye fut cessée, Saint Agnan alla trouver Attila dans son camp, [pour voir s'il voudroit accorder quelque composition.] Il n'en reçut que des mépris & des refus, & se retira ainsi dans la ville.

' Les portes en furent ouvertes, & les Principaux des Huns y entrerent. b. ' M. Valois veut que S. Agnan même ait fait ouvrir les portes, de peur que la ville ne fût prise de force, & saccagée. Val. r.fr.l.4 p. 16c. Cela a certainement peu d'apparence. Et qu'y avoit-il à esperer de l'inhumanité des Huns après le refus que Saint Agnan en avoit réçû la veille ? ' Les termes ª de Saint Sidoine marquent assez que la ville fut forcée, Sid.l 8.ep. ... p. 246. ' quoique [1] ceux de Saint Grégoire disent le contraire. DuCh.p.276, c. Les ennemis étoient donc déja entrés, partageoient même entr'eux, dit la vie du Saint, ceux qu'ils regardoient comme leurs captifs, & chargeoient leurs chariots de leurs dépouilles, [ou se croyoient en état de le faire dans un instant, sans que le Saint cessât à exhorter le Peuple à prendre courage, & à tout esperer de la puissance du Ciel.]

' En effet la ville fut forcée, & ne fut pas néanmoins pillée. Sid. l.8.ep.15. p. 24. b.

' Aëce & Théodoric accoururent avec leurs troupes, & trouvant les Huns qui ne les attendoient point du tout, ils en firent un grand carnage, & chasserent le reste [hors de la ville.] DuCh.p.276. c 522. c. ' Saint Agnan sauva la vie à plusieurs par ses prieres, leur rendant le bien pour le mal. p. 522. e. Sa vie ajoute que beaucoup de Huns se jetterent dans la Loire, & y périrent ; [ce qui marque qu'ils avoient passé ce fleuve, & assiégeoient la ville du côté même du midi, quoique quelques nouveaux disent le contraire.] ' Théophane marque cette défaite d'Attila près la Loire & de la ville d'Orleans, jusqu'à laquelle il étoit venu. Thph. p.90.c. ' Pour l'abbréviateur d'Idace, il est visible qu'il confond cette rencontre avec la grande bataille de Chalons. Canis. t. 2. p. 645.

' C'est ainsi qu'Orleans fut délivrée par les prieres de Saint Agnan & par la valeur d'Aëce, p. 645. qu'on a qualifié pour ce sujet ' le liberateur de la Loire. Sid. l.7.ep.12. p. 199. note. ' On croit que ce fut le 14 de Juin que le Saint avoit marqué à Aëce pour la secourir. ' Quelques-uns écrivent qu'on en fait tous les ans mémoire ce jour-là, & cela est marqué dans un ancien martyrologe. Sur. 17. nov. p. 375. §. 12 b68. Maire t. 1. p. 178. | Bar. 17. nov. Boll. mart. t. 2. p. 2. [Cependant le nouveau breviaire d'Orleans n'en dit rien du tout.]

a. Trementibus ab impetu arietum muris, jamque ruituris,

ARTICLE XI.

Attila & Aëce se preparent à donner bataille près de Châlons en Champagne.

Du Ch. t. 1. p. 276. | 522. c. 'ATTILA fut donc contraint de quitter Orleans, & de se retirer en fuyant avec son armée [du côté du Rhin.] Canis. t. 2. p. 645. 'Il passa encore à Troyes. [Et ce fut sans doute en cette occasion, plûtôt qu'en venant,] Sur. 29. jul. p. 348. §. 4. 'qu'il obligea S. Loup de l'accompagner jusqu'au Rhein, lui promettant de le laisser aller dès qu'il y seroit arrivé. 'Et en effet il ne l'emmenoit, dit l'histoire de ce Saint, que dans la créance que sa foi seroit le salut & la sureté de lui & de son armée.

Canis. l. 2. p. 645. Du Ch. p. 522. c; 276. c Not. G. pag. 324. 'Attila ayant passé Troyes, s'arrêta pour donner combat dans les campagnes de Mauriac, 'ainsi nommées du lieu de Merri sur Seine au Diocèse de Troyes, ou de celui de Mauru au Diocèse de Châlons. Aussi Idace & Cassiodore disent que Jorn r. Got. c. 36. p. 664. ce fut dans les plaines de Châlons,] 'qui sont "les mêmes que Note 1. celles de Mauriac selon Jornande. Cet Auteur leur donne 100. lieues de long, & 70. de large, en comptant 1500. pas pour la lieue gauloise de ce tems-là, [qui ne faisoit ainsi qu'une Not. G p. 121. 1. 1. bonne demie lieue des nôtres. 'Cette étendue qu'il donne à la campagne & aux plaines de Châlons, donne sujet de croire qu'il y comprend toutes celles qui ont fait enfin porter à toute la Province le nom de Champagne. Et ce nom étoit déja commun au VI. siécle, quoique l'étendue n'en fût pas tout-à-1. | Du Ch. p. 105. a fait la même qu'elle est aujourd'hui. 'Ce fut aussi dans la plaine de Châlons que se donna ["en 273.] la bataille [d'Aurelien] v. Aurelien §. 10 contre Tetricus, [qui voulut bien y être vaincu.]

Canis. t. 2. p. 645. DuCh. p 276. c. 'Attila s'étant donc arrêté dans ces plaines [très favorables aux Huns tous cavaliers,] 'se prépara à y donner bataille. Aëce qui l'avoit toujours suivi avec ses troupes, & qui les avoit peut-être grossies, se prépara aussi à le bien recevoir. Jorn. c. 41. p. 671. 'Il se donna d'abord un combat furieux contre les François du parti des Romains, & les Gépides qui suivoient Attila. Ils se rencontrerent la nuit, & firent un si grand carnage les uns des autres, qu'on écrit qu'il en demeura [1] 15000. sur la place. c. 37. p. 665. Buch. Belg. p. 515. §. 8. | Val. p. 162. 'On dit 17

1. 'L'édition de Grossius à Amsterdam en 1655. porte *XC. millia*, Mais il faut

qu'avant

qu'avant la bataille générale, Attila voulut ſçavoir par des ſacrifices impies quel en ſeroit l'événement. Ses aruſpices après avoir bien ſouillé les entrailles des bêtes, & raclé des os, lui répondirent qu'il ne lui ſeroit pas avantageux, mais que le Chef des ennemis y perdroit la vie. Cela le conſola ; car il crut que ce Chef devoit être Aëce, dont il eût voulu acheter la mort bien cher, parce que ce grand Capitaine étoit le plus grand obſtacle qu'il trouvât à ſes deſſeins. Ainſi il ſe reſolut à donner bataille, mais à ne la donner que ſur la fin du jour, afin que ſa perte fût bientôt finie par la nuit.

' Il ſe mit dans le corps de bataille avec ce qu'il avoit de plus braves hommes, comme s'il eût plus ſongé, dit Jornande, à ſe conſerver qu'à vaincre : & il plaça ſur les aîles les Oſtrogots, les Gépides, & les autres Nations qui le ſuivoient. ' Il ſemble que les Oſtrogots euſſent la gauche. ' Aëce au contraire prit l'aîle gauche pour lui & pour les Romains, donna la droite aux Viſigots, & mit au milieu Sangiban avec les Alains, [& peut être encore les François & les autres troupes auxiliaires,] afin que Sangiban duquel on ne s'aſſuroit pas, étant environné de tous les autres, ne pût rien faire contre ſon devoir. ' Cette large plaine ſe trouva donc ainſi remplie d'un nombre infini des plus braves hommes qui fuſſent alors, prêts à employer non la ruſe & le ſtratagême, mais la vive force & l'épée pour s'entretuer les uns les autres, ſans avoir chacun en particulier aucun ſujet de ſe haïr. Quelle peut être, dit un Auteur, la raiſon d'un effet ſi ſurprenant ? Pourquoi faut-il que la paſſion & la folie d'un ſeul homme faſſe périr une infinité d'hommes, & que ce que la nature a produit en tant d'années, diſparoiſſe en un ſeul jour, parce qu'un Prince ſuperbe le veut ?

c. 38. p. 666.
p. 667.
p. 666.
c. 36. p. 664.

que Bucherius & M. Valois ayent lu 15. mille dans la leur *XV. millia* : & on lit ainſi dans Freculfe *t.* 2. *l.* 5. *c.* 14. *p* 155. [Le nombre de 90. mille eſt trop grand pour une rencontre. Je ne vois pas que Jornande diſe] 'que tous ceux qui s'y trouverent y périrent, ni que les François & les Gépides y furent égaux en nombre. Val. p. 162.



ARTICLE XII.

Attila est battu : Mais Théodoric Roi des Visigots est tué.

38. p. 666. 'IL y avoit entre les deux armées à la gauche des Romains p. 667. comme une côte dont la pente étoit fort douce, '& au p. 666. milieu un tertre plus élevé que le reste, 'qui pouvoit donner p. 667. de l'avantage à celui qui en seroit maitre. 'Les deux partis envoyerent des troupes pour s'en saisir. Mais Aëce & Thorismond [fils de Théodoric] y monterent les premiers, & n'eurent pas de peine à empêcher les Huns d'y monter aussi. c. 39. p. 667. 668. 'Attila voyant ses troupes étonnées par ce premier désavantage, les rassura par un discours que Jornande lui met en la bouche, & qui n'est pas mauvais.

c. 37. p. 665. 'Il commença la bataille "sur les trois ou quatre heures après ver. la 9 heure. c. 40. p. 669. midi. 'Elle fut mêlée de divers événemens, mais aussi opiniâtrée & aussi sanglante qu'il en fût jamais. Une petite riviere qui couloit dans la plaine devint un torrent par la quantité de sang qui s'y répandit. Aëce pressoit les Huns de son côté. Thorismond demeuré sur la colline qu'il avoit occupée, [les pressoit par l'avantage que le lieu lui donnoit sur eux.] Les Gots laissant les Alains [derriere], n'attaquoient pas avec moins de vigueur que les Romains. Théodoric leur Roi, nonobstant son grand âge, étoit par tout pour les animer. Mais lorsqu'au milieu du combat il passoit d'un bataillon à un autre, il tomba de cheval, selon les uns, & fut écrasé par la foule des siens mêmes [qui ne le reconnurent pas.] D'autres disent qu'il fut percé d'un dard par un Got nommé Andage, qui combattoit sous c. 50. p. 438. Attila, '& qui descendoit des Amales, [c'est-à-dire, de la race Royale des Gots.

c. 40. p. 669. Nonobstant la mort de Théodoric,] 'les Gots pousserent si vivement les Huns, qu'Attila qui combattoit en personne en cet endroit, ayant peine à défendre sa propre vie, se retira avec ceux qui l'environnoient dans son camp, fortifié par ses chariots dont il s'étoit fait une enceinte. La nuit étoit venue avant que le combat fût fini; de sorte que Thorismond descendu de la hauteur, croyant se joindre aux siens, se trouva engagé dans les chariots des ennemis, [qui se jetterent sur lui.] il y fut blessé à la tête en combattant, & même jetté de des-

ſus ſon cheval ; mais il fut ſecouru & retiré du combat. Aëce combattit auſſi juſques dans la nuit au milieu des ennemis ; [& comme ils ſe retiroient,] il ſe retira de même, & vint paſſer le reſte de la nuit dans ſon camp, [n'oſant les pouſſer davantage] ſans avoir ſçu ce qui ſe paſſoit du côté des Gots. 'Le lendemain on vit le ſpectacle affreux de la campagne toute couverte de morts ; mais on ne voyoit point Attila ſortir de ſon camp. Il n'y témoignoit ni abbatement ni crainte. On dit qu'il s'étoit préparé à ſe brûler lui-même, en cas que les Romains forçaſſent ſon camp, plûtôt que de ſe réſoudre à ſe rendre. Il faiſoit même faire un grand bruit dans ſon camp, faiſoit ſonner par-tout les trompettes comme prêt à ſe venir jetter ſur les Romains ; mais avec cela il ne ſortoit point. Cela fit juger qu'il étoit vaincu, & que ſa perte étoit grande. On n'oſa néanmoins l'aller attaquer dans ſon camp tout bordé de gens de trait. Mais comme il avoit peu de vivres, les Romains & les Gots ayant tenu conſeil enſemble, reſolurent de le tenir aſſiégé. p. 670.

'Cependant Théodoric ne paroiſſoit point. On le chercha de tous côtez, & on le trouva enfin entre les morts. On le tira de là en grande ſolemnité à la vûe des Huns, 'avec toutes les marques poſſibles d'eſtime & de douleur ; & on lui rendit ainſi les derniers devoirs, au milieu deſquels Thoriſmond ſon fils fut proclamé Roi, & acheva en cette qualité les funérailles de ſon pere. Au moins il ſemble que c'eſt le ſens des paroles aſſez obſcures de Jornande. 'Mais il dit fort clairement que Thoriſmond fut déclaré Roi dans les mêmes plaines de Châlons où l'on avoit combattu, & auſſi-tôt après la bataille. c. 41. p. 670. p. 671. c. 41. p. 672.

[Voilà ce que l'Hiſtoire nous apprend de cette grande journée, où Idace dit qu'il mourut près de 300 mille perſonnes.] 'Jornande, ſelon l'édition d'Amſterdam en 1655. en met 252 mille, en comptant le combat des François & des Gépides, 'ou ſeulement 177. mille. 'Les deux partis y perdirent extrémement, 'aucun des deux n'ayant voulu céder l'un à l'autre, & les Romains ne ſe crurent proprement victorieux, que parce qu'Attila [ſe renferma dans ſon camp, & enſuite] ſe retira en ſon Païs ſans oſer recommencer le combat. c. 41. p. 672. Buch. Belg. p. 515. §. 8. Prof. Chr. Chr.

'Caſſiodore attribue en cette journée le commandement à Aëce, & la victoire au courage des Gots ou Viſigots auxiliaires. 'Théodoric Roi d'Italie dit la même choſe, mais c'eſt en Caſſiod. Chr. l. 3. ep. 1. p. 40. 1.

écrivant à Alaric Roi des Visigots. [La marge de Victor de Tunne attribue & la bataille & la victoire aux Gots, sans parler d'Aëce. ' Gregoire de Tours la rapporte aux prieres de Saint Agnan. ' Pour la maniere particuliere dont le continuateur d'Idace décrit cette bataille, ' M. Valois la traite de fable.

DuCh.p.277. a. Canis. t. 2. p. 645. Val. r. fr. l. 4. p. 164. DuCh.p.276. 277.

' Gregoire de Tours rapporte au long une vision qui va à dire qu'Aece n'étoit échapé de ce péril que par les prieres de sa femme qui étoit à Rome. [Mais Dieu auroit-il défendu à celui qui eut cette vision de la découvrir, puisque s'il l'eût effectivement, il ne l'eût qu'afin qu'il la dit aux autres? Et Dieu auroit-il choisi un yvrogne, comme on dit qu'il étoit, pour lui faire connoître, & par lui aux autres, les ordres secrets de sa Providence?]

ARTICLE XIII.

Aëce renvoye les Visigots & les François en leurs Terres: Attila quitte les Gaules.

Du Ch.t.1.p. 177.a Jorn. r. c.41.p.671.

' APRE's que Thorismond eut rendu les derniers devoirs à Théodoric son pere, touché de douleur pour la perte qu'il venoit de faire, & animé par le grand courage qu'il avoit, il voulut venger la mort de son pere sur le reste des Huns. [Mais avant que de rien entreprendre,] il alla consulter le Patrice Aëce, homme dont l'expérience & la sagesse rendoient les conseils fort estimables; & il lui demanda ce qu'il avoit à faire dans la conjoncture présente. Aëce qui craignoit que si les Huns étoient entiérement exterminés, les Gots n'accablassent l'Empire Romain, lui conseilla dans cette vûe de s'en retourner dans son pays, & d'aller se mettre en possession des Etats de son pere. Il lui représenta qu'il étoit à craindre que ses freres s'emparant des trésors de leur pere, ne se rendissent aussi les maîtres du Royaume des Visigots; & qu'après cela il en faudroit venir à des guerres civiles & domestiques qui seroient sanglantes, & peut-être malheureuses pour lui. Thorismond goûta fort cet avis, & crut y trouver son avantage, sans examiner si Aëce y considéroit ses propres intérêts. Ainsi laissant-là les Huns, il s'en retourna chez lui. Telle est la foiblesse [de l'esprit] de l'homme, qui occupé de soupçons [souvent mal fondés,] ausquels il veut remédier, perd les occasions les plus favorables.

' Le Continuateur d'Idace dit qu'Aëce usa encore d'une autre fourberie, qui étoit un pur mensonge, pour faire retirer Thorismond, & en tirer une somme d'argent. Il ajoute qu'étant venu trouver la nuit Attila, il le trompa de même, en lui faisant accroire qu'il étoit arrivé un très-grand renfort aux Visigots, afin de l'obliger à se retirer plus vite, & à acheter même de lui la liberté de s'en retourner au delà du Rhin. [Cet Auteur n'est pas assez considérable pour nous faire croire des faits de cette nature.] ' Il dit encore que Thorismond ayant depuis découvert la fourberie d'Aëce, l'envoya sommer de la promesse qu'il lui avoit faite, ' & qui étoit, à ce qu'il prétend, de lui donner la moitié des Gaules, s'il en chassoit Attila ; ' ce qu'Aëce ne voulant pas faire, fit ensorte qu'il se contenta d'un plat d'or pesant 500 livres, & enrichi de pierreries. [C'étoit un présent digne d'un Prince ami & allié, mais peu propre à tenir lieu de la moitié des Gaules dans l'esprit d'un Prince irrité.] ' Pour ce que dit cet Auteur, qu'Aëce accompagné des François, suivit Attila dans sa retraite jusqu'en Turinge, il est aisé de croire qu'il le suivit jusqu'au Rhin, mais non pas avec les François. ' Car Gregoire de Tours dit qu'Aëce ayant renvoyé Thorismond prendre possession de sa couronne, se défit encore par quelque adresse semblable de [Merouée] Roi des François [qui avoit aussi son frere pour compétiteur,] & par ce moyen s'enrichit [seul] des dépouilles qui étoient demeurées au lieu du combat.

Canis. t. 2. p. 646.

p. 646.

p. 645.

p. 646.

p. 646.

DuCh. p. 277. a.

' Attila ayant appris la retraite des Visigots, crut d'abord que c'étoit une feinte pour le surprendre & l'attirer hors de son camp : de sorte qu'il s'y tint assez long-tems renfermé. Mais voyant par la suite qu'ils s'étoient retirés effectivement, il se réjouit de voir ses ennemis divisés, reprit courage, & recommença, dit Jornande, à esperer la victoire. ' Cependant tout ce qu'il fit pour lors, fut de se retirer vers le Rhin, & avec peu de monde, dit S. Gregoire. ' Il falloit en effet qu'il fût bien foible de n'oser résister à Aëce seul. C'est ce qui fait croire à M. Valois qu'il n'étoit point entré dans les Gaules avec cinq cent mille hommes, ' comme Jornande le semble dire. Mais Jornande dit seulement que ses troupes se montoient à cela, [& non pas pas qu'il les eût toutes amenées en France. Il en avoit sans doute laissé beaucoup dans les garnisons ; & " on croit que cette année même aux mois d'Août & de Septembre il y avoit des Huns qui couroient & qui ravageoient l'Illyrie. On sçait

Jorn. c. 41. p. 671. 672.

Du Ch. pag. 277. a.

Val. r. Fr. pag. 165.

Jorn. c. 36. p. 665.

Marcien.

d'ailleurs que ce ne sont pas les combats qui ruinent les plus grandes armées.] [illegible] pag. [illegible] 'Le Moine de S. Marcien prétend qu'Aece s'en retourna en Italie sans suivre Attila dans sa retraite, & qu'ainsi il lui laissa la liberté de faire une infinité de ravages dans les Gaules. [Cela est contre toute apparence,] & en effet il met entre ces ravages la ruine de Mets [qu'on sçait etre arrivée avant le siége d'Orleans.] Sur. 29. jul. p. [illegible] Attila étant arrivé sur les bords du Rhin, offrit de lui-même à S. Loup qu'il avoit emmené jusques là, la liberté de se retirer comme il le lui avoit promis; & en le congédiant, il le pria instamment d'offrir ses prieres à Dieu pour lui. Hunigaise, dit l'Historien du Saint, lui servoit d'Interpréte. [Seroit-ce l'Onegese de Prisque, le plus puissant des Huns après Attila?

Voilà quel fut le succès de la fameuse entreprise d'Attila contre les Gaules. Elle fut terrible par ses efforts, & plus encore par la frayeur qu'elle jetta dans l'esprit des peuples. Et la postérité y a encore ajouté quelque chose.] Ser. r. Mog. l. 2. c. 7. p. 27. 'Car on remarque qu'elle a souvent attribué aux Huns & à Attila beaucoup de ravages & de crimes dont les François, les Allemands & d'autres Barbares étoient coupables. [Les villes qu'Attila avoit ruinées ne se purent rétablir que long-tems après.] 'Car quoiqu'il eût épargné celle de Troyes, cependant lorsque S. Loup y revint, il la trouva tellement abandonnée [par l'effroi que le peuple avoit eu,] qu'il ne voulut pas lui-meme y demeurer, mais se retira en une montagne forte d'assiete nommée Latisco, à 15 lieues de Troyes, ou il tâcha de rassembler son peuple: ce que n'ayant pû faire durant deux ans qu'il y demeura, il s'en alla à Mascon ' où il avoit eu du bien. p. 347. §. 2.

ARTICLE XIV.

De Saint Aurée de Mayence, & de Saint Nicaise de Reims.

Ser. r. Mog. l. 2. c. 17. p. 253. 'QUELQUES-UNS rapportent au tems d'Attila l'Histoire de S. Aurée, qu'on dit avoir été martyrisé à Mayence avec Sainte Justine sa sœur. [Leur martyre paroit assez bien fondé.] Car on assure que l'an 1137. p. 255. ' leur tombeau ayant été ouvert, on les y trouva tout entiers sans aucune corruption, & même avec une beauté extraordinaire, & encore tout couverts de sang. On ajoute que Dieu fit alors & depuis par leur

intercession un grand nombre de miracles, ' dont on cite un traité. ' Le Martyrologe Romain marque leur fête le 16 de Juin. Baronius cite pour cela Bede & Adon : [mais ce n'est que le faux Bede & les additions d'Adon.] Pour ce qui regarde l'Histoire de ces Saints, " nous n'en avons rien d'assuré. M. l. c. jun. Bar. 16. jun.

te 3.

' Nous trouvons dans les Actes de S. Nicaise que les Huns vinrent à Reims, l'assiegerent, l'emporterent, y tuerent S. Nicaise qui en étoit Evêque, avec Sainte Eutropie sa sœur, ' & encore, dit Flodoard, S. Florent Diacre, S. Juconde & quelques autres. Cela est rapporté plus amplement dans les Actes avec quelques particularitez de la vie de S. Nicaise, mais en petit nombre. ' Les Huns sortirent de Reims aussi-tôt après, sur une terreur que Dieu répandit parmi eux, [sa colere irritée par les péchez des peuples ayant été appaisée par le sang de ces Saints, qui sont mis au rang des Martyrs le 14 de Décembre par Usuard, par le Martyrologe Romain & par beaucoup d'autres, quoique apparemment leur mort soit plûtôt arrivée vers le mois d'Avril ou de Mai. Sur. 14. dec. p. 264. §. 2. p. 266. §. 6. p. 265. §. 3.

Leurs actes sont anciens, & ne sont pas mauvais, sinon qu'ils confondent le tems des Vandales avec celui des Huns & de S. Agnan; ce qui montre qu'ils ne sont pas originaux. Ainsi ils ne nous pourroient déterminer à mettre S. Nicaise au tems d'Attila, " s'il n'y avoit d'autres raisons qui nous font juger que cette opinion est mieux fondée que celle qui le met dans les ravages que les Vandales & d'autres Barbares firent dans les Gaules vers l'an 407. [' L'action de Sainte Eutropie qui aracha les yeux à celui qui avoit tué son frere,] est extraordinaire. Mais l'amour de la pudicité peut excuser, ou même sanctifier beaucoup de choses dans une Vierge. p. 264. §. 2.

e 4.

' Lorsque les Barbares se furent retirés, le peuple qui étoit réfugié dans les bois voisins revint dans la ville, & enterra solemnellement les corps de Saint Nicaise & de Sainte Eutropie dans le cimetiere de l'Eglise de S. Agricole, ' bâtie magnifiquement hors de la ville par Jovin Général des armées Romaines, ["peut-être sous Théodose & Honoré.] ' Il y fut enterré; ' & l'on croit que c'est son tombeau que l'on y voit encore aujourd'hui avec la description d'une chasse. ' Les cinq prédécesseurs de S. Nicaise y avoient été aussi enterrés. ' Flodoard assure qu'il s'y fit beaucoup de miracles depuis qu'on y eut mis le corps de S. Nicaise. ' Et elle prit enfin le nom de ce Saint qu'elle garde encore. C'est une Abbaye de Bénédictins. ' On ma- p. 265. §. 3. p. 266. §. 7. 9. Marlot. [illegible] 616. p. [illegible] p. 61. Flod. [illegible] p. 3[illegible] Marl. [illegible] Sur. [illegible]

alent. I.

que que S. Remi avoit une dévotion particuliere pour cette Eglise.

§. 9. ' On a donné quelques Reliques de S. Nicaise à l'Eglise de Noyon & de Tournay. Le reste fut transporté par l'Evêque Foulques, & mis derriere l'autel de la Sainte Vierge. ' L'ancienne Eglise de S. Nicaise tomboit en ruine en 1060. lorsque Gervais Evêque de Reims la fit rebâtir. Il y mit des Reliques du Saint qu'on avoit rapportées de Tournay, & y commença une Abbaye, que Regnaud un de ses successeurs acheva de former en 1090. [& qui subsiste depuis ce tems-là.] ' L'on y voit encore le tombeau où l'on assure que S. Nicaise & Sainte Eutropie furent d'abord enterrés. ' Marlot dans son Histoire de Reims rapporte encore plusieurs choses qui regardent l'Eglise & les Reliques de S. Nicaise.

Marl. p. 617. — p. 618. — p. 115. — p. 624. &c.

Quelques Auteurs disent que S. Nicaise avoit ordonné Evêque d'Arras & de Cambray un Diogéne qui fut tué aussi durant les ravages des Barbares. On en parle depuis l'an 1500. & on en fait un saint Martyr. Mais dans la vérité on n'en sçait quoi que ce soit ; & il paroit que les Eglises mêmes dont on veut qu'il ait été Evêque, ne le connoissent & ne l'honorent point du tout. ' Le Pere le Cointe soupçonne qu'il peut avoir été Evêque d'Arras seulement depuis 551. jusqu'en 569. Mais il avoue qu'il n'en sçait rien.

Boll. 6. feb. p. 783. — Coint. p. 538. 570.

' Les Barbares avoient ravagé tout le pays d'autour de Reims, lorsqu'ils vinrent attaquer la ville. ' Entre les autres violences qu'ils y commirent, ils y tuerent S. Oricule ' ou S. Oricle. Mais on prétend que ses Reliques & celles de ses sœurs sont à S. Remi de Reims. Ce Saint a été mis dans le Martyrologe Romain le 18 de Novembre sur l'autorité de quelques anciens manuscrits. ' Marlot cite ses Actes anciens de plus de 700 ans, qui le font disciple de S. Nicaise. ' Nous n'avons dans Surius que ce qu'en a dit Flodoard. Il le qualifie seulement un serviteur de Dieu, qui avoit bâti une Eglise dans ce village où il fut tué, à ce qu'on tient, avec ses sœurs. Marlot dit que les Barbares l'ayant trouvé prosterné au pied de l'autel, le menerent sur une montagne voisine lui & ses sœurs, & que là ils le massacrerent. [Je ne sçai si cela est bien probable.] ' Mais ce qu'il ajoute ensuite sur l'autorité de ces Actes, & dont on trouve une partie dans Flodoard, [n'est propre qu'à faire douter de toute l'Histoire.]

Sur. 14. dec. p. 264. §. 1. 18. nov. p. 422. §. 1. — Hagi. pag. 28. — Vand. p. 408. — Bar. 18. nov. — Marl. p. 120. — Sur. 28. nov. p. 422.

' Il parle encore de S. Adere, qu'on tient avoit été tué vers le

p. 121. 122.

le même tems par les Barbares en un autre lieu du Diocése de Reims nommé Chaniac, où l'on a bâti un Prieuré du nom de ce Saint. Il marque un miracle arrivé vers l'an 1060. qui fit connoitre en quel lieu étoient ses Reliques. [Il ne dit point le jour de sa fête, & je n'en trouve rien dans Ferrarius ni dans l'Hagiologe de M. Chastelain.]

ARTICLE XV.

Attila entre en Italie, où tout tremble : Il détruit Aquilée : Prend Milan.

' LA perte qu'Attila avoit faite dans les Gaules contre son attente, le mit en fureur au lieu de l'abbatre. ' Il ne songea qu'à réparer ses forces pour s'aller jetter sur l'Italie. Il y entra en effet par la Pannonie, ' où dès la fin de 451. comme Idace & Jornande le semblent dire, ' ou [comme il est plus vraisemblable,] en 452. ' l'effroi fut si grand par tout, que personne ne songea même à se défendre. ' Aëce n'avoit pas pris de précautions, comme dans l'autre guerre : il ne gardoit pas seulement les passages des Alpes où l'on pouvoit arrêter les ennemis. L'unique ressource qu'il voyoit, étoit de se sauver avec l'Empereur & de sortir de l'Italie. Mais ce parti étoit trop honteux pour le prendre, & même trop dangereux pour les suites. La honte réprima sa crainte. On crut que la cruauté & l'avarice d'Attila seroient assouvies par le dégât de tant de si belles provinces. On délibera beaucoup soit à la Cour de l'Empereur, soit dans le Senat & dans les assemblées du peuple Romain, sur les résolutions que l'on pourroit prendre. Mais on n'en trouva point de meilleure que d'envoyer des Ambassadeurs à ce cruel Tyran pour lui demander la paix. ' Ainsi Attila eut toute liberté de ravager l'Italie, & d'en emporter de force plusieurs villes. ' On prétend que la ville d'Ausbourg dans la Rhétie [qui a quelquefois été comprise dans l'Italie,] fut prise par Attila, & l'église de Sainte Afre brûlée, soit lorsqu'il marchoit vers les Gaules, [soit lorsqu'il entra en Italie.]

Prosp. T. | Prosp. L. Vict. T. | Jorn. r. Got. c. 42. p. 672. | Prosp. L. | Prosp. T. | Prosp. L. | Idat. | Bar. 451. §. 2[illegible]

' La premiere ville où il trouva de la résistance, & qu'il fut obligé d'assiéger, fut Aquilée Métropole de la Venetie. Il l'attaqua long tems sans rien avancer, parce qu'elle étoit défendue par les meilleures troupes des Romains qui y faisoient une

Jorn. r. G[illegible] 42. p. 672. 673. Proc. [illegible] l. 1. c. 4. p. 188.

vigoureuse résistance. Son armée commençoit à murmurer & à se vouloir retirer. Attila se promenant aux environs de la ville, & déliberant s'il leveroit le siége ou s'il le continueroit, vit des cicognes, oiseaux blancs qui font leurs nids aux hauts des maisons, lesquelles emportoient leurs petits hors de la ville, & contre leur coutume les alloient poser dans la campagne. Comme il faisoit profession de la science des Haruspices, il crut voir d'heureux présages dans cette circonstance: Regardez, dit-il à ses gens, ces oiseaux qui par un pressentiment de ce qui doit arriver, abandonnent une ville qui est près de sa ruine. Cette remarque ranima le courage de ses gens. Ils redoublerent leurs efforts pour l'attaque de la ville, firent de [nouvelles] machines, allerent à l'assaut avec plus d'ardeur, prirent bientôt la ville, la pillerent, la saccagerent avec une cruauté impitoyable, & la ruinerent de telle sorte qu'à peine en laisserent-ils quelques vestiges. Théophane dit qu'Attila y mit le feu. Marcellin & Cassiodore parlent aussi de la prise & de la ruine d'Aquilée. ' Elle se rétablit peu de tems après.

Theoph. pag. 92. Gr. T. h. fr. l. 2. p. 277. a. b.

Bar. 452. §. 64.

La prise de cette ville rendit les Huns plus hardis. N'étant pas encore rassasiés du sang des Romains qu'ils avoient répandu jusqu'alors, ils se jetterent sur les autres villes de la Vénetie, & y firent des carnages horribles. ' L'opinion commune est que les peuples de cette province, pour éviter la cruauté des Huns se retirerent dans les isles qui étoient sur leurs côtes; & que c'est ce qui a donné l'origine à la célébre ville de Venise. Cassiodore parlant 50 ans après des Vénitiens, comme il les appelle, ' les représente comme plusieurs isles qui venoient jusqu'à Ravenne, jointes au continent dans le reflux de la mer, qui n'avoient pour murailles contre les flots que des clayes d'osier, pour vivre que du poisson, & pour richesses que leurs bateaux, & le sel par le trafic duquel ils avoient ce qui leur étoit nécessaire. Ils étoient chargés de porter à Ravenne les bleds & l'huile que l'Istrie devoit[1] fournir. [Ainsi ils étoient soumis aux Gots.]

Bar. 452. §. 63. | c. . de imp. c. 28. p. 62. 72.

Vales. fr. l. 4. p. 1. 5.

Cass. l. 12. ep. 24. p. 192.

Jorn. p. 673.

' Pour continuer la suite des ravages des Huns dans l'Italie, ils saccagerent aussi Milan capitale de la Ligurie & le siége ordinaire des Empereurs. Ils renverserent de même la ville de Pavie, ravagerent avec la derniere cruauté tous les lieux voisins, & ruinerent ainsi presque toute l'Italie. ' On dit qu'Attila

1. Il les appelle *Venetias prædicabiles, quondam plenas nobilibus.* Que veut-il dire? Comprend-t-il sous *Venetias* toute la Province de Venetie?

voyant à Milan des tableaux qui repréſentoient des Empereurs Romains aſſis ſur des trônes d'or, & à leurs pieds des Scythes, [c'eſt-à-dire, des Gots ou des Huns,] il ordonna qu'on le peignît aſſis auſſi ſur un trône, & les Empereurs chargés de ſacs ſur leurs épaules, dont ils répandoient l'or à ſes pieds.

ARTICLE XVI.

Attila n'oſe aller attaquer Rome: S. Leon lui eſt député, & obtient la paix.

[L'Ambition & l'avarice naturelle aux Huns] portoient Attila à vouloir aller [piller] Rome. [Il paroît qu'il ſe déclaroit publiquement ſur cela, & qu'à Rome on n'avoit aucune eſpérance de ſe pouvoir défendre contre lui,] ' puiſque S. Leon dit que Dieu en accordant la paix, avoit rendu le ſalut à Rome, l'avoit délivrée de la captivité & l'avoit garentie du carnage. Mais on prétend (& Jornande le cite de Priſque) que les ſiens mêmes le détournerent de ce deſſein, non qu'ils euſſent pitié de Rome, dont ils n'étoient pas moins ennemis que lui, mais parce qu'ils craignoient pour leur Chef le ſort d'Alaric, mort auſſi-tôt après avoir pris Rome. Jorn.reg.G.c. 42. p. 673. Leo Ser.81.c. 1. p. 340.

[Cette raiſon pouvoit bien ne paroître pas fort conſidérable à Attila.] Mais ſes troupes étoient fort diminuées par le défaut de vivres & par les maladies qui y emportoient tant de perſonnes, qu'il paroiſſoit que c'étoit Dieu qui combattoit contre lui. L'Empereur Marcien avoit auſſi envoyé des troupes au ſecours de l'Italie, & avec ce renfort Aëce avoit battu les Huns [en quelques petites rencontres.] Ceux de cette nation qui étoient demeurés en leur pays, y étoient auſſi attaqués en même tems & par les armes de Marcien, & par les plaies dont Dieu les frappoit.

' Ainſi Attila ſe trouvoit embarraſſé & dans une grande incertitude s'il devoit continuer à marcher vers Rome, ou tourner d'un autre côté, lorſque Valentinien lui envoya une célébre Ambaſſade pour traiter de quelque accord. ' C'étoit, comme nous avons dit, l'unique remède que ce Prince & ſon conſeil croyoient lui reſter. S. Leon ſe confiant ſur l'aſſiſtance de Dieu, qu'il ſçavoit ne manquer jamais de ſecourir ceux qui mettent en lui leur eſpérance, entreprit cette négotiation, ' & fut en perſonne trouver Attila ' avec Albienus, ou " Avienus qui avoit Jorn. p. 673. Proſp. La. Ibid. Jorn. p. 673. Caſſ. Vict. Proſ. v.Valent.§.5.

Bar.452.§.56. | Leo.t.2.pag.309. été Consul [en 450.] & Trigece qui avoit été Préfet. 'Quelques-uns rapportent à ceci la députation de Carpilion fils d'Aëce, & du pere de Cassiodore. [Mais c'est sans aucune nécessité & sans aucun fondement,] qu'ils s'embarassent dans les difficultez qu'ils avouent se rencontrer dans ce sentiment.

Jorn. p. 673. 'Saint Leon trouva Attila au lieu où le grand chemin traverse la riviere de Menzo, [& ainsi vers Mantoue.] p. 673. 'Attila fut bien aise de cette démarche de Valentinien. Prof. L. 'Ainsi il reçut fort bien les Députés, témoigna beaucoup de joie de voir S. Leon, & arrêta quelque accord avec l'Empire, qui apparemment néanmoins n'étoit qu'une tréve; car il déclara hautement & avec de grandes protestations qu'il reviendroit en Italie, & y feroit encore de plus grands ravages, p. 674. 'si on ne lui envoyoit la Princesse Honorée, avec la part qui lui appartenoit des richesses de l'Empire. c.49.p.685. 'On promit de lui payer tous les ans un certain tribut: Vict. I. '& l'Empire racheta ainsi par une paix [honteuse] les maux dont il se trouvoit menacé. Prof. L. 'Attila commanda dès lors qu'on cessât toutes les hostilitez, Jorn. p. 673. 'arrêta la fureur de ses troupes, Ibid. Prof. Id. | Vict. T. '& s'en retourna jusqu'au delà du Danube avec tous ceux qu'il avoit amenés. Leo. serm. 81. p. 340. 'La paix se fit apparemment dans les premiers jours du mois de Juillet, [S. Leon n'étant parti de Rome qu'après le 10 de Juin,] ep. 23. p. 606. 'auquel il écrivit à Théodore de Fréjus.

Phot. c. 242. p. 1041. a. | p. 1040. b. 'Damasce qui écrivoit peu après ceci, [mais en Orient,] dit que du tems de Valentinien il y eut un combat furieux devant Rome entre les Scythes conduits par Attila, où le carnage fut si grand que tous les Scythes & les Romains y demeurerent sur la place, à la reserve des Chefs & d'un fort petit nombre de leurs gardes. [Je ne sçai si cet Auteur ne confond point l'Italie avec les Gaules. Hors cela ce combat a aussi peu de vérité] b. 'que ce qu'il ajoute, qu'après cette bataille on vit durant trois jours & trois nuits les ames des morts qui continuoient à se battre, & qu'on entendit le bruit de leurs armes. [Il ne dit pas si on ne voyoit point aussi couler leur sang.

ARTICLE XVII.

Attila est de nouveau défait par les Visigots, & meurt.

' ATTILA ayant quitté l'Italie, & étant retourné en son pays, ne put pas y demeurer en repos. Il envoya aussitôt faire de grandes menaces à Marcien, s'il ne lui payoit le tribut promis par Théodose le jeune. ' Mais ce n'étoit qu'une feinte, dit Jornande, pour couvrir le véritable dessein qu'il avoit de faire la guerre aux Visigots, & pour cela de retourner dans les Gaules, [non pas par le Rhin, mais] par un autre chemin, [peut-être par la Rhétie & par les Alpes en cotoyant le Rhone, pour entrer dans le Dauphiné,] & se soumettre d'abord la nation des Alains, [" placée dans le Valentinois, afin de se rendre plus redoutable.

Prisc. p. 40 | Jorn. r. Got. c. 43. p. 67[illegible]. — Jorn. r. Got. c. 43. p. 674. — [...]te 6. — p. 674.

' Il quitta donc la Dace & la Pannonie pour venir attaquer les Alains. Mais Thorismond se défiant de cet artifice d'Attila, le prévint avec la même adresse. Il alla en toute diligence vers les Alains, fit tous les préparatifs nécessaires pour arréter les mouvemens d'Attila, alla au devant de lui, lui donna bataille avec le même succès que dans les plaines de Châlons, lui fit perdre l'esperance de pouvoir rien gagner, l'obligea de s'enfuir honteusement & de s'en retourner chez lui. Et pour lui il s'en retourna sans perte à Toulouse [qui étoit la capitale de l'Etat des Visigots.] ' Aucun Auteur hors Jornande & Sigebert, ne parle de cette descente dans les Gaules: & M. Valois ne sçauroit se persuader qu'elle soit vraie. [Je ne sçai si l'on ne pourroit point dire que Thorismond eut guerre contre les Alains, & que ceux-ci ayant appellé quelques troupes des Huns à leur secours, Thorismond défit les uns & les autres.] Car S. Gregoire de Tours assure que ce Prince dompta les Alains. [Et " on voit par la défaite de Litorius que Jornande n'a pas bien sçû l'Histoire des Visigots.

p. 67[illegible]. — Val. r. fr. l. [illegible] p. 171. — Gr. T. r. Fr. l. [illegible] c. 7. p. 2[illegible]7. b. — Valent. [...]5.

L'Histoire ne nous apprend plus rien touchant Attila jusqu'à sa mort [' qui arriva, selon Idace, aussi-tôt après qu'il fut revenu d'Italie. Il la faut mettre au plus tard en 453. selon Prosper, Cassiodore & Victor de Tunne, quoique Marcellin ne la mette qu'en 454. Jornande qui nous a dit tant d'autres particularitez de son histoire, ' rapporte ainsi l'histoire de sa mort, qu'il avoit tirée de Prisque.

Idat. p. [illegible]. — Jorn. c. 49. p. 683.

p. 683. 684. ʹNon content du nombre infini de femmes qu'il avoit, il voulut encore épouser une jeune & très belle fille nommée Ildico. Le jour des noces transporté de joie, plein de vin, & accablé de sommeil, il se coucha renversé sur le dos. Dans cet état il fut surpris d'une Hémorraghie à laquelle il étoit sujet. Et comme le sang ne trouva pas son cours libre par les conduits ordinaires, il rentra dans sa gorge, & l'étouffa. Telle fut la mort honteuse que l'yvresse causa à un Roi qui s'étoit tant signalé dans la guerre. Le lendemain ses Officiers ne le voyant point paroître, quoique le jour fût déja fort avancé, craignirent qu'il ne lui fût arrivé quelque facheux accident. Après [l'avoir appellé avec] de grands cris, [sans l'entendre répondre,] ils enfoncerent les portes, & le trouverent mort & tout couvert de sang sans aucune blessure, & sa nouvelle épouse qui, la teste baissée & couverte de son voile, fondoit en larmes. Alors suivant la coutume de leur Nation, ils se couperent une partie de leurs cheveux, & se déchirerent tout le visage pour pleurer un si brave guerrier, non avec des larmes de femmes, mais avec du sang d'homme. Prisque ajoute à ce récit une circonstance mémorable, & qu'il prétend être très vraie. Il assure, dis-je, que cette même nuit Dieu révela cette mort à l'Empereur Marcien qui étoit fort inquiet au sujet d'un ennemi si redoutable, en lui montrant l'arc de ce Prince qui étoit brisé, & par-là toutes les entreprises de cette Nation déconcertées. Marcellin marque que l'on tenoit pour le plus véritable que ce Tyran de l'Europe avoit été tué la nuit par une femme, comme [Holopherne. Cassiodore dit en abrégé dans
Thph.p.92.93 sa Chronique ce que Jornande en rapporte :] ʹ& Théophane
Iorn. c. 35. p. 661. les suit. ʹCette mort honteuse fut la juste recompense [de tant de sang que son ambition lui avoit fait répandre, & particulierement] du parricide qu'il avoit commis en la personne de son frere.

c. 49. p. 684. ʹSa sépulture fut assez singuliere pour n'en pas omettre quelques circonstances. On mit son corps au milieu de la campagne sous une tente de soye. Ensuite on représenta un spectacle fort solemnel. Des Cavaliers choisis dans toute la Nation des Huns courant tout au tour de cette tente comme dans un cyrque, chantoient sur des tons lugubres les grands exploits de
p. 685. leur Roi. ʹAprès l'avoir ainsi pleuré, ils firent un grand festin sur son tombeau, mélant ainsi la joye avec le deuil. Quand la nuit fut venue, on mit sécretement en terre le corps de ce

Prince. Ils l'avoient enfermé en trois cerceuils les uns sur les autres. Le premier étoit d'or, le second d'argent & le troisiéme de fer. Par là ils vouloient marquer que tous ces métaux convenoient à un Roi si puissant : le fer, parce qu'il avoit dompté tant de Nations par son épée ; l'or & l'argent, parce qu'il avoit obligé les deux Empires à lui donner leurs "trésors. Ils ajouterent à cela les armes qu'il avoit remportées dans les défaites de ses ennemis ; des carquois enrichis de diverses pierres prétieuses, & plusieurs autres ornemens avec lesquels les Princes se distinguent. Et pour empêcher la curiosité des hommes de rechercher tant de richesses, ils tuerent ceux qui avoient travaillé à cette sépulture, & qui n'en eurent d'autre recompense qu'une mort cruelle.

...natum.

ARTICLE XVIII.

La division des Enfans d'Attila ruine l'Empire des Huns.

[VOILA ce que l'Histoire nous apprend de la vie & des actions d'Attila dans des monumens ausquels la raison nous oblige de donner quelque créance. Nous y aurions pû ajouter beaucoup de choses tirées des Chroniques de Hongrie, de Callimaque, & d'Olaüs, qui ont fait dans ces derniers siécles des écrits exprès de l'Histoire d'Attila. Mais nous n'avons pas cru devoir employer une chose aussi précieuse que le tems, à chercher quelque fait ou quelques particulatitez incertaines, parmi d'autres qui sont certainement fausses & fabuleuses.]

'Tout ce grand Empire qu'Attila avoit élevé dans le Nord avec tant de travaux & tant de crimes, fut renversé aussi-tôt après sa mort. Ses enfans ne pouvant s'accorder sur le gouvernement & le partage de tant de Provinces & de tant de Peuples, se ruinerent les uns les autres par de cruelles guerres, & donnerent moyen aux Peuples que leur pere avoit conquis de se soulever contre eux, & de mépriser leur puissance. 'Ainsi les Huns cesserent d'être la terreur de l'Orient & de l'Occident, [& furent plusieurs siécles sans rien faire de considérable.]

Prosp. L. Vit. T. Boll 8. jan. p. 486. c. 7. | Thph. 93. a.

'Ce que nous trouvons de plus particulier sur cela dans Jornande, c'est qu'Attila avoit prétendu faire Ellac son fils aîné

Jorn. r. Got. c. 50. p. 686.

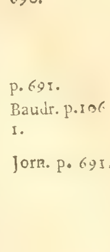
uccesseur de tous ses Etats, & le maitre de tous ses freres,
p. 687. a. [aussi-bien que de tous ses Peuples.] ' Et Ellac avoit ce sem-
p. 685. a. ble assez de cœur pour soutenir ce grand Empire. ' Mais cette multitude de freres que l'impudicité d'Attila lui avoit donnés, vouloient que l'Empire fut partagée également entr'eux tous,
Boll. p. 486. a. ' & mirent ainsi tout en trouble [non seulement dans les Pais du Nord, mais encore] dans les deux Pannonies & les autres Provinces le long du Danube, [où les Romains leur avoient donné des terres.]

Jorn. p. 685. ' Mais en voulant tous dominer, ils perdirent tous la domination qu'ils cherchoient. [Car outre les guerres qui s'exciterent entr'eux,]
p. 68 . Ardaric Roi des Gépides ne put souffrir qu'on prétendit partager & tirer au sort des Rois puissans & des Nations belliqueuses, comme de vils esclaves, [& comme des bestiaux.] Il déclara le premier qu'il ne vouloit plus obéir aux enfans d'Attila, mais vivre en liberté : & l'amour de l'indépendance [si naturel à la corruption de l'homme, qui en tire sa source,] fit que beaucoup d'autres Peuples se joignirent aussi à lui. Il se donna sur cela un furieux combat près la riviere de Nétad dans la Pannonie, ou Ardaric vainquit enfin, & tua 30000. hommes soit des Huns, soit des autres Nations qui leur étoient encore soumises : Ellac même y demeura sur la place après des actions héroïques.

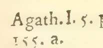
p. 687. ' Ce combat [& les autres évenemens de ces guerres] reduisirent les Huns à se borner dans les Païs qu'ils avoient conquis sur les Gots [en 376.] vers le Pont-Euxin, [& les embouchures du Danube;] & les Gépides demeurerent maitres de toute la Dace [ancienne au Nord de ce fleuve,] dont ils les avoient dépouillés. Ils demanderent aux Romains leur amitié & quelques [a] pensions, qu'on leur accorda sans peine, & Annua [a] solemnia. v. Marc.
p. 687. 688. qu'on leur payoit encore du tems de Justinien. ' Les ' Ostrogots & divers autres Barbares affranchis du joug des Huns, & même plusieurs Huns avec Hernac le plus jeune des fils d'Attila, se soumirent [à Marcien ou à Leon son successeur,] & obtinrent des terres dans les Provinces de l'Empire.

c. 52. p. 689. ' Les fils d'Attila voulurent poursuivre les Gots jusques dans la Pannonie où ils s'étoient établis. Ils attaquerent Valemir leur Roi [vers Sirmich,] qui avoit alors peu de monde auprès de lui. Et néanmoins Jornande assure qu'il les battit tellement, que peu de leurs troupes pûrent se sauver à la fuite dans la Scythie proche du Danube. Cela arriva dans le même tems que

que naquit le grand Théodoric neveu de Valemir. 'Environ huit ans après, les Gots se trouvant occupés en une guerre contre les Satages, Dintzio que l'on qualifie Roi des Huns, & qui étoit fils d'Attila, ramassa quelques Nations qui lui étoient encore soumises, ' vint faire le dégât dans le Païs des Gots, & y assiégea la ville de Bassiane, ' qu'on croit être celle qu'on appelle aujourd'hui Posega, & qui donne le nom au Comté de la Hongrie entre la Save & le Draw. 'Les Gots à cette nouvelle quitterent les Satages, marcherent contre les Huns, & les chasserent de leurs Païs avec tant d'avantage, [que depuis cela les Huns craignirent toujours leurs armes, & les laisserent enfin en repos.]


c. 52. 53. p. 690.
p. 691.
Baudr. p. 1061.
Jorn. p. 691.

[Nous ne parlerons point ici des guerres des Huns contre l'Empereur Leon, sur l'Histoire duquel cela se verra. Elles finirent apparemment par la mort de Dengizic fils d'Attila qui y fut tué en 468. & qui peut n'être pas different de Dintzio ou plûtôt de Dinzic dont parle Jornande.] ' Agathias dit que les Huns-Ultizures & Burugundes célébres & puissans jusqu'au regne de Leon, étoient entierement inconnus sous Justin II. & Tibere, soit qu'ils eussent changé de Païs, soit que leur Nation fut éteinte.


Agath. l. 5. p. 155. a.



L'EMPEREUR VALENTINIEN III.

ARTICLE I.

Après la mort d'Honoré, Jean usurpe l'Empire, demande du secours aux Huns : Du Géneral Aéce.

L'AN DE JESUS-CHRIST 423.

Asclepiodotus & Marinianus Consuls.



[HONORE' mourut le 15. ou le 27. Août 423.] ' On en manda aussi-tôt la nouvelle en Orient. ' Théodose II. qui y commandoit l'ayant apprise, la tint cachée durant quelque tems, trompant le Peuple tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre. Cependant il envoya sécrétement des troupes à Salones en Dalmatie, 1 c'est-à-dire autour de la ville, [ou dans les Païs de son obéïssance qui étoient les plus proches de cette ville,] afin que s'il arrivoit quelque trouble dans l'Occident, il fût aussi-tôt en état d'y donner ordre Quand cela fut fait, il publia la mort de son oncle, ' & se déclara, autant qu'on peut en juger par Idace, Empereur d'Orient & d'Occident.

Phot. c. 80. p. 1.. Socr. l. 7. c. 23. p. 363. b.

1.

Idat. chr.

[Le trouble qu'il craignoit arriva bien-tôt.] ' Placidie sœur d'Honoré, & " Valentinien son neveu fils de Placidie & de l'Empereur Constance " étoient à Constantinople. [Ainsi il ne se trouvoit personne en Occident pour succeder à Honoré.] ' Jean premier Sécretaire d'Etat qui n'avoit nul droit à l'Empire, non content de la grandeur de sa fortune, usurpa le titre d'Empereur ' avant qu'on eût eu réponse de Théodose ; [" & ainsi dès l'an 423.] ' Baronius croit que c'est celui qui étoit " Préfet d'Italie l'année précedente. [Il vaut mieux néanmoins

Phot. p. 196. pr. chr.

v. Honoré. §. Ibid. §.

Socr. p. 363. c. | Prof. T. p. 51.

Phot. p. 196

Note 1.

Bar. 423. §. 2.

v. Honoré. §.

1. Puisqu'il fut obligé depuis d'attaquer Salones, & de l'emporter par la force.

L'an de J. C. 425. l'en distinguer,] ' puisque Socrate [& Tiro Prosper] ne lui attribuent point de plus grande qualité que celle de Chef des Sécretaires, [' qu'il n'avoit plus selon le dernier.] ' M. Valois croit que ce peut étre ce Jean ' qui avoit déja exercé cette Charge avant l'an 408. & qui étoit aimé d'Alaric [& des Gots; ce qui pouvoit appuyer son ambition.] ' Il paroit néanmoins que ce Jean fut fait Maitre des Offices en 409. Mais ce fut par Attale " [dont toutes les promotions n'eurent aucun lieu.]

' Jean prit la pourpre dans Rome, & par cette usurpation fit de grandes playes à l'Empire. Dans sa proclamation, l'on entendit ces paroles, (on ne dit point comment,) *Il tombe & ne demeure pas* : ce qu'on considera comme un présage de sa chûte prochaine, quoique le Peuple eût répondu, *il demeure, il ne tombe pas*. ' Castin étoit alors Général de la Milice, & il étoit difficile que Jean entreprît d'usurper l'Empire, sans qu'il le favorisât. On le crut aussi, & Castin fut depuis disgracié & banni pour ce sujet. ' On remarque qu'en l'an 424. ou il fut Consul avec Victor, toutes les loix ne portent que le nom de Victor. ' Jean ne manqua point d'envoyer des Ambassadeurs à Théodose pour lui faire agréer sa promotion; mais ce fut inutilement. Ses Ambassadeurs furent maltraités, & méme mis en prison. Philostorge ajoute qu'ils furent relegués en divers endroits de la Propontide. ' Néanmoins Frigerid assure qu'ils revinrent, & qu'ils rapporterent à Jean une réponse très-fâcheuse : ce qui obligea d'envoyer le célébre Aëce chez les Huns pour lui en amener du secours.

[Ce grand Capitaine qui fut véritablement Empereur d'Occident presqu'autant de tems que Valentinien en eut le titre,] ' étoit de la ville de Dorostore dans la Mésie, ' fils du Comte Gaudence, qui étant né le premier de la Province de Scythie arriva par divers degrez jusqu'à la Charge de Général de la Cavalerie Romaine. ' Il fut Comte d'Afrique, & apparemment depuis la révolte de Gildon en 397. jusqu'au commencement de 401. & travailla durant ce tems-là à y faire abattre les Idoles : ce qui fait juger qu'il étoit chrétien. ' Il fut depuis tué dans les Gaules par les soldats.

' Gaudence eut Aëce d'une femme riche & noble qui étoit d'Italie, dit Frigerid. ' M. Valois [1] prétend qu'elle s'appelloit Italica, & que c'est cette Italique célébre par les éloges de Saint Chrysostôme [& de Saint Augustin : ' ce qui ne paroit

Left margin notes: ex Primicerio. — v. Honoré. §. — S. Aug. §. — 1. — S. Aug. ep. 45.

Right margin notes: Socr. p. 363. c. — not. p. [...] b. — Zos. l. 5. p. 815. d. — Soz. l. 9. c. 8. p. 809. — Gr. Tur. h. Fr. — Prof. Chr. — Bar. 424. §. 1. — Socr. p. 363. c. Philg. l. 12. c. 13. p. 537. d. — Gr. Tur. h. Fr. p. 57. — Val. h. Fr. l. 3. p. 126. — Jorn. r. Got. c. 33. p. 658. Gr. Tur. p. 57. — Prof. T. p. 57. — Gr. Tur. p. 58. — Val. r. fr. l. 3. p. 126.

1. Il veut qu'on lise *Italica* dans Gregoire de Tours, au lieu d'Itala.

Gr.Tur. p.58. pas fondé.] ' On prétend que dès le commencement de la Vie L'an de J. C. 450.
d'Aëce, on lui prédit la puissance à laquelle il arriva depuis.
p. 57. Il fut élevé tout jeune dans les Gardes de l'Empereur, & donné [ensuite] en ôtage à Alaric durant trois ans; apparemment[1] 1.
Zos.l.5.p.812 b. après la bataille de Pollence donnée en 403. Sur la fin de l'an 408. Alaric le demanda [encore] en ôtage, & Honoré le refusa.
Gr.Tur.p.57. Il fut depuis donné en ôtage aux Huns, & acquit par ce moyen la connoissance & l'amitié de cette Nation.

p. 57. ' Ce fut après cela qu'il épousa la fille de Carpilion, qui avoit
Sid. car. 5. p. 315. été Comte des Domestiques. ' Sidoine fait descendre cette fille du Sang Royal; mais il la dépeint ambitieuse, jusqu'à vou-
p. 377. loir élever ses enfans à l'Empire; ' & cruelle, jusqu'à porter son mari à se défaire de ceux qui sembloient y pouvoir mon-
p. 385. ter. ' Aëce en eut [deux] fils; Gaudence qui paroit avoir été
Idat. p. 26. 1. son aîné, ' & que Genseric prit à Rome après la mort de Va-
Casd. l. 1. ep. 4.p.4.1. lentinien, ' & Carpilion que Valentinien envoya en Ambas-
Pris.Leg.p.53 e. sade à Attila [" peut-être en 450.] ' Il avoit été donné aupa- v. Attila §.
vant en ôtage aux Huns. ' On ne connoît point d'autres enfans
Sid.n. p. 119. b.Onu.p.305. d. d'Aëce. Car pour Opilion & un second Aëce Consuls en 453. & 454. qu'Onuphre [& d'autres] veulent avoir été ses enfans, [" l'on n'en a au moins aucune preuve; & Gaudence auroit dû v. §.
Gr.Tur. p.50. être Consul avant eux. ' Aëce étoit d'une moyenne taille, d'un air mâle, bien fait, d'un temperament fort & vigoureux, d'un grand courage, également habile & dans tous les exercices de la guerre, & dans ceux qui conviennent à un tems de paix. On ne voyoit en lui aucun trait d'avarice, & peu d'ambition. Parmi toutes les bonnes qualitez qu'il possédoit, sa droiture étoit tellement inflexible, que les plus pressantes sollicitations n'étoient pas capables de la faire plier. Il étoit infatigable au travail, insensible aux injures, intrépide dans les dangers, & il supportoit avec une force merveilleuse la faim, la soif & les veilles. Voilà les éloges que donne à Aëce Frigerid Historien de ce tems-là rapporté par Saint Grégoire de Tours. ' Proco-
Proc.b.Vand. l.1.c.3.p. 183. b. c. pe dit qu'Aëce & Boniface étoient les deux Capitaines les plus experimentés qui fussent alors dans l'Empire; qu'ils avoient la magnanimité & les autres vertus [militaires] en un tel point, qu'on les pouvoit appeller avec vérité les derniers Romains. ' Il reconnoit néanmoins que dans l'affaire de Boniface, la ja-
p. 183.184. lousie & l'amour de la grandeur porterent Aëce à des perfidies

1. Ou bien en 408. après le premier siege de Rome. Mais il n'y a que deux ans de là à la mort d'Alaric.

honteuses, qui causerent la perte de toute l'Afrique. La mort du Patrice Felix en 430. eut encore des causes aussi criminelles. 'Théodoric dans Cassiodore loue la grandeur de son esprit, & dit que Valentinien suivoit tous ses conseils à cause de sa sagesse. Prof. Chr.

[Jean après avoir usurpé l'Empire,] lui donna le soin de son Palais: [ce que l'on a depuis appellé Curopalate.] Il l'envoya, comme nous avons dit, vers les Huns, pour les amener à son secours, avec ordre de venir attaquer les troupes de Théodose par derriere, dès quelles seroient entrées en Italie, pendant que de son côté il les attaqueroit de front. [Il ne l'envoya apparemment que l'année suivante.] 'Ce fut sans doute encore pour se préparer à cette guerre, & augmenter le nombre de ses soldats, qu'il donna la liberté aux esclaves, comme on le prétend tirer d'une loi. Cod. Th. t. 3. p. 938.

CHAPITRE II.

Théodose fait Valentinien César, envoye une armée contre Jean, qui est surpris dans Ravenne, & executé.

'L'AN DE JESUS-CHRIST 424.

.Theod. §.15. "*Castinus & Victor Consul.*

[NOus avons déja dit] 'que ce Castin étoit le Général des troupes Romaines dans l'Occident. [C'étoit l'ordinaire que ceux qui avoient pris le titre d'Empereur, prissent l'année d'après celui de Consul.] Et on a en effet encore une inscription dattée du Consulat de l'Empereur Jean. [Ce fut donc lui sans doute que Rome eut cette année pour Consul avec Castin: Victor qui étoit apparemment de l'Orient, n'étant reconnu que dans les Pais qui ne reconnoissoient point Jean pour Empereur. Prof. Chr. Sid. n. p. 137.

Comme Jean se préparoit à la guerre contre Théodose, en recherchant l'appui des Huns,] 'Théodose de son côté préparoit contre lui une puissante armée, conduite par Ardabure, célébre Capitaine de l'Orient 'avec Aspar son fils, & Candidien 'qu'on croit être celui qui avoit menagé [douze ans auparavant] le mariage de Placidie avec Ataulphe Roi des Gots. [Ces Généraux se mirent en marche dès cette année. Mais ils n'avoient ordre apparemment que de s'avancer jusqu'aux fron- Phot. c. 80. p. 197. c. bp. 186. c Nor. h. P. l. 2. c. 24. p. 150. c. Socr. l. 7. c. 23. 363. c Philg. l. 12. c. 13. p. 537. d.

tieres de la Dalmacie, pour passer l'année suivante en Italie dès que la saison le permettroit.] L'an de J. C. 424.

Théodose envoya avec eux Placidie sa tante & le petit Valentinien, qui reprirent, dit Olympiodore, l'une le titre d'Auguste, & l'autre celui de Nobilissime: [ce qui marque que Théodose n'avoit point ratifié jusqu'alors ces dignitez " qu'Honoré leur avoit données. Marcellin dit aussi que Placidie fut déclarée Auguste en 424.

v. Honoré §

Phil. Philg. pag. 573. d. ' Lorsqu'elle étoit avec son fils à Thessalonique, Helion envoyé par Théodose, dont il étoit Maitre des Offices, y revêtit Valentinien des marques de la dignité de César. [Ainsi c'est une faute à Idace, de dire que cela se fit à Constantinople. S. Prosper & Marcellin le mettent en l'an 424. à quoi Idace s'accorde aussi.] ' Valentinien n'avoit alors que cinq ans; [& si ces cinq ans n'étoient pas encore accomplis, c'étoit avant le mois de Juillet, puisqu'il étoit né en 419. le 2 ou le 3 du même mois.] ' Mais Frigerid " donne plutôt lieu de croire qu'il étoit dans sa sixiéme année. [Comme donc cette époque n'est pas fixe, nous compterons son regne du 23 Octobre 425. auquel il fut fait Auguste.] ' Mais dès celle-ci Théodose lui fiança sa fille Eudocie née en 422. [" Il l'épousa à la fin de 437.]

Phot. p. 197. | G. T. h. Fr. l. 2. c. 9. p. 57. | Gr. Tur. p. 57. | Marc. Chr.

uno tantum lustro peracto. | v. §.

Prosp. Chr. ' L'Afrique où Boniface commandoit en qualité de Comte ou de Général, n'avoit point voulu reconnoitre Jean. Ce tyran tâcha de la soumettre par la guerre; mais les efforts qu'il fit ne servirent qu'à diminuer les troupes dont il avoit besoin pour se défendre lui-même. ' Ainsi il ne put empêcher Boniface d'assister Placidie à récouvrer l'Occident. ' Tiro Prosper marque en ce tems-ci que Sigisvult fut envoyé en Afrique contre Boniface. [Nous verrons qu'il y fut envoyé en 427. Ainsi ou il y fut deux fois, ou cet Auteur confond les choses. Je ne sçai s'il ne faudroit point aussi rapporter au tems de la descente des Vandales en Afrique ce que le même Chronologiste met cette année ou la suivante, que Carthage fut alors environnée de murailles: ce que les Romains avoient toujours défendu depuis qu'ils en étoient maitres, de peur de donner occasion à quelque révolte.]

Phot. p. 196. | Prosp. T. p. 51.

L'AN DE JESUS-CHRIST 425. DE VALENTINIEN I.

" *Theodosius Aug. XI. & Valentianus Cesar Consuls.* v. Theodose II. § 15.

[Placidie ne perdit point sans doute de tems à s'avancer vers

An de J. C. 425. l'Italie avec les troupes que Théodose lui avoit données. Il paroît néanmoins qu'elles ne commencerent à agir qu'en 425.]

'L'armée ayant traversé la Pannonie & l'Illyrie, arriva à Salones qui fut prise de force, selon Philostorge : [& en effet il est difficile de ne pas croire que la Dalmatie étoit de l'Empire d'Occident.] Delà Ardabure se mit en mer avec une flote [qu'il commandoit,] & Aspar qui avoit la conduite de la Cavalerie, menant avec lui Valentinien & Placidie, fit une telle diligence, qu'il arriva à Aquilée avant qu'on eût sçû la nouvelle de sa marche, & se saisit ainsi de cette grande ville sans aucune peine. Philg. l.12. c. 13. p.538. a.| Socr.l.7.c.23. p.363. e.

'Ardabure prit aussi la route d'Aquilée : mais [soit avant que d'y arriver, soit après,] il tomba dans un malheur qui lui succéda enfin très-heureusement. ' Car ayant été emporté avec deux autres galeres par un tourbillon de vent, ' il se trouva entre les mains des soldats de Jean, qui se saisirent de lui, & l'envoyerent à leur maître [à Ravenne.] ' Jean en fut ravi, espérant que Théodose pour conserver ce Général, se laisseroit aller à le reconnoître Empereur. ' Ainsi dans la créance qu'il pourroit avoir la paix par son moyen, il le traitoit fort bien & lui laissoit une grande liberté. Au contraire sa prise donnoit beaucoup de déplaisir à Aspar son fils, à toute l'armée & à Théodose même, dont l'inquiétude étoit d'autant plus grande, qu'on sçavoit [qu'Aëce] amenoit un grand nombre de Barbares au secours de Jean. ' Candidien remit un peu les esprits par l'heureux succès qu'eurent les troupes qu'il commandoit ; car elles prirent beaucoup de villes. Cependant Ardabure se servant de la liberté qu'on lui laissoit, ménagea adroitement les Officiers de l'armée de Jean, qui étoient déja assez disposés à l'abandonner, & les gagna tout à fait. Quand il vit son dessein assuré, il manda à Aspar de s'avancer à Ravenne sans rien craindre, & Aspar y arriva premierement avec la Cavalerie. Soc. p.363. e. | d.' Philg. pag. 538. a. | 16. Phot. p. 197. c. | Soc. p.363. d. | Philg. p. 538. b. Phot. | Phot. | Philg. p. 538. b.

'Il y avoit un marais entre la ville & lui : mais un Berger le conduisoit & lui fit traverser le marais en un endroit par lequel on ne sçavoit point que personne eût jamais passé : ensorte qu'il trouva les portes de la ville ouvertes ; ' & après un léger combat, il se rendit maître de la personne de Jean, aidé par les Officiers qu'Ardabure avoit gagnés. ' Socrate dit que ce Berger étoit un Ange. ' C'est pourquoi il compare cet événement au passage de la mer rouge. Il attribue ce miracle à la force des prieres de Théodose & à la confiance qu'il avoit en Dieu. S. Soc. p.364. a. | ἐκαμπ-... | Philg. p. 538. b. | b.' Soc. p.364. b. | Soc. p.364. a. | a, 22. p.363. a.

Prosper dit que cette victoire fut obtenue par un bonheur incroyable, & le Comte Marcellin l'attribue à la ruse d'Ardabure & d'Aspar plûtôt qu'à la force des armes. L'an de C. 425.

Prosp. T. ' La ville fut pillée & saccagée. [Pour Jean, les Chronologistes disent seulement qu'il fut tué par les Généraux de Théodose, & Idace écrit que ce fut à Ravenne, confondant peutêtre sa défaite & sa prise avec sa mort.] Philo. p. 538. ' Car Philostorge assure qu'il fut envoyé à Aquilée, où Placidie & Valentinien étoient alors, & que là on lui coupa la main, puis la tête. Proc. V. l. 1. c. 3. p. 183. a. Procope suit Philostorge, ajoutant qu'après qu'on lui eût coupé une main dans le Cirque, on le fit promener par tout monté sur un âne, durant que les Comédiens lui faisoient mille indignitez & mille outrages.

[Cela arriva en 425. selon S. Prosper & Marcellin. Idace y revient aussi selon les Olympiades, quoiqu'il le mette l'année d'après Honoré. Il se trompe aussi apparemment, lorsqu'il dit que Jean fut tué dans la premiere année de sa tyrannie. Il est bien Philo. p. 538. l. c. plus aisé de croire] ' qu'il a regné un an & demi, comme le dit Philostorge, depuis la fin de 423. jusqu'assez avant dans l'année 425.] Nor. h. P. l. 1. c. 24. p. 151. ' Le Cardinal Noris croit que la suite de l'Histoire nous oblige à mettre la prise de Jean dès le commencement de l'été. Nous avons diverses loix faites au nom de Valentinien à Aquilée, depuis le 16 de Juillet: [d'où il est aisé de juger que ce Prince possédoit dèslors paisiblement l'Italie par la défaite & la mort de Jean.]

Proc. p. 182. c. d. Suid. 110. ' Procope donne à ce tyran d'assez grands éloges copiés par Suidas, [mais qui peuvent bien n'être pas mieux fondés] que Cod. Th. t. 3. p. 450. 2. ce qu'il ajoute, qu'il regna cinq ans. ' On prétend qu'il avoit abaissé la dignité ou les priviléges des Senateurs & des Consuls, p. 450. 2. t. 6. p. 95. 1. ' & qu'il avoit désolé la ville de Rome. ' On veut même qu'il fut hérétique & Arien; mais on ne le prouve que par les Lettres prétendues de Boniface & de S. Augustin, [qui outre " qu'elles v. S. Au. 5. ne peuvent faire d'autorité, ne parlent de Jean que d'une maniere au moins très-obscure. p. 94. ' Mais ce qui est certain, c'est qu'il cassa ou tout à fait ou en partie les priviléges de l'Eglise, & ordonna que les Ecclésiastiques sans distinction comparoitroient devant les Juges civils, & non devant les Evêques.

ARTICLE

An de J. C. 425.

ARTICLE III.

Les Huns viennent pour secourir Jean, & s'en retournent: Valentinien fait des loix pour l'Eglise.

' EN même tems que Dieu livroit Jean aux Généraux de Théodose, Aëce amenoit un grand nombre de Huns, dans l'espérance de secourir ce tyran. ' Philostorge les fait monter jusqu'à 60 mille. ' Il entra avec eux en Italie. Philostorge dit ' qu'il arriva (sans marquer où) trois jours après la mort de Jean: il y eut un combat fort sanglant entre lui & Aspar, qui fut néanmoins suivi de la paix. ' Les Barbares à la persuasion d'Aëce même, & par le moyen de l'argent qu'on leur donna, " s'en retournerent en leur pays, ' ce qui fut un très-grand bonheur pour l'Empire. ' Aussi Aëce n'obtint pas seulement le pardon d'avoir suivi Jean, mais encore le titre de Comte. — Prof. Chr. | Philg. l. 12. c. 14. p. 538. c. | Prof. T. | Philg. p. 538. c. | c. | Prof. Chr. | Théod. 2. 6. | Cassl. Chr. | Prof. Chr. | Philg.

' Castin au contraire fut banni, [& Felix fut apparemment fait grand Maitre de la Milice au lieu de lui, puisqu'il l'étoit l'année suivante, selon S. Prosper, quoiqu'Idace mette en celle-ci qu'il passa de cette dignité à celle de Patrice.] — Prof. Chr.

Aussi-tôt que Jean fut mort, [& les Gots renvoyés en leur pays,] Valentinien ou plûtôt Placidie qui gouvernoit sous son nom, appliqua tout son soin à soutenir l'honneur de l'Eglise violé par ce tyran. ' C'est pourquoi dès le 9 de Juillet elle publia une loi adressée à Amace ou Armace Préfet des Gaules, ' & peut-être encore à Bassus Préfet d'Italie, ' par laquelle elle rétablissoit tous les priviléges accordés soit à l'Eglise en général, soit à des Evêques particuliers qui avoient été cassés par l'usurpateur; & elle ordonnoit particuliérement que tous les Ecclesiastiques ne reconnoitroient pour Juges que les Evêques selon les anciens Edits. ' Godefroy après avoir bien balancé, conclud enfin que cela s'entend des causes civiles, aussi bien que des Ecclesiastiques: en quoi il pretend que Placidie avoit été surprise, étant faux, dit-il, que cela eût jamais été accordé auparavant pour les causes civiles. ' Et il est vrai que Valentinien même au nom duquel est cette loi, voulant en 452. soumettre les Clercs à la jurisdiction civile, dit qu'ils n'en avoient point été exemptés par aucune constitution d'Arcade & d'Honoré, qui fût dans le Code de Théodose. — Cod. Th. t. 6. p. 25. 1. | Sir. c. 6. p. 14. | t. 6. p. 91. | Sir. p. 14. 15. | t. 6. p. 25. 2. | nov. 12. p. 25. 2.

Sir. p. 15. ' Ce que dit Placidie, que les Princes en favorisant l'Eglise, L'an de J. C. 425.
travaillent encore moins pour l'Eglise que pour eux, & qu'il n'est pas juste que ceux qui sont dans les fonctions divines, soient soumis à la volonté des puissances temporelles, [est digne du respect que les Princes doivent avoir pour l'Eglise; mais elles n'exemptent pas les Ecclesiastiques de l'obéissance que S. Paul veut qu'ils rendent aux Princes. Tant qu'ils disputeront à qui se soumettra l'un à l'autre, ils seront toujours en paix.]

p. 17. ' Placidie ordonne encore par la même loi, que les Juifs & les Payens ne pourront être admis ni dans le Barreau, ni dans aucune charge d'épée; qu'ils ne pourront non plus avoir des
p. 16. esclaves Chrétiens. ' Que les Manichéens & tous autres hérétiques & schismatiques, & les Astrologues seront tous bannis de la vûe des villes.

Elle commet Patrocle Evêque [d'Arles] pour sommer " divers Evêques [de France] qui tenoient les hérésies de Pelage v. Zosime §. 8.
& de Celeste, afin que s'ils n'embrassent la foi Catholique dans 20 jours après la sommation, ils soient bannis des Gaules, & d'autres mis en leur place. [Nous ne trouvons point ce qui arriva de ces Evêques; & même je ne pense pas qu'on voye par aucun autre endroit de l'Histoire qu'il y ait eu en France des Evêques accusés d'être Pélagiens. Je ne pense pas non plus que cela se puisse rapporter aux Sémipélagiens. Si Patrocle dont parle cette loi, est celui d'Arles, comme cela est plus que probable, il n'étoit gueres digne ni peut-être gueres capable de cette commission. Seroit-ce une fiction de ce fourbe, pour se faire redouter de ses confreres, & pour persécuter ceux qu'il n'aimoit pas?]

Cod. T. t. 6. p. 93. ' Le 14 du même mois de Juillet, ou le 12 d'Août Placidie adressa à George Proconsul d'Afrique une loi, où elle main-
p. 186. tient aussi tous les privileges de l'Eglise, & ' & condamne tous ses ennemis, particuliérement une secte qui avoit cours en Afrique, mais dont " le nom est corrompu. Au moins c'est le Siquos.
p. 184. sentiment de Godefroy. ' Elle fit la même chose le 17 de Juillet par une autre loi adressée à Fauste Préfet de Rome, qui condamne particuliérement les Manichéens & ceux qui divisoient l'Eglise Romaine [en faveur d'Eulale] contre le Pape [Céléstin.]

L'an de J. C. 425.

ARTICLE IV.

Valentinien est déclaré Auguste : Guerres dans les Gaules & en Espagne : Patrocle & Saint Tite tués : Quelques loix de Valentinien : Vœu de Placidie.

' THÉODOSE étoit au Cirque lorsqu'il apprit la mort de Jean." Il quitta aussi-tôt les jeux, & s'en alla avec tout le peuple à l'Eglise pour en rendre graces à Dieu. ' Après avoir ensuite délibéré sur l'état des affaires d'Occident, il se résolut de donner le titre d'Auguste à Valentinien son cousin. Il voulut même venir pour cela en Italie, & il s'avança jusqu'à Thessalonique; mais la maladie l'empêcha d'aller plus loin. ' Il envoya donc delà Helion alors Patrice en Italie, porter la couronne Impériale à Valentinien, ' qui après avoir passé par Ravenne, étoit arrivé " à Rome. Helion s'y rendit aussi : & là le jeune Prince reçut de sa main en présence de tout le monde, la robe Impériale, ' avec le titre d'Auguste. ' Ce fut, selon quelques anciens, [" & selon le sentiment de diverses personnes habiles,] le 23 d'Octobre. [Tout le monde convient de l'année 425.] ' Ainsi Valentinien n'avoit encore alors que sept ans [commencés le 2 ou le 3 Juillet de la même année.

(Margin: ...Théod.2. ...15. — Note 2. — ...la Note 2. — Socr.l.7.c.23. p. 364. b.c. — c. 24. p. 364. 365. — p.365.a. — Phot. c.80.p. 197.200. — Idat. Chr. — Boll. jan. t.1. p.43.44. Pasc. p. 314. a. — Phot. p. 200.)

On donna peut être en même tems la qualité d'Auguste à Honorée sa sœur;] ' puisque ce titre lui est attribué dans une inscription qui paroît faite avant l'an 437.

(Margin: Grut. p.1048. 1.)

' Tiro Prosper marque vers le même tems que le Préfet Exupérance fut tué dans les Gaules par les soldats. ' Il" gouvernoit les Armoriques vers l'an 417. M. Valois fait auteur de sa mort un nommé Peone, dont S. Sidoine parle amplement, mais sans rien dire de cette particularité, qui venoit bien néanmoins à son sujet. Ce qu'il en dit, & que M. Valois semble mettre en ce tems-ci même, ' n'est apparemment arrivé qu'en 457. après la mort de l'Empereur Avite.

(Margin: ... Honoré ... 57. — Prosf. T. p.51. — Rutil.l.1.pag. 132. — Val. r fr.l.3.p. 123.a | Sid.l.1. ep.11. p.27. — Sid. n. p. 22.)

' Idace dit sur cette même année 425. que les Vandales pillerent les isles Baleares, ruinerent Carthagene & Séville, & après avoir pillé toute l'Espagne, passerent en Mauritanie. [Il a voulu sans doute marquer en un mot ce qu'ils firent en deux ou trois ans. Car ils ne passerent en Afrique, selon lui-même, qu'en 428. ou 429. & il y a apparence que Séville ne fut prise qu'en 427.

(Margin: Idat. Chr.)

Prosp. Chr. 'Les Gaules ne furent pas non plus exemtes de guerres. Car "Théodoric Roi des Gots ne se contentant pas de ce qu'il y possédoit déja, rompit la paix, prit plusieurs places des terres de l'Empire, & méme mit le siége devant Arles en 425. Les Gots firent de grands efforts pour la prendre : mais ils furent obligés de lever le siége avec perte à l'approche d'Aëce. [Tiro Prosper marque la méme chose : mais il brouille tout pour le tems.] 'On croit que ce fut après ce siége & la conclusion de la paix entre les Romains & les Gots que l'on donna à ceux-ci divers Gaulois pour ôtages, & entr'autres un Théodore parent d'Avite depuis Empereur : Avite alla le visiter à la Cour de Théodoric, & refusa les offres que ce Prince lui faisoit pour l'attirer à son service.

L'an de J. C. 425. v. Honoré

Sid. car. 7. pag. 337. n. 9. 130.

L'AN DE JESUS-CHRIST 426. DE VALENTINIEN. 1, 2.

Marc. Chr. &c.

'Theodosius XII. & Valentinianus II. Aug. Consuls.

Prosp. Chr.

[La joie de la délivance d'Arles fut troublée] 'par la mort de Patrocle Evéque de la ville, qui fut percé de plusieurs coups en 426. par un Tribun nommé Barnabé, ou, selon une autre leçon, par un Tribun Barbare. On attribua ce meurtre à un ordre secret de Felix grand Maitre de la Milice, qu'on tenoit avoir fait assassiner de même dans Rome le Diacre Tite durant qu'il distribuoit l'aumône aux pauvres. 'Ces deux morts qui paroissoient si semblables, étoient en effets bien différentes. Celle de Patrocle fut la juste punition de ses crimes, de l'invasion qu'il avoit faite de ce siége sur Héros, de la simonie & des fautes qu'il avoit fait faire à Zosime. Celle de Tite au contraire fut le couronnement de sa vertu, [comme on le peut juger de l'action qui fut la derniere de sa vie,] du titre de Saint que lui donne S. Prosper, & de l'honneur que l'Eglise lui rend en le mettant le 16 d'Août au nombre des saints Martyrs. [Mais je ne sçai pas pourquoi le Martyrologe Romain dit qu'il fut tué lorsque Rome étoit occupée par les Gots, & rapporte à un Tribun Barbare] 'ce que Baronius reconnoit dans ses Annales avoir été fait par Felix ;' ni pourquoi Baronius même dans ses annotations dit qu'il fut tué par les Gots Ariens. 'Felix fut enfin puni de ses crimes en 430. par Aëce, qui le fit tuer lui & sa femme.

Bar. 426. §. 26.

§. 26. 27

16. Aug.

Prosp. Chr.

Cod. Th. t. 3. p. 458. 2.

'Dans les premiers jours de cette année 426. 'Théodose premier Sécretaire d'Etat lut dans le Senat un discours au nom

l'an de J. C. 426. de l'Empereur, dont on a fait diverses loix. Valentinien y refusoit en partie une subvention d'argent que le Senat lui avoit offerte, & donnoit l'autre partie à la ville de Rome. 'Il y imposoit silence aux calomniateurs & aux délateurs [qui ne manquent jamais après une guerre civile;] restituoit à leurs maitres les esclaves qui s'étoient révoltés contre eux; maintenoit les priviléges des Senateurs & des Magistrats; défendoit de demander les droits d'aubaine; 'ce qu'il permit néanmoins depuis; ôtoit aux Fermiers du Domaine les priviléges & les marques d'Officiers, afin qu'ils ne s'élevassent point au dessus des autres, voulant qu'ils reconnussent comme simples particuliers les Juges ordinaires, & qu'ils fussent soumis à l'autorité des loix, à laquelle, dit-il, les Princes mêmes sont soumis. Il confirma peu après par une loi particuliere ce qu'il avoit ordonné touchant ces Fermiers. 'Godefroy dit que dans tout le Code de Théodose il n'y a rien de plus élégant & de" plus achevé que ce discours. t.3. p. 458. t. 4. p. 278. p. 538. 1. [...]nixius.

'On juge par ces loix & par une autre du 30 Janvier, que Valentinien passa tout ce mois à Rome. Les autres loix depuis le 6 de Mars sont dattées de Ravenne; [d'où l'on ne voit point qu'il soit sorti jusqu'en l'an 437.] 'Il y ordonna le 7 d'Avril que les Chrétiens qui sacrifieroient aux idoles, seroient privés du droit de donner quoi que ce soit ni entrevifs, ni par testament; & que ceux qui ne les auroienr pas accusés durant leur vie, le pourroient faire après leur mort, & faire casser leur testament. Le 8 du même mois il ordonna que les Juifs & les Samaritains ne pourroient ôter leur succession à leurs enfans pour s'être faits Chrétiens; & que quand même ils les deshériteroient pour d'autres causes raisonnables, ils ne pourroient néanmoins les priver de la légitime. Nous laissons-là les autres loix qui n'ont rien de considérable, soit pour l'Etat, soit pour l'Eglise, & qui ne regardent que les affaires des particuliers.] 'Sur quoi il fit un grand réglement dans un second discours qu'il adressa aussi au Senat, datté du 6 ou du 13. de Novembre. Chr. p. 173. 1. t. 6. p. 211. Chr. p. 172. 173. 2.

'On voit à Ravenne sur la muraille de l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste la peinture" & l'inscription d'un vœu fait à cet Apôtre, & acquité par Placidie & ses enfans, pour avoir été délivrés de la mer. [Je ne sçai s'ils auroient passé la mer en allant en Orient, ou en revenant. Car cette inscription ne se peut pas rapporter à l'an 437. lorsque Valentinien alla à Constantinople épouser Eudocie, puisqu'il n'y est point parlé de Grut. p. [...] 1. [...] e 3.

Mab. it. It. p. 40. a. cette Princeffe.] ' On croit que Placidie même avoit fait bâtir cette Eglife de S. Jean. L'an de J. C. 427.

ARTICLE V.

Placidie trompée par les fourberies d'Aëce fait la guerre à Boniface.

L'AN DE JESUS-CHRIST 427. DE VALENTINIEN. 2 & 3.

" *Hierius & Ardaburius Confuls.* v.Théod. § 17.

[PLACIDIE que Dieu avoit délivrée des périls de la mer, eut reçu de lui une grace bien plus rare, & n'eut pas pleuré la ruine entiere de l'Afrique, s'il l'eût délivrée des périls de la calomnie, & s'il l'eût guérie de cette facilité qu'ont les Grands comme les petits à écouter trop favorablement ce qu'on leur dit contre les abfens, fans obliger les accufateurs à donner des preuves de ce qu'ils difent, & fans referver une oreille pour les accufés, felon la régle de l'Evangile & de la nature, atteftées fi fouvent par les Payens mêmes. Cela fait qu'ils conçoivent de l'averfion pour les perfonnes les plus dignes d'en être aimées : & cette averfion caufe pour l'ordinaire de grandes injuftices fuivies quelquefois de grands malheurs, comme nous en allons voir un funefte exemple.

Nous avons marqué ci-deffus que Placidie devoit en partie l'Empire à la fidélité & au courage de Boniface Comte d'Afrique. On verra fur l'Hiftoire de S. Auguftin les autres grandes qualitez de ce Comte chrétiennes & humaines, qui le rendoient la joie de l'Eglife, le falut de l'Afrique, & la gloire de tout l'Empire. Mais il étoit homme, & capable de faire des Aug.ep.70.p.126.2.b. fautes,] ' Il fit un voyage [en 426. au plus tard] par ordre de ceux à qui il devoit obéiffance, dit, S. Auguftin ; mais il fut affez malheureux pour s'y laiffer vaincre par la concupifcence, & contre la réfolution qu'il avoit faite de garder la continen-Marc.chr.432. Aug.p.126.2.c. ce, il fe remaria ' à une fille fort riche nommée Pélagie. Ce qui fut encore de plus fâcheux, c'eft que cette femme étoit Arienne. On difoit que Boniface lui avoit fait abjurer l'héréfie avant que de l'époufer : & cependant il fe trouva que fa fille [née apparemment de cette feconde femme,] avoit été batiffée par les Ariens.

[Cette faute de Boniface fut punie par les malheurs dont il

l'an de J.C. 427. fut accablé depuis ce mariage,] ' qui même en fut peut-être l'occasion. Car Baronius croit qu'il avoit été envoyé en Espagne par Placidie; qu'il y avoit épousé une parente du Roi des Vandales; & que ce fut ce qui donna prétexte à ses ennemis de le rendre suspect à la Cour. [Il seroit à souhaiter que cette conjecture fût appuyée de quelque autorité; mais si elle n'est pas certaine, au moins la suite la rend très-probable:] ' si ce n'est qu'il paroît par Procope que Boniface avoit été [jusqu'en Italie &] à la Cour. Cet Historien dit que Placidie le fit alors Général de l'Afrique. [Il l'étoit néanmoins dès le tems d'Honoré; & il y a plus d'apparence que Placidie ajouta à cette charge celle de Comte des Domestiques.] ' Car il avoit l'une & l'autre ensemble.

Bar. 427. §. 3.
Proc. l. Van. l. 1. c. 3. p. 183. c.
Aug. ep. 70. p. 127. 1. c.

' Son aggrandissement fut la cause de sa perte [à l'égard des hommes,] parce que sa gloire & sa puissance qui augmentoient tous les jours, [lui attirerent l'envie.] Saint Prosper met Felix [grand Maître de la Milice] comme le Chef de ses ennemis. [Procope veut que ç'ait été Aëce. Et une même jalousie peut les avoir unis contre lui. Procope rapporte des choses singulieres sur les intrigues dont Aëce se servit pour ruiner Boniface dans l'esprit de Placidie.]

Proc. p. 183.
Prof. Chr.

' Ces deux grands hommes, dit-il, étoient opposés l'un à l'autre dans la conduite des affaires, quoique cela ne parût pas d'abord, & qu'ils se trompassent l'un l'autre par une fausse apparence [d'amitié.] Ainsi quelque regret qu'eut Aëce de la nouvelle charge que Placidie avoit donnée à Boniface, il n'en témoigna quoi que ce soit. Mais quand Boniface fut parti [pour retourner en Afrique,] Aëce commença à le rendre suspect à Placidie, & à lui faire entendre qu'il prenoit une autorité entiere dans l'Afrique, & qu'il la vouloit priver elle & son fils de cette grande province pour s'en rendre Souverain.

Proc. 6. l. 1. c. 3. p. 183.

[Quand ces premiers commencemens eurent fait quelque impression sur l'esprit de Placidie,] ' il ajouta qu'elle pouvoit aisément s'assurer des mauvais desseins de Boniface en lui mandant de la venir trouver, parce qu'assurément il n'obéiroit point. [Placidie, qui selon le naturel de son sexe, étoit crédule & soupçonneuse,] se laissa aller à ce discours, & ne manqua point de mander à Boniface de venir à Rome. Mais Aëce la prévint, écrivit secrétement à Boniface que l'Impératrice ne lui vouloit point de bien, qu'elle cherchoit à le perdre, & que pour cela elle le devoit bientôt mander, [afin de le tirer de l'Afri-

p. 183.

que, où il étoit maître.] Boniface ne communiqua cet avis à aucun des siens, & ne douta point qu'il ne fût véritable, lorsqu'il reçut aussi-tôt après l'ordre d'aller à la Cour. Ainsi [ne croyant pas qu'il pût être en sureté,] il refusa d'y aller; & Placidie sur ce refus crut sa rebellion assurée, ne songea plus qu'aux moyens de le vaincre par une guerre ouverte, & regarda Aëce comme un homme tres-affectionné à l'Etat & à son service. L'an de J. C. 427.

[Comme nous n'avons aucun Auteur contemporain qui ait fait avec quelque étendue l'Histoire de ce tems-là, il ne faut pas s'étonner si nous ne trouvons ce détail que dans Procope.

Prosp. Chr. Néanmoins S. Prosper semble l'avoir voulu marquer,] 'lorsqu'il dit qu'on déclara publiquement la guerre à Boniface en

Aug. ep.70.p. 127.1.c. 427. parce qu'il avoit refusé de venir en Italie. 'On voit par S. Augustin que Boniface rejettoit cette guerre sur les mauvais

p.126. 2. b. offices de ceux à qui il avoit fait le plus de bien, '& sur ce qu'on avoit "donné à d'autres les biens du siecle, [c'est-à-dire, les charges] qu'il possédoit. delegata

p.127. 1. b. c. 'Les Barbares d'Afrique [prenant occasion de ce trouble,] ravagerent, pillerent & déserterent beaucoup d'endroits, sans que personne s'opposât à eux; parce que Boniface qui avoit alors de grandes forces, ne pouvoit néanmoins donner aucun ordre pour les réprimer, étant assez occupé par le soin de sa

Prosp. Chr. propre conservation. 'Car après qu'il eut été déclaré ennemi public, on envoya par l'ordre de Felix une armée contre lui en Afrique sous la conduite de Mavorce, Galbion & Sinex. Ils assiégerent Boniface, (on ne dit point dans quelle place.) Mais les deux premiers furent tués par la trahison de Sinex, qui fut ensuite tué lui-même par Boniface, lorsque sa tromperie fut découverte.

Aug. ep.70.p. 126.1.2. 'Boniface fut ainsi délivré de ce danger, & de ses ennemis qui l'environnoient. S. Augustin lui écrivit l'excellente Lettre 70. où il s'efforce de le faire rentrer en lui-même, & lui donne des avis capables de le rendre heureux, s'il les eut pû suivre.

Prosp. Chr. [Mais il étoit bien engagé pour cela.] 'Car après la défaite des premiers Généraux, on commit le soin de cette malheu-

Aug. in Max. l.1. ... p.2... 2. d. v. Pos. c. 17. reuse guerre au Comte Sigisvult, [qui fut Consul en 437.] 'Il vint véritablement en Afrique "avec plusieurs Gots Ariens, & se trouva maître de Carthage & d'Hippone. [Il ne peut y être venu qu'à la fin de 427. ou même en 428.] Ibid.

ARTICLE

An de J. C. 428.

ARTICLE VI.

Boniface fait entrer les Vandales dans l'Afrique : De Genseric leur Roi.

L'AN DE JESUS-CHRIST 438. DE VALENTINIEN 3 & 4.

Theod.2. 17. " *Felix & Taurus Consuls.*

' BONIFACE voyant qu'on s'obstinoit à le vaincre, & ne se trouvant pas en état de résister à ses ennemis, chercha un malheureux secours dans la protection des Vandales. [Et fut ainsi l'auteur du plus grand malheur qui put jamais arriver à la province & à l'Eglise d'Afrique. Proc.b.V.l.1. c.3.p.184.a.

' Les Vandales étoient dans la Bétique depuis l'an 420. sous leur Roi Gonderic; & " la défaite de Castin en 422. [les y avoit entiérement établis.] ' Ils y prirent Séville en 427. Mais Gonderic enflé de ses victoires, ayant porté ses mains contre l'Eglise de cette ville [pour la donner aux Ariens,] fut aussitôt possédé du Démon par un jugement visible de Dieu, & périt malheureusement. [Je ne sçai si c'est pour effacer la honte de cette mort, qui étoit une condamnation de l'Arianisme,] ' que les Vandales disoient depuis que Gonderic appellé Gonthaire par Procope, avoit été pris dans une bataille contre les Allemans, (ils veulent peut-être dire les Sueves,) & pendu par eux. Idat. p.15.16. Honoré p.17. Proc.p.185.a.

' Gonderic laissa plusieurs fils, ' & néanmoins il eut pour successeur son frere nommé par les Anciens Gaiseric, [Geiseric ou Gizeric, & aujourd'hui pour l'ordinaire Genseric.] ' Procope assure qu'il n'étoit que bâtard de Godigiscle [" tué par les François en 406.] ' Et S. Sidoine dit que s'il étoit fils d'un Roi, il étoit constant que sa mere étoit une esclave. ' On prétendoit aussi qu'il étoit apostat, & qu'il avoit abandonné la foi Catholique pour embrasser l'Arianisme, [qui étoit la Religion des Vandales.] ' Mais du reste c'étoit un homme d'esprit, très-adroit & tout-à-fait habile dans la guerre. Vict.V. l.1.p. 21. Idat.p.17. Proc.p.184.a. Honoré. Sid.car.2.5.p. 300.312. Idat. p. 17. Proc.p.184.a. b.

' Il étoit petit de corps, & étoit devenu boiteux d'une chûte de cheval. Il pensoit beaucoup, & parloit peu. Il méprisoit la volupté ; mais il étoit très-emporté, fort ambitieux, prudent & adroit pour mettre le monde dans ses intérêts, toujours prêt Jorn. c.36.p. 657.

à jetter des semences de division & de haine; il étoit trop connu à Rome par les avantages qu'il avoit remportés sur les Romains. L'an de J. C. 428.

[Il avoit peut-être conduit les troupes de Gonderic son frere à la bataille contre Castin.] On dit qu'il avoit plutôt exécuté que les autres deliberé. ' Depuis qu'il fut en Afrique, il fit noyer la femme de son frere dans la riviere d'Amsaque qui passe à Cirthe, & fit ensuite périr ses enfans. Malch. p. 959. Vict. V. l. 2. p. 21.

[Voilà celui avec qui le Comte Boniface, dont la piété avoit été autrefois si estimée par S. Augustin, fut réduit à traiter, & à lui ouvrir " cette année les portes de l'Afrique, au grand malheur de cette province, & de tout l'Empire Romain; on peut ajouter de toute l'Eglise, & plus encore de lui-même.] Note 4.

' Procope dit qu'il convint avec les Vandales que Gonderic (qu'il suppose vivant contre le témoignage d'Idace & des Vandales) & Genseric auroient chacun un tiers de l'Afrique, [& lui l'autre;] & qu'ils se secoureroient tous mutuellement. ' Ces Barbares [n'avoient pas de vaisseaux, ou] ne sçavoient pas s'en servir; mais ceux qui vouloient les employer contre leurs ennemis, leur fournirent le moyen de passer la mer. ' Ils étoient déja prêts à s'embarquer, lorsque Genseric apprit au commencement de 428. qu'Hermigaire [Capitaine] Sueve faisoit le dégât dans les provinces voisines. Il prit aussi-tôt une partie de ses troupes pour l'aller chercher, l'atteignit dans la Lusitanie, & lui tua la plus grande partie de son armée. Hermigaire crut se sauver sur un cheval extrémement vite; mais [ayant voulu passer] la riviere de Guadiana près de Meride, il y fut noyé. Idace dit que ce fut le bras de Dieu qui le précipita, à cause qu'il avoit parlé injurieusement de Sainte Eulalie, & avoit fort maltraitée la ville de Meride [où étoit son corps.] p. 45. b. Prosp. Chr. Idat. p. 18.

' Aussi-tôt après cette expédition, Genseric retourna à son embarquement, & ayant fait mettre sur les vaisseaux tous les Vandales avec toute leur famille, il quitta l'Espagne au mois de Mai, & passa de la Bétique en la Mauritanie, ' par le détroit de Gibraltar, large seulement de " cinq lieues. Il fut bien aise de faire courir le bruit qu'il avoit une armée de 80 mille hommes; mais pour faire ce nombre, il y fallut comprendre les enfans, les vieillards & les esclaves. On peut voir dans " l'Histoire de S. Augustin la description des ravages qu'ils firent dans cette riche province: & il suffit de dire ici qu'au mois de Mai 430. " ils étoient maitres de toutes les villes d'Afrique, hors p. 17. 18. Vict. V. l. 1. p. 3. 12. milles. v. S. Aug. Ibid.

L'an de J. C. 428. Carthage, Cirthe, & Hippone. [Cassiodore favorisant sans doute un peu ceux sous qui il vivoit,] ' dit que les Vandales quitterent l'Espagne, en étant chassés par les Gots : ' au lieu que Salvien dit qu'ils n'y craignoient personne, & qu'ils en sortirent purement par leur volonté, Dieu qui les y avoit amenés pour punir les péchez des Espagnols, les en faisant sortir de même pour aller châtier ceux des Afriquains : & ils reconnoissoient eux-mêmes qu'ils y étoient moins conduits par leur inclination, que par un ordre sécret de Dieu. Pour les Provinces qu'ils quitterent dans l'Espagne, on peut juger par Idace que les Romains y rentrerent jusqu'à ce qu'ils en furent chassés par les Suéves, & les Suéves par les Gots, ' qui s'établirent ainsi dans cette partie de l'Espagne à la place des Vandales. Cassd. chr. Sal.gub.l.7.p. 168. Proc.b.V.p.

ARTICLE III.

Aëce défait les François : De Clodion leur Roi.

[DURANT qu'Aëce faisoit ruiner pour satisfaire son ambition la plus belle Province de l'Empire,] ' il combattoit les François dans les Gaules. Il en tua un grand nombre, & recouvra par les armes en 428. les Païs proche du Rhin où ces Peuples s'étoient déja établis. On rapporte à cette guerre ce que dit "Jornande, qu'Aëce contraignit par de furieux carnages la barbarie des François de s'assujettir aux Romains. Card. chr. Buch. belg. l. 15.c 8. §. 8 p. 471. Jorn. r. Got. c. 34. p. 660. immensis.

' Tiro Prosper marque sur la 5. année d'après la mort d'Honoré [qui doit être l'an 428.] que Chlodius regnoit alors dans la France, [c'est-à-dire, dans le Païs des François. C'est celui que nous nommons ordinairement Clodion.] ' Il est nommé Clodion par Grégoire de Tours qui l'appelle un Roi utile [à son Peuple, & "très illustre dans sa Nation : ' & on ne doute point que ce ne soit ce Cloion que Sidoine fait Chef des François contre Aëce. M. Valois & d'autres le font commencer en 408. sur l'autorité de [Tiro Prosper.] Ainsi la guerre qu'Aëce fit aux François cette année là aura commencé son regne, ou fini celui de Faramond son prédecesseur. Prof.T.p.51. Gr.Tur. h.Fr. l.2.c.9.p.64. Val.r.Fr.l 1.p. 124.c. Sid.car 5.p.315. nobilissimum.

' Un Historien du tems de Charles Martel, & plusieurs autres ensuite le font fils de Faramond, aussi-bien que son successeur : & M. Valois les suit, sans s'arrêter à Fredegaire, ' qui Val.p.124. 125. Du Ch.t.1.p. 722.

faisant un abrégé de Grégoire de Tours du tems de Pepin, L'an de J. C. 428.
p. 726. a. ' le fait fils & successeur " de Théodemir Roi des François tué V. Honoré §. 58.
Buch. p. 473. §. 7. dans un combat par les Romains, ce qu'il paroit entendre de la guerre que Castin fit aux François vers l'an 413. ' D'autres
[illegible] l'Hist. [illegible] p. [illegible] 403. le rapportent à la guerre de 428. dont nous nous venons de parler, & croyant que ce Théodemir dont Saint Grégoire de Tours autorise la mort par une chronique, est le même que Faramond.

Comme Clodion est le premier où Grégoire de Tours commence à faire une suite de l'Histoire des François, [car il ne
Gr.Tur.p.63. parle point de Faramond,] ' & qu'il fait descendre de lui les
Buch. p. 473. §. 6. Rois suivans, [c'est peut-être pour ce sujet] ' que divers Auteurs le regardent comme le premier Roi des François. On croit aussi que c'est parce qu'il les a établis au-deça du Rhin,
§. [illegible] V. l. p. 126. sans que les Romains les en ayent pu chasser depuis, ' comme il semble qu'ils l'avoient fait en 428. ' ce qui peut le faire re-
Val. p. [illegible] b. garder comme fondateur de la Monarchie Françoise dans les Gaules.

Buch.p.475.-479. ' On le surnomme aussi d'ordinaire le Chevelu, comme s'il avoit commencé le premier à porter de grands cheveux, quoique l'Histoire le marque long tems auparavant des Princes de sa Nation. [Et c'étoit une chose ordinaire presque à tous les Barbares du Septentrion,] quoique ce ne fut pas toujours de
Sid. car. 5. p. 310. la même maniere, de quoi Bucherius traite amplement. ' Il raporte un passage de S. Sidoine qui décrit leur chevelure, leur barbe & leurs habits, leurs armes, & tout leur extérieur; & l'on voit qu'ils avoient leurs cheveux longs par devant, &
Buch. p. 477. §. 8. tout-à-fait courts par derriere. ' Bucherius croit qu'il n'y avoit que les Princes qui portassent ces longs cheveux, & il allégue pour cela quelque passage du VI. siécle.

[Puisque nous avons commencé à parler de Clodion, nous joindrons ici le peu que les Anciens nous en apprennent.]
Idat. p. 19. ' Nous trouvons donc dans Idace qu'en 431. Aëce étoit occupé dans les Gaules à une expédition, [& à une guerre. C'étoit sans doute contre les François,] puisque le même Auteur qui étoit alors auprès d'Aëce même, dit qu'il les vainquit en
Sid. car. 5. p. 315. 432. dans un combat. ' Sidoine qui loue les exploits que Majorien avoit faits sur le Rhin, sur le Vahal & sur la Meuse, [nous donne lieu de croire qu'il accompagnoit Aëce dans cette expédition] comme en beaucoup d'autres. Il dit même qu'Aëce n'a jamais rien fait sans lui.

L'an de J. C. 428. 'Aëce après avoir vaincu les François, fit la paix avec eux la même année. 'On n'en sçait point les conditions, mais on conjecture que pressé par les autres affaires de l'Empire, il peut leur avoir rendu les Païs dont il les avoit chassés en 428. [Avec quelque sujettion & quelque reconnoissance pour l'Empire.] 'Bucherius croit qu'on le peut tirer de la notice, "mais cela est foible. Ce qui est certain, c'est que nous allons voir les François avancés jusques dans l'Artois. 'S. Grégoire de Tours avant la conquête de Cambray nous représente Clodion comme faisant sa résidence ordinaire au-deçà du Rhin dans le château de Dispard, 'qu'on croit être "Doesbourg entre Bruxelles & Louvain dans l'ancien Diocèse de Tongres, ou sur les confins. [Et cela convient à ce qu'il ajoute,] que Clodion avoit là au midi les Païs que les Romains tenoient encore. ["Nous mettrons vers l'an 435.] ce que dit Sidoine, que Majorien défendit Tours. Peu de tems après il accompagna Aëce contre les François, qui ayant Clodion à leur tête, étoient entrés dans l'Artois. 'Aëce les y surprit occupés à un mariage de quelque Seigneur de leur Nation, en un lieu appellé "le Bourg d'Helene, 'que quelques-uns prétendent être le vieux Hesdin, '& d'autres la ville de Lens sur l'Escaut: & ceux du Païs croyent que la situation des lieux aussi-bien que le nom, obligent à suivre ce sentiment. 'Cet événement auquel Majorien eut beaucoup de part, [est l'unique qu'on sçache de cette guerre. Il y a seulement lieu de conjecturer que les Romains n'y eurent pas d'autre avantage, puisque Sidoine ne le dit pas. On peut la mettre [1] durant que les Romains étoient occupés à celle des Gots depuis 436. jusqu'en 439. Litorius eut la principale part à celle-ci:] 'mais Aëce ne laissoit pas de veiller en même tems sur les affaires des Gaules.

'M. Valois qui met le combat de Lens en 437. y joint ce que dit Grégoire de Tours, 'que Clodion ayant envoyé [de Doesbourg] reconnoitre tout le Païs jusqu'à Cambray, il se mit en marche, passa sur le ventre aux Romains, & prit Cambray, où il fit quelque tems sa résidence. 'Il peut donc avoir étendu alors ses courses jusques dans l'Artois, & y avoir été surpris auprès de Lens. 'Mais cet échec ne l'empêcha pas de pousser ses conquêtes jusqu'à la Somme. 'D'autres ajoutent qu'il prit Tournay, Amiens même, & qu'il fit encore d'autres

Left margin: v. la Note 4. — v. Honoré. 5. 58. — v. 5. — vicus Helenæ. — 4.

Right margin: I. 1. p. 19. — Buch. belg. p. 473. 1. — p. 501. 502. — Gr. T. l. 2. c. 9. p. 64. — Child. an. p. 7.-9. — p. 315. 316. — not. p. 120 — Val. r. fr. l. — p. p. 132. — Child. an. p. 11. 12. — Sid. p. 315. 316 — Prosp. ap. 435. — Val. r. fr. p. 131. 132. — Gr. Tur. l. 2. c. 9. p. 64. — p. 64. 65. — Val. p. 1 — Gr. Tur. p. 65. — Val. p. 133. — Du Ch. — Buch. — 502.

1. 'Bucherius la diffère jusqu'en 445. ou 433 [sans en avoir aucune raison considérable.] Et cela l'oblige d'étendre le *tempore parvo* de Sidoine à 6. ou 7. ans.

exploits. [Nous nous contentons de ce que nous trouvons dans les Auteurs les plus assurés, au nombre desquels nous ne mettons point] les Annales de Hainault par Jacques de Guise, quoique Bucherius les employe assez souvent. 'On croit qu'Aëce fit ensuite la paix avec les François, & les laissa jouir au moins d'une partie des Païs qu'ils avoient conquis, puisqu'il accordoit bien la méme chose à des Peuples qu'il avoit moins sujet de craindre. Prisque Auteur de ce tems-là, dit qu'il avoit vû à Rome le second fils du Roi des François, qui y étoit en ambassade, encore si jeune qu'il ne commençoit pas même à avoir de barbe. Il remarque sa grande chevelure blonde qui lui flottoit sur les épaules, & dit qu'Aëce le fit son fils adoptif, 'en lui donnant ses armes, & d'autres marques d'une amitié particuliere. 'Il le renvoya ensuite chargé de présens : & l'Empereur [Valentinien] ne lui en fit pas de moindres. [Ce Prince âgé d'environ 18. ans en ce tems-là, " est peut-être Merouée qui regna après Clodion, ' puisqu'on voit qu'il étoit uni avec Aëce contre Attila. Il peut être venu à Rome en l'an 439 auquel Valentinien y étoit. Aëce peut y avoir passé une partie de l'année ; & nous ne voyons point que] ce qu'on dit de Childeric y répugne.

L'an de J. C. 428.

Buch. belg. p. 505. 506. | Vales. fr. l. 3. p. 131. | Prisc. leg. p. 40. b. | Cang. diss. 22. p. 268. &c. | Prisc. p. 40. b. | Note 6. | Coint. t. 1. p. 72. §. 3.

ARTICLE VIII.

Cologne prise par les François : Du Roy Merouée.

Salv. gub. l. 6. p. 133. ' SALVIEN [qui écrivoit vers l'an 440.] dit que Tréves avoit été entiérement renversée par un quatriéme saccagement ; [ce qu'on peut aisément rapporter aux exploits que fit Clodion vers 447.] Il semble avoir abandonné Tréves après l'avoir pillée.

p. 133. 'Mais il paroît " que les François possédoient Cologne en 440. comme un lieu qu'ils se conservoient, & où ils établissoient leur demeure. [Il n'y a gueres lieu de douter que ce ne soit] cette ville proche de Tréves, & presqu'aussi magnifique, où Salvien dit que tous les Principaux étoient en festin lorsque l'ennemi y entroit déja. ' Salvien avoit en effet divers parens faits captifs à Cologne, & une très-sainte veuve entr'autres, qui après s'être retirée de la servitude, n'avoit ni de quoi vivre dans la ville, ni de quoi s'enfuir ; de sorte qu'elle étoit

p. 143. 144. | ep. 1. p. 198. | §. 55.

L'an de J. C. 824. réduite à travailler pour les femmes des Barbares. [Autant qu'on en peut juger par Salvien, il n'y avoit pas long tems que la ville avoit été prise, peut-être comme nous avons dit, lorsque Clodion reprit les armes après la paix de 432. ce qui n'empêcha pas que par cette paix on ne l'eut laissé maitre du Païs d'alentour. Car quand les Romains donnoient des terres aux Nations étrangeres, ils ne donnoient souvent que la campagne, se reservant les villes, au moins les plus grandes.] ' Le P. le Cointe met la prise de Cologne en 439. mais sans en avoir de fondement. ' Cette ville avoit son Roi particulier du tems de Clovis, mais François.

Coint. t. 1. p. 69.

Val. l. 4. p. 236 a.

[Ce que nous venons de dire de sa prise sous Clodion, ne paroît nullement aisé à accorder avec Bucherius,] ' qui veut que les soldats Romains mis en garnison dans la ville, l'ayent remise entre les mains des François par un traité, & en prenant leur parti. Il fonde cela sur un endroit de Procope [qui signifie peut-être toute autre chose, mais qui au moins se rapporteroit mieux au tems de Clovis qu'à celui de Clodion. Et d'ailleurs Procope n'a pas grande autorité pour tout ce qui est un peu éloigné de lui.

Buch. p. 427. 428.

Proc. b. Got. l. 1. c. 19. p. 340. 341.

' Le P. le Cointe a remarqué que Cologne est presque toujours appellé *Agrippina* avant ce tems-ci, & rarement *Colonia*; au lieu que depuis que les François en furent maîtres, on ne trouve presque plus que ce dernier nom. [C'est peut être ce qui a fait] dire à Hincmar & à quelques autres, que les François le lui avoient donné. [Il y a assez d'apparence que ç'avoit toujours été son nom le plus commun dans le Païs, & qu'ainsi l'usage populaire l'a enfin emporté, comme cela arrive souvent, lorsqu'il n'a plus été nécessaire de distinguer cette Colonie de tant d'autres qui étoient dans tout l'Empire.]

Coint. t. 1. p. 92. §. 6.

' Comme les François étoient encore payens en ce tems-ci, on croit que l'Eglise souffrit beaucoup sous leur domination; & on rapporte à cela de ce qu'on ne trouve point d'Evêques à Cologne depuis Saint Evergile, qu'on croit avoir vécu jusques vers 430. [& " dont l'Episcopat n'est pas même fort assuré] jusqu'à Aquilin qui vivoit du tems de Clovis. ' On ne trouve point non plus d'Evêques à Tournay & à Cambray depuis les ravages des Vandales [en 407. jusques sur la fin du siécle.

p. 69.

S. Amand de Bordeaux. not.

p. 70.

' Clodion peut avoir régné 20. ans jusqu'en 448. auquel Tiro Prosper dit que [1] Merouée régnoit en France, ' c'est-à-dire,

Val. c. 3. p. 125. 144.

p. 146.

1. *Autr.* Merevée, Merovie, &c.

L'an de J. C. 450.

dans les Païs sujets aux François deça & de-là le Rhin. Je ne sçai comment quelques uns veulent tirer de cette expression qu'ils ne possédoient encore rien dans les Gaules. Il y a bien des difficultez sur Merouée. Mais selon ce qui nous paroit le plus probable, c'est ' ce second fils de [Clodion] qui étoit à Rome vers l'an 439. âgé peut-être alors de 18. ans. ' Son aîné survécut à Clodion aussi bien que lui. Mais il semble que Merouée appuyé par l'autorité d'Aëce & des Romains, ait emporté sur lui la couronne. Il est certain qu'il y eut entr'eux de grandes divisions, & l'aîné appella Attila a son secours ; & ce fut une des raisons qu'eut Attila de venir [en 451. dans les Gaules] faire la guerre aux François & aux Romains. ' Aussi il avoit des François parmi ses troupes. ' Mais [Merouée] Roi des François étoit joint aux Romains, & eut part à la grande victoire qu'ils remporterent sur Attila auprès de Châlons ; ce qui sans doute lui affermit la Couronne, & la fit perdre entiérement à son frere aîné] à cause duquel Aëce lui conseilla de s'en retourner en son Païs aussi-tôt après le combat. ' On croit que cet aîné est Claudebaud qu'on trouve dans un manuscrit de la loi Salique avoir été fils de Clude ou Clodion fils de Faramond, & frere d'un Clenon [qu'on ne connoit point.] ' M. Valois croit que ce Claudebaud fils aîné de Clodion peut être ce Clodomir, ' que la Vie de Saint Genulphe [écrite " long tems après, met comme Roi entre Clodion & " Merouée. Elle oublie Childeric.

Prisc. leg. 40. b a.

Sid. car. 7. p. b Gr. Tur. l. 2. c. 7. p. 56.

Du Ch. p. 393. | Prof.

Val. p. 144. c. Boll. 17. jan. p. 2. 3. §. 3.

v. S. Denys de P. Merovinge

' Grégoire de Tours ne dit rien de Merouée, sinon qu'il fut pere de Childeric, ' sans parler des fables que d'autres ajoutent sur cette naissance. [Il semble néanmoins que ce Prince doit avoir été assez célébre,] puisque divers Auteurs du VII. ou du VIII. siécle, & beaucoup d'autres ensuite ont donné le nom de Merovingiens aux Rois qui lui ont succédé jusqu'à Pepin, qui est ce que nous appellons la premiere race. ' Roricon le releve en effet beaucoup, mais par des éloges généraux : [& ce n'est pas un Auteur fort sûr.] ' Bucherius devine ce qu'il peut de ses exploits. Et M. Valois même juge par ce qu'on dit de Childeric qu'il faut que Merouée son pere eût étendu ses conquêtes depuis la Somme jusqu'à la Seine, peut être après qu'Aëce eut été tué. ' Ce qu'on en voit, c'est qu'en l'an 455. la mort de Valentinien ayant fait soulever les peuples voisins, les François ravageoient la premiere Germanie, & la seconde Belgique, [qui sont les Provinces de Mayence & de Reims.

Gr. Tur. l. 2. c. 9. p. 65.
Val. p. 144. c.
p. 145. a.
Du Ch. p. 801. c.
Buch. p. 520. 521.
Sid. car. 7. p. 322.

Mais

L'an de J. C. 428. 'Mais ces mouvemens furent aussi-tôt appaisés. 'Quelques-uns mettent la mort de Merouée l'année suivante. 'M. Valois la differe jusqu'en 458. [cela dépend de l'Histoire de Childeric & de Clovis, dont nous reservons l'examen "pour un autre endroit.] p. 343. Buch. p. 526. Val. l. 4. p. 109.

v. Clovis.

ARTICLE IX.

On travaille à soulager l'Afrique : Aëce est fait Général au lieu de Felix qui est tué : Les Juthonges & les Noriques battus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 429. DE VALENTINIEN III. 4, & 5.

v. Theodose II. §. 18. "*Florentius & Dionisius Consuls.*

'LORSQUE Saint Hilaire fut fait Evêque d'Arles, [c'est-à-dire au commencement de 428. ou de 429. Cassius qualifié Illustre commandoit les troupes de ces quartiers-là : & il contribua beaucoup à élever ce Saint à l'Episcopat. Leo t. 1 p. 738 c. b.

[Durant que l'Afrique étoit ravagée par les Vandales, 'elle l'étoit encore par les chicannes & les injustes vexations des Officiers qui y levoient les impôts ; de sorte que la Proconsulaire fut obligée de députer à l'Empereur Bubulque homme "de qualité qui avoit le titre de Comte. 'Et sur ses remontrances, l'Empereur fit une Constitution 'dattée de la fin de Février ou d'Avril 429. & adressée à Celer Proconsul d'Afrique, 'qu'on croit être celui à qui S. Augustin a écrit "quelques lettres. 'Nous avons quatre loix tirées de cette Constitution, qui ordonnent entr'autres, 1. Qu'un Bourgeois "du Corps de ville ne sera responsable que de son bien propre, & ne pourra être poursuivi pour la taille d'un autre, comme on le faisoit assez souvent ; ce qui ne servoit qu'à ruiner tout le monde, & faisoit que dans les villes, il ne se trouvoit plus personne en état de payer : 2. 'Qu'une quittance donnée par un Proconsul, vaudra pour tous ses successeurs, à qui il ne sera point permis "de faire sur cela aucune nouvelle recherche : 3. 'Que quand on aura publié un Edit pour quelque levée, ceux qui doivent payer auront quatre mois pour apporter eux-mêmes leur argent au Capitole, [qui servoit apparemment d'Hôtel de ville,] sans qu'on pût durant ce tems là leur faire aucune poursuite.

Marginal notes: Cod. Theod. 12. t. 1. l. 186. p. 516. — Spectabilis. — p. 517. 1. — p. 516. — v. S. Aug §. 28. — 4. 6. p. 355. 1. — t. 4. p. 517. 1. — Curialem, municipem. — 12. t. 1. l. 186 p. 516. — l. 185. — Africare. — 11. t. 1. l. 34. p. 44.

l. 35. p. 45. ' L'Empereur adressa " vers le même tems un Edit général pour le soulagement de tout l'Empire, à Volusien Préfet du Prétoire, où il défend les poursuites jusqu'à la fin de l'Indiction : ce que Godefroy entend de l'année entiere ; ordonnant aux Intendans des finances & aux Préfets du Prétoire de punir ceux qui auront fait des poursuites avant le tems marqué par sa loi. Il rend les Gouverneurs des provinces & leurs Officiers responsables des torts faits aux particuliers par les Receveurs, en pesant mal l'argent qu'ils leur apporteront. — L'an de J. C. 429. le 14 ou 2 Fevrier. — 12. c. 6. l. 32. p. 562.

Cod. J. 1. t. 14. l. 4. p. 112. ' Dans une loi du 11 de Juin adressée au même Volusien, il déclare qu'il ne défend rien aux autres, qu'il ne se le défende à lui-même. Car il est digne, dit-il, de la majesté du Souverain de se reconnoître soumis aux loix, puisque c'est de leur autorité que dépend la nôtre : & assurément c'est moins d'être Souverain que de soumettre aux loix sa souveraineté même.

Cod. Th. t. 6. p. 392. ' Volusien Préfet du Prétoire cette année & la précédente, est, à ce qu'on croit, " ce célébre Payen dont l'obstination n'ayant pû être vaincue par les raisons & l'éloquence de S. Augustin, céda enfin [vers l'an 436.] en mourant, aux prieres que la jeune Melanie sa niece adressoit à Dieu pour sa conversion. — v. la jeune Melanie §. 1. 10.

Chr. p. ig. 172. 4... [Il peut avoir succédé] ' à Bassus Préfet du Prétoire en 426. Une loi du 15 Février 430. donne cette qualité à Théodose, t. 6. p. 389. 1. ' qui avoit été premier Secrétaire d'Etat en 426.

L'AN DE JESUS-CHRIST 430. DE VALENTINIEN III. 5, 6.

Theodosius XIII. & Valentinianus III. Aug. Consuls.

Prosp. Chr. ' Aëce fut fait enfin Général des armées Romaines l'an 429. à la place de Felix, qui fut en même tems élevé à la dignité de Patrice. Mais dès l'année suivante Aëce fit tuer Felix avec Padusie sa femme, & un Grunnite Diacre, parce qu'ils vouloient arrêter le progrès de sa fortune. Felix fut tué à Ravenne dans une sédition militaire. ' On a encore une inscription de ce Felix déja Patrice & de sa femme 1 Padusie sur quelque ornement qu'ils avoient fait faire dans l'Eglise de S. Jean de Latran. Ainsi ils faisoient profession du Christianisme. Je ne sçai pourquoi Felix grand Maître de la Milice, Consul & Patrice, n'y prend que le titre de Clarissime, & donne à sa femme celui d'Illustre. [Aëce peut avoir été fait Patrice en même tems,] puisque Marcellin lui donne ce titre en 432. Néanmoins Idace dit qu'il ne l'obtint qu'en 433. — Grut. p. 1164. 5.

Nor. de Pis. p. 4... 1. ' Le Cardinal Noris en copiant cette inscription la nomma Pendusé.

L'an de J. C. 430.

'Il n'étoit encore que Comte, lorsqu'il défit en la même année 430. une troupe de Gots auprès d'Arles, & prit Anaulphe leur Chef. Il vainquit aussi en ce tems-là les Juthonges' peuples d'Allemagne voisins de la Rhétie, '& il eut bien voulu les pouvoir exterminer. 'On croit que Jornande marque cette guerre, lorsqu'il dit qu'Aëce avoit dompté par de grands carnages la fierté des Sueves, & les avoit assujettis à l'Empire. 'Il vainquit les Nores ou Noriques Sujets de l'Empire,] mais qui s'étoient sans doute révoltés,]' comme ils se revolterent [encore] aussi-tôt après. 'Aëce avoit alors avec lui Avite depuis Empereur. — Idat. p. 18. Sid.n. p. 137. Prosp. T. Val. r. fr. p. 135.b Jorn.r. Get. c. 34. p. 660. Idat.| Sid.car. 7.p.338. Idat. p. 19. Sid.

'On a une inscription de lui sur une colonne qu'il avoit fait mettre auprès d'Arles pour marquer le premier mille. 'Valentinien lui donne en 440. le titre d'Illustre, & témoigne que sa vertu & sa capacité lui avoient acquis beaucoup d'estime dans divers emplois qu'il avoit eus. — Spon. p. 266. Cod.Th. nov. 19.p. 10. 1.

'Nonobstant la puissance des Sueves, qui s'étoient emparés de la Galice, les peuples de ce pays maintenoient leur liberté en divers endroits 'par le moyen des châteaux qu'ils tenoient, & les Sueves avoient fait la paix avec eux. Ils la rompirent en ce tems-ci pour piller le pays. Mais les peuples se défendirent si bien, que les Sueves furent contraints, pour avoir la paix, de leur rendre ceux qu'ils avoient pris. Ermeric étoit alors Roi des Sueves. — Isid. Chr. Idat.

ARTICLE X.

Aëce soumet la Vindelicie & bat les François : Boniface fait sa paix : Est vaincu par les Vandales : Chasse & defait Aëce ; mais il meurt & Aëce est rétabli.

L'AN DE JESUS-CHRIST 431. DE VALENTINIEN III. 6, 7.

' *Bassus & Antiochus Consuls.* — Idat. &c.

'BASSUS est sans doute celui qui étoit Préfet d'Italie en 426. après avoir été Intendant du Domaine en 425. ' Flavien avoit sa charge de Préfet en 431. & 432. — Cod. Th. t. 6. p. 353. 2. p. 362.

'Aëce vainquit encore en 431. les Noriques qui s'étoient révoltés. ' Après [1] les [deux] guerres contre les Noriques, il en — Idat. p. 19. Sid.car.7.pag. 338.

1. 'M. Valois croit que les Noriques, les Vindeliciens & même les Juthonges vain- — Val.r.fr. l.3.p. 134. c.

eut une autre contre les Vindeliciens [leurs voisins, & qui étoient sans doute aussi les compagnons de leur révolte.] Il soumit les uns & les autres, toujours accompagné d'Avite depuis Empereur. ' Il passa de ces pays-là dans les Gaules " pour quelque autre guerre. ' On croit que c'étoit contre les François, soit que la guerre de 428. ait continué jusqu'en 432. soit qu'elle ait recommencé en ce tems-ci.

L'an de J. C. 432.

Idat. p. 19. expeditio.

Buch. p. 472. §. 9. v. §. 7.

Idat.

' Un Vetton qui étoit venu du pays des Gots en Galice pour quelque intrigue, s'en retourna trouver les Gots sans rien faire. Les Sueves rompirent aussi alors de nouveau la paix qu'ils avoient faite avec les naturels de la Galice, & pillerent leurs terres; ce qui obligea ceux-ci de députer l'Evêque Idace à Aëce qui étoit alors dans les Gaules. [Cet Idace est sans doute celui même qui rapporte ceci dans sa Chronique.] Nous en parlerons plus amplement à la fin de cette Histoire.

v.S.Aug.§

" Placidie avoit découvert enfin les fourberies d'Aëce contre le Comte Boniface. Mais n'osant pas punir un homme qui sembloit être l'unique appui de sa puissance, elle se contenta de regagner Boniface. Le Comte Darius réussit à cette négotiation, & fit même, ce semble, une tréve avec les Vandales en 429. Mais ces Barbares ayant mieux aimé continuer leurs progrès, que d'accepter les offres que leur fit Boniface pour les porter à s'en retourner en Espagne, combattirent Boniface même, le défirent & l'assiégerent dans Hippone en 430. sur la fin de Mai, environ trois mois avant la mort de S. Augustin. [' Le siége dura environ 14 mois] jusques vers le mois de Juillet 431.] ' & les Vandales assiégés eux-mêmes par la famine, furent enfin contraints de se retirer. [Mais cette bonne fortune des Romains ne dura gueres.

Poss. c. 28.

Proc. b. Vand. l. 1. c. 3. p. 185. a.

a. b.

' Boniface reçut peu après un grand renfort de Rome, & même de Constantinople sous la conduite d'Aspar. Ainsi il donna bataille aux Vandales dans l'espérance de pouvoir réparer ses pertes. Le combat fut grand, mais malheureux pour les Romains qui y furent entiérement défaits. Les Vandales y firent un grand nombre de prisonniers, entre lesquels se trouva Marcien alors Assesseur d'Aspar, & qui parvint depuis à l'Empire. Un Auteur de ce tems-là rapporte " une histoire extraordinaire arrivée à Carthage durant qu'Aspar y étoit.

Prosp. pro. l. 4. c. 5. p. 160. v.S.Eug.de C. §. 2.

Proc. p. 185. b.

' Il s'en retourna en Orient après la perte de la bataille; &

cus l'année de devant, étoient tous liés ensemble, & ne formoient qu'une seule guerre. [Nous suivons autant que nous pouvons les termes des Auteurs.]

L'an de J. C. 431. Boniface s'en alla en Italie l'an 432. où Placidie l'avoit rappellé. [La puissance des Romains se trouvant alors entiérement ruinée dans l'Afrique] les habitans d'Hippone abandonnerent leur ville qui fut brûlée par les Barbares. ' Ainsi il ne resta plus que Cirthe & Carthage, à qui Dieu donna encore quelque tems pour fléchir sa miséricorde; mais au lieu de le faire, elles persévérerent dans leurs désordres ordinaires. Idat. p. 19. Poss. c. 28. Salv. gub. p. 141. 142.

Note 5. ' Genseric fit [sans doute aussi alors] quelque " descente dans la Sicile & dans la Calabre; il en fut chassé aussi-tôt par Cassiodore bisayeul de Cassiodore Senateur. Cassd. l. 1. ep. 4. p. 4. 1.

L'AN DE JESUS-CHRIST 432. DE VALENTINIEN 7, 8.

v. Theod. II. §. 19. *' Aetius & " Valerius Consuls.* Pasc. p. 450. 472. &c.

[Ce Consulat qu'eut le Général Aëce, est une marque du pouvoir qu'il se conservoit à la Cour, quelque connoissance qu'on y eût de ses fourberies. Ce pouvoir céda néanmoins pour quelque tems à la justice qu'on devoit à Boniface] ' que Placidie avoit appellé d'Afrique auprès d'elle; & méme, dit Idace, " pour l'opposer à Aëce. ' Il vint donc cette année en Italie, où il fut reçû [1] avec une affection extraordinaire tant à Rome, que dans les autres lieux où il passa pour venir à la Cour, [qui apparemment étoit alors à Ravenne.] ' Il se purgea aisément du soupçon que l'on avoit eu de lui: ' & il fut même élevé à la dignité de grand Maître de la Milice à la place d'Aëce, qui la tenoit depuis l'an 429. [Il reçut peut-être alors le titre de Patrice,] ' puisque Marcellin le lui donne. ' M. Du Cange croit que ce fut en ce tems-ci que Placidie fit battre les médailles que l'on a de Boniface, où il est représenté d'un côté comme triomphant, & Valentinien de l'autre âgé d'environ 13 ans, comme il l'étoit en 432. Idat. p. 19. In æmulationem. Prosp. Chr. 1. Proc. b. Vand. p. 185. Idat. | Prosp. Chr. Marc. an. 432. Cang. num. p. 41. 42. Byz. p. 19.

[Aëce étoit peut-être alors dans les Gaules occupé à combattre les François.] Car il les vainquit encore cette année, & puis fit la paix avec eux, envoya ensuite aux Sueves le Comte Censorius en qualité d'Ambassadeur avec l'Evêque Idace, [pour faire aussi sans doute quelque accord entr'eux & les peuples de la Galice.] Idat. p. 19.

' Quand il sçut que Placidie avoit appellé Boniface à la Cour, Prosp. T.

1. *Totius orbis pace & consensione mirabili*, selon l'édition de Scaliger *p.* 194. & d'Onuphre, *p.* 54. Celle du Pere Labbe dans sa nouvelle Bibliothéque *t.* 1. *p.* 51. lit *urbis*, & le rapporte à l'election du Pape Sixte III.

[& lui avoit donné sa charge,] il se retira dans des lieux assez forts pour se garantir de ce qu'il pouvoit craindre d'un ennemi si puissant. 'Il revint néanmoins peu de tems après;' & il se fit alors, dit Marcellin, une grande guerre entr'eux à l'instigation de Placidie. 'Ils se donnerent bataille, Aëce y fut vaincu; 'mais les deux Chefs s'étant rencontrés, Boniface fut blessé d'un trait plus long qu'à l'ordinaire, dont Aëce avoit fait provision la veille, & mourut trois mois après de cette blessure. S. Prosper dit de maladie. Marcellin dit qu'en mourant il exhorta sa femme à ne se point remarier qu'à Aëce même, [en cas qu'il devint veuf.]

L'an de J. C. 432.

Idat. Marc. Chr.

Idat. Prosf.

Prsf. Marc.

Idat. 'Le Comte Sebastien qui avoit épousé sa fille [apparemment du premier lit,] succéda à sa charge; & Aëce dépouillé de ses dignitez se retira en une de ses Terres. Un de ses ennemis crut l'y pouvoir surprendre, & l'y vint attaquer inopinément: ce qui l'ayant contraint de s'enfuir à Rome, il passa jusqu'en Dalmatie, & de-là en Pannonie, 'jusqu'à ce qu'il arrivât à la Cour de Rugula [ou Roua] Roi des Huns. Il en obtint du secours avec lequel il revint en Occident. 'Les Impériaux de leur côté eurent recours aux Gots, 'ce qu'on entend de Théodoric Roi des Gots dans le Languedoc & l'Aquitaine. 'Mais enfin Sebastien fut contraint" de céder & de quitter la Cour; '& Aëce ayant fait son accord avec l'Empereur, [ou plûtôt avec Placidie] rentra dans sa premiere puissance, 'à laquelle on ajouta à la fin de l'année, selon Idace, la qualité de Patrice. Sebastien banni & chassé fut contraint de se refugier en 434. à la Cour de Théodose, [& delà chez Genseric qui le fit mourir.]

ib. Prosf.T. — Prosf.T. — Val. r. fr. l. 3. p. 140. a. — Idat. — Prosf. chr. — Idat. Chr. — " superatus.

Prosf. T. 'On remarque que beaucoup de personnes moururent en 432. à cause de l'extrème rigueur de l'hiver.

ARTICLE XI.

Paix en Galice: De la Princesse Honorée: Paix avec Genseric: Les Bagaudes se soulevent dans les Gaules.

L'AN DE JESUS-CHRIST 433. DE VALENTINIEN. III. 8, 9.

Marc. Prosf. &c. '*Theodosius Aug. XIV. & [Petronius] Maximus Consuls.*

[CE Maxime est assurément celui que Dieu destinoit pour punir Valentinien,] puisqu'on sçait qu'il avoit été deux fois Consul [en 433. & 443.] Nous avons encore une médail-

L'an de C. 433. I. le de son Consulat, [& sans doute du premier, puisque le nombre du second y auroit été exprimé.]

' Censorius député l'année précédente pat Aëce aux Sueves, s'en étant retourné à la Cour, Hermeric [Roi des Sueves] traita en 433. avec ceux de Galice, & leur accorda la paix à la considération des Evêques, & en prenant d'eux des ôtages. Il envoya ensuite l'Evêque Symphose à la Cour [de Valentinien, peut-être pour lui faire confirmer le traité.] ' Mais Symphose travailla inutilement, [soit que ces peuples consentissent à se soumettre aux Sueves & que l'Empereur ne le voulût pas, soit pour quelqu'autre raison.] Il est certain que les Galiciens & les Sueves continuerent encore depuis à se faire la guerre. Idat. p. 19. p. 20.

' Idace remarque encore cette année que l'on ordonna deux Evêques, Pastor & Syagre dans l'Audience de Lugo, contre la volonté d'Agreste Evêque de Lugo. ' Ainsi il semble que l'Evêque de Lugo prétendoit être Métropolitain, ' ce qu'on veut néanmoins ne lui avoir été accordé qu'en l'an 569. p. 20. Leo. t. 2. pag. 827. Geog. sac. p. 181.

L'AN DE JESUS-CHRIST 434. DE VALENTINIEN. 9, 10.

v. Theod. II. §. 20.

' *Aspar & " Areobindus Consuls.* Pasc. p. 450. 472. c.c.

v. Attila. § 1. v. Honoré. 57. v. son titre.

' Honorée sœur de l'Empereur Valentinien fut chassée cette année de la Cour, & envoyée à Théodose, à cause qu'elle s'étoit laissée deshonorer par Eugene son Intendant. ' Elle étoit aînée de Valentinien : [" & ne pouvoit néanmoins avoir au plus que 16 ans & quelques mois.] Elle portoit le titre d'Auguste. ' Le dépit de sa disgrace fit] ' qu'elle excita "Attila [qui avoit succédé en 433. ou 434. à Rouhas Roi des Huns, à faire la guerre à l'Empire d'Occident. ' Elle lui fit même quelque promesse de mariage, & lui envoya pour cela une bague : ce qui servit de prétexte à Attila pour venir attaquer Valentinien en 450. Marc. Chr. Phot. c.80. p. 192. Marc. Chr. Gru. p. 104. 811. Byz p. 67. 73. Prisc. leg. pag. 39. 45.

L'AN DE JESUS-CHRIST 435. DE VALENTINIEN 10, 11.

' *Theodosius XV. & Placidus Valentinianus IV. Augg. Consuls.* Marc. &c. Rein. p. 275.

' On a à Rome une inscription de ce Consulat, où les deux Empereurs sont qualifiés " Clarissimes, [comme les simples Senateurs.] Arin. l. .c. 10. §. 17. p. 205.

A. VV. C. Conss.

' L'onziéme Février de cette année Valentinien fit la paix avec Genseric, ' dont Procope loue en ce point la modération Prosp. Chr. Proc. b. Vand. l. 1. c. 1. p. 386. b. c.

& la sageſſe, [quoique ce Barbare n'eût gueres d'autre modération que ſon impuiſſance ou ſon intérêt.] Auſſi ce qui le porta à la paix, fut que ne s'aſſurant point ſur le bonheur qu'il avoit eu juſqu'alors, il craignoit de ne ſe trouver pas en état de réſiſter ſi on venoit l'attaquer une ſeconde fois. ' On lui laiſſa une partie de l'Afrique, ſelon une édition de S. Proſper, ' dont il devoit payer tous les ans un certain tribut à l'Empereur : & il donna Huneric ſon fils en otage. ' On prit une telle confiance en ſon amitié, que ne croyant pas avoir rien à appréhender de ſon côté, ' on lui renvoya même ſon fils au bout de quelque tems. [Mais on éprouva bientot qu'il avoit apporté ou appris en Afrique la perfidie naturelle en ce pays.] ' Autant qu'on en peut juger par Victor de Vite, il garda ce qu'il avoit conquis dans la Numidie, avec la Proconſulaire & la Bizacene ; & tout le reſte revint ou demeura aux Romains. ' Ce traité ſe fit à Hippone, où Trigece le conclut [de la part de Valentinien.]

L'an de J. C. 435.

Proſ. Chr.
Proc. p. 186. c.
Proſ. an. 439.
Proc. p. 186. c.
Vict. V. l. 1 p. 5.
Proſ. Lab. p. 51.

' Tiro Proſper met en la 12 année d'après la mort d'Honoré, [qui doit être l'an 435.] que la Gaule ultérieure, [ou la plus éloignée de Rome] ſecoua le joug des Romains ſous la conduite d'un nommé Tibaton : ce qui inſpira tellement par tout l'eſprit de révolte, que preſque par toutes les Gaules les eſclaves ſe ſouleverent, & formerent & groſſirent la faction appellée des [1] Bagaudes. ' Car c'eſt le nom qu'on donnoit aux perſonnes mediocres qui ſe liguoient enſemble ou pour réſiſter aux Barbares, ou pour ſe ſouſtraire aux violences des riches, aux injuſtices des Magiſtrats [& aux vexations de ceux qui levoient les impôts.]

Proſ. T. p. 52.
Cod. Th. t. 5. p. 418. 2.

' Ces Bagaudes s'étoient rendus célébres dans les Gaules ſous Amand & Elien leurs Chefs au commencement du regne de Dioclétien, qui fut obligé d'élever pour cela Maximien Hercule à l'Empire. C'étoient des Payſans & des voleurs qui pilloient toute la campagne, & attaquoient même les villes. Ils s'étoient eux-mêmes donné ce nom, ſelon Eutrope ſuivi par S. Jérôme, ou l'avoient reçu des habitans du pays. ' La traduction d'Eutrope dit que ce nom en Gaulois ſignifie des Tyrans. ' Quelques-uns le tirent de Bagad, qui en Hebreu ſignifie agir avec perfidie, courir, ſe jetter ſur quelqu'un ; & ils remarquent qu'encore aujourd'hui Bagan en Gaſcon ſignifie un Payſan

Hier. chr. | Vict. p. 578. | Eutr. p. 635.
Eutr. p. 835.
Euſ. chr. n. P. p. 624.

1. Godefroy cite pour ces Bagaudes le panégyrique où Eumene demande le rétabliſſement des écoles [je n'y en trouve rien,] ſi au lieu de *latrocinio Bataviæ rebellionis p.* 114. on ne lit *Bagaudiæ*, comme Lipſe & quelques autres veulent.

An de J. C. 435.

san qui pille. [Vossius n'en donne point d'étymologie particuliere. Ne pourroit-il point avoir la même que 1 le mot de vagabond? Car un vagabond devient aisément voleur. Le nom des Circoncellions d'Afrique ne marquoit aussi que des vagabonds; mais ces vagabonds faisoient tous les maux possibles.] ' Maximien dompta par divers petits combats ces Paysans armés, dissipa les uns, reçut les autres à composition, & rétablit ainsi la paix dans les Gaules. ' Il est marqué que quand Sarus Général d'Honoré voulut passer des Gaules en Italie [en 407. ou 408.] il fut contraint de donner aux Bagaudes tout ce qu'il avoit pillé dans les Gaules pour obtenir d'eux la liberté du passage des Alpes.

Vict. p. 578. | Eutr. p. 835.

Zos. l. 6. pag. 825. b.

' Pour retourner à Tibaton, il fut pris environ deux ans après. Les autres Chefs de la révolte furent aussi tués ou pris. Ainsi la faction des Bagaudes fut appaisée ; [mais non pas tout-à-fait éteinte.] ' Car Salvien qui écrivoit quelque tems après ceci, ' suppose qu'elle subsistoit encore, & fait voir que s'ils étoient criminels d'avoir pris les armes [contre l'autorité publique,] ceux qui les y avoient contraints par leurs vexations étoient encore plus criminels. Pillés, persécutés & tourmentés jusqu'à la mort par des Magistrats injustes & cruels, ils perdirent le glorieux titre de Romains, après avoir perdu tous les avantages de la liberté. Et après cela, dit Salvien, nous leur faisons un crime de leur malheur : nous leur reprochons leur misere par le nom que nous leur donnons: nous leur insultons par un nom que nous sommes cause qu'ils portent. Nous appellons rebelles & scélérats des hommes que nous avons contraints d'être criminels. En effet qu'est-ce qui les a rendu ce qu'ils sont, sinon nos injustices, les vexations des Magistrats, les confiscations & les rapines de ces gens, qui sous prétexte de lever les deniers publics, ne travaillent que pour leurs intérêts particuliers, qui font leur proye des impositions des tributs, qui au lieu de gouverner justement les peuples qui leur sont soumis, les dévorent comme des bêtes farouches, qui non contens de les dépouiller, comme font la plûpart des voleurs, les déchirent, & se repaissent, pour ainsi dire, de leur sang? C'est ainsi que ces malheureux accablés par les brigandages & les concussions des Juges, se sont vûs obligés d'être comme des Barbares, parce qu'on ne leur laissoit pas la liberté de vivre comme des Romains. Ils sont devenus ce qu'ils n'étoient pas, par-

Prosp. T. p. 52.

Sal. gub. l. 5. p. 107.

1. De *vagari*. On a dit *Vaganda* pour *Bagauda*.

ce qu'on ne leur permettoit plus d'étre ce qu'ils avoient été. Après avoir perdu entierement leur liberté, ils ont été forcés de songer à défendre leur vie. Et que fait-on encore aujourd'hui par la conduite que l'on tient envers les autres Sujets de l'Empire, sinon de pousser dans le méme parti ceux qui sont encore fidéles? On leur fait assez de violences & d'injustices pour leur en faire concevoir la volonté; mais on les accable de telle sorte qu'on les réduit dans l'impuissance de l'exécuter.

L'an de J. C. 435

Prof. T. p. 52. Cette faction des Bagaudes se renouvella encore vers l'an 445. ' Idat. Chr. Elle étoit aussi en Espagne en 441. 443. 448. & 454. ' Voss. Ser. p. 179. On prétend que S. Maur auprès de Paris s'appelloit autrefois le Château des Bagaudes.

Buch. belg. p. 484. 2. ' Bucherius croit que la Gaule Ultérieure où se fit en ce tems-ci la révolte des Bagaudes, est proprement ce qu'on appelloit les Armoriques, c'est-à-dire, les pays maritimes d'entre la Loire & la Seine. Car il joint ensemble la guerre des Bagaudes & celle des Armoriques, ' Sid. car. 7 p. 348. qu'on voit s'étre élevés vers le même tems. Mais il semble que la Belgique [au delà de la Seine] y avoit aussi pris part. ' Car. 5 p. 315. Buch. p. 487. 1. On y rapporte ce que dit Sidoine, que Majorien encore jeune, & depuis Empereur, avoit signalé par ses exploits les bords de la Seine, du Clain dans le Poitou, & de l'Allier; qu'il avoit coupé les eaux glacées de la Loire, parce que la guerre continuoit pendant l'hiver, & qu'il avoit défendu Tours. Il pouvoit combattre sous Litorius, Sid. car. 7. p. 338. n. p. 131. qu'on trouve avoir soumis les Armoriques avec le secours des Huns peu avant l'an 437.

ARTICLE XII.

Défaite, victoire & religion des Bourguignons: De Saint Severe de Treves.

Prof. Chr. ' LA même année 435. est célébre par la défaite des Bourguignons. [" v. Honorius § Ces peuples s'étoient établis le long du Rhin dans la premiere Germanie, dès l'an 413. sous leur Roi Gondicaire.] Idat. p. 21. Sid. car. 7. p. 338. Mais s'étant révoltés contre les Romains, ' & ayant entrepris de piller la Belgique, ' p. 338. Idat. Prosp. ils furent entierement défaits par Aëce, avec lequel étoit Avite. S. Sidoine semble dire que les Bourguignons avoient à leur secours des Herules,

L'an de J. C. 435. des Huns, des François & toutes sortes de Barbares. ' D'autres croyent au contraire qu'il joint toutes ces nations à l'armée d'Aëce. Gondicaire fut réduit à demander la paix à Aëce, & l'obtint enfin. Buch. belg. p. 486. §. 3.

L'AN DE JESUS-CHRIST 436. DE VALENTINIEN. 11, 12.

" Anthemius Isidorus & Senator Consuls. Theod. ... §. 21.

' Gondicaire ne jouit pas long-tems de la paix qu'il avoit obtenue d'Aëce. Car les Huns le 1 tuerent avec [presque tous] ses parens & ses Sujets : ' ce que quelques-uns croyent qu'ils firent à la sollicitation d'Aëce, ou perfide ou irrité peut-être de ce qu'ils s'étoient déja révoltés tout de nouveau. ' Idace ne met qu'en 436. la défaite des Bourguignons par Aëce ; & en 437. le massacre de 20 mille hommes de leur nation : ce qu'on peut rapporter à leur défaite par les Huns. Ibid. Val. r. fr. l. 3. p. 136. 138. Buch. p. 486. §. 5. Idat. p. 21.

[La guerre que les Huns leur firent, ne se termina pas en un seul combat, s'il faut rapporter à ce tems-ci] ce que dit Socrate, que les Huns venoient souvent courir sur leurs terres, les pilloient & en massacroient plusieurs ; de sorte que ne sçachant plus comment se défendre, ils eurent recours à J. C. s'en allererent en une ville des Gaules, & demanderent le batême. L'Evêque du lieu leur ordonna sept jours de jeûne, durant lesquels il les instruisit ; & puis il les baptisa, & les renvoïa pleins de courage & de confiance. Ils s'en allerent en cet état combattre les Huns, & il arriva en même tems qu'Uptar Roi des Huns creva la nuit pour s'être trop rempli de viandes. Ainsi les Bourguignons les ayant trouvés sans Chefs, en tuerent dix mille, quoiqu'ils ne fussent que trois mille hommes. Socrate ajoute que depuis ce tems-là cette nation persista avec ardeur dans la Religion Chrétienne. Socr. l. 7. c. 30. p. 371. 372.

' Il paroit avoir cru que c'étoit-là le commencement & l'origine de leur conversion : & Baronius qui l'a pris de la sorte, l'oppose comme contraire à Orose, ' qui nous assure que les Bourguignons avoient embrassé la foi Catholique dès devant l'an 416. ou 417. auquel il écrivoit. [Mais si l'on confere cet endroit de Socrate] avec la victoire sous la conduite de Saint Bar. 413. §. 24. 25. Oros. l. 7. c. 32. p. 219. 1 6. Sur. 31. jul. p. 365. §. 26.

1 Je ne sçai ce que c'est que le Roi Perece, que Tiro Prosper dit avoir été tué avec presque toute la nation des Bourguignons l'an 13 d'après la mort d'Honoré, & ainsi en 436.] ' Au lieu de *Peretio* M Valois & Bucherius lisent *per Aetium* ; ce qui confirmeroit ce qu'ils croyent tous deux, que c'étoit Aëce qui avoit sollicité les Huns contre les Bourguignons. Val. p. 138. c | Buch. belg. p. 486. §. 5.

Germain d'Auxerre [en l'an 430. on verra bien que cette con- L'an de J.C. 436.
version des Bourguignons n'empêche pas qu'une partie d'en-
tr'eux, & peut-être les principaux ne fussent déja convertis.]

Socr. n p.89. 1.d. ' On croit que cet Uptar Roi des Huns est peut-être Octar frere de Rouas, oncle d'Attila & Roi aussi d'une partie des Huns Jorn. c. 35. p. 661. ' dont parle Jornande.

Val. p. 138. | Buch. p. 483. Sur. 29. 31. jul. p. 348. §. 8. | 366. §. 2. Val. p. 138. ' Pour l'Evêque qui baptisa ces trois mille Bourguignons, on croit que ce peut-être S. Sévere de Tréves, ' qui prêchoit en 447. aux nations de la premiere Germanie, ' ce qu'on croit marquer les Bourguignons, & peut-être encore les Alains, à qui on croit qu'Honoré avoit aussi donné des terres en ces quartiers-là, [quoique cela ne soit pas fort prouvé.]

Sur. p. 348. §. 8. [' C'est sans doute pour ce sujet] que la vie de S. Loup de Troyes dit qu'on ne doutoit point que S. Sévere n'eût rang p. 366. §. 2. parmi les Apôtres. Il étoit disciple du même Loup ; & ' il est appellé par Constance un homme " en qui tout étoit saint. Il fut totius sanctitatis. §. 2. 3. 4. avec S. Germain d'Auxerre en Angleterre contre les Pélagiens [en 447.] & l'on peut voir dans Constance le succès que Dieu leur donna dans ce voyage. L'Eglise l'honore le 15 d'Octobre.

Sal. gub. l 6. p. 142. 143. 145. 147. ' On voit par ce que Salvien dit de Tréves, que les peuples peuvent être bien déréglés sous de saints Evêques. Aussi Dieu punit le mauvais usage qu'ils faisoient [des instructions de S. Sévere] par la ruine entiere de leur ville qui fut prise pour la quatriéme fois [" apparemment par les François vers l'an 437.] v. §. 8.
Du Ch. 2. 1. p. 694. 2. Les Barbares qui la saccagerent, ne la conserverent pas. ' [S. Sévere " la vit apparemment détruite pour la cinquiéme fois en v. Attila. 451 par les Huns.] On ne sçait point par quel malheur les Bourguignons perdirent la foi Catholique pour tomber dans l'hérésie Arienne. Val. p. 138. Prosp. T. On conjecture que ce fut par le voisinage & le commerce des Gots, [peut-être depuis] ' qu'Aëce eut donné la Savoye au reste des Bourguignons [1] en 438. ou 443. pour la 1.
partager avec les naturels du pays. [Car ce changement les Notit. c. 65. p. 121 approchoit des Gots du Languedoc ;] ' la Savoye qui comprenoit alors Embrun Not. G. p. 503. ' & Grenoble, s'étendant davantage qu'aujourd'hui vers l'Occident, comme elle étoit plus resserrée vers l'Orient.

Jorn. c. 44. p. 676. Val. p. 138. ' Gondiac & Hilperic (ou Chilperic) Rois des Bourguignons [en 456.] ' étoient, comme on croit, [2] fils & successeur de 2.

1. Tiro Prosper le met en la 20 année depuis la mort d'Honoré [qui seroit 443.] Val. r. Fr. chr. l. 3. pag. 139. & met l'année suivante la prise de Carthage [arrivée en 439.] ' M. Valois prend l'an 443.

Buch. Belg. p. 483. §. 13. 2. ' Bucherius veut qu'ils fussent d'une autre famille. Je ne sçai pourquoi ; & il ne le dit point.

L'an de J. C. 436.

Gundicaire. [Ils étoient sujets des Romains.] ' Car ce Chilperic, ou son neveu de même nom, est appellé Général d'armée par S. Sidoine. ' Le Pape Hilaire donne le même titre à Gundiac, qu'il appelle Gunduic. ' Néanmoins nous voyons que les Romains par une vanité assez ridicule ne donnoient point d'autre titre à Attila, en même tems qu'ils étoient contraints de lui payer tribut. ' Saint Grégoire de Tours qui appelle ce Gundiac Gundeuque, dit qu'il descendoit [par les filles] d'Athanaric Roi des Gots qui avoit persécuté les Chrétiens [en 372.] & le fait pere des Rois de Bourgogne du tems de Clovis, & ayeul de sainte Clothilde.

Sid.l.5.ep.6.p. 134. n. p. 55. Conc. B. t. 3. p. 575. 2. a. Prisc. leg. p. 65. c. Gr.T. h.fr.l.2. c. 28. p. 83.

ARTICLE XIII.

Guerres des Gots, des Pirates & des Suéves contre les Romains: Mariage de Valentinien.

' A ce avoit peut-être été plus facile à accorder la paix aux Bourguignons, à cause de la guerre des Gots qui pouvoit être déja commencée. ' Ces Barbares "établis [depuis l'an 419.] dans l'Aquitaine & les Païs voisins, où ils avoient pour Roi Théodoric, avoient déja fait, comme on a vû, quelques hostilitez dans les années précedentes. ' Mais en l'an 436. ils rompirent la paix qu'ils avoient avec les Romains, leur prirent plusieurs villes, & assiégerent Narbonne qu'ils souhaitoient particulierement de posséder. Le siége dura long tems : & la ville ne fut pas moins incommodée par la famine que par les armes des Gots : elle fut enfin délivrée, ' ou la même année, comme S. Prosper porte à le croire, ou [plûtôt l'année suivante ;] ' puisqu'Idace le dit expressément. ' Car les Romains ayant appellé quelques Huns à leur secours, le Comte Litorius qui les commandoit encore en 439. ordonna aux Cavaliers de porter chacun deux boisseaux de bled, & donna ensuite sur les assiégeans avec tant de courage qu'il les mit en fuite, & entra dans la ville, à qui il apporta en même tems l'abondance & la liberté. ' Idace attribue la levée de ce siege à Aëce, [comme à celui par l'ordre duquel Litorius agissoit.]

Val. r.fr.l.3.p. 136. c. [...]r. Honoré. [...] 59. p. 139. Prosp. chr. Val.p. 140. b. Idat. p. 21. b Prosp. Idat p. 21.

' Saint Sidoine dit que Théodoric ayant assiégé Narbonne affligée par la peste, & y ayant mis la famine, Avite lui persuada de se retirer, lorsque Théodoric son fils qui lui succeda,

Sid. car. 6. p. 346.

not. 134. n'étoit encore qu'un enfant, 'ce que le P. Sirmond rapporte à ce tems-ci : *Buch. belg. p. 488. §. 12.* 'Et Avite peut avoir porté ce Prince à ne pas s'obstiner au siége après que le secours fut entré. Le P. Sirmond croit aussi qu'on peut mettre en [436. ou 437.] *Sid. car. 7. p. 338. n. p. 31.* 'ce que dit Sidoine : que Litorius ayant vaincu les Armoriques, conduisit la Cavalerie des Huns contre les Gots, [apparemment pour faire lever le siége de Narbonne. *p. 338.* 'Ces Huns passerent par l'Auvergne où ils firent autant de mal, que s'ils eussent été ennemis.] L'an de J. C. 436.

L'AN DE JESUS-CHRIST 437. DE VALENTINIEN III. 12, 13.

Pasc. p. 450. 472. Marc. chr. Prosf. &c.

' *Aëtius & [1] Segisvultus Consuls.* 1.

[Ce Segisvult ou Sigisvult que le Général Aëce eut pour Collégue dans son [2] second Consulat, est sans doute ce Comte Got & Arien qui avoit eu en 428. la malheureuse commission de faire la guerre à Boniface. *Sur. 3. jul. p. 368. §. 16.* 'Il étoit Patrice en 448.] 2.

Prosf. chr. 'Les Romains continuerent encore cette année la guerre contre les Gots, [toujours avec le secours des Huns.] *Ibid.* 'La même année 437. les Barbares coururent les mers. Ils sont qualifiés par Saint Prosper dans l'édition de Scaliger déserteurs des Confédérez, [ce que je n'entens pas.] Ils continuerent leurs ravages en 438. attaquerent diverses Isles, & principalement la Sicile. *Sid. car. 7. p. 342.* 'On voit que les Pirates Saxons pillerent les côtes des Armoriques *l. 8. ep. 6. p. 223* '& de la Saintonge du tems de Sidoine, vers 455.

Idat p. 21. 'Censorius fut encore envoyé cette année [par les Romains] vers les Suéves avec un nommé Frétimond. C'étoit sans doute en faveur des peuples de la Galice qui étoient l'année suivante en guerre avec les Suéves.

Marc. Chr. 'L'Empereur Valentinien avoit été fiancé dès l'an 424. [auquel il n'avoit encore que cinq ans] à Eudoxie fille de Théodose II. [& d'Eudocie.] *Socr. l. 7. c. 44. p. 388. b.* 'L'ayant depuis envoyé demander à Théodose, & toutes choses étant réglées, on convint qu'on feroit le mariage à Thessalonique. Mais Valentinien voulut aller jusqu'à Constantinople. *Chr. Al. p. 570* 'Il y arriva le 21 d'Octobre de cette "année 437. & le mariage se fit le 29. suivant, Note 7.

Pasc. p. 315. a. 439. 574. 1. 'La Chronique d'Alexandrie l'appelle Sigisbald ; d'autres fastes grecs Sigesbould ; la Chronique de Marcellin Sigisvuld.

Pasc. p. 472. 2. 'Les fastes de M. Pontac feul-ont simplement *Aetio*, non *Aetio II*. Mais en 445. ils ont *Aetio III*. comme les autres. Ainsi on ne peut douter que ces deux Consulats n'appartiennent au Général Aece.

L'an de J. C. 437. v. Theod. II. §. 22. lorsque Valentinien avoit 18. ans & près de 5. mois. 'Il donna alors "toute l'Illyrie [Occidentale] à son beau-pere : [ou ratifia la donation que sa mere en avoit faite pour lui en 424. lorsque Théodose lui promit sa fille, & lui donna l'Empire de l'Occident.] 'Il passa l'hyver à Thessalonique pour retourner à Ravenne en 438. Eudoxie lui donna deux filles, Eudocie & Placidie, 'dont la premiere est aussi nommée Honorée par la Chronique d'Alexandrie : '& on croit sur cela qu'elle pouvoit avoir l'un & l'autre nom.

Cassl. l. 7. ep. 1. c. 17. l. 1. 2. | Jornang. p. 655 d. — Marc. — Chr. Al. p. 739. 740. — Byz fam. p. 74. | Buch. belg. p. 522. §. 3.

L'AN DE JESUS-CHRIST 438. DE VALENTINIEN III. 13, 14.

'Théodosius Aug. XVI. & Faustus Consuls. — Pasc. p. 315. b. | 450. 459. 472. Marc. | Prosp.

'Onuphre croit que Fauste Consul de cette année est Anicius Acilius Glabrio Faustus, qu'on voit avoir été Préfet de Rome sous Honoré entre 408. & 423. 'La loi du 17. Juillet 425. est adressée par Valentinien à Fauste Préfet de Rome. [Il peut l'avoir été deux fois, & "avoir encore été Préfet d'Italie en 442.]

Onu. p. 304. f. — Cod. Th. 16. t. 5. l. 2. p. 184. — v. §.

'Les Suéves firent la paix avec les peuples de la Galice ; & Hermeric Roi des Suéves se trouvant accablé de maladie, établit Roi en sa place Rechila son fils. [Il avoit regné 28. ans, à compter depuis l'an 409 qu'il entra en Espagne.] 'Il vecut encore jusqu'en 441. qu'il mourut après une maladie de sept ans. 'Rechila son fils étoit Payen. 'Il signala son nouveau regne par la victoire qu'il remporta dans la Betique sur un Andevote dont il pilla les riches tresors.

Idat. p. 23. — p. 23. — Idat. p. 25. — p. 21.

'Les Romains eurent encore d'assez heureux succès cette année contre les Gots, 'à qui ils tuérent 8000. hommes sous la conduite d'Aëce. — Prosp. Chr.

ARTICLE XIV.

Loi sur les Bourgeois admis à l'Etat Ecclesiastique.

L'AN DE JESUS-CHRIST 439. DE VALENTINIEN III. 14, 15.

'Théodosius Aug. XVII. & Festus Consuls. — Marc. Prosp. &c.

[LE nom de Feste étoit assez commun dans les deux Empires, sur-tout dans l'Occident dont il vient sans doute. Mais nous n'en connoissons point que nous puissions juger

Cod.Th. nov. 38.p.16.2. être le Consul de cette année.] ' Valentinien étoit à Ravenne le 28. Mars de l'an 439. lorsqu'il adressa une loi considérable à [Petrone] Maxime alors préfet du Prétoire pour la seconde fois. Cette loi regarde les Bourgeois qui entroient dans l'Etat Ecclesiastique. [Car nous croyons nous pouvoir servir de ce terme de Bourgeois, pour marquer ceux que les Latins appelloient *Curiales* & *Decuriones*, c'est-à-dire les Habitans des villes qui avoient quelque bien, & n'avoient point d'emploi à la Cour, ni dans les armées, & qui ne s'occupoient point au trafic.] Ces Bourgeois composoient le Corps & le Conseil de ville, & étoient appellés aux magistratures, & aux autres fonctions honorables de leurs villes. L'an de J. C. 438. Curiam.

Mais ces fonctions mêmes étoient obligées à certaines Charges de grande dépense, comme d'entretenir & réparer les édifices publics, de donner des jeux: & d'ailleurs ces Corps de villes répondoient au fisc des impôts mis sur leur ville, & sur tout le territoire, & portoient eux-mêmes une grande partie de ces impôts. Ainsi la qualité de Bourgeois passoit pour honorable, mais encore plus pour onereuse; & on faisoit ce qu'on pouvoit pour s'en dégager. Les uns cherchoient pour cela des emplois à la Cour; d'autres se mettoient dans le Clergé, que les loix des Empereurs exemptoient de ces Charges, afin que ceux qui étoient consacrés à l'Autel, fussent libres de tout ce qui les en pouvoit détourner.

Cependant plus le nombre de Bourgeois diminuoit, plus chacun d'eux étoit obligé de porter des Charges communes de leurs Corps. Ainsi les moins riches se ruinoient, & quelquefois le Corps entier; d'où il arrivoit que le fisc ne pouvoit plus être payé des impositions ordinaires. C'est ce qui a obligé les Empereurs à faire un grand nombre de loix contre ceux qui abandonnoient leur Corps de ville: & pour ne parler ici que de ceux qui entroient dans l'Etat Ecclesiastique, ils ont ordonné quelquefois que nonobstant l'immunité du Clergé, ces personnes seroient contraintes de s'acquitter de toutes les Charges civiles qu'elles avoient prétendu éviter; [quelquefois qu'elles céderoient tout leur bien ou au Corps de ville,] ou à des personnes capables de s'acquitter des mêmes Charges, comme S. Ambroise le remarque. p. 17. 1.

Ce fut sur cela que Valentinien fit la loi dont nous parlons, par laquelle il défend comme les autres Empereurs de recevoir dans le Clergé aucun Bourgeois, ni aucun de ceux qui avoient

L'an de J. C. 439. avoient plus de 300. "livres de bien, parce que ces personnes étoient capables d'être agrégées aux Corps de ville. Pour ceux qui étoient déja dans le Clergé, ou qui y entreroient même à l'avenir, [nonobstant sa loi] il ne les oblige pas à renoncer à tout leur bien, mais il ordonne que ceux qui auront des enfans partageront leur bien entr'eux & leurs enfans, ne s'en réservant qu'une portion égale à chacun d'eux; & que ceux qui n'auront point d'enfans garderont le tiers de leur bien, & céderont le reste ou au Corps de ville, ou à quelque parent capable de s'acquitter des fonctions dont la cléricature les exempte: "étant juste, dit-il, que ceux qui ont l'honneur de servir aux sacrés mystéres, soient riches en foi & en biens spirituels, plûtôt qu'en biens temporels & terrestres. Il ajoute que si les Bourgeois qui entrent dans le Clergé, ne se sont point encore acquittés des charges personnelles ou pécuniaires qu'ils devoient à leurs Corps, ils substitueront à leur place une autre personne qui puisse s'en acquitter à leurs dépens.

Solidos. decet.

[Cette somme de 300. livres n'étoit pas peu considérable.] 'Car le *solidus* des Latins, [que nous traduisons par le mot de livres plus conforme à nos idées,] est évalué dans une loi de ce tems-là à 7000. ou 7200. "pieces. 'Dans une autre, la livre d'Italie est évaluée à 40. "boisseaux de froment, à 270. l. de viande, à 200. "chopines de vin. 'Ce *solidus* étoit d'or, & celui des Gaules de moindre valeur que les autres. Il étoit marqué à l'image du Prince, se vendoit & s'achetoit selon les termes des Auteurs de ce tems-là. Mais on le rognoit souvent, ce qui faisoit grand tort au commerce.

nov. 25. p. 12. 13. 23. p. 12. 1. 1. p. 33. 1. Nummorum. Modia. Sextarii.

'Maxime qui selon la loi dont nous venons de parler, étoit Préfet du Prétoire [en Italie] le 28. Mars 439. 'possédoit encore cette Charge le 14 Mars de l'an 441. 'Avite avoit aussi la même dignité dans les Gaules. [Et nous les verrons revêtus l'un après l'autre de la pourpre Imperiale.]

Cod. Th. nov. 38. p. 16. 17. nov. 39. p. 17. 1. 21. p. 11. 1. Sid. car. 7. p. 340

ARTICLE XV.

Les Gots défont Litorius: accordent la paix aux Romains.

[LA guerre des Gots commencée en 436. continuoit encore en 439. Et ce qui la signala le plus,] 'c'est que Litorius qui commandoit les Huns auxiliaires, & qui étoit le plus puissant de l'Empire après Aëce, s'y perdit misérablement

Prosp. Chr.

cette année en voulant surpasser la gloire de ce grand Général. L'an de C. 439.

Bar.439.§.18. ral. ' Il paroît qu'il étoit Payen, 'car il avoit une grande confiance aux vanitez des Aruspices, & aux promesses que lui faisoient les démons. ' Il esperoit encore beaucoup de ses Huns ; mais il avoit sur-tout une grande idée de sa prudence & de sa valeur. [' Il avoit déja délivré Narbonne assiégée par Théodoric Roi des Gots,] '& il tenoit ce Prince même assiégé ' dans Thoulouse. ' Il s'imaginoit être prêt de le prendre, & d'entrer victorieux dans la ville, plein de présomption & de fierté, pendant que les ennemis étoient dans le tremblement & dans la terreur.

Prof. salv. p. 165. Salv. gub. l. 7. p. 164. p. 165 Sid. car. 7. p. 340. Idat. p. 22. b Sal. p 164.

' Les Anciens ont remarqué que les Gots étoient naturellement timides. ' C'est-pourquoi il ne faut pas s'étonner que Théodoric ait eu peur en cette occasion. ' Il demanda la paix, & envoya pour cela des Evêques Catholiques. On le dit nommément de S. Orent alors Evêque d'Ausch : & l'on prétend qu'il fut aussi envoyé à Aëce, qui au moins le reçut avec respect, au lieu que Litorius n'en témoigna aucun pour son caractére ni pour sa vertu. ' Ce que nous apprenons de Salvien, c'est que les Romains qui se croyoient assurés de la victoire, rejetterent toutes ses propositions avec insolence, & témoignerent moins de respect pour des Evêques de leur Communion, qu'un Barbare & un Arien. [Théodoric] ' eut alors recours à Dieu, reconnoissant que la victoire dépendoit de lui, se couvrit d'un cilice, se prosterna à terre pour le prier, & ne se leva de là que pour aller au combat. ' Dieu qui se plait à humilier les superbes, & à relever ceux qui s'humilient, [qui aime l'humiliation d'un Acab, & qui ne refuse pas d'exaucer les démons mêmes dans les choses temporelles,] écouta la priere de ce Prince tout hérétique qu'il étoit.

Gr. Tur. h. Fr. l. 2. c. 27. p. 81 Val. 16. l. 3. p. 142. b Salv. p. 164. Sid. p 340. c Salv. p. 164. Boll. 1. may. p. 61. f. Salv. p. 164. p. 165. p. 164.

' Litorius livra inconsidérement la bataille, où ' l'on vit qu'il avoit assez de forces pour vaincre, s'il eût eu plus de sagesse pour en user. ' Le combat fut quelque tems douteux, [1] avec une perte assez égale. Mais Litorius s'engagea témérairement avec ses Huns [en qui il mettoit sa confiance ;] ' les Huns furent tués ou mis en fuite, ' & lui environné des ennemis, blessé, pris, emmené les mains derriere le dos dans la même ville où il espéroit entrer ce jour-là en triomphe, & réduit avec toute sa fierté à souffrir toutes les insultes des Barbares, & à servir de jouet aux femmes & aux enfans. ' Il fut mis dans une

p. 164. Prof. Prof. Idat. Id. Sid. p. 341. p. 340. p. 165.

1. ' M. Valois pretend que S. Prosper diminue trop la perte des Romains.

l'an de J. prison, & y pourrit assez long tems jusqu'à faire pitié à ses ennemis, '& [1] enfin on l'y fit mourir. p. 165. Idat.
C. 439.
1.

'Après cette victoire, les Gots sembloient être prêts d'étendre leurs conquêtes jusqu'au Rhône. Sidoine dit en effet qu'ils le vouloient ; & ils le pouvoient sans combattre : car Aëce n'avoit ni troupes, ni argent, ni prieres qui les en pussent empêcher. Néanmoins Avite alors Préfet des Gaules ayant écrit à Théodoric pour la paix, y trouva ce Prince très disposé, 'soit qu'il considérât la perte qu'il avoit faite dans la bataille, [soit qu'il se reconnût obligé d'user avec modération d'une victoire qu'il devoit visiblement toute entiere à Dieu.] 'Ainsi ayant offert aux Romains des conditions autant ou plus avantageuses qu'avant la bataille, 'la paix fut conclue cette année même. [Il est étonnant] que Jornande parle de cette paix, comme si Litorius même l'avoit faite, après être demeuré long tems en bataille en présence des Gots. [Comment a-t'il pu ignorer un événement si célébre & si glorieux à sa Nation? C'est un exemple mémorable pour ne pas faire un grand fond sur le silence d'un Historien.]

Sid. car. 7. p. 341. — Prof. chr. — Prof. — Prof. Id., Idat.

ARTICLE XVI.

Siége de Bazas par les Huns levé : De S. Orens Evêque d'Auch.

'ON croit que ce fut durant cette guerre de quatre ans, qu'arriva ce que dit S. Grégoire de Tours, que la ville de Bazas qui appartenoit aux Gots, 'fut long tems assiégée par les Huns sous leur Roi Gauferic. Mais l'Evêque la défendit par ses prieres, & celles qu'il faisoit continuellement faire au peuple. Et Gauferic ayant vû tantôt des gens habillés de blanc qui chantoient sur les murailles avec des cierges allumés, & tantôt un globe de feu sur la ville, sans que les habitans fissent rien & vissent rien de tout cela, il crut que Dieu les défendoit lui-même, & leva le siége. 'Ce Gauferic étoit sans doute celui qui commandoit les Huns sous Litorius. 'On voit que vers ce tems-là Basic & Cursic Princes Huns, & qui avoient sous eux de grandes troupes, après avoir fait quelque tems la guerre aux Perses, étoient venus à Rome servir l'Empereur. 'S. Prosper après la défaite de Litorius, parle cette année même d'un

Val. r. fr. l. 3. p. 140. — Gr. T. gl. Mar. l. 1. c. 13. p. 51-54. — Val. p. 140. — Prisc. leg. p. 64. c. — Prof. Chr.

1. *Post dies paucos*, dit Idace. Cela se peut-il accorder avec Salvien?

Vitric homme célébre par ses grandes actions militaires, & qui passoit pour être fidéle à la Republique: [par où il marque assez que c'étoit [1] un étranger & un barbare.] L'an de J. C. 439. 1.

Gr. T. p. 33. 34. 'S. Grégoire de Tours dit qu'un peu devant que Gauseric levât le siége de Bazas, comme l'Evêque célébroit la messe pour la délivrance de la ville, il tomba sur l'Autel comme trois goutes d'eau égales en toutes choses. Un Saint Prêtre nommé Pierre les ramassa dans une patene, où elles se rassemblerent, & formerent une seule perle d'une excellente beauté: ce que le peuple prit pour une assurance du secours de Dieu contre les Huns leurs ennemis, & une preuve de la foi de la Trinité contre les Gots Ariens [ausquels ils obéissoient.] On voulut mettre cette perle avec d'autres à une croix d'or, mais toutes les autres tomberent, ce qui obligea l'Evêque de faire faire une autre croix d'or, où on la mit toute seule au milieu; & on la donnoit à adorer au peuple selon le terme de Saint Grégoire. Le même Saint ajoute que quand on l'adoroit, elle paroissoit claire à ceux qui étoient innocens, & sombre à ceux qui étoient en péché. Le vin ou l'eau dans laquelle on la faisoit tremper, guérissoit beaucoup de malades. [On ne voit point par le Gallia Christiana qui pouvoit être alors Evêque de Bazas. "Cette ville avoit été encore assiégée vers 415. par les Gots & les Alains; mais elle avoit été délivrée d'une autre maniere. v. Honor. §.

Boll. 1. Mai. p. 61. §. 3. 'Ce que nous avons dit ci-dessus que "S. Orens ou Orence avoit été député par Théodoric à Litorius & à Aece, 'est tiré de "sa vie écrite par une personne de la ville d'Auch, [peut-être dans le VII. ou le VIII. siécle: de sorte qu'on peut avoir quelque égard au peu de faits qu'elle rapporte, au moins pour le fond, car il y a des fautes dans les circonstances.] 'Elle ne nous apprend rien de lui jusqu'à son Episcopat, sinon qu'il s'étoit consacré à Dieu tout entier, & qu'il étoit très bien instruit de la doctrine de l'Eglise. Il fut fait Evêque d'Aux ou Auch, où est aujourd'hui l'Archevêché de la Gascogne, & que les Anciens appelloient Novempopulane. Mais ce n'étoit alors qu'un simple Evêché sous la ville d'Eause métropole de la province. 'On le fait succéder à S. Ursien 'ou Ursinien, comme on lit dans le Gallia Christiana, qui met simplement son nom sans en rien dire. (Orientius. §. 6. Note 2. §. 1. Auscii, ou Auxium. p. 63. a. Gal. Chr. t. 1. p. 97. 2.)

p. 61. §. 1. 'S. Orens eut grand soin de corriger par ses exhortations

Euch. Belg. p. 491. 2 Val. l. 4. p. 173. 1. [Ainsi il ne faut point] 'lire *Avitus* au lieu de Vitricus, comme quelques-uns le veulent. 'M. Valois croit que c'est Eocaric ou Eocrit Roi des Alains.

L'an de J. C. 439. les mœurs de son peuple. 'Il ferma la bouche aux hérétiques §. 4.
'Ariens qui se répandoient dans le Païs sous l'autorité des Gots: §. 3.
'Mais il semble avoir un soin particulier d'instruire les payens; §. 1.
& on écrit 'qu'il en convertit un grand nombre. 'On marque §. 4.
diverses autres bonnes œuvres ausquelles il s'appliquoit. 'Il ne §. 5.
mangeoit jamais de viande. On attribue à ses travaux la paix dont le Païs jouit [tant que les Gots furent d'accord avec les Romains.] 'On assure aussi qu'il délivra beaucoup de possédés, §. 4.
& qu'il chassa les démons d'un vieux temple bâti sur la §. 2.
montagne de Narveje 'auprès d'Auch. 'Il alloit souvent de- p. 63. b.
puis en ce lieu prier, chanter, veiller, distribuer des aumô- p. 61 §. 2.
nes. 'On y a bâti une Eglise de Saint Cyr & Sainte Julitte. p. 63. b.

'Un Seigneur d'Espagne ayant été calomnié devant [Théo- p. 62. §. 5.
doric] Roi des Gots, étoit près de perdre la vie, si le Saint à qui il eut recours ne fût venu demander sa grace au Roi: Il l'obtint enfin malgré l'opposition de toute la Cour, par la condescendance qu'il eut pour ce Prince, à la table duquel il mangeoit, de toucher un peu aux viandes qu'on y avoit servies.
V. la Note 8. ["Il est difficile que cela soit arrivé avant l'an 458. jusqu'où il faut par conséquent prolonger la vie du Saint.] 'On prétend p. 63. d.
qu'il mourut dans la 41. année de son Episcopat.

'Les plus anciens exemplaires du Martyrologe attribué à p. 60. b. c.
S. Jerôme marquent sa fête le premier de Mai, ce qui est suivi par Usuard, & par beaucoup d'autres. Quelques Eglises en font mémoire le 4. ou le 14. du même mois. 'Celle d'Auch b | Gall. chr. p.
l'honore comme son patron, '& garde son corps dans un très- 98. b.
riche Monastére de l'Ordre de Cluni appellé de S. Jean-Bap- Boll. p. 63. b.
tiste. 'L'Auteur de sa Vie proteste qu'il est temoin avec toute p. 62. §. 6.
la ville d'Auch des grands miracles que le Saint faisoit après sa mort. Il rapporte en particulier la guérison d'un étranger impotent de tous ses membres, qui étoit venu prier à son tombeau le jour de sa fête. 'On assure que ces miracles continuoient p. 63. d. e.
encore long-tems depuis.]

'Beaucoup de Martyrologes & de très anciens mettent sa p. 60. b. c. f.
fête à Thoulouse; ce qui fait croire que cette ville avoit pour lui une vénération particuliere, 'comme ayant été délivrée par p. 61. §. 3
ses prieres des menaces de Litorius; ce que meme les Gots Ariens reconnurent; & ils lui rendirent depuis de grands honneurs. 'Il y a à Thoulouse une ancienne Chapelle de [illegible]m, p. 60. b. sup. p.
où l'on mit en 1374. quelques unes de ses reliques apportées 530. b.
d'Auch. Elle est desservie par des Religieux de sainte Croix,

On croit que l'Eglise d'Auch en a encore envoyé quelques reliques à celle d'Huesca en Espagne. L'an de J. C. 439.

ARTICLE XVII.

Les Romains perdent Meride & Carthage : Valentinien arme contre Genseric : fait quelques loix.

Idat. p. 22. [LEs Romains perdirent aussi] 'en 439. la ville de Meride en Espagne, [Capitale de la Lusitanie] dont Richila Roi des Suéves se rendit le maitre. [Mais la perte de Carthage leur fut encore bien plus sensible.] p. 22. Prosp. 'Genseric dont on n'appréhendoit rien à cause du traité [de l'an 435.] prit occasion de l'embarras où les affaires des Gaules mettoient Aëce, & surprit cette importante place le 9 Octobre 439. soit devant la défaite de Litorius selon l'ordre d'Idace, soit après, selon celui que suit S. Prosper. Buch. belg. p. 492. §. 6. [Marcellin ne met sa prise que le 23. d'Octobre.] Chr. Al. p. 730. 'La Chronique d'Alexandrie dit seulement que ce fut en ce mois là. Prosp. 'On remarque qu'il y avoit 585. ans que cette ville appartenoit aux Romains. Prosp. T. 'La prise de Carthage acheva de ruiner la puissance des Romains dans l'Afrique; Vict. V. l. 5. p. 5. '& Genseric y demeura maitre absolu de la Proconsulaire, de la Byzacene, de la Getulie, & d'une partie de la Numidie. Valentinien défendit encore tant qu'il vecut les autres provinces, toute ruinées qu'elles étoient. [Ainsi il avoit encore les Mauritanies, la Césarienne, & celle de Stefe, la Tripolitaine, & une partie de la Numidie, apparemment celle où étoit Cyrthe. Il pouvoit avoir encore la Tingitane.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 440. DE VALENTINIEN III. 15. 16.

Marc. Prosp. &c. '*Valentinianus Aug. V. &* "*Anatolius Consuls.* v. Théod. 2. §. 24.

Cod. T. t. b. nov. 39. 42. T. 1. 12. 1. 'L'an 440. Maxime fut continué dans la seconde Préfecture du Prétoire. Prosp. chr. 'Je ne sçai si Albin qui avoit avec Aëce un differend si considérable, que Saint Leon qui étoit encore alors diacre de l'Eglise Romaine, vint cette année dans les Gaules pour les accorder, [n'auroit point été Préfet de cette province. Car il est aisé qu'un préfet ne s'accordât pas avec un Général d'armée.] Cod. T. nov. 22. 1. 11. 12. 'Et Albin qui étoit Préfet d'Italie en 443. avoit déja eu cette dignité, "s'il n'y a point de faute dans l'in- v. la n. 9.

l'an de J. C. 440. ſcription d'une loi. 'Pierius avoit en 440. la charge de Préfet 19.p.10.
de Rome, & le Comte Sigiſvult celle de Général des armées Romaines. [C'eſt aſſurément le Comte Sigiſvult qui avoit été Conſul en 437.

'L'Empereur Valentinien [qui étoit encore à Ravenne le 25. p. 13. 1. | 28 Mars 439.] étoit à Rome dans les premiers mois de cette 39.41.p.17. année, comme on le voit par pluſieurs Novelles dattées du 18 & du 25 Janvier, du 2 & du 20 de Mars. [Ainſi il y a faute] 'dans celle qui eſt dattée du 8 Janvier à Ravenne. 'Il y a encore nov. 19.p.10. faute dans celle qui eſt dattée du 4 Juin à Ravenne, ou 'dans cel- 42.p.18.1. le du 24 du même mois à Rome. 20.p.10.2. 'Si celle qui eſt dattée du 8 3.p.21.1.2. Note 9. Décembre 445. à Rome [eſt de cette année, "comme il y a aſſez d'apparence, il faut dire que Valentinien la paſſa à Rome toute entiere.]

'Par la loi du 8 de Janvier Valentinien prive Apollodore 19.p.10.12. qualifié Illuſtre, de tout le droit qu'il pouvoit prétendre ſur une maiſon de Rome poſſédée par Auxiliaire, [autrefois Préfet des Gaules,] parce qu'il s'étoit ſaiſi par force de cette maiſon, ſans obſerver les formes des loix. Il comprit dans la même condamnation quelques Dames mêlées dans cette affaire. 'Mais dans une autre loi dattée du 27 Janvier de l'année ſuivante, 2. il ne rougit point d'avouer qu'il avoit été trop ſévere, particuliérement à l'égard de ces Dames, & caſſa ſa précédente.

la Note 'Par la loi du 8 Décembre ["que nous croyons être de nov.3.p.21. cette année plûtôt que de] 445. Valentinien déclare qu'il ne veut point accorder de graces pour des meurtres, à moins qu'il n'y ait eu plus de malheur ou de néceſſité que de volonté; qu'en ces cas mêmes il faut que la grace ſoit ſignée de ſa main, & que le Juge à qui on la préſente s'aſſure de la ſincérité de l'expoſé, ou qu'il puniſſe auſſi-tôt le criminel, [qui a oſé entreprendre de tromper ſon Prince même.] Pour les homicides volontaires, il veut qu'on les puniſſe ſans miſéricorde, quand même on verroit leur rémiſſion ſignée de ſa main. Et il condamne à l'amende, ou à des peines encore plus grandes les Officiers de ſa Cour qui auront laiſſé paſſer leurs requêtes, ou qui auront exécutés ces reſcrits donnés par ſurpriſe. 'La loi du 2 42.p.17. Mars adreſſée comme quelques autres au peuple Romain, nous apprend qu'on travailloit alors à fortifier la ville de Rome, & en y augmentant le nombre des habitans, & en réparant les murs, les tours & les portes. Le Préfet de la ville étoit chargé du ſoin de ces réparations, & avoit droit d'obliger tous les

40.41.p.17.1.2. habitans sans exception à y travailler. 'On parloit aussi de faire garde aux portes & sur les murailles. On travailloit de même à rétablir les armées, & à lever de nouvelles troupes. 'La loi du 20 de Mars ordonne de fort grandes peines contre ceux qui donneront retraite aux déserteurs. Il est visible qu'on craignoit alors, [& c'étoit sans doute Genseric,] à cause de la prise de Carthage. L'an de C. 440.

41.p.17.2.

40.p.17.1.

'Nous apprenons par la loi du 24 de Juin qu'on sçavoit alors que Genseric étoit sorti de Carthage avec une grande flote, sans qu'on sçût encore à quel dessein. C'est pourquoi Valentinien permet à tout le monde de prendre les armes pour se défendre soi-même, & pour défendre les autres contre cet ennemi. Il leur donne tout ce qu'ils pourroient prendre sur les Vandales, les exhortant d'agir en cette occasion avec un courage digne du nom Romain, & avec la modestie de personnes d'honneur qui aimoient les loix & la discipline. Il dit dans cette loi que Théodose lui envoyoit une armée qui étoit déja proche, & qu'on espéroit qu'Aëce arriveroit bientôt avec de puissantes forces. Il faisoit mettre des garnisons en divers endroits tant des soldats [Romains] que des [Gots & autres Barbares] alliés de l'Empire, pour défendre les villes & les côtes contre les Vandales : & c'étoit le Général Sigisund [ou Sigisvult qui avoit ce soin.]

..p.102.

Prosp. Chr. | Idat. | Chr.Al. p.730. 'Mais toutes ces précautions n'empêcherent point Genseric" de descendre dans la Sicile [vers le mois de Juin,] & d'y faire de grands ravages. 'Il y tint même long-tems la ville de Palerme assiégée. [Ce fut sans doute en cette occasion] 'que Pascasin Evêque de Lilybée perdit non seulement tout ce qu'il avoit, mais la liberté même, & fut réduit en une très-dure captivité, dont il étoit délivré en 443. v. S. Eugene. de C. §.

Idat. p.22.

Leo.t.1.p.412.

Idat. p.21.23. 'Le Comte Censorius qui avoit été envoyé pour la seconde fois en Ambassade vers les Suéves d'Espagne en 437. fut assiégé l'an 440. par Rechila Roi de cette nation, à Mersola où il demeuroit, [à l'extrémité du Portugal sur le Guadiana,] & se rendit à composition. Idace qui nous apprend ceci, ne s'explique pas davantage.

Prosp. Chr. 'Nous avons vû qu'Aëce étoit cette année dans les Gaules, où il avoit un différend avec Albin; & que S. Leon y vint pour les accorder. Durant qu'il y étoit le Pape Sixte III. étant mort, l'Eglise Romaine l'envoya querir pour le faire Evêque. Après son élection Aëce ayant appaisé les troubles des Gaules, s'en retourna

L'an de J. C. 440. retourna en Italie. [Avant que de quitter les Gaules] il donna les terres en friche du Valentinois aux Alains commandés par Sambida pour les partager avec les habitans du pays. Ceux-ci refusant ce partage, les Alains les chasserent par la force, & s'emparerent de leurs terres. [Nous avons déja remarqué]' qu'on donna de même la Savoye au reste des Bourguignons. Sambida Roi des Alains est appellé" Sangiban par Jornande, selon M. Valois.

' Outre ceux de cette nation qui étoient passés en Espagne, & delà en Afrique avec les Vandales, il y en avoit encore un autre Corps dont Eocaric ou Eocric étoit Roi, qu'Aece avoit placé, à ce qu'on croit, vers [les extrémitez de] la Loire, pour maintenir les Armoriques dans le devoir, & arrêter leurs fréquentes rébellions. On tient qu'ils se joignirent ensuite aux Bretons qui passerent de l'Angleterre dans le pays des Armoriques, & que c'est ce qui a rendu le nom d'Alain fort commun dans notre Bretagne. Bucherius croit que le Sangiban de Jornande étoit Roi de ces Alains, & successeur d'Eocaric.

Val. l. 4. p. ... Gal. p. ... pag. 665
Val. p. 173.
Buch belg. p. 492. §. 7.

ARTICLE XVIII.

Désordres de l'Empire Romain décrits par Salvien.

' CE fut" vers cette année 440. que Salvien écrivit ses livres du Jugement de Dieu, où il fait voir que les Romains avoient attiré par leurs péchez les malheurs funestes dont Dieu les punissoit alors. On en pourroit tirer beaucoup de choses sur les vices qui regnoient parmi les Romains, particuliérement sur les injustices qui se commettoient dans la levée des impôts, & sur les violences par lesquelles les plus puissans opprimoient les foibles ; ' ce qui obligeoit souvent ceux-ci à se retirer parmi les Bagaudes, comme nous l'avons vû, ou parmi les Barbares : ' car ni les François, ni les Huns, ni les Vandales, ni les Gots ne levoient point de tributs sur leurs Sujets. C'est pourquoi les Romains qui étoient soumis aux Gots, craignoient extrémement de retourner sous la domination de l'Empire ; ' aimant mieux être libres dans une espece de servitude, que d'être véritablement esclaves dans une vaine apparence de liberté.

' D'autres ayant tout perdu prenoient à ferme les terres des

Buch. belg. p. 499. 1.
Salv. gub. l. 5. p. 107
p. 112.
p. 108.
p. 115

Grands, qui les ayant reçus d'abord comme des perſonnes libres qui ne leur appartenoient pas, ſe les approprioient peu à peu : de ſorte qu'enfin ces miſérables perdoient leur liberté, & devenoient tout à fait eſclaves. 'On avoit fait depuis peu quelque remiſe d'impôts. Mais les riches ſeuls en avoient profité, & on n'avoit point déchargé les pauvres. L'an de J. C. 440.

p. 122.

p. 110. 'C'étoit une choſe ordinaire en ce tems-là, que ceux qui apportoient des lettres des Empereurs, & peut-être même des Préfets, étoient payés aux dépens des peuples, ſur qui on faiſoit pour cela de nouvelles levées. Mais c'étoient les riches qui décernoient ces levées, & qui s'en faiſoient honneur [à la Cour,] & les pauvres les payoient ſans ſçavoir ſeulement pourquoi.

p. 106. Les veuves, les orphelins & les Moines étoient expoſés à la tyrannie & aux violences de toutes les perſonnes un peu puiſſantes; c'eſt-à-dire, d'autant qu'il y avoit de " bourgeois dans les Corps de villes. Curiales.
p. 107. 'Perſonne ne les protégeoit, & les Evêques mêmes n'oſoient le faire, les uns par timidité, les autres depeur que les méchans ne devinſſent encore plus méchans par le mépris des véritez qu'on leur pourroit dire.

l. 6. p. 133.134. 'On ne repréſentoit plus alors de ſpectacles dans la plûpart des villes où on le faiſoit autrefois ; mais c'étoit parce qu'elles étoient ruinées ou poſſédées par les Barbares, ou parce que la miſere étoit ſi grande qu'on ne pouvoit trouver l'argent néceſſaire pour ces vains divertiſſemens.
p. 136. 'Car on en repréſentoit toujours dans les principales villes, comme à Rome ou à Ravenne; & lorſque ceux qui n'en avoient point dans leur ville ſe rencontroient dans celles où il y en avoit, ils prenoient part avec la même paſſion que les autres à ces plaiſirs honteux
p. 129. '& criminels, où des hommes faiſoient leur plaiſir & leur divertiſſement de voir déchirer des hommes par des bêtes. [Car pour "les Gladiateurs, Honoré les avoit déja abolis.[v. Honoré §.

p. 125. 'Il y avoit encore une choſe plus [viſiblement] contraire à la Religion, qui eſt qu'on nourriſſoit, ou on donnoit à manger à des poulets, [afin d'en tirer des préſages] pour les nouveaux Conſuls ; on obſervoit les augures des oiſeaux ; & enfin on pratiquoit pour cette premiere dignité preſque toutes les mêmes ſuperſtitions qui avoient été en uſage du tems du Paganiſme, & dont les Payens mêmes s'étoient mocqué.

[Salvien n'a pas manqué de prévoir l'objection qu'on lui pouvoit faire aiſément : que ſi les Romains méritoient d'être

l'an de J. C. 440. punis de Dieu, les Barbares qui les opprimoient tous Payens ou Ariens ne le méritroient pas moins. Il lui eut été bien facile de répondre que Dieu punit souvent les méchans par d'autres aussi méchans ou plus méchans qu'eux, qu'il se reserve de punir eux-mêmes au dernier jour. Mais comme il vouloit faire entrer les Romains dans une confusion salutaire, il excuse autant qu'il peut les Barbares, & fait voir qu'en beaucoup de choses ils n'étoient pas si méchans & si corrompus que les Romains.]

'Les Gots, dit-il, sont perfides, mais chastes: les Alains sont moins chastes, mais moins perfides; les François sont menteurs, mais humains aux étrangers: les Saxons sont extrémement cruels, mais admirablement chastes. 'Et quoique les Saxons, dit-il, soient cruels, les François infidéles & perfides jusqu'à prendre le parjure pour un ornement du langage, les Gépides inhumains, les Huns impudiques & trompeurs, les Allemans yvrognes, les Alains amateurs du pillage; tous ces vices néanmoins sont moins criminels dans ces Barbares que dans nous, puisqu'ils n'ont ni les instructions, ni les connoissances, ni les autres avantages que [les Romains tirent des livres, &] les Chrétiens des régles de la Religion. (l. 7. p. 172. ; l. 4. p. 89.)

'Il loue aussi la pudicité des Vandales. [Nous en pourrons parler "autre part.] Mais il ne faut pas oublier ici ce qu'il dit, que les Gots ne souffroient point qu'aucun des leurs tombât dans la fornication, & qu'il n'y avoit dans leurs pays que les Romains qui eussent cette liberté, comme par un privilége honteux qui leur étoit propre. 'Car il se plaint par tout que tant de châtimens & de miseres ne corrigeoient point les vices des peuples; 'que les Barbares tenoient une partie considérable des Gaules, & encore une plus grande de l'Espagne: 'que l'Italie avoit été ravagée plusieurs fois, Rome assiégée & forcée, la Sicile & la Sardaigne ruinées, & l'Afrique assujettie aux Vandales, sans néanmoins que les Romains se corrigeassent. (l. 7. p. 160. ; " S. Eugene de C. ; l. 6. p. 141. ; l. 5. p. 108. ; l. 6. p. 141.)

'Il déplore particuliérement l'aveuglement de ceux de Tréves qui après avoir été saccagés trois fois, & lorsque leur ville toute remplie de corps morts fumoit presqu'encore du sang de ses citoyens, demandoient les spectacles de l'amphithéâtre & du cirque. Il dit que ce fut par-là que cette ville mérita d'être ruinée une quatriéme fois, 'dont elle ne s'étoit pas encore relevée lorsqu'il écrivoit. C'est pourquoi on n'y représentoit plus de spectacles, non plus qu'à Mayence, qui aussi étoit ruinée & détruite. (p. 143. 145. 147. ; p. 133.)

p. 135. ' Cologne étoit aussi alors exemte de ce déréglement, mais L'an de J. C. 440.
parce qu'elle étoit pleine d'ennemis, c'est-à-dire assurément
"des François, puisqu'on les place toujours dans les pays d'Al- v. §.
lemagne qui en sont voisins. On voit donc par-là que les François l'avoient prise, non pour la piller, mais pour se la conserver. ep. 1. p. 198. ' Salvien y avoit plusieurs parens qui y furent faits captifs & réduits à une extréme pauvreté. [On croit que Cologne est] Salv. gub. l. 6. p. 143. 144. ' cette ville proche de Tréves, & presqu'aussi magnifique, perdue pour les mœurs, par l'avarice & par le vin, où Salvien dit que tous les principaux étoient en festin lorsque l'ennemi y entroit déja ; Dieu leur ayant voulu faire voir par-là que c'étoit leur yvrognerie qui étoit la cause de leur ruine.

l. 5. p. 116. ' Salvien semble dire en cet endroit que le lieu où il vivoit, (c'est-à-dire Marseille) étoit depuis peu sous les étrangers. [Et néanmoins il parle d'ordinaire comme étant encore soumis à l'Empire. Je ne sçai si par la derniere paix on auroit accordé à Théodoric quelques droits sur Marseille, sans néanmoins s'en rendre maître.]

ARTICLE XIX.

Affaires des années 441. 442. *Paix avec les Vandales.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 441. DE VALENTINIEN 16 & 17.

" *Cyrus seul Consul.* v. Theod. II. § 25.

Cod. Th. nov. 21. p. 11. ' MAXIME étoit encore Préfet du Prétoire le 20 Février de l'an 441. auquel Valentinien lui adressa une loi, & le 14 Mars auquel il la reçut. 19. p. 20. 2. ' Nous en avons une autre du 27 Janvier adressée à Auxence Préfet de Rome. Elles sont toutes deux dattées de Ravenne : [& nous n'en avons point d'autres jusqu'au 13 Août 442.] 21. p. 11. 1. ' La loi du 20 Février soumet à tous les impôts ordinaires ceux qui tenoient des terres du Domaine par donation, par usufruit, ou de quelque maniere que ce fût ; casse les diminutions de cens accordées aux terres des grandes dignitez de l'Eglise & de la ville de Rome, & les oblige toutes à la réparation des chemins & des murailles des villes, aux nouvelles levées, & à toutes les autres dépenses semblables. Elle déclare qu'il avoit toujours été injuste de donner ces exemtions & ces diminutions, qui augmen-

an de J. toient la charge des pauvres; mais que c'étoit une injustice in-
441. supportable de les continuer en un tems où la misere étoit si grande, & où les pauvres étoient entiérement accablés si on ne les soulageoit.

'Rechila Roi des Sueves continuoit ses progrès en Espagne. Il prit cette année Séville, & réduisit sous sa puissance la Bétique & la province de Carthagene. Sabin alors Evêque de Séville fut chassé de la ville par des factieux, & Epiphane usurpa son siége par ses fourberies. Les Romains envoyerent alors en Espagne un Général de la Milice nommé Astiere qui tailla en pieces les Bagaudes de la province de Tarragone, [dans les pays qui y pouvoient rester aux Romains; mais on ne dit point qu'il y ait rien fait contre les Barbares.] Idat. p. 25.

L'AN DE JESUS-CHRIST 442. DE VALENTINIEN 17 & 18.

' *Dioscorus & Eudoxius Consuls.* Prof. Cas. &c.

Theod. §. 29. ["On voit que Dioscore étoit Consul pour l'Occident. Mais du reste nous n'en trouvons rien.] 'La loi affichée à Rome le 13 Août en faveur des Avocats, est adressée à Fauste Préfet du Prétoire qui la devoit faire publier dans toutes les Provinces: & elle regarde nommément les Avocats de Rome. [Ainsi Fauste étoit certainement Préfet d'Italie au lieu de Maxime, & ce peut être celui que nous avons vû Consul en 438.] 'Nous avons une autre loi du 27 Septembre dattée de Spolete, adressée à Patere Préfet du Prétoire, 'qui fut Consul l'année suivante avec Petrone Maxime. [On peut juger par la loi même qu'il étoit Préfet d'Italie au lieu de Fauste.] 'C'étoit un homme célébre pour son éloquence. Cod. Th. n. 34. p. 15. 2. 42. p. 18. 12. Prof. Marc. &c. Enn. dict. 13. p. 508. n. p. 79.

'Théodose avoit envoyé d'Orient en 441. une puissante flote en Sicile contre les Vandales; mais elle ne fit rien, & il fut contraint de la rappeller l'année suivante, à cause que les Huns ravageoient la Thrace & l'Illyrie : de sorte que Valentinien [destitué de ce secours,] fit la paix avec les Vandales en 442. en leur laissant une partie de l'Afrique, qui fut divisée [apparemment de la maniere que nous avons marqué sur l'année 439.] Prof. Chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 443. DE VALENTINIEN 18, 19.

[*Petronius*] ' *Maximus* " *II. & Paterius Consuls.* Pasc. p. 375. 450.

Quadratien étoit Préfet du Prétoire le 25 Mai de cette an- Cod. Th. nov. 41. p. 17.

L'an de C. 443.

née, & c'étoit aſſurément dans l'Italie. Albin eſt qualifié auſſi ſimplement Préfet du Prétoire dans la loi du 19 Octobre, & dans d'autres des années ſuivantes. Mais on voit par ces loix mêmes qu'il étoit Préfet d'Italie. ["Il l'étoit même dès le 20 Note 10.
p.22.1.|21.1. Août 443.] 'Il l'étoit encore le 21 Juin 445. ["Et après qu'Au- Ibid.
nov.5.p.21.2. xiliaire eût occupé quelque tems ſa place,] 'il y fut remis pour la ſeconde fois avant le 21 Octobre 446. [& continué juſqu'en
2.|19.2. 449.] 'Il avoit encore le titre de Patrice au mois d'Octobre
Onu.p.305.a.b. 446. Il fut Conſul en 444. avec Théodoſe. 'Onuphre veut que c'étoit le même que Cæcina Decius Albinus Préfet de Rome du tems d'Arcade [en 408. au plûtard. Cela n'eſt pas aiſé à croire, & il n'y en a aucune preuve.

Cod.Th.nov.45.p.19.2. 'Storace étoit Préfet de Rome le 13 Mars 443. auquel Valentinien lui adreſſe une loi dattée, ce ſemble, de Rome mê-
p.17.2.|20.1. me. Celles du 25 Mai & du 20 Août ſont dattées de Ravenne. [Et il y a bien de l'apparence que Valentinien ne fut point à
nov.2.p.21.1. Rome depuis ce tems-là juſqu'en l'an 445. ' auquel il donna une loi contre les Manichéens ſur les abominations que S. Leon avoit découvertes [dès la fin de 443.]

41.p.17.2. 'On voit par la loi du 25 Mai 443. qu'il avoit ordonné de faire de nouvelles levées de troupes, dont il ne vouloit pas que les terres des Sénateurs fuſſent exemtes; & il déclare que ceux qui ſeront négligens en ce point, donneront grand lieu de croire qu'ils ne ſont pas Romains ni affectionnés au bien pu-
47.p.20.1.|37.p.29. blic. 'La loi du 20 Août eſt pour accorder aux Africains une permiſſion plus ample qu'aux autres de faire la fonction d'Avocats dans tous les Tribunaux, afin de leur donner le moyen de ſoulager la miſere où l'exil, la captivité & la déſolation de leur pays les avoient réduits. [Je ne ſçai pourquoi cette loi ſe trouve deux fois dans le Code des Novelles.] Celle du 19 Octobre eſt encore pour les Africains dépouillés de leurs biens & chaſſés de leur pays par les Vandales, leſquels elle décharge des intérêts de tout ce qu'on leur pourroit avoir prêté, ou à d'autres ſur leur caution; & défend même de les pourſuivre pour le fonds & le capital, à moins qu'ils n'euſſent encore du bien en d'autres pays, ou qu'ils ne recouvraſſent celui qu'ils avoient perdu. Il dit qu'il eſpere que cette loi paroîtra raiſonnable à ceux mêmes en qui l'amour du gain ſemble avoir éteint toute la lumiere de l'équité; étant juſte que le Public ſoulage par toutes ſortes de moyens ceux qui ſont tombés dans une miſere ſi publique & ſi extréme.

L'an de J. C. 425. ' Au mois de Décembre 442. on remarqua une cométe qui continua en 443. durant plusieurs mois, & fut suivie d'une grande peste. Idat. ' Marc.

' La même année 443. Merobaud célébre pour ses poësies fut envoyé en Espagne pour succéder à Asture son beau-pere. Il abbatit en peu de tems l'insolence des Bagaudes d'Aracelle, aujourd'hui ' Huarte Araquit, à sept ou huit lieues de Pampelune du côté de l'Occident. ' Mais ses ennemis le firent aussitôt rappeller à la Cour. Idat. p. 23. 24. Sanson. Baud. Idat. p. 24.

ARTICLE XX.

Officiers, Loix & événemens des années 444. & 445.

L'AN DE JESUS-CHRIST 444. DE VALENTINIEN 19 & 20.

' Theodosius XVIII. & Albinus Consuls. Marc. Prosp. &c.

[' NOUS venons de parler assez] d'Albin Consul cette année, & en même tems Préfet du Prétoire [en Italie.] ' Marcellin " étoit aussi Préfet cette année, mais dans les Gaules, où il fut continué jusqu'en 446. [" Il paroît par l'Histoire de S. Hilaire d'Arles qu'Aëce étoit aussi dans les Gaules en 444. & 445.] Cod. Th. 1. p. 20. 2. v. S. Rustique de Nar. v. S. Hilaire d'Arles. §. 19.

' Honoré " étoit à Ravenne dans les mois de Juillet & de Septembre, selon deux loix que nous avons de lui en cette année. ' Par la premiere adressée au Comte Héliodore, & donnée sur son avis, il ordonne qu'à cause des grandes dépenses qu'il falloit faire alors, & des besoins extraordinaires de l'Epargne, ceux qui avoient été dans les grandes charges, hors les Africains, fourniroient une certaine somme pour les nouveaux soldats. Les Illustres devoient fournir pour trois, & les autres à proportion. Un soldat étoit estimé à 30 " livres, [ce qui étoit beaucoup au prix que nous avons donné à la livre.] ' La loi du 11 Septembre nous apprend que Valentinien avoit convoqué à Ravenne 1 les plus considérables Officiers de l'Empire. Valentinien. Cod. Th. nov. 41. p. 17. 18. | 1. p. 20. 2. 41. p. 17. 18. solidis. 1. p. 20. 2. 1.

' Le P. Mabillon a copié à Verone trois Actes dattés de cette année, écrits sur le vrai papier d'Egypte, par lesquels Valentinien fait rendre à un nommé Sisinne les biens que Tranquille lui avoit ôtés. Il dit que ce sont les plus anciens ori- Mabi. it. It. p. 24. b.

1. *Illustres ac sublimes viros.* Je ne me souviens point que *sublimis* fût un titre particulier de dignité : comme *illustris*, *spectabilis*, *clarissimus*.

ginaux qu'il ait vûs. Mais ils sont imparfaits : [& c'est sans doute pour cela qu'il ne les a pas donnés.] L'an de J. C. 444.

L'AN DE JESUS-CHRIST 445. DE VALENTINIEN. 20 & 21.

Prosp. Pasc. p. 317. a. &c. *'Valentinianus Aug. VI. & " Nomus Consuls.* v.Théod.2 §.31.

Cod. Th.nov. 2 p.21.1. 23. p.11.12. ' Albin étoit encore Préfet du Prétoire le 19 & le 21 Juin de cette année. ' Auxiliaire peut lui avoir succédé aussi-tot après, Leo. t. 1. pag. 734. c. 17. [& avoir exercé cette charge jusques vers le milieu de 446.] Cod. Th. nov. 26 p.13.1. 35. p.16.1. ' Auxence étoit Préfet de Rome pour la seconde fois le 14 d'Avril. ' Opilion est qualifié Maitre des Offices dans la loi du 3 d'Octobre. [Il fut Consul en l'an 453. où nous en pourrons parler plus amplement.] Valentinien étoit à Rome le 14 d'Avril : [& toutes les loix que nous avons de lui en cette année & dans les deux suivantes, en sont dattées.] 5. Il ordonne par sa loi du 14 d'Avril que tous les habitans de Rome qui auroient quitté les Corps [& les sociétez] ausquels ils étoient aggrégés avant que de s'être acquittés de toutes les fonctions qu'ils devoient faire en cette qualité, seront remis dans les mêmes Corps, quand même ils auroient été élevés à l'état Ecclesiastique jusqu'au Diaconat.

La loi du 6 Juin adressée à Aëce, & celle du 19 du même mois adressée au Préfet Albin, sont données à la priere de S. Leon, l'une " contre S. Hilaire d'Arles, & l'autre contre les Manichéens. v. son titre §. 19. v. S. Leon §.

23.p.11.12. ' Celle du 21 Juin est pour répondre à une députation que les peuples [d'une partie] de la Numidie & de la Mauritanie de Stefe avoient envoyée. Ces provinces demeuroient encore à Valentinien [par la paix " faite en 435. & renouvellée en 442. avec le reste de la Mauritanie & la Tripolitaine.] v. S. Eugene de C. § p. 11. 12. Mais comme elles avoient été extrémement ravagées par les Barbares, qui les avoient même tenues quelque tems, elles demandoient quelque soulagement dans leur misere. Valentinien par cette loi leur en accorde plusieurs, & entr'autres il réduit les tributs à la huitiéme partie.

p. 12.1. 'Il marque qu'on envoyoit autrefois en Afrique un " Intendant pour juger les appels des Juges ordinaires ; [ce que je ne me souviens point d'avoir vû nulle part.] Cognitor. Et comme cet emploi, dit-il, n'avoit plus de lieu, il ordonne que ces appels iront devant le Préfet de Rome ; [quoique, selon l'ordre établi depuis Dioclétien, ils dussent aller, ce semble, devant le Préfet

L'an de J. C. 445. Préfet du Prétoire d'Italie. Seroit-ce que S. Leon auroit voulu accoutumer les Afriquains à obéir à Rome, & à la reconnoître pour leur Métropole, comme faisoient les provinces suburbicaires soumises au Vicaire de Rome?] La même loi ordonne que les Gouverneurs ne pourront sortir de leur province que trois mois après qu'ils seront hors de charge, afin que s'ils ont fait quelque faute, on ait le tems de s'en plaindre & de les poursuivre.

' Idace marque sur l'an 445. ou environ, que les Vandales [1] venant de Tours, aborderent en Galice, & en amenerent plusieurs prisonniers. ' Majorien depuis Empereur défendit une fois la ville de Tours, attaquée par les ennemis, ou qui craignoit de l'être. [Je ne sçai si cela auroit rapport à cette course des Vandales; mais nous l'avons joint à la guerre des Armoriques vers l'an 435.] Idat. p. 24. Sid. car. 5. p. 315.

' Vite commandoit en ce tems-ci des troupes considérables dans l'Espagne pour les Romains, sous le titre de grand Maître de la Milice; & cela lui donna la hardiesse de faire des courses dans la Bétique & la province de Carthagene. Il vint aussi des Gots à son secours; mais ces Gots furent défaits dans un combat par Rechila Roi des Sueves; & la peur saisit Vite de telle sorte, qu'il s'enfuit honteusement, laissant aux Sueves une entiere liberté de piller [ce que les Romains tenoient encore dans] ces provinces. Idat.

ARTICLE XXI.

Les Bretons abandonnés des Romains : Loix de Valentinien sur les tombeaux : Requiaire Roi Catholique des Sueves ne laisse pas de piller ses voisins : Révolte des Armoriques.

L'AN DE JESUS-CHRIST 446. DE VALENTINIEN 21, 22.

' *Aetius III. & Q. Aurelius Symmachus Consuls.* Marc. &c. | Cod. Th. nov. 4. p. 21.

[LE tems ne permet gueres qu'on dise que ce Symmaque étoit le fils de l'Orateur qui étoit Préteur dès devant l'an 400.] ' & à qui en effet on ne donne point le nom d'Aurele. [Ce pouvoit être son fils] ' comme le P. Sirmond paroît l'avoir cru. ' Il croit avec ' Onuphre que c'est le pere de celui à Ammo. n. p. 377. Enn. n. p. 35. p. 35. 36. Cau. p. 305. b.

1. *Turonis.* Ne seroit-ce point quelque lieu de la Galice où ils aborderent?

qui Théodoric fit trancher la téte [vers l'an 526. Il y a bien loin.] L'an de C. 446.

Cod. Th. nov. 4. p. 21. 22. 40. p. 19. 2. ' Albin fut en 446. Prefet d'Italie pour la seconde fois, & Patrice, comme nous l'apprenons de trois loix qui lui sont adressées, toutes trois dattées de Rome. " [Marcel étoit encore Préfet des Gaules dans le commencement de l'année. Nous ne sçavons pas qui lui succéda.] v. S. Rufque. Cod. J. l. 1. t. 14. l. 8. p. 113. ' Nous avons dans le Code de Justinien un discours de Valentinien datté du 17 Octobre de cette année adressé au Senat, où il promet de ne faire aucun nouveau réglement que de l'avis & du consentement universel de ce Corps auguste.

Idat. ' Idace marque qu'il y eut une éclipse de soleil le mardi 24 Decembre, c'est-à-dire, en 446. Néanmoins Pet. chr. p. 788 ' le P. Petau assure qu'il n'y en peut pas avoir eu en ce tems-là.

Gild. exc. c. 17. p. 118. d. e. ' S. Gildas qui vivoit en ce tems-ci même, nous apprend que les habitans de la grande Bretagne accablés par les Pictes & les Ecossois, eurent recours à [1] Aëce alors Consul pour la troisiéme fois Bed. hist. l. 1. c. 13. p. 15. ' avec Symmaque. Bede le met en la 23. année de Valentinien, [en comptant de l'an 424.] qu'il avoit été fait César. Les Bretons ne purent rien obtenir ; [& peu d'années après ils obtinrent le secours des Saxons & des Anglois, qui vinrent véritablement vers l'an 450. mais se rendirent maîtres des biens & des terres de ceux qui les avoient appellés.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 447. DE VALENTINIEN III. 22. 23.

" *Alypius & Ardaburius Consuls.* Note 2. v. Theod. §. 32.

Onup. p. 305. c. ' Onuphre croit qu'Alype [qui étoit Consul pour l'Occident,] est ce Faltonius Probus Alypius " qu'on voit avoir été Préfet de Rome sous Théodose. v. la Note 11.

Cod. Th. n. 5. 6. p. 22. 23. 26. p. 13. 1. 42 p. 18. 2. ' Toutes les loix de l'an 447. sont encore dattées de Rome, & adressées à Albin Préfet du Prétoire pour la seconde fois, & Patrice ; ' ou à Florien Comte des largesses. 5. p. 22. 2. ' Celle du 13. Mars parle avec beaucoup de force contre ceux qui démolissoient les tombeaux, & enlevoient les marbres & les pierres [pour les employer à d'autres bâtimens.] Elle dit que c'étoit sur-tout les Clercs que l'on accusoit de cela, & elle ordonne que ceux qui en seront convaincus, quand même ce seroient " des Evêques, perdront le nom de Clercs (c'est-à-dire qu'ils seront traités comme s'ils ne l'étoient pas,) & seront proscrits & ban- Antistites

U. T. Br. p. 369. 370. 1. Son nom est differemment corrompu dans les manuscrits.

L'an de J. C. 447. nis à perpétuité; leurs fautes, dit la loi, étant d'autant plus grandes & dignes d'une punition plus severe, qu'ils sont plus illustres par leur dignité, & plus obligés à ne point commettre de fautes. Pour les Laïques, la loi ordonne que les personnes qualifiées perdront la moitié de leur bien, & seront déclarées infames; & que les autres seront punis du dernier supplice. 'Baronius pour excuser les Ecclesiastiques, dit que c'étoit pour abolir les restes de l'idolâtrie qu'ils démolissoient les sépulchres des payens. [On peut dire que la loi même a besoin d'excuse de punir avec tant de rigueur une faute de cette nature.] Bar. 447 §. 17.

'Celle du 25 Avril ôte encore le titre [& les immunitez] de Clercs à ceux qui pour entrer dans l'Etat Ecclesiastique, auront abandonné sans permission de leurs Officiers l'emploi qu'ils avoient dans les largesses du Prince. Cod. Th. nov. 42. p. 18. 1.

'La même année 447. Rechila Roi des Suéves mourut à Meride au mois d'Août, & Requiaire son fils lui succéda, malgré l'opposition sécrette de quelques-uns de sa Nation. Il étoit Catholique, [mais on ne marque rien de sa piété;] & il commença son regne par le pillage des terres de ses voisins. 'On marque la même année que le Comte Censorius fut assassiné à Seville par Ajulphe ou 'Achiulphe qui étoit un Prince Barbare sujet des Gots selon Jornande. Idat. p. 25. p. 26. Jorn. r. Got. c. 44. p. 676.

L'AN DE JESUS-CHRIST 447. DE VALENTINIEN. 23. & 24.

v. Theod. 2. §. 34. [*Rufius Prætextatus*] '*Posthumianus & Zenon Consuls.* Pasc. p. 450. 472. &c.

On voit par l'ordre des Fastes que Posthumien étoit Consul pour l'Occident: & S. Leon le nomme quelquefois seul. 'On ne doute point que ce ne soit ce Rufius Prætextatus Consul ordinaire dont nous avons une inscription. Il étoit fils de Marinien Consul en 423. & il étoit encore tout jeune en ce tems-ci, quoiqu'il eût déja été deux fois Prefet de Rome. [Cela ne fait pas d'honneur à ceux qui confioient à des enfans une Charge si importante.] Quoique son inscription ne lui donne que le titre de Clarissime, [on ne sçauroit néanmoins douter que ce ne soit celui] 'qui est qualifié Illustre dans une loi de 450. Leo. ep. 10. p. 405. Onu. p. 304. a| 305. c. Cod. Th. nov. 7. p. 24. 1.

'Nous n'avons qu'une loi de l'an 448. adressée à Albin Préfet du Prétoire & Patrice, & dattée du 5 Mai à Ravenne. Valentinien y confirme les Novelles ou nouvelles Loix de Théodose le jeune, qu'il appelle son pere. 'Le pere de S. Sidoine Cod. Th. nov. 13. p. 28. Sid. l. 8. ep. 6. p. 120.

étoit Préfet des Gaules à la fin de cette année & au commencement de la suivante. On n'en sçait pas le nom. L'an de J. C. 448.

not. p. 82.

Id..t. p. 26. ' Requiaire Roi des Suéves épousa l'an 448. la fille de Théodoric [Roi des Gots ;] & dès le mois de Février il alla piller les Ga cons, [qui étoient encore en Espagne, dit le P. Labbe dans sa chronologie.] Il alla de-là trouver son beau-pere, & en revenant vers le mois de Juillet, il prit par tromperie la ville de Lerida, où il fit beaucoup de captifs, & pilla tout le Païs de Sarragoce. S. Isidore dans sa Chronique des Suéves dit que ce Païs appartenoit aux Romains, & que Requiaire avoit avec lui dans cette expédition des troupes de Gots. Il ajoute que le même Prince alla aussi faire le dégât dans la province de Carthagene, que Rechila son pere avoit rendue aux Romains. Idace mêle à l'histoire de Requiaire des meurtres commis par un Basile dans l'Eglise " de Taracone, où l'Evêque même nommé Leon fut tué. [Je n'entends pas cet endroit.]

Labb. bib. t. p. 72. c.

Turiassone.

Sur. 31. jul. p. 366. §. 5. ' Les Armoriques s'étant soulevés, Aëce qui gouvernoit l'Etat, envoya contre eux Eocaric Roi des Alains qui étoit payen. S. Germain d'Auxerre alors de retour de son second voyage d'Angleterre, alla à sa rencontre lorsqu'il étoit déja en marche avec ses troupes, & intercéda pour les rebelles. Eocaric ne voulut pas écouter ses prieres. Mais la généreuse liberté avec laquelle le saint Evêque l'arrêta, en prenant les rénes de son cheval, donna tant de respect à ce Barbare, qu'il promit de ramener ses troupes dans leurs quartiers [sur la Loire,] & de n'avancer pas davantage, pourvû qu'il obtînt d'Aëce ou de l'Empereur le pardon des Armoriques.

p. 368. §. 14. 17. ' S. Germain alla pour ce sujet à Ravenne, où il fut parfaitement bien reçu de Placidie. Et il eut obtenu un entier pardon pour les Armoriques, si ces peuples avec leur légéreté ordinaire ne se fussent encore soulevés tout de nouveau : de quoi ils furent bientôt punis. Ils assisterent néanmoins les Romains contre Attila en 451. mais comme Alliés, non comme Sujets.

Jorn. r. Got. p. 664.

Sur. p. 368. §. 16. ' S. Germain ressuscita alors le fils de Volusien Chancelier de Sigisvult qui étoit Patrice, ' & guérit à la priere de l'Impératrice, un Officier de l'Eunuque Acole grand Chambélan, qui étoit possédé. [Il n'est point dit qu'il ait trouvé Aëce à Ravenne. Il y mourut " le 31 Juillet 448.]

§. 17.

v. son titre

Prosf. T. p. 52. ' Tiro Prosper marque deux ans avant la mort de Théodose, qu'Eudoxe Medecin de profession accusé d'avoir eu part à un

L'an de J. C. 448. v. §. nouveau soulevement des Bagaudes qui se fit en ce tems-ci, se réfugia chez les Huns [vers le même tems" que Clodebaud fils aîné de Clodion imploroit le secours d'Attila Roi des Huns contre Merouée son frere, qui appuyé par Aëce s'étoit fait reconnoître pour Roi par les François. Ainsi la mésintelligence se formoit peu à peu entre cette nation & les Romains, avant que de produire une guerre ouverte, comme elle fit trois ans après. On en vit dès ce tems-ci un grand effet" par la demande déraisonnable que fit Attila Roi des Huns, qu'on lui livrât un homme innocent nommé Silvain, ou qu'il déclareroit la guerre. Valentinien lui envoya pour cela des Ambassadeurs qui étoient à la Cour d'Attila en 449.]

v. Attila §.

ARTICLE XXI.

D'Asture Consul : Famine & peste : Valentinien vient à Rome : ordonne la prescription de 30 ans : remet le reste des impôts.

L'AN DE JESUS-CHRIST 449. DE VALENTINIEN 25, 26.

[' *Flavius*] *Asturius*, & " *Protogenes Consuls.* — v. Théod. 2. §. 34. — Pas. pag. 459. 472.

' ASTURE qui fut Consul en Occident l'an 449. est nommé assez indifféremment Asture & Astere ; ' mais on assure que selon les manuscrits son vrai nom est Asture, comme il est nommé par Idace, Marcellin, S. Prosper, Victor de Tunne & les loix de Valentinien dattées de son Consulat. ' On a encore à Liége un des diptyques ou des tablettes qu'il envoioit à ses amis pour son Consulat, & où étoit son image. Il est nommé Astyrius, qui est la même chose qu'Asturius. Il ne prend point d'autre prénom que celui de Flavius, [commun à toutes les familles qui s'étoient élevées depuis Constantin.] Il y marque sa qualité de Comte & d'ancien Maître de la Milice : ' ce qui nous assure que c'est lui qui avoit eu cette qualité en Espagne ' depuis l'an 441. jusqu'en 443. auquel Merobaud son gendre lui succéda, comme nous l'apprenons d'Idace, qui aussi a eu soin de marquer son Consulat dans sa Chronique. ' Ainsi il faut dire que Turce Astere, qui a eu des emplois tous différens, est celui que les Fastes marquent en 494. ' Idace parle d'un Astere Comte d'Espagne en 420. ' Le Cardinal Noris le croit différent d'Astyre & le même qu'Astere ' fait Patrice vers

Nor. de Pis. p. 440. — p. 436. 437. c. 1 440. — Vilt. app. p. 2. 3. — Nor. de P. p. 440. 444. — Idat. p. 23. — p. 26. — Nor. p. 440. — Idat. p. 15. — Nor. p. 435. c. — Gr. T. h. fr. l. 2. c. 9. p. 63. 65.

L'an de J. C. 449.

le tems que Castin fit la guerre contre les François, [sans doute vers l'an 421.] ' Astyre n'avoit point encore en effet le titre de Patrice en 449. [& ne l'a peut-être jamais eu.] ' Il commença son Consulat dans les Gaules ; & S. Sidoine qui y étoit présent, marque quelques particularitez de cette solemnité.

Nor. pag. 443. 444.
S. l. 8. ep. 6. p. 220. 221.

' Comme les jours étoient forts courts, elle avoit commencé long-tems avant le lever du Soleil. ' Il faut qu'elle se soit faite à Arles, puisque les Evêques de Provence, qui écrivirent l'année suivante à S. Leon, disent que ceux qui avoient pris le Consulat dans les Gaules depuis le regne d'Honoré, l'avoient tous pris dans cette ville.

p. 220.
W il. app. p. 8.
Leo. t. p. 539. §. 3.

' Le pere de Sidoine étoit alors, comme on a vû, Préfet des Gaules. ' Firmin avoit la même dignité en Italie au mois de Juin & de Juillet. ' Il y joignit en 451. celle de Patrice. ' Opilion avoit encore la charge de Maître des Offices.

Sid. p. 2[illegible]. n. 82. [illegible]
Cod. Th. nov. 8. p. [illegible]
37. p. 16.
14. p. 282.

[On ne voit point que Valentinien soit sorti cette année de Ravenne] ' où il étoit aux mois de Juin & de Septembre. ' Ce fut au mois de Juin qu'il y donna la loi célébre de la prescription de 30 ans, par laquelle il autorisa & éclaircit celle que Théodose son [beau] pere avoit déja publiée sur le même sujet ' en 424. ' Un Avocat nommé Nicet cita le premier cette loi de Valentinien dans les Gaules, où on n'en avoit point encore entendu parler.

2. [illegible] 24. 2.
8. p. 24. 1. 2.
Sid. n. pag. 85. 86.
l. 8. ep. 6. pag. 221.

' Il y eut cette année une grande disette de vivres dans les Gaules. ' Valentinien dit dans une loi du 31 Janvier 451. que l'Italie avoit été affligée peu auparavant d'une famine épouvantable, qui avoit obligé les peres à vendre leurs propres enfans, n'ayant pas de quoi se nourrir eux-mêmes. ' Baronius cite du Pape Gelase que la peste fut jointe à la famine. [Je ne sçai si ce fut sur cela] ' que S. Leon dit en 449. que les nécessitez présentes & l'état "dangereux où l'on étoit, ne lui permettoient pas pour lors de quitter Rome. [Cela peut aussi regarder Attila qui menaçoit alors tout à la fois les deux Empires, les François & les Visigots.

Leo. t. [illegible] pag. 540.
Cod. Th. nov. 11. p. [illegible]. 1.
Bar. 4[illegible]. §. 61.
Leo. ep. 2[illegible]. c. 4. [illegible] 3. p. 490.

" nimis incerta.

L'AN DE JESUS-CHRIST 450. DE VALENTINIEN 26, 27.

' *Valentinianus Aug. VII. & Gennadius Avienus Consuls.*

[illegible]

' S. Sidoine met Avienus & Basile qui fut Consul après lui en 463. comme les plus illustres de tout le Senat, & fait une description de leurs mœurs plus favorable à Basile ; car Avienus

L'an de J. C. 450.

avoit plus d'apparence que d'effet. Il étoit de la famille des Corvins ' & des Valeres, & il étoit arrivé en peu de tems aux plus grands honneurs. ' Il est souvent appellé Abienus [qui est le meme nom, mais c'est une faute [à ' la Chronique d'Alexandrie, [& a Victor de Tunne] de l'avoir appellé Aibin. ' Il accompagna S. Leon dans sa députation à Attila en 451. On croit que Fauste pere d'un autre Avienus dont parle Ennode, & qui fut Consul aussi bien que son fils, étoit fils du Consul de cette année. Nous ne connoissons point les Préfets de l'an 450. hormis celui de Rome, ' qui est appellé Epityncanus dans une loi du 24 Avril.

Onu. p. ... c. Sid. p. 22. Prosp. Marc. &c. Pasc. p. 317. c. Prosp. L. p. 54. Enn. n. p. 5. Cod. Th. nov. 36. p. 16. 1

' Valentinien vint à Rome au commencement de cette année avec Placidie sa mere & Eudoxie sa femme. Ils y arriverent " le 21 de Février veille de la Chaire de S. Pierre : & le lendemain au matin ils furent visiter l'Eglise de ce saint Apôtre, où ils trouverent S. Leon accompagné de beaucoup d'Evêques. Ce Saint les conjura de prendre la protection de l'Eglise dans l'extréme danger où elle étoit, à cause que le faux Concile d'Ephése soutenu par Théodose avoit absous l'année précédente l'Hérésiarque Eutyche. S. Leon le pria donc d'écrire à ce Prince, & d'obtenir de lui qu'il se tint un Concile général en Italie. L'Empereur & les deux Impératrices firent ce que S. Leon souhaitoit. [Mais il fut impossible de rien obtenir de Théodose.]

Conc. t. 4. p. 51. 52.
v. S. Leon §. 84.

' Dès le 5 de Mars Valentinien adressa une déclaration aux Consuls, aux Préteurs, aux Tribuns du peuple & à tout le Senat, par laquelle il remettoit tout ce que les peuples pouvoient devoir des impors & des tributs jusqu'au commencement de la premiere Indiction; [c'est à-dire, jusqu'au premier Septembre 448.] Il en excepte la Sardaigne & l'Afrique pour quelques raisons particulieres. ' Il parle des Commissaires que l'on envoyoit dans les provinces, & des vexations qu'ils y faisoient sous prétexte d'empécher les vexations des autres : & il marque comment ils s'enrichissoient aux dépens non seulement des particuliers, mais du Fisc même qu'ils ruinoient par leur mauvaise conduite. Il dit cette parole si digne d'un Prince : C'est nous qui souffrons de la misere " du Laboureur qui se ruine; c'est nous qui profitons de ce qu'il acquiert en n'étant point surchargé d'impôts. Il semble qu'il avoit promis cette remise assez long tems auparavant. ' Il parle d'Aece comme étant alors auprès de lui. Cette déclaration fut récitée dans le Senat le 14

Cod. Th. nov. 21. p. 23. 2. p. 24. 1. p. 23. 2.
Possessor.
p. 24. 1.

de Mars par Posthumien Illustre, [celui sans doute qui " avoit été Consul en 448. L'an de J. C. 450. v. §.

ARTICLE XXIII.

Mort de Théodose & de Placidie.

[La mort de Théodose arrivée le 28 Juillet 350. apporta un grand changement aux affaires de l'Etat & de l'Eglise. Marcien fut élu à sa place " le 24 ou 25 d'Août,] sans qu'on attendit pour cela le consentement de Valentinien. Mais il confirma depuis cette élection. [Ce fut sans doute pour cela] que ' le Comte Maximin grand Chambélan de Marcien vint à Rome, d'où il étoit prêt de retourner en Orient au commencement de Novembre. v. son titre. §. 35. Evag. l. 2. c. 1. p. 285. a. b. v. son titre §. Cod. Th. nov. 2. p. 31. 1. Leo. ep. 56. p. 549.

[Valentinien après avoir perdu son beau-pere, perdit aussitôt Placidie sa mere,] ' qui mourut à Rome le 27 Novembre de la même année, [quoiqu'Idace le mette sur l'année suivante. ' On prétend qu'elle fut enterrée à Ravenne dans une Chapelle de S. Nazaire & S. Celse, qu'on dit qu'elle avoit fait bâtir pour cela ; & l'on y montre encore son tombeau. ' On assure que son corps même s'y voyoit il n'y a que peu d'années assis dans une chaise de cyprès. [On a pû voir jusqu'ici la suite de son Histoire. Quoiqu'il y ait eu quelque chose de fâcheux pour sa réputation après la mort de Constance son mari, & que l'Empire d'Occident ait reçu de grandes pertes dans les 25 & 26 ans qu'elle en a eu la conduite, ' on n'a pas laissé d'avoir de l'estime pour elle : ' & Tiro Prosper dit qu'elle avoit vécu d'une maniere irrépréhensible. ' Sozomene dit qu'elle avoit alors beaucoup de zele pour la Religion & pour les Eglises, aussi-bien qu'Honoré son frere. ' Olympiodore lui attribue d'avoir haï les Magiciens jusqu'à menacer Constance son mari de le répudier s'il n'en eût fait mourir un, nommé Libanius. ' Le Prêtre Constance dit d'elle & de son fils dans la Vie de S. Germain d'Auxerre, qu'ils aimoient tellement la foi Catholique [& la pieté,] qu'étant les maitres de tant de peuples, ils se rendoient par un glorieux rabaissement les Serviteurs des Serviteurs de Jesus-Christ. ' Saint Pierre Chrysologue parlant sur la consécration d'un Evêque où elle assistoit, l'appelle la mere du Chrétien, éternel & fidéle Empereur, laquelle suivant & s'attachant à la sainte

Idat. p. 27. Prosp. L. p. 54. Canis. t. 1. p. 160. Idat. Bar. 449. §. 167. Mab. it. It. p. 39. 40 Mab. p. 40. Cassl. 11. ep. 191. 174. 1. Prosp. T. Soz. l. 9. c. 16. p. 817. b. Phot. c. 80. p. 193. c. Sur. 31. jul. p. 368. §. 14. Chry. S. 130. p. 457.

L'an de J. C. 450. sainte Eglise par sa foi & par l'exercice des œuvres de miséricorde, par une vie sainte & consacrée à l'honneur de la divine Trinité, mérita de mettre au monde, de voir & de posséder une auguste trinité. [Je pense qu'il entend Valentinien & ses deux filles Placidie & Eudocie.

' Cassiodore se plaint que quoiqu'elle procurât de tout son pouvoir les intérêts de son fils, elle lui fit néanmoins beaucoup de tort en conduisant les affaires avec trop de mollesse, en donnant trop de repos aux soldats, & en cédant l'Illyrie à Théodose; en sorte, dit-il, que Valentinien a perdu sous la tutelle de sa mere ce qu'il auroit à peine pû perdre s'il fut demeuré sans tutelle & sans secours. ' Procope la blâme aussi d'avoir élevé son fils dans une délicatesse excessive, qui le fit tomber dans les plus grands vices. Casd. p. 174. l. 2. Proc. b. Vand. l. 1. c. 3. p. 183. a. b.

' Il paroît par une inscription, qu'elle a fait quelque ornement du tems de S. Leon dans l'Eglise de S. Paul à Rome, commencée par Théodose I. & achevée par Honoré. ' On lui donne aussi "quelque part dans la nouvelle Eglise de S. Laurent. Grut. p. 1107. b. v. S. Leon. 5.

[Valentinien perdit sa mere dans le tems où il sembloit avoir le plus besoin de son secours, étant à la veille de se voir attaqué par toute la puissance d'Attila, qui pour avoir prétexte de lui faire la guerre, ne lui demandoit rien moins que la moitié de son Empire avec la Princesse Honorée sa sœur, qu'il prétendoit avoir épousée. Mais nous ne parlons point ici de cette guerre, dont on verra toutes les particularitez sous le titre d'Attila.]

* *

ARTICLE XXIV.

De Tonnance Ferreol : Alliance de Marcien & de Valentinien : Etat déplorable de l'Empire d'Occident : Prodiges.

L'AN DE JESUS-CHRIST 451. DE VALENTINIEN 27, 28.

Marcianus Aug. & Flavius ' Adelphius Consuls. Prosp. &c.

ONUPHRE croit qu'Adelphe avoit aussi le nom de Clode. ' On voit qu'il étoit Consul en Occident par le Concile de Calcédoine [qui ne le nomme point, ' & par S. Leon qui le nomme toujours seul] sans parler jamais de Marcien, dont le Consulat ne pouvoit manquer ni d'être connu dans Onu. p. 305. d. b. d. Nor. de Pis. p. 347. b. Leo. ep. 59.-75. p. 554.

Nor. p.436.c. | L'an de J. C. 451.

tout l'Occident, ni d'être confirmé par Valentinien. ['Ainsi ce n'est point par défaut ni de connoissance, [ni] d'approbation ou de publication qu'on se contentoit assez souvent de marquer le Consul de l'Empire où l'on vivoit, [mais simplement peut-être pour abréger, & parce que cela n'étoit pas nécessaire.]

Cod.Th. nov. 9.1 2.p.24.26. | 27.p.16. | Sid.l.7.ep.12. p.199.

'Nous ne trouvons point que l'Italie ait eu d'autre Préfet en 451. & 452. que Firmin, qui l'étoit déja en 449. 'Il paroît que les Gaules avoient Tonantius Ferreolus, dont S. Sidoine reléve la noblesse & la sage conduite. Car quoique durant son administration les Gaules ayent été pillées par Attila & encore apparemment par les armées des Gots & des Romains mêmes, dont il falloit au moins nourrir les troupes, il donna un tel ordre à tout, que les peuples furent plûtot soulagés que foulés par les impôts, & que jamais les Gaules ne furent plus florissantes. 'Ainsi il a raison de dire qu'il en étoit aussi bien le soutien que le Préfet.

incolumes.

Car. 24. pag. 419.

l.1.ep.7. p.16. | l.7.ep.12.pag. 199. | n.p.77. | l.5.ep.17.pag. 149. | l.7. ep. 12. p. 199. | Coint. 451.§. | Sid.l. 7.ep.12. p.199. | l.2.ep.3. p.41. car.7.v.150.

'Il étoit fils d'une fille d'Afranius Syagrius Consul [en 382.] '& trois fois Préfet ; c'est-à-dire, selon le P. 'Sirmond, Préfet d'Italie dans les trois années 380, 381 & 382. 'Le tombeau de ce Syagre étoit à Lyon. 'Sidoine loue le pere & les oncles paternels de Ferreol sans les nommer, ni en rien dire de particulier. 'Ce qu'en dit le P. le Cointe [ne me paroît être qu'une confusion du pere avec le fils.] 'Il y avoit un Patrice entre les ancêtres de Ferreol. [Je ne sçai si ce seroit] 'Philagre dont l'Empereur Avite & Magnus Consul [en 460.] faisoient gloire d'être parens.

Car. 24. pag. 416. | Coint. 451.§. 6. | §. 6. | Sid.l.2.ep.9 p. 49. car. 24. p.

'Ferreol eut pour femme Papianile louée pour sa chasteté. 'On veut qu'elle fut fille de l'Empereur Avite. [Mais Avite avoit déja une fille du même nom mariée à Sidoine : elle pouvoit être sa parente] puisqu'on prétend que les enfans de Ferreol étoient parens de ce Prince. 'Il en avoit plusieurs qui paroissoient avec éclat au dessus des plus qualifiés de leur age. L'aîné s'appelloit Tonance, & les autres, à ce qu'on dit, Rorice & Firmin. 'Le P. le Cointe en parle plus amplement. 'Ferreol avoit une Terre nommée Trevidon près du pays de Rouergue, en deçà du Tarn & du mont Losere. 'On prétend que ce lieu s'appelle aujourd'hui Tréves, 'mais on le place au delà du Tarn. 'Il avoit une [autre] Terre nommée Prusiane vers Nismes sur la riviere du Gardon.

Coint. 451 §. 6. | Sid. car. 24.p. 415.416.n. | An. 16. rediv.

l.7.ep. 12. p. | p. 192. 200.

'Sidoine qui étoit son allié, ' lui donne de grandes louan-

L'an de J. C. 451. v. S. Sidoine, §. ges. ʹIl vivoit encore lorſque Sidoine publia les ſept premiers livres de ſes Lettres, [c'eſt-à-dire, comme nous croyons, ʺà la fin de 477.] ʹJe crois qu'on peut tirer de la Lettre que Sidoine lui écrivit alors, non qu'il ait jamais été Evêque ni d'Arles ni d'aucune autre Egliſe, [mais qu'il avoit quitté le faſte des Senateurs, & menoit dans la retraite une vie chrétienne & religieuſe. Nous n'examinons pas ici ce que prétend du Bouchet, que nos Rois de la troiſiéme race deſcendent de lui de pere en fils. p. 159. p.200 n.p.73.

ʹLes loix de cette année ſont toutes dattées de Rome. Nous en avons trois du 31 Janvier, ʹ dont la derniere ordonne que les perſonnes libres qui auront été vendues à l'occaſion de la derniere famine, pourront être rachetées & rendues libres, en ajoutant un cinquiéme denier au prix de la vente. [Je ne ſçai pas pourquoi on ne ſe contentoit pas du même prix.] Elle eſt adreſſée à Aëce, que Valentinien remercie de lui avoir donné cet avis. [Ainſi il paroît qu'il étoit alors à la Cour, & qu'il n'étoit pas encore venu dans les Gaules pour s'oppoſer à Attila.] Cod. Th. nov. 9.11.p.24.25. 11. p.26.

ʹ Par une autre loi du 13 Juillet Valentinien ordonne que l'on diſtribuera 13 milleʺ meſures de terre, 200ʺ livres d'or, & encore quelques autres choſes dans l'Afrique, à ceux de cette province qui avoient perdu leurs biens par les ravages des Barbares, particuliérement aux perſonnes de qualité qu'ils avoient chaſſé de la Proconſulaire & de la Byzacene. 37.p.16. centuriam. solidos.

ʹ Au mois d'Avril, Tatien Préfet de Conſtantinople vint à Rome trouver Valentinien de la part de Marcien, & lia entre ces deux Princes une union très-étroite qui fit eſperer toutes ſortes de proſpéritez pour l'Egliſe, auſſi bien que pour l'un & l'autre Empire. [Cependant Dieu en diſpoſoit d'une autre maniere à l'égard de l'Empire d'Occident.] ʹ On le vit alors réduit à un état tout à fait déplorable. Il n'y avoit pas une ſeule province, dit un Auteur de ce tems, où les Barbares ne ſe fuſſent établis avec la déteſtable héréſie des Ariens dont ils étoient infectés. [On ne voit pas que les Barbares fuſſent maîtres d'aucune partie de l'Italie, quoiqu'il y eût aſſez de Gots ſous le titre de Confédérés, pour dire que cette province n'étoit gueres plus exemte que les autres de la domination & de l'héréſie des Ariens.] Leo.a p.65. c. 1.p.559. Prof. T.

Mais ce qu'on regardoit alors comme un état déplorable, ne fut que le commencement des douleurs & des miſeres qui étoient prêtes d'accabler l'Occident. ʺDès cette même année Attila.

les Gaules souffrirent des maux effroyables par les rava- L'an de J. C. 451.
ges d'Attila.] Les armées des Romains mêmes & des Gots qui marcherent pour le chasser, y causerent sans doute aussi de grands désordres. ' On marque outre cela que cette province fut encore affligée la même année" par des tems extrémement fâcheux qui empêcherent quelque tems les Evêques de tenir un Concile que S. Leon demandoit.

Leo t. 1. pag. 572.

a asperum temperies.

Idat. p. 27.

' Idace dit sur l'an 28. de Valentinien & sur la même année, où il met l'entrée d'Attila dans les Gaules, [& ainsi sur l'an 451.] qu'il parut cette année-là divers prodiges dans la Galice, & qu'il y eut des tremblemens de terre continuels. Entre les prodiges, il marque que le mardi 4 d'Avril après que le Soleil fut couché, le Ciel parut tout rouge du côté du Nord, comme si c'eût été du feu ou du sang : que parmi ce rouge on voyoit quelques rayes plus éclatantes, comme des lances & des dards; & que cela dura près de trois heures. Il croit que cela marquoit les ravages d'Attila dans les Gaules, & particuliérement la ruine de la ville de Mets, qu'il brûla le samedi suivant, si ce prodige arriva en 451. Mais le 4 d'Avril tomboit au mardi en 450. ainsi il y a faute d'un jour en cet endroit, où l'année 28 de Valentinien doit commencer à l'article suivant, & non pas à la mort de Placidie, qui arriva en effet, selon Prosper, à la fin de 450.] ' Idace nous apprend encore qu'outre plusieurs autres prodiges, il parut une cométe le 18 Juin 451. qui continua au moins jusqu'au premier d'Août. ' Il marque une éclipse de Lune le 27 Septembre. ' Le P. Petau dit que ce fut le mercredi 26.

p. 29. 28.

p. 27.

Pet. Chr.

ARTICLE XXV.

Thorismond succéde à Théodoric Roi des Visigots : Loi de Valentinien sur le For Ecclesiastique.

NOUS avons marqué autre part" la victoire qu'Aëce remporta en 451. sur Attila. Il étoit assisté de Théodoric Roi des Visigots, qui y fut tué. Thorismond fils de Théodoric qui accompagnoit son pere en cette expédition, fut aussi-tôt proclamé Roi. Et comme il ne songeoit qu'à venger sur les Huns la mort de son pere, Aëce lui conseilla de s'en retourner promptement prendre possession de ses Etats, de peur que

v. Attila. § 12.

L'an de J. C. 451. ses freres (car il en avoit cinq) ne lui fissent quelques affaires. 'Thorismond crut ce conseil, & s'en vint à Toulouse, ' qui étoit la capitale de l'Etat des Visigots, '& se gouverna avec tant de sagesse, dit Jornande, qu'encore qu'il eût tant de freres & beaucoup de personnes puissantes dans ses Etats, il ne rencontra néanmoins aucun obstacle à sa nouvelle autorité. [Mais nous verrons que ce calme ne dura gueres.]

Jorn. r. Got. c. 42. p. 671. c. 44. p. 670. 42. p. 672.

L'AN DE JESUS-CHRIST 452. DE VALENTINIEN 27, 28.

v. Marcien. *' Herculanus & " Sporacius Consuls.* Prof. &c.

Herculan étoit assurément Consul pour l'Occident, ' puisqu'on le lit seul dans la datte des Lettres de S. Leon, '& dans une inscription que cite Onuphre. [Du reste nous ne sçavons point qui il étoit.

Leo. ep. 77.-83. pag. 584. Onu. p. 305.

v. Attila. " Cette année est célébre par la descente d'Attila en Italie, où il répandit une terreur telle qu'Aëce même, qui y étoit revenu, songeoit moins à se défendre, qu'à s'enfuir avec Valentinien. La honte les retint l'un & l'autre, & ils prirent le parti d'envoyer S. Leon demander la paix à Attila. L'Histoire de ce tems est si peu exacte, qu'on ne marque pas seulement où l'Empereur se retira dans cet effroi. Honoré durant une terreur pareille laissa piller Rome par Alaric, & se tint enfermé dans Ravenne, tant à cause de la situation avantageuse de cette ville, que pour avoir la facilité de se retirer en Orient en cas qu'il se vît pressé. Nous croirions aisément que Valentinien fit la même chose pour l'une & pour l'autre raison; la ville de Ravenne étant même son séjour ordinaire.] ' Néanmoins deux loix que nous avons de lui cette année du quinze Avril & du 29 de Juin, sont dattées de Rome. Elles sont adressées à Firmin, qui étoit encore Préfet du Prétoire & Patrice.

Cod. Th. nov. 12. 13. p. 28.

[La derniere de ces loix n'a rien qui nous regarde.] ' Baronius appelle l'autre une loi honteuse, & tout-à-fait indigne d'un Prince Chrétien. [Il est certain que Valentinien y fit paroître peu d'affection & de respect pour l'Eglise. Du reste je ne sçai si elle lui accorde beaucoup moins que les autres Princes n'avoient fait.] ' Et les saints Evêques de ce tems-ci croyoient que le pouvoir que les Princes leur donnoient de juger ceux qui vouloient se soumettre à leur Tribunal, mar-

Bar. 452. § . . . Cod. Th. . . . p. . . .

quoit suffisament le respect qu'ils avoient pour l'Ordre sacerdotal. L'an de J. C. 452.

Cod. Th. nov. 12. p. 26. 2. ' Valentinien dit donc d'abord que beaucoup de personnes se plaignoient des Jugemens des Evéques ; & il déclare ensuite que les loix ne donnent point de tribunal aux Evéques & aux Prétres [pour les affaires civiles,] & qu'ils ne peuvent connoitre [par leur autorité propre] que des choses de la Religion. Il permet néanmoins & aux Clercs & aux Laics qui le voudront, de se faire juger par eux, mais seulement en vertu d'un compromis : [& c'est en quoi je crois que Valentinien diminue le plus l'autorité donnée au tribunal Ecclesiastique par les autres Princes.] Il oblige les Evéques mémes à comparoitre dans les affaires civiles devant les Juges ordinaires, si leur partie ne consent volontairement de s'en rapporter au jugement de l'Eglise : [& je ne sçai s'ils en avoient jamais été t. 6. p. 94. 95. 2. exemtés par aucune autre loi] ' que par " celle de Valentinien méme, ou plûtot de Placidie sa mere, du 8 Octobre v. § 4. nov. 12. p. 26. 2. 425. ' Mais par respect pour leur caractere, Valentinien permet aux Evéques & aux Prêtres de se défendre par procureur dans les affaires criminelles, quoique selon les loix ils dussent comparoître en personne.

2. ' Il défend aussi tout trafic aux Ecclesiastiques, ou que s'ils en font, ils n'auront point d'exemtion particuliere, [quoique les autres loix leur ayent accordé quelque chose pour cela.] Il renouvelle la défense [faite souvent par les loix & les Canons,] de recevoir dans le Clergé des personnes qui n'ont pas la libre disposition d'eux-mémes. Il ne veut pas non plus qu'ils soient admis dans les Monasteres ; [de quoi je ne sçai si les aup. 27. 1. tres loix avoient parlé.] ' Il casse dans la méme loi une Novelle qui permettoit absolument la répudiation, & remet en vigueur t. 1. p. 313. une Ordonnance faite sur ce sujet par Constance son pere ' en l'an 421. par laquelle il obligeoit à prouver les causes de répudiation, & ordonnoit diverses peines contre celles que l'Evangile n'approuve pas ; mais il permettoit aux parties de se marier à d'autres en certains cas : [ce que la discipline de nov. p. 26. 2. l'Eglise ne permet jamais.] ' La loi de Valentinien fait encore plusieurs autres réglemens qui ne regardent pas l'Eglise.

L'an de J. C. 452.

ARTICLE XXVI.

Affaires d'Espagne : Thorismond Roi des Visigots tué par Theodoric son frere, qui lui succede.

IL parut encore cette année plusieurs prodiges, [surtout] dans les Gaules vers le tems de Pâques. S. Euphrone Evêque d'Autun en écrivit au Comte Agrippin une lettre [qui est perduë. S'il faut rapporter à la descente d'Attila] ce que dit S. Pierre Chrysologue, que l'on étoit alors au milieu des épées des ennemis ; il nous assure que Dieu punissoit encore par bien d'autres playes les péchez des hommes. La terre, dit-il, refuse de donner ses fruits, le Ciel retient les influences favorables, l'air n'a plus cette température salutaire, la peste causée par ces déréglemens de la nature se répand par tout dans les villes & dans les campagnes, & extermine le genre humain par toutes sortes de maladies : & néanmoins accablés de tous les fleaux de la colere de Dieu, nous ne sçaurions nous résoudre à prier le Seigneur de ne nous pas corriger dans sa fureur.

Prosp. T. Idat. p. 28. P. Chrys. s. 43. p. 157.

Idace remarque que Mansuet qu'il qualifie Comte d'Espagne, & le Comte Fronton furent députés cette année aux Suéves pour traiter de la paix ; & ils en obtinrent les conditions qu'ils avoient ordre de demander : [c'étoit sans doute Valentinien qui les envoyoit.] Requiaire étoit alors Roi des Suéves depuis l'an 447.

Idat p. 29. p. 25.

L'AN DE JESUS-CHRIST 453. DE VALENTINIEN III. 28, & 29.

Marcien.

Opilio & Vincomalus Consuls.

Cass. Mar. Chr. ... 319. 32...

Opilion est marqué seul Consul [par Saint Prosper, par les Fastes d'Idace, &] par Saint Leon ; [ce qui suffiroit pour faire juger qu'il étoit Consul en Occident, quand nous n'aurions pas vû qu'il étoit Maitre des Offices sous Valentinien depuis 445. au moins. Onuphre dit qu'il étoit fils d'Aece : [mais je ne vois point sur quoi cela est fondé ; & je ne trouve point qu'Aece eut d'autres enfans que Gaudence & [1] Carpilion.] Ughellus cite une inscription qui porte qu'Opilion Préfet du Prétoire

Onu. p. 30... Ugh. t. ... 392. b.

1. Onuphre auroit-il Opilion pour Carpilion ?

& Patrice, avoit bâti à Padoue l'Eglise de Sainte Justine. Ughellus l'entend de celui-ci, qu'il fait aussi fils d'Aëce. [L'inscription ne parle point de son Consulat. Ainsi elle doit l'avoir precédé.] On assure que les Chartes de l'Eglise de Sainte Justine qui est aujourd'hui une Abbaye très-celébre & extrémement riche, font foi qu'Opilion y est enterré, & qu'il y avoit donné beaucoup de terres. L'an de J. C. 453.

[Attila qui étoit la terreur & le fleau des Romains mourut "cette année, aussi-bien que [1] Thorismond, 'qui avoit succédé l'année précédente à Théodoric Roi des Visigots son pere.] 'Jornande lui attribue "une victoire sur Attila dans le Païs des Alains. 'Saint Grégoire de Tours dit qu'il vainquit & subjugua les Allemans ou les Alains. 'Il paroît que ses Etats s'étendoient jusqu'au Rhône. 'S. Sidoine l'appelle "l'altier & intraitable Roi de la Gothie. 'Car il témoignoit dans ses actions beaucoup de fierté & d'arrogance, n'avoit que des desseins dangereux, & ne respiroit que la guerre & le carnage. Il n'aimoit pas les Romains, & ne cherchoit qu'à troubler la paix de l'Empire & celle de ses Etats propres, à qui la guerre n'eut pas été moins pernicieuse. [Il étoit peut-être offensé de ce qu'Aëce "l'avoit trompé en lui dissuadant de poursuivre Attila.] 'Saint Sidoine dit que Ferreol Préfet des Gaules fit par un dîner ce qu'Aëce n'eût pû faire par les armes, & qu'il empêcha Thorismond de prendre Arles, l'ayant gagné, tant par sa douceur & sa civilité, que par son entretien grave & plein d'esprit.

p. 20. | v. Attila. § 1. | Jorn. r. Got. c. 43. p. 675. 676. | v. Attila. § | Gr. Tur. h. Fr. l. 2. c. 7. p. 277. b. | Sid. l. 7. ep. 12. p. [illegible] | Ferocissimum. Feralis ac no[illegible] sius. | p. [illegible] | [illegible] chr. p. | p. [illegible] | Prosp. Idat. p. 29. | v. Attila. § | Sid. l. 7. ep. 12. p. 200.

'Au lieu qu'il souhaitoit la guerre, ses freres tâchoient de maintenir la paix; 'de sorte qu'ils étoient continuellement en dispute. Enfin n'y ayant plus moyen de le détourner de la guerre, ses freres se résolurent de le tuer, 'particuliérement Théodoric & Fréderic 'qui étoient les plus âgés. 'Un jour donc qu'il étoit malade, comme on le saignoit, Ascaleru son Officier après avoir emporté ses armes, cria qu'on le venoit attaquer; & en même tems se jetta sur lui avec quelqu'autres. Thorismond ne trouvant point ses armes prit un escabelle avec le seul bras qu'il avoit de libre, & tua quelques uns de ceux qui l'attaquoient. Mais il fut enfin tué lui-même. [Idace met ceci sur l'an [2] 452. en quoi il est suivi par Saint Isidore qui ne

Prosp. p. 54. c. | Gr. Tur. p. 277. b. | Idat. | Jor. r. Got. c. 36. p. 664. b. c. 43. p. 675. | 2

1. On l'appelle aussi Thurismond. *Isid. H. Chr.* Thorismo. *Idat.* Thorismod. *Prosp.*
2. Il y a de la confusion dans Idace, puisque si on le suit, il faut mettre la mort d'Aece en 453. & celle de Valentinien en 454. quoiqu'il ait été encore Consul en 455.

donne

L'an de J. C. 435.

donne qu'un an au regne de Thorismond. Cependant, selon S. Prosper, ce ne fut qu'en l'an 453. [& apparemment même sur la fin de l'année, puisque Jornande dit que Thorismond étoit alors dans la troisiéme année de son regne.] ' C'est ce que suit M. Valois, [& on juge la même chose "par les 13. ans non entiers de Théodoric son successeur, qui fut tué aussi par Euric son frere en 466.] Pour la marge de Victor de Tunne qui lui donne 10. ans, il est visible qu'elle se trompe.

p. 675. | Val. r.fr.l.4.p 172. b. | v. Anthéme. n. 1.

' Théodoric II. son frere qui lui succeda, comme nous venons de dire, 'appelle [Alaric] qui avoit pris Rome, son ayeul; [ce que je ne vois point qu'on explique.] ' Il semble que son pere lui ait fait étudier les poetes latins. Saint Sidoine qui jouoit quelquefois avec ce Prince, ' en fait une description avantageuse pour les qualitez du corps & de l'esprit. ' Mais pour la Religion, il en fait un hypocrite. ' Il l'appelle autre part un Prince tout martial, qui surpassoit même son illustre pere, qui étoit la gloire des Gots, & en même tems l'appui & le salut des Romains reduits à ne se pouvoir soutenir que par des barbares qu'ils avoient tant de fois vaincus.]

Idat. &c. | Sid. car. 7. p. 347. | p. 346. | l.1.ep.2.p.6 | p. 2.-6. p. 4. | p. 4. | car. 23 p.400.

Peu après que Théodoric se fût emparé du Royaume par un fratricide, Fréderic son frere alla faire la guerre de la part de l'Empire aux Bagaudes de la Tarragonoise, & les battit. Idace marque ensuite qu'il y eut des tremblemens de terre dans la Galice, & qu'on vit comme deux soleils qui se levoient ensemble, & qui sembloient combattre l'un contre l'autre.

Idat. p. 30.

ARTICLE XXVII.

L'Eunuque Héracle ruine Aëce par ses calomnies dans l'esprit de Valentinien, qui le tue.

L'AN DE JESUS-CHRIST 454. DE VALENTINIEN III. 29, 30.

' *Aëtius & Studius Consuls.*

Fasc.p.220.a| 460. 472. | Ma[illegible] | Pa[illegible]p.450. | Ba[illegible]p 454. §. 1. | O[illegible] 3.405.d. | Conc. t. 4. p. 575. a.

' CEUX qui ont mis dans Idace Aëce Consul pour la quatriéme fois, [ont cru sans doute] comme ' Baronius que c'étoit le Général de Valentinien. ' D'autres ont prétendu que c'étoit son fils. [Mais on a tout sujet de croire qu'il étoit d'Orient aussi-bien que Stude,] & que c'est ' celui qui étoit Comte des Domestiques sous Marcien en 451.

[Tout le monde espéroit sans doute que l'Empire d'Occi- L'an de J.
dent délivré d'Attila & de Thorismond alloit jouir de quelque C. 454.
repos, lorsque celui qui avoit le plus d'intérêt à ce repos, & le
plus d'obligation de le procurer aux autres, le troubla lui-mê-
me; & qu'en pensant s'établir dans une puissance plus absolue,
il perdit tout ensemble & la puissance & la vie. Le Général
Aëce a paru jusques ici le défenseur, & comme l'appuy de la
Marc. Chr. puissance de Valentinien.] 'Un Auteur l'appelle le salut de
l'Empire d'Occident, & la terreur d'Attila. [Il avoit été élevé
à tout ce qu'il y avoit de plus grand & d'éminent dans l'Em-
pire, jusqu'à être trois fois Consul. Il ne faut donc point s'éton-
ner que sa puissance soit devenue suspecte & formidable à un
Prince foible comme Valentinien.

Prosf. an. 454. ['Il avoit paru sans doute quelque défiance entr'eux,] puis-
que [quelque tems avant ceci] ils s'étoient assurés mutuelle-
ment de leur fidélité. Ils avoient aussi arrêté une alliance entre
Val.r.fr.l.4.p. leurs enfans, 'Valentinien ayant apparemment promis de ma-
174. Prosf. an. 452. rier Eudocie sa fille aînée à Gaudence fils d'Aëce. 'Tant de
liens ne purent cependant unir leurs cœurs, même empêcher
qu'il ne se formât entr'eux une inimitié toute entiere. Elle fut
excitée, à ce qu'on croit, par l'Eunuque Héracle, qui s'étant
insinué dans l'esprit de Valentinien par des services "intéres- Insincere.
sez, ou même peu honnêtes, s'en étoit tellement rendu le maî-
tre, qu'il le portoit sans peine à tout ce qu'il vouloit. Cet Eu-
nuque décriant donc dans son esprit la conduite & les actions
16. Gr.Tur.h. d'Aëce, lui persuada 'qu'il n'y avoit point du fureté pour lui
fr. l. 2. c. 8. p. que dans la mort de ce Ministre trop puissant.
277. c.

Prosf. Aëce de son côté donnoit quelque prétexte à la malice d'Hé-
racle par l'empressement qu'il témoignoit pour le mariage de
son fils; & il pressoit Valentinien avec trop de chaleur d'ac-
complir la parole qu'il lui en avoit donnée. [Du reste Saint
Prosper, Saint Grégoire de Tours & tous les Historiens té-
moignent croire que les accusations d'Héracle étoient une pu-
Val. p. 175. re calomnie.] 'Néanmoins ce qu'on accuse Aëce d'avoir fait
à l'égard du Comte Boniface, du Général Felix, & de quel-
ques autres, fait voir que quelques grandes qualitez qu'il eût,
il n'étoit point incapable de sacrifier sa conscience & son hon-
p. 175. 176. | neur à une fausse idée de grandeur & de fortune. 'On prétend
Buc. belg. p. même que c'étoit lui qui avoit attiré à dessein sur l'Empire les
318. §. 3. malheurs arrivés durant son administration, [mais on le pré-
tend sans preuve, & peut-être sans fondement.

L'an de J. C. 454.

'Saint Sidoine dit bien que la femme d'Aëce portoit son ambition jusqu'au diadème, & prétendoit voir regner un jour Gaudence son fils : '& que sur ce qu'en consultant l'avenir par des voyes impies & sacriléges, elle croyoit y avoir trouvé que Majorien seroit un jour Empereur : 'elle obligea son mari de le renvoyer chez lui par une espece de disgrace, ne pouvant l'obliger à lui ôter la vie, comme elle le souhaitoit. [Mais cela ne montre pas qu'elle songeât à autre chose qu'à voir regner Gaudence par le mariage d'Eudocie;] & nous donne même lieu de croire qu'Aëce qui avoit horreur d'assurer l'Empire à son fils par la mort d'un de ses Officiers, n'eût pas voulu le faire par la mort de son Prince, sans laquelle l'Empire lui pouvoit être assuré.

Sid. car. 5. p. 313. 315. p. 312. 313. p. 317. 318.

Avant que d'en venir à la mort d'Aëce, on tâcha de l'affoiblir & de le ruiner par diverses voyes.] 'Car on trouve que la Cour voulut détacher de lui son Questeur, ou Intendant des Finances, en lui offrant les premieres dignitez. Mais il préféra la fidélité qu'il avoit promise à Aëce, à tout ce qu'on lui put offrir : ce qui le fit estimer par ceux mêmes qui avoient voulu le rendre infidéle. Ce Questeur étoit le pere de Majorien dont nous venons de parler.

p. 312.

'On ajoute que ce Petrone Maxime qui avoit été deux fois Consul, contribua aussi à faire périr Aëce, '& que ce fut lui qui porta les Eunuques de la Cour à faire croire à Valentinien qu'il avoit des desseins criminels contre l'Etat, afin qu'ayant abbatu cet unique appui de l'Empire, rien ne l'empéchât de se venger de l'affront qu'il avoit reçu de l'Empereur, comme nous le dirons bientôt.

Jorn. regn. p. 654.a. Marc.| Idat. p. 31. Prosp. b. Vand. l. 1. c. 4 p. 136. 137.

['La mort d'Aëce étant donc résolue,] Valentinien lui manda un jour de le venir trouver en son Palais. 'Il vint avec Boece alors Préfet du Prétoire son intime ami, 'qui étoit aussi Patrice, '& avec quelques autres personnes de qualité qui lui étoient aussi unies. On le fit entrer [seul dans la chambre de l'Empereur] 'Et comme il faisoit instance pour le mariage de son fils, Valentinien irrité lui porta 'lui-même l'épée dans le sein, & le tua 'aidé par les Officiers qui étoient autour de lui, 'entre lesquels on nomme l'Eunuque Héracle. 'Ainsi périt au milieu du Palais Impérial [le plus généreux Capitaine de son siécle] par la main du plus lache de tous les hommes, 'qui
1. avoit [1] aussi peu de prudence que de courage, '& avec lui

Idat. p. 30. Prosp. Marc. Canis. t. 1. p. 161. b Idat. Prosp. Prosp. Idat. Vict. Cald. Prosp. Theoph. p. 92. d. Prosp. Sid. car. 5. pag. 318. [illegible] p. 342. Marc. Chr.

1. Actium Placidus mactavit semivir amens.

tomba l'Empire d'Occident, qui ne se releva jamais de cette chûte. L'an de J. C. 454. 'On prétend que Valentinien demandant à un Romain s'il avoit bien fait de tuer Aëce, cet homme lui répondit qu'il ne sçavoit pas s'il avoit bien fait ou non, mais qu'il sçavoit bien qu'il s'étoit coupé la main droite avec la main gauche.

Proc.b.Vand. l.1.c.4.p.187. d.

'Le Préfet Boëce, & les autres qu'Aëce avoit amenés avec lui furent tués aussi par les Gardes de l'Empereur, 'ayant été mandés seuls l'un après l'autre. [Tout le monde demeure d'accord que la mort d'Aëce arriva en 454.] 'peu avant celle de Valentinien; [mais personne n'en marque le jour.] 'Théophane dit que ce fut à Rome. 'Valentinien députa aussi-tôt un Justinien aux Suéves, & d'autres aux autres Nations [étrangeres] 'pour leur rendre raison de cette action, '& confirmer les traitez faits avec eux par Aëce. [Cette nouvelle excita apparemment une partie de ces Nations à la guerre.] 'Car nous trouvons qu'au commencement de l'année suivante, les Armoriques (c'est-à-dire la Bretagne & la Normandie) craignoient à toute heure de voir les Saxons sur leurs côtes: les Allemans avoient passé le Rhin, [peut-être vers Basle,] & les François ravageoient les Provinces de Mayence & de Reims. 'On marque que les Allemans habitoient alors la Souaube.

Prosp. Idat. Marc. Vict. P. Casd. Idat. Prosp. an. 455. Thph.p.92.d. b Idat. Val. p. 174. Buch. p. 518. §. 3. Sid. car. 7. p. 342. note p. 133.

ARTICLE XXVIII.

Maxime conjure contre Valentinien, & le fait tuer: Esprit & mœurs de ce Prince.

L'AN DE JESUS-CHRIST 455. DE VALENTINIEN III. 30.

'Valentinianus Aug. VII. & "Anthemius Consuls. v. Marcien. §. 9.

Prosp. Marc. &c.

VALENTINIEN perdit bien-tôt l'Empire qu'il avoit voulu se conserver par la mort d'Aëce. 'Tous les Auteurs en accusent Maxime 'irrité de l'affront que Valentinien lui avoit fait en la personne de sa femme, 'de la maniere que Procope le rapporte plus en particulier. 'On le cite aussi de Jean d'Antioche, [qui l'avoit sans doute pris de Procope.] 'Saint Sidoine sans parler de cette affaire, dit seulement que Maxime eut assez d'ambition pour faire tous ses efforts afin de devenir Empereur, ne pouvant souffrir d'en avoir un. 'Idace ne parle non plus que de son ambition pour regner.

Prosp.| Sid.car. 5. p. 118. Vict.T. Marc. Evag.l.2. c. 7. p. 298. a. b. Proc.b.Vand. l.2.c 4.p.186. 187. Val. r. fr. l. 4. p. 180. Sid. l.2.ep.13. p. 57. Idat. p. 31.

L'an de J. C. 455. 'Maxime employa pour cela quelques Officiers d'Aëce, quoiqu'il eût été lui-même cause de sa mort : [& ce moyen ne lui étoit pas difficile.] 'Car Valentinien, comme s'il eut cherché lui-même sa ruine, prenoit auprès de lui ceux qui avoient été Officiers & amis d'Aëce. 'Et pour les gagner plus aisément, il manda à Majorien de le venir trouver, [parce qu'ayant lui-même servi sous Aëce, il étoit plus propre qu'un autre à agir avec eux, & à lui marquer ceux en qui on se pourroit fier. On ne dit point si Majorien eut le tems de venir. On dit seulement que Valentinien put bien se faire accompagner de ceux qui avoient été à Aëce, mais non pas s'en faire aimer. Marc. Prosp. Sid. car. 5. p. 318. Sid. p. 318.

'Ils dissimulerent quelque tems, en attendant une occasion favorable pour le crime que la vengeance leur inspiroit : & enfin Valentinien qui étoit alors à Rome, étant sorti de la ville, Prosp.

1. & se [1] divertissant à se faire porter 'dans le champ de Mars entre deux 'lauriers, dit la Chronique d'Alexandrie, '[ou plûtôt] comme on le cite d'une édition de Saint Prosper, au lieu appellé les deux lauriers, dont il est parlé dans les Martyrologes ; 'deux Barbares amis ou Officiers d'Aëce nommés Marc. Cass. Vict. T. Pasc p. 320. b Buch. p. 519. §.

2. Traustila & Optila, ou [2] Occylla, 'se jetterent tout d'un coup sur lui à la vûe & au milieu de toute l'armée, [c'est-à-dire de toute sa Cour ;] '& après avoir tué d'abord l'Eunuque Heracle qui étoit auprès de lui, 'ils le percerent lui-même de plusieurs coups, sans que de tant de personnes présentes à ce crime, qui que ce soit se mît en devoir de l'empêcher ou de le punir. Idat. 'Evag. l. 2. c. 7. p. 298. a. Marc. Jorn. reg. p. 654. a. b Gr. Tur. p. 277. c. c Idat. Prosp. Prosp. Marc. Prosp.

[On convient que cela arriva l'an 455. Les Auteurs n'en marquent point le jour,] 'hors une édition de Saint Prosper qui porte que ce fut le 16 de Mars. 'Baronius le met de même sans en citer aucune autorité. [Le P. Petau, Onuphre, & M. Valois font la même chose.] 'Cuspinien cite d'un fort ancien Annaliste que Maxime prit la pourpre le 17 du même mois. [Ainsi Valentinien a regné 29. ans & près de cinq mois, à compter du 23 Octobre 425. qu'il fut déclaré Auguste.] 'Idace dit qu'il étoit dans la 31. année de son regne, [en comptant de l'an 424. qu'il avoit été fait César,] & dans la 34. année de son âge, qui devoit être achevée au commencement de Juillet. 'On prétend avoir son tombeau à Ravenne auprès de celui de sa mere. Buch. p. 519. §. 1. Canis. t. 1. p. 162. Bar. 455. §. 3. Cusp. p. 450. a. Idat. p. 36. Mab. it. It. p. 40. a.

1. Ludo gestationis intentum. 'S. Grégoire de Tours dit, *dum pro Tribunali residens concionaretur ad Populum.* [Je ne vois pas que cela se puisse accorder.] Gr. Tur. h. Fr. l. 2. c. 8. p. 58.

2. Qualifié *Buccellarius Aetii.*

Sid. car. 5. p. 318. 319. 'Valentinien expia ainsi par l'épée le crime que son épée avoit commis. Il ensevelit avec lui la gloire de la maison du grand Théodose, [& de tout le nom Romain dans l'Occident, dont l'Empire se démembra de toutes parts après sa mort jusqu'à qu'il périt entiérement peu d'années après.]

L'an de J. C. 455.

Proc.b.Vand. l.1.c.3.p.183. a. Sid. car. 7. p. 342. p. 348. Car.5.p.320. ' Ce Prince avoit été élevé dans une mollesse & une délicatesse de femme. ' Aussi il ne fit jamais paroître " ni courage; ni esprit digne de son rang. ' On honoroit seulement en lui l'ombre de la dignité Impériale, & les vices, ou au plus la noblesse d'une race accoutumée à porter le sceptre. ' S. Sidoine dit que depuis la mort d'Honoré on ne vit plus que malheurs & que brigandages de tous côtez. En quel état, dit il, auroit-on pû trouver de l'agrément, vû que le Chef de l'Empire [loin de pouvoir le gouverner sagement,] avoit besoin lui-même d'être conduit ? La Noblesse [Romaine] négligée depuis plusieurs années, se vit laissée dans l'oubli & dans le mépris : & la valeur de ceux qui servoient le plus l'Empire, n'étoit récompensée que de perfidie & d'ingratitude.

" semivir amens.

Pro. b. Vand. l.1.c.3. p.182. b. ' Aussi Valentinien bien loin de recouvrer ce que son prédécesseur avoit perdu, perdit lui-même [une partie de l'Afrique, & ce qui lui restoit de l'Illyrie, sans parler de ce que les Sueves conquirent dans l'Espagne] ' & les François dans les Gaules. Val.r.fr. l.4.p. 177. b.

[Non seulement son éducation efféminée l'avoit rendu incapable des travaux du gouvernement & de la guerre,] ' mais on assure qu'elle l'avoit même rempli dès l'enfance de toutes sortes de vices. Ses conversations ordinaires, dit Procope, étoient avec " des empoisonneurs, ou au moins avec des enchanteurs & des faiseurs d'horoscopes. Quoiqu'il eût une femme à qui il ne manquoit rien pour la beauté, [ni pour la naissance,] il se laissoit emporter à une passion brutale pour celles qu'il ne pouvoit aimer sans crime; ce qui lui faisoit mener une vie pleine de déréglemens & de desordres. Et nous avons vû que sa mort fut l'effet de la punition d'un de ces crimes. a.b.Theop. p. 93.b. Ced.p. 345.e. Zon.p. 40.b.|Manass. p.51.c.d. Proc.c.4.pag. 186.187.

Sur. 31.jul p. 368.§.14. ' Ainsi ce que dit le Prêtre Constance de son zéle pour la foi & de son respect pour les Ministres de l'Eglise, [ne pouvoit être qu'une apparence extérieure qui lui ôtoit peut-être à lui-même l'horreur qu'il eut dû avoir de sa vie. Et même ses loix contre les violateurs des sépulchres, & sur la Jurisdiction Episcopale, quoiqu'elles puissent être justes dans le fond, témoignent néanmoins dans leur maniere de parler peu de respect

L'an de J.C. 455. pour l'Eglise.] ' Pour le présent qu'on prétend qu'il donna à l'Eglise de S. Pierre à la priere de Sixte III. [ce n'est pas une grande marque de piété, ni une chose capable d'effacer la honte de ses autres actions.] ' M. Valois dit encore quelques autres choses des vices de Valentinien, [que je n'ai pas remarqué dans les auteurs originaux. Bar.455.§.4. Val.r.fr.l.4 p. 177.

Son regne ne fut pas seulement funeste par les malheurs des guerres & par les ravages que les Barbares firent par tout; mais par bien d'autres marques de la colere de Dieu.] ' En même tems que le débordement des peuples du Nord, comme une mer que rien ne peut arrêter, engloutissoit les villes, submergeoit les provinces & faisoit de toute la terre un seul naufrage, ' les greles, les "nielles, la famine, les maladies, la peste, les tremblemens de terre, achevoient ce que les Barbares avoient épagné. P.Chr. S. 20. p. 68. rubigo. p.69.'45.pag. 157.

' Les saints Evêques tâchoient de faire servir ces maux extérieurs au bien spirituel des Chrétiens & à la correction de leurs vices. Ils représentoient à leurs peuples que ce qu'ils souffroient étoit l'effet de la colere de Dieu irrité par leurs péchez; qu'il falloit l'appaiser par les jeûnes, par les prieres & par les aumônes; ' lui crier avec les Apôtres: Seigneur, sauvez-nous, nous périssons; ' lui consacrer une partie du jour & de la nuit même; ' enfin faire par la crainte de sa colere ce qu'il nous commande, si nous ne pouvons pas le faire encore par l'amour de sa bonté: il ne faut pas, disoient-ils, regarder les maux que nous souffrons comme des malheurs des tems, mais comme une punition du mépris qu'on fait de Dieu. Retournons donc à Dieu, afin que Dieu revienne à nous. Renonçons aux vices si nous voulons entendre parler de graces & de faveurs. Si Dieu est juste, il est aussi plein de miséricorde. Servons ce Dieu de bonté, afin de n'être pas réduits à servir des nations corrompues & des puissances injustes. Ib.'21.43.p. 72.149. S.p.43.150. S.20.p.68. S.21.p.72. S.43.p.149. p.149.

[Mais ni les fleaux de Dieu, ni les paroles de ses Ministres ne faisoient que peu d'effet sur les peuples.] Nous l'avons vû par les plaintes qu'en fait Salvien, & on le voit encore par celles de S. Pierre Chrysologue, qui gouverna l'Eglise de Ravenne durant presque tout le tems que Valentinien & Placidie sa mere y firent leur résidence: ' Rien, dit ce S. Evêque à son peuple, n'est capable de nous faire concevoir une juste douleur d'avoir offensé Dieu. C'est lui qui nous châtie continuellement, qui nous accable de tous ces maux, qui donne tant d'heureux p.69.

succès aux Barbares, qui fait pleuvoir sur nous ces grêles [si horribles & si fréquentes,] qui désole nos campagnes par la nielle, qui permet le triomphe de l'impiété ; enfin qui fait trembler la terre ; & nous ne tremblons pas nous-mêmes, & nous ne craignons pas encore ; nous n'évitons pas le mal ; nous ne nous tournons pas au bien : on voit toujours regner parmi nous une avarice aussi ardente & aussi insatiable : on ne respire que luxe & que vanitez : on n'entend parler que d'injustices criantes : on ne pense qu'à se piller les uns les autres, pendant qu'on perd son bien. 'Des gens qui ne pensent pas seulement à prier Dieu de répandre sur eux ses graces, peuvent-ils se plaindre d'éprouver les effets de sa colere ? David après les victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis, passoit les jours & les nuits dans les gémissemens & dans les pleurs ; & nous avons beau voir l'épée de nos ennemis sur nos têtes, nous n'en donnons pas pour cela plus de tems à Dieu ; nous n'en répandons pas seulement durant une heure des larmes en sa présence. Au contraire nous nous livrons avec plus de fureur aux rapines, aux impostures, aux parjures, aux tromperies, aux médisances, afin d'attirer sur nous le comble de la colere de Dieu, en mettant ainsi le comble à nos crimes.

L'an de J. C. 455.

p.45.p.149.

ARTICLE XXIX.

Maxime souhaite l'Empire comme le souverain bonheur : y arrive ; & aussi-tôt se reconnoît malheureux.

Marc. Chr. Idat. p.30. Cus. p.450.a. Idat. Grut. p.440.7.

'APRE's la mort de Valentinien, Maxime auteur de sa mort prit la pourpre, '& fut aussi-tôt déclaré Auguste à Rome 'le 17 de Mars, [dès le lendemain que Valentinien eut été tué.] 'Il déclara aussi César un fils qu'il avoit nommé Pallade.

'Ce Maxime étoit illustre par la noblesse & les dignitez de ses ancêtres : [& il ne faut pas douter qu'il ne fût parent de Petronius Probus, le plus puissant de Rome à la fin du IV. siecle.] 'On prétend qu'il étoit de la famille de l'autre Maxime qui usurpa l'Empire sur Gratien [en 383.] '& son petit fils, [mais par une fille ; 'car Victor fils unique du tyran Maxime avoit été tué tout jeune après son pere. Celui dont nous parlons, s'appelloit Petrone Maxime. S. Sidoine ne lui donne point d'autre nom ; & le P. Sirmond soutient que c'est une faute à Onuphre de

Proc. b. Van. l.1.c.4.p.186.d. Theoph.p.93.a. Val.t.4.p.179. Sid.l.2.ep.13. p.57. | Bir.p. 844.

L'an de J. C. 455.

de l'avoir appellé Anice. 'On cite cependant deux inscriptions pour ce nom, l'une de Goltzius qui y ajoute encore celui de Flavius, l'autre de Strada. Birag. p. 544.

'Il passa plusieurs fois par toutes les grandes charges de l'Empire avant que d'arriver à la souveraineté. 'Dès l'âge de 19 ans il étoit dans le Conseil de l'Empereur en qualité de Tribun & Notaire. Il fut ensuite trois ans 'Comte & Intendant "des largesses, comme on le voit par une loi de l'an 415. Il fut après cela Préfet de Rome" en 420. durant six mois, 'ou même durant dix-huit, tout cela 'avant que d'avoir achevé sa 25 année: [d'où l'on peut juger qu'il étoit né en 395. & qu'il avoit déja 60 ans ou environ, lorsqu'il eut l'ambition de monter sur le trône Impérial.] 'On a encore une inscription sur quelque ouvrage qu'il fit faire étant préfet de Rome. ['Aussi-tôt après] ou durant même qu'il étoit encore Préfet, & dès l'an 421. les Empereurs Honoré & Constance lui firent dresser une statue dans la place de Trajan, à la priere du peuple Romain & du Senat.

Sid. l. 2. ep. 13. p. 57. Grut. p. 449. c. remunerationum. 7. Cod. Th. t. 6. p. 373. 1. v. Honoré. § 60. Sid. n. p. 36. Grut. p. 449. 7. p. 10. 80. b. p. 449. 7.

[Nous avons" vû qu'il étoit Préfet d'Italie en 439. 440. & 441.] & dès l'an 439. il est appellé Préfet pour la seconde fois. [Je ne sçai si c'est qu'il l'eût déja été, ou que l'on comptât sa Préfecture de Rome.] 'Il doit encore avoir exercé une troisiéme Préfecture à la fin de 445. "s'il n'y a point de faute dans une loi du 8 Décembre. Il fut aussi deux fois Consul en 433. & en 443. '& l'on regarde comme un honneur tout particulier & tout nouveau, de ce que Valentinien se fit faire une médaille qui portoit au revers le nom & l'image de Maxime avec les habits consulaires. [Ce fut sans doute aussi en sa faveur] 'que dans l'année même de son second Consulat Valentinien ordonna que ceux qui auroient été deux fois Consuls, auroient le rang au dessus de tous les Consulaires, même de ceux qui seroient Patrices. 'Il arriva aussi enfin à la dignité de Patrice, ' dont il jouissoit déja, ce semble, en 445.

v. §. 3 p. 21. 1. 2. p. 46. v. 5. Sid. n. p. 37. Wilt. dipt. p. 21. Cod. Th. nov. 45. p. 19. 2. Sid. l. 2. ep. 13 p. 57. &c. Cod. T. nov. 3. p. 21. 1.

'Il avoit outre cela de grands biens, l'humeur commode, beaucoup d'amis, des belles Lettres, & tout ce qui peut faire paroitre cette vie agréable [à ceux dont l'esprit & le cœur ne s'élevent point au dessus de la terre des mourans.] Ainsi il vivoit dans la joie, dans les délices & la bonne chere, dans un grand repos, maître de son tems, ayant toutes ses heures réglées, & ne voulant point que rien troublât l'ordre de sa vie. [Assurément si les biens du monde peuvent rendre un homme heureux, Maxime l'étoit.

Sid. p. 58.

Dieu n'attendit pas à punir en l'autre monde cette vie voluptueuse qui paroît innocente à la plûpart des hommes, mais qu'il condamne d'une maniere si terrible dans son Evangile. Il le punit dès cette vie ; & ce fut en livrant ce mauvais riche aux desirs mêmes de son cœur. Cet homme si heureux, [si on le pouvoit être hors de Dieu,] n'étoit pas néanmoins encore content de son état. ' Il ne pouvoit souffrir d'avoir un Empereur au dessus de lui, & il vouloit être au dessus de tout le monde, croyant qu'une puissance souveraine étoit le souverain bonheur. Il fit donc tous ses efforts pour parvenir à l'Empire, & il fut assez malheureux pour y arriver. ' En entrant dans le Palais Impérial il crut être maître de toutes choses ; & il vit tout d'abord qu'il n'étoit plus même maître de son tems. Il falloit regler un nombre infini d'affaires, avoir l'esprit distrait de mille soins, ' & être esclave d'une infinité d'inquiétudes pour pouvoir regner sur les autres. ' Il fut aussi-tôt contraint de renoncer à sa vie tranquille & à ses heures réglées. ' Mais il se trouva de plus que son esprit qui avoit paru assez fort pour des Magistratures particulieres, étoit trop foible pour porter une couronne. Cette puissance sans bornes lui causa une espéce d'évanouissement & de vertige, [où il ne voyoit plus ce qu'il faisoit & ce qu'il avoit à faire.]

L'an de J. C. 455.

p. 57.

p. 58.

p. 57.

p. 58.

p. 57.

' S. Sidoine dit qu'il n'avoit pas encore achevé la premiere nuit dans le Palais, qu'il se repentoit déja de se voir ce qu'il avoit tant souhaité d'être. Un homme de Lettres nommé Fulgence disoit l'avoir entendu plusieurs fois s'écrier, lorsque sentant avec douleur le poids de la souveraineté, il regrettoit la tranquillité & la douceur de son premier état : Heureux Damocle, qui n'a été obligé de regner que durant un seul diner ! ' C'est pourquoi une personne qui lui avoit obligation, en ayant parlé à Sidoine dans une Lettre comme d'un homme extraordinairement heureux, Sidoine lui répond, que pour lui ce n'est pas-là son sentiment, & qu'il ne regardera jamais comme un bonheur d'arriver au gouvernement absolu de la République par des voies si précipitées & si dangereuses. Et il finit sa Lettre par ces paroles : ' Je ne sçai pas si on peut être heureux en aspirant à une couronne ; mais je sçai bien qu'on est malheureux d'y parvenir. Idace dit aussi que dans la vûe des troubles dont il prévoyoit qu'il alloit être agité, & ne pouvant souffrir les reproches que lui faisoit sa conscience d'avoir fait tuer [Aëce] & plusieurs autres par Valentinien, & ensuite Valentinien même pour regner au lieu de lui, il vouloit abandonner & Rome & l'Empire.

p. 58.

p. 57.

p. 58.

Idat. p. 31.

L'an de J. C. 455.

ARTICLE XXX.

Tout l'Occident en trouble : Avite est fait Général : Maxime épouse Eudoxie qui fait venir Genseric.

'LEs suites funestes de l'élevation de Maxime firent voir de plus en plus combien il étoit malheureux d'être Empereur. 'Comme il s'étoit acquitté avec honneur de toutes les grandes charges qu'il avoit eues, ['on se réjouit de le voir déclaré Empereur.] 'Car on croyoit qu'il seroit capable de bien gouverner l'Empire parmi les dangers [où mettoient tant de Barbares qui l'environnoient.] 'Néanmoins son élevation même [faite si promptement,] fit assez juger qu'il étoit auteur du meurtre de Valentinien ; & l'on en fut bientôt convaincu, lorsqu'on vit qu'au lieu de venger la mort de ce Prince, il reçut les meurtriers en sa grace & en son amitié. Sid.l.2.ep.13. p.58. p.58. Prof. L. p.55. Vict.T. Prof.

'Il ne parut pas non plus aussi capable de gouverner comme on l'avoit cru : de sorte que le peu de tems qu'il regna fut plein de troubles & de tumulte, aussi bien parmi les peuples, que parmi les troupes, soit les Romaines, soit celles des Barbares alliés. 'Tous les étrangers se soulevoient aussi, ou étoient déja en armes, comme nous l'avons dit des François & des Allemans. Rome même se croyoit prête à tomber entre les mains des Visigots, qui se préparoient aussi à la guerre. [Genseric peut bien encore avoir commencé dès-lors à s'emparer de ce qui restoit aux Romains dans l'Afrique,] 'comme il est marqué qu'il fit après la mort de Valentinien. Sid.l.2.ep.13. 58. Car.7. p.342. p.343. Vict. V. l.1.p. 5.

[Maxime n'eut pas le loisir de remédier à tous ces maux.] 'On sçait seulement qu'il déclara Avite alors retiré chez lui à la campagne, Général de toutes les armées Romaines, au moins de celles qui étoient [dans les Gaules,]' lui ordonnant, ce semble, en même tems de travailler à faire quelque traité avec les Visigots. 'Sidoine dit que dès qu'Avite eut été fait Général, les Allemans envoyerent faire des excuses de ce qu'ils avoient passé le Rhin, les Saxons cesserent de courir [les mers] & les Cattes (c'est-à-dire, les François) se retirerent vers l'Elbe [au delà du Rhin.] 'Mais on croit aisément qu'un Poëte qui fait le panégyrique de son beau-pere, ajoute quelque chose à la vérité. Sid. car. 7. p. 342. p. 343. p. 343. Buch. belg. p. 521. §.11. | Val.r. fr. pag. 179.

Sid. p. 344. 'Avite envoya premiérement à Théodoric Roi des Visigots An de J. C. 455.
n. p. 133. Messien, 'qu'il créa depuis Patrice, '& il le suivit bientôt lui-
Car. 7. p. 343. 344. même. 'Il entra à Toulouse ayant Théodoric à sa droite, &
p. 334. un des freres de ce Prince à sa gauche. 'Il avoit conclu la paix
p. 344. 345. avec lui, ou étoit sur le point de la conclure, lorsqu'il reçut les nouvelles de la mort funeste de Maxime, qui lui fit prendre d'autres mesures.

[Maxime s'attira ce malheur par la chose qu'il croyoit de-
Proc. b. Vand. voir être le plus grand affermissement de sa fortune.] 'Sa pre-
l. 1. c. 4. p. 188. c. miere femme pour laquelle on prétend qu'il avoit fait tuer Valentinien, mourut quelque tems après l'injure que ce Prince
c. | Pros. & alii. lui avoit faite. 'Dès qu'il se vit Empereur, il contraignit Eudo-
Pros. xie de l'épouser, 'sans lui permettre de pleurer Valentinien son mari, qui n'étoit mort que depuis très-peu de jours, [& qu'on sçavoit apparemment déja avoir été tué par les intrigues
Idat. p. 30. de Maxime.] 'Il maria de même [Eudocie] fille de Valentinien à son fils Pallade.

Evag. l. 2. c. 7. 'Eudoxie qui aimoit son honneur & son premier mari, ne
p. 298. b. Proc. p. 188. c. put souffrir de se voir malgré elle femme de celui qui avoit ôté
Proc. p. 188. c. la vie à Valentinien, '& sur-tout lorsque Maxime [esperant peut-être la gagner,] lui avoua qu'il l'avoit fait mourir, en ajou-
c. d. tant que c'étoit pour l'amour d'elle. 'Elle entra aussi-tôt en fureur, & n'espérant rien du côté de l'Empereur Marcien, [de quoi on ne dit point la raison,] elle dépêcha en diligence à Genseric, le conjurant par l'amitié qu'il avoit jurée à Valentinien, de venir venger sa mort, & la tirer de la violence qu'elle
Evag. p. 298. b. c. souffroit. 'Elle accompagna ses prieres de beaucoup de présens, & lui fit espérer que cette entreprise ne seroit pas difficile à exécuter, lui promettant de l'aider en tout ce qu'elle pour-
Buch. belg. p. 522. §. 1. roit. [Marcellin dit qu'elle lui en écrivit elle-même.] 'Bucherius [1] tire d'un endroit de Sidoine que celui qu'Eudoxie envoia 1. à Genseric pour l'amener à Rome, étoit Bourguignon.] Et
Sid. n. p. 134. | ce sens paroit plus naturel] 'que celui que le P. Sirmond &
Val. r. fr. pag. 181. M. Valois donnent au même passage.

Sid. car. 7. p. 348. 1. '*Infidoque tibi* (il parle à Rome) *Burgundio ductu Extorquet trepidas mactandi Principis iras.*



L'an de J. C. 455.

ARTICLE XXXI.

Maxime mis en pieces : Genseric pille Rome.

'GENSERIC n'avoit pas besoin de beaucoup de sollicitations. L'espérance de s'enrichir du pillage de Rome, étoit seule pour lui un assez puissant motif. Ainsi il se mit aussitôt en mer avec une grande flote, & vint droit à Rome. ' Dès qu'on en sçut la nouvelle à Rome, toutes les personnes qualifiées & autres se hâterent de s'enfuir. Maxime leur en donnoit toute la permission, & ne songeoit qu'à sauver lui-même sa vie par la fuite. ' Il fuioit effectivement déja, selon quelques-uns, ' mais n'étoit point encore hors de Rome, lorsque le peuple & les soldats s'étant soulevés contre lui, ' il fut attaqué à coups de pierres par le peuple ; ' & les " Officiers de Valentinien s'étant jetté sur lui, ' un soldat Romain nommé Urse, lui ôta la vie. ' Son corps fut traîné par la ville, ' déchiré en pieces par tout le monde, ' & enfin jetté dans le Tybre, n'ayant pas eu seulement l'honneur de la sépulture. ' Voilà comment son ambition fut punie par une mort prompte, extraordinaire & tragique. ' Il ne put conserver un Empire plein de troubles, où il s'étoit élevé par le crime, que durant un peu plus de deux mois, dit S. Sidoine, qui ne pouvoit manquer de n'être pas très bien instruit. [Mais cela n'empêche pas que les plus habiles ne suivent communément] un ancien Chronologiste qui marque la mort de Maxime le 12 de Juin, [jour propre de la Pentecôte. Ainsi il aura eu le nom d'Empereur trois mois moins cinq jours.] ' On croit que Pallade fils de Maxime fut tué avec son pere.

Proc. b. Vand. l. 1. c. 5. p. 189. a. | Prosp. &c. — Prosp. Vict. T. — Proc. p. 189 a. — Vict. T. Marc. — Idat. — Idat. — Proc. p. 189. a. — Prosp. — Jorn. r. Got. c. 45. p. 677. — Canis. t. 1. p. 161. — Prosp. Vict. T. — Proc. Prosp. | Marc. | Vict. — Sid. l. 2. ep. 13. p. 58. — p. 57. Marc. — Buch. belg. p. 522. §. 2.

" Famuli regii.

[Le 15 Juin] ' trois jours après la mort de Maxime, Genseric entra dans Rome, ' & l'ayant trouvée sans défense, il s'en rendit maître sans aucune peine. ' S. Leon vint au devant de lui jusques hors de la porte de la ville : & Dieu agit tellement sur l'esprit cruel de Genseric, que ce saint Pape obtint de lui que les Vandales épargneroient à la ville le feu, le carnage & les tourmens. Ils pillerent donc Rome avec une liberté toute entiere, chercherent & fouillerent par tout, & enleverent toutes les richesses de la terre que cette maîtresse du monde avoit amassées depuis tant de siécles. Ils y firent aussi un grand nombre de captifs, chacun emmenant ceux qui lui paroissoient les

Vict. T. Thp. p. 93. c. — Prosp. L. p. 54. — p. 54. | Vict. T. — 161. | Marc. | Idat. Evag. l. 2. c. 7. p. 29[illegible]

plus agréables ou les plus utiles: & Genseric fit emmener Eudoxie même à Carthage avec ses deux filles Placidie & Eudocie, '& avec Gaudence fils d'Aëce. L'an de J. C. 455.

Idat.

Proc b. Vand. l. 1. c. 5. 189. c. 'Entre les richesses que Genseric emmena à Rome, on marque un grand nombre de statues dont on chargea un vaisseau, & la moitié de la couverture du Capitole qui étoit d'un cuivre très-fin, couvert d'un or très épais, Thph. p. 93. c. d. 'des vaisseaux sacrés tous d'or enrichis de pierreries, c. d. | Proc. b. Vand. l. 2. c. 9. p. 255. c. '& ceux du temple des Juifs que Tite avoit apportés à Rome après la prise de Jerusalem. Bar. 455. §. 4. 13. 'Baronius prétend que les Eglises de Latran, de S. Pierre & de S. Paul furent épargnées par Genseric, comme elles l'avoient été par Alaric. Mais il n'en allégue point de preuves considérables. Evag. p. 98. c. 'S'il en faut même croire Evagre, il mit le feu à la ville.

Prosp. | Vict. T. 'Le pillage de Rome dura 14. jours, b Sid. car. 7. p. 335. 'au bout desquels, Genseric s'en retourna à Cartage, y rapportant les richesses que Rome en avoit autrefois tirées. Proc. p. 189. b. 'Il arriva heureusement avec tous ses vaisseaux, hors celui, dit-on, qui portoit les statues, lequel périt en chemin. [Nous verrons "autre part Vict. V. l. 1. p. 9. 'avec quelle charité S. Deo-gratias alors Evêque de Carthage assista les captifs de Rome dans le misérable état où ils étoient. v. S. Eugene de C.

["Marcien envoya plusieurs fois des Ambassadeurs à Genseric pour le prier de lui renvoyer Eudoxie & les Princesses ses filles, & il ne le put obtenir. "Ce ne fut qu'après l'an 461. que Genseric renvoya Eudoxie à Leon successeur de Marcien, avec Placidie sa seconde fille. Pour Eudocie, il l'avoit mariée à Hunneric son fils aîné, "qui eut d'elle Hilderic, celui qui regna quelque tems après, & qui rendit enfin la paix à l'Eglise d'Afrique. Nous avons marqué sur l'Empereur Leon ce qu'on trouve du reste de la Vie d'Eudoxie & de ses filles, dont la derniere épousa Olybre depuis Empereur. v. son titre §. v. S. Leon §. v. S. Fulgence. §.

ARTICLE XXXII.

D'Idace Evêque de Chiaves, & de sa Chronique.

[DANS l'Histoire de ce regne nous nous sommes souvent servis de la Chronique d'Idace, & nous l'y avons vû lui-même employé à procurer la paix à l'Espagne. C'étoit sa patrie.] §. p. 26. Idat. Chr. p. 2. 'Car il étoit natif de la ville de Lamego [sur la riviere

L'an de J. C. 455. de Minho dans la Province de Bretagne,] comprise en ce tems-là dans la Galice, [& aujourd'hui dans le Portugal.] 'Il demeura orphelin étant encore tout petit, & dès cet âge ayant quitté l'Espagne, il alla en Orient où il vit Saint Jerome, Euloge de Césarée, Jean de Jerusalem, & Théophile d'Alexandrie. C'étoit quelques années avant l'an 420. [& peut-être en l'an 406.] sur lequel il parle de toutes ces personnes. 'Il dit qu'il avoit été peu instruit dans les lettres humaines, & encore moins dans l'étude de l'Ecriture. [Le premier peut être assez véritable ; mais pour l'autre, Saint Leon en jugeoit sans doute autrement] 'lorsqu'il le choisissoit pour travailler avec lui contre les Priscillianistes.

p. 3. 10. | p. 2. | Leo. ep. 31. c. 17. p. 162. b.

'Il fut élevé à l'Episcopat en la 3. ou 4. année de Valentinien III. 'qu'il compte depuis qu'il eut été fait César. [Ainsi c'étoit environ 427. Sigebert, & la plûpart des autres le font Evêque de Lamego.] 'Et véritablement il est assez difficile de juger par les termes de sa préface, s'il veut dire qu'il étoit natif ou Evêque de cette ville. 'Mais dans sa Chronique, il dit que l'Evêque Idace fut pris dans l'Eglise *d'Aquæ Flaviæ*, & qu'après une captivité de trois mois, il retourna à *Flaviæ*. Comme il est visible qu'il dit cela de lui-même,] 'le P. Labbe ne fait point difficulté de dire qu'il étoit né à Lamego, & Evêque *d'Aquæ Flaviæ*. 'Saint Leon & un Ancien qui a écrit sur les hommes illustres, se contentent de dire qu'il étoit Evêque dans la Galice, 'comme il le marque assez lui-même. [Pour la ville *d'Aquæ Flaviæ*, Sanson la met dans l'Audience de Brague, & l'appelle autrement *Aquæ Leæ Turodorum*. 'On prétend que c'est aujourd'hui celle de Chiaves à l'extrémité du Portugal, [que Sanson marque avoir été autrefois un siége Episcopal.] 'Quelques personnes habiles veulent qu'il fut Archevêque de Lugo. [Mais il suffit pour leur répondre de remarquer qu'Idace étoit Evêque dès 427. '& qu'Astere l'étoit de Lugo six ans après.

Idat. p. 4. | p. 30. | p. 2. | p. 39. 40. | Lab. script. t. 2. p. 496. | Cav. p. 249. | Leo. ep. 93. c. 17. p. 168. 2. | Mir. S. p. 104. | Idat. p. 4. 20. &c. | Ferr. p. 53. 1. | Leo. t. 2. p. 827. 828. Dupin t. 4. p. 557. | Idat. p. 20.

[Nous avons dit ci-dessus qu'en 431. les Naturels de la Galice l'envoyerent dans les Gaules où étoit Aëce pour obtenir quelque secours des Romains contre les Suéves qui avoient rompu la paix faite avec eux, & qui les pilloient.] Il revint des Gaules l'année suivante avec le Comte Censorius, [envoyé pour rétablir la paix dans le païs.] 'Il apprit en 433. des nouvelles de l'Orient par un Prêtre Arabe qui vint en Galice, & qui lui apporta apparemment des lettres des amis qu'il avoit faits en ces païs-là.

p. 19. | p. 20.

p. 24. — L'an de J. C. 455.

'L'an 445. il examina avec l'Evêque Turibe des Manichéens qui se cachoient à Astorga, & envoya à Antonin Evêque de Meride, [& Métropolitain de la Lusitanie,] les actes de cette procédure. [Ce fut peut-être sur cela que Saint Leon

Leo. ep. 93. c. 17. p. 168. 1. d.

écrivit en 447. une grande lettre à S. Turibe,] 'à la fin de laquelle il dit qu'il falloit assembler un Concile de toute l'Espagne ;

2. b.

'ou si cela ne se pouvoit pas, assembler au moins les Evêques de la Galice, & que Turibe, Idace, ou un autre Evêque veilleroient sur ce qui se passeroit dans cette assemblée, ou plûtôt qu'ils prissent soin de la faire tenir.

Idat. p. 39. 40.

'L'an 462 ou 463. Idace trahi par quelques délateurs fut pris par les Suéves dans l'Eglise de Chiaves le 26 de Juillet : & après trois mois de captivité, il retourna malgré ses ennemis à Chiaves au mois de Novembre. [Nous allons voir qu'il vivoit encore en 469.]

pr. p. 8.

'On assure qu'il mourut sous le regne de Leon [avant 473.] dans une grande vieillesse.

p. 4.

'Le peu de repos dont il pouvoit jouir parmi les malheurs de son tems, [& les guerres continuelles des Suéves & des Gots,] ne l'empêcherent point de faire une Chronique pour continuer celle de S. Jerôme. Il dit lui-même que depuis la fin de Valens ou il la commence, jusqu'à la 3. année de Valentinien III. & à son Episcopat, il l'a faite sur ce qu'il avoit lû, ou avoit appris de personnes dignes de foi ; & tout le reste sur ce qu'il avoit vû & connu des miseres de son tems, où l'Empire Romain étoit réduit dans des bornes bien étroites, en danger de perdre même le peu qui lui restoit. Et ce qui est encore, dit-il, plus digne de larmes, je me trouve renfermé à l'extrémité du monde dans la Galice, où l'ordre & l'état de l'Eglise est renversé par des promotions indignes, où nous avons perdu la liberté, & où la Religion semble entiérement ruinée, soit par le renversement de la discipline, soit par le mélange des Nations qui nous dominent, & qui n'ont ni équité ni douceur.

Mir. p. 104.

'Aussi il remplit particuliérement sa Chronique des maux que souffroit l'Espagne par les guerres des Barbares, [par l'hérésie des Priscilianistes, & par le déréglement de la discipline.]

Idat p. 46.

'Il la conduit jusqu'à la troisiéme année d'Anthéme, [qui étoit l'an 469. de Jesus-Christ, & la 41. de son Episcopat.]

du Pin p. 558.

'Cette Chronique nous apprend beaucoup de choses, particuliérement pour l'Histoire d'Espagne.

Idat. pr. p. 3. 4.

'On voit que S. Isidore & divers autres ont tiré de-là presque tout ce qu'ils en ont dit.

Buch. Belg. p. 47. [illegible] Mere t. 1. p. 255. c.

'Mais elle n'est pas tout-à-fait exemte de fautes. Il y a

asurément

L'an de J.C. 455. assurément de la brouillerie pour la suite des années, par la faute ou de l'Auteur, ou des Copistes [qui ont pû compter quelquefois pour deux années la fin d'un Empereur & le commencement d'un autre.] 'Il semble néanmoins que ce soit Idace même qui ait marqué les années des Empereurs, & les Olympiades. Idat. p. 8. 'Il a aussi continué à l'imitation de S. Jerôme les années de la supputation d'Eusebe, depuis la naissance d'Abraham. pr. p. 5. 'L'Ere d'Espagne qui précede la nôtre de 30. ans, y est marquée à la marge deux fois au commencement, mais non dans la suite, Chr.p.6.8. 'si ce n'est par rencontre dans le Texte. p. 10. 49. [Pour les féries qu'on y lit en quelques endroits, il ne s'y faut pas toujours arrêter; car il y a assez souvent des fautes.]

'Le P. Sirmond qui nous a donné cette Chronique dont nous n'avons encore eu que des fragmens, Jorn. p. 3. 'y a joint des fastes consulaires qu'il croit pouvoir être du même Auteur, quoique cela ne soit pas assuré. p. 4. Il n'en a voulu donner qu'une partie qu'il a cru la plus nécessaire & la plus correcte. 'Le P. Labbe dans le premier tome de sa nouvelle Bibliothéque, Labb. p. 3. | & M. du Cange dans sa Chronique Pascale, Pasc. p. 439. les ont donnés entiers, depuis Brutus le premier de tous les Consuls, jusqu'au second Consulat
1. d'Anthême, [1] [qui est l'an 468 Ainsi ils finissent à un an près de la Chronique.] L'Ere d'Espagne seule y est marquée, [ce qui donne grand lieu de juger qu'ils sont d'un Espagnol,] 'quoiqu'ils ne s'attachent pas à l'Histoire d'Espagne. Nor.deDio.p. 11. a. 'Ils passent pour être fort exacts; ce qui n'empêche pas que l'Auteur ou les Copistes n'y ayent laissé glisser quelques fautes. Wilt. adv.p.8. b. [C'est aussi une Chronique, mais très abrégée.] Guillaume Cave les attribue à l'Auteur de la Chronique. Cave p. 249.

'On remarque qu'un Chronologiste François du tems de Charlemagne a fait un abrégé de la Chronique d'Idace. Voss. h.lat.l.2. p. 230. 231. 'Cet abrégé est dans Canisius. Cani. t. 2. p. 640. 661. [Et l'on voit bien qu'il y a diverses choses prises d'Idace: mais il va jusqu'à Justinien, beaucoup au de-là du tems de cet Auteur. 'On y trouve un endroit que M. Valois cite de Frederic, p.645.'Notit. G. p.324.1. [& qui n'est point dans l'Histoire de France qui porte le nom de cet Auteur.] Cet abrégé qu'on appelle un troisiéme livre est précédé dans Canisius par un second qui contient l'Histoire depuis Ninus jusqu'à Théodose, fait aussi, dit-on, par un François sous Charlemagne, tiré d'Idace & de

1. 'Le Cardinal Noris dit qu'ils vont encore plus loin dans le manuscrit [contre ce qu'assure le P. Sirmond,] & il se sert de cela pour montrer qu'ils ne peuvent pas être d'Idace. Mor p. [J'ai peur qu'il n'ait été trompé] par le *cætera quæ supersunt* du 'P. Labbe. Lab.bib. p. 15. 2.

p. 6… quelques autres. ' Il finit par un extrait tout corrompu de la pré- L'an de J.
face d'Idace sur sa Chronique qui suffiroit néanmoins pour mon- C. 455.
trer qu'Idace n'a commencé son travail que par Théodose, où finit la Chronique de S. Jerôme.

Voss. p. 231. ' Pour l'ouvrage contre Varimade Arien qui porte le nom d'Idatius Clarus, s'il a été écrit à Naples, il n'y a point d'apparence de l'attribuer à l'Auteur de la Chronique. [" Aussi l'on v.S.Eug.de C.
croit qu'il est de Vigile Evêque de Tapse en Afrique.

ARTICLE XXXIII.

De la Notice de l'Empire, & de quelques ouvrages qu'on y joint.

[" ON met ordinairement sous Valentinien III. & sous Note 13.
Théodose II. l'ouvrage qu'on appelle la Notice de l'Empire, les uns au commencement de Théodose, les autres dans ses dernieres années. Mais il semble qu'il est encore plus aisé de croire qu'elle a été faite dès le tems d'Honoré, & même avant l'an 407. depuis lequel les guerres étrangeres & civiles changerent entierement la face de l'Empire d'Occident.]
Buch. belg. p. 492. §. 1. ' Cette Notice est un abrégé de l'état où étoit alors tout l'Empire, quelles en étoient les Provinces, leurs gouverneurs, les autres Magistrats militaires & civils, leurs Titres, leurs Officiers; avec cela quelles étoient les troupes Romaines & étrangeres, de Cavalerie & d'Infanterie, de terre & de mer; en
§. 2. quel Païs étoient leurs quartiers: & on prétend même pouvoir juger par-là combien les Romains avoient de soldats.
Noti. pr. p. 9. ' Pancirole l'a fait réimprimer en 1593. avec de grands com-
p. 7. mentaires, ' dont le P. Labbe se mocque, aussi-bien que des images ajoutées dans cette édition pour représenter les ornemens & les autres choses propres à chaque dignité, mais sou-
add. p. 128. vent " fausses, [dit ce Pere.] ' On joint à la Notice une des- vanis.
cription de la ville de Rome, dont on ne sçait pas l'Auteur. On juge qu'il écrivoit sous Valentinien III. ou sous Honoré, [après l'an 410] à cause de ce qu'il dit dans son titre, que Rome desolée " quelque tems auparavant [par Alaric,] s'étoit aliquando
rétablie avec plus de gloire " par le soin du très-pieux Empe- piissimo
reur. [Il y a remarqué quantité de temples & d'autres monu- Imperio.
mens du Paganisme, & aucun, comme je crois, du Christia-
p. 148. nisme,] quoiqu'il n'oublie pas " les lieux les plus sales & les latrinæ, lu-
plus infâmes. [Ainsi il faut que ce fût un payen. Je ne trouve panaria.

L'an de J. C. 455. v. Valent. §. 7. point que Vossius en dise rien.] 'Il parle de "P. Victor, Auteur d'une autre description de Rome assez 'semblable à celle de l'anonyme, & qu'on joint aussi à la Notice. 'On prétend qu'elle est du tems de Valentinien I. A la description anonyme de Rome, le P. Labbe en joint une de Constantinople, dont l'Auteur aussi n'est pas connu. Il la croit faite sous Arcade ou sous Théodose II. 'Mais plûtôt sous le dernier [après l'an 424.] 'puisqu'il y est parlé des Palais de Placide & d'Eudocie à qui on donne le titre d'Augustes, [que Placidie n'a eu à Constantinople qu'en 424.] Les Eglises y sont marquées. Voss. h. lat. l. 2. c. 8. p. 119. Noti. p. 256. Cong. h. r. p. R. p. 114. Noti. add. p. 149. pr. p. 17. add. p. 157.

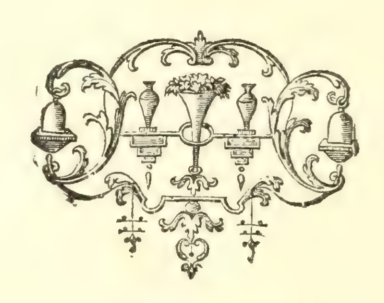
'Après cette description, le P. Labbe a mis un autre ouvrage anonyme comme les précedens, intitulé : "de ce qui regarde la guerre. Et il traite en effet de diverses choses sur ce sujet, principalement des machines : Mais il veut encore qu'on regle, & qu'on réforme même d'autres choses dans l'Etat, comme les libéralitez des Princes, la monnoye, les loix. 'C'est un Particulier qui vivoit sans emploi, & ce semble un philosophe, qui se croyoit capable de donner des avis aux Empereurs à qui il adresse son ouvrage. 'Il promet que si on les suit, les Empereurs en remettant la moitié des impots, auront le double de leurs richesses en or & en argent, & que les marchands, les laboureurs, les soldats, tout le monde sera dans la joie & dans l'abondance. 'Je pense que tous ces grands avis se réduisent à vouloir que les Princes moderent leurs libéralitez, '& que se réservant l'or & l'argent pour eux, ils ne donnent pour les soldats & ne laissent pour le commerce ordinaire que de la monnoye de cuivre, comme il prétend que cela s'étoit fait jusqu'à Constantin. p. 164. de rebus bellicis. p. 167. 168. p. 166. p. 168. 171. p. 179. 170.

'Il se plaint beaucoup des Gouverneurs qui se regardoient comme envoyés dans les Provinces, non pour y rendre la justice, mais pour s'y enrichir aux dépens des Peuples ; ce qu'ils faisoient, dit-il, avec une cupidité exécrable, d'autant plus odieuse, qu'on se trouvoit accablé par ceux mêmes desquels on devoit attendre son soulagement. 'Outre les maux qu'ils faisoient eux-mêmes, ils envoyoient des Sergens & d'autres Officiers aussi avares qu'eux, qui achevoient d'emporter ce qui pouvoit rester au pauvre peuple, qui ne tiroient jamais rien pour l'épargne, qui ne faisoient jamais un contrat qu'ils n'y trouvassent moyen de piller. S'il falloit faire une recrue, s'il falloit acheter du bled ou des chevaux, s'il falloit faire réparer les murailles d'une ville ; ce leur étoit autant d'occasions de p. 172. p. 173.

faire de nouvelles injustices. Notre Philosophe dit fort bien que pour rémedier à ces maux, il faut mettre de bons Gouverneurs. [Mais il ne dit point comment il faut les former ou les trouver.] L'an de J. C. 455.

V. i...app.p.8. c. b Notit. add. p. 165. 'On met cet Auteur du tems de Théodose II. Mais il marque [1] assez clairement que les Empereurs à qui il s'adresse avoient des enfans, [au moins l'un de ces Princes:] car il ne s'adresse quelquefois qu'à un, qu'il marque même assez clairement avoir vaincu des tyrans. [Ainsi ce pourroit plûtôt être Théodose I. Il paroît toujours que c'étoit à un Empereur d'Orient,] p. 187. 'puisqu'il s'étend à marquer comment il falloit faire la guerre aux Perses. p. 170. 'Il est certain que c'étoit en un tems où l'on pouvoit condamner la conduite de Constantin, [c'est-à-dire, après le regne de Constance; & la maniere dont il le fait donne sujet de croire qu'il étoit payen. S'il y avoit preuve qu'il n'écrivoit que sous Théodose le jeune, ç'auroit été avant l'an 437.] Cod. Th. chr. p. 178. 'auquel ce Prince fit faire son nouveau Code, [pour ôter la confusion de tant de loix souvent contraires les unes aux autres.] Not. add. p. 189. 'Et c'est ce que cet Auteur demande qu'on fasse. [Le P. Labbe en a retranché] p. 170. 172. 176. 'les figures des monnoyes & des machines que l'Auteur même promet, & qu'on voit, mais très-mal faites, dans l'édition de Panc. p. 201. &c. 'Pancirole.

1. Qui Romano nomini debitos affectus propagatis in filios.



L'EMPEREUR

AVITE.

L'AN DE JESUS-CHRIST 455.

Valentinianus Aug. VIII. & Anthemius Consuls.

v. Valent. III. §. 28. ON a vû "en un autre endroit comment Petrone Maxime, pour satisfaire ou son ambition ou sa vengeance, fit tuer le 16 Mars 455. Valentinien III. en qui l'Empire Romain conservoit encore l'image de son ancienne majesté. Car les neuf Empereurs qui le suivirent durant 20. ans en eurent à peine l'ombre, qu'Odoacre dissipa bien-tôt pour changer cet auguste Empire en un Royaume Barbare. Maxime crut jouir du fruit de son
Ibid. §. 30. crime "en se voyant proclamé Auguste dès le lendemain qu'il l'eut commis. Mais il ne goûta que ce seul jour la douceur qu'il s'étoit figurée dans la puissance souveraine. Dès le lendemain il en sentit l'amertume & le poids. Il gémit durant un peu plus de deux mois de se voir en qualité de Prince, l'esclave d'une infinité de chagrins & d'inquiétudes, & finit une grandeur malheureuse par une mort honteuse & cruelle le 12 Juin au plus tard, pour aller éprouver dans l'éternité la rigueur des tourmens préparés aux têtes couronnées quand elles sont criminelles. Trois jours après sa mort, Genseric Roi des Vandales entra dans Rome, & la pilla durant 24. jours, c'est-à-dire, apparemment depuis le 15 de Juin jusqu'au 29.]

'Maxime durant le peu de jours qu'il regna avoit choisi pour Général de ses armées Avite 'Seigneur Gaulois 'du païs d'Auvergne, & Sénateur Romain. 'Goltzius l'appelle Flavius Mœcilius Avitus, & cite pour cela une médaille où il est appellé Auguste. Le P. 'Sirmond ne doute point cependant que ce ne soit lui qui est nommé Eparchius Avitus Consul dans une inscription, 1 quoiqu'on n'y voye aucune marque que ce fut un Em- Sid. car. 7. p. 342. Idat. chr. Gr. T. h. f. l. 2. c. 11. p. 208. b. Sid. p. 3?? b Goltz. p. 155. c. Sid. n. p. ???.

1. 'Le P. Sirmond se fonde sur ce qu'on ne trouve point d'autre Avite Consul;

Sid. car. 7. p. 330. c. 23. 412. not. p. 61. pereur. ' Nous avons ſon éloge fait par S. Sidoine ' qui avoit époufé ſa fille nommée Papianille. L'an de J. C. 455.
Gr.Tur.l.2.c. 21.p.283.a. ' Ecdice étoit frere de Papianille, [mais apparemment d'un [1] autre pere,] puiſque ſa famille n'avoit pas encore eu de Patrice. ' Agricole étoit auſſi frere de Papianille. 1.

l. Sid. l. 5. ep. 16.p.146.147 l. 2. ep. 12. p. 56.not. p. 34. car. 7. p. 335. p. 349. p. 335. Val.r.fr.l.4.p. 382. ' Avite étoit d'une race illuſtre par les Préfectures, & par la dignité de Patrice qu'avoit eu Philagre. [On ne dit point en quel tems, ni ce que Philagre étoit à Avite. ' Il n'avoit pas néanmoins de grands biens. ' Saint Sidoine rapporte tout ce qu'on ſçait de lui juſqu'à ſa promotion à l'Empire. ' Il ſuffit de dire qu'il avoit exercé dans les Gaules les premieres Charges de la Juſtice & de la guerre. Victor de Tunne dit qu'on [2] honoroit ſa candeur qui étoit parfaite, & l'éloignement qu'il avoit de faire tort à perſonne. 2.
Gr.Tur.h.fr.l. 2.c.11.p.280. ' Il ſemble néanmoins qu'il ne fut pas aſſez réglé pour ſes mœurs.

Sid. car. 7. p. 343. ' Maxime l'ayant fait Général des armées Romaines, l'envoya à Toulouſe trouver [Theodoric II.] Roi des Viſigots pour empêcher qu'il ne rompît la paix avec l'Empire, comme on le craignoit.
p. 340. 341. 345. 346. ' Avite avoit du crédit parmi les Gots. Ainſi il n'eut pas de peine à obtenir d'eux la continuation de la paix.
p. 346. ' Mais la nouvelle de la mort de Maxime étant arrivée à Toulouſe dans ce tems-là,
p. 345. p. 347. ' Théodoric preſſa Avite de prendre la pourpre, lui promettant de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir;
not. p. 134. ' ou Avite même l'engagea à appuyer le deſſein qu'il avoit de la prendre,
Gr.T.p.280.b ' s'il eſt vrai qu'il ait ſouhaité cette dignité, comme le dit S. Grégoire de Tours.

Buch.belg.l.p. 523.§.6. | Sid. n.p.135.|Idat. ' Avite fut dès lors proclamé Auguſte à Toulouſe par les Gots le 10 de Juillet. [Mais il ne ſe porta pas néanmoins encore pour Empereur.]
Sid. car. 11.p. 347. ' Il revint de Toulouſe ſur les terres de l'Empire, & y rapporta l'heureuſe nouvelle de la paix avec les Gots.
p. 347.349. ' Toutes les perſonnes de qualité s'étant aſſemblées auprès de lui en un lieu nommé Ugerne,
Valer. ' qu'on croit être Baucaire ſur le Rhône, ou l'Iſle de la Vergne qui eſt tout auprès,
Sid. p. 347. 349. ' le preſſerent d'accepter l'Empire, & d'en prendre ſolemnellement les marques. On réſolut que cela ſe feroit trois jours après en certain lieu, [c'eſt-à-dire] à
Idat. p. 31. ' Arles, où il fut de nouveau pro-

Jor. r. Got. c. 45. p. 679. [Mais n'en feroit-ce point un ſubrogé?] Car l'inſcription eſt de Rome. ' D'autres inſcriptions l'appellent ſimplement Avite.

Ibid. Byz. fa.n.p.68.2. 1. Le P. Sirmond le fait fils d'Avite; [mais ne répond point à cette difficulté.] Il a neanmoins pour lui Jornande; [mais qui peut avoir confondu un beau fils avec un fils.]

2. *Virum totius ſimplicitatis & innocentiæ.*

L'an de J. C. 455. clamé Auguste par les armées, ' & par les personnes les plus qualifiées des Gaules, ' 75. jours après la prise de Rome par Genseric, [& ainsi le 8. jour d'Août, ou au plutard trois semaines après.] Ensuite de cette proclamation, le Roi Théodoric & ses freres vinrent à Arles, & y furent reçus comme amis d'Avite qui devoit l'Empire à leurs armes, aussi-bien qu'aux suffrages des Gaulois.

' D'Arles Avite alla à Rome, où il étoit appellé par le peuple, & il y fut reçu comme Empereur. Il députa à Marcien pour le prier de consentir à son élevation, ' & il obtint ce qu'il desiroit de ce Prince [qui ne cherchoit que la paix & le bien public.] ' Ainsi ils gouvernerent ensemble avec union l'Empire Romain, [l'un en Orient, & l'autre dans le peu qui restoit de l'Occident.] ' Mais cette union ne se conclut apparemment que l'année suivante. ' Avite amena à Rome avec lui Saint Sidoine son gendre. ' Il donna le soin de son Palais à Consence Gaulois de Narbonne, dont Saint Sidoine fait l'éloge.

[Il semble qu'Avite ait été dès cette année dans la Pannonie,] puisque Sidoine dit que par un simple voyage, il réunit à l'Empire cette province qui en étoit séparée depuis tant d'années. ' Ce Païs avoit en effet été possédé par les Gots] durant 50. ans, [depuis 377.] jusqu'à l'an 427. que les Romains le retirerent. [Mais ce ne fut que "pour le céder aussi-tôt après aux Huns.] ' Après la mort d'Attila [en 453.] ses enfans à qui sa mort ne fut qu'une matiere de crimes, se ruinerent tous par des guerres furieuses, plûtôt que de céder les uns aux autres. Les deux Pannonies, & toutes les autres provinces des environs du Danube se ressentirent de ce trouble. ' Jornande assure que "Marcien donna de nouveau la Pannonie aux Gots, ' qui la partagerent entr'eux. ' La Vie de Saint Severin nous assure aussi que les Gots occupoient la basse Pannonie avant que d'en sortir; ce qui n'est pas expliqué. Ils reconnoissoient l'Empire d'Orient, comme on le voit par Jornande. Et en effet la Pannonie faisoit partie de l'Illyrie "que Valentinien III. avoit cédée à Théodose le jeune. De sorte que je ne sçai pas quelle vérité il peut y avoir dans ce que dit Saint Sidoine, qu'Avite avoit réuni les Pannonies. Savaron ni le P. Sirmond ne l'expliquent point. ' Bucherius le reduit à quelque traité d'alliance qu'il fit avec les Ostrogots qui venoient d'y entrer, afin d'être appuyé par tous les Gots. Seroit-ce encore qu'il auroit été reconnu par la Norique, ou quelqu'autre province

Marginal notes: Jo... Sid.pag. ... | Vict.T. | Marius. | Idd.chr.G. | Idat. p. 31. | p.32. Buch. de B.p.324. §. 2. | Idat. p. 32. | Sid.n. p.155. | Car.7.p.330. | Car.23.p.412. | Car.7. p.34.. | Marc.an.427. | v. Attila. §. 2. | Boll.8. jan. p. 456. §. 7. | Jorn. r.Got.c. 50.p.(17. | v. son titre. §. | c.52.p. 89. | Boll.8. jan.p. ... | v. Valent. III. §. | Buch.B.... ...

voisine de la Pannonie qui se seroit tirée alors du joug des Huns ?] L'an de J. C. 455.

Boll. 8 jan. p. 486. §. 4. §. 7. 'La Vie de S. Severin Moine qui vint d'Orient prêcher la pénitence dans la basse Norique ' peu après la mort d'Attila, nous représente tout ce pays comme sujet aux Romains, & néanmoins plein de Barbares, les uns alliés, les autres ennemis de l'Empire, qui y faisoient de grands maux, pilloient & ravageoient les villes & la campagne. [Divers Barbares d'au-delà du Danube, comme les Ruges, les Allemans, les Quades, les Herules, & d'autres y faisoient souvent des courses & Enn. v. Ant. p. 419. saccageoient les meilleures villes.] 'On y joint même les François & les Saxons; & on dit qu'ils étoient assez impies pour im- Boll. 8 jan. §. 28. moler la vie des hommes à leurs fausses Divinitez 'Tant que l'Empire Romain avoit eu quelque force, le public entretenoit des garnisons en diverses villes de ce pays pour en garder les frontieres. Mais la foiblesse des Princes [qui succéderent à Valentinien,] leur ôtant le moyen de payer ces garnisons, elles se débanderent peu à peu jusqu'à celle de Passau qui dura un peu plus que les autres.

[Outre ces maux que ces Barbares causoient dans ces provinces,] on marque que la ville de Sabarie [dans la Pannonie dont S. Martin étoit originaire] fut ruinée cette année par un tremblement de terre. L'ancien Chronologiste qui rapporte ceci, dit que ce fut le Vendredi 7 de Septembre. [Mais il y a faute dans les chiffres, ou cela n'arriva que l'année suivante.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 456. A. G.

Vict. Marc. &c. 'Les Fastes marquent pour les Consuls de cette année" Va- v. Marcie Sid. car. 11. p. 330. rane & Jean. 'Cependant il est visible par S. Sidoine qu'Avite y prit le Consulat. 'Son nom se trouve encore marqué dans n. p. 126. | Savar. p. 76. quelques inscriptions, ' aussi bien que dans les fastes d'Idace : Pasc. p. 450. [& il le seroit sans doute aussi dans les Lettres de S. Leon, si Buch. belg. p. 524. §. 1. nous en avions quelqu'une de cette année.] 'Les Empereurs ne manquoient jamais en effet de prendre le Consulat l'année Sid. n. p. 216. | Val. r. fr. l. 4. p. 382. d'après leur promotion. ' C'est ce qui fait juger que Marcien n'avoit point encore approuvé au commencement de cette année l'élection d'Avite. Ainsi il nomma tous les deux Consuls: & quoiqu'Avite se fût fait Consul, cependant comme son autorité dura fort peu, & finit dès cette année, les Chronologistes mêmes de l'Occident, comme Victorius & Cassiodore, ont suivi ceux de l'Orient, sans avoir égard à son Consulat.

Le

L'an de J. C. 456. ʹLe premier jour de cette année, S. Sidoine son gendre prononça son panégyrique en présence du Senat, ʹ& du peuple. Il fut écouté avec de grands applaudissemens. [Il ne fut pas néanmoins Prophéte] ʹdans les heureux succès qu'il promit sous ce nouveau Prince, marquant particuliérement la conquête d'Afrique. [Ce fut sans doute à l'occasion de ce poëme] ʹqu'on lui dressa en ce tems-ci une statue d'airain à Rome dans la galerie de Trajan. Car. 7. pag. 330. 8. p. 350. p. 350. 7. p. 349. 340. 8. p. 350. ʹl. 9. ep. 16. p. 284. n. p. 102.

ʹIl faut mettre apparemment en cette année ce que dit Idace, que 400 [Herules ou] Erules vinrent descendre en Galice dans l'Audience de Lugo pour piller & ravager le pays. Ils furent aussi-tôt contraints de rentrer dans leurs vaisseaux par ceux qui accoururent pour s'opposer à eux. Mais en s'en retournant ils firent de grands ravages dans la Biscaye. [Idace ne dit point d'où venoient ces Herules.] ʹJornandè les fait originaires de la Scandinavie, d'où il dit que les Danois les chasserent. ʹIl prétend que vers le milieu du IV. siécle ils demeuroient près des Palus Méotides. ʹProcope qui parle amplement de cette nation, dit que leur ancienne demeure étoit au dessus du Danube, ʹd'où les Huns passerent dans l'Illyrie du tems de l'Empereur Anastase [vers l'an 500.] ʹLes autres se retirerent dans l'isle de Thule [par laquelle je pense qu'il entend la Scandinavie.] ʹS. Sidoine place les Herules dans les extrémitez de l'Océan, d'où ils venoient à la Cour des Visigots. Idat. p. 32. Jorn. r. Got. c. 3. p. 612. c. 23. p. 642. Proc. b. Got. l. 2. c. 14. p. 419. b. p. 421. c. c. 15. p. 422. Sid. l. 8. ep. 9. p. 229.

ʹCes peuples étoient payens, très-cruels, dit Procope, perfides, ʹivrognes, avares, violens, impudiques; en un mot les plus méchans de tous les hommes. ʹQuelques-uns d'eux se firent Chrétiens sous Justinien; mais ils changerent de religion sans changer de vie. ʹIls étoient d'une vitesse extraordinaire, ce qui faisoit rechercher leur secours par les autres nations. ʹOn en met entre ceux qui eurent part à la guerre des Bourguignons contre Aece vers 436. [& entre les peuples soumis à Attila, qui le suivirent dans les Gaules en 451.] ʹJustinien avoit aussi des Corps d'Herules dans ses troupes en Italie [& dans la Colchide.] Ils étoient commandés par un Chef de leur nation que les Généraux Romains mettoient, ʹen consultant leurs inclinations & leur sentiment. Proc. b. Got. l. 2. c. 14. p. 419. b. c. pag. 421. 422. Van. l. 2. c. 4. p. 144. d. b. Got. p. 421. 422. Jorn. r. Got. c. 3. p. 612. Sid. car. 7. p. 338. Ag. th. l. 1. p. 22. b. p. 32. b. c.

ʹIls furent quelque tems maitres de plusieurs Barbares sous leur Roi Rodolphe. Mais étant allés attaquer les Lombards sans autre raison, sinon qu'ils étoient les plus forts, ils furent entié- Proc. b. Got. l. 2. c. 14. p. 420. 421.

[Lang.c. 20.p. 759.] rement defaits. 'Paul Diacre parle fort au long de leur defaite, & rapporte une autre cause de la guerre ; [mais il est bien L'an de J. C. 456. [p. 759. 760.] posterieur à Procope.] 'Ce qu'il dit de la mort de Rodolphe est remarquable, [mais cela est trop éloigné de notre sujet.] [Boll. 8. jan.p. 392.] 'La Vie de S. Severin parle du saccagement de la ville de Saltzbourg par les Herules.

Il y eut cette année une grande guerre en Espagne entre les [Jorn.r. Got.c. 44. p. 675. 676.] Visigots & les Sueves. Requiaire[1] Roi des Sueves prenant avantage de la confusion où se trouvoit l'Empire [par l'assassi- [Idat.p.32.] nat de Valentinien & de Maxime,] avoit couru l'année précédente, & ravagé la province de Carthagene qui appartenoit [Jor. p. 675.] aux Romains, 'dans le dessein de se rendre maitre, s'il pouvoit, de tout ce qu'il ne possédoit pas encore dans l'Espagne. Avite lui envoya sur cela le Comte Fronton pour le sommer d'entretenir les traitez de paix. Théodoric Roi des Visigots, [ib. Jorn.pag. 676.] qui s'étoit engagé à soutenir Avite, 'députa aussi à Requiaire qui avoit épousé sa sœur, pour le prier de ne point usurper ce qui ne lui appartenoit pas, & de ne point rompre aussi avec lui.

[On ne dit point ce que Requiaire répondit aux Ambassa- [Idat. p. 32.] deurs.] 'Mais après les avoir congédiés, il vint ravager la Taragonoise qui appartenoit aussi à l'Empire, sans se soucier ni des traitez, ni des regles de la justice. Théodoric lui envoya encore [Jorn. p. 676.] une seconde Ambassade, à laquelle il répondit fiérement que Théodoric n'avoit que faire de se méler de ses actions : que s'il y trouvoit à redire, il iroit lui en rendre compte à Toulouse. Théodoric picqué de cette réponse, s'étant assuré de la paix avec [Idat. p. 33.] tous ses voisins, arma contre les Sueves. 'Requiaire cependant entra de nouveau avec de grandes troupes dans la Taragonoise, y fit de furieux dégâts, & emmena en Galice un grand nombre de captifs.

[ib. Isid. chr.] 'Mais aussi tôt après Théodoric entra en Espagne suivi d'une puissante armée, avec le consentement & méme par l'ordre [Jorn.p.676.] d'Avite. 'Il y mena avec lui Gondiac & Hilperic [ou Chilperic] Roi des Bourguignons qu'il avoit appellés à son secours. [Val. r. fr.pag. 138.] 'On croit qu'ils étoient fils de Gondicaire tué vers l'an 436. [Idat. Jorn.p. 676. Isid. chr. G. Buch.pag. 525.§.4. Vict. T.] 'Requiaire ne manqua point de venir au devant de Théodoric avec une grande armée. Ils se rencontrerent à douze milles d'Astorga sur la riviere d'Urbique, [aujourd'hui Orbegue.] La bataille se donna le Vendredi 5 d'Octobre.[2] Les Sueves y

[Cusp. p. 450. b.] 1. Ou 'Riquier, *Richarius*, comme Cuspinien le cite des Annales de Jornandes.
2. *In campo Paramo*, dit la marge de Victor de Tunne sur l'an 458.

L'an de J. C. 456. furent entiérement défaits. Requiaire blessé put à peine se sauver, & s'enfuir à l'extrémité de la Galice. ' Théodoric le poursuivit, entra à Brague le Dimanche 28 Octobre, & la pilla avec tous les desordres imaginables, sinon qu'il épargna le sang & le violement des vierges sacrées. Idat. p. 33. 34.

' Requiaire s'étoit retiré en un lieu appellé alors Portucal. Idat. Isid. chr. G. ' On croit que c'est la ville Episcopale de Porto sur le Douro, dans le Royaume de Portugal, auquel on tient qu'elle a donné le nom. Baud. Jornande dit que Requiaire s'étoit mis en mer pour s'enfuir, mais qu'une tempéte le repoussa sur la cote. Jor. p. 676. ' On convient qu'il fut pris & livré à Théodoric, qui le fit mourir ib. Idat. Isid. chr. G. S. ' au mois de Décembre après l'avoir tenu quelque tems en prison. Idat. p. 34.

Sa prise fit rendre tous les Suéves, dont quelques-uns furent tués, ' quoique Théodoric eût ordonné qu'on épargnât tous ceux qui se soumettoient. Jorn. p. 676. ' C'est ainsi que le Royaume des Sueves finit & fut détruit, ou presque détruit. Idat. p. 34. Isid. chr. G. [Car nous verrons qu'il subsista encore, mais sans force & sans puissance.] Théodoric donna pour Gouverneur aux Sueves un de ses Officiers Jorn. p. 676. nommé ' Aquiulphe ou Aiulphe, Idat. p. 35. [soit qu'Avite en l'envoyant en Espagne, lui eût abandonné ce qu'il y pourroit conquérir,] soit que ce Prince étant mort alors, Théodoric crût pouvoir garder ce qu'il avoit conquis d'abord au nom de l'Empire.

' Cet Aquiulphe n'étoit pas Got, mais du pays des Warnes, Jor. p. 676. ' qu'on marque avoir passé vers ce tems-ci de la basse Saxe dans la Frise & dans la Hollande. Buch. p. 525. c. 8. ' Il avoit eu beaucoup de part à la victoire de Théodoric. Jorn. p. 676. Aussi il crut en devoir profiter pour lui-même ; & sans se mettre en peine de la fidélité qu'il devoit à son maitre, & des ordres qu'il en avoit reçus, ' il abandonna les Gots, & demeura en Galice dans le dessein de se rendre Roi des Sueves. p. 676. Idat. p. 35. ' Idace dit seulement qu'il mourut l'année suivante au mois de Juin à Porto. Idat. p. 37. ' Jornande dit que Théodoric ayant envoyé une armée contre lui, il fut défait, pris & décapité. Jorn. p. 677.

' Les Sueves qui étoient demeurés à l'extrémité de la Galice [sans se rendre aux Gots,] ayant appris la mort de Riquiaire, élurent pour leur Roi dès cette année un nommé Maldra fils de Massilal [sans vouloir se soumettre aux Gots, ni au perfide Aquiulphe.] Idat. Isid. chr. S. ' D'un autre coté des Brigands s'étant ligués ensemble, & prenant le nom de Romains, se mirent à piller le pays & l'Audiance de Brague. Idat. p. 34. p. 36. Ils se rendirent peu après maîtres de la ville d'Astorga. [Nous verrons sur l'année suivante

la suite de ces brouilleries, & le retour de Théodoric dans les Gaules.

L'an de J. C. 456.

Idat. p. 34.

'Durant que Théodoric combattoit Requiaire, il apprit du Tribun Hesyque envoyé par Avite pour lui apporter divers présens, que ce Prince avoit défait de son coté une flote de Genseric.

Vict. V. p. 34. Prisc. leg. p. 63. d.

'Ce Vandale, non content du pillage de Rome, se rendit maître après la mort de Valentinien, 'de ce que les Romains tenoient encore en Afrique. Avite lui députa [sur cela,] le priant de se souvenir des traitez faits avec l'Empire [en 442.] que s'il ne vouloit pas les observer, il auroit à combattre & les armées Romaines & celles de ses Alliés qui étoient deja toutes prêtes. Il envoya en effet [dès-lors] Ricimer en Sicile avec une armée.

Buch. p. 524. §. 3. Idat. p. 34.

'Genseric ne se mit pas sans doute beaucoup en peine des menaces d'Avite. 'Il mit en mer une flote de 60 vaisseaux chargés d'un grand nombre de Vandales qui arriva jusques dans l'isle de Corse sans qu'on sçût encore si elle étoit envoyée contre l'Italie ou contre les Gaules; mais Recimer [l'ayant suivie depuis la Sicile,] la surprit, & tailla en piéces beaucoup de Vandales: & ce fut cette victoire dont Avite manda la nouvelle à Théodoric.

p. 34. Val. r. fr. pag. 184. Du Ch. t. 1. p. 725. c.

'Avite avoit quitté vers ce tems-là l'Italie, & étoit revenu à Arles dans les Gaules. 'M. Valois croit qu'il alla alors visiter les environs du Rhin; & que passant à Treves, il y fit par une action infame un affront à Luce Sénateur & Gouverneur du païs, qui pour s'en venger livra peu après la ville aux François qui la brulerent. [Cette opinion est plus probable sans doute]

Sid. n. p. 135.

'que celle du P. Sirmond qui veut qu'Avite, après avoir été proclamé Empereur à Arles, ait fait un voyage à Treves au lieu d'aller droit à Rome. [Mais supposé qu'il faille recevoir un fait qui n'a point d'auteur plus considérable ni plus ancien que Fredegaire, suivi par Aimoin & par divers autres; je ne sçai si à bien considérer l'état des affaires, on ne tombera point]

Buch. p. 435. §. 3. 524. §. 8.

'dans le sentiment de Bucherius qui croit que Fredegaire & Aimoin se sont trompés dans le nom d'Avite, & qu'il faut plûtôt l'entendre de "Jovin qui prit la pourpre dans les Gaules en l'an 411. [Ne pourroit-on pas néanmoins aussi l'entendre d'Avite,] puisqu'il avoit peu de pudeur: mais dire que cela arriva avant qu'il fût élevé à l'Empire?]

v. Honoré. §.

Gr. T. h. fr. l. 2. c. 11. p. 280. b. Val. r. Fr. pag. 184. Sid. car. 2. p. 300.

'Recimer dont nous venons de parler, nommé quelquefois Rechimer, ou Richemer, 'étoit un Sueve apparemment sorti d'une famille royale de cette nation. Sa mere étoit fille de Vallia Roi des

L'an de J. C. 456.

Gots [en 418.] '& on le traite d'ordinaire plûtôt de Got que de Sueve. ' Une naissance si illustre lui inspiroit beaucoup de fierté. ' Il fut uni dès sa jeunesse avec Majorien qui l'éleva à l'Empire. ' Il se rendit depuis très-considérable dans la guerre par ses grands exploits, ' ensorte que S. Sidoine l'appelle un invincible, '& Jornande un homme excellent, & le premier Capitaine qu'eût l'Italie. ' Sidoine veut qu'on le préfére à Sylla pour le combat, à Fabius pour la prudence, à Metellus pour la bonté, à Appius pour l'éloquence, à Fulvius pour le feu & la vigueur, à Camillus pour l'adresse.

Enn.v.Epi.p. 376.377. p. 376. | Sid. car. 5. p. 317. Sid. p. 317. Car. 2. p. 301. p. 300. Jorn. r. G. c. 45. pag. 678. Sid. car. 5. pag. 317.

[Mais s'il avoit de grandes qualitez, il en avoit aussi de très-mauvaises.] ' Il étoit adroit jusqu'à être fourbe; son ambition étoit sans bornes. [Car non content d'être Général d'armée, Patrice, gendre d'un Empereur,] '& égal en puissance aux Empereurs: ' comme il ne pouvoit être Empereur par sa naissance, il vouloit être le maitre de ceux qui en portoient le titre; & pour cela nous verrons qu'il ôta la vie à quatre Empereurs, à trois desquels il avoit donné le sceptre, prêt à en traiter de même plusieurs autres, si Dieu en lui ôtant la vie à lui-même, n'eût donné quelques bornes à tant de crimes. ' Il n'avoit ni foi ni honneur, & quoiqu'il tînt le premier rang dans l'Empire, [obligé par toutes sortes de raisons à en procurer l'avantage,] il excitoit lui-même des guerres contre l'Etat, & donnoit secrétement des forces à ceux qui en étoient les ennemis. ' Baronius le traite par tout d'Arien,] ce qui de soi est assez probable:] '& d'ailleurs on voit par une inscription qu'il avoit fait faire ou orner la voûte de l'Eglise de Sainte Agathe à Rome, ' qui a été possédée par les Gots Ariens, & ne commença à servir aux Catholiques que du tems de S. Grégoire.

Enn.v.Epi.p. 373. p. 372. Val.r. fr. pag. 217. Sid. n. p. 112. Enn.pag. 377. 378. Bar. p. 472. §. 10. §. 10. 11. Greg. l. 3. ep. 19. pag 556. | Dial. l. 3. c. 30. p. 192. e.

[Nous ne voyons pas que Recimer ait paru avant la défaite des Vandales dans la Corse.] ' Il avoit alors le titre de Comte. ' Il est qualifié peu après Général d'armée. [Il abusa de cette victoire contre celui-même qui lui avoit donné des armes & des troupes pour la remporter; car méprisant le pouvoir d'Avite] ' à qui les Visigots [embarrassés dans la guerre d'Espagne] ne pouvoient pas donner le secours qu'ils lui avoient promis, & s'étant ligués avec Majorien, ils se révolterent contre lui, [& firent apparemment soulever aussi le Senat,] ' qui étant offensé, dit Gregoire de Tours, de la vie déréglée d'Avite, le déposa de l'Empire [en l'en déclarant indigne.] Le 17 de Septembre Remisque ou Ramite qui étoit Patrice, fut tué dans le

Idat. p. 34. Onu. app. p. 56. Idat. p. 35. Gr.Tur.h.fr.l. 2. c. 11. p. 286. b.

Palais de Claſſe [près de Ravenne :] peu de tems après un em- L'an de J.
braſement qui avoit, dit-on, brûlé cette ville. [La mort de C. 456.
Remiſque peut avoir été le premier éclat de la révolte.]

Avite qui, comme nous avons dit, étoit allé dans les Gau-
b. Cuſp. pag. les, ſe hata de retourner en Italie.] ' Mais étant [arrivé] à Plai-
4[illegible]. b. ſance [ſur le Po,] il y fut arrêté par Ricimer, ' & dépouillé au
M[illegible]. Au. même lieu [des marques] de la dignité Impériale. ' Il ſemble
C[illegible]. que cela ne ſe ſoit point fait " ſans quelque combat. ' Et Théo- Avitum ſu-
Vict. T. phane dit expreſſément qu'Avite fut vaincu par Ricimer 19 perat.
Theop. p. 9[illegible]. b. jours après la mort de Remiſque, ou 29 comme d'autres li-
p. 521. ſent. [Ainſi ce ſera le 6 ou le 16 d'Octobre, lorſqu'Avite avoit
Cuſp. p. 450. 451. à peine regné 14 mois.] Cuſpinien dit qu'il y eut un ordre de
Marcien pour oter l'Empire à Avite : & il ſemble le citer des
Annales de Jornande diſtinguées par les années de Jeſus-Chriſt
qui comptent un an moins que nous. [Je ne ſçai ce que c'eſt
que ces Annales que Cuſpinien cite encore en d'autres endroits.
Voſſius n'en dit rien du tout, & je ne ſçai point qu'Onuphre
en parle :] ce que je trouve de particulier dans Jornande ſur
Avite, c'eſt qu'il s'étoit retiré volontairement à Plaiſance.

[Ricimer lui donna la vie, [1] ne voulant pas l'oter à un Prin- 1.
ce qui n'avoit jamais fait de tort à perſonne, dit Victor de
Vict. T. Marc. Tunne ; ' & il le fit ordonner Evêque de Plaiſance. [On ne
Au. C[illegible]. T. p. marque point quand cela ſe fit. Ce fut peut-être avant la mort
2[illegible]. Jorn. de Meſſien,] qu'Avite avoit fait Patrice, & qui fut tué le 17
" de Décembre. v. la Note.

[Les termes d'Idace [2] nous porteroient aſſez à croire que 2.
Gr. T. p. 28[illegible]. b. l'on ota enfin la vie à Avite après lui avoir oté l'Empire.] ' Et
S. Gregoire de Tours dit que le Senat le vouloit ; mais il ajou-
te qu'Avite dans cette appréhenſion [quitta ſecretement Plai-
ſance] pour venir à Brioude en Auvergne au tombeau de S.
Julien avec de grands préſens, & qu'étant mort en chemin,
ſon corps y fut apporté & enterré aux pieds de ce ſaint Mar-
Val. r. fr. pag. 185. tyr. ' M. Valois croit qu'il venoit chercher ce lieu comme un
Evag. l. 2. c. 7. aſile. Evagre dit qu'il mourut de peſte, [c'eſt-à-dire de mala-
p. 2[illegible]9. a. die.] ' Ughellus dit qu'il gouverna un an l'Egliſe de Plaiſance :
Ugh. t. 2. pag. 248. b. [ce qui n'eſt pas apparemment mieux fondé que ce qu'il ajou-
b. c. te contre l'autorité formelle de S. Gregoire de Tours,] qu'il
6. Leo. t. 1. p. 586. fut enterré à Plaiſance dans l'Egliſe de S. Antonin. ' Il lui don-
ne un Majorain ou Majorien pour prédéceſſeur dans ce ſiége,

1. *Sitæ innocentiæ parcens.*
2. *Caret imperio . . . caret & vitâ.*

L'an de J. C. 456. [comme il eut Majorain ou Majorien pour successeur dans l'Empire.

Il faut sans doute rapporter au regne d'Avite] ' ce qu'un ancien Chronologiste met sur cette année, que les Bourguignons ["renfermés depuis l'an 438. ou 443. dans les montagnes de Savoye] occuperent une partie des Gaules, dont ils partagerent les terres avec les Senateurs [Romains.] ' On croit qu'ils se rendirent alors maitres de Lyon, ["qui se soumit néanmoins à Majorien en 458.] ' En 463. le Général Gonduic (c'est-à-dire Gondiac Roi des Bourguignons) écrivit au Pape Hilaire touchant une affaire de Die en Dauphiné: [ce qui donne lieu de croire que cette ville " & Vienne même leur étoient alors soumises. Je ne sçai] ' si ce fut par accord fait avec Avite, dont ils pourroient avoir favorisé la promotion, qu'ils étendirent ainsi leurs limites; ' ou si c'est que Gondiac & Hilperic étant revenus dès cette année de la guerre des Sueves, ayent cru pouvoir profiter de la foiblesse & de la confusion où l'on peut juger que se trouva l'Empire après la déposition d'Avite. L'ordre de Marius d'Avenche favorise le dernier sentiment; [& il paroît que les amis d'Avite demeurerent quelque tems en armes,] ' puisque S. Sidoine son gendre témoigne qu'il avoit fait la guerre à Majorien.

v. Valentinien III. §. 12.
v. Majorien §.
v. S. Mamert.

Marc. Au. p. 210. a.
Val. r. fr. pag. 186.
Conc. t. 4. pag. 1043. e.
Buch. p. 525. §. 6.
Val. r. fr. pag. 186.
Sid. car. 4. p. 308.





L'EMPEREUR MARCIEN.

ARTICLE I.

Des premieres années de Marcien : Evénemens qu'on prétend lui avoir présagé l'Empire.

Evag. l. 2. c. 1. p. 283. b. c. Niceph l. 15. c. 1. p. 59?. Thdr. L. l. 1. p. 551. Zon. p. 38. b. Conc. t. 4. p. 854. c. 879. 882. Chr. Al. pag. 742. Conc. p. 866. a. Evag. l. 2. c. 1. p. 283. c. Aug. Conf. l. 6. c. 9. p. 51. 1. a. Evag. p. 283. c.



' MARCIEN dont le nom eſt ſi célébre entre les Empereurs Romains, étoit de Thrace, comme on le cite de Priſque, ' ou d'Illyrie, ' d'une famille fort médiocre, mais qui depuis pluſieurs générations avoit toujours ſuivi la foi Orthodoxe.' Il nacquit vers l'an 391.' Il fut baptiſé dans ſa jeuneſſe.

' Son pere étoit un homme d'épée ; & Marcien voulant ſuivre la méme profeſſion, [s'en alla à Philippople dans la Thrace] pour s'y faire enroler. Il lui arriva en chemin un accident mémorable, [que Dieu permit ſans doute,] ' comme S. Auguſtin le dit de S. Alype pour lui apprendre à ne condamner perſonne ſur des conjectures & des apparences probables, lorſqu'il ſeroit un jour en état de juger les autres. ' Lorſqu'il alloit donc à Philippople, il rencontra ſur le chemin le corps d'un homme qui venoit d'être tué. Comme entre ſes autres bonnes qualitez, il avoit un naturel extrémement tendre & humain, ce triſte ſpectacle lui donna de la compaſſion, de ſorte qu'il s'arrêta-là long-tems, à deſſein de rendre à ce corps les derniers devoirs. Quelques perſonnes l'ayant vû auprès du mort, en avertirent les Magiſtrats de Philippople qui le firent prendre priſonnier, & l'interrogerent ſur le meurtre de cet homme.
d. ' Quoiqu'il niât le crime dont on l'accuſoit, & qu'il dît très-ſincérement la vérité, les préſomptions & les indices l'emportoient, & il eut été infailliblement condamné comme un homicide, ſi la Providence divine n'eût à l'heure même fait trouver

L'an de J. C. 456. trouver le coupable qui sauva la vie à Marcien en perdant la sienne.

'Après être échappé de ce danger, il s'enrôla dans les troupes qui avoient leurs quartiers à Philippople, & elles le reçurent avec joie, puisqu'il paroissoit déja en lui quelque chose d'extraordinaire & de grand, qui sembloit marquer ce qu'il devoit être un jour. 'On assure même qu'au lieu de le mettre le dernier, on lui donna le rang & le surnom d'un nommé Auguste qui étoit mort depuis peu de tems dans la même Compagnie, & on l'enleva sous le nom de Marcien surnommé Auguste. d. p.284.2.

'Il n'étoit encore que simple soldat, lorsque les Romains ayant entrepris la guerre contre les Perses [en 421.] il y fut envoyé avec sa Compagnie. Il passa donc de Grece en Asie; mais étant tombé malade, on fut obligé de le laisser en une ville nommée Sydéme ou Sydime 'qui étoit une ville Episcopale. 'Il y séjourna assez long-tems, & il y lia amitié avec deux freres nommés Jule & Tatien. Ils le logerent chez eux, en prirent grand soin & le rétablirent. Un jour qu'ils étoient allés à la chasse avec lui, s'étant trouvés las, & s'étant endormis au soleil en plein midi, 'Tatien qui se reveilla le premier vit un grand aigle qui étendoit ses ailes sur Marcien en voltigeant pour le couvrir de son ombre. Surpris de ce prodige, il éveilla son frere, lui fit remarquer cet aigle; & l'un & l'autre ayant long-tems admiré cette espéce de prodige, enfin ils reveillerent Marcien, & lui demanderent quelle récompense il leur donneroit s'il étoit jamais Empereur. Il se mocqua d'une pensée qui avoit si peu d'apparence. Néanmoins comme ils lui firent de nouveau la même demande: 'Eh bien, leur dit-il, si Dieu me fait Empereur, je vous ferai Patrices. Ils lui donnerent deux cens écus, & lui dirent: allez-vous-en à Constantinople, & souvenez-vous de nous lorsque Dieu vous aura élevé à une plus grande fortune. Thph. p.89.c. Geo. sac. pag. 248. Thphn. p. 89. c. d. p.90.a.

Nous ne trouvons point cette histoire dans aucun Auteur plus ancien que Théophane, qui a été suivi par Cedrene & par Zonare. Nous en allons voir une assez semblable, rapportée non seulement par Théophane, mais par des Auteurs bien plus anciens. 'Marcien étant revenu à Constantinople, s'attacha au service d'Ardabure & d'Aspar [son fils,] les plus célébres Généraux qu'eut alors l'Empire d'Orient, mai Ariens de religion. Il passa 15 ans avec eux, 'ou même 19, '& devint leur Dome- a. p.520. p.90.a.

Proc.b.Vand. l.1.c.4.p.185.d. Prisc. n. p. 209. — ſtique, leur ' Sécretaire & leur Aſſeſſeur : [car tous ces termes ſignifient à peu près la même choſe.] Ce fut en cette ' qualité qu'il ſuivit Aſpar en Afrique dans la malheureuſe guerre qu'il fit ["en 431.] ' contre Genſeric Roi des Vandales. — L'an de J. C. 456. — v. Valent. III. §.

Proc.p.185.d. c.3.p. 185. b. c. 4. pag.185. 186. Evag. l. 2.c. p. 284. — Aſpar ayant été défait, ' Marcien fut pris avec beaucoup d'autres. Genſeric ſe les fit tous amener dans ſon Palais pour juger de la qualité de chacun d'eux à qui il les donneroit pour eſclaves. Comme ils étoient fatigués d'être expoſés à l'air & aux ardeurs du Soleil brûlant, quelques-uns s'aſſirent à terre, & Marcien fut de ceux-là ; & ſans chercher d'autre commodité, il ſe coucha ſur la place & s'endormit. Durant qu'il dormoit, on dit qu'un aigle vint étendre ſes aîles ſur lui, voltigeant tout doucement en l'air ſans changer de place, comme s'il n'eût voulu faire ombre que pour lui ſeul. Genſeric ayant apperçu cela du Palais, reconnut qu'il y avoit quelque choſe de divin. Il appella Marcien, & lui demanda qui il étoit : à quoi il répondit qu'il étoit Sécretaire d'Aſpar. Ce rang qu'il tenoit auprès d'un des plus puiſſans de l'Empire, & ce qui lui étoit arrivé firent juger à Genſeric qu'il étoit pour parvenir un jour à la puiſſance ſouveraine. Un autre eut pû ſonger à s'en défaire [comme d'un homme qui lui pouvoit un jour être redoutable.] Mais Genſeric conſidera qu'il n'avoit rien à craindre de lui, ſi le préſage de l'aigle étoit faux ; & que s'il étoit véritable, ce ſeroit en vain qu'il s'oppoſeroit aux deſſeins de Dieu qui le deſtinoit à l'Empire. Ainſi il aima mieux lui donner la liberté, en lui faiſant jurer que s'il étoit un jour en état de faire la guerre, il ne la feroit jamais aux Vandales. ' Evagre ſuppoſe qu'il lui parla nettement comme à une perſonne qui devoit regner un jour. Ayant ainſi recouvré la liberté, il s'en revint à Conſtantinople. — Evag. p. 284. d.

ARTICLE II.

Du premier mariage de Marcien : Sainte Pulquérie lui donne l'Empire, l'épouſe & demeure vierge.

[JE ne vois point ce que Marcien devint depuis qu'il eût quitté la maiſon d'Aſpar, juſqu'à l'an 450. qu'il fut élevé à l'Empire,] ' ſinon que Théophane dit qu'il fut Sénateur. ' Théodore le Lecteur ne lui donne point d'autre qualité que celle de — Thph. p.89.a. Thdr. L.1.p. 551.c.

L'an de J. C. 456. Tribun ; mais il ajoute qu'il avoit extrémement paru dans les guerres.

Il épousa une premiere femme qui mourut avant son élevation à l'Empire, ' lui laissant une fille unique ' nommée Euphémie, ' & Flavia Marciana dans une médaille qui lui donne le titre d'Auguste, s'il en faut croire Goltzius, ' car Birague ne met point cette médaille. Sid.car.2 p. 295. p. 304. b. n. p. 114. Bir. p. 550.

' Marcien étant devenu Empereur, maria cette fille à Anthéme qui fut ensuite Empereur d'Occident, ' & il lui donna en même tems le titre de Comte avec le commandement des troupes commises à la garde du Danube & des frontieres de l'Empire [du côté des Huns.] Après qu'il eut exercé quelque tems cette Charge, Marcien l'éleva à celle de Général de la Milice, le fit Consul [en 455.] & Patrice, quoiqu'il fut encore fort jeune, [ce qui l'empêcha peut être de succéder à Marcien.] Car qu'il ait alors refusé l'Empire, [s'il est permis à un poëte & à un panegyriste de le dire, il nous est encore plus permis de n'en rien croire. Anthéme n'est point marqué entre ceux qui accompagnerent Marcien au Concile de Calcédoine le 25 Octobre 451.] ' Il eut deux fils dont l'aîné porta le nom de Marcien, ' & eut une fin assez malheureuse, ' & une fille mariée à Ricimer. Le P. Sirmond donne trois fils à Anthéme, Marcien, Romule & Procope. Sid. p. 295. | Evag. l. 2 c. 16. p. 308. b. Sid. p. 295. Candid. p. 19. d. p. 20. a. Sid. n. p. 114.

' Marcien, comme nous avons dit, avoit fait paroître dès ses premieres années beaucoup d'excellentes qualitez, & particuliérement une grande bonté, & beaucoup de compassion pour les miséres des autres. [On peut assurer qu'il vécut toujours avec beaucoup de piété,] ' puisque l'Empire fut le fruit & la récompense de sa vertu. ' Ce fut dans les Ecritures qu'il apprit à adorer la Trinité Sainte, ' quoique d'ailleurs il eût peu ou point étudié les Lettres. Evag. l. 2. c. 1. p. 285. c. p. 285. a. | Thdr. c. p. 138. p. 1011. b. | Conc. t. 4. p. 854. c. Cedren. p. 344 a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 456. DE MARCIEN. I.

[Voilà ce que l'Histoire nous apprend de lui jusqu'à la mort de Théodose, qui s'étant blessé en tombant de cheval,] ' en mourut dès la nuit suivante le 28 Juillet 450. Si l'on eut alors réglé les Couronnes comme les successions des particuliers, l'Empire d'Orient devoit appartenir à Eudoxie fille de Théodose, & femme de Valentinien III. Mais on ne voit point qu'on ait eu aucun égard à elle.] ' Et il est certain qu'on n'attendit pas le consentement de Valentinien pour régler les af- Thrd. L. p. 551 b. 563. Evag. l. 2. c. 1. p. [illegible]

faires de l'Orient. Pulquérie se trouvoit déja en possession de l'Empire par sa qualité d'Auguste, & elle étoit très capable de le conduire. [Mais c'étoit une chose inouie de voir les Romains commandés par une personne de son sexe.] 'Et Valentinien III. répondit peu après à Attile, que sa sœur n'avoit point de partage à demander, parce que l'Empire Romain n'étoit que pour les mâles, & non pour les filles.

L'an de J. C. 456.

Prisc. p. 39. d.

Ainsi Pulquérie avoit besoin d'un mari qui eût assez de capacité pour gouverner l'Etat, & assez de piété pour lui conserver le trésor de sa chasteté qu'elle avoit consacrée à Jesus-Christ. Elle trouvoit l'un & l'autre dans Marcien. Car la suite fit voir combien il étoit capable de gouverner un Empire : & d'ailleurs outre qu'il étoit dans un âge déja avancé, ayant environ ' 58. ans, "son extrême 'sagesse, 'la pureté & la modestie qu'on avoit toujours remarquées en lui, donnoient lieu de s'assurer qu'il voudroit & pourroit garder dans le mariage une parfaite continence.

Thdr. L. l. 1. p. 551. c. Thph. p. 89. a. Chr. Al. p. 742 Prosp. Chr. Thph. p. 89. a.

Vir gravissimus.

a. 'Lors donc qu'on eut sçu la mort de Théodose, elle l'envoya querir, & lui dit qu'elle l'avoit choisi à cause de sa vertu entre tous ceux du Senat pour lui donner l'Empire [en l'épousant,] & qu'elle étoit préte de le déclarer Empereur, pourvû qu'il lui promît de lui conserver sa virginité, parce qu'elle l'avoit consacrée à Dieu : [Et étant alors âgée de plus de 51. ans,] 'puisqu'elle étoit née le 19 Janvier 399. [elle n'étoit plus en âge d'avoir des enfans.] 'Marcien lui ayant promis ce qu'elle souhaitoit, elle envoya querir le Patriarche [Anatole] & le Senat, & déclara qu'elle choisissoit Marcien pour Prince. 'Le Senat & tous les Magistrats suivirent par un consentement général le choix qu'elle avoit fait, ' Marcien fut proclamé Auguste par le consentement & l'élection [1] de toute l'armée & du Senat, ou plûtôt de tout l'Empire, 'suivant le désir & les instances de Pulquérie. 'Cela se fit au Palais d'Hebdomon [à sept milles de Constantinople, qui étoit le lieu destiné à ces sortes d'actions.] 'La Chronique d'Alexandrie dit que ce fut " le 24 ou le 25 d'Août ; [& cela s'accorde assez avec Théophane] 'qui dit que ce fut 14. mois avant le Concile de Calcédoine, [puisque ce Concile commença le 8 d'Octobre 451.]

Chr. Al. p. 712 Thph. p. 89. a. Evag. l. 2. c. 1. 285. Chr. Al. p. 738. Prosp. Idat. Thdr. L. p. 551. c. Vict. Tun. Evag. Idat. Chr. Al. Thdr L. Chr. Al. Thphn p. 90. 92.

'Quelques Grecs ont écrit "que Théodose avoit sçu par une

Chr. Al. p. 738 Nphr. l. 14. c. 58. p. 580. b. c. Val. p. 79.

1. A militibus & ab exercitu, dit Idace. 'M. Valois croit qu'exercitus est ici la Cour, & tous les Officiers du Palais de l'Empereur.

L'an de J. C. 456. révélation du Ciel que Marcien seroit son successeur; & qu'il le déclara en mourant en présence de tous les Grands. [Mais il est difficile de recevoir sur leur témoignage une chose si honorable à Marcien qui n'a point été remarquée d'Evagre. [Nous n'osons pas non plus nous arrêter] 'à ce que dit Joel, que Marcien fut couronné par Anatole alors Patriarche de Constantinople. [Je ne crois pas qu'on puisse fonder sur un Auteur si recent un fait de cette importance, puisque nous ne trouvons point que les Empereurs précédens ayent été couronnés par les Patriarches. Joel. p.171.a.

'On n'attendit point pour l'élection de Marcien le consentement de Valentinien III. Empereur d'Occident [cousin germain de Théodose, & mari d'Eudoxie sa fille unique.] 'Mais il ratifia ensuite cette élection à cause des grandes qualitez de Marcien. [C'étoit sans doute pour cela que] 'le Comte Maximin grand Chambellan de Marcien étoit à Rome le 8 Novembre 450. prêt à s'en retourner en Orient. [Marcien envoya ensuite ses images en Occident selon la coutume des Empereurs;] '& elles furent reçues à Rome le 30 Mars de l'année suivante. Evag.l.2.c.1. p.285.a.b. b. Leo.ep.56.p. 549. Cod.Th. l.6.nov.p.31. 1. Canif. t.1.p. 161.

'Après son élection, il épousa Pulquérie: mais il la conserva aussi pure qu'il l'avoit reçue. [Il lui donna sans doute beaucoup de part à l'autorité qu'il tenoit d'elle; & en beaucoup de rencontres on s'addressa à l'un & à l'autre.] Evag.p.285.a.

ARTICLE III.

Piété de Marcien: Il aime l'Eglise, la protége, & la rend victorieuse.

[C'EST ainsi que Marcien fut élevé à l'Empire, dans la conduite duquel il fit paroître] 'qu'il étoit également nécessaire & à l'Eglise & à l'Etat. 'Je ne sçaurois, lui dit Saint Leon, comment rendre à Dieu d'assez dignes actions de graces de vous voir élevé à la dignité Impériale pour procurer le salut de tout le monde par cette autorité Royale, & par ce "zéle tout Episcopal qu'il vous a donné. 'Car nous reconnoissons dans vous la véritable piété d'un Prince très-chrétien, & la ferveur d'un Evêque. 'Je vous vois tout appliqué à vos devoirs, autant à défendre les intérêts de la Religion, que ceux Prof. Chr. Leo.ep.89.p. 616. industria. ep.105.c.1.p. 652. ep.100.p.640.

de l'Etat, & toujours opposé aux entreprises des Hérétiques. L'an de J. C. 456.
'Il fut, dit Facundus, un vrai pere de la République, & un vrai enfant de l'Eglise.

[L'hérésie d'Eutyche causoit alors une horrible confusion dans l'Orient :] '& dans un tems si facheux, il ne falloit pas un Prince moindre que Marcien pour finir de si grands scandales. 'Aussi l'un de ses premiers soins fut de rétablir dans l'Eglise & la paix [& la vérité de la foi ;] '& étant persuadé qu'il ne travailloit jamais davantage pour l'Etat, que lorsqu'il travailloit pour l'Eglise, '& que la véritable foi étoit le fondement & la base de son Empire : 'sçachant d'ailleurs combien les affaires de Dieu sont au dessus de celles des hommes, il se croyoit obligé d'employer tous ses soins pour la conservation de la foi.

'Mais ce Prince si sage & si religieux sçut 'fort bien régler son zéle par une sage modération & une humble modestie. 'Il sçavoit discerner les occasions ou il pouvoit user de l'autorité d'un Prince, "d'avec celles ou il devoit marquer la soumission d'un Chrétien. 'Ainsi se renfermant dans les bornes & les devoirs d'un Laïque, 'il voulut exécuter les Canons, non les faire lui méme, ou obliger les Evêques à les faire ; 'mettant sa gloire, non à prevenir le jugement de l'Eglise, mais à le suivre. [Ce fut pour cela qu'il assembla le célébre Concile de Calcédoine, & qu'en beaucoup de rencontres, il eut recours a la sagesse de S. Leon pour qui il paroit avoir eu une déférence toute particuliere.

C'est sur cet amour humble de Marcien pour l'Eglise] 'que Saint Leon exhorte Anatole de Constantinople à entreprendre sans rien craindre tout ce qu'il jugeroit utile pour la Religion, parce que la foi de ce Prince & de l'Imperatrice Pulquérie étoit si sainte, & leur piété si religieuse, qu'on ne voyoit pas seulement en eux la vertu nécessaire aux simples fidéles, mais encore des sentimens dignes des plus saints Prélats. Je m'assure, dit-il, que faisant consister leur gloire à être les serviteurs de Dieu, ils recevront avec affection tous les conseils que vous leur donnerez pour la foi Catholique. [Dieu bénit le zéle de Marcien,] '& donna par son moyen la paix à l'Eglise, en appaisant les troubles qui l'agitoient depuis long-tems. 'Il fut la principale cause de la victoire que l'Eglise remporta sur l'erreur par le Concile de Calcédoine, 'de ce que l'impiété perdit toutes ses forces, de ce que tous les artifices du

Marginal notes: Fac. l. 12. c. 2. p. 555. — Leo. ep. 89. p. 610. — Evag. l. 2. c. 1. p. 2 . . b. — Leo. ep. 111. p. . . . — Conc. t. 4. p. 879. d. 64. b. p. 886. c. d. — Fac. l. 12. c. 3. p. 5 . . a. p. 5 . 6. b. c. — c. 557. a. p. . . . c. — l. 2. p. 555. b. — Leo. ep. 65. c. 3. p. 564. — Fac. l. 12. c. 2. p. . . . a. — Leo. ep. . 9. p. . . . — modestiam.

L'an de J. C. 456. diable ne purent tromper les Eglises d'Orient. ' Ainsi il parut que Dieu l'avoit véritalement choisi pour défendre la foi contre ceux qui l'attaquoient, ' pour l'affermissement de toute l'Eglise. C'est pourquoi Saint Leon a raison de l'appeller le gardien de la foi, dont la piété veilloit sans cesse pour ne perdre aucune occasion d'étendre [& d'établir] la foi Catholique. ep. 58. p. 551. ep. 83. p. 614. ep. 106. c. 1. p 655. ep. 111. p. 663.

[Il appuya de toute son autorité, & par un grand nombre d'Edits, les décrets du Concile de Calcédoine; mais ce fut sans y mêler aucune violence, qui pût rendre la vérité odieuse.] ' Car il n'ordonna jamais qu'on forçât personne à avouer & à signer quoi que ce fût malgré lui, ne voulant point faire entrer les hommes dans le chemin de la vérité par des menaces & des violences. Conc. t. 4. p. 862. a.

' Le Saint-Esprit qui l'instruisoit par sa lumiere, & de la vertu duquel il étoit tout rempli, lui apprit encore à éteindre autant qu'il pouvoit les petites divisions qui se formoient dans l'Eglise entre les Evêques. ' Aussi S. Leon avoit une si grande confiance en sa foi & en sa bonté, qu'il avoit recours à lui dans toutes les affaires de l'Eglise, [même dans celles qui paroissoient peu dignes de l'application d'un Empereur.] Leo. ep. 106. c. 1. p. 655. ep. 94. c. 1. p. 628.

On peut voir dans l'histoire de ce Saint le détail de ce que Marcien fit pour l'Eglise. Mais pour joindre à ceci tout ce qui regarde particuliérement sa piété, ' il avoit, dit Théophane, beaucoup de respect & de crainte de Dieu. ' Il se trouvoit avec le peuple aux processions qui se faisoient hors la ville, & y faisoit de grandes aumônes. Il y alloit à pied, & son exemple obligea le Patriarche Anatole d'y aller de même, au lieu qu'auparavant il s'y faisoit porter dans une chaire. Marcien le pria de se faire porter, puisque c'étoit la coutume de ses prédecesseurs; mais il ne le voulut pas, [jugeant sans doute qu'il seroit honteux à un Evêque de paroître moins humble qu'un Empereur. ' Théodore le Lecteur assure qu'il se déguisa une fois, & prit un habit de particulier pour aller visiter secrétement Saint Simeon Stylite; & il en revint rempli d'estime & d'admiration pour ce Saint. ' On dit qu'il fit briser la statue d'un devin nommé Ménandre, qu'on avoit gardée jusqu'alors à Constantinople. Elle étoit haute de 15. coudées, & toute d'argent. Il en fit faire de la monnoye qui fut distribuée aux pauvres. Thph. p. 94. b. c. Thdr. L. p. 552. c. Thdr. L. p. 562. d. Cod. ori. C. p. 35. c. d.

L'an de J. C. 456.

ARTICLE IV.

Marcien aime son peuple : méprise l'argent, rétablit la justice : Ses grandes qualitez.

Prosp. Chr. ' MARCIEN, comme nous avons dit, fut également utile à la Religion & à l'Etat. ' Il rendit la paix à l'Eglise, & il sauva l'Empire de la ruine presque inévitable [où son prédécesseur l'avoit engagé.] Car Théodose II. qui avoit de très-bonnes qualitez pour un particulier, mais qui n'avoit point celles qui sont les plus nécessaires à un Prince, avoit d'un côté ruiné ses Sujets par les impositions dont il les chargeoit, soit pour subvenir à ses magnificences superflues, soit pour satisfaire l'avarice de ses Eunuques ; & s'étoit de l'autre rendu si méprisable à ses ennemis, qu'ils n'avoient qu'à le menacer de la guerre pour tirer de lui les conditions les plus honteuses.

Fac. l. 12. c. 2. p. 536. a.

Evag. l. 2. c. 1. p. 204. d. ' Mais Marcien ne se contentant pas de témoigner beaucoup de piété envers Dieu, voulut encore rendre une exacte justice à ses Sujets. Il regarda comme les véritables richesses, non celles qu'on leve des impositions, & qu'on serre dans les coffres de l'Epargne ; mais celles qu'on répand pour le soulagement des misérables, ' & celles dont les particuliers jouissent avec p. 285. a. sureté par la protection du Prince. Il se fit rédouter, [1] non par les châtimens qu'il fit souffrir, mais par l'opinion que la connoissance de sa justice donna qu'il ne laisseroit point de crime impuni. ' Il avoit beaucoup de bonté pour tous ses Sujets. Thph. p. 90. b.

Thdrt. L. pag. 551. c. ' Dès qu'il fut Empereur, il défendit de recevoir personne aux charges & aux Magistratures pour de l'argent. [Et c'est peut-être ce qu'il marque] ' dans une loi du 11 Octobre 450. Cod. Th. nov. l. 3. t. 1. p. 30. 1. où il dit qu'il avoit coupé par la racine " la venale ambition des Juges. (venalem ambitum.) Il ajoute que pour bien administrer les affaires publiques & particulieres, il en avoit chargé des hommes de mérite & fort éclairés, parce qu'il sçavoit que l'Etat seroit heureux, s'il étoit gouverné par des personnes qui ne cherchassent qu'à s'éloigner des charges publiques. C'est pourquoi il dit qu'on peut s'adresser avec assurance aux Gouverneurs des provinces, qu'ils opposeront la violence favorable des loix à

1. οὐκ ἐν τῷ τιμωρεῖσθαι, ἀλλ' ἐν τῷ τιμωρήσεσθαι.

l'injustice

L'an de J. C. 450. l'injuſtice des puiſſans ; que les richeſſes n'auront aucun pouvoir ſur leurs eſprits ; que le faſte & la violence ne les épouventeront pas ; que les préſens ne feront point capables de les corrompre ; mais que chacun d'eux ſans avoir égard ni aux Grands ni aux petits, ne ſongeront, ſelon les ordres qu'il leur avoit donnés, qu'à rendre juſtice, & à obſerver ponctuellement les loix. ' Il fait divers réglemens dans cette loi pour terminer les affaires dans les provinces, & devant le Juge ordinaire de l'accuſé, afin qu'on ne fut point obligé de venir plaider à la Cour, comme on y venoit alors en foule, & qu'on ne ſe conſumât point en frais & par les fatigues d'un long voyage. Il permet néanmoins d'appeller en certains cas, & entr'autres lorſque le Gouverneur n'oſe juger une affaire à cauſe de la puiſſance d'une des parties. Il permet auſſi de ſe plaindre de l'injuſtice des Gouverneurs ; & s'ils ſont convaincus dans les formes, il promet qu'ils ſeront auſſi-tôt punis ſelon les régles des loix. ' Il dit qu'il a choiſi ce reméde entre pluſieurs autres que l'expérience & le deſir extréme qu'il avoit de ſoulager ſes Sujets, lui avoient fait connoître y pouvoir ſervir. 1. 1. 1.

' Par une autre loi qui eſt encore de cette année, il remet tout ce que les particuliers devoient à l'Epargne depuis le commencement de l'an 438. juſqu'à la ſin de 447. Ce fut Pallade alors Préfet d'Orient qui lui donna cet avis : & il lui témoigne lui en avoir beaucoup d'obligation. Il commence ſa loi par ces termes : Nous nous appliquons à nous rendre utiles au genre humain, & nous employons les jours & les nuits à faire que tous ceux qui ſont ſous notre autorité ſoient à couvert des incurſions des Barbares par la valeur de nos troupes, & qu'ils vivent dans la paix & dans l'aſſurance, & qu'ils jouiſſent d'un repos tranquille. t.2.p.30.31.

' Une des premieres actions de ſon gouvernement fut le rappel de tous les bannis, [ce qui ſemble comprendre non ſeulement Théodoret & les autres qui avoient été exilés pour la foi enſuite du faux Concile d'Ephéſe, mais généralement tous ceux qui avoient été bannis par Théodoſe.] Cette action d'indulgence ne fut peut-être pas mieux reçue que " la juſtice qu'il fit de l'Eunuque Chryſaphe, le miniſtre, ou plûtôt le maître de Théodoſe : ſi néanmoins Pulquérie n'avoit pas déja fait exécuter ce Barbare avant même de mettre la couronne ſur la tête de Marcien. Thph.p.89.b. v. S. Leon. §.

C'eſt ainſi que durant que l'Empire d'Occident étoit dans la

p.93.a. confusion & dans le trouble,] 'l'Orient étoit dans la joie & dans la paix sous la conduire de Marcien. La bonté de ce Prince y ramenoit les siécles d'or, & y faisoit regner la tranquillité, la justice, [& le bonheur.] Aidé du secours de Dieu il rétablit l'Empire que la lâcheté & la mollesse de ses [deux] prédécesseurs avoient extrémement affoibli depuis près de soixante ans : ce qui donna une joie incroyable à tous les peuples qui virent cet Empereur se soumettre tous ses ennemis par la force du Tout-puissant. L'an de J. C. 450.

Baronius doute si entre tous les Empereurs de Constantinople il y en a quelqu'un depuis Constantin qu'on lui puisse comparer. [On peut dire même qu'il a eu plus de lumiere & de fermeté que Constantin, pour ne se pas laisser surprendre par les artifices des méchans.] 'Le P. Quesnel en fait en peu de mots un éloge qui est assez juste. 'Un Historien dit qu'il avoit une gayeté douce & agréable, un grand sens, beaucoup de bonté, beaucoup d'amour pour la pureté & la modestie. 'On ne voyoit rien dans ses mœurs qui n'inspirât du respect, rien qui ne parût digne de la gravité d'un Pontife autant [que d'un Empereur.] La rougeur de son visage [qui marquoit sa modestie] étoit mêlée d'une agréable douceur : il étoit plein de compassion pour les fautes des autres. Et avec tout cela c'étoit un grand cœur, autant au dessus de l'argent [que de la crainte. En un mot] 'il parut en toutes choses un Prince excellent. 'On lui attribue cette maxime : qu'il ne faut jamais qu'un Prince fasse la guerre tant qu'il peut faire la paix. [Nous verrons néanmoins qu'il ne vouloit pas acheter la paix par des conditions honteuses.]

Leo. t.2. pag. 332. Monass. p. 58. c. Ced.p.344.a. Pro. b. Vand. l.1.c.4. p.286. b. Zon.p.40.c.

ARTICLE V.

Ministres de Marcien : Il récompense ceux qui l'ont servi.

Cod.Th.nov. l.3.t.1.p.30.1. 'MARCIEN, comme nous avons dit, choisissoit avec grand soin ceux qui étoient les plus capables de l'administration de la justice & de la conduite des affaires. 'Les principaux de ceux qu'il y employa cette année, étoient Pallade Préfet d'Orient, Hermogene Comte des largesses, [ou Surintendant,] Gennade Intendant du Domaine privé, & le Comte Maximin grand Chambélan. 'Pallade étoit recomman-

t.2.p.31.d. p. 30. 2.

L'an de J. C. 450. dable par plusieurs grandes qualitez, & entr'autres il avoit beaucoup d'humanité. 'Dans toutes les affaires il cherchoit toujours le chemin droit, [& ce qui étoit le plus conforme à la justice. Aussi on ne trouve point que Marcien ait mis personne en sa place jusqu'en l'an 456.] 'Il assista de la part de Marcien au Concile de Calcédoine avec Genethle Intendant du Domaine privé, qui apparemment est le méme que Gennade dont nous venons de parler. p.31.a. Conc.t.4.pag. 78.b.

[Je pense que Maximin peut être] 'celui qui en 422. étoit Assesseur du Général Ardabure, & fit la paix entre les Romains & les Perses. 'Il passoit pour un homme éloquent '& fort sage. [Nous trouvons que "Maximin avoit été envoyé en ambassade à Attila en 448. & assez bien reçu de lui, quoiqu'Attila sçût qu'un de ceux qui l'accompagnoient étoit envoyé par Théodose II. pour le tuer.] 'On n'avoit point confié ce secret à Maximin sans doute, parce qu'il avoit trop d'honneur pour contribuer à une si noire & si infame trahison. Théodose dans sa lettre à Attila le relevoit comme une personne d'une naissance illustre, & qu'il considéroit beaucoup. 'Il obligea Prisque l'Historien de l'accompagner dans cette Ambassade. [Nous avons dit que le Comte Maximin étoit en Occident à la fin de 450. & y avoit apparemment été envoyé pour obtenir de Valentinien qu'il approuvât la promotion de Marcien. Nous parlerons encore de lui dans la suite.] Socr.l.7.c.20. p.358.359. p.358. p.359.b. v. Theod. II. §. Prisc.leg. p. 48.d. p. 49.a.

'Prisque l'Historien de ce tems-là dit que Marcien se servoit beaucoup dans la conduite des affaires d'Euphéme Maître [des Offices,] homme célébre par sa prudence & son éloquence; & que ce fut par le conseil de cet Euphéme, qu'il fit beaucoup de choses très-sages & très bien pensées. Euphéme de son côté donnoit beaucoup de part au méme Historien dans les affaires qui lui étoient commises. [Il avoit peut-être succédé] 'à Vincomale qui étoit "Maître des Offices à la fin de 451. Prisc.p.42.c. d. Note 2. Conc. t. 4. p. 77.b.

[Comme Marcien avoit long-tems servi sous le Général Aspar, il lui donna sans doute quelque part à son élevation.] 'Théodoret écrit à ce Général pour le remercier d'avoir obtenu son rappel de Marcien: & il lui parle comme à une personne qui avoit alors beaucoup de crédit. Il avoit la dignité de Patrice. 'Aspar avoit un fils nommé Ardabure qui avoit beaucoup de cœur, & qui repoussa souvent avec courage les Barbares qui couroient la Thrace. Marcien pour récompenser sa Thdrt.ep.39. p.1013. Suid.ἀσ.p.

valeur le fit Général des troupes de l'Orient. Mais comme ce pays fut [presque] toujours dans une profonde paix, Ardabure s'y efféminа tout à fait. [Marcien lui donna peut-être aussi le titre de Patrice.] ' Car celui qui étoit Général d'Orient en 453. ou 454. étoit Patrice & avoit été Consul, [ce qui convient fort bien à Ardabure qui l'avoit été en 447.

L'an de J. C. 450.

Conc. t. 4. p. 854.c.|879.c.

Thph.pag.89. 90. ' Marcien avoit promis, selon Théophane, à Tatien & à Jules ses hôtes en Lycie, de les faire Patrices si Dieu le faisoit Empereur. p.90.c. ' Il s'acquitta de sa promesse, dit le même Auteur, & outre cela donna à Tatien le gouvernement de Constantinople, & à Cedr. p. 344. d. ' Jules celui de Lybie ou de Lycie. Conc.L.t.4.p. 575.-78.b.&c. ' Nous trouvons en 451. un Comte Julien qui avoit été Intendant du Domaine privé. ' Il y avoit en même tems un Tatien alors Préfet de Constantinople, & qui assista en cette qualité à toutes les séances du Concile de Calcédoine. [C'est sans doute celui même] Prisc. p.43. d. ' qui fut élevé à la dignité de Patrice, & envoyé en Ambassade à Genseric par Leon successeur de Marcien.

ARTICLE VI.

Marcien refuse de payer tribut à Attila.

[NOUS avons dit que Théodose II. avoit laissé l'Empire dans un état très-fâcheux, ayant ruiné ses Sujets, & s'étant rendu méprisable à ses ennemis. Il s'étoit engagé à Attila Roi des Huns de lui payer tous les ans " un tribut de mille ou même de deux mille livres d'or.] Prisc.p.39.c.d. ' Dès qu'Attila sçut que Marcien lui avoit succédé, il lui envoya des Députés pour demander ce tribut. [Mais Marcien ne se crut pas obligé de tenir une convention si honteuse faite par la lâcheté de son prédécesseur.] Ainsi il renvoya les Députés d'Attila avec cette réponse, que les Romains ne prétendoient nullement lui payer ce que Théodose lui avoit promis : qu'ils lui envoyeroient des présens s'il vouloit être leur ami, & lui opposeroient des armes & des troupes qui vaudroient bien les siennes, s'il se déclaroit leur ennemi.

v. Theod. II. §.

[illegible] ' Attila fit sur cela de grandes menaces de faire la guerre [à Marcien] s'il ne lui payoit le tribut promis ; de sorte qu'on jugea à propos de lui envoyer des Ambassadeurs [en 450. ou 451.] On choisit pour cela " un Apollone qui avoit le titre de Ibid.

L'an de J. C. 450. Général. 'On croit que c'est celui qui fut Consul en 460. & à qui Théodoret écrit ses Lettres 73 & 303. ' dont la premiere est écrite à un Payen. Apollone' fut donc trouver Attila, mais ne put lui parler ni le voir, Attila ne l'ayant point voulu écouter, parce qu'il ne lui apportoit point le tribut qu'il demandoit. Il voulut néanmoins [par une bassesse assez étrange] qu'il lui envoyât les présens dont l'Empereur l'avoit chargé pour lui, & le menaça de la mort s'il ne le faisoit: à quoi Apollone répondit avec vigueur qu'Attila n'avoit que faire de lui demander ce qu'il pouvoit avoir quand il voudroit, ou comme des présens s'il vouloit être ami des Romains, ou comme des dépouilles s'il étoit [assez barbare] pour user de violence envers un Ambassadeur; [témoignant par-là qu'il ne les donneroit jamais volontairement que comme ami.] Ainsi il s'en revint sans rien faire. n.p.208. Thdrt.ep.73. p.942.c. Prisc.p.72.73 p.73.b.

'Attila aima mieux néanmoins laisser pour lors Marcien en paix, & tourner toutes ses forces contre l'Occident. ' Il entra l'an 451. dans les Gaules, où il fut défait; & l'année d'après il vint ravager l'Italie. [Il y a apparence que les Huns ne laisserent pas de faire durant ce tems-là quelques courses dans l'Illyrie.] 'Car il est certain" qu'au mois de Septembre 451. les ennemis causoient du trouble dans ce pays-là. p.40.a. Prosp.Chr. v. S. Leon §. Conc.t.4.p.24.d.|76.a.

ARTICLE VII.

Marcien assemble le Concile de Calcédoine, & y assiste: Il repousse les Huns: fait une loi contre les Payens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 451. DE MARCIEN 1, 2.

'MARCIEN joignit cette année le Consulat à la dignité Impériale, comme c'étoit l'ordinaire des nouveaux Princes.] Il eut pour Collégue Adelphe, qui étoit Consul [en Occident, puisque S. Leon le nomme souvent seul. Marc.Chr.&c.

Le Concile de Calcédoine nous donne beaucoup de lumiére pour les Magistrats de cette année.]' Car lorsque Marcien y vint le 25 d'Octobre pour y entendre la définition que le Concile avoit faite sur la foi, il y fut accompagné du Patrice Anatole, de Pallade Préfet du Prétoire, de Tatien Préfet de Constantinople, de Vincomale Maitre des Offices, de Marcial & Placite, qualifiés Maitres, de Sporace Comte des Do- Conc.t.4.p.574.575.

meſtiques, de Genthle ou Gennade Intendant du Domaine privé, d'Aëce Comte des Domeſtiques & de l'Ecurie, & de Leonce premier Sécretaire d'Etat, ſans parler de beaucoup d'autres qui avoient été autrefois dans les premieres charges, & qui ſont compris en général ſous le nom de Senat. Florent & pluſieurs autres y ſont marqués " comme ayant été Patrices, & ne l'étant plus : c'eſt pourquoi ils ne ſont nommés qu'après des perſonnes d'une dignité inférieure, mais qui étoient alors en charge. [Et nous apprenons de-là que le titre de Patrice n'étoit pas toujours perpétuel.

L'an de J. C. 451.

Ex conſule & Patricio.

Nous avons parlé d'Anatole ſur Théodoſe II. & ſur Théodoret dont il étoit ami particulier. Sporace peut bien être celui à qui le même Théodoret adreſſa peu après ſes livres des héréſies. Théodoret releve beaucoup la piété de l'un & de l'autre.

p. 73.-76. ' Marcien avoit indiqué le Concile Œcumenique à Nicée pour le premier de Septembre. Mais l'Illyrie ſe trouvant troublée dans ce tems-là par les ennemis, c'eſt-à-dire, comme nous croyons, par les courſes des Huns, Marcien qui étoit obligé d'y aller, " pria les Evêques de différer un peu le Concile, afin qu'il y pût être préſent. Ceux qui troubloient l'Illyrie furent bien-tôt repouſſés ; ce qui n'empêchoit pas que les affaires de ce pays ne demandaſſent encore la préſence de Marcien. Mais il aima mieux différer ce voyage après le Concile, & pria les Evêques de le venir tenir à Calcédoine, afin qu'il y pût être ſans quitter Conſtantinople. Le Concile commença le 8 d'Octobre, & finit le 1 de Novembre. Marcien ne fut préſent en perſonne qu'à la ſéance du 25 d'Octobre. Ses Officiers dont Anatole étoit le Chef, aſſiſterent à toutes les autres, hormis à la troiſiéme où Dioſcore fut dépoſé. On envoyoit quelquefois conſulter Marcien dans les difficultez qui ſe rencontroient.

v. S. Leon. §.

p.76.b.d. [Il y a apparence que Marcien fut enſuite en Illyrie,] ' puiſqu'il avoit avoit réſolu de le faire dès que le Concile ſeroit terminé. ' Cependant il étoit à Conſtantinople le 18 de Décembre 451. ' & au commencement de 452. ' Ce fut apparemment Ardabure qui chaſſa les Huns de l'Illyrie : enſuite de quoi Marcien lui donna, comme nous avons dit, le commandement des troupes de l'Orient. [Nous verrons qu'il avoit cette charge l'année ſuivante.] ' Baronius croit que ce fut Attila en perſonne, qui après avoir été défait cette année même dans les

Leo. t.1. pag. 593.
Conc. t. 4. p. 840.a. 843.b.
Suid. ἀσ. p.
Bar.451.§.33.

l'an de J. C. 455. Gaules, voulut attaquer l'Illyrie pour se venger sur l'Empire d'Orient. Dès le 12 de Novembre Marcien adressa à Pallade une loi par laquelle il défend sous peine de la vie non seulement de sacrifier aux idoles, mais même d'orner leurs Temples avec des fleurs. Et il ordonne que si un Gouverneur use d'indulgence envers les coupables, il payera une amende de 50 livres d'or, & les Officiers autant. Le lieu où cette loi fut faite n'est point marqué. ' Marcien recommande beaucoup à Pallade en 455. qu'on ait grand soin d'exécuter la loi qu'il avoit faite par tout l'Empire contre les sacrifices & les superstitions des Payens. § 16.c. | Cod. J.1.t.11.l.7.p. 105.106.

ARTICLE VIII.

Marcien s'unit avec Valentinien III. Combat Attila : Guerre & paix avec les Sarrasins & les Ethiopiens.

L'AN DE JESUS-CHRIST 452. DE MARCIEN 2, 3. INDICTION V.

' SPORACE [1] fut Consul cette année en Orient, & Herculan dans l'Occident. ' C'est pourquoi les Latins le nomment quelquefois avant l'autre. Conc. t 4. p. 843.6. Marc. &c. Leo. ep. 78. p. 596.b. Idat. &c.

[Le premier est ordinairement nommé Sporace par les Grecs.] ' Pallade fut encore Préfet d'Orient en 452. & Tatien de Constantinople. Valentinien étoit Préfet d'Illyrie, & Vincomale Maitre des Offices. Florus étoit tout ensemble Préfet d'Egypte & Général des troupes de cette Province. ' Théodore avoit été Préfet avant lui cette année même. ' Marcien étoit à Constantinople le 7 de Février, ' le 13 Mars, ' le 6 & le 28 de Juillet, comme on le voit par " les divers rescrits qu'il donna contre les Eutychiens. ' Il fit aussi un decret par lequel il ordonna que ceux qui aspiroient au Consulat dans [l'Orient] employeroient à la réparation de l'Aqueduc de Constantinople l'argent que les Consuls avoient accoutumé de jetter au peuple [le jour qu'ils entroient dans leur dignité. Cette dépense étoit plus utile que l'autre ; mais elle flattoit moins la vanité.] Conc. p. 843. 6. 871.b. Evag. l.2. c.5. p.295.b. Bar.452.§.19. Conc. p. 842. a. p. 843. p.867.a. 871. Marc. Chr. — S.Leon.

' Marcien avoit député l'année précédente à Valentinien Tatien Préfet de Constantinople qui y étoit arrivé entre le 13 & Leo. ep. 62.6. 1.p.559.

1. Onuphre lit Asporace dans Marcellin, &c. Je pense que c'est une pure faute.

le 23 d'Avril, & avoit uni plus que jamais ces deux Princes l'un avec l'autre. Cette union donna beaucoup de joie à tout le monde, & on espéra de la miséricorde de Dieu que les Empereurs agissant par un même esprit pour les intérêts de l'Eglise & de l'Etat, on n'auroit plus à craindre ni les efforts des Hérétiques, ni les insultes des Barbares. [L'Occident sentit cette année les effets de cette union à l'égard des Barbares.] L'an de J.C. 452.

Idat. 'Car Attila s'étant jetté dans l'Italie, Marcien y envoya des troupes avec lesquelles Aëce battit Attila. Il fut encore battu dans son propre pays par Marcien. Et comme le Ciel se déclaroit ouvertement contre lui par la famine & les maladies qui ruinoient ses troupes," il fit enfin la paix avec les Romains. v. Valent. 3 §.

Prisc. p. 40. c. | Jorn. p. 43. [Je ne sçai s'il la fit avec Marcien.] 'Car on marque qu'après être revenu d'Italie en son pays, il l'envoya menacer de lui faire la guerre & de ravager ses provinces, à cause qu'on ne lui avoit pas envoyé le tribut que Théodose lui avoit promis.

Prisc. n. p. 208. 'Mais Jornande nous assure que Marcien se mocqua de ses menaces, & " en arrêta les effets [par son courage & par sa prudence.] compescuit.

Marc. Chr. 'Marcellin remarque qu'il tomba du Ciel cette année trois grandes pierres dans la Thrace.

[Il faut, ce semble, rapporter au commencement de l'an

Prisc. p. 40. d. 452.] 'ce que nous trouvons dans Prisque, que Maximin accompagné de cet Historien vint à Damas, où il trouva Ardabure [Général de l'Orient] qui venoit de faire la guerre aux Sarrazins de ces quartiers-là, & qui alors traitoit la paix avec

Niceph. l. 15. c. 9. p. 610. a. eux. 'Nicéphore dit aussi que Dorothée Gouverneur de la Palestine étoit occupé dans les premiers mois de cette année à faire la guerre aux Barbares. [La paix fut sans doute conclue,

Suid. ἀγ. p. 'puisqu'Ardabure n'eut pas d'occasion d'exercer les troupes

Prisc. n. p. 208. qu'il commandoit. 'Les Perses firent aussi quelques ravages; mais Marcien rétablit encore la paix de ce côté-là.

p. 40. d. 'De Damas Maximin passa en Thébaïde, où les Nubiens & les Blemmyes [avoient fait quelques ravages.] Ils avoient déja été battus par les Romains: de sorte que sçachant que Maximin étoit dans le pays, ils lui envoyerent demander la paix.

Evag. l. 2. c. 5. 'Prisque qui apparemment étoit à ce voyage avec Maximin,

p. 295 c. n. p. 682. a. 'décrit amplement les conditions du traité, qui sont assez par-

Prisc. p. 40. 41. ticulieres; mais il est fâcheux qu'on y voye qu'il y avoit encore alors une idole d'Isis en Egypte, & qu'on avoit accoutumé de la porter à ces peuples pour recevoir d'eux des hommages

sacriléges

L'an de J. C. 452. sacriléges, & que le grand Chambélan de Marcien (car je pense que c'est toujours le même Maximin) confirme par un article exprès cette impiété. 'M. Valois nous apprend ce que c'étoit que l'Isle & le Temple de Philes où le traité fut conclu. 'Procope en parle amplement, & nous apprend que Dioclétien ayant promis de donner tous les ans une somme d'argent aux Nubiens & aux Blemmyes afin qu'ils ne courussent point le pays, ils prenoient l'argent & ne laissoient pas de piller. n. p.208. 209. Proc. b. Pers. l.1.c.19. p.59. 60.

'Maximin étant mort dans ce tems-là même, les Barbares retirerent par force les ôtages qu'ils avoient donnés, rompirent le traité, & coururent de nouveau les terres de l'Empire. 'Florus qui étoit Préfet & Général d'Egypte en 431. 'les contraignit de sortir du pays, & les obligea de demeurer en repos. 'Prisque à son retour de la Thébaïde fut témoin des troubles qui s'éleverent à Alexandrie après l'ordination de S. Protere. Prisc. p.41. b. Evag. l.2. c.5. p.295.d. n.p.68.2.b. l.2.c.5. p.295. n.p.68.



ARTICLE IX.

Mort de Sainte Pulquérie, d'Attila, de Zenon, de Valentinien III. Marcien honore la pauvreté, n'obtient rien de Genseric.

L'AN DE JESUS-CHRIST 453. PASQUE LE 12. AVRIL. INDICT. VI.

VINCOMALE Maître des Offices en Orient y fut Consul cette année, ayant été désigné pour cela dès le commencement de la précédente. 'Il eut pour Collégue Opilion, 'qui en 445. avoit aussi la charge de Maître des Offices dans l'Occident. Conc. t. 4. p. 843. b. Idat. Pasc. p.319.d| 460. Cod.Th. nov. 35.p.16.1

Cette année est célébre pour l'Orient par la révélation du Chef de S. Jean-Baptiste, "qui fut trouvé à Emese le 18 de Février; [& par la mort de l'Impératrice "Sainte Pulquérie, qui acheva sa course au mois de Juillet, selon Idace. Elle laissa en mourant tous ses grands biens aux pauvres; ce que Marcien confirma & exécuta avec fidélité, & même avec joie. Marc. Chr. v. S. Jean B. v. son titre.

S. Prosper, Cassiodore & Victor de Tunne mettent en cette année la mort malheureuse d'Attila; à quoi Idace s'accorde aussi. Marcellin la met l'année suivante.] 'On prétend qu'il étoit dans le dessein de faire la guerre à Marcien. 'Quelques-uns veulent que Marcien en ait appris la mort par révélation la nuit même qu'elle arriva. [Pour les autres circonstances d'un Theoph.p.92. 93. Bar.454.§.23. Jorn. r.Got.c. 49. p. 684.

événement si important, & les suites encore plus importantes qu'il eût, on les verra sur l'Histoire d'Attila même. Nous nous contentons de remarquer ici] 'que les enfans de ce Barbare ne pouvant s'accorder entr'eux, se firent de cruelles guerres qui ruinerent la puissance des Huns, & donnerent moyen aux Romains de se maintenir contre eux.

L'an de J. C. 453.

Bar. 454. §. 25. Jor. c. 50 Vict. J. Prosp. Ji. Boll. 8. Jan. p. 486. §. 7.

Jorn. r. Got. c. 50.-52.

'Beaucoup de peuples qui leur étoient soumis, se révolterent contr'eux, & demanderent des terres dans l'Illyrie & dans la Thrace à Marcien, qui leur en donna fort volontiers. [Mais cela peut n'être arrivé que sous Leon "après l'an 458.] Entre ces peuples, on nomme les Squires, les Satagaires, & les autres [Nations] des Alains, qui ayant Candax pour chef, s'habituerent dans la petite Scythie & la basse Mésie, les Ruges à qui on donna des lieux que je ne connois point, les Sarmates & les Cemandres qui eurent des terres dans l'Illyrie vers le lieu qu'on appelloit le Château de Mars ; & les Gots 'qu'on appelle souvent Ostrogots [ou Gots Orientaux] 'pour les distinguer [des Visigots ou Gots Occidentaux, c'est-à-dire,] de ceux qui ayant passé le Danube avec Ulphias [en 376. étoient ensuite devenus maitres de l'Espagne & du bas des Gaules,] hors quelques-uns qui étoient demeurés dans la Mésie vers Eucope, où ils ne s'occupoient qu'à la nourriture des bestiaux. 'Ces Ostrogots voyant leur païs occupé par les Huns, demanderent des terres à Marcien, qui leur donna la Pannonie depuis Sirmich jusqu'à Vindomine qu'on croit être Vienne en Autriche, & qui comprenoit beaucoup de villes, [& toutes les deux Pannonies] 'Ils avoient pour Princes le Roi Valemir, & ses freres Théodemir pere du grand Théodoric & Videmir, qui partagerent entr'eux cette grande étendue de païs. Valemir se plaça à l'Orient, Théodemir à l'Occident, & Videmir entre les deux. Ils reçurent de Marcien non seulement des terres, mais encore des pensions. [Tous ces Barbares reconnoissoient sans doute l'Empire d'Orient : mais ensorte qu'ils ne laissoient pas d'être comme souverains.] 'Car ils faisoient souvent la guerre ou les uns contre les autres, ou contre d'autres Barbares. Ernac même l'un des fils d'Attila & plusieurs autres Huns se soumirent aux Romains, & obtinrent des terres, les uns à l'extremité de la petite Scythie, d'autres dans la Dace, & quelques-uns dans l'Illyrie avec les Sarmates. Ces Huns formerent ceux que l'on appelloit Fossatises du tems de Justinien.

v. Leon. §.

p. 677.

c. 52. p. 689.

c. 51. p. 688.

c. 50. p. 681.

c. 52. p. 689.

p. 689. 690. &c.

L'an de J. C. 453. v. Théod. 2. §. 'Dieu délivra encore Marcien & toute l'Eglise d'un ennemi dangereux, en ôtant la vie à "Zenon que Théodose II. avoit fait Général de l'Orient. Prisc. p. 207| Phot. c. 242. p. 1072.

L'AN DE JESUS-CHRIST 454. DE MARCIEN 4. 5.

'Aëce & Stude qui furent Consuls en cette année [étoient apparemment tous deux de l'Orient, ou tous deux de l'Occident, puisque Saint Leon qui ne met d'ordinaire que le Consul d'Occident quand ils étoient de differens Empires,] nomme toujours Aece & Stude ensemble dans les Lettres de l'an 454. ['On voit en effet que tous les Fastes Latins & Grecs s'accordent à les nommer toujours dans le même rang. Nous les croyons d'Orient où le nom de Stude est assez commun, & célébre par le Monastére des Studites; au lieu qu'il est plus rare dans l'Occident. Ainsi Aece pourra etre] 'le Comte des Domestiques qui accompagna Marcien au Concile de Calcédoine. [Car ceux qui pretendoient que c'est le Général Aëce ou son fils, "n'en ont aucun fondement.] 'On croit que Stude Consul de cette année est celui même qui a bâti le Monastére des Studites sous l'Empereur Leon & le Patriarche Gennade, dans l'Histoire duquel nous en parlerons encore. On qualifie Stude un homme illustre par sa piété aussi bien que par son Consulat. Pasc. p. 226| 450 460. 472. &c. Leo. ep 99.-111. Conc. t. 4. p. 575. a. v Valent. 3. §. Conc. de C. l. 4 p. 103.

Nous ne trouvons rien pour l'Histoire de Marcien sur l'an 454. hors la loi du 4 Avril, par laquelle il éclaircit la défense que Constantin avoit faite aux Senateurs d'épouser des personnes viles & abjectes. Il y avoit souvent des procès sur la signification de ces termes; & pour en couper la racine, Marcien déclare que ces termes ne comprennent que les personnes spécifiées par la même Ordonnance de Constantin; mais nullement celles qui sont d'une naissance libre, quelque peu de bien qu'elles ayent: des choses aussi fragiles que sont les richesses, qu'une infinité d'accidens peuvent ou donner ou ravir, n'étant pas capables, dit-il, de faire aucune distinction entre les personnes. » Dieu nous garde, ajoute ce Prince, de croire » qu'on ait jamais voulu faire passer la pauvreté pour une mar» que d'infamie, puisque nous sçavons que plusieurs personnes » se sont acquis une grande gloire par leur peu de bien, qui » leur a été une preuve de leur vertu & de leur intégrité. » Il ne doute point que ce n'ait été la pensée de Constantin qu'il appelle le parfait amateur "de la probité, & ce juge incorruptible des mœurs. Cod. Th. nov. l. 3. t. 4. p. 51. 2. honesti.

Pasc. p. 472. &c. ' Cette année qui eut pour Consuls l'Empereur Valentinien pour la huitiéme fois, & Anthéme [gendre de Marcien élevé aussi depuis à l'Empire, fut très malheureuse pour l'Occident.] Labb. Chr. ' Valentinien méme fut tué le 17. de Mars. Petrone Maxime auteur de ce meurtre s'empara de la Couronne & de sa femme l'Impératrice Eudoxie, pour commencer à étre malheureux en ce monde avant que de l'être tout-à-fait dans l'autre. Il fut mis en pieces le 12 de Juin au plus tard, en même tems que Genseric Roi des Vandales entroit dans Rome, d'où il enleva une infinité de prisonniers & de richesses. L'Impératrice Eudoxie qui l'avoit appellé, se trouva elle-même du nombre des captives avec ses deux filles Eudoxie & Placidie. Sur la fin d'Août, Avite se fit déclarer Empereur dans les Gaules; Idat. Chr. ' & ayant ensuite été reçu à Rome, il députa à Marcien pour lui demander son amitié, & qu'il agréât sa promotion. Marcien lui accorda ce qu'il demandoit; & ainsi ils gouvernerent ensemble l'Empire Romain dans une grande union. [Mais cela ne fut conclu que l'année suivante;] Pasc. p. 450. ' puisque les Fastes d'Idace marquent Avite Auguste Consul en 456. p. 320. c. &c. ' au lieu de Varane & Jean [nommés sans doute par Marcien,] qui se lisent dans tous les autres. [Il paroît que depuis la mort de Valentinien jusqu'à cet accord, Marcien se prétendoit Monarque de l'Occident, aussi-bien que de l'Orient.]

Evag. l. 2. c. 7. p. 298. d. ' Le pillage de Rome avec l'injure faite à Eudoxie & à ses filles, toucha Marcien d'une juste indignation. Il députa à Genseric pour lui demander qu'il cessât de ravager l'Italie, & qu'il lui envoyât les trois Princesses qu'il avoit emmenées captives. Mais Genseric lui refusa l'un & l'autre, & renvoya ses Ambassadeurs sans avoir rien fait. b. c. ' Comme Genseric étoit Arien, Marcien crut qu'un Arien pourroit faire plus d'impression sur son esprit. Ainsi il lui écrivit une seconde fois, & lui députa Bleda Evêque de cette secte. Bleda voyant qu'il ne pouvoit rien tirer de lui par la douceur, lui dit avec beaucoup de hardiesse qu'il ne devoit pas se laisser tellement enfler par sa prosperité présente, qu'il ne considerât le danger où il s'exposoit en irritant un Prince tel que Marcien, & en l'obligeant à lui déclarer la guerre. Mais les menaces de Bleda toucherent aussi peu cet esprit altier, qu'avoient fait les prieres des premiers Ambassadeurs, & Bleda fut obligé de s'en retourner aussi sans avoir rien obtenu.

L'an de J. C. 455. [Un si grand affront sembloit devoir porter Marcien à faire la guerre à Genseric :] ' & quelques Auteurs écrivent qu'il se préparoit à la faire, lorsqu'il fut prévenu par la mort au commencement de 457. ' Néanmoins on cite de Jornande qu'il fit la paix avec les Vandales. ' Et Procope qui le loue dans tout le reste, le blâme d'avoir tout-à-fait négligé les affaires de l'Afrique, pour observer le serment qu'il avoit fait à Genseric l'an 431. de ne lui faire jamais la guerre. [Mais quoi qu'en puissent dire les hommes, la vérité préferera éternellement l'observation religieuse du serment à la conquête de tout le monde. Et je crois même qu'un Philosophe payen auroit préferé le courage de Regulus aux victoires d'Alexandre.]

Thdr.L. l. 1. p. 552. c. d. Prisc. p. 41. d. ; not. p. 208. Proc. b. Vand. l. 1. c. 4. p. 184. b.

' Evagre dit que Genseric renvoya Eudoxie à Marcien avec Placidie sa seconde fille. [Mais nous verrons "que cela n'arriva que sous Leon en 462. ' Prisque dit que Genseric obtint de l'Empereur d'Orient [Marcien ou Leon,] une partie de ce qui avoit appartenu à Valentinien III. comme la dote d'Eudocie fille de ce Prince, qu'il avoit fait épouser à Hunneric son fils. Je voudrois qu'il nous eût éclairci ce fait : car je ne sçai pas comment l'Empereur d'Orient étoit maitre de ces biens.]

v. Leon. §. Evag. l. 2. c. 7. p. 298. d. Prisc. p. 42. c.

ARTICLE X.

Marcien permet de donner aux Ecclesiastiques, les exempte du serment : Guerre en Colchide suivie de la paix.

' MARCIEN fit cette année une loi célébre dattée du premier de Mai, ou du 22. d'Avril. Les Empereurs ' avoient défendu autrefois aux veuves & aux Diaconisses de rien laisser par testament à aucun Ecclésiastique ni à aucun moine en particulier, [ce qui étoit plus honteux que désavantageux à l'Eglise.] Nonobstant ces loix, une veuve de qualité nommée Hypacie fit un testament, où après avoir laissé beaucoup à ses affranchis, & à toutes les personnes à qui elle avoit quelque obligation, beaucoup aux Eglises, beaucoup aux pauvres, beaucoup aux moines, beaucoup aux captifs; enfin elle déclaroit un Pretre nommé Anatole héritier d'une certaine partie de ses biens. Le testament fut contesté pour cet article, & l'affaire portée au Senat. Marcien même y fut pre-

Cod. Th. nov. l. 3. t. 5. Bar. 455. § 18. [illegible]

sent. On examina beaucoup cet article, & les loix qui y étoient opposées : enfin le testament ayant été relu tout entier, on le trouva si juste & si raisonnable dans tout le reste, que Marcien jugea qu'il le falloit confirmer absolument. Mais il fit plus : car par une loi générale il permit à tout le monde de laisser ce qu'il voudroit aux Ecclésiastiques & aux moines, de même qu'aux autres personnes, & abrogea les loix contraires. 'Cette loi est adressée à Pallade Préfet du Prétoire à qui il en adressa encore une autre donnée le 1. d'Août à Constantinople contre les Eutychiens d'Egypte.

L'an de J. C. 455.

§. 28.

§. 25. Conc. t. 4. p. 886.-888.

L'AN DE JESUS-CHRIST 456. DE MARCIEN 6, 7.

'Varane & Jean sont mis pour les Consuls de cette année, [tous deux sans doute de l'Orient,] 'puisqu'Avite se faisoit reconnoitre à Rome pour Consul. [Jean qui est toujours mis le second,] hors en un endroit ou deux, où le nom de son Collégue est [1] corrompu, ["se retira depuis en un Monastére de Constantinople.]

Marc. 'Chr. Al. Vict. V. &c. Pasc p. 450. p. 472. Casd. Vict. p. 59.

1. v. S. Leon. §.

'Le Code de Justinien nous fournit une loi dattée du mois de Mars ou d'Avril 456. par laquelle Marcien ordonne que l'Œconome & les autres Ecclésiastiques de Constantinople ne pourront être appellés en justice que devant l'Archevêque, si le demandeur y consent, ou devant le Préfet du Prétoire. Il veut que s'ils sont obligés de donner quelque caution, on ne leur demande point de serment ; puisque les régles de l'Eglise, dit-il, & les anciens Canons leur défendent de jurer. Il veut encore que les Ecclésiastiques payent moins que les autres pour les frais des procès.

Cod. J. 1. t. 3. l. 25. p. 36.

'Cette loi est adressée à Constantin Préfet du Prétoire [au lieu de Pallade.] C'est apparemment ce Constantin qui fut Consul l'année suivante, qui avoit déja été Préfet [en 446. & 447.] qui le fut une troisiéme fois, & qui eut encore la dignité de Patrice. L'Empereur Leon l'envoya en ambassade à Peroze Roi de Perse. Il est quelquefois appellé Constance. 'La Vie de Saint Auxent parle d'un Constantin Général d'armée, ami de ce Saint, & qui le vint visiter dans sa persécution.

p. 36. Prisc. p. 43. d. 74. 75.

Boll. 14. feb. p. 775. §. 34.

Avite avoit déja été fait Empereur en Occident, lorsque les Romains eurent quelque guerre contre Gobaze Roi des Lazes, 'comme on nommoit alors les habitans de la Col-

Prisc. p. 73. d.

d. | Agath.

1. ['Il est appellé Suarane, Varare,] quelquefois Varron.

Onu. app. p. 56.

L'an de J. C. 456. chide. 'Ce Prince faisoit profession du Christianisme. 'Un Prisc.p.44.a.
Romain nommé Denys qui avoit été envoyé quelque tems p.41.d.
auparavant dans la Colchide avoit donné quelque occasion à cette guerre. 'Il semble qu'un des sujets qui l'a fait naitre, fut c.
que Gobaze avoit fait déclarer son fils Roi contre la coutume du païs. 'On envoya donc une armée dans la Colchide, qui p.73.d.
après quelques actes d'hostilité, se retira [peut-être à la fin de l'an 455. à cause de l'hyver.] Durant que l'Empereur [Marcien] déliberoit par quel chemin on l'y feroit rentrer pour continuer la guerre, 'Gobaze députa au Roi de Perse pour lui p.74.a.
demander du secours, & aux Romains 'pour traitter d'ac- p.41.b.c.
cord. 'Les Perses ne lui purent donner de secours, à cause b p.74.c.
de la guerre qu'ils avoient alors contre les Huns, surnommés Cidarites. 'Mais l'Empereur par le conseil d'Euphéme, alors p.41.c.
Maître des Offices, lui accorda la paix, pourvû qu'il quittât la Couronne, ou qu'il la fit quitter à son fils. 'Gobaze choi- d.
sit de la quitter lui-même; & comme [Marcien] voulut qu'il vint sur les terres de l'Empire, il s'offrit de le faire, pourvû que Denys qui avoit été cause de la querelle, vînt lui apporter les suretez nécessaires. Ainsi on envoya Denys en Colchide, & cette division fut entiérement appaisée.

ARTICLE XI.

Sauterelles, famine, & peste en Orient: Mort de Marcien.

'IDACE remarque sur cette année que des vaisseaux d'O- Idat.p.34.35.
rient qui navigeoient vers Séville furent battus par l'armée de Marcien. [Je ne sçai ce que cela veut dire.]

'Il y eut la méme année un nombre effroyable de sauterel- Marc.Chr.
les dans la Phrygie. [Je ne sçai s'il faut rapporter à cela ce que raconte Evagre avant que de passer] à la mort d'Aëce, [tué Evag.l.2.c.7.
en 454.] & aux mouvemens qui la suivirent dans l'Occident.
Il dit donc qu'il y eut une grande sécheresse dans les deux c.6.p.297.
Phrygies, dans les deux Galaties, dans la Cappadoce, dans la Cilicie, ce qui causa la famine, la peste. Car au défaut des alimens nécessaires, les hommes ayant été contraints d'en prendre qui étoient fort contraires à la santé, ce changement de nourriture fit divers malades, & produisit des inflammations & des enflures dont quelques-uns perdirent la vue, des fluxions

& des rhumes dont plusieurs mouroient en trois jours. L'on ne put trouver de remede contre la peste. Mais la providence de Dieu en donna contre la famine en faveur de ceux que la maladie avoit épargnés. Car l'année que la terre n'avoit rien produit, le Ciel répandit une manne pour nourrir les hommes, comme il en avoit nourri autrefois les Israëlites : & l'année suivante [la terre qu'on n'avoit pû cultiver à cause de la sécheresse,] porta d'elle-même des fruits [& des grains.] 'La Palestine & une infinité d'autres païs, se sentirent de ces fleaux qui les "désolerent l'un après l'autre.

L'an de J. C. 456.

p. 293.

ἐπινεμήση.

La Chronique d'Alexandrie rapporte sur cette même année une chose qu'on ne croira pas aisément de la piété & de la gravité de Marcien. Les cochers & les autres personnes qui servoient au divertissement des peuples dans les jeux publics, étoient divisés en quatre bandes, distinguées chacun par la couleur de leurs habits ; & comme chaque bande avoit ses partisans qui prenoient aussi le nom de la couleur qu'ils favorisoient, cela a quelquefois causé des séditions & des troubles considérables dans l'Empire.] 'Cette Chronique prétend donc que Marcien s'attachoit tellement aux bleus, & les appuyoit tellement à Constantinople, & même dans toute l'Empire, que les verds ayant fait quelque émotion, il ordonna par un édit solemnel, que ceux-ci ne pourroient être reçus durant trois ans, ni dans les Corps de villes, ni dans les armées. [Cette imagination n'est digne que d'un Commode & d'un Heliogabale.] Je ne sçai aussi ce que c'est qu'un Jean moine de Syrie banni par l'Empereur Marcien. Cela ne se trouve que dans un manuscrit : car d'autres parlent de ce solitaire, sans dire qu'il ait été banni.

Chr. Al. p. 740

L'AN DE JESUS-CHRIST 457. DE MARCIEN. 7.

Marc. ; Vict. T.

'Cette année qui eut pour Consuls [1] Constantin [dont nous avons parlé sur la précédente,] & Rufe, fut la derniere de l'Empire & de la vie de Marcien. 'Théodore le Lecteur semble attribuer sa mort à une procession où il se trouva hors de la ville le 26. de Janvier, [ayant peut-être voulu faire cet effort de piété, nonobstant sa maladie,] 's'il est vrai, comme le prétend Joel, qu'il soit mort après une maladie de cinq mois. 14

Thdr. L. b. 1. p. 552. d.

Joel. p. 171. b.

1. [Les raisons marquées sur l'an 454. §. 9. font juger qu'ils étoient tous deux d'Orient. Idace ne met point de Consuls en 457. & il n'y avoit point alors d'Empereur en Occident.] Constantin & Rufe sont marqués dans les Lettres de S. Leon depuis le 9. de Juin, '& dans une inscription du mois d'Avril à Rome.

Leo. ep. 115. p. 607.

Nor. fast. p. 43.

Théophane

L'an de J. C. 457. 'Théophane dit qu'il mourut le dernier d'Avril, 'ce qui ne se peut soutenir ; mais on croit en pouvoir tirer que ce fut le dernier de Janvier. 'Il est certain qu'il ne peut avoir vécu que peu de jours après le 26. de Janvier, 'puisque Leon qui lui succéda, fut proclamé Empereur dès le 7. du mois suivant. 'Ainsi ce Prince comparable aux meilleurs de ceux qui l'avoient précédés, ne regna que sept ans commencés, 'c'est-à-dire, six ans & six mois, dont même le dernier mois n'étoit commencé que de deux jours. 'Il fut enterré dans l'Eglise des Apôtres. 'Zonare doutoit s'il étoit mort de maladie, ou si Aspar ne l'avoit point fait empoisonner. Il étoit agé de 65. ans.

Thph. p. 94. b. Thdr. L. n. p. 161. 2. c. p. 70. 1. d. Chr. Al. p. | Thphn. p. 94. Marc. Chr. Evag. l. 2. c. 8. p. 249. b. Idat. | Marc. Ced. p. 346. c. Zon. p. ... Chr. Al. p. 742.

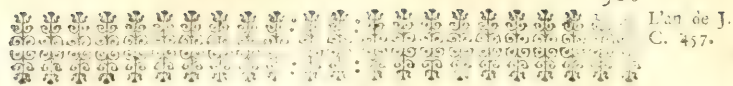
'Il laissa dans la mémoire de tous les hommes un monument digne de lui, 'qui fut le Concile de Calcédoine assemblé par ses soins & par son autorité : [& un autre encore plus excellent, qui est l'estime de sa piété & de sagesse.] 'La mort, comme dit un Concile, l'envoya à Dieu, le fit passer de la gloire à la gloire, & d'une Couronne terrestre à un Royaume celeste & éternel. 'S. Leon le canonise aussi en l'appellant de sainte & vénérable mémoire. 'Les Grecs en marquent la fête le 17. de Février avec celle de sainte Pulquérie, & ils la célébrent dans la grande Eglise [de sainte Sophie. On lui donne part aux "Eglises bâties par la piété de Pulquérie,] même à 'Saint Laurent, faite assez long-tems avant qu'il regnât. 'On lui rapporte ce que dit Codin, que Marcien en avoit bâti une de Sainte Zée, & qu'il y fut enterré. [On dit que Marcien l'Œconome fut enterré en une Eglise de S. Jean,] & je ne trouve point l'Empereur Marcien, non plus que sainte Pulquérie parmi les Princes enterrés dans la Basilique des Apôtres. 'On dit encore qu'il fit bâtir une Eglise pour S. Bassien Abbé à Constantinople, qu'il aimoit & qu'il honoroit comme son pere.

Evag. l. 2. c. 8. p. 249. not. p. 70. 2. a. b. Conc. t. 4. p. 968. a. b. Leo. ep. 116. c. 2. p. Men. p. 185. | Boll. p. 3. f. v. Ste. Pulquérie. Cod. ori. C. p. 48. b. p. 65. | Cang. de C. p. 126. a. v. son titre. Cang. de C. p. 109. 110. Ughl. t. 6. p. 1299. c.

'Prisque "dont nous avons quelquefois parlé, avoit écrit l'Histoire de Marcien. [Mais il ne nous en reste plus que quelques fragmens.]

v. Theod. II. §. Evag. l. 2. c. 1. p. 283. a. n. p. 66. 1. a.





L'EMPEREUR MAJORIEN.

ARTICLE I.

Majorien est fait Empereur : Son éloge.

L'AN DE JESUS-CHRIST 457. DE MAJORIEN 1.

Marc. | Mar. Av.&c. Nor. fast. p. 43.

' *Constantius* " *& Rufus Consuls.* v. Marcien. §. 2.

[APRE'S la déposition d'Avite faite le 6 ou le 16 Octobre 456. l'Occident demeura quelque tems sans Empereur. Il y a néanmoins apparence que Marcien,& Leon qui lui succéda le 7 Février de cette année 457. s'en déclaroient Monarques, comme nous l'avons vû " de Théodose le jeune, après la mort d'Honoré & de Marcien, méme après celle de Valentinien III] ' On croit que ce fut par l'autorité de l'un de ces deux Princes, & à la priere du Senat, ' que Ricimer Général fut fait Patrice le 28 de Février, & que Majorien fut fait Général le méme jour à la place de Ricimer, dit M. Valois. v. son titre. v. Marcien. §. Val. r. fr. pag. 186.

Sid. car. 5. p. 312.

' Saint Sidoine dans le panegyrique qu'il a fait de Majorien, nous apprend tout ce qu'on sçait de ses ancêtres, & de ce qu'il avoit fait jusqu'à ce tems-ci qu'il fut élevé à l'Empire. [Nous avons marqué quelque chose de ses exploits sur Valentinien III.] Son pere dont on ne marque point le nom, s'étoit attaché à Aëce ; & pour ne s'en point séparer, il n'avoit point voulu avoir d'autre emploi que le soin du trésor public. La mere de Majorien étoit fille d'un autre Majorien que Théodose I. [ou plûtot Gratien,] avoit fait en 379. Général de la Cavalerie & de l'Infanterie dans la Pannonie, [1] & les autres

1 La Pannonie etoit a Gratien : Ainsi ou Majorien servoit sous lui, ou il ne commandoit pas dans la Pannonie. Seroit il passé de la Pannonie a l'Illyrie Orientale sous Theodose ?

L'an de J. C. 457. provinces qui sont le long du Danube, & qui remporta divers
avantages sur les Gots dans leur pays même [peut-être en
386.

L'Empereur Majorien eut donc le nom de son ayeul ma-
ternel, comme cela étoit alors fort ordinaire.] ' Quelques-uns Vict.T. Jor. rs
l'appellent Majorain ou Majorin ; mais il paroit par ' son épita- Gotic. c. 45. p.
phe que son véritable nom est Majorien ; ' & on le cite ainsi de 677.
toutes ses médailles, qui y joignent aussi toujours le nom de Evag.l.2.c.7.
Jules marqué ' en un endroit par S. Sidoine. ' Il avoit encore p.299.Proc.b.
celui de Valere. ' Il étoit encore assez jeune lorsqu'il fut fait Em- Vand.l.1.c.7.p.194.
pereur. ' Tout le monde estimoit ses cheveux de couleur d'or. Enn.epig.155. p.647.

' Il étoit très-adroit à tirer, & dans tous les autres exercices Biz.l.pag.77.| Bir.p.547.
militaires : ' & l'on assure qu'il avoit tué un dragon, un cerf & Sid. car. 5. p.
un sanglier chacun d'un seul coup de fléche. ' Avec cela il 317.
étoit très-vigilant, plein de feu, d'ardeur & de courage, infa- p. 308.
tigable, toujours prêt au travail, & encore plus au danger où Sid. car. 5. p. 324.
on le suivoit avec joie, parce qu'on n'attendoit de son coura- Proc.b.Vand. l.1.c.7.p.194.
ge que d'heureux succès. ' Tout jeune qu'il étoit, ses vûes & ses b. c.
urget quod speràt. pensées n'avoient rien de bas ; " & rien ne l'arrêtoit dans la Sid. car. 5. p. 313. 315.
poursuite de ses entreprises. Cette grande ame n'avoit garde pag.313.13.p.
d'aimer l'argent. Quand il en avoit peu il s'en contentoit, & 320.p.118.
ne laissoit pas de donner libéralement ce peu même. ' Il étoit 7.p.316.
gai dans la conversation, & sçavoit railler quand il vouloit, p.226.Proc.b.
mais sans se rabaisser hors de son rang. Il aimoit à s'entretenir V.l.1.c.7.pag. 194.b.d.
des belles Lettres. Sid. p. 313.

[Ayant tant de qualitez aimables, il ne pouvoit manquer] l.1.ep.11.pag. 29.
' d'être aimé de tout le monde, & on souhaitoit même de l'a- Car. 5. p.313.
voir pour Prince. ' Procope dit que lorsqu'il fut devenu Empe- Proc.p.194.d.
reur, il fut bon à ses Sujets & terrible à ses ennemis. Il assure
même qu'il surpassa en toutes sortes de vertus tous ceux qui ont
jamais porté le sceptre parmi les Romains.

' On prétend que la femme d'Aëce sous qui il servoit, aussi Sid.car.p.312.
bien que son pere, étant jalouse de sa gloire, & s'étant imagi- 318.
née sur les folies de l'Astrologie qu'il regneroit un jour au lieu
de Gaudence son fils, à qui elle souhaitoit de faire passer l'Em-
pire de Valentinien III. tâcha de porter son mari à le faire tuer,
' & l'obligea enfin par ses importunitez à l'éloigner, & à le ren- p.318.
voyer chez lui à la campagne. Cette disgrace lui servit [com-
me au grand Théodose] pour apprendre & les devoirs & les
peines de ceux qui sont en cet état, afin qu'il ne parvint pas à
l'Empire avec la seule science de la guerre, [mais qu'il sçut en-

Bar. p. 458. §. 8. core comment il faut traiter les peuples.] ' Il conçut, étant par- ticulier, l'horreur que méritent les délateurs, pour les haïr & les persécuter étant Prince. L'an de J. C. 457.

Sid. car. 5. pag. 318. ' Après la mort d'Aëce [en 454.] Valentinien l'appella auprès de lui. [Il eut le malheur] de se trouver uni d'amitié dès sa jeunesse avec Ricimer, [& engagé par cette amitié] ' à prendre part à sa révolte contre Avite. [Il le fit apparemment dans l'espérance d'occuper la place de ce Prince, sans songer qu'il ne la tiendroit durant peu d'années, que pour en sortir d'une maniere encore plus cruelle & plus funeste. Ayant été fait Général [le 28 de Février de l'an 457.] il eut avis que 900. Allemans avoient passé les Alpes, & étoient descendus dans la Rhétie, où ils pilloient un canton qu'on appelloit *campi canini* ' aux environs de Bellinzona [au dessus du lac Majour.] ' Il envoya un Officier nommé Burcon, qui bien qu'il eût peu de troupes, les défit [& les chassa.]

Mar. Av. pag. 411. a.

n. p. 122. Buc. p. 520. §. 5. Sid. p. 321.

Sid. n. p. 22. ' L'interregne qui suivit la déposition d'Avite, " est apparemment celui ' dans lequel Péone se fit lui-même Préfet des Gaules sans en avoir aucun brevet ; [ce qu'assurément nous ne croirions pas, si nous ne le lisions dans S. Sidoine.] ' Ce Péone étoit d'une naissance fort médiocre ; ' mais il avoit bien de la hardiesse ' & le reste de tout ce qu'il faut pour faire beaucoup de bruit & se faire suivre d'un peuple. ' Il n'avoit pas moins d'ambition & de passion pour s'élever par quelque voie que ce fût. Dans cette vue il prodiguoit l'argent qu'il amassoit avec une épargne sordide. Ce qui le rendoit un peu considérable étoit un gendre beaucoup élevé au dessus de lui pour la noblesse & pour les mœurs, qu'il s'étoit acquis en lui faisant des avantages au dessus même de ce que permettoit la rigueur des loix. Sa hardiesse lui ayant assez bien réussi dans quelques occasions, ce fut ce qui le porta dans un âge déja fort avancé à se faire Préfet de son autorité propre : & il gouverna ainsi les Gaules durant plusieurs mois, & même durant une année entiere, à la fin de laquelle [Majorien] lui envoya le brévet pour l'autoriser dans sa charge, jusqu'à ce qu'on lui eût donné un successeur, ce qui arriva peu de tems après. V. la n. 13.

l. 1. ep. 11. pag. 27. p. 26. p. 27. p. 26. p. 27.

car. 5. p. 321. ' Majorien passa [bientôt] du titre de Général à celui de Prince & d'Auguste, qu'il reçut par un consentement général de tous les Ordres, du peuple, du Senat, des armées & de son Collégue ' l'Empereur Leon qui regnoit alors en Orient. ' On veut qu'il ait témoigné de la peine à recevoir la puissance

Jorn. r. Got. c. 40. p. 654. b. Sid. car. 5. p. 308. 309.

L'an de J. C. 457. souveraine; ' & il écrivit peu de tems après au Senat, qu'il ne Bar. 458. § 2. l'avoit acceptée que pour se rendre au desir de tout le monde, & ne voulant pas vivre pour lui seul, ni donner lieu de croire qu'il étoit ingrat envers la République, dont il n'avoit reçu tout ce qu'il étoit, qu'afin de l'employer pour elle.

in campo. 'Il fut proclamé Auguste à Ravenne dans " une campagne à Marc. ' Jorn. r. p. 6. p. b. *6 milles.* " deux lieues de la ville, en un lieu nommé les petites colonnes, Onu. p. ... Bo. 36. Note 1. [qui servoit peut-être de lieu d'exercice aux soldats. " On ne sçauroit douter] qu'il n'ait été fait Auguste dès cette année. Une Chronique faite au commencement du siécle suivant, dit que ce fut le premier d'Avril : [& néanmoins il y a quelque lieu de croire que cela n'arriva que sur la fin de l'année.] C'est pourquoi nous reservons pour la suivante ce qu'on trouve des premieres actions de ce Prince; nous nous contenterons pour celle-ci de marquer ce qui se passoit en Espagne.

ARTICLE II.

Guerres en Espagne entre les Visigots & les Sueves : Majorien travaille à soulager les peuples.

' THEODORIC Roi des Visigots après avoir défait, & presqu'entiérement ruiné les Sueves dans l'Espagne, étoit Idat. Isid. Chr. G. passé sur la fin de l'année précédente de la Galice dans la Lusitanie, où ' après avoir ruiné beaucoup de villes d'Espagne & Cusp. p. 451. beaucoup d'Eglises, il mit le siége devant Meride [qui en étoit la capitale, & l'obligea de se rendre.] Il vouloit aussi la piller & la saccager; ' mais Sainte Eulalie [célébre Martyre de cette Idat. p. 35. ville] l'en empêcha par quelques prodiges qui l'épouvanterent. [Il ne sortit pas néanmoins aussi-tôt de cette ville, ' comme l'écrit S. Isidore. Isid. chr. G. ' Car il demeura jusqu'après Pâques de cette année, Idat. p. 35. qui étoit [non] le 28. de Mars, comme on le lit 1. dans Idace, [1] mais le 31. Il en sortit aussi-tôt après les fêtes, étonné par quelque nouvelle fâcheuse qu'il reçut, & retourna dans les Gaules. [On ne dit point ce que c'étoit que cette nouvelle.] Il pouvoit craindre & ses freres, comme l'événement le fit voir, & les ennemis d'Avite dont il avoit été le principal protecteur.]

1. *V. Cal. Aprilis.* Il faut lire apparemment *II. Cal.* ' auquel Victorius marque Pâques en 457. Buch. cycl. p. ...

p. 36. 'Il laissa néanmoins en Espagne une partie de ses troupes, L'an de J. C. 457.
composées de différentes nations sous plusieurs Capitaines, & les envoya en Galice [apparemment contre Ajulphe rébelle, &] contre les Sueves qui ne s'étoient pas encore soumis à lui. Ces troupes passerent en chemin par la ville d'Astorga tenue par ceux qui prenoient le nom de Romains. Elles y furent reçues comme amies après avoir fait tous les sermens qu'on voulut; mais dès qu'elles y furent entrées, elles la saccagerent, la brûlerent, tuerent ou emmenerent les habitans prisonniers avec le Clergé, même deux Evêques qui s'y trouverent, & ravagerent ensuite tout le pays. On marque qu'ils avoient ordre [de Théodoric] d'agir de la sorte. Les Gots traiterent de même la ville de Palence; mais ayant assiégé le Château de Coviac à
Cus.p.451.b. "dix ou douze lieues d'Astorga, ils en furent 'repoussés avec 30 milles.
grande perte, & s'en retournerent dans les Gaules. Jornande dit que Théodoric après s'en être revenu tout effraié dans les Gaules, n'en fut que plus furieux & plus cruel: de sorte que portant la guerre par tout, il pilla, ruina, brûla campagnes, villes, églises.

Jor. r. Got. c. 44. p. 677. [Nous avons marqué sur Avite,] ' que selon Jornande Théodoric avoit envoyé une armée contre Ajulphe; & il fut défait, Idat. Isid. chr. V. [de quoi Idace ne dit rien.] 'Pour les Sueves après la " mort v. Avite. de Requiaire leur Roi, ils en avoient élu un autre nommé Maldra. Mais une partie d'entr'eux l'abandonna bientôt pour suivre un nommé Frantan. Ayant ainsi la guerre entr'eux, ils tâcherent d'avoir la paix avec les Galiciens, [c'est-à-dire avec les habitans du païs, qui s'étoient toujours défendus dans les châteaux, les montagnes, & peut-être encore dans les grandes villes. Je pense que ce sont ceux qu'on appelle aussi Romains, sans doute parce qu'ils reconnoissoient toujours l'Empire.]
Idat p. 37. 'Quelque traité que les Sueves eussent fait avec eux, ceux du parti de Maldra ne laisserent pas avec leur perfidie ordinaire d'aller piller la Lusitanie, & d'y tuer beaucoup de Romains [sous prétexte sans doute de faire la guerre aux Gots.] Ils furent reçus comme amis dans Lisbonne; [& on ne marque pas s'ils la pillerent: ils se contenterent peut-être d'en demeurer maitres.] Ce qu'Idace met ensuite, se rapporte à l'année suivante, comme on le voit par l'éclipse dont il parle.

L'an de J. C. 458.

L'AN DE JESUS-CHRIST 458. DE MAJORIEN 1, 2. E.

'Leo & [Julius Valerius] Majorianus Augg. Consuls. Pasc.p.320.d.

'Leon & Majorien qui avoient tous deux commencé leur Marc. &c.
1. empire en 457. furent tous deux [1] aussi Consuls en 458. 'Leon Buch. p. 59. |
le plus ancien Auguste, est aussi d'ordinaire nommé le premier, Pasc. p. 472. |
même par les Occidentaux. [' Victor de Tunne] & d'autres Cad. | Cnu.p.
ne nomment même que lui. Marius seul met Majorien le pre- 56.
mier [contre l'ordre toujours observé entre les Empereurs.] Pasc.p.461.
'S. Leon le met seul dans une ou deux de ses Lettres. ' Toutes Leo. ep. 134.
les autres sont dattées du Consulat de Majorien, & c'est l'or- 135. p. 686.
dre que Majorien même garde dans les loix qu'il a faites. ' On 717.
voit par ces loix que Basile fut cette année Préfet du Prétoire, ep. 128. 130.
[& en Italie sans doute. C'est apparemment]'celui qui fut 134.
Consul en l'an 463. auquel il étoit encore Préfet & même Pa- Cod.Th.nov.
trice. 'Une inscription de cette année-là, lui donne le nom de 7. 8.4. 36. &c.
Flave. 'Sidoine qui l'appelle Cecina Basilius, & qui nous ap- 1.p.37.2.
prend qu'il étoit de l'ancienne famille des Daces, en parle fort Nor.fast.p.43.
avantageusement, le préférant à tous les Consulaires de son Sid.l.1.ep.9.p.
tems, sur-tout pour la solidité & la gravité. ' Il paroit qu'Emi- 22.
lien étoit Préfet de Rome le 10 de Juillet; '& Ennode Inten- Cod.Th.nov.
dant du Domaine le 4 de Septembre. 6.p.35.
7.p.36.1.

'Sidoine nous représente Majorien comme un Prince tout Sid. car. 5. p.
guerrier, & qui avoit presque toujours la cuirasse sur le dos. 308.
[Mais il n'eut pas moins soin de la police, comme on le voit
par les loix qui nous restent encore de lui.] 'Nous avons une Cod. T. nov.
Lettre qu'il écrivit au Senat le 13 Janvier de cette année, par 3. p. 34.
laquelle il prie ceux de ce Corps de prendre part aux soins du gouvernement qu'ils lui avoient mis entre les mains, étant résolu de gouverner toutes choses avec l'autorité de Chef & de Prince, puisqu'ils l'avoient obligé de prendre cette qualité, & avec " la déférence d'un Collégue. Il proteste qu'il maintiendra la justice dans sa vigueur, que l'innocence sera en sureté & la vertu récompensée : qu'il a toujours condamné les délateurs, qu'il les hait encore, qu'il ne cessera point de les poursuivre ; & qu'ainsi il ne faut point craindre que les calomniateurs nuisent à d'autres qu'à eux-mêmes. Il dit qu'il a délivré l'Empire Romain de l'ennemi étranger & des " malheurs domestiques. [Je ne vois pas ce qu'il veut dire.]

sequio.

de.

1. 'Les fastes d'Idace sont tout à fait brouillés en cet endroit. Pasc.p.352.

5.p.35.2. ʹLe 9 de Mars il adressa un ordre à tous les Gouverneurs des L'an de J. C. 535.
provinces pour faire élire dans chaque ville des défenseurs, qui pussent soutenir les foibles contre les oppressions des plus puissans, & lui donner avis de toutes les choses qui se feroient contre les régles des loix & de la justice. Il dit que ce sera le moyen de repeupler les villes que les habitans abandonnoient presque par tout depuis qu'on avoit cessé d'y établir des défenseurs.

nov.4.p.34.2. 8.p.36.1. ʹIl publia dès le lendemain une autre loi adressée à [Basile] Préfet du Prétoire, où il proteste que dès qu'il a été élevé à l'Empire, son principal desir a été de travailler au soulagement des
4.p.341. peuples. ʹC'est pour cela que par cette loi il remet généralement tout ce qui étoit dû au Fisc jusqu'au commencement de la onziéme Indiction qui couroit alors [depuis le mois de Sep-
2.p.35.1. tembre précédent.] ʹEt pour l'avenir il ordonne que les impóts seront levés selon l'ancienne coutume, par les Gouverneurs des provinces, & non plus par des Officiers appellés *Palatini & Canonicarii*, qui n'obéissant qu'au Préfet du Prétoire, se servoient de leur pouvoir pour faire mille exactions qui ruinoient les peuples, sans que le Prince en profitât. Comme les Intendans & les Receveurs des personnes puissantes évitoient aisément de payer ce qu'ils devoient des impóts, parce qu'on n'osoit les aller exécuter chez eux, il ordonne qu'ils seront obligés de se venir présenter aux Gouverneurs lorsqu'ils feront la visite de leurs provinces.

6.p.35.2. ʹLa loi du 10 de Juillet adressée à Emilien "Préfet de Rome, défend absolument de toucher aux anciens édifices pour en faire d'autres, soit particuliers, soit même publiques, comme il se plaint que l'on avoit fait assez souvent: & si quelque édifice est tellement ruiné, qu'on ne le puisse plus rétablir, la loi ordonne qu'on en consultera le Senat, qui examinera la chose & en fera son rapport. [Il falloit que l'autorité du Senat fût bien anéantie, pour ne pas même regler des choses de cette nature.] v. la Note 2.

ARTICLE

L'an de J. C. 458.

ARTICLE III.

Loix de Majorien sur la consécration des vierges & sur quelques autres sujets.

' MAJORIEN fait paroître beaucoup de zéle pour l'honneur du Christianisme, aussi bien que pour l'intérêt de l'État dans sa loi du 26 d'Octobre, célébre par la défense qu'il y fait " de donner le voile aux vierges avant l'âge de 40 ans. Il ordonne que les peres ou les autres parens qui faute de bien ou d'affection pour leurs filles, leur feront donner le voile avant cet âge, pour leur ôter la liberté de se marier, seront privés du tiers de leur bien, & qu'on proscrira même les Diacres qui contribueront à cette impiété & à cette dérision exécrable des choses les plus sacrées. ' Il ajoute que si une fille contrainte à embrasser la virginité, vient à se trouver libre avant l'âge de 40 ans, elle aura une liberté entiere de se marier & de demander la part qui lui appartient dans la succession de son pere & de sa mere. Cod. Th. nov. 8. p. 36. | v. S. Leon. 5. | p. 36. 2.

Il ordonne ensuite que les femmes qui demeureront veuves & sans enfans au dessous de 40 ans, seront obligées de se remarier dans l'espace de cinq ans, ou de céder la moitié de leur bien à leurs héritiers naturels. Que si celles qui ont des enfans laissent en mourant leur bien à l'Eglise, ou à d'autres personnes étrangeres, le testament sera nul, à moins qu'on ne prouve que les enfans ont été deshérités pour des raisons légitimes : ' que les mariages faits sans dot de part & d'autre, ne seront point réputés pour mariages, ni les enfans qui en viendront pour légitimes : ' que ceux qui seront institués héritiers ou légataires, ne l'étant point naturellement, céderont au Fisc le tiers de ce qui leur aura été laissé. ' Il reconnoît lui-même que sa principale vûe dans cette loi étoit la multiplication & la splendeur des familles, [mais à laquelle il vouloit qu'on fit servir la Religion.] ' Severe qui usurpa l'Empire après que Majorien eut été tué, cassa entiérement cette loi le 20 Février 463. hors un article qui ne touche point l'Eglise. 1. | 2. | 1. | p. 37. 27

' La loi du 6 Novembre 458. est toute entiere pour le rétablissement des Curies & des Corps de ville, qu'elle appelle les nerfs de la République. Elle régle beaucoup de choses sur ce nov. 1. p. 32. 33.

p. 33. 2. point, ' & entr'autres que les Gouverneurs ne pourront se faire L'an de J.
défrayer par les villes que durant trois jours, ni recevoir pour C. 458.
leur dépense que ce qui étoit marqué par un Edit du Préfet ; que s'ils recevoient quelque chose de plus, ils perdroient leurs charges, & seroient proscrits, les présens qu'un Juge reçoit devant passer pour des extorsions. [On voit par cette loi aussi bien que par beaucoup d'autres, que les Sujets de l'Empire avoient très peu de liberté pour disposer de leur personne & de leur bien.] ' Il falloit qu'un bourgeois eût permission du Préfet pour vendre une terre. ' Majorien y paroît casser absolument les mariages des bourgeoises avec les serfs.

2. ' Cette loi ne regarde l'Eglise qu'en ce qu'elle ordonne que les personnes engagées dans les Corps de ville, ou dans d'autres Corps, qui seront entrées dans l'état écclesiastique ou monastique, en seront retirées pour rentrer dans l'engagement de leur premiere condition, hors les Diacres, les Prêtres & les Evêques, ' qui seront seulement obligés de donner de leur vivant la moitié de leur bien à leurs enfans qui seront du Corps, ou au Corps même, & le reste après leur mort. Elle ajoute que si quelque personne pour fuir son corps, a recours à l'asile de l'Eglise, l'Archidiacre sera " contraint de la représenter. ' Majorien travailloit à rétablir l'Empire par ces loix, que Baronius appelle des loix excellentes, ' & dont quelques-unes étoient dignes de venir des avis de S. Leon qui gouvernoit alors l'Eglise Romaine.

(Margin: p. 33. 1. — Bar. p. 458. § 5. — § 4. — " constrictus.)

ARTICLE IV.

De Pierre, Magnus & Gille Officiers de Majorien.

' SIDOINE loue beaucoup les Officiers dont Majorien se servoit, & entr'autres Pierre, par la bouche duquel il faisoit entendre sa volonté par toute la terre. [Ainsi il semble que c'étoit lui qui dressoit les loix de ce Prince. Mais c'étoit l'office du Questeur, l'une des premieres charges de l'Empire.] Et Pierre n'avoit pas cette charge. ' Sidoine dit qu'il étoit seulement " Secrétaire de Majorien pour écrire ses Lettres, [ce qui étoit une qualité bien inférieure.] ' Il écrivoit fort bien en vers & en prose. Il a fait un ' Livre dont Sidoine a fait l'éloge, sans marquer seulement de quoi il traitoit. ' Sidoine lui dédia le panégyrique qu'il avoit fait de Majorien, & il en parle comme

(Margin: Sid. car. 5. p. 347. — l. 9. ep. 13. p. 1.724. 282. — ep. 11. p. 275. 1.270. 2. — c. 274. 275. — car. 3. p. 307. — " Magister epistolarum.)

L'an de J. C. 458. d'un homme d'honneur qui ſçavoit eſtimer ce que ſes amis faiſoient de bien, & couvrir leurs fautes ſans leur inſulter. 'Le 5.p.327. n. p. 125. P. Sirmond croit que ce Pierre eſt encore le maître "des regiſtres (Scriniorum.) que Sidoine met entre les excellens Miniſtres de Majorien: [en quoi je ne ſçai s'il a raiſon.] 'Ce Maître des regiſtres Car.5. p.327. étoit apparemment chargé de répondre aux Ambaſſades des peuples étrangers.

'Sidoine releve beaucoup la ſageſſe & les mœurs de celui p. 327. qui étoit Préfet des Gaules à la fin de cette année. 'Le P. Sirmond not.p. 125. croit que ce pouvoit être Magnus, 'qui fut Conſul [en l.1.ep.11.pag. 28.29. 460.] & qui avoit été Préfet quelque tems auparavant.' Il paroît p. 29. que c'étoit un homme de Lettres. 'Il étoit grand d'effet auſſi Car.14.p.371. bien que de nom.' Sidoine en fait un grand éloge, '& eſtime 63.p.413. ſon ſtile "plein de force & de gravité (rigor.). On voit qu'il étoit de ep.10.p.140. n. p.125. car. Narbonne. 'Il fut pere de Magnus Felix qui quitta les premie- 23 p.136. res dignitez de l'Empire pour embraſſer l'humilité de la vie re- p.136. Bibl.P. t.3.p 43. ligieuſe.

'Majorien s'appliquoit particuliérement aux affaires de la Cod.Th. nov. 3.p.34. guerre, mais il en partageoit le ſoin avec "Ricimer (v. Avite.) qu'il appelle ſon pere & ſon Patrice. 'En prenant l'Empire, il lui avoit Val. r. fr. pag. 190. apparemment remis la charge de Général des armées Romaines, 'que Ricimer avoit en 460. 'Je ne doute point que ce ne Cod.Th. nov. 2. p.34. ſoit ce Général que Sidoine loue ſi fort à la fin de cette année. Sid.car.5.pag. 327.n.Sava. 'Je penſe que lui & Aece étoient proprement Généraux de l'armée Impériale & "des troupes qui ſuivoient le Prince (militiæ præſentis.); ce Val. r. fr. pag. 190. qui n'empêchoit pas qu'il n'y eût encore d'autres Généraux dans les provinces.

'En effet S. Grégoire de Tours marque qu'Egide ou Gille Gr.T.h.fr. l.2. c.11. p.280.b. étoit en ce tems-ci Général d'armée dans les Gaules 'dont il Priſc. p.42. b. tiroit ſa naiſſance. 'Ce Gille étoit un homme "d'un mérite extraordinaire (inſignis.), Idat. p. 41. qui avoit même la réputation de plaire à Dieu par de bonnes œuvres. 'Paulin Poëte du même tems l'appelle Bibl.P. t.8. p. 878.2.e. dans ſon ſixiéme Livre un homme illuſtre "par ſa valeur (virtute.), & plus encore par ſes mœurs, dont la plus grande gloire étoit d'avoir une grande foi. [Il ſçavoit auſſi ſe faire aimer des hommes, puiſque les François ſe ſoumirent volontairement à lui, comme nous le verrons en "un autre endroit (v. Clovis.). 'On croit que c'eſt Priſc.p. 42. 6. n.p. 209. Buc. p. 529. §.6. lui que Priſque appelle Nigide. Il en parle comme d'un homme de cœur & d'exécution, fidéle & affectionné à Majorien. [Mais quelque grandes & quelque bonnes qualitez qu'il pût avoir, ſes actions feront voir qu'il croyoit tout légitime pour

Gr.T. l.fr.l.2. c. — Sid.l.8.ep.8.p.226. — l.5.ep.5. pag.149. — ep.17.p.149. — Coint. 45 .§.5. — Sid.l.1.ep.7.p.16. — L'an de J. C. 458.

parvenir à ses fins.]'Il eut un fils nommé Syagre. [Et je ne sçai s'il n'y a rien qui nous empêche de croire que c'est [' ce Syagre à qui Sidoine a écrit plusieurs Lettres. Il étoit d'une race Patricienne, honorée de toutes les charges les plus éminentes ; ' & il étoit descendu en ligne masculine de Syagre Consul [en 382.] son bisayeul ' dont le tombeau étoit à Lyon. ' Le P. le Cointe paroit croire que c'est le même. [Ainsi Gille aura été cousin germain] ' de Tonance Ferreol petit fils du même Syagre par une fille. [Si c'est Majorien qui a fait Gille Général des armées des Gaules, il peut ne lui avoir donné cette dignité que l'année suivante, pour s'acquérir les François qu'il gouvernoit.]

ARTICLE V.

Majorien défait les Vandales ; vient à Lyon : Affaires d'Espagne : Maldra Roi des Sueves est tué.

Sid. car. 5 p. p. 321. 322. — n. p. 122.

' MAJORIEN dès le commencement de son empire défit les Vandales qui étoient descendus pour piller sur la côte de la Campanie. Le beau-frere de Genseric qui les commandoit y demeura sur la place. ' On croit que cela arriva vers Sinuesse entre les embouchures du Garigliano & du Volturno. [Majorien ne se trouva pas à cette rencontre, puisque Sidoine ne le dit pas : & selon les loix de cette année il y a apparence qu'il ne quitta point Ravenne avant le 6 de Novembre.]

p.323. — Prisc. p.42. a. — Sid. car. 5 p. 324. — Proc. b. Vand. l. c.7. p.194. a.

' Il s'occupoit durant ce tems-là à préparer une grande flote contre les Vandales, à laquelle les Gaulois quoique foulés depuis long-tems par les impôts, ne laissoient pas de contribuer avec joie. Il assembla pour cela jusqu'à 300 vaisseaux. ' Il rassembla aussi tout ce qu'il avoit pû avoir de troupes de divers Barbares, dont Sidoine fait une longue énumération. ' Procope parle de grands préparatifs qu'il faisoit contre les Vandales. Cassiodore les marque aussi sur cette année : [Et Majorien y travailla encore les années suivantes. Mais Dieu ne voulut pas que cette entreprise eût aucun succès.]

Cod.Th. nov. 1 p.32.33. — Val.r. fr. pag. — Sid.car.5.pag. 325.

' Majorien étoit encore à Ravenne le 6 de Novembre, selon la datte d'une de ses loix. ' Il ne laissa pas d'en partir en une saison si avancée ' pour passer les Alpes au milieu des froids & des glaces de l'hiver. Entre les Barbares qui le devoient suivre, il

L'an de J. C. 458. y en eut qui étant excités par un nommé Judila, refuserent d'obéir, & firent une sédition.

'On croit que c'étoient des Huns. Mais les autres troupes, 'sans attendre même l'ordre de Majorien, se jetterent sur les séditieux, & les taillerent en piéces. Majorien laissa à ceux-ci les dépouilles de ceux qu'ils avoient tués. 'Sidoine rapporte qu'en passant les Alpes un Barbare du nord ne pouvant néanmoins supporter la rigueur du froid, & murmurant contre un Prince qui tourmentoit si fort ses soldats, il l'encouragea lui & les autres par son exemple, allant le premier à pied au milieu des glaces; '& tout le monde le suivit avec plaisir, [1] parce que jamais un Prince n'est mieux obéi, que quand il fait ce qu'il veut que les autres fassent. n.p 124. Car. 5. pag. 325. 325.326. p.317.

'Il vouloit aller à Lyon; mais avant que d'arriver il y envoya Pierre son Secrétaire, pour retirer cette ville des mains des ennemis qui s'en étoient rendus maitres. 'On croit que ce pouvoient être "les Bourguignons. 'Pierre les obligea de se retirer de la ville & de donner même des ôtages [pour assurance qu'ils demeureroient fidéles.] 'Cela ne se fit, ce semble, qu'après quelque combat où les troupes de Majorien eurent l'avantage. p.327. Val. r. fr. pag. 186. v. Avite. Sid. p. 327. p.328.

'Sidoine qui avoit soutenu quelque tems contre lui le parti [d'Avite son beau-pere,] avoit aussi fait dès-lors sa paix avec lui, & en avoit obtenu sa grace, 'l'étant apparemment venu trouver pour cela. Majorien vint donc à 'Lyon, où Sidoine prononça son panégyrique, lorsqu'il étoit encore Consul, & ainsi 'avant la fin de cette année. 'Comme la ville de Lyon avoit beaucoup souffert pendant les derniers troubles, Sidoine prit cette occasion pour supplier Majorien d'en prendre soin, & de lui accorder quelque soulagement afin de la rétablir. 'Il adressa dans le même tems un autre petit poëme à Majorien, où il le prie encore de soulager la ville de Lyon sa patrie. Mais il le prie aussi de le décharger lui-même du tribut qu'il étoit obligé de payer pour trois personnes. 4.p.308. 5.p.328. p.327. p.308. n. p. 116. Car. 5.p. 327. 13.p.570. | n. 144.

'Majorien ne venoit à Lyon qu'en passant: & ainsi il peut bien avoir été achever l'hyver à Arles, 'où il étoit le 17 Avril 459. Car. 5.7.c 76. Cod.Th. nov. 9.p.3 [illegible]

Pour reprendre la suite des affaires d'Espagne, Franran qui partageoit avec Maldra les restes des Sueves, mourut bientot Idat. Idd.chr. [illegible]

1. tum extera par[illegible]
Turba libens, servit propriis cùm legibus autor.

après entre Pâques & la Pentecôte [de cette année.] Ainsi tous les Sueves se réunirent sous Maldra ; ' & par son ordre ils allerent piller la Galice le long du Douro, sans se mettre en peine des traitez faits avec ceux du pays l'année précédente. Théodoric Roi des Visigots avoit cette année une armée en Espagne sous la conduite de Cyrila. On n'en marque point d'autre exploit, sinon qu'au mois de Juillet elle passa dans la Bétique, ' & fit les mémes maux dans cette province que les Sueves dans la Galice. ' Idace marque ensuite sans s'expliquer davantage, qu'il vint vers les Sueves des Ambassadeurs des Gots & des Vandales, qui s'en retournerent. [Il y a quelque lieu de croire que Théodoric & Genseric s'étoient unis ensemble contre Majorien, & qu'ils étoient bien aises de faire entrer les Sueves dans la méme union, en faisant leur paix avec Théodoric. Cette paix ne se fit pas néanmoins,] ' puisque Théodoric envoya encore des troupes en Espagne l'année suivante. Idace met tout ce que nous venons de dire avant une éclipse de Soleil qui arriva le mercredi [28 Mai de cette année.]

L'an de J. C. 458.

Idat. p. 37.
Cusp. p. 451. b.
Idat. p. 37.
p. 37.

L'AN DE JESUS-CHRIST 459. DE MAJORIEN. 2, 3. D.

' *Ricimer & Patricius Consuls.*

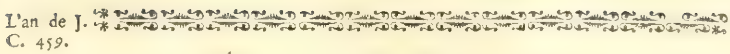
' On voit clairement par les Fastes d'Idace que Ricimer étoit Consul pour l'Occident, & "Patrice qu'il ne nomme pas pour l'Orient, ' quand on ne le sçauroit pas d'ailleurs.

Théodoric rappella cette année de la Bétique le Général Cyrila ; ' mais il envoya en sa place Sunieric avec de nouvelles troupes : ce qui n'empêcha pas les Sueves de piller en méme tems la Lusitanie sous la conduite de Maldra, & la Galice sous Remismond fils de ce Prince ' que Jornande appelle Richmond. Il y eut ' un combat entre les Sueves & les Galiciens, qui y perdirent diverses personnes de qualité. ' Les côtes de la Galice furent encore pillées par les Herules qui y descendirent & y firent de grandes cruautez. On marque qu'ils alloient dans la Bétique, [mais on ne dit pas pourquoi. Maldra sentit bientôt les effets de la colere de Dieu irrité par tant de pillages qu'il faisoit sur les peuples de la Galice, & souvent contre son serment.] Car il tua cette année son propre frere [qui n'est point nommé,] & il fut tué lui-même l'année suivante sur la fin de Février. On marque qu'après avoir tué son frere, il entra comme ennemi dans le château de Portucal.

Fasc. p. [illegible] d. | [illegible]
p. 45[illegible].
p. 578.
Idat. p. 37.
Isid. chr. G.
Cusp. p. 451. 1.
[illegible] p. [illegible]
Idat. p. 38.

& qui de Oriente. v. S. Leon §

L'an de J. C. 459.



ARTICLE VI.

Les Visigots défaits par Majorien, s'allient avec lui : Loi de ce Prince sur les adulteres & contre les ordinations forcées.

' IL y avoit aussi cette année une guerre dans les Gaules entre Majorien & Théodoric Roi des Visigots, qui y fut défait dans un combat. ' M. Valois croit qu'il faut rapporter à cette guerre ce que nous trouvons dans l'Histoire de S. Martin, écrite en vers peu après ce tems-ci par Paulin [de Perigueux.] ' Car cet Auteur dit que Gille en qui consistoit alors toute l'espérance [des Romains] se trouvoit assiégé dans une ville, sans se pouvoir joindre avec les troupes qui étoient venues pour le secourir : tout le monde trembloit pour lui : enfin ayant invoqué le secours de S. Martin, il fit une sortie si vigoureuse qu'il dissipa les ennemis, joignit le secours & rendit la joie & l'assurance aux peuples & au Prince même. Dans le tems que la chose arriva, le démon le dit à Tours par un possédé au milieu de l'Eglise de S. Martin. 'Paulin ajoute qu'on apprit de la même maniere la délivrance de la ville d'Arles, que Dieu accorda aux prieres de Saint Martin & de Saint [Genès] son Patron, lorsqu'elle étoit extrémement pressée par les ennemis. [Il n'en marque point d'autres circonstances.]

Idat. p. 38.
Val. r. fr. pag. 190. 191.
Paul. v. M. l. 6. p. 878. 2. e. f. | Gr. T. m. M. l. 1. c. 2. p. 552.
Paul. p. 879. 2. b. c.

1. ' Majorien étoit à Arles le 17 d'Avril de [1] cette année, & il y fit une loi touchant l'adultere sur lequel il avoit déja fait quelque ordonnance. L'occasion de celle-ci vint d'un Ambroise qui avoit été convaincu de ce crime. Rogatien Gouverneur de Toscanne l'avoit seulement relégué pour quelque tems en un certain lieu : & Ambroise ne s'étoit point retiré au lieu que la sentence lui marquoit. Rogatien manda la chose à l'Empereur pour sçavoir ce qu'il avoit à faire. Majorien lui répondit qu'il eut dû punir plus sévérement un crime si détestable : » Vous » n'avez pas pesé, porte la loi, la douleur d'une injure qui ne » vous regardoit pas, puisque vous avez laissé la vie à un hom- » me qui a éteint en lui toute pudeur, & qui s'est souillé par » un crime qui comprend tout ce qu'il y a d'indigne d'un hom-

Cod. Th. n. 9. l. 37. 2.

1. *Richomere & Clearcho Coss.* qui sont ceux de 384. où aucun Empereur n'étoit à Arles. Il faut assurément *Richimere & Patricio*, ou plutôt *Richimere* tout seul comme dans la Lettre 136. de S. Leon *p.* 719.

me. « [Il falloit qu'il fût bien éloigné de ce crime pour en parler avec tant de force.] Il ne condamne pas néanmoins Ambroise à la mort, mais il ordonne qu'il sera relégué, & même transporté [comme prisonnier] hors d'Italie; que tous ses biens seront confisqués; [& que s'il ne se remet pas entre les mains de la Justice,] il sera permis à tout le monde de lui ôter la vie jusques dans l'enceinte de la ville de Rome. Il veut que cette Ordonnance soit générale pour tous ceux qui tomberont à l'avenir dans le même crime, afin d'arrêter le cours de ces infamies, & mettre la pudeur en sureté sous la garde & la protection du Public. L'an de J. C. 459.

Idat. p. 38. 'Après la défaite des Visigots, Théodoric leur Roi fit la Cusp.p.451.b. paix, & une alliance très-ferme avec Majorien, 'à qui il pro-Idat. p. 38. mit un secours contre les Suéves & les Vandales. 'Népotien Général d'armée, & le Comte Sunieric envoyerent porter la p. 37. nouvelle de cette paix aux peuples de la Galice. 'Sunieric Idl. chr. G. étoit, comme nous avons dit, Officier de Théodoric. 'Saint Idat. p. 39. Sidoine a cru la même chose de Népotien: & en effet 'Idace le qualifie l'année suivante de Chef de l'armée des Gots avec p. 40. Sunieric: '& en 461. il dit que Théodoric lui donna un successeur. [Ainsi ce pouvoit être quelque Gaulois de Guienne ou de Languedoc soumis aux Gots, comme Arbore dont nous p. 39. &c. parlerons dans la suite. 'Il paroit que lui & Sunieric commandoient les armées en Espagne, & gouvernoient le païs que Théodoric y avoit conquis en 456.

Prisc.p.42.a. 'Non-seulement Majorien s'acquit les Gots pour alliés, d'ennemis qu'ils étoient auparavant; mais il se soumit de même toutes autres nations Barbares, les unes par les armes, les autres par des traitez; & ainsi il ne songeoit plus qu'à aller [l'année suivante] descendre en Afrique pour faire la guerre aux Vandales.

L'AN DE JESUS-CHRIST 460. DE MAJORIEN 3, & 4. C. B.

Buc. p. 150. 472. &c. '*Magnus & Apollonius Consuls.*

[Comme les Latins mettent Magnus pour le premier Conp. 221. 401. sul de cette année,] '& les Grecs Apollone, 'il est visible Al. 10. Conc.p.p.306 c. que ce dernier étoit Consul pour l'Orient, & l'autre pour l'Occident, [où 'Magnus de Narbonne Préfet & Consul étoit cé- v. §. p. 45. lébre en ce tems-ci:] Il est nommé seul dans quelques inscriptions de Rome.

Nous

L'an de J. C. 460. 'Nous avons une loi de Majorien donnée le 28 Mars à Arles, par laquelle il paroît que ce Prince avoit accordé plus de liberté que ses prédecesseurs pour embrasser l'Etat Ecclésiastique. Mais il défend par cette loi d'y élever personne malgré lui, & permet de citer ceux qui l'auront fait devant les Juges "ordinaires, pour examiner la chose par les loix. [Je pense qu'il entend les Juges Civils.] Il ordonne que si la violence est vérifiée, l'Archidiacre payera dix livres d'or, l'Evêque sera renvoyé au Pape pour être puni, & le Clerc aura la liberté de faire ce qu'il jugera à propos, sans être lié par son ordination. [Il jugeoit fort bien que ces ordinations violentes ne se pouvoient gueres faire qu'à la sollicitation des peres & des meres, qui vouloient avantager quelques-uns de leurs enfans au préjudice des autres. C'est-pourquoi] il ordonne que quand il y auroit preuve de cette collusion, les peres & meres seroient obligés de céder le tiers de leur bien à celui qu'ils auront fait ordonner de la sorte. Il ne donne point d'action pour les Evêques ordonnés par force, [supposant sans doute qu'on ne les pouvoit forcer à recevoir une dignité si éminente que par l'estime de leur vertu, & qu'eux ne la pouvoient refuser que par la même humilité qui les rendoit dignes d'y être élevés.] Il défend par la même loi sur peine de la vie d'arracher personne de l'azile sacré des Autels, surtout ceux dont les crimes meritoient la mort. La note ajoutée à cette loi nous apprend qu'elle contenoit plusieurs autres articles. Elle est addressée au Comte Ricimer Général des armées & Patrice.

Cod.Th.nov. 2.p.34.

competentes.

ARTICLE VII.

Entreprise de Majorien contre les Vandales sans effet: Troubles en Galice.

[MAJORIEN demeura donc à Arles jusqu'à Pâques, qui étoit le 27 de Mars. Il en partit peu après] 'pour aller en Espagne, 'où il entra au mois de Mai dans 'le dessein de passer delà en Afrique, & y faire la guerre aux Vandales. 'Il vint à Sarragoce. Procope 'prétend que pour se mieux informer de l'état des Vandales, il avoit été lui-même en Afrique sous un nom & un habit déguisé, ayant fait teindre ses cheveux, & prenant la qualité d'Ambassadeur, & que comme

Mar. Av. Idat. Pr sc. p. 42.a. Vict. T. ad. Proc.b.Vand. l.1.c.7.p.194. b.c.

Genseric lui faisoit voir son arsenal, toutes les armes qui y L'an de J. C. 460.
d. étoient se remuerent d'elles-mêmes avec un grand bruit. ' Il ajoute qu'après que Majorien s'en fut retourné, Genseric sçut que c'étoit ce Prince même qui étoit venu voir sa Cour. [Mais ni le fond ni les circonstances de cette histoire n'ont gueres d'apparence de vérité.]

d. ' Genseric craignoit autant l'issue de cette guerre, que les Romains se rejouissoient dans l'espérance qu'elle auroit un heureux succès pour l'Empire, ayant Majorien pour Chef. Il députa en effet à Majorien pour traiter de paix : mais on ne put convenir des conditions ; de sorte que Genseric ruina lui-même toute la Mauritanie, & en empoisonna toutes les eaux, a. Proc. p. 194 d. ' parce que Majorien y devoit descendre d'abord pour gagner ensuite Carthage par terre.

l. Prisc. p. 42. a. Proc. p. 194 a. Idat. Mar. Av. ' Majorien avoit assemblé pour cette guerre une très-puissante armée, & jusqu'à 300. vaisseaux. Un assez grand nombre de ces vaisseaux étoient dans le Golfe d'Alican près de Carthage, où Majorien étoit déja prêt d'arriver pour passer en Afrique, lorsque les Vandales vinrent attaquer ces vaisseaux, & les emmenerent par le moyen de quelques personnes qui trahissoient les Romains. Idat. p. 39. ' Ce malheur rompit l'entreprise de Majorien, & l'obligea de s'en retourner en Italie. p. 40. ' Il prit sa route par les Gaules, & il y passa l'hyver [apparemment à Arles] Sid. l. 1. ep. 11. p. 28. ' où nous verrons qu'il étoit l'année suivante. Cusp. p. 552. a. ' Il ne laissoit pas de persister toujours dans la résolution de porter la guerre en Afrique [lorsqu'il auroit réparé la flote ;] a. | Idat. p. 40. & la crainte que Genseric en eut, l'obligea de lui envoyer des Ambassadeurs sur la fin de cette année, pour lui demander la paix. Prisc. p. 74. b. ' Majorien y consentit, & ainsi ils firent un traité [dont nous ne sçavons pas les conditions.]

Jorn. r. Got. c. 45. p. 678. Les Alains " qui étoient dans les Gaules y firent vers ce tems-ci quelque désordre v. Valent. §. Buch. p. 535. §. 3. ' excités peut-être par Genseric pour obliger Majorien à partager ses forces.

Idat. Isid. chr. S. ' L'Espagne étoit encore plus agitée par les pilleries des Suéves, quoiqu'ils eussent perdu Maldra leur Roi, qui fut tué à la fin de Février, & périt par l'épée qu'il avoit si souvent rougie par le sang innocent. Remismond son fils & Frumaire partagerent ses troupes entr'eux. [On ne dit point si Frumaire étoit aussi fils de Maldra, comme il y a toute apparence.] p. 30. ' La sainteté de la fête de Pâques [qui tomboit au 27 de Mars,] n'empêcha point que les Suéves qui demeuroient à Lugo, n'y

L'an de J. C. 460. tuassent quelques Romains avec leur Chef, lorsqu'ils ne croyoient pas avoir rien à craindre en des jours si vénérables à tous les Chrétiens.

'Les Comtes Sunieric & Népotien envoyerent contre ces [sacriléges] une partie de l'armée des Gots, 'ou l'y conduisirent eux-mêmes, selon Saint Isidore. 'Les Gots étant arrivés en Galice, y firent quelque butin sur les Suéves de Lugo. 'Mais ils s'en retournerent bien-tôt sur les faux bruits que Dictine, Spinion & Ascane qui trahissoient, répandirent parmi eux pour les effrayer. [C'étoient apparemment des naturels du païs qui avoient intelligence avec les Suéves.] Ces mêmes traitres furent cause que Frumaire avec une partie des Suéves, vint surprendre l'Evêque Idace le 26 de Juillet dans "son Eglise de Chiaves, & l'emmena prisonnier; ensuite de quoi il fit de grands ravages dans "l'Audiance de Brague. Idace demeura plus de trois mois dans cette captivité, dont il fut enfin délivré par la miséricorde de Dieu, malgré les traitres, & revint à Chiaves au mois de Novembre. — Idat. p. 39. | Isid.chr.G. | Ibid. | Idat. | Idat. p. 39. | v. Valentinien III. | Conventu.

' Remismond de son côté ravageoit les environs d'Orence [en Galice sur le Minho,] & les côtes de l'Audiance de Lugo. Mais l'ambition de regner mit bien-tôt la dissention entre Frumaire & lui, 'jusqu'à ce que Frumaire étant mort, tous les Suéves se réunirent sous Remismond en 464. [Leur division fut peut-être cause de ce] qu'il se fit quelque ombre de paix entre les Suéves & les Galiciens. Théodoric envoya aussi aux Suéves quelques Députez qui s'en retournerent [apparemment sans avoir rien fait, puisque] Sunieric se rendit maître en ce tems-ci de Scalabis [aujourd'hui Santarin sur le Tage dans le Portugal.] Il paroît néanmoins que les Suéves envoyerent aussi des Ambassadeurs à Théodoric qui revinrent sur la fin de l'année. — Ibid. Isid.chr. G. | Idat. p. 42. | p. 39.



L'an de J. C. 461.

ARTICLE VIII.

Ricimer fait tuer Majorien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 461. DE MAJORIEN 4. A.

Casd. | Onu. ap. ' *Severinus & Dagalaïphus Consuls.*

Pasc. p. 578. Buch. &c. ' LE Consul Severin est nommé en quelques endroits Severien, [quoiqu'il ne faille pas le confondre] avec le Severien ou le Severe dont parle Damasce dans Photius. Sid.l.1.ep.11. p. 28. ' Il étoit certainement Consul en Occident Pasc. p. 450. ' & Dagalaïphe en Orient; [d'où vient] qu'il est nommé le premier dans les fastes [grecs] b p. 320. b. | 461. & dans ceux de Marcellin. Onu.p.306.c. ' Severin est nommé seul dans quelques inscriptions de Rome. Sid.l.1.ep.11. p. 28. ' Il s'étoit toujours conservé le même crédit au milieu de tant de changemens de Princes, & parmi les troubles de l'Etat. p.27.28. Val. n.f.p.192. ' M. Valois croit que c'étoit lui qui donnoit à Arles les jeux du Cirque, où Majorien assista cette année. Sid. p. 28.29. Ce Prince donna le soir à souper au Consul & à d'autres personnes de marque, [entre lesquelles Ricimer n'est point nommé.] p.29-31. ' Sidoine qui étoit de ce festin en rapporte diverses particularitez, qui font voir dans Majorien beaucoup d'esprit & de bonté. (v. Anthéme.)

Idat. p. 40. ' Ce Prince quitta ensuite les Gaules pour s'en retourner à Rome. Il travailloit alors à diverses choses nécessaires à l'Empire & au nom Romain : Euch.p.536.§ 24. ' & on croit qu'il eut été capable de rétablir tout-à-fait l'Empire d'Occident dans sa splendeur. [Mais le tems de la colére de Dieu irrité par les péchez des peuples & par le sang de tant de Martyrs que Rome avoit répandu, étoit arrivé. Ainsi après avoir montré ce qu'il pouvoit faire dans sa miséricorde, il laissa agir sa justice. Ricimer qui avoit donné l'Empire à Majorien] Idat. p. 48. ' fut touché de jalousie contre lui, [en voyant la réputation qu'il s'acquéroit. Il vit que ce Prince pouvoit regner sans lui,] & se laissa aller au mauvais conseil que quelques autres personnes ennemies de la gloire de Majorien lui inspiroient. Cusp. p. 452. a. ' Quelques-uns disent que c'étoient des [a] Suéves, & Ricimer pouvoit bien avoir auprès de lui quelques personnes de cettte nation dont il étoit.

[On ne sçait point comment il disposa les affaires pour en

a. *Suévorum*, au lieu d'*Invidorum* que nous lisons aujourd'hui dans Idace.

an de J. C. 461. être maître ; & c'est par une pure conjecture] 'qu'on dit que c'est lui qui pour empêcher la réduction de l'Afrique, livra la flote Impériale à Genseric. [On sçait donc seulement que] 'Majorien fut surpris par les fourberies de Ricimer, '& déposé par lui de l'Empire le 2 d'Août à Tortone [dans le Milanez :] & dès le 7 du même mois 'Ricimer le fit tuer 'dans la même ville, ou plûtôt à une lieue ou deux de là,] sur la riviere 'd'Ira ou d'Iria, aujourd'hui Coron 'qui passe à une ville nommée aussi alors Iria, '& aujourd'hui Ponte-Coron. [Ainsi s'il n'a commencé qu'à la fin de 457. il a regné trois ans & quelques mois :] & tous 'ceux qui lui en donnent moins se trompent assurément. 'Idace compte cinq ans [à cause des cinq Consulats qui ont été sous lui.] 'On lui dressa un tombeau fort peu magnifique : ce qui fait dire à Ennode que ces sortes de tombeaux sont pour les bons Princes, & qu'il faut laisser aux méchans les pyramides & les mausolées. ['La maniere dont Procope parle de sa mort,] fait voir qu'il se faut peu fier à lui dans les choses qu'il n'avoit point vûes.

Buch. p. 536. Idat. p. 40. Onu.ap.p.56| Mar. Av. 16. Idat.| Cass. Marc.| Evag. l.2.c.7.| p.299.a. b Marc.|Jorn r.Got.c.45.p. 678. | reg. p. 654. b. c Onu. p.56.| Mar., Jorn. r. Got.p.678. Val. r. fr. pag. 192. e Sanson. Val. r. fr.pag. 192. b. Idat. p. 40. Enn.epig.135. p. 160. Proc.b.Vand. l.1.c.7.p.194.





L' EMPEREUR LIBIUS SEVERUS.

L'AN DE JESUS-CHRIST 461. DE SEVERE. 1.

Onu.ap.p.36. &c.

'APRE'S que l'Empereur Majorien [dont on avoit conçu de si grandes espérances,] eût été dépouillé de la pourpre le 2 Août 461. & tué cinq jours après par les intrigues de Ricimer, 'Sévére usurpa l'Empire d'Occident, sans avoir eu l'agrément de Leon qui regnoit en Orient. 'Il fut proclamé Auguste à Ravenne 'le 19 de Novembre, quoique Théophane le mette dès le 7 de Juillet; & ensuite à 'Rome par le Senat. 'Ce fut Ricimer qui l'éleva à l'Empire, [afin de regner sous le nom de ce Prince, qui avoit aussi peu de mérite que de réputation. Car tout ce que nous en sçavons, c'est] 'qu'il étoit de Lucanie. On cite d'une liste d'Empereurs faite sous Justinien qu'il avoit de la piété. [Ce n'est pas de quoi Ricimer s'inquiétoit.] 'Onuphre & d'autres l'appellent Vibius Severus, prétendant qu'on le lit ainsi sur une médaille. 'Mais le P. Sirmond assure que les anciennes médailles portent *Libius*, comme on le cite, non d'une médaille, mais de plusieurs. 'Il s'appelloit aussi Serpence. [Nous pourrons l'appeller quelquefois Sévére II. pour le distinguer du grand Sévére mort en 211. Car pour celui qui porta quelques mois le nom d'Auguste en 306. & 307. à peine son nom est-il connu.]

Jorn.reg.c.46 p.654.b. | Casd. Mar. Av. | Onu.ap.p.36. | Thph.p.97.a. | Idat.p.40. | b Casd. | Sid.n.p.111. 112. | Onu.p.306.d. | Sid.n.p.111. | Biz.f.p.77.| Bir.p.548. | Evag.n.p.70. c. Thph.p.97. a. | n p.639.2.

L'AN DE JESUS-CHRIST 462. DE SEVERE 1. 2. G.

'Leo II. [1] *& [Libius] Severus Aug. Consuls.*

'Les fastes grecs ou orientaux marquent Leon seul Con-

Pasc.p.472.| Onu.p.36.| Buch. Mar. Av. Casd. | Pasc.p.451.| Mar. | Conc.t.4.p.1041.d. | Pagi.diss.p.590.

1. [Victor de Tunne brouille ce Consulat avec celui de 463. ce que la marge corrige. Idace met Severe avant Leon contre tout ordre.] 'Le Pape Hilaire datte sa lettre 8. G. L. P. *Severo Augusto Consule*: Il est ordinaire de ne datter que par un Consul; & Leonce d'Arles le fait de meme. [Mais je n'entens point *G. I. P.*] 'Il pourroit signifier *Glorioso Principe*, si on avoit coutume de le mettre; ce que je ne vois point.

L'an de J.C. 462. ful ; [ce qui montre qu'il n'avoit point encore reconnu Sévére pour Empereur.] 'Il n'y a que la Chronique d'Alexandrie qui marque le Consulat de Sévére, mais sous le nom de Serpentin ou Serpence, [de quoi je ne vois point la raison. Pasc. p. 321. a. | n. p. 378.

La mort de Majorien fit un grand tort à l'Empire, & causa] 'cet abbatement & cette consternation extrême où l'on se trouvoit en 462. 'Car Genseric ne voulut point tenir l'accord qu'il avoit avec lui. Il envoya même un grand nombre de Vandales & de Maures piller la Sicile & l'Italie,' & il se rendit maître de la Sardaigne. Conc. L. t. 4. p. 18. 28. d. Prisc. p. 74. b. Proc. b. Vand. l. 1. c. 6. p. 192. a

D'autre part Gille qui avoit une puissante armée dans les Gaules, irrité de la mort de Majorien, vouloit l'aller venger sur l'Italie, dit Prisque Historien de ce tems-là, s'il n'eût été retenu par la guerre que lui firent cette année les Visigots. [Il semble néanmoins qu'il ne se soit pas déclaré d'abord ennemi de Sévére, & qu'il l'ait même reconnu durant quelque tems. Note. "Car il nous paroît difficile de rapporter à un autre regne qu'à celui de Sévére, l'histoire que nous trouvons dans la vie de S. Lupicin, de l'autorité de laquelle nous ne croyons pas pouvoir douter.] 'Cette histoire regarde Agrippin qualifié par cette Vie Comte de la Gaule, [de quoi nous ne voyons pas bien le vrai sens.] 'Mais il est certain que les Romains avoient cette année dans les Gaules un Comte Agrippin qui en étoit même originaire. 'On croit que c'est celui dont parle la Vie de Saint Agnan, '& à qui Saint Euphrone d'Autun écrivit en 451. 'On assure qu'il avoit beaucoup "d'esprit & de lumieres. Boll. 21. mart. p. 266. Idat. p. 41. Val. r fr. p 193. Idat. p. 28. sagacitate. Boll. p. 266. a.

La Vie de Saint Lupicin rapporte donc que Gille alors Général des armées [des Gaules] donna sécretement avis à l'Empereur, qu'Agrippin avoit intelligence avec les Barbares, & leur vouloit livrer les païs qui appartenoient à l'Empire. L'Empereur ordonna sur cela à Gille même de faire conduire Agrippin à Rome. Cela ne se put faire sans qu'Agrippin eût quelque soupçon de l'accusation qu'on formoit contre lui. Lors donc qu'il eut reçu ordre d'aller trouver l'Empereur, & qu'il s'apperçût même qu'on lui donnoit une espece de garde, il déclara qu'il voyoit bien qu'on l'avoit accusé, & qu'il ne partiroit point des Gaules, que son dénonciateur ne se fut déclaré ouvertement, pour agir contre lui selon les formes des loix. Gille lui protesta qu'il ne sçavoit point que personne l'eût accusé de quoi que ce fût, '& qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, pourvû qu'il ne se rendît pas coupable par sa désobéïssance. c.

Agrippin lui demanda s'il vouloit bien que Lupicin qui étoit présent, lui répondit pour lui de cette parole. Gille y consentit, prit la main du Saint, la baisa, & la mit dans celle du Comte. L'an de J. C. 462.

c. 'Sur cela Agrippin partit pour Rome. Mais dès qu'il y fut arrivé, on le presenta au Patrice, qui fit assembler le Senat, y fit voir les avis qu'il avoit reçus de Gille, & fit ensuite condamner Agrippin à mort par l'Empereur, comme traitre au Prince & à l'Etat, sans qu'il eût la liberté de se défendre. On ne voulut pas néanmoins l'exécuter aussi-tôt, mais on le mit Sid.l.1.ep.7.p.19. en prison [pour y passer sans doute] 'les 30. jours que l'Arrét de Tibere accordoit aux condamnés, comme nous le verrons " d'Arvande. v. 5.

Boll. p.266.c. Saint Lupicin à qui Agrippin se recommandoit dans sa prison, connut [par la lumiere du Ciel] dans son Monastiére [de la Franche-Comté, ce qui se passoit à Rome. 'Il eut recours à d. Dieu par une priere continuelle, & par une très-austére pénitence, & en obtint enfin la protection qu'Agrippin attendoit de lui. Agrippin le vit en songe qui lui montroit une pierre qu'il pouvoit aisément tirer, & se sauver ensuite par là. Il ne manqua pas dès qu'il fut réveillé de faire ce qu'on lui disoit, & les chaines s'étant brisées, comme l'histoire le semble dire, il e. s'échapa, '& se réfugia sans être reconnu dans l'Eglise de Saint Pierre, où il remercia Dieu de sa délivrance, & lui confessa en même tems avec larmes les fautes dont il se sentoit coupa- f. ble. Il passa tout ce jour-là sans manger. 'Le lendemain, comme Saint Lupicin le lui avoit promis durant la nuit, une Dame lui donna par aumône sans le connoitre de quoi acheter du pain dans une boutique voisine. [Car le droit d'asyle n'étoit pas renfermé dans l'enceinte des Eglises ; mais il comprenoit encore tout l'enclos des bâtimens qui servoient aux Ecclésiastiques, & même quelque espace au-delà.]

p. 267. a. 'Cependant l'évasion d'Agrippin faisoit grand bruit. On craignoit qu'il ne se retirât avec les Barbares pour se venger de l'affront qu'on lui avoit fait. On commençoit à reconnoître qu'on l'avoit condamné bien légérement, & on eut été ravi de le pouvoir appaiser, en le déclarant innocent. Agrippin apprit cette disposition de la Cour par la bouche de ceux qui se promenoient autour de Saint Pierre : & sur cela il se découvrit, & offrit de justifier son innocence si on vouloit l'écouter. L'Empereur & le Patrice apprirent avec joye cette nouvelle.

L'an de J. C. 462. velle. On assemble le Senat : on lui accorde la sureté de sa personne : on le mene à l'Empereur : on le décharge du crime dont il étoit accusé : & le peuple [avec sa legéreté ordinaire] ne se réjouit pas moins de le voir absous, qu'il avoit témoigné de joie lorsqu'il l'avoit vu condamné.

' Voilà ce que l'Histoire de S. Lupicin assure avoir été déclaré publiquement dans le Monastere du Saint par la bouche d'Agrippin même, lorsqu'il fut revenu dans les Gaules : & l'Auteur assure qu'il y avoit encore au monde des personnes qui s'en pouvoient souvenir. [Son récit s'accorde assez bien avec Idace] ' qui nous assure que le Comte Agrippin étoit ennemi du Général Gille. [Et il pouvoit bien entretenir des intelligences avec les Gots,] puisqu'il leur livra la ville de Narbonne, [comme nous allons bientôt voir. [Car nous ne sommes pas obligés de croire qu'il fut aussi innocent qu'il se le faisoit, [' & que l'a cru l'Historien de S. Lupicin ;] quoiqu'il ait été condamné injustement, s'il l'a été sans être oui & convaincu, & que Gille soit inexcusable de lui avoir donné S. Lupicin pour garant, qu'il n'avoit personne qui l'accusat, lorsque lui même l'accusoit de trahison.

b. p. 266. a. Idat. p. 41. Boll. p. 266. a.

Gille s'est encore rendu lui-même coupable du crime dont il l'accusoit, s'il a voulu faire la guerre à Sévére après l'avoir reconnu, comme la suite nous porte à le croire : & peut-être que la nouvelle de sa trahison arriva à Rome dans le tems de l'évasion d'Agrippin ; ce qui n'aura pas peu contribué à la justification de celui-ci. [Ainsi ce sera au retour de Rome] ' qu'Agrippin aura livré Narbonne aux Visigots, pour être appuyé par eux, comme Idace nous assure qu'il fit cette [a] année ou plûtôt la suivante, soit simplement pour satisfaire à sa haine contre Gille, (car Idace n'en marque point d'autre raison, & ' Jornande dit qu'il s'unit à Théodoric,) soit, ' comme le croit Bucherius, par ordre de Ricimer & de Sévére qui vouloient à quelque prix que ce fût empêcher la guerre dont Gille les menaçoit.

Idat p. 41. v. la Note 3. Cusp. p. 452. b. Buch. p. 538. §. 4.

' Cette guerre fut en effet arrêtée, comme nous avons dit, par celle que Gille eut à soutenir contre les Visigots, qui prirent querelle avec lui sur les bornes de leurs Etats. [Ils vouloient apparemment les étendre,] & profiter de la foiblesse des Romains ; ce que Gille qui aimoit l'Empire, quoiqu'il ne voulût pas reconnoître Sévére, ne pouvoit souffrir ; ou bien ils prirent ce prétexte pour rendre service à Ricimer & à Severe qui

Prisc. p. 42. b.

b. les avoient attirés à leur parti. 'Ainsi il se forma une grande L'an de J. C. 462.
guerre entre Gille & les Visigots, dans laquelle Gille fit des actions heroiques [avec les François, qui le reconnoissoient
Buch. l.17. c. 16. §.7. 10. p. 536. pour leur Roi.] 'Bucherius met en ce tems-ci la sortie par laquelle Gille vainquit ses ennemis, & la levée du siége d'Arles, l'un & l'autre par l'intercession de S. Martin, expliquant de Gille méme ce que dit Paulin de Perigueux, que l'armée mit son Prince en fureté.

[On croit que Ricimer opposa encore les Bourguignons à Gille, & donna pour cela à Gondiac leur Roi la charge de
Conc. t. 4. p. 1043. e. Général des armées Romaines.] Car Gondiac avoit ce titre sur la fin de l'année 463. [Nous verrons l'année suivante la suite de cette guerre.

Narbonne ainsi sortie du pouvoir des Romains, n'y retour-
Sid. car. 23. v. 73. n. p. 156. na plus depuis.] Saint 'Sidoine dans un poëme fait avant l'an 466. témoigne que Théodoric en étoit le maitre, & avoit déja éprouvé sa fidélité dans les tumultes des guerres.

Prisc. p. 42. a. b. 'Sévére appréhendoit encore moins Gille que Marcellin.
Proc. b. Vand. l.1. c.6. p.191. d. 'Ce Marcellin que Procope appelle Marcellien étoit Payen de religion, '& très-habile, dit-on, en l'art de deviner. 'Mais
Phot. c.242. p. 104 .. Marc. il avoit d'ailleurs d'assez bonnes qualitez, 'de la prudence " de la douceur & de l'équité, une vie reglée, sur-tout un fort
Suid. p. 96. a. grand cœur, & beaucoup d'expérience dans la guerre. Il ai-
Proc. p. 191. d. moit aussi extrémement toutes les sciences, & étoit fort bien
Suid. p. 95. 96. instruit de ce qu'il y a de plus beau dans les Livres latins. Voilà le portrait qu'en fait Suidas, [mais qui peut bien venir de quelque Payen.] Il avoit auprès de lui un nommé Saluste [qui n'é-
6. p. 706. b. c. toit pas pour lui inspirer rien de bon, si c'est] 'celui dont Sui-
Proc. p. 191. d. das nous donne une idée tout-à-fait desavantageuse. 'Marcellin avoit été des amis d'Aëce, après la mort duquel [1] il ne voulut point se soumettre à l'Empereur [Valentinien.] Procope semble dire qu'il se révolta dès-lors ouvertement, & se rendit maî-
Sid. l.1. ep.11. p. 27. tre de la Dalmatie. [Je ne sçai si cela se fit si-tôt.] 'Il y eut néanmoins quelque conjuration pour le faire Empereur. Beaucoup de jeunes gens de qualité s'en mélerent, & sans doute pour ce rébelle, ayant pour Chef Peone dont nous avons parlé ci-dessus, déja fort âgé, mais qui, selon qu'on le peut juger par la suite de Sidoine, n'avoit pas encore exercé la Préfecture. [Ainsi il faut mettre cette conjuration avant la mort d'Avite, & dire que Peone revint aussi-tôt à son devoir.

1. Je crois qu'il faut [illegible], comme le Latin l'a pris, & non pas [illegible].

L'an de J. C. 462. Marcellin même se soumit aux successeurs de Valentinien. Car c'étoit sans doute par l'ordre de Majorien] 'qu'il étoit en Sicile avec des troupes de Gots pour la défendre contre Genseric. [Je pense que ce fut aussi de Majorien] 'qu'il reçut la qualité de Patrice d'Occident. Après la mort de Majorien, Ricimer travailla à le ruiner, & à gagner pour cela ses soldats à force d'argent, afin qu'ils l'abandonnassent. Marcellin qui n'avoit pas autant d'argent à donner que Ricimer, aima mieux se retirer & abandonner la Sicile à Genseric. Prisc. p.74. b. Marc. an. pag. 468.

[Il s'en alla apparemment dans la Dalmatie,] 'où il s'établit alors au plûtard une puissance souveraine, 'indépendante de l'Empire & de quelque Prince que ce fût ; '& personne n'osa entreprendre de l'aller combattre. 'On prétend qu'il gouvernoit ses Sujets avec assez de justice. [Je ne comprends pas] 'ce que dit Idace sur l'an 464. que Marcellin battit alors les Vandales dans la Sicile & les en chassa. [Est-ce que Sévére l'y avoit rappellé malgré Ricimer?' Car il est visible que Ricimer l'en avoit fait sortir avant la délivrance d'Eudoxie, 'c'est-à-dire, avant la fin de 462. Jornande met 'en 465. [c'est-à-dire en 466.] ce qu'Idace met en 464. mais je ne vois pas que cela éclaircisse rien. On peut voir la fin de la principauté & de la vie de Marcellin en 468. sur l'Empereur Leon.] 'Nepos qui eut depuis le nom d'Empereur, étoit son neveu fils de sa sœur. Phot. c. 242. p. 1048. Proc. 191. d. Suid. p. 46. ε. Proc. p. 191. d. Suid. p. 196. α. Idat. pag. 43. Prisc. p. 74. b. c. Idat. p. 41. Cusp. p. 453. b. Jorn. r. Got. c. 45. p. 679.

'C'étoit donc avec sujet que les Italiens craignoient qu'il ne se fortifiât de plus en plus, & ne vînt enfin lui faire la guerre, dans la crainte où les mettoit déja l'armée de Gille, & dans l'impuissance où ils se voyoient de résister aux Vandales, 'n'ayant point d'armée sur mer. Dans cette extréme foiblesse ils eurent recours à Leon Empereur d'Orient, & lui envoyerent des Ambassadeurs, 'le priant de leur donner des vaisseaux pour se défendre contre les Vandales, [ou] 'de leur procurer quelque accord avec Genseric & Marcellin. Leon s'excusa de leur fournir des vaisseaux à cause du traité qu'il avoit fait avec Genseric. Mais il envoya en Afrique un Ambassadeur à ce Prince, & un nommé Philarque à Marcellin, qui donna parole de ne point faire la guerre aux Romains. 'Ricimer (car on ne parle point de Sévére) joignit son Député à l'Ambassadeur que Leon envoyoit en Afrique pour demander qu'on exécutât le traité 'avec Majorien. Prisc. p. 79. a. b. d. c. d. c. c. p. 74. c. b.

'Genseric consentit à la délivrance d'Eudoxie veuve de Valentinien III. & de Placidie sa seconde fille, que Leon deman- c.

Idat. p. 41. doit ; ' & il les renvoya cette année même. ' Mais il ne voulut L'an de J.
Prisc. 42. c. point entendre parler de paix avec l'Italie, qu'on ne lui eût C. 462.
donné les biens de Valentinien, dont la fille aînée nommée
Eudocie avoit épousé Huneric son fils. Il demandoit de même
les biens d'Aëce, [peut-être à cause qu'il avoit auprès de lui]
Idat. p. 32. Gaudence son fils [aîné] ' qu'il avoit fait prisonnier à Rome en
Prisc. p. 42. c. 455. ' Sous prétexte de ces prétentions il ne manquoit point
d. 74. d. Sid. tous les ans, dès que l'hiver étoit passé, de faire quelque des-
car. 2. v. 349. cente en Sicile & en Italie dans les endroits qui n'étoient pas
Sid. car. 2. v. assez bien gardés. ' Il se contentoit de courir & de piller la
354. campagne, évitant toute occasion de se battre, & ne voulant
ni combat ni paix avec les Romains.

Prisc. p. 47. d. ' Olybre ayant peu après épousé Placidie, ce fut un prétex-
te à Genseric de piller l'Occident plus que jamais, disant qu'il
vouloit qu'on en donnât l'empire à Olybre [comme au beau-
frere de son fils.] ' Les Italiens eurent de nouveau recours à
Leon qui députa Tatien Patrice à Genseric pour faire un ac-
cord à quelque prix que ce fût. Mais Tatien revint aussi-tôt,
sans que Genseric eût voulu écouter aucune proposition. [Voi-
là l'état où l'Empire Romain se trouvoit réduit en Occident
par la mort de Majorien sous la conduite de Sévére & de Ri-
cimer. L'intérêt qu'y prenoit Leon peut nous être une preuve
qu'il avoit approuvé la promotion de Sévére.

Idace ne nous apprend rien de ce qui se fit en Espagne ;
Idat. p. 40. soit en l'année précédente, soit en celle-ci,] ' sinon qu'Arbore
[Seigneur Gaulois] y reçut de Théodoric [le commande-
ment des troupes] à la place de Nepotien. Sunieric retourna
en même tems dans les Gaules. Idace ajoute qu'on vit cette
Cusp. p. 452. année divers prodiges dans la Galice, ' où les tonneres firent
b. de grands maux. ' Il remarque l'éclipse de lune arrivée le Ven-
Idat. p. 40. dredi deuxiéme de Mars. ' Elle parut à Compostelle au milieu
Pet. Doct. l. 8. de la nuit du Jeudi premier du mois au Vendredi deuxiéme.
§ 40. p. 847.

L'AN DE JESUS-CHRIST 463. DE SEVERE 2 & 3. F.

Casd. &c. | ' *Flavius [Cæcina] Basilius " & Vivianus Consuls.* Note 2.
Nor. fast. p. 43.

[Vivien étoit Consul en Orient, & Basile dont nous avons
Cod. Th. nov. déja parlé, l'étoit en Occident.] ' Il avoit en ce tems-ci la di-
1. p. 37. gnité de Patrice & la charge de Préfet du Prétoire, qu'il avoit
déja eue sous Majorien. Nous apprenons tout cela d'une loi de
Sévére, dattée du 20 de Février à Rome, qui casse la Novelle

L'an de J.C. 465. huitiéme de Majorien comme trop severe, [& sans doute parce qu'elle étoit de Majorien.] On voit par la même loi que Basile étoit Préfet cette année pour la seconde fois, ' & par la suivante qu'il l'étoit encore le 25 Septembre 465. p. 37.

' Marius d'Avenche met en cette année une victoire que Gille remporta dans les Gaules sur les Visigots. On croit pouvoir prouver la même chose par les Lettres du Pape Hilaire. Du Ch. pag. 211.
Note 3. ' Et si Idace paroît la mettre dès 462. [c'est" qu'il y a quelque faute dans son texte.]' Fréderic frere du Roi Théodoric commandoit les Gots dans cette bataille. ' Elle se donna près d'Orleans entre la Loire & le Loiret, riviere assez large, mais qui n'a qu'environ deux lieues de cours, & qui tombe dans la Loire de l'autre côté d'Orleans, un peu au dessous. Car on ne peut, ' comme l'a cru Bucherius, l'entendre du Loir, qui est une grande riviere beaucoup plus éloignée d'Orleans. ' Les Gots furent défaits dans cette bataille, ' & Frederic que Marius appelle leur Roi, y demeura sur la place. Val. r. fr. pag. 194. c. Idat. p. 41. Marc. Av. | Val. p. 195. Buch. p. 538. §. 6. Idat. p. 41. ib. Mar. Av.

' M. Valois & Bucherius croyent que ce fut après cela que Gille assiégea Chinon en Touraine, & ne put le prendre, la ville ayant été défendue par les prieres de S. Maxime Abbé qui vivoit encore. Val. pag. 195. Buch. §. 7. | Gr. T. g. L. C. c. 22. pag. 387. 388.

' Après la bataille d'Orleans Idace parle des affaires d'Espagne. [Je pense que Théodoric Roi des Visigots étoit alors assez absolu dans ce pays, hors le peu que les Sueves y tenoient encore, & quelque petite autorité que l'Empire se conservoit dans les provinces de Tarragone & de Carthagene,] ' où vers l'an 465. il y avoit encore un Duc nommé Vincent. ' Ce fut à Théodoric [& non à Severe] que les peuples de la Galice s'adresserent [pour avoir quelque protection contre les Sueves, & ils lui députerent une personne de qualité nommé Palegoire. Théodoric envoya pour cela Cyrila en même tems que Remismond [Roi des Sueves] lui députoit aussi. Ainsi les Ambassadeurs se rencontrerent en chemin. [Ils continuerent chacun leur voyage :] & ceux de Remismond firent une telle diligence, qu'à leur retour ils trouverent encore Cyrila à Lugo qui revenoit de la Cour de Remismond. Ce Prince fit de belles promesses à Cyrila. Mais dès que cet Ambassadeur fut hors de la Galice, ' il recommença à piller tout de nouveau ce miserable pays avec la perfidie ordinaire à la nation des Sueves. Idat. p. 41. Conc. t. 4. p. 1062. c. Idat. p. 41. p. 42.

' Théodoric renvoya peu après Cyrila aux Sueves avec un [autre] Remismond & plusieurs Gots qui y étoient déja venus p. 42.

avec Cyrila. [On ne dit point ce qu'ils firent, mais seulement que] ce Remismond retourna aussi-tôt vers Théodoric, que Cyrila demeura en Galice, & que néanmoins [1] le trouble & la division continuerent toujours entre les Galiciens & les Sueves. [C'est-à-dire apparemment qu'il se fit quelque accord assez mal observé, & qui les laissoit toujours dans la défiance les uns des autres.] L'an de J. C. 463.

L'AN DE JESUS-CHRIST 464. E. D. DE SEVERE 3, 4.

Pasc. p. 321. 460. &c. '*Rusticus ou" Rusticius & Olybrius Consuls.*

[Il semble qu'Olybre ait été Consul pour l'Occident,] 'puisqu'Idace & d'autres fastes Latins le mettent seul Consul, '& d'autres le nomment le premier avant Rustique 'que les Grecs mettent toujours le premier. [Et néanmoins il est difficile de croire que cet Olybre soit différent de celui qui avoit épousé Eudocie fille de Valentinien à Constantinople où il demeuroit. Ainsi tous les deux Consuls auront été d'Orient. Et en effet Cassiodore & le continuateur de Victorius mettent Olybre le dernier. Mais comme il fut depuis Empereur d'Occident, cela l'aura fait connoître & considérer davantage par les Latins.

Pasc. p. 450. 472. Onu. p. 56. | Vict. T. Pasc. p. 321. 461. Marc.

Idat. Isid. chr. S. 'Népotien qui avoit commandé les armées de Théodoric, & Frumaire qui avoit partagé avec Remismond les foibles restes des Sueves, allerent tous deux rendre compte à Dieu de leurs actions au commencement de cette année. Ainsi Remismond réunit tous les Sueves sous son autorité, & rétablit la paix [ou dans sa nation] ou avec les Galiciens, selon que l'a entendu S. Isidore.

Il envoya aussi à Théodoric lui demander la paix & son amitié. Théodoric [la lui accorda] lui envoya des Ambassadeurs pour lui porter des présens & des armes [en signe de confédération & d'adoption,] & lui fit conduire une femme pour l'épouser. [On ne dit point qui elle étoit.] Jornande qui décrit ceci d'une maniere plus avantageuse à Théodoric, mais moins exacte, dit que les Sueves envoyerent des Evêques de Galice pour lui demander la paix, & qu'il les reçut avec honneur à cause de leur dignité sacrée. Théodoric rappella ensuite Arbore auprès de lui. Remismond lui envoya une seconde Ambassade, [peut-être pour le remercier.] Mais cette paix n'em-

1. *Perturbatio indisciplinata dominatur.*

L'an de J. C. 451. pêcha point Remiſmond de ſurprendre dès cette année la ville de Conimbre, [tenue apparemment par ceux du pays,] & d'y faire quelques priſonniers qu'il relacha l'année ſuivante. [Il paroît qu'il ne garda pas Conimbre,] puiſqu'il la ſurprit encore en 467.

Idace, comme nous avons déja dit, marque ſur cette année que les Vandales furent défaits en Sicile & chaſſés de l'iſle par Marcellin; [ſur quoi nous n'avons point d'autre lumiere. Ricimer vainquit auſſi cette année Beorgor Roi des Alains, qui étoit entré en Italie, & s'étoit avancé juſqu'à Bergame au pied des montagnes [des Alpes Juliennes.] Ricimer l'alla attaquer, & dès le premier combat donné le 6 Février de cette année, Beorgor fut défait & tué avec tous les Alains qui le ſuivoient. Jornande peu exact à ſon ordinaire, met ceci ſous Anthéme. Bucherius ſuppoſe comme une choſe ſans difficulté, que ces Alains venoient des Gaules, & étoient envoyés par Gille; [mais cela n'eſt pas certain.] ' M. Valois croit que c'étoient des Alains d'Orient, qui après s'être affranchis du joug des Huns, cherchoient quelque lieu pour s'établir. Val. r. fr. pag. 201.

' Gille mourut cette année durant une grande peſte, aſſaſſiné ſelon les uns, dit Idace, ou empoiſonné ſelon d'autres. ' Il avoit envoyé la même année des Députés aux Vandales, [les plus dangereux & les plus cruels ennemis du nom Romain, & de la foi Catholique. Mais c'eſt la faute ordinaire des hommes quand ils ſont engagés dans quelque entrepriſe, de ne ſonger plus qu'à la faire réuſſir par quelque moyen que ce ſoit, bon ou mauvais, oubliant que Dieu qu'ils irritent, eſt le ſeul qui diſpoſe de toutes choſes.] Ces Députés qu'il envoya par mer, paſſerent le long des côtes de l'Eſpagne au mois de Mai, & y repaſſerent en Septembre. [C'eſt tout ce que l'on en dit.] Idat. p. 43. | Gr. Tur. h. fr. l. 2. c. 18. p. 282. a. p. 42.

' Idace ajoute qu'après la mort de Gilles les Gots ſe ſaiſirent des pays des Gaules, qu'il avoit défendus au nom de l'Empire: [Cela n'eſt pas néanmoins abſolument vrai.] Car outre les provinces les plus proches de l'Italie que Gille n'avoit peut-être pas eues depuis la mort de Majorien, nous verrons que l'Auvergne, le Berri & Sens appartenoient encore aux Romains en 472. ' Saint Gregoire de Tours parle d'un Comte Paul [qui pouvoit tenir ce pays] pour les Romains. ' Syagre fils de Gille tint long-tems Soiſſons, [ſoit au nom des Romains,] ſoit au ſien propre, comme nos Hiſtoriens ſemblent l'avoir cru, ' puiſqu'ils le traitent de Roi. [Mais il y a lieu de P. 43. Gr. T. p. 282. b. p. 285. a. a.

croire qu'il avoit toujours quelque rélation & quelque union avec l'Empire, & que c'est en ce sens] ' que Sidoine écrivant à S. Principe Evêque de Soissons, dit qu'ils vivoient dans des pays [1] & unis & séparés.

[Si ce Syagre est] ' celui à qui Saint Sidoine écrit, il s'occupa d'abord tout entier à la retraite de la campagne, dont Sidoine tâcha de le tirer, afin qu'il rendît à son pere & à son païs les services qu'ils avoient droit d'attendre de lui. ' On estimoit beaucoup la discipline & la regle de sa maison. ' Il sçavoit parfaitement la langue des Bourguignons, ensorte qu'il étoit très-estimé & aimé parmi eux, étant comme leur Legislateur & l'arbitre de leurs différends. [Cela semble ne convenir pas mal au fils de Gille, qui avoit besoin de menager l'amitié des Bourguignons pour se défendre contre les François.

Ces derniers voulurent aussi avoir leur part de ce que Gille avoit tenu.] ' Childeric leur Roi se rendit Maître de Paris, après un siége qu'on tenoit avoir duré dix ans, selon un manuscrit; ou au moins cinq selon un autre. [Mais nous réservons ce qui regarde les François pour l'Histoire de Clovis.

Outre ce que les François, les Gots & les Bourguignons tenoient dans les Gaules, & ce que les Romains y pouvoient garder,] ' on trouve que les Saxons s'y établirent encore vers Nantes & vers Bayeux, & que les Allemans s'étoient aussi emparés du pays des Suisses. ' Les Bretons chassés de leur isle par les Anglois [& les Ecossois] s'étoient aussi réfugiés dans le pays de Vennes, de Cornouaille & de Treguier. ' Ils s'étoient méme avancés jusques sur la Loire [vers Nantes : ce qui a fait donner depuis à ces pays & à ceux qui en sont proches le nom de Bretagne.

Sid. l. 7. ep. 8. p. 200. | l. 8. ep. 8. pag. 220. | l. 2. ep. 4. p. 43. | l. 5. ep. 5. pag. 233. | Boll. 3. jan. p. 140. §. 2. 5. §. 34. | Val. r. Fr. pag. 236. 237. p. 237. p. 212. | Sid. l. 1. ep. 7. p. 16.

L'an de J. C. 464.

L'AN DE JESUS-CHRIST 465. DE SEVERE 4. E.

' *Basiliscus & Hermenericus ou Armanaricus Consuls.*

Pasc. p. 321. 461. 472. | Marc. | Card. Onu. | Mar. Av. Vict. T.

[Ces Consuls étoient apparemment " tous deux de l'Orient, aussi bien que ceux de l'année précédente,] ' quoique les Latins mettent presque tous Hermeneric le premier; [de quoi je ne sçai pas quelle peut avoir été la raison. Il ne faut pas s'étonner que parmi tant de miseres qui accabloient l'Occident, il ne s'y trouvât pas toujours des personnes qui pussent

v. Leon. §.

1. *Junctis abjunctisque regionibus.*

sent

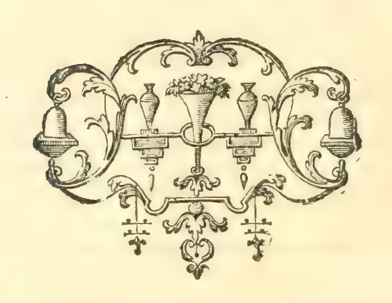
L'an de J. C. 450. sent, ou qui voulussent faire les dépenses attachées au Consulat.

L'Espagne jouit cette année de quelque paix par l'accord fait l'année précédente entre les Visigots & les Suéves.] ' Les Suéves ne laisserent pas d'exercer encore des cruautez contre le peuple d'Aunone. [Je ne trouve point ce que c'étoit.] Théodoric envoya pour cela des Ambassadeurs à Remismond, qui s'en mocqua, & les renvoya aussi-tôt. [C'est-à-dire apparemment qu'il leur promit tout pour ne rien faire. Idat.p. 43.44.

Mais la paix même produisoit dans l'Espagne un autre mal plus considérable & plus dangereux.] ' Requiaire Roi des Suéves depuis 447. jusqu'en 456. avoit suivi de bouche la foi Catholique, quoiqu'il y renonçât par ses moeurs : [' & il paroît que toute la nation des Suéves avoit aussi embrassé la foi de l'Eglise. [Cette foi ne faisoit pour eux qu'augmenter l'énormité de leur cruauté & de leur perfidie. Elle étoit néanmoins favorable aux autres, en ce qu'ils ne tourmentoient personne au sujet de la Religion.] Mais en ce tems-ci ils se laisserent infecter de l'Arianisme par un nommé Aiax Galate de nation, qui ayant abandonné la foi Catholique, étoit devenu " Prêtre dans la secte des Ariens. Cet homme étant venu à la Cour de Théodoric, s'y étoit rendu considérable, & étoit passé des Gaules dans le pays des Sueves, où se maintenant par l'autorité de [Théodoric] son Prince, il ruinoit de tout son pouvoir la foi Catholique & la créance de la Trinité divine. ' S. Isidore dit positivement qu'il infecta de son hérésie toute sa nation, & qu'elle demeura dans l'Arianisme durant le regne de plusieurs Princes, jusqu'au Roi Théodemir, qui la fit rentrer dans la véritable foi [environ cent ans depuis.] p.24.25. p.43. Isid.chr. S. " Senior. Isid. chr. S.

[' La Chronique d'Onuphre, Idace, Cassiodore & Marcellin] marquent en 465. la mort de Sévére qui portoit le nom d'Empereur depuis le 19 Novembre 461. ' Le Pere Sirmond cite d'un ancien Catalogue qu'il regna quatre ans, [dont il faut retrancher quelque chose] ' selon Jornande, qui donne seulement trois ans accomplis, & selon Idace, qui dit qu'il mourut dans la quatriéme année de son regne. ' La Chronique d'Onuphre met en effet sa mort le quinze d'Août ; ' ce qui ne s'accorde pas néanmoins avec une loi qui porte son nom, adressée au Préfet Basile, dattée du 5 Septembre. [Ainsi il y a une faute en l'un ou l'autre de ces deux endroits.] ' Il mou- Onu.pag.56.; Idat. p. 43. Sid. n. p.112. Jorn.reg. 46. p.654.b. Idat. p. 43. Onu. app. p. 56. Cod.Th. nov. p.38. I. Jor. p. 654.b; Casd. ; Marc.

Sid. car. 2. v. 317. rut à Rome dans le Palais ' d'une mort qui paroiſſoit natu- L'an de J. C. 465.
relle. ' Mais on croyoit que Ricimer, [à qui il n'étoit peut- Casd. | Cuſp. p. 453. b.
être pas encore aſſez ſoumis ,] l'avoit empoiſonné ; [à quoi les termes de Marcellin reviennent aſſez.] Nous avous vû tout ce qu'on ſçait de ſon hiſtoire , qui ſe réduit preſqu'à rien.



L'an de J. C. 466.



L'EMPEREUR ANTHEME.

ARTICLE I.

Entreprise inutile contre les Vandales : Théodoric est tué par Euric son frere : Troubles en Espagne.

L'AN DE JESUS-CHRIST 466. B.

"*Leo Aug. III. Consul.* . son titre.



[APRE's que Sévére II. qui avoit porté durant près de quatre ans le titre d'Auguste sous le Patrice Ricimer, eût fini sa vie sur la fin de l'an 465. l'Occident fut sans Empereur jusqu'au regne d'Anthéme, c'est-à-dire, au moins jusqu'au mois d'Avril 467. Ricimer étoit sans doute bien aise d'être maître absolu des affaires.] Car c'étoit lui qui gouvernoit durant ce tems-là. Sid.car.2.pag. 300. / On prétend néanmoins que Leon Empereur d'Orient" (ibid.) prenoit quelque autorité dans l'Occident durant l'interregne, & qu'il accorda alors une exemption de tribut à la ville de Lyon. Buc. belg. p. 345. §. 4.

/ On entreprit " (. la Note 1.) en 466. une expédition en Afrique contre les Vandales, mais qui n'eut point d'effet, ayant été arrêtée par le tems qui ne fut pas propre à la navigation, & 1 par les fréquens changemens de la mer. Idat. p. 44. [Je ne vois que Ricimer qui ait pû former cette entreprise.] / Car il paroît que Leon ne rompit absolument avec les Vandales " (. S. Leon.) qu'en 467. Prisc.p.75.a.

/ Théodoric Roi des Visigots envoya la même année à Remismond Roi des Suéves d'Espagne un nommé Salla ou Sallamne, [on ne dit pas pourquoi,] mais seulement que Salla étant revenu dans les Gaules, y trouva Théodoric mort, & Idat. Isid. chr. G.

1. *Metabolarum commutatione.* Voyez le Glossaire de M. du Cange *t. 2. p. 525*, ou nouv. édit. *t. 4. p. 715.*

Ibid Mar. Av. p. 211. b. Euric son frere regnant en sa place. ' Théodoric perdit à Toulouse la vie & le sceptre par le même crime qui lui avoit donné la couronne. L'an de J. C. 466. Comme il avoit tué Thorismond son frere pour lui succéder, Euric imita son exemple, & monta aussi sur le thrône par un fratricide, [que Dieu punit par la main de Clovis en la personne d'Alaric son fils.] ' Jornande toujours favorable aux Gots, se contente de dire qu'Euric se fit soupçonner [d'avoir ôté la vie à son frere] par la précipitation & la joie avec laquelle il se mit en possession de ses Etats. ' Théodoric avoit regné 13. ans ' non entiers, [" qui ayant commencé vers la fin de 453. doivent finir " en 466. Il paroit par l'ordre d'Idace que ce fut dans les premiers mois de l'année.]

Jorn. r. Got. c. 45. p. 677. Isid. Chr. G. b Jorn. r. G. c. 44. pag. 677. v. Valent. 3. §. 16. Note 1.

Val. r. fr. p. 205 ' Euric est aussi appellé Eoric, ' Evarix & ' Euthoric. [La suite nous apprendra les conquêtes de ce Prince, & la persécution qu'il excita contre l'Eglise.] Dès qu'il fut devenu Roi en devenant parricide, il envoya des Ambassadeurs à l'Empereur [Leon,] ' à Remismond Roi des Suéves, & à Genseric Roi des Vandales. Remismond après avoir expedié & promptement donné congé à ces Ambassadeurs, en envoya lui-même d'autres, tant à Euric, qu'à l'Empereur, & aux Vandales. [On ne dit point le sujet de tant d'Ambassadeurs,] mais seulement que ceux qu'Euric avoit envoyés à Genseric revinrent promptement, étonnés par le bruit de l'armement [de Ricimer] contre les Vandales ; & que Remismond rappella aussi ses troupes qu'il avoit envoyées à son ordinaire en divers endroits pour piller, aussi-tôt après le départ des Ambassadeurs [d'Euric. Ainsi il semble que ces peuples cherchoient à se liguer ensemble.]

a Sid. l. 8. ep. 9. p. 239. b Sid. l. 7. ep. 6. p. 182. c Mar. Av. p. 211. b. Isid. Chr. G. Idat. p. 44. 45.

p. 45. ' Peu de mois après, [l'entreprise de Ricimer étant manquée,] Remismond en personne alla dans la Lusitanie, où il surprit & pilla Conimbre l'année suivante. p. 45. ' Il tourmentoit encore cette année les peuples d'Aunone, qui députerent au Roi [des Visigots] un Opilion & quelques autres. Ce Prince renvoya avec eux quelques personnes de sa part [pour leur ménager quelque accord :] p. 49. ' & il s'en fit un deux ans après.

Isid. chr. G. p. 719. ' Saint Isidore dit que dès qu'Euric fut Roi, il fit de grands ravages dans la Lusitanie, qu'il prit ensuite Pampelune & Saragoce, se rendit maître de toute la haute Espagne, & renversa la noblesse de la Tarragonoise qui lui résistoit, [& vouloit demeurer soumise à l'Empire. Il ne faut apparemment mettre tout cela qu'après l'an 468. puisqu'Idace dont la Chro-

L'an de J. C. 466. v.Odoacre. nique finit cette année là, n'en dit rien du tout, & le rapporter par conséquent à la guerre " qu'Euric entreprit contre l'Empire vers l'an 470. ou plûtôt le differer jusqu'en l'an 480.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 467. D'ANTHE'ME. I.

v.S.Leon. " *Pusæus & Joannes Consuls.*

'Remismond, comme nous venons de dire, surprit cette année la ville de Conimbre [en Portugal] qui ne se défioit point de lui à cause des traitez. Il la pilla & la saccagea entiérement avec le pays d'alentour, & ruina les maisons avec une partie des murailles, & emmena tous les habitans prisonniers, hors ceux qui purent s'enfuir. [Idace n'attribue pas cela positivement à Remismond; mais ce qui précéde montre assez qu'on ne le peut entendre d'aucun autre. Des Ambassadeurs envoyés [d'Espagne] à Euric rapporterent qu'il étoit arrivé quelques prodiges dans les Gaules; & entr'autres, ' qu'au milieu de Toulouse il étoit sorti de la terre une fontaine de sang qui avoit coulé tout un jour. ' Il y eut aussi un tremblement de terre à Ravenne. Idat. p. 45. p. 46. Marc. Chr.

ARTICLE II.

Anthéme est choisi pour Empereur d'Occident.

[L'ITALIE eut enfin cette année un Empereur.] ' Ricimer ne se trouva pas assez puissant pour soutenir en son nom le poids des affaires. ' On vouloit un Prince [Romain,] mais un Prince capable de paroître en personne à la tête des armées. [Tous ceux de l'Occident pouvoient être suspects à Ricimer qui vouloit toujours commander: & c'étoit de plus s'assurer de la protection de Leon Empereur d'Orient, que de prendre un Prince de sa main. Sid. car. 2. p. 300. 301. p. 301.

' Genseric souhaitoit, & demandoit même avec instance qu'on donnât l'Empire à Olybre beau-frere de son fils. ' Mais Leon irrité de ce que Genseric avoit pillé ses terres, cherchoit à le ruiner, [& non pas à le satisfaire.] Prisc.p.74.d.} Proc.b.Vand. l.1.c.6.p.193. c. Proc. p. 193.

' Ainsi on jetta les yeux sur Anthéme fils de Procope Patrice, & Général des armées ' dans le Comté de l'Orient, ' qu'on prétendoit être descendu des Augustes, ' c'est-à-dire, Sid.car.2.p. 291. not. p. 107. car. 2. p. 291.

de Procope parent de Constance & de Julien l'apostat, qui prit la pourpre en Orient en 365. 'Procope Patrice avoit épousé la fille " d'Anthéme Consul [en 405. Patrice] & Préfet d'Orient durant 13. ans, dit le P. Sirmond, [ou durant 11. au moins, & qui a passé pour le plus sage & le plus grand homme d'Etat de son tems. 'C'est donc de cet Anthéme que celui dont nous parlons avoit pris son nom.] On prétend que lorsqu'il nacquit, un arbre qu'on avoit coupé repoussa dans la maison de Procope son pere. 'Idace lui donne un frere nommé aussi Procope. 'Outre l'avantage de sa naissance & de ses richesses qui étoient grandes, 'il avoit épousé Euphémie 'nommée par quelques uns "Marcienne 'fille unique de l'Empereur Marcien, 'dont il eut trois fils, selon le P. Sirmond, & une fille 'à qui l'Histoire ne donne pas de nom.

L'an de J. C. 467. — car. 2. p. 291. — v. Arcad. §. 25. Théod. 2. §. 1. — car. p. 293. — Idat. p. 44. — Proc. l. V. l. 1. c. 6. p. 191. c. — Sid. car. 2. v. 482. — v. Marcien. §. 2. — b not. p. 111. — Car. 2. v. 196. not p. 114.

'Marcien en lui donnant sa fille, l'éleva aussi aux premieres dignitez de l'Empire. Ainsi il fut en peu de tems Consul [en 455.] Patrice & Général d'armée, quoiqu'il fût encore fort jeune. S'il en faut croire un poëte son panegyriste, ce fut à son refus que Leon fut élevé à l'Empire [en 457.] après la mort de Marcien. 'Il eut encore divers emplois sous Leon, & remporta quelques victoires sur les Huns. 'Lorsqu'il fut fait Empereur, il commandoit une armée navale vers Sestos.

Car. 2. v. 485. — b Enn. n. p. 74. — Sid. p. 295. — p. 296-298. — p. 305.

'Ricimer devenu son ennemi, l'appelloit par injure Anthéme le Galate, & disoit qu'il étoit implacable quand il étoit une fois en colere. [Le P. Sirmond ne dit rien sur cela.] 'Sidoine au contraire le loue de ce qu'il étoit permis sous son regne de témoigner publiquement de l'amitié pour ceux qui avoient été condamnés comme ennemis de l'Etat. 'Il lui donne la ville de Constantinople pour patrie. 'Théophane le qualifie un Prince très-Chrétien, & qui gouverna avec beaucoup de piété. 'On marque en effet qu'en quittant Constantinople pour venir en Occident, il fit de la maison qu'il avoit en cette ville une Eglise avec un Hôpital pour les vieillards & un bain. 'C'est apparemment l'Eglise de l'Apôtre Saint Thomas qui portoit son nom, & qu'il avoit fait bâtir.

Enn. v. Epi. p. 373. — Sid. l. 1. ep. 7. p. 15. — Car. 2. p. 291. — Thph. p. 98. d. — Sid. n. p. 106. — Cod. ori. l. 5. p. 53. c. — Pasc. chr. p. 323.

'Cependant Damasce Auteur payen de ce tems-là, prétend qu'il avoit de l'inclination pour les Idoles, qu'il en vouloit même rétablir le culte, & qu'il en avoit pris sécretement le dessein avec un payen nommé Sévére, 'qu'il avoit amené à Rome pour remettre cette ville dans sa splendeur, '& qu'il

Phot. c. 242. p. 1049. c. — p. 1040. c. — p. 1049. b.

L'an de J. C. 467. éleva même au Consulat [en 470.] 'Il amena aussi à Rome un hérétique Macédonien nommé Philothée, qui s'appuyant sur l'amitié de ce Prince, y vouloit faire tenir des assemblées de diverses sectes, si le Pape Hilaire ne s'y fût fortement opposé. [Les plus gens de bien, & les plus Grands plus que les autres, sont capables d'être surpris par les méchans, & d'avoir de la confiance en ceux qui le meritent le moins. Pour le reste de ce qu'ajoute Damasce, ce seroit une injuste témérité de le croire sur la parole d'un seul payen: & il nous suffit qu'il n'en paroisse rien du tout dans la Vie d'Anthéme.] Conc. t. 4. p. 1028. c.

ARTICLE III.

Anthéme est déclaré Auguste: marie sa fille à Ricimer.

'VOILA quel étoit celui que le Senat, l'armée, le peuple, & même les [Barbares] confédérés souhaiterent d'avoir pour Empereur. [Ricimer y consentit d'autant plus aisément, qu'il pouvoit espérer d'épouser sa fille.] 'Le Senat & les Romains députerent donc à Leon pour lui demander 'Anthéme. 'Et tout ce qu'on craignit alors, dit Sidoine, fut que Leon ne remît la chose à la liberté de celui que tout le monde désiroit. [Mais cette crainte inquiétoit peu de personnes.] 'On demanda pour condition qu'Anthéme donnât sa fille à Ricimer. 'Anthéme y consentit soit par l'amour du bien public, [soit par l'ambition de regner. Il ne fut pas non plus arrêté par la crainte de la peste] 'qui étoit alors très-furieuse en Italie. Sid. car. 2. p. 289. Evag. l. 2. c. 16. p. 368. b. Thphn. p. Sid. car. 2. p. 289. v. 484. Enn. v. Ep. p. 377. Conc. t. 4. p. 1236. b. c.

'Il semble qu'Anthéme avoit été déclaré César par Leon avant que de partir de Constantinople, ou même couronné Empereur. 'Il vint en Italie avec une grande armée, & plusieurs Comtes, toutes personnes d'élite, entre lesquelles on nomme Marcellin, 'à qui Leon avoit persuadé par prieres & par caresses de se joindre à lui & à Anthéme pour faire la guerre aux Vandales. 'Il fut proclamé Auguste à Rome [en un lieu appellé Bontrote à trois milles de la ville selon Cassiodore, ou à huit selon Idace, qui connoissant moins les lieux, est moins croyable.] Jorn. r. c. 46. p. 654. b. Sid. n. p. 106. Cod. ori. C p. 52. c. Idat. p. 41. Pro. b. Vand. l. 1. c. 6. p. 191. 192. Cuſp. p. 453. b. Vict. T.

'On demeure d'accord que ce fut en 467. [quoiqu'Idace le mette dès 465.] 'Pour le jour, les anciens fastes cités par 16. Cass. | Marc. Vict. | Ch. Al. Mar. Av.

Idat. p. 44. Cuſpinien, marquent le 12 d'Avril. 'Idace dit que ce fut au l'an de J. C. 467.
mois d'Août. [Il eſt certain que ce fut du vivant du Pape Hilaire qui mourut cette année même, peut-être le 1[illegible] de Septembre.] Conc. t. 4. p. 1026. b. Car ce Pape l'obligea de lui prometttre avec ſerment qu'il ne ſuivroit point les "conſeils que Philothée lui inſpiroit v. Hilaire. contre l'Egliſe.] Buch. p. 546. §. 8. Pour ce qu'on prétend qu'il étoit arrivé à Rome durant les Lupercales, c'eſt-à-dire, le 15. de Février: Conc. p. 1236. b. c. 'le paſſage ſur lequel on le fonde, ne ſignifie autre choſe, ſinon que lorſqu'il y vint, la coutume de faire les Lupercales n'étoit point encore abolie.

Sid. car. 2. p. 295. 296. 'C'eſt ainſi qu'Anthéme fut fait Empereur d'une maniere plus glorieuſe à ſa réputation, que s'il eut ſuccédé à Marcien comme ſon gendre. p. 289. 'Et il ne fut pas auſſi moins glorieux à Leon de montrer qu'il pouvoit non-ſeulement être Empereur, mais auſſi faire des Empereurs. Chr. Alex. 'Leon fit recevoir ſolemnellement à Conſtantinople l'image d'Anthéme portée par Ference Préfet de la ville. Sid. n. p. 105. 168. 'On voit encore des médailles où ces deux Princes ſont repréſentés comme ſe donnant la main, avec des inſcriptions qui promettoient la paix & le ſalut à la République. p. 104. 105. Val. r. fr. p. 204. 'Leon appelloit Anthéme ſon fils, comme lui ayant donné l'Empire, & Anthéme par la même raiſon le traitoit de pere.

Sid. l. 1. ep. 5. p. 9. 'Anthéme [peu après ſon couronnement] manda Sidoine qui étoit alors à Lion. Il vint par les voitures publiques que l'Empereur lui fournit, p. 12. 13. '& arriva à Rome lorſque toute la ville étoit dans des réjouiſſances publiques à cauſe du mariage de la fille de l'Empereur, [1] fiancée avec le Patrice Ricimer. ep. 4. p. 21. 'Le mariage s'accomplit peu après. p. 23. 'Il ſemble que ce fut vers la fin de l'année. Il paroît que Sidoine étoit alors chargé d'une députation pour l'Auvergne.

1. *Jam virgo tradita erat, necdum tamen ad mariti domum deducta.*

ARTICLE

L'an de J. C. 468.

ARTICLE IV.

Loix d'Anthéme : Les Suéves prennent Lisbonne.

L'AN DE JESUS-CHRIST 468. D'ANTHE'ME. 1, 2.

'*Anthemius II. Aug. seul Consul.* Pas. p. 323. 472. &c.

'VICTOR de Tunne donne à Anthéme pour Collégue l'Empereur Leon pour la quatriéme fois, & compte sur ce pied ses deux Consulats suivans. [Mais il est seul & abandonné de tous les autres Grecs & Latins,] tant sur ce point, que sur divers autres. ['Sidoine prononça en vers le panegyrique d'Anthéme] en la solemnité de son Consulat en présence du Senat de Rome, 'y ayant été engagé par Basile [Consul en 462.] son patron, qui lui fit espérer que ce divertissement ne lui seroit pas inutile. 'Et en effet Anthéme à la priere du même Basile, le fit Préfet de Rome, 'près de dix ans après qu'on lui eut dressé une statue. 'On appréhendoit alors la famine dans Rome ; ce qui retomboit sur le Préfet de la ville. 'Sidoine fut élevé de la dignité de Préfet à celle de Patrice, [qui lui fut aussi apparemment donnée par Anthéme.] Vict. T. p. 7. Sid. car. 2 p. 288. l. 1. ep. 9. p. 23. p. 23. l. 9. ep. 16. p. 284. l. 1. ep. 10. p. 24. l. 5. c. 16. p. 147

'Lupercien étoit cette année Préfet du Prétoire, comme on le voit par deux loix dattées de Rome du 20 Février & du 19 de Mars. La premiere ordonne qu'à l'avenir il ne sera point permis aux Maîtres d'épouser ni leurs esclaves, ni même leurs affranchies sur peine de bannissement perpetuel, & de confiscation de tous leurs biens ; que ces mariages honteux & illicites ne passeront point du tout pour des mariages, & que les enfans qui en naîtront seront esclaves du fisc. Cod. Th. nov. p. 38.

'L'autre loi est pour publier un réglement que Leon avoit fait sur les donations qu'on obtenoit des Empereurs pour des biens qu'on supposoit leur être dévolus par le droit d'aubaine, mais qui en effet appartenoient à d'autres. Ce cas étoit fort ordinaire en Italie ; & l'on citoit une loi de Constantin qui vouloit que la donation subsistât, & que le Prince pourvût comme il le jugeroit à propos au dédomagement des interessés. Anthéme consulta sur cela Leon, qui trouvant que cette maniere d'agir étoit tout-à-fait injuste, déclara que les particuliers seroient reçus à redemander ce qu'ils prétendoient p. 38. 39.

leur appartenir, quelque donation que le Prince en pût avoir faite. Car puisque l'équité & la justice (ce sont les termes de la loi) doivent toujours accompagner les actions d'un Prince, rien ne convient mieux à sa majesté [& à sa grandeur,] que de conserver à tous ses Sujets ce que le droit commun leur donne. Un bon Prince ne se croit permis que ce qui est permis aussi aux particuliers; & il ne veut point se glorifier d'une libéralité qui n'est point conforme aux loix, de peur que l'un ne se réjouisse d'être enrichi de ce qui ne lui appartient pas, & que l'autre ne pleure de se voir privé de ce qui lui appartient légitimement. Ces belles paroles avec tout le reste de cette loi adressée à Lupercien & dattée de Rome, [se doivent rapporter à la publication qu'en fit Anthéme.

L'an de J. C. 468.

L'année 468. est remarquable par la malheureuse entreprise de Leon & d'Anthéme contre Genseric, où les Romains par une trahison lâche & honteuse tuerent le Patrice "Marcellin Prince de Dalmatie. Mais ce point sera traité dans l'histoire de Leon.]

v. Severe.

Idat. p. 45. 'Rémismond Roi des Suéves se rendit en la même année maître de Lisbonne. Elle lui fut livrée par Luside qui y commandoit, & qui étoit de la ville même. Les troupes des Gots qui étoient arrivées depuis peu à Méride, ayant appris cet accident, entrerent dans la Lusitanie, & y pillerent non seulement les Suéves, mais aussi les Romains qui leur étoient assujettis. 'Les Suéves ravageoient aussi de leur côté [ce qu'ils ne possédoient pas encore] dans la Lusitanie & dans l'Audience de Brague, pendant que les Gots ne faisoient pas de moindres cruautez dans l'une & dans l'autre province. Au milieu de ces guerres ceux d'Aunone [qui peut avoir été quelque quartier de la Galice,] firent leur accord avec les Suéves.

p. 47.

p. 46. 'Rémismond avoit envoyé l'année précédente des Ambassadeurs à l'Empereur [Anthéme.] Ils rapporterent à leur retour les nouvelles des grands préparatifs qu'on faisoit contre les Vandales. 'Rémismond renvoya au même Prince une seconde Ambassade, dont Luside qui lui avoit livré Lisbonne étoit chef, [quoiqu'il ne parût pas bien favorale pour obtenir ce qu'on demandoit à un Prince qu'il avoit trahi.]

p. 37.

p. 47. 48. Idace remarque que toute cette année fut fort fâcheuse, qu'il parut "plusieurs prodiges dans la Galice, & entr'autres qu'on prit dans le Minho des poissons marqués de caractéres hébreux, grecs, & latins. C'est où il termine sa Chronique.]

'an de J. C. 469.

ARTICLE V.

Saint Epiphane de Pavie réunit Anthéme avec Ricimer.

'L'AN DE JESUS-CHRIST 469. D'ANTHE'ME 2, 3. F. Cass. Onu. Buch. Mar. Av. l'an. p. 473.

Marcianus & Zeno Consuls.

'ON croit que ces deux Consuls étoient les deux gendres de l'Empereur Leon, dont le premier aura été par conséquent le fils d'Anthéme, & nommé au Consulat par son pere pour l'Occident. Aussi il est nommé le premier par les Latins, [hormis Victor de Tunne] ' qui met Zenon le premier, avec les Grecs, [qu'il suit encore en d'autres endroits.] ' Mais au contraire les loix mêmes de Leon déferent cet honneur à Marcien [sans doute parce qu'il étoit fils & petit fils d'Empereurs.] Cusp.p.454.a Pasc. p. 324. 461. Marc. Cod.J.1.t.3.l. 31.34.35. t.4. l.16p.73.

Il faut apparemment mettre dès cette année la mésintelligence d'entre Anthéme & Ricimer. ' Car elle arriva au commencement de l'Episcopat de S. Epiphane de Pavie. [Et il faut que 'ce Saint ait été fait Evêque "dans les derniers mois de l'an 467. au plus tard. Elle n'éclata pas aussi sans doute dès l'année précédente qui fut employée à la guerre d'Afrique, quoiqu'elle puisse y avoir pris son origine. Car il n'est pas improbable que la mort de Marcellin fut plûtôt l'ouvrage de la jalousie de Ricimer, que de la perfidie d'Anthéme.] ' Ennode ne dit pas néanmoins que cette animosité d'entre le beaupere & le gendre ait eu d'autre cause que l'envie & la jalousie qui a accoutumé de séparer les personnes les plus unies, lorsqu'elles sont dans une puissance égale, ' avec les mauvais conseils des flateurs qui environnoient l'un & l'autre. Enn. v.Epi. p. 373. son titre. p. 372. p. 373.

' Cette division alla si loin, que Ricimer ayant quitté Rome où Anthéme demeura, & s'étant retiré à Milan, ils se préparoient de part & d'autre à la guerre. ' Anthéme se plaignoit que Ricimer, sans considérer tant de graces dont il l'avoit comblé, ni l'honneur de son alliance, avoit tâché de lui susciter des guerres, & avoit fait en un mot tout ce qu'il avoit pû pour lui nuire, quoiqu'il l'eût tenté jusqu'alors inutilement. [Il faut donc mettre ceci avant la "guerre qu'Euric fit à Anthéme.] L'affaire d'Arvande dont nous parlerons bien-tôt, peut p. 372. 373. p. 377. § 5.

avoir rapport à ces plaintes d'Anthéme contre Ricimer. L'an de J. C. 469.
p. 373. 'Comme on se croyoit à la veille de voir l'Italie ruinée par une guerre civile, toutes les personnes qualifiées de la Ligurie vinrent à Milan, où les larmes aux yeux & prosternées contre terre, elles conjurerent Ricimer de vouloir consentir à quelque accord, & en faire les avances [envers un beau-pere & un Empereur.] Ricimer se laissa fléchir ; & comme il cherchoit quelqu'un qui fût capable d'appaiser la colere d'Anthéme, on lui parla de Saint Epiphane de Pavie, comme d'une personne que ses qualitez naturelles, & les dons de la grace rendoient
p. 374. très-propre pour cette négociation. 'Il y consentit, & aussitôt on alla à Pavie conjurer Saint Epiphane d'entreprendre une affaire si importante au bien public. Il ne se fit pas beaucoup prier pour cela, & répondit que quelqu'incapable qu'il se jugeât d'une chose si difficile, il ne pouvoit pas néanmoins refuser de faire pour sa patrie tout ce qui dépendoit de lui. Il vint donc à Milan prendre les ordres de Ricimer, & aussi-tôt partit pour Rome.

L'estime de sa piété le fit recevoir avec beaucoup de respect par toutes sortes de personnes, & par Anthéme même, qui quelque resolu qu'il fût de refuser la paix à Ricimer, ne la put refuser aux raisons & aux prieres du Saint. Il lui répondit donc qu'encore qu'il eût tout-à-fait sujet de se plaindre de Ricimer pour le passé, & de s'en défier pour l'avenir ; néanmoins si vous voulez, dit-il au Saint, vous rendre » caution de Ricimer, » comme vous avez voulu être son intercesseur, je suis si per- » suadé que vous êtes capable de découvrir par la lumiere de » Dieu ses mauvais desseins, & d'en détourner l'effet, que je » n'ai pas la force de vous refuser la paix que vous me deman- » dez. Mais quand il seroit même assez artificieux pour vous » tromper, ce sera toujours un grand avantage pour lui de ne » me pouvoir combattre qu'il ne vous ait pour ennemi. Je re- » mets donc entre vos mains mes intérêts & ceux de l'Empire. » Car quel meilleur conseil puis-je suivre dans cette tempête, » que celui d'un guide si sage & si expérimenté ? «

[On ne marque point quelles furent les conditions de cet accord,] mais seulement qu'Anthéme le jura entre les mains de Saint Epiphane, qui se hâta ensuite de partir de Rome, à cause de la fête de Pâques qui devoit arriver trois semaines après. [Je crois que c'étoit celle de l'année suivante, qui tomboit au 5 d'Avril.] La nouvelle de cette réconciliation causa

L'an de J. C. 469. une joie universelle, mais elle ne dura guerre. [Les troubles recommencerent bientôt, & S. Epiphane eut le regret d'y voir périr celui qui s'étoit confié avec tant de bonté & de générosité à sa parole. Mais Dieu est le maître, & il suffit aux hommes de suivre ce que les régles de la justice & de la charité leur prescrivent dans les rencontres.]

ARTICLE VI.

Arvande Préfet des Gaules condamné par le Senat.

[ON peut, comme nous avons dit, rapporter aux intelligences que Ricimer entretenoit avec les Barbares, l'histoire d'Arvande] ' marquée en " cette année par Cassiodore & par Jornande qui l'appellent Arabonde, ' comme d'autres l'appellent Servand. ' Cet Arvande fut Préfet des Gaules durant cinq ans en diverses fois. ' La premiere fois il se fit aimer; mais la seconde se voyant ruiné de dettes, le desir de tirer de l'argent le porta à faire de grandes vexations. Il traitoit même fort mal les personnes de qualité, de sorte qu'il devint l'objet de l'aversion de tout le monde.

Note 2. — Cusp. p. 454. a. — Sid. n. pag. 15. — l. 1. ep. 7. p. 19. — p. 15. 16.

Il fut donc accusé de péculat, & sur cette accusation il fut arrêté [par ordre d'Anthéme] avant même que de sortir de charge, & mené à Rome où il fut confié à la garde de Flavius [Eugenius] Asellus Intendant des largesses du Prince, ' qui fut depuis Préfet de Rome. ' On le mena à Rome par mer, [soit à cause que Ricimer tenoit la Lombardie, soit par quelqu'autre raison.] Il y fut bientôt suivi par Tonnance Ferreol, qui avoit aussi été Préfet des Gaules [en 451.] & par deux autres qui s'étoient chargés de poursuivre sa condamnation au nom des Gaulois.

n. p. 15. — ep. 7. p. 16.

' Il témoignoit craindre fort peu ses accusateurs. Mais le plus fâcheux de son affaire, c'est que [soit pour brouiller & ne point payer ses dettes, soit par quelque ordre secret de Ricimer,] il avoit écrit à [Euric] Roi des Gots pour lui conseiller de ne point faire de paix avec l'Empereur Grec, ' c'est-à-dire apparemment avec Anthéme. ' Il ajoutoit qu'il falloit [qu'Euric] chassât les Bretons qui s'étoient habitués sur la Loire, qu'il partageât ensuite les Gaules avec les Bourguignons, & beaucoup d'autres folies de cette nature. Cette Lettre étoit tombée en-

p. 16. — n. p. 16. — ep. 7. p. 16.

tre les mains des accusateurs. Le Sécretaire d'Arvande ayant L'an de J. C. 469.
p. 17. été arreté, avoit reconnu qu'elle étoit de son maitre, ' & on la tenoit fort secréte pour ne la produire que devant les Juges, dans la créance qu'Arvande n'ayant point alors d'autre conseil que lui-même, seroit assez téméraire pour l'avouer.

p. 17. ' Sidoine [qui étoit alors à Rome] eut néanmoins quelque connoissance de cette Lettre. Il étoit ami d'Arvande, & il regardoit comme une lâcheté, une barbarie & une perfidie d'abandonner un ami même criminel dans sa mauvaise fortune. Il lui vint donc dire ce qu'il avoit appris de sa Lettre, & l'avertit que dans une matiere si delicate, il ne falloit rien avouer légerement. Arvande reçut fort mal cet avis, & dit qu'il sçauroit bien se tirer de cette affaire sans que d'autres s'en mélassent.
p. 18. ' Il ne témoigna depuis aucune crainte, parut devant tout le Senat avec une intrépidité qui tenoit plutôt de l'impudence que d'un véritable courage ; & lorsqu'on lui produisit la Lettre, il fut assez hardi pour dire deux ou trois fois qu'il l'avoit effectivement écrite.

p. 19. ' Il pensoit se défendre sur ce qu'il ne paroissoit point par la Lettre qu'il eût dessein de se faire Empereur. Mais comme il vit que nonobstant cela on le traitoit de criminel de leze-Majesté, il reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite, & commença à pâlir. On le déclara aussi-tôt déchu de toutes ses dignitez, & on l'envoya dans la prison publique, où on le conduisit avec des habits magnifiques dont il s'étoit revétu pour paroitre devant les Juges : de sorte qu'il étoit misérable sans que personne eût compassion de sa misere.
p. 19. n. p. 17. ' On acheva de juger son affaire quinze jours après, & on le condamna au dernier supplice. On l'enferma dans l'isle du Tibre pour y passer les 30 jours que la loi de Tibere amplifiée par Théodose, ou par quelqu'autre, accordoit à ceux que le Senat avoit condamnés.

ep. 7. p. 19. 20. ' Cependant Sidoine & les autres amis sollicitoient auprès d'Anthéme pour obtenir qu'on lui accordât au moins la vie, & qu'on se contentât de lui ôter ses biens, & de l'envoyer en exil.
n. p. 17. ' Ils obtinrent ce qu'ils souhaitoient ; car Arvande fut [seulement] banni par Anthéme, comme nous l'apprenons de Cassiodore, [qui n'est pas néanmoins tout-à-fait exact, lorsqu'il dit qu'Arvande aspiroit à l'Empire.]
ep. 7. p. 19. 20. ' Les trente jours n'étoient pas encore expirés lorsque Sidoine manda toute cette affaire à un de ses amis par une Lettre qui est fort belle.

L'an de J. C. 470.

ARTICLE VII.

Du Consul Severe : Romain & Seronat punis de mort.

L'AN DE JESUS-CHRIST 470. D'ANTHEME 3, 4. D.

v. Leon. §. *Severus & Jordanes Consuls.* Cassd. Buch. | Marc. Au. &c.

[SEVERE Consul en Occident selon l'ordre des fastes latins, est assurément ce Sévére dont nous avons parlé ci-dessus.] Il étoit de Rome même ; mais il en étoit sorti, & il étoit allé demeurer à Alexandrie, où il vivoit simple particulier & en Philosophe, tout occupé à ses livres ; car il en avoit une fort grande quantité & de toutes sortes. Il y étoit souvent visité par tous les hommes de Lettres que son érudition & la douceur de sa conversation attiroient chez lui. Damasce [Payen de ce tems-ci, Auteur de tout ce que nous sçavons de Sévére,] rapporte quelques curiositez naturelles qu'il assuroit avoir vûes. Anthéme le ramena donc à Rome, & le fit Consul. Il y fut aussi fait Patrice, [& sans doute par le même Prince.] Damasce prétend que cette splendeur lui fut présagée par un cheval qu'il montoit ordinairement, & qui jettoit de grandes étincelles quand on le frottoit.

Phot.c.242.p. 1040.f. pag. 1041.b. | 1055.b. Suid. 6.p. 725.a. Suid. Phot.p. 1029. a. 1041.c. | 1065.b. c. pag. 1040. f. | 1049.b. p.1029.1065. p.1040.f.

Durant qu'il étoit à Alexandrie, il logea chez lui quelques Bracmanes venus des Indes, qui n'étoient que comme serviteurs des vrais Bracmanes qui demeuroient sur les montagnes, & dont ils rapportoient des prodiges [de magie.] Ils prétendoient aussi avoir vû dans leur pays des hommes qui n'avoient qu'un pied, & d'autres choses semblables. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est la vie grave qu'ils menoient eux-mêmes. Car ils demeuroient chez Sévére sans en sortir, & sans vouloir rien voir de tout ce qu'il y avoit de beau dans Alexandrie. Ils n'alloient point au bain, & se contentoient pour leur nourriture de dattes, d'orge & d'un peu d'eau. p.1041.b.

Suidas fait de Severe un Sophiste Romain, originaire de Libye, & en dit d'autres choses [qui ne lui conviennent gueres.] Mais je pense qu'il y a de la faute & de la brouillerie dans son texte, & que tout [1] cela se doit rapporter à l'Empereur Sep- Suid.c.p.724. d.

1. Jusqu'à [illegible] &c. Au commencement au lieu de [illegible] je crois qu'il faudroit [illegible]. *V. Severe I. n.* 22.

timius Severus dont Hérodien dit les mêmes choses. Je n'ai L'an de J. C. 470.
Bar. 470. §.1. point remarqué ['ce que dit Baronius, que le Consul Sévére est appellé Sévérien par quelques-uns. Il croit que ce peut étre
Suid.6.p.722. 3. un "Sévérien dont Suidas parle amplement. Mais ce Sévérien v. étoit de Damas : [& dans tout ce que Suidas en dit, je n'y vois rien de commun avec Sévére, sinon qu'ils étoient tous deux Payens.

On ne trouve point que Sévére ait eu part à la condamnation d'Arvande. Il en eut peut-être davantage en qualité de Consul à celle de] Romain Patrice, qui fut exécuté cette année, parce qu'il avoit porté son ambition jusqu'à l'Empire.
Val. r.fr. pag. 211. 'On croit que c'est le même Romain qui étant Officier dans les armées de Valentinien, "avoit été député à Attila vers l'an v. Attila.§. 5. 448. avec le Comte Romule.

[Il faut mettre aussi apparemment du tems d'Anthéme la
Sid.l.2.ep.1.p. 33.5. ep.13.p. 143. punition de Seronat] 'dont Sidoine décrit si bien les extorsions & les violences qu'il faisoit dans l'Auvergne & dans le
Val. r.fr. pag. 214. Gévaudan, sous prétexte de lever les deniers publics ; ' ce qui marque qu'il étoit Préfet du Prétoire. Sidoine étoit alors revenu dans les Gaules, & étoit apparemment dans l'Auvergne. Il manda à Ecdice son beau-frere qui étoit alors absent, la mauvaise conduite de cet Officier, l'assurant que toute la Noblesse n'attendoit que son retour pour résoudre si elle devoit abandonner son pays [ou ses cheveux pour se mettre dans le Clergé] en cas que l'Etat, dit-il, soit sans force & sans vigueur pour nous soutenir, & qu'il n'y ait point de secours à attendre du Prince Anthéme, comme on le tient. [Cela semble se rapporter au tems qu'Anthéme brouillé de nouveau avec Ricimer, n'avoit pas le loisir de songer à autre chose qu'à sa propre conservation, peut-être en 471.]

p.33. ' Seronat témoignoit ouvertement plus d'affection pour
p.33. les Gots que pour les Romains. 'Il étoit tantôt à Aire en Gas-
l.5.ep.13.pag. 143. cogne [qui apparemment leur appartenoit,] ' tantôt à Tou-
l.7. ep.7. pag. 185. louse [qui étoit leur capitale :] & il 'travailloit effectivement à les rendre maîtres des provinces des Gaules. 'Mais enfin
p. 185. ceux d'Auvergne eurent la hardiesse de le mettre en justice, & l'Empire eut à peine celle de le punir des crimes dont il
Val. r. fr. pag. 214.215. étoit convaincu, & de lui ôter la vie. ' M. Valois met cela vers l'an 471. [Il est certain au moins que ç'a été avant le regne de Nepos, & avant l'an 455.]

ARTICLE

L'an de J. C. 470.

ARTICLE VIII.

Euric déclare la guerre à Anthéme; défait les Bretons: Diverses guerres entre les François, les Visigots, les Romains & les Saxons.

[IL semble, comme nous avons déja dit, que les intrigues de Ricimer n'avoient pû encore porter les Barbares à prendre les armes contre l'Empire, lorsque S. Epiphane vint à Rome dans les premiers mois de cette année. Les Gots ne différérent pas néanmoins longtems de le faire. Quand ils n'y auroient pas été sollicités ni par Ricimer, ni par Arvande, ni par Seronat,] 'la même ambition qui avoit porté Euric à s'élever sur le trône, suffisoit pour lui persuader de ne pas perdre l'occasion que le changement & la foiblesse de tant d'Empereurs lui offroient pour augmenter ses Etats. 'Genseric l'y animoit encore & par ses exhortations & par ses présens. [Et il fut assez malheureux] pour troubler les Romains dans l'Orient par les Ostrogots, & dans l'Occident par les Visigots, afin de jouir de la paix pendant que les autres seroient en guerre. ' Euric rompit donc la paix faite depuis long-tems avec l'Empire, & prit les armes, ou pour défendre ses Etats, ou plûtôt] pour les étendre 'jusqu'au Rhône & jusqu'à la Loire, résolu de ne rien épargner pour cela.

Jorn.r.Got.c. 45.p.678.
c.47.p.683.
Sid.l.7.ep.6. p.182.
l.3 ep.1.p.63.

'Anthéme sçachant qu'Euric se préparoit à la guerre dans le dessein de se rendre, s'il pouvoit, seul maitre des Gaules, eut recours aux Bretons [de la Loire, qui étoient sans doute affectionnés à l'Empire,] 'puisqu'Arvande excitoit les Gots à les attaquer.' Ces Bretons avoient alors pour Roi un nommé Riothim ou Riotham, à qui 'Sidoine écrit comme à son ami: & il dit de lui qu'il avoit une si grande pudeur, qu'il rougissoit même des fautes des autres.' Ce Prince ayant ramassé douze mille hommes, vint partie sur la Loire, partie par terre jusqu'à Bourges pour joindre les troupes Romaines. Il fut reçu dans Bourges [par les habitans.] ' S'étant avancé jusqu'à Bourgdeols [en Berri sur l'Indre,]' il rencontra Euric qui venoit le combattre avec une puissante armée; mais enfin Riotham fut vaincu, & 'perdit beaucoup de ses gens; ce qui l'obligea d'abandonner le Berri, '& de se retirer avec le reste de ses troupes vers les Bourguignons qui étoient alliés des Romains.

Jorn.c.45.p. 678.
Sid.l.1.ep.7.p. 16.
Jorn r.Got c. 45.p.678.
Sid.l.3 ep.9.p. 73.74.
Jorn.r.Got.c. 45.p.678.
Gr T.l.2.c.18. p.282.
Jorn.r.Got.c. 45.p.678.
Gr.T.p.282. b.
Jorn.p.678.

Gr.T. p. 282. b. ' S. Grégoire de Tours dit qu'après la défaite des Bretons dans le Berri, le Comte Paul avec des troupes composées de Romains & de François, fit la guerre aux Gots, & remporta sur eux quelque butin. ' Bucherius croit néanmoins que les Gots eurent l'avantage, & rapporte à cela ce que dit Sidoine, qu'Euric avoit vaincu les François. ' Sidoine dit qu'après les avoir vaincus, il fit alliance avec eux.' Il donna sa fille en mariage à un Sigismer Prince Barbare : ' & M. Valois croit que c'étoit un François. L'an de J. C. 470.

Buch. p. 567. §. 8. Sid. l. 8. ep. 3. p. 215. l. 4. ep. 20. pag. 215. Val. r. fr. pag. 219. 220.

Gr.T. p. 282. b. ' Après la guerre des Gots, S. Grégoire dit que Childeric Roi des François vint à Angers, où ayant tué le Comte Paul, il demeura maître de la ville ; [sans dire par quelle occasion Childeric se trouva ennemi d'un homme qu'il nous dépeint une ligne auparavant comme son allié.]

a. ' Il mêle à cela un Odoacre qui étoit venu à Angers avec des troupes de Saxons peu avant la mort de " Gilles [arrivée en 464.] ' On croit qu'il pouvoit être venu pour secourir Gille contre les Gots. ' Nos Historiens disent néanmoins qu'il fit de grands ravages à Angers & dans tout ce pays. ' Quand Gille fut mort, cet Odoacre se fit donner des ôtages par ceux d'Angers & des villes voisines. S. Grégoire dit qu'il étoit venu à Angers la veille du jour que Childéric y entra, & y tua Paul ; & il rapporte tout cela fort confusément. ' Nos autres Historiens écrivent que Paul étoit Gouverneur d'Angers sous Odoacre ; ' qu'Odoacre ayant été vaincu une seconde fois par Childéric, qui l'avoit déja vaincu à Orléans, ' s'enfuit à Angers ; que Childéric l'y poursuivit, força la ville, & n'ayant pû attraper Odoacre qui s'échapa par la riviere, déchargea sa colere sur Paul son Lieutenant. [Le titre de Comte, & tout le reste de ce que S. Grégoire dit de Paul, porte plûtôt à croire que c'étoit un Général Romain, auquel Odoacre obéissoit.] ' L'Eglise d'Angers fut brûlée dans ce tumulte.

v. Sévere. Buch. p. 337. §. 2. Buch. l. 17. c. 17. §. 2. p. 537. Du Ch. pag. 696. c. Gr.T. p. 282. a. b. Du Ch. pag. 697. 802. c. p. 727. b. c. p. 802. c. Gr.T. p. 282. b.

b. [Odoacre &] ' & les Saxons firent ensuite la guerre aux Romains ; mais ils y furent vaincus, & perdirent beaucoup de monde ; ce qui donna moyen aux François de se rendre maitres des isles qu'ils possédoient [dans la Loire] où ils tuerent encore un grand nombre de Saxons. Cela arriva en une année où il y eut un tremblement de terre " au mois de Novembre. Odoacre & Childeric s'unirent néanmoins depuis par un traité, & conquirent le pays des Allemans, qui [de la Suisse] avoient fait une irruption dans l'Italie.

mense novo.

L'an de J. C. 470.

[On ne sçait ni le tems ni les particularitez de tout ceci.] 'On voit que vers l'an 478. les Visigots avoient des vaisseaux en mer sur les côtes de la Saintonge contre les pirates Saxons. Sidoine fait une belle description de ces pirates & de leur maniere de combattre. 'M. Valois change quelques termes essentiels dans le récit de S. Gregoire, & n'en rend point de raison. 'Pour Bucherius il y fait de grands commentaires, [qui ne sont proprement que de longues & de foibles conjectures. Quand l'on en pourroit tirer quelque peu de chose, ce peu ne vaut pas le tems qu'il faudroit mettre pour l'examiner, quoiqu'il en ait encore fallu davantage à le composer.

Sid l.8.ep.6.p. 213.

Val. r. fr.pag. 235.236.

Buch.p. 566. 568.

Les efforts du Comte Paul & des François ne furent pas apparemment capables d'arrêter le cours de la guerre d'Euric contre les Romains, sur-tout parmi les nouveaux changemens de Princes, qui arriverent bientôt après dans l'Empire. On sçait néanmoins peu de chose des particularitez de cette guerre. 'Les Gots firent de grands efforts pour se rendre maitres de l'Auvergne, ne restant plus que ce pays & le Berri qui fussent aux Romains dans la premiere Aquitaine [ni peut-être dans toutes les trois,] lorsque Simplice fut fait Evêque de Bourges, [apparemment en 472.] '& lorsque Sidoine n'étoit que depuis peu Evêque d'Auvergne. 'Ainsi le Gévaudan qui étoit encore aux Romains lorsque Seronat le ruinoit, 'étoit alors soumis aux Gots. Il semble qu'il y ait eu quelque paix ou quelque tréve dans le commencement de l'Episcopat de S. Sidoine, c'est-à-dire en 472.] mais la guerre recommença bientôt, [peut-être dès 473. & il fallu que le Berri & l'Auvergne se soumissent enfin à la puissance des Gots, comme nous le pourrons voir en un autre endroit.

Sid.l.3.ep.1.4. p.63.68.

l.7.ep.5.pag. 180.

ep.9.p.191.

l.5.ep.13.pag. 143.

l.7.ep.6.pag. 183.

Il faut apparemment rapporter au tems des conquêtes d'Euric, un sermon qui est parmi ceux qui portent le nom d'Eusebe d'Emese.] Il fut fait lorsque tout le pays trembloit sous la terreur d'une nation très-puissante & d'un Prince victorieux dans une ville qui avoit été attaquée par les ennemis & les Barbares, & qui n'ayant ni le courage de se défendre, ni la sagesse & l'humilité pour se soumettre, & accepter les conditions raisonnables qu'on lui offroit, avoit refusé la paix. Ainsi les ennemis l'avoient attaquée une seconde fois, l'avoient emportée, & néanmoins usoient avec une extréme modération de leur victoire, ne se vengeoient point du mépris qu'on avoit fait d'eux, gardoient les conditions qu'ils avoient offertes d'abord, &

Emes. h.24.p. 68.2.

laiſſoient vivre le peuple dans le repos & la liberté. L'an de J. C. 470.

L'Auteur du ſermon ſe plaint de ce que les châtimens de Dieu n'avoient point porté le peuple à la pénitence. » Examinons, dit-il, nos conſciences, & demandons-nous à nous-mêmes ſi Dieu trouva quelque fruit en nous après nous avoir châtiés par la premiere priſe de notre ville, ſi nous fumes enſuite plus touchés de ſentimens de religion, plus abondans en aumônes, plus appliqués à la priere, plus purs & plus chaſtes dans notre conduite & plus éloignés de tout crime. [Non] les Romains [auſſi ſtupides & auſſi inſenſibles que des] Barbares, n'ont pas ſeulement ſçû recourir à la priere pour être délivrés d'un ennemi plus puiſſant [qu'eux.] Ainſi Dieu dans la premiere épreuve qu'il nous fit la grace de nous envoyer, nous avertit avec patience ; parce que nous en profitâmes peu il nous a châtiés avec miſéricorde dans la ſeconde. ' On avoit néanmoins reçu dans cette Egliſe les prieres des Rogations, ' & l'Auteur dit que la modération avec laquelle les Barbares victorieux les traitoient, étoit le fruit de ces prieres. Je ne vois pas de quelle ville cela ſe doit entendre, ni quel peut être l'Auteur de ce ſermon. Il ne me ſemble pas aſſez bien écrit pour être même de Fauſte.

ARTICLE IX.

Les Bourguignons alliés des Romains : Leurs Etats : Diviſions ſanglantes entre Gondebaud & ſes freres.

Jorn. r.Got.c. 47.p.678. ' NOUS avons dit que dans la guerre d'Euric contre les Romains les Bourguignons prirent le parti de l'Empire. Sid.l.3.ep.4.p. 68. ' Ils défendirent en effet l'Auvergne vers ce tems-là & les années ſuivantes contre les Gots, dont ils étoient encore plus aiſes de balancer la puiſſance, [1] que de ſoutenir les foibles reſtes de l'Empire. Et les Romains ne les craignoient auſſi gueres moins que les Gots mêmes. car.12.p.369. ' Sidoine les appelle, à cauſe de leurs hautes tailles, ſes Patrons de ſept pieds, & fait une plaiſante deſcription de leur vie & de leur mal-propreté. Enn. v. Ep. p. 424. ' Ennode les repréſente auſſi comme les défenſeurs de l'Italie, qui avoient ſouvent pris les armes pour les Romains, ou détourné les guerres qu'on leur vouloit faire. Leurs Rois Gondiac &

1. *Suſpecti Burgundionibus.*

L'an de J. C. 470. Chilperic étoient [ou en titre ou en effet] Généraux des armées Romaines.

[Cette union des Bourguignons avec les Romains donne lieu de croire, qu'ils étendirent leurs Etats non par les armes, mais par la concession des Empereurs, qui pour acquerir & conserver leur amitié, leur donnoient une partie des pays qu'ils ne pouvoient conserver sans eux.] 'On croit qu'avant l'an [490.] ils tenoient la premiere Lyonnoise, & que c'est 'ce que Sidoine appelle la Germanie Lyonnoise, qu'il témoigne être soumise à Chilperic fils de Gondiac. 'Il dit en effet que l'Auvergne étoit entre les Etats des Gots & des Bourguignons. 'Il dit aussi assez nettement qu'un Roi & une Reine de cette nation demeuroient à Lyon [qu'Anthéme leur avoit peut-être abandonnée vers 470. pour avoir leur secours contre les Gots. 'Car Sidoine " quitta Lyon vers ce tems-là pour s'habituer dans l'Auvergne. [Et je ne vois point qu'il ait pû avoir d'autre raison de ce changement.]

Sid. n. p. 56. l. 5. ep. 6. 7. p. 134. 137. l. 3. ep. 12. p. 68. l. 6. ep. 12. pag. 168. Car. 17. p. 386. "son titre.

'Childeric étoit aussi maître du pays où est l'Abbaye de S. Claude, c'est-à-dire apparemment de tout ce que les Romains avoient pû conserver dans la province des Sequanois. 'Et il paroît qu'il en étoit devenu maître sans guerre & sans ruiner le pays. 'Lorsque S. Sidoine mourut, S. Apruncule Evêque de Langres se voyant haï des Bourguignons, parce qu'on le soupçonnoit de desirer le progrès des armes Françoises, il s'échappa secrétement du château de Dijon, & se retira en Auvergne. [Nous verrons qu'en l'an 494.] 'S. Epiphane de Pavie vint trouver Gondebaud Roi des Bourguignons à Lyon, & Godigiscle son frere à Geneve. 'On voit que Vaison même étoit sous la puissance de Chilperic.

Boll. 21. Mart. p. 265. §. 7. §. 7. Gr. T. h. fr. l. 2. c. 23. p. 284. b. Enn. v. Epi. p. 402. 408. Sid. l. 5. ep. 6. p. 134.

'On ne doute point que Chilperic qualifié Tétrarque par Sidoine, ne soit un Roi des Bourguignons, non le frere de Gondiac, mais son neveu & fils de Gondiac. 'Car ce Gondiac [qui " avoit apparemment épousé la sœur de Ricimer] eut quatre fils, Gondebaud, Godisile 'ou Godisiscle, 'Chilperic 'ou Hilperic & Godomar. Ils partagerent sans doute entr'eux le pays des Bourguignons, puisque Chilperic est appellé Tétrarque. 'On croit que ce sont ceux que Sidoine appelle " d'un nom propre à marquer qu'ils se conduisoient plus en Tyrans barbares, qu'en Rois & en peres des peuples.

Sid. l. 5. ep. 6. 7. p. 134. not. p. 57. Gr. T. h. fr. l. 2. c. 28. p. 285. c. Enn. v. Epi. p. 403. Sid. l. 5. ep. 6. p. 134. Gr. T. n. Sid. n. p. ... p. 57. "§. "tyrannopolitas.

'Le P. Sirmond dit que Chilperic & Godomar chasserent d'abord Gondebaud par violence, & que Gondebaud s'étant

p. ...

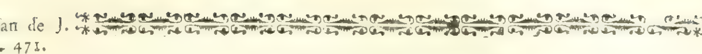
Pach.p.565.§ 4. ensuite rétabli, les fit périr tous deux avec 'leurs enfans mâles. L'an de J. C. 470.
On ne fonde cela que sur la Chronique de Bourgogne par Vigner. [Je ne sçai pas si elle peut faire autorité.] Nous verrons en 472. un Gondibal ou Gondebaud en Italie élevé à la dignité de Patrice par Olybre, à cause de Ricimer son oncle, & élever lui-même Glycere à l'Empire. Il peut être revenu delà
Gr. T. p. 285. c. dans les Gaules, où le Roi Gondebaud tua Chilperic son frere, & fit noyer sa femme avec une pierre au cou.

Sid.l.5.ep.7.p. 157 'Cette femme que Sidoine appelle une Tanaquil & une Agrippine, [soit à cause de son esprit & de sa prudence; soit
p. 157. qu'elle eût beaucoup de pouvoir sur son mari,] tempéroit beaucoup la violence de ce Prince, & empéchoit par sa douceur & son adresse que la malice des calomniateurs ne le portât à des extrémitez fâcheuses. [Si c'est elle qui regnoit à
l. 6. ep. 12. p. p. 168. Boll.21.Mart. p.265. §.7. Lyon,] 'il paroit qu'elle aimoit autant les jeûnes, que son mari la bonne chere. Chilperic même passoit pour un bon Prince, qui avoit de l'esprit & de l'érudition. Il prenoit le titre de Patrice.

G.T.l.2.c.28. p. 285. 'Il laissa deux filles que Gondebaud condamna à l'exil, [ou plûtôt qu'il fit enfermer en quelque endroit éloigné de sa Cour.] L'aînée appellée Mucurune, embrassa la virginité; l'autre est Sainte Clothilde, à qui nous devons la conversion de Clovis. [On ne dit point qu'elle ait jamais été Arienne:]
l.3.c.1.p.294. a. '& Saint Gregoire de Tours disant que Gondebaud, Godegisile & Godomar avoient perdu & leurs ames & leurs Etats, parce qu'ils étoient hérétiques, & n'y joignant point Chilperic leur frere, nous donne lieu de croire qu'il étoit Catholique, comme tous les Bourguignons l'étoient vers 440.

Sid.l.5.ep.8.p. 158 n.p.57. Enn.v. Epi. p. 202.208. 'On croit que Sidoine parle obscurément des divisions tragiques de ces quatre freres dans une de ses Lettres. 'Lorsque Saint Epiphane fut envoyé en Bourgogne par Théodoric [en l'an 494.] il n'est point dit qu'il y ait trouvé d'autres Princes que Gondebaud & Godigiscle. [Pour le reste de l'Histoire de ces deux-ci, on la pourra voir avec celle de Clovis.]

l'an de J. C. 471.



ARTICLE X.

Ricimer fait Olybre Auguste, tue Anthéme, meurt peu après, & Olybre bientôt après Ricimer.

L'AN DE JESUS-CHRIST 471. D'ANTHE'ME 4, 5. C.

' *Leo IV. Aug & Probianus Consuls.* Pasc. p. 324. 373. &c.

1. ' IL y a des fastes grecs [1] qui marquent *Leon seul Consul avec Probien.* [Cette expression extraordinaire peut donner quelque lieu de croire que Probien étoit Consul en Occident.] Victor de Tunne seul l'appelle Probin. p. 401.

Nous ne trouvons rien en cette année pour l'Histoire de l'Occident. On y peut mettre néanmoins la mort de Seronat, & une partie de ce que nous avons dit de la guerre d'Euric contre les Romains.

L'AN DE JESUS-CHRIST 472. D'ANTHE'ME 5.

' *Festus & Marcianus Consuls.* p. 473. Card. Onu. ap. p. 57.

'Les Fastes ajoutés à Victorius ont Martininien au lieu de Marcien, & le mettent le premier, 'comme les Grecs : [au lieu que les autres Latins ne le nomment que le second. C'est une preuve] 'qu'il étoit Consul en Orient, & Feste en Occident. Et en effet Feste est marqué seul [dans les Fastes de Marius &] dans l'épitaphe de Prétextat Questeur enterré à Rome dans l'Eglise de S. Martin le 9 d'Octobre. Buch. p. 61. Pasc. p. 324. 461. Marc. Bar. 472. §. 1.

[Cette année 472. fut très-funeste à l'Empire Romain par la mort d'Anthéme précédée & suivie de plusieurs maux.] 'On croit que l'exemple d'Aspar que Leon avoit fait tuer l'année précédente, fit craindre à Ricimer un pareil traitement de la part d'Anthéme, parce qu'il le méritoit, & le fit résoudre à perdre son Empereur & son beau-pere, plutôt que de se voir ruiné par lui. Val. r. fr. pag 114.

[On ne dit point ce qui précéda la révolte ouverte de Ricimer.] 'On trouve seulement dans l'édition la plus ample de l'Histoire mêlangée, que Ricimer ayant violé avec une perfidie de Barbare la foi qu'il avoit promise à Anthéme, vint avec Buch. p. 547. § 5.

1. Les mêmes fastes ont aussi l'année suivante Marcien seul & Festus.

L'an de J. C. 472.

une armée attaquer Rome où étoit ce Prince, & se campa au Ponte-Mole. La ville se trouva partagée entre ceux qui demeuroient fidéles à Anthéme & les fauteurs de Ricimer. Cependant Olybre ayant été envoyé en Italie par Leon, fut proclamé Empereur. En même tems Bilimer qui commandoit [les troupes Romaines, ou quelques Barbares] dans les Gaules, ayant appris le danger où étoit Anthéme, accourut pour le secourir. Mais il fut combattu, vaincu & tué au Pont "S. Ange (Adriani.) par Ricimer, qui après cette victoire entra aussi-tôt dans la ville, y tua Anthéme, & y fit par tout un effroyable ravage, à la reserve de deux quartiers dans lesquels il étoit avec ceux de son parti. Ainsi les Romains après avoir beaucoup souffert durant le siége par la famine & les maladies, furent encore abandonnés à la cruauté & à l'avarice des soldats victorieux.

Val. r. fr. pag. 214.

[Ce récit est trop particularisé & trop vraisemblable pour ne pas croire qu'il est pris de quelqu'Auteur plus ancien.] Aussi M. Valois ne fait pas difficulté de le suivre. [Et en effet le peu que nous trouvons dans les Originaux s'y rapporte entiérement.] 'Car ils parlent de la guerre civile qui s'excita à Rome entre Anthéme & Ricimer, laquelle renversa la ville, dit le Pape Gelase, '& tous les foibles restes "de l'Empire des Romains. (Romaniam.) 'Ils disent aussi que durant cette guerre Olybre fut fait Empereur à Rome 'par la faction de Ricimer' vers la fin de Mars. 'La Chronique d'Alexandrie dit que Leon l'avoit envoyé à Rome, & qu'il fut forcé par les Romains d'accepter l'Empire; [ce qui donne au moins lieu de juger que Leon ne l'avoit pas envoyé pour l'usurper. Il est en effet fort difficile de croire que Leon consentit à la ruine d'Anthéme,] 'à qui il écrivit encore l'année précédente sur la mort d'Aspar.

Onu. ap. p. 57. Conc. t. 4. p. 1238. d. Jor. r. Got. c. 45. p. 678. | Casd. Jorn. Onu. p. 57. | Casd. Vict. T. Evag. l. 2. c. 16. p. 308. c. Buch. l. 18. c. 7. §. 7. p. 540. Pasc. p. 321. c. Joel. p. 171.

'Anthéme ayant sçû l'élevation d'Olybre s'enfuit, dit Victor de Tunne, & fut tué. [Tous les Auteurs demeurent au moins d'accord] 'qu'il fut tué à Rome 'par le crime de Ricimer qui ne considéra ni la fidélité dûe à son Prince, ni le respect & l'amour dû à un beau-pere. 'Zenon qui succéda à Leon, reprocha sa mort d'Anthéme au Senat de Rome. 'Le jour de sa mort est marqué l'onziéme de Juillet.

Vict. T. Marc. Evag. l. 2. c. 16. p. 308. c. Marc. b Casd. Marc p. 4. a. Cusp. p. 417. ?.

'Olybre pour récompenser Ricimer fit Patrice Gondivare, Gondibal ou Gondebaud, qui étoit son neveu, selon l'Histoire mélangée. 'On croit que ce peut être Gondebaud le plus célébre des Rois de Bourgogne, qui étoit fils de Gondiac, & peut-être d'une sœur de Ricimer; ou bien Ricimer aura épou-

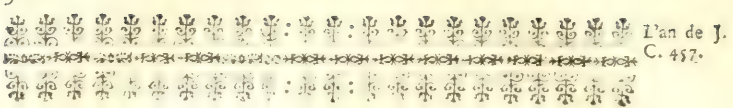
a. h. Buch. p. 550. §. 56. Buch p. 550. § 6.

L'an de J. C. 472. se [en premieres noces] la sœur de Gondiac, ou de sa femme. Nous aimons mieux néanmoins donner le nom de Gondibal au Patrice, afin qu'on le distingue du Roi Gondebaud, en cas que ce ne soit pas le même.]

'La promotion de Gondibal est marquée après la mort de Ricimer, 'qui ne jouit pas long-tems du fruit de tant de crimes ; car il mourut 40 jours après Anthéme, 'ou le 18 de Septembre, [qui est le 39e jour. C'est donc une faute] à 'l'Histoire mélangée de dire que ce fut au bout de trois mois. Elle porte qu'il mourut après une maladie où il souffrit extrémement. §. 7. 'Onu.p. 57. Ca d. Onu p.57. Buch.p.550.§ 6.

'Olybre même mourut lorsqu'il ne faisoit que commencer à regner 'le 23 Octobre de cette année, [trois mois & quelques jours après Anthéme.] 'On lui donne néanmoins près de sept mois, ' en comptant depuis qu'il avoit pris le nom d'Empereur. 'L'Histoire melangée dit qu'il mourut à Rome de mort naturelle [On peut voir sur le regne de Leon ce qui regarde sa noblesse, & la postérité qu'il eut de Placidie fille de Valentinien III.] Enn.v. Epi. p. 380. Onup. p.57. Casd. Marc. Jorn.p.679. Buch. §. 7. Val. p.217. §.7. Thph.p. 102.a.





L'EMPEREUR
LEON I.
SURNOMMÉ LE GRAND.

ARTICLE I.

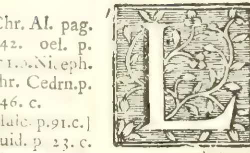
Leon est élevé à l'Empire par le Géneral Aspar.

INDICTION X.

L'AN DE JESUS-CHRIST 457. PASQUE LE 31. MARS. E.

Constantius & Rufus Consuls.

Chr. Al. pag. 742. Joel. p. 171.c. Niceph. chr. Cedrn. p. 346. c. | Malc. p. 91. c. | Suid. p. 23. c. Meurs. gloss. p. 322. 2. | Joel. p. 171. c. | Cedr. p. 346. d. | Thdr. L. l. 1. p. 552. d. Theop. p. 59. a | Phot. c. 79. p. 175. a. | Jorn. regn. p. 654 a. | Phot. c. 79. p. | Thdr. L. l. 1. p. 552. d. | Jorn. p. 654. b. | Manass. p. 58. d. | Thph. pag. 105. a. | Thph. p. 107. a. Zon. p. 4. f. Manass. p. 58. d. | Procop. b.



'L'EMPEREUR LEON premier de ce nom a été surnommé le Grand par les Grecs, ' & quelquefois Macelle, qui signifie ' boucherie [ou Boucher &] un meurtrier : ' & Joel semble vouloir qu'on lui ait donné ce nom au sujet du meurtre d'Aspar & de ses enfans. [On l'appelle plus ordinairement Leon de Thrace,] ' parce qu'il tiroit son origine de cette province. Néanmoins, selon Candide l'Historien, il étoit de la Dace ' en Illyrie. ' Jornande dit que sa famille étoit originaire des Besses. Il suivit la profession des armes, & ' commanda les troupes qui campoient à Selymbrée [dans la Thrace.] ' Il eut la dignité de Tribun, ' & de Colonel des troupes. Il avoit aussi le soin & l'Intendance des affaires du Général Aspar. [Ce fut ce qui l'éleva à l'Empire après la mort de Marcien " arrivée l'an 457. dans les derniers jours du mois de Janvier.] ' Car Aspar Patrice & Ardabure son fils se trouvant assez puissans pour disposer de l'Empire, mais ne pouvant pas le prendre pour eux-mémes, parce qu'ils étoient Ariens de religion, résolus de n'en point embrasser d'autre ; [' & Gots] ou Alains, & non Romains de naissance, ils le firent ' donner à Leon de leur propre autorité, dans l'espérance de regner eux-mémes [sous

v. Marcien § 5.

L'an de J. C. 457. son nom.] ' On ajoute qu'ils tirerent promesse de lui qu'il fe- Vand. l. 1. c. 6.
roit César un des [trois enfans d'Aspar.] ' Quelques-uns disent p. 191. b. | Ni-
qu'Aspar avoit reçû pouvoir du peuple de nommer Empereur ceph. l. 15. c.
qui il jugeroit à propos ; [mais cela n'a gueres d'apparence. An- 27. p. 64. c.
v. Marcien. §. 2. théme Patrice qui avoit épousé Euphémie fille de Marcien, Candid. 17. a.
sembloit avoir quelque droit de lui succéder ; mais sa jeunesse a. Evag. l. 2. c.
servit apparemment de prétexte pour l'en faire exclure.] ' Leon 16. p. 308. 2.
fut donc choisi [par le suffrage, ou au moins par le consente- Zonar. p. 40. | Manass. p. 58. d.
ment] de tout le monde ; ' & le Senat s'unit pour cela avec le Zonar. p. 40. f.
Patrice Aspar. ' Ainsi il fut proclamé Empereur par l'armée ' le Leo. ep. 116. p. 668.
7 du mois de Février, lorsque Constantin ou Constance & Ru- Manass. p. 58. d.
fe étoient ' Consuls, [c'est-à-dire, l'an 457.] ' Il fut couronné Chr Al. p. 742.
par le Patriarche Anatole : [& c'est le premier qu'on trouve p. 742. Thdr. L. p. 568. | d.
avoir reçu la couronne des mains des Evêques ; car pour Mar- Thph p. 95. a.
cien Joel seul le dit. [' Et je ne trouve point dans Théodore le Marc. Chr.
Lecteur ce qu'on en cite pour Théodose II. ' Il est dit même Thdr. L. pag. 568. d Thph.
que Jesus-Christ avoit oint Leon pour Roi. [Mais cette onc- p. 95. a.
tion s'entend sans doute en un sens métaphorique & spirituel.] Theoph. n. p. 575. 2.
Conc. t. 4. p. 942. 946.

ARTICLE II.

Bonnes & mauvaises qualitez attribuées à Leon.

' CEDRENE dit que Leon avoit le corps fort menu & la Cedr. p. 346. c. d.
barbe assez claire. Il n'avoit ni étude ni érudition, mais
de l'esprit & de la prudence. Il étoit orthodoxe dans sa foi,
' ayant été instruit dès l'enfance dans la véritable doctrine. [Il Conc. t. 4. pag. 910. d. 955 b.
paroît que ses mœurs étoient irréprochables,] ' puisqu'il est dit p. 909. b.
qu'il avoit regné par ses vertus avant que de porter la couron-
ne, que le sceptre n'avoit été que la récompense [de sa justice
& de ses bonnes œuvres ;] ' & que son zéle pour la foi & sa p. 955. a. ' 962. a.
vertu l'avoient élevé à la dignité Impériale.

' Zonare dit qu'entre plusieurs autres vertus il avoit sur-tout Zon. p. 42. c.
beaucoup de compassion & de bonté : & il lui attribue cette
parole : que comme le Soleil échauffe tous ceux qu'il éclaire,
il faut aussi qu'un Prince fasse sentir sa bonté à tous ceux qu'il
favorise de ses regards. ' Nicéphore lui attribue la même qua- Nphr. l. 15. c. 25. p. 627. c.
lité, comme une preuve qu'il possedoit avec elle toutes les au-
tres qui la doivent accompagner. ' Il en rapporte une histoire p. 627. 628.
particuliere, édifiante & qui fut suivie d'un miracle dont il fut

le ministre, & de la promesse que lui fit la Vierge de son élevation à l'Empire. [Mais tout cela n'est point fondé sur les anciens, & sent extrémement la fable.] L'an de J. C. 457.

Leo.ep.116.c. 2.p.668. 'S. Leon qui gouvernoit alors l'Eglise Romaine, rendit graces à Dieu de ce qu'après la mort de Marcien, il lui avoit donné un tel successeur, qui fut la joie de l'Empire Romain & de la Religion Chrétienne par sa vertu & par ses grandes qualitez. ep.115.c.1.p. 667. 'Il écrivit à ce Prince le neuf de Juillet pour lui témoigner la joie qu'il ressentoit de sa promotion, & il donne par ep. 115-119. 122.126.131. 134.137. tout de grands 'éloges au zéle & à la vigilance qu'il faisoit paroitre soit pour la pureté de la foi, soit pour la paix de l'Eglise.

[Les Lettres que les Evêques de l'Orient lui écrivirent en Conc. t. 4. p. 917.b.935.a. p.957.b.c. 458. sont aussi toutes pleines d'éloges.] 'Ils le louent de l'extréme soin qu'il prenoit des affaires de l'Eglise, les préférant p.917.a.b. même aux affaires de l'Etat; 'de ce que par une modération [qui s'allie assez rarement avec le zéle,] il ne vouloit néanmoins rien faire dans les choses qui la regardoient, qu'avec le p.935.a. conseil des Evêques; 'de ce qu'il s'attiroit le secours & la protection de Dieu en mettant en lui sa confiance avec une piété qui partoit du cœur; de ce qu'il avoit un grand soin des mœurs & de la discipline, du repos des peuples, & sur-tout de faire fleurir le culte de la foi dans les ames, & de leur faire reconp.947. noitre le Roi des Rois qui les a créés, 'de sorte qu'il méritoit d'être appellé la force & le soutien de l'Eglise dont J. C. est le Chef.

p.943.a.b. 'Ils disent encore que dans l'obligation qu'il avoit de gouverner les peuples, & de remédier aux maux que cause le violement de la discipline, il n'employoit pas le fer & le tranchant de l'épée, mais seulement la terreur & les menaces pour vainp.917.c. cre l'obstination des rébelles, 'maintenant ainsi les loix en vic. gueur sans répandre le sang de ses Sujets. 'Ils semblent dire qu'il accompagnoit les hommages qu'il rendoit à Dieu de la charité envers le prochain, & des aumônes qu'il répandoit lorsqu'il venoit à l'Eglise.

a. 'Ils ajoutent que comme il avoit reçu de Dieu le sceptre & l'autorité, il ne faisoit rien aussi que par la sagesse & l'esprit de 925.926. d. e. Dieu: 'qu'il étoit terrible comme un lion aux ennemis de Dieu & de l'Etat, & pour ceux qui se soumettoient aux loix de Dieu & de la justice, un vrai David, un Pasteur plein de bonté, ou plûtôt une brebis qui n'avoit que de la simplicité & de la douceur,

L'an de J. C. 457.

[Leon ne démentit jamais ces témoignages que l'on avoit rendus d'abord à son zéle pour la foi & pour l'Eglise.] ' Depuis qu'il eut établi un Evêque Catholique à Alexandrie [en 460.] il l'y maintint toujours en paix. [Nous verrons aussi " ce qu'il fit en faveur de l'Eglise d'Antioche. Il témoigna toujours beaucoup de respect pour S. Daniel Stylite, qui menoit une vie d'Ange plutot que d'homme à la porte de Constantinople.] ' Aussi la Vie de S. Euthyme l'appelle un Prince pieux, & qui aimoit Jesus-Christ, ' Celle de S. Daniel dit qu'en prenant la pourpre, il n'avoit point pris l'esprit d'orgueil & de fierté qui semble y être attaché; mais qu'il se souvenoit toujours que la vertu est préférable à un Empire: & le Pape Simplice propose à Zenon son successeur l'attachement inviolable à la vérité Catholique que tout le monde avoit admiré dans Marcien & dans Leon.

Liber. c. 16. p. 105.

v. §.

Boll. 20. jan. p. 317. §. 94.

Sur. 11. dec. p. 225. §. 20.

Conc. t. 4. p. 1079. a.

Le reste de son gouvernement n'a pas reçu tant d'éloges.

' Nous avons marqué ce que Zonare dit de sa bonté. ' Il fit un jour quelque libéralité à un Philosophe nommé Euloge: sur quoi un de ses Eunuques lui disant qu'il eût mieux vallu employer cet argent pour les soldats, il lui répondit: plût à Dieu que je pusse donner à ceux qui enseignent les sciences tout ce qui est destiné pour les soldats. On écrit que son regne avoit paru extrémement heureux, parce qu'il s'étoit fait redouter de tous ses Sujets & de tous les Barbares à qui son nom étoit connu. Mais pour moi, dit Male l'Historien, [qui écrivoit 40 ou 50 ans après sa mort:] je n'estime pas heureux le regne d'un homme qui pille les biens de ses Sujets, qui a pour ce sujet des délateurs à ses gages, & suppose de faux témoins, qui se rend lui-même accusateur lorsqu'il ne peut trouver personne qui lui rende cet office injuste, qui amasse l'or de tout l'univers pour le renfermer dans ses coffres, qui dépouille les villes, les prive de l'abondance où elles étoient auparavant, & les réduit dans un état où elles ne peuvent presque plus payer les tributs qu'elles rendoient autrefois. Enfin Male assuroit que Leon avoit été le receptacle de toute sorte d'iniquitez.

Zon. p. 42. e.

Suid. p. x[illegible]

' Suidas l'accuse d'avoir eu beaucoup de cruauté, d'avoir été implacable dans sa colere & insatiable dans son avarice, ' & d'avoir extrémement aimé la flatterie, qui étoit le seul moyen dont on se pouvoit servir pour le gagner & pour arrêter quelquefois les effets de sa cruauté.

[illegible]

' On le blâme en particulier d'avoir banni un Grammairien

[illegible]

v. p. 985. d. Ughl. t. 6. p. 1157. a. — L'an de J. C. 457.

nommé Hypereque, qui étoit d'Alexandrie, ' qui a laissé quelques Ecrits marqués par Suidas. ' C'étoit particuliérement à la douceur & au pardon des injures que S. Daniel l'exhortoit, lorsqu'il alloit voir ce Saint.

ARTICLE III.

Femme & enfans de Leon : Il maintient la foi Catholique contre Aspar & contre les Eutychiens.

Ced. p. 346. d. &c. p. 351. b.

' LEON [avant sa promotion à l'Empire] avoit épousé Verine sœur de Basilisque, ' qui voulut depuis usurper l'Empire sur Zenon.

Zon p. 42. a. b. Cod. ori. C. p. 41. a.

' Leon le fit Général de ses armées après la mort de Rustice, homme vaillant & très-bon Capitaine, à qui il avoit d'abord donné cette charge. ' Il fut aussi fait Patrice, & eut encore d'autres charges.

Malc. p. 94. b. Sur. 8. nov. p. 205. §. 28. Phot. c. 79. p. 176. Boll. 10. jan. p. 615. §. 21.

' Vérine étoit parente de la femme de Jule Népos Empereur d'Occident. ' On marque que Vérine ne s'occupoit qu'à des exercices de piété, sans se mêler des affaires. Mais depuis elle ne s'en mêla que trop ; & y perdit au moins sa fortune & son repos temporel, ' & même son honneur. M. Valois l'appelle une femme ambitieuse & passionnée pour la domination au delà de ce que peut une personne de son sexe. ' On dit qu'elle acheva à Constantinople une Eglise de Sainte Irene commencée par S. Marcien : & la Vie de ce Saint par Métaphraste l'appelle une très-pieuse princesse.

Thdrt. L. l. 1. p. 557. b. Zon. p. 41. d. Thdr. L. n. p. 557. b. Evag. l. 3. c. 26. pag. 355. b. Thphn. p. 108. 109. Leo. ep. 118. pag. 671. 121. c. 1. p. 673. Thph. p. 96. b.

'Leon en eut deux filles, Ariadne née avant qu'il possédât l'Empire & la couronne, & qui la porta néanmoins à Zénon [& à Anastase,] ' & Leoncie née depuis son élévation, mariée depuis à Marcien fils d'Anthéme Empereur d'Occident.

[Le Patrice Aspar avoit sans doute plus de crédit que personne à la Cour de Leon.] ' C'est pourquoi S. Leon lui écrivoit même pour les affaires de l'Eglise, [quoiqu'il fût Arien,] comme à une personne qui s'en mêloit, & qui y pouvoit beaucoup. ' Mais il employoit son crédit en faveur des Eutychiens. Il pressa extrémement Leon dès qu'il fut établi sur le trône, de déclarer César un de ses enfans, comme il le lui avoit promis. Leon différoit toujours, de sorte qu'un jour Aspar prenant sa pourpre Impériale, lui dit ces paroles : il n'y a pas d'ap-

l'an de J. C. 457. parence, Seigneur, que celui qui porte cet habit manque à sa parole : ni aussi, répartit Leon, qu'on le veuille forcer & qu'on le traitte comme un valet. ' On rapporte à peu près la même chose d'un Catholique que Leon avoit fait Préfet de Constantinople, après avoir promis à Aspar d'y en mettre un autre qui étoit Arien. Cedr. p. 346. 347.

[Les premiers mois du regne de Leon furent funestes à l'Eglise par le soulevement des Eutychiens d'Alexandrie,] " qui ayant sçû que Marcien étoit mort, se donnerent pour Evêque Timothée Elure, tuerent dans le Batistere S. Protére leur légitime Evêque le Jeudi Saint 28 de Mars, anathématizerent le Concile de Calcédoine avec tous ceux qui le recevoient, & demanderent un nouveau Concile pour examiner le Mystere de l'Incarnation. Leur cruauté & leur insolence causerent de l'horreur à Leon, & sans en être sollicité par personne, " il publia une Ordonnance adressée aux Métropolitains de son Empire, par laquelle il autorisoit le Concile de Calcédoine, & confirmoit tout ce que ses prédécesseurs, & particuliérement Marcien avoient ordonné en faveur de l'Eglise, & contre les hérétiques. ' Cette loi par laquelle il consacra à Dieu les prémices de l'autorité qu'il en avoit reçue, lui fit donner de grands éloges par S. Leon & par tous les Evêques de l'Orient.

S. Leon §. ... ibid. §. ... Conc. t. 4. p. 909. b. 940. d.

'On croit aussi qu'elle avoit attiré la bénédiction de Dieu sur ses armes : ' car on marque que dès cette premiere année de son regne il avoit arrêté les desseins superbes des nations qui ne demandoient que la guerre ; ' il avoit mis sous le joug un nombre effroyable de Barbares ' par une illustre victoire qui avoit donné une paix entiere ' à tout l'Empire ; il avoit donné la terreur à une nation " fougueuse qu'on croyoit incapable d'obéissance, & qui s'étoit néanmoins tellement " dissipée, que le nom même s'en étoit [presque] perdu. ' C'étoit un peuple étranger qui étoit entré dans la province du Pont avec autant de hardiesse que si c'eût été son propre pays. Mais il avoit été contraint sans peine de se soumettre. [Je ne sçai si cela se pourroit rapporter à la guerre des Lazes.] On ajoute que toutes les nations voisines & ennemies de l'Empire étoient alors détruites ; [ce qui se rapporte peut-être aux divisions des Huns, les plus dangereux ennemis que les Romains eussent alors.

p. 943. d. p. 909. c. p. 940. e. p. 943. d. | 948. b. p. 934. e. ...ervida. ...onsumi. p. 957. c. ... Marcien.

La mort de S. Protére & l'instrusion d'Elure furent suivies d'une persécution générale que les Eutychiens firent aux Catholiques d'Egypte. Cela obligea plusieurs Evêques d'aller à

Constantinople implorer la protection de l'Empereur. Elure y envoya aussi de sa part demander d'étre confirmé dans son usurpation, & qu'on assemblât un nouveau Concile. Leon & le Patriarche Anatole reçurent fort bien les Catholiques. Mais les Eutychiens ne laisserent pas de trouver de l'appui à la Cour par le moyen d'Aspar, & peut-être encore de Basilisque beau-frere de l'Empereur. Leon même, soit par leur conseil, soit de son propre mouvement, ne s'éloignoit pas d'assembler un nouveau Concile; mais il céda à l'autorité & aux raisons de Saint Leon, qui lui représentoit qu'il seroit & dangereux & honteux à l'Eglise de remettre de nouveau en question ce qui avoit été décidé par un Concile Œcumenique. Ainsi il se contenta de mander aux Métropolitains d'assembler les Evéques de leurs provinces, & de lui faire sçavoir quel étoit leur sentiment sur le Concile de Calcédoine & sur Elure. Les Evéques s'assemblerent donc en 458. chacun dans leurs provinces, & convinrent tous qu'on ne pouvoit rien changer dans les Decrets du Concile, ni tolérer l'usurpation d'Elure. Les principaux Solitaires de l'Orient que l'on avoit aussi consultés, lui firent la même réponse. Facundus donne de grands éloges à la sagesse que Leon fit paroitre en cette rencontre. Néanmoins l'autorité d'Aspar fit laisser Elure à Alexandrie jusqu'en 460. Leon voulut même lier une conférence en 458. entre les Eutychiens & les Légats du Pape; mais le Pape ne voulut point entendre parler de " conférence ni de dispute.

L'an de J. C. 457.

v. S. Leon.

ARTICLE IV.

D'Anastase Evêque de Jerusalem.

INDICT. II. L'AN DE JESUS-CHRIST 458. PASQUE LE 20 AVRIL. E.

Pasc. p. 320. d. ' *Leo & [Julius Valerius] Majorianus Augg. Consuls.*

[ON vit en 458. changer d'Evêques les principaux siéges de l'Orient. Car S. " Gennade succéda à Anatole de Constantinople, Acace à Basile d'Antioche, & Anastase à Juvenal de Jerusalem. ' Anastase avoit été disciple du grand " Passarion célebre Abbé à Jerusalem, & s'étoit rendu l'imitateur de sa vertu. Il fut Corévêque & Garde des vases sacrés de l'Eglise de la Résurrection de Jerusalem. ' Il alla un jour voir S. Euthyme

v. S. Leon.

Boll. 20. jun. p. 34. §. 60.

v. Theod. II. §.

§. 60. 61.

L'an de J. C. 458. thyme qui le reçut, & lui parla comme à l'Evêque de Jerusalem. Un des disciples l'avertit tout bas que ce n'étoit pas l'Evêque : sur quoi Euthyme lui témoigna que Dieu lui avoit révélé qu'il le devoit être un jour. 'Il paroît qu'Anastase même entendit cette prédiction 'aussi-bien que beaucoup d'autres. Il 'est marqué dans cette histoire que l'Evêque de Jerusalem avoit accoutumé de s'habiller de blanc, mais non de robes de soye & éclatantes, comme Anastase en portoit alors. 'Lorsqu'Eudocie veuve de Théodose II. voulut rentrer dans l'Eglise, Anastase alla consulter pour elle Saint Simeon Stylite, & ensuite chercher Saint Euthyme jusques dans les endroits les plus reculés du désert. p. 317. §. 84. 85. p. 311. §. 61. §. 61. p. 315. §. 96.

'Après la mort de Juvenal, Anastase fut élevé sur son siége par le choix & les suffrages de tout le monde : [ce qui se fit cette année, comme nous avons dit.] 'D'où vient que la huitiéme année de son Episcopat est jointe avec la neuviéme de l'Empire de Leon, [qui est la 465. de J. C.] 'Dès qu'il fut Evêque, il ordonna Diacre Fide 'depuis Evêque de Dor ou Doron, & l'envoya à Saint Euthyme 'pour lui dire que sa prophétie étoit accomplie, & sçavoir s'il agréeroit qu'il le visitât. Saint Euthyme lui répondit qu'il le recevroit avec joie ; mais qu'il faudroit après cela qu'il reçût tout le monde ; ce qui l'obligeroit à se retirer. 'Ce refus n'empêcha pas Anastase d'avoir toujours la même affection pour le Saint. p. 317. §. 96. Sur. 29. sept. p. 323. §. 3. Boll. 20. jan. p. 317. §. 96. p. 322. §. 22. §. 96. §. 100. 101. §. 99.

'Eudocie ayant sçu de Saint Euthyme que le tems de sa mort étoit proche, elle envoya querir Anastase pour le lui dire, & régler ce qui lui restoit à faire. ['Ce fut pour lui sans doute] qu'elle dédia le 15 Janvier 460. la nouvelle Eglise de S. Etienne qu'elle avoit fait bâtir. §. 99.

'Anastase ayant appris la mort de Saint Théoctiste Abbé, arrivée le 3 Septembre 467. alla rendre les derniers honneurs à son corps. Il le fit particuliérement afin d'y pouvoir voir S. Euthyme qui y étoit aussi venu. 'Ils se témoignerent l'un à l'autre beaucoup d'affection & de respect. Anastase pria le Saint de lui écrire comme à son fils tout ce qu'il jugeroit à propos ; & il se déchargea sur lui du soin du Monastére que la mort de S. Théoctiste laissoit sans pasteur. §. 101. §. 101.

'Après que S. Euthyme fut mort le 20 Janvier 473. Anastase vint avec beaucoup d'Ecclésiastiques, & même des soldats, mettre son corps dans le cercueil, & consoler ses disciples, particuliérement Martyre & Elie, que Dieu destinoit §. 110. §. 94.

§. 110. pour gouverner un jour l'Eglise de Jerusalem. 'Il les exhorta L'an de J.C. 458.
§. 112. à le venir souvent visiter : '& quelques mois après, il les amena avec lui à Jerusalem, les ordonna Prêtres, & les mit dans le Clergé de la Résurrection. Il fournit aussi des ouvriers & des matériaux pour faire un tombeau à Saint Euthyme : Et quand le tombeau fut fait, il transporta solemnellement de ses propres mains le corps du Saint le 7 de Mai, & le ferma de sorte que l'on n'en pouvoit prendre aucune relique.

§. 113. 'Peu de tems après, Basilisque s'étant révolté contre l'Empereur Zenon, & s'étant déclaré contre le Concile de Calcédoine par un édit public, les Eutychiens mirent à Jerusalem un nouvel Evêque nommé Géronce. [Ainsi on doit regarder
Evag.l.2.c.5. p.338.b. comme assez peu probable ce que] 'quelques-uns ont dit qu'Anastase avoit signé l'édit de Basilisque. 'Ce tyran fut bien-tôt
Boll.20.jan.p. 320.§.113. défait par Zenon. Mais dans ce tems-là 'Anastase mourut au
§. 115. commencement de Janvier, cinq ans après [Saint Euthyme] selon la Vie latine de ce Saint, [c'est-à-dire en 478. à la fin
Sur. 5. dec. p. 158. §. 2. de la cinquiéme année,] 'lorsque Saint Sabas né en 439. étoit dans sa 40 année. [Ainsi il a gouverné " 19. ans entiers & da- Note 5.
p. 161.§.17. vantage.] Martyre lui succéda.

ARTICLE V.

Antioche ruinée par un tremblement de terre : Martyre en est fait Evêque, & Salofacial d'Alexandrie au lieu d'Elure.

Niphr. chr. 'ACACE d'Antioche qui avoit succédé à Basile, fut aussitôt le témoin du malheur des peuples que Dieu lui a-
Evag.l.2.c.12. p.305.b.c. voit donnés à conduire. 'Car le dimanche 14 Septembre de cette année, 'la ville d'Antioche fut presque toute ruinée par
Thph. p.95.a. un furieux tremblement de terre 'qui arriva sur les dix heures
Evag.l.2.c.12. p.305.c. du soir. 'Il fut précédé par de grands désordres, & des brutalitez tout-à-fait extraordinaires que le peuple y avoit commises : de sorte qu'on le regarda comme une juste punition
d. 306 a.b. de ces crimes publics. 'Presque toutes les maisons de la ville neuve furent renversées ; & c'étoit la partie d'Antioche la mieux bâtie, la plus ornée, & la plus peuplée. Les Empereurs y avoient voulu signaler leur magnificence, & se surpasser les uns les autres pour l'embellissement de ce quartier. Une partie du Palais Impérial tomba par terre, aussi-bien que les galeries

l'an de J. qui étoient au devant. De tous les bains, le tremblement n'en
C. 458. épargna qu'un qui étoit proche du Palais, & qu'on avoit jusqu'alors fort négligé. Pour l'ancienne ville, elle fut entiérement exemte de cette ruine.

'Antioche étoit encore plusieurs années depuis sans murailles, les ayant perdues par la colere [de Dieu.] L'Empereur prit soin de rebâtir les édifices publics; & outre cela remit à la ville mille talens sur les impôts, & tout ce qui étoit dû au fisc par les personnes mortes, ou par les maisons ruinées par ce tremblement. Jean l'Orateur [qui vivoit & qui pouvoit écrire "vers l'an 530.] avoit parlé amplement de tout ceci dans son Histoire, [mais elle n'est pas venue jusqu'à nous.] 'Isaac Prêtre d'Antioche fit un poëme & une élegie en syriaque pour déplorer la ruine de sa ville, comme Ephrem en avoit fait un autrefois sur celle de Nicomédie ruinée aussi par un tremblement [en 358.] 'Cet Isaac a fait "beaucoup d'autres écrits en syriaque, particuliérement contre les Nestoriens & les Eutychiens qu'il a combattu long-tems. 'Il mourut sous Leon & [Majorien [1] dont l'Empire finit en 461.] 'Trithéme qui témoigne avoir vû plusieurs ouvrages de cet Auteur, dont il a fait le dénombrement, dit qu'il avoit d'abord été moine. Il l'appelle un homme très-habile dans les divines Ecritures, fort estimé pour la prédication, agréable à Dieu & aux hommes pour sa sainte vie & sa bonne conduite. Il dit que ses ouvrages étoient faits sur le modéle de ceux de Saint Ephrem, pleins de piété, & fort utiles aux personnes consacrées à Dieu.

l.2.c.13.p.371. c. l.2.c.12.p.360 b. Theodo- II. §. 30. Marc. Chr.| Genn.c.66, Note 2. Ibid. Genn. c. 66. Note 1. Trith.p.34.35.

L'AN DE JESUS-CHRIST 459. PASQUE LE 5 AVRIL. D. INDICT. XII.

Ricimer & Patricius Consuls.

'Théodose fut Préfet de Constantinople, où il fit quelques bâtimens proche de la grande Eglise. 'Aspar y commença aussi une citerne.

'Acace Evêque d'Antioche doit être mort cette année, s'il n'a gouverné que 16. mois, comme le dit Nicéphore. 'Il eut pour successeur Martyre, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. L'une de ses premieres actions fut apparemment de rendre les derniers devoirs à Saint Simeon Stylite, qui mourut peut-être le premier jour de l'an 460. &

Chr. Al. pag. 742. p. 742. Bar.459.§.18. Nphr. chr.

1. Le Texte de Gennade porte *Marcien* qui n'a jamais regné avec Leon.

d'apporter son corps à Antioche : Et il éprouva dans cette cérémonie que le pouvoir des Patriarches est beaucoup au-dessous de celui des Saints. Ce Saint avoit ordonné de porter à l'Empereur Leon la peau de brebis qui lui servoit à couvrir sa tête. Serge son disciple vint pour cela à Constantinople. Mais voyant Leon trop occupé aux affaires de l'Empire pour estimer ce présent autant qu'il le meritoit, il le donna à Saint Daniel. L'an de J. C. 459.

INDIC. XIII. L'AN DE JESUS-CHRIST 460. PASQUE LE 27 MARS. C. B.

Magnus & Apollonius Consuls.

[Je ne sçai si Apollone Consul en cette année 460. seroit celui "qui avoit été Préfet du Prétoire en 442. & 443.] v. Theod. II. §. 6.

Nonobstant les sollicitations d'Aspar, Leon fit chasser d'Alexandrie au commencement de cette année Thimothée Elure, & le relégua dans la Quersonése Taurique sous sûre garde. Il ordonna ensuite que l'on élût à sa place un Evêque Catholique : Et l'on choisit pour cela vers le mois de Juin ou de Juillet Thimothée Salofacial, qui gouverna paisiblement Liberat. c 15. cette Eglise tant que Leon vécut. Stylas Général d'Egyte fut l'exécuteur des ordres que Leon donna pour cela.

Marc. Chr. 'La ville de Cyzic fut fort affligée cette année par un tremblement de terre qui abattit une partie de ses murailles, & fit périr plusieurs de ses habitans. Elle se sentit long-tems de cette perte.

INDIC. XIV.

ARTICLE VI.

Les Gots troublent l'Illyrie, font la paix, & donnent le grand Théodoric en ôtage : Leon obtient un fils qui meurt aussi-tôt.

L'AN DE JESUS-CHRIST 461. A.

Dagalaiphus & Sévérinus Consuls.

[IL semble que nous puissions mettre en l'année 461 qui fut la derniere de la vie de Majorien, le trouble causé dans Prisc. p.74. a. l'Illyrie par Valamer ;] 'puisqu'on peut juger qu'il précéda la Sid.n.p.210.| Jorn. c. 52. p. 689. mort de ce Prince : '& le P. Sirmond tire de l'âge du grand

L'an de J. C. 461. Théodoric, qui avoit alors sept à huit ans, que ce fut vers l'an 462.

Valamer ou Valamir, ' comme l'appelle Jornande, qui releve beaucoup la noblesse de son extraction tirée de la famille des Amales, ' étoit alors le Roi ou le Chef des Ostrogots avec ses deux freres Théodemir & Widemir. ' On marque qu'il sortoit de son corps des étincelles. Il avoit été l'un des ' Capitaines d'Attila; mais lui & ses freres ' s'étoient tirés de la sujétion des Huns après la mort de ce Conquérant. ' Marcien à qui ils demanderent des terres pour habiter, leur avoit accordé la Pannonie, qui est d'un côté entre la haute Mésie & la Norique, & de l'autre entre le Danube & la Dalmatie, depuis Sirmich jusqu'à Vindomine, ou Vienne en Autriche, ' que Samson place à l'extrémité Occidentale de la Pannonie. [Ils n'étoient pas apparemment maîtres absolus de ce pays, mais en possédoient seulement les terres, laissant les villes à l'Empereur & aux anciens habitans.] ' Il paroît aussi que leurs Princes étoient Sujets & comme Vassaux de l'Empereur d'Orient ' qui leur donnoit tous les ans une certaine somme d'argent comme par présent pour entretenir leur amitié.

Jorn. c. 48. p. 683. | c. 48. 52. | Thph. p. 112. d. | Phot. l. 1. c. 242. p. 1041. | p. 1041. | Jorn. c. 48. p. 683. | c. 50. p. 687. | c. 50. p. 687. | Boll. 8. jan. p. 484. §. 12. | Samson. | c. 57. p. 696. | c. 52. p. 689.

' Ayant donc fait demander cette somme à Leon, on fit ce semble quelque difficulté de la leur envoyer: ce qui les picqua d'autant plus, qu'ils sçûrent en même tems que Théodoric fils de Triarius, Got aussi-bien qu'eux, mais d'une autre race que la leur, étoit fort bien à la Cour avec ceux de sa dépendance. ' Ainsi la jalousie d'un côté, & le manquement d'argent de l'autre, ' porterent Valamer [& ses freres] à prendre les armes. ' Ils ravagerent presque toute l'Illyrie, prirent ' même & pillerent beaucoup de villes; parce que ' celui qui commandoit les troupes Romaines en ces quartiers là, n'avoit pas fait la résistance qu'il devoit. ' Mais Anthéme gendre de Marcien y ayant été envoyé avec une armée, obligea les Gots de se retirer, & peut-être avec quelque perte.

p. 689. 690. | p. 690. | Prisc. p. 74. b. | Jorn. p. 690. | Sid. car. 2. p. 296. | Prisc. p. 74. b. | Sid. car. 2. pag. 296. | p. 296.

' Leon envoya ensuite des Députés à Valamer pour lui reprocher son infidélité, & renouveller les anciens traitez. ' Il lui offrit le payement de tout ce qui lui étoit dû jusqu'alors de ses pensions, ' & 300. livres [d'or] par an pour l'avenir. La paix fut ainsi rétablie; & Valamer pour ôtage de sa foi, envoya à Constantinople le fameux Théodoric depuis Roi d'Italie qui n'étoit encore que dans sa huitiéme année. ' Male l'Historien, & Damasce auteur de la Vie d'Isidore qui vivoient du tems

Prisc. p. 74. a. | Jorn. p. 690. | Jorn. p. 690. | Prisc. p. 74. a. | Phot. c. 78. p. 172. | 242. p. 1041.

c.242.p.1041 Mal. p. 88. c. Val. p. 478. Thph. p. 612. d. Jorn. r. Got. c. 52. p. 689. p. 690. 55. p. 694. Thph. p. 612. c. d. Jorn. c. 55. p. 693. 694.

L'an de J. C. 461.

même de Théodoric, 'disent qu'il étoit fils de Valamer, 'ce qui a été suivi par les autres. [Cependant Jornande un peu postérieur à eux, mais qui étant Got, devoit mieux sçavoir l'Histoire de sa nation,] 'assure qu'il étoit fils de Theodemir frere de Valamer, né d'une concubine nommée Erelieve. 'Leon lui témoigna beaucoup d'affection durant les dix ans qu'il l'eût en ôtage, '& le fit instruire dans les Lettres par les meilleurs Maitres. 'Il le renvoya à son pere à l'âge de 18 ans avec des présens magnifiques.

Sur. 11. dec. p. 222. §. 14. p. 224. §. 22. §. 21. p. 223. §. 16. 16 p. 224. §. 22. §. 22. Bar. 461. §. 15.

'La Vie de Saint Daniel Stylite met après la mort de Saint Simeon Stylite [en 460.] & avant la délivrance 'd'Eudocie, ou plutôt Eudoxie, comme croit Baronius [en 462.] que 'Leon dans la douleur de n'avoir point de fils, s'addressa à Dieu pour lui en demander, & prit pour intercesseur Saint Daniel, 'à qui il avoit déja témoigné son estime & son affection. 'Daniel pria pour lui, & l'assura que sa femme lui donneroit un fils l'année suivante, [c'est-à-dire en 462.] 'Cette prophétie ne manqua pas de s'accomplir. 'Mais Dieu retira bien-tôt cet enfant du monde pour lui donner le Royaume des cieux au lieu de celui de la terre. Car aucun Historien n'en parle : & il est certain qu'il ne succéda pas à l'Empire.]

Sur. 11. dec. p. 224. §. 22. p. 225. §26. 28. 29.

'Leon pour reconnoitre la grace qu'il avoit reçue de Dieu par le Saint, lui fit dresser une nouvelle colonne. Il semble qu'en 465. il lui fit faire deux colonnes jointes ensemble, & séparées seulement par une petite qui étoit au milieu, [peut-être pour garantir le Saint d'une partie des injures du tems. Leon témoigna toujours depuis un grand respect pour Daniel, comme on le voit par divers endroits de la Vie du Saint.]

ARTICLE VII.

Malheurs en Isaurie : Leon est guéri par Jacque Psycochriste.

INDIC. XV.

L'AN DE JESUS-CHRIST 462. G.

Leo II. & Libius Severus Aug. Consuls.

Marc. Chr. Chr. Al. p. 742 Evag. n. p. 70. 1. c. Thph. p. 97. a. n. p. 639 2.

'LEON Consul pour la seconde fois en 462. eut pour Collégue, 'selon la Chronique d'Alexandrie, Serpence 'qu'on croit être le même que Sévére 'qui s'étoit fait reconnoître l'année précédente Empereur d'Occident.

L'an de J. C. 462. 'Idace marque sur cette année que la ville d'Antioche fut abîmée dans la terre avec presque tous ses habitans, en sorte qu'il n'y avoit plus que le haut des tours qui parût hors de terre. Il dit que ce fut une punition de ce que les habitans n'avoient pas obéi aux avertissemens salutaires [de J. C. & de ses Ministres;] & que ceux là seuls s'étoient sauvés qui avoient témoigné plus de crainte de Dieu, & plus de respect pour ses ordres. Le Texte d'Idace porte Antioche Capitale de l'Isaurie. Idac.

[Je ne sçai s'il ne faudroit point de la Syrie, & l'entendre du tremblement dont nous avons parlé en 458. dont Idace auroit parlé comme on parle d'ordinaire des choses éloignées de nous, c'est-à-dire, avec peu d'exactitude.] 'Car quoiqu'il y eût une ville Episcopale d'Antioche en Isaurie, [ce n'étoit pas néanmoins la Capitale de la province, ni une ville fort célébre]; & ni Evagre, ni Marcellin, ni aucun Auteur Grec ne marquent point qu'il y soit rien arrivé de particulier en ce tems-ci. 'Néanmoins le P. Petau l'entend de cette Antioche en Isaurie. Geog. sacr. p. 301. Pet. doc. T. 1. 13. p. 797.

'Basile de Seleucie qui vivoit peut-être encore en ce tems-ci, dit que la ville "ou il parloit, qui paroît être Seleucie même, qui avoit été autrefois aussi éclatante que le soleil par sa beauté, étoit alors toute renversée par un malheur qui avoit étonné & fait gémir toute la terre, ayant été connu de tout le monde, en sorte qu'il avoit servi à convertir plusieurs personnes dans les pays étrangers. [Cela ne peut guéres marquer qu'un tremblement de terre, qui apparemment s'étoit répandu en plusieurs autres lieux,] 'puisqu'il exhorte les auditeurs à considérer les malheurs qui étoient arrivés devant leurs yeux aux villes [voisines.] Il se servit de ces accidens pour porter son peuple à une conversion sincére, & à craindre la justice de celui qui devoit punir par des supplices éternels ceux dont ces peines temporelles n'auroient pas corrigé les vices. C'est pourquoi il ne peut souffrir qu'au milieu de ces malheurs, les Chrétiens eussent assisté aussi-bien que les Payens & les Juifs à des spectacles que quelques étrangers avoient représentés dans la ville en forme de jeux Olympiques, où en excluant les femmes, comme si on eût eu peur de blesser la chasteté, on avoit exposé toutes les actions infâmes que les payens attribuent au plus grand de leurs Dieux. Basile s'éleva avec force contre ce désordre, fit voir la corruption que ces spectacles pouvoient

" κατ' ἡμᾶς.

Bas. sel. or. 28. p. 150. a. — c. — a.

produire dans les mœurs, se plaignit particuliérement de ce que depuis cela, toute la ville étoit pleine de disputes & de partialitez touchant ces Comédiens, & fit appréhender qu'un crime si opposé au Christianisme n'attirât de nouveaux malheurs. ' Il semble qu'on eût pris sujet de quelque nouvelle paix pour faire cette malheureuse réjouissance. — L'an de J. C. 462. — p.148.c.d.

' Leon fut malade cette année. On fit venir pour le traiter un Medecin Grec très-estimé nommé Jacque, quoiqu'il fût payen de Religion. Et l'on remarque que d'abord qu'il fut entré dans la chambre de l'Empereur, il prit un siége, sans attendre que l'Empereur le lui dit. Etant revenu l'après-dîner, & voyant qu'on avoit ôté le siége pour l'empêcher de s'asseoir, il s'assit sur le lit de l'Empereur, disant que c'étoit une régle des anciens Maitres de la Medecine. ' Suidas parle amplement de ce Jacque, & dit que les autres Medecins l'accusoient de magie. ' La Chronique d'Alexandrie en parle aussi, mais fort honorablement. Elle dit qu'il étoit grand Philosophe aussi-bien que habile Medecin, & que le Senat lui fit dresser des statues dans le Zeuxippe. ' Il avoit le surnom de Psychriste ou Psycochriste. ' Photius en marque beaucoup de choses tirées d'un payen nommé Damasce, & entr'autres qu'il faisoit gratuitement la Medecine, & exhortoit les riches qu'il traitoit de prendre soin des pauvres & de les assister. ' Il étoit fils d'un Medecin Syrien nommé Hesyque qui s'étant marié dans le pays d'Argos, quitta ensuite sa femme & son fils pour s'en aller voyager en divers pays. Sa femme n'en ayant point de nouvelles, & croyant qu'il étoit mort, se remaria à un autre qui mourut au bout de quelques années, après en avoir eu plusieurs enfans. Enfin au bout de 19. ans, on apprit qu'Hesyque étoit à Constantinople, & Jacque son fils l'y alla trouver. — Marc. Chr. — Suid. 1. p. 12. 1213. — Chr.Al.p.744 — Suid.1.p.1212. b. — Phot.c. 42. p. 1052. 1053. — Suid.p.1212. b.

ARTICLE VIII.

Leon retire de l'Afrique l'Impératrice Eudoxie, & Placidie sa fille, femme d'Olybre.

' CE fut seulement en cette année 462. qu'Eudoxie [fille de Théodose II. &] veuve de Valentinien III. fut délivrée des mains de Genseric, [& de la captivité " où elle s'étoit engagée elle-même l'an 455. en suivant trop légérement les — Idat. Chr. — v. Valent. III. § .

an de J. 462. les mouvemens de sa passion.] 'Théophane met sa délivrance dès l'an 457. 'Mais on voit qu'elle étoit encore en Afrique après la mort de Majorien [tué l'an 461.] 'Leon la fit donc alors demander elle & ses filles à Genseric, qui la lui envoya cette année à Constantinople 'avec un train tel que sa qualité le demandoit, '& avec Placidie la plus jeune de ses deux filles; 'car pour l'aînée nommée Eudocie, il l'avoit déja fait épouser à Huneric son fils [aîné, & non pas Genton son cadet, comme dit Idace.] 'On lui avoit souvent envoyé des Ambassadeurs pour lui redemander ces Princesses; mais il n'avoit jamais voulu les rendre que ce mariage n'eût été accompli. [Ainsi il semble qu'il ne l'ait été que peu de tems avant ceci, l'un ou l'autre n'étant peut-être pas encore en âge.] 'Il obtint de Leon en faveur de ce mariage une partie des biens de Valentinien III. [c'est-à-dire, ce qu'on avoit pû transporter à Constantinople.]

Thphn. p. 94. d. Prisc. p. 74. b. c. c. | Proc. d. Vand. l. 1. c. 5. p. 189. c. Idat. chr. Eva. l. 2. c. 7. p. 28. d. Prisc. p. 74. c. c. Prisc. 42. c.

'Baronius croit qu'il faut rapporter à Eudoxie ce que dit la Vie de S. Daniel Stylite: 'que comme la réputation de ce Saint se répandoit par tout, l'Impératrice Eudocie délivrée depuis peu de l'Afrique, le vint trouver, lui parla avec beaucoup de respect, & le pria de descendre de sa colonne & de venir demeurer dans quelqu'une de ses terres, qu'elle en avoit beaucoup, & de très-propres pour y vivre en solitude. Le Saint loua sa piété, la remercia de son affection pour lui, mais lui témoigna qu'il étoit résolu de persévérer dans le lieu que Dieu lui avoit choisi, & la renvoya après lui avoir donné sa bénédiction.

Bar. 461. §. 15. 16. Sur. 11. dec. p. 224. §. 22.

[Le titre d'Impératrice convient sans doute plus proprement à Eudoxie qu'à Eudocie sa fille qu'on ne dit point être jamais venue à Constantinople. Et il y a plus d'apparence que ceci est arrivé avant qu'Eudocie eût quitté l'Afrique.]

'Cette Princesse après avoir demeuré 16 ans avec Huneric, '& en avoir eu Hilderic [qui étant devenu Roi en 523. rendit la paix à l'Eglise,] se lassa de vivre avec un Prince Arien [ennemi déclaré des Catholiques,] & ayant trouvé moyen de s'échaper, elle vint à Jerusalem, y embrassa le tombeau de l'Impératrice Eudocie son ayeule, se résolut, à son imitation, de passer le reste de ses jours dans les saints lieux, & y vécut en effet quelque peu de jours au bout desquels elle mourut, laissant tous ses biens aux pauvres & à l'Eglise de la Résurrection, & fut enterrée magnifiquement auprès de son ayeule.

Nphr. l. 15. c. 12. p. 605. c. d. Thphn. p. 102. b.

Thphn.p.102. b.c. 'Elle recommanda en mourant à l'Evêque de Jérusalem un nommé Curque & ses enfans, parce qu'il l'avoit aidée avec beaucoup de fidélité à se sauver des mains d'Huneric. [Ce qui semble pouvoir autoriser ce récit, c'est que dans l'histoire de la persécution qu'Huneric fit aux Catholiques, je ne vois point qu'il soit jamais parlé de sa femme.] L'an de J. C. 462.

Evag. l. 2. c. 7. p. 298. d. Proc. b. Vand. l. 1. c. 5. p. 198. b. Prisc. p. 74. c. d. Evag. l. 2. c. 7. p. 298. d. Proc. pag. 180. b. Onu. fast. p. 127. Evag. l. 2. c. 7. p. 298. d. Prisc. p. 74. d. 'Placidie fille d'Eudoxie trouva à Constantinople Olybre, 'à qui elle avoit été mariée, ou au moins fiancée 'dès devant qu'elle eût été prise par Genseric.

'Cet Olybre est qualifié le plus illustre & le plus noble du Senat de Rome. [Il étoit sans doute de l'illustre famille des Anices, où le nom d'Olybre étoit commun.] 'Et Onuphre l'appelle Anice Olybre. 'Il s'étoit sauvé de Rome lorsqu'elle fut prise [par Genseric] & s'étoit retiré à Constantinople. 'Ainsi il y accomplit avec l'agrément de l'Empereur son mariage avec Placidie, lorsqu'elle eut été délivrée de sa captivité. 'Ce mariage qui le rendoit allié de Huneric, servit de prétexte à Genseric pour ravager l'Italie & la Sicile; car il prétendoit le faire pour obliger les Romains à reconnoître Olybre pour Empereur. [Olybre fut enfin élevé à cette dignité l'an 472. Mais ce fut pour la perdre aussi-tôt après avec la vie.

Chr. Al. pag. 742. p. 742. Sur. 5. dec. p. 173. §. 73. Chr. Alex. 'On marque que lui & Placidie fonderent une Eglise de Sainte Euphémie. [C'étoit apparemment à Constantinople.] 'Ils eurent une fille nommée Julienne, mariée au grand Arcobinde, & mere d'un Olybre surnommé le jeune, 'qui fut Consul en 491.

ARTICLE IX.

Léon député inutilement à Genseric pour l'Italie : Gratissime Moine & grand Chambélan : Mouvemens parmi les peuples du Nord.

Prisc. p. 74. c. d. p. 42. d. 'LEON en envoyant redemander Eudoxie à Genseric, demandoit encore qu'il cessât de piller l'Italie. 'Mais il n'obtint rien pour ce dernier chef. Genseric étoit d'autant plus fier, que les Italiens n'avoient point de vaisseaux pour garder leurs côtes. Ils en demanderent à Leon; mais il s'excusa de leur en envoyer à cause des traitez faits entre l'Empire d'Orient & Genseric.

e. 'Ainsi tout ce qu'il leur put accorder fut d'envoyer [de nouveau] à Genseric pour faire aussi un traité de paix entre les Italiens & lui.

c. 'Il envoya en même tems Philarque à un

L'an de J. C. 462. nommé Marcellin dont les Italiens redoutoient aussi la puissance. Philarque réussit dans sa négotiation. Mais celui que Leon avoit envoyé à Genseric, revint sans rien faire, Genseric ayant déclaré qu'il ne traitoit point avec l'Empire d'Occident, qu'on ne lui eût rendu tous les biens de Valentinien III. & d'Aëce. Les Romains eurent de nouveau recours à Leon quelque tems après pour faire par son autorité quelque accord avec Genseric à quelque prix que ce fût. Leon y envoya pour cela le Patrice Tatien qui revint aussi-tôt après sans avoir rien pû obtenir de Genseric. [On ne marque point précisément les années de tout ceci.] Mais il paroît que c'étoit avant l'embrasement qui arriva à Constantinople [en 465.] a.b.|74.b. p. 43.b. d. 74.d. p. 74.d. p. 49. d.

Gratissime grand Chambélan de Leon fonda en ce tems-ci à Constantinople une Eglise de S. Cyriaque, [peut-être de celui que] plusieurs anciens martyrologes latins disent avoir souffert à Nicomédie le 7 d'Avril avec dix autres. [Il y avoit sans doute un monastere en ce lieu,] puisque Gratissime y prit l'habit de Moine, & y renonça au monde. Mais ce qui est surprenant, c'est qu'on marque que Gratissime continua encore à faire la charge de grand Chambélan. [Nous verrons quelque chose de semblable sur l'an 464.] Thdr. L.1 1.p. 554.b. Thph. p.97.c. Boll. 7. april. p.659. Thdr. L. pag. 554.c. Thph.p.97. c. Thdr. L. pag. 554.c.

Il se fit vers ce tems-ci divers mouvemens dans les païs du Nord, qui passerent ensuite dans l'Empire Romain.] Des Barbares qui demeuroient sur les bords de l'Océan [septentrional,] & dont le nom n'est point marqué, s'emparerent du païs des Abares ou Avares, [qui sont depuis devenus assez célébres.] Ceux-ci prirent les terres des Sabires, & les en chasserent. Les Sabires chasserent de même les Saragures qui demeuroient aussi sur l'Océan, les Vrogues & les Onogures. Ces trois peuples chassés de leurs terres, attaquerent les Huns appellés Acatires ou Acatzires; & après divers combats les ruinerent entiérement. Ils envoyerent ensuite des Ambassadeurs à Leon pour lui demander son alliance. Leon les reçut fort bien, & les renvoya chargés de présens. [Il paroît néanmoins que cette bonne intelligence ne dura pas.] Car on voit qu'un peu après les nations chassées de leurs païs étoient brouillées avec l'Empire d'Orient. Prisc. p. 43.a. n. p.206. p.43. a. a.

INDICT. II.

L'AN DE JESUS-CHRIST 463. F.

L'an de J. C. 463.

Cæcina Basilius & Vivianus Consuls.

Chr. Alex. p. 742. Marcell. Onu.fast.pag. 26. Bar. 463. §.1. Chr. Al. pag. 742. Thphn.p.98. | Ced. Thph.p. 97.c. d. p. 99. d.

'Basile Consul cette année avec Vivien ' est appellé Felix, ' & par d'autres Cæcina Basilius Felix. ' Il étoit de l'ancienne famille des Daces.

' On marque qu'il y eut cette année une grande famine.

' On apporta le 9 Mai à Alexandrie le corps du Prophéte Elisée, & on le mit dans le monastere d'un nommé Paul le lépreux.

'Leon en cette septiéme année de son regne donna à Basilique son beau-frere le commandement des armées de Thrace, ' & il réussit assez bien contre les Barbares.

INDICT. I.

L'AN DE JESUS-CHRIST 464. 2. D.

Anicius Olybrius & Rusticus ou Rusticius Consuls.

Anice Olybre Consul cette année avec Rustique ou Rustice [étoit celui sans doute qui avoit épousé Placidie.] ' Leon avoit fait Rustice Général de ses armées comme un homme très-habile dans la guerre. (Cus.p.452.b.)

' On marque qu'on bâtit cette année à Alexandrie une Eglise " quarrée de S. Jean [Baptiste] avec un batistere. On fit aussi un bain public. (Thph.p.98.c.) (" τὸ τετράγωνον.)

Théophane remarque sur cette année une chose bien extraordinaire de Jean " Vincomale, ou qui avoit été Officier de Vincomale. [" Vincomale avoit été Maître des Offices sous Marcien, & Consul en 453. ' Jean avoit aussi été élevé au Consulat [en 456.] Il se retira dans un monastere [de Constantinople] ayant obtenu de l'Abbé nommé Bassien d'y être reçu comme Moine. Cependant il ne laissoit pas d'aller toujours au Senat comme auparavant, d'où on le reconduisoit solemnellement comme un Consul jusqu'à la porte de son monastere ; & lorsqu'il y étoit rentré, il reprenoit son habit de Moine, & alloit travailler à la cuisine, à l'étable, ou à d'autres choses semblables. (" ὁ Ἰωάννης τῦ Βιγχομάλου. " v. Marcien. c. c. d.)

L'an de J. C. 464.

ARTICLE X.

Peroze Roi de Perse fait la guerre aux Cidarites: Députe à l'Empereur Leon.

[L'ON peut mettre en 464.] l'Ambassade des Perses à Leon, & de Leon aux Perses, puisque selon l'ordre de Prisque, il paroît qu'elle précéda l'embrasement de Constantinople. 'Perore ou Peroze & Hormos [peut-être Hormisda] fils d'Isdegerde Roi de Perse se disputerent quelque tems la couronne, & en vinrent à une guerre où Hormos fut tué. Ainsi Peroze demeura seul possesseur du Royaume. 'Ce Prince aimoit la guerre, étoit hardi, plein de grands desseins, mais il avoit peu de prudence & de jugement. — Prisc. p.43. Euty. t.2 pag. 100. Agoth.p.137. c.

'Il fut occupé d'abord par la guerre que son pere avoit commencée contre les Huns appellés Cidarites, sur ce qu'ils refusoient le tribut qu'ils avoient accoutumé de payer aux Rois de Perse. 'C'est pourquoi Peroze refusa de donner secours à Gabaze Roi de Colchide" contre les Romains. 'Cette guerre dura fort long-tems, & fatigua beaucoup les Perses. — Prisc. p.75. a. b. 74. a. 44.c.|.75.b.

Ce fut pour ce sujet que Peroze envoya à Leon l'Ambassade dont nous parlons, pour lui demander un secours d'argent contre les Cidarites, prétendant que c'étoient les Perses qui les empêchoient de se répandre dans les terres de l'Empire, & qu'ainsi les Romains devoient prendre part à la guerre qu'ils soutenoient contre eux. 'Péroze demandoit encore de l'argent ou des hommes pour garder un château nommé Juroïparc sur les portes Caspiennes, 'qu'on dit être auprès de Teflis dans la Géorgie, 'représentant que ce château fermoit l'entrée [de l'Armenie] aux Barbares d'alentour; & que si les Perses l'abandonnoient, ces Barbares se jetteroient sur les terres des Romains aussi bien que sur celles des Perses. 'Il se plaignoit encore que les Romains recevoient chez eux ses Sujets, & qu'ils tourmentoient les Mages [ou Maguzéens] qui demeuroient sur les terres de l'Empire, ne leur laissant pas l'usage libre de leur Religion & de leurs loix, & ne souffrant pas" qu'il entretinssent le feu éternel. — b. c. Baudran. pag. 169 1. Prisc. p. 42. c. b. — v. S. Basile.

'Les Romains répondirent à cela que la guerre des Cidarites & la garde du château de Juroïparc ne les regardoient point: — c. d.

qu'ils n'avoient aucun Perſan réfugié chez eux, & qu'ils ne troubloient point les Mages dans leurs exercices de Religion. L'an de J. C. 464.

Mal.p.91.d. 'Male parle d'un Sarazin Sujet des Perſes, qui s'étoit retiré ſur les terres de l'Empire, au préjudice de l'accord fait entre les deux Empires. Mais il paroît que ce ne fut que ſur la fin du regne de Leon. Priſ.p.43.c. 'Les Romains promirent à l'Ambaſſadeur de Perſe qu'ils envoyeroient un Ambaſſadeur à ſon maître pour traiter avec lui de toutes choſes. d.74.d. Conſtantin "qui avoit été Conſul & trois fois Préfet & Patrice, fut choiſi pour cette Ambaſſade en même tems que Tatien fut envoyé à Genſeric. v. Marcien. p.74.75. 'Conſtantin fut obligé de demeurer long-tems à Edeſſe en Méſopotamie, Péroze différant toujours de le recevoir dans ſes Etats, [ſans doute à cauſe qu'il étoit occupé à faire la guerre aux Cidarites.] 75.a.d. 'Il lui permit enfin de le venir trouver, non dans aucune ville, mais en un lieu nommé Gorga, où il étoit campé, ſur les confins des Perſes & des Cidarites. Il le traita fort bien durant quelques jours, & puis il le renvoya ſans lui donner aucune réponſe favorable ſur le ſujet de ſon Ambaſſade.

Entre les événemens de la guerre de Péroze contre les Cidarites, Priſque en rapporte un qui eſt remarquable. Les Perſes las d'une ſi longue guerre, ſongerent à la finir par quelque mauvais artifice. Dans ce deſſein Péroze envoya vers Conca Roi des Huns, lui fit propoſer de conclure la paix & de faire alliance enſemble, & lui promit de lui donner ſa ſœur en mariage. Car il étoit jeune, & n'avoit point encore d'enfant. Conca accepta la propoſition; mais au lieu de la ſœur de Péroze, ce Prince lui envoya une autre femme qu'on avoit revêtue d'habits royaux, & lui dit que ſi elle ne vouloit rien découvrir de cette tromperie, elle ſeroit aſſez heureuſe pour devenir Reine; mais que ſi elle la faiſoit connoître, il lui en couteroit la vie, parce qu'il n'étoit pas permis au Roi des Cidarites d'épouſer des femmes de baſſe naiſſance. Péroze ayant donc fait la paix à ces conditions, ne jouit pas long-tems du fruit de ſa tromperie. 'Car cette femme craignant que ſi d'autres rapportoient ſa fortune à ce Roi, il ne lui fit ſouffrir une mort cruelle, elle la lui déclara elle-même. Conca la loua à cauſe de ſa ſincérité, & la retint toujours pour ſa femme. Mais pour venger l'affront que Péroze lui avoit fait, il feignit d'avoir la guerre avec des peuples voiſins, & lui envoya demander non des ſoldats dont il diſoit qu'il ne manquoit pas, mais des Généraux & des Capitaines pour les conduire. Péroze lui envoya tous les meilleurs

L'an de J. C. 464. Officiers qu'il eut, dont Conca fit tuer une partie, & lui renvoya les autres après leur avoir fait couper les bras & les jambes, pour lui dire qu'ils avoient été traités de la sorte à cause de sa perfidie. La guerre se ralluma donc de nouveau entre ces deux Princes, & fut plus furieuse qu'auparavant.

ARTICLE XI.

Furieux embrasement à Constantinople.

L'AN DE JESUS-CHRIST 465. INDICT. III.

Basiliscus & Herminiricus ou Armanaricus Consuls.

BASILISQUE premier des Consuls de cette année étoit, comme nous avons vû, beau-frere de Leon. ' Je pense que l'autre pouvoit être Hermenaric fils d'Aspar. Candid. p. 17. a.

'On marque que cette année Mene " Capitaine du Guet à Constantinople ayant été accusé de crimes fort fâcheux, fut examiné par le Senat, & ensuite massacré par le peuple devant la maison de Stude, & trainé par la ville. 'Cela arriva [le 2 ou le 3 d'Août,] un mois avant l'embrasement de Constantinople, que nous mettons en cette année, 'après Marcellin & la Chronique d'Alexandrie ; ' quoique Théophane & Cedrene le mettent en la cinquiéme année de Leon, c'est-à-dire, en 461. [Mais outre qu'ils ont moins d'autorité, il seroit difficile d'ajuster leur sentiment avec la suite des extraits de Prisque & de Théodore le Lecteur.]

" νυκτέπαρχος. — Chr. Al. pag. 744. — p. 744. — p. 744. | Marc. Chr. — Thphn. p. 96. d. | Cedr. 348. b.

S. Daniel Stylite avoit prévû ce malheur quelque tems auparavant, & avoit averti l'Empereur Leon & le Patriarche Gennade que la colere de Dieu étoit prête de tomber sur la ville, qu'il falloit faire des prieres continuelles pour la détourner, & faire " des Processions publiques deux fois la semaine. ' On pouvoit prendre aussi pour un avertissement du Ciel une nuée en forme de trompette que l'on vit sur le soir durant l'espace de 40 jours : ce que d'autres néanmoins mettent deux ans après. [' Mais Dieu qui vouloit punir ce peuple, permit] qu'on négligeât les avis du Saint, [quelque respect qu'on eût d'ailleurs pour sa sainteté.] ' Car ce fut dans ce tems-là même, selon la suite de son histoire, que Gennade qui avoit peu d'inclination pour lui, alla néanmoins le visiter sur sa colonne, &

Sur. 11. dec. p. 224. §. 24. — " Supplicationes communes. — Thphn. p. 99. a. | Cedr. p. g. 349. c. — Chr. Al. p. g. 748. Vict. T. — Sur. 11. dec. §. 25. — 24. 25.

l'ordonna Prêtre à la priere de l'Empereur, malgré la forte ré- L'an de J. C. 465.
§. 26. sistance qu'y fit Daniel. ' L'Empereur même le vint visiter ensuite, " monta sur sa colonne, & se prosterna devant lui.

§. 27. Chr Al. p. 744. Chr. Al. pag. 744. Thdr. L. l. 1. p. 555. Chr. Al. pag. 744. Evag. l. 2. c. 13. p. 306. c. Sur. 11. dec. p. 225. §. 27. Men. p. 76. Evag. p. 306. c. d.

' La prédiction de Daniel s'accomplit le jour de S. Mamas, ' c'est-à-dire le 2 de Septembre [qui étoit le jeudi.] ' La Chronique d'Alexandrie dit le mercredi, confondant peut-être le jour auquel l'embrasement éclatta, avec celui auquel il commença. ' Car il commença le soir, ' lorsqu'on se préparoit à la fête de S. Mamas, & à la veille solemnelle qui se devoit faire durant toute la nuit, ' c'est-à-dire, le mercredi premier de Septembre auquel le Menologe des Grecs marque encore *la mémoire du grand embrasement.* ' Ce fut un démon en forme de femme, ou [plûtôt] une pauvre femme, qui étant venue avec une chandelle acheter quelque salé au marché, y laissa sa chandelle par une malice diabolique, [ou sans y penser,] en un endroit où il y avoit de l'étoupe, & s'en alla. Le feu ayant pris à cette étoupe, fit une grande flamme qui réduisit bientôt la maison en cendres, & passa delà aux bâtimens voisins, consumant aussi bien ceux qui étoient de pierre que les autres plus aisés à brûler. Il se répandit ainsi [s'augmentant de plus en plus] durant quatre jours, sans qu'on en pût arrêter la violence. [Il commença ensuite à diminuer,] ' & ne fut entiérement éteint que le septiéme jour.

Sur. 11. dec. p. §. 27.

Evag. l. 2. c. 13. p. 306. 307. | Thdr. L. pag. 555. b.

' Tout le milieu de la ville fut consumé depuis le septentrion jusqu'au midi : ce qui faisoit un espace long de cinq stades & large de quatorze, où il ne resta soit dans les maisons des particuliers, soit dans les édifices publics ni colonnes, ni voûtes, ni quoi que ce soit; & le feu dévora les matieres les plus solides, comme il auroit dévoré de la paille. L'embrasement s'étendit du côté du septentrion où sont les vaisseaux, depuis le Bosphore jusqu'à l'ancien temple d'Apollon; & du côté du midi depuis le port de Julien jusqu'aux maisons qui étoient proche de l'église de l'Homonée. Le milieu de la ville depuis la place de Constantin jusqu'à la place du Taureau, étoit un spectacle tout-à-fait déplorable, où il ne paroissoit plus qu'un amas confus des ruines de tout ce qu'il y avoit eu de plus beau & de plus magnifique dans la ville, en sorte que les habitans mêmes avoient de la peine à reconnoitre la place qu'occupoient auparavant tous ces édifices.

Cedr. p. 349. b. c. Zon. p. 41. 42. Chr. Al. pag.

' Cedrene marque quelques uns des principaux édifices qui furent consumés par le feu. [' Des quatorze quartiers de la ville] il y

L'an de J. C. 465. il y en eut huit de brûlés : '& toute la ville fut en danger de périr comme celle de Sodome. 'On prétend qu'il ne s'étoit jamais vû un si grand embrasement. 'Il y eut un grand nombre de personnes qui y périrent. 'Et on croit qu'il fit autant ou même plus de tort à Constantinople, que le tremblement de terre n'en avoit fait à Antioche. 'On marque qu'Aspar y travailla beaucoup pour le public, 'qu'il portoit lui-même des sceaux d'eau par les rues sur ses épaules pour exhorter le peuple à travailler à éteindre le feu, & qu'il donnoit pour cela de l'argent à tout le monde.

744. Sur. 11. dec. p. 225. §. 27. 29. dec. p. 353. §. 31. 11. dec. p. 225. §. 27. Evag. p. 306. c. Candid. p. 18. a. Zonar. p. 41. e. f.

'Mais quoiqu'Evagre dise que rien n'échappa à la fureur du feu [dans tous les endroits où il s'étendit,] 'Théodore le Lecteur & d'autres nous assurent que Dieu conserva miraculeusement l'église de Sainte Anastasie par les prieres de S. Marcien Œconome de l'église de Constantinople," qui l'avoit bâtie depuis peu de tems.

Evag. l. 2. c. 13. p. 307. a. Thdr. L. l. 1. p. 555. b. Thph. p. 97. a. Boll. 10. jan. p. 613. §. 11. Cedr. p. 348. a. — v. Marcien.

'Quantité de personnes eurent recours à S. Daniel, que la nouvelle d'un si triste événement fit fondre en larmes. Il se plaignit de ce qu'on n'avoit pas eu recours à la pénitence comme il l'avoit recommandé ; & exhorta tout le monde d'employer au moins alors les remédes de la priere & du jeûne. Il se mit ensuite en prieres, & puis il promit que le mal seroit cessé dans sept jours : ce qui arriva en effet. 'On crut aussi que les prieres & les larmes de S. Marcel qui gouvernoit alors le Monastere des Acœmetes vis-à-vis de Constantinople, avoit beaucoup contribué à arrêter la colere de Dieu allumée contre la ville. L'Empereur & l'Impératrice allerent visiter S. Daniel, & lui demander pardon d'avoir si peu profité de ses avis.

Sur. 11. dec. p. 225. §. 27. 29. dec. p. 353. §. 31.

'Baronius croit que l'on publia au sujet de cet embrasement une loi sur la construction des édifices, que Zenon cite & explique dans celle qu'il a adressée à Adamance.

Bar. 465. §. 9. Cod. T. 8. t. 10. l. 12. p. 731.

'La Chronique d'Alexandrie marque encore un embrasement à Constantinople en 469. plus grand, dit-elle, que tous ceux qu'on avoit encore vûs, & qui s'étendit d'une mer à l'autre. [Cependant nous n'en trouvons rien dans aucun autre monument. Ainsi je crois que nous pouvons rapporter à celui de 465. ce qu'elle dit de l'autre :] que la crainte du feu obligea Leon de se retirer à S. Mamas de l'autre côté [du Golfe,] qu'il y demeura six mois, '& y fit faire un port & " des galeries.

Chr. Alex. p. 748. — ἔμβολον.

Sévére qui portoit en Occident le titre d'Auguste, " mourut cette année le 15 d'Août ou peu après.

v. son titre.

Gr.T. l. 63. p. 453. 456. Bu h. de Belg. l. 18. c. 4. §. 4. p. 545. 'Comme l'Occident se trouva près de deux ans sans Empereur, on croit que Leon y eut cependant quelque autorité ; & qu'ainsi il faut rapporter à ce tems ce que dit S. Gregoire de Tours, que ce Prince ayant une fille possédée, il l'envoya en divers lieux de dévotion, & jusqu'à Rome, où elle fut enfin guérie par l'Archidiacre de Lyon ; en récompense de quoi Leon fit de riches présens à l'église de Lyon, & à la priere de l'Archidiacre, & exemta de tout tribut tout ce qui étoit aux environs de la ville dans l'espace de trois mille pas. S. Gregoire assure que cette exemtion duroit encore de son tems, & rapporte encore d'autres choses sur ce sujet. [Si cette narration est véritable, (car je voudrois bien qu'elle fût appuyée par d'autres,) cette fille de Leon peut être Leoncie sa cadette, mariée depuis à Patrice, laquelle n'étoit pas née avant 457.] L'an de J. C. 466.

ARTICLE XII.

Leon visite S. Daniel Stylite, reçoit par lui diverses graces : Il confirme le droit des asyles appuyé par un miracle.

INDICT. IV. L'AN DE JESUS-CHRIST 466. B.

"*Leo Aug. III. Consul.*

Marc. Chr. Chr. A. p. 744. Cass. Vict. T. Buch. Pasc. p. 461.-472. Onu. h. p. Bar. 406. §. 1. LEON fut Consul cette année pour la troisiéme fois, & n'eut point de collégue, selon diverses Chroniques grecques & latines. 'Néanmoins Onuphre y joint Tib. Fabius Titianus depuis le premier jour de l'an. [Ce qui marque qu'il l'a trouvé dans quelque monument ancien. 'Aussi quoique Baronius se plaigne qu'il avoit ajouté ce Titien sans témoin & sans conjecture, Pet. doct. l. 13. p. 798. 'néanmoins le P. Petau ne l'a pas rejetté entiérement : [& le P. Labbe n'a pas fait difficulté de le mettre dans sa Chronologie. Cusp. fast. p. 453. b. 'Il est marqué dans les fastes cités par Cuspinien, qu'on croit fort anciens, Du Ch. t. 1. p. 211. '& dans Marius d'Avenche.

Sur. 11. dec. p. 255. 28. 'L'hiver qui commença cette année fut extraordinairement rude, accompagné de beaucoup de pluies, & sur-tout de vents très-violens qui ébranlerent tout-à-fait la colonne de S. Daniel. §. 29. L'Empereur y vint pour faire rassurer sa colonne, en menaçant du dernier supplice ceux qui l'avoient entreprise, & ne l'avoient pas faite assez forte. Mais les prieres de Daniel les garentirent de ce danger, & obtinrent leur grace de Leon.

L'an de J. C. 466. [ce qui, comme nous avons dit, n'étoit pas aisé à faire.]

' L'Empereur se trouva dans un grand danger en descendant de la montagne. Le cheval sur lequel il étoit monté eut peur, se dressa sur les pieds de derriere, & tomba à la renverse, ayant l'Empereur sous lui. Le pommeau de la selle lui froissa le front, & jetta bien loin son diadéme dont les perles furent dispersées de côté & d'autre. Mais Daniel arréta par ses prieres la malice [du démon qui étoit auteur de ce desordre,] & préserva l'Empereur d'une mort funeste : ensorte qu'il s'en retourna sans danger. Mais ce qu'il y eut de plus considérable dans cette occasion, & ce qui montre comment la Providence trouve des moyens admirables pour exécuter ses desseins, c'est que l'Ecuyer de l'Empereur qui étoit Arien, craignant que cet accident ne le disgraciât, eut recours au Saint, qui lui promit non seulement de le maintenir auprès de l'Empereur, mais encore de le délivrer de son hérésie. Le Saint fit si bien en effet par ses douces exhortations, qu'il persuada à l'Ecuyer de faire abjuration de son erreur. Après cela il écrivit à l'Empereur & lui manda la conversion de Jourdain (c'est ainsi que s'appelloit l'Ecuyer) qui étoit venu le trouver pour le prier d'intercéder pour lui & de demander sa grace. L'Empereur lui fit cette réponse : » Le danger où je me suis trouvé » ne vient de nul autre que de moi-même, qui ai été assez té» méraire pour monter à cheval en votre présence, au lieu de » m'en aller à pied loin de votre sainte colonne : & j'aurai soin » de ne pas retomber à l'avenir dans la même faute. Bien » loin donc d'être fâché contre Jourdain, j'ai bien de la joie » au contraire de ce que ma chûte de cheval l'a fait relever » de son erreur. Tel étoit le respect que l'Empereur portoit à ce Saint, qu'il ne se contentoit pas de révérer ainsi avec honneur, mais dont il parloit encore aux autres comme d'un prodige & d'un homme tout céleste. §. 29. 30.

' Le 28 Février Leon adressa une loi à Erythre Préfet du Prétoire, pour confirmer le droit d'asyle aux Eglises, & marquer de quelle maniere on doit agir envers ceux qui s'y sont retirés, sur-tout pour les affaires civiles & pour des dettes. ' Cette loi ne regarde point Constantinople, où l'Empereur se reserve de donner les ordres nécessaires selon que les occurrences le demanderont. ' Baronius croit que Leon fit cette loi à l'occasion d'une violence que les soldats d'Ardabure voulurent faire au Monastere des Acœmetes. Cod. Th. t. 2. l. p. 109 110. p. 109. Bar. 466. §. 2.

[La Vie de Saint Marcel la rapporte en ces termes, aussi-tot après avoir parlé de l'embrasement de Constantinople. L'an de J. C. 466.

Sur. 29 dec. p. 353. 354. 352. ' Ardabure s'étoit fâché contre un de ses Gens nommé Jean. Cet homme ne s'alla point addresser à aucun [des Grands de la Cour,] ni même à l'Empereur, ne les jugeant point tous assez puissans [pour faire sa paix avec son Maitre;] & il crut n'avoir pas d'autre asyle que la cellule de Marcel. Il y court donc, & s'y cache, s'y tenant tout-à-fait en sureté. Ardabure l'ayant sçu, envoya dire à Marcel qu'il eût à lui rendre cet homme. Sur son refus, il lui fit faire de grandes menaces. Voyant que Marcel ne s'en mettoit pas en peine, il en vint à la force, & envoya un grand nombre de vaillantes troupes avec ordre de prendre cet homme à main armée, si on ne leur remettoit pas de bon gré entre les mains. Leur présence n'ébranla pas davantage Marcel. Ainsi ils se mirent en devoir d'exécuter leur ordre, & environnerent le monastére. Comme cela se fit le soir, Marcel leur dit que s'ils vouloient demeurer là, il leur donneroit à manger; ce qu'ils accepterent. Quand la nuit fut venue, les soldats firent grand bruit avec leurs épées; ce qui fit peur aux moines. Ils vinrent tous crier autour du Saint: Voulez-vous nous faire périr tous d'une mort violente & cruelle pour un seul homme? Préferez-vous la vie d'un étranger à celle de tous vos enfans? Voilà qu'on va ruiner l'église & le monastére de fond en comble. Ne voulez-vous donc pas leur donner satisfaction, & leur rendre cet homme qu'ils demandent, & qui est venu ici à notre malheur?

Les ennemis & les amis du Saint eurent beau faire ainsi du bruit chacun de leur côté durant toute la nuit, il demeura toujours ferme, & ne voulut point lacher ce pauvre misérable. Enfin le lendemain matin lorsque les soldats avoient déja l'épée à la main pour attaquer le monastére, ce soldat de Jesus-Christ leur fit sentir son pouvoir, & leur opposa des armes toujours victorieuses. Ils apperceurent sur le haut du monastére un grand globe de feu, & au milieu une Croix plus éclatante que la flamme même: & de là une puissance divine lançoit sur eux des traits de feu dont ils ne pouvoient même supporter la vûe. Ils mirent aussi-tôt les armes bas, & se prosternerent en terre, faisant chacun telle priere qu'il pouvoit pour appaiser la colére de Dieu: ce que les moines ayant entendu du dedans de la maison, ils commencerent à chanter,

L'an de J. C. 466. & furent eux-mêmes témoins de ce miracle auquel ils ne s'attendoient point. Ce prodige fit oublier à Ardabure sa cruauté, & obligea cet homme implacable à pardonner à Jean.

ARTICLE XIII.

Gobaze Roi de Colchide vient trouver Leon, & fait sa paix avec lui: Guerre entre les Gots & les Squires aidés par les Romains.

'QUELQUE tems après ce que nous venons de rapporter, Gobaze Roi des Lazes [ou de Colchide] vint trouver l'Empereur à Constantinople, pour traiter d'accord avec lui. On marque qu'il entra vêtu & escorté de Gardes à la Persanne, " & accompagné de Denys. Il avoit déja fait un traité avec "Marcien. Mais il avoit fait [depuis] quelque nouveau remuement, [ayant peut-être repris le titre de Roi que la Vie de Saint Daniel lui donne,] ' quoique par le traité fait avec Marcien, il se fût obligé de le quitter. ' Les Officiers de l'Empereur lui firent des reproches de cette nouvelle faute; ' mais il sçut si bien les gagner par la civilité de ses discours, & en témoignant beaucoup de zéle & d'attachement pour la Religion Chrétienne, qu'il se mit très-bien avec cette Cour, & s'en retourna en son pays avec une entiere satisfaction de tout le monde.

Sur. 11. dec. p. 226. §. 31. | Prisc. 43. d. — v. Marcien. §. 10. — Ibid. §. 10. — p. 41. c. d. — p. 43. d — p. 41. a.

'L'Empereur le mena voir Saint Daniel Stylite, comme la merveille la plus rare de son Empire. Une si grande partience & un courage si extraordinaire le surprirent tellement, qu'il se prosterna en terre, non-seulement pour rendre ses respects au Saint, mais même pour honorer sa colonne. Je vous rends graces, Roi du Ciel, disoit ce Prince qui avoit bien de l'esprit, & qui avoit beaucoup étudié, de ce qu'en venant voir un Roi de la terre, vous avez bien voulu me faire connoitre la vie toute celeste de cet homme, & me rendre le spectateur d'une chose si incroyable. Ces deux Princes furent si charmés de ce grand homme, qu'ils le prirent tous deux pour arbitre de leur traité. Et quand Gobaze fut de retour dans ses Etats, il raconta ce prodige à ses Sujets, & se souvint toujours du Saint, en sorte qu'il n'envoya jamais depuis à Constantinople sans lui

Sur. 11. dec. p. 226. §. 3[illegible].

écrire en même tems des lettres qui ne se terminoient pas à L'an de J. C. 466.
de simples complimens, mais qui étoient pleines de marques
de son estime, & où il le prioit de recommander à Dieu son
Royaume: [de sorte qu'il paroit, comme nous avons dit, qu'il avoit repris sa Couronne, & qu'on lui promit de la conserver.]

'Leon menoit ainsi à Daniel, ou lui faisoit conduire tous les Princes & les Ambassadeurs qui arrivoient à sa Cour, pour leur faire admirer une vie & une patience qui lui paroissoit être au dessus de toute admiration.

Prisc.p.44.a. 'Quelque tems après que Gobaze fut venu à Constantinople, les Scythes & les Gots se firent la guerre. Ces Scythes
Jorn.r.Got.c. 50.p.c.67.698. sont les Squires, 'peuples Alains qui avoient obtenu de Marcien la petite Scythie, & la basse Mésie pour y demeurer
Prisc.p.44.a. avec leur Roi nommé Candax. 'Ces deux peuples étant donc en guerre, eurent tous deux recours à Leon [dont ils étoient Sujets,] pour lui demander du secours. Aspar vouloit qu'on n'en donnât ni aux uns ni aux autres, [mais qu'on les laissât s'entrebattre.] Néanmoins Leon manda au Général d'Illyrie
Jorn. c.53.p. 691.692. d'envoyer du secours aux Squires contre les Gots. Je ne sçai si c'est la même guerre entre ces deux nations dont Jornande parle, & où il dit que les Squires furent entiérement
c.52.p.690. 53.p.698. défaits. 'Le tems semble y convenir, puisqu'il la met durant les dix ans que Théodoric fut en otage, [depuis 462.
c.53.p.692. jusqu'en 472.] 'Mais il dit que Valamer y fut tué, & d'autres
Malc. p. 78. disent 'qu'il vivoit encore sous Zénon.

ARTICLE XIV.

Les Huns défaits par les Romains, & Dengizic fils d'Attila tué.

Prisc.p.44.a.b 'IL y eut vers le même tems des differens entre Leon & les enfans d'Attila, qui rompirent la paix & le commerce:
b. 'Et les Huns firent alors de grands ravages sur les terres de l'Empire. [Je pense qu'on y peut rapporter la défaite d'Hormidac par Anthéme, qui fut fait Empereur d'Occident l'année
Sid. n. p.110. suivante.] 'Elle n'est rapportée que par Sidoine, & aucun Auteur n'en parle.
carm. 2. p. 296. 'Cet Hormidac tiroit son origine des Huns, & étoit chef
p. 297. d'une troupe de cette nation, 'qui ayant passé le Danube du-

L'an de J. C. 466. rant les glaces, entra dans la Dace. 'Anthéme marcha contre eux avec un autre Général 'qui apparemment commandoit la Cavalerie, & lui l'Infanterie. 'Il remporta quelques avantages sur les ennemis, & les renferma dans Sardique même, où après il les tint long-tems assiégés dans cet endroit. Mais ce qu'on loue le plus en lui, c'est qu'il maintint toujours une exacte discipline dans son camp, & ne souffrit point que les soldats en sortissent jamais pour aller piller aux environs, quoiqu'il manquât souvent de pain, & toujours de vin. 'On en vint à un combat, durant lequel l'autre Général abandonna l'armée, [& se retira même du côté des ennemis.] Cependant ceux qu'il commandoit ne le suivirent pas, mais se joignirent à Anthéme, qui sans s'étonner de cet accident, continua le combat, & remporta enfin la victoire. Les Huns furent obligés de lui demander quelque traité [pour se retirer,] & pour l'obtenir, il lui promirent de tuer le Général qui avoit trahi, & l'exécuterent.

p. 297. p. 297. p. 297. p. 298. p. 298.

'Les enfans d'Attila [ou étonnés de cette victoire, ou poussés par quelqu'autre raison,] députerent à Leon pour faire cesser la guerre, & demander qu'on tint un marché sur le Danube, où eux & les Romains pussent trafiquer ensemble. Leon ne voulut point entendre parler de commerce : de sorte que Dengizic fils d'Attila 'nommé Dinzio par Jornande, '& Dinziric par d'autres, vouloit continuer 'la guerre. Mais Hernac son frere qui avoit d'autres guerres sur les bras, déclara qu'il ne prendroit point de part à celle ci. 'Hernac avoit reçu des terres de Marcien dans la petite Scythie. 'Dengizic ne 'laissa pas d'entreprendre la guerre contre les Romains, & se campa sur les bords du Danube avec son armée prête à combattre. 'Anagaste fils d'Arnegiscle ["qui avoit été tué autrefois en combattant Attila] gardoit alors les bords du Danube du côté de la Thrace. 'Il envoya donc sçavoir de Dengizic pourquoi il avoit pris les armes. Dengizic au lieu de lui répondre, envoya déclarer la guerre à Leon, s'il ne donnoit à ses troupes des terres & de l'argent. Leon répondit qu'il en donneroit à ceux qui viendroient se soumettre à lui, & le servir dans ses guerres: [ce qui sans doute ne contenta pas Dengizic. Il est certain que la guerre se fit,] '& ne se termina que par la mort de Dengizic tué par Anagaste qualifié en cette occasion Général de la Thrace. Sa tête fut apportée à Constantinople 'en 468. ou 469. lorsqu'on y 'célébroit les jeux du Cirque, por-

Prisc.p.44.a.b Jorn. r.Got.c. 53.p.691. Chr. Al. p. Prisc.p.44. c. Jorn. r.Got.c. 50. p. 686. Prisc.c.pp.d d. n.p.209. Théod. 2. p. 44. d. d. Chr.Al.p.744. Marc. Chr. Chr.Al.p.744.

tée en pompe par toute la ville, & mise sur une picque, où tout le peuple l'alla voir durant quelques jours. L'an de J. C. 466.

Prisc.p.45.a. ['Je pense qu'il faut rapporter à Dengizic ce que dit Prisque] d'une guerre des Romains commandés par Anagaste, Chr.Al.p.744 Basilisque, Ostroui 'Capitaine Got ami d'Aspar, '& quelques Prisc.p.45.a.b autres, contre des ennemis qu'il appelle tantôt Scythes, tantôt c. d. Gots. Mais on voit que c'étoient des Scythes & des Gots p.45.46. joints ensemble. 'Quelcal Capitaine Hun, Lieutenant des troupes d'Aspar commit une perfidie qui coûta bien cher aux Romains. Il anima par de faux rapports ces deux nations les unes contre les autres; & après qu'elles se furent bien affoiblies par divers carnages, les Romains marcherent contre les Scythes qui étoient demeurés vainqueurs des Huns. Mais les Scythes ayant reconnu la fourberie, ne se déconcerterent point; & tournant leurs armes contre les Romains, ils les vainquirent, & en firent un grand carnage. [Il ne faut pas mettre cet évenement plus tard qu'en 467. puisque Basilisque étoit Suid.a.p.1006 occupé en 368. à la guerre des Vandales.] 'Suidas parle en c. d. passant d'Anagaste.

Prisc.p.44.c.d 'Durant que Dengizic & Hernac disputoient s'ils feroient la guerre aux Romains, [c'est-à-dire en 466. ou 467.] les Saragures dont nous avons parlé sur l'an 462. après avoir vaincu les Acatires & d'autres Barbares, vinrent attaquer les Perses. Ils tenterent d'abord le passage des portes Caspiennes: mais y ayant trouvé une garnison de Perses, ils tournerent du côté de l'Ibérie, la ravagerent, & firent des courses dans l'Armenie. Les Perses qui étoient ennuyés depuis long-tems de faire la guerre avec les Cidarites, & qui craignoient ces nouveaux ennemis, envoyerent des Ambassadeurs aux Romains pour leur demander ou de l'argent ou des soldats pour garder le Château de Juroipach, & pour leur dire, comme ils avoient déja souvent fait en d'autres occasions, [qu'il étoit de l'intérêt des Romains de les secourir,] parce que si les Perses ne soutenoient pas contre ces Barbares, & qu'ils leur laissassent le passage libre, les terres des Romains seroient exposées au pillage. On leur répondit qu'il falloit que chacun prit soin de ce qui lui appartenoit, & que les Romains veilleroient à la garde de leurs Forts. Ainsi les Perses s'en retournerent encore sans avoir rien fait.

Thphn.p.99. a. b. 'On parle de divers édifices publics faits cette année à Alexandrie.

ARTICLE

L'an de J. C. 467.

ARTICLE XV.

Histoire d'Isocase.

L'AN DE JESUS-CHRIST 467. A. INDICT. V.

Pusæus & Joannes Consuls.

'PUSÉE le premier des Consuls de cette année étoit Préfet du Prétoire en Orient. [Jean étoit aussi d'Orient, puisque] les fastes latins le mettent le second aussi-bien que les grecs. 'Ference fut Préfet de Constantinople. b. Chro.Al.p. 7-4. Pasc. p. 472.| Casd. Cnu.

[Je pense qu'il faut rapporter au commencement de cette année ce que nous trouvons: 'Que durant un hyver fort rude, Saint Daniel fut trouvé nud sous la neige tout couvert de glace: 'Après quoi l'Empereur qui y fut exprès, lui persuada avec bien de la peine de souffrir qu'on fit un petit bâtiment sur sa colonne, afin qu'il pût n'être pas tout-à-fait à l'air. Chr.Al.p.744 Sur. 11.dec.p. 226.§.32.

[La Chronique d'Alexandrie & Théophane mettent en cette année l'histoire d'Isocase très célébre parmi les nouveaux Grecs.] 'Cet Isocase étoit un philosophe fort éloquent, originaire de Cilicie, mais qui demeuroit à Antioche, où il possédoit divers biens. Il avoit passé par plusieurs Charges [de cette ville] dont il s'étoit acquitté avec honneur. Il arriva jusqu'à la dignité de Questeur, qui le rendit Juge de diverses affaires avec Pusée dont nous venons de parler : l'un & l'autre furent réciproquement témoins de leur intégrité. Il fut accusé d'être payen, [c'est-à-dire, d'avoir fait quelque exercice de la religion des Payens : car je ne crois pas qu'on fit un crime à personne d'être payen.] Chr.Al.p.744

'Il est certain qu'il n'étoit point baptisé. Il fut encore 'accusé sur quelques autres points ; & il paroît qu'on le prétendoit 'coupable de quelque désordre arrivé en ce tems-là à Constantinople [dont nous n'avons pas de connoissance.] Leon le fit arrêter sur cela, le priva de sa dignité, & même de ses biens, 'selon un Historien, ' & l'envoya à Calcédoine pour y être jugé par Théophile Gouverneur de la Bithynie qui reçut son interrogatoire. 'Mais Jacque le Medecin dont nous avons parlé ci-dessus, représenta qu'il étoit indigne de rendre un Gouverneur de province Juge d'un homme de cette qua- p. 346. Zonar.p.41.c. Chr.Al.p 744 Manass. p. 59. a. Chr.Al.p.744

lité, & obtint qu'il seroit jugé à Constantinople par Pusée alors Consul & Préfet du Prétoire. L'an de J. C. 467.

746. Manass. 59. a. Zon. p. 41. c. ' On l'amena donc nud comme un esclave, les mains liées derriere le dos comme un voleur, & un homme déja condamné : Et il parut en cet état devant Pusée en présence de tout le peuple assemblé dans le Zeuxippe : Ibi. Theophr. p. 99. b. c. Cedr. p. 349. c. d. ' Voyez-vous, Isocase, lui dit Pusée, voyez-vous en quel état vous voici? Je le vois, répondit Isocase, & je ne m'en étonne pas. Je suis homme, & je n'éprouve que ce qui peut arriver à tout homme. Pour vous, jugez-moi, comme nous avons jugé ensemble les autres. A ces paroles le peuple souhaita par ses acclamations toutes sortes de prospéritez à l'Empereur, (car cela ne manquoit jamais parmi les Grecs.) Chr. Al. pag. 746. Zon. p. 41. d. Manass. p. 59. c. ' On prit Isocase & on le mena du Zeuxippe à la grande Eglise, où après avoir été instruit des premiers principes de la foi, il reçut le saint Baptême. ' L'Empereur ayant sçu tout cela, en fut bien aise, & permit à Isocase de s'en retourner en son pays. ' C'est sans doute le même Isocase dont parle Basile de Seleucie, qui de Grammairien s'étoit fait Sophiste, en quoi Basile semble dire qu'il ne réussissoit pas beaucoup. Il rapporte qu'étant tombé malade à Eges en Cilicie, Sainte Thecle lui apparut, lui reprocha son attache au Paganisme, & lui dit néanmoins ce qu'il devoit faire pour guérir. Mais après être ainsi guéri, il persista dans son infidélité, dit Basile, [qui sans doute écrivoit avant ce tems-ci.]

Chr. Al. p. 74[illegible], Vict. T. ' On marque qu'il parut cette année un grand prodige (ou un méteore) dans le Ciel, que l'on appella une trompette, une lance ou une poutre. Cela continua durant dix jours. [C'est apparemment la même nuée ou la même cométe que Théophane & Cédrene mettent en 465.]

ARTICLE XVI.

La guerre s'allume entre Leon & Genseric : Leon n'admet aux Charges que les Catholiques : Défend les prostitutions.

Chr. Al. p. 748 ' LES Romains envoyerent cette année prier Leon de leur donner Anthéme pour Empereur. Il le leur envoya, & " Anthéme fut proclamé Empereur auprès de Rome au mois d'Avril ou d'Août. v. son titre. Procop. Vand. l. 1. c. 6. p. 191. ' Genseric pressoit toujours que l'on donnât l'Empire d'Occident à Olybre, voulant bien avoir la paix

L'an de J. C. 467. avec lui, parce qu'il étoit son allié. Mais Leon aima mieux choisir Anthéme dans le dessein d'avoir le secours de l'Occident pour ruiner les Vandales. 'Car Genseric ne trouvant plus rien à piller dans l'Italie & dans la Sicile, " s'étoit jetté sur l'Empire d'Orient, & avoit fait de grands ravages dans le Péloponese, dans les autres provinces de la Grece, & dans les Isles qui sont sur les côtes. Il prétendoit que quelques vaisseaux d'Orient avoient fait du tort sur ses terres au préjudice des traitez. c. 5. p. 190. c. d. Thph. p. 99. d. v. S. Eug. de C. §. 15.

'Leon ayant donc donné l'Occident à Anthéme, l'envoya dire à Genseric par Philarque, & lui déclara que s'il ne cessoit de ravager l'Italie & les terres de l'Empire [d'Orient,] il seroit obligé de lui faire la guerre. Genseric se mocqua de ce que lui dit Philarque, prétendant que les Orientaux avoient les premiers rompu la paix: & se prépara à bien soutenir la guerre dont Leon le menaçoit; & parce qu'il voyoit qu'au lieu d'Olybre qu'il avoit demandé, on avoit donné l'Empire d'Occident à Anthéme, il se porta avec encore plus de fureur à ravager les terres de l'obéissance de Leon. Le bruit courut même dans Constantinople qu'il étoit devant Alexandrie avec un grand armement, que son audace rendoit encore plus rédoutable que tout le reste. L'Empereur & toute la Cour en furent fort alarmés. Mais Saint Daniel à qui Leon eut recours, l'assura que Genseric ne prendroit ni Alexandrie ni aucune autre de ses places, mais s'en retourneroit sans rien faire: Et l'effet vérifia bien-tôt cette prophétie. 'Leon résolut de se venger à quelque prix que ce fût de cette perfidie de Genseric, & de n'y rien épargner. [Nous verrons sur l'année suivante tout ce qui regarde cette guerre.] a. Proc. b. Vand. l. 1. c. 6. p. 191. a.

'Jornande met entre l'élection d'Anthéme & cette guerre, que Leon tua Bigele Roi des Gétes par le moyen d'Ardabure. [Je ne vois point qu'il parle de cela dans son Histoire des Gots.] Jorn. de regn. p. 654. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 468. G. F.

Anthemius Aug. II. Consul.

'Nicostrate étoit Préfet du Prétoire [soit d'Orient, soit d'Illyrie,] lorsque Leon lui addressa une loi du 31. Juillet, où il ordonne que quiconque n'aura pas embrassé les mystéres de la Religion Catholique, ne pourra être admis " dans au- Cod. J. 1. t. 4. l. 15. p. 73. ad togatorum consortium.

Bar.468 §.18. cun tribunal ; 'c'eſt-à-dire ſelon Baronius , exercer la profeſ- L'an de J. C. 468.
ſion d'Avocat : [& la ſuite de la loi donne lieu de prendre ce
§.18. ſens.] 'Baronius croit que cette loi fut faite au ſujet d'Iſocaſe
dont nous venons de parler.

Cod. l.1.t.4.l. 14.p.72-73. 'La loi qui précéde celle-ci dans le Code, & qui eſt un Edit de Leon au peuple ſans datte, eſt conſidérable. Car elle défend de proſtituer aucune perſonne libre, quand ce ſeroit même des Comédiens. Que ſi un eſclave même eſt réduit à cette indignité par ſon maître, toute perſonne pourra lui donner la liberté en préſence du Magiſtrat ou de l'Evêque : que toute femme eſclave ou libre ne pourra non plus être contrainte de paroître ſur les théatres pour quelque comédie ou ſpectacle que ce ſoit.

ARTICLE XVII.

Leon arme puiſſamment contre Genſeric : emporte la Sardaigne & la Tripolitaine.

[L'ANNE'E 468. eſt célébre dans l'Hiſtoire par la malheureuſe entrepriſe de Leon contre les Vandales.] Proc.b.Vand. l.1.c.6. p.191. a. 'On tient qu'il y employa 130 mille livres d'or, ne voulant point que rien y manquât. Suid.1126.a.| Evag. n.p. 74. 1.b.c. 'Suidas cite de Candide que les Préfets y fournirent 47 mille livres d'or, & le Domaine du Prince 17 mille, outre 700 mille livres d'argent, que l'on employa l'argent des confiſcations, & que l'Empereur Anthéme y contribua auſſi de grandes ſommes. Cedr. p. 350. a. 'Je n'entends point la maniere dont Cedréne compte les frais de cette guerre.

Proc. l.1. c.6. p.191.a. 'Leon ramaſſa pour cette expédition ce qu'il trouva de vaiſſeaux dans toutes les mers de ſon Empire ; Thph.p.99.d.| Niceph. l. 15. c.27.p.631b. '& on en fait monter le nombre à cent mille. [Il faut qu'on ait confondu le nombre des vaiſſeaux avec celui des ſoldats ,] Proc. l.1.c. 6. p.191.a. 'que Procope ne fait pas monter plus haut. Nphr. p. 631. b. 'Mais Nicéphore ſur-tout eſt ridicule de mettre ſept mille rameurs pour cent mille vaiſſeaux. Auſſi ſon traducteur a mis onze cens vaiſſeaux [contre le texte de ſon grec.] Proc. l.1. c. 6. p.192.b. Procope ſe contente de dire que jamais les Romains n'avoient eu de ſi belle flote. Tndr. L. pag. 655. c. 'Il y avoit en effet ſept mille mariniers. Cedr. p. 350. | 'Cedréne dit qu'il y avoit 1113 vaiſſeaux & cent hommes dans chacun.

Pag.l.2.c.16. a. 'On avoit choiſi par tout les meilleurs ſoldats pour les en-

L'an de J. C. 468.

voyer à cette guerre. 'Leon reçut un ſecours conſidérable de l'Occident, [non ſeulement d'Anthéme qui y contribua ſans doute tout ce qu'il put,] '& qui dès l'année précédente préparoit déja ſes troupes & ſes vaiſſeaux ; 'mais auſſi de Marcellin qui s'étoit comme établi une ſouveraineté dans la Dalmatie. 'Leon lui perſuada de ſe joindre à lui pour cette guerre, '& il y vint en perſonne. 'Il ſemble qu'il conduiſoit tout ce qu'Anthéme put fournir de troupes.

Thp 100. Sid. car. 2. v. 540. Proc. l. 1. c. 6. p. 191. d. d. 192. a. p. 192. Marc. Idat.

'Le bruit de ce grand armement étonnoit tout l'univers, & il paroiſſoit invincible à tout ce qui eſt ſur la terre, hormis à l'argent. 'Mais comme le tems de la punition des Vandales n'étoit pas encore arrivé, Dieu permit que Leon donnât la conduite de cette guerre à Baſiliſque ſon beau-frere. 'C'étoit un eſprit peſant & aſſez facile à tromper. Néanmoins il étoit heureux dans la guerre, '& il avoit ſouvent vaincu les Barbares dans la Thrace [où nous avons dit que Leon lui avoit donné le commandement des armées. Ainſi il ne paroiſſoit pas incapable de conduire la guerre contre les Vandales,] 'ſurtout ayant pour Lieutenant un nommé Jean qui étoit un homme d'un courage extraordinaire.

Manaſſ. p. 59. 60. Proc. l. 1. c. 6. p. 191. a. b. Suid. p. Thph. p. 99. d. Proc. l. 1. c. 6. p. 193. b.

'Mais Baſiliſque avoit deux qualitez bien dangereuſes, l'une d'aimer l'argent, '& l'autre d'avoir une très-grande paſſion de jouir de la puiſſance ſouveraine. '[Il eſperoit de pouvoir ſatisfaire cette paſſion par le moyen d'Aſpar, qui ne pouvant ſe donner l'Empire à lui-même à cauſe de ſa religion, le pouvoit aiſément donner à un autre. Cet Arien étoit déja brouillé ouvertement avec Leon, & il craignoit que ſi ce Prince remportoit la victoire ſur les Vandales, il ne ſe rendît aſſez puiſſant pour le perdre. 'On croit qu'il ſe ligua ſecrétement avec Baſiliſque, & lui promit toutes choſes s'il vouloit épargner Genſeric 'pour qui il pouvoit même ſans cela avoir de la conſidération, puiſqu'ils étoient tous deux Ariens.

Suid. Proc. l. 1. c. 6. p. 193. b. c. Thph. p. 100. b. Thdr. L. p. 555. c. Thph. p. 100. b.

[L'aſſemblée des troupes ſe fit apparemment en Sicile ;] 'car un Auteur parle d'une guerre de Sicile faite quelque tems avant la mort d'Aſpar, où l'on avoit envoyé un Officier de Cilicie. 'Priſque dit auſſi que Leon étoit en inquiétude de ce qui ſe paſſoit en Sicile, [où nous ne voyons point qu'il ait jamais pû avoir d'autres affaires.] 'Ce fut en Sicile où Marcellin fut tué.

Phot. c. 242. p. 1041. f. Priſc. p. 46. d. Cuſp. p. 454. a. Caſſ.

'Leon avoit ordonné que Marcellin deſcendroit dans la Sardaigne alors ſoumiſe aux Vandales ; qu'Héracle d'Edeſſe

Proc. l. 1. c. 6. p. 192. a.

Theoph.p.101. a. fils de Flore qui avoit été Consul, dit 'Théophane, les atta- L'an de J. C. 468.
queroit du côté de la Lybie ; '& que Basilisque avec la flote &
a. le corps d'armée viendroit descendre à Carthage. 'Marcellin
vint en effet en Sardaigne, & s'en rendit maitre sans beaucoup
Proc.p.191.a. de peine. 'Héracle étant parti de Constantinople "avec un I au- Note 4.
Theoph. pag. 101.a. re 'nommé Marse homme habile & d'expédition comme lui,
& ayant ramassé toutes les troupes de l'Egypte, de la Thébaï-
de & de la Cyrénaïque, fondit tout d'un coup sur la Tripoli-
Proc.p.192.a. taine par mer, 'défit les Vandales qu'il y rencontra, se rendit
sans peine maitre de Tripoli & des autres villes du pays ; &
Suid.p.1196. c. d. laissant-là ses vaisseaux, il tira par terre droit à Carthage. 'On
accuse ce Général d'avoir eu plus de courage que de pru-
dence.

ARTICLE XVIII.

Basilisque Général de Leon contre Genseric, temporise & se laisse battre.

Proc.Vand. l.1.p.192.a.b. 'BASILISQUE arriva en même tems avec toute la flote à la ville [& au cap] de Mercure, qui n'est qu'à 14 lieues de Carthage : de sorte que Genseric déja étonné par la perte de la Sardaigne & de la Tripolitaine, se croyoit absolument perdu ; & on ne doute pas que si Basilisque eut poussé sa pointe durant cet effroi, & fut venu sans perdre de tems à Carthage, il ne l'eût emporté du premier effort, & n'eût entiérement assujetti les Vandales qui n'avoient aucune ressource. Thph.p.100. a. 'Théophane dit même qu'il avoit déja eu quelques avantages sur la flote de Genseric. Phot.c.79.p.174.c. Cand. p.18.c. 'Car il eut en Afrique quelques heureux succès. Jor.p.654.b. 'Jornande dit qu'il attaqua souvent Carthage par mer. Proc.p.192.b. c. 'Mais il ne se pressa pas assez soit par imprudence, soit pour favoriser Genseric ; sur quoi ce Barbare ayant conçu quelque espérance, il l'envoya prier de lui donner cinq jours de terme pour traiter des conditions ausquelles il pourroit se soumettre à Leon ; c. Thphn.p.100.a. Thdr. L.pag.555.c. Jorn. regn.p.654.b. '& on croit qu'il lui envoya en même tems en secret une grande somme d'or pour obtenir ce délai.

Proc p.192.c. [Comme Basilisque étoit extrémement avare,] 'la vûe de l'or, ou quelqu'autre considération, fit qu'il accorda les cinq jours que Genseric demandoit, demeurant cependant dans son camp sans rien faire.

L'an de J. C. 468. 'Genseric demandoit ce délai dans l'espérance de trouver dans ce tems-là un vent favorable pour attaquer les Romains, '& cela ne manqua pas d'arriver. c. d.

'Il tenoit prêt sur ses vaisseaux de guerre tout ce qu'il pouvoit avoir de soldats, & ces vaisseaux en traînoient d'autres qui étoient vuides & fort legers. b. c.

'Si tôt que les Vandales eurent le vent qu'ils attendoient, ils mirent les voiles & s'avancerent vers l'ennemi. Lorsqu'ils en furent assez près, ils mirent le feu aux vaisseaux qu'ils traînoient, les pousserent & les laisserent aller à la faveur des vents dans la flote des Romains. Comme elle étoit extrémement nombreuse, de quelque côté qu'allassent ces brulots, ils ne manquoient point de mettre le feu à quelques vaisseaux, & ne périssoient point sans en faire périr quelques-uns de ceux parmi lesquels ils se trouvoient mêlés. 'Cet incendie s'augmentant de plus en plus, toute la flote Romaine se vit dans le trouble & dans la confusion, & mêla ses cris avec le bruit des vents & le pétillement des flammes. Les soldats & les matelots s'excitoient mutuellement, & repoussoient avec des perches tant leurs brulots que leurs propres vaisseaux où le feu avoit pris. 'En même tems les Vandales fondirent sur eux, les accablerent de leurs dards, coulerent beaucoup de vaisseaux à fond & désarmerent ce qu'ils purent prendre de fuyards. d. p. 193. a. b.

'Il y eut néanmoins des Romains qui montrerent beaucoup de bravoure & de valeur dans cette occasion. Mais Jean député de Basilisque, & qui ne sçavoit rien de la trahison, y signala son courage plus que tous les autres. Se voyant enveloppé par les ennemis, il les attaqua les uns après les autres, & en tua un grand nombre sur leurs vaisseaux; mais n'ayant pû les empêcher de monter sur le sien, dès qu'il les en vit maitres, il se jetta tout armé dans la mer sur une planche. Genson fils de Genseric pria ce grand homme de ne se pas porter à ce dernier coup de desespoir, & lui promit de lui donner la vie & toute assurance. Cela ne put l'empêcher de se noyer luimême après avoir dit que Jean ne tomberoit jamais entre les mains des chiens. b.

[Cet exemple est bien semblable à celui de Razias dont l'Ecriture releve beaucoup le courage, mais non la piété & la sagesse.]

'Théophane dit que Genseric attaqua les Romains durant la nuit, & qu'il les trouva endormis sans faire garde, 'Basilis- Thph. p. 100. b. d.

L'an de J. C. 468.

que étant bien aise d'être vaincu. 'Zonare dit même que durant le combat au lieu d'aller contre les Vandales, il tourna son vaisseau de l'autre côté & se mit le premier à fuir : ce qui redoubla le courage aux ennemis, & l'abbatit tout-à-fait aux siens.

Marc. Chr. 'On ajoute à cela une nouvelle trahison contre Marcellin qui étoit venu secourir les Romains dans l'attaque de Carthage. [Mais comme sa puissance étoit suspecte à l'Empire d'Occident,] 'il fut tué en trahison par quelqu'un de ceux qui commandoient avec lui. Sur quoi on prétend ' que Genseric dit que les Romains s'étoient coupé la main droite avec la gauche ; & dès-lors il commença à bien espérer du succès de la guerre. ' Marcellin fut tué en Sicile au mois d'Août.

Mar.| Proc. l. 1. c. ... p. 193. c. Phot. c. 242. p. 1048. Phot. c. 242. p. 1048. Ca-d. | Cusp. p. 454. a.

[Je ne vois pas bien comment accorder ce qu'Idace dit de cette expédition sur la premiere & sur la troisiéme année d'Anthéme.]

Proc. p. 193. b. c. 'La défaite de Basilisque finit la guerre. 'Il ramena en Sicile ce qui s'étoit pû sauver de vaisseaux & d'hommes, ' & il se trouva qu'il avoit perdu plus de la moitié de ses soldats. ' Héracle qui, comme nous avons dit, venoit à Carthage par la Libye, se retira aussi sur les terres de l'Empire. ' Basilisque étant revenu à Constantinople, se réfugia dans l'Eglise de Sainte Sophie, 'personne ne doutant de sa trahison. 'Il obtint néanmoins sa grace par l'entremise de l'Impératrice Vérine sa sœur ; ' & on le laissa vivre en liberté à Héraclée dans la Thrace. ' Mais bien loin d'arriver à l'Empire qu'Aspar lui avoit promis comme la récompense de sa trahison, il vit peu après Aspar même perdre la vie, comme nous le dirons en son lieu. ' Voilà quel fut le sujet de cette grande entreprise qui fit périr une infinité de soldats, & laissa l'Epargne chargée de dettes. ' Prisque l'Historien "qui vivoit en ce tems-ci, en avoit écrit l'histoire avec beaucoup d'exactitude. [Mais elle n'est pas venue jusqu'à nous.]

Thphn. pag. 10 .b. Ced. p. ...a. Proc. p. 193. c. c. Thph. p. 100. Proc. p. 193. c. Nphr. l. 15. c. 17. p. 652. b. Proc. p. 193. c. Proc. l. 1. c. 10. p. 201. c. Evag. l. 2 c. 16. p. 308. b. c. | Thph. p. 100. a. v. Theod. ...

Comme les Anciens ne nous marquent point que Leon ait jamais eu d'affaires en Sicile que cette année, à l'occasion de la guerre contre Genseric, ' nous y rapportons ce que dit Prisque ; que dans le tems qu'il étoit fort occupé par les affaires de Sicile, les Romains & les Lazes avoient un grand différend avec les Suanes qui confinent à la Colchide & au pays des Lazes ' vers le Nord-Est, & sur lesquels ' les Lazes avoient pris plusieurs châteaux. Les Perses ' voulurent se mêler dans cette querelle, & faire la guerre aux Lazes ; ce qui obligea ceux-ci d'avoir recours à l'Empereur, & de le prier d'envoyer ordre aux

Prisc. p. 46. d. Sanson. Prisc. p. 46. b. b. c.

L'an de J. C. 468. aux garnisons de l'Arménie de les secourir. L'Empereur leur promit le secours qu'ils demandoient & un Chef pour le commander. Le Roi des Lazes ne voulut pas demander qu'on lui envoyât une armée de Constantinople, mais se contenta des soldats qui étoient dans l'Armenie, parce qu'ils étoient à sa main & déja tout portés sur les lieux ; au lieu que s'il en avoit fallu faire venir de loin, il pouvoit courir de grands dangers en les attendant, ou se consumer inutilement en frais s'il ne se donnoit pas si-tôt de bataille, comme cela étoit déja arrivé auparavant. Car dans une autre guerre contre les Perses & les Ibériens, où l'Empereur envoya au Roi des Lazes un grand nombre de troupes auxiliaires commandées par Héracle, ce Prince fut obligé de les renvoyer, parce que ses ennemis étant occupés à d'autres guerres, il lui en coutoit trop pour entretenir toutes ces troupes.

'En même tems que Leon promettoit du secours aux Lazes contre les Perses, il reçut une ambassade [de Péroze Roi] des Perses, qui lui mandoit qu'il avoit enfin subjugué les Cidarites, & pris par un siége leur ville nommée Balaam. Les Ambassadeurs relevoient extrémement cette victoire pour faire paroître la puissance de leur Etat. Leon les congédia bientôt pour penser aux affaires de Sicile qui lui tenoient plus à cœur. d.

[Je ne trouve point ce qui arriva de cette guerre des Perses contre les Lazes.]

'Le nom du Roi des Lazes manque dans cette narration, si b.
1. l'on ne veut dire qu'il s'appelloit [1] Semas. [Ce pouvoit être]
'le fils de Gobaze qui portoit depuis long-tems le titre de Roi. p. 41. c.

ARTICLE XIX.

Leon marie sa fille Adriadne à Zénon d'Isaurie : Loix Chrétiennes de Leon : Il défend le travail & les spectacles le Dimanche.

Note 5. [NOUS nous croyons obligés de mettre " en cette année le mariage d'Ariadne fille de Leon avec Zénon, à qui ce mariage donna l'Empire peu d'années après.] 'Evagre nous renvoye à un Eustathe de Syrie que nous n'avons plus, pour sçavoir qui étoit ce Zénon, & pourquoi Leon le préféra à tous les autres pour lui donner sa fille. Evag. l. 2. c. 15. p. 308. a.

1. En lisant εἰς τὴν κατὰ τοῦ σήμαλος μάχην.

Zon. p 42. f. | Agath. l. 4. p. 139. c. Amen. ap. p. 477. f. | Sur. 11. dec. p. 228. §. 40. Candid. p. 18. a. Thphn. p. 111. b. Candid. p. 18. a. Agath. l. 14. p. 139. c. Evag. l. 2. c. 15. pag. 308. a. a. Candid. p. 18. a. b. Suid. p. 803. e. Thph. p. 101. d. Cand. p. 18. a. Sur. 11. jun. p. 172. §. 24.

L'an de J. C. 468.

'Il étoit d'Isaurie & des meilleures familles de cette province, en sorte qu'il n'étoit pas indigne d'épouser la fille d'un Empereur. Son pere est nommé 'Rusumbladeste. 'Zénon s'appelloit d'abord [1] Trascalissée, comme Théophane le cite d'une Lettre de l'Impératrice Vérine : 'd'autres le nomment Tarasicodise 'ou Tarasiscodisée ; '& Evagre le nomme Ariemese. 1.

'Il prit le nom de Zénon en épousant Ariadne à cause d'un [autre] Isaure de ce nom "qui s'étoit rendu fort célébre. 'Il avoit eu une premiere femme qui étoit morte alors. ['C'est sans doute] Arcadie dont Suidas fait sa seconde femme, voulant qu'Ariadne ait été la premiere, [quoiqu'il soit certain qu'Ariadne a survécu Zénon, & qu'ainsi il n'a pas pû avoir de femme après elle. Zénon ne se contenta pas encore de ces deux femmes,] 'car on voit qu'il avoit un fils naturel. v. Théod. 2. §.

'On écrit que Leon donna sa fille à Zénon pour s'acquerir les Isaures, & se fortifier de leur secours contre Aspar avec lequel il avoit commencé à se brouiller. 'Il donna à Zénon le titre de Patrice " & le commandement de ses Gardes. Il le fit aussi Général des armées de l'Orient [" en 469.] Excubitorum comes. v. §. 22.

INDICTION VII.

L'AN DE JESUS-CHRIST 469. E.

Fl. Zeno Isauricus & Marcianus Consuls.

Cod. J. p. 40. 43. 73. 1. t. 3. l. 35. p. 43. l. 31. p. 39. t. 4. l. 16. p. 73. t. 12. l. 6. pag. 109. Cod. J. 1 l. 2. l. 14. p. 17. 19. t. 3. l. 35. p. 43.

[Marcien Consul cette année avec Zénon peut être le fils d'Anthéme. 'Il est ordinairement nommé le premier dans le Code. [Le même Code nous fournit cette année trois Préfets du Prétoire en Orient,] 'Dioscore le 5 Janvier, 'Armase le 8 Mars & 'Erythre le premier Juillet. [Je ne sçai s'il n'y auroit point de faute.] 'Erythre est marqué comme Préfet en 466. Armase ou Armate, comme Baronius croit qu'il faut lire, 'est encore qualifié Préfet du Prétoire en 470.

'La loi du 5 Janvier à Dioscore confirme toutes les donations & tous les priviléges accordés aux Hôpitaux, aux Eglises & généralement à tout ce qui étoit sous la direction de l'Œconome des orphelins nommé Nicon, selon quelques-uns, & elle leur accorde les mêmes droits qu'à ceux qui étoient sous la direction de l'Œconome de la grande Eglise.

l. 32. p. 40.

'Il y a encore une autre loi de Leon sans datte adressée au même Dioscore, & qui est aussi en faveur des Œconomes des

1. La Chronique d'Alexandrie p. 750. l'appelle τὸν Κοδισσᾶ, soit comme son nom, soit comme le nom du lieu de sa naissance.

L'an de J. C. 469. orphelins. ' Leon adressa à ce Dioscore une autre loi sans datte, par laquelle il défend plus rigoureusement que jamais tout exercice du Paganisme. t. 11. l. 8. pag. 106.

' La loi du 8 Mars à Armase sur l'élection des Evêques, & contre les Ordinations Simoniaques est parfaitement belle. Elle veut que les simoniaques soient traités comme les criminels de leze-majesté ; & elle les déclare infâmes. ' Baronius a inséré cette loi dans ses annales, & la datte du 8 de Mai. ' La loi à Erythre regarde les promesses de mariage rompues sur la diversité de Religion. t. 3. l. 31. p. 39. Bar. 469. §. 9. 10. Cod. J. l. t. 4. l. 16. p. 73.

' Le 13 Décembre Leon adressa à Armase une loi célébre, par laquelle il défend non seulement de faire les Dimanches aucun acte judiciaire, ' ce que Constantin avoit déja défendu, ' mais aussi d'y représenter aucune espece de spectacle, ou d'y assister, quand ce seroit le jour de la naissance du Prince ; ' n'étant pas raisonnable que des jours consacrés à Dieu soient employés à des jeux & des divertissemens, ni profanés par des vexations odieuses. ' Les deux Théodoses avoient aussi défendu les spectacles les jours de Dimanche. Cette loi a été marquée par Théodore le Lecteur & par la Chronique d'Alexandrie, qui disent que Leon ordonna que le Dimanche toutes choses " cesseroient ; qu'on n'y feroit aucun acte [de justice ;] & qu'on n'y entendroit même aucun instrument de musique, à quoi tout le monde obéit. Saint Auxent Solitaire qui vivoit en ce tems-ci dans la Bithynie, exhortoit tout le monde, particuliérement ceux qui avoient du bien, à ne point travailler non seulement le Dimanche, mais aussi le vendredi : & lorsqu'il avoit des ouvriers, il les nourrissoit ces deux jours-là, & le vendredi il les payoit même comme s'ils eussent travaillé : [par où l'on voit que c'étoit alors une chose plus ordinaire de ne pas travailler le Dimanche.] ' Constantin par sa loi du sept Mars 321. avoit ordonné que tous les arts & les travaux cesseroient ce jour-là, à la reserve de l'agriculture. 3. t. 12. l. 9. p. 251. 252. l. 3. p. 250. | Eus. v. Con. l. 4. c. 18. 23. p. 534. c. 536. c. Cod. J. 3. t. 12. l. 9. p. 252. p. 251. Cod. Th. t. 5. p. 354. 1 Thdr. L. l. 2. p. 553. d. Chr Al. pag. 746. Chr. Al. p. 746 Cod. J. 3. t. 12. l. 3. p. 250.

La Chronique d'Alexandrie marque encore sur cette année un grand embrasement.



L'an de J. C. 469.

ARTICLE XX.

Grandes eaux dans l'Orient : Zenon est envoyé en Thrace & en Orient : Pierre le Foullon chasse Martyre d'Antioche, & s'empare de son siege.

Evag.n. p.73. 2.d. CE fut cette année ou la précédente que l'on apporta à Constantinople la téte de " Dengizic fils d'Attila. ' M. v. § Valois rapporte à la guerre que les Romains lui firent [durant deux ou trois ans, & qui finit cette année au plû-tard,] ce qu'E-

l.2. c.14. pag. 307.c.d. vagre rapporte en ces termes : ' Durant la guerre des Scythes contre les Romains, la Thrace & l'Hellespont furent ébranlés par un tremblement de terre. L'Ionie & les isles de l'Archipel furent exposées au méme malheur : de sorte que plusieurs bâtimens des isles de Cnide & de Co furent renversés. Prisque rapporte qu'il y eut à Constantinople & dans les environs de la Bithynie des pluies si violentes & si furieuses durant trois ou quatre jours, qu'elles applanirent des montagnes, & abîmerent plusieurs bourgs ; & que l'amas des terres que ces torrens avoient entraînées, forma une isle dans le lac de Boane proche de Nicomédie.

Thph. p. 100. d. Sur.11.dec.p. 228.§.40. ' Zénon fut aussi envoyé cette année en Thrace contre quelques Barbares qui ravageoient cette province, comme nous le dirons plus amplement. [" Au retour de cette expédition il fut Note 6. envoyé en Orient pour y commander les armées.]

[La venue de Zénon en Orient y fut funeste à l'Eglise à cause du malheureux Pierre le Foullon qu'il y amena avec lui. Ce Pierre avoit peut-être exercé d'abord le métier dont il por-

Sur.11.jun.p. 173. §. 24. | Conc. t. 4. p. 1009.c. ta toujours depuis le surnom.] Il fut Moine dans la sainte maison des Acœmetes [dans la Bithynie près de Constantinople ;] & il semble y avoir fait le métier de Foullon : ses mœurs y pa-

Sur.11. jun.p. 173.§.24. §.24. rurent déréglées ' & sa foi toute corrompue : de sorte que les Religieux [qui avoient alors S. Marcel pour Abbé,] le chasserent de leur monastere comme un défenseur des dogmes d'Eutyche & un ennemi déclaré du Concile de Calcédoine & de la foi des Apôtres.

A la sortie de cette maison il s'en alla à Constantinople, où menant la vie des flatteurs & des parasites, il alloit tantôt en une maison, tantôt en une autre pour satisfaire à sa gourman-

L'an de J. C. 469.

dise. Mais ayant trouvé des personnes puissantes & élevées en dignité qui étoient dans les mêmes erreurs que lui, il s'attacha à eux; & ce fut par leur moyen qu'il fut connu de Zénon. Et comme il avoit quelque apparence de religion, Zénon l'avoit toujours auprès de lui. Il n'osoit pas néanmoins encore découvrir son impiété.

[ʹ Ce fut peut-être en ce tems-là & par le crédit de Zénon] qu'il fut fait Prêtre de l'Eglise de Sainte Basse Martyre à Calcédoine. [C'étoit apparemment un monastere,] ʹ puisqu'on cite des lettres d'Acace, qu'immédiatement avant que d'aller à Antioche, il gouvernoit un monastere à Constantinople. [Il paroit par-là que les Acœmetes avoient bien eu soin de purger leur monastere d'un homme si capable de les infecter ; mais que soit par une fausse retenue, soit par d'autres raisons, ils n'avoient pas eu le même zéle pour toute l'Eglise. Car ils eussent empêché bien des maux, s'ils eussent découvert à S. Gennade les erreurs de ce Pierre, & s'ils se fussent fortement opposés à son élévation.]

Thdrt. L. I. p. 554.c. Thph. p.97.d. | Cedr. 349.a.
Conc. t. 4. p. 1082.a.b.

ʹ Il fit de [nouveaux] crimes dans ce monastere, qui l'obligerent à le quitter, & à sauver au moins sa réputation par la fuite. ʹ Ainsi s'étant rencontré que Zénon partoit pour aller commander en Orient, il s'y en alla en sa compagnie, [ʹ ou pour mieux dire,] il s'enfuit à Antioche. ʹ Etant en cette ville, son ambition lui fit & désirer & esperer de s'en faire Evêque, au préjudice de Martyre qui tenoit alors ce siége. ʹ Il gagna pour cela les Apollinaristes ʹ qui étoient en grand nombre dans la ville, & par leur moyen ʹ il excita de grands troubles parmi le peuple, & souleva tous ceux qu'il put contre Martyre comme contre un Nestorien, [sans paroître apparemment avoir aucune part à tout cela.] ʹ Quand il eut ainsi rempli la ville de sédition & de tumulte, il vint dire à Zénon qu'il n'y avoit pas moyen d'y rétablir la tranquillité si on n'y mettoit un nouvel Evêque : [& voyant que Zénon entroit dans cette pensée,] il lui découvrit le desir qu'il avoit de l'être lui-même, ʹ le pria de l'aider dans ce dessein, ʹ & lui offrit même de grandes sommes pour cela.

b.
Thdr. I. I. p. 554.-. Thph. 97.d. Sur. 11. jun. p. 173. §. 24.
Conc. t. 4. p. 1082. b.
Thdr. L. pag. 554.d.
d. | Conc. t. 4. p. 1082. b.
Sur. 11. jun. p. 173. §. 24.
§. 24. Thdr. L. p. 554.d.
Sur. 11. jun. p. 173. §. 25.
Thdr. L. pag. 554.d.

ʹ Ayant donc pour lui l'appui de Zénon ʹ & des hérétiques, il chassa Martyre de son siége, & s'y établit lui-même. ʹ On prétend que dès ce tems-là, & même avant l'expulsion de Martyre (ce qui est encore plus difficile à croire,) il se déclara contre le Concile de Calcédoine & contre la foi de l'Eglise, ʹ anathématisant ceux qui ne disoient pas [sans distinction] que

Sur. 11. jun. p. 173. §. 25.
Thdr. L. pag. 554.d.
Conc. L. t. 4. p. 1082.d.
Sur. 11. jun. p. 173. §. 24.
Thdr. L. pag. 554.d.

Dieu a été crucifié, & ajoutant au Trisagion, *qui avez été crucifié pour nous*, "ce qui causa une grande division parmi le peuple. 'On dit qu'il assembla un Concile à Antioche, où il fit autoriser cette addition. L'an de J. C. 469. v. S. Leon. Conc. t. 4. p. 1009. c.

ARTICLE XXI.

Martyre est rétabli dans son Siége par Leon, & y renonce: Pierre s'en empare de nouveau, en est chassé, & Julien élu Evêque.

Thdr.L.p.554 d. 'MARTYRE eut recours à Leon qui le reçut fort bien à la recommandation de 'Saint Gennade. [Il obligea apparemment Pierre de lui venir rendre raison de son usurpation.] '& Pierre lui apporta des informations où Martyre étoit accusé de crimes atroces. Mais c'étoit lui même qui avoit dressé ces informations aves des gens perdus & sans conscience comme lui, qui lui avoient bien voulu servir de ministres. 'Leon qui avoit beaucoup de zéle pour la foi, ne se laissa pas surprendre à ses artifices. [Il fit assembler les Evêques, soit ceux de l'Orient, soit ceux qui se trouvoient à Constantinople;] '& ils condamnerent aussi-tôt l'usurpation de Pierre. 'Ainsi Leon renvoya Martyre avec honneur à son Eglise.

d. Thph.p.98. a. Sur. 11.jun.p. 173.§.25. §.25 Liber. c.18.p. 122. Thdr.L.p.554 d.

[Mais il semble qu'il n'ait rien ordonné contre Pierre, & ne l'ait pas même empêché de retourner à Antioche.] Car Martyre y étant revenu, trouva toujours la ville en sédition & en trouble, & les factieux soutenus même par Zénon. [La douleur qu'il en eut fit que se croyant obligé de sauver au moins son ame, s'il ne pouvoit espérer de sauver les autres,] il quitta l'Episcopat, '& en fit cette déclaration publique dans l'Eglise: J'abandonne un Clergé rebelle, un peuple désobéissant, une Eglise souillée & corrompue, me réservant néanmoins la dignité de Sacerdoce. "Il se retira sur cela. [On ne marque point ce qu'il devint depuis.] Note 7.

p. 555. a.

Thdr.L.p.555 a. 'Dès que Martyre eut quitté l'Episcopat d'Antioche, Pierre le Foullon s'y rétablit aussi-tôt par la force & la violence. [Mais il ne le conserva pas long-tems.] Car Gennade ayant appris l'état de l'Eglise d'Antioche, en avertit l'Empereur, 'qui ordonna que Pierre seroit banni à Oasis. 'Théodore le Lecteur dit qu'il prévint l'exécution de cet ordre en se cachant

Conc. t. 4. p. 1082. a. Thdr.L.p.555 b.

L'an de J. C. 469. & en s'enfuyant. 'L'histoire d'Acace porte qu'il fut envoyé à Oasis, d'où s'étant sauvé, il vint à Constantinople. 'Il se cacha, dit un Auteur, dans le monastére des Acœmetes: [On sçut sans doute qu'il y étoit;] 'car on marque qu'étant revenu à Constantinople, il promit qu'il n'auroit plus la hardiesse de faire aucun trouble. 'Il demeura caché chez les Acœmetes jusqu'au regne de Basilisque. Conc. t. 4. p. 1082. a. p. 1069. c. p. 1082. b. Thdr. L. p. 555. b.

'L'Eglise d'Antioche ne demeura pas sans Evêque comme on le prétend, 'car Julien fut élu tout d'une voix, '& la gouverna 15. ans selon Nicéphore, 6. selon Théophane, & 5. selon Eutyque. 'On écrit qu'il mourut de douleur lorsque Pierre le Foulon revint pour la troisiéme fois à Antioche sous Basilisque [en 475.] Ainsi quand il auroit commencé dès 463. Nicéphore n'a pû lui donner 15. ans, surtout après en avoir donné 13. à Martyre, n'y ayant que 16. ans depuis la fin de 459. que mourut Acace, jusqu'à la fin de 475. Mais s'il a été élu sur la fin de 470. comme cela peut être, il sera aisé qu'il ait gouverné 5. ou 6. ans. Bar. 471. §. 13. Thdr. L. p. 555. b. Nphr. Chr. | Thph. p. 99. | Euty. p. 104. Thphn. p. 104. c.

ARTICLE XXII.

Du Consul Sévére & de Sévérien : Acace de Constantinople succéde à Gennade.

L'AN DE JESUS-CHRIST 470.

'JOURDAIN l'un des Consuls de cette année est nommé quelquefois Gordien, ou 'Jean. [Je ne sçai si ce seroit le même Jourdain "fils de Jean le Vandale. 'Baronius dit que Sévére est aussi appellé par quelques uns Sévérien; & il croit que ce peut être un Sévérien dont Suidas parle amplement sur l'autorité d'un auteur contemporain. 'Il étoit payen, & grand ennemi d'Ardabure Général de l'Orient, & d'Aspar son pere: & il leur fit beaucoup d'affaires, mais ils lui firent encore plus de mal. 'Zénon au contraire lui promit que s'il étoit jamais Empereur, il le feroit le premier Officier de l'Empire après lui: & il le lui promit par écrit, sans le lui pouvoir néanmoins persuader; de sorte que si ce premier office est la Charge de Préfet du Prétoire, laquelle est considérée comme la premiere de l'Empire, ce Sévérien n'est point le Consul de cette Chr. Alex. Vict. T. v. Theod. II. §. 22. Bar. 470. §. 1. | Suid. p. 723. 724. Suid. β. p. 723. c. d. ſ. 724. a.

année, un Consul pouvant très raisonnablement espérer la Préfecture. Les Patrices & les Césars étoient au-dessus des Préfets : Mais je ne sçai si ces dignitez passoient pour des Charges. [On voit par là que Zénon aspiroit ouvertement à l'Empire.] L'an de J. C. 470.

L'AN DE JESUS-CHRIST 471.

Leo Aug IV. & Probianus Consuls.

Vict. T. 'Probien Consul cette année avec Leon 'est quelquefois appellé Probin.

Cod. J. l. 1. t. 3. l. 29. p. 32. 'Leon adressa le premier de Juin une loi à Zénon [son gendre] Général [des armées de l'Orient,] par laquelle il ordonne que tous les moines ne pourront sortir de leur monastére, ni aller soit à Antioche, soit en aucune autre ville, hormis les Procureurs qu'il appelle *Apocrisaires*, lesquels pourront sortir pour les affaires de leur Communauté seulement, mais non pour parler de la Religion ou de la foi, ni pour présider à des assemblées, les ménaçant s'ils le faisoient, de les traiter suivant la rigueur des loix. 'Baronius a mis cette loi dans les Annales, comme très salutaire & digne d'avoir été demandée à Leon par Saint Gennade, 'qui mourut cette année méme, 'après avoir gouverné 13. ans & 2. mois. [Ainsi il peut étre mort le 25. d'Août] auquel 'les Grecs en font la féte. [Elle n'est pas marquée, au moins ce jour là, dans les deux ménologes que j'ai.]

Bar. 471. §. 314. Vict. T. b Zon. p. 92. d. e. Nphr. chr. Thphn. c Nphr. Chr. Bar. 471. §. 2.

Gennade eut pour successeur Acace, dont nous pourrons parler plus amplement en un autre endroit. 'Il suffit de marquer ici qu'il sçut fort bien gagner l'esprit cruel & implacable de Leon par des complaisances & des flatteries continuelles. Mais on ajoute qu'il employoit le pouvoir qu'il avoit sur ce Prince à faire rentrer en sa grace ceux qui l'avoient offensé, & à obtenir le rappel des éxilés. 'Ce fut le crédit de Zénon qui l'éleva à cette grande dignité.

Suid. a p. 117. e. f. — f.



ARTICLE

L'an de J. C. 471.

ARTICLE XXIII.

Du Patrice Aspar, & de sa famille.

[ZENON étoit apparemment en Orient le premier de Juin lorsque Leon lui addressoit la loi dattée de ce jour.] ' Mais il l'en rappella bien-tôt, puisqu'il étoit à Calcédoine lorsqu'Aspar & Ardabure furent tués. Thphn.101.c.

' Ces deux hommes si célébres & si puissans, tous deux Patrices, & Aspar le premier des Patrices, [l'un pere, & l'autre frere d'un César,] ' étoient Alains selon Candide, ' ou Gots selon Jornande. [Mais tout le monde convient qu'ils faisoient profession de l'Arianisme,] ' & qu'ils étoient résolus de ne l'abandonner jamais, quoique cela les empêchât d'espérer la Couronne Impériale, ' à cause de l'extrême horreur que le peuple de Constantinople avoit pour cette hérésie. Marc. Chr. Cand. p.17.a. Jorn.d.Got.c. 45. p. 678. Proc.b.Vand. l.1.c.6.p. 191. b. Nphr. l. 15. c. 27.p.631.1.

[Aspar étoit fils d'un autre Ardabure célébre du tems de Théodose II.] ' Il s'occupa à la guerre dès sa premiere jeunesse: ' Il accompagna son pere "à la guerre contre Jean usurpateur de l'Empire d'Occident l'an 426. ' Il fut envoyé l'an 431. en Afrique "avec une armée contre les Vandales. [Et quoique cette guerre eût fort mal réussi, ' il ne laissa pas d'être fait Consul l'an 434. ["Il fut encore employé depuis en d'autres occasions.] ' Il avoit la dignité de Patrice dès le commencement de Marcien. ' Il eut de trois differens mariages deux filles & trois garçons, Ardabure, Patrice, & Hermenaric, ' ou Armeneric. Patrice est quelquefois nommé Patriciole. Cand. p. 17.a. v.Valent.3. §. 2. Phot. c. 80. p. 197. c. Proc.b.Vand. Ibid. §. 10. l.1.c.3.p. 185. a. b. Théod.2.§. Marc Chr. Marcien.3. Thdrt.ep.139. p.1013. Cand. p.17.a. p.18.b. Jorn. reg. p. 654.b.

[Ardabure fut Consul en 447.] & ayant fort bien réussi dans les guerres de la Thrace, il reçut de Marcien en 451. le commandement des armées de l'Orient, " & peut-être en même tems le titre de Patrice. ' On prétend que les délices de l'Orient abbattirent un peu la vigueur de son courage, & il y fit plusieurs actions que ceux qui avoient du zéle pour la justice ne pouvoient nullement approuver. Mais cela ne diminuoit pas son crédit. ' Il eut l'impiété de vouloir tirer une fléche contre Saint Simeon Stylite; mais sa main demeura engourdie, & ses pieds furent attaqués d'une goutte qui lui dura toute sa vie. [Il est toujours joint à son pere, comme ayant Suid. ap. p.

une entiere part à sa puissance, & à tous ses sentimens. Patrice & Hermenaric furent aussi Consuls, l'un en 459. l'autre en 465. Aspar avoit encore un grand appui dans Théodoric fils de Triarius, assez puissant pour faire trembler l'Empire,] 'puisque Théodoric étoit ou frere ou 'neveu de sa femme. L'an de J. C. 471.

Thph. p. 101. c. p. 108. c. Prisc p. 45. c.

'Il paroît qu'Aspar avoit comme un corps de troupes à lui, dont un nommé Quelcal Hun de nation étoit Lieutenant, & avoit rang entre les Généraux de l'Empereur. [Aspar voyoit deux de ses Officiers élevés sur le Throne Impérial, Marcien & Leon. On convient au moins que c'étoit lui qui y avoit fait monter le second :] '& on assure qu'il étoit assez puissant pour l'en faire aussi descendre, & y élever un autre.

Proc. b. Vand. l. 1. c 6. p. 191. c. Chr. Al. p. 746 Sur. 29. dec. p. 358. §. 32.

'Pour ses mœurs, je n'en trouve rien, sinon qu'il entretenoit une concubine, '& que sa cruauté & celle d'Ardabure son fils égaloit ou surpassoit même leur puissance.

ARTICLE XXIV.

Brouilleries entre l'Empereur & Aspar : Ils se reconcilient : Patrice fils d'Aspar est fait César, & fiance Leoncie fille de Leon.

Thph. p. 100. a. Prisc. p. 44. a. Cand. p. 18. a. Sur. 29. dec. p. 354 §. 34.

'ASPAR & Ardabure avoient donné l'Empire à Leon dans l'espérance de le posséder eux-mêmes : cependant Leon voulut gouverner, & non pas être gouverné. 'Il secourut les Squires contre son avis vers 466. 'Ils se brouillerent touchant une affaire de Vivien & de Titien, & en vinrent jusqu'à se dire l'un à l'autre des paroles offensantes. 'Il arriva plusieurs autres rencontres semblables qui formerent entr'eux des soupçons, des aversions, & enfin une inimitié ouverte.

'Ce fut dans ce tems-là que Saint Marcel s'étant un jour allé reposer après la priere [de la nuit,] eut une vision où il crut voir un lion & un dragon se battre ensemble. Comme le dragon étoit d'une grandeur prodigieuse, il battoit & tourmentoit le lion avec sa queue. Le lion marquoit sa douleur, & fouettoit de sa queue pour se défendre, mais inutilement, parce qu'il ne portoit aucun coup contre le dragon. Enfin ayant perdu ses forces par les blessures de ce dragon, il s'abbattit, & demeura couché par terre sans mouvement. Mais ayant repris un peu de force, & se relevant, il se jetta avec

L'an de J. C. 471. impétuosité sur le dragon, le terrassa & le laissa étendu le ventre contre terre. S. Marcel ayant compris ce que signifioit cette vision, il prédit qu'Aspar & Ardabure périroient bien-tôt avec toute leur race, & succomberoient sous l'autorité de l'Empereur. 'On peut voir une autre prétendue vision sur ce sujet. Phot.c.242.p. 1041.f.

'Leon, comme nous avons dit, donna Ariadne sa fille aînée à Zénon pour s'appuyer par son moyen des armes des Isaures contre Aspar. 'Aspar de son côté tâchoit ou de ruiner, ou de décrier toutes les entreprises de ce Prince. 'Nous avons vû qu'il porta Basilisque à trahir l'Empire en faveur de Genseric, lui faisant même esperer de le mettre en la place de Leon son beau-frere, de peur que ce Prince ne se trouvât assez puissant [pour le perdre:] leur mésintelligence étoit alors toute publique; 'de sorte que le bruit courut même en Occident qu'Aspar dépouillé de toutes ses charges avoit été réduit à l'état d'un simple particulier, & [Ardabure son fils tué, parce qu'on avoit découvert qu'ils favorisoient les Vandales contre l'Empire. Candid. p.18. a. Thphn.p.100. b. Proc.b.Vand. l.1.c.6.p.191. Idat.

[La guerre d'Afrique ayant réussi comme Aspar le souhaitoit,] & ni lui ni l'Empereur ne se croyant assez fort pour exécuter aisément les desseins qu'ils formoient l'un contre l'autre, ils se porterent tous deux à se réconcilier, à condition que Leon donneroit sa fille à [Patrice second] fils d'Aspar, avec le titre de César. 'On prétend, comme nous avons dit, qu'avant même que d'être Empereur, il avoit promis à Aspar de faire César l'un de ses enfans. Mais il avoit toujours différé d'exécuter cette promesse. Sur.29. dec.p. 354. §.34. Zon.p.41.a.b.

[Comme c'étoit l'Arianisme qui empêchoit Aspar de songer à se faire Empereur, il y a toute apparence que Leon ne s'engagea point à donner sa fille & le titre de César à Patrice, qu'en tirant parole qu'il embrasseroit la foi Catholique.] On marque en effet que Leon lui fit cet honneur non seulement pour se reconcilier avec Aspar, mais aussi pour le tirer de l'Arianisme. Thph. p. 100. c. Evag.l.2.c. 61.p. 88.c. Thph. p. 100. | Cedr. 350.a.

[Cependant comme il y avoit tout sujet de douter de la sincérité de cette conversion] 'qui n'étoit pas même encore déclarée, '& qu'il eût été très-fâcheux de voir tomber l'Empire dans une maison très-attachée à l'Arianisme, 'le Senat fut très-fâché de voir qu'on parloit de faire Patrice César. 'Néanmoins on voit qu'il avoit offert l'Empire à Aspar. 'Mais le peuple se souleva tout-à-fait contre cette proposition. Le Clergé, les Sur.29. dec.p. 354.§.34. Zon.p.41.b. Zon. p. 41.b. Conc.t. 4. p. 1372. c. d. Zon. p.41.b.

Sur. 29. dec. p. 354. §. 34. Moines & les laïcs orthodoxes 's'assemblerent dans le Cirque ayant à leur tête Gelade (je pense que c'est Gennade alors Patriarche,) & S. Marcel Abbé des Acœmetes, auprès duquel plusieurs virent un jeune homme tout éclatant de lumiere qui le conduisoit & le soutenoit. 'Ils allerent ensuite trouver l'Empereur pour le détourner de la résolution qu'il avoit prise. Ils le prierent de vouloir choisir pour successeur un homme dont la foi fût conforme à la sienne & la leur, '& de ne point faire cet honneur a Patrice, à moins qu'il n'embrassât la foi Catholique. Ce fut particuliérement S. Marcel qui porta la parole pour le peuple. ' Leon qui de lui-même n'avoit pas d'autres inclinations, leur promit ce qu'ils lui demandoient : ' Ainsi il appaisa la sédition, ' & le peuple s'en retourna avec joie. Le jeune homme qu'on avoit vû auprès de S. Marcel, l'accompagna encore au sortir du Palais jusqu'à la porte de la ville, & depuis on ne le vit plus.

(Marginal notes: An de J. C. 471. — §. 34.' Zon. p. 41. c. — Sur. 29. dec. p. 354. §. 34. — §. 34. — Zon. p. 41. c. — Sur. §. 34.)

' Patrice fut donc fait César en 470. selon Victor de Tunne : ' Car Théophane & Cedrenus ensuite le mettent dès l'an 468. ' Nicéphore dit qu'il épousa Ariadne fille de Leon. Mais s'il est vrai qu'Ariadne ait été mariée à Zénon dès 462. il faut dire que ce fut Leoncie que Patrice épousa, ou peut-être qu'il la fiança seulement, parce qu'elle étoit encore trop jeune : ' car Marcellin ne dit pas qu'il étoit, mais qu'on l'appelloit le gendre de l'Empereur : & Leoncie étant née depuis que son pere étoit Empereur ne pouvoit avoir au plus que 13 ans & quelques mois à la fin de 470. " La suite le confirme encore. ' Théophane dit qu'en 468. ce nouveau César alla en grande magnificence à Alexandrie.

(Marginal notes: Marc. Chr. | Evag. l. 2. c. 16. p. 308. c. Thph. p. 100. c. Cedr. pag. 350. a. Niceph. l. 15. c. 27. p. 632. b. — Thph. p. 100. c. Cedr. pag. 350. a.)

ARTICLE XXV.

Leon & Aspar se brouillent encore : Aspar est tué : Les Gots pillent la Thrace.

' LA réconciliation d'Aspar avec Leon n'empêcha pas Aspar de former de nouvelles entreprises contre l'Empereur. On marque que Leon ayant envoyé Zénon son gendre en Thrace pour quelque expédition, commanda [aux Généraux] de lui fournir les troupes dont il avoit besoin, & que ces [Généraux] poussés par Aspar furent prêts de mettre Zé-

(Marginal notes: Zon. p. 41. c. | Nphr. l. 15. c. 27 p. 632. b. Thph. p. 100. d.)

L'an de J. C. 471. non en pieces, & l'eussent fait s'il ne se fût sauvé à Sardique sur l'avis qu'il eut de leur dessein.

'Zénon en partant pour cette expédition, qui étoit contre quelques Barbares qui ravageoient la Thrace ; vint avec ses principaux Officiers visiter Saint Daniel, qui lui promit qu'il ne lui arriveroit point de malheur dans ce voyage. Sur. 11. dec p. 228 §. 40.

'Le danger que Zénon avoit couru renouvella tous les soupçons que Leon avoit donné d'Aspar. 'Il sçut de plus qu'Ardabure travailloit à s'attirer les Isaures, que Leon croyoit s'être acquis par le mariage d'Ariadne avec Zénon. 'Outre cela un nommé Martin Officier d'Ardabure vint donner avis à Zénon des mauvais desseins que son maître formoit contre l'Empereur. Ainsi les soupçons & la mésintelligence s'augmenterent toujours de plus en plus. 'Leon fut enfin persuadé qu'Aspar en vouloit même à sa vie, & résolut de le prévenir, ' poussé à cela par Zénon son gendre. Thphn. p. 100. d. Candid. p. 18. d. b. Pro. b. Vand. l. 1. c. 6. p. 19?. c. Jorn. reg. pag. 654. b.

Il exécuta sa résolution cette année selon Cassiodore, Marcellin & Victor de Tunne, à quoi Théophane s'accorde aisément. Pour la Chronique d'Alexandrie qui met cet événement en 467. elle est contraire en ce point à tous les Auteurs, aussi bien qu'en ce qu'elle dit qu'Aspar fut tué par un homme qui aspiroit à la tyrannie.

'Pour la maniere dont cela se fit, les Anciens disent seulement qu'Aspar fut tué dans le palais par les épées des Eunuques, avec le Patrice Ardabure & Patrice César ses enfans', par ordre de Leon, pour avoir 'aspiré à la tyrannie. 'Un ancien Auteur dit" qu'ils furent tués comme en trahison," & qu'ils'furent attrapés par finesse. 'Nicéphore en marque plusieurs particularitez que je ne trouve pas ailleurs.' Il dit que Zénon fut l'exécuteur de cette action : [& je ne sçai si cela s'accorde assez avec Marcellin, qui dit que ce fut les Eunuques ; mais on ne peut pas l'accorder avec Théophane,] 'selon lequel Zénon étoit alors à Calcédoine où il attendoit la nouvelle de cette exécution. 'Codin rapporte pour la cause de leur mort une histoire tout-à-fait ridicule. 'On lit dans la Chronique d'Alexandrie qu'Aspar seul fut tué dans le palais, & Ardabure & Patrice" dans un lieu que je ne connois pas, & leurs corps mis en pieces. Marcel | Proc. b. Vand. l. 1. c. 6. pag 139. | Jorn. regn. p. 664 b. c. Vict. T. C. sd. δολοφόνητοι. δόλῳ περιελθεῖν. Phot. c. 242. p. 1041. f. Evag. l. 2. c. 16. p. 308. c. Nphr. l. 15. c. 27. p. 632. d. Thphn. p. 101. c. Cod. ori. C. p. 35 36. Chr. Al. pag. 746. ἐν Κόμβεντῳ.

'Patrice même reçut bien plusieurs coups, mais il en réchappa, & en guérit contre toute sorte d'apparence. 'Nicéphore écrit qu'il fut banni, & que Leon lui ôta sa fille Leoncie Candid p. 18 b. Nphr. l. 15. c. 27. p. 633. d.

Zon.p.39.d. qu'il maria, 'selon Zonare, à Marcien Patrice fils de l'Empereur Anthéme. 'On prétend que Patrice de son côté ayant épousé une autre femme, en eut ce Vitalien si célébre sous Anastase : [ce qui marque bien qu'il avoit seulement fiancé Leoncie.] 'Leon manda à Anthéme qu'il avoit fait mourir Aspar & Ardabure, afin que personne ne s'opposât à lui. [Il confisqua apparemment tous leurs biens.] 'Basile son Chambélan eut la maison d'Aspar. 'Hermeneric ne s'étant pas trouvé avec son pere, dont il étoit le troisiéme fils, se sauva lorsqu'il fut tué ; & on dit que ce fut par le moyen même de Zénon qui l'envoya en Isaurie, & lui fit ensuite épouser la fille d'un bâtard qu'il avoit. Il revint à Constantinople après la mort de Leon, & y vécut toujours depuis avec honneur.

Val. r. fr. l. 5. pag. 213. — L'an de J. C. 471.

Joel. orig. C. p. 36. a.

Cod. ori. C. p. 36. a.

Candid. p. 18. b.

Thphn. p. 101. c. d.

Chr. Al. pag. 746. 'La mort d'Aspar causa un grand trouble dans la ville à cause de quantité de Gots & de Comtes qui étoient de son parti. Il y eut même un Comte Got nommé Ostre ou Ostroui qui entra dans le palais avec plusieurs autres Gots. Ils y tirerent plusieurs fléches ; les Gardes se mirent en devoir de leur résister, & il se fit entr'eux un combat où beaucoup de personnes perdirent la vie. Néanmoins Ostroui se trouvant le plus foible, se retira en emmenant avec lui une femme Gote qu'Aspar entretenoit, & sortit ainsi de la ville. Le peuple [qui sans doute n'aimoit pas Aspar,] estima néanmoins le courage d'Ostroui, & s'écria que le mort n'avoit trouvé d'ami que lui. Néanmoins Théophane assure que Théodoric fils de Triarius frere [ou neveu] de la femme d'Aspar, 'vint avec des troupes accompagné d'Ostris (ou Ostroui) attaquer Constantinople pour venger la mort de ses alliés ; & il y eut causé beaucoup de désordres, si Zénon n'y fût accouru de Calcédoine, où il avoit attendu la mort d'Aspar. Basilisque se joignit aussi à lui ; & eux deux dissiperent les Barbares. [Cela ne les empêcha pas sans doute de ravager la campagne,] 'comme on le marque d'Ostroui.

Thphn. p. 181. c.

Chr Alex. p. 746.

Cette guerre ne finit peut-être qu'en 473. de la maniere que le rapporte 'Male l'Historien : Leon, dit-il, envoya Loge Silentiaire pour Ambassadeur vers ces Barbares qui le reçurent fort bien. Ils envoyerent aussi de leur côté des Ambassadeurs à l'Empereur pour demander à traiter & à faire alliance ensemble. Ils demandoient trois choses ; la premiere, que Théodoric leur Chef jouît de tous les biens qu'Aspar lui avoit laissés ; la seconde, qu'il lui fût permis de demeurer dans la Thrace ; & la troisiéme, qu'il commandât les mêmes troupes qu'Aspar.

Mal. p. 92. 93.

L'an de J. C. 472. L'Empereur rejetta les deux premieres demandes. Il accorda seulement la troisiéme qui étoit de le faire Général, pourvû qu'il lui gardât une amitié fidéle, & sur cela il congédia les Ambassadeurs.

'Théodoric les voyant revenus sans avoir obtenu ce qu'ils demandoient, envoya une partie de ses troupes contre la ville de Philippes, & vint avec l'autre partie assiéger Arcadiople qu'il attaqua fortement. Néanmoins il ne la prit pas par les armes, mais par la faim. Car les habitans dans l'incertitude s'il ne leur viendroit point quelque secours, se virent réduits à une si grande extrémité, qu'ils furent obligés de manger les chevaux, d'autres bêtes de somme & jusqu'à des corps morts. Mais comme il ne leur venoit point de secours, ils furent contraints de se rendre. Les troupes qui avoient été envoyées contre Philippes, brûlerent seulement les environs de cette ville, & n'y firent point d'autres maux. Dans cette misere qui opprimoit la Thrace, les Barbares eux-mêmes se trouverent dans une grande disette de vivres, & envoyerent des Ambassadeurs à l'Empereur pour traiter de paix. Elle fut conclue à ces conditions, que les Romains payeroient tous les ans deux mille livres d'or aux Gots : que Théodoric seroit maître de l'une & de l'autre Milice, & le seul Roi des Gots, & que les déserteurs qui abandonneroient son parti, ne seroient point reçus par l'Empereur; & qu'il combatteroit pour l'Empereur contre tels peuples qu'il lui plairoit, excepté contre les Vandales. p. 93.

[Leon voulant peut-être s'acquérir l'affection des Gots qui demeuroient dans la Pannonie sous Théodemir, pour en tirer du secours contre les autres Gots, 'renvoya à ce Prince le grand Théodoric son fils, alors âgé de 18 ans, qu'il avoit [depuis dix ans] en ôtage, & lui envoya en même tems de grands présens. Théodemir reçut son fils avec une extréme joie. 'Il revenoit alors de remporter une grande victoire sur les Suéves & les Allemans au milieu des glaces de l'hiver. [Ainsi ce pouvoit être à la fin de cette année, ou peu après.] ['Quelque tems après] ce jeune Théodoric ayant sçu que Babai Roi des Sarmates avoit défait un Général Romain nommé Camond & pris Singidon [dans la haute Mœsie,] il ramassa quelques troupes à l'insçu de son pere, passa le Danube, alla attaquer Babai, le tua & puis reprit Singidon, mais le garda pour lui, & ne le rendit pas aux Romains. Jor. de Got. c. 53. p. 693. p. 693. p. 694.

['Comme Aspar étant Arien avoit été le protecteur de cer- Chr. Al. p. 744.

te secte,] lorsqu'il fut mort, Leon publia des édits rigoureux contre ceux qui la suivoient, & les envoya publier par tout, ordonnant qu'ils n'auroient aucune église, & ne pourroient même tenir aucune assemblée. Ces édits étoient particuliérement contre les Ariens appellés Exocionites / ou Exacionites, à cause du lieu où ils s'assembloient [à Constantinople orné sans doute de six colonnes,] / & qui étoient l'ancienne & originaire branche des Ariens & Eudoxiens. L'an de J. C. 472. Thdrt.har.l.4. c.4.p.273.d. d.

ARTICLE XXVI.

Embrâsement du Vésuve qui couvre Constantinople de cendres: D'Amorcese Sarrazin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 472.

Marcianus & Festus Consuls.

Bar.472.§.1. [FESTE Consul de cette année étoit de l'Occident, puisque] / son nom se trouve marqué seul dans une épitaphe à Rome.

[Marcien n'est point celui qui avoit déja été Consul en 469. puisqu'il seroit marqué Consul pour la seconde fois. Je ne sçai lequel des deux seroit le fils d'Anthéme, qui ne peut avoir épousé Leoncie fille de Leon que sur la fin de 471. On peut dire que si c'étoit le Consul de cette année, il auroit été nommé avec Feste dans l'épitaphe dont nous venons de parler, étant fils d'Anthéme Empereur d'Occident. Mais l'épitaphe est du neuf d'Octobre,] / & Anthéme avoit été tué dès le onze de Juillet. Labb. Chr.

Marc. Chr. / Le mont Vésuve dans la Campanie jetta cette année une horrible quantité de cendres qui couvrirent toute l'Europe comme d'une nuée si épaisse, que le jour fut changé en nuit. Cela alla jusqu'à Constantinople, / où lorsque l'on célébroit les jeux du Cirque, / l'on vit d'abord dans l'air comme des nuées de feu, [& ensuite] l'air se couvrit tellement qu'à l'heure même de midi la ville se trouva dans des ténébres épaisses. Aussitôt après on vit tout d'un coup descendre comme une neige ou comme une pluie / qu'on croyoit être de feu qui descendoit du Ciel. La frayeur que l'on en conçut obligea tout le monde / à se mettre en prieres. / Il se trouva enfin que ce n'étoit que Cedr.p.350.c. c.Thdr.L.pag. 555.c. Cedr.p.350.c. c.Thph.pag. 103.a.Thdr. L.pag.555.c. Thph.p.103. a. Chr. Al. p.

L'an de J. C. 472. toit que de la cendre ['sortie du mont Vésuve.] Mais le peuple ne laissa pas de croire que c'étoit un véritable feu dont Dieu les avoient menacés, & que sa bonté avoit changé en cendres. 'Cette cendre se trouva être sur les toits de la hauteur d'une paume. Cela arriva 'au mois de Novembre: & ceux de Constantinople en renouvelloient 'tous les ans la mémoire par des prieres publiques, où tout le peuple assistoit pour appaiser la colere de Dieu, le 6 de Novembre, selon Marcellin, 'quoique la Chronique d'Alexandrie dise que l'accident arriva le 11 du même mois.

748. p. 748. p.748 Zon.p. 42 a. Cedr. p. 350.c. Thdr. L. pag. 555.c. Chr. Al. pag. 748. Marc. Chr. | Proc. l.2.c.4. p.398.a. Chr. Al. pag. 746.

'Procope parle assez amplement de ces débordemens de feu & de cendres qui sortoient du mont Vésuve.

Proc.b.Got.l. 2.c. 4. p. 397. 398. l.4.c. 35. p.662.663t

'Il y eut encore cette année quelques villes de l'Asie qui furent détruites par des tremblemens de terre.

Marc. Chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 473. INDICT. II.

Leo Aug. V. solus Consul.

'Male dont l'Histoire commençoit en ce tems-ci, dit' que tout étoit en trouble en cette dix-septiéme [& derniere] année du regne de Leon. [Il ne nous est néanmoins resté aucun monument de ces troubles, sinon qu'on peut juger par l'ordre du même Male que] 'Théodoric fils de Triarius étoit encore en armes depuis la mort d'Aspar, & que la paix ne se fit qu'en cette année. 'Avant cet accord Male parle d'un Amorcése Sarrazin Sujet des Perses, qui étant passé sur les terres de l'Empire, quoique cela fût défendu par les traitez, après s'être enrichi du pillage de divers Sarrazins, s'étoit enfin emparé de l'isle de Jotabe qui appartenoit aux Romains. Voulant donc faire sa paix avec Leon, & obtenir de lui le commandement des Sarrasins de l'Arabie petrée, il lui députa Pierre Evêque de ces mêmes Sarrazins, ['& peut-être successeur] de Jean qui gouvernoit cette Eglise en 451.

Phot. c.78. p. 172. Male.p.91.c. p.92.93. p.91.92. Boll.20.jan.p. 313. §. 77.

'Il paroit qu'Amorcése embrassa alors le Christianisme. 'L'Evêque Pierre obtint pour lui tout ce qu'il voulut: & Amorcese étant venu lui-même à la Cour, reçut de Leon de très-grands honneurs à cause de ce qu'il s'étoit fait Chrétien. 'Il obtint & le gouvernement qu'il demandoit, & la propriété de l'isle de Jotabe, & plusieurs bourgs dont il s'étoit aussi rendu maître, & s'en retourna chargé de présens.

Male. p. 92.c. p. 92.

'Male blâme cette conduite de Leon, de lui avoit fait voir

p. 92.b.

& les délices & la foiblesse des villes qu'il passa pour aller à Constantinople ; & d'avoir si fort relevé un homme qui devoit toujours trembler au nom de l'Empereur & devant ses moindres Officiers. Il paroît que cela eut en effet des suites fâcheuses.

L'an de J. C. 473.

Proc.b.Pers.l. 1.c.19.p.57.c.

'Procope met l'isle de Jotabe à mille stades (ou 50 lieues) de la ville d'Aela : il dit qu'elle étoit habitée par des Juifs. ['Elle étoit sur la mer rouge.]

v. Anastase.

ARTICLE XXVII.

Leon déclare le jeune Leon son petit fils Empereur.

Cand.d. p.18. c.

[LEON qui voyoit peut-être déja ou par son âge, ou par ses infirmitez qu'il étoit proche de sa fin,] 'souhaitoit beaucoup de déclarer Zénon son gendre Empereur, & il fit divers efforts pour cela ; mais il ne le put, dit Candide, à cause que ses Sujets ne le voulurent pas souffrir. Il faut peut-être rapporter à cela ce que dit Marcellin, qu'il se fit cette année à Constantinople une sédition dans le Cirque, où beaucoup furent tués par le peuple. Il est certain que l'on haïssoit beaucoup cette nation, célébre par les grands ravages qu'elle avoit faits en divers tems dans l'Empire. 'On l'appelle une race maligne, très-laide & affreuse à voir. On remarque particuliérement de Zénon qu'il étoit très-desagréable & très-mal fait de corps & d'esprit ; '& que ce fut méme ce qui empêcha Leon de l'élever à l'Empire.

Zon. p.429.l. Cedr.p.351.a. Zon. p.42.c.

[Leon ne pouvant donc pas donner la couronne à son gendre, 'la donna à son petit-fils nommé aussi Leon fils d'Ariadne sa fille & de Zénon. 'Il le déclara donc César, '& même 'son Collégue : [ce qui semble marquer le titre d'Auguste.] 'Théophane dit qu'il le fit "Roi, '& lui mit le diadéme.

Consortem Imperii. Βασιλέα.

'On cite des médailles où il est qualifié Auguste avec son ayeul. Goltzius en rapporte une où le jeune Leon est seul avec cette qualité. 'On lui donne aussi dans les loix le titre d'Auguste. 'Leon fit cela cette année 'avant sa mort [qui arriva au mois de Janvier 474. Ainsi ce fut apparemment à la fin de cette année ; d'où vient qu'on n'a pas même marqué combien ils ont regné ensemble.] Goltzius & Onuphre disent néanmoins que le jeune Leon fut déclaré Auguste dès le

c.Cand. p.18. c. Thdr. L. pag. 555.b. Marc. Vict.T. Cand. Thphn.p.102. c. Evag. l.2.c. 17.p.309.a. c. Zon.p.42. Onup. p. 28. Goltz. p 135. d. Cod.J.2.t.7.l. 16.p.190. Cand. Cand. p. 18.c. Goltz. p.265. Onup. p. 128.

L'an de J. C. 470. 4 de Février, ' & qu'il regna un an avec son pere. [Je ne sçai pas d'où cela peut être pris.] Ce jeune Leon avoit alors 15 ou 16 ans, selon la Chronique d'Alexandrie. [Ainsi il faudroit que Zénon eût épousé Ariadne dès le commencement de 458. comme le veut Théophane, & que Leon fût né sur la fin de la même année.] 'Mais Victor de Tunes dit que ce Prince un an après n'étoit qu'un " enfant, & ce qu'il en dit [ne convient point à un Prince de 17 ans.] 'Evagre & Théophane l'appellent même " d'un nom qui marque proprement un enfant qui ne sçait pas encore parler.

Onu.p.128. Chr. Alex. p. 750. Vict.T. puer. Evag.l.2.c.17. Thphn.p.103. b. νήπιον.

'La Vie de Saint Euthyme le nomme aussi " un petit enfant. ' Selon Procope, c'étoit un enfant qui n'avoit que peu de jours.

planè infantem. Constantin. Bol. 20. jan. p. 320. Proc. b. Vand. l.1.c.7.p.194. a.

' Ainsi quoique la Chronique d'Alexandrie s'autorise d'un nommé Nestorien, qu'elle appelle un très-habile Chronologiste qui a écrit jusqu'au tems de ce jeune Leon, [elle ne nous empêchera pas de croire que Zénon n'a épousé Ariadne que vers l'an 468. selon quoi Leon pouvoit avoir quatre ou cinq ans lorsqu'il fut Empereur.] ' Vossius n'a rien trouvé de ce Nestorien que l'endroit dont nous parlons. ' Calvisius a lu dix-sept mois dans la Chronique d'Alexandrie, au lieu de dix-sept ans.

Chr. Al. pag. 750. Voss.hist.G.p. 319. Calv. p. 242.

ARTICLE XXVIII.

Mort de Leon : Des Eglises qu'il a bâties.

L'AN DE JESUS-CHRIST 474. F.

INDIC. XII.

Leo junior Aug. solus Consul.

' LE jeune Leon [non-obstant son bas âge] parut en public, [le premier jour de] cette année en qualité de Consul. 'Leon son ayeul mourut [aussi-tôt] après, dès 'le mois de Janvier de cette douziéme Indiction, après avoir 're-gné seize ans ' & six mois, [' ou plûtôt] dix-sept ans moins quelques jours, puisqu'il avoit été élu le 7 Février 457.

Thph. p. 103. d. Marc. Vict. V. Vict. V. Marc. Casd. Thph p. 103. b. Thdr. L. p. 55?.d.

' On peut trouver les dix-huit ans que lui donnent Zonare & Manassé [en comptant les années 457. & 474. pour deux, quoiqu'il n'ait pas regné onze mois dans l'une, ni un mois dans

Xphr. Chr. Vict. T. Marc. Thph. Evag.l. 2.c.17.p.309.

l'autre.] 'Onuphre & Goltzius diſent qu'il mourut entre le 5 & le 13 de Janvier. ' Il mourut d'une dyſſenterie & d'un flux qui lui cauſoit ' d'extrémes douleurs dans les inteſtins, & dont il ne put être guéri par aucun effort de la Medecine. ' Cette maladie le deſſécha entiérement. Le texte grec de Cedrene eſt fort obſcur en cet endroit : [mais je ne crois pas qu'il ait voulu marquer ce que ſon traducteur lui fait dire, que] ' Leon étoit ſi atténué, que quand il y avoit du feu devant ou derriere lui, on le voyoit au travers de ſon corps. Il mourut à Conſtantinople : ' ſon corps fut mis dans un cercueil de [marbre] verd dans le mauſolée de Conſtantin. ' Il y avoit un an que S. Euthyme étoit mort.

L'an de J. C. 474.

' Nicéphore décrit fort au long une Egliſe ' appellée la Fontaine. Il dit que Leon la fit bâtir dès le commencement de ſon regne ſous le nom de la Sainte Vierge, ' en mémoire d'une apparition où elle lui avoit prédit qu'il ſeroit Empereur, & lui avoit fait guérir un aveugle avec de la boue. ' Cette Egliſe étoit à une ſtade de Conſtantinople près de la porte dorée. ' Il y avoit au milieu une fontaine, où Nicéphore prétend qu'il s'étoit fait beaucoup de miracles ; & il en avoit fait un livre.

' Pour ſa viſion prétendue de la Sainte Vierge, il n'y a rien qui paroiſſe plus fabuleux. ' Juſtinien fit depuis bâtir en ce même lieu une grande Egliſe de la Vierge, ' dont parle Procope, que Nicéphore copie mot à mot.

' On attribue encore à Leon la fondation d'une autre Egliſe de la Sainte Vierge pour y mettre ſa robe miraculeuſe & incorruptible. ' Les nouveaux Grecs parlent fort de cette robe de la Vierge apportée de Paleſtine à Conſtantinople ſous Leon. ' On prétend qu'elle étoit gardée en Paleſtine chez une femme Juive [d'origine] ' qu'on loue comme une vierge pleine de piété. ' Si la choſe s'eſt paſſée comme le rapporte Nicéphore, elle fut enlevée à cette femme par un vol & un ſacrilége. ' Leon fit bâtir exprès une Egliſe ronde dans le quartier ' de Blaquernes, où elle fut miſe dans une ' châſſe d'argent doré que Leon avoit fait faire. ' Zonare dit que cette Egliſe fut appellée pour ce ſujet " la Châſſe ou le ſaint Sépulcre. ' Mais Nicéphore dit que l'Egliſe qui portoit ce nom, " avoit été bâtie par Pulquérie, [tant il ſe faut peu fier à ces nouveaux Grecs.] ' On dit que Dieu fit beaucoup de miracles par cette robe devant & après ſa tranſlation à Conſtantinople. ' On la regardoit comme la force & le rempart de la ville : ' & les Auteurs qui

σορός.

v. Sainte Pulquérie.

a. Thdr. L. p. 568. Manaſſ. p. 60. c. Zon. p. 42. 2. Onu. p. 128. Goltz. p. 266. Thphn. p. 103. b. Manaſſ. p. 60. c. Joel pag. 171. d. Cedr. p. 350. c. d. d. d. Evag. l. 2. c. 17. p. 309. a. Vict. T. Cedr. p. 350. d. Boll. 21. jan. p. 320. §. 113. Nphr. l. 15. c. 26. pag. 628. 630. p. 630. c. p. 628. c. c. 25. pag. 627. 628. p. 626. b. c. c. 26. p. 629. d. p. 630. d. p. 627. 628. p. 630. d. Proc. ædif. l. 1. c. 3. p. 12. a. b. Nphr. l. 15. c. 24. pag. 625. 626. Cedr. p. 350. b. Nphr. l. 15. c. 24. p. 625. c. d. Joel. p. 171. c. Nphr. l. 15. c. 24. p. 625. c. d. d. c. 14. p. 610. b. c. 24. 625. f. Joel. p. 171. c. d. Zon. p. 42. d. Joel. p. 171. Zon. p. 42. d. Nphr. l. 15. c. 24. p. 626. a. Nphr. p. 625. 626.

L'an de J. C. 474.

en parlent, disent qu'elle étoit toujours demeurée sans se gâter. ′On marque qu'elle étoit de laine toute d'une même couleur.

p.626. a.

a. Ioel.p. 171. d.

′On parle d'une autre Eglise bâtie du tems de Leon sous le nom de S. Zacarie.

Joel.p.171. d.

′Leon fit rebâtir quelques endroits des murs de Constantinople, & on remarque qu'il se fit alors une Procession où le peuple chanta quarante fois *Kyrie eleison, &c.*

Cang. de C. l. 4. p. 105. a.

Codin. ori. C. p. 39. c.



ODOACRE ROI D'ITALIE.

ARTICLE I.

Glycére se fait Empereur : Mouvemens des Ostrogots.

L'AN DE JESUS-CHRIST 473.

Leo V. Aug. seul Consul.



[NOUS sommes obligés de mettre trois Empereurs Romains sous le titre d'un Prince Barbare, & d'un Barbare dont on ne connoit pas même le païs ni la nation. Mais ces Empereurs sont Glycére, Népos & Augustule, qu'on peut dire être comme inconnus, ou n'être connus que pour avoir enseveli avec eux l'Empire Romain dans l'Occident.

v. Anthém. §. 10. L'Italie à laquelle cet Empire étoit presque réduit, étoit sans Prince depuis qu'Olybre, qui l'avoit usurpé sur Anthéme, " étoit mort trois mois aprés lui, le 23 Octobre 472. Glycére, dont l'Histoire ne nous a rien appris jusqu'ici, crut pouvoir remplir cette place vacante, sans être effrayé par le sort de ses six prédécesseurs, qui n'étoient montés sur le trône que pour en descendre presque aussi-tôt.]

Onu.ap.p.57. Casd. Marc. Av.p.211.6. Marc. Jorn.r. Got. c. 45. p. 654.e. Buch. belg. p. 550.§.1. Thph. p. 102. d. §. 16. ' Il prit donc le titre d'Auguste à Ravenne le 5 Mars de l'an 473. poussé à cela par [le Patrice] " Gondibal ' mais plûtôt par témérité & par usurpation, que par élection. ' N'ayant point eu l'agrément de Leon qui regnoit encore en Orient, il se contenta, dit-on, d'avoir pour lui le consentement de toute l'armée. On écrit qu'il étoit auparavant Comte des Domestiques. ' Théophane dit qu'il avoit quelque mérite.

Jorn.r.Got.c. 56. pag.694. 695.reg.c.47. p.654.655. ' Dans le peu de tems qu'il tint l'Empire, les Ostrogots qui étoient dans la Pannonie, se lassant de demeurer en repos, ré-

L'an de J. C. 473. ſolurent ſans autre raiſon, ſi nous en croyons Jornande, de troubler le repos des autres. Les deux freres Théodemir & Videmir qui les gouvernoient, tirerent au ſort pour voir où ils porteroient la guerre, & convinrent que Théodemir attaqueroit l'Empire d'Orient, & Videmir l'Italie. Celui-ci ſe mit auſſi-tôt en marche. Mais étant entré en Italie, il y mourut,
regnum. laiſſant " ſes troupes à ſon fils qui portoit le même nom que lui. Jornande ajoute que Glycére fit divers préſens au jeune Videmir pour le porter à ſe retirer d'Italie. Il en ſortit donc, & s'en alla dans les Gaules ſe joindre à ceux de ſa nation qui y demeuroient, & qu'on appelloit Viſigots. Ainſi ils peuplerent, & conquirent même avec eux, dit Jornande, l'Eſpagne & les Gaules. Cet Hiſtorien Got prétend que ce fut Glycére qui les porta à s'aller joindre aux Viſigots, & qu'il donna divers ordres pour cela. [Mais eſt-il probable qu'il ait voulu fortifier les Viſigots par ce nouveau renfort, dans le tems qu'ils
v. §. étoient ennemis de l'Empire. Ils accorderent peut-être " une tréve vers ce tems-ci, mais cela ne changeoit rien à leur diſ-
v. §. poſition, comme " on le vit bien-tôt après. " Il y a encore d'au-
Note 1. tres raiſons pour croire qu'il faudroit mettre cet événement ſous Sévére & ſous Majorien, plûtôt que du tems de Glycére.] ' Théodemir mourut auſſi dès qu'il fut entré ſur les terres de reg. c. 47. p.
v. ſon titre. de l'Empire d'Orient, & eut pour ſucceſſeur " le grand Théodoric ſon fils. 655.

[C'eſt peut-être ce mouvement des Gots que Saint Séverin avoit prédit. Car comme les Ruges dont le païs étoit dans
v. Marcien. §. 9. la baſſe Autriche vis-à-vis de Vienne ou un peu au deſſus, " & près de celui des Gots,] ' ſe trouvoient fort incommodés de Boll. 8. jan. p. ce voiſinage, Flaccitée leur Roi demanda paſſage aux Prin- 487. §. 12. ces des Gots pour aller en Italie, [eſpérant ſans doute que l'Empereur le recevroit dans ſes troupes.] Les Gots lui refuſerent le paſſage; & ſur cela Flaccitée crut qu'ils vouloient le traiter en ennemi. Il eut recours à Saint Séverin [qui prêchoit alors la pénitence dans la Norique:] & ce Saint l'aſſura qu'il n'avoit rien à craindre du côté des Gots, que ces peuples s'en iroient bien-tôt, & le laiſſeroient dans une paix & une liberté entiere. Il ſemble qu'on peut rapporter encore au paſſage de Videmir en Italie le ſiége de Tiburne ' alors métropole §. 29. n. e. |
v. S. Séverin de la Norique, qu'on croit être celle " qu'on appelle aujour- Baud. p. 267 d'hui Villach ſur le Dra dans la haute Carinthie. ' Elle fut aſſié- Boll. p. 491. §. 25. gée par les Gots, & ſe racheta avec peine, en donnant en-

tr'autres choses ce que les habitans avoient ramassé de la dixme de leurs biens, mais qu'ils ne s'étoient pas assez hâtés de donner aux pauvres. L'an de J. C. 473.

[Saint Epiphane de Pavie étoit alors fort célébre par sa pié- té.] 'Glycére eut beaucoup de considération pour lui, & lui accorda diverses graces qu'il lui demandoit pour d'autres. Il pardonna même en sa faveur à des personnes de son diocèse qui avoient offensé sa mere: [de quoi nous ne trouvons point d'éclaircissement.]

Enn. Epi. p. 381.

ARTICLE II.

Népos est fait Empereur, & fait Glycére Evêque.

Pasc. p. 324. 461.473.&c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 474. F.

Leo " junior Aug. seul Consul. v. Leon.§

[GLYCERE ne garda pas long-tems l'Empire qu'il avoit usurpé.] "Leon Empereur d'Orient éleva à cette dignité Népos fils de Népotien, 'peut-être celui qu'on a vû commander en Espagne les armées des Gots, [ou plûtôt de] 'celui qui étoit Général d'armée dans la Dalmatie en 471. comme on l'apprend d'une loi, 'ou néanmoins M. Valois paroît avoir lû Népos, & il l'entend de celui qui fut Empereur. 'Théophane donne à celui-ci même le nom de Népotien, & il dit qu'il étoit de Dalmatie. 'Sa mere étoit sœur du Patrice Marcellin, ["qui s'étoit rendu Souverain de cette province.] 'Leon lui fit même épouser sa niéce [d'alliance,] 'parente & niéce de Vérine sa femme.

Jorn.reg.not. 46.p.654.c. Buch.l.2.c.10 §.2.p.553. Cod.J.8.t.61. l.5.p.632. Val.r.fr.p.223 Thph. p. 102. d. Marc. Jorn. r.Got.c.45. p. 679. Jor.reg.p.654 c.

'Il le fit donc déclarer Empereur par un de ses Officiers nommé Domitien, dans la ville de Ravenne. [Et cela se fit sans doute avant qu'on sçût en Italie la mort de Leon qui arriva au mois de Janvier 474. Aussi on ne peut le mettre plus tard qu'au mois de Février 474. 'On peut même le mettre dès le mois d'Août 473.] si on veut s'arrêter à Théophane qui ne donne que cinq mois à Glycére. 'Népos avoit aussi le nom de Jule qui se lit sur les médailles, [afin qu'Auguste qui devoit terminer l'Empire d'Occident, fût aussi successeur d'un Jule.] Saint Sidoine le qualifie un Prince parfait soit pour les armes, soit pour les mœurs.

Malc.p.94.b.| not.p. 210. Jor.reg.p.654 c. Thph.p.122.d Sid.l.5.ep.16. p.146. Bir.p.553.

Népos

L'an de J. C. 474.

'Népos étant ainsi établi Empereur par les voyes légitimes, travailla à en chasser Glycére comme un usurpateur, ' & l'en chassa effectivement. 'Car l'ayant [a] surpris dans le Port de Rome, & l'ayant 'obligé de quitter l'Empire avant qu'il en pût sortir, 'il lui fit couper les cheveux, & le fit ordonner Evêque 'au même lieu pour l'Eglise de Salone 'en Dalmatie. 'Il se fit ensuite proclamer Empereur [tout de nouveau] le 24 de Juin à Rome, lorsque Zénon regnoit déja à Constantinople [avec le jeune Leon son fils.] Ainsi Glycére regna [non pas] cinq ans, comme porte [1] le Texte d'Evagre, 'mais seulement un an & un peu plus. [Marcellin dit qu'il fut fait Evêque, & qu'il mourut ; voulant ce semble marquer qu'il mourut bien-tost après.] 'Photius selon l'ordre naturel de ses paroles, dit sur l'autorité de Malc Historien de ce tems-ci, qu'il fit mourir Népos par les embuches qu'il lui dressa. [Je ne sçai s'il ne voudroit point dire au contraire que Népos le fit mourir.]

a. superveniens.

'Sidoine en congratulant Castalius Innocentius Audax que Népos avoit fait Préfet de Rome, fait un grand éloge de ce regne. » Où sont maintenant, dit-il, où sont cachés ces gens » qui s'applaudissoient d'avoir entassé richesses sur richesses & » amassé de si grands trésors, [& de si longue main] que l'argent en devenoit noir? Où sont ceux qui s'élevoient superbement au dessus des plus jeunes par le seul privilége de » leur âge? Où sont ceux dont on on ne peut mieux connoître l'extraction que par les haines qu'ils entretiennent. Dès » que la vertu a eu lieu, & qu'on a commencé à ne pas estimer les personnes au poids de l'or, mais par le mérite, on a » vû demeurer [dans l'obscurité] ces orgueilleux qui s'imaginoient que l'éclat seul de leur or devoit les faire beaucoup » paroitre, & qui aussi esclaves des vices que des richesses, » veulent imputer à la vanité l'élevation des autres, & ne veulent pas qu'on taxe d'avarice leur enrichissement. C'est avec » justice qu'un juste Prince néglige & laisse dans la poussiere » des hommes qui ne sont rien par eux-mêmes, qui n'ont rien » de grand que leurs biens, & qui avec un ample patrimoine » n'ont qu'un esprit très médiocre.

Jor.reg.p.654 c. | c. & alii. | Anm. p. 477. a. | Cau. app. p. 57. | Phot c. 78. p. [illegible] Jor reg. p.654.c. | Marc. Jorn. r. Got.p.679. | Jor.reg.p.654 c. [illegible] | [illegible] b. | [illegible] | d Anm. p.477 d. | Evag.l.2.c.16. p.[illegible] | Jorn.r.Got.p. 679. | Phot.c.118. p. 272. | Sid.l.8.ep.7.p. 224. [illegible] 86. 87.ep.7.p.224 225.

1. 'M. Valois croit qu'il y faut ôter μετά.

Evag.l.2. p.74. c.

L'an de J. C. 474.

ARTICLE III.

Euric fait la guerre à l'Empire, surtout à l'Auvergne qui est defendue par Ecdice.

v. Anthéme §.8

EURIC Roi des Visigots ' avoit entrepris dès le tems d'Anthéme de faire la guerre à l'Empire pour se rendre maître de toutes les Gaules.] ' Cette guerre avoit été interrompue [vers l'an 472.] par quelque espece de tréve, [ménagée peut-être par] un Avit cousin de Sidoine, qui le prie dans une Lettre de faire quelque accord avec les Romains & les Gots. ' Mais lorsque Népos vint à l'Empire, les Gots recommencerent la guerre, espérant qu'avant que ce nouveau Prince fût en état de se défendre, ils auroient chassé les Romains de ce qu'ils tenoient encore dans les Gaules.

Sid.l.5.ep.12. p.142. 9.ep.3. p.253.

l 3.ep.1.p.62. 63. Enn. v. Ep. p. 381.

Ils n'y tenoient déja plus dans la premiere Aquitaine [en 472.] que l'Auvergne & le Berri; [& il semble que le Berri soit tombé bien-tôt après sous leur puissance.] ' Car Sidoine dit [en 474. comme nous croyons] qu'il n'y avoit plus que l'Auvergne qui les empêchât d'être maîtres de tout ce qui est entre l'Ocean, le Rhóne & la Loire, ' tout le reste leur étant déja soumis. ' C'est-pourquoi ils haïssoient extrémement les Auvergnats: & lorsqu'ils faisoient quelque expédition contre l'Empire, ils les attaquoient toujours les premiers.

p. 172. p.171.|3.ep.2. p. 63.

' Ceux-ci de leur côté se défendoient avec beaucoup de courage, sans avoir [souvent aucun secours de dehors.] Les Bourgeois y faisoient les fonctions de soldats & de Capitaines: & quoiqu'ils ne fussent qu'un peuple contre une nation entiere [toute belliqueuse,] ils arrêtoient leurs armes & leurs progrès, & craignoient quelquefois moins enfermés dans leur ville, que les Gots qui les assiégeoient ne les craignoient dans leur camp. ' Plûtôt que de se rendre, ils souffrirent le fer, le feu, la peste, le manquement de vivres & de toutes choses, & se reduisirent à aller chercher pour vivre des herbes sur les murailles, en danger d'en prendre souvent de venimeuses pour de bonnes. ' On y voyoit les campagnes couvertes des ossemens des morts, & les maisons de la ville [de Clermont] abbattues, ou à demi consumées [1] par le feu, ' les murailles de la ville presque ruinées.

ep.7.p.185. p.185.186. l 3.ep.2.p. 63. ibid. 3.p.65. l. 7.ep.11.p.172, 196.

1. On ne dit point comment; car les Gots avoient-ils des machines pour lancer du feu? ou cela se pourroit-il entendre des Fauxbourgs?

L'an de J. C. 474. ʹ Elle étoit gouvernée & défendue par [2] Ecdice [beau-frere de Saint Sidoine qui en étoit Evêque, & beau-fils de l'Empereur Avite qui y soutint long-tems la guerre contre les Visigots. ʹIl se trouva une fois absent lorsque les Gots vinrent avec une armée mettre le siége devant Clermont, mais dès qu'il sçut que la ville étoit assiégée, il y accourut; & quoiqu'il n'eût avec lui que 18. chevaux, il passa au travers des Gots, qui effrayés de sa hardiesse, & tremblant à son nom, n'oserent s'opposer à son passage. ʹ Ils se retirerent même aussi tôt sur une hauteur escarpée pour y être en sureté. Il les y suivit, & leur tua plusieurs de ceux qui soutenoient la queue de leur armée, & puis entra dans la ville avec tous ses 18. hommes. Il y fit ensuite à ses dépens un corps d'armée, avec lequel courant même sur les ennemis, & leur tuant beaucoup de monde, il les obligea enfin à se retirer. [Ce ne fut pas la premiere occasion où Ecdice fit paroître son courage. Il faut qu'il se soit extrémement signalé dès le tems d'Anthéme,] ʹ puisque ce Prince pour reconnoître sa valeur, lui promit plusieurs fois le titre de Patrice, que Jule Népos lui donna [en 475.] ʹIl le fit apparemment Général des armées des Gaules.

Jorn. r. Got. c. 45. 2. p. 679. Sid. l. 3. ep. 3. p. 65. 66. Gr. T. l. 2. c. 24. p. 284 c. l. 5. ep. 18. p. 146. Jorn. r. Got. c. 45. p. 679.

v. §. [ʹ Comme Ecdice étoit fort ami des Rois de Bourgogne, qui d'ailleurs faisoient profession d'être alliés de l'Empire,] ils prirent la protection de l'Auvergne, & y envoyerent de leurs troupes, qui avoient recours à Sidoine pour leur subsistance. ʹMais le plus ferme appui que les Auvergnats crussent avoir dans leur foiblesse, étoit Dieu même à qui ils avoient recours par la priere. Et ce fut pour cela qu'ils reçûrent celles des Rogations que Saint Mamert avoit établies depuis peu à Vienne. Car leurs murailles n'étoient gueres en état de les défendre.

l. 3. ep. 3. p. 68. Car. 12. p. 368. 69. l. 7. ep. 1. p. 72.

ʹIls n'étoient pas d'ailleurs en trop bonne intelligence avec les Bourguignons, ʹ ni entr'eux-mêmes, se faisant autant de mal par leurs divisions, qu'ils en avoient reçu de l'armée des Visigots. Ils ne songeoient point à rétablir leurs murailles; & même une partie des habitans avoit abandonné la ville. Mais Constance qu'on croit être celui qui écrivit depuis la Vie de Saint Germain d'Auxerre, y étant venu de Lyon durant l'hyver, y réunit les esprits, & les encouragea à se fortifier & à se défendre, si on venoit encore les attaquer.

ep. 10. p. 198. l. 3. ep. 4. p. 68. l. 3. ep. 2. p. 63. 64.

ʹIl paroît en effet que les Gots les attaquerent de nouveau ep. 7. p. 72.

2. Jornande dit Dece fils d'Avite. V. Avite.

en 474. & ne se retirerent que lorsque l'hyver les y contrai- L'an de J. C. 474.
l.5.ep.16.p. 147. gnit : ' en sorte qu'on croyoit qu'ils reviendroient bien-tôt assié-
l.3.ep.7.p.72. ger la ville ; ' & on étoit toujours obligé de faire garde malgré
la rigueur de la saison. [Mais on fit la paix en 475. comme
l.5.ep.6.p.154 nous verrons bien-tôt.] ' Sidoine parle dans une Lettre de la
peur que l'Auvergne avoit eue durant l'été [d'être attaquée
l.6.ep.6.p.162 par les Gots :] ' & dans une autre il marque qu'ils s'étoient
l.5.ep.12.p. 142. retirés. ' Ceux du pays même qui se trouvoient engagés parmi les Gots, étoient contraints de venir faire la guerre à leur patrie.

p. 142. ' Cette guerre contre l'Auvergne fut entrecoupée par quel-
l. 6. ep. 12. p. 168. 170. Gr.T.l.2.c.24 p. 284. que espece de tréve. ' Les ravages des Gots qui avoient brulé les bleds, avoient mis la famine dans les Gaules. Dieu y pourvut par la charité de Saint Patient Evêque de Lyon. Ce Saint envoya de toutes parts une grande quantité de bled qu'il faisoit distribuer gratuitement. Sidoine l'en remercia au nom de
Gr.T. p. 284. b. l'Auvergne. ' On prétend que durant cette famine, Ecdice nourrit aussi plus de quatre mille personnes, comme on le peut voir dans Saint Grégoire de Tours qui le raconte plus amplement, [& l'histoire en est édifiante.] Cet homme si illustre
Sid.l.5.ep.16. p.147. en toutes manieres ' avoit dans son grand courage beaucoup de modestie & de pudeur.

[C'est sans doute au tems où les Gots faisoient tant d'efforts pour se rendre maîtres de l'Auvergne, qu'il faut rapporter ce que dit Sidoine, qu'un Evêque qui passoit de Provence en Bretagne, fut obligé de s'arrêter deux mois ou plus à Clermont, en attendant que la tempête formée par les nations soulevées l'une contre l'autre, commençât à s'appaiser.

ARTICLE IV.

Népos envoye Licinien demander la paix à Euric.

Enn.v. Epi. p. 381. ' SI Euric s'obstinoit à vouloir emporter sur les Romains ce qui leur restoit dans les Gaules, Népos ne croyoit pas devoir témoigner moins de fermeté pour s'opposer à cette usurpation, & pour défendre ce que Dieu lui avoit mis entre les mains. Ainsi comme chacun demeuroit ferme de son coté, & regardoit comme une honte de céder à l'autre, la division & la guerre ne cessoient point. Enfin néanmoins Népos [qui se

L'an de J. C. 474. sentoit peut-être trop foible pour soutenir cette guerre,] se porta tout d'un coup à vouloir faire la paix, espérant de pouvoir conserver plus aisément les Gaules par un accord, que par les armes.

' Il envoya dans les Gaules sur la fin de cette année 474. (Sid.l.3.ep.7.p.72.) le Questeur Licinien ' pour porter à Ecdice le brevet de la dignité de Patrice, (l.5.ep.16.p.145.) ' & pour traiter quelque accord avec les Gots. (l.3.ep.7.p.72.) [Car il y a apparence qu'il fut l'un & l'autre dans le même voyage : & je ne vois rien qui oblige à dire le contraire, ' quoique le P. Sirmond l'ait crû. (not.p.62.) ' Saint Sidoine parle fort avantageusement de ce Licinien. (ep.7.p.72.) ' Il paroît qu'il y eut plusieurs négociations & plusieurs voyages pour le traité de paix. (l.7.ep.6.7.p.184.186. not.p.73.) Les Evêques de Provence y eurent part, surtout Leonce d'Arles, Fauste de Riez, Grec de Marseille, & Basile qu'on croit avoir été Evêque d'Aix. ' On leur faisoit part de ce qui se traitoit, ils en déliberoient même, & tenoient des assemblées pour l'examiner. (ep.7.p.186.)

' C'est sur cela que Saint Sidoine écrivit à Basile pour lui recommander qu'on prît soin des intérêts de la Religion, (ep.6.p.184.) & qu'il fût permis par le traité aux Catholiques soumis aux Gots d'ordonner des Evêques dans les Eglises vacantes. Car Euric étoit fort ennemi des Catholiques, & ne vouloit point qu'on ordonnât d'Evêques à la place de ceux qui mouroient : de sorte que la plûpart des Eglises n'en avoient point. Saint Sidoine en nomma neuf, entr'autres celle de Rhodez, ' qui n'en avoit point encore à cause de la rigueur du tems, (l.4.ep.15.p.119.) [& de la persécution,] lorsqu'il promettoit d'aller consacrer une Eglise dans ce diocèse. [Il n'eût pas sans doute osé y aller, s'il n'eût été alors ou ami, ou Sujet des Visigots : D'où l'on peut juger que si l'on demanda à Euric la liberté des élections, on ne la put pas obtenir.] ' Rurice fut fait Evêque de Limoges (Faust.ep.8.) en même tems que ' Fauste revint à Riez d'où il avoit été banni (B.P.t.3.p.376.c.d.) [par Euric, à ce qu'on croit, "& ainsi après l'an 480. (v. Fauste.) Il y a donc bien de l'apparence que Fauste fut rappellé en 484. lorsqu'Alaric eut succédé à Euric son pere;] ' & que l'Eglise de Limoges qui étoit vacante en 474. n'eut point d'Evêque que dix ans après. (Sid.l.7.ep.6.p.183.)

' Saint Sidoine qui prenoit tant de part à l'intérêt commun de l'Eglise, ne put manquer d'être fort touché d'apprendre (ep.7.p.185.) qu'on parloit de soumettre la sienne aux Gots en leur abandonnant l'Auvergne, pour s'assurer les autres pays. ' Il en parle (p.185.186.)

comme d'une chose qu'il ne sçavoit encore que par le bruit public, & dont néanmoins il se tenoit trop assuré. Il en écrivit une Lettre pleine de douleur à Grec Evêque de Marseille pour le conjurer de faire ôter de l'accord un article si honteux ; lui représentant que les Auvergnats après avoir resisté si généreusement aux Gots, seroient traités d'eux non en esclaves, mais en criminels ; que cependant ce n'étoit pas là ce qu'ils avoient mérité par tant de services qu'ils avoient rendus à l'Etat, prêts de souffrir encore la faim & la soif, & toutes les incommoditez de la guerre & d'un siége, plûtôt que d'être séparés de l'Empire. ' Il finit en priant que s'il n'y avoit point d'autre reméde, au moins on obtînt que les habitans de l'Auvergne eussent permission de se retirer ; & qu'on leur assignât quelque lieu dans l'Empire pour y demeurer. ' Il dit que par ces accords honteux où l'on accordoit toujours quelque chose aux ennemis, la Provence qui étoit autrefois la premiere province des Gaules, étoit alors la derniere de l'Empire, les Romains ne possédant plus rien au-delà. [Car je crois qu'il ne faut point chercher d'autre sens à cet endroit.]

L'an de J. C. 475.

p. 187.

p. 186.

ARTICLE V.

Euric accorde la paix à Saint Epiphane : De Leon Ministre de ce Prince.

L'AN DE JESUS-CHRIST 475. E.

' *Zeno Aug. II. seul Consul.*

Pasc. p. 324. 372. | Marc. | Onu. Vict. T. Pasc p. 461. 581. Casd. | Mar. Av. Buch. cyc. p. 61. l. 4. ep. 5. p. 93.

[JE ne sçai pourquoi] ' divers fastes grecs & latins marquent qu'il n'y eut point de Consuls en 475. ' Ceux qu'on a ajoutés à Victorius sont encore plus brouillés que tous les autres.

' Le voyage de Licinien dans les Gaules n'eut pas apparemment un heureux succès. 1 [Il ne put conclure le traité avec les Gots, ou au moins ne le conclut point tout seul.]

Sid. n. p. 38. En. v. Epi. p. 262. Sid. n. p. 39.

1. ' Le P. Sirmond croit que S. Epiphane fut envoyé le premier, & conclut un traité, mais qu'Euric rompit aussi-tôt. [' Cela convient-il avec ce qu'Ennode dit de ce traité ?] Il marque même assez clairement qu'on avoit déja tenté un traité *actionem penè conclamatam &c.* ' Si Licinien est venu dès 474. comme le P. Sirmond paroit le reconnoitre, [Népos auroit-il eu le tems de faire déja un autre traité ?]

L'an de J. C. 475. 'Il s'y rencontroit de si grandes difficultez, qu'on en perdoit presque l'espérance. Sur cela Népos y envoya S. Epiphane de Pavie, & ce Saint assisté de la grace de Dieu qui résidoit dans son cœur & qui parloit par sa bouche, obligea Euric de confesser que ses paroles le désarmoient, & qu'il consentoit à la paix. Enn. v. Epi. 382. p.381. 385.

On ne marque point quels étoient les articles du traité qu'il avoit conclu. Mais il y a bien de l'apparence qu'il ne put pas obtenir, comme nous avons vû, la liberté d'ordonner des Evêques, ni s'exemter d'abandonner l'Auvergne. 'Car ce païs tomba entre les mains d'Euric du tems de Népos. Ecdice qui l'avoit si long-tems défendu, voyant qu'il falloit céder, se retira hors du païs en des lieux forts [& peut-être chez les Rois de Bourgogne ;] d'où Népos le manda pour le venir trouver en Italie, envoyant au lieu de lui Oreste dans les Gaules en qualité de Général : [ce qui nous a fait juger qu'Ecdice avoit avant lui cette qualité. Jorn.r.Got c 45.p.679.

'Leon Ministre d'Euric qui honoroit beaucoup S. Epiphane, & qui avoit répandu l'estime de sa piété dans la ville de Toulouse avant qu'il y arrivât, [contribua sans doute à lui faire obtenir la paix :] ' & il témoigna ouvertement approuver le discours par lequel le Saint l'obtint. 'Ce Leon étoit une personne célébre pour son éloquence, 'qui parloit & écrivoit fort bien, qui avoit une grande connoissance de toutes les sciences & de toutes sortes de choses, 'particuliérement du droit & des loix, ' qui excelloit même pour la poësie, & en toutes sortes de vers, qui "avoit beaucoup d'adresse & de prudence. 'C'est pourquoi Euric s'en servoit pour écrire à toutes les nations étrangeres, pour dresser ses loix & dans toutes les occasions où il falloit parler ou écrire. 'Il vouloit même avoir son conseil, & l'employoit dans les affaires les plus importantes & les plus secrétes. 'Sidoine lui donne un "titre qui ne marque pas qu'il fût dans les premieres dignités. [Mais c'étoit peut-être avant qu'il fût Ministre d'Euric.] 'Il étoit descendu de Fronton dont le nom est célébre entre les plus éloquens hommes de l'antiquité : [c'est-à-dire sans doute de "Cornelius Fronto, qui avoit enseigné l'éloquence à M. Auréle, & quelque chose encore de plus important.]

Enn. v. Epi. p. 483. p. 382. p.383. Sid.l.4. ep. 22. p.119. l. 8. ep. 3. p.215. Car. 21. pag. 412. [...]atus. pag.412. 413. l.9. ep. 15. 13. p.273. Car. 9. p.361. l.8. ep.3. pag. 215. l.4.ep.22.pag. 119. Enn. p 383. Vir specta-bilis. Sid. car. 14. p. 371. l. 2. ep. 3. p. 215. v. T. Antonin. §. 15.

'Il paroit qu'au milieu d'une Cour toute Arienne, il faisoit profession de la foi Catholique. 'Aussi il reçut S. Epiphane avec une extréme joie. 'S. Sidoine le loue aussi beaucoup des p. 216. Enn.v. Epi. p 483. Sid.l.8. ep.3.p. 214.

p. 216. bons offices qu'il en avoit reçus ' & fait un grand éloge de lui, L'an de J.
en lui envoyant la Vie d'Apollone de Tyanes, que Leon lui C. 475.
l. 4. ep. 22. p. avoit demandée. ' Leon lui conseilloit de s'appliquer à écrire
118.120. l'Histoire. S. Sidoine l'exhorte à le faire lui-même, lui montrant que personne n'en étoit effectivement plus capable.

[Comme il est bien difficile de conserver la pureté de sa
Gr.T.gl. M.c. conscience au milieu de la corruption d'une Cour,] ' S. Gré-
92. pag. 208. goire de Tours rapporte une chose qui ne lui est pas avanta-
209. geuse : sçavoir, qu'Alaric [fils d'Euric] se plaignant de ce que l'Eglise de Narbonne ôtoit une belle vûe à son palais, Leon qui étoit son conseiller [aussi bien que de son pere,] lui dit qu'il n'y avoit qu'à faire abaisser cette Eglise. [Le Roi l'ayant agréé,] Leon même envoya aussi-tôt querir des ouvriers, & fit effectivement abaisser l'Eglise ; mais il en fut bientôt puni en perdant les yeux. [Et peut-être que Dieu punit ainsi sa faute, afin qu'il la reconnût, & en obtînt le pardon.]

h. fr. l. 2. c. 20. ' Euric donna pour Gouverneur à l'Auvergne & à six autres
p. 282. b. " Diocèses un nommé Victorius que Grégoire de Tours quali- civitates.
fie Duc, selon la coutume qui s'établit peu à peu en France, d'appeller Ducs ceux qui gouvernoient plusieurs Diocèses, & Comtes ceux qui n'en gouvernoient qu'un seul sous les Ducs. Sidoine l'appelle Comte, [soit que cette distinction ne fût pas encore établie de son tems, & qu'il suivît l'usage des Romains qui ne connoissoient gueres de Ducs en ce tems-là ;] soit que
Gr. T. p. 282. Victorius ne commandât alors qu'à l'Auvergne. ' Car S. Gré-
b. goire ne le fait Duc qu'en la 14 année d'Euric, [qui seroit en
Sid. l. 7 ep. 17. 479. ou 480.] ' S. Sidoine appelle ce Victorius son fils, [ce qui
p. 207. p. 207. 208. marque qu'il étoit Catholique.] Il loue beaucoup sa piété. S.
Gr. T. p. 282. Grégoire de Tours marque aussi quelques Eglises qu'il avoit
b. bâties. Mais il le dépeint comme un homme injuste, violent & déréglé dans ses mœurs, ce qui le contraignit de quitter l'Auvergne au bout de neuf ans, & de s'enfuir à Rome, où l'hor-
Gl. C. c. 33. p. reur de ses crimes le fit lapider par le peuple. ' Il fut obligé par
405. un miracle de rendre respect au tombeau " de S. Amable Prê- v. S. Sidoine.
tre de Riom.



ARTICLE

L'an de J. C. 475.

ARTICLE VI.

Oreste chasse Népos : Fait Augustule son fils Empereur.

[NEPOS jouit peu de la paix qu'il avoit faite avec les Gots.] ' Oreste qu'il envoya, comme nous avons dit, dans les Gaules, étoit par sa naissance Romain [& Sujet de l'Empire.] ' Il demeuroit dans la Pannonie : & cette province ayant été cédée aux Huns [l'an 430.] ' il se mit au service d'Attila qui le fit son Secrétaire, ' & l'envoya plusieurs fois en ambassade à Constantinople vers 448. & 449. ' Son pere nommé Tatule, étoit aussi à la Cour d'Attila. Oreste avoit épousé la fille du Comte Romule, que Valentinien envoya en ambassade à Attila [vers 449.] ' Il en eut un fils nommé aussi Romule, ' & comme on le voit par les médailles, Romulus Augustus. ' Malc l'appelle aussi Auguste. ' Presque tous les autres le nomment Augustule. ' Et on prétend qu'on lui donna ce nom au lieu de celui d'Auguste, à cause qu'il étoit encore fort jeune, quand il fut fait Empereur, comme on le va voir, ' ou par dérision.

' Procope dit qu'Oreste étoit un homme d'esprit & intelligent. [Ayant quitté les Huns] ' il se poussa si bien, qu'il arriva jusqu'à la dignité de Patrice. Népos lui donna, comme nous avons dit, la charge de Général des armées des Gaules. Il partit donc de Rome avec quelques troupes comme pour aller à Ravenne déposséder Népos de l'Empire. ' Népos qui étoit alors à Ravenne, ayant appris l'approche & la révolte d'Oreste, monta sur mer & s'enfuit à Salone ' en Dalmatie, ' où Glycére, à qui il avoit ôté l'Empire, étoit alors Evêque. ' On marque que Népos fut chassé le 28 d'Août.

[Nous marquerons dans la suite ce qu'il devint.] Le Sénat de Rome eut part à son expulsion, ' puisque Zénon lui en fit depuis des reproches. ' Oreste maître de l'Empire, le donna (sans qu'on en dise la raison) à son fils Auguste ou Augustule, ' qu'il fit proclamer Empereur à Ravenne le 29 d'Octobre. Il prenoit deux fois le nom d'Auguste ; & comme sa qualité & comme son nom propre auquel il joignoit celui de Romule, ' afin qu'on remarquât d'autant plus que la Monarchie Romaine commencée par un Auguste, finissoit aussi par un Auguste, & que la ville de Rome fondée par Romulus perdoit sa liber-

Jorn. r. Got. c. 45. p. 679.
Prisc. p. 37. b.
p. 49. c. Am. an. V. p. 477. c.
Prisc. p. 37. b. | 71. c.
p. 57. a.
p. 66. a.
Am. an. V. p. 477. b.
n. p. 440.
Malc. leg. pag. 93. c.
Evag. l. 2. c. 16. p. 308. d.
Proc. b. Got. l. 1. c. 1. p. 308. a.
Am. p. 440.
Bar. 475. §. 2.
Proc. b. Got. l. 1. c. 1. p. 308. a.
Am. p. 477.
Jorn. r. Got. c. 45 p. 679.
16. Onu. ap. p. 57.
Val. r. fr. pag. 227. Am. p. 477. a.
Onu. Casd.
Jorn. r. Got. c. 45. p. 679.
Onuph. p. 57.
Malc. p. 94. a.
Marc. Casd. | Am.
Jorn. r. Got. c. 45 pag. 679. | Onu.
Byssam. p. 81.
Bar. 475. §. 2. |
Jorn. r. Got. c. 46. p. 680.
Evag. l. 2. c. 16. p. 308. d.

té sous un Romulus, avec le titre de maîtresse du monde [pour L'an de J. C. 475.
Am. p. 477. b. être l'esclave des Barbares.] On loue la beauté de ce Prince : [& c'est l'unique, mais pitoyable éloge qu'on donne au dernier des Empereurs.] Proc. p. 308. a. ' Il étoit fort jeune, comme nous avons dit, & même l'anonyme que M. Valois nous a donné [1] en parle comme d'un enfant. [J'ai peur aussi que ce ne soit trop exaggérer sa jeunesse.]

Proc. p. 308. a. ' Comme son âge ne lui permettoit pas encore de gouverner, Oreste son pere conduisoit les affaires, [sans qu'il paroisse avoir pris d'autre titre que celui de Patrice qu'il avoit dès auparavant.] Il suivoit beaucoup les conseils de Pirmene Prêtre Italien, ensorte que ce Prêtre passoit comme son pere [& son Directeur.] Aussi [2] c'étoit un génie éminent, & il avoit beaucoup de qualitez qui le faisoient respecter. [Mais s'il avoit autant de vertu, quel conseil pouvoit-il donner à un usurpateur & à un rebelle ?]

ARTICLE VII.

Odoacre se souleve contre Oreste : Quel il étoit.

L'AN DE JESUS-CHRIST 476. D'ODOACRE 1. D. C.

Pasc. 324. 46. 473. &c. ' *Basiliscus* " *& Armatus Consuls.* v. Zénon. § 5.

BASILISQUE ayant usurpé l'Empire d'Orient sur Zénon à la fin de l'an 475.] Conc. t. 4. p. 1074. c. ' Augustule au commencement de celle-ci lui députa " le Patrice Latin avec un nommé Maduse : v. Acace de C. & c'est l'unique chose que nous sçachions de son regne, dont on vit presque en même tems le commencement & la fin. Proc. G. l. 1. c. 1. p. 308. b. [Presque] ' toute la Milice Romaine consistoit alors en diverses troupes d'Alains, de Squires & d'autres Barbares que l'on comprenoit [quelquefois] sous le nom de Gots, & que les Romains appelloient " les Alliés. *fœderati.* Ces Barbares se fortifiant toujours, & les troupes Romaines s'affoiblissant à proportion, enfin ils devinrent absolument les maîtres : & les Empereurs étoient contraints de leur accorder bien des choses, parce qu'ils n'osoient les leur refuser. Ils en vinrent donc à cette insolence de prétendre que toutes les terres de l'Italie leur devoient appartenir ; & ils vouloient obliger Oreste à leur en don-

1. *Ejus infantiæ misertus.*
2. *Nobilis & totius autoritatis vir.*

L'an de J. C. 476. ner au moins le tiers. Oreste le refusa absolument, & sur cela ils se souleverent, & prirent pour Chef l'un d'eux nommé Odoacre, qui promit de leur donner ce qu'Oreste leur refusoit. Voilà comment Procope rapporte l'élevation d'Odoacre.

Otachar, Odobagar, &c.

'On donne "plusieurs noms à ce Prince. 'Il paroît qu'il étoit de quelques-unes des nations barbares qui habitoient vers le Danube & la Norique. 'Théophane dit qu'il étoit Got. Marcellin le ' qualifie Roi des Gots, en quoi il est visible qu'il se trompe aussi bien que S. 'Isidore, quand il l'appelle Roi des Ostrogots; à moins qu'on ne le rapporte à ce qu'il fut enfin, & que par les Gots & les Ostrogots on n'entende tous les Barbares alliés, & à la solde des Romains : car ce fut proprement d'eux dont il devint Roi. 'Baronius [& divers autres] le qualifient Roi des Erules, [de quoi je ne sçai point la raison.] 'Jornande le fait en un endroit ' de la nation des Ruges, ' & en un autre Roi des Turcilinges; '& il dit que l'Italie gémissoit [en 489.] sous la tyrannie du Roi des Turcilinges & des Ruges. 'M. Valois incline à le faire Turcilinge, & a peine à croire qu'il fût Ruge, à cause qu'il fit depuis la guerre à cette nation, ' qui habitoit alors des deux côtez du Danube vers la ville de Favianes, située sur le Danube, un peu au dessus de Vienne en Autriche. 'Néanmoins la cause pour laquelle Odoacre fit la guerre aux Ruges, montre qu'il prenoit intérêt à ce qui se passoit parmi eux; [& ainsi elle donne même quelque lieu de croire qu'il en étoit.] 'M. Valois dit plusieurs choses des Ruges [que l'on peut examiner.] Je ne trouve rien des Turcilinges, que 'M. Valois appelle une nation peu connue. 'Gregoire de Tours parle assez d'un Odoacre Chef des Saxons, qui faisoit des ravages dans l'Anjou [vers l'an 470. Mais je ne sçai personne qui dise que ce soit celui dont nous parlons.] 'Son pere s'appelloit Edicon : '& Henri Valois a cru que ce pouvoit être cet Edecon dont Prisque parle si souvent, 'qui étoit Hun de nation & célébre par les grands services qu'il avoit rendus à Attila dans la guerre. [Et il se pourroit bien que cet Edecon auroit été disgracié par Attila qu'il avoit voulu trahir, & auroit laissé son fils dans une fortune fort médiocre.] 'Néanmoins Adrien Valois a depuis rejetté ce sentiment pour recourir à un Edic qui étoit l'un des Princes de la nation des Squires vers 465. [Je n'y vois pas plus de fondement.]

Boll. 8. jan. p. 388. b. c. §. 14. Thph. p. 102. d. Val. r. fr. pag. 2.? Isid. chr. G. Bar. 486. §. 1. Jor. reg. c. 45. p. 659. c. r. Got. c. 45. p. 679. c. 57. pag. 696. 697. Val. p. 228. | Boll. 8. jan. p. 496. §. 54. 55. Boll. 8. jan. p. 494. §. 39. §. 54. Val. r. fr. pag. 242. p. 228. Gr. T. l. 2. c. 18. 19. p. 282. Am. p. 478. n. n. p. 440. Prisc. p. 37. b. 49. c. d. Val. r. fr. pag. 228. Jor. r. G. c. 54. p. 692.

'Quel que fût le pere [& la nation d'Odoacre,] Ennode assure qu'il étoit d'une très-basse naissance : [& j'ai peine à croire

Enn. Theod. p. 298.

qu'il ait eu avant ce tems-ci aucune qualité qui le relevât.] L'an de J. C. 476.

Proc.p.308.b. 'Procope dit que lorsqu'il songeoit à se rendre maître de l'Italie, il étoit dans les Gardes de l'Empereur Augustule. Malc. p. 93.c.d. Mais on assure qu'il avoit un génie capable de commander des armées & de gouverner un Etat. [Ainsi il semble que ce n'est pas] Casd.l 8.ep.17.p.132. ce Prince que Cassiodore dit " n'avoir point eu une ame non eretus. grande & élevée, [quoique le tems porte à le croire.] Boll.8. jan. p. 488. §. 14. 'Il étoit aussi fort grand de corps. Il quitta son pays étant encore jeune, avec quelques autres Barbares pour aller [porter les armes] en Italie; il est marqué qu'il étoit très-mal vétu, & couvert de méchantes peaux. [Ainsi il n'y a point d'apparence qu'il eut rien alors qui le distinguât des autres.]

§. 14. 'Comme la réputation des miracles de S. Séverin étoit alors très-grande dans la Norique, il vint en passant avec ses compagnons lui demander sa bénédiction, [quoiqu'apparemment il fût dès-lors Arien,] Conc. t. 4. p. 1208. Am. p. 479. a. comme il est certain qu'il le fut depuis. Boll. §. 14. La cellule du Saint étoit si basse qu'Odoacre étoit obligé de se baisser pour ne pas donner la tète contre le plancher. Et sur cela le Saint prit occasion de lui faire connoitre que Dieu l'éleveroit quelque jour à un état plus éminent, & qu'il feroit bientôt des présens plus riches que n'étoient ses habits. §. 40. 'Odoacre se souvint de cette prédiction, & témoigna toujours beaucoup de respect pour S. Séverin. Thph. p. 102. d. 'Il demeura [depuis ce tems-là] en Italie, Proc.p.307.b. 'étant entré dans les Gardes d'Augustule, comme nous venons de dire.

ARTICLE VIII.

Odoacre tue Oreste, dépose Augustule, se fait Roi d'Italie: Son gouvernement : Il honore S. Epiphane & S. Séverin.

Enn.v. Epi. p. 386. L'Ennemi de la paix inspira dans le cœur d'Odoacre l'ambition de regner, souleva l'armée contre Oreste, & alluma le feu de la division & de la guerre. Jorn.r. Got.c. 46. p. 679. de reg. c.47. pag. 654.b. Am.p. p.477.b. Odoacre appuyé des Squires, des Hérules, des Turcilinges & de plusieurs autres nations Barbares [qui servoient les Empereurs comme] auxiliaires, attaqua l'Italie [c'est-à-dire, Oreste qui la gouvernoit.] Enn. v. Epi p. 386. 387. 'Oreste se refugia dans Pavie, à cause que la ville étoit forte. [Mais Odoacre l'y ayant poursuivi,] la ville fut prise, pillé, p. 387. saccagée & brûlée avec deux Eglises qui y étoient. 'Ores

L'an de J. C. 476. fut pris aussi, & ce semble, dans Pavie même, '& ensuite on lui ôta la vie 'auprès de Plaisance le 28 jour d'Août auquel il avoit lui-même chassé Népos de Ravenne l'année de devant. 'Un frere qu'il avoit, nommé Paul, fut aussi tué le 4 de Septembre à Ravenne 'en un lieu nommé la Pinaie hors de Classe [qui étoit le port de Ravenne.] 'Eugype qualifie la mort d'Oreste une mort injuste, [ce qui marque qu'on l'aimoit; mais n'empêche pas que sa mort ne fût une juste punition de sa révolte contre Népos.] Casd. [Jorn. Marc. Enn pag. 387. Onu. ap. p. 57. Casd. Onu. Onuph. Am. 477. b. Boll. 8. jan. p. 485. §. 4.

'Odoacre trouva Augustule dans Ravenne. Il lui ôta les marques de la dignité Impériale; 'mais ne lui fit point d'autre mal, ayant compassion de son âge. Il l'envoya dans la Campanie pour y vivre comme particulier avec ses parens 'dans le château de Lucullane [près de Naples] en une espéce d'exil, 'mais avec une grande liberté: & il lui assigna même un revenu" de six mille livres d'or. 'Le Prêtre Pirmene, dont Oreste avoit beaucoup suivi les avis, craignant qu'on en voulût aussi à sa vie, se retira dans la Norique auprès de S. Séverin. Am. an. pag. 477. b. Proc. b. G. l. 1. c. 1. p. 308. c. Jorn. r. Got. c. 46. reg. c. 47. Marc. Am. an. Boll. 8. jan. p. 485. §. 4.

" solidos.

'Odoacre demeura donc ainsi maître de toute l'Italie & de 'Rome même [comme avoit été Ricimer; mais il entreprit ce que ni Ricimer ni aucun autre Barbare n'avoit encore osé faire;] 'car il prit le titre de Roi, sans prendre néanmoins ni la pourpre ni les autres ornemens impériaux, ni le titre d'Empereur.' Il se fit proclamer Roi le 23 d'Août, cinq jours avant l'exécution d'Oreste. [Ainsi par un terrible jugement de Dieu, Rome se vit assujettie à un Barbare & un Arien, & l'Empire Romain finit en Occident où il avoit pris sa naissance,] après avoir duré 507 ans, à quelques jours près, depuis la bataille d'Actium, qui établit la Monarchie d'Auguste. 'On comptoit alors l'an 1229. de la fondation de Rome. [Nous avons vû par combien de troubles, de guerres, de malheurs l'Empire étoit enfin tombé dans cette derniere ruine, particuliérement depuis la mort de Valentinien III.] Jorn. r. Got. c. 46. Marc. Candi. c 19 c. Casd Am. p. 478 b. Evag. l. 2. c. 16. p. 308. d. Onu. ap. p. 57. t. Marc. Av. Pet. chr. pag. 803.

'C'est sans doute à ces malheurs qu'il faut rapporter [ce que dit le Pape Gélase,] que les guerres avoient entiérement ruiné il y avoit déja long-tems la Toscane, l'Emilie & les provinces [de l'Italie;] en sorte qu'il n'y restoit presque plus personne. 'S. Sidoine dit que de son tems c'étoient les usuriers qui étoient maîtres de l'Empire, & qui le gouvernoient comme on le peut attendre de cette sorte de gens, ou plûtôt qui le renversoient par les fondemens. De sorte qu'on ne considéroit point les personnes de qualité, & qu'on ne récompensoit point le Conc. t. 4. p. 1236. b. Proc. b. Vand. l. 2. p. 179. a. Sid. l. 3. ep. 8. p. 275.

courage de ceux qui faisoient les plus belles actions dans la guerre. L'an de J. C. 476.

[Odoacre, quoique maître absolu de l'Italie, reconnoissoit néanmoins en quelque sorte l'autorité de Zénon Empereur d'Orient, comme nous verrons particuliérement l'année suivante.] 'Il conserva les Magistrats, & tout le reste de l'ancienne police des Romains, il établit son siége à Ravenne:' & on peut voir dans S. Sidoine la description de l'état où elle étoit en ce tems-là.

Thph. p. 103. a. Sid. l. 3. ep. 58. p. 10. 11. 20. not. p. 12. 13. | Proc. b. G. l. 1. c. 1. p. 309. Proc. p. 308.

'Procope assure qu'il s'acquitta de ce qu'il avoit promis aux Barbares alliés, & qu'il leur distribua le tiers des terres de l'Italie: ce qui lui acquit entiérement leur affection, & assura sa domination [pour autant de tems qu'il plut à Dieu de la lui laisser.] Mais cette action doit sans doute l'avoir rendu odieux aux Italiens, quelque désert que fût leur païs, comme nous venons de le voir. Ennode nous donne une assez mauvaise idée de son gouvernement,' lorsqu'il dit que sa fin malheureuse fut une juste punition de ses fautes, & que ce fut son peu de miséricorde qui lui fit perdre sa couronne:' qu'il avoit de la jalousie & de la crainte des personnes éminentes, comme s'ils lui eussent reproché la bassesse de son extraction; qu'il dissipoit par sa prodigalité ce qu'il avoit amassé du sang des peuples par une avarice insatiable. 'Cassiodore, dont le pere avoit eu sous lui l'intendance du Domaine, & ensuite celle des largesses,' l'accuse sous le nom de Théodoric 1 d'avoir autorisé l'avarice des Officiers par son exemple, en sorte que sous son regne elle ne passoit pas pour un crime. 'Le Pape Gelase dit qu'il avoit résisté à Odoacre qui tenoit alors le Royaume d'Italie, & ne lui avoit point du tout obéi en de certaines choses que ce Prince commandoit, mais qui ne se devoient pas faire.

Enn. v. Epi. p. 376. | de Th. p. 298. | n. p. 15. | Casd. l. 1. ep. 4. p. 5. 1. E. | Casd. l. 3. ep. 12. p. 42. 1. | Conc. t. 4. p. 1268. | malitia expulit.

'D'autre part la maniere dont il traita Augustule [marque de la bonté, de la générosité & un cœur élevé au dessus des défiances qui font tant de maux sous les Princes foibles.] 'Après le sac de Pavie & la mort d'Oreste, il fit cesser la liberté de piller. 'Quoiqu'il fût Arien, on ne voit pas qu'il ait fait des peines aux Catholiques sur la Religion. [Il honoroit même les grands hommes de l'Eglise.] 'Se souvenant que S. Séverin lui avoit prédit l'état où il se trouvoit alors, il lui écrivit une lettre" d'amitié, & le pria de lui demander avec confiance tout ce qu'il pourroit souhaiter de lui. S. Séverin lui demanda la

Am. an. pag. 477. b. | Enn. v. Epi. p. 387. | Bar. 476. §. 2. | Boll. 8. jan. p. 4?4. §. 40. | familiares.

1. Il parle en général d'un Prince qui avoit été un peu avant lui.

L'an de J. C. 476. grace d'un Ambroise qui étoit banni; & Odoacre la lui accorda avec joye. [Nous avons vû en un autre endroit un Ambroise banni sous Majorien pour un adultére : mais si c'est le méme, il falloit qu'il fût bien converti pour meriter d'avoir un si saint intercesseur.]

'Il eut aussi beaucoup de respect pour Saint Epiphane Evêque de Pavie; & lui témoigna plus d'amitié que n'avoient jamais fait les Empereurs Catholiques. 'Ce Saint vouloit travailler au rétablissement de la ville de Pavie 'ruinée, comme nous avons vû, par les troupes d'Odoacre. 'Il eut donc recours à ce Prince, & en obtint une remise des impositions ordinaires pour cinq ans. 'Baronius trouve en cela un sujet de relever la bonté d'Odoacre au-dessus de la dureté d'Oreste, & des autres Princes Romains. [Mais je ne vois pas qu'il en ait eu assez de fondement.] Pélage Préfet du Prétoire, qui par sa Charge avoit le soin de lever les impôts, les exigeoit avec tant d'injustice & de violence, qu'il faisoit payer le double de ce qui étoit imposé par le Prince. Les peuples opprimés eurent recours à Saint Epiphane; il alla trouver Odoacre, le pria de remédier à ce désordre, & en obtint ce qu'il demandoit. Il s'adressa encore à lui en beaucoup d'autres occasions pour les intérêts des autres, [& y trouva toujours une pareille bonté.]

Enn. v. Epi. p. 387. — p. 389. — p. 386. — p. 389. — Bar. 476. §. 2. 3.

ARTICLE IX.

Odoacre traite avec Genseric, députe à Zénon, fait tuer Bracila : Népos appuyé par Zénon, tâche en vain de se rétablir.

[ODOACRE fit dès cette année 476. quelque traité avec Genseric.] 'Car ce Prince qui s'étoit rendu maître de toutes les Isles qui sont entre l'Italie & l'Afrique, lui céda la Sicile, hors quelque partie qu'il s'y réserva; mais ce fut à la charge qu'Odoacre lui en rendroit tous les ans un certain tribut. 'Les Vandales conserverent toujours en Sicile le Château de Lilybée. 'Genseric qui avoit aussi fait la paix l'année précédente avec Zénon, tâchoit sans doute à laisser son Etat paisible à Huneric son fils, voyant bien qu'il étoit proche de sa mort : Et il mourut en effet dès le mois de Janvier de l'année suivante.

Vict. V. l. 1. p. 5. — Pro. b. Vand. l. 2. c. 5. p. 347. a. b. c. — Buch l. 19. c. 1. 2. p. 562.

L'AN DE JESUS-CHRIST 477. D'ODOACRE 1, 2. B. L'an de J. C. 477.

Pasc. p. 324. 461. 581. ' *Post Consulatum Basilisci & Armati.*

Cusp. p. 457. a ' On cite des Annales de Jornande qu'Odoacre après s'être rendu maître de Rome, subjugua cette année la plus grande partie de l'Italie.

L'Orient qui étoit demeuré dans une grande paix durant 20. ans que l'Occident étoit agité par tant de renversemens, vit sa tranquillité troublée " par la revolte de Basilisque, qui v. Zénon. obligea Zénon de se retirer en Isaurie sur la fin de l'an 475. Mais cet ouvrage dura peu; & dès la fin dès l'an 477. Zénon Malc. p. 83. d. étoit maître absolu de tout l'Orient. Quand on sçut son rétablissement, Jule Népos [qui vivoit encore dans la Dalmatie,] lui envoya des Députés pour se réjouir de sa victoire, & en même tems pour le prier d'avoir compassion de son état, puisqu'il avoit éprouvé la même disgrace, & de l'assister d'hommes & d'argent pour se rétablir aussi dans son Empire.

A. p. 94. a. 'En même tems que ces Députés de Népos venoient à p. 93. c. Constantinople, il en vint d'autres envoyés par Odoacre, '& par le Sénat de Rome, qui fut obligé à cela par Augustule, dit l'Historien. [Odoacre l'avoit sans doute fait agir en cette occasion, afin que sa rénonciation parût plus volontaire, & c. d. la demande qu'il lui faisoit faire plus spécieuse.] 'Car les Députés du Sénat étoient chargés de dire à Zénon, que l'Occident n'avoit pas besoin d'avoir un Empereur particulier; que Zénon étoit assez capable de gouverner les deux Empires; que le Sénat avoit seulement choisi Odoacre pour prendre soin des affaires, comme il en étoit très capable; & qu'ainsi ils le prioient de lui donner la dignité de Patrice, & le gouverVal. r fr. p 231 nement de l'Italie. 'On croit qu'ils rapportoient à Zénon les Am. an. p. 482 a. ornemens Impériaux [qu'Augustule avoit quittés] suivant ce que dit un ancien Auteur, qu'Odoacre avoit envoyé à Constantinople tous les ornemens du Palais. Les Députés d'Odoacre demandoient sans doute les mêmes choses que ceux du Sénat.]

Malc. 94. a. b. 'Autant que j'en puis juger par les termes de Malc l'Historien, lesquels me paroissent fort obscurs, Népos avoit déja donné la dignité de Patrice à Odoacre, afin qu'il le rétablit dans l'Empire: & Odoacre, sans songer à le rétablir, avoit pris le nom & les marques de cette dignité. Il étoit néanmoins bien

L'an de J. C. 477. bien aise de la recevoir encore de Zénon, afin que ce lui fût un gage de son alliance, & qu'il n'eut rien à craindre de l'Orient. 'Les Rois de Bourgogne acceptoient volontiers des Empereurs de l'Orient le titre & le brevet de Comtes & de Généraux de leurs armées, [ce qui étoit au-dessous du Patriciat.] 'Gobaze Roi de Colchide avoit une Charge de Silentiaire dans le Palais de Justinien, & en recevoit les gages. Avit. ep. Proc.b.P.l.2. c.29.p.165.c.

'La conformité d'un même malheur donnoit à Zénon de la compassion pour Népos : & d'ailleurs la femme de Népos étant niéce de Verine veuve de Leon dont Zénon avoit épousé la fille, il étoit bien aise de suivre l'inclination que Verine avoit pour son neveu. Ainsi il répondit aux Députés du Senat qu'il trouvoit fort mauvais qu'après que l'Orient avoit donné Népos pour Prince, on eût eu la témérité de le chasser ; & que puisqu'il vivoit encore, le Senat n'avoit autre chose à faire qu'à le recevoir, & à le rétablir dans sa dignité. Pour les Députés d'Odoacre, il leur dit qu'il eut volontiers envoyé le Patriciat à leur maître, si Népos ne l'eût prévenu : Qu'Odoacre avoit fort bien fait de le recevoir de la main de son Prince légitime, & de commencer par là à observer l'ordre & les régles de l'Empire : Qu'il espéroit qu'après cela, il recevroit bien-tôt comme Empereur celui de qui il avoit reçu cette dignité, & que c'étoit ce que la justice & la reconnoissance demandoient de lui. 'Il écrivit ensuite à Odoacre pour lui faire sçavoir ce qu'il désiroit qu'il fît ; & dans cette lettre il le qualifia Patrice. [Ces réponses nous peuvent faire juger de celle qu'il fit à Népos, laquelle n'est pas exprimée. On ne voit pas néanmoins que Népos ait tiré aucun fruit de cette bonne volonté de Zénon.] 'L'an 479. le grand Théodoric traitant avec Zénon, 's'offroit d'aller en Dalmatie pour conduire de là Népos [en Italie.] 'Mais ce traité n'eut pas de lieu : & l'année d'après 'Népos fut tué dans la Dalmatie. 'Il paroît que ce qui restoit aux Romains dans l'Occident hors de l'Italie, reconnut Népos tant qu'il vécut. Malc. p. 94.b. b. Val. r. fr.pag. 231. Male.p. 84. d. p. 85. Buch.l.19.c.2. §. 1.

[On voit ce me semble dans ces députations, & dans le jugement rendu par Zénon sur la Provence après la mort de Népos, qu'Odoacre reconnoissoit en quelque sorte l'autorité de l'Empire d'Orient.] 'Un Auteur marque en effet que Zénon eut soin de protéger le Senat & le peuple de Rome, & que l'on voyoit ses images dressées en divers endroits de la ville. bCandid.p.18. b.

[Comme Zénon ne fut rétabli que vers le milieu, ou la fin de 477. on peut mettre les légations dont nous venons de parler ou cette année ou la suivante.] 'Mais ce qui appartient plus assurément à cette année, c'est la mort du Comte Bracila ou Bravila qu'Odoacre fit tuer à Ravenne 'l'onziéme de Juillet. 'Jornande dit qu'il le fit mourir pour donner de la terreur aux Romains. [Il en avoit assurément quelque meilleure raison.] Le nom de Bracila semble marquer que c'étoit quelque Barbare, & apparemment un Got plutôt qu'un Romain

L'an de J. C. 477.

Marc. | Onu. ap. p. 57. Cusp. Coss. p. 457. a. Jorn. d. Got. c. 46. p. 688.

ARTICLE X.

Mort de Népos : Odoacre maître de la Provence, la céde à Euric : Guerre en Dalmatie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 480. D'ODOACRE 4, 5.

[NOUS passons ici plusieurs années, parce qu'elles ne nous fournissent rien pour l'Histoire d'Odoacre & de l'Occident, & cela arrivera encore dans la suite. Nous y aurions pû marquer les Consuls; mais il suffit qu'on les puisse trouver dans l'Histoire de l'Empereur Zénon : Et ils sont même presque tous d'Orient. C'est-pourquoi nous croyons y pouvoir renvoyer pour ceux même de cette année & des autres, qui nous fourniront quelque chose pour l'Histoire d'Odoacre.]

'Jule Népos fut tué en 480. comme nous venons de dire, 'le neuviéme jour de Mai dans une Terre qu'il avoit auprès de Salone en Dalmatie. 'Il fut tué par Viator, & Ovide qui étoient auprès de lui "en qualité de Comtes. 'Nous avons dit que Male semble attribuer sa mort aux intrigues de Glycere qu'il avoit dépouillé de l'Empire pour le faire Evêque de Salone. [Et cette profanation que Népos avoit faite du Sacerdoce, méritoit bien une punition particuliere. Il paroit qu'il conserva jusqu'à la mort le titre d'Empereur, & l'espérance de l'être.

Marc. Onu. p. 57. Am. p. 477. a. | Onu. p. 57. Marc. 16. Phot. c. 78. p. 272. c.

v. §. p. 121.

Comme Zénon l'a toujours favorisé, & ainsi n'a pû appuïer Odoacre 'tant qu'il a vécu, nous ne pouvons mettre avant ce tems-ci] ce que dit un Historien, que les Gaulois étant en sédition contre Odoacre, députerent à Zénon, qu'Odoacre lui

Candid. p. 19. c.

L'an de J. C. 480. envoya aussi des Députés, & que Zénon se déclara en sa faveur. 'Il y a quelque apparence que les villes qui restoient encore à l'Empire dans les Gaules, & qui se reduisoient peut-être à une partie de la Provence, avoient reconnu le nom de Népos tant qu'il avoit vécu, & qu'après sa mort Odoacre tâcha de se les assujettir. Elles eurent recours à Zénon ou pour n'obéir qu'à lui, ou pour avoir un Prince de sa main. Mais Zénon jugea plus à propos de les obliger de se soumettre à Odoacre. Buch. p. 565. § 12.

'Odoacre maître des pays qui sont entre les Alpes & le Rhône, les céda aux Visigots, qui par ce moyen étendirent leur domination jusques aux Alpes. 'Il semble néanmoins qu'Euric qui étoit en ce tems-ci Roi des Visigots ait eu besoin de quelque combat pour se rendre maître d'Arles & de Marseille. 'Nous laissons à Bucherius à chercher pourquoi Odoacre abandonna ces païs, & pourquoi il les céda plûtôt aux Gots qu'aux Bourguignons. Proc. b G. l. 1. c. 12. p. 341. d. Isid. chr. Jor. r. Got. c. 47. p. 680. Buch. p. 566. § 3.

'Il croit que les Bourguignons jaloux de cet avantage des Gots, & voulant y avoir quelque part, s'engagerent en la guerre que Jornande dit s'être émue entre deux nations. 'Jornande dit qu'Euric y subjugua les Bourguignons, [c'est-à-dire qu'il gagna sur eux quelque victoire.] Ainsi s'il ne se rendit pas maître de toutes les Gaules, comme Jornande le prétend, il en partagea toutes les parties méridionales avec les Bourguignons. [Je croi que c'est particuliérement par le Concile d'Agde en 526. & par celui d'Epaune en 517. qu'on peut connoître les païs qui appartenoient à l'un ou à l'autre de ces peuples.] 'M. Valois marque sur cela ce que contenoit le Royaume de Bourgogne, qui alloit environ à 28. villes ou diocèses. Les Métropoles de Lyon, de Vienne, de Besançon, de Tarantaise & d'Embrun étoient de ce nombre. § 4. Jorn. p. 680. Not. G. p. 105.

[La marge de Victor de Tunes porte que les Gots prirent Arles & Marseille en 470.] Mais il est visible qu'ils n'avoient encore ni l'une ni l'autre en 475. Lorsqu'Euric les prit [ou les reçut d'Odoacre;] il revenoit d'Espagne où il avoit pris Pampelune & Sarragoce, s'étoit rendu maître de toute l'Espagne supérieure, & avoit renversé la noblesse de la Taragonoise qui lui avoit voulu faire quelque résistance: de sorte qu'il étoit maître de toute l'Espagne, à la réserve du peu que les Suéves y tenoient encore dans la Lusitanie & dans la Galice. Sid. l. 7. ep. 6. 7. p. 184. 186.

L'AN DE JESUS-CHRIST 481. D'ODOACRE. 5, 6. L'an de J. C. 481.

Casd. 'Odoacre alla cette année combattre le Comte Ovide [qui après avoir tué l'année précédente Jules Népos, s'étoit apparemment rendu maitre du païs:] 'Et Jornande qui l'appelle Ovide, lui donne le titre de Roi. 'Odoacre le défit, & le tua.

Cusp. p. 457. b. Cassiod.

L'AN DE JESUS-CHRIST 483. D'ODOACRE. 7, 8.

Conc. t. 4. p. 1334. e. Bar. 483. §. 15. Conc. p. 1335. 'Basile Patrice, Préfet du Prétoire, & "Lieutenant du Roi Odoacre [à Rome.] 'Je pense que c'est "celui qui avoit été [1] Consul en 463. & qui est si fort loué par Sidoine; [ou le jeune Basile Consul en 480.] 'Ce Préfet voyant le Pape Simplice mort " [à la fin de 482. ou au commencement de 483.] prétendit devoir être appellé pour l'élection de son successeur: & il fit alors un décret pour défendre aux Papes même sous peine d'anathéme, de ne rien aliéner des fonds donnés à l'Eglise. Tout son procédé fut condamné en 502. sous Simmaque par le Concile de Rome.

agens vices. v. Sévere. 1. v. Acace de C.

ARTICLE XI.

Mort d'Euric Roi des Visigots: Ses mœurs: Persécution qu'il fait à l'Eglise: Ses loix: Sa femme & ses enfans.

L'AN DE JESUS-CHRIST 484. D'ODOACRE 8, 9.

Isid. chr. G. | Jorn r. Got. c. 47. p. 680. Labb. Chr. 'EURIC Roi des Visigots mourut l'an 484. à Arles dans la dix-neuviéme année de son regne [commencée en 466.] & dans la dixiéme de l'Empire de Zénon, à compter du mois de Novembre 474. auquel le jeune Leon son fils le laissa par sa mort seul Empereur. [Ainsi Euric mourut avant le mois de Novembre, mais après l'onziéme de Septembre,] 'puisque le Concile d'Agde fut tenu ce jour là en 506. l'an vingt-deuxiéme d'Alaric [son fils & son successeur. C'est donc une faute à Saint Isidore de ne lui donner que 17. ans, & une plus grande] 'à Saint Grégoire de Tours de lui en donner 27. C'est encore une faute à la marge de Victor de Tunes d'avoir mis sa mort en 485.

Conc. t. 4. p. 1394. e. Gr. T. h. fr. l. 2. c. 20. p. 282. c.

1. On ne dit point néanmoins qu'il eût été Consul. Est-ce qu'on n'a mis que les dignitez qu'il avoit alors?

L'an de J. C. 484. Ce Prince étoit, comme nous avons dit, monté ſur le trône par le meurtre de ſon propre frere, '& il gouverna ſes Sujets avec un ſceptre de fer. 'Il avoit lui-même toujours le fer & les armes ſur le dos & à la main, ne donnant jamais aucun repos à ſes voiſins, & cherchant toujours à rougir ſon épée dans le ſang de ſes ennemis. 'Il étoit effectivement "terrible dans la guerre, heureux dans ſes entrepriſes, d'un eſprit vif & pénétrant. Auſſi il étoit craint & redouté de tout le monde; 'mais en même tems fier & ſuperbe, comme l'Ecriture nous dépeint le Roi d'Aſſyrie.

Enn. v. Epi. p. 385. p. 384. armis potens. Sid. l. 7. ep 5. p. 183. ibi. 8. ep. 3. p. 215. En. p. 385. Sid. p. 182.

'Sidoine décrivant vers l'an 476. la Cour de ce Prince à Bordeaux où il étoit pour lors, y repréſente les Saxons, les François, les Erules, les Bourguignons, les Oſtrogots; enfin les Romains & les Perſes, tous en poſture de vaincus ou de ſupplians: 'ſur quoi Buchérius s'étend amplement. [Nous avons vû en ſon lieu les conquêtes par leſquelles il s'étoit rendu maître de preſque toute l'Eſpagne, & environ de la moitié des Gaules, c'eſt-à-dire, de tout ce qui eſt enfermé entre le Rhône & la Loire, & même de la Provence.] C'étoit une grande tentation pour les foibles de voir un ſi méchant homme, & Genſéric qui n'étoit pas meilleur que lui, comblés de tant de proſpéritez, durant que tout l'Occident gémiſſoit dans les malheurs qui accabloient tous les autres. 'Mais ceux qui étoient éclairés de la lumiere du Ciel conſidéroient qu'il n'eſt point permis à des hommes de ſe rendre juges de la conduite de Dieu, & de murmurer contre les ordres de la providence. » Au contraire, dit Sidoine, ſi l'on y penſe bien, l'on » verra qu'il eſt de l'ordre que cuiſant dans la fournaiſe de la » Babylone de ce monde, nous pleurions comme Jérémie la » Jeruſalem ſpirituelle avec de vifs ſanglots & de très profonds » ſoupirs, & que l'Aſſyrien faſſe tout trembler par le faſte de » ſa puiſſance ſouveraine, & oſe fouler aux pieds le Saint des » Saints. Pour moi, dit ce Saint, quand je conſidére les viciſſitudes des biens préſens & à venir, j'en ſouffre avec plus » de patience les calamitez publiques, tant parce que je reconnois que quelques maux qui me puiſſent arriver, ils ſeront toujours au-deſſous des châtimens que je mérite, que » parce que je ſçai qu'il n'y a point de meilleur reméde pour » [guérir & purifier] l'homme intérieur, que lorſque l'homme extérieur eſt battu dans l'aire de cette vie par diverſes » ſortes de ſouffrances. «

l. 8. ep. 9. p. 229. 230. Buch. p. 559. 561. Sid. l. 7. ep. 6. p. 182. 183.

L'an de J. C. 484.

Euric n'étoit pas seulement séparé de l'Eglise Catholique [comme Arien,] mais il en étoit même ennemi, dans la persuasion qu'il avoit que Dieu accordoit à la pureté de sa foi tant de prospéritez dont il le combloit en ce monde, sans considérer [qu'il se réservoit à le punir d'autant plus sévérement dans l'autre.] Il étoit si aigri contre l'Eglise Catholique, qu'il n'en pouvoit pas seulement entendre parler; de sorte qu'on ne sçavoit s'il étoit plus le chef de sa nation que de sa secte. / S. Grégoire de Tours dit qu'il excita une persécution entiere contre les Catholiques, jusqu'à faire fermer les Eglises, & bannir, emprisonner, massacrer même les Evêques, les Clercs, & tous ceux qui s'opposoient à l'impiété Arienne. / Néanmoins si Saint Grégoire n'a point eu d'autres mémoires pour cette persécution, comme il y a bien de l'apparence, que la Lettre de Saint Sidoine qu'il cite, il pousse la chose trop loin. / Car Saint Sidoine dit seulement qu'Euric avoit banni deux Evêques, & qu'il ne souffroit point qu'on donnât des successeurs à ceux qui mouroient.

Gr.T.h.fr.l.2. c.25.p.284.c.

Val.r.fr.p.330 240.

Sid.l. ep. 6. p. 184.

[" Dès l'an 474.] / Il dit que la plûpart des Eglises étoient sans pasteurs par cette raison, & que l'Episcopat y étoit fini avec la vie de leurs Evêques. Il en marque neuf nommément, Bordeaux, Périgueux, Rhodès, Limoges, " Mande, Eause, Bazas, Cominges, & Auch; & il dit que ce défaut d'Evêques entraînoit après lui la ruine de la Religion, puisque c'est aux Evêques à donner les ministres inférieurs aux églises, & à ramener à la foi ceux qui s'en sont écartés. Aussi il dit que le Christianisme étoit presque éteint dans ces diocèses, n'y ayant personne pour veiller ni sur les villes, ni sur les paroisses de la campagne. Les bâtimens même des Eglises tomboient en ruine dans les bourgs & les villages, ou demeuroient les uns fermés par les seuls buissons qui y croissoient, les autres ouverts aux troupeaux qui y venoient paître l'herbe jusques aux pieds du saint Autel. Dans les villes même il se trouvoit peu de monde aux assemblées. [Si les choses étoient en cet état dès l'an 474. on peut juger combien les maux s'accrurent dans les dix années suivantes, Euric ayant toujours persisté, comme nous avons dit, à ne souffrir point qu'on ordonnât de nouveaux Evêques.] / Les deux qu'il avoit déja bannis en 474. l'un auprès de son Evêché, l'autre plus loin, étoient Crocus, [" que quelques-uns font Evêque de Nismes,] & Simplice [dont on ignore le siége.]

p. 383. 384.

v. §.

Gabalitani.

Convenæ.

p. 424.

Note 3.

L'an de J. C. 484. v Fauste §. v. §. 10. Note 4.

Nor. h. Pel.l. 2.c.1. p.297. Forci.p.111.

'On croit que ce fut Euric qui "bannit Fauste Evêque de Riès, après que la Provence fut tombée entre ses mains [" en 480. au plûtot. 'On prétend même qu'il a couronné du martyre divers Evêques de ce pays : [" mais on n'en donne aucune preuve considérable.]

Isid. chr. G. Castel. p.474. Isid. chr. G. Sid.l.8. ep.13. p.215. Carm. 23. p. 412. Sid.l.2.ep.1.p. n. p. 24.

'S. Isidore assure qu'Euric fut le premier qui donna aux Gots des loix par écrit, au lieu qu'ils n'avoient auparavant que des coutumes qu'ils observoient par tradition. 'On marque qu'on a encore aujourd'hui ces loix d'Euric, amplifiées par les Rois Gots ses successeurs.' Leuvigilde en corrigea plusieurs. 'Il employoit pour dresser ses loix la plume de Leon son Ministre 'très-habile dans la Jurisprudence. 'Sidoine parle des loix de Théodoric. [Et l'un des deux Princes de ce nom peut avoir fait divers réglemens sans qu'ils ayent été écrits.]' Mais le P. Sirmond aime mieux croire qu'ils étoient écrits, & que ce qu'Euric a fait le premier a été de rédiger en un corps les loix des Gots. 'Il y a quelque tradition parmi les Espagnols, qu'Euric employa pour faire ses loix 70 Evêques ; [c'est-à-dire apparemment plus qu'il n'y en avoit dans tous ses Etats.] 'Entre ces Evêques ils mettent un S. Sévére Evêque de Barcelone, qu'il fit depuis mourir vers l'an 480. à cause de son zéle pour la foi, & avec lui un paysan nommé Emetere. Bollandus rapporte assez amplement ce qu'on en dit. [Je n'y vois rien de certain, & il y a plusieurs circonstances fort peu probables.] 'On honore S. Sévére le 6 de Novembre, & S. Emetere le 3 de Mars dans une Paroisse du Diocèse de Barcelone dont il est Patron sous le nom de S. Madi. [Ni l'un ni l'autre n'est marqué dans Ferrarius.]

Boll. 3. mart. p.244.c. p.244. 245. p.234. §. 2. §. 8.

'Euric avoit épousé une nommée Ragnahilde fille d'un Roi. ['Il eut pour fils & pour successeur Alaric dont nous ne parlerons point ici.]' Il paroit aussi qu'il eut une fille mariée à un Prince Barbare nommé Sigismer. Selon la description que Sidoine fait de ce Sigismer qu'il avoit vû, 'M. Valois croit que c'étoit un François à qui Euric donnoit sa fille pour s'unir avec cette nation. 'Il cultivoit de même l'amitié des Erules, des Warnes & des Turingiens envoyant des présens à leurs Rois, & empêchant souvent que les autres peuples voisins ne leur fissent la guerre.

Sid.l.4.ep.8.p. 97.98. n. p. 44 ep. 20. p. 115. Val. r. fr. pag. 219. 220.

L'an de J. C. 487.

ARTICLE XVII.

Odoacre défait & prend Fava Roi des Ruges, transporte en Italie les habitans de la Norique.

L'AN DE JESUS-CHRIST 487. D'ODOACRE 11, 12.

Casd. | Onu. app. 57. 'ODOACRE fit cette année la guerre dans la Norique contre les Ruges : [voici quelle en fut l'occasion.] Boll. 8. jan. p. 488. §. 15. 'Flaccitée Roi des Ruges laissa après lui deux fils, l'un nommé [1] Fava & Felectée, §. 51. '& l'autre appellé Fredéric. Fava fut Roi des Ruges après son pere, & donna à Fredéric la ville de Favianes sur le Danube, §. 10. '& près d'un petit ruisseau appellé Dicuntia plus de " 40 lieues au dessous de Passau [près de 20 lieues au dessus de Vienne en Autriche,] §. 11. '& à deux lieues d'une petite ville appellée Burgum. (cent milles. Note 5.)

§. 5... 'S. Séverin étant prêt de mourir dans son monastére, qui n'étoit pas loin de Favianes, recommanda extrémement à Fredéric qui l'étoit venu visiter, de ne point toucher quand il seroit mort aux biens qu'on lui avoit confiés pour les pauvres, s'il ne vouloit éprouver la colere de Dieu dès ce monde même. Fredéric témoigna avoir même horreur de cette pensée. §. 53. 'Cependant le Saint étant mort le 8 Janvier §. 55. 8. 'de l'an 482. §. 54. 'Fredéric vint lui-même piller tout ce qui étoit dans son monastére jusqu'aux vases sacrés qu'il fit prendre sur l'autel, sans être arrêté par un miracle visible que Dieu fit pour venger ce sacrilége, & qui convertit celui qui en avoit été le ministre. Mais avant que le mois fût passé, Fredéric fut tué par un autre Fredéric son neveu fils de Fava.

§. 54. 'Eugippe dans la Vie de S. Séverin dit que ce fut pour ce sujet qu'Odoacre fit la guerre aux Ruges : [ce que je voudrois qu'il eût expliqué davantage.] Casd. | Onu. ap. p. 57. | Boll. 54. 'Il les vainquit cette année dans une bataille donnée le 15 de Novembre, où Fava même fut pris & emmené prisonnier avec sa femme Giso, Boll. 8. jan. p. 483. 'femme extrémement cruelle & ennemie des Catholiques. §. 48. 'Et S. Séverin lui avoit prédit assez clairement que ses injustes violences la réduiroient elle & son mari dans cet état. Paul Diacre parle de cette guerre, & dit qu'Odoacre y mena non seulement les

Casd. | Onu. p. 57. Boll. p. 489. a. 1. 'On l'appelle aussi Feban, 'Favien, Fethia, Feltee, &c.

Italiens

L'an de J. C. 487. Italiens, mais aussi plusieurs nations Barbares qui lui obéissoient, comme les Erules, les Turcilinges, & même une partie des Ruges: [c'est-à-dire qu'il avoit des troupes de ces nations, mais non pas qu'il fût maître de leurs pays, comme cet Auteur le semble croire.] Il ajoute qu'Odoacre étant entré dans le pays des Ruges, les défit entiérement, tua leur Roi Fava, ravagea tout le pays, & en emmena en Italie un nombre infini de captifs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 488. D'ODOACRE 12, 13.

'Frederic fils de Fava s'étoit sauvé de cette ruine générale de sa famille par la fuite & en abandonnant son pays. Il y revint bientôt, [lorsqu'Odoacre s'en fut retourné en Italie.] 'Mais dès qu'Odoacre sçut son retour, il envoya contre lui de grandes troupes sous la conduite d'Aonulphe son frere,' que S. Isidore appelle Onoülphe. 'Fredéric fut donc obligé de fuir une seconde fois, & il se retira à Noves dans la Mésie auprès du grand Théodoric.' Un Auteur anonime marque cette double victoire d'Odoacre sur les Ruges, qui furent, dit-il, entiérement exterminés. Boll. §. 54. 55. §. 55. Isid. chr. G. p. 721. Boll. §. 55. Am. an. pag. 478. d.

'Nous verrons quelques troupes de cette nation à la suite de Théodoric, qui après les avoir laissées deux ans dans Pavie, les renvoya en leur pays à leurs familles. 'Procope témoigne aussi que Théodoric s'unit tout d'abord les Ruges qui se joignirent à son armée & le suivirent en Italie. [C'étoient apparemment ceux que Frédéric avoit ramassés.] 'Ennode en parle comme de gens barbares entre les Barbares mêmes, d'un naturel cruel & farouche, incapable de respect, de crainte & d'amour même pour leurs Princes, & sur-tout pour des Romains, des Catholiques & des Prêtres. [C'est ce qui ne reléve pas peu la gloire de S. Séverin, à qui les Rois Ruges obéissoient avec un entier respect. Ceux qui revinrent d'Italie ne purent occuper qu'une partie de leur pays,] 's'il est vrai, comme le prétend Paul Diacre, qu'après la défaite de Fava le pays des Ruges ait été occupé par les Lombards.' Et il en demeura toujours quelques-uns en Italie, qui ne s'allioient par le mariage avec aucune autre nation. Enn. v. Epi. p. 392. 393. Proc. b. G. l. 3. c. 2. p. 470. b. Enn. ut sup. Lang. l. 1. c. 19. p. 757. Proc. b. G. l. 3. c. 2. p. 470. b. c.

[Quoique la défaite des Ruges ait dû rendre Odoacre redoutable aux Barbares de ces quartiers-là, cependant il crut qu'il valoit mieux leur abandonner le pays, que de s'engager aux soins & aux dépenses qui étoient nécessaires pour le défen-

Boll. §. 55. dre contre leurs courſes continuelles. ['Ainſi il ordonna à Aonulphe d'en retirer tous les habitans pour les amener en Italie. L'an de J. C. 489.
Le Comte Pierius fut chargé de faire exécuter cet ordre, & les habitans y obéirent avec joie, croyant ſortir de la ſervitude de Pharaon en quittant un pays que les Barbares couroient & ravageoient tous les jours. On les diſperſa en divers endroits
§. 49. de l'Italie, où ils s'établirent avec tout ce qu'ils avoient pû tranſporter de leurs biens. [Et l'Italie ne laiſſa pas après cela
§. 39. 49. de demeurer encore fort dépeuplée.] 'S. Séverin avoit prédit cette délivrance des peuples de la Norique; & il avoit re-
§. 55. 57. commandé que l'on en tranſportât auſſi ſon corps, 'ce qu'on ne manqua pas de faire. La Norique demeura ainſi toute déſerte, enſorte que les Barbares y fouilloient avec une entiere liberté juſques dans les tombeaux des morts pour y chercher
Am. p. 479. d. de l'argent. 'Pierius étoit Comte des Domeſtiques ſous Odoa-
Onu. ap. p. 57. cre en 490. 'Le pont Apollinaire fut brûlé cette année la nuit
Buch. cyc. l. p. 63. du [16 ou 17 d'Avril,] qui étoit la nuit ſolemnelle de Pâque. [Je ne ſçai ſi ce ſeroit à Rome ou à Ravenne où le nom de S. Apollinaire étoit célébre.]

ARTICLE XIII.

Théodoric défait Odoacre près d'Aquilée & près de Vérone : Tufa abandonne Odoacre, & puis reprend ſon parti.

L'AN DE JESUS-CHRIST 489. D'ODOACRE 13, 14.

[NOus ne prétendons point faire ici l'hiſtoire du grand Théodoric, mais marquer ſeulement comment il con-
Val. r. fr. pag. 243. 244. quit l'Italie, pour achever l'hiſtoire d'Odoacre.] 'Il fut porté à cette conquête & par ſon ambition propre, & ſans doute auſ-
Enn. de Theo. p. 298. ſi par les ſollicitations de Frederic. Car on croit qu'Ennode marque la défaite des Ruges & la mort de Fava, lorſqu'il dit qu'Odoacre s'étoit attiré la guerre des Oſtrogots par celle qu'il avoit faites à d'autres, & par le carnage des parens de Théodoric. [Zénon qui gouvernoit encore l'Orient, conſentit ſans peine que Théodoric allât conquérir l'Italie, afin d'être délivré d'un Prince dont il rédoutoit la puiſſance & le courage, ayant fait trop d'épreuves de l'un & de l'autre.

p. 298. 301. 'Nous ne marquons pas ici] ce que fit Théodoric avantque

L'an de J. C. 489. d'arriver en Italie. 'Il y entra avec l'armée des Oftrogots l'an 489.' du côté de la Vénétie. 'S'étant avancé jufqu'au pont de la riviere de Sonce, 'aujourd'hui la Zonzo qui paffe un peu à l'Orient d'Aquilée, 'il s'y arrêta pour faire repofer fes troupes. 'Odoacre s'avança auffi jufques-là avec toutes fes forces, ou plûtôt il l'y attendoit 'felon Ennode, avec une armée ramaffée de toutes fortes de nations, où l'on voyoit même, dit-il, plufieurs Rois. Mais le grand nombre y produifit la confufion, & la diverfité des nations celle des penfées & des volontez. Ils fe donnerent bataille en cette endroit. Odoacre vaincu fut obligé de fe retirer; '& Théodoric entra dans fon camp le 28 jour d'Août, 'quoiqu'il fût défendu par la riviere, & qu'Odoacre eût employé beaucoup de tems à le fortifier. 'Il femble que Théodoric ait remporté cette victoire fans beaucoup de peine.

'On vit ainfi la vérité de ce que S. Séverin avoit prédit à beaucoup de perfonnes de qualité qui s'entretenoient un jour en fa préfence du Roi Odoacre, & lui donnoient, comme c'eft l'ordinaire, de grandes louanges mêlées de flatteries: le Saint leur demanda de qui ils parloient; & l'ayant appris, il dit ces paroles: Odoacre regnera fans perte treize à quatorze ans. [Il avoit été déclaré Roi, comme nous avons dit, le 23 d'Août en 476. Ainfi il commençoit fa quatorziéme année lorfqu'il fut défait par Théodoric. Il fe défendit encore durant quatre ans. Mais fi l'on pouvoit dire qu'il vivoit, on pouvoit dire qu'il ne regnoit plus. Il eft remarquable encore qu'ayant fait mourir Orefte le 28 d'Août, ce fut ce jour-là même qu'il fut vaincu par Théodoric.]

'Il ne s'abbatit pas néanmoins pour cette premiere défaite. Il fe retira à Vérone, où il fe campa dans une plaine auprès de la ville; Théodoric l'y pourfuivit, & il y eut en cet endroit une feconde bataille, 'apparemment le 27 ou le 30 de Septembre. Il s'y fit un grand carnage de part & d'autre: 'mais enfin Odoacre y fut encore vaincu, & y perdit un grand nombre de fes gens. 'Ennode décrit affez au long cette bataille, mais en panégyrifte de Théodoric. Après cette feconde défaite Odoacre fut obligé de fe retirer à Ravenne; 'de forte que Théodoric eut la liberté de faire de grands progrès dans l'Italie. 'Il vint enfin jufqu'à Milan 'qui fe rendit à lui; & Pavie fit la même chofe.

'Il arriva en même tems que Tufa Général des armées d'O-

doacre depuis le premier d'Avril, ſe donna à Théodoric avec la plus grande partie des troupes qu'il commandoit. Théodoric l'envoya auſſi-tôt avec un de ſes Comtes pourſuivre Odoacre à Ravenne. Odoacre étoit ſorti de la ville, & s'étoit avancé juſqu'à Faenza, où Tufa l'aſſiégea avec les troupes que Théodoric lui avoit données. ' Mais comme il étoit accoutumé à la trahiſon, il reprit le parti d'Odoacre avec toutes les troupes qu'il lui avoit enlevées; & lui livra le Comte [& les autres] que Théodoric lui avoit joints, leſquels furent mis dans les fers & menés captifs à Ravenne. [Tufa n'avoit peut-être pas été récompenſé de Théodoric comme il croyoit le mériter.] ' Car ce Prince généreux, qui releve ſi fort la fermeté avec laquelle le Patrice Libere avoit ſoutenu contre lui le parti d'Odoacre juſqu'à la derniere extrémité, [n'étoit pas pour eſtimer beaucoup la légéreté de Tufa. Mais il eut tort de ſe fier à un traître.]

L'an de J. C. 490.

ibid. ' Enn. v. Epi. p. 309. | Caſd. l. 2. ep. 16. p. 38.

' Il ſemble, ſelon Ennode, que Théodoric n'avoit pas envoyé contre Odoacre toutes les troupes qui s'étoient rendues à lui avec Tufa, mais qu'il en avoit diſperſée une partie en divers endroits; & que lorſqu'il eut ſçu que Tufa avoit repris le parti d'Odoacre, il fit maſſacrer par un ordre ſecret toutes ces troupes dans leurs quartiers, de peur qu'elles n'imitaſſent la perfidie de leur Général. ' Dieu punit ainſi les maux que ces troupes faiſoient ſouffrir depuis ſi long-tems à l'Italie. [Car c'étoient apparemment ces Barbares qui ſous la conduite de Ricimer avoient faits & défaits tant d'Empereurs.

Enn. de Th. p. 305. 306. | p. 306.

La trahiſon de Tufa fut peut-être bientôt ſuivie de celle de Frédéric,] ' qui viola auſſi la foi qu'il avoit promiſe à Théodoric, & prit le parti de ſes ennemis. Mais il ſe brouilla depuis avec eux, & ils en vinrent même aux armes. Frédéric eut d'abord de l'avantage; mais enſuite il fut vaincu. [On ne marque point ce qu'il devint. Nous avons vû] ' que Théodoric avoit en 492. dans ſes troupes quelques compagnies de Ruges.

p. 306. 307. | v. Epi. p. 392. 393.

' Dès que ce Prince eut appris que Tufa l'avoit abandonné, il ramaſſa toutes ſes troupes & ſe retira dans Pavie, ' qui, comme nous avons dit, étoit forte en ce tems-là. ' Mais elle ſe trouva bien petite pour un ſi grand nombre de perſonnes, ' d'autant plus que les Oſtrogots menoient avec eux leurs femmes, leurs enfans & tout ce qu'ils poſſédoient.

p. 390. 391. | p. 386. | p. 391. | Proc. b. G. l. 1. c. 1. p. 308. d.

1. Nous voudrions pouvoir dire que Tufa ſe donna à Théodoric le 1 d'Avril. Et le texte le ſouffre aiſément; mais nous ne voyons pas moyen de l'accorder avec l'hiſtoire.

L'an de J. C. 490.

ARTICLE XIV.

Milan & toute la Ligurie ravagée par Odoacre, par Théodoric, par les Bourguignons: Théodoric assisté par les Visigots défait encore Odoacre & l'assiége trois ans dans Ravenne.

L'AN DE JESUS-CHRIST 490. D'ODOACRE 14, 15.

[ODOACRE après avoir regagné Tufa & les troupes qu'il commandoit, s'étoit avancé jusqu'à Crémone.] ' Il quitta cette année Crémone pour marcher du côté de Milan. ' On croit qu'il prit cette ville, & que ce fut alors qu'arriva ce que dit Ennode : ' que l'irruption & la violence des ennemis dissipa de côté & d'autre comme un troupeau de brebis le peuple fidéle de Milan, en sorte que la ville demeura toute déserte; que Laurent le saint Pasteur de cette Eglise non seulement souffrit toutes sortes de tourmens en la personne de tous ses diocésains, mais qu'il fut pris lui-même, & éprouva dans un âge fort avancé toutes les rigueurs de la faim, du froid, & divers autres supplices que la cruauté des ennemis lui fit endurer. Enfin néanmoins le nom Romain fut rétabli dans sa vigueur [par la victoire de Théodoric.] Laurent remis en liberté revint à Milan, & rétablit la ville en son ancienne splendeur. ' Ennode dit autre part que lorsque Théodoric vint en Italie, ses ennemis y mettoient toutes choses dans un désordre si effroyable, que la faim faisoit mourir ceux qui s'étoient échappés à l'épée; que l'argent s'ouvroit les chemins sur les plus hautes montagnes & les portes des plus fortes citadelles, & que ceux qui étoient postés dans les lieux les plus avantageux, y étoient assiégés par l'indigence d'une maniere plus cruelle que toute la rigueur des armes. [Je pense que les troupes de Théodoric ne faisoient pas moins de dégât que les autres, quand elles étoient les plus fortes.]

' On ajoute à cela ce que dit encore Ennode des ravages des Bourguignons dans la Ligurie. Car voulant profiter de l'occasion que leur offroit une guerre si obstinée, [ou étant appellés par l'un des deux partis, & plûtôt par Odoacre que par Théodoric,] ' ils entrerent dans la Ligurie, y firent de grands dégâts, & en emmenerent un fort grand nombre de captifs, ' après y en avoir tué beaucoup d'autres. ' Ils le firent avec d'au-

Am. an. pag. 479.d.
Enn. n.p.57. de Laur. pag. 465.
p.467.
euchar.p. [illegible]
Val.r. fr. pag. 244. Buch. p. 576.§.2.
Enn.v. Ep. [illegible] 398.[illegible]
p.4[illegible]
p.[illegible]

tant plus de facilité, qu'on étoit accoutumé à les regarder comme amis, & même comme les défenseurs des Romains : de sorte que personne ne les fuyoit. (L'an de J. C. 490.) / Ils laisserent la Ligurie toute déserte ; & il n'y avoit plus personne en bien des endroits pour y cultiver les terres. Je ne sçai si on ne pourroit point rapporter aux Bourguignons le saccagement de Milan, & les mauvais traitemens que l'Evêque Laurent y souffrit : (p.406.) / Gondebaud voulant excuser cette hostilité, dit qu'il avoit voulu agir en ennemi déclaré contre le Roi d'Italie qui s'étoit mocqué de lui par une fausse alliance. Il semble dire que ce Roi étoit Théodoric.

(p.96. Bar. 489. §. 15.) / On croit que les Evêques commencerent alors à fortifier des châteaux pour servir de retraite aux peuples contre les violences des soldats, & on marque qu'Honorat Evêque de Novare en fit bâtir un.

(Enn. v. Epi.p. 395.) / Odoacre ne laissa pas Théodoric en repos dans Pavie, où il s'étoit retiré. Il l'y assiégea, & ses troupes étoient les plus nombreuses ; mais Dieu se déclara visiblement contre lui. L'air, le beau tems, la pluie, tout se trouvoit opposé à ses desseins. Ses soldats mêmes se battoient & s'entretuoient les uns les autres.

Théodoric ne se contentoit pas de se bien défendre dans Pavie. Voyant son parti fort affoibli par la trahison de Tufa, il eut recours à Alaric Roi des Visigots. Comme les Visigots & les Ostrogots ne composoient dans leur origine qu'une même nation, & que les Visigots avoient reçu parmi eux, il n'y avoit encore que seize ans, un assez grand nombre d'Ostrogots avec Videmir leur Chef, cousin germain de Théodoric, (Am. an. pag. 479.d.) / ils ne manquerent point de lui envoyer du secours. [Ainsi Théodoric étant sorti de Pavie, se mit en campagne.] (d.|Casd.) / Les deux armées se rencontrerent sur la riviere d'Addua, où il se donna un grand combat. Beaucoup de personnes y furent tuées de part & d'autre ; mais Odoacre fut vaincu pour la troisiéme fois & contraint de s'enfuir encore à Ravenne, (Proc.b.G.l.1. c.1.p.309.a. Am.p. 479. d.) / laissant néanmoins des garnisons dans les endroits les plus forts. / Cette bataille est marquée l'onziéme d'Août. Odoacre y perdit entr'autres Pierius qui avoit la qualité de Comte des Domestiques.

(d. Casd.| Jor. r. get. c.57.p. 697.) / Théodoric poursuivit en diligence Odoacre dans Ravenne, & y forma le siége, plaçant son camp au lieu appellé la Pinéte, environ à trois milles de la ville. (Jorn.p.697.) / Odoacre ne manqua pas aussi de se bien fortifier dans Ravenne, d'où il faisoit sou-

L'an de J. C. 490. vent des sorties durant la nuit qui incommodoient beaucoup les Gots. 'Il se défendit ainsi avec beaucoup de courage durant trois ans. 'On marque particuliérement que le 10. ou le 15. Juillet 491. il sortit la nuit avec les 1 Erules, & Libila ou Levila chef de ces troupes, & entra jusques dans le camp de Théodoric à la Pinaie, au lieu appellé le pont blanc. Il y eut un rude combat, & beaucoup de morts de part & d'autre. Mais Odoacre fut néanmoins enfin vaincu, & contraint de se renfermer dans Ravenne. Livila méme fut tué dans la retraite en passant la riviere de Véjente. '[Ennode semble avoir voulu marquer ce combat] lorsqu'il parle de la défaite des Erules.

ibid. | Am. p. 480. Am. p. 48[illegible]. a. b. Casd. Cu[illegible]. ap. p. 57. En. de Théod. p. 306.

ARTICLE XV.

Théodoric devient maître de l'Italie : Odoacre se rend, & est tué.

[THEODORIC se voyant plus assuré par cette nouvelle victoire, laissa son armée devant Ravenne,] '& alla attaquer les places où Odoacre avoit mis des garnisons. Elles se rendirent toutes, hors celles de Césene [dans la Romagne] à 15. lieues de Ravenne, [ou plutôt à six.] 'Toute l'Italie se soumit à lui, & le reconnut pour son Seigneur : [ce qui ne se fit sans doute que peu-à-peu, & assez tard.] Car le Pape Gélase dont Baronius ne met l'élection que le 2 Mars 492. 'dit qu'il fut obligé de résister à Odoacre qui tenoit alors le Royaume d'Italie, 'sur une chose qu'il demandoit contre la raison.

Proc. b. G. p. 309. a. Jorn. p. 697. Bar. 492. §. 6. Conc. t. 4. p. 1208. d. Onu. ap. p. 57.

[Je ne sçai s'il ne faudroit point rapporter à ce tems-ci ce que nous avons dit sur l'an 477.] 'qu'Odoacre avoit envoyé à Constantinople tous les ornemens du Palais : [& dire que se voyant assiégé & pressé dans Ravenne, il envoya tout ce qu'il put trouver de présens à Zénon ou à Anastase qui lui succéda en 491. pour obtenir sa protection & son secours contre les Gots.]

Am. an. p. 48[illegible].

'On trouve que Théodoric étoit à Pavie le 31. Août d'après la sortie du 10 Juillet. Il retourna au siége de Ravenne le 29 Août 2 [492.] & se campa au lieu appellé le petit Pa-

Onu. ap. p. 5[illegible].

1. Seroit-ce sur cela qu'on l'auroit fait Roi des Erules?

2. La Chronique qui marque ce fait, le met sous le Consulat d'Albin, c'est-à-

Jorn. p. 697. lais. 'Il étoit alors maitre de toute l'Italie : & Odoacre n'avoit L'an de J. C. 490.
plus pour lui que la ville de Ravenne, avec les troupes étran-
geres, & quelques Romains qui y étoient enfermés comme
p. 698. 'Proc. p. 309. d. lui depuis trois ans. 'Il y étoit pressé & par l'ennemi au de-
hors, & par la famine au dedans. 'On marque que le boif-
Am. p. 480. a. feau de froment y monta jusqu'à six pieces d'or. 'Mais les
Proc. p. 309. d. Gots de leur côté se lassoient des fatigues d'un siége de trois
d. ans. 'On commença donc à traiter d'accord par le moyen de
Ugh. t. 2. p. 333. d. l'Evêque de Ravenne, 'nommé Jean, qu'on marque être mort
en 494. & on a encore l'acte original d'une donation qui lui
Mabil. it. Jt. p. p. 201. fut faite le 2 Janvier 491. 'Jornande Got dit qu'Odoacre dé-
Jorn. p. 698. puta à Théodoric, & le supplia de lui accorder la vie. 'L'ac-
Onu. p. 57. | Casd. cord fut conclu le 27 Février de l'an 493. '& Théodoric pro-
Am. p. 480. b. | mit avec serment de conserver la vie à Odoacre. Procope dit
Jorn. p. 698. que l'on convint que Théodoric & Odoacre vivroient [1] éga- 1.
Proc. b. G. l. 1. c. 1. p. 310. a. lement ensemble dans Ravenne, ce qui n'est pas aisé à com-
Am. p. 488. b. prendre. 'Odoacre donna en ôtage son fils nommé Thélan :
b. Casd. '& ainsi Théodoric [entra comme victorieux] dans Ravenne
Onu. ap. p. 57. 'par le port de Classe le 5 de Mars.

Am an. p. 480 b. 'Il ne garda guéres ce qu'il avoit promis à Odoacre : car
peu de jours aprés, 'ayant prié Odoacre de venir manger avec
Proc b. G. l. 1. c. 1. p. 310. a. lui, 'il le tua de sa main [2] dans le Palais. On prétend qu'il a- 2.
a. Am. | Onu. | Casd. voit découvert qu'Odoacre le vouloit tuer lui-même. 'Mais
les morts sont toujours coupables. 'Marcellin dit que Théo-
Bar. p. 493. §. 2. Val. r. fr. p. 344. doric l'avoit attiré & trompé par ses parjures.] Jornande mê-
me témoigne qu'on le tenoit pour 'suspect, parce qu'on vou-
Jorn. de regn. c. 47. p. 655. b. loit qu'il le fût. [Il avoit regné 13. à 14. ans paisible & victo-
rieux, comme Saint Séverin l'avoit prédit. Que si l'on veut
étendre son regne jusqu'au 5 de Mars 493. il aura regné 16.
ans & demi & quelques jours.]

Am. | Onu. 'Dès le même jour qu'il eut été tué, on tua aussi tous ceux
de sa Cour que l'on put trouver, & avec toute leur race.
Proc. b. G. l. 1. c. 1. p. 310. a. 'Théodoric mit dans ses troupes ceux qui resterent des Bar-
bares qui l'avoient suivi. 'On marque qu'Aonulphe frere d'O-
Isid. chr. G. p. 721. doacre ayant été vaincu par Théodoric, alla chercher sa su-
Casd. l. 2. ep. 16. p. reté au delà du Danube. 'Libére Officier sous Odoacre ne

dire en 493. Mais la suite de l'Histoire & de cette Chronique même montre que ce ne peut pas avoir été plus tard qu'en 492.

1. ἐπὶ τῇ ἴσῃ ϗ ὁμοίᾳ δίαιτῃ

2. L'Anonime dit *in Palatio* ..... in Lauretum. Etoit-ce un bois de lauriers planté dans le jardin du Palais ?] Marius dit aussi qu'il fut tué *in Laureto*.

cessa

L'an de J. C. 469. cessa de le défendre qu'en le voyant mort : & sa fidélité fut estimée & honorée par Théodoric, généreux d'un côté, & cruel de l'autre. ' Voilà quelle fut la fin de cette longue & malheureuse guerre, qui ruina toutes les villes de la Ligurie ; ' & où Théodoric demeura enfin victorieux, parce que Dieu combattit pour lui.

Enn. v.Epi. p. 393.

p. 395.





HISTOIRE DES BRETONS;

Où l'on rapporte les changemens arrivés dans la grande Bretagne durant le V. siécle.



Tacit. v. Agr. c. 13. p. 143.

[L'ISLE que nous appellons aujourd'hui la grande Bretagne de son ancien nom, & qui est partagée entre les deux Royaumes d'Ecosse & d'Angleterre,] ' commença d'être attaquée par les Romains du tems de Jule César, qui y fit une descente. " Auguste crut devoir se contenter d'en avoir les peuples pour amis, jugeant que la conquête d'un païs si éloigné seroit plus désavantageuse qu'utile à l'Empire. [Caius l'entreprit, & aussi-tôt n'y songea plus. Claude qui n'avoit pas assurément la prudence d'Auguste, fut plus hardi que lui, " porta ses armes dans ce pays, s'en assujettit une partie, & en fit une province de l'Empire qu'il falloit ensuite défendre, quoi qu'il en coûtât. v. Caius. §. 18. v. son titre.

" Agricola conquit même l'Isle toute entiere sous Domitien : mais cela ne dura pas. Les peuples les plus septentrionaux, dont les plus célébres étoient les Pictes, les Calédoniens, & les Méates, se maintinrent toujours en liberté, & ils faisoient même souvent des courses sur ceux qui obéissoient à l'Empire : de sorte que les Romains étoient obligés de faire de longues murailles qui traversoient toute l'Isle dans les endroits les moins larges ; & ils ne pouvoient néanmoins arrêter leurs courses, non plus que celles des Saxons, & de quelques autres peuples d'Allemagne qui y faisoient des descentes par mer pour la piller.] v. Domitien.

Bed. hist. c. 11. ' Les choses demeurerent en cet état " jusqu'en l'an [409. auquel tout l'Empire d'Occident étoit dans le dernier désordre, & par les ravages des étrangers, & par la rebellion des v. Honoré. §. 38.

Zos. l. 6. p. 827 Sujets.] ' Les habitans de la grande Bretagne y furent aussi attaqués par les Barbares de l'Allemagne ; [& se voyant aban-

Ibid. 5. donnés des troupes Romaines, "que le tyran Constantin avoit transportées deux ans auparavant dans les Gaules,] ils se séparerent de l'Empire, dit Zozime, ne voulurent plus reconnoître ses loix, formerent un corps à part, prirent les armes pour se défendre eux-mêmes contre ceux qui les attaquoient, & délivrerent leurs villes de leurs insultes. 'Honoré même qui p. 830. a. portoit alors le nom d'Empereur, autorisa en quelque sorte leur conduite, en écrivant à leurs villes de se défendre elles-mêmes. 'Et depuis ce tems-là les Romains ne purent plus recouvrer cette Isle. Proc. b. Vand. l. 1. c. . p. 181. d. 'Béde dit qu'ils cesserent d'y regner depuis la prise de Rome par Alaric l'an 1164. de la fondation, [ou Bed. c. 11. p. plutôt l'an 1163. Car il est certain qu'elle fut prise en 410.]

1. 'Si les [1] Bretons avoient eu d'abord quelque courage & quelque bonheur, cela ne continua pas long-tems. 'Les tyrans Maxime [& Constantin] en avoient tiré non seulement Bed. c. 12. p. toutes les troupes, mais encore tout ce qu'il y avoit de plus vigoureux dans la jeunesse. Et ce qui en sortit alors n'y revint jamais. Ainsi ceux du païs [sans armes] & sans expérience
2. [2] demeurerent exposés au pillage des peuples voisins, particuliérement des Pictes & des Ecossois.

'On croit que les Pictes étoient originaires de la Scythie, Bed. c. 1. p. 150. 'c'est-à-dire, peut-être de la Scandinavie, ou de l'Allemagne Uff. r. Br. p. 578. 'd'où tous les auteurs modernes les font venir, '& que s'étant Buch. an. l. 2. p. 56. mis en mer, ils aborderent premiérement dans l'Hibernie, '& de là vinrent s'habituer dans le haut de la grande Bretagne, b. 'où leur Etat a continué jusqu'à ce qu'il ait été subjugué Uff. p. 715. 717. par les Ecossois vers l'an 480. 'Leur nom n'a pas laissé de p. 719. 717. s'y conserver encore quelque tems, plus célébre même que celui de leurs vainqueurs. Mais il s'y est enfin tellement aboli avec leur langue, & leur mémoire même, qu'à peine peut-on croire aujourd'hui qu'il y ait jamais eu des Pictes.

'Les Scots ou Ecossois venoient aussi de l'Hibernie, où Bed. p. 150. a. ils ont demeuré long-tems. 'Ils passerent enfin de là dans la c. grande Bretagne sous un Chef nommé Reud, & de gré ou de force ils eurent pour eux une partie des pays que les Pictes à Circio. occupoient, c'est-à-dire, "la partie la plus Occidentale. [Ils Gild. c. 11. p. 117. c. Uff. p. 1022. ont enfin donné le nom à tout le Nord de l'Isle, & y ont for-

1. Nous appellerons désormais ainsi les naturels de l'Isle pour les distinguer des Anglois venus d'Allemagne.

2. 'Gildas met cela aprés que Maxime eut quitté la grande Bretagne en 383. Mais Gild. p. 117. c. il suppose que les Bretons n'étoient plus de l'Empire [ce qui n'arriva qu'en 409. Ainsi Béde a raison de le rapporter à ce tems-là.]

mé un Royaume qui a duré jusqu'à la fin du dernier siécle.]
Uff. p. 578. 'Leur langue, & leurs coutumes ont long-tems marqué qu'ils venoient d'Irlande. Bed.c.1.p.150 b. c. 'Les Pictes observoient encore dans le VIII. siécle de préferer dans la succession de leurs Princes la ligne feminine à la masculine; Gild. c. 15. p. 118. c. 'en cela differens des Ecossois. Gild. ibid. 'Il paroit que dans le V. siécle les uns & les autres avoient presque tous le corps nud, & de grandes barbes. Il est certain qu'ils avoient une même avidité de répandre le sang humain.

[On ne dit point quand ces peuples sont entrés dans la grande Bretagne; mais il faut que les Pictes y fussent depuis long-tems,] Buch.an.p.57 c. 54.b. Uff p. 580. 'puisqu'on croit que les Calédoniens connus dès le tems de Néron, en étoient une partie. [Am l. 27. p. 346. d. 'Aussi ceux qui veulent qu'ils y soient venus pour la premiere fois vers l'an 75. de Jesus-Christ n'en alléguent aucune preuve considérable.] Ils ne paroissent point néanmoins dans l'Histoire sous le nom de Pictes avant le Panegyriste Eumene. Mais ce Panegyriste suppose que les Bretons avoient à combattre les Pictes & les Hibernois dès le tems de Jules César. Buch.an.p. 54 b. 'Aussi il y en a qui prétendent que ce n'étoit pas le nom de leur nation, mais que les Romains le leur avoient donné à cause qu'ils se peignoient le corps, & s'y faisoient des figures avec le fer.

[Pour le nom des Ecossois, je pense qu'il ne se lit point avant Ammien,] Amm. l.20.p. 354. 4. 'où nous trouvons qu'au commencement de 360. ils pilloient avec les Pictes les pays les plus septentrionaux de ceux qui appartenoient aux Romains: ce qui donne quelque lieu de juger qu'ils étoient déja habitués dans l'Isle avec les Pictes. Uff. p. 585. 'Quelques Hibernois prétendent au moins qu'ils travailloient à s'y établir. Hier. in Jov.l. 2.c.6.p.75.a. 'Saint Jérome "vit peu d'années après des Bretons 1 Ecossois dans les Gaules qui mangeoient de la chair humaine: & il dit que parmi eux les femmes étoient communes. [" adolescentulus. 1.] [Depuis cela le nom des Ecossois se trouve par tout.] Uff.r.Br.p.1.c. 586. 'On prétend que Porphire en parle avant Dioclétien, sans marquer néanmoins où ils demeuroient. Hier.ad. Ct.c. 4. 'Mais le passage est proprement de Saint Jérôme. Bed.l.1 c. 12. p. 'Béde suppose que les Ecossois étoient établis au nord du Golfe de Cluyd dès le commencement du V. siécle. Buch.an.p.77 'Quelques-uns croyent que Séneque donne le nom d'Ecossois aux Brigantes qui habitoient le pays d'York; p. 76. '& on prétend en effet qu'ils étoient venus d'Hibernie. [Mais ce ne sont point ceux

Uff. p. 589. 1. 'Au lieu de *Scotos*, quelques-uns croyent qu'il faut lire Attacotos.

dont nous parlons ici, & qui ont formé le Royaume d'E-
cosse.]

'Les Bretons accablés par ces Barbares, écrivirent & dé- Gild. c. 12. p.
puterent à l'Empereur pour lui représenter leur misére, & 117. d.
l'assurer d'une entiere obéissance, si on leur donnoit du se-
une legion. cours. Il leur envoya "des troupes qui battirent les Barbares,
en tuerent un grand nombre, & chasserent entiérement le reste
du pays des Bretons. 'Mais elles s'en retournerent ensuite, c. 13.
après avoir conseillé aux habitans de faire un mur qui travers-
sât l'Isle, [ou plûtôt] de réparer 'quelqu'un de ceux que l'on Not. c. 63. p.
y avoit faits autrefois, & où les Romains avoient soin d'en- 117. 118.
tretenir des troupes pour le garder. 'Usserius met cela en 422. Uss. p. 1096.
[de quoi je ne vois pas la raison.] 'Alford le met en 421. y Alf. 421. §. 1. 2.
rapportant une médaille qui parle de la victoire des trois Au-
gustes, c'est-à-dire, comme il croit d'Honoré, Théodose,
& Constance, [dont le dernier fait Empereur le 8 Février
421. mourut le 2 de Septembre.] 'Les Bretons firent une mu- Gid. c. 13.
raille, ou un rempart, comme on leur avoit conseillé, mais
de simple gazon, & si mal, parce qu'ils n'avoient point de per-
sonnes [habiles] pour les conduire, qu'il ne leur servit de
rien. 'On en voyoit encore des restes du tems de Béde qui en Bed. c. 12. p.
marque la situation. Il paroit qu'avec le rempart, il y avoit un 155. e. | Uss. p.
fossé large & profond. 602.

'Les Barbares revinrent bientôt en traversant les mers, ou Gild. c. 13. | Bed.
les golfes qui les séparoient des Bretons, & firent de plus
grands ravages qu'auparavant. 'Les Bretons qui prenoient en- Gild. c. 14. p.
core le nom de Romains, eurent de nouveau recours à l'Em- 117.
pereur devant lequel on dit qu'ils parurent les habits déchi-
rés, & la tête couverte de sable. On fut touché de leurs mal-
1 heurs, & on leur [1] envoya encore des troupes qui ayant sur-
pris les Barbares par leur extrême diligence, en firent un grand
carnage: 'ce qu'Usserius met en l'an 426. Et néanmoins 'Bé- Uss. p. 109[illegible]
de le met avant l'an [423.] auquel mourut Honoré. Les Ro- Bed. chr. p. 114. | Gild. c. 14. p.
mains déclarerent bien-tôt qu'ils ne pouvoient ni demeurer, 118. a. b.
ni revenir davantage; que c'étoit aux Bretons à se défendre
eux-mêmes contre des nations qui n'avoient rien au dessus
d'eux, pourvû qu'ils eussent un peu de courage. Ils travaille- Bed. hist. c. 12.
2 rent avec eux à faire une nouvelle muraille 'au lieu [2] où avoit p. [illegible]. a.

1. 'Bede dit que ce fut en automne, [à cause apparemment de ce que dit Gil- Bed. l. 1. c. [illegible] | c. 5.
das,] 'que l'épée des Romains faisoit tomber les Barbares comme les feuilles tom- Gild. c. 1[illegible]. p.
bent en leur tems, [en automne.] 117. f.

2. 'On dispute de l'endroit où il étoit placé. *V. Sévére.* §. 34. n. 28. Uss. p. 603. | 606.

été celle de Sévére, dit Béde, qui ajoute que cette muraille
Gild.p.118.b. subsistoit encore de son tems. ′ Ils bâtirent aussi des tours pour
défendre la côte du midi contre les [Saxons, & les autres Bar-
bares d'Allemagne,] qu'on craignoit de ce coté là. Ils ensei-
gnerent encore aux Bretons comment il falloit faire des ar-
mes, [& s'en servir,] & ils firent tout ce qui se pouvoit pour
les encourager : mais ils parloient à des gens "sans cœur. segni.
[illegible] p.113.b. ′ Aussi après qu'ils s'en furent retournés, les Ecossois & les
c. Pictes sçachant qu'ils ne devoient plus revenir, rentrerent
en foule 1 avec leurs petits bateaux de cuir sur les terres des 1
Bretons plus fiers que jamais, & s'emparerent d'abord de tout
ce qui étoit au-delà de la muraille, & en firent leur propre
pays. Les Bretons parurent sur la muraille pour la défendre
sans autre mouvement, avec aussi peu de courage que d'expé-
rience dans la guerre. Les Barbares au contraire toujours en
action [tuent les uns à coup de fléches,] tirent les autres avec
des crocs, & assomment aussi-tôt ceux qui ne s'étoient pas
d. tués en tombant. Les Bretons effrayés abandonnent la mu-
Bed.chr.p.114 raille & les villes qui en étoient proches pour s'enfuir. ′ Les
Barbares maîtres de la muraille, la rompent [en divers en-
Gild.p.118.d. droits,] ′ courent après les fuyards, & les tuent comme des
moutons.

[Béde dans sa Chronique ne met ce retour des Barbares,
Bed.hist.l.1.c. & même la retraite des Romains qu'en l'an 431.] ′ Mais dans
12.13.p.14.15 son histoire il paroît l'avoir même voulu mettre avant 423. Ce
Sur.31.jul.p. qui est certain, c'est qu'en l'an 430. ′ lorsque Saint Germain
365.§.28. d'Auxerre & Saint Loup de Troyes étoient en la grande Bre-
tagne pour combattre l'hérésie Pélagienne qui s'y étoit répan-
due, les Pictes & les Saxons joints ensemble entrerent durant
la carême dans le pays des Bretons. Ceux-ci qui se trouvoient
beaucoup plus foibles, furent rassurés par la présence des deux
Saints qui voulurent venir dans leur camp. Beaucoup touchés
de leurs exhortations, ils reçurent le Baptême à Pâques. Et les
ennemis étant venus les attaquer, les deux Saints entonnerent
l'Alleluya : tous les autres y répondirent ; & les ennemis ef-
frayés par ce cri, jetterent leurs armes, & ne songerent qu'à
Ussr. r. Bri. p. se sauver par la fuite. ′ On tient que cela arriva dans le païs de
333. Galle [bien éloigné néanmoins des côtes Orientales où les 2 2

Uss. p. [illegible] 1. ′ De curucis, batteaux d'ozier couverts de peaux.

Uss. p. 335. 2. ′ Quelques-uns au lieu de *Saxonum* veulent qu'on lise *Scotorum.* ′ Mais Béde a
Bed. hist.l.1.c. lû *Saxonum* aussi-bien que nous.
20. p. 22. 2.

Saxons devoit naturellement aborder.] ' Il y avoit long-tems qu'ils s'étoient accoutumés à faire des descentes & des ravages en Angleterre.

' Non seulement les ennemis étrangers ravageoient le pays des Bretons, mais ils se pilloient eux-mêmes les uns les autres, & s'arrachoient ce peu que les Pictes leur laissoient : de sorte que tout le pays étant ruiné, ils étoient reduits à ce qu'ils pouvoient prendre à la chasse, ' cachés dans les forêts & les cavernes des montagnes : ' & ils passerent plusieurs années en cet état.

' Ils pouvoient dès lors avoir des Rois : mais il semble qu'ils en avoient plusieurs en même tems, [en differens cantons de l'Isle ; ce qui n'étoit pas pour mettre l'union parmi eux :] & Gildas se plaint " qu'au lieu de consulter les régles de Dieu pour les choisir, on prenoit ceux qui étoient les plus cruels, [soit comme plus propres à arrêter les désordres & les voleries, soit qu'ils fussent les plus puissans.] Et ceux même qui les avoient fait Rois, les tuoient bien-tôt, non pour les avoir reconnus coupables, mais pour en choisir d'autres encore pires. S'il s'en trouvoit quelqu'un plus doux que les autres, tout le monde le haïssoit [comme lâche,] & le persécutoit comme l'ennemi & la ruine de la nation. Gildas dit par deux fois que ces Rois étoient oints, [& je ne vois point qu'il donne lieu à dire que ce soit une expression métaphorique.] ' Il parle d'une famille Romaine dont plusieurs avoient porté la pourpre, & avoient aussi été tués, en sorte qu'il ne reste qu'Ambroise Aurelien, dont on parlera dans la suite.

' La famine & la puissance des Barbares qui poussoient ce semble les Bretons jusqu'aux extrémitez de l'Isle, obligerent ces misérables peuples à avoir encore recours aux Romains, & d'écrire pour lors à Aëce alors Consul pour la troisiéme fois. [Ainsi c'étoit en 446.] Ils s'addressoient à Aëce, " parce qu'il pouvoit tout de l'Empire [d'Occident.] L'inscription de leur Lettre portoit ces termes : *Les gémissemens des Bretons au Consul Aëce.* Mais leurs larmes ne leur purent obtenir aucun secours. ' Quelques-uns croyent que c'est parce qu'on craignoit dès lors Attila. [Car on ne voit pas] ' qu'il fit déja la guerre à Valentinien, comme l'a cru Béde.

' Les Bretons n'espérant donc plus de secours, les uns pressés par la famine, se soumirent sans différer aux Barbares pour avoir au moins du pain : les autres au contraire mirent leur

p. 3. 5. 1. 6. | Gild. c. 16. p. 1.. | c. 1. | c. 18. | c. 19. p. 11.. | non per Deum. | c. 27. p. 1.. a. | c. 17. p. 1.. d. e. | Valent. 3. | Ush. p. 1.. | Bed. hist. c. 13. p. 156 d. | Gild. c. 17. e 118. a.

confiance en Dieu, puis qu'ils étoient abandonnés des hommes, s'animerent à se défendre, prirent les armes, sortirent de leurs bois & de leurs montagnes, & se jettant sur les ennemis, ils remporterent sur eux tant d'avantages, que les Hibernois [ou Ecossois,] se retirerent chez eux [au nord de l'isle,] & les Pictes dans les extrémitez de l'isle; [c'est-à-dire, apparemment vers la muraille, dans les pays abandonnés par les Bretons, ou dont les habitans s'étoient soumis à eux. Là
Bed. chr. pag. 114. trouvant un pays meilleur que leurs anciennes montagnes,] ils
Gild. p. 119 a. s'y établirent pour toujours, ' & apprirent enfin à demeurer en repos, faisant seulement quelquefois des courses [sur leurs
Uss. pag. 609. 1105. frontieres.] ' Usserius prétend que les Ecossois se retirerent dans l'Hibernie leur ancien pays. [Il est certain que Gildas &
Gild. c. 19. p. 118. f. Béde ne le disent point.] ' Ils s'en retournerent pour revenir bien-tôt, dit Gildas. [Ainsi ce furent eux apparemment qui fi-
Bed. hist. c. 15. p. 157. c. rent la derniere incursion dont nous parlerons bien-tôt,] ' quoique Béde la rapporte aux Pictes.

[L'isle jouissoit peut-être déja de ce repos en l'an 447. "au- v. S. Germ d'Aux. §.
Sur. 31. jul. p. 306. quel] ' Saint Germain d'Auxerre y vint pour la seconde fois avec Saint Sévére de Tréves. Ce fut encore pour y combattre les Pélagiens, & il en purgea l'isle qui conserva ainsi la pureté de sa foi.

Gild. c. 19. p. 119. a. ' Les ravages des Barbares étant donc cessés, [& les Bretons ayant la liberté de cultiver la terre,] elle produisit avec une fécondité que l'on n'avoit jamais vûe. [Mais les peuples abuserent de cette grace contre celui qui la leur faisoit.] L'abondance produisit la débauche, & la débauche tous les crimes qui la suivent d'ordinaire. Ces crimes étoient accompagnés de
a. b. tous les autres dont les hommes sont capables; ' mais le principal étoit la haine de la vérité & de ceux qui la défendoient, avec l'indifférence de ce qui plaisoit ou ne plaisoit pas à Dieu;
c. & on n'avoit pas plus de fidélité pour les Rois. Le "Clergé grex Domini. même & les Pasteurs qui devoient être l'exemple du peuple, se laissoient aller la plûpart à l'ivrognerie, à l'envie, aux querelles, aux animositez, & avoient perdu le discernement du bien & du mal.

c. 20. p. 119 c. d. ' Dieu pour les réveiller de cet assoupissement, les effraya par un bruit qui courut que les ennemis revenoient: & comme cette crainte ne les corrigea pas, il les frappa d'une peste effroyable, qui en peu de tems emporta une infinité de personnes. Ce fleau fut encore inutile; de sorte que le tems de la colere

colere de Dieu s'approchant, [les ennemis vinrent effectivement, comme on le voit par la suite.]

'Les Bretons avoient alors pour Roi,] & ce semble pour unique & principal Roi] Vortigere' ou Wertigerne que' Gildas appelle un superbe & malheureux tyran. [On peut voir dans Usserius les crimes que les Auteurs plus nouveaux lui attribuent.]' Ce Roi tint un grand conseil pour chercher quelque moyen d'arrêter ces irruptions fréquentes des nations septentrionales: & comme Dieu qui les vouloit punir, les aveugloit, ils prirent d'un consentement universel le parti le plus pernicieux qu'on se pût imaginer, qui fut d'appeller les Saxons à leur secours,' en leur promettant des terres dans l'isle, comme le dit Guillaume de Malmesburi : & Béde donne tout sujet de le croire.

Bed. c. 14. p. 157, b. Chr. p. 114. Gild. c. 23. p. 119. 120. c. 22. 23. Bed. hist. p. 16. 157. b. Uss. p. 389. Bed. c. 15. p. 157. b. c.

'Il y a bien des opinions différentes sur le tems où cela se fit: 'Tiro Prosper veut que les Saxons fussent non seulement dans l'isle, mais maîtres des isles dès l'an 444. ce que Gildas ne nous permet point de croire. Et il ne souffre gueres non plus qu'on dise que ça a été dès 448. comme on le cite des Annales de Jornande, qu'on croit être celles d'Hermannus Contractus [Auteur beaucoup plus nouveau.] 'Béde met l'entrée des Saxons accompagnés des Anglois sous le regne de Marcien, 'avant la mort de Valentinien III. [entre 450. ou 455. 'Et il semble mettre la résolution de les appeller avant le regne de Marcien: [de sorte que selon lui, on ne peut mieux placer cet événement qu'en 450.] 'comme l'a fait Usserius. M.' Valois le met deux ans plus tard, croyant suivre Béde.

Uss. pag. 401. 405. p. 404. Bed. h. c. 15. p. 157. a. Chr. p. 114. h. c. 21. p 161. c. Epi. p. 278. d. c. 14. 15. pag. 157. Uss. p. 1107. Val. r. fr. l. 3. pag. 141.

'On croit que les Saxons tenoient alors le pays qui joint la Chersonnese Cimbrique, ou le pays de Jutland en Dannemarc avec l'Allemagne, c'est-à-dire, à peu près le Duché de Holstein. 'Le nom des Anglois étoit déja connu du tems de Tacite, & il dit qu'ils adoroient la terre sous le nom de Herh qui est encore demeuré dans leur langue. [Sanson" les place à côté des Saxons dans l'Allemagne à l'Orient & au midi, où est aujourd'hui le Duché de Mekelbourg.] 'Mais Usserius soutient qu'ils étoient au dessus d'eux dans le Jutland, où est le Duché de Slesvic: '& au dessus des Anglois il met les Jutes, dont le nom est demeuré à toute la peninsule, & qu'on prétend n'être pas différens des Gots. 'Béde même dit que le pays de ceux qui ont donné le nom à l'Angleterre étoit entre les Vites [ou Jutes;] '& on prétend que leur nom s'y conserve encore aujourd'hui

Uss. pag. 392. 393. Tac. de G. c. 40. p. 136. Alf. 449. §. 18. a Angili. p. 391. 392. p. 390. 391. Bed. l. 1. c. 15. p. 157. Uss. p. 392.

dans un canton entre Slesvic & Flensbourg. [Tous ces peuples étoient payens;] ' & on remarque particuliérement des Anglois qu'ils adoroient un Voden ' Chef de plusieurs familles qui regnoient en divers pays du Nord.

p. 390. Bed. l. 1. c. 15. p. 157. a.

De ces trois peuples les Jutes ont été les moins connus, au moins sous ce nom : les Anglois le sont le plus aujourd'hui ; & les Saxons se sont les premiers rendus célébres par les pilleries qu'ils faisoient sur les côtes des Gaules & de la grande Bretagne. ' Aussi c'est proprement à eux que les Anciens attribuent la conquête de cette isle, ' à qui on a donné durant quelque tems le nom de Saxe. [Et Gildas ni Béde ne disent point que les Bretons se soient adressés à d'autres pour leur demander du secours.]

Usf. 449. §. 2. 453. §. 62.

' Ils l'accorderent avec d'autant plus de joie, que leurs Augures leur promettoient de piller durant 150 ans le pays où on les appelloit, & d'y demeurer trois cens ans. [Mais ils ont bien passé ce terme.] Ils partirent dans trois " vaisseaux, conduits, à ce qu'on tient, par deux freres Hengist, & dont leur grand Voden étoit trisayeul. Ils aborderent à la cote orientale de l'isle, où Vortigerne leur donna des terres comme aux protecteurs du pays. ' Quelques modernes disent que ce fut l'isle de Thanet [près de Cantorberi.]

Gild. c. 23. p. 119. 120. Bed. c. 15. p. 157. d. b. c. | Gil. p. 120. a. Usf. p. 409. "cyulis.

' Ils ne manquerent point d'aller combattre les Septentrionaux qui attaquoient les Bretons, & les vainquirent. La nouvelle en fut portée aux pays des Saxons. On leur loua la fertilité de l'isle ; on leur assura que les habitans en étoient sans cœur ; & aussi-tôt il vint une nouvelle flote plus forte que la premiere, composée de Saxons, d'Anglois & de Vites, dit Béde. ' On croit que ce sont les Jutes dont nous avons parlé ; [& nous les nommerons ainsi dans la suite.] ' On donna encore des terres à ceux-ci, & on promit de leur fournir des vivres & de l'argent, à condition qu'ils combattroient pour les habitans. ' Voilà comment les Bretons appellerent & établirent eux-mêmes parmi eux ceux que la justice divine destinoit à les punir de leurs péchez, & qui se multiplioient tous les jours ' par beaucoup d'autres Barbares des mêmes pays, qui venoient de se joindre à eux ; de sorte qu'ils devinrent bientôt la terreur de ceux dont ils devoient être les défenseurs.

Bed. p. 157. c. | Chr. p. 114. | Gild. p. 120. a. Usf. p. 390. Bed. h. p. 157. c. Gild. p. 120. a. Gild. p. 120. a. Bed. p. 157. e.

' Ils garderent néanmoins " quelque tems la foi qu'ils avoient promise, & chasserent bien loin les Pictes [& les Ecossois.] ' Mais enfin ils commencerent à se plaindre qu'on ne leur don-

Gild. p. 120. a. Bed. p. 157. e. e. Gild. p. 120. b. "multo tempore.

noit pas aſſez d'argent, à menacer de rompre, & en chercher divers prétextes; ' & dès l'an 455. ſelon tous les Auteurs Anglois, ils traiterent avec les Pictes, ' tournerent leurs armes contre les Bretons, ' & mirent tout à feu & à ſang depuis une mer juſqu'à l'autre [dans toute la largeur de l'iſle] ſans épargner ni les Prêtres & les Evêques, ni qui que ce ſoit; & ſans que les villes mêmes puſſent réſiſter à leurs efforts. On remarque entr'autres qu'une tour fort elevée [dont ils avoient apparemment ſappé le bas,] tomba enſuite ſur le ſaint autel [& ſur l'égliſe, où le peuple étoit aſſemblé,] ' & y fit un carnage horrible.

Uſſ. p. 411. Bed. [illegible] c. Gild. p. 120. b. Gild. c. 24. p. 120 c. 24.

Une partie des Bretons ſe ſoumit à eux; & ils croyoient faire une grande grace à ces miſérables de les recevoir comme eſclaves ſans les tuer. Quelques-uns paſſerent la mer pour chercher leur ſureté dans d'autres pays. D'autres ſe cachoient dans les bois, dans les montagnes & dans les rochers, où ils n'étoient pas même toujours en ſureté. ' Ces cruels Barbares ſe retirerent enfin chez eux au bout de quelque tems, [ſoit dans le Jutland, ſoit dans les terres que les Bretons leur avoient cédées. c. 25.

' Les Bretons commencerent ainſi un peu à reſpirer ſous la conduite d'Ambroiſe Aurélien, homme ſage & modeſte, & le ſeul Romain qui reſtât dans l'iſle, dit Gildas. Il avoit perdu dans ces malheurs ceux qui portoient la pourpre, dit le même Auteur ſans s'expliquer davantage. Il ajoute que la poſtérité de cet Ambroiſe duroit encore de ſon tems, mais dégénéroit extrémement des bonnes qualitez de leurs ancêtres. Les Bretons reprirent donc ſous lui un peu de courage, eurent recours à Dieu, & lui demanderent de tout leur cœur qu'il ne les exterminât pas entiérement. Ils ſe trouverent ainſi aſſez forts pour aller attaquer les victorieux [qui étoient bientôt revenus,] & par le ſecours de Dieu ils remporterent la victoire. [Ce fut peut-être dans ce combat] ' qu'Horſa l'un des Chefs des Saxons, fut tué par les Inſulaires. On lui dreſſa un monument ſur les côtes du pays de Kent, qui étoit encore célébre du tems de Béde. c. 25. Bed. c. 15. p. 157. d.

' La guerre continua toujours depuis entre les Bretons & les Barbares, favorable tantôt aux uns, tantôt aux autres juſqu'à la bataille de Bathe ' ſur la riviere d'Avon dans le Comté de Sainorſet. ' Béde a cru que cette bataille avoit été donnée ſelon Gildas 44 ans depuis l'entrée des Saxons, [c'eſt-à-dire, vers l'an 494.] ' & même dans ſa Chronique il la met du tems de Zénon, [mort en 491.] ' Uſſerius ſoutient que Gildas veut Gild. c. 26. p. 120. e. Uſſ. pag. 476. 477. Bed. h. c. 16. p. 255. b. Chr. p. 114. Uſſ. p. 477.

dire qu'elle s'étoit donnée 44 ans avant qu'il écrivît ; [ce qui paroît effectivement être le sens le plus naturel des termes obscurs de Gildas.] Sans s'arrèter donc à l'an 494. il met cette bataille en 520. mais sans rien alléguer que le témoignage de Mathieu de Werstminster, 'qui écrivoit vers 1377. [& qui ainsi ne fait point d'autorité;]'avec le raisonnement qu'il fonde sur un Chronologiste Breton [que nous ne connoissons point.] 'Alford ne répond pas même à ce Chronologiste, & s'arrète au sens de Béde. [La suite donneroit plûtôt lieu de mettre même cette bataille avant 491.& je ne vois rien qui en empêche. En quelque tems qu'elle ait été donnée,] ' les Bretons par un secours inespéré du Ciel y firent un grand carnage des Barbares, & cette victoire leur rendit la liberté & le repos, dont il paroît qu'ils jouissoient encore 44. ans après, lorsque Gildas écrivoit. ' Cela n'empêcha pas que les Barbares ne se rendissent enfin maîtres de toute la longueur de l'isle [jusqu'à l'Ecosse. Ce n'aura donc pû être, selon Usserius, qu'après l'an 564. Et je ne sçai pas si cela se pourra accorder avec Béde. ' Mais il faut reserver cet examen pour l'Histoire du VI. siécle.

Cave. ap. p. 43. Usf. p. 477. Alf. 493. §.3.| 420. Gild. c.120.e. f. Bed. chr. pag. 114. h. l. 2. c. 5. p. 179. f. ep. p. 278. d.

' Béde ne dit point comment les Barbares demeurerent maîtres de l'isle, ni rien de tout ce qui se passa depuis la bataille de Bathe jusqu'à la conversion des Anglois sous Saint Grégoire. [C'est une marque qu'il n'en avoit rien trouvé d'assuré; & qu'ainsi il ne faut gueres s'arrêter à tout ce qu'on en peut trouver dans les Auteurs Bretons & Anglois venus depuis lui. Ils n'avoient pas apparemment plus de lumiere que cet homme si habile, mais ils pouvoient bien n'avoir pas autant de discernement & de gravité pour ne pas avancer des faits peu autorisés. Ceux qui voudront voir un ample recueil de ce qu'ils disent, le trouveront dans Usserius. 'On a fait même sur cela des histoires toutes supposées:' & on assure sur-tout que ce qu'on dit du Roi Arthur est plein de fables. On prétend que ce fut lui qui gagna la bataille de Bathe.

h.l.1. c.16.22. 23. Usf. p. 396. Du Cang. p. 185. c.

[Selon ce que nous venons de dire, ce ne fut qu'après la longue paix dont parle Gildas, que les Saxons & les alliés partagerent entr'eux les pays qu'ils avoient conquis.] ' Ce qu'eurent les Saxons forma "la Saxe orientale, la méridionale & occidentale, & c'est ce qu'on a appellé depuis les Royaumes d'Essex où est Londres, de Sussex où est Chichestre, & d'Ouestex où est Salisberi.] Les Anglois eurent aussi l'Angleterre Orientale, [c'est-à-dire, le Royaume d'Eastangle où est Norvick,]

Bed. c. 15. p. 157. d. — Saxones

avec ceux de Mercie & de Northumberland. 'Béde y ajoute l'Angleterre méditerranée, ce que l'on entend du Comté de Leiceſtre, qui eſt [au milieu] de la Mercie. 'Les Jutes eurent l'iſle de Vict, [1] le continent qui en eſt proche, & qui a quelque tems porté leur nom dans le pays d'Oueſtſex avec le Royaume de Kent, où regnoit néanmoins la poſtérité d'Hengiſt, [qui étoit Saxon. Les Anglois furent donc mieux partagés que les autres, au moins pour l'étendue des terres: & c'eſt peut-être ce qui a fait que tous les autres ont enfin été compris ſous leur nom. Les pays de Cornouaille & de Galle ne ſont point compris dans ce partage. Ainſi il ſemble que le premier même ſoit demeuré aux anciens habitans du pays, comme tout le monde le dit du dernier.] 'On le dit au moins de la plus grande partie de la Cornouaille; & on prétend que le reſte étoit du Royaume d'Oueſtſex. 'Il ſemble qu'entre les divers Princes qui gouvernoient ces Royaumes, il y en avoit un principal qui étoit au deſſus des autres, & que l'on qualifioit Roi de la nation des Anglois. 'Entre les autres moindres on peut compter Corotic que S. Patrice fut obligé d'excommunier [ſur la fin du V. ſiécle.] 'Les Bretons ſe faiſoient alors encore honneur d'être regardés comme Romains.]

Uſſ. p. 394. — Bed. p. 157. c. — l. 2. c. 5. p. 179. — f. 180. c. — Uſſ. p. 394. — Du Cang. p. 198. Bed. l. 2. c. 5. p. 179. 180. — p. 538. d. — f.

'Entre les Evêques tués vers 453. dans les premiers ravages des Barbares, Alford croit qu'il faut mettre S. Voadin ou Vodin Evêque de Londres, 'tué, dit-on, par la haine particuliére qu'Hengiſt avoit contre lui. Car on prétend que Vortigern Roi des Bretons avoit épouſé la fille de cet Hengiſt, quoique payenne, & quoiqu'il eût déja une autre femme; & que Saint Voadin l'en reprit avec le zéle digne d'un vrai Evêque. [Si cela eſt, on ne peut refuſer à S. Voadin la qualité de Martyr. Mais on ne cite rien d'authentique;] '& on avoue même qu'aucun ancien n'a parlé de cet Evêque. 'Ferrarius l'a mis néanmoins au 23 de Juillet ſur l'autorité du Martyrologe d'Angleterre, [qui ne doit pas être fort ancien.]

Alf. 456. §. 5. — §. 3. 4. | God. p. 227. — Alf. 456. §. 5. — §. 4. Ferr. p. 301.

'Alford joint à l'Hiſtoire des Bretons celle de Richard Evêque d'Andri dans la terre de Barri en Italie, né, à ce qu'on prétend, d'un Anglois ou d'un Saxon dans les nouveaux pays de leurs conquêtes en l'an 455. [où ils peuvent avoir commencé à tourner leurs armes contre les Brétons. Je ne vois point qu'on ſçache rien de ce Saint que par ſa Vie] 'approuvée à Ro-

Alf. 455. §. 1. 2. — Ugh. t. 7. pag. 1248. c.

1. 'Uſſerius dit que c'eſt le Comté de Southampton, nommé autrefois Jutratin ou la nation des Jutes. — Uſſ. p. 391.

me, comme tirée d'une source très-pure, dit Ughellus qui le rapporte. [Mais cet éloge est démenti] par l'époque même de l'an 455. du salut, joint encore à la descente d'Attila [en 452.] 'par le titre & l'exercice de Professeur en la sacrée Théologie, par les disciplines dont le Saint affligeoit sa chair, 'par les persécutions que l'on faisoit alors aux Chrétiens dans l'Italie, 'en sorte que les Eglises mêmes étoient pleines de sacrifices offerts aux idoles, '& qu'à peine restoit-il quelques Chrétiens dans Andri. [Tout le reste de la Vie est du même genre.] 'Elle fait venir le Saint d'Angleterre à Andri sur une vision du tems du Pape Gélase, [& elle ne dit point qu'il ait passé ce Pontificat, qui commence en 492. & finit en 496. D'autres examineront si son Histoire ne convient pas mieux au tems de Gélase II. en 1118. lorsque le nom de César étoit assurément plus commun que dans le V. siécle.] 'Hors lui & Christophle qui vivoit en 781. on ne voit aucun Evêque d'Andri jusqu'en 1143. On parle de quelques translations de son corps dans les derniers tems. Son Eglise l'honore le 9 de Juin. 'Le Martyrologe d'Angleterre le met le 21 d'Août.

[Nous avons vû] 'que divers Bretons avoient quitté leur pays à cause des ravages des Anglois. 'On prétend que quelques-uns se retirerent dans la Hollande ; & cela se peut appuier par Procope. 'Mais personne ne doute qu'il n'en soit venu dans les Gaules, particuliérement dans le pays qui porte aujourd'hui à cause d'eux le nom de Bretagne. 'Dès l'an 461. nous trouvons un Mansuet Evêque des Bretons, qui assista au Concile de Tours. [' En l'an 469. au plus tard] 'il y avoit des Bretons le long de la Loire. [" Vers l'an 470.] 'l'Empereur Anthéme eut recours à Riotam Roi des Bretons : ce Prince marcha avec douze mille hommes le long de la Loire jusques dans le Berri, où il fut vaincu par Euric Roi des Visigots. 'S. Sidoine qui loue la modestie de Riotham, ne loue pas de même celle de ses gens, qui [dans leur malheur même] conservoient encore un esprit de tumulte & de " fierté, parce qu'ils avoient les armes en main. S. Sidoine étoit souvent obligé de se plaindre d'eux à leur Prince. C'étoit depuis qu'il fut Evêque, [& ainsi après l'an 471.]

'On voit que Saint " Riocat " Evêque de la même nation, à qui l'on donne aussi la qualité de Moine, avoit quitté son pays, & s'étoit retiré auprès de Fauste de Riés son compatriote. Il revint delà retrouver les Bretons vers l'an 472. 'Voila

Notes marginales : p. 1250. a. b. — c. — p. 1251. d. — p. 1251. a. — p. 1252. a. b. 1253. a. — p. 1255. a. b. — p. 1 4. b. — Fer. p. 332. — Gild. c. — Usf. p. 419. — p. 421. 422. — Conc. t. 4. — Sid. l. 1 ep. 7. p. 16. — Jorn. r. Got. c. 45. p. 675. Gr. T. hist. fr. l. 2. c. 18. p. 252. b. — Sid. l. 3. ep. 9. p. 73. 74. — l. 9. ep. 9. pag. 262. — v. Anthême S. — contumacia. — v. Fauste. Antiditre.

ce qu'on trouve de plus ancien touchant les Bretons habitués dans notre Bretagne. Car ce que l'on dit des tems antérieurs n'est point fondé. ' Ils peuplerent sans doute particuliérement la basse Bretagne, puisque la langue de ce pays [toute différente de la nôtre] est fort semblable à celle des anciens Bretons des pays de Galle & de Cornouaille.



2.

p. 98. 2.

' Les Bretons en revenant dans les Gaules, retournoient au pays de leur premiere origine [qu'ils tiroient sans doute particuliérement [' des Bretons qui habitoient autrefois vers le Ponthieu dans la Picardie.

Sanson.



L' EMPEREUR ZENON.

ARTICLE I.

Zénon associé au jeune Leon son fils : Leon meurt, & Zénon demeure seul Empereur.



[NOUS ne répétons point ce que nous avons marqué sous l'Empire de Leon le grand, quel étoit Zénon dans son origine, comment il épousa Ariadne fille aînée de Leon & de Vérine, & comment le jeune Leon qu'il eut de ce mariage, fut declaré Empereur par son ayeul l'an 473.] Après la mort de " Leon le grand, arrivée au mois de Janvier 474. son petit-fils se trouva Empereur de l'Orient. ' Mais comme ce n'étoit encore qu'un enfant, [il fallut établir quelqu'un pour gouverner en son nom ; & ce fut sans doute Zénon son pere.] ' Baronius le confirme par une médaille de Leon & de Zénon, où il prétend que Leon seul est nommé Auguste. [Cependant le mot d'Auguste y est mis après celui de Zénon. Ainsi je ne crois pas qu'on puisse rien fonder sur cela.

v. Leon §. 3.

Sur. 11. dec. p. 228. §. 40. Boll. 20. jan. p. 320. §. 113. Bar. 474. §. 5.

Ce qui est de certain, c'est que Zénon ne se contenta pas long-tems de regner au nom de son fils. Son beau-pere n'avoit osé le faire Empereur, " à cause de l'opposition que le peuple y faisoit, soit seulement parce qu'il étoit Isaure, soit par ses mauvaises qualitez de corps & d'esprit.]

Ibid. §.

Evag. l. 2 c. 17. p. 309. a. b. | Thph. p. 111. b. Cand. p. 18. b. Sur. 11. dec. p. 228. §. 40. Candid. p. 18. c. | Vict. T. Jor. reg. c. 46 pag. 654. e. | Marc.

' Cependant Zénon assisté par Vérine sa belle-mere [gagna tellement les esprits,] qu'il prit la pourpre, & fut déclaré Empereur avec le consentement du Sénat, comme pour avoir plus de moyen de conduire les affaires de son fils. ' Ce fut son fils même qui lui mit le diadéme sur la tête, & l'établit Prince, ' conduit par Ariadne sa mere, en même tems que Zénon ' en qualité de Général & de Patrice, lui venoit rendre ses respects comme

L'an de J. C. 475. comme à son Empereur. 'Zénon ne fut pas couronné au lieu ordinaire, qui étoit' le palais d'Hebdomon, mais dans le trône Impérial du 'Cirque. Cela se fit dès le mois de Février, selon Théophane. Chr Al. pag. 751. Thph. p. 103. b. Chr. Al. pag. 751.

' En effet la loi du 16 Mars adressée à Justinien Préfet de Constantinople, porte les noms des deux Augustes, le jeune Leon & Zénon. 'On voit la même chose dans celle du 22 Avril. Ainsi l'anonyme de M. Valois a raison de dire que Zénon regnoit déja, lorsque Glycére fut déposé de l'Empire en Italie par Népos : [ce qui se fit le 24 de Juin. Vict. T. Thdr. L. n. p. 163. 2. a. l. 1. p. 555. d. | Thphn. pag. 103. b. Thph. p. 103. b.

Dans les loix que nous avons citées & dans quelques autres encore, Leon est toujours mis devant Zénon : & je crois que c'étoit un ordre inviolable parmi les Romains, que le plus ancien des Augustes étoit toujours nommé le premier. C'est pourquoi il peut bien y avoir faute] dans une médaille qu'on prétend avoir été trouvée dans le tombeau de Childéric Roi des François, où Leon est mis après Zénon, & encore avec le simple titre de nouveau César. [Il faut peut-être Leon au lieu de Zénon. Car nous n'avons pas de preuve que le jeune Leon ait été plus que César du vivant de son ayeul.] 'Le jeune Leon regna seulement un an avec son pere, ou plûtôt dix mois, & mourut de maladie au mois de Novembre, n'ayant vécu qu'autant qu'il falloit pour donner la couronne à son pere, [& établir son autorité.] Cod. J. 2. t. 7. l. 16. p. 190. l. 1. t. 14. l. 11. p. 114. Child. an pag. 252. Am. an. pag. 477. Thdr. L. 1. p. 666. d. | Thph. pag. 103 b. | Chr. Alex. p. 751

'C'est peut-être ce qui a donné lieu à Victor de Tunes suivi par Adon & par quelques autres, de dire que son propre pere lui avoit voulu ôter la vie, [pour n'avoir point à craindre un Collégue du nom duquel des factieux pouvoient se servir, qui lui ôtoit dès-lors le premier rang, & qui pouvoit lui disputer un jour la premiere autorité. Bar. 474. §. 5. | Ado. chr. an. 475. p. 166. | Vict. T. Cand. n. p. 106.

Nous sçavons par des exemples funestes de nos jours, que des passions beaucoup moindres sont capables de produire des crimes aussi grands, & encore plus incroyables que celui-là. Mais puisque les Grecs anciens & nouveaux qui n'ont point épargné Zénon, ne lui ont point reproché celui-ci, il y a apparence qu'on n'a cru qu'il l'avoit commis, que parce qu'il paroit avoir été capable de le commettre.] 'Victor ajoute que comme Zénon vouloit tuer son fils, [Ariadne] sa mere mit en sa place un autre enfant qui lui ressembloit, fit élever Leon secrétement, & le fit ordonner Clerc dans une Eglise de Constantinople ; (ce qui est assez peu probable) & qu'il vécut ain- Ado. p. 164. | Vict. T.

si jusqu'au tems de Justinien. [Mais c'est avec beaucoup de l'an de J. C. 475.
Bar. 474. §. 5. sagesse que] 'Baronius a jugé que ce fait méritoit peu de créance.

✠✠

ARTICLE II.

Bonnes & mauvaises qualitez de Zénon.

Am. an. 477. Proc. b. Got. l. 1. c. 1. p. 308. c. Suid. ζ. pag. 1128. Malc. p. 95. b. Suid. p. 22. a. Suid. ζ. pag. 1128. b. c. Marc. c. 175. p. 11. 2. a. Conc. t. 4. p. 1086. b. c. Suid. α. p. 17. f.

[ZENON se trouva donc par la mort de son fils seul & absolu maître de l'Orient.] 'On écrit que Zénon prenoit un grand soin de l'Etat ; qu'il étoit exercé aux armes : 'qu'il étoit habile à trouver des expédiens pour se tirer des mauvaises affaires : 'qu'il étoit moins avare que Leon, moins cruel & moins implacable dans sa colere : qu'il n'imposoit à personne de faux crimes : 'qu'il vouloit même paroître doux , & affectoit de ne faire mourir personne : 'qu'il avoit de l'amour pour l'honneur & la réputation, ce qui lui faisoit souvent exercer des vertus qu'il n'avoit pas : qu'en un mot son regne eut été heureux pour ses Sujets, s'il n'eût eu des Officiers plus méchans encore que lui. 'On prétend qu'il faisoit de grandes aumônes. 'Les Papes ont même quelquefois loué son affection & son zéle pour la foi & l'unité de l'Eglise. [Mais quelque sens que le Pape Felix ait voulu donner à ces louanges, Zénon est un des Princes qui a fait le plus de tort à l'Eglise. Il la trouva dans la paix & dans l'union, la foi véritable triomphante dans tout l'Orient, l'hérésie terrassée & abbatue sous l'autorité des loix de l'Eglise & de l'Etat. Il étoit d'autant plus engagé à défendre la vérité, qu'ayant été chassé de l'Empire , comme nous verrons bientôt, par un fauteur des Eutychiens, le zéle des Catholiques contribua beaucoup à son rétablissement. Cependant s'étant laissé aller à l'engagement malheureux qu'il avoit eu autrefois avec Pierre le Foullon, il ralluma dans l'Eglise le feu de la division, & s'étant ensuite efforcé de l'éteindre par des voyes que la prudence humaine lui suggéra, cet encens profane offert par une main que Dieu n'avoit pas destinée à cet usage, ne fit qu'augmenter davantage l'embrasement qu'il s'efforçoit d'arrêter. Ce malheur fut l'effet des conseils intéressés d'Acace,] 'que la faveur de Zénon avoit porté sur le siége de Constantinople ; & Dieu punit par tant de crimes le crime qu'il avoit commis, de faire élever à cette dignité divine par des

L'an de J. C. 475. considérations humaines un homme qui en étoit indigne. Mais à qui eut pû être bon celui qui l'étoit si peu à lui-même ?

'Avant que d'être Empereur il avoit eu un fils naturel ; Thphn.p.105. d. 'mais il ne fut pas plûtôt seul maître de l'Empire par la mort de Evag.l.3.c.1. p.333. b.c.| Leon son fils, qu'il se plongea entiérement dans toutes les plus Thph.p.103. c. Zon.p.44. c. infames débauches, comme s'il eut cru que ce n'est pas avoir un pouvoir absolu, que de ne pas suivre en tout sa passion. Il se dépouilla tellement de toute pudeur, qu'il s'imagina qu'il n'y avoit que des personnes de basse condition qui dussent rougir de leurs crimes, & le couvrir du voile des ténébres, & que c'étoit un privilége de l'autorité souveraine & de la dignité Impériale de les commettre en public & aux yeux des hommes. Des sentimens si bas & si grossiers ne montroient que trop combien il étoit indigne du rang qu'il occupoit. Car on ne reconnoit pas un Empereur par le commandement qu'il exerce sur les autres, mais plûtôt par la maniere sage & réglée dont il se conduit lui-même, lorsqu'il ne livre son cœur à rien d'inférieur à sa dignité, & qu'il ne se laisse point vaincre par ses passions ; en sorte qu'il paroisse comme une image vivante de la vertu, & un modéle sur lequel tous ses Sujets puissent se former.

'Sa vie déréglée le faisoit haïr de tout le monde, & fut cau- Evag.l.3.c.3. pag. 334. c. se que même ses plus proches devinrent ses ennemis. 'Il se Suid.p.22.b.c. rendoit ridicule en se faisant peindre les sourcils, les cheveux & la barbe, ce que Philippe de Macédoine n'avoit pû souffrir dans un Juge, & ce qui étoit alors si extraordinaire qu'on doutoit qu'il y eût un seul homme outre Zénon qui eût cette vanité. [S'il consultoit quelquefois S. Daniel Stylite,] 'il consul- p.1128.a.b. toit aussi les Devins ; & il étoit ensuite contraint d'avouer que Dieu se mocquoit de lui par l'ambiguité de leurs réponses. [On
v. §. parle d'un Comte "Maurien plûtôt Magicien que Prophéte, qu'il consultoit quelquefois.] 'Illus est qualifié Magicien de 14.p.1238.d.| Zénon dans diverses éditions de Suidas. Mais on soutient avec Byz.h.p.47.a.
1. beaucoup d'apparence qu'au lieu de 1 Magicien, il faut lire Maître.

'On prétend que la mere d'une fille dont il abusoit, ayant J.Mosc.c.176. recours à la Vierge pour lui demander sa protection & la pu- p.1152.a. nition de tant de crimes, la Vierge lui apparut, & lui dit que les aumones de Zénon suspendoient encore sa punition. [Et il n'est pas improbable que Dieu récompense les bonnes actions

1. μάϊστωρ au lieu de μάγος.

& les œuvres extérieures des Chrétiens comme celles des payens par quelques prospéritez extérieures & temporelles, pour punir un jour avec plus de rigueur ceux qui ne l'ayant pas aimé, n'ont pû faire aucune action qui fût véritablement bonne & sainte.] L'an de J. C. 475.

Suid. ζ. pag. 1128. 'Pour les affaires même de l'Etat, il n'avoit ni la science, ni l'expérience nécessaires pour les bien conduire. Phot.c.242.p. 1057.f. 'Il étoit naturellement timide & défiant, assez 'avare & en même tems Suid. ζ. pag. 1028. prodigue & inconsidéré 'dans ses gratifications. p. 1048. a. Et comme d'autre part il ne prenoit pas le soin qu'il devoit pour empêcher qu'on ne pillât l argent de l'Epargne, il épuisa en peu de p. 1047 e. tems tout l'argent que Leon avoit laissé, '& fut réduit ou à manquer, ou à opprimer le peuple par de nouvelles exactions. Male. p. 88. b. 'Les Gouverneurs d'Egypte ne payoient avant lui à l'Epargne que 50 livres d'or; mais il fit tout d'un coup monter ce tribut à cinq cens livres. [L'Egypte fournissoit peu d'or, mais beaucoup de blé.] Suid.α p. 22. 'La crainte retint quelque tems sa cruauté; mais elle se déborda enfin, comme nous verrons dans les dernieres Evag. l. 3. c. 27. p. 356. c. années de sa vie, '& elle s'étendit jusques sur ceux à qui il avoit le plus d'obligation.

Male. p. 87. a. 'Il n'étoit point du tout homme de guerre; & après qu'il p. 96. 97. avoit excité le courage 'de tout le monde en faisant semblant de vouloir marcher en personne contre les ennemis, il retomboit dans sa paresse & sa lâcheté naturelle, en danger de ruiner Evag. l. 3. c. 2. p. 334. b. les affaires de l'Empire, & de se perdre lui-même. Il laissoit les Barbares piller une partie des provinces, & pilloit lui-même les autres avec une violence de tyran & de barbare. Ced. p. 351. a. Zon. p. 42. 9. Cedréne fait une peinture effroyable de son corps & de son esprit. Am. an. pag. 477. Un 'Auteur qui lui est trop favorable, dit qu'il avoit quelque chose d'extraordinaire qui le rendoit extrémement vîte à la Zon. p. 43. a. course. Zonare dit en général qu'il ne gouverna pas en Prince, mais en véritable tyran. [Il faut qu'il se soit rendu bien Conc. t. 4. p. 1073. c. odieux dès le commencement de son regne, puisque] 'le Pape Simplice appelle Basilisque un plus digne successeur de Leon, quoiqu'il eût déja commencé à agir contre l'Eglise.



L'an de J. C. 475.

ARTICLE III.

Parens & Ministres de Zénon.

ZE'NON avoit un frere nommé Conon, 'encore plus méchant que lui, qui aimoit le sang, & prenoit son plaisir dans le carnage & dans le meurtre. [Longin son autre frere "est plus célébre dans l'Histoire.] 'On en dit encore plus de mal que de Conon, surtout pour les déréglemens les plus honteux. 'On le traite même de fou & de béte.

Zon.p. 43. a.| Suid.p.52.c. d. | v. | Suid.p.52.| Thphn.p.117. d. | Cedr.p.354.d.

'Zénon avoit un fils nommé Zénon comme lui, qu'il destinoit pour lui succéder à l'Empire [après la mort du jeune Leon.] Ce fils étoit d'un assez méchant naturel, mais de plus élevé dans une liberté trop grande, dans le faste & l'espérance d'une puissance souveraine, & avec de jeunes gens déréglés: de sorte qu'étant encore tout jeune, il étoit déja plongé dans toutes les débauches les plus détestables. Dieu n'attendit pas long-tems à punir ses crimes & son orgueil, il lui ôta la vie par un flux qui le fit languir plusieurs jours dans un lit sans sentiment & sans connoissance, avec les suites honteuses qu'on peut présumer de cet état. [Ce jeune Zénon "étoit sans doute fils d'Arcadie premiere femme de son pere. Car s'il eût été fils d'Ariadne, les Historiens en auroient parlé davantage.

Suid. z. pag. 1028. 1029. | v. Leon.§

'Zénon, comme nous avons dit, étoit de la nation des Isaures fort haïe dans l'Orient:] '& il favorisoit beaucoup ceux de cette nation, [qui firent de grands maux sous son regne: de sorte qu'Anastase son successeur travailla extrémement pour ruiner le pouvoir qu'ils s'étoient acquis, & les chasser de Constantinople.]

Am. an. pag. 477.

'Ce qui fit encore un extréme tort à la réputation de Zénon, fut Sebastien [Préfet du Prétoire] qui avoit un si grand pouvoir sur lui, qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Cet homme faisoit trafic de tout. Il ne permettoit pas qu'on fit rien à la Cour qu'à prix d'argent. Il vendoit toutes les Charges dont il se reservoit quelquefois le prix, & quelquefois le donnoit à l'Empereur. Il preféroit à tous les autres celui qui en offroit le plus. Dans le Palais même il n'y avoit aucune chose dont il ne sçût faire de l'argent. Si l'Empereur avoit donné une Charge à quelqu'un de ses Courtisans, Sébastien la

Suid. e. pag. 1128. c. d.

rachetoit de lui à bas prix, & la revendoit bien cher à quelqu'autre.

Cod. J. t. 28. l. 27. p. 265.

'Nous trouvons par les loix du Code, qu'il fut Préfet dès le premier jour de l'an 475. '& dans les années suivantes jusqu'en '480. '& même en 484.

8. t. 4. l. 9. p. 726.

6. t. 3. l. 21. p. 554.

'Pour cette année Erythre est qualifié Préfet du Prétoire dans une loi sans datte attribuée à Leon [le jeune] & à Zénon. 'Il est appellé Eutyque dans une autre loi du 10 Octobre 474. qui est attribuée tantôt à Leon seul, tantôt à Leon & Zénon. 'Cette loi permet à toute personne de jouir en assurance des trésors qu'elle aura trouvés sur la terre, & même de ceux que d'autres y auront cherchés à dessein; & cela sans en demander le don au Prince, de peur, dit la loi, que l'envie & l'injustice ne cherchent à ravir ce bienfait de Dieu. Que si en labourant, ou par quelqu'autre hazard, un étranger trouve un trésor, la loi ordonne qu'il en aura la moitié, & que le reste appartiendra au propriétaire de la terre. 'Erythre est encore appellé Préfet du Prétoire dans une loi de Leon du 6. Mars,[1] apparemment de l'an 473. Ainsi Zénon l'ayant trouvé en Charge, l'y aura continué. 'Mais Erythre voyant que l'Epargne ne pouvoit pas suffire à toutes les dépenses que Zénon faisoit, & ne pouvant pas aussi se résoudre à augmenter les impôts, ni à rien faire de dur pour faire acquitter ce qui en étoit dû, parce qu'il étoit bon & d'un naturel fort doux, il demanda permission à Zénon de se démettre de sa Charge. Il en sortit ainsi au grand regret de toute la ville. Car de tous ceux qui gouvernoient alors les affaires, on ne voyoit que lui qui parût aimer le bien public. "Il accordoit volontiers les graces qu'on lui demandoit, & il ne voulut point se venger d'aucun de ses anciens ennemis.

b 8. t. 4. l. 10. p. 726.

12. t. 60. l. 10. p. 1042.

10. t. 15. p. 881. p. 881.

9. t. 30. l. 2. p. 848.

Suid. p. 1047. 1048.

[Sébastien qui, comme nous avons dit, fut mis en sa place, ne contribua pas peu à relever son mérite par une conduite toute opposée.] Nous avons vû que Justinien étoit Préfet de Constantinople le 16 de Mars. 'Nous trouvons trois Maîtres des Offices, Marcien, Jean & Hilaire, dans des loix sans datte, attribuées à Leon & à Zénon. [Il faut qu'il y ait faute.

12. t. 26. l. 4. p. 204. t. 68. 8. 9.

Je pense que ce Marcien peut-être le fils de l'Empereur Anthéme. Nous en parlerons davantage dans la suite. 'Nous verrons un Jean Maitre des Offices[2] apparemment l'an 484.]

t. 22. l. 8. p. 1007.

1. *Leone Aug. VI. Cons.* [Il n'y a point de VI. Consulat de Leon. Il faut apparemment V. qui est l'an 473.

2. *Theodosio Cons.* Il faut apparemment *Theodorico & Venantio.*

L'an de J. C. 475.

ARTICLE IV.

Les Sarrazins & les Huns ravagent l'Empire : Zénon démolit un Temple, fait la paix avec les Vandales : Le grand Théodoric regne.

L'AN DE JESUS-CHRIST 475.

APRE'S la mort du jeune Leon, durant que Zénon ne songeoit qu'à satisfaire ses plaisirs, & à piller ses Sujets, l'Orient & la Mésopotamie furent ravagés par les Sarrazins, & la Thrace par un grand nombre de Huns qui avoient passé le Danube. [Nous n'avons point d'autre lumiére sur ceci,] non plus que sur ce qu'on écrit, qu'il y avoit eu jusqu'à ce tems ci auprès de Constantinople un Temple de Jupiter, qu'un nommé Basilisque descendu, dit-on de l'Empereur Numerien, avoit fait bâtir [autefois.] Zénon dans cette seconde année de son regne, le fit démolir, & briser un dragon d'airain que [la folie des payens] regardoit comme le gardien d'un grand pont qui étoit en cet endoit vers l'Eglise de Saint Mamas. C'est-pourquoi on y avoit [autrefois] immolé non seulement des troupeaux de moutons & de bœufs, & quantité d'oyseaux, mais même un grand nombre de vierges.

Evag. l. 3. c. 1. p. 333. b. c. 2. p. 334. d. | Thph. p. 103. c.

Codin. ori. C. p. 17. 18. 82.

On peut rapporter au trouble que les Huns & les Sarrazins causoient dans l'Empire ce que dit un Historien ; que l'Empire se trouvant troublé de tous côtez, Zénon qui n'aimoit point du tout la guerre, se résolut de députer aux Vandales qui pilloient aussi de leur côté les provinces de son Etat. Il choisit pour cette députation un Sénateur nommé Sévére, qui passoit pour l'homme le plus réglé & le plus équitable [de son tems.] Zénon pour rendre cette ambassade encore plus considérable, éleva Sévére à la dignité de Patrice. Sévére se mit donc en mer. Mais dès que [le Roi] des Vandales eut sçu qu'il lui venoit un Ambassadeur, il se hâta de passer avec la flotte, & prit Nicople. Sévére étant arrivé à Carthage, se plaignit fort de cet acte d'hostilité : à quoi le Roi des Vandales répondit qu'il l'avoit fait comme ennemi ; mais qu'alors qu'il étoit venu vers lui pour traiter de paix, il l'écoute-

Malc. p. 87.

Proc. b. Vand. l. 1. c. 7. p. 195. d.

Malc. p. 87. b. c. d.

roit volontiers. Il fut charmé de la vie frugale & de la modestie de Sévére, & trouvoit beaucoup de plaisir dans sa conversation & son entretien. Il estimoit tellement son équité dont il faisoit tous les jours l'épreuve, qu'il étoit disposé à faire tout ce qu'il lui proposoit. Il reconnut surtout son rare mérite, en ce que lui ayant présenté de grandes sommes d'argent, & des présens proportionnés à sa qualité, il ne voulut rien recevoir du tout, & dit à ce Prince qu'un Ambassadeur ne pouvoit recevoir de présent plus digne de lui que la délivrance & la liberté des [captifs de son Etat.] Le Roi loua ce désintéressement & cette grandeur d'ame de Sévére, & lui dit qu'il le faisoit maître de tous les prisonniers que lui & ses enfans avoient eu pour leur part, & qu'il lui permettoit de racheter, s'il vouloit, les autres qui avoient été partagés entre les soldats & les Officiers de son armée, pourvû qu'ils consentissent à les vendre, parce qu'il ne pouvoit pas les y contraindre. Sévére ayant ainsi obtenu gratuitement la liberté des prisonniers du Roi, fit vendre publiquement à l'encan tout ce qu'il avoit d'argenterie, d'habits & de meubles, & racheta tous les autres qu'il put.

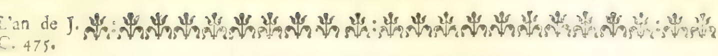
Proc.b.Vand. l.1.c.7.p.195.d.196.c.9.p.200.d.201.a. ' C'étoit Genseric qui regnoit encore en Afrique, lorsque les Vandales conclurent avec Zénon une paix perpetuelle, qui dura jusqu'au tems de Justinien.

Vict.V.l.1.p.36. ' Le Patrice Sévére obtint [encore] au nom de Zénon, que l'Eglise des Catholiques à Carthage fût ouverte : ensuite de quoi on rappella les Ecclésiastiques de cette Eglise, que Genseric avoit bannis quelque tems auparavant. Genseric mourut "au commencement de l'an 477. Proc.b.Vand. l.1.c.7.p.196.a. ' peu après avoir conclu la paix avec Zénon. [Ainsi il faut mettre ce traité avant que Zénon fût chassé par Basilisque, c'est-à dire au moins avant le mois de Novembre de cette année, comme nous allons bien-tôt voir.] v.S.Eug.de C §. 12.

Jorn.r.Got.c.56.p.695.696. ' Théodemir Roi des Gots alliés de l'Empire étant mort vers ce tems-ci, laissa pour successeur le grand Théodoric son fils, c.57.p.696.| reg.c.47.p.655.a. ["qui se fit depuis Roi d'Italie. Zénon témoigna v. Leon.§ être bien aise de voir regner ce jeune Prince, le fit venir auprès de lui à Constantinople, & le traita avec honneur, ce que Théodoric reconnut bientôt par les services qu'il rendit à Zénon, lorsque Basilisque se souleva contre lui cette année même 475.

ARTICLE

L'an de J. C. 475.



ARTICLE V.

Vérine & Basilisque cabalent contre Zénon : Il tremble & s'enfuit Basilisque est declaré Auguste.

ON prétend que Zénon jouissoit au dehors d'une grande tranquillité, lorsqu'il vit la division & la guerre s'allumer au milieu de son Palais. Quelqu'obligation qu'eussent ses proches de le maintenir & de l'aimer, 'sa vie dereglée fit passer jusqu'à eux la haine que tout le monde avoit contre lui. 'Vérine sa belle mere [qui l'avoit porté sur le tróne,] fut la premiere à chercher les moyens de l'en chasser. Elle demeuroit avec lui dans le Palais, [& prétendoit sans doute avoir beaucoup de part à l'autorité qu'elle lui avoit donnée.] C'est-pourquoi lui ayant demandé une chose, elle ne put souffrir qu'il la lui eut refusée, & commença à faire des cabales contre lui.

Sur. 11. dec. p. 228. §. 40. Evag. l. 3. c. 3. p. 334. c. Chr. Al. pag. 750. Cand. p. 18. d. Sur. 11. dec. p. 228. §. 40. Chr. Al. p. 750.

'Elle fut appuyée en cela par Basilisque son frere qui avoit peu de capacité, "mais beaucoup d'ambition pour regner; & son ambition étoit soutenue par Théodoric surnommé le louche, [pour le distinguer de Théodoric Amale Roi d'Italie.] 'Il étoit encore soutenu par une personne du Senat, 'apparemment par Armace, dont nous parlerons dans la suite. 'On marque que Basilisque demeuroit alors à Héraclée dans la Thrace. 'Agathias met Illus & un Conon entre ceux qui furent avec Basilisque les auteurs du soulévement. [Nous verrons "autre part un Conon Evêque d'Apamée en Syrie qui se signala entre les Isaures revoltés contre Anastase. "Il ne pouvoit pas être encore Evêque en ce tems-ci. 'On prétend que le dessein de Vérine étoit de faire regner, non Basilisque son frere, mais Patrice Maître des Offices, pour regner avec lui en lui donnant le nom de mari, 'après qu'il lui avoit óté son honneur.

Marc. Sur. ut. supra. Malc. p. 94. d. Thph. p. 103. d. Sur. ut. supra. Thphn. p. 103. d. Thrd. L. p. 555. 556. Agath. l. 4. p. 139. c. Cand. p. 18. d. p. 19. a.

[left margin, cut off:] ... Leon. §. ... Anastase. ... Acace de ...

Zénon eut quelque connoissance de ce qui se faisoit contre lui. Et il semble que Vérine lui ait même fait paroître le danger encore plus grand qu'il n'étoit, afin qu'il s'enfuit plus vîte. 'On marque en effet qu'il craignoit même d'être assassiné dans le Palais. Il fit paroître dans ce danger toute la foiblesse & la lácheté qu'on pouvoit attendre d'une vie molle & effé-

Chr. Al. pag 750.

minée : car il ne pensa point à se défendre, mais il se résolut L'an de J. C. 475.
d'abandonner sa Couronne, & de prendre la fuite pour sauver sa vie. 'Jornande lui est bien favorable, lorsqu'il dit qu'il aima mieux souffrir seul les miséres d'un exil, que de faire souffrir pour lui un grand nombre de personnes par une guerre civile. [Il n'eut plus cette considération lorsqu'il eut un peu plus d'espérance de vaincre.]

Jorn.reg.c.47 p. 654.d.

'Avant que de prendre la fuite, comme il ne voyoit rien à espérer de la part des hommes, il alla consulter S. Daniel Stylite, qui vivoit sur une colomne auprès de Constantinople; & on assure que ce Saint lui dit qu'il perdroit l'Empire & le recouvreroit ensuite pour ne le plus perdre qu'avec la vie. Il lui prédit encore diverses choses plus particulieres, qui se trouverent toutes véritables. Il se retira d'abord à Calcédoine, "comme pour quelque devotion; '& durant qu'il y étoit, le soulevement formé contre lui par Vérine & par Basilisque, éclata tout d'un coup. Vérine fut néanmoins trompée dans son espérance; & au lieu de Patrice, tous les Grands proclamerent Basilisque Auguste. 'Il semble que Vérine même ait été obligée d'en faire la cérémonie. 'Ce fut elle qui lui mit la Couronne sur la tête. Il fut déclaré Empereur dans la campagne.

Sur.11.dec p. 228. §. 40.

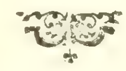
Jorn.reg.c.47 p. 654. c. d. | Rom.an p.477. Cand. p.18.c. p. 1042.

Jorn.p. 654.c. d.

Col. ori.C.p. 1?.b. Chr.Al. p. 750.

'Zénon ayant appris cette nouvelle, quitta aussi-tôt Calcédoine; '& ayant pris des chevaux de poste, 'il s'enfuit en Isaurie 'sécrettement favorisé par la nuit, & par une grande pluie qu'il faisoit alors, 'avec autant qu'il put emporter d'argent. Il y fut 'accompagné par sa mere, 'par Ariadne sa femme, & par tous ceux qui conservoient encore de l'affection pour lui. 'Ariadne s'échappa de [Vérine] sa mere pour le suivre dans son malheur, '& l'atteignit en chemin, 'ayant passé le Bosphore malgré les dangers de l'hyver. Il se retira d'abord dans un Château très fort 'nommé Uare, ou Ubare, '& de là dans celui de Thessede.

Thph.p.104.a Jorn.reg.c.47 p. 654. d. Chr. Alex. p. 751. Thdr. L. pag. 556. a. b Sur. 11.dec. p. 228. §. 40. Thdr. L. pag. 556.a. Candid. p.18. d. b Thdr.L.pag. 556. a. Evag. l. 3.c.3. p.334.d. Chr. Al. p. 753. Ibid. Vict. T. Thphn.p 103. 104 Cedr.p.351.b. Thph.p.104.a.



L'an de J. C. 475.

ARTICLE VI.

Basilisque donne le titre d'Auguste à sa femme & à son fils : Eleve Harmace & Théodoric le louche : fait mourir Patrice.

' BASILISQUE fort aise de sçavoir que Zénon avoit pris la fuite, ' déclara sa femme nommée Zénonide Auguste, & Marc son fils César, au même endroit où il avoit été lui-même fait Empereur. ' Il éleva depuis son fils de la dignité de César à celle d'Auguste. ' C'est-pourquoi nous trouvons Basilisque tantôt seul dans les médailles, & tantôt joint avec Marc Auguste. Jor.reg.p.654 d. d Thdr. L.p. 556.a. Evag. p.334. d.335 b. Candid.p 19. b. Anast. Child. p. 252. 18. a.

' Il paroit que ces mouvemens furent aussi-tôt suivis d'un grand carnage qu'on fit à Constantinople de ceux qui étoient de la nation des Isaures. [Ils ne furent pas moins pernicieux à l'Eglise. Car dès que Basilisque fut Empereur, il se déclara ouvertement contre la foi Catholique en faveur des Eutychiens ; & causa par là de fort grands désordres, dont nous pourrons parler ailleurs, & dont l'un des premiers effets fut la ruine même de Basilisque.] ' On accuse particuliérement de ce malheur l'Impératrice Zénonide sa femme, ' qui n'avoit aucune foi [ni pour Dieu, ni] pour son mari. Thrd. L. pag. 556.a. Candid. p. 19. a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 476.

Basilisque Aug. & Armace Consuls.

[Basilisque se fit Consul à son avénement à l'Empire selon la coutume, & prit pour Collégue de son Consulat Armate ou Harmace] ' qui avoit eu beaucoup de part à se révolte. Comme ils étoient parens ou cousins, Basilisque accordoit à Harmace une liberté assez grande avec Zénonide sa femme, qui avoit plus de beauté que de chasteté. Cette familiarité produisit son effet naturel ; ' & ils en vinrent enfin jusques au comble du crime. ' Ce crime donnant tout pouvoir à Harmace sur Zénonide, lui en donna même beaucoup sur Basilisque. ' Ainsi il devint très puissant, très riche, honoré de tout le monde ; ' en un mot le premier de Constantinople. Sur.11. dec.p. 228.§.40. f. Cand.p.19. a. Suid. p. 436.f. Cand. p.19.a. Suid. p. 436. 437.

' Basilisque le fit Général des armées de Thrace. ' On ne lui attribue pas néanmoins d'autre mérite que d'avoir eu un Thph. p. 106. d. Suid.p.437. t.

grand soin de son visage & de ses cheveux. Néanmoins enflé d'orgueil, tant par l'abondance de ses richesses, qu'à cause des grands honneurs où il se voyoit élevé, il ne croyoit pas qu'il y eût un homme plus vaillant que lui. Et il s'infatua tellement de cette pensée, que prenant les habits & les ornemens d'Achille, il se promenoit à cheval dans son ménage domestique avec une fierté & une hauteur extraordinaire. Ce qui le faisoit donner dans cette extravagance, étoit la flatterie du peuple, qui dans les acclamations de joye l'appelloit un [autre] Pyrrhus. Il est vrai qu'on avoit raison si on vouloit marquer par ce nom 1 la rougeur de son visage vermeil. Mais si on l'appelloit ainsi pour relever son courage, c'étoit une pure flatterie propre à enfler un jeune homme. Car il n'alloit pas comme Pyrrhus les armes à la main attaquer des Héros, mais plutôt il bruloit comme Paris d'une passion furieuse pour les femmes.

L'an de C. 476.

p. 436. d. 'Il avoit néanmoins été à quelque expédition militaire sous Leon, "où il avoit moins signalé son courage que sa cruauté. 'Cependant ce fut lui que Basilisque choisit pour lui donner le soin de la guerre qu'il fut obligé de faire, comme nous verrons, contre Zénon. [Et il le choisit sans doute à la persuasion de Zénonide, afin que cette Eve dont le démon se servoit pour le porter à persécuter l'Eglise, servit aussi à l'ordre de Dieu qui vouloit le punir de cette persécution : Car nous verrons que ce fut la trahison d'Harmace qui ruina Basilisque.

v. Leon. §

Cand. p. 29. a.

Dieu attendit encore moins à punir Vérine, qui avoit chassé son gendre pour élever Patrice le compagnon de ses crimes. Basilisque sçut sans doute ce secret,] & sa colere le porta à faire mourir Patrice. Ce fut ce qui donna à Vérine une [haine mortelle] contre son frere qui lui fit souffrir les derniers traitemens, parce qu'il sçut qu'elle aidoit Zénon de ses richesses pour le faire remonter sur le trône. Et si Armace ne l'eût fait promptement disparoitre, elle y auroit peut-être perdu la vie. 'Le crédit que Basilisque donnoit à Armace offensa Théodoric [le louche] qui croyoit mériter mieux que lui les honneurs qu'on faisoit à ce jeune fou. 'Basilisque éleva néanmoins Théodoric à diverses Charges, & lui donna la qualité de Général. 'On marque qu'il conseilla à Basilisque de casser les milices [Romaines,] parce que les Gots suffisoient.

Suid. a. p. 437 c.

Malc. p. 91. b.

Thphn. p. 108. c.

c. 4. 95.

1. Pyrrhus en grec signifie *de feu*.

L'an de J. C. 476.

ARTICLE VII.

Vices de Basilisque : Embrasement à Constantinople : Zénon défait & assiégé par Illus.

[BASILISQUE employoit particuliérement son autorité à des choses qui le rendirent fort odieux, à 'établir l'hérésie d'Eutyche, ' à tirer de l'argent de toutes sortes de personnes jusqu'à des artisans & des personnes les plus viles. Il en exigeoit aussi des Evêques : en un mot tout le monde étoit dans les larmes à cause des exactions qu'il faisoit. ' Son avarice le faisoit haïr de tout le monde presque sans exception, & sur-tout des soldats de sa garde. ' On croit que c'est le tyran dont une loi dit qu'il avoit autorisé par ses rescrits des mariages incestueux, comme des belles sœurs & des nieces : ce qui fut cassé ensuite.

v. Acace de C.

Suid. 3 p. 540. c.

Pro. b. Vand. l. 1. c. 7. p. 195. b.

Cod. l. 5. t. 5. l. 8. 9. p. 426.

' Son nom devint encore fort odieux au peuple de Constantinople par un grand embrasement qui arriva de son tems dans cette ville, & qui consuma entr'autres choses la Bibliothéque composée de six vingt mille volumes. Il y avoit un boyau de dragon long de six vingt pieds, où l'on avoit écrit tout Homere & d'autres poëmes en lettres d'or. Dieu se servit du feu pour purifier la ville de quelque reste de l'idolâtrie que l'on y conservoit précieusement. ' Male Historien de ce tems-ci s'étoit fort étendu sur cet embrasement tragique. ' Zonare dit en général que Basilisque ne valoit pas mieux que Zénon pour les mœurs, & que sa méchanceté & sa folie aussi bien que son zéle pour l'hérésie, ' le firent haïr & du peuple & du Sénat. ' Ainsi les vices de Basilisque [firent oublier ceux de Zénon,] regretter son absence & souhaiter son retour. ' Suidas parle d'un Eunuque Chambélan nommé Platon, qui fut brûlé sous Basilisque pour s'être opposé à lui, & à qui son pere & sa mere ou d'autres parens firent dresser un statue, avec permission de Basilisque même, comme il semble : car je n'entends pas bien cet endroit. ' Baronius veut que ce soit avec permission de Zénon, que cet Eunuque ait résisté à Basilisque en faveur de la véritable foi ; & qu'ainsi son supplice ait été un vrai martyre. [Mais je ne sçai sur quoi il fonde tout cela.

Cedr p. 351. b. c. d Zon. pag. 43. 44.

Suid. μ. p. 37. a. b.

Zon. p. 43. b.

c. d. Thph. p. 106. d.

Conc. t. 4. p. 1078.

Suid. πg. pag. 603. 604.

Cod. c. 90. p. 18.

Bar. 476. §. 27.

Les Historiens n'ont point marqué ce que devint Zénon de-

L'an de J. C. 476.

§. 24. puis qu'il se fut retiré en Isaurie.] ' Il y fut sans doute réduit du-
Sur. 11. déc. p. 22. §. 40. rant quelque tems à la derniere extrémité ; ' puisque S. Daniel lui avoit prédit qu'il seroit contraint de manger de l'herbe faute d'autre nourriture. Evag. l. 3. c. 8. p. 341. a. ' On prétend que Sainte Thecle [Patrone d'Isaurie] lui apparut & lui promit qu'il seroit retabli dans l'Empire. Suid. ζ. pag. 1128. a. ' Il eut bientôt quelques troupes, mais qui furent défaites au mois de Juillet, [apparemment par Illus & Troconde,] Zon. p. 48. c. ' que Basilisque avoit envoyés contre lui avec des troupes, Nphr. l. 16. c. 2. p. 663. ' aussi tôt qu'il en eut le moyen.

Suid. ζ. pag. 1128. a. b. ' Zénon [qui ne s'étoit pas trouvé au combat,] ayant appris la défaite de ses gens, se retira sur une colline dans un château que l'on appelloit Constantinople; ce qui lui fit dire en soupirant : l'homme est donc le jouet de Dieu, ou du moins c'est-là mon sort. On m'a prédit que je serai à Constantinople dans ce mois de Juillet. Je pensois que ce seroit dans la ville de Constantinople, mais j'en suis bien éloigné, puisque je me trouve ici malheureusement dans un lieu qui porte à la vérité ce nom, mais où je suis abandonné de tout le monde, dépouillé de toutes choses, & comme un fugitif & un exilé.

Thphn. p. 104. a. 106. d. Evag. l. 3. c. 3. p. 334. c. d. ' Illus & Troconde [le poursuivirent,] l'enfermerent & le tinrent [long-tems] assiégé. [Mais ce siége qui sembloit terminer sa vie, termina son exil, & fut la cause de son rétablissement, comme nous le dirons l'année suivante.

ARTICLE VIII.

Zénon gagne Illus, & Harmace rentre dans Constantinople.

L'AN DE JESUS-CHRIST 477.

[CETTE année n'eut point de Consuls ni en Orient ni en Occident. Zénon en passa apparemment les premiers mois assiégé par Illus & par Troconde dans quelque château de l'Isaurie,] Nphr. l. 16. c. 2. p. 663. b. ' ou dans Seleucie capitale de cette province; [quoique dans ces occasions on cherche moins une grande ville qu'un château sans peuple & aisé à garder par peu de monde.] Thphn. p. 106. d. ' Durant ce siége Illus & Troconde apprirent par les lettres que des Sénateurs leur écrivoient, combien l'on étoit mécontent de Basilisque. Ils en étoient mécontens eux-mêmes, parce qu'il ne s'acquittoit pas des promesses qu'il leur avoit faites. Evag. l. 3. c. 8. p. 341. a. ' Ainsi ils se laisserent gagner par les présens que

L'an de J.C. 477. leur fit Zénon, s'unirent & à lui, & promirent de le rétablir. Cand. p.19.b. 'Cedréne prétend que le Sénat avoit écrit à Zénon même contre Basilisque; [ce qui n'est pas aisé à croire.] Thph. p. 106. d.Zon.p.43.c. d.

'Zénon partit donc d'Isaurie avec ces deux Généraux, 'avec l'armée qu'ils lui avoient donnée, '& avec ce qu'il put ramasser lui-même d'Isaures, 'de Lycaoniens & d'autres; ce qui faisoit un grand nombre d'hommes, & marcha droit à Constantinople. 'Il envoya aussi prier Théodoric Amale qui étoit alors à Nove de le secourir en cette occasion. 'Théodoric étoit fort jeune encore, mais son courage lui faisoit connoître ce qu'il devoit & à un bienfaiteur & à un Prince légitime. Cedr. p. 351. d. Thph. p. 106. d. Vict. T. Proc. b.V.l.1. c.7.p.195.b. Cedr. p. 351. d. Chr. Alex. Am. an. pag. 478.

'Ainsi il prit les armes pour venir attaquer Basilisque dans Constantinople; mais il trouva la ville déja soumise à Zénon, ou toute prête à s'y soumettre. Enn. v.Theo. p.295. p.295. Am.p. 478.

'Cependant Basilisque ayant sçu que Zénon venoit, eut recours à Harmace; & ayant tiré serment de lui sur son batême qu'il ne le trahiroit point, 'il lui confia le poids de cette guerre, & l'envoya contre Zénon avec tout ce qu'il avoit de troupes, & tout ce qu'on put tirer tant du peuple de Constantinople, que des Officiers du Palais. Ainsi il passa le Bosphore avec une armée très-nombreuse. 'S'étant avancé au devant de Zénon jusqu'à Nicée, fort près du lieu où il étoit campé, 'il lui donna tellement l'épouvante, qu'on le vit sur le point de s'enfuir de nouveau avec tous les Isaures qui étoient venus à son secours. 'Néanmoins Harmace se laissa bientôt gagner par les présens & les promesses de Zénon, 'qui lui ayant envoyé une personne assurée, lui promit pour lui la charge de Général des troupes de la Cour pour tant qu'il vivroit, & la dignité de César pour son fils Basilisque, 'encore fort jeune, avec l'Empire après sa mort. Illus 'fut l'entremetteur de ce traité. Thph. p. 106. Chr. Al. pag. 752. Cand. p.19.a. Thph. p. 106. 107. Chr. Al. p.752. Thphn p.107. a. Proc. b.V.l.1 c.7.p.195.b. Thphn.p.107. a. a.Cand. p.19. a. Thph.107. a.| Chr. Alex. p. 752. Proc. l.1. c.7. p.195. b. Cand. p.19 c.

'Théophane dit qu'Hermace retourna sur ses pas pour marcher avec Zénon contre Basilisque, 'ce qui revient au récit de Procope qui assure qu'il livra son armée à Zénon. 'Et il le faut dire, s'il est vrai, comme Evagre paroît l'avoir cru, que Zénon ait déclaré son fils César à Nicée même avant que d'arriver à Constantinople. [Mais c'est ce qui n'est gueres probable: & je pense qu'il vaudroit autant suivre la Chronique d'Alexandrie,] 'qui dit qu'Hermace [pour couvrir un peu sa trahison,] se contenta de prendre à côté & de laisser le passage libre à Zénon sans s'opposer à sa marche; en sorte que Zénon entra dans Constantinople, & étoit déja dans le Palais, avant que Basilisque en sçût rien. Thphn.p.107. a. Proc. l.1.c.7. p.195.b. Cod. or.Const.p.41. Evag l. 3. c. 24. p. 354. Chr. Alex. p. 752.

[illegible] p. 1[illegible]. [illegible] Chr. Alex. [illegible] Am. an. pag. [illegible]

L'an de J. C. 477.

'Zénon qui avoit avec lui sa femme Ariadne fut reçu sans difficulté par le Sénat, par le peuple, par les soldats, & même par Vérine sa belle-mere.

ARTICLE IX.

Basilisque se rend à Zénon, qui le fait périr misérablement.

Chr. Al. pag. 753. Thph. p. 107. a. b. Cand. p. 19. b | Thdr. L. p. 557. a.

'CEPENDANT Basilisque sçachant que Zénon étoit déja maitre du palais, s'enfuit à la grande Eglise, selon Procope & la Chronique d'Alexandrie, avec sa malheureuse Zénonide & ses enfans, mit sa couronne sur l'autel, & se réfugia dans le grand batistere.

Cod. ori. C. p. 41. a. Thph. b. Thdr. L. p. 557. a. Chr. Al. pag. 752.

'Un Auteur dit que ce fut dans Sainte Iréne qu'il se retira. 'La premiere chose que fit Zénon à son entrée à Constantinople fut, selon quelques-uns, d'aller aussi-tôt à l'Eglise pour y rendre graces à Dieu avant que d'entrer au palais. 'D'autres le font aller d'abord au Cirque assister à des jeux qu'il y donna. Il envoya aussi-tôt à la grande Eglise ôter à Basilisque, à sa femme & à son fils toutes les marques de la dignité qu'ils avoient usurpée.

Candid. p. 19. b. Proc. b. V. l. 1. c. 7. p. 195. b. c. Thph. p. 107. b. Am. an. pag. 478. Manass. p. 61. b. Proc. b V. l. 1. c. 7. p. 195. b. Vict. T. Sur. 5. dec. p. 161. §. 17. Thph. pag. 103. b Euty. t. 2. p. 104.

'Il les fit sortir de l'Eglise par le moyen d'Harmace, qui les trompa encore. [On ne dit point comment.] 'Procope assure qu'Acace Evêque de Constantinople livra Basilisque à Zénon [comme indigne de jouir de l'asyle de l'Eglise] à cause de ce qu'il avoit fait contre la foi. 'On prétend néanmoins que Zénon promit de ne le point faire décapiter ni lui ni les siens, ' & de ne point répandre son sang.' C'est ainsi que finit le regne ou la tyrannie de Basilisque, après avoir duré 20 mois, 1 selon la plupart des Auteurs; [c'est-à-dire, depuis le mois d'Octobre ou Novembre 475. jusques vers le mois de Juin ou Juillet 477.]

Codin. ori. C. p. 41. a. b. Proc. pag. 195. c. [illegible]

Zénon [ayant Basilisque en sa puissance,] fit assembler divers Evêques avec le Sénat pour le juger; & dans cette assemblée il le condamna à être mené dans ' la Cappadoce en un château nommé Limne, [peut-être parce qu'il étoit dans un marais.] Il pouvoit être auprès de Cucuse. ' On le conduisit donc en ce lieu avec sa femme & ses enfans. ' Quelques uns disent qu'on leur ota la vie avant qu'ils y fussent arrivés, ' en un lieu

1. ' D'autres lui donnent deux ans : [ce qui apparemment ne signifie que la même chose.]

nommé

L'an de J. C. 476. nommé Acuse. ' Photius cite de Male qu'ils périrent par l'épée. p. 654. Marc.

L'opinion la plus commune est qu'on les enferma dans ce château ' en une tour gardée par beaucoup de soldats Isaures, ' où Zénon voulut qu'on ne leur donnât ni vivres, ni quoi que ce soit : ' de sorte qu'après y avoir extrémement souffert, ils y périrent bientôt de faim & de froid, ' s'embrassant les uns les autres.

Proc. b. V. l. 1. c. 7. p. 195. c. & a. ii. Thph. p. 107. b. Evag. l. 3 c. 8. p. 341. b. Phot. c. 78. p. 172.

' On ajoute qu'on avoit même muré la porte de la tour où on les gardoit [afin de leur ôter toute espérance de secours.] ' Ils ne moururent que l'hiver, selon Procope, [& ainsi plusieurs mois après s'être rendus.] ' On les enterra dans la même tour où on les avoit enfermés. ' Candide & d'autres disent simplement qu'on les tua : [ce qui n'est pas contraire à ceux qui disent qu'on les fit mourir de faim.] Victor de Tunes dit qu'ils périrent misérablement à Saséme en Cappadoce ou à Bousames, ' comme l'appelle Théodore le Lecteur. ' Théophane marque que ce fut à Cucuse [exil célébre dans l'Histoire.] C'est apparemment le même qu'Evagre appelle Acuse. [Il est aisé que quelques Auteurs se trompent dans le nom, ou que les uns ayent marqué le nom du château ou de la tour, & les autres le canton ou la ville qui en étoit proche.] ' L'anonyme de M. de Valois dit qu'ils périrent dans une citerne séche où on les avoit enfermés. [Personne ne blâme la mort de Basilisque.] ' Mais on a jugé que c'étoit une injustice d'avoir fait périr sa femme & ses enfans avec lui.

Chr. Al. pag. 752. Proc. p. 195 c. Thdr. L. pag. 557. b. Chr. Al. Cod. p. 41. b. Marc. Cedr. Proc. p. 195. c. Jor. reg. c. 47. p. 654. d. Chr. Al. Cod. p. 41. c. Joel. p. 172. a. Man. p. 61. 1. Zon. 43. Proc. p. 195. c. Chr. Al. pag. Cand p. 19. b. Thdr. L. pag. 557. b. Thphn. p. 107. c. Am. an. pag. 478. Phot. c. 78. p. 172.

ARTICLE X.

Zénon fait Harmace Général & son fils César; puis fait tuer le Pere & chasse le fils : Il honore les Saints : Fait des loix.

' ZENON accomplit bientôt ce qu'il avoit promis à Harmace. ' Il le déclara Général de la Milice de la Cour. ' Il fit aussi César son fils Basilisque dans les jeux du Cirque, le fit asseoir ensuite ' auprès de lui en cette qualité pour voir les jeux, & distribuer avec lui des prix à ceux qui avoient couru ; ' de sorte qu'Harmace paroissoit être dans une fortune heureuse & élevée. ' Mais Zénon se contenta de s'être ainsi acquitté de sa parole en apparence, ' & considérant qu'un traître est toujours traître ; qu'Harmace après avoir trahi Basilisque en sa fa-

Thph. p. 107. b. c. Chr. Al. p. 754. p. 754. | Cand. p. 19. a. | Proc. l. 1. c. 7. p. 195 c. Thph. p. 107. b. c. Cand. p. 19. a. Proc. b. V. l. 1. c. 7. p. 195. Chr. A. p. 754.

veur, pourroit bien le trahir lui-même en faveur d'un autre, ou se faire lui-même Empereur quand son fils seroit un peu plus grand, 'il se résolut de le punir de son parjure [en se parjurant lui-même,] & le fit massacrer peu de tems après dans l'escalier du palais, lorsqu'il montoit pour aller voir les jeux du Cirque. [La justice de Dieu dont la beauté éclatte en réglant les injustices des hommes, punit son infidélité & son ingratitude par celle d'un autre :] 'car il fut tué par Onoüle Barbare de naissance qu'il avoit reçu pauvre chez lui, & qu'il avoit comblé de richesses. Il lui avoit même fait donner la dignité de Comte, & ensuite celle de Général dans l'Illyrie. 'Il est appellé en un autre endroit Onuolphe 'ou Onulphe & Onoülphe. Son pere étoit Turinge & sa mere Squire. 'Le peuple fut fort aise de la mort d'Harmace à cause des cruautez qu'il avoit autrefois exercées dans la Thrace. Zénon confisqua tous ses biens. Ce fut par le conseil 'd'Illus que Zénon le fit tuer.

L'an de J. C. 477.

'Basilisque son fils fut aussi dépouillé de la qualité de César, '& fait Lecteur dans l'Eglise de 'Blaquernes [auprès de Constantinople.] 'Ariadne sa cousine lui obtint la vie. Il fut depuis fait 'Evêque 'de Cyzic métropole de l'Hellespont, & gouverna cette Eglise avec beaucoup de sagesse & de piété. 'Il tint l'un des premiers rangs dans le Concile de Constantinople en 518. [Ainsi il a précédé Eusebe] qui étoit Evêque de Cyzic en 536.

'Zénon ne manqua point d'aller avec l'Impératrice visiter S. Daniel Stylite qui lui avoit prédit avec tant de vérité & son expulsion & son rétablissement. 'Il fit aussi bâtir à Séleucie en Isaurie une grande & magnifique Eglise de Sainte Thécle, enrichie d'ornemens & de présens extrémement riches, que l'on y voyoit encore cent ans après.

'On marque aussi que se ressouvenant de l'amour que le Sénat & le peuple lui avoient témoigné [dans son rétablissement,] il fit à tout le monde de grandes libéralitez.

'Le 15 de Décembre il adressa au Préfet Sébastien une loi par laquelle il cassoit tout ce que le tyran [Basilisque] avoit ordonné touchant la foi ou la police de l'Eglise au préjudice des loix précédentes.

'Par une autre loi adressée au même Sebastien, & dattée du 23 de Décembre à Constantinople, il ordonne que tous les rescrits Impériaux porteront la clause, si les requêtes sont fondées sur la vérité; sans quoi on n'y aura aucun égard; & qu'on n'ac-

Thph. p. 107. c. | Cand. p. 19. b. | Evag. l. 3. c. 24. p. 354. b. | Phot. c. 79. p. 195. c. | Chr. Al. pag. 754. Thph. p. 107. c. | Suid. pag. d. | pag. 315. d. | Phot. c. 78. p. 172. | Malc. p. 94. | Suid. pag. 437. p. | Chr. Al. pag. 754. | Evag. l. 3. c. 24. | Cand. | Phot. | Thph. p. 107. c. | Cand. p. 19. | Thph. p. 107. c. | Evag. l. 3. c. 24. p. 354. b. | Chr. Al. p. 754. | Thph. p. 107. c. d. | Conc. t. 5. p. 166. e. p. 60. e. | Sur. 11. dec. p. 229. §. 49. | Evag. l. 3. c. 8. p. 341. b. | Am. an. pag. 478. | Cod. J. c. t. 2. l. 16. p. 21. Evag. l. 3. c. 8. p. 341. b. | Cod. l. 1. t. 23. l. 7. p. 141.

L'an de J. C. 476. cordera point de Pragmatique à des particuliers, mais seulement à des provinces, à des villes & à d'autres Corps considérables pour les affaires qui regardent tout le Corps.

ARTICLE XI.

Tremblement à Constantinople : Théodoric le Louche pille jusqu'aux portes de cette ville : Mort tragique du Général Héracle.

L'AN DE JESUS-CHRIST 473.

Illus seul Consul.

'ILLUS à qui Zénon devoit son rétablissement, fut Consul en cette année sans Collégue. 'Nous avons une loi dattée du premier jour de Mars à Constantinople, adressée à Sébastien Préfet du Prétoire,' & une autre dattée du même lieu le 5 des nones de Novembre, adressée à Alexandre qualifié seulement Illustre, duquel nous parlerons en un autre endroit. Zénon par cette derniere accorde aux Illustres d'agir par Procureur *in tu uriarum actione*, soit en demandant, soit en défendant, sans être obligés de comparoître en personne. Marcel. Cod. Th. 5. t. 9. l. 7. p. 433. 8. t. 54. l. 31. pag. 799. 9. t. 35. l. 11. p. 851. p. 851.

'Théophane & Cedréne mettent un grand tremblement de terre à Constantinople le 25 Septembre de la quatriéme année de Zénon. [Ils le mettent l'année d'après l'expulsion & la mort de Basilisque : ce qui nous la fait mettre en 478. plûtôt qu'en 477. Et il n'arriva apparemment qu'en 480.]' auquel Marcellin en marque un fort semblable à celui dont parle Théophane, & dont ceux de Constanstinople faisoient [tous les ans] mémoire le 24 de Septembre. Thph. p. 108. b. Cedr. pag. 352. 353. Marc.

'La Chronique d'Alexandrie qui marque aussi un tremblement de terre, mais en 487, dit que c'en est un second. Elle le met aussi le 26 de Septembre : ce qui est assez surprenant. ' Eutyque met de même un grand tremblement à Constantinople, mais en la neuviéme année de Zénon [qui seroit l'an 482. Chr. Alex. Eutyc. t. 2. p. 107.

[Il faut mettre sur la fin de 477. ou en 478. les députations que Jule Népos, qui se prétendoit Prince d'Italie, & Odoacre qui l'étoit en effet, envoyerent à Zénon. Zénon sollicité par Vérine sa belle-mere, se déclara pour Népos ; mais on ne voit point qu'il ait fait aucun effort pour le rétablir.]

[Il faut rapporter en partie au tems de Zénon ce que dit le Roi Théodoric,] ' qu'il avoit vû en Orient Héliodore parent des Cassiodores y exercer la Préfecture durant 18 ans, " ou 9 ans en deux fois. [Ce pourroit être la Préfecture de la ville, ou celle de l'Illyrie.]

L'an de J. C. 478.

Cass. l. 1. ep. 4. p. 9. 10.

bis novennis annis.

Zénon ne trouvoit plus d'ennemi dans l'Empire que Théodoric le Louche, qui ayant suivi le parti de Basilisque, s'étoit retiré dans la Thrace quand il le vit ruiné. ' Mais il se rapprocha bientôt de Constantinople avec un grand nombre de Gots qu'il commandoit, pillant tout ce qui étoit aux environs de cette ville jusqu'à l'embouchure du Pont. ' Il menaçoit Constantinople même. ' Mais il fut obligé de se retirer pour arrêter & pour punir la trahison de quelques-uns de ses plus proches, qui avoient entrepris de le tuer à la persuasion [de Zénon sans doute qui témoignoit tant d'aversion pour les traîtres.

Thph. p. 108. c. | Evag. l. 3. c. 25. p. 359. c.

Evag. ut supra.

c. d. Thphn. p. 108. c.

' Ce fut peut-être dans cette occasion que] les Gots de la Thrace prirent le Général Héracle [" qui s'étoit acquis beaucoup de gloire dans l'Afrique sous Leon, ' & qui avoit encore commandé le secours envoyé aux Lazes contre les Ibériens & les Perses. ' Mais son courage n'étoit pas accompagné de conduite & de prudence : & ce fut la cause de son malheur. ' Zénon sçachant qu'il étoit pris, députa au Chef des Gots, afin qu'il le mît à rançon. On convint d'une somme de cent talens, que Zénon ordonna à ses parens de payer, de peur que si d'autres qu'eux le rachetoient, ils n'eussent quelque droit de le regarder comme leur esclave. L'argent fut donc envoyé, & Héracle mis en liberté. Mais lorsqu'il s'en revenoit, quelques Gots allerent l'attendre sur le chemin vers Arcadiople [dans l'Europe entre Andrinople & Constantinople.] L'un d'eux lui déchargea un grand coup d'épée sur l'épaule. Un [Romain] de la compagnie d'Héracle commença à crier contre le Got, & lui demander s'il étoit fou, & s'il sçavoit bien qui étoit celui qu'il avoit blessé. L'autre répondit qu'il le sçavoit fort bien; & en même tems les autres Gots couperent l'un la tête à Héracle, & l'autre les mains. En quoi, selon ce qu'on en rapporte, on ne le traita que comme il le méritoit bien. Car on dit qu'il attira sur lui cet effet de la colere de Dieu, pour avoir fait jetter dans un fossé & couvrir de pierres par toute l'armée des Officiers convaincus d'avoir fait quelques malversations, mais qui ne méritoient pas pour cela de perdre la vie. Et on remarqua que depuis ce tems-là il fut toujours fugitif & errant, &

Male. p. 87. d.

v. Leon § 5.

Prisc. p. 46. c.

Suid. ἡγ. pag. 1196. c. d.

Male. pag. 87. 88.

L'an de J. C. 478. qu'il n'eut aucun moment pour respirer des maux sous lesquels il se vit accablé, même parmi ceux chez qui il esperoit trouver quelque consolation.

ARTICLE XII.

Les Romains appellent l'Amale contre le Louche, & puis l'abandonnent : l'Amale & le Louche traitent ensemble.

[QUOIQUE Théodoric le Louche se fût éloigné de Constantinople ; comme on prévoyoit néanmoins qu'il pourroit revenir bientôt,] 'les Romains eurent recours à Théodoric Amale, [qui, comme nous avons dit, avoit déja pris le parti de Zénon contre Basilisque.] 'Zénon lui avoit fait de grands présens, l'avoit comblé de richesses, '& lui avoit même donné la qualité de Patrice '& de Général 'de beaucoup de troupes. Il l'avoit aussi fait 'son fils 'en l'adoptant par les armes. Il ne 'songeoit alors qu'à demeurer hors de la Thrace vers la Scythie sans incommoder personne, prêt à obéir à tous les ordres qu'il recevroit de Zénon. 'Ayant donc été appellé par les Romains pour combattre le Louche, 'il se vanta d'abord qu'il en viendroit à bout tout seul. Mais après cela il demanda qu'on lui donnât du secours. 'On lui promit que le Général de Thrace le viendroit joindre avec ses troupes, & un autre Officier nommé Claude avec quelques étrangers. 'Martinien fut fait Général (apparemment de la Thrace.)

Male. p. 83. b. | d. | d. Am. an. p. 479. | Mal. p. 83. b. | p. 79. a. b. | p. 91. a. | Jorn. c. 57. p. 696. | Male. p. 83. b. | b. | p. 96. c. | p. 83. a. | p. 89. a.

'Quand l'armée Romaine fut prête, Zénon envoya dire à l'Amale de se mettre en marche incessamment. 'L'Amale demanda que Zénon & tout le Sénat jurât auparavant de ne faire aucun traité avec le Louche. Le Sénat jura qu'on n'en feroit aucun si l'Empereur ne le vouloit : & l'Empereur jura qu'il tiendroit tout ce qu'il avoit promis à l'Amale, à moins qu'il ne manquât le premier à sa parole. L'Amale marcha sur cela. 'On convint qu'il assembleroit ses troupes à Marcianople, & s'avanceroit jusqu'aux détroits du mont Hæmus, où le Général de Thrace le joindroit avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux : que quand il auroit passé la montagne, il trouveroit sur l'Hebre vers Andrinople une autre armée de vingt mille hommes de pied & de six mille chevaux ; & que si l'on avoit encore besoin de troupes, on en trouveroit dans les garnisons voisines.

a. | b. | b.

c. d. 83. c. ' Cependant il ne trouva ni Général, ni troupes, soit au mont Hæmus, soit sur l'Hebre. L'an de J. C. 478.
p. 83. c. 89. d. ' Et les guides qu'on lui avoit donnés laissant les lieux habités & commodes, le menerent par des montagnes, des déserts, & des précipices, jusqu'à ce qu'il rencontra les ennemis
p. 85. d. ' campés sur la montagne de Sondis fort haute & fort serrée, en sorte qu'il lui fut impossible de passer outre :
p. 83. c. d. ' Et il se trouvoit même en danger d'être taillé en pieces, si on l'attaquoit.

p. 89. 90. ' Le Louche se contenta néanmoins de lui faire des réproches de ce qu'il venoit combattre ceux de sa nation pour servir les Romains, qui ne cherchoient qu'à engager les Gots à s'entretuer pour les achever ensuite ; & que c'étoit pour cela qu'ils l'avoient abandonné après les belles promesses qu'ils lui avoient faites.

p. 90. b. c. ' Ces réproches qui souleverent toute l'armée de l'Amale,
p. 83. c. d. ' & la nécessité où il se voyoit de périr ou de traiter, l'obligerent à prendre le dernier parti.

96. c. d. 96. a. ' Il consera avec le Louche, une riviere entre deux, & ils promirent de ne se plus faire la guerre l'un à l'autre.
p. 96. a. ' Ils députerent tous deux à l'Empereur : l'Amale pour lui rendre compte du traité qu'il avoit fait, & lui protester qu'il ne pouvoit pas empêcher ses troupes de piller pour avoir des vivres, si on ne lui en envoyoit, & si on ne lui donnoit pas des terres pour demeurer ;
b. c. ' & le Louche pour demander l'exécution du traité fait avec Leon, & l'argent qu'on lui devoit du passé : Il vouloit outre cela qu'on lui rendît ses alliés [Aspar & ses enfans,] ou qu'Illus & d'autres Isaures à qui il se pût fier, lui assurassent avec serment qu'ils étoient morts. [De sorte qu'on voit qu'il doutoit encore, ou faisoit semblant de douter si Aspar avoit été tué effectivement.]

ARTICLE XIII.

Zénon fait semblant de marcher contre le Louche, & puis en achette la paix : l'Amale maltraité pille la Thrace.

[ON ne dit point quelle réponse Zénon fit au dernier.]
c. ' Il tâcha de se justifier auprès de l'autre de ce que les troupes Romaines ne l'avoient pas joint.
p. 92. d. ' Mais l'Historien même de Zénon avoue que l'Amale avoit raison en ce point.
p. 96. c. d. ' Aussi

L'an de J.C. 478. Zénon travailla principalement à lui persuader de rompre le traité qu'il venoit de faire. Il lui députa deux fois pour cela, & lui promit, s'il pouvoit défaire le Louche, de grandes sommes d'argent, de grands revenus, & le mariage de [Julienne] v. Leon. §. "fille d'Olybre, & petite fille de Valentinien III. 'Mais rien ne put persuader à l'Amale de rompre avec l'autre : de sorte que Zénon fut obligé de faire enfin marcher ses troupes. Il promit de marcher lui-même, & de prendre part avec eux à tous les dangers de la guerre.

'Lors donc que les soldats sçûrent que l'Empereur devoit se trouver à cette expédition, chacun d'eux se disposa à s'y comporter d'une maniere qui méritât l'estime de son Prince. Ils montrerent tant d'ardeur pour combattre, que ceux mêmes qui auparavant obtenoient des Généraux, à force d'argent, la dispense de porter les armes, donnoient alors de l'argent pour marcher contre l'ennemi. Ils prirent des espions que le Louche avoit envoyés, & repousserent heureusement les gardes de l'Amale qui s'étoient portés le long de grandes murailles pour les rompre dans leur marche. Ces heureux succès ne durerent pas long-tems. Zénon revint bien-tôt à son naturel, & retomba dans sa premiere lâcheté. d. p. 97. a.

'Les soldats en furent si irrités, qu'on les vit prêts d'en venir à une révolte : Et ils eussent bien pû nommer un autre Empereur, si Zénon suivant l'avis de Marcien, ne se fût hâté de les séparer & de les renvoyer dans leurs garnisons, faisant en même tems courir le bruit qu'on alloit conclure la paix avec le Louche. [Ce Marcien est sans doute Martinien Général de Thrace.] p. 97. b.

'Zénon fit en effet la paix avec le Louche, s'étant résolu de la faire à quelque prix que ce fût. 'Ainsi il s'engagea à lui entretenir 13000. hommes au choix du Louche, de lui donner le commandement de deux compagnies des Gardes, la charge de la Cavalerie ou de l'Infanterie de la Cour, de lui conserver les dignitez qu'il avoit reçues de Basilisque, & de lui rendre tout ce qui lui avoit appartenu ; de rendre aussi leur bien à Aspar & à ses enfans, s'ils se trouvoient vivans, avec la permission de vivre en telle ville que Zénon voudroit choisir. p. 90. a. 91. a. p. 91. a. b.

Dès que ce traité fut conclu, Zénon lui envoya de grandes sommes d'argent pour distribuer à ses soldats, & le pourvût de la Charge de Général qu'avoit l'Amale, à qui il l'ôta pour cela.

90. d. ' Durant que le Louche faisoit son traité, l'Amale ne pouvant obtenir d'argent des Romains, descendit dans la province de Rhodope [qui est sur le bord de la mer Egée,] & se mit à piller les plus beaux endroits de la Thrace, enlevant les animaux, tuant ou gâtant ce qu'il ne pouvoit emporter, & ruinant toute la campagne. ' Sur quoi le Louche dit qu'il n'étoit pas fâché de voir les Romains traités de la sorte par celui qu'ils regardoient comme l'ami & le fils de l'Empereur; mais qu'il étoit fâché de ce que tout le mal tomboit sur de pauvres paysans, sans que Zénon & Vérine [qui en étoient la cause] témoignassent seulement d'en être touchés. L'an de J. C. 478.

91. a. (margin note beside "ruinant toute la campagne")

p. 73. ' Zénon envoya néanmoins divers Généraux contre l'Amale, qui lui tuerent beaucoup de ses gens.

[Mais il faut dire que les Romains en perdirent beaucoup plus qu'ils ne lui en tuerent;] ' puisque Zénon ne trouvoit plus personne qui voulût, ou qui osât le combattre. p. 79. a.

p. 84. a. ' Les Romains prétendoient aussi que le tenant enfermé dans la Thrace par leurs armées entre des montagnes & des rivieres, sans qu'il pût se remuer, ils l'avoient volontairement laissé échapper. [Je ne vois rien qui nous empêche de mettre tout ceci sur l'an 478. Mais pour la suite de cette guerre, Marcellin nous oblige de la differer à l'année suivante.]

ARTICLE XIV.

Révolte de Marcien : Il differe de vaincre, & est vaincu.

L'AN DE JESUS-CHRIST 479.

Zénon Aug. III. seul Consul.

[" NOUS commençons l'Histoire de cette année par une nouvelle révolte. Marcien qui en fut auteur, prenoit son nom du célébre Empereur " Marcien son ayeul maternel, & étoit fils d'Anthéme Empereur d'Occident.] ' Il avoit de plus épousé Léoncie fille de l'Empereur Leon & sœur d'Ariadne qui avoit mis le diadéme sur la tête de Zénon. Il prétendoit même que ce mariage seul lui donnoit encore plus de droit à l'Empire, que celui d'Ariadne à Zénon, parce que Leon avoit eu Ariadne étant simple particulier, & Léoncie étant Auguste. ' Il s'efforça donc de faire valoir ses prétentions

Note 2. v. Marcien § 5. Evag. l. 3. c. 26. p. 355. Thdr. L. p. 557. b.

L'an de J. C. 479. tions ; & forma un parti si puissant, qu'ayant fait une guerre civile, il demeura victorieux ' dans un grand combat qui se donna près du Palais, ou il y eut un grand nombre de morts de part & d'autre. ' Ceux du parti de Zénon furent reduits à se renfermer dans le Palais, où Marcien les assiégeoit déja, & les tenoit tellement enfermés, ' qu'il eut pû aisément les y forcer, s'il eut poussé sa pointe sans differer. Mais il crut pouvoir attendre jusqu'au lendemain, & par ce délai il perdit l'occasion de vaincre, qui se mocqua de lui quand il pensa la retrouver.

Cand.p.19.a. Evag. p. 355. b. Thdr. L. p. 557. b. Thdr. L. pag. 557. b. Evag. p. 355. b.

' Durant qu'il s'amusoit à souper & à dormir, Illus employa le tems de la nuit à gagner une partie de ses troupes par de grands présens qu'il leur fit, ' & l'ayant attaqué le lendemain, il le défit, ' parce que ses troupes le trahirent & l'abandonnerent. ' Ainsi par un changement surprenant, ' Marcien se trouvant abandonné de tout le monde, s'enfuit dans l'Eglise des Apôtres, d'où il fut tiré par force, dit Evagre, ' ordonné Prêtre par Acace, ' & relégué en Cappadoce dans un monastére de la ville de Césarée.

Thphn.p.109. a. b. b. Cand.p.20. a. | Thdr.L.p. Evag. p. 355. d. Suid. α. p. 414. c. Evag. p. 355. d. Cand. p.20.a.

' Il s'échappa néanmoins, & causa de nouveaux troubles dans la Galacie : ' Mais ayant été pris lorsqu'il se vouloit cacher, ' il fut relégué en Isaurie ' dans le château de Papyre, que d'autres mettent néanmoins ' en Cilicie, avec Léoncie sa ' femme, [& la cause de son malheur.] Evagre dit au contraire ' qu'il fut ordonné Prêtre lorsqu'il eut été repris, & que ce fut à Tarse qu'on le relégua.

Thdr. L. pag. 557. c. Cand. p.20.a. Evag. p. 355. Cand.p.20. a. Evag.p.355.d. Cand. p.20 a. b. Thdr.L.p.557 c.

' On prétend que dans le danger où Zénon se trouva alors, Illus même ne sçachant plus que faire, Pamprépe, dont nous parlerons dans la suite, lui remit le cœur en lui disant que la providence étoit pour eux : ce qui augmenta le soupçon qu'on avoit déja que ce Pamprépe cherchoit l'avenir par une curiosité sacrilége.

Thph .p109.c. Thph.p.109.c Evag.p.355.d Suid. π. a. p. 414. b. c.

' Romule & Procope freres de Marcien eurent part à son entreprise & à son mauvais succès. ' Théodore le Lecteur dit d'eux & de Marcien, qu'ils furent pris dans le Zeuxippe où ils se baignoient : ' ce que Théophane n'a entendu que de Procope & de Romule, qui y furent, dit-il, tous deux pris par Illus durant la nuit. ' Mais ils s'échapperent ; ' & Procope se retira en Thrace auprès de Théodoric le Louche ' avec un nommé Busalbe, ' qu'on veut étre le même que Romule son frere : [mais ce pouvoit être quelqu'autre personne du même

Thdr.L.p.557 c. c. Thph. p. 109. b Thdr.L.p.557 c. Cand p. 20.a. Marc.p.87. a. Evag.n.p.164. 2. a.

Male.p. 87. a. parti.] ' Le Louche les reçut, & ils passerent quelque tems auprès de lui s'entretenant d'une petite terre qu'ils cultivoient. L'an de C. 479.
Thdr.L.p.557 c. ' Romule se retira en Occident ; & Procope y vint aussi [peut-être après la mort de Théodoric le Louche. Voilà à quoi furent réduits les enfans d'Anthéme, & les petits fils de Marcien.]

Proc.arc.c.12 p. 36. c. ' Procope parle d'un Zénon petit fils d'Anthéme qui vivoit à Constantinople sous Justinien.

ARTICLE XV.

Le Louche vient en ami attaquer Constantinople : l'Amale pille la Macédoine, & prend Duras : Du Général Sabinien.

DE's que le bruit de la révolte de Marcien fut arrivé jusqu'à Théodoric, croyant avoir trouvé une occasion favorable pour se rendre maître de Constantinople & surprendre l'Empereur, il assembla une grande troupe de Barbares, comme s'il eut eu le dessein d'aller délivrer Zénon & la ville du péril qui les menaçoit. Mais tout le monde reconnut aussitôt quel étoit le motif qui le faisoit accourir avec tant de diligence. L'Empereur en étant informé, envoya au devant de lui un Cavalier qui lui portoit des Lettres dans lesquelles il louoit son zéle & sa bonne volonté pour son service : mais il le prioit de se retirer comme n'ayant pas besoin du secours qu'il lui offroit. Il lui représenta que si après la terreur qui avoit agité Constantinople, on alloit encore la jetter dans de nouvelles allarmes, les suites en seroient plus dangereuses à cause du penchant naturel du peuple pour le trouble & le tumulte. Théodoric répondit qu'il obéiroit volontiers à l'Empereur ; mais qu'il ne pouvoit de même remmener une si grande armée, dont une partie étoit accourue sans prendre aucun repos en chemin. Sa pensée étoit qu'il n'y avoit personne en état de défendre la ville, ni aucune fortification capable de l'arrêter, & que dès qu'on l'y verroit entrer, tout le peuple se joindroit à lui à cause de l'aversion qu'on avoit des Isaures. C'est aussi ce que Zénon craignoit, & ce qui lui fit envoyer Pélage avec de grandes sommes d'argent qu'il distribua partie à Théodoric, & partie à tous ses Gots, en leur promettant encore divers autres présens. Pélage trouva ces Barbares na-

L'an de J. C. 479. turellement avares, susceptibles des impressions qu'il vouloit leur donner par ses menaces, par ses promesses, & [encore plus] par les distributions d'argent qu'il fit. Il leur fit abandonner leur entreprise, & les obligea de s'en retourner chez eux: en quoi tout le monde jugea qu'il avoit délivré la ville d'une grande frayeur. En effet si Théodoric étoit entré dans Constantinople, il falloit s'attendre à une guerre civile. Car les Isaures avoient résolu de se bien défendre si on vouloit les obliger par force de se retirer, & de ne sortir de la ville qu'après s'être bien vengés. Dans ce dessein ils avoient préparé de grandes perches au bout desquelles ils avoient attaché de la filasse souffrée pour mettre le feu dans toute la ville, si on venoit à les attaquer.

[L'affaire de Marcien donna quelque répi à Théodoric le Louche; l'Amale qui s'étoit engagé à lui faire la guerre pour les Romains, se trouvoit réduit par l'événement des choses à soutenir seul la guerre contre les mêmes Romains.] Il y avoit perdu beaucoup de ses gens: 'mais cette perte irrita son courage au lieu de l'abbattre. Il entra dans la Macédoine, pillant, tuant, & saccageant tout. Il prit Stobi [sur la riviere d'Axie,] & s'avançant jusqu'auprès de Thessalonique, il y jetta une telle épouvante, que le peuple se croyant abandonné par l'Empereur, renversa toutes ses statues, 'fut prêt de massacrer le Préfet nommé Jean, [& lui ôta les clefs pour les mettre entre les mains de son Archevêque, "dont nous ne sçavons pas le nom.] 'Il semble que le Préfet ait été tué peu après par ses soldats mêmes; 'mais cela n'est pas néanmoins. Male. p. 78. a. b. p. 80. b. p. 80. b. p. 85. d.

'Zénon ne trouvant personne pour faire la guerre à l'Amale, fut réduit à lui faire parler de paix. 'L'Amale témoigna l'agréer, députa à Constantinople, empêcha même autant qu'il put ses gens de piller, surtout à Héraclée [surnommée Sintique, au haut] de la Macédoine, où il étoit allé [en s'éloignant de Thessalonique.] p. 79. a c. d.

'Zénon envoya pour traiter avec lui le Patrice Adamance qui avoit été Préfet de Constantinople, [comme on le voit encore par quelques loix.] 'Et il lui donna alors les honneurs Consulaires, [mais non pas le Consulat.] 'Il envoya par lui le brevet de Général à Sabinien, 'homme capable de rétablir l'Empire dans son ancien lustre, s'il eut vécu davantage. 'Quoiqu'il le trouvât dans une foiblesse extrême, & toutes ses forces épuisées, il le rassura dans la consternation générale où d. d. p. 82. a. Marc. an. 481. an. 479.

il étoit, & le défendit avec succès. Outre cela il entendoit si bien la discipline militaire, & la faisoit observer si exactement, qu'on le comparoit à ces anciens Généraux des Romains. Il fut donc fait cette année Général de toutes les troupes de l'Illyrie. L'an de J. C. 479.

Malc. p. 80. 90. ' Durant que Zénon travailloit à ménager un accord avec l'Amale, celui-ci qui étoit bien aise d'avoir quelque place de sûreté, trouva moyen de se rendre maître de Duras en Epire [sur la mer Adriatique] par le moyen d'un Got nommé Sidimont, qui persuada aux habitans & à la garnison de l'abandonner, de peur d'être pillés par les Gots, à qui, disoit-il, l'Empereur cédoit leur ville.

p. 80. b. c. ' Ils le crurent d'autant plus, que Sidimont étoit alors allié des Romains, & qu'il étoit cousin d'Audoinge, Comte des p. 82. Domestiques fort considéré par Vérine. ' Adamance fut fort surpris de la prise de Duras; mais n'y voyant point de reméde, il ne songea qu'à lier une conférence pour faire la paix.

p. 82. 83. ' Entre les diverses sûretés qu'il fallut prendre pour cela, l'Amale ayant demandé que Sabinien Général des Romains fît quelque serment, jamais Adamance ne l'y put résoudre, quoique cela pût aller à rompre tout-à-fait la conférence & le p. 83. a. b. traité. ' Il fallut en effet qu'Adamance conférât avec l'Amale p. 83. 84. sans autre sûreté que d'un torrent qui les séparoit. ' Après dip. 84. a. b. vers reproches de part & d'autre, ' Adamance pressa fort l'Ab. c. male de quitter Duras, & de s'en aller en Dardanie. ' L'Amale protesta avec serment qu'il étoit tout prêt, mais que ses gens étoient trop fatigués pour une si longue marche; qu'il falloit les laisser passer l'hyver à Duras, & qu'au printems ils iroient en Dardanie, si on leur envoyoit quelqu'un pour les y mener.

c. ' Il offrit aussi de laisser tout le bagage & les personnes incapables de porter les armes, dans telle ville que l'Empereur le voudroit, de lui donner encore en ôtage sa mere, & sa p. 81. a. sœur [Amalafride;] ' (car son autre sœur étoit déja morte p. 84. c. d. la même année,) ' & d'aller avec six mille bons hommes contre le Louche (avec qui la guerre pouvoit déja recommencer,) se promettant qu'avec les troupes de l'Empereur il chasseroit tous les Gots de la Thrace, pourvû qu'on le fît Général au lieu du Louche, & qu'on lui permît de vivre dans Constantinople comme un Romain.

L'an de J. C. 479. 'Il offrit encore que si l'Empereur le vouloit, il iroit en Dalmatie remettre Népos parent de Vérine dans la possession de l'Empire d'Occident. Ainsi l'on voit que ceci se passoit sur la fin de l'an 479. " Car Népos fut tué le 9. Mai 480. 'Adamance répondit à toutes les propositions de l'Amale, qu'il n'avoit pas le pouvoir de lui rien accorder tant qu'il demeureroit à Duras, mais qu'il en écriroit à l'Empereur, & attendroit sa réponse. d. | V. | d.

ARTICLE XVI.

Sabinien défait une partie des troupes de l'Amale : Zénon député à Huneric, & en obtient l'Ordination de S. Eugene de Carthage.

[TOUT cela néanmoins ne produisit rien, à cause d'un avantage que les Romains remporterent en même tems sur les Gots.] 'L'Amale avoit fait une grande diligence pour gagner Duras avec une partie de ses troupes. Le reste conduit par Theudimont son frere, avec leur mere & le bagage, suivoit plus lentement. 'On en vint donner avis au Général Sabinien, 'qui avoit avec lui Jean Préfet d'Illyrie, 'Philoxene & Eunoulphe, ou 'Onoülphe, celui même qui avoit tué Harmace. p.81.c.d.|85.a | p. 84. 85. | p. 85. d. | p. 82. a. b. not. 24.

'Sabinien ayant donc fait assembler ses gens à Lycnide [dans la Macédoine] alla attaquer les Gots qui descendoient les montagnes de Candavie [entre Lycnide & Duras.] 'Theudimont & sa mere eurent le loisir de passer un pont bâti sur un torrent, & de le rompre. Ils arrêterent ainsi les Romains; mais ils couperent aussi chemin à leurs troupes qui les suivoient, de sorte qu'après avoir un peu résisté, elles furent toutes taillées en pieces : & les Romains demeurerent maîtres de deux mille chariots, de plus de cinq mille prisonniers, & d'un grand butin. p. 82.|84. d. | b. c.

'Cet avantage faisant esperer à Zénon de ruiner entiérement l'Amale, il ordonna à Sabinien & à Genton Capitaine Got uni aux Romains, de le poursuivre sans relâche, & manda à Adamance de revenir sans continuer le traité : ce qu'Adamance fit aussi-tôt. [Nous ne sçavons pas quelle fut la suite de cette guerre, ni ce que devint l'Amale jusqu'en l'an 482.] 'sinon que Marcellin dit sur cette année que le Général Sabinien arrêta plus par addresse que par force les ravages d.|85.a. | Marc. an. 479.

que le Roi Théodoric faisoit dans la Gréce, & mourut l'an 481. au grand malheur de l'Etat qu'il n'avoit pas encore remis dans sa splendeur. L'an de C. 479.

Male.p. 88. c. ' Je crois qu'il faut rapporter à l'an 480. ce que dit Male, Que Zénon voyant que l'Amale s'affoiblissoit & diminuoit tous les jours, & que le Louche au contraire se fortifioit de plus en plus, c. d. ' consulta le Senat, qui lui conseilla de voir lequel des deux il vouloit avoir pour ami.

L'AN DE JESUS-CHRIST 480.

Basile le jeune V. C. seul Consul.

Bar. 480. §. 1. ' Baronius & d'autres appellent Basile Consul en cette année Basile le jeune, [pour le distinguer de celui qui avoit été Consul en 483.] 483. §. 11. ' Il étoit Patrice & Préfet d'Italie en 483. [Marcellin & la Chronique d'Alexandrie le font seul Consul en cette année ;] Cod. J. 6. t. 33. l. 22. p. 555. ' & Zénon le nomme seul avec le surnom de *jeune* dans une loi du premier Mai dattée de Constantinople, & addressée " au Préfet Sébastien. Note 3.

l. 27. l. 5. p. 466 ' Dans une loi du 20 Février, " & apparemment de cette année, v. la Not. Zénon renouvellant une loi de Constantin, permet d'épouser comme légitimes les femmes " libres, ingenuas. qui auparavant n'étoient que concubines, & déclare légitimes en ce cas les enfans nés de ces concubines avant ou après la mariage, pourvû que le pere ne fût point marié lorsqu'ils sont nés, & qu'il n'ait point d'enfans nés d'un légitime mariage. Mais il n'accorde cette grace que pour le passé, & ne veut point qu'on puisse légitimer ceux qui seront nés d'une concubine après sa loi.

Marc. an. 480. ' Marcellin, comme nous avons dit, marque sur cette année un grand tremblement de terre à Constantinople dont on faisoit la mémoire le 24 de Septembre. Bar. an. 480. §. 1. ' On croit aussi qu'il faut mettre en 480. la légation d'Alexandre à Huneric fils & successeur de Genseric Roi des Vandales, Vict. V. l. 2. p. 17. ' 24. ans après la mort de Saint Deo gratias de Carthage, [" qui doit avoir vécu au moins jusqu'à la fin de l'an 455. v. S. Eugène de C. Male. p. 95. c. ' Alexandre étoit Intendant de Placidie veuve d'Olybre ; & ce fut elle qui l'envoya à Huneric [son beau frere.] Il y alloit aussi de la part de l'Empereur.

Cod. J. 9. t. 35. l. 11. p. 151. ' Nous avons vû que dès l'an 478. il avoit la qualité d'Illustre. Male. p. 95. c. ' Il étoit envoyé pour divers petits differends " qui pou- Ibid. §. 2

L'an de J. C. 479. voient former une guerre ; 'mais il avoit auſſi ordre de Zénon & de Placidie d'obtenir aux Catholiques de Carthage la liberté d'élire un Evêque. Il l'obtint en effet, quoiqu'avec des conditions fâcheuſes ; " & ce fut ſur cela que S. Eugene fut fait Evêque de cette Egliſe le 28 de Juin. ' Alexandre obtint auſſi les autres choſes dont il étoit chargé, les Vandales ne voulant plus de guerre depuis qu'ils n'avoient plus Genſeric pour Roi. Vict.V.l. 2. c. 17. 18. Ibid. §. 23. Male. p.95. c. d.

'Il ramena avec lui des Ambaſſadeurs d'Huneric qui les envoyoit remercier Zénon de l'honneur qu'il rendoit à Placidie, "& l'aſſurer qu'il étoit prêt de lui rendre toutes ſortes de ſervices. 'Zénon qui ne haïſſoit pas moins la guerre que les Vandales, reçut très-bien ces Ambaſſadeurs, les renvoya chargés de préſens, & donna à Alexandre la charge d'Intendant de ſon Domaine. c. d. p. 96. a.

ARTICLE XVII.

Zénon recommence la guerre contre le Louche : Veut la finir & ne peut.

L'AN DE JESUS-CHRIST 481.

Placide V. C. ſeul Conſul.

'PLACIDE ſeul Conſul en cette année eſt appellé Placite 'par la Chronique d'Alexandrie. Marc. Chr. Alex.

'On voit par Marcellin que Théodoric le Louche étoit cette année en armes, & faiſoit la guerre à Zénon. [Cette guerre pouvoit avoir commencé dès la fin de l'an 479.] 'puiſque l'Amale offroit alors ſes troupes à Zénon pour aller combattre le Louche, & chaſſer les Gots de la Thrace. Marc. an.481. Male. p.84. c.

'L'un des ſujets de cette guerre fut apparemment la retraite de Procope & de Buſalbe chez le Louche. Zénon les lui envoya ſouvent demander, & lui fit dire qu'il verroit en cette occaſion s'il avoit vraiment pour lui de l'affection & de l'inclination pour ſon ſervice. Théodoric lui répondit qu'il obéiroit en toutes choſes aux ordres de l'Empereur ; mais que c'étoit un crime aux Gots & à tous les autres hommes de trahir ceux qui ſe réfugioient chez eux pour leur demander leur aſſiſtance & la ſûreté de leur perſonne, & de les livrer à ceux qui les veulent prendre & leur ôter la vie. Il ſupplioit donc l'Empereur de les laiſſer-là, d'autant plus qu'ils ne feroient aucune p. 87. a.

peine à personne, si personne ne vouloit s'en faire une de les voir vivre. L'an de J. C. 481.

p. 94. b. c. 'Lors donc que Zénon étoit prêt de prendre les armes contre le Louche, les Gots alliés [qu'il commandoit] dans la Thrace, députerent à Zénon pour le prier de considérer quelles pourroient être les suites funestes de cette guerre, & de préférer le bien public à son ancienne aversion pour le Louche [à
c. 88. c. cause peut-être d'Aspar dont il étoit allié;] 'que leur Prince ne demandoit qu'à vivre chez lui en paix comme un simple
p. 88. c. particulier, '& qu'il offroit même de donner son fils en ôtage.
p. 94. d. 'Il paroit que l'Amale étoit aussi alors en termes de faire ou la paix ou la guerre avec l'empire.

c. d. 'Zénon consulta donc le Sénat pour sçavoir ce qu'il étoit à propos de faire en cette rencontre. La réponse du Sénat fut que l'Epargne n'étoit pas en état de donner des gages & des pensions à tous les deux [Théodorics :] que c'étoit à l'Empereur à voir lequel des deux il étoit plus à propos d'avoir pour ami.
d. | 95. a. 'Sur cela l'Empereur fit convoquer toutes les troupes pour leur demander ce qu'elles aimoient mieux de la paix ou de la guerre avec le Louche; mais il le leur demanda en se déclarant luimême pour la guerre. Ainsi on n'eut pas de peine à deviner ce qu'il falloit répondre : & chacun s'écria que le Louche & quiconque le favoriseroit, étoit ennemi public.

p. 95. a. b. 'Zénon attendit quelque tems pour voir quel train prendroient les autres affaires, avant que de rendre cette réponse
b. aux Députés des Gots. 'Et cependant on découvrit que trois personnes de Constantinople lioient des intelligences avec le Louche, & l'encourageoient à la guerre. L'affaire fut examinée par le Maître [des Offices Illus] assisté de trois Sénateurs. Mais on se contenta de bannir les coupables; car Zénon faisoit gloire alors d'épargner le sang.

p. 88. c. 'Zénon se repentit bientôt d'avoir déclaré la guerre au Louche, lorsqu'il vit que ce Prince amassoit de grandes troupes, étoit suivi de plusieurs nations, devenoit de jour en jour plus redoutable, & qu'au contraire l'Amale [avec lequel il avoit apparemment traité,] s'affoiblissoit de plus en plus, [soit que ses soldats le quittassent pour se donner à l'autre Théodoric, aimant mieux être ennemis qu'amis des Romains, soit par quel-
c. d. qu'autre raison que l'Histoire ne marque pas.] 'Zénon députa donc au Louche, & lui offrit les conditions qu'il lui avoit refusées peu auparavant. Mais le Louche répondit que les Romains

L'an de J. C. 481. l'ayant contraint d'amasser de grandes troupes pour se défendre, il falloit qu'il les fit subsister, ou qu'il les menât à la guerre pour finir toutes ces querelles d'une maniere ou d'une autre.

'Ainsi Zénon contraint de se résoudre à la guerre, manda toutes les troupes de l'Empire, acheta de grandes provisions, fit toutes sortes d'apprêts & nomma pour Général Illus [Maître des Offices,] qui y devoit aller en personne. [Tout ceci se peut mettre assez probablement sur l'année 480.] d. 89. a.

Mais ce qui appartient à celle-ci, c'est que [durant peut-être qu'Illus se préparoit à marcher contre le Louche,] celui-ci s'approcha de Constantinople avec ses troupes, & se retira aussi-tôt sans faire de tort à personne; [de quoi on ne rend point de raison.]

2.

ARTICLE XVIII.

Le Louche se tue: L'Amale traite avec Zénon, & est fait Consul.

[DIEU dissipa tout cet orage de la guerre du Louche par un accident auquel les hommes ne s'attendoient pas,] '& qui réjouit beaucoup les Romains en les délivrant de la crainte que leur donnoit un si puissant ennemi. Jor. reg. c. 47. p. 654. f.

'Il y avoit un javelot à anse de cuir suspendu devant sa tante à la façon des Barbares. Voulant un jour faire ses exercices, il demanda un cheval, & sauta dessus, selon sa coutume, sans le secours d'aucun Ecuyer. Comme c'étoit un cheval neuf, & qui n'avoit pas encore été dressé, avant que Théodoric eût pû le serrer avec les deux genoux, il leva les pieds de devant & marcha sur ceux de derriere. Théodoric ne pouvant le conduire, & n'osant lui tirer la bride de peur de le faire tomber à la renverse & d'être écrasé par sa chûte, d'ailleurs ne se tenant pas ferme sur la selle & s'agitant de côté & d'autre, s'enfonça la pointe du javelot dans le côté. On le porta sur son lit, où il mourut quelques jours après de sa blessure. Evag. l. 3. c. 24. pag. 354. 355.

Marcellin qui marque cet événement dès l'an 481. dit que le Louche étoit alors au milieu de son armée qui étoit en marche, & qu'il se hâtoit de conduire en Illyrie. 'Jornande copie Marcellin, '& Théophane marque la même chose en un mot. Jorn reg. c. 47 p. 654. e f. Thph. p. 108, d.

1. *Usque ad Anaplum*, dit Marcellin, lieu qui n'étoit éloigné de la ville que d'une lieue & demie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 482.

L'an de J. C. 482.

Severinus & Trocundus Consuls.

[Il ne resta donc plus que Théodoric l'Amale, que nous marquerons dans la suite par le seul nom de Théodoric, sous lequel il s'est rendu si célébre.] 'Marcellin nous le représente dès l'an 482. comme très-puissant, & en méme tems comme ennemi de l'Empire.

Marc. an. 482.

[Je ne sçai si ce seroit que les Gots du Louche n'ayant plus de Chef, se seroient soumis à lui, & auroient ainsi fait changer la face des choses.] 'Quoi qu'il en soit, il ravagea alors les deux Macédoines & la Thessalie, où il prit & pilla même la ville de Larisse qui en étoit la capitale.

Marcell.

L'AN DE JESUS-CHRIST 483.

Faustus V. C. seul Consul.

Mar[c]. 'Zénon finit enfin ces ravages, & appaisa presque Théodoric par ses grandes magnificences. Il lui abandonna pour lui & pour ses troupes une partie de la basse Dace & de la Mésie inférieure, [dans chacune desquelles on met une ville de Nove sur le Danube,] 'qui est le nom du lieu où Théodoric faisoit sa résidence ordinaire: '& on croit que c'étoit dans celle de la Mésie inférieure.

Boll. 8. jan. p. 49[?]. §. 53. n. c.

'Zénon le fit encore Général des Milices de la Cour, 'ou de celles de la Thrace, selon Théophane, 'lui fit dresser une statue à cheval devant le palais, & pour le combler, il le désigna Consul ordinaire pour l'année suivante, qui étoit le plus grand honneur que l'on pût faire alors à un particulier, & qui fut pour Théodoric une espéce de triomphe. 'Il vint ainsi jouir à Constantinople de toutes sortes de biens [& d'honneurs,] comme il l'avoit demandé dès l'an 479.

Marcell. Thph. p. 122. d. Jorn. r. Got. c. 57. p. 696. p. 696. Marc. | Enn. [?]. Thp. 29[?]. &c. r. Got. p. 696. | reg. c. 47. pag. 655. a. Thph. p. 112. d.

'Il y avoit cette année à Carthage le jour de l'Ascension 'un Ambassadeur de Zénon nommé Regin. [On ne dit point le sujet pour lequel il étoit venu.]

Malc. p. 84. d. Vict. V. l. 2. p. 27.

v. S. Eugene de C.

L'an de J. C. 483.

ARTICLE XIX.

Grandes qualitez d'Illus : Il se perd en s'unissant avec Pamprepe Magicien & Payen.

L'AN DE JESUS-CHRIST 484.

Theodoricus l'Amale Roi des Gots, & Venantius Consuls.

' THEODORIC fut donc cette année Consul à Constantinople, en méme tems que Vénance l'étoit à Rome. Cand. p. 25. 62.

[Mais Zénon qui en donnant cette dignité à Théodoric, avoit cru établir la paix dans l'Empire, se vit engagé dans une guerre bien plus dangereuse par la révolte d'Illus.]

' Cet Illus dont nous avons déja parlé, étoit d'Isaurie [comme Zénon.] ' Il avoit été uni à Zénon d'une amitié très-étroite lorsqu'il n'étoit encore que particulier. ' Dès le regne de Leon il avoit exercé diverses charges. ' Nous avons vû que Zénon lui devoit en quelque sorte l'Empire, & méme la vie. ' Aussi il paroit qu'il eut depuis cela la principale part dans le gouvernement des affaires. ' Il fut Consul en 478. & Troconde son frere en 482. ' On lui donne presque par tout le titre de Maitre des Offices. ' Il étoit aussi Patrice. Marc. an 484. Jor reg. c. 47. p. 651. b. Cand. 1. r. C. p. 42. a. Cand. p. 354. c. Phot. c. 242. p. 1057. f. ... Marc &c. Thph. p. 109. c.

' Il usa fort bien de son pouvoir, & fit de grands biens à l'Etat, tant par sa conduite & sa valeur dans la guerre, que par sa magnificence dans la paix & par son amour pour la justice ; ' de sorte que tout le monde l'aimoit. ' Il aimoit les sciences & les belles lettres. Cand. p. 19. c. Phot. c. 242. p. 1057. f.

' Mais toutes ses bonnes qualitez se perdirent peu à peu par l'union qu'il fit avec Pamprepe ' originaire de Thébes en Egypte, Grammairien de profession, ' habile sur-tout pour la poësie, ' prudent & capable de gouverner, ' mais impie, ouvertement payen, sans aucune ' fidelité pour ses amis, & accusé de plus d'être Magicien. Suid. π. pag. 414. d. Cand. p. 19. d. Suid. π. pag. 4... Phot. c. 242. p. 1 ... m. Suid. σ. p. 415. a.

' Il étoit noir & mal fait de visage. ' Quelques-uns disent qu'il [n'étoit pas de Thebes méme, mais] de Pane dans la Thébaide. 414. d. Cand. p. 19. d. Phot. c. 242. p. 1... m.

' Après avoir beaucoup étudié les lettres humaines en son pays, il passa à Athénes, ou il fut choisi pour enseigner la Grammaire. ' Il s'y enseigna durant beaucoup d'années ; & il y ap- p. 414. a. Suid. p. 414. d. d.

Phot. p. 1057. f. prit toutes les plus belles sciences de Proclе [Philosophe païen L'an de J. C. 483.
célébre dans les extraits de Photius, mais dont je pense que la
f. Suid. π. p. 413. a. 415. a. b. plus grande science étoit la magie.] Pamprepe fut enfin contraint de quitter Athénes à cause d'une querelle qu'il eut avec
Suid. π. p. 413. c. Théagene' Philosophe & Sénateur,' dont il fut extrémement
Phot. c. 242. p. 1057. c. maltraité.

'Il vint donc à Constantinople, où sa religion l'eût empê-
Suid. π. p. 415. c. ché de faire de grands progrès,' si Illus ne l'eût pris en affec-
f. ction à cause d'une déclamation qu'il fit publiquement, & qui
p. 414. a. d. e. lui plut; 'étant aisé, dit sur cela un ancien Auteur, que les igno-
e. rans passent pour habiles devant ceux qui ne sont pas plus ha-
f. biles qu'eux.' Illus lui fit avoir une école pour enseigner, 'lui
a. f. fit donner une pension par l'Epargne comme à un Professeur,
p. 413. e. & lui en donnoit lui-même une autre.' Ainsi Pamprepe acquit
c. 414. f. un grand pouvoir, & même auprès de Zénon.' Mais ce bonheur [apparent] fut le commencement de beaucoup de mal-
Phot. c. 242. p. 1049. m. heurs & pour l'Etat, [& pour lui-même.]' Il infecta de son impiété & Illus même son protecteur, & Léonce dont nous
p. 1072. m. parlerons dans la suite:' & on prétend même qu'Illus se porta
Cand. p. 9. d. jusqu'à vouloir rétablir l'idolâtrie aussi bien que Marse,' par le
Suid. 414. d. e. moyen duquel Pamprepe s'étoit insinué dans son esprit. 'Je
Thph. p. 101. b. pense que Marse étoit un Isaure" grand homme de guerre dont v. Leon. §.
parle Théophane.

Suid. π. p. 414. a. b. 'Illus ayant fait ensuite un voyage en Isaurie pour y exercer quelque charge, Vérine & Zénon chasserent Pamprepe de Constantinople & comme payen, & parce qu'on l'accusoit de chercher l'avenir en faveur d'Illus contre l'Empereur. Illus sçachant qu'on l'avoit chassé à cause de lui, le fit venir en Isaurie, le prit pour domestique & pour Conseiller, lui fit exercer une partie de sa charge, & l'amena avec lui à Constantinople lors-
Thph. p. 110. a. qu'il y revint.' Pamprepe y fut même fait Sénateur.

b. c. 'Ce qui se passa dans l'affaire de Marcien donna encore un nouveau crédit à Pamprepe, de sorte qu'Illus le consultoit toujours le premier sur les plus grandes affaires aussi bien que sur les plus petites.

p. 96. 97. ['Outre cet impie,] on marque qu'Illus avoit encore grande créance en un Marcien qui avoit la dignité de Prêtre, mais qui étoit un vrai imposteur qui suivoit les sentimens d'Epicure, qui croyoit que le monde n'avoit point d'autre auteur que lui- αὐτόματος.
même, & qu'il étoit gouverné non par la prudence de Dieu, mais par la puissance des astres.

L'an de J. C. 483.

ARTICLE XX.

Vérine voulant perdre Illus, se fait chasser de la Cour : Ariadne le veut faire assassiner, il se sauve.

'COMME Illus s'étoit acquis d'abord l'affection des peuples, Zénon que sa timidité naturelle rendoit défiant, commença à le craindre, & à chercher divers moyens pour le perdre. [Mais sa premiere ennemie fut l'Impératrice Vérine] qui se conservoit beaucoup de pouvoir, [non-obstant la révolte & la mort de Basilisque son frere.] 'Elle se perdit néanmoins enfin en voulant faire assassiner Illus par un Alain; car cet Alain l'ayant frappé sans le tuer, [fut pris,] & accusa un nommé Epinice Officier de Vérine de l'avoir porté à entreprendre ce coup. Epinice fut livré entre les mains d'Illus qui lui promit le pardon & même diverses gratifications s'il déclaroit la vérité. Epinice avoua tout, & découvrit ce que Vérine avoit voulu faire contre Illus.

Phot. c. 242. p. 1057. f.
Suid. τα. pag. 414. a.
Cand. p. 19. c. d.

'Nous avons une loi de Zénon adressée à Epinique qui avoit alors quelque charge dans l'Egypte. Il y rejette la créance qu'avoient quelques Egyptiens qu'un homme ayant épousé une femme, & étant mort avant la consommation du mariage, son frere pouvoit épouser la même femme. Il déclara ces mariages & ceux qui en sont nés soumis à la rigueur des loix, [c'est-à-dire illégitimes.]

Cod. J. 5. t. 5. l. 8. p. 426.

'Zénon avoit déja fait plusieurs efforts pour abaisser Vérine [& l'éloigner de la Cour,]' & peut-être dès devant le soulévement de Marcien, 'se souvenant toujours de la révolte de Basilisque. 'Ainsi il l'abandonna [avec joie] à Illus, 'qui l'ayant fait sortir adroitement de Constantinople pour aller à Calcédoine,' la fit mener peu après en un château de la Cilicie avec un ordre de Zénon pour y demeurer prisonniere. Selon la suite de Candide ceci arriva avant le soulévement de Marcien. 'Et je ne sçai si l'on n'y peut point rapporter aussi ce que Photius cite de Male. 'Mais après ce soulévement lorsque Marcien eut été enfermé avec Léoncie sa femme dans le château de Papyre' en Isaurie, 'Vérine y fut aussi menée peu après, 'pour y demeurer avec sa fille & son gendre.

Evag. l. 3. c. 27. p. 356. a.
Phot. c. 78. p. 172.
Thdr. L. pag. 558. a.
Cand. p. 19. a.
Thph. p. 109. c.
c. | Cand. 19. d.
Evag. p. 366. a.
Evag. l. 3. c. 27 p. 356. | Zon. p. 43. c. | Cand. 19. d
Phot. c. 78. p. 172.

'Théophane dit que Vérine écrivit à Ariadne son autre fille pour la presser d'obtenir sa liberté.

Thdr. L. pag. 557. c. 558. a. Marc. Ch.

Theoph. p. 109. c. d.

L'an de J. C. 483.

Comme elle prioit Zénon de la lui accorder, il la renvoya au Patrice Illus. L'Impératrice fit venir Illus chez elle, & tacha de le fléchir par ses larmes. Ce Patrice demeurant inexorable, lui dit qu'elle cherchoit à faire Empereur un autre que son mari. Ariadne transportée de colere, dit à Zénon : Est-ce Illus qui doit demeurer dans le palais ou moi ? Je veux que vous y demeuriez, répondit l'Empereur : & si vous pouvez vous défaire d'Illus, je vous en donne la permission. Sur cela, ajoute Théophane, Ariadne chercha toutes les voyes pour faire assassiner Illus.

[Jornande lui attribue le même dessein, mais par une autre raison qui paroit un peu romanesque.] Illus ayant parlé, dit-il, désavantageusement d'Ariadne à l'Empereur, lui fit concevoir de la jalousie contre elle. Voulant la faire mourir, il en donna secrétement ordre à un de ses Officiers. Celui-ci découvrit à une femme de chambre qu'il exécuteroit le coup la nuit suivante. L'Impératrice informée des desseins qu'on formoit contre elle, mit cette femme de chambre dans son lit, & se sauva à l'Evêché sans que personne en sçût rien. Zénon croyant le lendemain que la chose étoit faite, prit un visage triste & ne voulut voir personne. L'Evêque Acace le vint trouver pour le reprendre d'une résolution si cruelle contre une Princesse innocente : & après l'avoir justifiée des mauvais soupçons qu'on avoit donnés contre elle à l'Empereur, il obtint parole de lui qu'elle pourroit revenir au Palais en sureté. Elle y retourna donc, & pensant souvent aux moyens de se venger de son ennemi, elle crut un jour avoir trouvé une occasion favorable, & fit cacher un de ses Officiers pour tuer Illus quand il sortiroit de chez elle.

Evag. l. 3. c. 27. p. 350. b. | Candid. p. 20. b. | Phot. t. 242. p. 1057.

'Evagre sans parler d'Ariadne, dit que c'étoit Zénon même qui cherchoit à se défaire d'Illus, & qui donna ordre de le tuer. 'Car Zénon le haïssoit alors beaucoup. 'Il semble qu'un Evêque nommé Pierre, homme méchant & sans honneur [a] l'ait porté à ce dessein. Seroit-ce Pierre le Foullon ?

[a] κακός.

Theoph. p. 109. d. | d. Jor. reg. c. 47. p. 655. c. | Theoph. p. 109. d. Join. 655. c.

'Urbice Chambélan fut chargé de l'entreprise, & choisit pour l'exécuter un Officier des Gardes nommé Spanice, dit Théophane, [qui confond apparemment cet assassinat avec le premier.] 'Lors donc qu'Illus montoit l'escalier du Cirque, l'assassin leva le bras pour le fraper à la tête. Mais soit par précipitation, soit que l'Ecuyer d'Illus eût détourné le coup, il ne l'atteignit que du bout de son épée, 'dont il lui coupa l'oreille

L'an de J.C. 483. droite : ce qui obligea ' Illus de porter depuis une grande calote pour couvrir sa playe. ' Zénon desavoua aussi-tost cette action, & fit exécuter l'assassin, pour montrer qu'il n'avoit point de part à son crime, ou plûtost pour le punir de ce qu'il ne l'avoit pas achevé. Marc. Thph.p.110.a. a,119.d. Evag. l.3. c.27. p.356.b.

' Cependant Illus jugeoit bien qu'Ariadne n'avoit pas entrepris de le perdre sans que Zénon en eût connoissance. ' Ainsi il ne laissa pas de sortir aussi-tôt de la ville, soit pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre & du carnage, soit pour se garantir lui-même de quelque malheur. Il se retira à Nicée avec son Pamprepe pour y passer l'hiver. D'où l'on peut juger que ceci arriva sur la fin de l'année ; & nous croyons que c'étoit en 481.] Zon.p.44.b. Jor.reg.c.47. p.655.c. Suid. p.414. d.

ARTICLE XXI.

Illus se retire en Orient où il se révolte contre Leonce : Ils défont Longin : Leonce est couronné Auguste par Vérine : Elle meurt peu après.

' ILLUS demanda [ensuite] à Zénon la permission d'aller en Orient, comme pour changer d'air & achever de guérir sa plaie. Non seulement Zénon le lui accorda ; mais pour l'assurer davantage de son amitié, il le déclara Général de toutes les armées de l'Orient, & même avec pouvoir d'établir des Ducs, [c'est-à-dire des Lieutenans dans la Palestine, l'Arabie & autres Provinces.] ' Illus mena avec lui son Pamprepe, & encore, dit Théophane, Leonce & Marse. ' Evagre écrit seulement que ces personnes se joignirent à lui, sans dire si ce fut en Syrie ou auparavant, ' & Jornande dit que Leonce fut même envoyé en Orient pour s'opposer à Illus qui s'étoit déja déclaré ennemi ; mais qu'Illus le gagna ; ce qui s'accorde mieux avec ce que dit ' Théophane même, qui étoit alors Général des armées de Thrace. Thph. p. 110. a. — a. — Evag.l.3.c.27. p.356. — Jor.reg.c.47. p.655.b. — Thph.p.110. a.

[Mais ce qui paroît bien plus éloigné des Historiens Grecs, c'est ce que Libérat nous dit :] ' que Zénon avoit envoyé Illus à Antioche pour arrêter Leonce, lequel y avoit été déclaré [Auguste] par l'armée "avec l'autorité de Vérine. ' Néanmoins puisque non seulement Victor de Tunes, mais aussi Candide & Théodore le Lecteur nous assurent que ce fut Illus qui fit élire Leonce Empereur, tout ce que nous pouvons donner à l'au- Liber. c.17.p. 111. — "...um voto. — Cand.l.p.20.? Thdr. l.1.p. 558.a.

L'an de J. C. 483.

torité de Libérat, c'est que Leonce s'étoit révolté le premier, & avant qu'Illus vînt en Orient ; & qu'Illus au lieu de le combattre se joignit à lui. Cela pourra donner quelque jour à une difficulté que les Historiens n'éclaircissent point, qui est pourquoi Illus étant si puissant, & n'ayant rien qui pût l'exclure de l'Empire, le donna néanmoins à Leonce.

Thph. p. 110. a. ; p. 111. d. p. 110. a. Phot. c. 242. p. 1049. m. Eva. l. 3. c. 27. p. 356. b.

'Leonce étoit Syrien, de la ville de Calcide. 'Il avoit beaucoup de science & d'érudition, & en même tems beaucoup d'expérience dans la guerre. Il étoit élevé à la dignité de Patrice : 'Mais on prétend que Pamprepe avoit corrompu sa foi, aussi bien que celle d'Illus. 'Marse étoit aussi "un homme d'importance] qui s'étoit " signalé dès le regne de Leon. Nous avons vû qu'il avoit été l'auteur de la fortune de Pamprepe, "en le donnant à Illus :] '& on ajoute qu'il conspiroit avec Illus pour rétablir le Paganisme. Mais Dieu lui ôta la vie par une maladie dans le tems qu'ils formoient leur entreprise [& leur révolte contre J. C. & contre Zénon.]

ἄξιωμα. v. Leon v. §. Phot. c. 242. p. 1073. m.

Marcell. Thph. p. 110. b.

'Illus étant donc arrivé en Orient & à Antioche, '& se trouvant très-bien appuyé, " se déclara ouvertement ennemi de Zénon en se joignant au parti de Leonce, si l'on est obligé de recevoir au moins une partie de ce que dit 'Liberat.

Note 4.

Liber. c. 17. 18. p. 111. 125. Jor. reg. c. 47. p. 655. d. Cod. or. Con. p. 43. a. b.

'Illus & Leonce s'étant joints ensemble contre Zénon, firent de grands ravages dans la Syrie & l'Isaurie. 'Codin dit qu'Illus ayant ramassé 70 mille hommes contre Zénon, Longin que Zénon son frere avoit fait Maître des armées, vint l'attaquer. La bataille se donna près d'Antioche, & Longin fut entiérement défait, ensorte que toutes ses troupes étant demeurées sur la place, il eut peine à se sauver seul dans Antioche, [qui par conséquent obéissoit encore alors à Zénon. " Longin tomba peut-être depuis entre les mains d'Illus,] 'qu'on marque l'avoir tenu prisonnier jusqu'en 485. [Cette victoire que nous croyons pouvoir mettre à la fin de 483. ou peu après,] rendit Illus fort puissant.

Note 5. Marcell. Cod. p. 43. b.

[Quoique les Isaures fussent attachés plus que les autres à Zénon,] 'néanmoins Illus & Leonce les engagerent tous dans leur parti, en leur donnant plus que Zénon ne leur donnoit. 'Ils se rendirent aussi maîtres du château de Papyre, où Zénon avoit mis de grands trésors, parce que le lieu étoit extrémement fort ;' & en ayant tiré l'Impératrice Vérine, ils la menerent à Tarse en Cilicie, où elle couronna & déclara Auguste le Patrice Leonce 'à la persuasion d'Illus, 'dans l'Eglise de Saint

Jor. reg. c. 47. p. 655. d. d. Thdrt. L. pag. 558. a. Thph. p. 110. d. Eva. l. 3. c. 27. pag. 356. b.

L'an de J. C. 484. Saint Pierre hors la ville. ' Elle envoya aussi au peuple d'Antioche & à tous les Gouverneurs, & à tous les peuples de l'Orient & de l'Egypte une Lettre Impériale, où prétendant que c'étoit elle à qui l'Empire appartenoit, & qui l'avoit donné à Zénon, elle déclaroit que parce que Zénon ne procuroit point comme il devoit le bien public, elle avoit couronné Leonce. ' Les peuples, dit Théophane, ayant reçu cette Lettre, se soumirent avec joye à l'autorité de Leonce. ' Quelques Princes de la grande Arménie se joignirent aussi ouvertement à ce parti.

Cand.p.20.b. Vict T. Thphn.p.110. d. p. 111. p. 111. c. Proc. ædif.l.3. c. 1. p. 53. d.

' Après que Vérine eut fait ce que Leonce & Illus avoient voulu, ils la renvoyerent à Papyre ' où elle mourut de maladie quelque tems après : & Ariadne fit depuis rapporter son corps à ' Constantinople.

Thdr. L. pag. 558. b. Thph. p. 111. c. Evag.l.3.c. 27. p. 356. a.

' De Tarse, Leonce & Illus vinrent à Antioche, se faisant regarder comme Empereurs. ' Leonce y entra en cette qualité le 17 ou le 27 Juin de la septiéme indiction, [c'est-à-dire en 484.] ' & y établit un Préfet nommé [1] Lilien. [Illus est néanmoins toujours consideré dans les Auteurs comme le principal Chef de ce parti.]

Thphn.p.111. c. Thdr. L. pag. 558. b. Thph. p. 111. d. not. 1. p. 111. d.

Leonce donna ce semble à Pamprepe le titre de Maître des Offices. ' Calandion Evêque d'Antioche fut depuis chassé, sous prétexte qu'il avoit favorisé Illus & Leonce contre Zénon, ' & qu'il avoit ôté [des Diptyques] le nom de ce Prince. ' Le couronnement de Leonce fut suivi de beaucoup de guerres [dont il nous est resté peu de connoissance.] ' Théophane semble dire que Leonce assiégea la ville de Calcide sa patrie.

p. 112. a. Evag.l.3.c.16 p.347.b. Lib. c.16.pag.125. 126. Conc.L.t.4.p. 1029. a. Thdr. L pag. 558. b. Thph. p. 111. d.

ARTICLE XXII.

Jean le Bossu & Théodoric marchent contre Illus : Zénon assiste les Catholiques d'Afrique ; punit la révolte des Samaritains.

' ZENON [ayant appris la défaite de Longin,] envoya contre les rébelles une nouvelle armée de Scythes & de Macédoniens, dit un Auteur, conduite par le Patrice Jean, surnommé le Bossu, ' ou, selon Théophane, par Jean le Scythe : ' car c'étoient deux personnes differentes. ' Jean avoit

Cod. or.C. p. 43. b. Thph. p. 111. d. 1. S.d. 110.a. Evag.l. 3.c.35.p.360. b. c.

1. Ne faut-il point Elien ?

Thph.p.111.d. avec lui de très grandes forces de terre & de mer. [Je pense L'an de J. C. 484.
que ces Scythes qu'il amenoit pouvoient être les Gots de
Liberat. c. 18. p. 125. not. p. 132. Théodoric;] 'car on attribue particuliérement la défaite d'Illus aux Valameriens, 'c'est-à-dire aux troupes de ce Théodoric que les Romains surnomoient souvent de *Valamer*. Evagre a cru que Théodoric même étoit venu à cette guerre avec les troupes Romaines & étrangeres. Théophane dit que Zénon qui l'avoit fait venir de Thrace à Constantinople en 483. l'envoya avec Jean le Scythe contre Illus; & qu'après qu'Illus & Leonce eurent été enfermés, comme nous verrons, dans le Château de Papyre, il laissa Jean continuer le siége, & s'en retourna à la Cour. Ces deux témoignages sont bien forts pour nous assurer qu'il marcha en personne contre Illus. Et néanmoins il faut dire qu'Ennode n'en sçavoit rien, puisque dans le panegyrique qu'il fait de ce Prince, il n'en dit autre chose, sinon que durant son Consulat [qui est l'an 484.] on vit trembler ceux qui avoient pris les armes [contre leur Prince. Je pense qu'on peut tirer de ce passage que Jean marcha dès cette année contre Illus; mais qu'il ne fit aucun exploit considérable que la suivante.]

[Il y avoit cette année une guerre bien différente de celle-ci dans l'Afrique,] où Huneric Roi des Vandales exerçoit une horrible persécution contre tous les "Catholiques. Plusieurs d'entr'eux se retirerent à Constantinople, " sur tout de ceux qui ayant eu la langue coupée, ne laissoient pas de parler très-distinctement. 'Zénon fut assez heureux pour en recevoir un dans son Palais, qui y étoit respecté de tout le monde, & sur tout de l'Impératrice [Ariadne.] 'Zénon députa Urane à Huneric, particuliérement pour défendre les Eglises Catholiques; & ce fut en sa présence & à ses yeux que Huneric exerça contre les Catholiques ses plus grandes cruautez, pour montrer qu'il ne se soucioit gueres ni de Zénon, ni de toute la majesté de l'Empire. [Mais un maitre plus puissant que Zénon arrêta bien-tôt ses cruautez "en lui ôtant la vie avant la fin de cette année.

(Margin: v.S.Eug.de C. §. — Ibid. §. 38. — Vict. V. 5. p. 78. — p. 78. — Ibid. §. 41.)

[...]r. Alex. p. 'La Chronique d'Alexandrie met sur cette année la révolte des Samaritains, [quoiqu'apparemment elle soit arrivée en un tems où Zénon étoit plus maître de l'Orient qu'il ne l'étoit en celle-ci. Les anciens habitans du pays de Samarie conservoient encore alors leurs anciennes erreurs, mêlées du Paganisme & du Judaïsme, & beaucoup d'animosité contre les

L'an de J. C. 484.

Chrétiens.] 'Ils possédoient encore la montagne de Garizim 'qu'on appelloit alors apparemment Gargande, sur laquelle ils avoient une Synagogue. 'Au pied de cette montagne est la ville de Naplousé, 'autrefois Sichem ou Sichar. 'Ils avoient fait dès auparavant quelque soulevement dans la Palestine: [C'étoit apparemment sous Marcien.]

Proc ædif. l. 5. c. 7. p. 105. a. Chr. Al p. 756 Proc. l. 5. c. 7. p. 104. c. Lubin. Sur. 11. dec. p. 32. §. 7. 8.

'Il arriva donc que du tems de Zénon les Samaritains vinrent fondre tout d'un coup sur les Chrétiens qui célébroient dans l'Eglise la fête de la Pentecôte. Ils en tuerent plusieurs, prirent Terebinthe leur Evêque qui étoit à l'autel, le percerent de leurs épées dans l'action même du sacrifice redoutable, le couvrirent de playes, lui couperent les doigts des mains, & se jouant de nos mystéres, ils commirent des impiétez dignes des Samaritains, mais que nous devons couvrir du silence.

Proc. l. 5. c. 7. 104. 105.

Ils ne se contenterent pas de cela: 'car se revoltant ouvertement, ils couronnerent Roi un chef de voleurs de leur nation nommé Justusas ou Justasas; qui s'étant rendu maître [d'une partie] de la Palestine, entra dans Césarée [qui en étoit la métropole,] & qui avoit alors Timothée pour Evêque, y fit faire en sa présence des jeux du Cirque, y brûla l'Eglise de Saint Procope, & fit tuer beaucoup de personnes. Asclépiade Duc de la Palestine vint bientôt punir ce voleur, qui ayant eu la hardiesse de lui présenter le combat, y perdit la vie. Sa tête & son diadéme furent envoyés à Zénon. 'Terebinthe de Naplouze alla aussi trouver ce Prince pour lui montrer le traitement qu'il avoit reçu, & lui en demander la vengeance, s'il en faut croire Procope. Zénon punit aussitôt de si grands crimes avec la sévérité qu'ils méritoient, 'confisqua le bien des plus riches d'entre les Samaritains, défendit de recevoir dans aucun emploi ceux de cette nation, & rétablit ainsi la crainte [des loix] & la paix publique. Il fit aussi rebâtir l'Eglise de Saint Procope, & changea la Synanogue que les Samaritains avoient sur la montagne de Garizim en une grande Eglise de la Sainte Vierge: ce que Procope prétend que J. C. avoit prédit en parlant à la Samaritaine. Il fit même fortifier cette Eglise, & y mit dix soldats seulement pour la garder. Mais il mit une forte garnison dans Naplouze: de sorte que les Samaritains, quelque irrités qu'ils fussent, n'oserent rien entreprendre tant qu'il vécut.

Chr. Alex. p. 754. 756.

Proc. æd. l. 5. c. 7. p. 105. a.

Chr. Al. p. 756

L'an de J. C. 484.

ARTICLE XXIII.

Leonce & Illus sont défaits, & se défendent dans un Château : Théodoric mécontent quitte la Cour, défait les Bulgares.

Cod. J. 8. t. 4. l. 10. p. 726. | 12. t. 12. l. 8. p. 1007. | p. 1007.

'NOus avons une loi du 28 Mars de cette année addressée encore à Sébastien, dattée de Constantinople ; '& une autre du premier Septembre adressée à Jean pour régler les dépens des exécutions. 'Ce Jean étoit alors Maître des Offices [à la place d'Illus. Je ne sçai si c'est celui que Zénon, comme nous venons de voir, envoyoit vers ce tems-là contre Leonce & Illus, ce qui ne semble pas s'accorder assez.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 485.

Symmachus V. C. seul Consul.

Cod. or. C. p. 43. b. | Liber. c. 18. p. 125. Thph. p. 112. a. | Thph. p. 112. a. | Liber. c. 18. p. 125. | Cod. p. 43. c. | Thph. p. 112. a. | Thdr. F. p. 558. b.

[Ce Jean le bossu étant donc arrivé en Orient avec une puissante armée, 'donna bataille à Illus & à Leonce vers Seleucie [peut-être celle d'Isaurie,] '& les défit entiérement : de sorte qu'ils furent obligés de se retirer dans le Château de Papyre 'avec Pamprepe leur magicien. 'Quoique Liberat dise que Leonce fut tué dès ce tems-ci, [cela n'arriva qu'assez avant dans cette année, si nous voulons nous arrêter à ce que dit Codin,] 'que la tyrannie d'Illus dura 26. mois : car il ne faut pas étendre ces 26. mois jusqu'à la prise & à la mort d'Illus qui n'arriva qu'en 488.] 'puisqu'il soutint le siége dans le château de Papyre durant quatre ans [commencés.]

Thph. p. 112. a.

Dès devant le 5 d'Octobre on sçavoit à Rome la déposition de Calandion d'Antioche, que Zénon relégua à Oasis pour avoir favorisé les Tyrans. 'Troconde frere d'Illus étant allé pour ramasser quelques troupes de Barbares, tomba entre les mains de Jean qui lui fit trancher la tête. Théophane prétend qu'Illus & Leonce n'apprirent sa mort qu'au bout de quatre ans, & qu'ils l'attendoient toujours durant ce tems-là, trompés par les fausses espérances que Pamprepe leur donnoit.

La délivrance de Longin frere de Zénon qui sortit cette année de la prison où Illus le retenoit depuis dix ans, s'il en faut croire Marcellin, fut sans doute une des suites de la victoire de Jean.

L'an de J. C. 485. 'Longin alla enfuite à Conftantinople trouver Zénon qui le fit Conful pour l'année fuivante, '& Chef du Senat. Théodoric, qui, felon ce que nous avons dit, 'avoit commencé avec Jean le fiége de Papyre, le laiffa achever à fon collégue, & s'en revint à Conftantinople, d'où il repaffa dans la Thrace, '& à Noves dans la Méfie. [Jornande qui eft toujours le panegyrifte de ce Prince, & qui n'étoit pas affez inftruit de fes actions,] dit 'que pendant qu'il jouiffoit dans Conftantinople de toutes fortes de biens en abondance, il apprit que fon peuple qu'il avoit laiffé dans l'Illyrie, n'y étoit pas fort à fon aife, & qu'il aima mieux gagner fa vie dans le travail comme le refte de fa nation, que d'être comblé de biens parmi les Romains, pendant que les fiens étoient dans la difette.

Marc. an. 485. Thph. p. 116. d. Thph. p. 112. d. Marc. an. 485. Jorn. r. Got. c. 57. p. 696.

'Marcellin l'accufe au contraire d'ingratitude envers Zénon, & de n'avoir jamais pû être fatisfait de tant de faveurs dont ce Prince l'avoit comblé. [Mais le plus vrai-femblable eft ce que dit Evagre, 'que Zénon toujours défiant & jaloux parce qu'il étoit lâche,] cherchoit les moyens de le perdre; de quoi s'étant apperçu, il aima mieux fe retirer. Cela n'empêche pas que Zénon le traitant comme il avoit fait Illus, ne lui ait pû donner alors la charge de Général des armées de Thrace, 'qu'il pofféda vers ce tems-ci, felon Théophane. Et il paroît qu'il avoit la garde de ces quartiers-là, lorfqu'après fon Confulat, & avant que de marcher contre Odoacre, il défit quelques Bulgares. [Ainfi cet événement ne fe peut mettre qu'en 485. ou 486.]

Marc. an. 485. Evag. l. 3. c. 27. p. 356. c. Thph. p. 112. Ennod. v. Th. p. 296.

'Ennode qui eft le feul qui en parle, nous dit diverfes chofes des mœurs des Bulgares: [Et je ne fçai fi nous en trouvons rien de plus ancien.] 'Ils avoient alors pour Chef un nommé Libertem qui fut défait, & apparemment bleffé par Théodoric, mais fans en mourir. 'Ennode pour relever Théodoric prétend qu'on n'avoit jamais vû cette nation vaincue. 'Le P. Sirmond croit qu'on peut rapporter à ce tems ci, 'ce que Caffiodore parlant au nom d'Athalaric, dit de Cyprien environ 45. ans depuis en l'élevant à la dignité de Patrice: Vous avez paru un grand guerrier fur le Danube, qui étoit encore enfeveli dans les fuperftitions du Paganifme. Les troupes des Bulgares ne vous ont point épouventé lors même qu'elles venoient au devant des Romains leur préfenter la bataille. Il n'appartient qu'à vous d'attaquer les Barbares lorfqu'ils réfiftent, ou de les pourfuivre lorfque la crainte les fait fuir. C'eft

p. 296. 297. p. 296. 297. p. 297. not. p. 50. Caffd. l. 8. ep. 21. p. 283.

ainsi que vous avez donné la derniere main à la victoire des Gots, moins par le nombre de vos troupes, que par la valeur de vos grandes actions. L'an de J. C. 485.

Casd. l. 8. ep. 21. ' Mais quoique ce Cyprien fût dans la maturité de l'âge & dans la vieillesse, lorsqu'Athalaric lui parloit de cet endroit, [néanmoins j'aimerois mieux le rapporter au tems que Théodoric étoit maitre de l'Italie, faisoit des guerres en son nom, & avoit des Romains qui combattoient sous lui pour les Gots.]

ARTICLE XXIV.

Loi de Zénon : Théodoric vient assiéger Constantinople : Zénon lui persuade d'aller conquérir l'Italie sur Odoacre.

L'AN DE JESUS-CHRIST 486.

Longinus & Decius Consuls.

LONGIN frere de Zénon fut Consul cette année, selon Marcellin, & Victor de Tunes ne lui donne point de collégue. Mais Cassiodore y joint Déce : ce qui est confirmé par la Chronique d'Alexandrie. Le P. Labbe l'appelle Cod. J. 4. t. 20. l. 14. p. 326. Cæcina Maurus Decius. ' Il est marqué dans des loix de Zénon, & même nommé avant Longin.

[Arcade " dont la disgrace est un des crimes que l'on a le plus reproché à Zénon, fut cette année Préfet du Prétoire, selon une loi qui lui est adressée, dattée du 21 de Mai. Par cette loi Zénon ordonne à tous les Juges de punir ceux qui auront porté devant eux un faux témoignage, quelque privilége qu'ils eussent d'ailleurs pour s'exemter de leur jurisdiction. v. §.

9. t. 5. p. 818. ' Basile avoit succédé à Arcade dès le premier Juillet, selon une loi dattée de Constantinople, qui défend sur peine de la vie comme un crime de leze-Majesté, d'avoir des prisons particulieres : Cette défense est faite principalement pour Alexandrie & pour l'Egypte. ' Nous apprenons d'une autre loi dattée du 27 Decembre, que Paul étoit alors Préfet d'Illyrie.



L'an de J. C. 487.

L'AN DE JESUS-CHRIST 487.

Boëtius V. C. seul Consul.

'La Chronique d'Alexandrie marque que la ville de Constantinople souffrit cette année par la colere de Dieu " un second tremblement de terre le 26 de Septembre, mais qui ne s'étendit qu'en peu d'endroits. Chr. Alex.

'Cette ville trembla [encore, mais d'une autre maniere] par la crainte de Théodoric, ' qui prit les armes cette année contre Zénon. On n'en dit pas le sujet ; mais ce fut apparemment une suite des mêmes raisons " qui lui avoient fait quitter la Cour quelque tems auparavant. Marcell. Marc.|Proc.b. G.l.1.c.1.pag. 308.c. Thph. p. 112.d.

'Il partit de Noves en Mésie, & vint, suivi d'un grand nombre de Gots, ravager tout avec le fer & le feu jusques à Constantinople & à la ville de Mélantiade, que Sanson met environ à 15. mille, ou six petites lieues de Constantinople, vers l'Occident. Ibid.

'Il étoit prêt d'assiéger Zénon même dans la ville Impériale, lorsqu'il se retira [à Noves,] ' d'où il étoit venu, par le seul désir, à ce qu'on prétendoit, ' d'épargner cette grande ville. ' Mais c'étoit plûtôt par un traité [secret] fait avec Zénon, qui lui ayant remis devant les yeux les honneurs dont il étoit redevable à l'Empire, ' & le danger où il s'exposoit en voulant lui faire la guerre, ' lui conseilla de porter ses armes en Italie contre Odoacre : ce qu'il faisoit, tant pour se délivrer de la crainte de Théodoric, ' que pour punir Odoacre de ce qu'il avoit fait contre Augustule & contre Népos. ' Théodoric s'étoit offert lui-même [en 479.] à aller combattre Odoacre. Proc.b. G.l.2. c.6.p.401.d. Marcell. Thph. p. 113. a. Proc.l. 2. c. 6. p. 401. d. l.1.c.1.p. 308. d. l.2.c.6.p. 401. 402. Jorn.| Evag.l.3.c.27 p.356.c.Thph p.113.a.| Am. an. p. 479. Proc p.401.d. l.1.c.1 p. 308. c.d.

'Les Romains prétendirent depuis que Zénon avoit envoyé Théodoric en Italie. ' Les Gots soutenoient au contraire qu'il consentit que Théodoric la possédât pour lui & les siens. ' Jornande Got écrit à peu près la même chose. Mais entre les Romains mêmes, ' Procope dit que Zénon lui offrit la conquête de l'Italie, en sorte qu'il la devoit garder pour lui-même. ' On dit qu'il ne la devoit avoir que [1] pour sa vie, [& non pour sa postérité.] ' Théodoric accepta cette proposition avec joie, & s'en retourna comme nous avons dit [à Noves] pour se préparer à l'exécuter. Malc.p. 84. d. Proc.b. Got.l. 2.c.6.p.402.c. a. Jorn.d.Got.c. 57.p.696.697.| reg.c.47. pag. 655. a. Proc.l.1. c. p. 308. c. d. Am. an. pag. 479. Proc.l.1 c.1.p 308. d. Jorn.r.Got. c. 57.p.697.

1. ' Au lieu d'*adveniret*, il faut lire *adviveret*.

L'an de J. C. 488.

ARTICLE XXV.

Théodoric marche contre Odoacre : Leonce & Illus sont pris & decapités.

L'AN DE JESUS-CHRIST 488.

Sifidius & Dinamius Consuls.

Enn. v. Th. p. 298. IL se présenta même alors quelque sujet de guerre entre Théodoric & Odoacre par la victoire remportée par celui-ci le 15 Novembre 487. sur Fava Roi des Ruges, qui étoit uni à Théodoric par quelque alliance. v. Odoacre §.

Théodoric fils de Fava s'étant sauvé de la ruine générale de sa nation, se réfugia l'an 488. à Noves auprès de Théodoric, & lui servit encore d'un nouvel aiguillon pour entreprendre la guerre contre Odoacre. p. 298. 299. | Proc. b. G. l. 1. c. 1. p. 308. d. | Marc. 'Il rassembla donc tout ce qu'il avoit de troupes, &, comme dit Ennode, une infinité de peuples qui portoient avec eux sur des chariots leurs femmes, leurs enfans, leurs meubles & tout ce qu'ils possédoient. Enn. v. Thi. p. 303. 'La mere de Théodoric & sa sœur [Amalafride] le suivirent en cette expédition.

Cassd. l. 1. ep. 43. 'Artémidore qui étoit allié de Zénon, & fort bien auprès de lui, aima mieux abandonner sa patrie, & toutes les grandeurs qu'il pouvoit espérer, pour suivre la bonne ou la mauvaise fortune de Théodoric, qui le fit depuis Patrice & Préfet de Rome. Proc. b. P. l. 1. c. 8. p. 23. b. 'Il y eut au contraire quelques Gots qui ne suivirent pas Théodoric en Italie, mais demeurerent en Thrace, ædif. c. 7. p. 63. b. c. 'où ils formerent encore depuis sur le bord de la mer un corps de nation *allié* des Romains, dont Procope parle fort bien.

Am. an. p. 479 b. 'Théodoric partit de Noves, & se mit Marcell. 'en marche dès cette année pour aller en Italie ; [" & il n'y arriva néanmoins qu'au mois d'Août de l'année suivante : ce qui n'empêche pas que nous ne mettions ici ce qui lui arriva en chemin.] v. Odoacre Proc. b. G. l. 1. c. 1. p. 308. d. Il vint d'abord gagner la mer Ionienne [& le golfe Adriatique ;] mais n'ayant point de vaisseaux pour le passer, il fut obligé d'en faire le tour, & de traverser toutes les nations qui habitent le long de la côte [de Dalmatie,] Jorn. r Got. c. 57. p. 697. 'remontant jusqu'à Sirmich selon Jornande. Enn. v. Theod. p. 299. 'Il fit ce chemin au milieu des incommoditez

L'an de J. C. 488. commoditez de l'hiver, de la peste, dit Ennode, & de la famine. 'Il trouva les Gépides en armes sur le bord d'une riviere pour lui en disputer le passage; mais ayant passé le premier la riviere, il les poussa si vivement, qu'ils plierent & s'enfuirent tous. p. 299.-301.

'Il vainquit aussi en un autre endroit les Sarmates, [& arriva ainsi jusqu'auprès d'Aquilée, " où Odoacre même l'attendoit. p. 301. v. Odoacre.

'Il y avoit déja quatre ans [commencés] qu'Illus enfermé dans le château de Papyre avec Léonce, attendoit le secours que Troconde son frere lui devoit amener, & Pamprepe son Magicien l'entretenoit toujours dans cette espérance. " Mais aïant enfin appris la mort de son frere, il fit mettre Pamprepe en pieces, & jetter son corps hors du château, 'où, comme il semble qu'on le peut tirer de Photius, il lui fit trancher la tête, & la fit jetter de dessus un rocher dans le camp des assiégeans. 'Quoi qu'il en soit, les payens mêmes tombent d'accord de la fin malheureuse & violente de cet imposteur. 'On lui attribue quelques écrits. Thphn. p. 111. a. v. §. Phot. c. 242. p. 1072. f. p. 1049. m. Voss. hist. g. l. 2. c. 22. p. 266.

[Illus & Leonce survéquirent peu à celui qui les avoit si long-tems trompés :] 'car ils furent pris [sur la fin de] cette année même dans le château de Papyre, '& décapités. Ils furent pris 'par la trahison du beau-frere de Troconde, que Zénon 'avoit envoyé exprès de Constantinople. Jean le Scythe & un Cottaïs commandoient au siége de Papyre, 'lorsqu'Illus & Leonce furent pris. 'Leurs têtes furent portées à Constantinople & exposées sur des lances dans le Cirque, d'où on les porta comme en triomphe au quartier de Siques [ou Pera,] & on les laissa sécher en cet état. Marc. Vict. T. Thdr. L. pag. 558. b. Thph. p. 113. 114. Ibid. Phot. c. 242. p. 1072. m. Candid. p. 20. b. Vict. T. Thdr. L. pag. 558. Thphn. p. 114. a. Thdr. L. p. 558. b. | n. p.

'Voilà quel fut le succès du dernier effort que nous sçachions qu'ait fait le démon pour rétablir l'idolâtrie, & que Dieu rendit vain aussi bien que tous les autres. Thph. p. 116. c. d. Marc. | Thph. p. 114. a. Phot. c. 242. p. 1072. m.



ARTICLE XXVI.

Conjuration de Sévérien : Zénon laisse agir sa cruauté.

v. Leon. §. 'SEVERIEN, dont nous avons parlé " autre part, avoit aussi formé avec beaucoup d'autres une conspiration [contre Zénon] en faveur du Paganisme. Mais ceux qui n'avoient Phot. c. 242. p. 1072. m.

pas de foi pour Dieu, n'en eurent pas pour leur parti : & on crut qu'Hermenaric fils du célébre Général Aspar avoit découvert toute la conspiration à Zénon même, [soit qu'il en fût complice, comme il le semble, soit qu'il l'eût apprise de ceux qui n'avoient pas eu assez de secret.] Sévérien échapa à peine le dernier supplice.

L'an de J. C. 488.

Proc. ædif. l. 3. c. 1. p. 53. d. p. 54. a.

'Nous avons dit ci-dessus que quelques Princes de la grande Arménie s'étoient joints avec Leonce.' Lorsque Zénon fut venu à bout de Leonce, il ôta à ces Princes les Etats qu'ils possédoient, & qui étoient héréditaires à leurs familles, & les donna à d'autres pour les tenir seulement comme des Gouvernemens autant de tems qu'il plairoit à l'Empereur. 'Il fut néanmoins contraint pour se réconcilier les Isaures, de leur continuer l'augmentation qu'Illus leur avoit promise.' Ainsi ces Barbares tiroient de l'Epargne 5000 livres d'or par an.

Jorn. reg. c. 48. p. 655. d.

Evag. l. 3. c. 35. p. 366. c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 489.

Anicius Probinus & Chronion Eusebius Consuls.

Vict. T. Cassd. Marc. Chr. Al. Lab. chr.

'Victor de Tunes ne marque qu'Eusébe pour Consul en cette année : Cassiodore, Marcellin & la Chronique d'Alexandrie y joignent Probin.

Cod. J. 6. t. 49. l. 6. p. 627.

'Dioscore fut Préfet du Prétoire, selon une loi publiée à Constantinople le premier de Septembre sous le Consulat de Probin & d'Eusébe.

Thph. p. 116. c. Suid. 7. pag. 12. a.

Nous ne trouvons rien de particulier pour l'Histoire de Zénon dans cette année. 'Mais on y peut mettre ce qu'on remarque, que ce Prince enflé de la victoire qu'il avoit remportée sur les tyrans, & de leur avoir fait couper la tête, 'changea tellement la douceur qu'il avoit fait paroitre jusqu'alors, qu'il sembloit avoir pris une autre nature. Les plus sages ne croyoient pas néanmoins qu'il fût autre qu'il n'étoit, mais qu'il découvroit dans la prospérité le mauvais naturel qu'il avoit toujours eu, après que la crainte d'Illus l'avoit long-tems contraint de le cacher. 'Il se porta à des confiscations & même à des meurtres injustes, accusant tout le monde d'avoir favorisé les tyrans [Illus & Leonce.] 'Ceux même qui lui avoient donné de plus grandes marques d'affection, n'évitoient pas sa cruauté, 'comme Cottaïs qui avoit pris Illus.

Thphn. p. 116. c. Eva. l. 3. c. 27. p. 366. c. Thphn. p. 116. c. d

Cedr. p. 354. d. Suid. 2. pag. 1134. c. d.

'Entre les autres personnes considérables qu'il fit mourir, Cedréne marque un Zosime de Gaze "Orateur. 'Néanmoins Orig.

L'an de J. C. 489. Suidas parlant d'un Zosime Sophiste de Gaze, ou d'Ascalon, qui avoit fait divers ouvrages, le met vers le tems d'Anastase. On croit que c'est celui " dont nous avons l'histoire. v. Anastase.

'Zénon fit chercher un nommé Héraïsque 'Philosophe paien, ou plutôt Magicien ' & même Prêtre des idoles ' dont il est parlé dans la Vie d'Isidore par Damase. 'Mais un nommé Gese célébre Medécin de ce tems ci, & qui avoit même été élevé à diverses dignitez, le cacha chez lui, voulant bien s'exposer au danger pour en garentir un ami. 'Il étoit aussi payen, autant qu'on en peut juger du soin qu'il prit de l'inhumation d'Héraïsque, 'qui mourut de maladie en fuyant [ceux qui le cherchoient.] p. 604. e. p. 1192. 1193 Phot. c. 242. p. 1040. a Suid. ζ. pag. 604. c ζ. p. 1193. b. ἡ p. 604. f.

'L'Envoyé de Zénon ne l'ayant pû trouver, se saisit d'Agape & des autres Philosophes, 'qu'il amena devant les Juges. Cet Agape est apparemment 'l'Athénien disciple de Marin. 'On marque en général que la ville de Constantinople souffrit beaucoup de Zénon & de ses Isaures. 'On voyoit souvent si peu de sujet dans les cruautez de Zénon, qu'on les attribuoit à une humeur mélancolique [& hypocondriaque,] & qu'on croyoit qu'il étoit possédé du démon. f. Fl. ap. p. 447. c. ἀγ. p. 29. d. Eva. l. 3. c. 35. p. 366. b. Cedr. p. 354 b. c.

ARTICLE XXVII.

Zénon cherche son successeur dans la magie : fait mourir Pélage Patrice : Arcade se sauve : Mort de Zénon.

L'AN DE JESUS-CHRIST 490.

Longin II. & Fauste le jeune Consuls.

'CASSIODORE ne donne point d'autre Consul à cette année que Fauste qu'il surnomme *le jeune*, [pour le distinguer sans doute de Fauste qui avoit eu la même dignité en 483. Ainsi c'est une faute à la Chronique d'Alexandrie de dire qu'il étoit Consul pour la seconde fois.] 'Cette Chronique & celle de Marcellin lui donnent pour Collégue Longin [frere de Zénon,] qui avoit déja été Consul [en 486.] Casd. chr. Chr. Alex. p.

[Zénon trouva une nouvelle matiere à sa cruauté dans la curiosité qu'il eut de sçavoir qui seroit son successeur.] 'Il désiroit que ce fût son frere [Longin] qui n'en étoit nullement capable : c'est pourquoi les plus sages s'opposoient à son éléva- Cedr. p. 354. d.

a Chr. Al. p. 758. Thphn. 116. a. tion. 'Il eut donc recours au Comte Maurien ou Marien, homme très-sage, dit-on, qui lui avoit prédit diverses choses, parce qu'il sçavoit bien des mysteres, [c'est-à-dire, selon toutes les apparences, que c'étoit un Magicien.] Manass. p. 61. 'Manassé l'appelle un rêveur d'astrologue. [Je croirois aisément que c'est l'imposteur Marcien dont nous avons parlé: qui étoit digne de perdre la qualité de Prêtre & de prendre celle de Comte.] L'an de J. C. 490.

ibid. 'Quel que fût Marcien, on prétend que consulté par Zénon sur son successeur, il lui répondit que sa femme & son Empire passeroient après sa mort à un des Officiers du palais, qu'on appelloit Silentiaires. On ajoute que ce fut sur cela que Zénon fit arrêter Pélage qui avoit été autrefois l'un de ces Officiers, mais qui étoit alors Patrice.

Male. p. 86. c. | a. p. 212. 'Nous avons vû que Zénon s'étoit servi de lui pour empêcher Théodoric le Louche d'entrer dans Constantinople en 481. Chr. Al. pag. 758. 'C'étoit un homme craignant Dieu, dit Thph. p. 116. a. 'Théophane, vertueux, prudent, qui aimoit la justice d. '& étoit fort habile pour la poësie. Cedr. p. 354. d. e. Zon. p. 44. b. 'Il avoit composé plusieurs beaux ouvrages, & même une histoire en vers depuis Auguste. 'Mais il n'étoit pas flatteur & condamnoit ouvertement avec beaucoup de liberté les mauvaises actions de Zénon, l'empêchant ainsi de faire plusieurs violences. d. 'Il étoit aussi opposé au dessein qu'il avoit de faire son frere Empereur. Zon. p. 44. b. 'Ce fut apparemment ce qui irrita ce Prince, Chr. Al. pag. 858. Thphn. pag. 116. a. 'qui l'ayant fait arrêter, confisqua ses biens, & l'envoya prisonnier Marcell. 'dans l'isle de Panorme. Baudran. pag. 33. Ferrarius marque 'plusieurs lieux de ce nom, mais aucune isle.

Marc. | Chr. Al. Thph. p. 116. a. Cedr. 354. c. 'Zénon n'étant pas encore satisfait, le fit étrangler cette année par les soldats qui le gardoient.

Cedr. p. 354. c. d. 'On prétend qu'avant que de mourir, il invoqua la justice divine, & la pria de venger bientôt l'injustice de sa mort. [Cette disposition que la charité ne donne pas, fait voir que s'il étoit innocent devant les hommes, il ne l'étoit pas devant Dieu.] Zon. p. 44. b. Et en effet Zonare dit qu'on l'accusoit d'être payen : Bar. 490. §. 49.-51. 'ce que Baronius devoit avoir pesé devant que de parler si avantageusement de ce Seigneur & de sa mort, qu'il semble regarder comme un martyre.

Chr. Al. pag. 758. Thph. p. 116. a. b. 'Arcade Préfet du Prétoire témoigna beaucoup de douleur, & même d'indignation de la mort de Pélage. Zénon l'ayant sçû, le manda au Palais, & ordonna que quand il y seroit on le tuât. Arcade en eut secrétement avis, & étant monté en carosse comme pour aller trouver l'Empereur, lorsqu'il fut devant

L'an de J. C. 490. Sainte Sophie, il y entra, & n'en voulut plus sortir. Il évita ainsi la mort dont la cruauté de Zénon le menaçoit, 'quoique Cedréne le mette entre ceux qui en furent les victimes; 'mais tous ses biens furent confisqués.

Cedr. p. 35.. d. Thph. p. 116. b.

Il avoit été Préfet en 486. avant Basile, [& ainsi il ne l'étoit plus en cette année, à moins qu'il ne l'ait été deux fois.] 'S'il en faut croire Manassé, Zénon fit périr les plus illustres & les plus riches du Sénat de peur qu'ils ne lui succédassent.

Man. p. 61. d.

L'an de Jesus-Christ 491.

'La Justice divine jugea enfin qu'il étoit tems de punir tant de crimes que Zénon avoit commis, soit contre l'Eglise, soit contre ses Sujets, soit contre lui-même. 'Il fut attaqué par tout le corps de douleurs très-aigues, & dont néanmoins on ne pouvoit connoître la cause. 'Il tomba ensuite dans une épilepsie, durant laquelle il avoit sans cesse à la bouche le 'nom du Patrice Pélage.

Cedr. p. 354. d. Zon. p. 44. c. Cedr. p. 355. a. Thphn. p. 116. d. Evag. l. 3. c. 29 p. 357. b.

'Il en mourut enfin en cette année 491. au mois d'avril.

Thph. p. 116. d.

'La Chronique d'Alexandrie dit qu'il mourut d'une dissenterie.

Eva. l. 3. c. 29. p. 357. b. Mar. Vict. T. Casd. Anon. V. pag. 480. b. Chr. A. pag. 758.

'Les nouveaux Grecs disent qu'on l'enterra tout vivant, parce qu'on le croyoit mort, ou qu'on faisoit semblant de le croire. 'Sa propre femme qui ne l'aimoit point, fut bien aise de s'en défaire, [soit à cause de sa mauvaise conduite,] 'soit qu'elle se fût déja engagée à Anastase qu'elle épousa aussi-tôt après.

Cedr. p. 355. a. b. Zon. p. 44. c. d. Man. p. 62. 63. Zon. p. 44. c.

[Mais sans examiner si ce fait est probable ou non, il suffit à ceux qui n'aiment que la vérité dans ceux mêmes qui en ont été les ennemis, de voir qu'un fait de cette importance n'a point d'autre auteur que des Grecs modernes.] 'Cedréne rapporte encore sa mort d'une autre maniere plus improbable.

Cedr. p. 355. b. Cedr. p. 355. a.

'Il ne laissa après lui aucun enfant. 'Il avoit vécu 42 ans; 'ou [plûtôt] 65 ans & 9 jours: 'avoit regné 16 ans & demi, en comptant le tems de Basilisque, & commençant au mois de Novembre 474. auquel mourut le jeune Leon son fils.

Eva. l. 3. c. 29. pag. 357. b. Vict. T. Chr. Alex. p. 758. Marcell.

[Ainsi il faut lui donner 17 ans & environ trois mois, à compter du mois de Février 474. auquel il fut déclaré Auguste.] 'Théophane dit 17 ans & deux mois. 'Evagre, la Chronique d'Alexandrie & Nicéphore lui donnent 17 ans sans s'expliquer. 'Il y a certainement faute dans Cedréne, qui lui donne 27 ans & quatre mois.

Thph. p. 303. b. Eva. l. 3. c. 29 p. 357. b. Chr. Al. p. 7.. Ced. p. 3..

L'an de J. C. 492.

ARTICLE XXVIII.

Du Prêtre Théodule : Jean le Grammairien : Male, Candide & Eustathe Historiens de Zenon : Victorin Orateur : Isidore Philosophe.

a. 'ON marque que la ville d'Amore [en Phrygie, qui depuis est devenue fort célébre,] fut fondée du tems de Conc. t. 4. p. 1. a. &c. Zénon. 'Mais nous trouvons qu'elle avoit déja un Evêque nommé Mystere en 451.

Marc. Chr. Genn. c. 91. Le Prêtre Théodule se rendit fort célébre dans la basse Syrie par beaucoup d'écrits qu'il publia du tems de Zénon. 'Quoique Gennade écrive, aussi bien que Marcellin, qu'on attribuoit beaucoup d'écrits à cet Auteur, il ne marque point néanmoins en avoir vû d'autres que celui qui montroit contre les [Manichéens & les autres] anciens hérétiques, que le vieux & le nouveau Testament s'accordent parfaitement dans leurs différens préceptes, ou plutôt dans la différente maniere dont ils nous proposent une même vérité.

c. 91. 'Ce Théodule mourut sous Zénon, mais trois ans seulement avant que Gennade écrivit son livre des hommes illustres, [& ainsi vers 490.]

Six. S. l. 4. p. 381. 'On lui attribue un commentaire sur l'Epitre de S. Paul aux Bibl. P. t. 1. p. 495. Romains, 'que nous avons dans la Bibliothéque des Peres : Six. S. p. 381. 'Mais on marque en même tems que ce commentaire est de plusieurs Auteurs Grecs & même de Photius & d'Œcumenius.

[Ainsi ce Théodule est postérieur de plusieurs siécles à celui dont nous parlons.]

p. 381. c. Poss. p. 469. 'Sixte de Sienne & Possevin lui attribuent encore un poëme sur les miracles de l'ancien Testament & les fables des Poetes; & ils en parlent comme d'une piece que nous avons. [Elle n'est pas dans la Bibliothéque des Peres.] Sig. c. 134.| Mir. p. 150. 'Sigebert qui parle plus amplement de ce poëme, l'attribue à un jeune Ecclésiastique d'Italie, [sans parler en aucune maniere du Prêtre de Syrie.] Mir. pag. 122. 123. 'Et Honoré d'Autun les distingue expressément.

Six. S. p. 381.| Possev. p. 469. 'Pour la qualité d'Evêque, que Sixte de Sienne & Possevin donnent à Théodule, elle ne convient ni à celui de Gennade ni à celui de Sigebert.

Trith. p. 40. 'Thrithéme qui veut aussi que celui de Gennade ait été Italien, Evêque & auteur du poëme, ne lui attribue point de commentaire sur l'Ecriture.

An de J. C. 490. 'Marcellin parle sur l'an 486. de Jean Grammairien, & depuis Prêtre dans le diocése d'Antioche, auteur de quelques écrits contre les Eutychiens. C'est mot à mot ce qu'en dit Gennade; 'mais Gennade ajoute qu'il reprenoit assez mal-à-propos quelques endroits de S. Cyrille, comme n'étant pas assez exacts, & favorisant les Timothéens, [c'est-à-dire, les Eutychiens d'Egypte] en combattant Nestorius. Marc.Chr.an. 486.

S. Fulgence. § 20. [Cela suffit pour montrer que ce Jean n'est pas "le célébre Jean Maxence, 'mais non pas pour le rendre suspect de Nestorianisme, comme veut Baronius; puisque Gennade qui le désaprouve en ce point, assure qu'il montroit dans ses écrits que Dieu & l'homme ne sont qu'une personne en J. C. [ce que Baronius auroit bien fait de ne pas omettre.] Bar. 486. §. 1. Genn. c. 93.

'Cet Auteur étoit célébre pour prêcher sur le champ: Gennade dit vers l'an 494. qu'on croyoit qu'il vivoit encore. c. 93.

'Male Sophiste ou Orateur, natif de Philadelphie 'a écrit l'Histoire de Zénon & de Basilisque. 'Nous en avons encore divers fragmens dans les extraits des Légations, mais qui nous paroissent un peu brouillés. Ils commencent à la fin du regne de Leon, & vont jusqu'à la fin de l'an 481.' Photius fait beaucoup d'estime de cet Auteur & de son stile. Il marque que son ouvrage contenoit sept livres qui commençoient à la 17 année de Leon, & finissoient à la mort de Népos, [arrivée l'an 480. Ainsi il semble qu'il n'eut pas tout-à-fait suivi l'ordre du tems.] 'Il paroissoit par ces sept livres que ce n'étoit qu'une suite de quelques autres précédens, & qu'il avoit dessein d'y en ajouter encore d'autres. Aussi Suidas assure que son Histoire compléte comprenoit depuis Constantin jusqu'à Anastase, 'sous lequel on peut ainsi juger qu'il vivoit. 'Il étoit Chrétien. Phot. c. 78. p. 172. Zon. p. 44. Byz. h. p. 78. Phot. 78. pag. 172. p. 172. Suid. μ. p. 87. a. Voss. hist. g. l. 2. c. 22. p. 266.

'Candide écrivit en même tems que lui en trois livres l'Histoire de ce qui s'étoit passé depuis l'élection de Leon jusqu'à celle d'Anastase; s'attachant particuliérement aux personnes sorties de l'Isaurie, dont il avoit lui-même tiré sa naissance. Photius estime fort peu son stile. Phot. c. 78. p. 172. c. 79. p. 173. p. 173.

'Pour sa religion, il étoit Chrétien & défenseur zélé du Concile de Calcédoine. 'Nous n'avons de lui que l'abrégé que nous en a fait Photius. p. 173. p. 173. 17[illegible]. Voss. h. g. p. 266.

'Evagre cite souvent un Eustathe de Syrie pour autoriser ce qu'il dit de Zénon, & le loue toujours beaucoup. 'Il étoit de Philadelphie, & avoit fait en neuf tomes une Histoire abrégée depuis Enée jusqu'à Anastase, 'c'est-à-dire jusqu'à la 12 année Evag. l. 3. c. 1[illegible]. p. 338. &c. Suid. ε. pag. 1096. f. Evag. l. 3. [illegible] p. 367. b. [illegible]

Niceph. l. 14. c. 37. pag. 579. 580. de ce Prince. 'Nicéphore en parle. Il avoit aussi fait d'autres L'an de C. 490. ouvrages, & entr'autres 'une premiere Histoire qui finissoit à la prise de Troye où commençoit l'autre.

Suid. ει. pag. 1096. f. Evag. l. 5. c. 24. pag. 442. d. Phot. c. 101. p. 270. 'Photius parle d'un Victorin qui avoit fait quelques discours à l'honneur des Consuls & de l'Empereur Zénon, sous lequel il vivoit dans un âge fort avancé. Il étoit d'Antioche, fils d'un Lampade. Photius loue son stile clair, net, propre & sans superfluité.

[Je pense qu'on peut mettre sous Zénon Isidore Philosophe payen,] Voss. h.g. l. 2. c. 22. p. 272. 'dont Damasce a écrit la Vie sous Justinien. Phot. c. 242. p. 1028. 'Photius nous a conservé un grand extrait de cette Vie, [& on en pourroit tirer beaucoup de choses touchant les Philosophes payens de ce siécle, en y joignant Suidas, qui a pris beaucoup de choses de Damasce: mais je ne sçai si cela en vaudroit la peine.]

ARTICLE XXIX.

De Léonce & de quelques autres Saints Moines: De Gélase de Cyzic.

Suid. λ. p. 21. e. 'SUIDAS parle d'un Moine nommé Léonce qui vivoit du tems de Zénon. Dieu lui avoit donné la grace de la prophétie pour développer les obscuritez de l'Ecriture; de sorte que beaucoup de personnes venoient se rendre ses disciples. f. p. 22. 'Il en rapporte quelques paroles, où il paroît beaucoup de zéle pour la foi & pour la discipline, & peu de crainte de tout le pouvoir de Zénon.

Vict. T. an. 490. 'On marque sur l'an 490. qu'Annien guérissoit par sa priere sur les bords de l'Euphrate ceux qui étoient maladesde la goutte; qu'Auxent chassoit les démons; que Daniel, Anastase, Vindemiel, Manassé, Sévére & divers autres brilloient en divers endroits des déserts par plusieurs miracles & par la connoissance de l'avenir.

[Je ne sçai si Auxent seroit celui de Bithynie qui est mort néanmoins vers l'an 470. Saint Daniel Stylite vécut auprès de Constantinople jusques vers l'an 494. Je ne trouve rien des autres.

[C'est encore sous Zénon qu'a fleuri Gélase de Cyzic dont Gel. cy. l. 1. p. 2. c. nous avons quelques mémoires sur le Concile de Nicée.] 'Son p. 4. d. pere étoit un Prêtre de Cyzic. 'Il étoit dans la Bithynie lorsque

L'an de J. C. 489. que Basilisque étoit maître de l'Empire, [c'est-à-dire, vers 476.] 'Et comme dans les disputes qui arrivoient alors; les Eutychiens se vantoient particuliérement de suivre la foi des Peres de Nicée, il leur soutenoit qu'ils se trompoient, & leur produisoit diverses choses de ce Concile qu'ils étoient obligés d'anathématiser suivant les principes de leur secte. [Il tiroit apparemment ces choses] d'un vieux livre qu'il avoit lû autrefois chez son pere, & qui avoit appartenu à Dalmace Evêque de Cyzic [vers "l'an 430. Car il prétend que ce livre contenoit tout ce qui s'étoit fait & dit dans le Concile de Nicée ["ce qui n'est pas néanmoins aisé à croire.] e. f. p. 2. d. p. 1. c.

S. Procle. S. Alexand. d'Alex. §.

'Il avoit beaucoup étudié ce livre, & en avoit fait de grands extraits. 'Ainsi s'en étant servi dans les conférences qu'il eut avec les Eutychiens, il résolut de chercher tout ce qu'il pourroit trouver de ce Concile, '& de le ramasser en un corps. 'Il se servit particuliérement d'Eusébe de Césarée, de Rufin qu'il dit avoir été Prêtre de Rome, & avoir assisté au Concile de Nicée, & de quelques cahiers fort anciens d'un Prêtre nommé Jean qui avoit beaucoup écrit. [Je ne sçai ce que c'est.] Mais tout cela ne composoit point une suite claire & parfaite comme le livre qu'il avoit vû autrefois. p. 2. 3. p. 5. p. 8. f. d. e.

'Il ne laissa pas d'en former un corps d'ouvrage 'qu'il composa dans la Bithynie après la mort de Basilisque. [Mais il n'eut pas assez de lumiere pour discerner dans les auteurs le vrai d'avec le faux, ni peut-être même assez d'exactitude pour n'y rien ajouter de lui-même. Ce qui est certain, c'est qu'il fait quantité de fautes contre l'histoire, & que les choses qu'il dit s'être passées dans le Concile, ne passent pas pour fort appuyées quand elles ne le sont que sur son autorité.] 'Son stile est fort bas & fort simple, & tient beaucoup du vulgaire. 'Il divisa son ouvrage en trois livres; il le continua 'jusqu'au rappel & à la mort d'Arius, '& finissoit au batême & à la mort de Constantin. p. 7. 8. f. p. 4. d. Phot. c. 88. p. 208. f. 15. p. 12. 15. p. 12. 88. p. 205. f.

'Nous avons les deux premiers livres, donnés au public en 1599. par *Balforeus*; mais il n'y a du troisiéme que quelques Lettres de Constantin. Vossius prétend que c'est à dessein qu'on n'a pas voulu donner le reste, à cause de ceux qui veulent que Constantin ait été baptisé à Rome par S. Silvestre. 88. p. 208. m. p. 209. Voss. hi. g. l. 2. c. 21. p. 264.

Balforeus ne s'explique de rien dans ses préfaces qui ne sont que deux dédicatoires. Le manuscrit dont il s'étoit servi, ne marquoit point le nom de l'auteur; '& Photius en a eu un semblable; mais il en a eu aussi un autre qui portoit celui de *Gélase* Phot. c. 88. p. 208. f.

Gol. Cyr. p. 8. e. 164. e. *Evêque de Césarée en Palestine.* ' Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il parle d'Eusébe Evêque de la même Eglise, comme d'un homme admirable. [Mais pourquoi un Evêque de Palestine écrivoit-il en Bithynie?] ' Timothée étoit Evêque de Césarée en Palestine vers l'an 484. L'an de J. C. 489. Chr. Al. pag 754. 756.

Gel. p. 9. a. ' Gélase promet dans sa préface un autre ouvrage sur le regne de Constantin [ou plûtôt Constance] pere du grand Constantin, & il appelle ce Prince [mort dans le Paganisme] très-aimé de Dieu. ' Photius parle d'une préface de Gélase Evêque de Césarée en Palestine sur l'histoire d'Eusébe. Mais c'étoit de celui qui étoit neveu de S. Cyrille de Jérusalem, & qui vivoit dans le IV. siécle. Phot. c. 89. p. 209.

[Quelques-uns attribuent à l'un de ces deux Gélases l'ouvrage sur les deux natures, que d'autres croyent être du Pape de ce nom.]



L'an de J. C. 490.



L'EMPEREUR ANASTASE SURNOMMÉ DICORE.

ARTICLE I.

Origine, parens & religion d'Anastase : Ce qu'il a fait avant que d'être Empereur.



'ANASTASE qui succéda à l'Empereur Zénon, étoit de la ville de Duras, [sur la mer Adriatique, Métropole de la nouvelle Epire en Illyrie.] 'On lui donne souvent le surnom de Dicore, à cause, dit-on, que les deux prunelles de ses yeux étoient ' différentes, la droite plus noire & la gauche plus bleue. 'Suidas parle d'un Empereur Anastase nommé aussi Artéme. 'Mais c'est Anastase II. qui regna en 713.

'Pour Anastase Dicore, son pere étoit de Duras. [On ne dit point qu'il ait eu aucune dignité.] 'Sa mere étoit Arienne, ou [plûtôt] Manichéenne. 'Mais Cléarque frere de sa mere étoit Arien. Anastase même fut traité ouvertement ' de Manichéen après sa mort par le peuple de Constantinople. 'Le Pape Symmaque lui dit qu'il étoit ami de toutes sortes d'erreurs, & le patron des Manichéens : ' & beaucoup de personnes croyoient qu'il étoit effectivement de cette secte. 'Mais on l'accuse proprement d'avoir été Eutychien dès devant que de regner. [Et nous verrons autre part qu'il favorisa toujours cette secte.]

'Il avoit un frere dont la femme nommée Magna étoit Catholique. 'D'autres néanmoins font cette Magna sœur d'Anastase, & en marquent la postérité. 'Il fit Paul son frere Consul en 496. 'Il avoit beaucoup d'autres parens qu'il rendit tous

Evag. l. 3. c. 29. p 357. d | Thph. p. 117. c. Thrd. L. p. 558. c.
Conc. t 4. p. 1206. b. 1300. a. | Chr. Al. | Thph. p. 117. c.
Zon. p. 44. e. f.
Suid [illegible] pag. 442. c.
Lebb. chr.
Vict. T.
Vict. T.
Thrd L. pag. 558. d Thphn. p. 117 b.
Conc. t. 5. p. 208 c.
t. 4. p. 1300. c. d.
Evag. l. 3. c. 32. p. 361 d.
Thph. p. 115. d.
[illegible] pag. 1035 a b.
Thphn. p. 131. a.
Nphr. Chr. p. [illegible]
Marc. Chr.

Proc. 1. P. l. 1. c. 11. p. 24. d. e 12. p. 23. d. c. 8. p. 23. a. Am. an. p. 483 b. Sur. 5. dec. p. 173. §. 75. Thph. 125. c. Marc. an. 515. Thph. 117. b. Cedr. p. 377. b. Thph. p. 126. d. p. 118. a.

considérables, ' comme Probe, ' Pompée & Hypace, tous trois ses neveux. L'an de J. C. 490.

' La Vie de Saint Sabas fait Pompée " cousin d'Anastase, & nomme sa femme Anastase. ' Hypace étoit fils de Secondin & d'une sœur d'Anastase. consobrinum.

' Anastase n'avoit jamais été marié avant que d'être Empereur. [Mais ce n'étoit pas ' qu'il aimât la chasteté,] puisqu'il avoit même eu un bâtard, qui fut tué sous son regne dans une sédition. ' Il fit une fois naufrage [en 482. au plutard,] & se sauva nud à Alexandrie. Il y fut reçu & fort bien traité par Jean Talaïa [qui étoit alors ou Œconome ou Evêque de cette ville.] Mais étant Empereur il oublia entiérement son bienfaicteur.

Evag. l. 3. c. 29 p. 357. c. Bar. 40. 56. Proc. b. P. l. 2. c. 21. p. 138 b. Zon. p. 44. c. Thph. not. p. 580. 12. Thph. p. 116. c.

' Anastase n'étoit point encore élevé à la dignité de Sénateur, lorsqu'il monta à celle d'Empereur : il n'étoit que dans le rang des Silentiaires, ' c'est-à-dire de ceux qui avoient charge de faire silence dans le Palais ; ce qui n'étoit qu'un Office peu considérable. Ils étoient ' sous le grand Chambellan, & ne portoient point les armes.

' Anastase étoit [à Antioche] avec cette dignité [en 488.] " lorsqu'il contribua à élever sur le trône de cette Eglise Pallade Eutychien comme lui. [Il revint delà à Constantinople,] ' où il causa quelque trouble. Car quoiqu'il vînt assez souvent à l'Eglise, il ne laissoit pas de " tenir des assemblées particulieres avec quelques personnes ; & il avoit même fait dresser une chaire [comme pour avoir un Evêque] ' de la secte des Eutychiens qu'il suivoit. v. Acace §. 51. ἐπισθέαζεν.

Suid. ἀσ. pag. 1035. a. Thph. p. 115. d.

' Euphéme qui fut fait Evêque de Constantinople [en 490.] ne voulut pas souffrir cela, ' & dit à Anastase : Puisque vous venez à l'Eglise, suivez la doctrine qu'on y prêche : Que si vous en voulez suivre un autre, cessez d'y venir pour tromper les simples : car je ne le souffrirai pas. ' Il le menaça même de lui couper les cheveux, & de l'exposer en cet état à la raillerie du peuple.

d. Suid. p. 1035 a. Suid. ἀσ. pag. 1035. a. a. Thph. p. 115 d.

' Théophane dit qu'il le chassa de l'Eglise comme Eutychien, & renversa la chaire qu'il y avoit. [Avoit on déja son banc dans les Eglises ? J'ai peur qu'il n'ait pas bien entendu l'auteur qu'il suivoit.]

Thph. p. 115. d. Cedr. p. 354 a.

' Il ajoute qu'Euphéme se plaignit à Zénon de la conduite d'Anastase, & en obtint permission de le traiter comme il jugeroit à propos. ' Depuis cela Anastase ne fit plus de trouble.

Thph. p. 115. 116. n. p. 640. 2. Suid. ἀφ. pag. 1035. a.

L'an de J. C. 491.

ARTICLE II.

Ariadne fait Anastase Empereur, & l'épouse: Le Patriarche y consent avec peine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 491.

v. Zénon. §. 27. [" L'HISTOIRE rapporte que Zénon voulut sçavoir si Longin son frere ne lui succéderoit point à l'Empire comme il le souhaitoit; mais qu'un prétendu Prophéte lui dit que ce seroit l'un des Silentiaires. Zénon mourut sur cela au mois d'Avril 491.] 'Longin son frere qui étoit Chef de tout le Senat, peut-être Général des armées, '& fort puissant, espéroit beaucoup de prendre sa place. 'Il croyoit l'emporter sans peine, ayant pour lui [un autre] Longin Maître des Offices, & beaucoup d'Isaures dans Constantinople. Thph. p. 116. d. Evag. l. 3. c. 29. p. 357. b. c. Thph. p. 116. 117.

'Mais il s'étoit rendu odieux par beaucoup de violences & d'injustices, par des infamies sans nombre, & qui touchoient les personnes les plus illustres, par la protection qu'il donnoit pour de l'argent aux plus criminels. 'Il étoit sans cesse dans le vin & dans les débauches. Suid. a. p. 52. d. e. f. d.

'On peut voir dans Suidas comment il corrompit un monastére de Religieuses. 'Outre cela il n'avoit ni jugement, ni rien qui le rendit agreable: 'de sorte que toute sa puissance ne lui servit de rien. [Car Ariadne fille de 'Leon, qui avoit donné l'Empire à Zénon,] 'mit encore le diadéme sur la tête d'Anastase, 'le revêtit de la pourpre, & le proclama Empereur 'conjointement avec le Senat & toute l'armée. d. Thph. p. 116. d. p. 117. a. Evag. l. 3. c. 29. p. 357. c. Thdr. L. pag. 558. c. Evag. l. 3. c. 32. p. 361. c. d.

v. Zenon. §. 20. 'Cedrene prétend qu'un Eunuque nommé Urbice," alors fort puissant, eut la principale part à son élevation, [peut-être en agissant pour lui auprès d'Ariadne. 1] Thph. p. 117. a. Cedr. p. 357.

1. 'Au contraire Euphéme alors Evêque de Constantinople s'opposa fort à son élection, disant que c'étoit un hérétique, indigne de gouverner des Chrétiens. Enfin néanmoins ne pouvant resister aux instances qu'Ariadne & le Senat lui faisoient, il promit d'y consentir, pourvû qu'il lui donnât par écrit une promesse de sa main, que s'il étoit élevé à l'Empire, il confer- Zon. p. 44. c. Thdr. L. pag. 558. c. Evag. l. 3. c. 32. p. 360. d. Thph. p. 117. a. Cedr. p. 357. a. Vict. T.

1. Le latin traduit ces paroles μεγίστην παρὰ τῆς βασιλείας ἔχων δύναμιν, par celle-ci, qui apud Imperatricem plurimùm poterat.

veroit la foi [Catholique] dans son intégrité; qu'il n'introdui- L'an de J. C. 491.
Thdr. L. pag. 558.d. Thph. p 117.a. Ced. p.357.b.|Vict. T. roit aucune nouveauté dans l'Eglise, ' & qu'il suivroit comme la régle de la foi les dogmes du Concile de Calcédoine.

'Anastase donna cette promesse, & l'accompagna ' des plus grands sermens.

Ibid.| Evag.p. 361.d. Zon.p. 44. 45. Evag.p.361.d. d. Vict. T. Thph.117. a.| Ced. 357. b.| Zon. 45. b. 'Euphéme la remit entre les mains de Macédone [Prêtre] gardien des meubles sacrés de l'Eglise, [qui prit peu à peu la place d'Euphéme,] 'pour être mise dans les Archives. 'Euphéme le couronna ensuite selon Théophane & Cedrene; [car les anciens ne le disent pas :] '& même Evagre dit que ce fut Ariadne qui lui mit la couronne.

Evag.l.3.c.29 p. 357. c. Thph. p. 117. b. Chr. Alex. Boll.25.feb.p. 507. f. 'Il fut couronné dans le trône du Cirque le jeudi Saint, '& ainsi le 11 d'Avril, quoiqu'on lise [1] le 14 dans Théophane, 'sous le Consulat d'Olybre fils d'Areobinde ["& de Julienne fille de l'Empereur Olybre. ' Il étoit seul Consul. 'Il épousa [depuis] Irene fille de Magna sœur d'Anastase. 1. v. Leon. 1. §.

Chr. Alex. Marcell. Nyhr. chr. p. 395. Cedr p.357.c. 'Dès qu'Anastase parut sur le trone du Cirque avec les ornemens Impériaux, le peuple s'écria tout d'une voix : regnez Prince comme vous avez vécu : [ce que la suite expliquera.]

Il promit de l'argent aux soldats " en faveur de son couronnement, & s'en acquitta bien-tôt après. augustaticum.

Cod. J. 12. t. 35. l. 16. pag. 1024. 'Ce fut apparemment sur ce payement qu'il adressa à Longin [frere de Zénon] Général des armées un grand réglement pour ceux qui avoient à distribuer l'argent aux soldats. Il veut qu'on le leur donne en main propre.

Evag. 357. d. Thph. 117.b.| Chr. Alex. Jorn.de reg.c. 48. p. 655. d. Zon. p. 45. b. b. 'Après qu'il eut été reconnu pour Empereur, il épousa l'Impératrice Ariadne presque en même tems 'qu'il fut couronné; & 40. jours seulement 'après la mort de Zénon son premier mari. 'Il remit alors [comme en faveur de ce mariage] tout ce qui étoit dû à l'Epargne. Il étoit âgé de 60. ans.

[Voilà comme Anastase fut élevé à l'Empire pour être le fleau de l'Eglise, & l'instrument de la justice divine.]

Bar. 491. §.6. 'Baronius dit que cet élévement imprevû d'une personne si basse fit soupçonner qu'Ariadne avoit eu avec lui dès le vivant de Zénon une union plus grande que son honneur ne permettoit.

[Je ne vois aucun ancien qui parle de ce soupçon, & il n'est pas tems de nous le donner.]

Pet.doct.l.13. p. 811. 812. Thph.p.117.b. c. Chr.Alex.| Evag.l 3.c.29 p. 357. c. d.

1. ιδ' pour ια'. 'Le P. Petau dit que ce fut le 18. [comme si Pâques avoit été le 21. & non le 14. Mais personne ne le suit.] C'étoit la 14. Indiction & l'an 207. de Diocletien, [a compter depuis l'an 284. après le 11. d'Avril.]

L'an de J. C. 491.

ARTICLE III.

De ce qu'on réprend dans Anastase: Marin Préfet du Prétoire.

'CEDRENE dit qu'Anastase avoit une fort grande taille, les yeux gais & agreables, tirant sur le bleu, les cheveux blancs & peu épais. Cedr. p. 357. a.

[Pour les qualitez de son esprit, & sa maniere de gouverner, les Auteurs n'en conviennent point du tout.]

Nous ne parlerons point de ce qui regarde l'Eglise, dont il fut toujours l'ennemi & le persécuteur. [Mais même à l'égard de l'Etat,] 'Jean d'Antioche " Historien de ce tems-ci dit qu'il changea la Monarchie en Aristocratie, en pardonnant aux Officiers les fautes qu'ils commettoient, [& leur permettant ainsi de tout faire, comme si c'eussent été autant de Princes. Ils vendoient ce qu'ils avoient acheté.] 'Car il vendoit toutes les Charges, ayant pour l'argent une soif insatiable. 'Il s'emparoit des biens de ceux qui mouroient, & ne laissoit aux vivans pour partage que la pauvreté. Il ôtoit à des personnes tous les biens qu'elles possédoient, & les leur rendoit ensuite [en partie] comme par aumône. 'Après qu'il avoit ruiné tous les habitans d'une ville, il en rebâtissoit les murailles.

v. Theodose II. §. — J.Ant.p.852.| Suid.av.p.251 c. — Suid. p.251.e. — f. — f.

'Evagre qui lui est d'ailleurs assez favorable, reconnoît néanmoins qu'il fit une action indigne d'un Prince, d'exiger en argent, & encore à un très haut prix, ce que les peuples avoient accoutumés de fournir en nature pour l'entretien des soldats; 'au lieu que les autres Princes défendoient rigoureusement ces estimations en argent, parce qu'elles fouloient beaucoup les peuples. 'Il le blâme encore d'avoir commis " à des Receveurs qu'il mettoit dans toutes les villes, le soin de la levée des impôts, en l'ôtant au Corps de villes qui subsistoient par ce moyen avec splendeur, en sorte que ceux qui étoient dans ces Corps, étoient regardés comme autant de Sénateurs: au lieu que ce droit leur étant ôté, ils se ruinerent bien tôt, & on ne put plus même lever autant d'impôts qu'auparavant, [n'y ayant plus de personnes accommodées & riches pour les payer.]

Evag. l. 3. c. 42. p. 375. b. — n.p. 375. 1. d. — vindicibus. — c.42.p.375.b. c.

'Anastase employoit l'argent qu'il amassoit à acheter la paix des Barbares. Pour entretenir peu de soldats, il tâchoit

Suid. p. 251. f.

d'avoir peu de guerres, & il ôtoit des provinces les garnisons ordinaires pour n'être pas obligé de les payer. [Entre les provinces qui souffrirent le plus de l'avarice des Gouverneurs qu'Anastase y mit,] 'on remarque que la Libye fut entiérement ruinée par les ravages des Maziques [Barbares de ces quartiers-là,] parce qu'elle avoit été abandonnée à un jeune homme plein de légéreté, "petit fils de Marin ' Préfet du Prétoire sous Anastase, 'qui y laissa une infinité d'exemples de gens qui avoient perdu les uns tous leurs biens, & les autres la vie même. 'Et néanmoins on commença à le regretter lorsqu'on vit la conduite & les déréglemens de Bassien son successeur & apparemment son oncle. 'Et on ajoute que généralement ceux qui avoient la moindre part à la parenté de Marin cherchoient particuliérement dans la ruine de la Libye & de l'Egypte de quoi satisfaire leur cupidité & leur avarice.

L'an de J. C. 491.

p. 252. a.

Evag. l. 3. c. 42. p. 375. b. Suid. 79. pag. 252. a.

Note 1

a.

a. b.

'Ce Marin étoit de Syrie. L'Historien de S. Sabat en parle comme d'un ennemi de l'Eglise & des pauvres, d'un homme grossier & rustique qui ne pouvoit retenir sa langue. Il avoit alors un très-grand crédit auprès de l'Empereur, & il tournoit comme il vouloit la légéreté de ce Prince.

Evag. l. 3. c. 42. p. 357. a. Sur. 5. dec. p. 173. §. 75. 76.

'C'est à lui qu'on attribue le changement que fit Anastase dans la levée des impôts. [On ne trouve point dans le Code de loi qui lui soit adressée que sous Justin.] Mais on tire de Marcellin qu'il étoit Préfet du Prétoire en 512. [ou plûtot en 511.]' Matronien l'étoit cette année.

Eva. l. 3. c. 42. p. 375. b.

n. p. 98. 2. b.

Cod. J. p. 679. 894. 980. 139.

[Pour revenir à Anastase, outre ce que nous avons dit de son avarice & de sa légéreté qui est confirmé par la Vie de S. Théodose,] 'où nous lisons que c'étoit une ame foible, basse & avare, on a dit de lui qu'il n'avoit de courage que contre la foi & la vérité. 'Il se faisoit un principe de mentir & de violer même ses sermens. 'Il témoigna une grande ingratitude à Jean Talaïa son bienfaiteur. C'est encore une mauvaise recommendation pour son regne, que ce que nous trouvons dans' Enée de Gaze qui écrivoit en ce tems-ci, que l'on négligeoit fort l'étude & les lettres, & qu'on ne songeoit qu'à se divertir à la danse & aux jeux du Cirque.

Boll. 11. jan. p. 694. §. 48. Sur. 5. dec. p. 172. §. 69.

Thph. p. 138. a.

p. 118. a.

Bib. P. t. 12. p. 618. c.

ARTICLE

L'an de J. C. 491.

ARTICLE IV.

Bonnes qualitez attribuées à Anastase.

[D'AUTRES au contraire nous donnent une idée fort avantageuse des mœurs d'Anastase & de son gouvernement.] 'Je sçai, lui dit le Pape Gélase, où tendoient les desirs de votre piété, lorsque vous étiez particulier, & que vous avez toujours soupiré après la possession des promesses éternelles. 'N'étant que particulier, lui écrit le Pape Anastase, vous avez montré un si grand zéle pour la vraie Religion, que selon que tout le monde l'assuroit, il n'y avoit personne même entre les principaux Evêques qui gardât avec plus d'axactitude les régles de l'Eglise établies par les Saints Peres : & nous espérons que cette sainte ferveur n'aura fait qu'augmenter dans votre élévation. 'Ainsi nous ne devons pas rejetter ce que dit Cedréne, qu'étant particulier il venoit à l'Eglise dès devant le chant du coq, & y demeuroit en prieres jusqu'à ce qu'on eût renvoyé le peuple ; qu'il jeûnoit souvent, & qu'il donnoit beaucoup aux pauvres & aux mendians. Ce fut pour cela qu'à son élévation à l'Empire le peuple cria : regnez comme vous avez vécu. [Mais la vertu pour être chrétienne & véritable, doit être uniforme & fondée sur la vraie foi : & nous avons vû que l'un & l'autre manquoit à Anastase.

Conc.t.4.pag. 1183. b.| 1278. d. | Cedr.p.357.c.

Il conserva toujours la réputation de faire beaucoup d'aumônes.] 'Car S. Avite en lui écrivant [l'an 516.] au nom de Sigismond Roi de Bourgogne, loue beaucoup sa libéralité, & assure que tout ce qui venoit entre ses mains, passoit de là en celles des pauvres. 'Ceux mêmes qui le blâment, reconnoissent ses aumônes ; mais il prétendent qu'il ne faisoit que donner d'une main ce qu'il pilloit de l'autre. 'On remarque que nonobstant son aversion pour le Concile de Calcédoine, il avoit néanmoins beaucoup de respect pour les Moines Catholiques, & que généralement il avoit tant de douceur, qu'il ne vouloit point qu'on exécutât les ordres qu'il avoit donnés, quelque importans qu'ils fussent, s'il falloit pour cela répandre une goute de sang. 'Hesyque qui a écrit jusques sous Justinien, le louoit d'exceller beaucoup en douceur & en bonté ; de quoi néanmoins Photius témoigne ne pas tomber d'accord.

Avit. ep.86.p. 141. | Suid. p.251.c. | Sur. 5. dec. p. 172.§.71. | Evag. l. 3. c. 34.p. 365.c. | Phot. c. 69. p. 104. m.

Evag. l. 3. c. 30. p. 358. a. b. 'Il aima la paix, dit Evagre, avec une extréme ardeur : ennemi de tout changement, il ne voulut point qu'on innovât rien dans l'Eglise. Toute son application fut à en éloigner les troubles & à conserver ses peuples dans une paix profonde, en bannissant tant de l'Eglise que de ses Etats toutes les disputes & les divisions. L'an de J. C. 491.

[Nous verrons autre part si cela se peut dire de l'Eglise avec quelque vérité. Pour ce qui regarde particuliérement le gouvernement de l'Etat,] Thdr. L. pag. 566. d. Zon. p. 45. d. 'Théodore le Lecteur assure qu'ayant trouvé la coutume de vendre les charges, au lieu de les vendre aussi, comme le dit Jean d'Antioche, il les donna gratuitement. Thdr. L. pag. 566. d. 'Il ôta des spectacles publics, les combats des hommes contre les bêtes ; [à quoi je pense qu'on peut rapporter] Conc. t. 4. p. 1185. d. 'ce qu'écrit Gélase, qu'il employa son autorité à réprimer les folles passions du peuple pour des choses infâmes. Cedr. p. 357. c. 'Il chassa de Constantinople tous les délateurs. Cedr. p. 358. a. Zon p. 45. c. d. 'Il conduisoit fort bien, disent Cedréne & Zonare, les affaires civiles de l'Etat, & y faisoit paroître un esprit généreux & élevé. [Proc. b. P. l. 1. c. 10. p. 28. d. 'Procope en parle toujours fort avantageusement.] Car il dit qu'il ne sçavoit ce que c'étoit que de faire quelque chose inconsidérément, ni de se laisser éblouir par de belles apparences. b. G. l. 3. c. 21. p. 516. c. d. 'Il fait dire à Totila, que lui & Théodoric avoient fait regner de leur tems la félicité & la paix, & pouvoient servir en cela de modéle aux Princes. anec. h. c. 19. p. 56. d. 'Il loue même son épargne, & dit qu'étant le Prince le plus prévoyant & le plus œconome qui eut jamais gouverné l'Empire, il avoit eu soin de laisser dans le trésor de très-grandes sommes d'argent, de peur que son successeur ne fût obligé de fouler les peuples pour en avoir. [Nous verrons la maniere dont il traita les habitans de Martyrople & d'Amyde, qui est digne d'un Prince plein de bonté & de générosité :] v. §. c. 23. p. 67. a. '& Procope dit que généralement il remettoit les impôts pour sept ans aux villes qui avoient été prises par les ennemis. [Ce qui peut au moins contribuer un peu à accorder ces différentes idées que les Auteurs nous donnent d'Anastase, c'est de distinguer ses premieres années d'avec les dernieres.] Suid. αν. pag. 251. d. 'Car Jean d'Antioche témoigne qu'il changea, & devint dans la suite pire qu'il n'avoit été d'abord.

Boll. 11. jan. p. 695. §. 46. 'La Vie de S. Théodose dit de même que son regne, après avoir paru dans les commencemens un paradis de volupté, on n'y vit sur la fin qu'une campagne pleine de désolation. [Il y a aussi quelque apparence qu'il avoit des bonnes qualitez natu-

L'an de J. C. 491. relles accompagnées de quelques défauts, & que l'horreur qu'on a eue de lui à cause des maux qu'il faisoit à l'Eglise, a fait faire à quelques personnes plus d'attention sur ses mauvaises qualitez que sur ses bonnes. Car il est rare de rendre une entiere justice & aux amis & aux ennemis.

ARTICLE V.

Du Chrysargyre aboli par Anastase.

[NOus avons réservé à parler ici en particulier de l'action d'Anastase que l'Histoire releve le plus,]' qui est d'avoir aboli un impôt appellé Chrysargyre; ' ce que Théophane dit qu'il fit en 501. en ôtant aussi les combats des bêtes & la vénalité des charges. ' Cet impôt du Chrysargyre se levoit tous les quatre ans," ou plutôt tous les cinq ans, ' sur tous ceux qui faisoient commerce & trafic, quelque petit qu'il pût être: ' de sorte que ceux même qui mendioient leur pain, n'en étoient pas exemts lorsqu'ils vendoient quelque petite chose.] C'est pourquoi on l'appelloit l'or d'affliction. Et lorsqu'on le levoit, on voyoit des peres réduits à vendre leurs enfans & toutes les autres choses qu'on se peut imaginer, lorsqu'on exige de l'argent de ceux qui n'ont pas de quoi vivre.

Thdr. L. pag. 566. d. Thphn. p. 123. c. Evag. l. 3. c. 39. 40. p. 368. c. 370. b. Zoz. l. 2 p. 691. a. Zoz. l. 2. pag. 691. a. Eva. n. p. 96. 1. b. Eva. l. 3. c. 29. p. 368. b.

Note 2.

' Ainsi ces levées attiroient la haine de Dieu, & étoient même indignes des hommes les plus barbares. ' Mais elles étoient encore tout à fait honteuses & infâmes, parce qu'on les levoit aussi sur les personnes qui par un commerce détestable faisoient honte à la nature & à la majesté de l'Empire. Car il sembloit que ces personnes en payant ce tribut, achetassent du public le droit de commettre leurs crimes impunément. ' Cependant on ne rougissoit pas de recevoir d'eux cet argent, de le porter dans les coffres du premier Magistrat de l'Empire, [qui étoit Préfet du Prétoire,] & de l'employer aux affaires les plus importantes de l'Etat, ' quoiqu'Alexandre Sévére Empereur payen eût eu honte de le recevoir dans le trésor, & l'eût destiné seulement à la réparation des édifices publics. ' Des personnes de qualité ne se croyoient point deshonorées de s'employer à calculer un gain si honteux, & à en rendre compte. [" Théodose le jeune avoit fait des loix en 439. pour abolir le tribut que l'on levoit sur les personnes infâmes. Mais il faut que l'avarice,

Eva. l. 3. c. 39. p. 368. b. b. c. | Zos. pag. 691. a. Evag. p. 368. c. d. Lampr. in Al. p. 212. Eva. l. 3. c. 39. p. 368.

v. Théod. 2. §.

à qui aucun gain ne ſent mauvais, eût aboli la loi & fait revivre le tribut.] L'an de J. C. 491.

Zoſ.l.2.p.691.a. 'Zoſime prétend que c'étoit Conſtantin qui avoit établi l'impôt du Chryſargyre. Evag. l. 3. c. 40. p. 370. 'Evagre ſoutient que c'eſt une pure calomnie, qui n'a pour fondement que la haine de ce payen contre le libérateur de la Religion chrétienne. Cod. T. t. 5. p. 4. 'Et l'on montre en effet par les anciens hiſtoriens que long tems avant Conſtantin on tiroit de l'argent & des Marchands & des perſonnes infâmes: de ſorte que Conſtantin ne peut qu'en avoir changé la forme, & peut-être avoir ordonné qu'on le payeroit ſeulement tous les quatre ou cinq ans pour diminuer les frais des levées. Quelques uns veulent que ce Chryſargyre ſoit la même choſe que l'impôt luſtral & l'or luſtral dont il y a un titre exprès dans le Code de Théodoſe, outre divers endroits où il en eſt parlé dans ce Code. Et ainſi il ſeroit aiſé d'en tirer beaucoup de choſes quand on ne prendroit que l'extrait p. 1. 2. ' qu'en a fait Godefroi à la tête de ce titre. [Mais je penſe que la choſe n'en vaut pas la peine. Je ne vois point qu'on rende de raiſon du nom de Chryſargyre, qui ſignifie or & argent.

Anaſtaſe ayant donc conſidéré combien cet impôt étoit cruel à l'égard des pauvres, & honteux à l'égard des perſonnes infâmes,] Evag. l. 3. c. 39. p. 368. d. 'propoſa au Sénat de l'abolir comme une choſe déteſtable: & enfin il l'ordonna par une loi. Cod. T. t. 5. p. 4. 2. 'Godefroi cite deux conſtitutions de lui ſur cet impôt. Je ne ſçai où elles ſont. Evag. l. 3. c. 39. p. 368. d. 'Il fit même brûler dans le Cirque en préſence de tout le monde tous les papiers qui le concernoient. Cedr. p. 358. a. 'Mais pour en abolir plus parfaitement le ſouvenir, Evag. p. 369. 370. afin qu'on ne pût pas même le remettre un jour ſi on le vouloit, il fit ſemblant de le vouloir remettre lui même, & donna charge qu'on lui cherchât tous les papiers qui en pouvoient encore reſter en quelque endroit que ce fût. Il donna même de l'argent pour cela. Ceux qui avoient accoutumé de vivre & de s'enrichir de cette levée, ne manquerent pas de bien chercher & de lui apporter tout ce qu'ils purent trouver de papiers. Il les reçut avec bien de la joie; puis ayant fait allumer du feu, il les brûla tous, & en fit même jetter les cendre au vent [pour en témoigner plus d'horreur.] C'eſt ce qu'Evagre décrit amplement.

[Cette abolition du Chryſargyre eſt célébre dans tous les Hiſtoriens.] p. 368. a. b. 'Ils l'ont regardée comme une action grande, vraiement royale & preſque divine, digne de ſervir de matiere aux plumes les plus éloquentes, Manaſſ. p. 63. b. Glyc. l. 4. p. 265. d. 'capable d'effacer & de cou-

L'an de J. C. 491. vrir toutes les fautes de ce Prince, s'il n'avoit point été ennemi de la vérité. 'Timothée de Gaze" qui faisoit profession des belles lettres, adressa à Anastase une tragédie sur le Chrysargyre. Il a fait encore d'autres ouvrages en vers sur les animaux & sur les oiseaux extraordinaires. 'Cedréne l'appelle un homme sage en toutes choses. Mais il nous apprend que sa tragédie avoit été faite avant l'abolition du Chrysargyre, & qu'Anastase l'abolit partie sur cette piece, partie sur la demande que lui en envoyerent faire les Solitaires de Jérusalem, dont S. Sabas & S. Théodose étoient alors les Supérieurs. Et néanmoins je ne crois pas qu'il y en ait rien dans les Vies de ces deux Saints. 'C'est pourquoi je me fierois peu à ce rapport de Cedréne aussi bien qu'à ce qu'il ajoute, qu'Anastase abolit vers le même tems deux sortes de Chrysargyres, dont l'un [qui est inconnu aux anciens,] se levoit, dit-il, sur les pauvres, les mendians, les femmes publiques, les répudiées, les esclaves & les affranchis qui payoient chacun grands & petits une piece d'argent pour eux, autant pour les chevaux, les mulets & les bœufs qu'ils avoient à la ville & à la campagne, & "une somme moindre pour les ânes & pour les chiens. 'Ce tribut se payoit, dit on, tous les ans, '& c'étoit pour l'urine & les autres excrémens qui sortoient du corps. 'Vespasien a fait payer un tribut semblable. [Mais je ne sçai pas si depuis lui personne a eu une avarice si basse.]

Grammaticus.

Suid. τ. p. 913. d.

Cedr. p. 357. d.

d. Manass. p. 63. c.

Ced. 357. c. d. | Zon 45. b. c. | Manass 63. c. | Glyc. p. 265. 266.

sex folles.

Zon. p. 45. c.

Cedr. 357. d. | Manass. p. 63.

Suet. l. 8. c. 23. p. 758.

ARTICLE VI.

Sédition à Constantinople : Les Isaures chassés prennent les armes, sont défaits à Cotyée.

[NOUS avons cru devoir représenter ici en général l'esprit d'Anastase avant que d'entrer dans les événemens particuliers de son regne.] 'Nous n'en trouvons point en cette année 491. sinon qu'il y eut une guerre civile à Constantinople entre le peuple, qui alla jusqu'à brûler une grande partie du Cirque & de la ville même. [On peut conjecturer que cette guerre venoit ou des séditions ordinaires au peuple dans les spectacles, ou de l'aversion que l'on avoit pour les Isaures,] 'qui ayant été tout-puissans sous Zénon, avoient fait beaucoup de mal à ceux de Constantinople. 'Il y en avoit encore alors un grand nombre dans la ville. 'L'Epargne leur donnoit jusqu'à

Marc. an. 491.

Evag. l. 3. c. 35. p. 364. [illegible]

Jor. reg. c. 48. p. 655. d. — L'an de J. C. 491.

Cod. J. 11. t. 61. l. 14. p. 80.

10. t. 27. l. 1. p. 894.

7. t. 39. l. 4. p. 679.

5000 livres d'or par an, ' ce qu'Anastase ne voulut point continuer de payer, [& il s'appliqua beaucoup à diminuer leur pouvoir. Mais l'Histoire n'en marque rien que l'année suivante. ' Il adressa une loi le 30 Juillet de cette année à Matronien Préfet du Prétoire, par laquelle il ordonna, qu'on ne pourra troubler personne dans la jouissance des fonds qu'il aura possédés durant 40 ans, de quelque maniere qu'il les posséde, avec titre ou sans titre, quand ces fonds auroient appartenus à des Temples ou à qui que ce soit : qu'on n'inquiétera point non plus ceux qui prétendront que leurs fonds ont été exemptés " de la taille par le Prince, s'ils ont joui de cette exemption durant 40 ans : ' que néanmoins lorsque par quelque nécessité extraordinaire on demandera à une province certaine quantité de blé, d'huile, &c. qui que ce soit ne s'en pourra exempter, non pas même les terres, ou les Officiers de l'Empereur " & de l'Impératrice : ' que généralement toute action, soit du public, soit des particuliers sera éteinte par la prescription de 40 ans, si ce n'est pour des choses qui sont exceptées positivement par le droit ancien, ou par les rescrits Impériaux.

" à canone. " domum.

1. t. 22. l. 6. p. 139. 140.

[Il faut apparemment aussi rapporter à cette année] ' une loi qui est seulement dattée du premier Juillet, mais qui est aussi adressée au Préfet Matronien. Anastase y ordonne à tous les Magistrats de n'avoir aucun égard aux rescrits, aux pragmatiques, ni aux requêtes signées par le Prince, lorsqu'elles paroîtront contraires au droit général, ou à l'utilité publique ; de ne souffrir pas seulement qu'on les produise en justice, mais de s'attacher toujours aux loix publiques & génerales.

L'AN DE JESUS-CHRIST 492. E. D. D'ANASTASE 1 & 2.

Marc. | Vict. Chr. Al. Cass.

' *Anastasius Aug. & Rufus Consuls.*

Thph. p. 117. c.

Evag. l. 3. c. 29. p. 358. Thph. p. 117. d.

Cod. J. 12. t. 38. l. 16. p. 1024.

Evag. l. 3. c. 29. p. 358. a.

a. Thph. p. 118. c.

Evag. c. 35. p. 366. c.

Cod. J. 1. t. 30.

' Longin frere de Zénon ne put souffrir long-tems de voir Anastase en la place qu'il avoit esperé d'occuper, sans exciter quelque trouble : mais Anastase " l'ayant fait arrêter, ' lui ôta la charge qu'il avoit de Maître ' de la Cavalerie & de l'Infanterie Romaine, ' & le renvoya en son pays [d'Isaurie.] ' Il renvoya de même après lui plusieurs Isaures, leur faisant accroire qu'il le lui avoit demandé. [L'autre Longin Maître des Offices fut apparemment de ce nombre.] ' Car il fut un des principaux chefs de la révolte des Isaures : ' & la charge de Maître des Offices étoit possédée dès le premier Mars de cette année

Note 3

L'an de J. C. 491. par un Eusebe. 'Ce Longin étoit surnommé de Selinonte ville d'Isaurie, dont sans doute il avoit tiré sa naissance. l. 3. p. 151. Evag. l. 3. c. 35. p. 366. c.

'Anastase chassa enfin tous les Isaures qui étoient à Constantinople, à cause des insolences & des cruautez qu'ils y commettoient, '& les laissa retourner en leur pays. Il se doutoit bien qu'ils n'y demeureroient pas en repos. [Mais il croyoit que quoi qu'ils fissent, ils nuiroient moins en Isaurie qu'au milieu de Constantinople.] 'Il refusa même de leur payer ce qu'Illus & Zénon ensuite avoient ajouté à leurs anciennes pensions. 'Ils prirent donc ouvertement les armes contre Anastase, 'ayant pour Chefs les deux Longins avec un nommé Inde' & un Théodore que d'autres appellent Athénodore. 'C'étoit un Sénateur, mais du reste un homme très-simple. 'Marcellin l'appelle le premier des Isaures. Ninilingue homme très hardi, que Zénon avoit fait Gouverneur de l'Isaurie, se joignit à eux. 'D'autres l'appellent Lilinge, & disent que ne pouvant marcher à pied à cause de quelques incommoditez, c'étoit un foudre de guerre quand il étoit à cheval. 'Il se signaloit toujours & dans le conseil & dans l'exécution. 'Conon Evêque d'Apamée en Syrie abandonna son peuple pour se joindre aux Isaures, parce qu'il étoit lui-même Isaure; & de Pontife de Jesus-Christ, devint soldat & Capitaine [de révoltés.] 'On trouve des médailles d'un Longin avec le titre d'Auguste. [C'est apparemment le frere de Zénon.] Thph. p. 118. b. Thdr. L. p. 558. d. Thph. p. 118. c. Jor. reg. c. 43. p. 655. d. d. e. Evag. p. p. 366. a. Eva. l. 3 c. 35. p. 366. Marc. an. 497. Thphn. p. 118. c. Thdr. L. pag. 559 a. Thph. p. 118. c. c. Marc. Jor reg. c. 48. p. 655. c. Jor. reg. c. 48. p. 655. e. Evag. l. 3. c. 35. p. 366. b. Thph. p. 118. c. Goltz. p. 136.

'Les révoltés se saisirent d'une grande quantité d'armes & de richesses que Zénon avoit amassées dans l'Isaurie, & par ce moyen ils armerent jusqu'à 150 mille hommes, partie d'Isaures, partie d'autres Barbares ou de voleurs 'qu'ils ramassoient de tous côtez; de sorte qu'ils ne prétendirent rien moins que de se rendre maîtres de tout l'Empire. 'Anastase arma aussi de son côté, & opposa à ces troupes tumultuaires les troupes Romaines conduites par Jean le Scythe & Jean le Bossu, tous deux Généraux des armées de Thrace, dont le premier avoit déja ruiné la rébellion d'Illus & de Léonce. Il y joignit le Comte Diogene Chef comme eux d'une des compagnies des Gardes, & quelques autres personnes de mérite. 'Les troupes Impériales n'étoient pas encore entiérement prêtes, 'lorsque les Isaures s'avancerent en foule jusqu'à Coticé dans la Phrygie commandés par Ninilingue. 'Anastase envoya contre eux son armée avec les deux Jean. 'La bataille se donna près de Coticé. Mais Ninilingue ayant été tué 'tout le premier, le reste des Isaures s'en- Thph. p. 118. b. c. Evag. l. 3. c. 35. p. 366. b. Marc. Chr. Thph. p. 118. c. d. Marc. Chr. Thdrt. L. pag. 559. a. Thph. p. 118. d. Thdr. L. p. 559. a. Thph. p. 118. d. Jorn. reg. c.

48. p. 655. e. fuit, ' & se sauva avec peine par les montagnes dans l'Isaurie. L'an de J. C. 492.
Marc. Chr. ' Ce combat eut pû terminer la guerre, si on eut poursuivi vi-
Marc. Thph. 118.d. Jorn. p. 655. c. vement les vaincus. Mais les Romains s'étant amusé à s'enrichir de leurs dépouilles, leur donnerent le tems de se recon-
Thph. p. 119. noître & de se fortifier dans un château sur le mont Taurus, où ils tinrent durant trois ans, favorisés par leurs autres places qui étoient sur la même montagne dans des situations avanta-
Marc. Chr. geuses. ' Ainsi la guerre [qui sembloit finie] continua durant six ans. [C'est Marcellin qui nous a fait mettre en cette année la bataille de Cotycé. Car, selon Théophane, il la faudroit différer jusqu'à l'année suivante, quoiqu'il la mette en la deu-
Cusp. Cons. p. 460. b. xiéme année d'Anastase.] ' Il y eut cette année un tremblement la nuit du 7 de Juin. [On ne dit point où.]

ARTICLE VII.

Sédition à Constantinople : Julien défait en Illyrie, & les Isaures à Claudiople : Paix avec Théodoric.

L'AN DE JESUS-CHRIST 493. C. D'ANASTASE 2 & 3.

Eusebe II. & Albin le jeune Consuls.

Marc. | Chr. Alex. Bar. 493. §. 1. ' EUSEBE qui avoit déja été Consul [en 489.] le fut encore cette année avec Albin ' surnommé le jeune, & mis seul tant par Cassiodore, que dans une inscription latine : [ce qui marque qu'il étoit Consul en Occident, & Eusébe en
Marc. Orient.] Eusébe étoit apparemment le Maître des Offices. ' Il y eut cette année des séditions à Constantinople contre Anastase. On abbattit ses statues & celles de l'Impératrice, & on les traîna par la ville avec des cordes. [Anastase ne fut pas plus
Marc. heureux au dehors qu'au dedans.] ' Car le Général Julien aïant donné durant la nuit une bataille dans la Thrace contre les Scythes (c'est-à-dire contre quelques Barbares septentrionaux,) il y fut tué.

Théodoric que Zénon avoit envoyé conquérir l'Italie sur Odoacre, "ayant vaincu ce Prince en divers combats, & l'aïant v. Odoacre. §.
Am. an. pag. 408. a. c. enfermé dans Ravenne, avoit député Festus ou ' Faustus Niger Chef du Sénat de Rome à Zénon pour en obtenir les habits &
b. c. les marques de la dignité royale. ' Zénon mourut cependant, & le Député de Théodoric n'étoit pas encore revenu en Italie lorsque

L'an de J. C. 493. Ibid. ʺ lorſqu'Odoacre fut obligé de ſe rendre à Théodoric avec la ville de Ravenne au mois de Février 493. ʹ Un ſi grand avantage fit croire à Théodoric qu'il n'avoit pas beſoin de la permiſſion d'Anaſtaſe, & il ſe fit proclamer Roi par les Gots. ʹ Il fit néanmoins excuſe à Anaſtaſe de cette liberté, & lui députa pour cela Feſte ʹ ou Fauſte Maître [des Offices] & Irenée tous deux Illuſtres. c. p. 482. Conc. t. 4. p. 1181. c.

ʹ Anaſtaſe reçut ſes excuſes, aſſura la paix avec lui, & lui renvoya les ornemens du Palais (peut-être les habits royaux) qu'Odoacre avoit envoyés à Conſtantinople. On voit par là que Théodoric ſe reconnoiſſoit en quelque ſorte dépendant de l'Empereur, comme Odoacre faiſoit. ʹ Il laiſſoit les Romains recevoir le Conſulat de l'Empereur d'Orient. Am. an. pag. 482. a. Proc. l. 2. c. 6. 402. b.

ʹ Nous avons la Lettre qu'il écrivit à Anaſtaſe ſur Felix qui fut Conſul en 511. Il y déclare qu'il lui avoit donné le Conſulat, & il prie ſeulement Anaſtaſe d'y joindre auſſi ſon ſuffrage. ʹ Il eſt marqué qu'il ne faiſoit aucune loi : ce que les plus habiles ont peine à croire. [Nous verrons que les Rois de Bourgogne ſe reconnoiſſoient comme Vaſſaux de l'Empereur. Nous parlerons plus amplement de la légation de Fauſte.] Caſſ. l. 2. ep. 1. Proc. p. 402. a. Val. r. fr. l. 5. p. 246.

L'AN DE JESUS-CHRIST 494. B. D'ANASTASE. 3. & 4.

ʹ *Aſterius & Præſidius Conſuls.* Marc. Chr.

Marc. Chr. Al. Vict.

[Nous avons parlé ſur Sédulius d'Aſtere Conſul cette année avec Préſide. Le Pape Gelaſe les nomme tous dans la datte de ſes Lettres.] ʹ On marque que les villes de Laodicée, d'Hieraple, de Tripoli, & d'Agathique furent renverſées en même tems, & par un même tremblement de terre. [Les trois dernieres ſont dans la Syrie, mais je ne trouve point ce que c'eſt qu'Agathique.] Marc. Chr.

ʹ Je crois qu'on peut rapporter à cette année ce que Théophane dit ſur la troiſiéme d'Anaſtaſe, que Diogéne l'un des Géneraux de ce Prince contre les Iſaures, prit la ville de Claudiople [en Iſaurie] ſituée en une plaine entre deux branches du Taurus. Les Iſaures fâchés de cette conquête, deſcendirent de leur montagne, l'aſſiégerent, & le ſerrerent de ſi près, que toute l'armée étoit en danger de périr par la famine, & d'être taillée en pieces. Mais Jean le Boſſu paſſa le mont Taurus, prit les ſentinelles, & de ſon côté fondant à l'imprevû ſur les Iſaures qui aſſiégeoient cette ville ; & Diogéne ayant fait Thph. p. 119. a. b.

en même tems une sortie sur eux, ils les défirent tous. L'Evêque Conon y reçut une blessure dont il mourut bien-tôt après. L'an de J. C. 494.

ARTICLE VIII.

Quelques loix : Anastase las de la guerre des Isaures, les défait enfin : Ecrit à Clovis.

L'AN DE JESUS-CHRIST 495. A. D'ANASTASE 4. & 5.

'Viator [1] V. C. seul Consul.

Marc. Chr. Al. Cand. Vict. T.

[LA seconde victoire remportée à Claudiople sur les Isaures ne termina pas encore cette guerre.] Longin [frere de Zénon,] & Athénodore se défendoient toujours dans les montagnes, & Longin de Sélinonte non content de tenir la ville d'Antioche en Isaurie située sur une haute montagne, avoit encore un grand nombre de vaisseaux qui couroient la mer, & faisoient entrer dans l'Isaurie toutes sortes de provisions.

L'AN DE JESUS-CHRIST 496. G. F. D'ANASTASE. 5. & 6.

Paul V. C. seul Consul.

Vict. T. Cod. Marc. Chr. Ibid.

'Paul seul Consul de cette année étoit frere 'de l'Empereur. La Chronique d'Alexandrie l'appelle Paulin. 'Anastase pour honorer davantage le Consulat de son frere, y fit une nouvelle largesse aux soldats.

Cod. J. 6. t. 21. l. 16. p. 542. 10. t. 16. l. 13. p. 885. p. 886.

'Hiere étoit Préfet du Prétoire le 13 de Février. 'Anthéme a la même qualité dans une loi du premier Avril qui lui est adressée. Anastase y fait divers réglemens pour les impôts, & resserre beaucoup l'autorité que se donnoient les Préfets. 'Il y ordonne que les impôts se payeront en trois termes, au premier Janvier, au premier Mai, & à la fin de l'indiction, c'est-à-dire au commencement de Septembre.

[illegible] 9. l. 9. p. 889 [illegible] p. [illegible]

'Anastase adresse encore une loi au même Anthéme du 20 de Juillet sur la levée des impôts. 'Entre ces deux loix il y en a une du 30 Avril adressée à Euphéme avec le même titre de Préfet du Prétoire. [Je ne sçai s'il y a faute, ou si c'est qu'Euphéme fût Préfet d'Illyrie, car pour Anthéme il l'étoit de l'O-

1. Quelques-uns l'appellent Victor.

L'an de J. C. 495.

[O]rient,] 'puisque l'Armenie étoit de son ressort. [Nous verrons un Anthéme Consul en 515.] 10.t.16.l.13.p 886.

'Marcellin remarque que les Indes envoyerent cette année des présens à Anastase, sçavoir un Elephant, & deux autres "animaux qu'on nomme Giraffes. Marc. an. 496.

camelo pardalas.

Il y avoit déja cinq ans que la guerre des Isaures duroit, sans qu'elle parût prête à finir. 'Anastase [même] se lassoit d'une guerre si longue & si ennuyeuse; & il ne cherchoit que quelque moyen [honnête] de faire la paix. Il s'en ouvrit à Euphéme Patriarche de Constantinople, en le priant de faire assembler les Evêques qui étoient dans la ville, afin qu'ils demandassent la paix pour les Isaures, & qu'il eût ainsi un prétexte de la faire.] 'On assure qu'Euphéme manqua de discretion en cette rencontre, & alla dire le secret de son Prince au Patrice Jean, beau-pere d'Athénodore, l'un des Chefs des Isaures. Thdr.L.p.559 a. a.Thph.p.119. c. d. Ibid.

Jean [soit qu'il craignît que dans la suite on ne l'accusât d'avoir découvert à son gendre la disposition du Prince, soit seulement pour se faire un mérite aux dépens d'autrui,] 'alla ou plûtôt courut à l'heure même rapporter à Anastase ce qu'Euphéme lui avoit dit: & Anastase s'en tint tellement offensé, qu'il ne le pardonna jamais à Euphéme. 'Il l'accusa de soulever les Isaures contre lui, & d'entretenir commerce avec eux par lettres; '& ayant remporté quelque avantage sur eux, il lui envoya faire cette raillerie sanglante par Eusebe Maître des Offices: Vos prieres, O grand [Prélat,] "n'ont pas bien profité à vos amis. Il ne cessa point de le persécuter jusqu'à ce qu'il le fit enfin déposer cette année même, après qu'il eut gouverné six ans selon la Chronique de Nicephore, ou sept selon Théophane, qui met en effet sa déposition en la cinquiéme année d'Anastase, c'est-à-dire, selon lui, l'an 496. Marcellin la met dès l'an 495. Ibid. Thdr. L. pag. 559. d. Thph. 119. d. Thdr.L.p.559 b.Thph.p.12[?] e. Cedr.

ἠσβόλᾳσαν.

[On ne dit point si le Concile que demandoit Anastase se tint;] mais seulement qu'Anastase se résolut à prendre des voyes plus dignes d'un Prince, & à surmonter ses ennemis par la force ouverte: ce qui lui réussit heureusement [l'année suivante.]

Anastasius Aug. II. seul Consul.

Marc. 'Anastase vit enfin cette année finir à son avantage la guerre Evag.l.3.c.35 p. 366. b. des Isaures, "après qu'elle eut duré six ans. 'Longin frere de Zénon & Athénodore furent tués avec tous ceux qui les sui- Note. 4. Thphn.p.120. b. voient, 'ayant été forcés dans une ville où Jean le Scythe les tenoit assiégés. 'Ce Général fit couper la tête aux deux Chefs, b. Evag.p.366 b. Vict. T. & les envoya à Constantinople avec quelques prisonniers. 'Il Thph. p. 120. semble qu'Athénodore au moins ait été pris vif. 'Anastase [sur b. Marc. Chr. cela] fit faire des jeux du Cirque, où l'on fit passer comme en Thph. p. 120. b. triomphe les têtes & les prisonniers. 'Les têtes furent ensuite b.Evag.p.366 b. portées au fauxbourg de Syques, & exposées sur des piques à la vûe de tout le monde, 'ou ceux de Constantinople les Evag l.3.c.35 p. 366.b. alloient voir avec plaisir à cause des maux que Zénon & les Isaures leur avoient faits. [Mais ce plaisir étoit un sujet d'affliction pour ceux qui avoient dans l'ame des yeux chrétiens.] Marc. Chr. 'La tête d'Athénodore fut [depuis] portée à Tarse, ou on la laissa sécher sur une pique devant la porte.

Calvis.p.448. 'Il y eut cette année une éclypse de soleil qu'on marque Cod.Th.2.t.8.l. 1. p. 191. être arrivée le 18 d'Avril. 'Une loi du 31 Decembre nous apprend qu'Eusébe étoit encore Maître des Offices.

Avit.ep. 41. p. 97. 'Anastase écrivit [cette année] à Clovis pour le prier de demander à Gondebaud Roi de Bourgogne le fils de Laurent Il- ep. 42. p. 98. lustre 'Seigneur Bourguignon, & de l'envoyer à son pere, 'qui p.98.ep. 44.p. 0. ayant été envoyé par Gondebaud à Constantinople, avoit laissé à la Cour de ce Prince deux de ses fils. 'Il en redemandoit un, 42. p. 98. & laissoit l'autre en son païs de Bourgogne. Clovis en écrivit à 41. p 97. Gondebaud 'qui ne put pas le lui refuser, sur tout en étant sollicité par Saint Avite Evêque de Vienne, & par le Prince 42.p.98. 41. p. 97. Sigismond son propre fils. 'Le fils de Laurent fut donc envoyé à Clovis, à qui Saint Avite écrivit alors une grande let- p. 95. tre 'pour lui témoigner sa joie de ce qu'il avoit reçu depuis peu le Baptême dans l'Eglise Catholique le jour de Noel à la fin de l'an 496.

42. 43. p. 97. 99. 'Comme le fils de Laurent devoit aller de France à Constantinople, Saint Avite écrivit par lui au nom de Sigismond aux Sénateurs Vitalien & Céler (desquels nous parlerons dans la suite) pour les prier d'assurer l'Empereur de son obéissance, & de la joie avec laquelle il avoit executé ses ordres que Vi-

L'an de J.C. 497. talien & Céler lui avoient sans doute envoyés. ' Sigismond leur recommande Laurent & son fils. Il y parle comme Sujet & Officier de l'Empereur. p. 98. 99.

' Le Patrice Feste fut député cette année à Anastase [par Théodoric,] " & demeura à Constantinople jusques sur la fin de l'année suivante. Thdr. L. pag. 560. a. b. | Macéd. C. 5.

ARTICLE IX.

Fin de la guerre des Isaures : Sédition contre Anastase.

L'AN DE JESUS-CHRIST 498. D. D'ANASTASE. 7. & 8.

Joannes Scytha & Paulinus Consuls.

' JEAN le Scythe eut cette année avec le Consulat d'autres grands honneurs, pour récompense de la victoire qu'il avoit remportée sur les Isaures. ' Victor de Tunes appelle son collégue Paul, ' les autres Paulin, & le P. Labbe Dece Paulin le jeune. ' Cassiodore parle plusieurs fois du Patrice Paulin. Marc. &c. | Thph. p. 120. b. c. Vict. T. Marc. Chr. Al. Casd. Casd. l. 1. ep. 23. 2. ep. 3. 3. ep. 29.

[Jean le Scythe n'avoit pas tellement remporté la victoire sur les Isaures, qu'il n'eût encore laissé quelque chose à faire aux autres.] ' Car Longin de Sélinonte fut pris cette année, & Inde avec lui par Jean le Bossu ' & par le Comte Prisque ' dans la ville d'Antioche en Isaurie. ' Ils furent envoyés à Constantinople, où on les promena comme en triomphe par les rues & dans le Cirque, ayant le col & les mains chargées de fer. Rien, dit l'Histoire, ne fut plus agréable que ce spectacle aux yeux du Prince & des habitans de Constantinople, [qui témoignerent avoir peu les sentimens du Christianisme, & même de la générosité Romaine.] Marc. Chr. Evag. l. 3. c. 35 p. 366. c. Marc. Chr. Marc. | Evag. p. 366. c.

' On mena ensuite Longin à Nicée, où on lui ôta la vie par divers supplices. ' Il y eut diverses villes de l'Isaurie entiérement ruinées [ou durant la guerre, ou après la victoire.] ' On transporta les habitans du païs dans la Thrace, ' & Anastase mit dans ses trésors les 5000. livres d'or qu'on avoit auparavant accoutumé de leur fournir. ' Jean le Bossu fut récompensé comme le Scythe, ' & eut le Consulat l'année suivante. Marc. Chr. Jor. reg. 48. p. 655. c. Thph. p. 120. b. c. Evag. l. 3. c. 35 p. 366. c. Thphn. p. 120. c. d. Marc. & alii.

[On peut mettre entre les événemens les plus remarqua-

bles de la guerre des Isaures, ce qui arriva à Justin que Dieu L'an de
destinoit pour succéder un jour à Anastase.] ' Il portoit alors C. 498.
Procop. arc. c. 6. p. 19. b. c. d. les armes dans les troupes que commandoit Jean le Bossu, & ayant fait quelque faute, il fut mis en prison, prêt d'etre puni du dernier supplice, si un homme d'une taille & d'une majesté extraordinaire, n'eût apparu trois nuits de suite à Jean, en lui commandant de relâcher le prisonnier. Et on prétend que la derniere nuit cet homme ajouta qu'il avoit besoin de Justin & de sa famille pour satisfaire un jour sa colere. ' C'est
a. ce que Procope dit qu'on avoit sçu de Jean même.

[Anastase fut bien-tôt puni de la joie avec laquelle il avoit
Chr. Al. p. 750. vû mener ses ennemis enchaînés dans le Cirque.] ' Car il pensa cette année perdre la vie au même lieu par une sédition populaire. Voici ce qu'on en rapporte. Un jour que l'on donnoit des jeux dans le Cirque, le peuple pria l'Empereur de mettre en liberté ceux que le Préfet avoit fait prisonniers pour avoir jetté des pierres durant quelque tumulte. Anastase au lieu d'accorder au peuple sa demande, en fut irrité, & envoya des soldats armés [pour les punir.] L'exécution de cet ordre causa un très grand trouble. Car le peuple s'avança contre les gardes de l'Empereur, & s'étant approché du trône Impérial, il lança des pierres contre Anastase même. Un des séditieux en jetta une qui l'auroit tué immanquablement, s'il ne s'étoit retiré pour l'éviter. Les gardes voyant l'audace & la témérité de cet homme, se jetterent sur lui, & le taillerent en pieces. Dans cette extremité le peuple animé & ne sçachant plus ce qu'il faisoit, mit le feu à l'Hippodrome. Toute l'enceinte en fut brûlée jusques au trône Impérial. Une galerie de la ville & la place de Constantin fut aussi reduite en cendres. Cette sédition fut accompagnée de beaucoup de meurtres, & ne finit qu'après qu'on eut arrêté & puni diverses personnes.

761. Platon avoit alors la Charge de Préfet de la ville, ou l'eut
Cod. J. 5. t. 62. l. 25. p. 503. aussi-tôt après. ' Antioque étoit grand Chambellan en cette année, ou au moins dès le commencement de la suivante.
Marc. | Pet. doc. t. c. 13. p. 816. ' Anastase fit cette année quelque changement favorable.

l'an de J. C. 498.

ARTICLE X.

Guerres contre les Sarrazins : Olympe blaſphémateur puni.

' THEOPHANE met ſur la ſeptiéme année d'Anaſtaſe diverſes courſes des Arabes & Sarrazins Scénites dans la Paleſtine & dans la Syrie Euphratéſienne. ' Ceux qui entrerent dans l'Euphratéſienne, étoient Sujets d'un Naaman & Vaſſaux des Perſes. ' Ils furent défaits en un lieu nommé Bithrapſe à l'entrée de la Syrie par Eugéne homme de jugement & d'exécution, qui commandoit les troupes de ce quartier-là. Thph. p.121. Eva. l.3. c.36. p. 366. d. Thph. p.121. c. b. c.

' Romain qui commandoit celles de la Paleſtine, & qui n'avoit pas moins de mérite, défit & chaſſa un Sarrazin nommé Gamale qu'il trouva dans le pays en y arrivant : & dans un autre combat il prit beaucoup de ces coureurs avec Agare leur Chef fils d'Aretas de la Thalabane. ' Cet Aretas vivoit encore, [& nous en parlerons dans la ſuite.] ' Il étoit Phylarque, ou Chef d'une nation des Sarrazins. c. 124. a. Phot. c. 3. p. 5, a.

' Romain reconquit enſuite avec de grands efforts l'iſle de Jotabe ſur la mer rouge, dont les Arabes Scénites s'étoient emparés, & y rétablit les Marchands Romains qui continuerent à y faire leur trafic dans les Indes. Cette iſle avoit été donnée " par l'Empereur Leon à un Sarrazin. [Mais elle étoit depuis revenue à l'Empereur] ' qui y levoit de grands droits ſur les Marchands. Thph. 21. c. d. Leon. I. 24. d.

[On peut rapporter aux courſes que les Sarraſins firent en ce tems-ci dans la Paleſtine] ' ce que nous liſons dans la Vie de S. Euthyme : que ſous le regne d'Anaſtaſe les Barbares firent des courſes, ravagerent & pillerent une grande partie du déſert. Ils renverſerent les cellules des Sarraſins que le grand Euthyme leur avoit fait faire depuis peu. Les principaux d'entr'eux s'en firent faire d'autres dans le monaſtere de l'Abbé Martyr, & bâtirent des Egliſes. Ces Barbares vinrent une ſeconde fois, en tuerent quelques-uns, en emmenerent de captifs, & obligerent de ſe retirer en d'autres lieux ceux qui purent ſe ſauver de ce danger imprévû. Boll. 20. jan. p. 325. §. 125.

' On a mis dans le Martyrologe au 19 de Février une mémoire générale des ſaints Solitaires de la Paleſtine tués par les Sarrazins ſous Alamondare. ' Mais Baronius y rapporte cet endroit 19. feb. p.135. Bar. 509. [illegible] c.

& plusieurs autres, qui regardent en général les courses des Sarrazins. L'an de C. 498.

Vict. T. an. 498. 'Victor de Tunes rapporte sur cette année qu'un Arien nommé Olympe blasphémant dans le bain public du palais d'Hélene à Constantinople contre la Trinité sacrée, périt aussitôt misérablement par la main d'un Ange qu'il vit lui verser "trois sceaux d'eau bouillante, ou de feu sur le corps, quoiqu'il Jo.D.im.3.p 799. 800. Anast. p.122.c. d. fût alors dans le bain d'eau froide. 'On en fit un tableau par ordre d'Anastase que l'on mit dans le lieu même où la chose étoit arrivée. Ce qui fâchant fort les Ariens, ils obtinrent d'Eutychien" Concierge de ce palais, en lui donnant de l'argent, qu'il ôtât le tableau sous prétexte de le nettoyer. Mais Anastase visitant ce palais comme les autres, l'y fit remettre. On ajoute qu'Eutychien perdit aussi-tôt l'œil droit, & peu après la vie même au pied du tableau, tout son corps s'étant desséché peu-à-peu. Il eut en vain recours à S. Pantaleon, & Dieu déclara Thphn.p 122. c.d. qu'il le punissoit parce qu'il s'étoit uni à ses ennemis. 'Théophane marque cette histoire sur la huitiéme année d'Anastase, Jo.D. im.3.p. 798.-800. | Evag. p.582.-585. qui est l'an 499. 'Mais S. Jean de Damas la rapporte bien plus au long, l'ayant tirée du quatriéme tome de l'Histoire Ecclésiastique du jeune Théodoret," ou de Théodore le Lecteur. v.Theo §. 15. Joa. D. imag. 3 p.799. 'Ainsi elle peut passer pour une chose originale & d'autant plus authentique, qu'outre le tableau fait par ordre d'Anastase, l'Auteur dit qu'on en voyoit encore alors un autre fait par Jean Diacre & défenseur de l'Eglise de S.Etienne proche du palais d'Hélene, homme extrémement zélé pour la foi de la Consubstantialité, qui y avoit mis le nom & même la demeure de tous ceux qui avoient été témoins des blasphémes d'Olympe & de p. 798. sa mort. 'On y apprend qu'Euthyme 'étoit alors Chef [& Evé-p. 798. que] des Ariens. Les Catholiques qui ouirent les blasphêmes d'Olympe, le vouloient tuer, mais ils furent arrêtés par Magnus Prêtre de l'Eglise des Apôtres, qui étoit un homme admi-p. 798. rable & un vrai serviteur de Dieu.'La chose arriva le 25 de Décembre, [c'est-à-dire le propre jour de Noel.] L'Auteur mar-Evag. n. pag. 585. 1. quoit aussi l'année. Mais S. Jean de Damas l'a omis. 'Cet événement est rapporté dans l'Histoire mélangée par Adon & par Sigebert, mais avec quelques altérations.

ARTICLE

l'an de J. C. 499.

ARTICLE XI.

Ariste défait par les Bulgares : Tremblement de terre dans le Pont : Sédition à Constantinople.

L'AN DE JESUS-CHRIST 499. D'ANASTASE 8 & 9.

Joannes Gibbus & Asclepion Consuls.

LES Bulgares dont les Romains avoient commencé à connoître & à redouter le nom "sur la fin du regne de Zénon au plus tard, ' ravagerent cette année la Thrace. Ariste Général de l'Illyrie fut envoyé contre eux avec une armée de quinze mille hommes & 520 chariots de toutes sortes d'armes. Il donna bataille près de la riviere de Zurte ' ou Zorte, [dont je ne trouve rien,] ' & la perdit avec tout ce qu'il avoit de meilleur dans les troupes d'Illyrie. Plus de quatre mille hommes y périrent, [ou dans le combat,] ou dans la fuite, ou en pensant traverser la riviere dont les bords étoient trop escarpés. Les Comtes Nicostrate, Innocent & Aquilin furent tués en cette rencontre. ' Je ne sçai s'il faut rapporter à cette bataille ce que prétend Zonare, que les Bulgares dans la seconde course qu'ils firent sur les terres des Romains, les défirent entiérement par des enchantemens magiques. Il ajoute qu'il parut alors une cométe & quelques prodiges. [On ne marque point ce que les Bulgares firent après cette victoire. Mais c'étoit l'ordinaire des Barbares de venir piller les richesses des Romains, & de s'en retourner ensuite porter chez eux leur butin.] ' Nous les verrons revenir encore en 502. ' & on marque que c'étoit leur coutume.

Zénon. §. — Marcell. — Jor. reg. c. 48. — Marc. Chr. — Zon. p. 47. a. b. — Marc. Thphn. p. 123. d. — Marc. Chr.

'Il y eut cette année un grand tremblement de terre dans la province du Pont. ' Le P. Pétau y rapporte celui dont parle Théodore le Lecteur, où la ville de Neocésarée fut presque toute renversée à la reserve de l'Eglise où étoit le corps de S. Grégoire Thaumaturge que Dieu conserva. ' Théophane met cet accident sur l'an 530.

Marc. Chr. — P. t. doct. t. I. 13. p. 817. | Thdr. L. pag. 566. 567. — Thph. p. 124. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 500. B. A. D'ANASTASE. 9 & 10.

' *Patricius & Hypatius Consuls.* — Marc. Vict. T. Casd. Chr. Al.

[Hypace Consul cette derniere année du V. siécle étoit ap-

Marcell. | Proc. b.P.l.1. c. 8. p. 23. a. | Cod.J.2 t.4.l. 43. p. 186. t. 8.l.2.p.191. 7.t.39.l.5.p. 680.

L'an de J. C. 500

parammment le neveu d'Anastase. Ce fut peut-être pour cela que] 'cet Empereur envoya faire une largesse d'argent aux troupes d'Illyrie par Paul "premier Secrétaire d'Etat. [Seroit-ce son frere?] 'Nous verrons en 503. un Patrice de Phrygie Général d'armée. 'Thomas fut cette année Préfet d'Illyrie. 'Anastase lui adresse une loi sans datte, par laquelle il déclare que ceux que leur naissance engage dans les charges de leur ville, n'en seront point exemtés par la prescription de 40 ans.

" Tribunum notariorum.

L'AN DE JESUS-CHRIST 501. D'ANASTASE 10 & 11.

Marc. Chr. Alex.

'*Pompeius & Avienus Consuls.*

Casd. Vict.T. | Conc.L.t.4.p. 1323.a. 1328. c.

'Cassiodore & Victor de Tunes nomment Pompée le dernier. [C'étoit apparemment le neveu d'Anastase.] L'autre est appellé Rufus Magnus Faustus Avienus.

Marc. Chr.

[Cette année n'est remarquable pour l'Histoire de l'Empire d'Orient, que par le carnage de trois mille habitans tués à Constantinople en regardant les jeux publics,]' où Constance Préfet de la ville étoit présent. Ceux de la faction [1] verte en voulant à la faction bleue, mirent dans des paniers des " épées & des pierres cachées sous diverses sortes de fruits. Ils firent porter ces paniers dans la galerie du théatre, comme pour vendre les fruits qui y étoient. Durant le spectacle lorsque tous les assistans commencerent à crier selon leur coutume, ces gens eurent plûtôt tiré leurs armes qu'on ne s'en fût apperçu. Aussi-tôt on voit pleuvoir une grêle de pierres sur tous les spectateurs qui ne pensoient à rien de semblable: ces malheureux avec leurs épées frapent leurs amis & leurs voisins avec une fureur impitoïable: tout le théatre retentit de cris & de gémissemens: on voit tout le monde courir de côté & d'autre pour se sauver: les ruisseaux de sang coulent & remplissent tout le partere: enfin il y eut, comme nous avons dit, plus de trois mille personnes de tuées dans cette occasion.

" in vasis fictilibus.

Bar. 501. §. 4. 5. 6.

'Baronius veut que ce carnage ait été fait par Anastase contre les défenseurs de Macédone & du Concile de Macédone; de sorte que sans le péché d'Acace il eut fait volontiers autant de martyrs de ces gens tués en assistant à des spectacles. [Je ne sçai ni Historien ni Evangile sur quoi cela se puisse fonder.

1. *Cerealis*: ce que le P. Labbe dans sa Chronologie traduit par *les Verds*: [& c'étoient ordinairement les verds & les bleus qui partageoient les théatres, & en causoient les séditions.]

L'an de J. C. 501. 'Théophane marque sur cette année qu'Anastase ôta le Chrysargyre, les combats des hommes contre les bêtes, & la vénalité des Charges. 'Eutyque dit que vers la dixiéme ou onziéme année d'Anastase il y eut dans l'Orient une famine & une grande multitude de sauterelles. Thph. p. 123. c. Euty. p. 131.

ARTICLE XII.

Courses des Bulgares & des Sarrazins : Péroze Roi de Perse périt en en violant sa foi : Obale son frere lui succéde.

L'AN DE JESUS-CHRIST 502. D'ANASTASE 11 & 12.

Probus & Avienus le jeune Consuls.

LA Chronique d'Alexandrie a pris Avienus Consul en cette année pour celui de l'année précédente, marquant qu'il étoit Consul pour la seconde fois. 'D'autres l'en distinguent par le surnom de *Jeune*. Le P. Labbe veut qu'il eut tous les noms du précédent : ce qui n'est gueres probable. 'Il est simplement nommé Flavius Avienus Junior dans un Concile. Ce Concile & Victor de Tunes le marquent seul Consul. Mais Marcellin, la Chronique d'Alexandrie & même Cassiodore lui donnent pour Collégue Probus [qui apparemment étoit aussi le neveu d'Anastase.] Victor de Tunes marque sous ce Consulat qu'il y eut un grand tremblement de terre accompagné de grêle, d'éclairs & d'une agitation générale du ciel & de la terre. Vict. T. Con. t. 4. p. 1333. Conc. t. 4. p. 1333. a.

'Nous avons trois loix du 18, 20 & 22 Juillet adressées à Constantin Préfet du Prétoire, toutes trois sur le sujet des émancipations. 'Nous en avons une autre sans datte adressée au même Préfet, qui ordonne que ceux qui ayant des charges à la Cour, auront encore quelque autre profession, répondront & devant le Juge naturel de leur profession, & devant celui auquel leurs charges les soumettent. Cod. J. 6. t. 21. l. 18. p. 537. | t. 57. l. 11. p. 625. 8. t. 49. l. 5. p. 788. 3. t. 13. l. 7. p. 253.

'Les Bulgares continuerent cette année à ravager la Thrace & l'Illyrie, comme c'étoit leur coutume, n'y ayant point de troupes Romaines pour leur faire résistance. 'Les Sarrazins revinrent aussi courir la Palestine, conduits non par Agare qui étoit mort, mais par Badicarim son frere, qui venoit fondre tantôt sur un endroit, tantôt sur un autre aussi vîte qu'une tempête, & Marc. Chr. | Thph. p. 153. d. Thph. p. 123. d.

s'en retournoit encore plus vîte avec le butin qu'il avoit fait; de L'an de J. C. 502.
sorte que Romain ne put jamais l'attraper, quelque diligence qu'il fit pour le poursuivre. 'Anastase députa à Arethas pere de Badicarim 'l'ayeul de Nonnose dont parle Photius, '& cet Envoyé conclud la paix l'année suivante; de sorte que depuis ce tems-là la Palestine, l'Arabie & la Phénicie jouirent d'un entier repos.

124. a. Phot. c. 3. p. 5. a. a. Thph. pag. 124. a.

'Mais Anastase se vit engagé cette année à une guerre [bien plus difficile & de plus grande conséquence] contre Cabade Roi de Perse. Il y auroit beaucoup de choses à dire sur ce Prince. Mais comme nous ne voyons point qu'elles puissent avoir aucun rapport à l'Histoire de l'Eglise, nous nous contenterons d'en faire un abrégé.

Marc. Chr. | Eva. l. 1. c. 19. p. 276. c. 3. c. 37. p. 367. b. 5. c. 24. p. 442. d.

Cabade étoit fils du Roi Péroze 'dont le P. Pétau" marque la mort en 483. suivant Agathias. 'Il vaut encore mieux la mettre en 482. 'Les Historiens rapportent que Péroze avoit été contraint de faire un traité désavantageux avec les Huns Nephthalites, entre les mains desquels il étoit tombé. 'C'étoit du tems de Zénon dont l'Ambassadeur nommé Eusébe étoit alors avec lui. 'Peu de tems après il voulut se venger de cet affront, malgré les sages remontrances de son Conseil. 'Et comme il avoit juré de ne point passer une certaine pierre, il la fit mettre sur une charette qui marchoit toujours au devant de son armée, [comme s'il eût pû sauver son serment par cette illusion.]

v. Leon. I. §. 10.

Pet. rat. t. 2. l. 4. c. 7. p. 198. Thph. p. 105. c. Proc. b. P. l. 1. c. 3. p. 9. 11. | Eutych. t. 2. p. 111. 116. Thp. p. 104. 105. Proc. b. P. c. 3. p. 9. d. c. 10. pag. 11. | Euty. p. 109. Euty. p. 111.

'Le Roi des Nephthalites qu'Eutyque appelle Achanouar, lui vint parler, & lui représenta inutilement que s'il y avoit quelque honte à être vaincu par des ennemis, il y en avoit bien davantage à violer sa parole. 'Il en fallu venir à la guerre & au combat, où Achanouar fit porter au haut d'une pique le traité de paix que Péroze avoit juré, ou le sel qu'on y avoit employé. Les uns disent que Péroze fut défait dans la bataille 'les autres qu'Achanouar fit retirer ses gens comme en fuyant. 'Mais on convient que soit en poursuivant, soit en fuyant Péroze périt avec toute son armée en tombant dans un grand fossé que les Nephthalites avoient fait dans une campagne, & couvert de quantité de roseaux. [Cela arriva, comme nous avons dit, l'an 482. 'On parle fort d'une perle admirable que Péroze portoit à l'oreille. L'Empereur [Zénon] voulut l'acheter des Nephthalites; mais on ne la pût trouver. 'Procope décrit assez en particulier ce que c'étoit que ces Huns Nephthalites ou Ephthalites. On les appelloit aussi les Huns blancs. Il les place au

p. 111.-124. p. 124. | Proc. c. 4. p. 12. a. Proc. p. 12. b. p. 11. 12. b. c. | Euty. p. 119. 124. Thph. p. 105. c. d. Agath. l. 4. pag. 137. d. Proc. b. P. l. 1. c. 4. p. 12. 14. c. 3. p. 9.

L'an de J. C. 502. septentrion de la Perse. 'Eutyque semble les appeller Hiateles, & leur païs le Corasan. Euty. t.2.pag. 111. 112. 119. 124.

Un Seigneur de Perse nommé Sucran ramassa les débris de l'armée de Péroze, & traita avec Achanouar, qui lui rendit ce qu'il avoit de prisonniers & de dépouilles. 'Les Perses lui demeurerent néanmoins soumis, & lui payerent tribut durant deux ans : ce qui n'empéchoit pas qu'ils n'eussent leur Roi. 'Procope dit que tous les enfans de Péroze qui étoient trente, périrent avec lui, hors Cabade qu'il n'avoit pas mené parce qu'il étoit encore trop jeune ; '& que Cabade restant ainsi seul, fut reconnu pour Roi ; 'qu'il usa de son autorité avec beaucoup de violence, & choqua encore extrémement les Perses en ordonnant la communauté des femmes : ce qui fit qu'on se souleva contre lui, on le mit en prison, & on donna la couronne à Blase frere de Peroze 'nommé autrement Oualla, qui est sans doute ce Balabe 'qu'Eutyque fait frere de Cabade, & dit avoir emporté sur lui le sceptre qu'ils s'étoient tous deux disputé. 'Il lui attribue la fondation de la ville de Balasur. [Est-ce celle de Balsera sur l'embouchure du Tigre ?] Proc. b.P.l.1. c. 4. p. 14. b. | Cedr. p. 355. d. Proc. p. 11. a. 12. c. p. 14. b. c. 5. p. 14. c. | Thdr. L. pag. 566. 567. b. Thph. p. 106. a. Euty. t.2.pag. 127. p. 127.

'Agathias l'appelle Obale, & dit comme Eutyque qu'il regna quatre ans après Péroze son frere sans rien faire de considérable. [Mais il ne parle point de guerre ni même de dispute entre Cabade & lui, en quoi il paroît avoir voulu accuser de faux l'Histoire de Procope, qu'il connoissoit assez pour la suivre quand il vouloit.] Et il dit en effet que les mémoires assurés qu'il avoit eus de la Perse, l'avoient obligé d'abandonner Procope dans divers points de l'histoire de Cabade. Agath. l. 4. p. 137. 138. | Thph. p. 106. c. d.

ARTICLE XIII.

Cabade regne en Perse après Obale : est chassé & rétabli : fait la guerre à Anastase.

'OBALE étant donc mort au bout de quatre ans, selon Agathias, Cabade son neveu fut remis sur le trône [l'an 486.] 'C'étoit un Prince qui avoit un esprit adroit & ardent. Quelques-uns l'appellent Coade. Agath. p. 138. a. Proc. b.P.l.1. c.6.p.19.c. Marc. Chr. | Thrd. L. pag. 566 d.

'Il eut diverses guerres avec les Romains ; remporta beaucoup de victoires & de dépouilles sur les peuples ses voisins, & passa toute sa vie au milieu des troubles & des dangers. Il étoit Agath. l. 4. p. 138. a. b.

cruel & intraitable envers ses Sujets, propre à troubler les réglemens les plus sages, à changer ce qu'il y avoit de mieux policé dans les mœurs, & à renverser toutes les anciennes coutumes. L'an de J. C. 502.

b. c. 'Ces mauvaises qualitez & l'usage qu'il faisoit de la loi qu'on tient, dit Agathias, qu'il avoit faite pour la communauté des femmes, souleverent tout le monde contre lui: de sorte qu'il fut déposé en la onziéme année de son regne, & ainsi en l'an 497. Ceux qui étoient les chefs de la révolte, lui avoient auparavant persuadé de se défaire des deux personnes qui lui étoient les plus fidéles, en les lui rendant suspectes; & d'irriter le peuple par des violences dont ils voulurent bien eux-mêmes être les ministres.

Euty. t. 2 pag. 176.

Agath. l. 4. p. 138. c. Euty. p. 176. Thphn. p. 117. c. Agath. p. 138. c. 139. a. b. Thp. 117. c.

'On mit en sa place Zamasphe son frere, dit Agathias, 'ou son oncle, selon Eutyque, qui l'appelle Ramasph. 'Il est nommé Pexamasphe dans Théophane. 'C'étoit un esprit plein de douceur & d'amour pour la justice: de sorte que tout le monde esperoit d'être heureux sous lui. Mais il ne regna que quatre ans. [Procope n'en parle point du tout: ce qui marque qu'il n'étoit pas assez instruit des affaires de Perse, non plus que des autres qu'il n'avoit pas sçues par lui-même.

Proc. b. P. l. 1. c. 5. p. 14. 15.

'Cabade ayant été déposé, on délibéra ce qu'on en feroit. Mais personne ne voulut qu'on répandit le sang d'un Prince de la Maison royale, ni suivre le sentiment d'un Général nommé Gousanastade, qui s'offroit de l'aller poignarder lui-même, de peur qu'il ne leur fit bien des affaires. 'Ainsi on l'enferma dans le château de Lethé, 'ou de l'oubli, ainsi nommé parce qu'il étoit défendu sur peine de la vie de faire jamais aucune mention de ceux qui y étoient enfermés. 'Il s'en sauva néanmoins, soit aux dépens de l'honneur ou de la vie même de sa femme, comme le dit Procope, 'soit de quelqu'autre maniere.

Agath. l. 4. p. 138. c. Proc. p. 15. b. b. p. 18. Agat. 138. c. Cedr. 356. c. Agath. p. 138. c.

'Il s'enfuit dans le Corasan chez les Nephthalites pour avoir secours de Chakan Prince 'des Turcs. Chakan lui donna au bout de quatre ans une puissante armée avec laquelle il se rétablit. 'On dit la même chose du Roi des Nephthalites, 'qui lui fit même épouser sa fille. 'On ajoute que Zamasphe voyant venir son frere, lui céda aussi-tôt le trône, préférant une vie tranquille & sûre aux travaux & aux dangers éclatans de la Royauté. 'Procope supposant que c'étoit Blase qui avoit été fait Roi au lieu de Cabade, dit que Cabade lui fit perdre la vûe & le retint en prison. [C'étoit sans doute un bruit qui couroit

Euty. t. 2. pag. 127. Agath. 138. d. Euty. p. 127.-131. Agath. l. 4. p. 138. d. Thdr. L. p. 567. b. Agath. p. 138. d. p. 139. a. b. Proc. b. P. l. 1. c. 6. p. 19. b. c.

L'an de J. C. 502.

Note 7.

parmi les Romains] ' Car Théodore le Lecteur écrit la même chose. ' Eutyque dit que Cabade fonda diverses villes. ' Il regna trente ans [au moins] depuis son rétablissement, " & mourut en la cinquiéme année de Justinien [commencée le premier Avril 531.]

Thdrt. L. pag. 566. d.
Euty. p. 131.
Agath. p. 139. b.
d. Proc. b. P. l. 1. c. 21. p. 63. c.

'Pour venir à la guerre de Cabade contre Anastase, Procope dit qu'elle n'eut point d'autre cause que de ce que Cabade devant de grandes sommes d'argent au Roi des Nephthalites [pour les troupes qu'il lui avoit fournies,] & n'ayant pas d'argent pour les payer, eut recours à Anastase, & le pria de lui en prêter. Anastase délibéra s'il lui en devoit envoyer, & on lui conseilla de ne le pas faire, & de ne pas employer son argent à entretenir l'amitié des Perses & des Nephthalites : qu'il valoit mieux au contraire tâcher à les faire entrebattre. [C'est ce que les politiques conseilloient à S. Louis, lorsqu'ils le voyoient en peine pour entretenir l'union entre les Princes voisins.] Mais ce saint Roi répondit avec beaucoup de sagesse que sans parler de ce que l'Evangile nous ordonne, si ces Princes voyoient qu'il voulût les désunir pour profiter de leurs querelles, ils s'uniroient tous contre lui, & l'accableroient avec justice : & nous allons voir qu'Anastase en suivant le conseil qu'on lui donnoit, attira sur lui le feu de la guerre qu'il vouloit allumer entre les Perses & les Nephthalites.

Proc. b. P. l. 1. c. 7. p. 19. 20.

'Il répondit donc à Cabade qu'il lui prêteroit de l'argent, s'il vouloit lui envoyer une obligation par écrit [dans les formes ordinaires qui pour lors emportoient ordinairement l'usure ;] qu'autrement il ne pouvoit pas lui en donner. ' Cabade qui étoit un esprit remuant & inquiet, ' se picqua de ce refus : & sans autre raison se résolut à faire la guerre aux Romains, ' & à rompre la paix faite ' avec Théodo[r]e le jeune. ' Il amassa de grandes troupes tant de la Pe[rs]e, que de diverses autres nations, ' entre lesquelles il y avoit des Nephthalites : ' & avant qu'on eût nouvelle de sa marche, ' il vint fondre dans l'Arménie, & en ' ravagea la principale partie.

Thdr. L. pag. 566. d. Thph. 124. c.
Agath. l. 4. p. 13[?]. a.
Proc. p. 20. a.
Thdr. L. pag. 566. d.
Eva. l. 3. c. 37. p. 367. a.
l. 1. c. 35. p. 276. c. Thph. pag. 124. b.
Thph. 124. c.
Proc. p. 20. c.
a.
a. Evag. l. 3. c. 37. p. 367. c. & alii.
Proc. p. 20. a.

L'an de J. C. 502.

ARTICLE XIV.

Cabade prend Théodosiople, Martyrople, & Amide : De S. Jacques Solitaire, & d'Eustathe Historien.

Evag. l. 3. c. 47 p. 367. a. Thph p. 124. c. 'EN entrant dans l'Armenie, Cabade prit la petite ville de Théodosiople, ou plûtôt elle lui fut livrée par la trahison de Constantin Sénateur qui avoit commandé les troupes d'Illyrie : Proc. ædif. l. 3. c. 5. p. 59. a. c. 2. p. 54. c. d. '& d'ailleurs elle n'étoit pas beaucoup de défense. 'Il prit avec la même facilité celle de Martyrople sur la riviere de Nymphie qui séparoit la Sophanene Satrapie de l'Armenie Romaine, d'avec l'Arxane qui étoit des terres des Perses. [la Rue met Martyrople non sur le Nymphie ou Nymphée, mais un peu au dessous sur le Tigre.] p. 55. a. b. 'Cette ville quoique frontiere n'étoit pas fortifiée : de sorte que Cabade ayant fait dire aux habitans qu'il y venoit, & eux & Théodore alors Satrape de la Sophanene, se rendirent aussi-tôt, & lui présenterent l'argent de deux années de leur tribut ordinaire. Cabade les reçut & les traita comme ses Sujets, rendit à Théodore sa Toparchie pour la tenir de lui : [Et ce qui est plus surprenant,] Anastase au lieu de le punir dans la suite, témoigna sçavoir bon gré & à Théodore & aux habitans de s'être ainsi conservés.

Proc. æd. l. 3. c. 5. p. 59. a. 'Le dessein de Cabade étoit d'aller droit à Amide dans la Mésopotamie [sur le Tygre] p. 54. d. 'dont Martyrople n'étoit gueres qu'à une journée. d. 55. b. 'Ainsi étant parti de Martyrople avec son armée, b. P. l. 1. c. 7. p. 20 a. 'il entra dans la Mésopotamie, & vint tout d'un coup camper devant Amide pour l'assiéger, lorsqu'on étoit Thphn. p. 124. c. [déja] dans l'hyver. Proc. b. P. l. 1. c. 7. p. 20. a. 'Amide étoit une ville très forte '& par son assiéte, & par ses murailles, Evag. l. 3. c. 37. p. 367. a. '& extrémement riche. C'étoit la métropole de la Mésopotamie. a. Thph. p. 127 b. 'Mais il n'y avoit alors ni garnison, ni aucun préparatif pour soutenir un siége parce qu'on se croyoit être en pleine paix. b. Marc. Chr. Proc. p. 20. a. Thphn. p. 124. c. d. n. p. 553. 'Il n'y avoit point non plus de troupes considérables dans le pais. Alype qui commandoit le peu qu'il y en avoit, étoit un homme de grand mérite, & fort habile sur-tout à pourvoir & défendre les places. Mais tout ce qu'il pouvoit étoit de se tenir dans la ville de Constantine entre Amide & Nisible, "environ à 15. lieues de l'une & de l'autre. 'C'étoit où les Ducs de la Mésopotamie avoient accoutumé

à 560. stades.

l'an de J. C. 502. accoutumé de résider. 'Du reste elle n'étoit alors ni forte ni considérable. l. 2. c. 23. p. 120 c.

'Nonobstant cela, ceux d'Amide ne laisserent pas d'entreprendre de se défendre, '& ils le firent avec beaucoup de courage & de bonheur. 'Dans les divers combats qu'ils se firent, ils eurent souvent de l'avantage. 'Enfin Cabade desespérant de forcer la ville, avoit déja donné l'ordre à ses troupes pour se retirer, lorsque les habitans insolens de leur prospérité, commencerent à le railler, & d'une maniere que la pudeur ne permet pas seulement d'écrire. Cabade [poussé plûtôt par sa colere,] qu'animé par la vaine espérance que les Mages tiroient de l'effronterie des assiégés, continua l'attaque, '& força la ville peu de jours après. l. 1. c. 7. p. 20. a. d. 21. a. b. Thph. p. 124. d. Proc. l. 1. c. 7. p. 21. b. c. c. d. 22.

'Théophane & Marcellin disent qu'elle fut prise par la trahison de quelques moines qui avoient la garde d'une tour; '& Marcellin ajoute que Cabade fit massacrer ces moines après avoir profité de leur trahison. 'Procope marque bien qu'elle fut prise par une tour que des moines gardoient (ce qui est assez particulier:) & il les accuse de s'être endormis, parce que la veille ils avoient eu une fête; mais il n'y remarque aucune trahison, quoiqu'il particularise beaucoup cet événement. 'Il dit que la ville fut prise le 80. jour du siége. 'Théophane y met plus de trois mois, [& Marcellin cinq mois commencés. Le siége ayant commencé dans l'hyver, qui sans doute vient tard dans la Mésopotamie, il n'a apparemment fini que l'année suivante.] Thphn. p. 124. 125. Marc. Chr. Proc. p. 21. d. p. 22. a. Thph. p. 124. d.

'Les Perses étant entrés par force dans la ville, firent un grand carnage des habitans, jusqu'à ce que Cabade y étant entré lui-même, un vieillard le pria de considérer combien ce carnage étoit indigne d'un Roi. Cabade qui étoit encore dans sa fureur, lui répondit. » Mais aussi pourquoi m'avez-vous » resisté comme vous avez fait? » C'est, dit aussi-tôt le vieillard, que Dieu a voulu que vous dûssiez la conquête d'Amide, non à notre lâcheté, mais à votre propre valeur. Cette flaterie plut à Cabade, & il ordonna qu'on cessât le carnage, & qu'on se contentât de piller & de faire des prisonniers. Ainsi il ne laissa dans la ville que très peu des plus pauvres habitans, avec une garnison commandée par Glone, '& bien pourvûe de toutes choses, '& il emmena tout le reste avec lui en Perse, 'c'est-à-dire à Nisibe, où il se retira, laissant ses troupes entre Amide & Constantine. 'Mais peu après il laissa retourner Proc. c. 7. p. 22. b. c. c. 8. p. 23. d. c. 7. p. 22. b. l. 2. c. 2. p. 55. d. Thph. p. 125. d. Proc. b. P. l. 1. c. 7. p. 22. d.

tous ses prisonniers en leur pays, faisant dire qu'ils s'étoient échapés. L'an de C. 502.

Proc. b. P. l. 1. c. 7. p. 20. [Il ne faut pas oublier ce que Procope dit être arrivé durant le siége d'Amide.] Il y avoit alors en Syrie un solitaire nommé Jacque, homme d'une sainteté extraordinaire, & très versé dans les choses de Dieu. Pour s'y appliquer avec plus de repos & de tranquillité, il s'étoit enfermé depuis plusieurs années comme en une prison dans la campagne d'Endieles à une journée d'Amide. Les habitans du lieu pour seconder le dessein de ce saint homme, lui avoient fait un enceinte de palissades, qui n'étant pas serrées les unes contre les autres, laissoient des espaces par où ceux qui venoient le trouver, pouvoient le voir & s'entretenir avec lui. Ils lui avoient aussi fait un petit toit pour le mettre à couvert de la pluie & des neiges, mais qui ne pouvoit pas le garantir ni du chaud ni du froid. Il ne vivoit que de légumes qu'il mangeoit non pas tous les jours, mais après plusieurs jours de jeûne. Quelques Ephtalites courant ces cantons, l'apperçurent, & tendirent tous leur arc pour le percer de leurs fléches. Mais quand ils voulurent tirer, leurs mains se trouverent toutes immobiles & sans action. La nouvelle de ce miracle se répandit dans l'armée de Cabade. Il en fut lui-même informé, & voulut être témoin occulaire de ce prodige. Il l'alla voir, & en fut dans un étonnement extréme & commun à tous les Perses qui l'accompagnoient. A sa priere le Saint accorda volontiers le pardon à ces barbares, & leur rendit en même tems l'usage libre de leurs mains. En reconnoissance Cabale lui dit qu'il pouvoit lui demander tout ce qu'il voudroit, & qu'il étoit prêt à le lui accorder. Ce Prince crut qu'il alloit lui demander de grandes sommes d'argent. Mais Jacque lui demanda seulement la vie & la liberté de tous ceux qui se réfugieroient auprès de lui durant cette guerre. Cabade lui accorda volontiers cette demande, & lui fit expedier des Lettres de sauve-garde. Une infinité de personnes ayant entendu parler de cet azile, y eurent recours, & y trouverent la sûreté qu'ils cherchoient.

[Ce saint Solitaire dont Dieu nous a conservé la connoissance par cet endroit de Procope, a été mis dans le Martyrologe Romain au 6 d'Août. Mais il le falloit mettre à Endieles qui étoit le lieu de sa demeure, & non pas à Amide qui en étoit éloignée d'une journée de chemin.

L'an de J. C. 502. ' Le siége d'Amide avoit été écrit avec beaucoup d'exactitude & d'éloquence par un Eusthathe ' d'Epiphanie en Syrie, lequel avoit fait ' un fort bel abrégé de divers Historiens. Son premier volume finissoit à la prise de Troie, & le second à la prise d'Amide, & à cette douziéme année d'Anastase ' en laquelle il finit son histoire avec sa vie [dans les premiers mois de l'année suivante.] ' Evagre le cite en divers endroits, particuliérement sur l'histoire de Zénon. ' Suidas en parle ; mais il ne s'accorde pas bien avec Evagre. Il dit qu'outre sa Chronique, il avoit encore écrit quelques autres ouvrages.

Evag. l. 3. c. 37. p. 367. b. | l. 1. c. 19. pag. 2 6. d. | d. l. 5. c. 24. p. 442. d. | l. 3. c. 37. p. 367. b. | p. 328. & 355.-357. | Suid. p. 1096. f.

ARTICLE XV.

Anastase envoye trois Généraux contre Cabade : Ils ne font rien, & se laissent battre.

L'AN DE JESUS-CHRIST 503. D'ANASTASE 12. & 13.

' *Dexicrates & Volusianus Consuls.* Marc. | Chr. Alex.

' ANASTASE ayant appris le siége d'Amide, se hâta d'y envoyer une armée la plus puissante, dit Procope, que les Romains ayent jamais eue contre les Perses. ' Et néanmoins Marcellin ne la fait monter qu'à quinze mille hommes. Elle avoit trois principaux Chefs, Patrice, Hipace [' qui avoient été Consuls ensemble l'an 500.] & Areobinde alors Général de l'Orient fils de Dagalaïfe Consul [en 461.] & petit fils d'Areobinde, qui s'étoit rendu célébre dans la guerre de Perse sous Théodose le jeune. Du côté de sa mere il étoit petit fils du Patrice Ardabure tué sous Leon. Il avoit épousé Julienne fille de l'Empereur Olybre, & en avoit eu le jeune Olybre Consul en 491. [Cependant je ne trouve point qu'il eût encore été Consul. Nous verrons un Areobinde Consul en 506.] ' Procope ajoute un quatriéme Général, sçavoir Celer Maître des Offices qui ne vint pas si-tôt que les autres, mais seulement l'année suivante, ' & un Intendant qui avoit soin de la dépense, nommé Appion originaire d'Egypte, homme d'exécution, qui avoit la dignité de Patrice, & qu'Anastase pour lui donner plus d'autorité dans son Intendance, déclaroit, dit Procope, avoir associé à l'Empire : [ce que je ne comprens point ; car j'aurois peine à croire sur ces paroles qu'il l'eût fait

Proc. b. P. l. 1. c. 8. p. 23. a. c. | a. | Marc. Chr. | Proc. p. 23. a. | Thph. p. 125. b. | Chr. Alex. | Proc. b. P. l. 1. c. 8. p. 23. a. | p. 24. a. Thph. p. 126. d. | Proc. p. 23. c. | Thph. p. 126. a.

César.] Il y avoit encore dans cette armée plusieurs autres personnes considérables pour leur dignité, ou pour leur valeur, comme Justin qui fut depuis Empereur, Patriciole & Vitalien son fils dont nous parlerons autre part, 'Romain qui avoit chassé les Sarrazins de la Palestine. [Mais on ne dit point qu'il y eût personne qui eût l'autorité & la capacité pour commander tous les autres.] 'Théophane semble en donner l'autorité à Areobinde. [Mais Procope ne le dit point.]

L'an de J. C. 503.

Thph. p. 125. c.

b.

'Les troupes étoient composées de Besses & d'autres nations de la Thrace avec les Gots 'qui n'avoient point suivi Théodoric en Italie. 'Le rendez-vous des troupes étoit à Samosates & à Edesse. 'Mais comme il fallut du tems pour les ramasser & les conduire, elles n'arriverent qu'après que les Perses [eurent pris Amide, &] se furent retirés sur leurs terres. 'Elles ne s'unirent pas toutes ensemble pour marcher contre les ennemis. Patrice & Hypace tirerent du côté d'Amide, soit pour la reprendre, soit pour entrer de ce côté là dans le païs ennemi. Car Procope prétend que personne ne voulut songer à reprendre Amide, à cause qu'elle étoit trop bien pourvûe. Areobinde marcha, dit Théophane, contre Nisibe, d'où Cabade se retira & s'enfuit loin. Théophane ajoute à cela diverses victoires d'Areobinde [1] sur les Perses, & la mort d'un de leurs principaux Chefs dont l'épée fut portée à Anastase. 1

b. Proc. b.P.l.1. c. 8. p. 23. d. Thph. p. 125. c. Proc. p. 23. c. d. p. 24. a. Thph. p. 125. c.

'Cabade ayant rassemblé ses forces, marcha bien-tôt contre les Romains; & Areobinde 'qui étoit alors à deux journées de Constantine, [& plus près des ennemis,] 'envoya prier Hypace & Patrice de le venir joindre. Mais la jalousie [ordinaire entre des Chefs d'une égale autorité,] "fit qu'ils refuserent de venir : de sorte qu'Areobinde étoit prêt de se retirer, & abandonner le pays, s'il n'eût été arrêté par Appion. 'Cabade averti de cette division partit de Nisibe avec de fort grandes troupes, '& marcha contre Areobinde, qui n'osant l'attendre, s'enfuit promptement à Constantine, lui abandonnant son camp avec ses richesses. 'Cabade alla aussi-tôt du côté de l'autre armée campée au lieu 'nommé Siphres, environ à "quinze lieues d'Amide. Huit cent Nephthalites marchoient les premiers, & ayant été rencontrés par les Romains, furent presque tous taillés en pieces. Patrice & Hypace ravis de ce

Proc. p. 24. a. Thph. p. 125. d. Proc. p. 24. a. Thph. p. 125. 126. Note 8. p. 126. a. Proc. p. 24. b. b. a.

Chr. Al. p. 744 1. 'Nous lisons dans la Chronique d'Alexandrie que le grand Areobinde gendre d'Olybre combattoit seul à seul dans la Perse : mais je crois qu'il y faut lire μονομαχεῖ Ἀρεόβινδος αὐτοῦ. Ἀρεόβινδος τοῦ μεγάλου, [ou quelque chose d'équivalent qui rapporte cette action à Areobinde l'ayeul,] 'qui en fit assurément une semblable.

L'an de J. C. 503.

succès, & ne s'imaginant point que Cabade fût si près d'eux, ne songeoient qu'à se réjouir & à dîner, lorsque Cabade parut; & les trouvant à table sans armes, en fit un horrible carnage. On prétend que toute l'armée y périt hors Patrice & Hypace qui songerent de bonne heure à s'enfuir. Je pense que c'est la défaite que Marcellin dit être arrivée auprès du château de Syfic [ou Siphres.]

ARTICLE XVI.

Les Perses ravagent toute la Mésopotamie: Sédition à Constantinople.

ʹ AREOBINDE même abandonna Constantine sans y laisser aucune garnison, ʹ & se retira à Edesse. ʹ Et Cabade répandant ses troupes nombreuses de toutes parts, ravagea presque tout ce que les Romains possedoient jusqu'aux confins de la Syrie. ʹ Il tâcha de prendre Edesse. Mais ses Mages lui dirent qu'il n'y réussiroit pas, parce qu'il la leur avoit montrée de la main droite. [Mais un Prince ambitieux est-il assez simple pour s'arrêter à de telles imaginations?] Il voulut peut-être couvrir de ce prétexte ce que dit ʹ Théophane: qu'il fut battu devant Edesse par Areobinde. ʹ Il mena delà son armée à Constantine où il la fit camper pour assiéger cette ville. Elle avoit alors pour Evêque Baradot homme d'une singuliere piété, & très aimé de Dieu. Aussi ses prieres étoient-elles très efficaces pour obtenir tout ce qu'il vouloit. Sa vue seule faisoit connoître combien un tel homme étoit puissant auprès de Dieu. Il alla trouver Cabade, lui porta du vin, des figues, du miel & des pains, & le conjura d'épargner une ville qui n'étoit d'aucune conséquence, dont les Romains se mettoient peu en peine, où il n'y avoit aucune garnison, ni aucune fortification, & qui n'avoit pour habitans que des pauvres & des gens méprisables. Cabade l'ayant entendu ainsi parler, lui accorda sa demande. Il se retira de devant cette ville, lui donna les vivres dont il avoit une grande provision pour le siége, & sortit de dessus les terres des Romains.

Proc.b.P.l.1. c.13.p.120.c. Thph. p.126. b. a. b. Proc. b. P. p. 120. b. Thphn.p.126. b. Proc.p.120.b. c. d.

[Nous ne voyons point que ce Baradot ou Baradat soit honoré par les Grecs ni par les Latins.]

ʹ Eutyque dit qu'il se fit divers combats entre les Généraux de Cabade & ceux d'Anastase; & que Cabade envoya une

Euty.t.2. pag. 132.

grande armée ravager jusqu'aux environs d'Alexandrie, dont Eustathe étoit alors Gouverneur. [Mais c'est ce qu'il ne nous persuadera pas, à moins qu'il n'y eût dans la Mésopotamie quelque Alexandrie qui n'est pas connue.] L'an de J. C. 503.

Boll. 19. feb. p. 133. a. b. 13. maii g. 19. a. 'Alamondare Sicice Roi des Sarrazins qui étoient sous les Perses, courut aussi la Palestine & l'Arabie après la prise d'Amide, fort animé contre les Romains, pillant tout [ce qu'il trouvoit,] & emmenant plusieurs milliers de captifs pour en faire des esclaves.

Les saints habitans des déserts de la Palestine avertis de cette incursion par les Officiers qui avoient charge de les garder, se retirerent en des lieux plus surs, hors Saint Jean le Silentieux, qui voulut s'abandonner à l'ordre de la providence; & Dieu lui envoya un lion pour le défendre. c. 'Il paroit que ces courses des Sarrazins continuoient encore en 509. [quoique la paix fût faite alors avec les Perses.]

Thph. p. 126. b. 'Au milieu de tous ces ravages il ne laissa pas d'y avoir divers pourparlers de paix entre Cabade & Areobinde, Cabade offrant de faire la paix si on vouloit lui donner de l'argent. Il y eut même des otages donnés de part & d'autre. Néanmoins Cabade se retira en Perse sans rien conclure, & emmena avec lui Alype dont nous avons parlé, & Basile bourgeois d'Edesse qu'on lui avoit donné pour otages. p. 127. c. 'Alype y mourut peu après. Proc. b. P. l. 1. c. 8. p. 24. d. 'Cabade s'en retourna ainsi à cause que les Huns lui faisoient la guerre du côté du Nord. Thph. p. 126. c. 'Après qu'il se fut retiré, comme on étoit déja dans l'hyver, les Généraux Romains mirent leurs troupes dans diverses villes de la Mésopotamie, de la Syrie, de l'Euphratésienne, de l'Osroene, & de l'Arménie.

Durant que les Perses battoient les Romains dans la Mésopotamie, les Romains s'entretuoient eux-mêmes à Constantinople dans le Cirque par les deux factions [ordinaires des Verds & des Bleus.] Il y périt beaucoup de monde de part & d'autre, & même un bâtard d'Anastase y fut tué. Ce Prince en témoigna beaucoup de ressentiment, & fit punir [de mort,] ou bannir plusieurs personnes.

L'an de J. C. 503.

ARTICLE XVII.

De Celer Maître des Offices : Il ravage la Perse, reprend Amide par composition.

L'AN DE JESUS-CHRIST 504. D'ANASTASE 13, 14.

Cethegus seul Consul.

' CETHEGUS seul Consul en l'an 504. étoit Patrice en Italie, fils de Probin aussi Patrice, [& ainsi il étoit Consul en Occident. Cassiod. Marc. Ennod. ep. 6. p. 445.

Anastase ayant sçu le mauvais succès de ses Généraux dans la Mésopotamie,] ' y envoya Celer Maître des Offices ' avec un grand renfort ' & une nouvelle armée, que Marcellin ne fait monter ' qu'à deux mille hommes. Il paroît qu'il fut envoyé dés l'an 503. ' mais il n'arriva qu'en l'an 504. Ni ces nouvelles ' troupes, ni les anciennes ne firent pas de grands efforts, parce qu'il n'y avoit point de Chef pour commander à tous les autres, mais plusieurs Généraux qui avoient le même pouvoir, & qui ne vouloient unir ensemble ni leurs desseins ni leurs troupes. ' Celer avoit quelque pouvoir général, mais il ne l'avoit pas entier. ' C'étoit un homme éloquent & bien instruit de toutes choses, d'un grand cœur, & qui avoit reçu de Dieu beaucoup de grandes qualitez, dit Théophane. Il étoit d'Illyrie comme Anastase. ' Il entra dans la Mésopotamie par Callinique [qui est sur l'Euphrate.] ' Anastase envoya avec lui le Général Théodote, ' ou selon une autre leçon, il confia principalement la conduite de la guerre à Celer & à Areobinde. ' Il rappella au contraire à Constantinople Appion & Hypace, parce qu'ils ne pouvoient s'accorder avec Areobinde ; ' & il envoya le Général Calliope pour être Intendant de l'armée au lieu d'Appion. ' Celer, dit Théophane, conduisit fort bien cette guerre avec Areobinde Patrice Romain & les autres. Marc. Chr. Thph. 126. d. Thphn. p. 126. d. Proc. l. 1. p. 24. Marc. Chr. Thph. p. 12[illegible]. d. Proc. p. 24. 25. Thph. p. 12[illegible]. d. p. 127. a. Marc. Thph. p. 1[illegible]. d. Nep. p. 126. d. p. 127. a. a.

' Celer passa la riviere de Nymphie qui coule auprès de Martyrople, & à " 12 ou 15 lieues d'Amide, ' & qui séparoit les terres des Romains de celles des Perses. ' Il entra de ce côté-là dans l'Arzanene & dans le pays des Perses, ' & y fit de grands dégats, selon Marcellin & Théophane. ' Car Procope en parle avec assez de mépris, & dit que Celer revint bientôt de-là. Proc. b. P. l. 1. c. 8. p. 25. a. ædif. l. 3. c. 2. p. 54. a. b. P. l. 1. c. 8. p. 25. a. Marc. Chr. Thph. p. 12[illegible]. a.

" 00 stade.

Proc.p.25.a. Thph. p. 127. a. Proc.b.P.1.c. 8.p.25.b.b. ' Théophane ajoute qu'il pensa même prendre Nisibe [par surprise. Mais selon la carte de la Rue, l'Arzanene étoit au delà du Tigre & Ni..be en deçà.] ' Areobinde fut ensuite rappellé à la Cour, & les autres Généraux allerent mettre le siége devant Amide [sur la fin de l'année,] lorsque l'on étoit déja dans l'hiver. L'an de C. 504.

L'AN DE JESUS-CHRIST 505. D'ANASTASE 14 & 15.

Sabinianus & Theodorus Consuls.

b. Thphn. p. 127. b. Proc.c.9.pag. 25.26. p.25.b. ' Ils s'efforcerent d'abord de prendre la ville de force ; mais ils ne le purent, ' quoique dès le commencement ils eussent tué Glone qui en étoit Gouverneur, avec deux cent de ses soldats par la trahison d'un paysan. ' Ainsi ils furent obligés de continuer le siége assez long-tems nonobstant les incommoditez de l'hiver.

b. ' Les assiégés étoient encore plus incommodés qu'eux, parce qu'ils manquoient de vivres. Tous les environs avoient été Thph. p. 127. b. ravagés par la guerre, ' & les provinces de la Perse les plus Proc.c.9.pag. 27. b. c. voisines par la famine. ' Ainsi l'on ne donnoit pas même aux soldats de la garnison autant de vivres qu'il étoit nécessaire ; & & pour ce qui étoit resté d'habitans, on ne leur en donnoit point du tout : de sorte qu'ils furent enfin réduits à se manger a. les uns les autres. ' Mais les Perses souffroient cette famine avec 25. b. c. patience, ' & firent ensorte que les Romains n'en sçurent rien tant que le siége dura.

b. 27. c. ' Les soldats Romains ne souffroient pas avec la même pa- 25. b. tience les incommoditez du siége & de l'hiver : ' & d'ailleurs on craignoit que l'armée des Perses ne vînt bientôt secourir la vil- b. c. le. ' Ainsi les uns & les autres ne souhaitant que de finir ce siége avec quelque honneur, enfin on convint que les Perses rendroient la ville, après que les Romains leur auroient donné Thph. p. 127. c. mille livres d'or. ' Théophane dit 30 talens, [par où l'on voit Proc.p.27.a. a. b. qu'un talent étoit environ 33 livres d'or.] ' Ainsi Amide fut rendue aux Romains deux ans après qu'ils l'eurent perdue. ' Mais ils furent bien surpris en y entrant de n'y trouver des vivres c. d. Marc. que ce qu'il en falloit pour nourrir une semaine la garnison, & ils eurent honte de voir que l'impatience de leurs soldats leur eût fait acheter une ville, qu'ils eussent eu huit jours après entre leurs mains avec toute la garnison.

L'an de J. C. 505.

ARTICLE XVIII.

Les Perses combattus par les Huns font la paix avec les Romains: De Symeon d'Amide: Anastase rétablit cette ville.

'LE traité de la reddition d'Amide fut joint avec le traité général fait entre les Romains & les Perses, ou le précéda [de peu.] Ce ne furent pas assurément les avantages remportés sur eux par les Romains qui les y obligerent, ' comme Théophane le semble dire, ' mais plûtôt la famine qu'ils avoient chez eux, & la guerre que leur faisoient les Caduciens & d'autres peuples. ' Car la guerre qu'ils avoient commencée en l'an 503. contre les Huns duroit encore, & les tourmenta longtems. ' Ainsi Cabade envoya le Général Aspece ou Aspebe de Perse traiter sérieusement de la paix avec Celer qui négotioit pour les Romains ' suivant les instructions que le Secrétaire Armone lui avoit apportées [de la part de l'Empereur.] ' On conclut une tréve de sept ans [qui en dura néanmoins environ vingt.] ' On dressa les écrits nécessaires pour cela. ' Les ótages donnés en 503. furent rendus de part & d'autre; ' & la guerre finit ainsi peut-être sur la fin d'Avril " après avoir duré trois ans

Thph. p. 127. b. c. Proc. b. P. I. 1. c. 9. p. 27. c. d. Thph. p. 127. c. d. b. Proc. b. P. I. 1. c. 8. 9. p. 24. d. 27. c. p. 27. c. Thph. p. 127. b. c. Marc. Marc. Proc. b. P. c. 9. p. 27. c. Thph. p. 127. c. c. 126. b. p. 127. d. Note 9.

' Procope remarque que ni Cabade ni aucun de ses Officiers ne fit ruiner aucun bâtiment ni dans Amide ni dehors, ni dans aucun autre lieu, sinon que le fils de Glone Gouverneur d'Amide voyant son pere tué en trahison, & ne pouvant s'en venger, fit brûler de dépit la maison où il logeoit, qui étoit le temple de S. Symeon, [c'est-à-dire, les logemens & le cloître de cette Eglise.]

pag. 126. 127. Marc. c. 23. p. 67. a.

' Il y eut un Symeon Evêque d'Amide " entre ceux qui jugerent en faveur d'Ibas dans le Concile d'Antioche en 448. ' Il se trouva en 449. au malheureux Concile d'Ephése, ' & n'y témoigna pas plus de courage que les autres. ' Il assista en 451. à celui de Calcédoine, & y déclara qu'il avoit signé la Lettre de S. Leon à Flavien. ' Il y signa la confession de foi par le Prêtre Pierre, tant pour lui que pour ses suffragans. ' Leon lui adressa en 457. sa Lettre circulaire touchant le Concile de Calcédoine & l'Episcopat d'Elure. ' Mais ce fut Maras qui y répondit en 458. [Ainsi il peut être mort sur la fin de 457. Nous n'oserions pas assurer que ce Symeon soit le saint homme dont cette Eglise

Theodoret §38. 39. Conc. t. 4. p. 643. c. Thdrt. ep. 111. p. 981. c. Conc. t. 4. p. 117. c. p. 310. c. 319. e. 264. a. p. 80. d. 327. b. 374. b. 451. a. | 467. c. | 553. 788. 793. p. 476. a. p. 582. c. 607. c. p. 603. c.

91. a. p. 919. c. portoit le nom ; mais seulement que nous ne connoissons point d'autre Symeon qui ait vécu à Amide.] L'an de C. 505.

Proc. b. P. l. 1. c. 7. p. 22. d. Anastase ayant recouvré la ville d'Amide, fit ce qu'un grand Prince doit faire en ces occasions. Car il la déchargea pour sept ans de toutes sortes d'impôts, & fit tant de biens & à toute la ville en général, & à tous les habitans en particulier, qu'ils eurent bientôt sujet d'oublier tout ce qu'ils avoient souffert. [Il recouvra aussi par le traité Théodosiople & Martyrople.] ædif. l. 3. c. 5. p. 59. a. b. Car il fit depuis aggrandir Théodosiople, & voulut lui faire porter son nom. Mais le peuple se trouva si accoutumé au nom de Théodosiople, qu'on ne lui put pas faire changer. Il la fit environner d'une très-forte muraille, ensorte que ce fut depuis un rempart de l'Empire de ce côté-là.

ARTICLE XIX.

Mondon voleur secouru par Théodoric défait Sabinien : Quelques loix

Thdr. L. pag. 561. b. 'A PEINE les Romains eurent-ils fait la paix avec les Perses, qu'ils virent les Zanes sortir de devers l'Ibérie pour faire des courses dans le Pont. [Mais ils eurent cette année une guerre plus fâcheuse du côté de l'Occident.] Marc. Chr. 'Un nommé Mondon Gete (ou Got) de nation' Jorn. r. Got. c. 58. p. 599. fuyant les Gépides (on ne dit point pourquoi) s'étoit retiré dans des lieux déserts au delà du Danube, où " il commença à vivre en voleur. Il ramassa autour de lui d'autres voleurs & toutes sortes de gens perdus avec lesquels il se trouva assez fort pour se saisir d'une tour nommée Herta sur le bord du Danube [apparemment du côté de l'Illyrie. Là, continuant à piller tous ses voisins, il crut enfin qu'il méritoit bien le nom de Roi ; & se le fit donner par les voleurs ses compagnons.

" debacchatur.

Marc. 'Anastase [ne pouvant souffrir ses insolences,] envoya cette année contre lui Sabinien fils du grand Général Sabinien de Jorn. r. Got. p. 599. même nom qui étoit mort dès l'an 481. 'Celui-ci étoit aussi Général des troupes de l'Illyrie,' Marc. Chr. A. Casd. & Consul cette année même avec Théodore. Marc. 'Il mena avec lui dix mille hommes d'armes [entre lesquels] 'il y avoit des Bulgares,' Ennod. de Th. p. 309. & un grand nombre de chariots chargés d'armes & de vivres. Marc. [Mondon s'étoit soumis ou allié à Théodoric,] Ennod. p. 308. 'de qui, dit Ennode, les Grecs se déclaroient les ennemis en armant contre Mondon. Jorn. r. Got. p. 599. 'Ainsi Mondon

L'an de J. C. 505.

étant hors d'état de se défendre contre Sabinien, & dans la nécessité de se rendre s'il n'étoit secouru, envoya avertir Pitzia Général de Théodoric, qui étoit alors à Sirmich, 'ayant conquis cette ville sur les Gépides' l'année précédente. Pitzia accourut en diligence avec 2000 fantassins & cinq cens chevaux. 'La bataille se donna auprès de la ville de Marge [dans la basse Dace] 'entre le Danube & la Martienne, que Marcellin semble appeller la Marge. Sanson y place aujourd'hui la ville de Galombecz en Servie au dessous du Belgrad & de Zenderin. 'Le succès de la bataille qu'Ennode décrit amplement, fut tout-à-fait désavantageux aux Romains. 'Sabinien fut contraint de fuir honteusement,' & de se retirer avec fort peu de soldats dans le château de Nato : & cette défaite abbattit tellement le courage des soldats, qu'il n'y eut plus moyen de les remettre. 'Mondon, dit Jornande, devint Sujet de Théodoric par l'obligation qu'il lui eut de sa conservation.

Enn. de Th. p. 309. | p. 308. 309. | Jorn. de G. 699. | Cassd. chr. | Enn. p. 309. | Jorn. p. 699. | Marc. Jorn. reg. c. 48. p. 655. e. | Jorn. r. Got. c. 58. p. 699. | p. 699. Enn. de Th. p. 309. 310. Marc. | Ennod. p. 310. Marc. | Jorn. r. Got. p. 699.

'Un Got nommé Tolon, qui fut depuis fait Patrice, se signala en cette rencontre. Le secours donné par Théodoric à Mondon fut cause sans doute de la guerre qu'Anastase fit à l'Italie 'selon Jornande. Il la fit plûtôt en pirate qu'en Empereur, & il n'y réussit pas.

Cassd. l. 8. ep. 10. | Jor. reg. c. 48. p. 655. e.

Le tems des autres Lettres que Cassiodore a écrites pour Théodoric, fait juger qu'il vaut mieux rapporter à cette guerre qu'à l'an 493.' celle qui est adressée à Anastase, où Théodoric témoigne sans bassesse souhaiter beaucoup de renouveller la paix qui avoit été rompue entr'eux ; & il lui envoyoit pour cela des Ambassadeurs. Il y releve beaucoup l'Empire Romain, & le gouvernement d'Anastase. Il nous y apprend que cet Empereur l'exhortoit souvent à aimer le Sénat, à suivre les loix impériales, & à bien régler toutes les parties de l'Italie. 'Nous verrons que cette guerre duroit encore en l'an 508.

Cassd. l. 1. ep. 1. | Marc.

'Nous avons une loi du 19 Avril adressée à Eustache Préfet du Prétoire qui ordonne que les Défenseurs seront pris du nombre des Chrétiens ; [ce qu'il n'auroit pas été nécessaire d'ordonner pour les Défenseurs de l'Eglise. Aussi le titre de la loi porte qu'elle regardoit les Défenseurs des villes.] ' Et néanmoins elle ordonne qu'ils ne pourront " être établis que sur le decret [& l'élection] de l'Evêque, des Ecclesiastiques & des principaux bourgeois de la ville. ' Baronius attribue à Anastase la loi qui suit celle-ci dans le Code, par laquelle il est défendu " de recevoir personne à aucune charge ou office, à moins qu'il n'ait juré sur

Cod. J. 1. t. 4. l. 19. pag. 73. | p. 73. | ordinari. | Bar. 505. § 4 5. | nemo militet.

les saints Evangiles en présence de trois témoins "& d'un Notaire qu'il est Chrétien & Orthodoxe. L'an de J. C. 505. apud acta.

§. 6. 'Baronius croit qu'il faisoit ces loix contre l'Eglise, entendant par la profession du Christianisme la signature de l'Hénotique. Ce sont des sens que je n'y vois pas, & qui n'y sont peut-être pas non plus: & je n'aurois pas de peine à croire que par les Orthodoxes il entendoit ceux qui étoient dans la communion de l'un des cinq Patriarches, & sur-tout dans celle de Macédone de Constantinople, puisque nous ne voyons point qu'il s'en fût encore séparé.[Mais il faut ajouter à cela que la derniere de ces loix n'a rien qui nous la fasse rapporter à Anastase plûtót qu'à Justin ou à Justinien:] '& même la note de la marge porte qu'on croit qu'elle est du dernier, ' à qui Procope en attribue une semblable.

Cod. J. 1. t. 4. l. 20. p. 74. Proc. arc. c. 21. p. 61.

Cod. J. 2. t. 8. l. 3. p. 191. 24. 8. l. 3. p. 191. l. 4. p. 192.

'Pour retourner à Anastase, il adressa le premier Juillet de cette année une loi sur les Avocats du Comté d'Orient à Constantin qui est aussi qualifié Préfet du Prétoire: '& néanmoins nous avons encore une loi du 20 Novembre de l'année suivante adressée à Eustache avec la même qualité. [Nous avons vû "que Constantin étoit Préfet en 502. v. §.

ARTICLE XX.

Victoire d'un Evêque Catholique sur un Arien : Chymiste imposteur : Anastase fait faire la longue muraille.

Cedr. p. 355. c.

Thdrt. L. pag. 565. 566.

'CEDRENE rapporte à la seiziéme année d'Anastase une Histoire considérable à l'honneur de la Religion, que nous trouvons en ces termes dans les fragemens de Théodore le Lecteur sans aucune marque de tems. 'Deux Evêques, l'un Catholique, l'autre Arien disputoient ensemble. L'Arien entendoit parfaitement la dialectique. Mais l'Orthodoxe qui étoit plein de foi & de religion, proposa à l'Arien de laisser-là la dispute, & de se jetter tous deux dans un bucher allumé, afin qu'on vît par l'effet duquel d'entr'eux la doctrine étoit la plus saine. Comme l'Arien refusoit d'accepter cette proposition, le Catholique sauta dans le feu, d'où il disputa contre son adversaire, & en sortit sain & sauf.

L'an de J. C. 506.

L'AN DE JESUS-CHRIST 506. D'ANASTASE 15 & 16.

Areobindus & Messala Consuls.

'Messala fut Consul cette année en Italie, & Areobinde [en Orient.] 'C'étoit apparemment celui qui avoit commandé contre les Perses, s'il est probable qu'il ait été Consul 16 ans après son fils.]

Bar. 506. §. 1. Vict.T. Cass. Marc. Chr.A.

'Nous ne trouvons rien sur cette année, sinon qu'Anastase fit fondre plusieurs ouvrages de Constantin pour se faire faire une statue qu'il mit sur une colonne où l'on avoit vû auparavant la statue du grand Théodose, qu'un tremblement avoit jettée par terre & avoit brisée.

Marc. Thphn. p. 127. 128.

L'AN DE JESUS-CHRIST 507. D'ANASTASE 16 & 17.

' *Anastasius Aug III. & Venantius Consuls.*

Marc. Chr. Chr.Al.Cass.

'Marcellin marque encore cette année une sédition dans le Cirque, &c. Je crois qu'elle a rapport à l'Histoire de l'Eglise V.

Chr. Alex.

'Théophane parle d'un Chimiste nommé Jean, qui trompa, dit-il, beaucoup d'Orfévres à Antioche & à Constantinople, en tirant d'eux de bon argent pour diverses pieces de statues d'or, qu'il disoit avoir trouvées dans un trésor. Anastase le fit arrêter, & sans se soucier d'une bride toute d'or & de perles qu'il lui présenta, il le fit enfermer dans le château de Petra en Asie (ou plûtôt en Arabie) où il mourut. [Théophane suppose qu'il avoit fait par son art ces pieces d'or qu'il vendoit, & que cet or n'étoit pas véritable.

Thph. p. 128. 129. n.p.524.

'La Chronique d'Alexandrie dit que ce fut cette année qu'Anastase fit faire la longue muraille qui porta son nom. 'C'étoit un mur de deux journées de chemin, 'ou d'environ "dix-huit lieues, qui passoit du septentrion au midi, depuis l'une des deux mers qui environnent Constantinople, jusqu'à l'autre ' & à la ville de Sélymbie qui y étoit enfermée. Il avoit 20 pieds d'épaisseur. Il étoit à 12 ou 15 lieues ' de Constantinople, & faisoit ' comme une isle de toute cette étendue de pays.' Il y avoit d'espace en espace des tours qui se communiquoient l'une à l'autre [pour se secourir dans le besoin.]

" 20 stades.

Chr. Alex. Proc.æd.l 4.c. 9.p.86 d. Evag. l. 3. c. 38. p. 367. d. Gil. de Const. l. . . 1. p.83. Zon. p. 4. 2. Proc.æd. .4.c. 9. pag.87. . Suid. p.252.c. Evag. p. 367. d. Proc.æd. p. 86. d.

'Anastase fit faire cette muraille pour défendre contre les courses des Barbares les environs de Constantinople, ' qui

Eva. p. 367. d. Proc. p. 87. a.

p.86.c.d. Eva. p.367.368. Proc. p.86. c. d. 187. étoient tout pleins de maisons de plaisance extrémement ornées & enrichies. ' Procope qui rabaisse les autres pour relever Justinien, y remarque quelques défauts qui faisoient, dit-il, que cette muraille avoit plûtôt nui que servi au pays, jusqu'à ce Eva. p.367.d. que Justinien y eut remédié. ' Cela n'a pas empêché Evagre de dire que c'étoit un très-bel ouvrage, & digne de la mémoire des hommes. L'an de J. C. 507.

ARTICLE XXI.

Anastase fonde la ville de Daras : Refuse la garde des portes Caspiennes: Ravage l'Italie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 508. D'ANASTASE 17 & 18.

Marc. Vict.T. ' *Celer & Venantius le jeune Consuls.*

ANASTASE rendit encore son nom célébre en fortifiant cette année la ville de Daras. ' C'étoit, à ce qu'on prétend, le lieu où Alexandre le grand avoit autrefois vaincu Darius, & on veut qu'il en eut tiré son nom. Il étoit sur les limites des Romains & des Perses dans la Mésopotamie ' sur la riviere de Corde à quatre " ou cinq lieues seulement de Nisibe, & à " une grande lieue de Carrhes. ' Il semble " que ce n'étoit pas même un village. ' Procope dit néanmoins que c'en étoit un. ' Mais Anastase en fit une ville grande & très-forte. ' Il y bâtit des Eglises & d'autres lieux saints, des bains & des citernes. Il voulut qu'elle portât ' le nom d'Anastasiople. [Mais on lui donne toujours son ancien nom de Daras.] ' Il paroît qu'on y mit le siége du Commandant des troupes de la Mésopotamie qui résidoit auparavant à Constantine.

(Marginal notes: Thphn.p.129. a. Evag. l. 3. c. 37. pag. 367. Chr. Alex. p. 762. Evag. p. 367. b. Proc. ædi. l. 2. c. 2. p. 31. d. b. P. l. 1. c. 10. p. 29. b. Eva. l. 3. c. 37. p. 367. b. Proc. ædi. l. 1. c. 1. p. 29. b. b. P. l. 1. c. 10. p. 29. a. Evag. pag. 367. b. c. — " 90 stades. " 28 stades. " κώμη.)

' Anastase y transporta le corps de l'Apôtre S. Barthelemi, ' qu'on croit être mort à Albanople dans la grande Arménie, [ou plûtôt dans l'Albanie.] On le mit sans doute dans ' l'Eglise de son nom, qui étoit à l'Occident de la ville.

(Marginal notes: Chr. Al. pag. 762. Evag. p. 367. c. c. Thph. pag. 129. a. Proc. b. P. p. 29. a. Thph. 129. a. Cedr. p. 359. e.)

' Théodore le Lecteur dit que cet Apôtre s'étoit apparu en songe à Anastase avant la translation de son corps, & l'avoit assuré que Dieu lui avoit commis la garde de cette ville. [Mais des Apôtres font-ils ces faveurs à des Anastases & à des persécuteurs de l'Eglise ? Et encore pour approuver des injustices ?]

(Marginal notes: Proc. b. P. l. 1. c. 22. p. 64. c. d. Thdr. L. l. 2. p. 567. b. Sophron J. p. 265. a.)

' La paix faite par Théodose II. portoit que ni les Romains ni les Perses ne pourroient point fortifier de nouvelles places

L'an de J. C. 508.

sur leurs frontieres. Aussi les Perses firent ce qu'ils purent pour empêcher la fortification de Daras, représentant que c'étoit violer la paix, 'qu'Anastase avoit déja renouvellée avec eux. 'Mais ils ne la purent empêcher, à cause de la guerre des Huns qui les occupoit. 'Néanmoins comme les Romains craignoient qu'ils ne fissent la paix avec les Huns pour les venir attaquer, ils se hâterent si fort de bâtir, que les fortifications ne furent pas faites comme il faut.

Proc.æd.l.2.c. 2.p.31.d. Thd.L.p.567. b. Proc.æd.l.2.c. 1.p.29.b. b. Proc.b.P.l. 1.c.10.p.29.a. Evag. l. 3. c. 37.p. 367 b. Proc. b. P. p. 29.b.æd.p.29. b.

'Les Perses finirent en effet bientôt la guerre des Huns; & aussi-tôt Cabade envoya se plaindre à Anastase de ce qu'il avoit violé le traité. Mais Anastase appaisa cette plainte partie par menaces, parties par caresses & par de grandes sommes d'argent. 'Les Perses ne laisserent pas de la renouveller encore sous Justin & sous Justinien.

æd. l.2. c.1.p. 29. c. d. b.P. l.1. c.10. p.29. b c. c.16.p.46.c.

[Nous avons vû qu'Anastase avoit aussi fait fortifier Théodosiople en Arménie.] 'Il ne voulut pas au contraire accepter l'offre qu'on lui fit de le rendre maître du passage appellé les Portes Caspiennes, dont Procope fait la description, & du château [de Juroïpac.] 'Ce passage important pour empêcher les courses des Huns dans les terres des Perses & des Romains, étoit entre les mains des Perses du tems de Leon, & ils firent plus d'une fois instance à ce Prince de contribuer ou des soldats, ou de l'argent pour entretenir la garde de ce poste; mais Leon s'en étoit toujours moqué.

c. 10. p.28. p. 28. b. c.

'Ce lieu tomba depuis entre les mains d'un Ambazouc Hun de nation, qui se voyant fort âgé, envoya offrir à Anastase dont il étoit ami, de lui mettre le passage & le château entre les mains pour quelque somme d'argent. 'Anastase témoigna lui être obligé, mais s'excusa d'accepter ses offres, 'ne jugeant pas que sans une extréme dépense il put entretenir une garnison en un lieu entiérement désert & éloigné des terres de son obéissance : en quoi on trouva qu'il faisoit une action de prudence & de sagesse. [On ne marque point en quel tems ceci arriva.] 'Cabade se saisit depuis du passage, l'ayant même ôté par violence aux enfans d'Ambazouc. [Mais il semble qu'il s'en soit bientôt repenti.] 'Car il fit depuis un crime à Anastase de ne s'en être pas voulu charger; '& une des conditions de paix qu'il demandoit à Justinien, étoit que les Romains & les Perses gardassent en commun cet endroit dont l'importance leur étoit commune.

c. d. p. 29. a. p.28.d.c.16.p. 46. b. c. 10. p. 29.a. c.16.p.46.b. d.p.74.a.

'Anastase envoya cette année contre l'Italie une armée de

Marc. Chr.

huit mille hommes sur 200 vaisseaux, conduite par Romain Comte des Domestiques, & Rustique" Capitaine des Gardes. Ils avancerent jusqu'à Tarente; & après avoir eu quelque avantage, ils s'en revinrent à Constantinople avec la gloire d'avoir été de braves pirates, & d'avoir vû des Romains vaincus ou pillés pas des Romains. [Je crois que ce Romain pouvoit bien être celui qui avoit chassé les Sarrazins de la Palestine.] L'an de J. C. 508. Comes Scholariorum.

Gr.Tur.h.fr.l. 2.c.38.p.291. Valef. l. 6.p. 299. 'Nos Historiens disent qu'Anastase [ayant appris la grande victoire que Clovis avoit remportée sur Alaric, lui envoya les expéditions ordinaires pour le déclarer Consul : qu'il en prit les ornemens avec le diadéme dans l'Eglise de S. Martin de Tours: que depuis ce tems-là on l'appella Consul & Auguste ; & que de Tours il vint à Paris qu'il établit la capitale de son Royaume.

ARTICLE XXII.

Batême de Barbas : Anastase reçoit les Hérules.

L'AN DE JESUS-CHRIST 509. D'ANASTASE. 18. & 19.

Importunus, seul Consul.

LE Consul de cette année est nommé Opportun par Marcellin, & Importun par Cassiodore, par Victor de Tunes qui le surnomme le jeune, & par Marius. 'Baronius préfére le nom d'Importun. Bar.509.§.1.

Marc. 'Il y eut sous ce Consul un grand embrasement à Constantinople. Marc. 'On y nettoya aussi l'endroit de la mer qu'on appelloit le Port de Julien, après en avoir tiré l'eau avec des machines. Suid. πα. pag. 252. c. 'Anastase y fit faire" des moles. πρoβόλους.

L'AN DE JESUS-CHRIST 510. D'ANASTASE 19 & 20.

Boëtius V. C. seul Consul.

Cass.Vict. T. Marc. 'L'on ne marque qu'un Consul en cette année qui est le célébre Boëce. Bar. 510.§.1. 'Baronius qui y joint" Eutharic sur un fondement fort ruineux, [est abandonné par le P. Pétau & le P. Labbe.] Note 10.

Marc. 'On marque encore cette année un embrasement à Constantinople.

Marc. [Il y eut aussi de la brouillerie à la Cour.] 'Car le Patrice Appius

An de J. C. 510. Appius (ou Appion) fut banni, & Constantin qui avoit été Général d'armée, fut fait Evêque de Laodicée. [' Je pense que c'est] celui même qu'on accuse d'avoir livré Théodosiople à Cabade. Appion fut ordonné malgré lui Evêque de Nicée : & néanmoins on ajoute que Justin le fit depuis Préfet du Prétoire comme un homme d'esprit & de jugement, qu'Anastase avoit injustement persécuté. [' C'est sans doute cet] Appius Egyptien pere de Stratege Patrice sous Justinien, lequel ayant d'abord suivi les sentimens des Eutychiens que l'on enseignoit en son pays, fut depuis convaincu par les raisons que lui dirent les Empereurs [Justin & Justinien,] & se réunit à l'Eglise. Il étoit mort en 533. Thph. p. 124. c. p. 142. b. Conc. t. 4. p. 1704 b.

' Théophane met en la dix-neuviéme année d'Anastase ce qu'on rapporte, que Deutére Evêque des Ariens à Constantinople voulant baptiser un nommé Barbas, le fit en ces termes : Barbas est baptisé au nom du Pere, par le Fils, dans le S. Esprit.' Mais dès qu'il eut ainsi violé l'ordre établi par Jesus-Christ, l'eau qui étoit dans les Fonts disparut, ' les Fonts même se briserent, ' & Barbas saisi de crainte s'enfuit, & publia par tout ce miracle. ' Il courut à l'Eglise Catholique, & y reçut le baptême conformément à la regle de la Tradition. Thphn. p. 130. c.| Thdr. L. p. 562. a. Vict. T. an. 500. Vict. T. Thdr. I. pag. 562. a. Thph. p. 130. c. Vict. T.

' Erythre étoit cette année Préfet du Prétoire, selon une loi qui lui est adressée, dattée du 9 Août. Anastase y casse tous les traitez & tous les actes faits pour transférer des fonds, où il y aura des Eglises ou des Chapelles des Catholiques, à des personnes qui ne seront pas Catholiques : & il ordonne que tous ces fonds appartiendront au Fisc qui aura soin d'en entretenir les Eglises. ' Baronius ne paroît point du tout avoir entendu le sens de cette loi ; [& j'ai même peine à croire qu'en y parlant de ceux qui n'étoient pas Orthodoxes ou Catholiques, Anastase ait songé à ceux qui n'étoient pas Eutychiens. Cod. J. 1. t. 5. l. 10. p. 93. Bar. 509. §6. 7.

L'AN DE JESUS-CHRIST 511. D'ANASTASE 20 & 21.

Secundinus & Felix Consuls.

Nous ne trouvons rien qui nous regarde en l'an 511 auquel Secondin fut Consul avec Felix ' qui étoit Gaulois. Théodoric avoit écrit à Anastase, ' pour le prier de joindre son suffrage au choix qu'il avoit fait de lui pour lui donner cette dignité : [ce qui marque que ces deux Princes étoient en paix dès l'an 510. Je ne sçai si Secondin n'auroit point été le beau-frere d'Anastase] ' qui l'avoit fait Patrice. Bar. 511. §. 1. 2. Cand. l. 2. ep. 1. p. 31. Thphn. p. 134.

L'AN DE JESUS-CHRIST 512. D'ANASTASE 21 & 22. L'an de C. 512.

Casd. Vict. T. Marc. ' *Paulus & Muschianus Consuls.*

Marc. 'Marcellin marque sur cette année que le Ciel parut souvent tout en feu du côté du Nord: & nous verrons" autre part combien Dieu permit au démon d'y faire sentir le feu de sa rage. Le méme Marcellin écrit encore qu'il y eut une éclipse de soleil. 'Le P. Pétau dit qu'il y en eut presqu'une le 30 de Juin, mais qu'il n'y en eut ni ce jour-là, ni en toute l'année. Néanmoins Calvisius en met une le vendredi 29 Juin vers midi, ' & le P. Labbe le suit avec le P. Grandami.

v. S. Macedone de C. P. §.

Pet. doct. l. 13. p. 826.

Labb. Chr. | Grand. p. 133.

Proc. b. G. l. 2. c. 14. p 421. a. b.

c. Marc. Chr.

Proc. p. 421. c. d.

'Les Hérules après avoir erré quelque tems en divers pays, 'passerent le Danube, & furent reçus cette année dans les terres & les villes des Romains par ordre d'Anastase, 'qui les traita avec beaucoup de douceur & de bonté, & qui leur permit de s'y établir. Quelque tems après, irrité des outrages que ces barbares faisoient aux Romains parmi lesquels ils habitoient, il envoya contre eux une armée. Les Romains vainqueurs de ces perfides, en tuerent la plus grande partie, & pouvoient les exterminer tous. Mais ceux qui restoient, eurent recours aux Généraux, & les supplierent de leur permettre de vivre parmi les Romains & de servir fidélement l'Empereur. Anastase agréa leur demande, fit grace au reste des Hérules, qui ne purent néanmoins vivre en bonne intelligence avec les Romains, & ne leur témoignerent jamais leur reconnoissance par aucun service.

ARTICLE XXIII.

Mort d'Ariadne : Les Huns courent le Pont : Tremblement à Rhodes : Anastase écrit à Saint Sigismond, se réunit à Theodoric.

L'AN DE JESUS-CHRIST 513. D'ANASTASE 22 & 23.

Probus & Clementinus Consuls.

PROBE étoit d'Occident, puisque Victor de Tunes le nomme seul. 'Il y eut cette année une sédition à Constantinople, où le Préfet Marin perdit sa maison, ses biens & presque la vie. On crut que c'étoit une punition de ce qu'au

Sur. 5. dec. p. 173. § 74. 75.

l'an de J. lieu de soulager les peuples accablés en ce tems-ci par la famine & par la peste, ils les accabloit par de nouveaux impôts, & de ce qu'il s'étoit opposé à Anastase " qui en vouloit décharger les pauvres à la priere de S. Sabas.

C. 513. S. Macédone §.

L'AN DE JESUS-CHRIST 514. D'ANASTASE 23, 24.

Cassiodorus Senator V. C. seul Consul.

'Le seul Consul de cette année est Senateur, [que nous avons accoutumé d'appeller Cassiodore, quoique ce ne soit pas son propre nom.] Cette année-là est célébre par la guerre que Vitalien fit à Anastase, & qui continua plusieurs années. Mais elle est trop mêlée avec l'histoire de l'Eglise pour l'en séparer.

Casd. | Marc. Vict. T.

S. Horisda §.

L'AN DE JESUS-CHRIST 515. D'ANASTASE 24 & 25.

Anthemius & Florentius Consuls.

'Florent est nommé seul par Victor de Tunes. [Anthéme est apparemment celui que nous avons vû Préfet d'Orient en 496.] Ibid.

'Marcellin met sous lui la mort de l'Impératrice Ariadne. 'Elle mourut à Constantinople [chargée de bien des crimes commis par Zénon & par Anastase qu'elle avoit portés sur le trône Impérial. Car pour elle-même, il paroit qu'elle étoit assez affectionnée à la foi Catholique que Leon son pere avoit toujours défendue. Elle étoit née avant que Leon fût Empereur, c'est-à-dire, avant l'an 457.] 'Et elle avoit passé [près] de 60 ans dans le Palais [de son pere & de ses maris.]

Marc. | Thph. 139. 2. Vict. T. Marc. Chr.

'La même année les Huns appellés Sabires, ayant passé le détroit du mont Caucase, qu'on appelloit les Portes Caspiennes, coururent & ravagerent l'Arménie, toute la Cappadoce, la Galacie, le Pont, & vinrent jusqu'aux frontieres de la Lycaonie. 'Ils furent sur le point de prendre la ville d'Eucaïtes. 'Il y eut vers le même tems un grand tremblement de terre à Rhodes durant la nuit. On marque que cette isle en avoit déja souffert deux autres : [mais on ne dit point en quel tems.]

Evag. l. 3. c. 43. p. 376. b. c. n. 99. 1 b Thph. 138. c. Marc. Vict. T. Cedr. 367. a. Thph. p. 138. c. Eva. l. 3. c. 43. p. 376. c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 516. D'ANASTASE 25, 26.

'Petrus V. C. seul Consul. Marc. | Casd. | Vict. T.

[Je ne sçai si Pierre seul Consul en l'an 516. est celui dont

Val.r.fr.l.6.p. 328. on parle beaucoup sous Justinien.] ' Gondebaud Roy de Bourgogne mourut cette année. S. Sigismond son fils qui lui succéda, ' assure que son pere avoit été un [1] très-fidéle Sujet d'Anastase & l'un de ses Officiers. ' Sigismond ayant été fait Roi, députa aussi-tôt un de ses Officiers à Anastase pour lui rendre ses devoirs ; mais Théodoric ne voulut pas laisser passer ce Député par ses terres. ' Anastase ne laissa pas d'écrire à Sigismond sans attendre qu'il reçût de lettres de sa part, ' lui confirma les dignitez qu'il lui avoit données dès le vivant de son pere, & y en ajouta de nouvelles. — L'an de J. C. 516. — Avit. ep. 94. p. 139. — p. 140. — p. 139. — p. 140. 141. ep. 43. p. 98. — N. 1.

' On donne à Sigismond le titre de Patrice & celui de Comte ou Intendant des largesses. ' Il se déclara lui-même Officier de l'Empereur. ' Sigismond remercia Anastase par une lettre que S. Avit de Vienne dressa sous son nom. Il y parle comme Sujet de l'Empereur. ' Et cela se voit encore mieux dans une autre lettre qui paroît plùtôt écrite à Justin qu'à Anastase. — Val. r. fr. l. 6. p. 329. — Avit. ep. 42. p. 97. — ep. 94. p. 139. — ep. 93. p. 137. 138.

' Ce que nous venons de voir que Théodoric ne voulut pas laisser passer le Député que Sigismond envoyoit à Anastase, fait voir qu'il y avoit encore alors de la mésintelligence entre ces Princes. [Il y en avoit eu assurément peu auparavant.] ' Nous le voyons par une lettre qu'Anastase écrivit de Calcédoine le 28 Juillet de cette année au Sénat de Rome, qu'il prie de travailler auprès de Théodoric leur Roi, & auprès du Pape Hormisda, pour les porter à ne pas écouter les discours étudiés de certains fugitifs qui n'étoient composés que de mensonges ; mais plùtôt à recevoir ce qu'il leur fera dire selon la vérité par les Députés qu'il leur envoyoit, afin de concourir tous par une volonté sincére & agréable à Dieu pour arriver à une paix si desirée. — ep. 94. p. 140. — Conc. t. 4. p. 1436. c. d.

' Ces Députés étoient Théopompe Comte des Domestiques, qui étoit de même pays qu'Anastase, & Sévérien Sénateur. ' Il paroît par la réponse du Sénat que ces Députés d'Anastase rétablirent la paix entre lui & Théodoric : ' & Sigismond dit que Théodoric se [2] se glorifioit publiquement d'avoir la paix avec Anastase. [Mais cette réunion n'étoit encore gueres affermie.] Car ce fut après cela que Théodoric refusa le passage au Député de Sigismond. — p. 1434. d. — p. 1437. e. — Avit. ep. 94. p. 140. — N. 2.

1. *Devotissimi fidelissimique vobis proceris vestri.*

2. *Et rumore disperso redditam sibi Orientis gratiam coloraret.*

l'an de J.C. 497.

ARTICLE XXIV.

L'Illyrie ravagée par les Barbares : Cabade permet aux Perses d'embrasser le Christianisme.

L'AN DE JESUS-CHRIST 517. D'ANASTASE. 26 & 27.

Anastasius Aug. IV. & Agapitus Consuls.

[AGAPIT qui est nommé seul par Victor de Tunes, & dans la datte des Lettres du Pape Hormisda, étoit Consul en Occident, & Anastase à qui Cassiodore, Marcellin & Marius donnent Agapit pour collégue, l'étoit dans l'Orient. Mais il semble que ce ne fut pas l'Empereur, puisqu'on ne marque jamais que ce fut son quatriéme Consulat,] 'hormis dans la datte d'une Lettre d'Anastase même à Hormisda, '& d'une loi, où néanmoins la marge marque Anatole. ' Deux autres loix d'Anastase sont dattées du Consulat d'Anatole & d'Agapit. Conc. t. 4. p. 1460. e Cod. J. 10. t. 27. l. 6. p. 466. Cod. J. 2. t. 8. l. 5. p. 193. 4. t. 29. l. 21. p. 348.

'L'une de ces loix dattée du premier Avril est adressée à Céler Maître des Offices. ' Les deux autres sont adressées à Serge Préfet du Prétoire, & dattées l'une du premier Decembre, ' & l'autre du premier Avril. Celle-ci eleve au rang des enfans légitimes ceux qui sont nés de femmes [non légitimes selon les loix Romaines,] mais qui néanmoins tenoient lieu de femmes, & étoient épousées avec un contrat. Elle dit que ce n'étoit qu'en cas qu'il n'y eût point d'enfans légitimes. Mais je ne sçai s'il elle étend cette exception à l'avenir. 4. t. 29. l. 21. p. 348. 2. t. 8. l. 5. pag. 192. 5. t. 27. l. 6. p. 466.

' Ce Serge est apparemment le même que Servus ou Servius Préfet du Prétoire, à qui Anastase adresse une loi sans datte, pour défendre de rien détourner des eaux publiques sans une permission par écrit du Prince vûe par le Préfet. Jean étoit cette année Préfet d'Illyrie. 11. t. 42. l. 11. p. 964.

' Marcellin marque sur cette année une grande inondation de Barbares du Nord, qu'il appelle Gétes. Ils ravagerent la plus grande partie de l'Illyrie, [c'est-à-dire] les deux Macédoines, l'ancienne Epire, & la Thessalie jusqu'aux Thermopyles. [Les Herules firent bien quelques ravages, comme nous avons vû : mais ou Procope décrit mal ce qu'ils firent, ou ce n'étoit rien en comparaison de ceci.] 'Anastase envoya Marc. Chr. Marc.

mille livres d'or à Jean Préfet d'Illyrie pour racheter les captifs. Mais cette somme ne suffisant pas encore, il y en eut beaucoup qui languirent dans leur captivité, ou que les Barbares tuerent à la porte des villes dont on leur fermoit l'entrée. ' Je ne sçai s'il faut rapporter à cette occasion ce que dit Jornanande, que Pompée [neveu d'Anastase] fut défait à Andrinople.

L'an de J. C 517.

...r. reg.48.p. ...c.

[Parmi les maux dont l'Eglise se trouvoit affligée dans l'Empire, elle reçut quelque consolation dans la Perse, où elle avoit d'abord été persécutée par Cabade.] ' Car il ne laissoit pas à ses Sujets la liberté d'embrasser la foi : ' Et on marque même sur la fin de l'an 513. qu'il fit couper le jarret à quelques Chrétiens qui ne laisserent pas de marcher avec la même liberté qu'auparavant. ' On dit donc qu'il y avoit un château sur les confins de la Perse & des Indes, nommé Tzundader ' ou Zumbaber, ' où l'on disoit qu'il y avoit grande quantité d'or & de pierreries : Mais les démons y demeuroient, en sorte que personne n'y pouvoit entrer. Cabade ayant oui parler de ces trésors, & voulant s'en rendre maître, ne le put a cause des démons qui les gardoient. Il y employa inutilement tous les enchantemens de ses Mages, & ensuite ceux des Juifs. Enfin on lui conseilla de s'adresser aux Chrétiens, dans l'espérance que leurs prieres seroient plus puissantes. L'Evéque des Chrétiens de Perse, ou [plûtôt] l'un des Evêques de cette Eglise fit donc assembler les fidéles, reçut les sacrés mystéres, & les distribua aux autres : & étant ensuite allé au château, il en chassa les démons, & mit Cabade dans la liberté d'en disposer comme il voudroit. ' Cabade y trouva en effet de grands trésors, & les emporta. [On peut dire qu'il est indigne de la grandeur de Dieu de faire des miracles pour favoriser l'avarice d'un impie : mais il est digne de sa sagesse de faire servir les crimes mémes des méchans Princes à sa gloire & au salut de ses Elus. Et c'est ce qui arriva dans cette rencontre.] ' Cabade étonné de ce miracle, voulut que l'Evêque passât devant les chefs des Juifs & des Manichéens qui avoient auparavant la préséance ; & donna à tous ses Sujets la liberté d'embrasser la foi Chrétienne.

Thdr. L. pag. 5.. c. Thphn.p.137. a.Cedr.p.360 c.

Thdr. L. pag. 564. c.

Vict. T.

ibi. Thdr. L. 564. Thphn. 140.

Cedr.p.362.a. b.

Vict. T.

Thdr.L.p.564 c.Thph.p.140 b.

Victor de Tunes met ceci sur l'an 508. Nous suivons Théophane qui le met en la pénultiéme année d'Anastase.

L'an de J. C. 518.

ARTICLE XXV.

Grand tremblement de terre dans la Dardanie: Anastase connoît son successeur & sa mort prochaine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 518. D'ANASTASE. 27. & 28.

Note 11. *' Magnus " V. C. seul Consul.* Baff. ' Marc. Marius. Chr. Alex. Marc. an. 518.

' MARCELLIN commence cette année par un effroyable tremblement de terre qui arriva dans la Dardanie en même tems qu'elle étoit affligée par les courses & les ravages des ennemis. Vingt-quatre bourgades en furent ruinées en un moment. Deux furent englouties avec leurs habitans, quatre y perdirent la moitié de leurs maisons, & ceux qui s'y trouverent: onze y virent périr un tiers de leurs édifices & de ceux qui y habitoient: sept en eurent un quart de perdus. Les peuples voisins abandonnerent leurs demeures de peur d'être ensevelis sous leurs ruines. Seupe Métropole [de cette province] y fut renversé de fond en comble, sans y perdre néanmoins aucun de ses Citoyens qui en étoient sortis pour fuir l'ennemi. Dans
1. un lieu nommé Sarnonte au Canton de [1] Canise, la terre s'ouvrit, & l'on vit sortir comme d'une fournaise ardente une pluie brulante qui dura long-tems. Plusieurs montagnes de cette
2 province se fendirent, des rochers se détacherent, [2] des arbres
3. furent déracinés. Il se fit une fondriere [3] longue " de dix ou
30000. pas. douze lieues, & large de douze pieds, où plusieurs périrent en fuyant ces malheurs causés par ces tremblemens de terre, ou les courses des ennemis.

' Une des dernieres actions d'Anastase fut l'entreprise qu'il fit d'environner de murailles la ville de Mélitine, qui s'étoit extrémement augmentée depuis Trajan, & étoit devenue une grande ville, & la Capitale de la petite Armenie, sans être fermée. Mais la mort l'empêcha d'exécuter cette entreprise que Justinien acheva depuis. Il en est parlé du tems de Néron. Proc. ædif. l. 3. c. 4. p. 58. b. c. Am. an. p. 483. b. c. Tacit. l. 15. p. 248.

[' Comme Anastase étoit extrémement âgé,] il songea à celui qui pourroit être son successeur. Il souhaitoit que ce fût

1. Je ne sai ce que c'est.
2. *Devulsa arborum crepido.*
3. [Je ne comprens pas bien cela.] ' Baronius a lû seulement 30. pas au lieu de 30000. Bar. 518. §. 15

l'un de ses trois neveux, Pompée, Probe, & Hypace; & pour L'an de J.C. 518.
sçavoir lequel des trois il choisiroit, on prétend que les ayant fait un jour venir tous trois dîner chez lui, il leur fit préparer un lit à chacun pour dormir après le dîner, & fit mettre sous le chevet de l'un de ces lits "une couronne, ou quelqu'autre marque, se résolvant de laisser l'Empire à celui qui se coucheroit sur ce lit. Mais que l'un de ses neveux s'étant mis sur un lit, les deux autres se mirent ensemble sur un autre, & laisserent vuide celui où étoit la couronne : de sorte qu'Anastase jugea qu'aucun des trois n'étoit destiné pour lui succéder. regnum.

a. 'On prétend qu'il se mit ensuite à prier & à jeûner pour obtenir de Dieu qu'il lui revelât celui qu'il destinoit pour cela; qu'il vit la nuit un homme qui lui dit que c'étoit celui qui demanderoit le premier à lui parler le lendemain; que dès le matin Justin vint le premier pour lui rendre compte de quelque commission dont il l'avoit chargé, p. 484. a. '& qu'Anastase rendit graces à Dieu de lui avoir fait connoitre son successeur, sans en rien témoigner à Justin que par quelques mots couverts. [Voilà ce que nous trouvons dans un Auteur dont le langage est tout-à-fait barbare, qui a d'assez bonnes choses, & d'autres dont je ne voudrois pas répondre, comme de celle-ci même.

Zon. 47. a. b. Cedr. p. 362. b. a. 'Zonare & Cedréne dont l'autorité n'est pas non plus fort grande, disent que peu de tems avant sa mort, ayant eu avis de quelque conjuration faite contre lui, il fit arrêter beaucoup de personnes pour les faire mourir, & Justin entr'autres avec Justinien son neveu: mais qu'il vit en songe un homme terrible qui lui défendoit de rien entreprendre contre ces deux-ci; qu'aussi-bien il n'avoit point de pouvoir sur eux, parce que Dieu s'en vouloit servir un jour pour accomplir les ordres de sa providence. Ils ajoutent que sur cela Anastase leur donna la liberté, & leur remit le crime dont ils étoient accusés, & dont ces Auteurs semblent avouer qu'ils étoient coupables. Ils ajoutent à cela une autre vision qui est attestée par la Chronique d'Alexandrie & par Théophane. Chr. Al. p. 762. 764. 'Car ils disent qu'il vit une nuit en songe un homme "extraordinaire habillé de blanc, πελώριον. Thphn. p. 140. c. 'mais d'un aspect terrible, qui portoit un livre écrit, dont ayant tourné quatre ou cinq feuillets, il y lut le nom d'Anastase, & dit à ce Prince : Tenez, votre avarice [1] insatiable & votre doctrine impie font que j'efface le nombre de 14. Chr. Alex. p. 764. Manc. p. 62. c. Marc. c. 5. p. 1069. Cedr. p. 362. d. Zon. p. 47. f. 'c'est-à-dire

1. ἀπληστίαν, il faut apparemment ἀπιστίαν.

L'an de J. C. 518. à-dire 14. ans de votre vie. Et il l'effaça avec le doit. S'étant éveillé sur cela, il appella Amance son grand Chambellan, & lui dit ce qu'il avoit vû: & Amance lui rapporta ce qu'il avoit aussi vû la même nuit. Il crut être devant l'Empereur, & sentir derriere lui un grand corbeau qui lui prenant le bas de sa casaque avec son bec, le sécoua & le jetta par terre; puis se jettant sur lui, le devora. L'Empereur envoya querir un Philosophe d'Asie nommé Procle, qui faisoit profession d'expliquer les songes; & il lui raconta ce que lui & Amance avoient vû. Procle leur dit que cela marquoit qu'ils mourroient bien-tôt. Chr. Alex. p. 764. Thph. p. 140. c. d. Ced. p. 362. d.

'Nous parlerons autre part de la mort d'Amance.

ARTICLE XXVI.

Mort d'Anastase.

'ON marque que peu après la vision dont nous venons de parler, Anastase tomba malade,' & mourut dans son lit 'subitement deux jours après. Chr. Alex. p. 764. Anon. V. p. 484. b. Anon. V. pag. 484. b. Marc.

'La Chronique d'Alexandrie & d'autres disent qu'il mourut saisi d'effroi des éclairs & d'un grand tonnerre qu'il faisoit alors. Victor de Tunes marque la même chose, & ajoute que cette crainte le fit fuir pour se cacher dans quelque chambre [moins exposée aux éclairs & au tonnerre] où il se fit porter, & qu'il y mourut. 'Car s'il en faut croire Zonare, on lui avoit prédit qu'il mourroit du tonnerre; & pour l'éviter, il avoit fait faire le Thole, ou l'appartement vouté [qui apparemment étoit en bas & peu ouvert comme une cave.] D'autres disent que craignant de mourir par le feu, comme on le lui avoit prédit, il avoit fait faire quantité de trous dans la citerne du Palais, afin que dans chaque trou il y eût toujours un muid plein d'eau. 'Théophane marque comme un bruit incertain ce que quelques uns disoient, qu'il avoit été tué d'un coup de tonnerre. 'Cela a suffi à Cedréne, à Adon & à Manassé pour l'assurer positivement. 'Zonare semble aussi l'avoir cru; mais on le peut réduire aussi-bien que Joel aux termes de Victor de Tunes, ausquels il faut apparemment se tenir. Evagre qui ne dit rien de particulier de sa mort, l'anonyme de Valois qui dit qu'il mourut de maladie, Marcellin & Théodore le Lec- Thdr. L. pag. 595. b. a. J. Marc. c. 38 Bib. P. 13. pag. 1069. p. 1069. Chr. Alex. p. 764. Zon. p. 47. f. Cedr. p. 362. 363. Thph. p. 141. a. Cedr. p. 363. a Ad. Chr. pag. 169. Manaf. p. 62. d. Zon. p. 47. 48. Joel. p. 172. c. d.

teur, qui se contentent de dire qu'il mourut subitement, n'ont point sçû sans doute qu'il ait été tué d'un coup de foudre, au lieu qu'ils ont pû ne pas juger nécessaire de dire qu'il étoit mort durant qu'il tonnoit. [Il est bien aisé que le peuple ait passé de l'un à l'autre, sur tout à l'égard d'un Prince dont la mémoire étoit fort odieuse aux Catholiques, & cette erreur étoit favorisée par la vision qu'eut Saint Sabas la nuit d'après la mort d'Anastase.] 'Car il lui sembla qu'il voyoit ce Prince fuir dans son Palais poursuivi par des foudres qui venoient du Ciel, & enfin tomber mort devant ses yeux. [Ces foudres qui marquoient la colere de Dieu, ont bien pû se changer, par les additions que le tems a accoutumé de faire à la vérité, en des foudres matériels.] 'Eutyque dit qu'il mourut d'une douleur de tête que le tonnerre lui avoit causée. 'Elie de Jerusalem, qu'Anastase avoit déposé & bannit, connut aussi par revélation la mort d'Anastase au moment qu'elle arriva; & on marque que ce fut au commencement de la nuit. On dit la même chose de Flavien d'Antioche.

L'an de J. C. 518.

Sur. 5. dec. p. 175. §. 84.

Euty. t. 2. pag. 147.

Sur. 5. dec. p. 175. §. 84.

J. Mosc. c. 35. p. 1068.

'Il mourut le 9 de Juillet selon le latin de la Vie de Saint Sabas par Métaphraste, [c'est-à-dire la nuit qui finissoit le 8 & commençoit le 9] 'puisque Justin qui lui succéda fut élu dès le 9. [Ainsi Anastase ayant commencé le 11 Avril 491. "aura regné 27. ans & trois mois moins deux ou trois jours.] Note 223
'Mais Bollandus dit qu'il est mort le premier de Juillet; & il paroît l'avoir pris de la Vie originale de Saint Sabas. 'Il mourut âgé de plus de 80. ans, c'est-à-dire de 88. 'ou même de 90. & 5. mois.

Sur. 5. dec. p. 175. §. 84.
Evag. l. 4. c. 1. p. 381. b. Chr Alex. p. 764.
Boll. 20. jan. p. 301. §. 15.
Marc. Jor. reg. c. 48. p. 656. a.
Thdr. L. pag. 565. b.

'Son corps fut porté au tombeau sans les solemnitez ordinaires, & même "avec outrage. 'On dit qu'il fut enterré dans [1] l'Eglise des Apôtres auprès de celui d'Ariadne. 'Quelques nouveaux Grecs disent qu'il n'étoit pas mort quand on l'enterra, qu'on l'entendit crier dans son tombeau sans s'en mettre en peine, & que quelques jours après on le trouva qui s'étoit mangé le bras.

bVict. T. Chr. Alex. 764.
Vict. T.
Cedr p. 363. a.
Joel pag. 172.
Manas. p. 62. 63.

cum ignominia.

1. ἐν λάβρακι Ἀκοιπλανῆ. Je ne sçai ce que c'est.

L'an de J. C. 515.

ARTICLE XXVII.

Diverses particularitez du regne d'Anastase : Conversion des Immirénes.

' LE nom d'Anastase fut depuis ôté des Diptyques, & on l'anathématiza à cause des maux qu'il avoit faits aux défenseurs du Concile de Calcédoine. [C'est ce qui a rendu sa mémoire extrémement odieuse ; à quoi on peut joindre les malheurs que nous avons vû être arrivés sous son regne qui a été plein de séditions, de ravages & de guerres, dans lesquelles on ne voit presque jamais qu'il ait eu de l'avantage.] ' Souvent il fut environné par les armées ennemies, & gémit sous leur oppression. Néanmoins il ne mérita jamais de les voir punis, indigne d'avoir cette satisfaction après avoir violé les loix de l'Eglise. Ainsi il mourut dans le chagrin & dans la la fureur, en laissant l'Empire dans un profond accablement.

Conc. t. 4. p. 365. d.

Jorn. r. g. c. 4? p. 05?. a.

[Outre les malheurs dont nous avons parlé quand nous avons trouvé à les placer dans l'ordre du tems, les Maziques dont le nom est célébre dans Synese, ' coururent la Lybie, & y firent des maux effroyables. ' Zonare dit qu'il y eut sous lui un très grand tremblement de terre qui ruina quelques bâtimens à Constantinople, mais qui abîma presque toute la ville & les habitans d'Antioche. [Je pense qu'il se trompe, & qu'il rapporte au tems d'Anastase ce qui arriva peu d'années après sous Justin.] ' Procope ne marque point d'autre malheur sous ce regne à Antioche, sinon qu'un vent impetueux renversa & déracina les beaux Cyprès de Daphné, que la loi, dit-il, défendoit absolument de couper. [Je pense que c'étoit la loi de la superstition.]

Suid. ?. p. 252. a.

Zon. p. 48. a.

Proc. b. P. l. 2. c. 14. p. 122. b. c.

' Les Samaritains qui avoient fait de grands maux dans la Palestine du tems de Zénon, y causerent aussi quelque trouble sous Anastase. ' Une troupe de ces malheureux, à l'instigation d'une femme, monta lorsqu'on y pensoit le moins sur le mont Garizim par des endroits escarpés, parce que, comme le chemin ordinaire étoit gardé par des sentinelles qui y veilloient continuellement, ces séditieux n'oserent pas y tenter le

Proc. æd. l. 5. c. 7. p. 104 105.

p. 105. b. c.

passage. Etant montés, ils se saisirent de l'Eglise, tuerent ceux qui la gardoient, appellerent avec de grands cris les Samaritains qui étoient dans la ville pour venir à eux. Mais ceux de la ville craignant les soldats, ne voulurent point prendre part à ce trouble. Procope d'Edesse Gouverneur de la province, homme fort prudent, prit ceux qui avoient trempé dans cette sédition, & les punit tous du dernier supplice. L'an de J. C. 518.

[Quoiqu'Anastase fut véritablement ennemi de la foi Catholique,] ' il ne laissa pas de rebâtir beaucoup d'Eglises à Constantinople. On lui attribue d'avoir bâti celle de S. Platon. Mais on ajoute que le VII. siécle commençoit déja: [ce que je n'entens point. Est-ce qu'il faut lire Anastase Artéme, qui étoit néanmoins au commencement du VIII. siécle? Et il est certain que l'Eglise de S. Platon étoit avant Justinien.] ' Comme on nétoyoit l'Eglise de Saint Méne dans la haute ville, on y trouva dans une fosse un grand nombre d'os de geants qu'Anastase fit transporter dans le Palais par rareté.

Thdrt. L. pag. 561 b. Cod. or. C. p. 44. 45. p. 18. b.

' Baronius cite de Suidas qu'Anastase travailla à rétablir à Athénes les écoles de la Philosophie [payenne.] Cela n'est point dans l'édition de Geneve de 1619. mais n'est pas fort incroyable. Car on prétend que de son tems les Magistrats de Constantinople prirent soin de faire refaire & d'entretenir une statue qu'on appelloit la fortune de la ville, dans l'imagination que, de ce que les vaisseaux avoient quelquefois le vent contraire en abordant, c'étoit parce qu'on avoit emporté quelques pieces de cette statue. [C'est ainsi que le demon se joue de ceux qui ont peu de foi, & plus d'amour pour les biens du monde que pour ceux du ciel.]

Bar. 518. §. 17. Zon. p. 47. b. c. d. e.

' On parle d'une citerne & de quelques autres bâtimens qu'Anastase fit faire à Constantinople. ' Il prit un grand soin d'orner la ville de Duras sa patrie, & la fit environner de trois murailles. ' Eutyque dit aussi qu'il fit bâtir & fortifier la ville dont il tiroit sa naissance, que cet Historien nomme Hama, & qu'il employa deux ans à y faire bâtir un château. ' On marque qu'il prenoit le soin de visiter lui-même tous les Palais Impériaux. ' Son " exactitude scrupuleuse lui fit retrancher quelque argent que les Avocats du Fisc avoient accoutumé de recevoir sous Zénon. Justin le leur rendit depuis. " subtilitas.

Suid. ἀς. p. 252 c. a. Euty. t. 2. pag. 131. Ioan. D. imag. 3. p. 799. Cod. J. 2. t. 8. l. 3 p. 193.

' Théodore le Lecteur met sous Anastase la conversion des Immirénes, peuples du Midi Sujets des Perses. On prétendoit

Thdr. L. pag. 567. c. d.

L'an de J.C. 518. qu'originairement c'étoient des Juifs que la Reine de Saba avoit emmenés avec elle. Ils étoient depuis devenus payens : mais ils embrasserent alors la foi Chrétienne, & reçûrent un Evêque. 'M. Valois croit que ce sont ceux qu'on appelle ordinairement Homérites. Mais il avoue que cela est difficile à accorder avec ce qu'on trouve dans l'Histoire : que les Homérites ont reçu la foi sous Justinien. n.p.170.1.b.c.

ARTICLE XXVIII.

De Théodore le Lecteur & de ses Ecrits.

'C'EST à la mort d'Anastase que finissent les extraits que nous avons de Théodore le Lecteur, 'qui commencent à la mort de Théodose le jeune. 'Il étoit Lecteur de la grande Eglise de Constantinople, 'zélé pour la foi Catholique. 'Suidas dit qu'il avoit écrit l'histoire de l'Eglise depuis Constantin jusqu'à Justinien. [Il faut peut-être lire Justin au lieu de Justinien, à moins qu'il n'y ait fait depuis quelques additions dont il ne nous reste rien.] 'Pour ce que Suidas dit qu'il commençoit à Constantin, M. Valois l'entend d'une compilation qu'il avoit faite "des histoires de Théodoret, de Socrate & de Sozoméne, 'à la priere de l'Evêque ou d'un Prêtre de Gangres en Paphlagonie, où il se trouvoit alors, [à peu près comme est en latin l'histoire tripartite.] 'M. Valois a deux livres de cet ouvrage qui ne vont que jusqu'à la mort de Constance ; & il croit que Théodore n'en a point fait d'autres: [de sorte qu'il faudroit dire que ce seroit son dernier travail, & qu'il n'auroit pas eu le loisir de l'achever.] 'Néanmoins le VII. Concile cite un passage du cinquiéme livre de son Histoire Ecclesiastique sur l'ordination d'Anastase. De sorte qu'il pourroit bien avoir achevé sa tripartite, si nous voulons l'appeller ainsi, & y avoir même ajouté le reste du regne de Théodose le jeune, depuis l'an 439. où finit Socrate. 'M. Valois aime mieux croire que dans le texte du VII. Concile il faut lire [1] le premier livre au lieu du cinquiéme, & dire que son autre ouvrage commençoit à l'an 439.

[Marginal notes: Thdrt. L. pag. 565. b. — p. 551. b. — Suid. p. 1031. c. — Thdrt L. pag. 565. b. — Suid. δ. p. 1031 c. — Thdrt. V. pr. p. 12. — Théod. 2. §. — p. 20. — p. 12. — Conc. t. 7. p. 85. d. — Thdr. L. pag. 580. 581. — ε.]

'Cet autre ouvrage étoit aussi divisé en deux livres, dont Thdr. L. pag. 557.

1. πρῶτον au lieu de πέμπτον.

le premier finissoit vers l'an 480. ' Nous n'en avons qu'un extrait, qui, selon le titre, nous vient de Nicéphore Calliste, ' mais qui apparemment avoit été fait assez long-tems auparavant. ' Il suit assez l'ordre des tems jusqu'à la mort d'Anastase. Ce qui est ensuite paroit n'avoir aucun ordre, & être un nouvel extrait tiré ou de Théodore même, ' ou peut-être de quelqu'autre Auteur, ' puisque Théodore y est cité. ' M. Valois veut que dans cette citation au lieu de Théodore, on lise Théodoret ' qui est cité peu auparavant dans ce même extrait ' & par Saint Jean de Damas, [& qui pourroit être quelque Historien inconnu, postérieur au grand Théodoret de Cyr.] ' Mais dans sa préface sur Théodoret, Evagre &c. il dit que ce Théodoret cité par Saint Jean de Damas, est notre Théodore même. [Je ne vois rien en tout cela que nous puissions dire être bien certain.] ' M. Valois a mis le nom de Théodore à l'endroit cité par Saint Jean de Damas, ' mais il reconnoit que c'est par une pure conjecture fondée non sur aucun manuscrit, mais sur ce que ce passage ne peut pas être du grand Théodoret. [C'est changer un texte un peu vite.]

L'an de J. C. 518.

Thdrt. V. pr. p. 13.
n. p. 168. 1. d.
p. 170. 1. c.
Thdr. L. pag. 5... b.
n. p. 169. 1. b. c.
p. 5... d.
Joan. D. imag. 3. p. 758.
Thdrt. V. pr. p. 12.
Thdr. L. pag. 582.
p. 585. 1.

' Outre l'extrait de Théodore dont nous avons parlé, on en trouve encore quelques endroits cités par Saint Jean de Damas, par le VII. Concile, & par d'autres que M. Valois a recueillis. ' Il y rapporte avec quelque fondement trois passages que Saint Jean de Damas cite en général de l'Histoire Ecclésiastique. [Car le " mot qu'il met à la tête du premier pour l'attribuer à Théodore, n'est pas du texte ; & entre ce passage & celui qui est cité auparavant sous le nom de Théodore le Lecteur, il y en a un tiré d'Eusebe : de sorte qu'il n'est pas tout-à-fait certain si ces trois passages sont de Théodore le Lecteur.] ' Saint Jean de Damas cite un peu après un Saint Théodore Evêque de la Pentapole. ' Théodore le Lecteur avoue dans la préface de sa tripartite que son style n'avoit rien de relevé, & c'est ce que l'on voit dans ce qui nous reste de lui.

p. 584.
n. 1. Joan. D. imag. 3. p. 8.., 804.
Joan. D. pag. 886.
Thdrt. V. pr. p. 20.

' Vossius & M. Valois ne doutent pas qu'il ne vecût du tems de Justin. ' [S'il est auteur de l'histoire d'Olympe] rapportée par ' Saint Jean de Damas, on ne peut douter qu'il ne fût proche de l'année 499. en laquelle cela arriva.

p. 21. p. 13.
Voss. h. g. l. 2. c. 22. p. 268.
Joan. D. pag. 758.

' Le titre de *Sainte Memoire* qu'il donne à Théodoret oblige, ce semble, de dire qu'il a écrit avant le V. Concile & les trou-

Thdrt. V. pr. p. 20.

L'an de J. C. 518. bles des trois Chapitres. ' Cependant le P.Goar veut qu'il n'ait vécu que sous l Empereur de Philippique, [c'est-à-dire en 712.] 'à cause d'un passage de Suidas rapporté aussi par Codin dans les origines de Constantinople, & dans le recueil anonime des antiquitez de la même ville, 'où l'on trouve aussi d'autres choses citées du même Théodore, qui parlent d'Héraclius. [Mais le style de ces endroits est encore trop barbare pour celui dont nous avons les extraits, & dont l'Histoire, selon Suidas, n'alloit au plus que jusqu'à Justinien. Ainsi il vaut mieux dire qu'il y a eu deux Théodores tous deux Lecteurs, qui ont écrit l'un vers 520. & l'autre 200 ans après.]

Th. n. pag. 505.1. Suid. x. pag. 1546. 1547. | Cod. or. C. p. 18.19. 90.91. p. 91.

ARTICLE XXIX.

Du dialogue d'Enée de Gaze: Histoires remarquables qu'il rapporte.

' IL faut mettre sur la fin du V. siécle Enée de Gaze, dont nous avons le dialogue sur l'immortalité de l'ame & la résurrection des corps, intitulé Théophraste. Le titre de cet écrit donne à Enée la qualité de Sophiste, [c'est-à-dire, de Professeur des sciences & des belles lettres.] ' Le sujet de ce dialogue est qu'un Chrétien, à qui l'Auteur donne le nom d'Axithée, c'est-à-dire, digne de Dieu, allant par mer de Syrie à Athénes, fut obligé par le vent de prendre terre à Alexandrie. Il y rencontra Egypte avec lequel il avoit autrefois étudié dans la même ville sous le Philosophe Hiérocle, 'qui avoit professé à Alexandrie avec beaucoup de réputation, & qui avoit été disciple de Plutarque l'Athénien, ' aussi bien que Syrien & Procle dont nous parlerons bientôt. ' Photius nous a conservé beaucoup de choses d'un Ecrit qu'il avoit fait pour prouver la Providence. [Lui & presque tous ses disciples étoient payens. Mais Axithée avoit embrassé la Religion Chrétienne.]

Bibl.P.t.12.p. 617. p. 617.618. Phot.c.242.p. 1036.a. 1037. m.| Suid. pag. 1223. Phot.c.214.p. 553. m. Suid. π. pag. 546. d. 605. a. Phot.c.214.p. 548. c.251. p. 1379.

' S'étant donc rencontré avec Egypte son ancien ami, & s'étant reconnus, comme Axithée eut dit à l'autre qu'il alloit à Athénes chercher quelque personne habile & éclairée, Egypte le mena chez Théophraste, arrivé d'Athénes depuis peu de jours, & qui passoit pour un très-habile Platonicien. Axithée & lui s'entretinrent long-tems. Théophraste soutenoit sa philosophie Platonicienne, & Axithée lui en faisoit voir la foi-

Bibl.P.t.12.p. 618.

blesse & les défauts pour le conduire à la Religion Chrétienne. ' La conclusion est que Théophraste qui d'abord parloit en maître & en Docteur, se rendit enfin aux raisons d'Axithée, & à l'opération de la miséricorde de Dieu qu'il commençoit à ressentir en lui-même, & il abandonna l'Académie de Platon pour suivre Dieu, selon ce que Platon même avoit dit qu'il ne vouloit pas qu'on le crût, que jusqu'à ce qu'on eût trouvé quelqu'un plus sage que lui. ' Ainsi Axithée finit l'entretien par la priere & l'action de graces qu'il adresse à l'adorable Trinité. | L'an de J. C. 502. | p. 660. b. c. | c. d.

' Il dit dans ce dialogue qu'il avoit souvent vû les corps morts des Saints guérir sans peine des maladies incurables, & faire trembler des troupes de démons, comme les démons font trembler ceux qu'ils se sont assujettis. Et il tire de-là une preuve très-forte de la résurrection des corps. [Ce qu'il dit en un autre endroit pour prouver la Religion Chrétienne par la vertu de ceux qui l'embrassent, est encore plus considérable.] ' Encore aujourd'hui, dit-il, nous voyons tant en Syrie qu'ailleurs, des hommes qui depuis une tendre jeunesse jusqu'à une vieillesse extréme ont vécu dans une austerité & une abstinence continuelle, uniquement appliqués à la contemplation des choses celestes & spirituelles. Leur corps est soumis à leur esprit qui ne s'occupe que des choses de Dieu. C'est par une vie si sainte & une méditation si spirituelle qu'ils sont arrivés au comble de la Philosophie. Pour prouver leur union avec Dieu, ils l'ont souvent prié de rendre la vie à des morts qu'ils ont effectivement ressuscités. Qui peut desirer une preuve plus convainquante de la vérité de leur doctrine ? Elle ne consiste point en paroles, mais en actions. Ceux qui reçoivent leurs instructions, n'en sçauroient douter lorsqu'ils les voyent autorisées par de tels miracles. Et ce ne sont point là des fables ni de vieilles histoires que nous rapportons. Ce sont des choses qui se sont passées de nos jours. Moi-même j'ai vû un saint & excellent vieillard qu'un paysan alloit souvent visiter en lui menant son fils unique, afin d'apprendre de ce vieillard quelque chose de bon. Il lui portoit les premices de ses fruits [dans sa cellule] comme dans un Temple [où il les offroit à Dieu.] Ce fils vint à mourir d'une grosse maladie. Au lieu de l'enterrer il le mit dans un panier, le couvrit de feuilles, & le porta au saint vieillard. S'étant déchargé de son panier, il salue l'homme de Dieu, s'assied pour lui parler & l'écouter avec son attention ordinai- | 655. a. b. | p. 657. 658.

re,

l'an de J.C. 499. re, puis il se retira en laissant-là son fils comme si c'eut été un panier de raisins. Quand le Soleil fut couché, le vieillard fit la priere selon sa coutume, & voulut ensuite prendre de ces fruits. Mais après avoir ôté les feuilles, il fut fort surpris de trouver non des fruits, mais un mort. Il admira la grandeur de la foi du pere. [Pour s'y conformer] & ne pas tromper son espérance, il se coucha sur cet enfant, & pria Dieu sans se relever jusqu'à ce que le mort ressuscitât ; après quoi il le renvoya à son pere. Mais pour éviter l'importunité des hommes qu'un tel miracle auroit fait accourir en foule pour le voir, il quitta ce lieu & se retira ailleurs.

'Il ajoute à cela ce qu'il dit avoir vû lui-même, qu'un saint homme étant prêt de mourir, promit à son disciple qui étoit aveugle, que sept jours après sa mort il récouvreroit la vûe: & cela arriva effectivement ; de sorte que ce disciple qu'il falloit auparavant conduire par la main, lisoit ensuite publiquement les Ecritures [ayant été fait Lecteur.] 'C'est après cela qu'il met l'histoire célébre des Confesseurs d'Afrique, qui ayant eu la langue coupée ["par ordre d'huneric l'an 484.] ne laissoient pas de parler comme auparavant. Il dit qu'il les avoit vûs lui-même, qu'il les avoit entendus parler & qu'il avoit regardé jusques dans leur bouche, afin que ses yeux fussent témoins de ce miracle aussi bien que ses oreilles.

(P. 658. 659. — p. 659. — S. Eugene. de C.)

'Il dit que cette persécution de l'Eglise d'Afrique duroit encore ; ainsi c'étoit avant l'an 523. "auquel Hilderic la fit entiérement cesser.

(p. 659. b. — v. S. Fulgence.)

ARTICLE XXX.

De Procle & de quelques autres Philosophes payens.

'EN E'E parle dans ce traité de Syrien & de Procle Philosophes Platoniciens. 'Suidas nous apprend tout ce que nous sçavons de Syrien. 'Procle étoit son disciple, & c'est ce 'Procle Philosophe Platonicien dont nous trouvons diverses choses dans Photius & dans Suidas. 'Il étoit de Lycie. Il a écrit ' contre la Religion Chrétienne. Il a ' enseigné la Philosophie à Athénes. Il y étoit en même tems que Jacque medecin, 'lequel demeuroit à Constantinople " dès l'an 461. ' Il étoit

(Bibl.P.t.12 p. 624. d. — Suid. π. p. 843. d. Phot. c. 242. p. 1044. m. — Phot. c. 142. p. — Suid. πg. pag. 603. — Suid. πg. pag. 603. a. c. b. Phot. c. 242. p. 1057. a. — Leon. I. 6.)

Phot.c.242.p. 1052. m. aussi contemporain du Philosophe Héraïsque " mort sous Zé- L'an de C. 502. v. Zénon 27.
non. ' Il eut pour disciple entre les autres Marin ' natif de Na-
Ibid. plouze dans la Palestine , qui abandonna la Religion des Sa-
Marc. Chr. maritains pour suivre celle des payens. ' On marque qu'il a écrit
Phot.c.242.p. 1049. la Vie de Procle son maître en vers & en prose, & qu'elle se
c.242.p.1036. m. trouve encore aujourd'hui. ' Il eut pour disciple Isidore dont
p. 1056. m. Damasce a écrit la Vie, ' & qui fut aussi disciple de Procle. On
Voss. h.g.l. 2. c. 22. p. 268. remarque qu'Isidore ' vint à Athénes voir Marin qui y ensei-
Suid. μ.p. 94. gnoit après la mort de Procle. Marin lui montra un grand ou-
Suid. p. 94. c. vrage qu'il avoit fait, le priant de le lire, & d'examiner s'il
Phot.c.242 p. 1036. m méritoit d'être donné au public. Isidore ayant lû l'ouvrage,
Suid. p. 94. c. lui répondit qu'il étoit passable. Marin l'entendit fort bien, &
Proc.c.242.p. 1045.a. 1068. f.1069. jetta son livre dans le feu. Isidore avoit déja de l'âge en 483.

' Damasce étoit disciple de Marin aussi bien que d'Isidore. Il
Suid. μ. p.94. écrivit la Vie d'Isidore ' du tems de Théodoric Roi d'Italie ;
c. d. Phot. c. 242.p.1035. [& ainsi avant l'an 527.] lorsqu'une nommée Anthuse mariée
Phot.c.242.p. 1060. Phot.c. 81. p.412. dès devant l'an 470. vivoit encore, ' & lorsque Marin étoit dé-
ja mort. Parlant de la conjuration de Sévérien sous Zénon, il
c.242.p.1041. a. dit qu'elle s'étoit faite de son tems. [On peut juger par là que
le Philosophe Procle dont cette Vie parle tant, est plus ancien
p.1041. 1044. p.1065 m., p. 1072.m. que le Devin qui expliqua, dit-on, le songe qu'Anastase avoit
eu de sa mort, & que le Mathématicien que Zonare dit avoir
Bar. 518.§.17. brûlé la flote de Vitalien avec des miroirs ardens,] ' quoique
Baronius ait cru que c'étoit le même. [Suidas a tiré beaucoup
Phot. c.81. p. 408.412. de choses de cette Vie d'Isidore par Damasce.] ' Photius en
c.239. p.981. porte un jugement peu avantageux. ' Je pense que c'est de Pro-
cle le Philosophe que sont les extraits donnés par Photius.
p. 991. ' On prétend qu'on a encore aujourd'hui de lui plusieurs ou-
vrages.

Suid. π. pag. 603. a. ' Suidas parle d'un autre Procle de Laodicée en Syrie, qui
a aussi laissé des écrits de Mathématiques. Il l'appelle Pontife
des idoles : [& ainsi il y a apparence qu'il étoit beaucoup plus
ancien.]

Evag. n. p.96. 2 d. ' M. Valois croit qu'il faut mettre sous Anastase Zosime l'Hi-
storien, ' qui a écrit l'Histoire jusqu'au tems d'Honoré & d'Ar-
l. 3. c.41. pag. 372. a cade, & même jusqu'au commencement de Théodose le jeu-
a.Voss. h. g. l. 2. c. ne, ' mais qui peut n'avoir vécu que depuis. Il paroît en effet
que son Histoire n'est point achevée, & le sixiéme livre est sans
comparaison plus court que les autres : ce qui ne vient pas du
défaut des manuscrits, comme ce qui manque à la fin du pre-

L'an de J. C. 490. mier livre, & au commencement du second. 'Car l'exemplaire de Photius qui paroît avoir été complet pour ces deux livres, finissoit néanmoins le sixiéme où nos imprimés le finissent. [De sorte qu'on voit que Zosime n'a pas achevé le dessein qu'il avoit entrepris: & ainsi le tems où il finit son Histoire, ne nous peut pas faire juger de celui où il a vécu.] 'Ce qui fait croire à M. Valois qu'il a écrit & vécu plus tard, c'est qu'il cite Olympiodore dont l'histoire va jusqu'à l'an 425. '& le Philosophe Syrien [qui n'a vécu que vers l'an 450. si c'est celui dont nous venons de parler.] 'Si l'impôt qu'il dit avoir encore duré long-tems après Constantin, est le Chrysargyre dont il avoit particuliérement parlé, son expression donne lieu de croire que cet impôt étoit céssé alors; [& nous avons vû que c'étoit Anastase qui l'avoit ôté.] 'Ainsi comme Suidas marque qu'il y eut sous Anastase un Zosime Sophiste natif de devers Gaza & Ascalon, qui a laissé quelques écrits d'Humanitez, 'M. Valois croit que ce peut être le même que l'Historien, qui avoit été Avocat du Fisc, selon le titre de son ouvrage; ce qui convient fort bien avec la qualité de Sophiste. 'Cedréne dit que l'Orateur Zosime de Gaza avoit été tué par ordre de v. Zénon. § Zénon. Mais il le dit de même d'Arcade, " de qui cela est faux.

Phot. c. 98. p. 272. — Evag. n. p. 96. 2. d. Zos. l. 5. p. 883. b. — Phot. c. Zos. l. 4. p. 746. b. — Zos. l. 4. p. 746. b. — Suid. ζ. pag. 1134. d. — Evag. n. p. 96. 2. d. — Cedr. p. 354. d.

[Si l'Historien avoit écrit avant Sozomene, on auroit tout sujet de croire que c'est lui] 'que cet Historien cite en parlant de Sopatre & du Christianisme de Constantin. Mais Sozomene réfute les Payens en général: [ce qui se peut rapporter à ceux sur l'autorité desquels Zosime dit la même chose.] 'On donne à l'Historien le titre de Comte.

Soz. l. 1. c. 5. p. 406. a. b. — Phot. c. 98 p. 269.

'Photius croit qu'après avoir donné son Histoire d'une autre maniere, il la changea, & la mit en l'état que nous avons; ce qu'il tire de ce que dans sa copie elle étoit intitulée, *Nouvelle Edition*, '& dans d'autres *Histoire nouvelle*. 'Il dit qu'en cela aussi bien qu'en tout le reste, elle est fort conforme à celle d'Eunape; sinon qu'elle est plus claire & plus courte. Il en estime beaucoup le style propre & net, qui n'est point embarrassé de beaucoup de métaphores, & qui ne manque pas de douceur. 'Il n'oublie pas, ce qui y paroît par tout, que l'Auteur étoit zélé pour les impiétez du Paganisme, & ne se laisse point de déchirer par des injures les Princes les plus pieux, 'particuliérement le grand Constantin. 'Evagre s'en étoit plaint

P. 272. — Zos. n. p. 952. b. — Phot. c. 98. p. 272. — P. 269. — Evag. l. 3. c. 44. p. 370. b.

c. 40.41.pag. 370. 375. avant lui, & avoit soutenu qu'il inventoit même des faits entiérement faux pour noircir ce premier Empereur Chrétien. L'an de J. C. 518. Zos. p. 625. 'Leunclavius qui l'a traduit, a entrepris son apologie où il prétend le défendre contre ces réproches. [Je ne l'ai point examiné : & j'ai peur néanmoins que cette apologie n'ait besoin elle-même d'apologie.] p. 629. 630. 'Il est certain au moins qu'elle loue Julien beaucoup plus qu'il ne mérite d'être loué par des payens mêmes.

Fin du sixiéme Tome.



NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE SIXIE'ME VOLUME
DE L'HISTOIRE DES EMPEREURS.



NOTES SUR THEODOSE II.

NOTE I.

our la p. 2. art. *Sur ce qu'on dit de sa tutele exercée par Isdegerde Roi de Perse, & par Antioque.*

Pro. b. P. l. 1. c. p. 7. c. 'PROCOPE écrit qu'Arcade se trouvant prêt de mourir, & voyant que son fils Théodose n'étoit qu'un enfant, [de sept ans] qu'Honoré son frere étoit extrémement embarassé dans ses affaires, [outre qu'ils étoient en assez mauvaise intelligence, *v. Arcade* §. 11, 26.,] & qu'il n'avoit aucun parent à Constantinople, qui pût prendre soin de son fils, p. 8. a. 'prit une résolution plus sage qu'on n'eût osé attendre de lui, & pria par testament Isdegerde de vouloir accepter la tutele du petit Théodose pour lui conserver l'Empire; b. 'qu'Isdegerde, qui étoit un Prince très-généreux, manda au Sénat Romain [de Constantinople] qu'il se chargeoit du soin de Théodose, en menaçant de faire une puissante guerre contre quiconque se souleveroit contre lui; & qu'il continua jusqu'à la mort à lui rendre tous les devoirs de Tuteur avec une entiere fidélité.

hph. p. 69. a. ['Théophane, si cet endroit est de lui, car il est visible que son ouvrage est de plusieurs mains] Théophane, dis-je, suit Procope & le copie en partie. b. 'Il ajoute qu'Isdegerde ne pouvant pas par lui-même prendre soin de l'éducation & des affaires de Théodose, lui envoya en sa place Antioque, qui étoit un homme admirable & très-sçavant; qu'Antioque demeura ainsi auprès de Théodose; qu'il fit beaucoup de loix en faveur du Christianisme; p. 70. d. 'mais qu'il perdit enfin son autorité, ou même la vie, ἐκ ποδῶν γέγονε, lorsque Pulquérie prit la conduite des affaires [en 414. &c.] Zon. p. 33. 34. 'Zonare suit Procope & Théophane. Cedr. p. 334. c.d. 'Cedrene marque la même Histoire avec de nouvelles circonstances.

[Ce qu'on peut dire sur ce point; c'est qu'étant l'un des plus remarquables de toute l'Histoire, il se trouve néanmoins qu'aucun Historien ne l'a remarqué avant Procope qui écrivoit environ 150 ans depuis, & qui nous débite plusieurs autres histoires assez suspectes des tems qui l'ont précédé. De sorte qu'il semble avoir été un peu trop facile à recevoir des traditions populaires & peu assurées.] Agath. l. 4. p. 137. 137. 'Car Agathias dit que celle-ci étoit une histoire fort célébre, qui étoit dans la bouche de tout le monde, & que l'on tenoit de pere en fils par une ancienne Tra-

d...on ; mais que hors Procope, en qui il condamne le jugement avantageux qu'il fait de cette dispotition d'Arcade, en même tems qu'il loue son érudition, il n'avoit point trouvé cela écrit par personne, non pas même par ceux qui ont fait l'histoire de la mort d'Arcade. ' En effet, Socrate, Sozomene, Theodoret, Zosime, Philostorge, les deux Prospers, le Comte Marcellin, ne disent rien qui en approche.

Il n'est pas même aisé d'y accorder ce qu'on lit dans ces Auteurs.]
Zos. l. 5. p. 8. ' Zosime dit qu'Honoré voulut venir lui-même à Constantinople pour pourvoir à la sûreté de son neveu & de ses Etats : & entre les raisons par lesquelles Stilicon l'en dissuada, [il ne lui représenta point que c'étoit donner de l'ombrage à Isdegerde :] Stilicon se fit donner à lui-même la commission d'aller à Constantinople avec des Lettres d'Honoré à
Soz. l. 9. c. 4. p. Soc. d. Théodose' & quelques troupes.' Sozomene dit à peu près la même chose que Zosime, sinon qu'il ajoute qu'Honoré regardoit le jeune Théodose comme son fils, & qu'il vouloit mettre auprès de lui des Officiers, de la fidélité desquels il fût assuré ; [ce qui ne dépendoit pas de lui, mais d'Isdegerde, s'il étoit Tuteur.]' Il semble même dire qu'au commencement du regne de Théodose, les Perses lui firent la guerre, & puis accorderent une paix pour cent ans. [Mais je ne sçai si ce ne seroit point encore une suite de ce qu'il dit en général du regne de Théodose, & s'il ne le faudroit point rapporter au tems de Vararane fils d'Isdegerde.] Et néanmoins ce qui y est dit de Stilicon aussi-tot apres, & comme dans la suite d'une même phrase, [appartient certainement à l'an 408. auquel Arcade mourut.]

' Au lieu que selon Théophane, Antioque gouvernoit l'Orient au nom d'Isdegerde, 'Socrate assure que c'étoit Anthéme qui avoit l'Intendance de toutes les affaires.' Et l'on voit en effet par le Code qu'il fut Préfet du Prétoire depuis 405. jusqu'en 416. [ou au moins jusqu'en 414. *V. l'an* 5. Thph. p. 69. a. Socr. l. 7. c. 1. p. 334. Cod. Th. chr. p. 405.

' Synese parle de deux Antioques, dont l'un qu'il appelle τοῦ ἀπὸ Γρατιανοῦ, étoit fort mal fait de visage, mais fort homme de bien. 'Le P. Pétau ne le connoit point : [& je n'en trouve rien aussi dans la Prosopographie du Code par Godefroy.] ' L'autre Antioque étoit plus jeune νεανίσκος. Synese le qualifie le Ventru παχύγαστρος. Il avoit été fort puissant auprès d'un Perse nommé Narse, & depuis avoit toujours eu du crédit ; ensorte qu'il pouvoit tout ce qu'il vouloit, dit Synese, qui néanmoins parle de lui comme en se raillant. Syn. ep. 110. p. 250. d. n. p. 84. epist. 110. p. 250. c.

' S. Isidore de Peluse recommande le soin de la justice à un Antioque Eunuque de l'Empereur, qui étoit plutôt le maître que le Ministre de l'autorité Impériale. ' Le P. Pétau croit que c'est le Ventru dont parle Synese, & celui même que l'on prétend avoir été envoyé à Théodose II. par Isdegerde. [Ainsi y il a bien de l'apparence que cet Eunuque étant passé du service d'un Persan, (car Narse l'étoit, & pouvoit même étre parent du Roi de Perse) au service de Théodose, cela a servi de fondement à ce que Procope, Théophane & les autres ont dit depuis.] ' Théophane [& divers autres] parlent en effet d'Antioque Eunuque & grand Chambélan, disgracié en 446. &c. qu'ils disent avoir été βαΐουλοι du jeune Théodose. [Le mot de Isid. P. l. 1. ep. 39. p. 11. a. c. Syn. n. p. 84. Thph. p. 8. a.

Bail dans le XIV. siécle signifioit Regent d'un Royaume ou d'une Seigneurie.] Cang. gr. B. p. 198. 'M. du Cange ne fait néanmoins rien signifier de plus à βαίυλος, que Maître & Précepteur d'un enfant. Mais il ne laisse pas de dire que cet Antioque est celui qu'Isdegerde avoit envoyé à Théodose pour lui servir de Curateur. [Il est aisé que de l'office de Précepteur le bruit populaire l'ait fait passer peu-à-peu à celui de Regent. Je ne sçai si dans Synese au lieu de πρόκοιλος il ne faut pas lire πρόκοιτος, qui peut signifier un Chambélan & un Eunuque.

Val. r. fr. l. 3. p. 126. b. ' Puisque Marcellin nous assure *an.* 399. qu'Eutrope a été le premier & le dernier Consul Eunuque, il faut distinguer cet Antioque de celui qui fut Consul en 431. Cod. Th. t. 6. p. 350. '& qui étoit en même tems Préfet du Prétoire, nov. p. 1. 1. 'puisque le Consul qui travailla au Code, avoit été Préfet avant l'an 438. c. 5. p. 709. 'On trouve aussi qu'en 431. le Préfet du Prétoire & le grand Chambélan étoient deux personnes différentes.

NOTE II.

Pour la page 2. art. 1.

Sur Sainte Apollinarie.

Boll. 8. Jan. p. 257. §. 1. ' Les Grecs font le 4 de Janvier, & les Latins le 5 mémoire d'une Sainte Vierge nommée Apollinarie, dont les Actes qui sont dans Métaphraste, & qui nous ont été donnés par Bollandus, p. 253. §. 1. 'portent qu'elle étoit fille de l'Empereur Anthéme fils d'un Empereur; §. 3. ' qu'elle quitta la Cour pour aller visiter les saints Lieux, §. 6. 11. 'qu'elle fut de-là en Egypte, où aïant quitté peu-à-peu tout son train, §. 12. elle demeura plusieurs années dans un marais, & vécut ensuite sous S. Macaire parmi les Solitaires de Sceté en habit d'homme & sous le nom de Dorothée, passant pour Eunuque. 'Il n'y eut jamais d'Anthéme p. 258. §. 2. Bar. [illegible] Empereur fils d'Empereur. C'est pourquoi on abandonne ce point, & on veut qu'elle soit fille d'Anthéme Préfet d'Orient sous Arcade & sous Théodose II. & qui étoit, dit-on, comme Empereur.

[Le plus sûr est de ne se point arrêter du tout à cette vie.] 'Car Boll. p. 259. §. 4. quoique l'Auteur prétende avoir été de la compagnie de cette Sainte en Palestine, [la fausseté de sa premiere ligne sur le pere de la Sainte suffit pour ruiner cette prétention : & les faits romanesques, & sans aucune apparence de vérité, dont elle est pleine, lui ôteroient encore sans cela toute autorité.] 'Bollandus s'é- p. 258. §. 4. tonne de ce que les Vies des Peres ne font point aucune mention de cette Histoire. [Et il y auroit assurément sujet de s'étonner qu'elle fut demeurée si inconnue, si elle étoit véritable.]

NOTE III.

Sur la sédition arrivée sous Monaxe. Pour la page 6. art. II.

'La Chronique d'Alexandrie met Pasc. p. 308. c. sous le second Consulat de Théodose II. &c. [c'est-à-dire en 407.] la sédition arrivée à Constantinople à cause qu'on manquoit de pain, lorsque Monaxe étoit Préfet de la ville. [Cela se trouve ainsi dans l'édition de Munik en 1615. *p.* 716. dans celle qu'on trouve jointe avec la Chronique d'Eusebe par Scaliger à Leiden en 1658. *p.* 286. & dans la derniere faite par M. du Cange. Dans ces deux dernieres éditions Vararane est qualifié Consul, [ce qu'il ne fut qu'en 410.' mais cela n'est p[as] p. 572. d. dans celle de Munik ; sur quoi M. du

Cange ne marque rien dans ses notes,] se contentant de dire que Varane ne fut Consul qu'en 410. [On ne voit point si Monaxe étoit Préfet en 410.]

Cod. Th. c. 1. p. 1. 4.

'Il l'étoit en l'an 409. [auquel Marcellin dit qu'il y eut une grande sédition faute de pain. 'Les loix du 19 Janvier & du 26 Avril 409. font voir qu'on craignoit alors une famine à Constantinople. 'C'est ce qui a porté M. Godefroy & M. du Cange à rapporter à l'an 409. ce que dit la Chronique d'Alexandrie. Godefroi le cite même quelquefois de cette Chronique. 'Mais en un endroit il reconnoit qu'elle ne le dit qu'en suppléant le Consulat de l'an 409. qu'il croit y manquer. Il manque assurément cinq Consulats dans cette Chronique après celui de 407. comme le marquent les éditions de Munik & de Leïden. Celle de M. du Cange n'en dit rien, & le reconnoit néanmoins en mettant ces cinq Consulats en plus petits caracteres; sur quoi je voudrois que M. du Cange eut dit quelque chose dans ses notes. Mais dans toutes ces trois éditions l'*hiatus* n'est marqué qu'après la sédition, qui par conséquent demeure en 407.

12. t. 5. l. 32. p. 83. 14. t. 16. 1. 1. p. 233.
t. 5. p. 84. a. t. 6. p. 374. 1. 379. 2. Alex. p. 572. d.
Cod. Th. t. 5. p. 234. 1.

'Il peut bien y avoir eu de la chéreté, & par conséquent une sédition en 407. & en 409.] 'Il est certain que Monaxe étoit Préfet de Constantinople en 409. & on tire d'une loi que Synese melé dans la sédition de Monaxe, étoit Intendant des largesses en 407. 'ou plutôt en 412. [Mais nous n'avons point de preuves qu'ils n'eussent pas ces memes charges dès 407. Car c'étoit peut-être Anthéme qui regnoit dans tout ce tems-là, plutôt qu'Arcade & Théodose.] 'On voit au moins que Monaxe avoit la sienne dès le 17 Janvier 408. [Dans cette incertitude nous aimons mieux suivre le chemin que d'autres ont deja frayé. Et il y a bien de l'apparence que le manuscrit de la Chronique d'Alexandrie ne marque point du tout l'*hiatus* : de sorte qu'il est aussi permis de le mettre devant la sédition qu'après : ou plutôt il le faut mettre partie devant & partie après. Je ne sçai pourquoi] l'édition de Leïden le fait durer sept ans, [au lieu de cinq.]

p. 233.
t. 6. p. 389. 2.
Chr. p. 158.
Chr. p. . . 1.
Eus. cs. p. 286.

NOTE IV.

Que Synese Comte des largesses n'est point frere de Synese Evêque de Ptolemaïde.

Pour la page 10. art. I. I.

'Godefroi veut que Synese Comte des largesses fut frere de Synese Evêque de Cyrene [ou plutôt de Ptolemaïde,] parce que les Lettres 18 & 35 de l'Evêque à son frere donnent lieu de conjecturer qu'il avoit cette dignité. [Je doute que beaucoup de personnes voyent aucun lieu à cette conjecture. Et quand on trouveroit que son frere a eu la dignité de Comte des largesses, ce qui n'est pas aisé à croire, il faudroit encore de grandes preuves pour nous persuader qu'il s'appellât Synese, n'étant nullement ordinaire en ce tems-là de voir deux freres du même nom. Aussi on croit que ce frere à qui Synese écrit si souvent, s'appelloit Eriope. [V. Synese §. 1.]

Cod. Th. t. 5. p. 518. 2.

NOTE V.

Préfets du Prétoire en 414.

Pour la page 28. art. IX.

'Anthéme qui étoit encore Préfet d'Orient en Avril 414. 'ne l'é-

Cod. Th. chr. p. 16. Chr. Al. p. . . .

toit plus le 30 Décembre auquel Aurélien tenoit sa place. [Ainsi il y a faute] 'dans la loi du 17 Fevrier 415. qui est encore adressée à Anthéme. [Elle peut être de l'an 412. auquel Honoré & Théodose étoient Consuls aussi bien qu'en 415.]

Cod. Th. chr. p. 161.

'Monaxe est qualifié Préfet du Prétoire dans la loi du 30 Novembre 414. [Je ne sçai s'il faudroit dire sur cela qu'il le fut quelques mois entre Anthéme & Aurélien, & qu'ainsi quand il le fut en 416. & les années suivantes, c'étoit une seconde Préfecture; ce qui comme je crois néanmoins, n'est jamais marqué.] 'Il est qualifié Préfet de Constantinople dans la loi du 10 Mai 414. Il l'avoit eté en 408. & 409. '& Godefroy paroît pencher à croire qu'il l'étoit encore en 414. plutôt que Préfet du Prétoire. 'Mais Isidore l'avoit été en 410 & 412. [Ainsi ç'auroit encore été une seconde Prefecture : & je ne vois pas qu'il soit aisé de rejetter ces deux loix en une autre année. J'aimerois mieux dire que Monaxe fut Préfet d'Illyrie en 414. Au moins nous n'y en trouvons pas d'autre qui l'ait été.

[3. t. 3. l. 16 p. 6.] [t. 2. l. 12. p. 3.] [5. p. 46.] [6. p. 368.]

NOTE VI.

Officiers de l'an 416.

[our la page . art. XIX.] [d. Th. chr. p. 2.. 163.]

'Les loix de 416. sont adressées à Aurelien Préfet du Prétoire jusqu'au 10 de Mai, à Monaxe depuis le 26. d'Aout, à Helion Maître des Offices, à Eustathe Questeur, au Comte Narse, à Anyse Intendant des largesses, à [illegible] Intendant du Domaine, à Urse Préfet de Constantinople. Il y en a encore d'adressées à Nicene, à Aëce & à Isidore, tous qualifiés Préfets du Prétoire. Il y en a même une à Aurélien du 7 Décembre, [ce qui est sans doute une faute, & il vaut mieux la mettre en 415. où Théodose étoit Consul comme en 416. On n'y avoit apparemment mis d'abord que le Consul d'Orient *Theo. Aug. VI.* On a ensuite changé VI. en VII. & en faisant le Code, on y a ajouté Pallade Consul d'Occident.]

'On trouve un Eustathe Questeur en l'an 404. & Godefroy croit que c'est celui qui l'étoit encore en 416. [Seroit-il demeuré si long-tems dans cette charge ? J'ai peine à croire encore] que ce soit celui que Macrobe fait parler dans les Saturnales, 'qui n'y paroît que comme un grand Philosophe de Rome, [peu propre à faire dans la Cour de Constantinople la fonction de Questeur destinée à des Orateurs; mais qui certainement étoit un payen. Et après tout, ces deux Eustathes n'ont rien de commun que le nom.] 'Le Questeur est sans doute celui qui fut Préfet d'Orient en 420. & 422. & Consul en 421. 'On croit aussi que Taurus est le Consul de 428. qu'il fut Préfet d'Orient en 433. & 434. que c'est lui dont Théodoret releve la puissance, & S. Isidore le mérite.

[t. 6. p. 359. Pall. dial. p. 27.] [Macr. Sat. l. 1. c. 7. p. 177.] [Cod. Th. t. 6. p. 359.] [p. 387.]

'Pour les trois Préfets, Isidore, Nicene & Aëce, Godefroy croit que la loi adressée à Isidore; quoique dattée *Theod. VII & Palladio Conf.* se peut rapporter à l'an 410. auquel Isidore étoit Préfet de Constantinople, [& où l'on dattoit quelquefois *P. C. Honorii VIII. & Theodosii III.* J'aimerois mieux la rapporter à l'an 426. [illegible] *XII. Conf.* auquel il étoit Préfet du Prétoire.] 'Les deux loix adressées à Nicene & à Aëce semblent faite

[Chr. pag. 163. Cod. T. 1. t. 18. l. 5. p. 137.] [Cod. Th. [illegible]]

partie d'une même loi, la derniere sans datte, & l'autre dattée *Eudoxiopoli Honorio A. VIII. & Theodosio juniore VIII. Conss.* [où il y a faute.] On la rapporte dans le Code à l'an 409. à cause d'*Honorio VIII.* Cod. Th. chr. p. 163. '& M. Godefroy sans se soucier des chiffres des Consulats à l'an 416. auquel Théodose fut à Eudoxiople. t. 6. p. 375. 'Mais il remarque qu'au lieu de *Niceno*, on lit *Decio* ou *Cynegio* : & pour lui il croit qu'il faut lire *Monaxio*, étant certain que Monaxe étoit Préfet en Aout 416. p. 348. 'Aece est quelquefois qualifié *P. V.* à la tête de la seconde loi, & il étoit Préfet de *C. P.* en 419. [Rien n'empêche de croire qu'il l'étoit dès 418. *Theodosio VIII. Cons.* & que Théodose fut cette année là à Eudoxiople. Au moins *Niceno* & *Decio* sont moins éloignés d'*Aetio* que de *Monaxio.*] t. 5. p. 189. 'Godefroy suit tout-à-fait ce sentiment en un autre endroit.

[Nous ne trouvons rien de Narse, &c. où nous en avons parlé dans le texte.

NOTE VII.

Pour la page 3 . art. X.

Sur la revolte de Plintha.

Marc. Chr. 'Marcellin marque sur l'an 418. que le Comte Plintha rebelle périt dans la Palestine, *deletus est.* Je ne trouve rien dans les autres; & ce qui est encore plus embarrassant,] Soc. l. 5. c. 23. p. 2, 2.6. Soz. l. 7. c. 27. p. 730. d. 'c'est que Plintha, qui est qualifié par Socrate & par Sozomene Général de la Cavalerie & Infanterie Romaine, étoit certainement Consul en 419. & très puissant à la Cour de Théodose, quoiqu'il fût Arien; & même Sozomene le qualifie Consulaire ὑπατικὸν, [ce qui montre qu'il a vécu après l'année de son Consulat. Phot. Goth. p. 7. a. 'Il vivoit peut-être même encore plus de dix ans depuis.

[Il ne serviroit donc de rien] Pet. chr. p. ' de remettre sa rebellion & son extinction en 419. comme fait le P. Petau en citant la Chronique d'Alexandrie [où je n'en trouve rien du tout : & tout ce qu'on peut dire pour soutenir Marcellin,] Soz. n. p. 154. 2. c. ' c'est qu'il y a deux Plinthes, [ce qui a peu d'apparence;] ou que quand il dit *Plintha deletus est*, cela marque seulement qu'il fut défait; mais qu'ensuite, soit qu'il eût recouvré de nouvelles forces, [soit par l'intercession de ses amis, & la bonté extraordinaire de Théodose, soit par tel autre moyen que ce puisse être,] il ne laissa pas néanmoins de faire sa paix, d'obtenir le Consulat, & de se rendre extrémement puissant à la Cour. C'est ce que M. Valois croit le plus probable.

NOTE VIII.

Sur l'enfant crucifié par les Juifs. p. 33. art. X.

[Il faut mettre vers l'an 418.] Socr. l. 7. c. 16. p. 353. 'l'histoire des Juifs qui crucifierent un enfant pour se mocquer de la Religion Chrétienne. Car Socrate dit que cela arriva peu après les troubles qui avoient été à Alexandrie en 415. c. 17. p. 355. d. '& vers le tems de la mort de Chrysanthe Evêque des Novatiens qui mourut le 27 Août 419. Thphn. p. 17. d. 'Théophane le met en la huitiéme année de Théodose [qui seroit en 415. ou 416. s'il étoit exact.]

Socr. c. 16. p. 353. b. Nphr. l. 14. c. 16. p. 470. c. 'Socrate dit que cela arriva à *Inmestar* entre Antioche & Calcide de Syrie. Nicephore le suit. Théophane & Cédrene disent à Immus. Thph. p. 17. c. Cedr. p. 356. b. Bol. 28. janv. p. 742. §. 2. b. 'Il y avoit en Syrie devers Berée &

Calcide un grand Bourg nommé *Imma* ou *Immé*, [qui est célébre dans l'Histoire par la défaite de Zenobie. *V. Aurelien.* §. 7.

NOTE IX.

p. 35. art. X. *Sur Asclépiade Evêque de Quersonese.*

La loi du 24 Septembre 419. qui dit Qu'Asclépiade étoit *Chersonesitanæ civitatis Episcopus*, ne dit point qui étoit cet Asclépiade, ni même en quel pays étoit son Evêché, 'y ayant des villes de Quersonese dans la Marmarique, dans la Candie, dans la Thrace, dans la Querfonese Taurique qui en a pris le nom, &c. 'Il y a néanmoins apparence que c'est ou celle de Thrace, [parce qu'elle est plus près de Constantinople, ou la derniere, parce qu'étant presque dans le païs des Barbares, il y a assez d'apparence que les coupables étoient de ces quartiers là, & que leur Evêque les avoit suivi pour obtenir leur grace.] 'Socrate parle d'un Evêque τῶ κεβρῶν qui mourut à Constantinople, & pour la sainteté duquel Théodose témoigna un respect très particulier, &c. 'Comme on ne sçait ce que c'est que cette ville, [on pourroit peut-être lire χάρριον, & croire que ce saint Evêque est Asclépiade même. Néanmoins c'est une conjecture très foible: & nous avons cru qu'il valloit mieux lire Χάῤῥιον, ou Χαῤῥῶν pour l'entendre] 'de Saint Abraham Evêque de Carres en Mésopotamie, qu'on sçait être mort à Constantinople, & y avoir reçu de très grands honneurs de la part de Théodose devant & après sa mort. *v. son titre.* ['Pour la conjecture de Godefroy qui croit qu'Asclépiade de Quersonese a changé d'Evêché, & que c'est celui de Trébizonde 'qui assista au Concile d'Ephese, c'est lui faire violer les Canons sur une simple conformité de nom.]

Baud.C.p.190. Cod.Th.t.5.p.322.2. Socr.l.7.c.22.p.36.2.b. Thdrt.v.P.c.17.p.850. Cod.Th.t.5.p.322.2. Conc.t.2.p.289.

NOTE X.

Combien Vararane V. a regné. p. 41. art. XIII.

'Agathias donne 12. ans au regne de Vararane V. Roi de Perse, en quoi il est suivi par Théophane, 'de même que par Scaliger & par le P. Petau. 'Eutyque ne met que 18. ans & 11. mois depuis la douzieme année de Théodose jusqu'à la trentiéme, [ce qui devroit le faire commencer en Mai 419. pour finir en Avril 438. Et d'autres auroient pû compter cela pour 20. ans. Mais en ce cas il faudroit retrancher quelque chose des 21. ans qu'on donne à Isdegerde son pere qui n'a commencé qu'en 399. *v. Arcade n.* 17.] 'au lieu des cinq ou six mois qu'y ajoute Eutyque. [Nous aimons donc mieux suivre simplement Agathias, comme ont fait les plus habiles.

Agath.p.137.c. Thphn.p.75.d. Eus.X. p. 399. Pet.2.rat.4.c.7.p.199. Euty.p.83.1.83.2. p.80.

Au lieu de Βαραράνης qu'on lit dans Théodoret selon l'édition du P. Sirmond *p.* 750. *a. &c.* M. Valois a toujours mis dans la sienne Πορογάνης *p.* 334. *d.* 245. *d.* sur quoi il ne dit rien dans ses notes. Mais c'est toujours le même nom prononcé un peu differemment, comme nous avons fait *Gascons* de *Vascones*.

NOTE XI.

Evenemens faux ou incertains de la guerre de Perse. p. 44. art. XIV.

[L'unique bataille que nous sçachions s'être donnée dans la guerre

Socr. l. 7. c. 18. p. 346. de Perse en 421. & 422.] 'est celle d'Ardabure contre Narse. [Ainsi l'on y peut rapporter ce que dit Abulfaraje *p.* 91. d'un combat où il se fit un grand carnage de Romains & de Perses, & où les Perses furent néanmoins contraints de fuir. Mais cet Auteur est très nouveau. C'est par la même raison que nous n'avons rien voulu mettre dans le texte de ce que dit Eutyque *p.* 87. que Vararane étant venu à Erac après la défaite des Turcs, marcha contre les Romains ; que sur cela Théodose envoya reconnoître l'état de la Perse par un Eustrate, qui rapporta qu'il étoit mal fortifié, ce qui anima Théodose à la guerre. Il décrit ensuite un grand combat fort sanglant de part & d'autre, & il y fait venir Théodose & Vararane pour les faire fuir à l'envi, l'un jusqu'à Constantinople, & l'autre jusques hors de ses Etats dans les Indes.]

Evag. l. 1. c. 1. p. 270. c. d. 'Evagre semble dire que la ville d'Amide fut prise durant cette guerre. [Mais je crois que son sens est que le même Eustathe qui a décrit la prise d'Amide sous Anastase, a fait aussi un abrégé de la guerre de Théodose contre Vararane.] Socr. l. 7. c. 21. p. 359. 360. 'Il est visible par Socrate que la ville d'Amide étoit aux Romains.

NOTE XII.

Officiers de l'an 422.

p. 36. art. XIV.

Cod. Th. chr. p. 167. 'Les loix de 422. sont adressées à Eustathe Préfet d'Orient, à Florent Préfet de Constantinople, à Asclépiodote Intendant des largesses, & au Comte Scolastique, qualifié *Castrensis sacri Palatii.* [Je ne sçai si ce seroit] Conc. t. 3. p. 712. a. 717. c. 'le Chambellan de ce nom, dont il est parlé dans l'histoire du Concile d'Ephese.' Florent fut Préfet du Prétoire en 428. & 429. & encore depuis 435. jusqu'en 449. &c. 'Asclépiodote fut Consul en 423. & en même tems Préfet du Prétoire, aussi-bien que dans les deux années suivantes. Cod. Th. t. 6 p.

NOTE XIII.

Deux Severins Prefets.

p. 49. art. XV.

'Godefroy semble vouloir que Séverin Préfet de Constantinople en 423. & 424. soit le même que 'Julius Pomponius Pudens Severianus V. C. Præf. urb. dont on a une inscription à l'honneur d'Hercule. Grat. p. 47. 2. [C'étoit donc un payen, & il n'y a point d'apparence que Théodose II. donnât les préfectures à des payens, ni qu'il leur souffrît des actions d'idolatrie. Je ne sçai aussi si le Préfet de Constantinople se qualifioit simplement *Præfectus urbis.* Cela paroît bien propre au Préfet de Rome ; & c'est en effet à Rome qu'on a trouvé l'inscription. Enfin Séverin n'a point d'autre qualité que celle de Clarissime ; [& tous les Préfets étoient montés à celle d'Illustre sous Théodose II. J'aimerois donc mieux croire que ce payen est] Séverien Proconsul d'Asie ou d'Acaïe en 349. [qui aura ensuite été Préfet de Rome. Cod. Th. p. 384.

NOTE XIV.

Tems du soulevement de Jean.

p. 50. art XV. v. la n. 1. sur Valere 3

[Les Auteurs ne s'accordent pas sur le tems auquel Jean se fit déclarer Empereur en Occident après la mort d'Honoré.] 'Olympiodore dit qu'Honoré étant mort le 27 Août [423.] on manda sa mort en Orient, & que durant qu'on envoyoit Phot. c. 80. pag. 196. b. c.

voyoit les lettres, Jean prit la pourpre. [Il faut donc que ç'ait été dès 423. & même fort peu après la mort d'Honoré, au moins avant qu'on eût reçu la réponse de Théodose, qui doit s'être hâté de la faire. S. Prosper fait en effet commencer Jean en 423.

Marcellin au contraire ne le met qu'en 424. & Idace dit que Jean étoit dans la premiere année de sa tyrannie, lorsqu'il fut tué en 425.] 'Philostorge dit qu'il avoit regné un an & demi; [ce qui ne fait rien pour la question, puisqu'il paroît avoir été tué vers le milieu de 425.] 'Frigerid ne met [comme Marcellin] l'usurpation de Jean qu'après avoir dit que Valentinien fut fait Cesar; [ce qui n'arriva qu'en 425.] Il ajoute que Jean ayant député à Théodose, & en ayant reçu une réponse fâcheuse, il envoya Aëce amener les Huns à son secours: [& Aëce n'arriva qu'en 425. lorsque Jean étoit déja mort.]

Phil.l.12.c.13. p.538.b.

Gr.T.h.fr.l.2. c.8.p.57.

Mais Frigerid dit en même tems qu'Aëce ne devoit venir qu'après l'armée de Théodose pour la prendre en queue. [Ainsi toute la difficulté se réduit à sçavoir pourquoi Théodose n'attaqua pas Jean dès 424. Et il est aisé de juger qu'il pouvoit n'être pas encore prêt, comme Théodose I. ne marcha qu'en 394. contre Eugene révolté dès 392.]

'On ne peut douter que Jean étant maitre de Rome ne se soit fait Consul l'année d'après son usurpation: & on voit encore son Consulat marqué dans une inscription [qui n'est pas dans Grutere. Cependant on ne trouve nulle part qu'il l'ait été en 424. Mais on ne le trouve point non plus en 425. On dira qu'en 424. il a dû être Consul au lieu de Castin qui dépendoit de lui. Mais Castin ayant sans doute déja été désigné par Honoré, Jean qui avoit à le ménager, a dû lui laisser le Consulat, & prendre pour lui celui de Victor. Il est plus difficile de répondre à ce qu'on peut dire, que Castin s'étant déclaré pour Jean, on n'a point dû le marquer dans les fastes d'Orient,] 'comme il n'est point dans les loix. [Et néanmoins il est dans tous les fastes. Il est méme seul dans ceux que Pontac a donnés avec la Chronique d'Eusebe *p.* 802. *b.* & qu'on peut juger par-là être des fastes d'Occident. Pourquoi donc Jean n'y est-il point?

Sid. n. p. 127.

Bar. 424. §. 1.

Ce peuvent être là des difficultez, mais qui ne décident point. Marcellin n'est que du tems de Justinien. Idace ne paroît pas non plus avoir assez bien sçu ce qui étoit hors de l'Espagne pour s'arrêter à lui: & il semble même faire commencer Jean dès 423. Saint Prosper est exact, mais se trompe aussi quelquefois. Ainsi tout se réduit entre Olympiodore & Frigerid, tous deux contemporains; ou plûtôt entre l'abregé que Photius a fait du premier, & Gregoire de Tours du second. Saint Gregoire est bien audessus de Photius pour les mœurs & pour la piété, mais non pas pour l'exactitude. 'Et il faut renverser] tout ce que dit Olympiodore de la promotion de Valentinien, qu'il particularise beaucoup [pour soutenir qu'elle ait précedé la rebellion de Jean. L'autorité de Saint Prosper qui l'appuye, est assurément considérable, quoiqu'elle soit moins décisive. Nous suivons donc ce sentiment, comme il me semble que

Phot. c.80.pag. 197. c.

Val. r. fr. l. 3. p. 122. 123. Nor. h. P. l. 1. c. 22. p. 836. 839. tout le monde a fait jusqu'ici ;] même M. Valois & le Cardinal Noris. Mais ils n'examinent pas la difficulté, [comme je voudrois qu'ils eussent fait, étant si capables de l'éclaircir. Cod. Th. chr. p. 230. 2. Pagi. p. 74. 'Je ne sçai] que Godefroy & le P. Pagi qui fassent commencer Jean en 424. Godefroy croit que ce fut au mois de Mai, mais sans en donner de preuve. Il nous renvoye à ses notes sur Philostorge, où il parle assez de Jean, *p.* 488. [Mais je n'y trouve point en quelle année il a commencé.

Nous n'alléguons point pour Marcellin ce que dit Idace : que Théodose qui regnoit en Orient depuis quelques années, se trouva après la mort d'Honoré seul Monarque de tout l'Empire. Cela semble obliger à dire que sur la nouvelle de la mort d'Honoré, il se fit déclarer seul Empereur, & que cette déclaration fut reçue quelque tems dans l'Occident avant que Jean l'en dépossédât. Mais les Augustes qui partageoient l'Empire Romain étoient tous considérés comme un seul Prince, & chacun comme gouvernant tout l'Empire. Ainsi Honoré étant mort sans successeur, Théodose pour cela seul, & sans aucune autre déclaration, fut reçu quelque tems dans l'Occident. Aussi Saint Prosper après avoir remarqué la mort d'Honoré & l'usurpation de Jean, fait ensuite commencer le regne de Théodose. Ce fut par son autorité que Valentinien fut fait Empereur. Théodose regna donc dans l'Occident jusqu'à l'usurpation de Jean, après laquelle il regna encore en Afrique, qui ne reconnut point Jean, & peut-être aussi dans ce qui restoit aux Romains en Espagne, puisqu'Idace marque si particuliérement sa Monarchie.

NOTE XV.

Sur la défaite de Rougas & de ses Huns. Rougas distingué de Rouas. Art. XVI. p. 538.

'Socrate après avoir rapporté la mort de Rougas, & la dissipation des Huns qu'il amenoit au secours de Jean, 'dit que l'Evéque Procle fit un discours au peuple sur ce sujet. [Cela ne s'accorde pas : car Jean fut tué en 425. apparemment avant le mois de Juillet. Et il est certain, selon Socrate même, que Procle ne fut fait Evêque au plûtôt qu'en 426. par Sisinne de Constantinople. Ainsi s'il l'étoit déja, comme Socrate le semble dire, lorsque Dieu dissipa cette armée de Huns, il faut qu'ils ayent rompu en 425. le traité de paix à la suscitation de Jean, & que néanmoins ils ne soient passés dans la Thrace qu'en 426. Et en ce cas, il les faut distinguer de ceux qu'Aëce amena en Italie ; ou bien il faut dire qu'étant entrés dans la Thrace en 425. ils y demeurerent jusques vers le milieu de 426. Placidie avoit traité avec eux *v. Valent. III.* §. 3. Mais des barbares sans foi, sans honneur & sans religion n'ont pas de peine à rompre un traité quand ils trouvent que c'est leur avantage ; & ils prétendoient peut-être que leur traité ne les lioit pas à l'Empire d'Orient. Je ne sçai si l'on ne pourroit point dire encore que Jean ayant envoyé Aëce demander secours aux Huns, ceux qui se trouverent les premiers prêts, se hâterent de venir avec Aëce sur la nouvelle que les troupes de Théodose étoient en marche, & que les autres qui les sui-

Socr. l. 7. c. 43. p. 387. b. c. d.

d.

virent quelque tems après avec leur Roi Rougas se jetterent sur la Thrace &c. ou pour faire diversion & obliger Théodose à rappeller ses troupes, ou parce qu'ils avoient déja sçu que Jean étoit mort.

n. p. 92. 2. c. r. fr. l. 4. p. 154. 'M. Valois semble croire que Rougas chef de cette armée de Huns, est le même que Rouas Roi des Huns immédiatement avant Jorn. r. Got. c. 35. Attila, & son oncle paternel, selon Jornande.] Mais je ne vois pas qu'on le puisse dire sans accuser de Socr. p. 387. c. Thdrt. l. 5. c. 36. p. 749. d. faux] 'ce que disent Socrate & Théodoret, que Rougas mourut dans cette incursion d'un coup de Prisc. p. 47. 48. foudre. 'Car il est clair, ce me semble, par Prisque, qu'il n'y avoit point de guerres entre les Romains & les Huns, lorsque Rouas mourut. [On ne peut pas dire non plus que Rouas soit mort en 425. ou 426. en venant au secours de p. 47. a. b. Jean ;] ' car Prisque dit que Plintha & Denys députés par Théodose à Rouas avoient été Consuls ἀμφότεροι στρατοπέδων ἡγεμένοι, καὶ ἄραντες ὕπατον παρὰ Ρωμαίοις ἀρχήν. [Ces termes ne souffrent gueres qu'on dise qu'ils l'avoient été seulement lorsque Prisque en parloit. Et néanmoins Denys ne fut Consul qu'en 429. de sorte qu'il ne peut avoir été député à Rouas que la même année ou dans les suivantes.

NOTE XVI.

Art. XVII. p. 58.

Sur la Préfecture d'Eudoxe.

Cod. J. 1. t. 8. p. 101. 'La loi du 21 Mai 427. est adressée à Eudoxe Préfet du Prétoitoire. Le lieu de la loi n'est point marqué, [& ainsi on ne sçauroit dire si elle est de Théodose ou de Bar. 427. §. 21. Valentinien.] 'Et Baronius qui la rapporte n'a rien voulu décider. [On ne voit point par ses autres loix de 427. qui étoit alors Préfet en Occident. 'Pour l'Orient, Hiere l'étoit encore au mois de Mars ; Cod. Th. chr. p. 173. ce qui n'empêcheroit pas qu'Eudoxe ne l'eût été après lui au mois de Mai : & Godefroy paroît l'avoir cru,] puisqu'il rapporte à la même année & au même Eudoxe une loi sans datte qui regarde la ville d'Antioche. 'Mais cette loi porte en tête les noms d'Arcade & d'Honoré, Cod. J. 11. t. 77. l. 1. p. 986. [ce qui la doit faire mettre avant 402. Il faudroit donc avoir de fortes raisons pour la rapporter à l'an 427. Et ce n'en est pas une, de ce qu'on ne trouve point d'Eudoxe du tems d'Arcade. Mais outre cela] 'Hiere étoit encore Préfet d'Orient Chr. Al. p. 726. le 3 Octobre 427. selon la Chronique d'Alexandrie : '& Théodose Cod. Th. chr. p. 174. lui adresse encore plusieurs loix en 428. [Il faut donc dire qu'Eudoxe étoit Préfet en Occident sous Valentinien ;] ' ou que si ç'a été sous t. 6. p. 358. Théodose, comme le dit Godefroy, [il l'a été non de l'Orient, mais de l'Illyrie. Je sçai qu'on mettoit ordinairement *Pr. P. Illyrici* : mais je crois qu'on vérifieroit sans peine que cet *Illyrici* s'omettoit assez souvent.

Si Hiere a été Préfet toute l'année 427. comme nous ne voyons pas de moyen d'en douter, il faut qu'il y ait faute] ' dans la loi de Théodose dattée du 14 Octobre de la Cod. J. 1. t. 30. l. 2. p. 161. même année, & qui porte en titre qu'elle fut envoyée à Antioque & aux autres Préfets du Prétoire. [Car il est visible que cet Antioque étoit Préfet d'Orient.] ' Il est certain Cod. Th. ch. p. 175. qu'Antioque l'a été, mais en 430. & en 431.

NOTE XVII.

Art XIX p. ..

Qu'Aëce Consul en 432. est celui d'Occident.

Cod. Th. t. 6. p. 348.

'Godefroi croit qu'Aëce qui fut Consul en 432. est celui qui avoit été Préfet de Constantinople & d'Orient. 'Baronius & Onuphre disent qu'il étoit d'Occident, & que c'est le celébre Général de Valentinien; ce que Onuphre croit prouver suffisamment en remarquant qu'il y a des loix dattées de Constantinople *Valerio Cos, & qui fuerit nunciatus*, comme Godefroi même le reconnoit. [A cette preuve on peut joindre celle des fastes.] 'Car au lieu que Marcellin & les autres Orientaux mettent Valere le premier, 'Aëce tient ce rang dans Saint Prosper, Cassiodore, & les autres Occidentaux. [Si les deux Consuls avoient été d'un même Empire, ils garderoient toujours le même rang.]

Bar. 432. § 1. Onu. fas. p. 304. e.
Cod. Th. chr. p. 176.
Pasc. p. 314. d. 459.

NOTE XVIII.

Art. XXII. p. 76.

Que le Code Théodosien a été publié en 438.

Cod. Th. nov. 1. p. 1.

'La loi par laquelle Théodose II. publie & autorise son Code, est dattée de son quinziéme Consulat [qui est l'an 435.] Mais Godefroy soutient qu'il faut lire le seiziéme, & il allégue plusieurs raisons, dont la plus forte est qu'on trouve encore dans ce Code jusqu'à 13. loix faites après le 15 Février 435. Il remarque encore que Théodose y appelle Valentinien *son fils*; ce qu'il n'a point fait que depuis qu'il l'a eu pour gendre en 436. ou 437.

NOTE XVIIII.

D'ou Cyrus a été Evêque.

Art. XXV. p. 85.

'La Chronique d'Alexandrie & Théophane *p.* 83. *c.* disent que Cyrus fut fait Evêque de Smyrne en Asie, en quoi ils sont suivis par Zonare *p.* 36. *a.* Cedrene *p.* 341. *d.* Nicéphore &c. 'Suidas répéte deux fois que ce fut de Cotyée en Phrygie; 'en quoi il est autorisé par la Vie de Saint Daniel Stylite [qui porte le nom de Métaphraste, mais qui paroît écrire sur des mémoires anciens & originaux. On ne voit point par l'histoire du Concile de Calcédoine qui étoit Evêque de Cotyée en 451.] 'Mais il est certain que Smyrne avoit Etherie pour Evêque en 448. & 451. [Et cela ruine] 'ce que dit encore la Chronique d'Alexandrie, que Cyr gouverna cette Eglise jusqu'à sa mort, qui n'arriva que sous l'Empire de Leon. Et la Vie de Saint Daniel nous apprend au contraire qu'il quitta au bout de quelque tems l'Eglise qu'on lui avoit donnée à gouverner.

Pasc. p. 31. . Nphr. l. 14. c. 46. p. 545. a.
Suid. d. K. pag. 1300. e. 1555. a.
Sur. 11. dec. p. 223. §. 19.
Conc. t. 4. pag. 340. e. 332. d.
Pasc. p. 318. d.
Suid. p. 1555. B.
Sur. 11. dec. p. 223. §. 19.
Sur. §. 19.

[Nous n'ajoutons pas plus de foi] à ce que dit encore la même Chronique, que Théodose le donna pour Eveque à ceux de Smyrne, afin qu'ils lui ôtassent la vie, comme ils avoient deja fait à quatre de leurs Eveques.

Pasc. p. 318. c.

NOTE XX.

Tems de la disgrace de Cyrus.

Art. XXV. p. 86.

'Théophane met la disgrace & & la chûte de Cyrus en la 37. année de Théodose, [commencée le premier May 444.] Cedrene *pag.* 341. *c. d.* dans la 26. [c'est-à-dire,

Thph. p. 83. b.

en 435. plusieurs années avant qu'il
Chr. Al. p. 736. fût Préfet.] 'La Chronique d'Alexandrie en parle sur l'an 450. [Ce
Suid. χ. p. 1300. c. f. qui ne se peut recevoir,] 'si Chrysaphe n'est devenu le maître de la Cour que par sa chûte, comme le dit Suidas. [Ainsi on voit combien il se faut peu arreter à ce qu'écrivent les nouveaux Grecs.

Il étoit assurément encore dans toute sa grandeur en l'an 441. auquel il étoit Consul. Et c'est peut-être tout ce que nous en pouvons
Chr. Al. p. 736. dire de certain.] 'La Chronique d'Alexandrie dit qu'il fut quatre ans Préfet de Constantinople & d'O-
Cod. Th. nov. t. 44. p. 19. 1. t. 18. p. 10. 1. rient. 'Florent étoit encore Préfet d'Orient le 19 d'Octobre 439. 'Cyrus tenoit la même charge le 6 Décembre : [Ainsi il l'aura gardée au moins jusques sur la fin de 442.] & s'il ne l'a quittée que par sa disgrace, il ne faudra mettre sa disgrace qu'en ce tems-là même, ou en 443.
Cod. J. 1. t. 2. l. 1. p. 16. 'On trouve cependant une loi du 18 Février 440. adressée à Taurus Préfet du Prétoire. [Mais ou il y a faute dans la loi, ou ce Taurus étoit Préfet d'Illyrie, & non d'Orient,]
Cod. Th. nov. t. 14. l. 3. p. 8. 2. 'puisque la Novelle du 29 Décembre de la même année 440. est adressée à Cyrus Préfet du Prétoire. Ce qui est plus contre la Chro-
t. 11. l. 2. p. 6. nique d'Alexandrie] 'c'est la loi du 9 Mars adressée au Préfet Apollone
t. 30. p. 13. 'qui paroît par une loi de l'année suivante avoir été Préfet d'Orient :
Cang. de C. l. 1. p. 4. a. 'Et M. du Cange le croit de la sorte. [Mais la Chronique peut compter les deux Préfectures ensemble. Ainsi il suffit qu'il ait tenu quatre
Cod. J. 1. t. 2. l. 9. p. 16. ans celle de Constantinople,] 'qu'il avoit dès le 23 Mars 439. [Il peut l'avoir eue dès 438. & l'avoir conservée après même qu'il n'eut plus
Pasc. p. 318. b. celle d'Orient,] 'Car c'est celle de Constantinople qu'on suppose qu'il avoit encore quand il fut disgracié. [Nous ne voyons donc rien qui nous empêche absolument de mettre sa disgrace en 442. ou 443. Mais ce n'est que sur l'autorité de la Chronique d'Alexandrie qui la met en 450. On y peut joindre] 'ce Suid. κ. p. 1515. a.
que dit Suidas en marquant ses dignitez γέγονεν ἀπὸ ὑπάτων. [Car cela donne lieu de croire qu'il ne fut disgracié qu'après l'année de son Consulat.

'Suidas dit qu'il succéda à la puis- p. 1300. d. e.
sance d'Antioque grand Chambélan qui avoit été fait Prêtre. Théophane met en effet la disgrace de Cyrus l'année d'après celle d'Antioque; mais celle-ci arriva en la 36 année de Théodose, [de J.C. 443. & la grandeur de Cyrus paroît particuliérement en 441. Je ne pense pas qu'on veuille dire qu'il ait succédé à Antioque dans la charge de grand Chambélan, au moins si elle ne se donnoit qu'à des Eunuques;] 'puis- Socr. l. 1. dec. p. 223. §. 19.
qu'il étoit marié.

'M. du Cange se tient à l'époque Cang. de C. l. 1. p. 40. a.
de 450. partageant en deux les quatre ans de la Préfecture de Cyrus, ou même en trois; car il veut que les dernieres années soient 447. & 450. Ce qui l'engage à cela, c'est qu'il veut que ce soit lui qui ait rétabli les murailles de Constantinople abbatues par le tremblement de 447. Marcellin dit que ce fut le Préfet Constantin : M. du Cange prétend que Cyrus avoit aussi le nom de Constantin. [Mais c'est de quoi il n'y a aucune preuve. Et Marcellin qui l'avoit marqué Consul en 440. sous le nom de Cyrus avec tous les fastes, avec toutes les loix; avec tous ceux qui parlent de lui, ne l'auroit point appellé Con-

stantin sur l'an 447.] ´Le Poëte qui a fait les épigrammes sur Constantin [auroit plutôt employé le nom de Cyrus favorable à des vers pour la brieveté.] ´Le peuple en criant Κωνςαντῖνος ἔκτισεν, [l'entendoit assurément du grand Constantin.

p. 39. b.

On peut demander ce que Cyrus avoit donc tant fait à Constantinople,] ´pour meriter que le peuple criât qu'il avoit renouvellé la ville. [C'est ce qu'on ne peut pas nous obliger de deviner au bout de plus de 1200 ans.] ´Néanmoins puisque la Chronique d'Alexandrie dit que Théodose fit fermer la ville du côté des mers en l'an 439. [auquel Cyrus en étoit Préfet, on a sujet de croire qu'il eut beaucoup part à ce grand ouvrage.] ´Zonare *p.* 35. *f.* dit que ce fut du côté de la terre ferme qu'il ferma la ville, [& Cedrene le dit aussi *p.* 341. *c.*] Mais M. du Cange soutient que c'est ce qui appartient à Anthéme. ´Nicéphore dit qu'il rebâtit ce qui étoit tombé des autres murailles par le tremblement ou par le tems, ´dans le même tems qu'Anthéme faisoit celle de la Terre ferme.

c.

Pasc. p. 315. b.

Cang. p. 39. b.

Niceph. l. 14. c. 66. p. 545. a.

p. 544.

´M. du Cange attribue au Sophiste Prisque [Auteur contemporain] ce que la Chronique d'Alexandrie dit de Cyrus, [à cause que ce fragment commence par λέγει. J'aurois bien de la peine à le croire. Il y a plusieurs termes dans ce récit qui ne conviennent point à l'élégance de Prisque. Il est difficile aussi d'admettre le partage qu'il fait de la Préfecture de Cyrus sans une grande néceffité. La Chronique l'auroit marqué δὶς ἔπαρχον comme elle fait en d'autres rencontres.

Cang. p. 40.

NOTE XXI.

Art. XXVI. p. 99.

Tems de la seconde guerre de Théodose contre les Perses.

´Evagre ne parle que d'une guerre du jeune Théodose contre les Perses qui avoient pour Roi, dit-il, Isdegerde pere de Vararane même, selon Socrate. [Il parle donc de la guerre de 421. & n'en a point connu d'autres,] puisqu'il dit que la paix qui se fit alors, dura jusqu'à la douziéme année d'Anastase, [de J. C. 502. Il y eut néanmoins de l'interruption dans cette paix, & il faudra reconnoître deux guerres contre les Perses sous Théodose,] ´puisque Théodoret dit que celle où Théodosiople fut assiégée, étoit la premiere ἐν τῷ προτέρῳ. Marcellin en met une en 421. & une autre en 441. Et Prisque dont l'histoire ne commence qu'après 422.] dit que les Perses se préparoient à la guerre dans le tems que l'on craignoit Attila. C'est par ce moyen qu'on peut accorder la maniere différente dont les Historiens parlent de la guerre de Perse. Car au lieu qu'elle fut très sanglante, selon Socrate,] ´Prosper & Agathias disent que Vararane entra avec une grande armée dans les terres des Romains, & puis s'en retourna en son pays sans leur avoir fait aucun tort.

Evag. l. 1. c. 19. p. 276. c.

Thdrt. l. 5. c. 36. p. 750. a.

Thrt. l. 5. c. 36. p. 750. a.

[Pour le tems où cette seconde guerre arriva, Marcellin, comme nous avons dit, la met en 441. Cependant Agathias & Procope veulent que Vararane regnât encore. Il avoit commencé en 420. *v. la note* 10.] ´& regna 20 ans, selon Agathias. [Ainsi il mourut en 440. ou en 441. s'il a regné huit ou dix mois avec ses vingt ans. Mais personne

Agat. l. 1. c. 4. p. 137. c.

n'ajoute rien à ses vingt ans, & même selon Eutyque, il faudroit mettre sa mort dès 438. *v. l'an* 10. Il faut donc ou avancer cette guerre d'un an au moins contre l'autorité de Marcellin, ou avouer qu'Agathias & Procope se sont trompés de l'avoir mise sous Vararane. Marcellin se trompe quelquefois. Mais il faudroit qu'il se fût trompé ici sur cinq ou six guerres qu'il joint ensemble,] ' & qui se firent effectivement en même tems, selon Prisque. [Il faut au contraire que Procope & Agathias même ayent peu sçu l'Histoire de Perse, puisqu'ils n'ont point connu la guerre de 421.] ' Théodoret attribue cette premiere guerre à Vararane : [mais il ne nomme point le Roi de Perse sous qui se fit la seconde] ' dont il parle en même tems. Quand il faudroit avancer cette guerre, ce ne pourroit être que d'un an, puisqu'on n'en trouve rien dans Socrate, qui fait encore l'Histoire de 439. Et ainsi il seroit encore assez difficile de la placer sous Vararane, s'il n'a regné que 20 ans.

Prisc. p. 37. a.

Thdrt. p. 750. b.

p. 749. 750.

NOTE XXII.

Art. XXVII. p. 3.

Sur les affaires d'Armenie.

Proc. ædi. l. 3. c. 1. p. 52. d.

'Procope dit que Théodose étoit encore tout enfant, lorsqu'Arsace Roi d'une partie de l'Armenie s'adressa d'abord à lui contre Tignane son frere qui regnoit dans l'autre : [de sorte qu'il semble difficile de croire que cela ait produit la seconde guerre de Perse, qui ne se fit qu'en 441. Mais les contestations entre les deux freres peuvent avoir duré assez long-tems avant qu'ils se résolussent à abandonner leurs Etats aux Perses & aux Romains. Et après cette cession les deux Empires peuvent encore avoir disputé quelque tems leur droit à l'amiable avant que les Perses en vinssent à une rupture, lorsqu'ils virent les Romains engagés à d'autres guerres. C'est pourquoi l'on ne peut rien conclure non plus] ' de ce que Théodoret dans son histoire des Solitaires [écrite vers 440.] parle des Arméniens Sujets aux Perses; [& les Perses avoient conquis une partie de l'Arménie dès le tems de Valens.]

Thdrt. v. P. c. 26. p. 881. d.

'L'Auteur du Livre des promesses dit qu'Arcade,] ou plutôt Théodose] entreprit la guerre contre les Perses pour ne leur pas livrer les Chrétiens d'Arménie qu'ils persécutoient. [Cela a plus de rapport assurément à la premiere guerre de Perse en 421. qu'à la seconde. Et comme cela suppose que les Perses étoient alors en possession d'une partie de l'Arménie, il faudroit dire que leur dispute avec Théodose sur ce point auroit été terminée au moins avec cette premiere guerre, & n'auroit pû être cause de la seconde. Mais il y a apparence que cet Auteur Afriquain qui met ceci sous Arcade, n'étoit pas assez instruit des choses de l'Orient, puisque Socrate qui ramasse les diverses causes de la premiere guerre, n'y méle point du tout les Arméniens.

Pros. pro. l. 3. c. 34. p. 150.

NOTE XXIII.

Art. XXXII. p. 629.

Sur Jean le Vandale.

'Théophane écrit que Jean le Vandale tué [par Arnegiscle] en la 38. année de Théodose selon lui, avoit usurpé l'Empire à Rome quelque tems auparavant, s'étoit rendu à Aspar & à Ardabure. &c. [Il est visible qu'il l'a confondu avec l'au-

Thp. p. 85. d. 86. b.

tre Jean qui prit la pourpre en 423. après la mort d'Honoré, quoiqu'il ait voulu l'en distinguer ἰδιώτης ἑτέρως.

Voi p. 119. On cite de Sigonius que Jean le Vandale & Arnegiscle combattit Attila près de Marcianople, & Jean ne s'opposa pas avec moins de vigueur à Bleda, &c. Jorn. reg. pag. ´Jornande dit cela d'Arnegiscle : [mais je ne sçai d'où est pris ce qu'on dit de Jean.]

NOTE XXIV.

Art. XXXIV. p. 215.

Tems de l'assassinat résolu contre Attila.

Prisc. n. p. 208. ´Le dessein qu'eut Théodose de faire assassiner Attila, ne se peut pas mettre avant l'an 448. auquel Zenon fut Consul & Général de l'Orient, p. 69. b. ´puisque Prisque en parlant de lui sur ce sujet, dit qu'il avoit alors ces deux qualitez. p. 71. c. ´Il paroît aussi que la paix faite avec Attila, qui avoit précédé l'Ambassade d'Edecon où l'on forma ce dessein, ne Marc. Chr. fut conclue qu'en 448. Prisc. n. p. 208. ´On ne peut pas mettre non plus cette Histoire plus tard qu'en 449. p. 70. c. ´puisque le Général Arcobinde vivoit encore, Marc. Chr. ´& il mourut en 449. [J'aimerois mieux ne la mettre qu'en 449. pour l'éloigner davantage de la paix de 448. ´Martial à qui il fallut communiquer l'entreprise à cause qu'il étoit Maître des Offices, Conc. t. 4. pag. 245. c. ´avoit certainement cette charge le 27 Avril 449.

NOTE XXV.

Art. XXXV. p.

En quel jour Théodose est mort.

[Tout le monde convient que le jeune Théodose est mort en l'an 450. Mais pour le jour je n'en trouve rien ni dans Evagre, ni dans les anciennes Chroniques.] Thdr. L. p. 563. ´Théodore le Lecteur dit qu'il mourut le 28 de Juillet, & fut enterré le 30. Thph. p. 88. d. ´Théophane met sa mort le 20 de Juin. [Théodore est certainement à préférer comme le plus ancien. Mais son témoignage seroit encore plus authentique, s'il n'y mettoit point des choses visiblement fausses.]

Thdr. L. p. 563. c. ´Car il dit que Théodose regna 34 ans & 11 mois depuis la mort d'Arcade. [Il seroit donc mort le premier Mars 443.] a. ´puisqu'Arcade étant mort le premier Mai, comme il le reconnoît [en l'an 408.] Je crois qu'il faut joindre à ces 34 ans & 11 mois les 7 ans & 3 mois qu'il lui donne durant le regne d'Arcade, ce qui ne fera que les 42 ans & 2 mois qu'il marque. Mais au lieu qu'il les commence au tems qu'il avoit été déclaré Empereur par son pere, & qu'il dit que c'est ce qu'il a regné en tout, il ne les faut commencer qu'à la mort d'Arcade. Ainsi ils finirent le premier Juillet 450. devant ou après celui de sa mort. Au lieu de 42 ans le texte de Théodose porte 32. Mais il est visible que c'est une faute de Copiste.]

Si les Lettres de l'Empereur & des Impératrices d'Occident pour S. Leon & S. Flavien ne sont pas écrites avant le 29 Juin 450. comme le veut le P. Quesnel, il est indubitable que Théodose qui fit réponse à ces Lettres, n'est pas mort avant le 28 de Juillet. Mais c'est une opinion qui ne paroît point fondée. *V. S. Leon*, *note* 32.

P. dog. t. 4. p. 62. § 8. ´Le P. Pétau dans ses dogmes suit Théophane, quoiqu'il mette le mois de Juillet au lieu de celui de Juin. [Mais dans sa Chronologie il suit Théodore,] & il l'a voulu suivre aussi dans son *Rationarium*, quoiqu'on

qu'on y lise *Cal. August.* au lieu de Byz. fa. p. 71. *v. Cal.* ´M. du Cange la met le 29 parce que les Grecs en font mémoire ce jour-là dans leurs Menées *pag.* 292. & rejette le vingt de Juin de Théophane.

[Je ne crois pas que personne Cont. t. p. 160. voulût recevoir aujourd'hui] ´ce qu'on trouve dans une édition altérée de S. Prosper, que le corps de Théodose fut mis en 451. dans un mausolée auprès de S. Pierre, où il fut porté avec beaucoup de pompe, conduit par Placidie, par Saint Leon, & par tout le corps du Senat [Romain.]

NOTE XXVI.

Art. XXXIX. p. 124. *Que Sozomene n'a pas achevé son Histoire, quoiqu'il ait vécu & écrit jusqu'après 446.*

[Il est visible que l'Histoire de Soz. pr. p. 397. a. Sozomene est imparfaite,] ´puisqu'il promet de la conduire jusqu'à l'an 439. [& qu'elle finit en l'an l. 7. c. 18. p. 733. b. c. c. 16. p. 817. d. 415. Nous n'y trouvons point ´l'Episcopat de Sabbace le Novatien, ni la révélation des Reliques de S. Etienne, quoiqu'il promette l'un & l. 9. c. 1. p. 800. c. l'autre, ´ni ce qu'il dit qu'on verra dans la suite que c'est particuliérement Pulquérie qui a empéché le Niph. l. 14. c. 9. p. 454. 455. progrés des nouvelles hérésies. ´[La maniere si défectueuse dont Nicéphore parle des Reliques de Saint Etienne, [fait voir qu'il n'avoit point pris ce qu'il en dit dans Sozomene, qui assurément en devoit étre mieux instruit.] Mais dès le tems même de Cassiodore, [c'est-à-dire au com- Socr. prol. p. 15. mencement du VI. siécle,] ´on n'avoit de lui que ce que nous en avons aujourd'hui.

[Ainsi il semble nécessaire de dire, non qu'on a perdu une partie de ce qu'a fait Sozomene, mais qu'il n'a pas achevé lui-même ce qu'il avoit entrepris, ayant sans doute été prévenu par la mort.] ´Il est vrai que Greg. l. 6. ep. 36. p. 733. c. Bar. 23. dec. S. Gregoire le grand blâme Sozomene d'avoir donné des louanges excessives à Théodore de Mopsuete, ´ce qui ne se trouve point dans Socr. prol. p. 14. ce que nous avons de lui. Mais il y a bien de l'apparence que S. Grégoire s'est brouillé en cet endroit, & qu'il a confondu l'histoire de Sozomene avec celle de Théodoret, qui parle fort avantageusement de Théodore.

[S'il est donc vrai que Sozomene n'ait pas achevé son histoire, il y a apparence que ce fut dans le tems même qu'il la commença,] ´qu'il Soz. pr. p. 393. 397. l'adressa à Théodose par une espéce de Lettre ou de Préface : ´& puis- p. 397. a. qu'il y promet de conduire son histoire jusqu'en 439. [on a quelque sujet de croire que ce fut en ce temslà qu'il commença à y travailler.] ´Cependant dans cette Préface mê- p. 395. 396. me, en voulant relever la sobriété de Théodose, il y rapporte que ce Prince étant à la campagne par une grande chaleur & une grande poussiere, ne voulut point prendre une eau très-fraîche & très-délicieuse qu'on lui présenta. C'étoit dans un voyage qu'il fit à Heraclée dans le Pont durant l'été pour le rétablissement de cette ville. [Cela ne se rapporte donc pas au voyage que fit Théodose en 437. puisqu'il ne fut alors qu'à Cyzic, qui est bien en deçà d'Heraclée, & qu'il y fut par mer. *v.* §. ´M. Valois le rapporte à n. p. 13. 1. 2. l'an 416. ´Théodose fut en effet à Chr. Al. p. 718. Cod. Th. t. 1. p. 313. t. 6. p. 413. t. 5. p. 315. Heraclée,] mais à Heraclée en Thrace,] ´puisqu'il étoit encore à Constantinople le 23 de Juillet, le 30 d'Aout à Eudoxiople ou Selymbrée

Chr.p.1.. en Thrace, [′qui eſt le chemin de cette Heraclée,] le 9 de Septembre à Heraclée méme, & ′dès le ſamedi 30 de Septembre il étoit revenu à Conſtantinople. [Ainſi il n'eſt point néceſſaire de dire que Sozomene n'eut point manqué de relever l'action de Théodoſe par la foibleſſe de ſon âge, puiſqu'il n'avoit que ſeize ans en 416. ni d'ajouter qu'il eut été bien tard de parler uniquement de cette action 23 ans après. Puis donc que le voyage de Théodoſe dans le Pont marqué par Sozomene, ne ſe peut rapporter ni à 416. ni à 417. & qu'il n'y a pas néanmoins d'apparence que ceux qui marquent les autres, aïent oublié celui-ci, qui eſt la plus grande expédition que ce Prince ait jamais faite ; il le faut ſans doute mettre en l'an 443. auquel nous ſçavons que Théodoſe alla en Aſie & à Heraclée durant l'été : *v.* § 30. & reconnoître par conſéquent que Sozomene n'a fait cette Préface même & n'a commencé à compoſer ſon hiſtoire qu'après l'an 443.] ′Dans ſon dernier livre il parle de S. Procle comme d'une perſonne qui ne vivoit plus : [& il ne mourut qu'en 446.] Mais il eſt certain que Théodoſe vivoit encore lorſqu'il la commença : & il y a bien de l'apparence auſſi qu'il fit ſon dernier Livre avant la mort de Pulquérie arrivée en 453. ′puiſqu'il ne veut pas qu'on croye qu'il la loue par complaiſance, πρὸς χάριν, & qu'il dit qu'on n'a qu'à conſulter ceux qui gouvernent ſa maiſon παρὰ τῶν ἐπιτροπευόντων, & non pas ἐπιτροπευσάντων.

Chr.Al.p.718. — Soz l.9.c.2.p.814.b. — c.1.p.800.d.

[On peut demander pourquoi Sozomene n'ayant commencé à écrire ſon hiſtoire qu'après 443. la termine néanmoins à l'an 439. Et il eſt difficile d'en donner une bonne raiſon. Ce n'eſt pas aſſurément parce que Sozomene y avoit terminé la ſienne, puiſqu'il eut dû plûtôt éviter cette concurrence. Ce n'eſt pas non plus parce que Théodoſe y étoit Conſul ; ce qui eut été une foible raiſon : & il fut auſſi Conſul en 444. Il trouvoit encore de plus grands événemens après 439. au moins ſelon les monumens qui nous reſtent. Mais s'ils étoient plus grands, ils étoient auſſi plus triſtes & plus funeſtes. Et il peut bien avoir voulu éviter d'y entrer.]

n.p.5.. l.c. Prol.p.3. ′On prétend que les titres des Chapitres de Sozomene ont été faits par Nicéphore Calliſte. Mais M. Valois trouve qu'ils ſont trop mal faits & trop barbares pour les croire de cet Auteur.

NOTES SUR ATTILA.

NOTE I.

Art. VII. p. 152. *Bien des choses incertaines sur Saint Agnan.*

[LA Vie de Saint Agnan dont nous avons des fragmens dans le premier tome de Du Chesne *p.* 521. 522. est une piece fort mal écrite, & presque toute par rimes. C'est pourquoi il n'y a aucun moïen de dire qu'elle soit faite par Saint Prosper successeur du Saint. Je ne sçai même si ce peut être celle dont parle S. Gregoire de Tours : car je pense que ces rimes n'étoient pas encore si fort en usage.] DuCh.p.522.b.c. ´On y lit que lorsque les Huns furent entrés dans Orléans, le Saint fut transporté miraculeusement dans le camp des Romains, & ordonna à un soldat de dire à Aëce de venir le jour même secourir la ville, parce que s'il attendoit au lendemain, il seroit trop tard. [Quand on prendroit ce transport du Saint pour une simple apparition, ce que même les termes du texte ne souffrent pas, ce seroit encore une chose tout-à-fait extraordinaire. S. Gregoire de Tours qui aime ces sortes d'histoires, ne dit rien de celle-ci : & il n'étoit point besoin d'un miracle pour faire avancer Aëce, qui devoit avoir sçu par ses espions l'état de la ville.]

Sur. 17. nov. p. 374. § 1. ´Pour ce qui est de la vie toute moderne du Saint par Charles de la Saussaie, qu'on a insérée dans Surius, on y lit que le Saint étoit de Vienne & frere de S. Leonien Abbé d'un monastere auprès de la même ville. Ado.chr p.179. ´Mais Adon met Saint Leonien du tems de S. Avit de Vienne, [c'est-à-dire au plutôt à la fin du V. siécle : & d'ailleurs il n'étoit point de Vienne,] ´mais de Pannonie, d'où il avoit été amené captif dans les Gaules. Boll. 1. jan. p. 50. § 4. [Le Bréviaire d'Orléans n'en parle point, & ne dit rien de S. Agnan que ce qu'on en lit dans S. Gregoire de Tours.

Sur. 17. nov. p. 374. § 13. ´Ce que la Saussaie dit de l'élection & de l'ordination de ce Saint, est bien miraculeux & absolument contraire à la discipline de l'Eglise : [ce qui ne nous empêcheroit pas de le croire, s'il étoit bien attesté par de bons Auteurs du tems. Car c'est peu de chose] ´qu'il le soit par Florus Soudiacre de Lyon au IX. siécle : & il ne dit pas néanmoins que S. Agnan ait été ordonné du vivant de S. Euvert. Boll. mart. t. 2. p. 39. a.

Sur. 17. nov. p. 374. § 3. [´Nous aurions encore plus de peine à nous persuader] que des Evêques songeassent alors à faire des entrées solemnelles. § 1. ´On prétend qu'il vouloit qu'Agrippin délivrât tous les prisonniers en faveur de son entrée. [Encore si l'on disoit qu'il demandoit seulement la délivrance de quelques prisonniers dont il connoissoit l'innocence. En ce cas le refus que lui en fit Agrippin, auroit bien mérité quelque punition.] § 3. ´Cet Agrippin est qualifié Général d'armée. [Mais un Général avoit-il pouvoir sur les prisonniers ordinaires ?] Du Ch. t. 1. p. 190. c. 193. c. ´Idace parle du Comte Agrippin qui étoit dans les Gaules en 451. & depuis.

p. 193. 194. ´On prétend que la délivrance miraculeuse des prisonniers par S. Agnan, selon sa Vie, est l'origine du

pouvoir qu'ont encore aujourd'hui les Evêques d'Orleans, de donner à leur entrée la liberté à tous ceux qui se trouvent dans les prisons de la ville ; ce qu'on justifie avoir été pratiqué depuis l'an 1511. au moins, & autorisé par un arrest dès l'an 1322. [Je croirois aussi aisement que ce pouvoir a quelqu'autre origine, & a servi ensuite à feindre ou à augmenter ce que l'on dit de S. Agnan.]

Le Saussaie prétend qu'il n'y eut pas un seul habitant d'Orleans tué durant le siege qu'y mit Attila ; & que les bleds, les fruits & les vignes du païs rendirent le double des autres années, quoique tout eût été foulé & gâté par les ennemis. [Ce sont deux faits qui auroient besoin d'être autorisés par un témoin oculaire, dont la sincérité & l'exactitude fussent sans reproche.

Ce qu'on lit du même Saint dans l'Histoire de S. Euvert d'Orleans, n'a pas plus d'autorité. *V. S. Just de Lyon.* Je ne vois pas même qu'on puisse soutenir que S. Agnan ait succedé immédiatement à S. Euvert ; je ne dis pas si S. Euvert a été Evêque dès le tems de S. Silvestre & de Constantin, mais seulement s'il a assisté au Concile de Valence en 374. puisqu'il y a 79. ans de-là à la mort de S. Agnan.]

NOTE II.

Sur les plaines de Mauriac où Attila fut défait.

Les Auteurs disent, les uns comme S. Gregoire de Tours, qu'Attila fut vaincu par Aece dans les plaines de Mauriac ; les autres que ce fut dans celles de Châlons. [Cela s'accorde aisement, si c'etoit une même plaine nommée de ces deux noms ; comme la plaine de S. Denis est la même que celle de Londis.] Et c'est ce que Jornande dit expressément : *conveniunt in campos Catalaunicos, qui & Mauricii* [ou *Mauriaci*] *nominantur.* Cependant M. Valois veut qu'on distingue ces deux plaines : & pour accorder les Auteurs, il croit qu'il y eut quelque combat moins important donné dans celle de Mauriac, c'est-à-dire, vers Meri sur Seine au Diocese de Troyes, & que la bataille générale se donna vers Châlons. [Mais nous ne voyons aucune nécessité de multiplier ces combats. Il est visible que ceux qui parlent du combat de Mauriac, ont voulu parler du combat général qui décida la guerre, autant que ceux qui parlent de la bataille de Châlons.]

Pour l'origine du nom de Mauriac que M. Valois tire de Meri sur Seine, ce qu'il fonde sur Fredegaire, d'autres comme Blondel, croyent que c'est d'un lieu appellé aujourd'hui Heiz le Mauru [sur la riviere de Dehr] au Diocese de Châlons même : & à une lieu de là il y a encore un village nommé Mauru sur un petit ruisseau. Papire Masson met ces plaines de Mauriac à trois lieues de Châlons, vers un lieu appellé Notre-Dame de l'Epine, en quoi il est suivi par le Cointe & par Sanson dans les Cartes des Diocéses de Châlons & de Reims. Pour ceux qui ont mis la bataille d'Attila au de-là d'Orleans, à Mauriac dans l'Auvergne, ou même auprès de Toulouse, en un Canton où on prétend que les Catalans d'Espagne habitoient alors, si cela s'accorde avec Olaus [Auteur moderne sans autorité par lui-même,] cela ne s'ac-

corde pas avec Grégoire de Tours, [ni avec tous ceux qui disent qu'Aëce a delivré Orléans. Et il faut mettre de ce nombre S. Sidoine même qu'on peut appeller un témoin irreprochable & oculaire : car son *irruptio nec direptio* ne se peut expliquer, si l'on ne dit qu'Attila entra dans Orleans, & en fut en même tems chassé par Aëce.]

p. 47. 48. ' Quoique Châlons fût assez loin de Metz, [Toulouse est encore bien plus éloigné. Ainsi Idace qui met la bataille ***haud longè de civitate Mettis***, ne l'a point voulu mettre assurément à Toulouse. Et c'est encore un Auteur contemporain.]

Jorn. c. 41. p. 672. ' On prétend tirer de Jornande que la bataille se donna près de Toulouse, parce qu'il dit : *Thorismundo ergo patre mortuo, in campis Catalaunicis ubi & pugnaverat, regia majestate subvectus, Tolosam ingreditur :* comme s'il n'étoit pas aisé que Thorismond déclaré Roi auprès de Châlons aussi-tôt après la mort de son pere, soit entré à Toulouse un mois après. Et il faut bien que ce soit le sens de Jornande, puisqu'il dit qu'après la bataille Aëce lui conseilla *ut ad sedes proprias remearet*. [La bataille ne se donna donc pas auprès de Toulouse dans le pays & dans les Etats des Gaules.] Thorismond suivant le conseil d'Aëce, *redit ad Gallias*, dit encore Jornande, à quoi je ne vois point de sens, si par les Gaules Jornande n'a entendu la Celtique, à qui on donne quelquefois proprement le nom de Gaule. Ainsi selon lui, Thorismond pour aller au champ de bataille, avoit traversé toute la Celtique & même le Diocèse de Troyes, qui en est encore, & étoit entré dans la Belgique, où est le Diocèse de Châlons. Ainsi c'est avec raison que Scaliger accuse d'une erreur puerile ceux qui ont mis la défaite d'Attila auprès de Toulouse, quelques habiles qu'ils soient d'ailleurs.]

NOTE III.

Sur S. Aurée de Mayence.

Art. XIV. p. 177.

Mar. t. 1. c. 1. p. 116. ' Il y a une Vie fort ample de S. Aurée qu'on dit avoir été Evêque de Mayence, & y avoir été martyrisé avec Sainte Justine sa sœur. Mais cette Vie est telle, qu'on la juge encore moins certaine que ce qui se lit de ces Saints dans le Bréviaire de Mayence.

p. 118. ' Ce Bréviaire porte en abregé, que comme les Huns ravageoient souvent les provinces du Rhin, & que l'hérésie Arienne troubloit toutes les Eglises, S. Aurée qui étoit alors Evêque de Mayence, fut chassé de la ville & envoyé en exil suivi de Sainte Justine vierge sa sœur & de quelques autres. Il ajoute que Mayence ayant été enfin entiérement ruinée (264. 265. ' ce qu'on rapporte à Attila,) S. Aurée y revint, tâcha d'y rassembler les peuples, & s'acquittoit de tous les devoirs d'un bon Pasteur : & que les Ariens picqués de jalousie, ne pouvant le souffrir, le tuerent à l'autel avec Sainte Justine.

[L'Histoire ne dit point que les Huns ayent souvent ravagé les environs du Rhin, si l'on ne comprend sous le nom des Huns toutes sortes de Barbares. On trouve seulement que vers ' l'an 435. les Huns ont fait la guerre aux Bourguignons,]

Val. r. fr. l. 3. p. 141.139. ' qui demeuroient alors, selon M. de Valois, dans la premiere Germanie. [Ce n'est pas non plus l'ordinaire des Barbares qui ravagent un pays, d'envoyer personne en exil, ni d'en

chasser les bons Evéques qui aiment mieux tout souffrir que d'abandonner leurs peuples.] Pour les Ariens nous ne voyons point qu'ils ayent eu aucun pouvoir à Mayence que depuis 353. jusqu'en 365. ou tout au plus encore encore en 407. lorsque les Vandales passerent le Rhin. Ainsi toute l'Histoire de S. Aurée est fondée sur un Bréviaire, dont l'autorité ne peut étre fort grande, & dont la narration est assez difficile à accorder avec les meilleurs Auteurs.

Les additions d'Adon portent seulement sur le 16 de Juin, *A Mayence, S. Aurée & Sainte Justine.* Celles d'Usuard ajoutent qu'ils furent tués dans l'Eglise par les Huns qui ravageoient la province: & ne disent point que S. Aurée fut Evêque. Le martyrologe Romain qui ne parle point non plus de son Episcopat, semble rapporter sa mort au tems que les Vandales Ariens, & d'autres Barbares couroient les Gaules en 407.] Hie. ep. 11. p. 43. 2. ´lorsque plusieurs milliers de Chrétiens furent égorgés à Mayence dans l'Eglise, & la ville ruinée. Bar. 16. jun. ´Baronius n'ose dire néanmoins si ce fut en ce tems-là, ou du tems d'Attila & des Huns. Coint. 455. §12. ´Le P. le Cointe se déclare pour le dernier sentiment.

NOTE IV.

Art. XIV. p 107. *Sur S. Nicaise de Reims: Qu'il vaut mieux le mettre du tems d'Attila.*

Marl. l. c. 34. p. 116. ´La plûpart des Auteurs mettent aussi le martyre de S. Nicaise [en 451.] du tems d'Attila. p. 318. ´Baronius & d'autres après lui veulent qu'il soit mort dans les ravages que les Vandales firent en France l'an 406. [ou plûtôt en 407. & les deux années suivantes. Il est en effet difficile de rien assurer absolument sur ce sujet, quoiqu'il y ait plus de raison de croire qu'il a vécu du tems d'Attila.

On peut alléguer pour le sentiment de Baronius les actes du Saint qui paroissent plus anciens que Flodoard, & Flodoard ensuite] ´qui le mettent du tems des Vandales. Sur. 14. dec p. 264. 265. ´On le cite encore d'Hincmar. Marl. p. 149. p. 118. ´Mais l'on avoue en même tems que les Auteurs confondent souvent les Huns & les Vandales, donnant le nom de Vandales à tous les Barbares qui ont ravagé les Gaules depuis l'an 406. jusqu'à l'établissement des François. Grot. r. Got. p 24. ´Et ce nom qui signifie ceux qui courent de côté & d'autre sans avoir de demeure fixe [leur convenoit fort bien à tous. Or il semble que les Actes de S. Nicaise, Hincmar & Flodoard, ayent pris le nom des Vandales dans cette idée générale, puisqu'ils font tous ce Saint contemporain de Saint Agnan d'Orleans & de S. Loup de Troyes, qui ont certainement paru sous Attila.

On peut ajouter à cette raison] Sur. 14. dec. p. 264. § 1. 4. ´que les Barbares qui tuerent Saint Nicaise, étoient payens selon ses actes, & haïssoient les Chrétiens comme ennemis de leurs Dieux: [ce qui convient fort bien aux Huns, mais non aux Vandales qui étoient Ariens.] p. 264. §. 2. ´S'il a fait bâtir une Eglise de la Sainte Vierge, comme le disent ses actes, [il n'est pas improbable qu'il l'ait fait vers l'an 450. Mais on ne trouve point dans des Auteurs assurés qu'il y en ait eu aucune avant l'an 431. hors la Cathédrale d'Ephese. [Marl. p. 118. ´On ajoute encore que Sainte Genevieve fut consacrée vierge [après l'an 429.] du vivant de S. Nicaise. [Mais je ne trouve point cela dans Surius ni dans Bollandus.

Nous n'alléguons point non plus] p. 123. ' ce qu'on cite d'Alberic, que Saint Nicaise consacra en 446. S. Albin Evêque de Chalons. [Comme nous n'avons point cette Chronique, nous n'osons pas assurer qu'Alberic, qui vivoit au XIII. siécle, ait été aussi exact pour des choses si éloignées de lui, que pour celles de son tems.]

p. 119. 125. ' L'unique difficulté qu'on allégue contre ce sentiment, c'est qu'il y a eu quatre Evêques à Reims entre S. Nicaise & S. Remi, qui a commencé en 456. Ainsi il n'y a point d'apparence que S. Nicaise ne soit mort que sous Attila en 451. [Nous pourrons examiner autre part s'il faut commencer si-tôt l'Episcopat de S. Remi. Cependant il nous suffit de c. 26-38. remarquer] ' que Marlot dans son Histoire de Reims avoue que de ces quatre Evêques, il y en a trois dont on ne sçait autre chose que leurs noms marqués par Flodoard. [D'ailleurs il est difficile de se persuader que Baruch & Baruchius soient deux, & il est encore aisé de croire que Barnabé & Bennade ne sont qu'un. Ainsi ces quatre Evêques seront réduits à deux, dont le premier sera tout-à-fait inconnu hors son nom. Et il n'est pas difficile qu'il y ait eu deux Evêques en cinq ans, s'il faut mettre l'ordination de S. Remi en c. 34. p. 120. 456.] ' Marlot ne donne qu'un an à Baruchius.

[Aux quatre Evêques mis sans grand fondement entre S. Nicaise & Flod. l. 1. c. 18: p. 89. S. Remi, on peut opposer] ' les cinq prédécesseurs de S. Nicaise enterrés dans la Basilique Jovinienne de S. Agricole, comme porte le Testament de S. Remi. Marl. p. 96. ' Marlot dit que cette Eglise a été bâtie tout d'abord sous le nom de S. Agricole. [Et si cela est, ce ne peut avoir été qu'après l'an 393. *v. Valent. I. not.* 24. Si donc S. Nicaise est mort en 407. il faudra mettre six Eveques de Reims en quatorze ans de tems.]

' Marlot aime mieux dire, sans le p. 100. prouver, que cette Eglise a été la sépulture des Evêques dès 350. [Il se peut faire que la Basilique Jovinienne n'ait eu le titre de S. Agricole que quelque tems après sa fondation. Mais je ne sçai si cela la sera beaucoup plus ancienne. Car Jovin son Fondateur n'est point celui qui fut Consul en 367.] ' puisque ce p. 97. Consulat n'est point marqué dans son épitaphe. *v. Valentinien I. n.* 95. C'en est donc un autre, postérieur sans doute à Valentinien I. sous qui les deux charges de Général de la Cavalerie & de Général de l'Infanterie n'étoient pas communément réunies en une seule personne :] ' Et p. 97. elles le furent meme deux fois en la personne de ce Jovin. [Quand cette Eglise auroit été bâtie par le Consul Jovin, on ne sçauroit présumer qu'il l'ait bâtie qu'après l'an 370. Et il étoit encore payen en 363. Il n'y a cependant gueres de tems entre 370. & 407. pour y mettre six Evêques.]

' Marlot pour montrer encore que c. 3. 4. p. 124. S. Nicaise est mort du tems des Vandales, allégue les actes de S. Oricule le disciple de S. Nicaise, martyrisé par les Vandales sous Arcade & Honoré : & il dit que ces actes sont écrits il y a plus de 700. ans. [Nous ne les avons point. Mais si c'est delà qu'il tire] ' tout ce qu'il rapporte c. 35. p. 124. de S. Oricule ; [ces actes peuvent dire tout ce qu'il leur plaira, sans qu'on soit obligé d'en rien croire.

Ainsi quoiqu'il soit difficile de rien assurer d'un fait sur lequel nous n'avons aucune piece originale, il

semble néanmoins que le plus probable est que l'histoire de S. Nicaise doit se rapporter au tems d'Attila.]

NOTE V.

Art. XVI. p.

Si le Sermon 81 de S. Leon regarde Attila ou Genseric.

Leo.t.1.p.332. [Le P. Quesnel a cru que les paroles que nous citons du Sermon 81. de S. Leon pour la guerre d'Attila, & par conséquent tout le Sermon, se rapportoient mieux à la prise de Rome par Genseric en 455. les prieres de S. Leon ayant obtenu de lui selon l'Histoire melangée, qu'il s'abstînt de brûler & de tuer. [Il est assez indifferent de l'entendre de l'une ou de l'autre maniere, pourvû que Genseric puisse être entré à Rome, ou en être sorti dans l'Octave des Apôtres. Et on croit au moins qu'il en peut etre sorti le 29 de Juin jour de leur fête. *v. Valent. III. n. 12.* Néanmoins ces paroles : *Quis à captivitate eruit* ? se rapportent-elles bien à Genseric, qui amena de Rome une infinité de captifs ?] Evag. l. 2. c. 7. p. 298. c. ´Et Evagre nous assure même qu'il mit le feu dans la ville.

Leo.t.1.p.340. ´Le P. Quesnel doute encore si ce Sermon a été véritablement prêché le jour de l'Octave des Apôtres, comme le titre le porte. Le texte du Sermon ne le marque point. [Mais moins le texte du Sermon le marque, plus il y a lieu de croire qu'on ne l'a mis dans le titre que parce que l'original le portoit ainsi.] ´Si nous ne trouvons pas qu'il y eût en ce tems-là des jeux du Cirque, [je ne pense pas qu'on sçache tous ceux qui se faisoient.] ´Et S. Leon ne dit pas qu'il y en eût eu le jour destiné pour rendre graces à Dieu de la délivrance de Rome. p. 340. S. 81. c. 1. p. 3...

NOTE VI.

Sur les Alains attaqués par Attila. Art. XVII. p. 1...

[Je n'entends point] ´ce que dit Jornande, que les Alains à qui Attila vouloit faire la guerre du côté de la Pannonie sans passer le Rhin, étoient ceux qui demeuroient au delà de la Loire. [Il semble assez naturel de croire qu'Attila vouloit attaquer les Alains qui habitoient le Valentinois, & qui étoient sur les confins des terres des Visigots qu'Attila prétendoit attaquer ensuite, n'y ayant peut-être entre eux deux que le Rhône. Je n'entends point non plus ce que veut dire,] *mutata per ipsos* [*Alanos*] *belli facie.* Jorn. r. Got. c. 43. p. ...

NOTES SUR VALENTINIEN III.

NOTE I.

Art. I. p. 178.

Pourquoi nous commençons la tyrannie de Jean en 423.

[La Chronique de Marcellin ne met l'usurpation de l'Empire par Jean qu'en 424. l'année d'après la mort d'Honoré :] ´ce que le P. Pagi & Godefroi ont suivi. [Cela se rapporte avec Idace] ´qui dit que Jean fut tué dans la premiere année de sa tirannie : [car il ne fut tué qu'en 425. selon Marcellin & Prosper.] ´Frigerid, selon l'abrégé qu'en fait S. Gregoire de Tours, ne rapportoit l'élevation de Jean qu'après

Pag. p. 74. Cod. Th. chr. p. ... 2. Idat chr. p. 1... Gr. Tur. h. Fr. l. 2. c. 8. p. 57.

près celle de Valentinien III. à la dignité d'Empereur [& de César ; ce qui ne se fit qu'en 424.

D'autre part S. Prosper met l'usurpation de Jean aussi-tôt après la mort d'Honoré, dès l'an 423.] & Phot. c. 80. p. 196. b. ʹ Olympiodore dit qu'il prit la pourpre dans le tems même que l'on mandoit la mort d'Honoré à Théodose. Socr. l. 7. c. 23. p. 63. c. Philg. l. 12. c. 13. p. 537. d. ʹ Socrate & Philostorge sont aussi assez exprés pour dire que ce fut fort peu après cette mort. Pros. T. p. 51. ʹ On peut dire la même chose de Prosper Tiro [qui a voulu visiblement suivre Saint Prosper. Dans cette contrariété des anciens Auteurs, nous croyons nous devoir joindre] Bar. 423. §. 2. Onu. p. 304. b. ʹ à Baronius & à Onuphre qui ont suivi les derniers ; [Saint Prosper & Olympiodore étant, ce me semble, ou plus exacts ou plus anciens, & plus proches des choses que ceux du sentiment contraire.] Car pour Frigerid, qui peut le plus balancer leur autorité, nous ne l'avons que dans l'abrégé qu'en a fait S. Grégoire de Tours. Et je ne crois pas que qui que ce soit voulût soutenir que Jean n'a eu le titre d'Empereur qu'après Valentinien III. Frigérid a pû suivre cet ordre dans sa narration, selon la liberté qu'ont les Historiens de ne se pas attacher toujours à l'ordre du tems. Ce point & quelques autres qui regardent Jean sont traités plus amplement dans la note 14. sur Théodose II.

NOTE II.

Art. IV. p. 187.

Que Valentinien a été déclaré Auguste à Rome le 23 d'Octobre.

Marc. chr. Jorn. reg. p. 655. d. Jor. h. P. l. 1. c. 4. p. 152.

Marcellin & Jornande qui le copie, disent que Valentinien fut déclaré Auguste à Ravenne. ʹ Mais Olympiodore, Idace & Tiro Prosper nous assurent que cette cérémonie se fit à Rome, & le témoignage d'Olympiodore ne permet pas d'en douter.

Socr. l. 7. c. 24. p. 67. Pasc. p. 314. a.

ʹ Pour le jour, Socrate dit que la nouvelle en fut apportée à Constantinople le 23 d'Octobre, ʹ que la Chronique d'Alexandrie a pris pour le jour même de la promotion de Valentinien : [& ce sens se trouveroit en ajoutant γενομένη. Il seroit en effet difficile de mettre plutôt cette cérémonie,] Cod. T. chr. p. 171. ʹ si Valentinien étoit encore à Aquilée le 8 d'Octobre, comme le marque le Code ; Phot. c. 80. p. 197. c. ʹ sur-tout puisqu'il passa par Ravenne pour venir à Rome, comme on le peut tirer d'Olympiodore. Socr. n. p. 88. c. d. Henri Valois qui soutient ce que nous lisons dans Socrate, & accuse pour cela d'erreur la Chronique d'Alexandrie, veut bien néanmoins que Valentinien fût encore à Aquilée le 8 d'Octobre. Il prétend sur la simple autorité de Sigonius que ce Prince fut déclaré Auguste à Ravenne le 15 d'Octobre. [Mais il me semble qu'il y a bien loin d'Aquilée à Ravenne, sur tout pour une femme & un enfant : & ce qui se seroit fait à Ravenne le 15 d'Octobre, auroit-il pû se sçavoir à Constantinople le 23.] Cod. Th. chr. p. 172. ʹ Godefroy met la promotion de Valentinien à Rome le 23 d'Octobre. Nor. p. 152. b. c. ʹ Le Cardinal Noris paroît être dans le même sentiment : Val. r. fr. l. 3. p. 124. a. ʹ & Hadrien Valois frere de Henri suppose même que c'est le sens de Socrate. [Ce qui appuïe encore beaucoup cette opinion,] c'est le Calendrier fait par Polemeus Silvius en 448. & 449. qui met sur le 23 d'Octobre : *Natalis Valentiniani purpuræ* : [& nous n'avons point d'autre Valentinien qu'on fasse commencer ce jour-là.] Val. p. 124. ʹ Hadrien Va-

[illegible] le troisiéme fut déclaré Auguste à Rome & non à Ravenne, [illegible] 23 d'Octobre, ou le 6 d'Avril. [Je ne sçai où il a trouvé ce 6 d'Avril.] 'Les loix du mois de Juillet ne le qualifient que Cesar : [& Jean étoit encore maître de Rome au mois d'Avril.]

[illegible] 1.6. p. [illegible] 94. &c.

NOTE III.

Art. IV. p. 189. *Quelques remarques sur le vœu de Placidie.*

Grut. p. 1048. 1. Dans l'inscription du vœu de Placidie qu'on voit à Ravenne, on lit les noms de plusieurs Princes, & à la tête celui de Constantin, [qui y a sans doute été mis par honneur comme le premier Empereur Chrétien.] Les autres sont Valentinien I. & les Princes de sa famille hors Valentinien II. Mais après Gratien il y a un second Constantin inconnu à l'Histoire, n'y ayant aucun moyen de dire que ce soit celui qui s'empara des Gaules contre Honoré, & à qui on n'eut garde de décerner après sa mort les honneurs Impériaux, comme à celui-ci qui est appellé *D. Constantinus.* Je crois qu'au lieu de *Constantinus*, il faudroit lire Constantius, n'y ayant pas en effet d'apparence que Placidie ait oublié ce second Constance mari & pere de Valentinien. Il y a d'autres fautes semblables dans l'inscription ; car il est visible qu'au lieu de *filio suo Justa*, il faut lire *filia sua.*

Je ne sçai qui sont ces *Gratianus nep. & Joannes nep.* marqués après Constantin ou Constance. Car le nom de *nep.* attribue aussi à Théodose qui suit Honoré, semble y devoir signifier neveu plutôt que petit-fils. Ou bien au lieu de N. E. P. ne faudroit-il point lire N. P. *nobilissimus puer* ; & l'entendre de quelques Princes de cette famille peu ou point connus dans l'Histoire, parce qu'ils sont morts enfans ? On le trouve, ce me semble, dans Gratien fils de Théodose I. Je pense que cela se pourroit dire encore de *Theodosius Nep.* Car Théodose II. est marqué séparément en un autre endroit de l'inscription.]

NOTE IV.

Que les Vandales sont entrés en Afrique l'an 428. Art. VI. p. 194.

[S. Prosper met sur l'an 427. le passage des Vandales en Afrique,] 'en quoi il est suivi par Jornande. [Néanmoins la guerre contre Boniface n'ayant commencé qu'en 424. selon S. Prosper même, il n'y a pas moyen de prétendre qu'il ait pû faire venir tous les Vandales la même année dès le mois de Mai, (car Idace nous assure qu'ils y passerent en ce tems-là ;) sur-tout si ce ne fut qu'après la défaite de trois Généraux, comme Prosper le dit assez clairement : & Saint Augustin nous y oblige aussi, puisqu'écrivant lorsque Boniface étoit délivré de ses premiers ennemis, il se plaint des ravages des Barbares d'Afrique, & ne parle point de la descente des Vandales, qui étoit bien d'une autre importance. Ainsi il faut apparemment suivre la Chronique d'Alexandrie,] 'qui ne met leur passage qu'en 428. C'est le sentiment du P. Labbe.

Jorn. r. Got. c. 32. p. 657.

Pasc. p. 314. [illegible]

Idace ne le met néanmoins qu'en 429. mais ce seroit s'éloigner beaucoup de S. Prosper. Et peut-être cela ne vient-il que de ce qu'il a mis la mort d'Honoré un an trop tard ;

ce qui brouille beaucoup sa suite. Au moins ce que dit Procope, que les Vandales étoient déja en Afrique lorsque la trahison d'Aëce fut reconnue, s'accorde plus aisément avec l'an 428. [& il seroit difficile qu'en une seule année] 'les Vandales eussent pris toute l'Afrique, à la reserve de Carthage, de Cirthe & d'Hippone [au mois de Mai de l'an 430. *V. S. Augustin* §. [Pour Tiro Prosper, qui met le passage des Vandales l'année de devant le Consulat d'Aëce, c'est-à-dire en 431. il est certain qu'il se trompe.] Mais je ne pense pas qu'on en sçache l'année précise.

Aug. v. Pas. c. 28.

NOTE V.

Sur Merouée Roi des François.

Ar.VIII.p.199.

'On dispute fort sur ce qu'étoit Merouée à Clodion son prédécesseur, sçavoir s'il étoit son fils, ou seulement son parent, ou même d'une autre famille. 'S. Grégoire de Tours dit seulement que quelques-uns assuroient qu'il étoit de sa race. 'Il est certain que le Roi des François, mort quelque tems avant l'an 451. (ce qu'on ne peut entendre que de Clodion,) avoit deux fils, qui après sa mort disputerent entr'eux la Monarchie. [Si Merouée est l'un des deux Princes, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne fût fils de Clodion.] 'Mais il se pourroit faire aussi que les deux enfans auroient tous deux perdu ce qu'ils vouloient tous deux avoir, & qu'un parent ou un étranger les en auroit dépouillé: & c'est ce que M. du Chesne paroît avoir cru. 'Il semble même assez probable que Merouée ait été chef d'une nouvelle branche, 'puisque ses successeurs sont appellés Merovingiens par les anciens Historiens.

Val.r. fr. l.3. p. 144.
Gr.T.h. fr. l.2. c.9.p.55.
Pris.leg.p. 40.a.
Du Ch.pr.p.14.
Child.in. c.1.p. 13.
Val.p. 145. Buc. bel.p.505. §.3.

[D'autre part l'autorité de Tiro Prosper fait qu'il est difficile de douter que Merouée ne regnât en 451. durant la descente d'Attila; & par conséquent que ce ne fût l'un des deux enfans de Clodion. Car Prisque ne dit point] 'que la dispute fut entre trois Princes, [mais seulement entre les deux freres.] 'Et il est certain qu'elle duroit encore en 451. 'puisqu'Attila venoit alors faire la guerre aux François pour l'aîné. Il paroît que le Roi des François joint à Aëce contre Attila en 451. avoit à craindre son frere aussi bien que Thorismond Roi des Visigots. [L'expression même de Prisque, qu'Attila venoit y faire la guerre aux François, paroît supposer que le corps de la nation obéissoit au cadet : & puisqu'Attila fut contraint de se retirer, il n'y a point d'apparence que celui qu'il appuyoit, l'ait emporté sur son frere soutenu par les Romains qui demeurerent victorieux.] 'Le Roi des François eut part à leur victoire, selon S. Grégoire de Tours: [& l'Histoire ne nous fournit que Merouée seul qu'on ait sujet d'appeller Roi des François en 451. S. Grégoire de Tours ne connoit point d'autre Roi entre lui & Clodion qui étoit mort avant la guerre. A moins donc que de mettre un interregne, & de dire que Merouée n'a point commencé en 448. mais seulement après 451. par la mort ou par l'expulsion de celui que les Romains soutenoient, je ne vois pas moyen de douter qu'il ne fût fils de Clodion, & même que ce fut le cadet: *de hujus stirpe, &c.* dans Saint Grégoire de Tours marque encore

Buc. bel. p.505. §.3.
Cuin. t.1.p.724. a.
Pris. p. 40. a.
Gr.Tur.l.2.c.8. p.56.

mieux un fils qu'un parent collatéral.

Coin. p. 72. §. 2. ´Le P. le Cointe croit que Merouée étoit fils de Clodion : §. 3. ´mais il veut que ce fût l'aîné, qu'il ait été reconnu Roi, que son cadet ait eu recours aux Romains & à Attila; mais que les Romains voyant venir Attila avec son effroyable armée, ayent abandonné le cadet pour rechercher l'amitié de l'aîné; & que celui-ci ait embrassé leur parti contre Attila, [c'est-à-dire, qu'il ait trahi ce barbare qui venoit le secourir, & lui ait fait la derniere injure dans le tems même qu'il faisoit trembler toute la terre;] Sid. car. 7. p. 341. ´quoiqu'il soit certain qu'Attila avoit aussi des François dans son armée.

Coin. p. 72. §. 3. ´Ce qui a engagé le P. le Cointe à se jetter dans cet embarras, c'est qu'il a cru que le cadet de Clodion qui n'avoit pas encore de barbe lorsqu'il vint à Rome, ne pouvoit pas être pere de Childeric, qui étoit déja perdu de débauches en 456. [Je ne vois point quand il dit que le fils de Clodion étoit à Rome. Nous l'avons mis en 439. & je ne vois rien qui empêche qu'on ne le mette encore un peu plûtôt. Supposé qu'il eût 18 ans en 439. (car il y en a bien qui n'ont point encore de barbe à cet âge,) il peut avoir eu Childeric en 440.] §. 1. ´Le Pere le Cointe commence le regne de Childeric en 456. M. Valois ne le met qu'en 458. [lorsque Childeric âgé de 18 ou 19 ans pouvoit être déja fort déréglé. Il n'est pas même nécessaire qu'il soit tombé dans de grands excès dès le commencement de son regne. Ainsi la raison du P. le Cointe ne prouve rien.

Tout ce qu'il y a donc de considérable pour dire que Merouée n'étoit point fils de Clodion, n'est pas tant de ce que plusieurs anciens Auteurs le disent, comme d'autres disent le contraire : car de tous ces Auteurs nous n'en voyons point qu'on puisse dire être original.] ´Mais c'est le nom de Merovingiens Buc. p. 504. § 3. donné à ses successeurs, sans qu'on voye pourquoi ils ont pris leur nom de lui plutôt que de Clodion, s'ils étoient aussi bien descendus de Clodion que de lui. [S. Gregoire de Tours ne donne point ce nom de Merovingiens aux Rois de son tems. On ne le trouve qu'après lui, 200. ans après Merouée.] ´Et de ceux Val. p. 145. a. qui parlent de ce nom, plusieurs veulent qu'il ait été commun à tous les François, [ce qui ne se trouve jamais dans l'Histoire. Cependant si quelqu'un croit sur cela que Merouée n'étoit point fils de Clodion, il faut qu'il dise] ´avec M. Du Chesne Du Ch. pr. p. 14. que Merouée a exclu de la succession du Royaume tous les deux enfans de Clodion, [non] ´à cause de leur Chil. an. p. 3. bas âge, comme on le lit dans un manuscrit, [mais par une violence ouverte;] ´& qu'il a pris leur place Du Ch. pr. p. 14. après la défaite d'Attila, [& après l'an 451.] Il faudra ajouter que les Romains l'ont souffert, parce qu'ils ne trouvoient pas leur avantage à faire la guerre à l'usurpateur, & se soient contentés d'entretenir le fils de Clodion par des espérances sans effet; mais il faudra abandonner absolument Tiro Prosper.

[Nous ne nous amusons point à marquer] ´les contes que fait Fredegaire sur la naissance de Merouée. Val. p. 144. b. c. [Il n'y a pas lieu de s'arréter davantage] ´à ceux de Jacques de Guise, Buch. p. 505. que Bucherius s'est obstiné à suivre, s'étant imaginé les trouver fort conformes à Prisque. J'ai été

surpris de la maniere dont un homme si habile raisonne sur ce sujet. Il n'avoit pas consulté le grec de Prisque. p.515.§.1. 'Il dit qu'on voit dans nos Annales que le plus jeune des enfans de Clodion se retira à Rome, s'y maria, &c. Ces Annales sont appellées de Hainault par Jacques de Guise.]

NOTE VI.

Art. X. p.205. *Tems des exploits faits par le bisayeul de Cassiodore.*

Cas. l.1.ep.4.p.1.1. 'L'ayeul du grand Cassiodore fut envoyé en ambassade à Attila [en 434. au plûtard,] & obtint ensuite permission de Valentinien, comme cela paroît assez clairement, de vivre en son particulier. [Cela marque qu'il étoit déja assez âgé avant l'an 455. auquel Valentinien fut tué. Ainsi on ne sçauroit mettre trop tôt] les exploits militaires de l'ancien Cassiodore, [qui sans doute étoit son pere,] puisqu'il étoit bisayeul de l'autre qui est célébre par ses écrits. [C'est ce qui nous empeche de suivre Baronius] ar.440.§.5. 'qui rapporte à l'an 440. auquel Genseric assiégea Palerme, ce que nous trouvons que fit contre lui cet aïeul du grand Cassiodore; [& nous aimons mieux le mettre en 431. ou 432. puisque Genseric, après la défaite d'Aspar, peut bien avoir fait quelques courses dans l'Italie. Nous le mettrions encore plûtôt si nous le pouvions.]

NOTE VII.

rt. XIII. p.14. *Tems du mariage de Valentinien III.*

ocr.l.7.c.44.p.388. 'Socrate met en 436. le mariage de Valentinien III. avec Eudoxie fille de Théodose II. & d'Eudocie: p.92.2.d. 'mais S.Prosper, Marcellin, Cassiodore, Jornande & la Chronique d'Alexandrie le mettent en 437. Godefroi préfére l'autorité de Socrate: Cod. T. chr. p. 178.] & véritablement il est difficile qu'il se soit trompé dans une chose toute récente, puisqu'il écrivoit son Histoire en 439. lui qui est d'ailleurs exact dans ses dattes. D'autre part aussi je ne sçai comment tant d'Auteurs se sont trompés, surtout Marcellin, qui marque le retour de Valentinien en 438. Que si Volusien envoyé à Constantinople en 436. ou 437. y étoit envoyé pour le mariage de Valentinien, il est certain qu'on ne le peut pas mettre avant 437. *V. Sainte Melanie la jeune.* 'Jornande dit qu'il se fit trois ans après l'expulsion d'Honorée, renvoyée à Constantinople Jorn. reg. c. 44. p.653.d. [en 434. selon la Chronique de Marcellin.]

NOTE VIII.

Sur S. Orens. Art. XVI. p. 12?.

'Bollandus qui nous a donné deux Vies de Saint Orens Evêque d'Auch, Boll. 1. maii. p. 61.62. '& qui en cite encore quelques autres, p.61.a.b. 'condamne sans peine la seconde, qui fait le Saint fils du Duc d'Urgel, & son successeur dans ce Duché, &c. a.p.62.c.f. '& rejette encore plus fortement les autres qui le font frere de S. Laurent, &c. p. 61.a b. *V. S. Laurent n. 2.* [Ainsi il ne faut tirer l'histoire du Saint que de la premiere Vie,] 'qu'il regarde avec raison comme la plus ancienne & la meilleure. p.60.c. 'Le P. Labbe l'avoit déja donnée Lab. bib. t.1. p. 596. 'un peu abrégée, Boll. p.60 d. [mais fort peu: & je n'y trouve aucune différence pour le sens.]

'Elle paroît faite par une personne de la ville d'Auch, en un tems p. 61. c. où il se faisoit beaucoup de miracles

au tombeau du Saint. [L'air en est assez ancien pour être du VI. ou VII. siécle. Il est assez visible par le peu de faits qu'on y voit, qu'on ne sçavoit plus du Saint que quelques actions extraordinaires. Et on les sçavoit assez grossierement, comme on le peut juger par ce qui est dit de Litorius.] 'Car il semble qu'Aëce fut avec lui au siége de Toulouse, [ce que nous ne croyons pas se pouvoir accorder avec les Auteurs du tems:] & que Litorius environné d'un brouillard, & ne sçachant où il alloit, se soit venu jetter dans les portes de Toulouse, & y ait été pris sans autre combat; [ce qui sent la fable, & est entierement contraire à l'Histoire.] p. 57. §. 1.

'*Ejus temporibus*, dit la Vie, *eo laborante pax & securitas in orbem introivit.* [C'est au moins une grande exagération qui doit se réduire à la Gascogne & au Languedoc, & peut regarder le tems que Théodoric vécut en paix avec les Romains.] La Vie ajoute comme un fruit des travaux du Saint: *Annulata est hæreticorum fatuitas*, *&c.* [Cela se doit encore réduire à quelques particuliers que le Saint aura convertis. Car il est certain que les Gots demeurerent Ariens. §. 4.

'*Contaminatis igitur carnibus*, *insolitus cibus supermiscetur.* [Cet endroit n'a point de sens. Il en auroit si on lisoit *contractis carnibus*, & si l'on ajoutoit quelque chose qui marquât les larmes que le Saint répandoit alors pour obtenir la vie de ce Seigneur Espagnol. §. 5.

L'histoire de cet Espagnol embarrasse. Car je vois peu d'apparence à dire que ce fut un Seigneur originaire d'Espagne, mais habitué dans les Gaules. Il faut donc que les Visigots dominassent alors dans les Gaules & dans l'Espagne, ce que je ne vois point jusqu'à Théodoric II.] 'qui en 456. entra en Espagne, y fit de grandes conquêtes, '& revint dans les Gaules vers l'an 458. [Que si cela est, c'est une expression fausse ou peu exacte dans la Vie du Saint,] de dire qu'il vécut assez long-tems pour voir la prise de Litorius [en 439. puisqu'il doit avoir véeu au moins jusqu'en 458. Mais je crois que l'Auteur s'est seulement mal exprimé, puisque l'affaire de Litorius est presque la premiere chose qu'il dit du Saint.] Idat. p. 33. p. 36.

NOTE IX.

Que la loi dattée du 8 Décembre 445. peut être de 440. Art. XIX. p. 228.

'La loi contre les homicides dattée du 8 Décembre, *Valentiniano Aug. VI. & Nomo Coss.* [c'est-à-dire en 445.] est adressée à Maxime Préfet du Prétoire pour la seconde fois. Maxime avoit cette dignité pour la seconde fois en 439. 440. & 441. comme on le voit dans le texte.] 'Albin avoit sa charge en 443. & au mois de Juin 445. [sans parler de plusieurs autres qui l'ont eue en 441. 442. & 443. Auxiliaire doit avoir succédé à Albin en 445. ou 446. *v. la n.* 10.] '& il faut qu'Albin ait été remis en cette charge avant la fin de 446. Mais quand il l'auroit pû être, ç'auroit été assurément pour la troisiéme fois. Et l'inscription de la loi porte *II. P.P.* non pas *III.*] 'S. Sidoine dit seulement aussi qu'il avoit passé deux fois par les mêmes charges. Cod. Th. nov. 47 p. 20. nov. 22. 23. p. 11. 12. nov. 4. p. 21. Sid. l. 2. ep. 13. p. 57.

Il est vrai qu'il est qualifié Patrice dans cette loi du 8 Décembre, ce que je ne trouve point dans cel-

les qui lui sont adressées en 439. & les deux années suivantes. Mais je ne crois pas que ce titre ajouté par une fausse correction dans une inscription, ou plutôt omis dans quelqu'autres, peut-être pour abréger ou par négligence, soit une raison aussi forte que la difficulté qu'il y a à croire que Maxime fut Préfet en 445. Il est vrai encore que la loi est dattée de Rome où l'on voit que Valentinien étoit en 445. [Mais la prise de Carthage pouvoit bien aussi l'y avoir fait venir à la fin de 439.] Au moins on apprend par ses loix qu'il y étoit dès le 18 Janvier 440. Il y étoit encore le 24 Juin de la même année: [& rien n'empêche de croire qu'il l'y acheva toute entiere.

nov.25 p.13.1.

10.p.10.2.

Comme Valentinien étoit Consul cette année-là, quoique non pas avec Nomus, avec qui il est joint dans la loi dont nous parlons, nous aimons mieux y rapporter cette loi, que non pas à l'an 439. où les Consuls Théodose & Feste n'ont rien de commun avec ceux qui y sont marquez.]

NOTE X.

Sur les Préfectures d'Albin.

Art. XIX p. 239.

Cod. Th. nov. 17 p.22.

La loi du 20 Août 443. qualifie Albin Préfet d'Illyrie. [Mais je doute fort que Valentinien eût un Préfet d'Illyrie, ayant cédé à Théodose le peu qui lui restoit de ce païs.] D'ailleurs cette loi parle du Tribunal de Rome, & regarde les Africains [qui appartenoient au Préfet d'Italie. N'auroit-on point pris *viro illustri* pour *Illyrici*?

Albin est toujours qualifié Préfet dans les loix depuis 443. jusqu'en 449. & presque toujours avec cette addition, *it. P. F. P. iterùm Praefecto Pretorio*,] même dès le 19 Octobre 443. Cependant on voit qu'Auxiliaire étoit Préfet en 445. ou 446. & étoit à Rome. [Pourroit-on dire qu'il étoit Préfet de Rome? mais il me semble que dans l'usage, *Auxiliaris tunc Praefectus* doit signifier le Préfet du Prétoire, à moins que les circonstances ne fassent voir qu'on parle du Préfet de Rome; ce qui n'est point en cette rencontre. Nous avons marqué dans le texte qu'Albin pouvoit être Préfet des Gaules en 440. Mais ce n'est qu'une conjecture peu fondée. Ainsi je pense qu'il vaut mieux dire qu'il y a faute] dans les loix qui le qualifient Préfet pour la seconde fois avant l'an 446. Plusieurs autres mettent simplement P. F. P. sans II.

22.p.11 2.

NOTE XI.

Sur Alype Consul en 447.

Art. XXI. p. 254.

Le Consul de l'an 447. que nous appellons Alype, est mis le second dans les fastes d'Orient, [& le premier dans les autres; ce qui montre que c'est un Consul d'Occident: on voit la même chose dans S. Leon,] où il est même quelquefois nommé seul, aussi bien que dans les loix de Valentinien; au lieu que Théodose nomme Ardabure, *& qui fuerit nuntiatus*. [Ces loix lui donnent le nom de Callype ou Calipe,] & les fastes d'Occident l'appellent aussi toujours Callepe, ce qui se voit même dans la Chronique de Marcellin. Et on lit Calipe dans la datte de la Lettre 15 de S. Leon. Mais dans la 14, la 16 & la 17 il y a Alipe qui est la même chose qu'Alype, mais moins régulier. Car les Grecs ont toujours ἀλύπιος conformément

Leo ep. 17. p. 407.

Cod. Th. nov. p. 15 11 16. 18 21.23.1.

nov. 2. p. 1.

Pasc. a. p. 575

Leo. p. 455

à l'étymologie. Comme ce nom eſt auſſi ordinaire parmi les Romains que celui de Callepe y eſt inconnu, Onuphre l'a mis dans ſes faſtes comme le véritable, & nous avons cru le devoir ſuivre.]

Onuphre lui attribue l'inſcription d'un Alype Préfet de Rome ſous Théodoſe, qui eſt néanmoins rapportée dans Gruter à Théodoſe I. Alype n'y eſt qualifié que *virclariſſimus.* [Et il me ſemble que les Préfets de Rome prenoient le titre d'Illuſtres ſous Théodoſe II.] Mais il ne faut pas s'arréter à cela, puiſque Poſthumien Conſul [en 448.] & deux fois Préfet de Rome, ſe contentoit néanmoins du titre de Clariſſime, [qui étoit peut-être plus aimé à Rome, à cauſe que c'étoit celui que prenoient tous les Senateurs.] J'en ai vû qui prenoient tout enſemble le titre de Clariſſime & celui d'Illuſtre. V. C. & Ill.

NOTE XII.

Art. XXXI. p. 261.

Durée du regne de Maxime.

Sid. l. 2. ep. 13. p. 57.

'S. Sidoine dit que Maxime ne jouit de l'Empire qu'un peu plus de deux mois: *principatus paulò amplius quam bimeſtris*: & cela revient aſſez à Victor de Tunes qui lui donne 67 jours. [Ainſi il peut être mort le 22 de Mai.] 'Une édition de S. Proſper lui donne cinq jours, & celle du P. Labbe *p.* 55. compte 77 jours. 'Un autre Chronologiſte cité par Cuſpinien, dit qu'il fut tué le 12 de Juin, & ainſi il avoit regné près de trois mois. Marcellin, qui dit qu'il fut tué dans le troiſiéme mois de ſa tyrannie, s'accorde avec tout cela. Il n'y a qu'Idace qui lui donne quatre mois entiers juſqu'au 17 de Juillet. Mais tous les autres ſont contre lui.]'Auſſi le P. Sirmond rejette également cette opinion, & ce que dit Caſſiodore qu'il fut tué *intra duos menſes.*' Onuphre qui nous a donné l'anonyme de Cuſpinien, '& qui en fait grand état, ſuit ſon opinion du 12 de Juin. 'M. Valois la ſuit auſſi [avec le P. Labbe & le P. Pétau. Et c'eſt aſſurément quelque choſe que ce jour marqué ſi précíſément.] 'Le P. Sirmond s'y attache auſſi, méme contre les termes de S. Sidoine ſon auteur, moins favorables à ce ſentiment, [mais qui n'y ſont pas contraires, ſi l'on conſidére qu'il veut repréſenter ici la miſére de Maxime. Je ne vois que Bucherius] qui aime mieux s'en tenir au 27 de Mai. Le 12 de Juin étoit le jour de la Pentecôte en 455, [Mais des gens qui veulent tuer un Empereur, ne ſont guerres arrétés par le reſpect des plus grandes fetes.]

Canif. t. 1. p. 161.

Cuſp. p. 450. 2.

Sid. l. n. p. 57.

Onu. ... p. 56

in faſt. p. 525.

Val. r. fr. l. 4. p. 181.

Sid. n. p. 39.

NOTE XIII.

Art. XXXIII. p. 266.

En quel tems la Notice a été faite.

Buch. belg. p. 492.

'Tout le monde convient, ce me ſemble, que la Notice des dignitez de l'Empire, commentée par Pancirole, & donnée de nouveau en 1651. par le P. Labbe, a été faite ſous Théodoſe II. 'Le Cardinal Noris dit qu'elle a été faite ſous Théodoſe II. & n'en dit rien davantage. 'M Godefroi ſuppoſe comme une choſe certaine que ce fut vers l'an 427. [& je ne trouve pas néanmoins qu'il en donne aucune raiſon.]'Bucherius rejette le ſentiment de Pancirole & de quelques autres, qui la renvoyent aux dernieres années de Théodoſe. Il ſoutient qu'elle eſt avant l'an 446. puiſqu'il n'y avoit point alors de troupes romaines en Angleterre,

Nor. epo p. 401. b.

Cod. Th. t. 2. p. 97. c. 5. p. 400. 1.

Buc. p. 492. 5 2.

Angleterre, selon S. Gildas, & qu'elle y met, à ce qu'on prétend, jusqu'à 23 mille hommes de pied & 1900 chevaux avec un Vicaire, un Comte & tous les autres Officiers
§ 5. Romains. On voit la même chose de l'Afrique & de Carthage en particulier; d'où il conclut qu'elle a été faite avant que Carthage fût prise par Genseric le 19 Octobre 439. & même plûtôt vers 437. puisqu'elle attribue encore à l'Occident les provinces de l'Illyrie cédées à l'Empire d'Orient en 437.

§ 4. Il prétend d'autre part qu'elle est postérieure à l'an 419. auquel on donna aux Gots une partie de l'Aquitaine, puisqu'elle n'attribue aux Romains que Poitiers dans la premiere Aquitaine, & Bayonne dans la troisiéme. Comme elle marque les Officiers & les troupes de toutes les provinces d'Illyrie, de la Rhetie, de la Norique, &c. il conclud qu'elle ne doit avoir été faite qu'après l'an 427. auquel la Pannonie fut retirée des mains des Huns; & même après les victoires remportées par Aëce sur les Juthonges, les Noriques & les Vindeliciens en 429.
§ 5. & 430. Il croit y trouver des marques que les Bourguignons n'étoient plus dans la premiere Germanie, où ils sont demeurés au moins jusqu'en 436, & que les Armoriques étoient soumis, ce qu'il prétend ne s'être guéres fait avant la fin de 437. Et il conclud de tout cela que la Notice a été faite vers la fin de 437. ou au commencement de 438.

[Je vois bien des difficultez à faire sur tous ces faits, & sur tout ce qu'on en doit conclure; mais je les supprime, parce que je ne vois point qu'elles nous conduisent à rien de certain. Il faudroit sur-tout examiner si la Notice a été faite sur l'état où les choses étoient réellement quand elle a été dressée, ou si ce n'a point été sur l'état écrit dans les registres de l'Empereur, où l'on mettoit les choses comme elles avoient été reglées, sans y rien changer apparemment que quand les Empereurs mêmes faisoient quelque nouveau réglement. Selon cette derniere supposition, les Officiers & les troupes marquées pour certaines provinces, ne seront point des preuves que ces provinces fussent encore à l'Empire. Il y en avoit aussi où les Empereurs donnoient seulement des terres aux Barbares, en se reservant la souveraineté, les villes, &c. Et je crois que c'est ainsi qu'on leur avoit donné la Pannonie, l'Aquitaine & quelques autres. Or il se peut bien faire que dans ces provinces l'on conservoit toujours les mêmes Magistrats Romains, & peut-être aussi les mêmes troupes.]

Bucherius même doute si ce qui est dit de l'Angleterre ne regarde point le tems passé: & il craint que toute la Notice ne soit un ramas de mémoires faits en divers tems: [ce qui néanmoins a peu d'apparence. p. 569. 497. § 19. § 27.

Si l'on veut dire que la Notice est faite sur l'état réel des choses, je pense qu'il faudra la mettre avant 409. auquel l'Angleterre se mit en liberté, selon Zozime. *v. Honoré* §. 38. sans qu'on trouve, comme je crois, qu'elle ait jamais été depuis remise en province. Il faudroit voir si rien n'empêche de mettre la Notice dès ce tems-là: & je ne vois pas que ce qu'allégue Bucherius pour les provinces de l'Illyrie, y fasse rien. Pour l'Aquitaine, avons-nous rien qui fasse voir qu'il y eut

des troupes ou d'autres choses semblables à marquer dans les villes dont la Notice ne parle point? Il n'y a que Bordeaux qui paroisse avoir été fort célébre, & où aussi il semble qu'il devroit y avoir eu une fabrique pour les monnoies, pour les armes, &c.] 'Mais on n'y trouve rien davantage de Bourges, [ni de Sens, toutes deux Métropoles, & conservées encore long tems par les Romains après 437.] 'Les Gouverneurs des trois Aquitaines y sont marqués, 'Bucherius remarque en un autre endroit qu'il ne paroît point que les Romains eussent rien dans le bas du Rhin depuis Luage près de Tongres, Ivoie & Andernac; & qu'il n'y est point parlé non plus de Cologne. [Il faudroit voir si les courses des François n'avoient point déja tellement ruiné ces païs avant 409. que les Romains les abandonnoient en quelque sorte.] 'Bucherius prétend encore que la Notice ne dit pas un mot de la Numidie & de la Byzacene. [Je ne sçai pas comment il l'entend: mais il est certain que la Notice parle plusieurs fois de ces provinces, c. 34. 35. 46. marquant qu'elles étoient gouvernées par des Consulaires. Et cependant elles avoient été cédées aux Vandales dès 435. v. §. 'comme Bucherius le reconnoit.

'La Notice qui compte quatre Lyonnoises dans les Gaules, est absolument postérieure à Ammien, qui n'y en reconnoit que deux; & M. Valois croit que c'est Honoré qui a divisé ces deux en quatre.[Je crois qu'on peut faire la même remarque sur plusieurs autres provinces. Et il me semble que la Palestine n'a aussi été divisée en trois que sous Arcade. Ainsi la Notice sera faite après la mort de Théodose I. en 395. & avant l'an 409. au plutôt avant l'an 407. depuis lequel les ravages des Barbares renverserent tout l'Occident. 'Bucherius trouve assez de difficulté à accorder son époque de la Notice avec la maniere dont il est parlé de Tréves. Car elle est représentée par tout comme dans son plus grand lustre. 'M. Valois dit que la Notice a été faite sous Honoré.

p. 496. §. 18. — Not. c. 34. p. 60. — Buch. p. 473. §. 4. 493. §. 6. — p. 497. §. 22. 2. 4. — §. 21. — Amm. n. p. 90 — Buch. p. 473. §. 5. 494 §. 8. — Not. G. p. 503. 2

NOTES SUR AVITE.

Pour la page 278.

Tems de sa déposition.

'L'Ancien Chronologiste qu'Onuphre a tiré de Cuspinien, & qu'il loue beaucoup, dit dans son édition selon qu'elle est ponctuée, que Remisque ayant été tué, Avite fut pris le 17 de Septembre par Ricimer. 'Mais dans Cuspinien dont Onuphre a tiré cette Chronique anonyme, le 17 Septembre est le jour de la mort de Remisque, non seulement selon la ponctuation, mais encore par un *&* devant *captus est Imperator*. 'On remarque que le stile de cette Chronologie courte, mais exacte, est de ne mettre la datte qu'après le fait. [Cela ne fait pas une grande différence dans l'histoire,] 'puisque Théophane assure qu'Avite fut vaincu par Ricimer 19 jours, ou 29, comme d'autres lisent, après la mort de Ramite, [qui est visiblement le Remisque de l'anonyme.

Onu. app. p. 5. c. — Cusp. conf. p. 450. b. — Pagi. p. 289. — Thp. p. 94. b. 521.

Cusp. Onup. Ce qui peut faire plus de difficulté,] ' c'est que l'anonyme après avoir mis la mort de Remisque & la prise d'Avite, dit que Messien son Patrice fut tué le 17 de Mai *decima sexta calendas junias*. [Il y a faute assurément dans cette datte qui renverse l'ordre de l'histoire. Et de plus la révolte de Ricimer ne pouvant pas avoir précédé sa victoire en Buc. l.17. c. 11. § 1. p. 525. Corse, ' dont la nouvelle n'arriva qu'au mois d'Octobre, il n'y a aucune apparence de mettre la mort Val.r.fr.p.185. de Messien dès le 17 de Mai.] ' Il faut sans doute la mettre le 17 de Décembre en lisant *XVI. calendas januarias*, étant très-ordinaire de voir *jun.* & *jan.* pris l'un pour l'autre.

Evag. n.p.692. ' M. Valois semble vouloir qu'Avite ait été déposé dès le mois de Mars, n'ayant regné que huit mois, comme le dit Evagre, ou même étant mort dans le septiéme mois, comme il dit que le porte le manuscrit d'Idace. [Evagre n'est pas un auteur fort considérable en ce point, & même étant Grec, il n'a pû ne compter l'empire d'Avite que depuis qu'il fut autorisé par Marcien. Pour Idace, c'est une chose sans apparence qu'il n'ait donné que sept mois de regne à Avite. D'ailleurs il est visible, selon lui, qu'au mois d'Octobre on ignoroit encore sa déposition dans l'Espagne. Ainsi s'il n'y a point de faute dans le *septimo mense* que le Pere Sirmond a omis, il doit signifier qu'Avite a été déposé ou au mois de Septembre suivant la maniere dont Onuphre lit l'anonyme; ou dans le septiéme mois de sa troisiéme année.] ' Car Idace dit positivement qu'il fut déposé dans sa troisiéme année : [ce qu'il a pu dire en commençant le regne d'Avite à la mort de Maxime qu'il met par erreur dans la quatriéme année de Marcien, c'est-à-dire en 454. Car depuis le 12 Juin 454. qui est le plus tard qu'on mette la mort de Maxime jusqu'à la fin de l'an 456. il y a deux ans & sept mois commencés. Idat. p. 3..

Nous ne pouvons suivre Idace dans ces trois ans qu'il donne à Avite, étant certain d'une part que Maxime n'est mort qu'en 455. & de l'autre qu'Avite n'a point passé l'an 456. comme on le voit par l'anonyme d'Onuphre, Cassiodore, Victor de Tunes & Marius d'Avenche.] ' Idace même met sa déposition avant la mort de Marcien [arrivée dès le commencement de 457.] p. 35.

NOTES SUR MARCIEN.

NOTE I.

Art. II. p. 284. *Sur le jour de son élevation à l'Empire.*

Chr. Al. p. 738. ' La Chronique d'Alexandrie dit que Marcien fut proclamé Empereur le Jeudi 25 d'Août au mois de Loüs. [Cela ne s'accorde pas, puisque le 25 d'Août étoit le vendredi en 450. où la Lettre Dominicale étoit A. Ainsi il faut qu'il y ait faute dans le jour du mois, ou dans la férie. Le mois de Loüs fait encore une autre difficulté, puisqu'on marque qu'il finissoit le 24 d'Août. [Mais je pense qu'on ne sui-

voit pas d'ordinaire cette exactitude, & qu'on faisoit répondre le mois de Loüs à tout le mois d'Aout, & tous les autres mois Macédoniens aux mois Romains.]

[Bar. 450. § 15.] ´Baronius nous propose une autre difficulté plus importante. C'est une loi de Marcien dattée du premier Août de cétte année, *Valentiniano VII. & Avieno Conss.* ´Mais dans le Code il est marqué à la marge que d'autres lisent *Valentiniano VIII. & Anthemio*, [qui est l'an 455. Et quand nous supposerions que Théodose seroit mort le 20 de Juin, & que Marcien auroit été élu aussi-tôt après, il n'y auroit encore aucune apparence que six semaines après il eût fait une loi comme celle-là, qui chasse de toutes les terres de l'Empire les Clercs & les Moines qui auront embrassé l'hérésie & les dogmes détestables d'Eutyche. Une loi qui parle d'Eutyche en ces termes ne pouvoit avoir été faite qu'après le Concile de Calcédoine.

NOTE II.

[Art. V. p. 291.] *Difficulté sur Martial Maître des Offices.*

[Conc. t. 4. p. 77. a.] ´Dans le Concile de Calcédoine où nous voyons que Vincomale [p. 326. b. 574. c.] étoit alors Maître des Offices, ´Martial & Placite sont en même tems qualifiés Maîtres, & mis dans le rang de ceux qui étoient actuellement en charge, & non parmi ceux [p. 326. b. 575. a.] qui y avoient été, ´ ce qu'on appelloit le Senat : [de sorte que nous ne pouvons pas recourir au Latin] [p. 76. b. ... d.] ´qui appelle souvent Martial *Exmagistrum*, [p. 75. b.] ´& lors même que l'*ex* n'est point dans le grec. [Est-ce qu'il est faux que *Magister* ne soit qu'un abrégé de *Magister Officiorum*, comme on le suppose ordinairement ? Et faut-il dire que c'étoit une charge différente, commune à plusieurs en même tems, & inférieure à l'autre, puisque Martial est toujours mis après Vincomale ? Nous trouvons en effet que dans le Concile de Calcédoine jamais Martial n'est qualifié que Maître, & Vincomale qui assista à toutes les séances, y est toujours appellé Maître des Offices.

Mais d'un autre côté] ´Martial [p. 245. c.] avoit été Maître des Offices en 449. [Et lui auroit-on donné en 451. une charge inférieure ? Il me semble que cela ne se fait pas.] ´Prisque parlant de Martial vers l'an [Prisc. p. 38. d.] 449. ne le qualifie que Maître; mais il dit que par cette qualité il avoit sous lui les Couriers, les Interprétes & les milices chargées de la garde du Palais, & qui lui donnoit nécessairement part à tous les secrets du Gouvernement. ´M. Valois sup- [n. p. 266.] pose que Prisque décrit par-là la qualité de Maître des Offices, ´& il [Amm. n. p. ... 319.] explique sans difficulté du Maître des Offices plusieurs passages où il n'y a dans le texte que le mot de *Maître*. ´Théodoret écrivant à Vin- [Thdrt. ep. ... 1014. a.] comale même à la fin de 450. ou 451. ne le qualifie que Maître.

J'avoue que je ne sçai point comment il se faut tirer de cette difficulté. Il seroit aisé de dire qu'il y avoit plusieurs Maîtres des Offices sous un même Prince : mais je ne sçai s'il seroit aisé de le soutenir. Car il semble que dans toute l'histoire on n'en trouve jamais qu'un seul. S'il n'y avoit que Placite, je pense qu'on pourroit dire qu'il étoit Maître de la milice, quoiqu'il soit, ce me semble, moins ordinaire de marquer ces Officiers par le simple titre

de *Maîtres*. Pourroit-on dire aussi que Martial avoit été Maître des Offices en 449. & étoit alors Maître de la milice, ou que c'étoit un autre Martial ?

NOTE III.

Art. X. p. 302. *Si la guerre de Colchide se doit mettre sous Marcien ou sous Leon.*

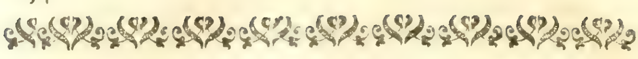
Prisc. p. 40. d. ´Gobaze Roi de Colchide en terminant la guerre contre les Romains, s'offrit de venir sur les terres de l'Empire, pourvû qu'on lui envoyât Denys, & on le lui envoya pour cela. p. 43. d. ´Il vint en effet à Constantinople accompagné de Denys après l'embrasement arrivé sous Leon [le 2 Septembre 465, Sur. 11. dec. p. 125. §. 27. 28. 31. ´& après l'hiver qui le suivit, c'est-à-dire en 466. Cela peut donner lieu de croire que la guerre de Colchide que nous mettons sous Marcien en 456. n'étoit arrivée qu'en 465. ou assez peu auparavant, plusieurs années après la mort de Marcien. En effet Prisque, de qui nous apprenons tout ceci, ne nomme point l'Empereur qui fit la guerre à Gobaze. Et au lieu que si on le met sous Marcien, il faut dire que Denys fut envoyé en Colchide sur la fin de 456. Nous sçavons qu'il y avoit un Denys qui commandoit en Egypte au commencement de 457. & plusieurs mois après. V. Saint Leon §.

Mais comme il peut y avoir eu deux Denys en méme tems, je ne sçai si l'on doit préférer cette raison à celle que nous fournit Prisque,] lorsqu'il dit que la guerre fut terminée sur un conseil donné à l'Empereur par Euphéme Maître des Offices, à qui Marcien avoit donné une très-grande part dans la conduite des affaires, &c. p. 41. c.

[Car cela marque assez clairement que c'étoit Marcien qui regnoit alors, & quoiqu'on puisse dire que cela se doit entendre par récapitulation, cela ne se peut néanmoins sans faire quelque violence aux termes de Prisque.]

´Ce qui est dit que Denys fut envoyé à la fin de la guerre pour emmener Gobaze, & que Gobaze vint en 466. accompagné de Denys, semble prouver invinciblement que ce voyage de Gobaze est celui pour lequel on avoit envoyé Denys à la fin de la guerre, & je crois néanmoins qu'il ne le prouve point du tout. Car quand on mettroit la guerre de Colchide sous Leon, ´l'ordre de Prisque nous obligeroit néanmoins de la mettre dans les premieres années de Leon avant la mort de Majorien [arrivée en 461.] & même avant qu'il entreprît la guerre contre les Vandales [en 460.] Ainsi ce qu'on demanda à la fin de la guerre que Gobaze vînt à Constantinople, est trop éloigné du voyage qu'il y fit en 466. pour croire que l'un soit la suite de l'autre. p. 41. d. 41. 42.

S'il y avoit assez de raison pour mettre la guerre de Colchide sous l'Empereur Leon, on y pourroit rapporter les courses que les Barbares firent dans le Pont en 457. V. l'Empereur Leon, §.



NOTES SUR MAJORIEN.

NOTE I.

Art. I. p. 308.

Quand il a été fait Empereur.

Jorn. r. Got. c. 45. p. 677.

JOrnande dans son histoire des Gots dit que Majorien fut fait Empereur par l'ordre de Marcien. [Je ne vois pas que cela se puisse soutenir,] Onu. ap. p. 56. ′puisque Majorien ne fut même fait Général que le 28 de Février, [plus d'un mois après la mort de Marcien.] Jorn. reg. c. 46. p. 654. b. ′Aussi le même Jornande dans un ouvrage postérieur dit que ce fut Leon successeur de Marcien qui donna son consentement à son élevation; [ce qui est confirmé par Marcellin. Il est indubitable au moins qu'il n'a commencé à regner qu'après Leon, dont il met toujours le nom devant le sien à la tête de ses loix.

Cusp. p. 451. b. ′La Chronique anonyme de Cuspinien & d'Onuphre dit que ce fut le premier d'Avril. Buch. p. 528. §. 3. Val. r. fr. p. 187. ′Bucherius & M. Valois supposent que selon cette Chronique, c'étoit la même année qu'il avoit été fait Général, c'est-à-dire en 457. Cusp. p. 451. b. ′Cependant Cuspinien met ce qu'en dit cette Chronique sur l'année d'après. [Victor de Tune ne met aussi l'élevation de Majorien qu'en 458.] Mais Cuspinien en rapportant ce que dit sa Chronique sur l'Empire de Majorien, ne dit point qu'on y lise à la tête les Consuls Leon & Majorien. [Nous avons donc lieu de croire que c'est une suite de l'endroit précedent,] mais sous les Consuls Constantin & Ruse, [[illegible] ainsi en 457. Onu. ap. p. 56. ′Onuphre l'a fait [illegible] de la sorte.]

Cusp. p. 451. ′Cuspinien même met le commencement de Majorien en 457. le citant de Cassiodore & des annales de Jornande, qui font commencer Leon & Majorien en une même année. [On voit la même chose dans Idace *p.* 35. & dans la Chronique de Marcellin.] Sid. car. 5. p. 307. 308. B. 458. § 2. ′Il est clair par Sidoine & par Majorien même qu'il étoit Auguste avant que d'être Consul [en 458.] Val. r. fr. p. 1[illegible] ′Ainsi Victor de Tune est seul de son sentiment contre tous les Historiens & tous les fastes.

p. 187. B. 458. §. 2. ′Nonobstant la Chronique de Cuspinien, M. Valois ne peut se persuader que Majorien ait été fait Auguste dès le premier Avril 457. à cause que dans sa Lettre du 13 Janvier 458. il mande sa promotion au Senat comme une chose toute nouvelle : *Imperatorem me factum agnoscite.* C'est pourquoi il aime mieux croire que sa promotion ne se fit que dans les derniers jours de l'année. [Je ne vois pas ce qu'on peut répondre à cette raison, qu'on peut fortifier] par les annales de Jornande, qui ne donnent pas quatre ans de regne à Majorien. [Car il eut fallu y ajouter quelques mois, s'il a regné depuis le premier Avril 457. jusqu'au 2 Août 461. qu'il fut déposé. Sid. l. 1. ep. [illegible] p. 27. ′S'il faut même rapporter à ce tems-ci] ce que Sidoine dit de Peone, qu'il administra beaucoup de mois, &, ce me semble, une année entiere la charge de Préfet des Gaules sans brevet, à cause qu'il n'y avoit point alors d'Empereur, [il faudra mettre une année au moins d'interregne entre la déposition d'A-

a. p. 22. vite & la création de Majorien.] Le P. Sirmond croit que cette Préfecture de Peone se doit mettre dans l'interregne qui suivit la déposition d'Avite, & qui dura, dit-il, plus de dix mois. En effet Sidoine marque assez clairement qu'en 461. Peone etoit Sénateur & ancien Préfet, *Præfectorium*.

l. 1. ep. 11. p. 27. 28.

NOTE II.

Préfets d'Italie en 458.

Art. II. p. 312.

Cod. Th. nov. 4. p. 34. 35. Les loix de Majorien nous marquent trois Préfets du Prétoire en 458. Pallade le 9 de Mars, Emilien le 10 de Juillet, Basile le 26 d'Octobre & le 6 de Novembre. Mais la loi adressée à Pallade, porte dans la suite le nom de Basile : & pour Emilien, on peut juger par la loi même qu'il étoit plutôt Préfet de Rome. Ainsi Basile aura seul été Préfet du Prétoire, & assurément de l'Italie.

6. p. 55. 56. 8. p. 56. 7. 2. p. 32. 33. p. 35. 1. p. 35. 36.

NOTE III.

Sur l'éclipse de l'an 458.

Art. V. p. 317.

Idat. p. 37. Idace marque sur la premiere année de Majorien & de Leon [qui selon la suite doit être l'an 457.] qu'il y eut une éclipse de soleil le mercredi 9 de Juin, & qu'elle dura depuis dix heures jusqu'à midi. Le 9 de Juin étoit Dimanche en 457. non le mercredi : & le P. Pétau soutient qu'il n'y eut pas d'éclipse en ce tems-là. C'est pourquoi il croit qu'au lieu du 9 Juin *V. Idus*, il faut lire *V. Cal.* le 28 de Mai qui étoit le mercredi en 458. & auquel il y eut effectivement une éclipse, telle à-peu-près que la marque Idace. Ainsi il faut mettre le chiffre de la seconde année de Majorien, qui marque l'an 458 à la mort de Frantan. [Et en effet il seroit difficile, selon Idace, de croire que Frantan fût mort dès la Pentecôte de l'an 457.

Pet. doct. l. 8. c. 41. p. 847. l. 13. p. 797.

l. 13. p. 794.

NOTES SUR SEVERE.

NOTE I.

Tems de l'histoire d'Agrippin.

Pour la page 317.

[L'Histoire que nous rapportons dans le texte sur Agrippin, accusé de trahison par le Général Gille, &c. s'accorde assez bien avec l'Histoire; & toute la difficulté consiste à sçavoir en quel tems elle se doit mettre. Nous n'oserions pas dire que c'étoit sous Valentinien & le Patrice Aëce, n'y ayant pas d'apparence que Gille fût dès-lors Général des Gaules, puisque Maxime successeur de Valentinien donna cette charge à Avite. *V. Valent. III.* §,

Nous avons marqué sur Avite qu'il pouvoit bien l'avoir donné à Gille, lorsqu'il fut fait Empereur. Et en ce cas on peut mettre l'histoire d'Agrippin en 456. dans le tems qu'Avite étoit à Rome; & son Patrice qui y eut beaucoup de part, sera Messien, si nous voulons qu'il ait eu autant de pouvoir que celui dont parle la Vie de S. Lupicin, où l'histoire d'Agrippin est rapportée. Mais les Auteurs ne marquent point

qu'il ait eu ce grand pouvoir. Majorien succéda à Avite : mais nous ne trouvons point qu'il ait jamais été à Rome, comme l'histoire d'Agrippin le demande, ni même qu'il ait presque pû y aller.

Ainsi il semble qu'il faille mettre cette histoire en 462. lorsque Sévére étoit à Rome avec Ricimer son Patrice, plus maître & plus Empereur que lui. Et peut-être que Ricimer se porta d'autant plus aisément à absoudre Agrippin, qu'il eut avis dans ce tems-là que Gille son accusateur songeoit à se soulever.

NOTE II.

Pour la pag. 352.

Sur Felix Consul en 463. selon Marcellin.

Marc.

Marcellin met pour le Consul de l'an 463. Vivien, [Vibien, ou Bibien,] & Felix.

Casd. Mar. Av. &c.

Cassiodore, Marius, les fastes ajoutés à Victorius, la Chronique d'Alexandrie & celle d'Onuphre mettent Basile au lieu de Felix.

Pasc. p. 461.

Quelques fastes grecs mettent Bibien seul,

p. 472.

comme d'autres latins ne nomment que Basile.

p. 450.

[Et l'on y peut joindre] ceux d'Idace, qui lui donnent pour Collégue Gadaïse, [nom supposé ou corrompu de Gadalaïse Consul en 461.]

Vict. T.

Victor de Tunne brouille les Consuls de 462. & 463. Mais sa marge met comme les autres Basile & Vivien.

Cod. Th. 6 nov. 1. p. 372. Sid. l. 1. ep. 9. p. 22.

Il est indubitable que Basile fut tout ensemble Préfet du Prétoire, Patrice & Consul sous Sévere.

Val. r. fr. p. 193.

M. Valois croit qu'il le fut effectivement cette année en Occident; mais que Leon ne réconnoissant point les promotions de Sévére, fit Felix Consul au lieu de lui.

Onu. ap. p. ...

Onuphre veut que Basile s'appellât aussi Felix, & qu'ainsi ce soit le même Consul marqué par deux noms différens. [Ce sentiment est extrémement appuyé par la Chronique d'Alexandrie, qui étant écrite en Orient par un Grec, a du suivre les fastes d'Orient plutôt que ceux de l'Occident. Et quoique Leon n'ait point consenti d'abord à l'élection de Sévére, il peut l'avoir fait depuis. Il est certain au moins qu'il la toléroit, puisqu'il agissoit en faveur des Italiens, qui le reconnoissoient pour Empereur.

D'autre part arrivoit-il encore en ce tems-là qu'on marquât les personnes dans les actes publics autrement que par leur nom propre, qui étoit le dernier, ou au moins sans l'exprimer.]

Sid. l. 1. ep. 9. p. 22.

S. Sidoine donne encore à ce Basile le nom de Cecina. [Ce n'est pas une preuve qu'il n'eut pas aussi celui de Felix : mais c'est une marque qu'on le connoissoit peu sous ce nom.]

p. 23.

On voit en cet endroit même que Basile parlant à Sidoine, l'appelle Sollius [qui n'étoit pas son propre nom. Mais c'étoit une chose ordinaire aux Romains d'une noblesse ancienne, & qui aimoient les manieres de leurs ancêtres, de se servir dans les entretiens de ces noms de famille plutôt que de leurs noms propres. Après tout, puisqu'il n'y a que Marcellin seul qui parle de ce Felix,]

Pagi. pr. §. 37 p. 44.

je ne vois pas qu'il y ait grand inconvenient à dire que c'est une faute, sans qu'il soit fort nécessaire d'examiner comment elle s'est pu glisser dans cet Auteur, dont les fastes sont d'ailleurs assez exacts. Puisque Vivien est nommé le premier, ou seul dans les fastes grecs, & le dernier dans tous les latins, &

Conc. t. 4. pag. 1044. b. 1047. b.

qu'il est omis au contraire dans la datte des

des Epitres 9 & 11 du Pape Hilaire, [il ne faut pas douter qu'il ne fût Consul en Orient. Des trois noms qu'on lui donne, je pense que celui de Vibien, qui est dans Cassiodore, est le meilleur; puisqu'il peut venir de Vibius, commun parmi les Romains. La plûpart néanmoins ont Vivien, ce que nous avons suivi.]

NOTE III.

Pour la page 533.

Tems de la bataille d'Orleans.

Idat. p. 41. ʹLa victoire de Gille sur les Visigots est marquée dans Idace en la sixiéme année de Leon, ʹavec l'éclipse de lune qui arriva le vendredi 2 de Mars. [Et l'éclipse & la férie conviennent à l'an 462. qui étoit effectivement la sixiéme année de Leon. Mais il faut qu'il y ait de la brouillerie en cet endroit par la faute ou d'Idace, ou plutôt de ses Copistes.] ʹCar on trouve en la septiéme année de Leon [qui doit être l'an 463.] une autre éclipse marquée le lundi 20 de Juillet, [& le 20 de Juillet ne se rencontre point au lundi en 463. mais en l'an 464.] ʹauquel il y eut en effet une éclipse le 20 de Juillet. ʹOn voit aussi le commencement de la 311 Olympiade marquée sur la sixiéme année de Leon, [c'est-à-dire en 462.] ʹCependant il est certain, & par Idace même, qu'elle n'a commencé qu'en 463. Il faut donc mettre sur l'an 463. une partie de ce qu'Idace met sur la sixiéme année de Leon, & commencer au moins par cette victoire de Gille, ʹpuisque Marius d'Avenche la place sous les Consuls Basile & Vivien. ʹPour la trahison d'Agrippin qui livra Narbonne à Théodoric, il semble qu'il vaut mieux la laisser à l'an 462. y ayant de l'apparence que ce fut le commencement de la guerre des Gots contre Gille, qu'il est difficile de ne mettre pas dès 462. puisque Gille l'entreprit pour venger Majorien tué dès 461.] Cependant c'est vis-à-vis de cet article qu'on marque l'Olympiade 311. [Ainsi ou cette Olympiade a été placée quelques lignes trop haut, ou il faut dire qu'Idace n'a voulu mettre la prise de Narbonne qu'en 463.]

p. 40. — p. 42. — Pet. doct. l. 8. §. — Idat. p. 41. — p. 37. — Du Ch. p. 211. — Idat. p. 41.

ʹLa bataille dont nous parlons, se donna près d'Orleans, selon Marius. ʹEt néanmoins Idace dit que ce fut dans la province des Armoriques. [On pourroit croire qu'un Espagnol n'étoit pas assez bien informé des lieux & des pays des Gaules. Mais on voit par la Notice de l'Empire que la quatriéme Lyonnoise, qui est la province de Sens, où est Orleans,] étoit alors comprise dans les Armoriques.

Du Ch. p. 211. a. — Idat. p. 41. — Val. r. fr. l. 5. p. 195. 4.

NOTES SUR ANTHEME.

NOTE I.

Art. I. p. 539. *Tems de la mort de Théodoric.*

Idat. p. 44. 'IDace met la mort de Théodoric Roi des Visigots, & quelques autres evénemens qui y sont joints, en la premiere année d'Anthéme, [qui seroit l'an 467. ou meme 468. puisqu'il fait commencer Anthéme dès l'an de devant.] Et néanmoins il le met en méme tems dans la neuviéme année de Leon, [qui concourt presque toute avec l'an 465. Mais nous avons remarqué dans la note 3. sur Sévére qu'il confond ensemble les années 462. & 463. de sorte que ce qu'il compte pour la neuviéme année de Leon, est la dixiéme & l'an 466. de J. C. A l'égard d'Anthéme il le fait commencer aussi-tôt après la mort de Severe II. & la méme année 465. En quoi on ne doute pas qu'il ne se trompe de deux ans.

Mais je crois qu'il ne faut pas pousser sa faute plus loin, ni dire que la mort de Théodoric, & les autres choses qu'il met sur la premiere année d'Anthéme & dans celle qui suivit son élection, se doivent rapporter à l'an 468. Outre qu'il les place sur la troisiéme année de la 311 Olympiade, qui, selon sa suite même, doit être l'an 466. on voit que c'est en cette année-là que Théodoric est mort. Car il a commencé au plutard en 453. *V. Valentinien III. §. 26.*] Idat. chr. G. '& on ne lui donne que 13 ans de regne, [qui meme n'ont pas été entiers.] 'puisque Jornande dit qu'il mourut dans sa 13 année. Jorn. r. Got. c. 44. p. 677. [Ainsi au lieu de différer en 467. où le met Marius, ou en 468. il vaudroit mieux la mettre dès 465. s'il n'étoit certain que c'est celle où Sévére est mort,] '& que Théodoric n'est mort que l'année d'après. Idat. p. 44. Cette année 466. est en effet l'an 504. de l'Ere d'Espagne, auquel S. Isidore dans sa Chronique des Gots fait commencer Euric son successeur. 'La marge de Victor de Tunne porte aussi que Théodoric fut tué sous le troisiéme Consulat de Leon, [qui est l'an 466.] Vict. T. p. 3.

NOTE II.

Tems de la conversion d'Arvande. Art. VI. p. 549.

'Au lieu que Cassiodore & Jornande qui le copie, mettent le procès fait à Arvande en l'an 469. Cusp. p. 454. a compté 468. par le dernier à son ordinaire, ' M. Valois & Bucherius croyent que cela arriva vers la fin de l'an 467. Val. r. fr. p. 105. Buch. p. 545. § 3. [Je ne vois point qu'ils en ayent pû avoir d'autre fondement] 'que ces paroles d'Arvande à Sidoine & à un autre nommé Auxane: Sid. l. 1. ep. 7. p. 17. *Abite degeneres, & Præfectoriis patribus indigni.* Ils en ont peut-être conclu, comme Bucherius le marque assez, que l'honneur de la Préfecture n'y étant attribué qu'au pere de Sidoine, il n'avoit pas encore été lui-même Préfet, & il le fut au commencement de 468. Mais cette conjecture paroît foible contre l'autorité formelle de Cassiodore; & il se peut bien faire qu'Auxane n'ayant pas encore été Préfet,

Arvande ait pris l'expression qui les comprenoit tous deux, & qui marquoit même davantage ce qu'il vouloit dire, qu'ils n'avoient pas le courage & la générosité de leurs peres.] 'Bucherius avoue que son sentiment engage à dire qu'Anthéme n'étoit encore que désigné pour être Empereur, lorsqu'Arvande mandoit à Euric qu'il ne devoit point faire de paix avec lui. [Et cet empressement dont Sidoine ne blâme point Arvande, feroit assurément difficile à croire.

Buch. p. 545. §. 8.

'D'ailleurs il paroit par la Lettre 9 de Sidoine à Heron, qu'il y eut assez peu de tems depuis l'arrivée de Sidoine à Rome [marquée par la 5e au même,] jusqu'à la fin de 467. 'Dans la 5 il fait l'histoire de son voyage & de son arrivée à Rome, 'qu'il trouva toute dans les divertissemens à cause du mariage de Ricimer, sans qu'on y songeât à aucune affaire serieuse. 'Dans la 9 qui est visiblement la suite immédiate de la 5, il marque la fin de ces réjouissances, & qu'il fit depuis que le tems des affaires fut revenu, 'jusqu'à ce qu'il fût fait Préfet de Rome en 468. [C'est donc dans ce tems-là qu'arriva le jugement d'Arvande, selon M. Valois. Et le moïen que Sidoine n'eût pas dit un seul mot à son ami d'une affaire si éclatante, & à laquelle il avoit eu luimeme beaucoup de part?]

Sid. l. 1. ep. 9. p. 21.-23. — ep. 5. p. 9.-12. — p. 12 — ep. 9. p. 21. — p. 23.

NOTES SUR LEON I.

NOTE I.

Art. IV. p. 370.

Durée de l'Episcopat d'Anastase Evêque de Jerusalem.

'NIcéphore dit qu'Anastase Evêque de Jerusalem a gouverné 18 ans cette Eglise; 'à quoi Bollandus ajoute quelques mois. 'Mais ceux qui ont continué son travail, ont depuis étendu l'Episcopat d'Anastase à 20 ans entiers, 'parce que le grec de la Vie de Saint Euthyme porte, qu'ayant commencé au mois de Juillet de la 83 année de ce Saint, qui est l'an 458. 'il mourut au même mois de la sixiéme année d'après sa mort, [c'est-à-dire en 478.] 'Mais le même texte grec joint à sa mort le rétablissement de Zenon, 'ce que Cyrile fait encore dans la Vie de Saint Sabas; '& Bollandus reconnoit que Zenon fut rétabli vers le milieu de 477. [Ainsi il y a bien de l'apparence que dans le grec de la Vie de Saint Euthyme au lieu de ἕκτῳ ou ϛ, il faut lire πέμπτῳ ou ε dont un Copiste aura fait ἕκτῳ. Ce n'est pas une pure conjecture, puisque l'Auteur de la tradition latine a mis *quinto* & non pas *sexto*. Ainsi Anastase sera mort au mois de Juillet 477. après avoir gouverné 19 ans: ce qui s'éloigne moins du compte de Nicéphore qui lui en donne 18.]

Niceph. chr. Thp. 106. — Boll. 20. jan. p. 21. f. — Bol. mai. t. 3. p. 24. f. — c. — f. — f. — ... 5. dec. pag. ... §. 17. — Boll. maii. t. 8. p. ... f.

NOTE II.

Sur quelques ouvrages d'Isaac Prêtre d'Antioche.

Art. IV. p. 371.

'Nous avons dans la Bibliothéque des Peres un grand traité sous le nom d'Isaac le Syrien, Pretre

Bibl. PP. t. 5. p. 485.

d'Antioche, intitulé; *Du mépris du monde.* Mir. p. 64. ʹMiræus [copié dans l'index de la Bibliothéque des Peres] dit que Possevin ʹ a tort de l'attribuer à cet Isaac, parce que Trithéme ʹne le marque pas, & qu'il est plutôt d'un autre Isaac qui vivoit dans le siécle suivant. [Mais si Tritheme ne marque point le traité du mépris du monde,] il en marque ʹ un, qui commence comme celui - ci par ces mots : *L'ame qui aime Dieu.* Il l'intitule : *Exhortation à la vie spirituelle.* Ce qui convient fort bien au traité du mépris du monde. ʹPossevin dit que le traité attribué à Isaac par Trithéme : *Comment on peut approcher de Dieu*, est en grec dans le Vatican. Il semble néanmoins que l'Auteur de ce traité soit qualifié Anachorete. ʹGesner parle de plusieurs Sermons du Prêtre Isaac, qui sont en grec dans le Vatican.

Mir. p. 64. — Poss. v. app. t. 1. p. 675. — Mir. p. 64. — Trith. p. 35. — Possev. p. 975. — p. 974.

NOTE III.

Durée & époque du regne de Vararane, d'Isdegerde II. & de Peroze Rois de Perse. (Art. X. p. 381.)

ʹLe Pere Pétau fait succéder en 441. Isdegerde II. à Vararane son pere, à qui, suivant Agathias, il donne 20 ans de regne. ʹEutyque ne lui donne que 18 ans & onze mois. [Ainsi, selon lui, il a dû mourir un an ou deux plutôt,] ʹpuisqu'il le fait commencer en la 12 année de Théodose II. ʹ& finir, comme je crois, en la 30 achevée le 1 Mai 438, ʹThéophane le fait encore commencer & finir plutôt. ʹAbulfarage dit qu'il mourut en la 33 année de Théodose [commencée le 1 Mai 440. Isdegerde II. gouverna 17 ans & 4 mois, ʹselon Agathias & ʹThéophane. ʹJe crois qu'Eutyche lui en donne 18. [Car il y a certainement faute en cet endroit. Ainsi il doit être mort en 458. ou 459.] ʹEutyque dit néanmoins qu'il mourut dans la sixiéme année de Marcien [commencée le 24 Aout 455.]

Pet. rat. 2. l. 4. c. 6. 198. — Agath. p. 137. — Euty. t. 2. p. 83. — p. 83. — p. 23. — Thp. p. 71. d. 70. d. — Abulf. p. 91. — Agath. p. 137. c. — Thp. p. 79. d. 90. d. — Euty. p. 83. — Eut. t. 2. p. 100.

ʹPeroze après avoir tué son frere Hormos demeura Roi dans la sixiéme année de Marcien, & regna 27 ans selon Eutyque, ʹou seulement 24, selon Agathias.

p. 100. — Agath. p. 137.

NOTE IV.

Quelques difficultés sur la guerre contre Genseric. (Art. XVIII. p. 398.)

ʹThéophane met deux ans après ceci l'expédition d'Héracle contre Genseric, [que nous avons jointe à celle de Basilisque sur l'autorité de Procope,] & il ajoute que Genseric se trouvant ʹbeaucoup plus incommodé par cette guerre que par celle de Basilisque, envoya demander la paix à Leon qui fut bien aise de la lui accorder, pour se pouvoir défaire d'Aspar.

Thph. p. 101. a. — a. b.

[Il n'y pas d'apparence de vouloir qu'Héracle soit venu deux fois attaquer Genseric, & toujours ait commencé par conquérir la Tripolitaine, comme il le faudroit pour accorder Procope avec Théophane. Mais je pense qu'il y a encore moins d'apparence de préférer Théophane à Procope] ʹcomme fait M. Valois.

Evag. n p. 74. a.

ʹProcope est encore contraire à ceci, en ce qu'il dit que Genseric ayant chassé les Romains, continua à leur faire la guerre encore plus cruellement qu'auparavant, jusqu'à ce que Zenon fit la paix avec lui après la mort de Basilisque, [c'est-

Proc. l. 1. c. 7. p. 195 d.

Cedr. p. 360. b. à-dire après l'an 477.] Cedrene marque aussi que Genseric continuoit ses hostilitez en 472. & 473. Jorn. c. 47. p. 68. Jornande dit qu'afin de donner de l'occupation aux Romains, & qu'ils ne songeassent pas à lui faire la guerre, il excita par ses intrigues & par ses présens les Visigots [du Languedoc] à attaquer l'Empire d'Occident & les Ostrogots [de la Pannonie] à faire la guerre à celui d'Orient. [Je ne vois pas néanmoins que les Ostrogots ayent fait de leur chef la guerre à Leon, au moins jusqu'en 471. Il y en avoit seulement quelques-uns qui pouvoient s'être joints à Dengizil fils d'Attila. Vicburg. t. 5. p. 251. 1. Je ne trouve point non plus que les Historiens donnent aucun fondement à ce qu'on cite de Sigonius, que Leon ne se contentant pas d'avoir pardonné à Basilisque le malheureux succès de l'entreprise d'Afrique, lui confia deux ans après une seconde flote, avec laquelle après avoir passé quelque tems en Sicile, il donna bataille à Genseric, le défit après un combat fort opiniâtre, & l'obligea de s'enfuir bien vîte à Carthage. Calv. p. 441. 1. Calvisius cite cela de Procope, [où je n'en trouve quoi que ce soit.] Thp. p. 101. 1. Il est vrai que Théophane dit que lorsqu'Aspar fut tué [en 471.] Basilisque étoit alors revenu de Sicile. [Mais ce n'est pas un Auteur à qui on fasse grand tort de croire qu'il n'a mis qu'en 471. ce qu'il devoit mettre en 468. ou 469.]

NOTE V.

Art. XIX. p. 401. *Pourquoi on met en* 468. *le mariage de Zenon avec Ariadne.*

[On ne peut mettre plûtard qu'en 468. le mariage d'Ariadne fille de Leon avec Zenon.] Sur. 11. de 228. § 40. Car le Consulat [qu'il eut l'année suivante] Candid. p. 18. a. c. Evag. l. 2. c. 15. p. 308. a. c. fut comme un présent de nôces que lui fit Leon, & ce ne fut qu'à ce mariage qu'il prit le nom de Zenon [sous lequel il est marqué dans tous les fastes.] Il est visible aussi, ce me semble, par Candide, que ce mariage précéda la mort d'Aspar [tué en 471.] Bar. 471. § 1. Car pour ce que prétend Baronius qu'Ariadne avoit été mariée à Patrice fils d'Aspar, [cela n'est fondé que sur Nicéphore qui n'a pas pris garde que Leon avoit une seconde fille:] & l'Episcopat de Gennade que Baronius termine au 25 d'Août 471. [lié avec le bannissement de Pierre le Foullon, ruine entiérement cette pensée.] Thp. p. 96. a. Cedr. 347. Théophane veut même que Zenon ait épousé Ariadne dès la seconde année de Leon: néanmoins, Cand. p. 18. a. selon Candide, ce ne fut qu'après l'embrasement arrivé à Constantinople [l'an 455. & le Consulat que Zenon n'eut qu'en 469. n'auroit pas pû être considéré comme un présent de nôces *nuptiali honore*, s'il ne l'eut eu qu'onze ans après.] Chr. Al. p. 760. Pour la Chronique d'Alexandrie, qui veut que le jeune Leon fils de Zenon & d'Ariadne eût 17 ans en 474. nous ferons voir que cela ne se peut soutenir. *v.* §.

NOTE VI.

Art. XX. p. 404. *En quel tems Zenon fut envoyé en Orient pour y commander les armées.*

[Il faut dire que ce fut ensuite de l'expédition contre les Barbares, qui ravageoient la Thrace, que Zenon fut envoyé en Orient pour y commander les armées,] Thp. p. 97. c. d. quoique Théophane le mette dès l'an 463.

Mais il n'eut cette charge, selon tous les Historiens, que quelque tems après son mariage avec Ariadne, [que nous ne croyons pas devoir mettre avant l'an 468.] On ne peut pas dire aussi qu'il ne fut en Orient qu'après la mort d'Aspar en 471. [Ainsi ce qui nous paroît de probable, c'est qu'il y fut cette année, & en revint l'an 471.] après la loi
Bar. 471. §. 4. du 1 Juin, 'qui lui fut encore adressée comme au Général de l'Orient : Leon l'ayant peut-être rappellé alors pour s'en servir dans le dessein qu'il avoit de se défaire d'Aspar.]

NOTE VII.

Art. XXI. p. 496. *Tems de la renonciation de Martyre à l'Evêché d'Antioche.*

[Martyre n'a pû faire sa renonciation à l'Evêché d'Antioche qu'à la fin de 471. s'il a gouverné 13 ans, comme le dit Nicéphore, quand on l'entendroit de 12 ans & quelques jours. Ainsi il faut encore retrancher au moins plusieurs mois de sa douziéme année, puisque Gennade, qui est mort en 471. vivoit encore après ceci.]

'Théophane donne aussi 13 ans à Martyre. Néanmoins il joint sa derniere année avec la onziéme de Leon, qui est la 467. de J. C. '& marque sa renonciation & tout ce qui le regarde dès l'an 463. 'Eutyque d'Alexandrie ne lui donne que huit ans [qui doivent finir en 466.] Mais ce qui embarrasse le plus, 'c'est que Théodore le Lecteur met tout ceci avant l'embrasement arrivé à Constantinople en 465. [Cependant nous croyons avoir trop de raisons de ne mettre le mariage de Zenon, qui a précédé ceci, qu'après cet embrasement, pour nous arrêter à cet ordre des fragmens de Théodore, & peut-être que si nous avions son ouvrage entier, nous verrions que cet ordre ne prouve rien.] Thp. p. 99. b. p. 98. a. Euty. t. p. 100. Thdr. L. 1. p. 555. a b.

NOTES SUR ODOACRE.

NOTE I.

Art. I. p. 425. *Sur le départ des Gots prédit par S. Séverin.*

Boll. 8. jan. p. 487. §. 12. 'CE que S. Séverin dit à Flaccité Roi des Ruges : *Cito securus Gothis discedentibus regnabis*, [semble se rapporter bien naturellement
Jorn. r. Got. c. 56. p. 694. reg. à ce que dit Jornande] 'que les Gots quitterent la Pannonie pour aller piller les uns l'Ilyrie, les autres l'Italie, d'où ils allerent s'établir dans les Gaules. Mais Jornande met cela du tems de Glycere, c'est-à-dire, en 473. [& la prédiction du Saint doit avoir été faite plusieurs années auparavant.] 'Car Flaccité ne faisoit encore alors que commencer à regner. §. 12. 'Fava son fils & son successeur regnoit déja, lorsque Fréderic son fils étoit encore tout petit. §. 15. [Or ce Fréderic est visiblement le même Fréderic fils de Fava qui tua §. 54. son oncle de même nom un mois après la mort de S. Séverin,] c'est-à-dire, en 482. Il ne pouvoit avoir alors moins de 20 ans. Ainsi il faut commencer le regne de Fava vers l'an 467. au plûtard, & celui de

Flaccité quelques années encore auparavant. [Si donc S.Séverin a voulu dire que Flaccité verroit la Pannonie abandonnée par les Gots, quand il lui disoit, *Cito securus eis descendentibus regnabis*, il faut que Jornande se trompe de ne mettre leur départ que sous Glycere. En effet] 'ce qu'il dit que l'Empereur porta ces Gots à s'aller joindre aux Visigots des Gaules [convient moins à Glycere qui avoit la guerre contre eux, qu'à Majorien qui s'étoit ligué avec eux contre Genseric, encore moins à Sévére avec qui ils vivoient en paix.

Jorn. r. Got. p. 94.

Je ne sçai s'il y auroit de l'apparence à dire que Frédéric pouvoit avoir jusqu'à 9 ou 10 ans] 'lorsqu'il est appellé *admodum parvulus... infans*, [& n'en avoit que 17 ou 18. lorsqu'il tua son oncle. Par ce moïen Flaccité auroit pû vivre jusqu'en 475. mais il faut pour cela étrangement forcer les choses. Il ne le faut pas moins pour prendre que *securus regnabis* peut comprendre Fava avec Flaccité son pere. C'est pourquoi il vaut mieux avouer que Jornande met trop tard le départ des Gots, ou que ce n'est point ce que S. Séverin a voulu prédire. Car peut-être que les Gots attaquoient alors Flaccité, quoique cela ne soit pas marqué,& que le Saint lui promet qu'ils se retireroient bien-tôt & le laisseroient regner en paix.]

Boll. p. 488. c.

NOTE II.

Sur les noms d'Augustule.

Art. VI. p. 435.

'Quoique le dernier Empereur d'Occident que nous appellons Augustule, ait eu le nom d'Auguste selon Male, '& selon les médailles que M. Valois & M. du Cange en produisent, le même M. du Cange ne rejette pas néanmoins celles où Goltzius *p.* 136. a lu Augustule. [Ainsi il semble qu'on lui donnoit indifféremment l'un & l'autre nom. Et néanmoins j'ai peur que Goltzius n'ait mal lu, ou mal rapporté les siennes. Cela est si aisé que Birague, *p.* 554. en rapportant la seconde, y a mis *Augustus*.

Male. p. 93. c. Amm. n. p. 440. Byz. f. p. 81. Bar. 475. §. 2.

La même médaille donne à ce Prince les noms de Flavius Momylus. Celui de Flavius est aisé à recevoir, quoiqu'on ne le cite d'aucune autre. Pour Momylus je crois que M. Valois a raison] 'de soutenir que c'est une pure faute, [venue sans doute de son nom de Romule,] 'au lieu duquel les Grecs mettent Romyle ou Romylle.'Birague trouve ce nom de Momyle ou Momule dans toutes les médailles de ce Prince. Mais je pense qu'il se faut peu arrêter à cela, puisqu'il lit ainsi dans celle même qu'il cite de M. du Cange, quoiqu'il y ait lu, ou y ait dû lire p. 81. Romule répété jusqu'à trois fois.]

Am. n. p. 440. Ev. l. 2. c. 16. p. 308. d. Bir. p. 554.

NOTE III.

Si Crocus étoit Evêque de Nismes.

Art. XI. p. 436.

Le P. Sirmond dit que Crocus banni en 474. au plûtard, par Euric, étoit Evêque de Nismes, & qu'on ignore le siége de Simplice banni dans le même tems. [Il n'a pas cru sans doute que ce Simplice fût celui de Bourges à cause que] 'Sidoine parlant de lui & de Crocus à Basile en Provence les appelle *Collegas vestros*. Car cela donne en effet tout lieu de croire qu'ils étoient plûtôt Evêques vers la Provence, que vers l'Auvergne. Mais je ne sçai pas pourquoi il fait Crocus Evêque de Nis-

Sid. n. p. 74. Sid. l. ep. 6. p. 184

mes. Le Gallia Chriſtiana ne cite que lui. Néanmoins Catel dans ſon Hiſtoire de Languedoc *p.* 478. cite un mémoire des Evéques de Niſmes où l'on trouve un Crocus qui vivoit, ſelon ce mémoire, du tems de S. Gilles. Et Catel croit que cela confirme l'opinion du P. Sirmond.

NOTE IV.

Art. XI. p. 447.

Des Martyrs qu'on met en Provence ſous Euric.

Foroj p. 111.

'Il y en a qui prétendent que la perſécution d'Euric a fait divers Martyrs dans la Provence, même entre les Evêques, comme Valere d'Antibe, Gratien de Toulon & Eutere de Nice. On cite pour le premier quelques manuſcrits [que nous n'avons point vûs :] '& le Gallia Chriſtiana qui paroît les ſuivre, ne dit pas même que ce Valere ſoit honoré par l'Egliſe de Toulon. [Je ne le trouve point en effet dans Ferrarius ni dans M. du Sauſſai.] 'Pour les deux autres, on cite un acte de l'an 1096. où il eſt parlé du corps de S. Gratien Evéque de Toulon, enterré dans la Chapelle de S. Cyprien martyr de ce lieu, ou d'un S. Uthere, [ou p. e. Euthere,] enterré dans une Egliſe de ces quartiers-là, ſans qu'on y diſe un ſeul mot de leur martyre. 'Et M. Antelmi craint fort que cet acte ne ſoit altéré. MM. de Sainte Marthe n'ont point connu ce S. Gratien Evêque de Toulon. Ils ne marquent point non plus d'Uthere ni de Deutere entre les Evêques de Nice. Je n'en trouve rien non plus que de Valere d'Antibe, ſoit dans Ferrarius, ſoit dans M. du Sauſſai. [Il faut donc nous contenter pour S. Gratien & S. Uthere du peu que nous en trouvons dans l'acte de 1096.] 'où l'on voit qu'on les honoroit alors dans l'Egliſe de Toulon. [Pour Valere d'Antibe, nous attendons qu'on ait donné les actes que l'on cite.]

Gall. ch. t. 2. p. 601. 1. c. — Foroj. p. 111. Maſſ. pag. 312. 313. — Foroj. p. 111. — Maſſ. p. [illegible]

Quelques-uns veulent que Saint Leonce célébre Evêque de Frejus, ou un autre un peu poſtérieur, ait été martyriſé dans la perſécution d'Euric ; mais ils le veulent ſans preuve & même ſans apparence. *v. S. Honorat n.* 6.

NOTE V.

Que Favianes n'eſt pas Vienne. Art. XVII. p. 445.

'Bollandus croit que la ville de Faviannes, dont la Vie de S. Séverin parle ſouvent, eſt Vienne en Autriche. 'Mais on met 150 milles ou 60 de nos lieues de Vienne à Paſſau : '& il n'y avoit que cent milles & un peu de Paſſau à Faviannes. [Il y a toute apparence que Vienne eſt celle] 'que Jornande appelle Vindomina, à l'extrémité occidentale de la Pannonie.] 'Et cependant S. Séverin qui a fait ſon principal ſéjour à Favianes, demeuroit dans la Norique. 'Il paroît en effet, ſelon ſa Vie, que Favianes étoit au deſſus de la ville de Comagene, que Sanſon place au deſſus de Vindobona, à peu près où il met Tuln en Autriche, environ à 18 milles au deſſus de Vienne. 'Et d'autres croyent que c'eſt Hollenbourg, [quatre lieues encore au deſſus de Tuln.] 'Ainſi quoiqu'on prétende trouver autour de Vienne divers veſtiges de la demeure de Saint Séverin, [il eſt difficile de croire que ce ſoit la ville de Favianes.] 'Auſſi il y a des perſonnes habiles qui rejettent cette opinion. Mais ils ne nous en apprenent

Boll. 8. jau. p. 486. f. — Sanſon. — Boll. p. 492. §. 30. — Jorn. r. Got. c. 50. p. 687. — Boll. p. 585. §. 4. 30. — §. 7. 9. — Verſer. p. 666. — Boll. p. 488. b. — p. 486. f.

prennent rien de plus certain, dit Bollandus. [C'est toujours quelque chose de sçavoir ce que ce n'est pas.]

NOTES SUR ZENON.

NOTE I.

Art. V. p. 481. *Tems de la révolte de Basilisque.*

Marc. Chr. 'LA révolte de Basilisque arriva l'an 475. le dixiéme mois de la seconde année de Zenon, dit un Auteur, [c'est-à-dire au mois de Novembre. Et on ne la peut mettre plûtard, puisque tous les Auteurs donnent vingt mois au moins au

Conc. L. t. 4. p. 1079. b. d. regne de Basilisque,] '& que dès le 8 Octobre 477. le Pape Simplice congratula Zenon sur son rétablissement, en répondant à une Lettre que ce Prince lui avoit déja é-

Bar. 476. §. 23. Val. r. fr. p. 228. crite. 'Baronius & d'autres objectent contre cela que le même Simplice écrivoit encore le 10 Janvier 476. à Zenon comme le supposant Empereur. Il suffiroit de répondre que Simplice pouvoit encore ignorer ce qui s'étoit fait six semaines auparavant à Constantinople. Car les Consuls de l'an 476. qui sont Basilisque même & Armace son confident, suffiroient-ils seuls pour mettre leur révolte en 475. Mais la vérité est que la Lettre de Simplice s'adresse plutôt à Basilisque qu'à Zenon, & ainsi nous est une nouvelle preuve que Basilisque a plutôt commencé avant le mois de Novembre, qu'après. *V. Acace de Const.* §.

On objecte encore la loi du premier Janvier 476. & celle du 20 Février suivant, adressées par Zenon, l'une à Elien Préfet du Prétoire, l'autre à Sebastien. [Il faudroit conclure de même que Zenon regnoit encore en Décembre 476.] puisque nous en avons aussi une du 15 de ce mois adressée au Préfet Sebastien. [Mais comme il faut assurément corriger celle-ci, & aulieu de *Armatio V. C. Conss.* il faut lire *F. C. Armasii V. C.*] aussi les notes du Code' assurent que dans la loi du 1 Janvier au lieu de *Basilio II. & Armatio*, il faut lire *Basilio V. C. Conss.* qui est l'an 480. [Il faut apparemment corriger de même celle du 20 Janvier, & la renvoyer à l'an 480.] 'où nous trouvons aussi que Sebastien étoit Préfet le 1 de Mai. Cod. J. 1. t. 2. l. 16 p. 12. P. 441. 5. t. 23. l. 22. p. 555.

'On peut former une difficulté sur ce que la Vie de S. Sabas joint le rétablissement de Zenon avec une chose arrivée dans la 40 année de ce Saint, qui ne doit commencer qu'en 478. [Mais on peut fort bien dire sans forcer le texte de cette Vie, que ce qu'elle rapporte arriva en 478. peu après que Zenon eût été rétabli dans l'Empire,] Sur. 5. dec. p. 161. § 17. §. 2.

NOTE II.

Tems de la révolte de Marcien. Art. XIV. p. 496.

'Il faut mettre en 479. le soulevement de Marcien, si Photius a suivi exactement l'ordre du tems dans l'abrégé qu'il a fait de l'histoire de Male.] 'Car il y place ce soulevement avant la mort de Jules Nepos [arrivée au mois de Mai 480.] Phot. c. 78. p. 172.

& même avant que Théodoric l'Amale eût pris Duras. Ce que nous mettons sur la fin de cette année. v. §.

[illegible] p. 164. 2. c.

'Valois le différe jusqu'à l'an 481. sans autre fondement, autant que nous en pouvons juger, que de ce que le Louche vint cette année-là fort près de Constantinople, selon Marcellin, comme

Male. p. 86. b.

'Male dit qu'il y vint aussi-tôt après l'entreprise de Marcien. Mais outre que je ne sçai si cette raison doit être préférée à l'ordre de Male, Marcellin dit que le Louche mourut dès l'an 481. après s'être approché de Constantinople; aulieu que nous verrons qu'il ne peut pas être mort sitôt après l'entreprise de Marcien, ayant fait depuis une nouvelle guerre à Zenon. v. §.

NOTE III.

Art. XVI. p. 502.

Sur quelques loix de l'an 480.

Cod. J. 6. t. 33. l. 12. p. 555.

'Zenon adresse au Préfet Sebastien une loi dattée du premier Mai 480. [Il y a donc faute apparemment dans]

2. t. 23. l. 9. p. 213.

'celle qui est adressée le premier Janvier à Elien Préfet du Prétoire *Basilio & Constant. Conss.*

5. t. 75. l. 6. p. 514.

'Nous en avons une autre adressée au même Elien du 28 Décembre *Basilid. V. C. Cons.* [Elle est comme l'autre sur la matiere des pupilles : & ainsi elles peuvent bien être du même jour 28 Décembre, afin que Sebastien ait été Préfet au commencement de l'année, & Elien à la fin : ou bien il faut dire qu'Elien étoit Préfet d'Illyrie, quoique cela ne soit pas marqué.]

8. 12. l. 28. p. 441.

'Nous avons encore une autre loi à Elien, qu'on marque ne devoir faire qu'une loi avec les deux précédentes. Elle est dattée du premier Janvier, *Basilio II. & Armatio Conss.* au lieu de quoi on croit qu'il faut seulement *Basilio V. C. Cos.* v. §. [Il faut encore apparemment rapporter à cette année] 'la loi adressée à Sebastien du 20 Février *Basilio II. & Armatio Conss.*

t. 17. l. 5. p. 456.

NOTE IV.

Art. XXI. p. 512.

Tems de la révolte d'Illus.

Thp. 109. 110.

'Théophane met tout ensemble la disgrace de Vérine, l'assassinat d'Illus, sa retraite en Orient, & sa révolte ouverte dans la sixiéme année de Zenon [qui doit être, selon lui, l'an 480. Mais il se trompe sans doute de deux ans au moins : car puisque Troconde frere d'Illus & le compagnon de sa revolte fut Consul en 482. il est visible qu'ils ne s'étoient point encore déclarés ennemis avant ce tems-là. On peut prouver la même chose par Calandion d'Antioche qui ne fut fait Evêque qu'en 482. & néanmoins assez long-tems avant qu'Illus se déclarât contre Zenon. *v. Acace de Const.* §.]

Bar. 482. § 2.

'Timothée Salofacial Evêque d'Alexandrie étoit mort assez long-tems avant le mois de Juillet 482.

Liber. c. 17. p. 210.

'Jean Talaia fut mis à sa place en 482. peut-être au mois d'Avril. *v. Acace* §. 12.

p. 111. c. 18. p. 119.

'Il manda en même tems son élection à Zenon & à Illus qu'il croyoit être à Constantinople. Mais le Courier trouva Illus parti pour l'Orient, & le vint trouver à Antioche. [Ainsi il y a bien de l'apparence qu'Illus vint à Antioche au commencement de 482. après avoir passé peut-être l'hiver à Nicée,] comme

Suid. p. 414.

'Suidas donne quelque lieu de le croire. Il semble selon

Liber. c. 18. p. 119. 120.

'Liberat, qu'il ait passé du tems à Antioche avant que de se déclarer ennemi. [Et cela s'accorderoit bien avec

Marcellin, qui ne marque sa révolte que sur l'an 484. Mais je crois que la suite de l'histoire s'accorde mieux à la mettre dès 483. comme fait Victor de Tunes; & c'est ce qui aura pû obliger Zenon à accorder à Théodoric des conditions si avantageuses.] Phot. c. 242. p. 1063. c. 'On marque que Pamprepe conseilloit à Illus de ne se point déclarer si tôt. Il est parlé ensuite d'un voyage de Pamprepe en Egypte que je ne comprends pas bien.

NOTE V.

Art. XXI. p. 512. *Sur la détention de Longin frere de Zenon.*

Thp. p. 111. c. 'Théophane dit qu'Illus & Leonce en retirant Verine de sa prison du château [de Papyre] en tirerent aussi Longin son fils frere de Zenon. 'Marcellin ne fait qu'augmenter la difficulté, lorsqu'il dit que ce Longin vint trouver Zenon à Constantinople, après avoir été retenu dix ans prisonnier dans l'Isaurie par Illus. [Je ne vois point de sens à tout cela, si on ne lit en cet endroit *biennii* ou *triennalem* au lieu de *decennalem*; & si on ne fait dire à Théophane que Longin & Verine furent enfermés dans un château. Car alors on pourra dire que Longin ayant été pris après sa défaite, fut enfermé dans quelque château, différent néanmoins de celui de Papyre, d'où il fut tiré par les troupes de Zenon au bout de deux ou trois ans. Mar. c. an 485.

NOTES SUR ANASTASE.

NOTE I.

Art. III. p. 536. *Qui étoit Marin Gouverneur de la Lybie.*

J. An. p. 853. 'Le texte de Jean d'Antioche copié par Suidas porte que la Libye avoit été donnée à Marin petit-fils d'Anastase: ce qui ne peut signifier autre chose sinon que ce Marin étoit Suid. p. 452. a. fils d'une fille d'Anastase, 'comme l'a pris le Traducteur de Suidas. Thp. p. 117. b. 'Cependant, s'il en faut croire Théophane, Anastase n'avoit jamais eu de femme avant Ariadne, [dont on ne peut dire que ce Marin fût petit-fils.] J. Ant. p. 853. 'C'est peut-être ce qui a obligé M. Valois à faire ce Marin fils non d'une fille, 'mais d'une sœur d'Anastase, [quoique Constantin ni Suidas ne disent point que θυγατριδοῦς ait jamais ce sens. [On n'auroit donné le gouvernement de Libye ni à un petit fils ni à un neveu de l'Empereur.] 'D'ailleurs il est difficile de croire que ce Marin, qui mettoit tous ses parens en état de piller, comme dit l'Historien, [soit différent de Marin Préfet du Prétoire, qui étoit célébre en ce tems-ci, mais que personne ne dit avoir été parent d'Anastase.] 'Et même il étoit de Syrie, [Anastase étoit de Duras.] P. 853. Evag. l. 3. c. 42. p. 375. b.

'Ainsi il faut sans doute recourir à la correction que M. Valois a mise à la marge, en nous avertissant qu'au lieu de Μαρίνῳ, les manuscrits ont Μαρίνου: ce qui ôte toute la difficulté. Il dit que Suidas a lû de même. [Mais cela n'est pas dans l'édition de Geneve en 1619.] '& J. Ant. p. 853. Suid. p. 252. a.

même le Traducteur a lu Μαρίνῳ. 'Après ce petit-fils de Marin on donna, dit l'Historien, la Libye Βασσιανῷ τῷ παιδί. Je ne sçai s'il veut dire que Bassien étoit fils de Marin même ou de son petit-fils. D'un autre côté ce petit-fils de Marin étoit jeune, & ainsi il est difficile de croire qu'il ait eu un fils en âge de lui succéder. De l'autre il est rare de voir un oncle succéder à un neveu. Cela se peut néanmoins, sur-tout si l'oncle étoit plus jeune que le neveu, comme cela arrive quelquefois. [Il est visible par la fin du passage qu'il appartenoit à Marin.]

NOTE II.

Art. V. p. 535. *Que le Chrysargyre se payoit tous les cinq ans.*

'M. Valois soutient que *lustralis collatio* du Code est la même chose que le Chrysargyre. 'Godefroy fait la même chose, & 'Leunclavius avant eux dans l'apologie qu'il a fait pour Zosime. [Cependant *lustrum* étant un espace de cinq ans, *lustralis collatio* ne se devoit payer que tous les cinq ans:] '& Libanius parle en effet d'une imposition sur les Marchands qui se payoit tous les cinq ans. Au lieu que le Chrysargyre se payoit tous les quatre ans, selon Zosime & Evagre], M. Valois & les autres ne résolvent point cette difficulté, & même ne l'objectent pas.] 'Au contraire Godefroi joint tout ensemble *lustrale singulis lustris solvendum* avec τετραετηρικόν, comme si c'étoit la même chose : [ce que je ne comprends pas. Il n'y a donc que deux choses à dire, ou que *lustralis collatio* étoit différente du Chrysargyre, ou que le Chrysargyre païoit seulement de cinq ans en cinq ans, quoiqu'en disent Zosime & Evagre.] Je ne vois pas qu'on puisse dire le premier, puisque tout ce qui se dit du Chrysargyre, convient fort bien à l'impôt lustral. 'Il ne faut que voir le passage de Libanius cité par M. Valois sur l'impôt lustral & le conférer avec ce que Zosime dit du Chrysargyre, *l. 2. p. 691. a. b.* [& on verra que c'est la même chose. Libanius a même marqué visiblement le mot de Chrysargyre, ὁ ἀφόρητος φόρος, ἄργυρος καὶ χρυσός. Quelques-uns prétendent que ce qui se faisoit au bout de quatre ans & au commencement de la cinquiéme année, comme les jeux Olympiques, est dit quelquefois dans les Auteurs se faire tous les cinq ans ; comme nous disons qu'on fait tous les huit jours ce qui se fait tous les Dimanches, tous les Jeudis, &c.

On ne trouve rien dans le Code de Justinien de ce que Théodose avoit mis dans le sien sur cet impôt lustral : ce qui vient sans doute, comme le remarque Godefroi, de ce qu'Anastase avoit aboli le Chrysargyre. Il reste donc que ceux qui ont dit que le Chrysargyre se païoit tous les quatre ans, se soient trompés : & cette faute retombe proprement sur Zosime, qui ayant vû, comme on croit, cet impôt en vigueur, a dû en parler plus exactement. Evagre qui lui est certainement postérieur, a pû le prendre de lui, comme Cedrene d'Evagre.

NOTE III.

Que Longin frere de Zenon fut tué : Distinction de divers Longins. Art. VI. p. 542.

'Théophane dit qu'Anastase envoya Longin frere de Zenon à Alexandrie en Egypte, l'y fit ordon-

Marginal notes: Ibid. p. 855. — Evag. n. p. 96. 1. 2. — Cod. Th. t. 5. p. 1. 3. — Zos. p. 625. d. e. — Evag. n. p. 96. 1. b. — Cod. Th. t. 5. p. 2. 4. 2. — Evag. n. p. 96. 1. 6. — Thp. p. 117. c. d.

ner Prêtre ; & que Leon y mourut après y avoir paſſé ſept ans en cet état. [Mais nous avons crû devoir préférer Evagre, parce qu'il eſt plus ancien,] ʹquoique Théophane ait été ſuivi par Zonare. ʹCes deux Auteurs ſont encore contraires en ce qu'Evagre donne à ce Longin le titre de Maître des Offices, ʹau lieu que Théophane ſemble le donner à un autre Longin ſon ami, ʹqu'Evagre ſurnomme de Selinonte. ʹCar il le qualifie pluſieurs fois *Maître* [terme qui étant ſeul, marque ordinairement le Maître des Offices.] [L'un des deux a ſans doute été trompé par la qualité de Maître qu'ils avoient tous deux, mais en différentes manieres. Car comme il n'y a pas lieu de douter que l'un des deux ne fût Maître des Offices ;] ʹauſſi nous voyons par une loi d'Anaſtaſe qu'il y a eu ſous lui un Longin Maître de la Cavalerie & de l'Infanterie. [Je croirois aiſément que cette derniere charge paroiſſant plus conſidérable que l'autre, eſt celle qu'a eue le frere de Zenon :] & nous trouvons en effet qu'il commandoit les armées contre Illus, ſelon Codin en 483. *v. Zenon* §. ʹ& en 484. c'étoit Jean qui étoit Maître des Offices. [Nous ſuivons donc Théophane en ce point, juſqu'à ce que nous trouvions quelque choſe de plus certain.] ʹMais il faut remarquer que Théophane diſtingue encore Longin le Maître, de Longin de Selinonte : [de ſorte que ſelon lui il y avoit alors trois Longins célébres & dans le même parti. A peine le pourrions-nous croire de deux, ſi Evagre ne le diſoit formellement.]

Zon. p.45.e. — Evag. l.3.c.29. p.357.d. — Thp.p.117.a.d. — Evag. l.3.c.35. p.366. — Thp.p.17.a.d. 119.c. — Cod.J.l.12.t.38. l.16.p.1024. — l.1.8.p. 107. — Thp.p.109.c.

NOTE IV.

En quelle année il faut mettre la fin de la guerre des Iſaures.

Art. VIII. p. 548.

ʹVictor de Tunes met la mort de Longin & d'Athenodore, c'eſt-à-dire la fin de la guerre d'Iſaurie ſous le Conſulat de Viator, & ainſi en 493. ʹThéophane la met en la 5 année d'Anaſtaſe, qui eſt l'an 496. puiſqu'il ne compte pour la premiere année de ce Prince que celle qui ſuivit ſon couronnement, qui eſt l'an 492. ʹMarcellin diffère l'entiere défaite des Iſaures juſqu'en 497. [& nous le ſuivons en cela, parce qu'il eſt beaucoup plus exact que les deux autres ; & qu'il répéte par deux fois que cette guerre dura ſix ans, en quoi il eſt confirmé par Théodore le Lecteur,] ʹqui dit que la guerre avoit déja duré cinq ans, lorſqu'Anaſtaſe qui en étoit las, ſongea à la terminer par un accord. [On pourroit dire que la défaite des Iſaures commença en 496. ſelon Théophane, & ne fut entiérement achevée qu'en 497. Marcellin même dit que les Chefs des Iſaures ne furent pris qu'en deux différentes années. Mais il dit que ces deux années ſont 497. & 498. Ainſi il vaut mieux avouer que Théophane ſe trompe, comme cela ne lui eſt pas rare, non plus qu'à Victor de Tunes.]

Vict. T. — Thp.p.110.c. — Marc an.497. — Thdr. L.p.559. a.

NOTE V.

Sur la punition d'Olympe blaſphemateur.

Art. V. p. 55[illegible]

ʹLe texte de Victor de Tunes porte qu'Olympe mourut *tribus ignis ſiclis perfuſus.* C'eſt la traduction de ces paroles de l'original grec,

Vict [illegible]

Joan. D. imag. 3. p. 798. ´rapporté par Saint Jean de Damas τρεῖς σίκλας θερμοῦ περικεαντά μοι. Meursius ayant trouvé le même mot de σίκλα dans un manuscrit, a cru que c'étoit une faute, & qu'il falloit σίτλα. Mais soit qu'il faille lire par tout σίτλα, soit que de σίτλα les Grecs ayent fait σίκλα, comme cet endroit peut donner lieu de le croire; il est visible que tout cela vient du mot latin *situla*, aussi bien que le mot de *seau* dont nous nous servons.] Pour θερμὸν, c'est plûtôt de l'eau chaude que du feu.]

NOTE VI.

Art. IX p. 552. *Sur le Consulat d'Asclepion.*

Vict. T. Casd. ´Jean le bossu fut Consul en 499. On ne lui donne point de Collegue. Marcellin & la Chronique d'Alexandrie assurent même qu'il n'en eut point. Cod. J. 5. t. 62. l. 25. p. 503. 12. t. 29. l. 5. p. 998. ´Cependant nous avons en deux endroits du Code une loi d'Anastase adressée à Antioque grand Chambélan dattée du premier Janvier sous les Consuls Jean & Asclepion. [Cette loi faite en faveur des Silentiaires convient bien à Anastase qui avoit été dans cet emploi :] p. 998. t. ´& la note soutient qu'elle est de lui, quoique d'autres l'attribuent à Justinien. [Ainsi Jean le Scythe ayant eu Paulin pour Collegue l'année précédente, il semble nécessaire de dire qu'Asclepion fut Consul en celle-ci avec Jean le bossu.] Bar. 499. §. 1. ´Baronius n'avoit pas vû cette preuve lorsqu'il reprend [Onuphre] d'avoir mis Asclepe pour Consul en cette année. Il se peut faire néanmoins qu'Asclepe ayant été désigné Consul en Occident soit mort sur la fin de l'année précédente : ce qui aura fait que Cassiodore ne l'a point mis dans les fastes, & qu'on l'a nommé d'abord à Constantinople, où l'on ne sçavoit pas encore qu'il fût mort.

NOTE VII.

Chronologie des Rois de Perse depuis 482. jusqu'en 532. Art. XIII. 557.

´Il paroît que Cabade mourut quelque tems devant l'hiver [de l'an 531.] Ainsi il aura été rétabli en 501. environ un an avant qu'il fît la guerre aux Romains. Il aura été chassé en 497. & aura été couronné après la mort de Blase en 486. ´Blase ayant regné 4 ans. Il faut mettre son commencement & la mort de Peroze en 482. [Voilà ce qui nous paroît de plus assuré pour la Chronologie de ces Rois de Perse.] ´Eutyque ne s'en éloigne que peu : car il met le commencement de Blase qu'il appelle Balade, en la dixiéme année de Zenon, [qui est l'an 483.] lui donne quatre ans de regne [jusqu'en 486. ou 487. ´& 43 à Cabade, en y comprenant [quatre] ans de Ramasph, depuis la 14 année de Zenon [qui est l'an 487.] jusqu'à la 4 de Justinien, [achevée en 531.] Théophane suit Agathias pour la suite & la durée de ces Princes ; ´mais il les fait commencer trop tôt, puisqu'il joint la derniere année de Cabade avec la 7 de Justin I. & il ne s'accorde pas avec lui-même. ´Car ayant joint la premiere année de Paxamasphe avec la premiere d'Anastase, ´il parle trois ans après du commencement de son regne, & l'appelle Zamasphe : ce qui fait voir, comme nous avons déja dit, qu'il y a bien de la brouillerie dans cet ouvrage.

Proc. c. 21. 64. b. 22. p.
Agath. l. 4. 138. a. Thp. 106. c.d.
Eutyc. p. 127.
p. 131. 379.
Thp p. 46.
p. 117. c.
p. 119. a.

NOTE VIII.

Sur un passage de Theophane.

Art. XV. p. 564.
Thp. p. 126. a.

'Le texte de Théophane porte qu'Areobinde vouloit entrer dans Bysance, [ce qui n'est gueres propre pour signifier qu'il vouloit s'en retourner à Constantinople, comme le met la traduction. Il sembleroit plutôt qu'il y eût en ces quartiers-là un Château nommé Bysance, où il pouvoit être en sureté, en laissant dans le danger Patrice & Hypace. Nous nous sommes contentés de prendre un sens général.]

NOTE IX.

Tems & durée de la guerre contre Cabade.

Art. XVIII. p. 569.
Thp. p. 127. d.
123. b. c.
Evag. l. 3. c. 37. 367. a. b.
Marc. Chr.
Proc. b. P. l. 1. c. p. 27. a.

'Théophane dit que la guerre de de Perse dura trois ans, & finit à la fin de la 15 année d'Anastase. [Je crois que ce n'est qu'une suite de la faute que Théophane avoit faite,] de commencer cette guerre en la 13 année d'Anastase, 'quoiqu'elle ait assurément commencé dans la 12 en l'an 502. du Jesus-Christ. [Ainsi ayant duré trois ans, elle doit avoir fini en 505.] 'Marcellin la fait même finir dés l'an 504.' Néanmoins comme Procope dit qu'Amide fut rendue aux Romains deux ans après sa prise, [nous avons cru pouvoir dire qu'elle fut rendue au commencement de 505. comme nous avons mis sa prise au commencement de 503. nous fondant sur ce que l'un & l'autre siége s'est fait durant l'hiver, & a duré assez long tems.'Que si le traité général ne s'est fait qu'après la reddition d'Amide, comme le dit Procope, il peut bien n'avoir été conclu qu'après le 11 d'Avril, & ainsi au commen cement de la 15 année d'Anastase. Et c'est, ce me semble, tout ce qu'on peut accorder à Théophane.]

NOTE X.

Que Boëce fut Consul en 510.

Art. XXII. p. 578.
Bar. 509. § 1.
Cod. 1. t. 5. l. 10. p. 95.

'Baronius a pris apparemmen son Eutharic Collégue de Boëce de la loi 'adressée à Erythre, dattée du 9 Août, *Boetio. v. C. Conf. & Eutherico.* [Mais puisque cet Eutharic est inconnu aux Latins, comme Cassiodore, Victor de Tunes & Marius, on ne peut point dire qu'il fut de l'Occident, qui avoit déja un autre Consul. Il n'y a point non plus d'apparence qu'il fut de l'Orient, puisque Marcellin, qui est le plus exact de tous, n'auroit pas connu le Consul de l'Occident, & ignoré celui de l'Orient. Et on ne peut pas dire que ce soit une faute de Copiste, puisqu'il met positivement que Boëce fut seul Consul. Anastase l'auroit aussi dû nommer devant Boëce, car d'ordinaire l'Orient & l'Occident mettoient le Consul le premier ; & souvent le mettoient seul. Mais ce qui marque encore qu'il y a faute dans la datte de la loi, c'est qu'Eutharic est mis après *Conss.* ce qui est entierement contre l'ordre : & il faudroit encore *V. V. C. C.* & non pas V. C. comme on le voit par d'autres loix. Nous ne citons point ici la Chronique d'Alexandrie, parce qu'il y manque dix années depuis 508. jusqu'en 517.]

NOTE XI.

Que Magnus fut seul Consul en 518.

Art. XXV. p. 583.
Marc. Chr. Al. Proc. c. 2. p. 114.

'Marcellin, la Chronique d'Ale-

xandrie, aussi bien qu'Hesyque qui finit son histoire au Consulat de Magnus, '& qui vivoit sous Anastase, disent positivement que Magnus fut seul Consul. Il n'y a que Victor de Tunes, qui y joint Agapit Consul pour la seconde fois, [peut-être parce qu'il a trouvé le nom de ce Consul dans quelques actes de cette année.] 'Mais c'est peut-être comme on le trouve à la fin d'une Lettre de Jean de Constantinople, où il est marqué qu'elle avoit été reçue à Rome après le Consulat d'Agapit. [Car cette note marque assez qu'il n'y avoit point alors de Consul en Occident, ou au moins que ce n'étoit pas un Agapit.] 'Pour l'Orient Justin datte une Lettre du Consulat de Magnus. 'Baronius y joint Florent sans en dire de raison. ['Je ne sçai si ce seroit à cause de] la Lettre d'Hormisda à S. Césaire dattée de ce Consul, & mise après les pieces de l'an 518. [Mais je ne sçai rien qui empêche de mettre cette Lettre en 515. auquel Florent étoit Consul en Occident.]

Suid n.p.1206. a.

Con. t.4.1472. d. Bar. 518. §. 82.

Conc. p. 1471. b.

Bar. 518. §. 1.

Conc. t. 4. pag. 1475. c.

NOTE XII.

Durée du regne d'Anastase.

Art. XXVI p. 585.

'Tous les auteurs conviennent qu'Anastase est mort en la onziéme indiction, 'sous le Consulat de Magnus, après avoir regné un peu plus de 27 ans. 'Théophane dit qu'il regna 27 & 7 mois, & mourut le 9 d'Avril. 'Mais ayant dit lui-méme qu'il fut couronné au mois d'Avril 491. [il est visible ou qu'il se contredit, ou qu'il y a faute dans son texte.]

'Le mardi de Pâque, auquel il dit que Jean fut ordonné Evêque de Constantinople sous Anastase, étoit le 17 d'Avril. 'Evagre ajoute aux 27 années de son regne 3 mois & autant de jours.

Chrot. c. 69. p. 140. & a.ii.

Proc. arc. c 19. p. 57. a.

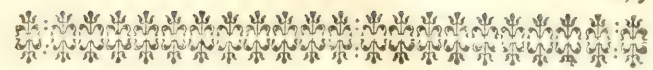
Thp. 141. a.

p 117 b.c.

p. 140. d.

Labb. Eva l. 2. c. 44. p. 377. c.

CHRONOLOGIE



CHRONOLOGIE,

OU ABREGÉ DES PRINCIPALES CHOSES qui ſont traitées dans ce Volume, miſes ſelon l'ordre des tems.

NAISSANCE de Théodoſe au mois de Janvier ou d'Avril 401; eſt fait Auguſte le 11 Janvier 402, p. 1.

L'AN DE J. C. 408. DE THEODOSE II. 1.

Anicius Baſſus & Philippus Conſuls.

Le premier jour de Mai Arcade Empereur d'Orient meurt, Théodoſe lui ſuccéde, p. 1. Anthéme (le Grand) a la conduite des affaires, p. 2. Dieu diſſipe l'armée effroyable des Huns & des Squires, *ibid.* Théodoſe a la guerre contre les Perſes, qui finit par un traité, p. 5. Il fait au mois de Décembre une loi contre les Juifs, *ibid.*

L'AN DE J. C. 409. DE THEODOSE II. 2.

Honorius VIII. & Theod. II. Aug Conſuls.

On manque de pain à Epheſe, le peuple brûle la maiſon de Monaxe Préfet de la ville, p. 6. not. 3. p. 599. Anthéme traite avec la flote d'Alexandrie pour le bled, *ibid.* Loi du 26 Avril pour empêcher la famine, p. 7. Théodoſe ſecourt Honoré preſſé par Attale, *ibid.* Pluſieurs Solitaires tués en Egypte, *ibid.* Les habitans de la grande Bretagne abandonnent l'Empire, p. 459.

L'AN DE J. C. 410. DE THEODOSE II. 3.

Flavius Varanes Conſul.

Loi pour arrêter ceux qui paſſoient d'Orient en Occident, p. 8. Diverſes loix contre les Hérétiques, *ibid.* Théodoſe accorde à tous les mariages les memes droits qu'Auguſte accordoit à ceux qui avoient donné des enfans à la République, *ibid.* Andronique obtient le gouvernement de la Pentapole, p. 9. Eſt excommunié par Syneſe, *ibid.*

L'AN DE J. C. 411. DE THEODOSE II. 3, 4.

Theod. Aug. IV. Conſul.

On célébre la dixiéme année de Théodoſe II. à compter depuis qu'il fut fait Auguſte, p. 9. Anyſe Duc de la Pentapole arrête les ravages de ſa province, *ibid.*

L'AN DE J. C. 412. DE THEODOSE II. 4, 5.

Honorius IX. Theod. II. Aug. V. Conſuls.

Les Auſuriens menacent les villes de la Pentapole d'une ruine entiere ſous Innocent, p. 10. Loix ſur diverſes ſujets, *ibid.* Tous ſont obligés de fournir pour les réparations des murailles, *ibid.* Théodoſe II. orne les

bains d'une gallerie, *p.* 11. Olympiodore lui adresse son histoire, *ibid.* Théodose depute vers Donat Roi des Huns, *p.* 11.

L'AN DE J. C. 413. DE THEODOSE II. 5, 6.
Lucius & Herculianus Consul.

Loi du 21 Mars pour le rang de divers Officiers connus sous le nom de Comtes du premier ordre, *p.* 12. Anthéme environne Constantinople de murailles, *p.* 14. Théodose défend de rebatiser, *ibid.* Loix contre ceux qui célébroient la Pâque un autre jour que l'Eglise, *ibid.* Empêche les assemblées des Eunomiens, *p.* 15.

L'AN DE J. C. 414. DE THEODOSE II. 6, 7.
Constantius & Constans Consuls.

Pulquérie Tutrice de Théodose II. son frere, *p.* 15. Est déclarée Auguste le 4 Juillet, *p.* 16. Excellente éducation que reçoit Théodose, *ibid.* Un Moine l'excommunie, conduite du Prince, *ibid.* Sa conduite avec un autre Solitaire, *p.* 16. Sa conduite chrétienne dans l'amphithéatre, *p.* 19. S. Leon le loue, *ibid.* Fait démolir jusqu'aux fondemens les Temples des Idoles, *ibid.* Combat les ennemis de l'Eglise, *ibid.* Aurélien Préfet place dans le Palais les bustes d'Honoré, de Théodose & de Pulquérie, *p.* 27. L'Eunuque Antioque est chassé des affaires ou du Palais, *ibid.* Théodose accorde une remise de tout ce qui pouvoit être dû depuis 40 ans, *ibid.* La loi du 30 Novembre confirme toutes les immunitez accordées aux Professeurs des Arts libéraux, particuliérement aux Medecins, *p.* 28.

L'AN DE J. C. 415. DE THEODOSE II. 7, 8.
Honorius X. Theod. II. VI. Aug. Consuls.

Théodose célébre le 11 Janvier le commencement de la quinziéme année de son regne, *p.* 28. S. Cyrille Evêque d'Alexandrie & Oreste Gouverneur d'Egypte, se brouillent, *ib.* La célébre Philosophe Hypatie est massacrée, *ib.* Le 10 Mai Théodose ordonne que ceux qui auront épousé leurs belles-sœurs, seront regardés comme coupables d'inceste, & leurs enfans comme bâtards, *ib.* La loi du 5 Septembre veut que les soldats ne puissent rien prétendre que ce qui est prescrit par les Ordonnances, *p.* 29. Veut que les Eglises des Montanistes soient données aux Catholiques, & leur défend toutes assemblées & toutes ordinations, *ib.* Théodose casse le Patriarche des Juifs par sa loi du 19 Octobre, *ib.* Par celle du 7 Décembre il exclud les Payens des charges & de la milice, *p.* 30. Grandes réjouissances à Constantinople pour la mort d'Ataulphe Roi des Gots, *ib.* Aurélien place au Sénat la statue d'or de Théodose, *ib.*

L'AN DE J. C. 416. DE THEODOSE II. 8, 9.
Theod. Aug. VII. & Jun. Quartus Palladius Consuls.

Théodose renonce aux donations verbales, il en fait une loi le 12 de Mars, *p.* 31. On fait des réjouissances à Constantinople le 28 Juin & le 7 Juillet pour la victoire d'Honoré sur Attale, *p.* 32. Sort de Constantinople le 22 Juillet, est à Heraclée le 9 Septembre, *ibid.*

L'AN DE J. C. 417. DE THEODOSE II. 9, 10.

Honorius Aug. XI. Constantius II. Consuls.

Théodose permet aux Juifs de garder les Esclaves qu'ils avoient, mais il leur défend d'en acheter, & même d'en recevoir, *p.* 32. Grand tremblement de terre à Constantinople, *p.* 33.

L'AN DE J. C. 418. DE THEODOSE II. 10, 11.

Hon. XII. Theod. II. VIII. Aug. Consuls.

Le Vendredi 19 Juillet éclipse de soleil, *p.* 33. Le Comte Plintha se révolte & fait la paix d'une maniere avantageuse, *ib. not.* 7. *p.* 602. Les Juifs crucifient un enfant entre Antioche & Calcide, *ib.* Théodose les fait punir, *ib.*

L'AN DE J. C. 419. DE THEODOSE II. 11, 12.

Monaxius & Plintha Consuls.

Plintha réunit au Corps des Ariens les Psatyriens, *p.* 34. Aëce Préfet de Constantinople entrant dans l'Eglise, est frapé d'un coup de poignard, *p.* 35. Le 2 Juillet naissance de Valentinien III. *p.* 182. Le 24 Septembre Théodose fait une loi contre ceux qui avoient appris aux Barbares à construire des vaisseaux, *p.* 35.

L'AN DE J. C. 420. DE THEODOSE II. 12, 13.

Theod. IX. & Constantius III. Consuls.

Les Soldats se mutinent en Orient, & font mourir Maximin leur Général, *p.* 35. Théodose veut que tout le monde puisse entourer de murailles ses terres, *ib.* Défend de porter aux Barbares aucunes marchandises défendues, *p.* 36. Mort d'Isdegerde Roi des Perses, après 21 ans de regne, 5 mois & 18 jours, son fils lui succéde, *ib.*

L'AN DE J. C. 421. DE THEODOSE II. 12, 13.

Eustatius & Agricola Consuls.

Le 8 de Février Honoré donne la qualité d'Auguste à Constance son beau-frere & à Placidie sa sœur, *p.* 36. Théodose refuse son consentement, *p.* 37. Théodose épouse le 7 Juin Eudocie, *ib.* Le 9. Juillet pose solemnellement sur une colonne fort élevée la statue de son pere, *p.* 39. Constance meurt le 2 Septembre, *p.* 36. Grandes réjouissances à Constantinople le 6 Septembre pour la victoire remportée contre les Perses, *p.* 39. Plusieurs Chrétiens de Perse se retirent à Constantinople, *ib.* Attique Evêque de Constantinople les reçoit avec charité, *ib.* Le Roi de Perse redemande ses Sujets, & les Romains aiment mieux faire la guerre que de commettre cette lâcheté, *ib.* Ardabure bat Narses Général des Perses, *p.* 41. Ardabure force Narses à se retirer dans Nisibe, & va l'assiéger, *p.* 42. Le Roi de Perse assemble toutes ses forces, *ib.* Va attaquer Théodosiople, mais en vain, *ib.* Elle est défendue par Eunome Evêque du lieu, *p.* 42. Les Perses épouvantés se précipitent au nombre de 100000 dans l'Euphrate, *p.* 42. L'armée de Théodose prend aussi l'épouvante, brule ses machines, leve le siége de Nisibe, & rentre dans l'Empire, *ib.* L'Impératrice fait un poëme sur la victoire d'Ardabure, *ib.* Famine dans le Pont & la Paphlagonie, *ib.* Théodose fait une loi pour ordonner que les causes de l'Eglise d'Illyrie seroient portées devant l'Evêque de Constantinople, *p.* 43.

L'AN DE J. C. 422. DE THEODOSE II. 13, 14.
Honorius XIII. & Theod. X. Aug. Consuls.

Helion conclud la paix avec les Perses pour cent ans, (elle n'en dure que 30,) *p.* 45. Acace Evêque d'Amide paye la rançon de 7000 Perses, *p.* 46. Au mois de Mars paroît une cométe à longue queue, suivie d'un tremblement de terre, *p.* 46.

L'AN DE J. C. 423. DE THEODOSE II. 14, 15.
Asclepiodotus & Marianus Consuls.

Plusieurs loix pour & contre les Juifs, *p.* 47. Contre les Payens & les Hérétiques, *p.* 48. Eudocie déclarée Auguste le 2 Janvier, *p.* 50. Placidie chassée d'Occident par Honoré son frere, arrive à Constantinople avec ses enfans, *ib.* Mort de l'Empereur Honoré le 15 ou le 27 Aout, *p.* 50. 178. Jean se fait déclarer Empereur, *p.* 50. 179. *v. la not.* 14. *p.* 604. *& not.* 1. *p.* 621. Théodose refuse de le reconnoitre, *ib.* Théodose defend d'user d'aucun habit de pourpre, *p.* 51. Releve la Charge de Questeur, *ib.* Etablit la prescription de 30 ans, *p.* 52.

L'AN DE J. C. 424. DE THEODOSE II. 15, 16.
Castinus & Victor Consuls.

Théodose fait reprendre à Placidie sa tante le titre d'Auguste, *ib.* Fait Valentinien César, *ib. p.* 182. Boniface Comte d'Afrique s'oppose à Jean, *p.* 184. Théodose envoye Ardabure & Aspar contre lui, *p.* 52. *ibid.*

L'AN DE J. C. 425. DE THEODOSE II. 16, 17. DE VALENTINIEN III. 1.
Theod. Aug. XI. Valentinianus Cesar, Consuls.

Jean est vaincu par les Généraux de Théodose & tué à Ravenne, *p.* 184. A cette nouvelle Théodose fait rendre des actions de graces à Dieu, *p.* 53. Envoye Hélion porter la couronne & le diademe à Valentinien, & le déclarer Auguste, *p.* 53. *p.* 154. à Rome le 23 Octobre *v. not.* 2. *p.* 621. Roilas Chef des Scythes Nomades est consumé par la foudre, *p.* 54. Procle Evéque de Constantinople fait un discours sur ce grand événement, *ib.* Théodose defend par tout l'Empire les théatres & le cirque les Dimanches, le jour de Pâques & la Quinzaine, les jours de Noël & de l'Epiphanie, *ib.* Fait des loix sur les études en faveur des Professeurs, *p.* 55. Accorde la dignité de Comte du premier ordre à Hellade & Syrien, *ib.* Ne veut pas que dans les dédicaces des statues à l'Empereur on mele le faste de l'adoration, *p.* 57. Placidie rétablit tous les privileges accordés aux Eglises & aux Evêques, *p.* 185. Veut que les Juifs & les Payens ne soient admis ni dans le Barreau, ni dans les Charges d'épée, *p.* 186. Les Vandales pillent les Isles Baleares, ruinent Carthagene & Séville, *p.* 187. Théodoric assiége Arles, Aëce en fait lever le siége, *p.* 188.

L'AN DE J. C. 426. DE THEODOSE II. 17. 18. DE VALENT. III. 1, 2.
Theod. XII. & Valent. Aug. Consuls.

Sisinne ordonné Evêque de Constantinople à la place d'Attique le 28 de Février, *p.* 57. Théodose ordonne que les biens des personnes proscrites appartiendront partie à leurs enfans, partie au Fisc; mais que si ce

sont des bourgeois, leur bien demeurera tout entier à leurs enfans, *ib.* Patrocle Evêque d'Arles assassiné par ordre de Felix Maitre de la milice, *p.* 188. Le meme fait assassiner le Diacre Tite, que l'Eglise honore comme Martyr, *ib.* Théodose ordonne que les Chrétiens qui sacrifieroient aux Idoles, seroient privés du droit de donner quoi que ce soit, ni entre-vifs, ni par testament, *p.* 189. Veut que les Juifs & les Samaritains ne puissent ôter leurs biens à leurs enfans qui se seront faits Chrétiens, *ibid.*

L'AN DE J. C. 427. DE THEOD. II. 18, 19. DE VALENT. III. 2, 3.
Hierus & Ardaburius Consuls.

Théodose veut que par respect pour la Religion on ne mette le signe de la croix ni sur les marbres, ni sur tout ce qui est posé à terre, parce qu'il ne vouloit pas que la croix parut en aucun lieu où on ne peut lui rendre le respect qui lui est dû, *p.* 58. Les provinces de Pannonie occupées depuis 50 ans par les Barbares, reviennent sous la puissance des Romains, *p.* 59. Boniface Comte d'Afrique brouillé avec Aëce, *p.* 190. Aëce rend sa fidélité suspecte à Placidie, *p.* 191. Elle lui déclare la guerre, *p.* 192.

L'AN DE J. C. 428. DE THEOD. II. 19, 20. DE VALENT. III. 3, 4.
Felix & Taurus Consuls.

Théodose fait une loi contre les peres & les meres qui prostituoient leurs filles & leurs servantes, *p.* 60. Florent fait abolir les lieux de prostitution, *p.* 61. Nestorius est fait Eveque de Constantinople le 10 d'Avril, *p.* 60. Boniface livre l'Afrique aux Vandales, *p.* 193. *not.* 4. *p.* 622. Aëce bat les François dans les Gaules, *p.* 195. Fait la paix avec eux, *p.* 197.

L'AN DE J. C 429. DE THEOD. II. 20, 21. DE VALENT. III. 4, 5.
Florentius & Dynamius Consuls.

Les Macédoniens tuent Antoine Evêque de Germe, *p.* 62. Les Pélagiens viennent à Constantinople, *ib.* Théodose ordonne que les Juifs rapporteroient au Trésor des largesses tout ce qu'ils avoient reçu depuis l'extinction des Patriarches, *ib.* S. Hilaire est fait Eveque d'Arles, *p.* 201. Valentinien ordonne qu'un bourgeois du Corps de ville ne sera responsable que de son propre bien, & ne pourra être poursuivi pour la taille d'un autre, *p.* 201. Qu'une quittance donnée par un Proconsul, vaudra pour tous ses successeurs, *ib.* Que quand on aura publié un Edit pour quelque levée, ceux qui doivent payer, auront quatre mois pour porter leur argent au Capitole, *ib.* Rend les Gouverneurs des provinces & leurs Officiers responsables des torts faits aux particuliers par les Receveurs, *p.* 212.

L'AN DE J. C. 430. DE THEOD. II. 21, 22. DE VALENT. III. 5, 6.
Theod. XIII. & Valent. III. Aug. Consuls.

Théodose célébre la trentiéme année de son regne, *p.* 202. Disputes sur la Doctrine, Théodose appuye Nestorius, *p.* 62. S. Cyrille adresse sur cela quelques écrits à l'Empereur & à Pulquérie, *p.* 62. Thalasse Intendant du domaine ordonné Eveque de Cesarée en Capadoce, *ib.* Aëce

Général de l'armée Romaine fait tuer Felix avec Padusie sa femme, *p.* 202. Aëce defait une troupe de Gots auprès d'Arles, *p.* 203.

L'AN DE J. C. 431. DE THEOD. II. 22, 23. DE VALENT. III. 6, 7.
Bassus & Antiochus Consuls.

Une troupe d'esclaves se refugient dans l'Eglise de Constantinople l'épée à la main pendant les saints Mysteres, *p.* 64. Ils y demeurent plusieurs jours, mettent le feu à l'Eglise, & se tuent ensuite, *ib.* Théodose ordonne que ceux qui se refugieront dans l'Eglise, n'y porteront aucunes armes, *ib.* Concile d'Ephese tenu le 22 Juin, où Nestorius fut déposé, *p.* 65. Les Orientaux déposent S. Cyrille & Mennon, *ib.* Perplexité de Theodose, *ib.* L'armée de Théodose envoyée en Afrique, est défaite, *p.* 66. Théodose est en danger de la vie, *ib.* Aëce vainc les Noriques, les Suéves rompent la paix, *p.* 204. Placidie découvre les fourberies d'Aëce contre Boniface, *ib.* Darius regagne Boniface, *ib.* Les Vandales le battent, *ib.* Reçoit un renfort commandé par Aspar, *ib.* Donne la bataille, la perd, *ib.* Va en Italie & Aspar en Orient, *p.* 205. Les Vandales brûlent Hypone, *ib.*

L'AN DE J. C. 432. DE THEOD. II. 23, 24. DE VALENT. III. 7, 8.
Aëtius & Valerius Consuls.

Théodose fait une nouvelle loi sur les asiles, *p.* 66. Histoire du faux Moïse, *p.* 67. Théodose s'applique à appaiser le schisme ému à cause du Concile d'Ephese, & y réussit, *ib.* Aëce bat les François, *p.* 205. Se retire de la Cour, *p.* 206. Donne la bataille à Boniface, qui meurt de sa blessure, *ib.* Aëce dépouillé se retire dans une de ses terres, *ib.* Va à la Cour du Roi des Huns, revient en Occident, *ib.* Fait sa paix avec l'Empereur, *ib.* Sebastien gendre de Boniface se refugie à la Cour de Théodose, *ib.*

L'AN DE J. C. 433. DE THEOD. II. 24, 25. DE VALENT. III. 8, 9.
Theod. Aug. XIV. & Petronius Maximus Consuls.

Embrasement effroyable à Constantinople, *p.* 68-69. Les Suéves accordent la paix à ceux de Galice, *p.* 207.

L'AN DE J. C. 434. DE THEOD. II. 25, 26. DE VALENT. III. 9, 10.
Areobindus & Aspar Consuls.

Théodose ordonne que les biens des Ecclésiastiques & des Religieux qui seront morts sans héritiers, appartiendront à l'Eglise ou au Monastere, pourvu que ces biens ne soient point engagés au public ou à des particuliers, *p.* 70. Maximien Evéque de Constantinople meurt le 12 Avril, S. Procle lui succéde, *ib.* La Princesse Honorée est chassée à cause de sa mauvaise conduite, & envoyée à Constantinople, *ib.* Elle excite Attila à faire la guerre à l'Empire, *p.* 207.

L'AN DE J. C. 435. DE THEOD. II. 26, 27. DE VALENT. III. 10, 11.
Theod. XV. & Valent. Aug. Consuls.

Théodose rélegue Nestorius au désert d'Oasis, *p.* 71. Confirme toutes les loix faites contre les Payens, *p.* 72. Nouvelle place à Constantinople sous le nom de Théodose, *ib.* Le 11 Février Valentinien fait la paix avec Genseric, *p.* 207. La Gaule ultérieure secoue le joug des Ro-

mains ſous la conduite de Tibaton, *ib*, Les eſclaves ſe ſoulevent & groſſiſſent la faction des Bagaudes, *ib*. Défaite des Bourguignons, *p*. 210.

L'AN DE J. C. 436. DE THEOD. II. 27, 28. DE VALENT. III. 11. 12.

Anthemius Iſidorus & Senator Conſuls.

Les Juifs font mourir l'Archidiacre de Laodicée, *p*. 73. Sainte Melanie la jeune arrive à Conſtantinople, 74. Vient viſiter Voluſien ſon oncle Préfet de Rome envoyé à Théodoſe, *ib*. Elle le diſpoſe à recevoir le batême avant la mort, *ib*. Gondicaire ne jouit pas long-tems de la paix, *p*. 211. Les Bourguignons ſont battus par Aece, *ib*. 3000. ſe convertiſſent & ſont batiſés par S. Severe Evêque de Tréves, *p*. 212. Deviennent Ariens, *ib*. Gondiac & Chilperic ſuccédent à Gondicaire, *ib*. Théodoric Roi des Gots aſſiége Narbonne; *ib*. Elle eſt délivrée, *p*. 214.

L'AN DE J. C. 437. DE THEOD. II. 28, 29. DE VALENT. III. 11, 12.

Aëtius & Segiſvultus Conſuls.

Le 29 Octobre mariage de Valentinien III. avec Eudoxie fille de Théodoſe II., *p*. 75. *v. not*. 7. *p*. 625. Valentinien cede à Théodoſe l'Illyrie Occidentale, qui comprenoit les deux Pannonies, la Dalmatie & les deux Noriques, *ib*. Cenſorius eſt renvoyé cette année vers les Suéves, *p*. 314.

L'AN DE J. C. 438. DE THEOD. II. 29, 30. DE VALENT. III. 14, 15.

Theod. XVI. Aug. & Fauſtus Conſuls.

Théodoſe fait rapporter à Conſtantinople le corps de S. Chriſoſtôme, *p*. 76. Lui demande pardon pour ſon pere & ſa mere, *ib*. Publie cette année ſon Code, *ib*. *not*. 18. *p*. 608. Ce Code eſt reçu en Occident, *ib*. Il l'adreſſe à Florent Préfet du Prétoire, *ib*. Mort de Cotrade brigand & de ſes complices, *p*. 77. Loix de Valentinien ſur les bourgeois, *p*. 216. Défend de les recevoir dans le Clergé, *ib*. Théodoric bat Litorius & le fait périr, *p*. 219. Paix entre les Romains & Théodoric, *ib*. Bazas eſt long-tems aſſiégée par les Huns, *p*. 220. Hiſtoire d'un grand miracle, *ib*. Rechila Roi des Suéves ſe rend maître de Meride en Eſpagne & de Carthage, *p*. 222. Cette derniere ville priſe acheve du ruiner la puiſſance des Romains en Afrique, *ib*.

L'AN DE J. C. 439. DE THEOD. II. 30, 31. DE VALENT. III. 14, 15.

Theod. Aug. XVII. & Feſtus Conſuls.

Théodoſe exclud les Juifs & les Samaritains de toutes les Charges, *p*. 79. Leur défend de bâtir aucune nouvelle Synagogue, & d'attirer quelqu'un à leur Religion, *ib*. Renouvelle toutes les loix contre les Payens & les Hérétiques, *ib*. Veut qu'on puiſſe appeller à ſa perſonne de tous les Jugemens rendus par les Préfets du Prétoire, *ib*. Veut qu'on ne puiſſe demander une aubeine qu'un an après, *ib*. Défend les lieux d'impudicité & de crime, *p*. 80. L'Impératrice Eudocie prononce un diſcours à l'honneur d'Antioche, *p*. 81. A ſa priere l'Empereur agrandit cette ville du côté de Daphné, *ib*. Eudocie fait de grands biens à Jeruſalem, retourne à Conſtantinople, *ib*. Mort de Sainte Melanie, *p*. 82. Théodoſe fait faire des murailles autour de Conſtantinople, *ib*. Cette année Socrate & Sozoméne terminent leur Hiſtoire, *p*. 83.

L'AN DE J. C. 440. DE THEOD. II. 31, 32. DE VALENT. III. 15, 16.
Valent. Aug. V. & Anatolius Consuls.

Gallerie magnifique qu'Anatolius fait construire à Antioche, *p.* 84. Théodose ordonne que lorsque quelque riviere aura laissé quelque place vuide, cette place appartiendra aux particuliers, *ib.* Paulin Maître des Offices est tué à Césarée, *ib.* Mesintelligence entre Théodose & Eudocie, *p.* 85. Eudocie fonde plusieurs Monasteres & Eglises, *p.* 86. Saint Leon va dans les Gaules pour reconcilier Albin & Aëce, *p.* 222. Valentinien déclare qu'il n'accordera aucune grace pour des meurtres qu'il n'y ait eu plus de malheur & de nécessité, que de volonté, *p.* 223. Genseric sort de Carthage avec une grande flotte, *p.* 224. Descend en Sicile & assiege Palerme, *ib.* Censorius est assiégé à Mersola par Rechila Roi des Sueves, *ib.*

L'AN DE J. C. 441. DE THEOD. II. 32, 33. DE VALENT. III. 16, 17.
Cyrus seul Consul.

Histoire de Cyrus, *p.* 86. *&c.* Chrysaphe se trouve le Maître absolu de la Cour, *p.* 89. Assassinat de Jean le Vandale, *p.* 90. *not.* 23. *p.* 611. Théodose entreprend la guerre contre Genseric, *ib.* Envoye une grande flotte contre lui commandée par Areobinde, Ansille & Germain, *ib.* Théodose accorde une paix avantageuse à Genseric, *ib.* Les ennemis de l'Empire l'attaquent de tout côté, *ib. p.* 91. Anatole & Aspar sont envoyés contre les Perses & les Sarasins, *ib.* Les Perses violent le traité de paix fait en 422. *p.* 92. Entrent sur les terres de l'Empire, *ib.* Concluent la paix, *ib.* Les Perses & les Romains se partagent le Royaume d'Armenie, *p.* 95. *p.* 96. *not.* 22. *p.* 611. Attila exige des Romains une paix honteuse, la rompt & ravage la Mesie, *p.* 96. Prend plusieurs villes de la Mesie & de la Pannonie, *p.* 94. Rechila Roi des Suéves continue ses progrès en Espagne, *p.* 229.

L'AN DE J. C. 442. DE THEOD. II. 33, 34. DE VALENT. III. 16, 17.
Dioscorus & Eudoxius Consuls.

Cométe qui dure long-tems, *p.* 99. Les Huns ravagent la Thrace, *ib.* Théodose se retire en Asie, *ib.* Attila fait tuer Bleda son freere, *p.* 139. Méprise les deux Empereurs, *p.* 100. *p.* 140. Valentinien fait la paix avec les Vandales, *p.* 229.

L'AN DE J. C. 443. DE THEOD. II. 34, 35. DE VALENT. III. 17, 18.
Petronius Maximus & Paterius Consuls.

Le 11 Janvier Théodose fait la dédicace des bains d'Achile, *p.* 101. Froid extraordinaire, *ib.* Théodose revient à Constantinople, *ib.* Ce qui lui arrive dans la Bythinie, *ib.* Rétablit la ville d'Héraclée dans le Pont, *ib.* Valentinien III. accorde aux Africains la permission de faire la fonction d'Avocat, *p.* 230. Cométe suivie d'une peste, *p.* 231. Merobaud célébre Poëte abbat l'insolence des Bagaudes d'Espagne, *p.* 231. Est rappellé, *ib.*

L'AN DE J. C. 444. DE THEOD. II. 35, 36. DE VALENT. III. 18, 19
Theod. II. XVIII. & Albinus Consuls.

Mort d'Arcadie sœur de Théodose, *p.* 104. Villes de Bythinie ruinées

nées par la pluie, *ib.* Disgrace de l'Eunuque Antioque Grand Chambélan, *p.* 105 Valentinien taxe tout le monde, aux Africains près, *p.* 231.

L'AN DE J. C. 445. DE THEOD. II. 36, 37. DE VALENT. III. 19, 20.
Valent. Aug. VI. & Nomus Consuls.

Sédition dans le Cirque à Constantinople, *p.* 150. Le 16 Juin Valentinien donne à la priere de Saint Leon, une loi contre Saint Hilaire d'Arles, & une autre contre les Manichéens, *p.* 232. Réduit les tributs de la Mauritanie & de la Tripolitaine à la huitiéme partie, *ib.* Vite grand Maitre de la milice, fait des courses dans la Bétique & la province de Carthagene, & s'enfuit honteusement, *p.* 223.

L'an DE J. C. 446. DE THEOD. II. 37, 38. DE VALENT. III. 20, 21.
Aetius III. & Aurel. Symachus Consuls.

Famine à Constantinople suivie de la peste, *p.* 106. Le Temple de la Ville Royale est consumé par le feu, *ib.* Mort de S. Procle, S. Flavien lui succéde, *p.* 106. Valentinien promet de ne faire aucun Réglement que du consentement du Sénat, *p.* 234. Eclypse de Soleil le mardi 24 Décembre, *p.* 234. Les habitans de la grande Bretagne ont recours à Aëce, & ne peuvent rien obtenir, *p.* 461.

L'AN DE J. C. 447. DE THEOD. II. 38, 39. DE VALENT. III. 21, 22.
Ardaburius & Alypius Consuls.

Les tremblemens de terre ruinent plusieurs villes, *p.* 108. Une grande partie des murailles de Constantinople tombent, *p.* 107. Constantin Préfet du Prétoire les fait rebâtir, *ib.* Attila attaque cette année Théodose, *p.* 108. Grands ravages que font les Huns, *ib.* Arnegesile un des Généraux de Théodose donne la bataille à Attila & est tué, *p.* 109. Théodose persécute Théodoret, qu'on lui dépeignoit comme Nestorien, *p.* 110. Théodose & Valentinien se renvoyent mutuellement leurs loix, *ib.* Valentinien parle avec force contre les violateurs des tombeaux, *p.* 234. Rechila Roi des Suéves meurt à Meride au mois d'Août, *p.* 235. Requaire son fils lui succéde, *ib.* Le Comte Censorius est assassiné à Seville par Ajulfe, *ib.*

L'AN DE J. C. 448. DE THEOD. II. 39, 40. DE VALENT. III. 22, 23.
Zenon & Posthumianus Consuls.

Théodose demande la paix à Attila, *p.* 111. Conclud une paix honteuse, *ib.* Désolation de l'Empire, *p.* 112. Valentinien confirme les Novelles de Théodose, *p.* 235. Requaire Roi des Suéves épouse la fille de Théodoric Roi des Gots, *p.* 236. Prend Lerida, pille Sarragoce, *ib.* Aëce envoye Eocaric Roi des Alains contre les Armoriques, *p.* 236. Saint Germain d'Auxerre l'arrête, *ib.* Ce Saint meurt à Ravenne le 31 Juillet, *ib.*

L'AN DE J. C. 449. DE THEOD. II. 40, 41. DE VALENT. III. 23, 24.
Protogene & Asterius ou Asturius Consuls.

Saint Flavien acquiert la couronne du Martyre, Anatole lui succéde, *p.* 113. Mort de Marine sœur de Théodose le 3 Août, *p.* 113. Théodose veut faire assassiner Attila, *ib.* Son secret découvert, *ib.* Valentinien donne la loi de la Prescription, *p.* 238. Grande famine en Italie, *ib.*

L'AN DE J. C. 450. DE THEOD. II. 42, 43. DE VALENT. III. 24, 25.
Valent. Aug. VII. & Avienus Consuls.

Furieux tremblement de terre à Constantinople, *p.* 115. Théodose meurt à Constantinople le 28 Juillet agé de 50 ans, après avoir regné près de 42 ans & 3 mois après la mort de son pere, & un peu plus de 48 depuis qu'il avoit reçu le titre d'Auguste, *ib. not.* 25. *p.* 612. Circonstances de sa mort, *ib.* S. Leon conjure Valentinien de prendre la protection de l'Eglise, à cause que l'année précédente le faux Concile d'Ephese avoit absous Eutyche, *p.* 239. Les Historiens & Sçavans de ce regne sont Socrate, Sozomene n'acheve pas son histoire, *p.* 224. *v. not.* 26. *p.* 613. Philostorge, Philippe de Side, Prisque, Jean l'Orateur, *p.* 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132.

L'AN DE J. C. 450. DE MARCIEN I.

Pulquérie choisit Marcien pour son mari, *p.* 284. Est proclamé Auguste le 25 Août, *ib. v. not.* 1. *p.* 632. Epouse Pulquérie, *p.* 285. Donne sa fille en mariage à Anthéme qui fut depuis Empereur, *p.* 282. Rétablit la paix, la verité & la foi de l'Eglise, *p.* 286. Va visiter S. Simon Stilite deguisé, *ib.* Aime son peuple, méprise l'argent, rend la justice, *p.* 288. *p.* 289. Rappelle tous les bannis, *ib.* Eloge qu'on a fait de lui, *p.* 290. Choisit pour Ministres les plus capables, *ib.* Refuse de donner à Attila le tribut que lui donnoit Théodose, *p.* 292. 147. 193. Mort de Placidie, mere de Valentinien III. arrivée le 27 Novembre.

L'AN DE J. C. 451. DE VALENT. III. 26, 27. DE MARCIEN 1, 2.
Marcianus Aug. & Adelphius Consuls.

Valentinien veut que les personnes libres vendues pendant la derniere famine puissent être rachetées & rendues libres, en ajoutant un cinquiéme denier au prix de la vente, *p.* 245. Valentinien se lie étroitement avec Marcien, *ib.* Marcien assemble le Concile de Calcédoine, *p.* 293. Le Concile commence le 8 Octobre, *p.* 294. Marcien y assiste le 25, *p.* 293. Le Concile finit le 1 Novembre, *p.* 294. Fait une loi pour défendre non seulement de sacrifier aux Idoles, mais même d'orner leurs temples de fleurs, *p.* 295.

L'AN DE J. C. 452. DE VALENT. III. 27, 28. DE MARCIEN 2, 3.
Herculanus & Sporacius Consuls.

Valentinien déclare que les loix ne donnent point de Tribunal aux Prêtres & aux Evêques pour les affaires civiles, & qu'ils ne peuvent connoître que de celles de la Religion, *p.* 246. Il oblige les Evêques à comparoître pour les affaires civiles devant les Juges ordinaires, *ib.* Défend le trafic aux Ecclésiastiques, *ib.* La peste se répand par-tout, *p.* 247. Mansuet & Fronton concluent la paix avec Riquaire Roi des Suéves, *ib.* Attila fait une descente en Italie, 245. Aëce le bat & Marcien aussi, *p.* 296. La paix est conclue, *p.* 148. Les Nubiens & les Blemyes concluent aussi la paix, 296. Attila ramasse son armée, *p.* 148.

L'AN DE J. C. 453. DE VALENT. III. 28, 19. DE MARCIEN. 3, 4.
Opilio & Vincomalus Consuls.

Attila entre dans les Gaules, *p.* 149. Ruine Tongres, Tréves, Metz, épargne Troyes, Sainte Geneviéve conserve Paris, *p.* 151. Arrive à Orleans, S. Agnan Eveque d'Orleans a recours à Aëce, *p.* 155. S. Agnan engage Théodoric à se joindre avec Aëce, *p.* 157. Attila entre dans Orleans, Aëce & Théodoric vont à son secours, & chassent les Huns, *p.* 159. Attila est vaincu par Aëce aux plaines du Châlons, *p.* 160. 161. Theodoric Roi des Visigots y est tué, *p.* 62. Thorismond est blessé à la tete, *ib.* Déclaré Roi à la place de son pere, *p.* 164. Attila se retire sur le Rhin, *p.* 165. Martyre de S. Aurée à Mayence, *not.* 3. *p.* 617. De Saint Nicaise & de Sainte Eutropie sa sœur à Reims, *p.* 165. *not.* 4. *p.* 618. *&c.* La perte qu'Attila fait dans les Gaules le met en fureur, il entre en Italie, 168. Assiége Aquilée, la prend, la pille, *p.* 170. Saccage Milan, Pavie, épargne Rome, *p.* 171. *not.* 5. *p.* 620. S. Leon va le trouver vers Mantoue, *p.* 172. S. Leon fait un traité avec lui, *ib.* Attila se retire au-delà du Danube. *p.* 173. Fait de grandes menaces à Marcien, retourne dans les Gaules, *ib.* Thorismond le prévient, le bat, *ib.* Circonstances de la mort d'Attila, detail de ses funérailles, *p.* 175. Les divisions de ses enfans ruinent l'Empire des Huns, *ib.* Thorismond est tué par ses freres, *p.* 248. Théodoric II. son frere lui succéde, *p.* 249. Dieu délivre Marcien de Zenon, que Théodose avoit fait Genéral de l'Orient, *p.* 299. Mort de Sainte Pulquérie au mois de Juillet.

L'AN DE J. C. 454. DE VALENT. III. 29, 30. DE MARCIEN 4, 5.
Aëtius & Studius Consuls.

Valentinien promet sa fille en mariage à Gaudence fils d'Aëce, *p.* 250. Héracle décrie Aëce dans l'esprit de Valentinien, *ib.* Valentinien tue Aëce, *p.* 251. Le 4 Avril Marcien éclaircit la défense faite aux Sénateurs d'epouser des personnes viles & abjectes, déclare que ces termes ne comprennent que les personnes spécifiées dans cette Ordonnance, mais nullement celles qui sont d'une naissance libre, quelque peu de bien qu'elles ayent, *p.* 229.

L'AN DE J. C. 455. DE VALENT. III. 30. DE MARCIEN 5, 6.
Valent. Aug. VIII. & Anthemius Consuls.

Maxime Pétrone fait assassiner Valentinien, *p.* 253. lequel regne 29 ans, & près de 5 mois, à compter du 23 Octobre qu'il fut déclaré Auguste, il étoit dans la trente-quatriéme année de son âge, *ib.*

L'AN DE J. C. 455. DE MARCIEN 5, 6. DE PETRONE MAXIME 1.

Pétrone Maxime prend la pourpre & se fait proclamer Auguste le 17 de Mars, *p.* 256. Déclare Pallade son fils César, *ib.* Déclare Avite Général, *ib.* Epouse par force Eudoxie femme de Valentinien, & fait épouser sa fille à Pallade, *p.* 260. Eudoxie appelle Genseric, *p.* 261. Maxime est tué, *v. not.* 12. *p.* 628. Son corps est déchiré par la populace, *ib.* Sa mort arrive le 12 de Juin après trois mois & cinq jours de regne, *ib.* Genseric entre à Rome, la pille, *ib.* S. Leon obtient de lui que les Vandales épargnent le feu, le carnage & les tourmens, *ib.* Emmene avec lui Eu-

docie & ses deux filles, *p.* 262. Les Sçavans qui ont vécu sous Valentinien sont Idace Evêque de Chiaves, *p.* 262., *p.* 263. Deux autres Auteurs anonymes dont l'un a composé la Notice de l'Empire, *v, not.* 13 *p.* 628. & l'autre un livre, intitulé : *De Rebus bellicis*, *p.* 265. *p.* 266.

Genseric refuse à Marcien Eudoxie & ses filles, *p.* 300. Députe à Genseric pour lui demander de faire cesser le pillage de Rome, Genseric ne l'écoute pas, *ib.* Marcien permet à tout le monde de laisser ce qu'il voudroit aux Ecclesiastiques & aux Moines, & abroge les loix contraires, *p.* 303.

L'AN DE J. C. 455. D'AVITE 1.

Avite est proclamé Auguste le 10 Juillet, *p.* 270. Proclamé de nouveau à Arles le 8 d'Aout, *ibid.* Va à Rome, *ibid.* Députe à Marcien qui confirme son election, *ib.* Réunit la Pannonie à l'Empire le 7 Septembre, la ville de Sabarie est ruinée par un tremblement de terre, *p.* 272.

L'AN DE J. C. 456. DE MARCIEN 6, 7. D'AVITE 1, 2.
Varane & Jean Consuls.

Marcien veut que l'Oeconome de Constantinople & les autres Ecclésiastiques ne puissent être appellés en Justice que devant l'Archevêque, ou devant le Préfet du Prétoire, *p.* 303. Marcien fait la guerre à Gobaze Roi des Lazes, *ib.* Sujet de cette guerre, *p.* 304. Marcien lui accorde la paix, *ib.* Sauterelles, famine, peste désolent l'Orient, *ib.* S. Sidoine prononce le panegyrique de l'Empereur Avite, *p.* 273. Grande guerre contre les Visigots & les Suéves, *p.* 274. Avite envoye à Requaire Roi des Suéves Fronton pour le sommer d'entretenir la paix, *ib.* Requaire ravage la Tarraconoise, *ib.* Théodoric entre en Espagne du consentement d'Avite, *ib.* Les Suéves sont entierement defaits, *p.* 275. Requaire est pris, Théodoric le fait mourir, *ib.* Maldra est élu Roi des Suéves, *ib.* Avite bat la flote de Genseric, *p.* 276. Ricimer fait déposer Avite, & le déclare indigne de regner, *ib.* Cela arriva le 6 ou le 16 d'Octobre après quatorze mois de regne, *p.* 278. *v. not. sur Avite*, *p.* 630. Le fait ordonner Evêque de Plaisance, *ib.* Avite se sauve à Brioude, & meurt en chemin, *ib.*

L'AN DE J. C. 457. DE MARCIEN 7. DE LEON I. 1. DE MAJORIEN 1.
Constantius & Rufus Consuls.

Marcien meurt le 26 Janvier après un regne de six ans & six mois, il étoit âgé de 65 ans, *p.* 305. Leon Thrace est élevé à l'Empire par le Patrice Aspar le 7 Fevrier 457. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez, *p.* 360. Epouse Vérine sœur de Basilisque, *p.* 366. A deux filles, Ariadne qui épouse l'Empereur Zenon, & ensuite l'Empereur Anastase, & Leonce femme de Marcien, fils de l'Empereur Anthéme, *p.* 283. Soulevement des Eutychiens à Alexandrie, *p.* 367. Leon autorise le Concile de Calcédoine, *ib.* Persécutions des Eutychiens contre les Catholiques d'Egypte, *ib.* Leon reçoit bien les Catholiques, *p.* 368. Majorien est fait Général des armées le 28 Février, *p.* 369. Peone se fait lui même Préfet des Gaules, *ib.* Du consentement de tous les ordres, Majorien est fait Empe-

reur à la place d'Avite, *ib.* Est proclamé à Ravenne à la fin de cette année, *p.* 309. *not.* 1. *p.* 634. Théodoric prend Meride & ses troupes Astorga, *p.* 310. Défait Ajulfe, *ib.* Une partie des Suéves abandonnent Maldra, & suivent Frantan, *ib.*

L'AN DE J.C. 458. DE LEON I. 12. DE MAJORIEN 1.

Leo, Julius Valerius Majorianus Consuls.

S. Gennade succéde à Anatole au Siége de Constantinople, Acace à Basile d'Antioche, Anastase à Juvenal de Jerusalem, *p.* 368. *not.* 2. *p.* 639. Le 14 Septembre la ville d'Antioche est presque ruinée par un furieux tremblement de terre, *p.* 370. Isaac Prêtre d'Antioche fait un poëme & une élegie en Syriaque, pour déplorer la ruine de sa patrie, son éloge, *p.* 371. Autres ouvrages du même, *not.* 2. *p.* 640. Majorien écrit au Sénat pour le prier de prendre part au gouvernement qu'ils lui avoient mis entre les mains, *p.* 311. Proteste qu'il maintiendra la justice dans sa vigueur, que l'innocence sera en sureté & la vertu récompensée, *ib.* Fait élire des Défenseurs de chaque ville, *p.* 312. Remet tout ce qui étoit dû au Fisc jusqu'au mois de Septembre, *ib.* Fait paroître beaucoup de zéle pour le Christianisme, *p.* 313. Fait défense de donner le voile aux vierges avant l'âge de 40 ans, *ib.* Décerne des peines contre les parens qui n'observeront pas cette loi, *ib.* Veut que les femmes qui demeureront veuves avant l'âge de 40 ans, se remarient, ou cédent la moitié de leurs biens à leurs héritiers naturels, *ib.* Veut que les Gouverneurs ne puissent se faire défrayer par les villes que pendant trois jours, *p.* 314. Casse les mariages des bourgeoises avec des serfs, *ib.* Pierre son Secrétaire compose plusieurs Ouvrages en prose & en vers, *ib.* Eloges de Magnus Préfet des Gaules, *p.* 315. Partage le fruit de la guerre avec Ricimer, *ib.* Eloge de Gille, *ib.* Majorien défait les Vandales, *ib.* Va à Lyon, où Sidoine prononce son panégyrique, *p.* 317. Passe l'hiver à Arles, *ib.* Eclypse de Soleil le 28 Mai, *not.* 3. *p.* 635. Mort de Frantan, tous les Suéves reconnoissent Maldra, *p.* 318. Cyrilla commande en Espagne l'armée des Visigots, *ib.*

L'AN DE J.C. 459. DE LEON I. 2, 3. DE MAJORIEN 2, 3.

Ricimer & Patricius Consuls.

Théodose Préfet de Constantinople, *p.* 371. Maldra pille la Lusitanie & la Galatie, donne un combat contre les Galiciens, *p.* 318. Tue son frere, *ib.* Majorien défait les Visigots, *p.* 319, Arles délivrée par S. Martin & S. Genès, *ib.* Fait une loi sur l'adultere, occasion de cette loi, *ib.* S'allie avec les Visigots, *p.* 320.

L'AN DE J.C. 460. DE LEON I. 3, 4. DE MAJORIEN 3, 4.

Magnus & Appollonius Consuls.

Mort de S. Simon Stilite le premier jour de l'an 460. *p.* 371. Acace d'Antioche lui rend les derniers devoirs, *ib.* Laisse la peau de brebis qui lui couvroit la tête, à l'Empereur Leon, mais Serge son disciple la donne à S. Daniel, *p.* 372. Leon chasse d'Alexandrie Timothée Elure, *ib.* Cizic affligée d'un tremblement de terre, *ib.* Majorien permet d'entrer dans l'état ecclésiastique, mais defend d'y elever personne malgré soi, *p.*

321. Demeure à Arles jusqu'à Pâques, *p.* 322. Fait une entreprise contre les Vandales sans effet, *ib.* Mort de Maldra tué à la fin de Février, *ib.* Rhemismond & Frumaire partagent ses troupes, *ib.* Se divisent entr'eux, 323.

L'AN DE J. C. 461. DE LEON I. 4, 5. DE MAJOR. 4, 5. DE LIB. SEV. I.

Severinus & Dagalaiphe Consuls.

Les Gots troublent l'Illyrie, font la paix & donnent le grand Theodoric pour ôtage, *p.* 372. 373. Leon obtient par les prieres de S. Simon Stilite un fils qui meurt peu de tems après, *p.* 374. Séverin ou Séverien donne les jeux du Cirque à Arles, où Majorien assiste, *p.* 324. S'en retourne à Rome, où Ricimer le fait tuer le 7 d'Août après trois ans & quelques mois de regne, *p.* 325. Libius Séverus usurpe l'Empire d'Occident, sans avoir l'agrément de Leon I. *p.* 326. Est proclamé Auguste à Ravenne le 19 Novembre par les soins de Ricimer, *ib.*

L'AN DE J. C. 462. LEON I. 5, 6. SEVERE II. 1, 2.

Leo & Severus Augg. Consuls.

La ville d'Antioche abîmée avec presque tous ses habitans, *p.* 375. Séleucie a le même sort, *ib.* Leon est guéri par un célébre Medecin, *p.* 376. Genseric renvoye Eudoxie & Placidie sa fille à Leon, *p.* 377. Placidie épouse Olybre, le plus illustre & le plus noble du Sénat de Rome, *ib.* En vain Leon veut empécher que Genseric ravage l'Italie, *p.* 379. Gratissime Moine & grand Chambélan fonde l'Eglise de S. Cyriaque, *ib.* Leon bat les Barbares du Nord, & leur accorde la paix, *ib.* La mort de Majorien fait un grand tort à l'Empire, *p.* 327. Gilles veut la venger, *ib.* Histoire d'Agrippin, *p.* 328. Guerre entre Gille & les Visigots, *p.* 330. Narbonne livrée aux Visigots par Agrippin, *ib. not.* 1. *p.* 635. Marcellin, son eloge, se rend maitre de la Dalmatie, *ib.* Ricimer travaille à le ruiner, *p.* 331. Marcellin s'établit une puissance souveraine, *ib.* Leon lui envoye Phylarque, *ib.* Genseric continue à faire des descentes en Italie, *p.* 332.

L'AN DE J. C. 463. DE LEON I. 6, 7. DE SEVERE II. 2, 3.

Cæcina Basilius & Vivianus Consuls.

Grande famine en Orient, *p.* 380. On apporte le 9 Mai à Alexandrie le corps du Prophéte Elisée, *ib.* Leon donne à Basilisque le commandement des troupes de Thrace, *ib.* Basile Patrice & Prefet du Prétoire, *p.* 332. Gille Roi des François bat les Gots, *p.* 333. Tems auquel la bataille d'Orleans a ete donnée, *not.* 3. *p.* 637. Theodoric renvoye Cyrilla contre les Suéves, *ib.*

L'AN DE J. C. 464. DE LEON I. 7, 8. DE SEVERE 3, 4.

Rusticus ou Rusticius & Olybrius Consuls.

Vincomale jadis Maître des Offices & Consul, se fait Moine, & va toujours au Sénat comme auparavant, *p.* 380. Les Perses envoyent une Ambassade à Leon, & Leon aux Perses, *p.* 381. Peroze Roi de Perse, demande un secours d'argent à Leon, *ib.* Réponse de Leon, portée par Constantin, *p.* 382. Durée du regne de Peroze, *not.* 2. *p.* 640. Avanture de Conca Roi des Huns, *ib.* Rhemismond réunit tous les Suéves sous

son autorité, *p.* 334. Théodoric lui accorde la paix, *ib.* Les Vandales sont chassés de Sicile par Marcellin, *p.* 335. Ricimer bat Beorgor Roi des Alains, *ib.* Gille meurt empoisonné, *ib.* Les Gots se saisissent des Gaules, *ib.* Syagre fils de Gille tient Soissons, *ib.* Childeric se rend maître de Paris, après un siege de dix ans, *p.* 336. Les Saxons s'établissent vers Nantes & vers Bayeux, *ib.*

L'AN DE J. C. 465. DE LEON I. 8, 9. DE SEVERE 4, 5.

Basiliscus & Herminericus ou Armanaricus Consuls.

Embrasement de Constantinople le 2 Septembre, predit par S. Daniel Stilite, *p.* 383. L'Empereur & l'Impératrice vont visiter S. Daniel, & lui demandent pardon de n'avoir pas profité de ses avis, *p.* 325. Les Suéves se laissent infecter de l'Arianisme, *p.* 337. Sevére meurt le 19 Novembre dans la quatriéme année de son regne, *ib.*

L'AN DE J. C. 466. DE LEON I. 9, 10.

Leo Aug. III. Consul.

Leon va voir S. Daniel pour faire affermir sa colonne, est miraculeusement conservé par les prieres du Saint, *p.* 387. Fait une loi sur les asiles, *ib.* Fait miraculeux de S. Marcel, *p.* 388. Gobaze Roi des Lazes vient voir Leon, *p.* 389. *not.* 3. *p.* 633. Leon le mene voir S. Daniel, *ib.* Guerre entre les Scythes & les Gots, *p.* 390. Leon se brouille avec les Huns, *ib.* Anthéme les bat, *p.* 391. La guerre se termine par la mort de Dengizic fils d'Attila, *ib.* Expédition en Afrique qui n'a point d'effet, *p.* 339. Théodoric est tué par Euric son frere, *p.* 340. *not.* 1. *p.* 638. Euric fait de grands ravages en Lusitanie, *ib.*

L'AN DE J. C. 467. LEON I. 10, 11. ANTHEME I.

Pusaeus & Joannes Consuls.

Histoire d'Isocase, *p.* 393. 394. Leon choisit Anthéme pour Empereur d'Occident, *p.* 341. Qui il étoit, *p.* 342. Anthéme donne sa fille au fils de Ricimer, *p.* 343. Est proclamé Auguste à Rome au mois d'Avril ou d'Aout, *p.* 344. Mande à Rome S. Sidoine, *ib.* Genseric fait le dégât dans les terres de Leon, *p.* 395.

L'AN DE J. C. 468. DE LEON I. 11, 12. D'ANTHEME I, 2.

Anthemius Aug. II. Consul.

Leon ordonne que quiconque n'aura pas embrassé la loi de J. C. ne pourra étre admis à aucun Tribunal, c'est-à-dire, ne pourra exercer la fonction d'Avocat, *p.* 395. 396. Défend de prostituer aucune personne libre, *ib.* Grand armement de Leon, *p.* 396. Marcellin se rend maitre de la Sardaigne, & Marse de la Tripolitaine, *p.* 397. Basilisque se laisse battre, *p.* 399. Marcellin est tué en trahison, ce que dit Genseric de cette mort, *p.* 402. Basilisque se refugie dans l'Eglise de Sainte Sophie, obtient sa grace, *ib.* Est exilé à Héraclée en Thrace, *ib.* S. Sidoine prononce en vers le panégyrique d'Anthéme, *p.* 345. Anthéme le fait Préfet de Rome, ensuite Patrice, *ib.* Anthéme ordonne qu'il ne sera plus permis à l'avenir d'épouser ses esclaves & ses affranchies, *ib.* Rhemismond se rend maitre de Lisbonne, *p.* 343. Envoye un Ambassadeur à Anthéme, *ib.* Ariadne fille de Leon epouse Zenon, *p.* 402. Pourquoi on met ce mariage en 468. *not.* 5. *p.* 641.

L'AN DE J.C. 469. DE LEON I. 12, 13. D'ANTHEME, 2, 3.
Marcianus & Zeno Consuls.

Leon confirme toutes les donations & priviléges accordés aux Hôpitaux & aux Eglises, *p.* 402. Défend tout exercice du Paganisme, *p.* 403. Veut que les Simoniaques soient traités comme les criminels de leze-majesté, & déclarés infames, *ib.* Défend de faire le Dimanche aucun acte judiciaire & de représenter aucune espéce de spectacles, *ib.* Pluies violentes & furieuses, *p.* 404. Zenon est envoyé en Orient, *not.* 6. *p.* 641. Protége Pierre le Foulon, *p.* 405. Martyre successeur d'Acace au Siege d'Antioche, chassé de son Siége par Pierre le Foulon, est rétabli par Leon, *p.* 406. Martyre se retire, *ib.* Datte de cette rénonciation, *not.* 7. *p.* 641. Pierre le Foulon exilé, *p.* 407. Julien est élu Evêque d'Antioche, *ib.* Division d'Anthéme & de Ricimer, *p.* 347. S. Epiphane de Pavie les réconcilie, *p.* 348. Histoire d'Arvande, *p.* 349. 350. Datte de cet événement, *not.* 2. *p.* 638.

L'AN DE J. C. 470. DE LEON I. 13, 14. D'ANTHEME, 3, 4.
Severus & Jordanis Consuls.

Histoire de Sévére Consul, *p.* 351. Punition de Seronat, *p.* 352. 407. Son histoire, *ib.* Euric declare la guerre à Anthéme, *p.* 353. Euric defait les Bretons, *ib.* Les François s'emparent d'Angers, & tuent le Comte Paul, *p.* 354. Odoacre & les Saxons sont vaincus, *ib.* Les Bourguignons prennent le parti de l'Empire, *p.* 356.

L'AN DE J. C. 471. DE LEON I. 14, 15. D'ANTHEME 3, 4.
Leo Aug. IV. & Probianus Consuls.

Leon défend aux Moines de sortir de leurs Monasteres, *p.* 408. Gennade a pour successeur Acace, *ib.* Histoire d'Aspar & d'Ardabure, *p.* 409. Se brouillent avec Leon & se réconcilent, *p.* 410. Patrice fils d'Aspar est fait César, *p.* 411. 412. Aspar, Ardabure & Patrice sont assassinés, *p.* 413. Patrice échape, épouse une autre femme, & a Vitalien, *p.* 414. Troubles que causent ces morts, *ib.* Théodoric neveu d'Aspar vient attaquer Constantinople. *ib.* Propositions qu'il fait faire, *p.* 415. Leon renvoye à Théodomir le grand Théodoric son fils, âgé de 18 ans, *ib.* Leon publie des Edits terribles contre les Ariens, *p.* 416.

L'AN DE J. C. 472. DE LEON I. 15, 16. D'ANTHEME 4, 5. D'OLYBRE I.
Olybre, Marcianus & Faustus, Consuls.

Ricimer se souleve contre Anthéme, & le tue le 11 Juillet, *p.* 359. 360. Olybre avoit été fait Empereur vers la fin de Mars, *p.* 359. Meurt trois mois après Anthéme le 23 Octobre de cette année, *p.* 361. Embrasement du mont Vesuve, qui couvre Constantinople de cendres, *p.* 416. 417.

L'AN DE J. C. 473. DE LEON I. 16, 17. LEON LE JEUNE I. GLYCERE.
Leo Aug. IV. Solus Consul.

Amorcese Sarrasin embrasse le Christianisme, obtient le gouvernement de l'Arabie Petrée & l'Isle de Jotabe, *p.* 417. Leon déclare Leon le jeune son petit-fils Empereur, *p.* 418. Glycere usurpe l'Empire d'Occident, se fait proclamer Auguste à Ravenne le 5 Mars, *p.* 422. Videmir

le

le jeune attaque l'Italie, *p.* 423. Videmir se retire dans les Gaules, *ib.* Glycere accorde plusieurs graces à S. Epiphane de Pavie, *p.* 424.

L'AN DE J. C. 474. DE LEON I. 17. DE LEON LE JEUNE 1, 2. DE GLYCERE 1. DE NEPOS 1. DE ZENON 1.

Leo junior Aug. Consul.

Leon fait déclarer à Ravenne Julius Népos Empereur d'Occident, *p.* 424. Leon meurt au mois de Janvier après 17 ans de regne moins quelques jours, *p.* 419. 424. Cause de sa mort, *p.* 420. Népos surprend Glycere à Rome, l'oblige à quitter l'Empire, lui fait couper les cheveux, & le fait ordonner Evêque de Salone, *p.* 425. Il n'avoit regné qu'un peu plus d'un an, *ib.* Fait Castalius Innocentius Audax Préfet de Rome, *ib.* Grand éloge que fait S. Sidoine de son regne, *ib.* Zenon est élu Empereur au mois de Février, *p.* 473. Mort du jeune Leon au mois de Novembre, *ib.* Dieu ôte la vie à Zenon fils de l'Empereur, *p.* 477. Sebastien Préfet du Prétoire, *ib.* Abhorré & pourquoi, *ib.* Erythre, son éloge, *p.* 478. Euric Roi des Visigots déclare la guerre à l'Empire, *p.* 426. Attaque l'Auvergne qui est défendue par Ecdice, *p.* 427. Son éloge, *ib.* Les Bourguignons prennent la protection de l'Auvergne, *ib.* Népos envoye Licinius demander la paix à Euric, *p.* 428. Les Evêques de Provence la négocient aussi, *p.* 429.

L'AN DE J. C. 475. DE ZENON 1, 2. DE JULIUS. NEPOS. 1, 2. DE BASILISQUE 1. D'AUGUSTULE. 1.

Zeno Aug. seul Consul.

Eloge de Leon Ministre d'Euric, *p.* 431. Accorde la paix à S. Epiphane Evêque de Pavie, *ib.* Euric donne pour Gouverneur à l'Auvergne Victorius, son éloge, *p.* 432. Zenon députe aux Vandales le Patrice Sévére, *p.* 479. Eloge de ce Patrice, *p.* 480. Conclud la paix, *ib.* Obtient que l'Eglise des Catholiques à Carthage sera ouverte, *ib.* Mort de Théodomir Roi des Gots, il a pour successeur le grand Théodoric, *ib.* Basilisque se souleve contre Zenon, *ib. not.* 1. *p.* 645. Zenon se sauve à Calcédoine, *p.* 482. Va consulter S. Daniel Stilite, qui le rassure, *ib.* Basilisque est proclamé Auguste, *ib.* Zenon se retire dans le château de Thessede, *ib.* Basilisque déclare sa femme Auguste, & son fils César, *p.* 483. Se déclare en faveur d'Eutyche, *ib.* Oreste se souleve contre Népos, *p.* 433. Oreste maître de l'Empire, le donne à son fils Augustule, qu'il fait proclamer Empereur le 29 Octobre, Oreste son pere conduit les affaires, *p.* 434.

L'AN DE J. C. 476. DE ZENON 2, 3. DE BASILISQUE 1. DE NEPOS 2, 3. D'AUGUSTULE 1.

Basiliscus & Armatus Consuls.

Armatus Consul est fait Général des armées de la Thrace, personnage sans mérite, *p.* 483. Théodoric surnommé le Louche, s'offense du crédit d'Armate, *p.* 484. Vices de Basilisque, *p.* 485. Embrasement de Constantinople, *p.* 485. Zenon est défait par Illus & Troconde, *p.* 486. Est long-tems assiégé, *ib.* Augustule députe à Basilisque le Patrice Latin, *p.* 434. Les Barbares se soulevent contre Augustule, *p.* 435. Odoacre se met à leur tête, *ib.* On ne connoit ni son pere ni sa nation, *ib.* Il avoit

été dans les Gardes d'Augustule, *p.* 436. Demande en passant à S. Séverin Evêque des Noriques, sa bénédiction, *ib.* Ce qui se passe entre Odoacre & ce Saint, *ib.* Odoacre prend Oreste, & le fait mourir, *p.* 437. Ote à Augustule les marques de l'Empire, *p.* 437. A compassion de son âge, *ib.* L'envoye en Campanie, & lui assigne 6000 livres d'or de revenu, *ib.* Odoacre se fait proclamer Roi d'Italie le 23 d'Aout, *p.* 437. Quoique Arien, Odoacre ne fit jamais de la peine aux Catholiques, *p.* 438. Il honoroit S. Séverin & S. Epiphane, *p.* 439,

Ainsi finit l'Empire Romain, apres avoir duré 507. ans à quelques jours près, depuis la bataille d'Actium, qui établit la Monarchie d'Auguste. On comptoit alors l'an 1229. de la fondation de Rome.

L'AN DE J. C. 477. DE ZENON 3, 4. DE BASILISQUE 1, 2. D'ODOACRE 1,
Post Consulatum Basilisci & Armati.

Illus & Troconde s'unissent à Zenon, *p.* 478. Zenon part d'Isaurie avec ces deux Généraux, *ib.* Demande le secours de Theodoric le Grand ou l'Amale, *ib.* Gagne l'armée d'Armate ou d'Harmace, *ib.* Zenon se rend à Constantinople, *ib.* Basilisque se sauve dans une Eglise, *p.* 488. Se rend à Zenon, *ib.* Zenon fait assembler les Evêques, *ib.* Basilisque est conduit en Cappadoce, il y périt de faim & de froid, *p.* 489. Zenon fait Armate Général de la milice, *ib.* Fait Basilisque son fils César, *ib.* Fait tuer Armate, & dépouille son fils de la qualité de César, *p.* 490. Celui-ci est fait Lecteur dans l'Eglise de Blaquernes, & depuis Evêque de Cizique, qu'il gouverna avec sagesse & pieté, & tint un des premiers rangs dans le Concile de Constantinople, *ib.* Zenon casse les loix de Basilisque, *ib.* Veut que tous les rescrits portent la clause, si les Requetes sont fondées sur la vérité, *ib.* Népos demande le secours de Zenon, *p.* 440. Odoacre lui envoye aussi, *ib.* Népos fait Odoacre Patrice, *p.* 441. Zenon s'intéresse pour Népos, *ib.* Népos n'en tire aucun fruit, *ib.* Odoacre reconnoit l'autorité de l'Empire, *ib.* Le 11 Juin le Comte Bracilla est mis à mort, *p.* 442.

L'AN DE J.C. 478. DE ZENON 4, 5. D'ODOACRE 1, 2.
Illus seul Consul.

Zenon accorde aux Illustres d'agir par Procureur *in injuriarum actione*, soit en demandant, soit en défendant, sans etre obligés de comparoitre en personne, *p.* 491. Grand tremblement de terre à Constantinople, *ib.* Theodoric le louche s'approche de Constantinople, *p.* 492. Heracle Général de Thrace est pris par les Gots, histoire tragique de ce General, *ib.* Zenon appelle Theodoric l'Amale, *p.* 493. Theodoric ne trouve pas le secours promis, *p.* 494. Est obligé de faire un traité avec le Louche, *ib.* Fait sçavoir à Zenon le traité qu'il a fait, *p.* 494. Zenon fait semblant de marcher contre le Louche, & fait la paix avec lui, *p.* 495. Zenon ote la charge de Général d'armée à l'Amale, & la donne au Louche, *ib.* L'Amale pille la Thrace, *p.* 496.

L'AN DE J. C. 479 DE ZENON, 5, 6. D'ODOACRE, 3, 4.
Zenon Aug. seul Consul.

Marcien, petit fils de l'Empereur Marcien & fils de l'Empereur Anthéme, se souleve contre Zenon, *p.* 497, *not.* 11. *p.* 645. Est victo-

rieux dans un combat donné auprès du Palais, *ib.* Illus gagne une partie de ses troupes & le bat, *ib.* Marcien se refugie dans l'Eglise des Apôtres, *ib.* En est tiré par force & exilé en Cappadoce, *ib.* S'échappe & cause de nouveaux troubles en Galatie, *ib.* Est repris & envoyé en exil en Isaurie avec Léoncie sa femme, & ordonné Prêtre, *ib.* Le Louche vient à Constantinople, *p.* 498. Zenon lui envoye Pélage avec de grosses sommes, *ib.* L'Amale entre dans la Macédoine, pille & saccage tout, *p.* 499. Zenon lui envoye le Patrice Adamance & lui donne les honneurs Consulaires, *ib.* L'Amale se rend Maître de Duras, *p.* 500. Sabinien défait une partie des troupes de l'Amale, *p.* 501.

L'AN DE J. C. 480. DE ZENON, 6, 7. D'ODOACRE 4, 5.
Basile le jeune, V. C. seul Consul.

Zenon permet d'épouser comme légitimes, les femmes libres, qui auparavant n'étoient que concubines, & déclare en ce cas, légitimes les enfans nés de leur mariage. *ib.* Ambassade d'Alexandre, Intendant de Placidie, veuve de l'Empereur Olybre à Hunneric, successeur de Genseric, *ib.* Alexandre obtient une Eglise à Carthage pour les Catholiques, *p.* 503. Et la permission d'élire un Evêque, *ib.* S. Eugene est élû Evêque le 28 Juin, *ib.* Zenon reçoit les Ambassadeurs d'Hunneric, *ib.* Julius Népos est tué au mois de Mai auprès de Salone, *p.* 442. Odoacre se rend maître de la Provence, & l'abandonne aux Visigots, *p.* 443. Euric subjugue les Bourguignons, *ib.*

L'AN DE J. C. 481. DE ZENON, 7, 8. D'ODOACRE, 5, 6.
Placide seul Consul.

Odoacre défait & tue le Comte Ovide, *p.* 444. Zenon déclare la guerre au Louche & ne peut la finir, *p.* 505. Le Louche se tue, *ib.*

L'AN DE J. C. 482. DE ZENON, 8, 9. D'ODOACRE, 6, 7.
Sévérinus & Trocondas, Consuls.

L'Amale ravage les deux Macédoines & la Thessalie, *p.* 506. Prend & pille la Ville de Larisse, *ib.*

L'AN DE J. C. 483. DE ZENON, 9, 10. D'ODOACRE, 7, 8.
Faustus, V. C. seul Consul.

Zenon abandonne à l'Amale une partie de la basse Dace & de la Mesie inférieure, *p.* 506. Le fait Général des Milices de la Cour, lui fait dresser une Statue & le désigne Consul, *ib.* Basile Lieutenant d'Odoacre, veut assister à l'élection du Pape, *p.* 444.

L'AN DE J. C. 484. DE ZENON, 10, 11. D'ODOACRE, 9.
Theod. l'Amale, Roy des Gots, & Venantius Consuls.

Histoire d'Illus & de Pamprépe, *p.* 507, 509. Vérine veut faire assassiner Illus, *ib.* Zenon l'abandonne à Illus, *ib.* Illus l'envoye au Château de Papyre, *ib.* Ariadne le fait assassiner, *p.* 510. Illus blessé, demande la permission d'aller en Orient, *p.* 511. Zenon la lui accorde, & le nomme Général de toutes les Troupes d'Orient, *ib.* Leonce se révolte en Orient; Illus se joint à lui, *p.* 512. *note* 111. *p.* 646. Histoire de Léonce, *ib.* Ils font de grands ravages en Syrie & en Isaurie, *ib.* Longin, frere de Zenon, les attaque & est batu, *ib.* Verine couronne & declare Empereur Léonce, *ib.* Mort de Verine, *p.* 513. Le 17

Juin, Leonce entre à Antioche avec le titre d'Empereur, *ib.* Fait Préfet Lillen, *ib.* Zenon envoye Jean le Scythe, ou le Boſſu, & Theodoric contre Leonce & Illus, *p.* 514. Hunneric, Roi des Vandales, exerce une grande perſécution contre les Catholiques, *ib.* Dieu le fait mourir, *ib.* Les Samaritains ſe ſoulevent contre Zenon, *p.* 515. Fondent ſur les Chretiens, *ib.* Choiſiſſent pour Roi, Juſtaſas, Chef des Voleurs, *ib.* Aſclepiade, Duc de la Paleſtine, lui livre le combat & le tue, *ib.* Zenon les punit, *ib.* Euric, Roi des Viſigots, meurt à Arles dans la 19 annee de ſon regne, *p.* 446. Ravages qu'il avoit faits dans l'Egliſe, *p.* 446. C'eſt le premier qui donne aux Gots, des loix, par écrit, *p.* 447. A pour ſucceſſeur Alaric, *ib.*

L'AN DE J. C. 485. DE ZENON, 11, 12. D'ODOACRE, 10.
Symmachus V. C. ſeul Conſul.

Jean le Boſſu défait abſolument Illus & Leonce, *p.* 516. Calendion, d'Antioche, exilé à Oaſis & pourquoi, *ib.* Mort de Troconde, *ib.* Longin ſort de priſon, *p.* 517. Eſt fait Conſul & Chef du Sénat, *ib.* Zenon cherche les moyens pour perdre Théodoric, *ib.*

L'AN DE J. C. 486. DE ZENON, 12, 13. D'ODOACRE, 11.
Longinus & Decius Conſuls.

Zenon ordonne de punir ceux qui auront porté un faux témoignage, *p.* 518.

L'AN DE J. C. 487. DE ZENON, 13, 14. D'ODOACRE, 12.
Boëtius, V. C. ſeul Conſul.

Théodoric prend les armes contre Zenon, *p.* 519. Ravage tout juſques à la Capitale, *ib.* Fait un traité avec Zenon, *ib.* Lui conſeille d'attaquer Odoacre, *ib.* Odoacre prend Fava, Roi des Ruges, *p.* 448.

L'AN DE J. C. 488. DE ZENON, 14, 15. D'ODOACRE, 12, 13.
Sifidius & Dynamius Conſuls.

Odoacre envoye contre Fréderic, fils de Fava Roi des Ruges, Onoulſe, ſon frere, *p.* 449. Fréderic ſe refugie auprès de Théodoric, *ib.* Tranſplante les Ruges en Italie, *p.* 450. Théodoric raſſemble ſes troupes, *ib.* Artemidore, allié de Zenon, le ſuit, *ib.* Bat les Sarmates, *p.* 521. Arrive à Aquilée, *ib.* Illus fait mettre en piéces Pamprépe, *ib.* Illus & Leonce ſont pris & décapités, *ib.* Sévérien conſpire contre Zenon en faveur du paganiſme, *ib.* Sa conſpiration eſt découverte, *p.* 522. Zenon ôte les Etats à pluſieurs Princes d'Arménie, *ib.*

L'AN DE J. C. 489. DE ZENON, 15, 16. D'ODOACRE, 13, 14.
Anicius Probinus & Chronion Euſebius, Conſuls.

Zenon enflé de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Tyrans, ſembloit avoir pris une autre nature, *p.* 522. Fait chercher Heraïſque, Philoſophe payen Magicien, *p.* 523. On prend Agape, *ib.* Théodoric bat Odoacre le 28 d'Août, *p.* 451. Defaite predite par S. Séverin, *ib.* Se retire à Veronne, *p.* 451. Eſt vaincu une ſeconde fois auprès de Veronne le 30 Septembre, *ib.* Se retire à Ravenne, *ib.* Tuffa, Général d'Odoacre, ſe donne à Théodoric, *p.* 452. Rentre dans ſon parti, *ib.* Fréderic prend le parti d'Odoacre, *ib.*

L'AN DE J. C. 490. DE ZENON, 16, 17. D'ODOACRE, 14, 15.
Longin II. & Fauste le jeune, Consuls.

Zenon consulte des Magiciens pour connoitre son Successeur, *p.* 524. Pélage, son éloge, *ib.* Zenon le fait mourir, *ib.* Arcade évite la mort en se sauvant dans Ste Sophie, *p.* 525. Odoacre marche du côté de Milan, *p.* 453. Laurent Evéque de Milan, éprouvé par la faim, le froid & divers supplices, *ib.* Les Bourguignons font de grands ravages en Ligurie, *ib.* Odoacre assiege Théodoric à Pavie, *p.* 454. Théodoric demande du secours à Alaric Roi des Ostrogots, qui lui en envoye, *ib.* Odoacre vaincu une troisiéme fois le 11. d'Aoùt, *p.* 454 Théodoric poursuit Odoacre à Ravenne, & en fait le siége, *ib.*

L'AN DE J. C. 491. DE ZENON, 17, 18. D'ODOACRE, 15, 16.
Olybre, fils d'Areobinde, seul Consul.

Mort de Zenon au mois d'Avril 491. après dix-sept ans trois mois de regne, & soixante-cinq ans & neuf jours de vie, *p.* 525. Les Ecrivains qui ont écrit sous son regne, sont le Prétre Théodule, ses ouvrages, *p.* 526. Jean le Grammérien, Male Sophiste; celui-ci a écrit l'histoire de Zenon & de Basilisque, *ib.* Candide a écrit trois livres d'histoire des regnes de Leon & de Zenon, *ib.* Eustache de Syrie écrit une histoire abregée depuis Enée jusques à Anastase, *ib.* Victorin, & Isidore, Philosophe Payen, *p.* 528. Sous le regne de Zenon, vécurent encore plusieurs Moines illustres; Leonce, à qui Dieu avoit accordé le don de prophétie, *ib.* Anien, Auxent, Daniel, Videmel, Manassé, Sevére, qui brilloient par leurs miracles, *ib.* Gelaze de Cizic, *p.* 529, 530. Naissance d'Anastase à Duras, Ville de la nouvelle Epire, *p.* 533. Sa mere étoit Arienne, *ib.* Est traité lui-même de Manichéen, *ib.* Est Eutychien, *ib.* Ses parens *p.* 533. Fait naufrage, est bien traité par Talaïn, *ib.* Est chassé de l'Eglise, *ib* Ariadne, femme de Zenon, lui met le diadême & le proclame Empereur, *p.* 533. Euphéme, Patriarche de Constantinople, s'y oppose, *ib.* Exige une promesse de sa main, que s'il est élevé à l'Empire, il conservera la foi Catholique dans son intégrité, *p.* 534. Anastase accompagne cette promesse des plus grands sermens, *ib.* Est couronné le 11 Avril, *ib.* Epouse Ariadne, *ib.* Son portrait, *p.* 535. Ses défauts *p.* 535, 536. Ses bonnes qualitez, *p.* 537, 538. Abolit le Chrysagire; ce que c'étoit, *ib. not.* 11. *p.* 648. Guerre civile à Constantinople, *p.* 541.

L'AN DE J. C. 492. D'ANASTASE, 12. D'ODOACRE, 16.
Anastasius Aug. & Rufe, Consuls.

Anastase ôte à Longin, frere de Zenon, ses charges & le renvoye en Isaurie sa patrie, *p.* 542. Chasse tous les Isaures, *p.* 548. Ils prenent les armes, *ib.* Anastase arme de son côté, *ib.* Jean le Scythe les bat à Cotyce, *ib.* Ils se fortifient dans un Chateau, *p.* 544.

L'AN DE J. C. 493. D'ANASTASE, 2, 3. D'ODOACRE, 17.
Eusebe II. & Albin le jeune, Consuls.

On abbat les Statues d'Anastase à Constantinople, *p.* 544. Le Général Julien est tué par les Barbares, *ib.* Odoacre se remet avec Thelan son fils à Theodoric, *p.* 456. Théodoric les fait mourir après leur avoir

promis la vie, *ib.* Sa mort arriva le 5 Mars 493. après avoir regné seize ans & demi & quelques jours, *ib.* Théodoric députe à Anastase, Fauste, maitre des Offices & Irene, *p.* 545. Anastase lui envoye les ornemens du Palais, *ib.*

L'AN DE J. C. 494. D'ANASTASE, 4, 5.

Asterius & Præsidius Consuls.

Les Isaures assiegent Diogéne, Jean le Bossu va à son secours & les bat, *p.* 546.

L'AN DE J. C. 495. D'ANASTASE, 4, 5.

Viator V. C. seul Consul.

L'AN DE J. C. 496. D'ANASTASE, 5, 6.

Paul V. C. seul Consul.

Les Indes envoyent cette année des presens à Anastase, *p.* 547. Ennuyé de la guerre des Isaures, il s'en ouvre à Eupheme, qui découvre son secret, *ib.* Anastase le chasse, *ib.*

L'AN DE J. C. 497. D'ANASTASE, 6, 7.

Anastasius Aug. II. seul Consul.

Jean le Scythe force Longin & Athénodore Chefs des Isaures, & les tue, *p.* 548. *not. III. p.* 648. Distinction de divers Longins, *ib.* Anastase écrit à Clovis & le prie de demander à Gondebaud, Roi des Bourguignons, le fils de Laurent, illustre Bourguignon, *ib.* Le Patrice Feste est député par Théodoric à Constantinople, *p.* 549.

L'AN DE J. C. 498. D'ANASTASE, 7, 8.

Joannes Scytha & Paulinus, Consuls.

Longin de Selinonte & Inde, autres Chefs des Isaures, sont pris par Jean le Bossu, *p.* 549. On ote la vie à Longin par divers suplices, *ib.* On transporte les Isaures en Thrace, *ib.* En quelle année il faut mettre la fin de la guerre des Isaures. *not. IV. p.* 649. Justin est délivré miraculeusement de prison, *p.* 550. Anastase se sauve avec peine du Cirque, *ib.* Quelques avantages remportés sur les Sarrazins, *p.* 551. Desordres que font les Sarrazins, *ib.* Histoire de la punition d'Olympe, blasphémateur, *p.* 552. *voy. not. V. p.* 649.

L'AN DE J. C. 499. D'ANASTASE, 8, 9.

Joannes Gibbus & Asclepion, Consuls.

Les Bulgares ravagent la Thrace, *p.* 553. Battent Ariste, Général d'Illyrie, *ib.* Grand tremblement de terre dans la Province de Pont, *ib.*

L'AN DE J. C. 500. D'ANASTASE, 9, 10.

Patricius & Hypatius, Consuls.

L'AN DE J. C. 501. D'ANASTASE, 10, 11.

Pompeius & Avienus, Consuls.

Trois mille habitans de Constantinople tués en regardant les jeux publics, *p.* 554. Histoire de ce malheur, *ib.* Famine & grande multitude de sauterelles, *ib.*

L'AN DE J. C, 502. D'ANASTASE, 11, 12.

Probus & Avienus le jeune, Consuls.

Trois loix d'Anastase sur les émancipations, *p.* 555. Bulgares continuent leurs ravages en Thrace & en Illyrie, *ib.* Mort de Perose I.

Roi des Perses, *p.* 556. A pour son Successeur, Cabade, *ib.* Histoire de Cabade, *ib.* Est déposé, *p.* 558. Zamasphe son frere prend sa place, *ib.* Cabade est rétabli, *ib. not. VII. p.* 650. Sujet de la guerre entre Anastase & Cabade, *p.* 659. Cabade prend plusieurs Villes en Arménie, *p.* 560. Campe devant Amide, *ib.* Alype li défend, *ib.* Cabade force la Ville, *ib.* Histoire d'un solitaire appellé Jacques, *p.* 562.

L'AN DE J. C. 503. D'ANASTASE, 12, 13.

Dexicrates & Volucianus, Consuls.

Anastase envoye une armée formidable contre Cabade, *p.* 563. Le rendez-vous des troupes est Samosate & Edesse, *p.* 564. La division se met parmi les Chefs, *ib.* Cabade tombe sur eux, *ib.* Areobinde s'enfuit, *ib.* Cabade en fait un grand carnage, *p.* 565. Cabade ravage tout le pays jusques aux confins de la Syrie, *ib.* Baradot sauve Constantine, *ib.* Alamondare, Roi des Sarrazins, court la Palestine & l'Arabie, *p.* 566.

L'AN DE J. C. 504. D'ANASTASE 13, 14.

Cethegus seul Consul.

Celer arrive l'an 504. Son éloge, fait de grands ravages en Perse, *p.* 657.

L'AN DE J. C. 505. D'ANASTASE 13, 14.

Sabinianus & Theodorus Consuls.

Celer fait le siége d'Amide, & l'achete à deniers comptans, *p.* 568. Les Perses concluent la paix avec les Romains, *p.* 569. Anastase décharge Amide de toutes sortes d'impôts pour sept ans, *p.* 570. Mondon Got chef des Voleurs, se fait déclarer Roi, *ib.* Anastase envoye contre lui Sabinien, *ib.* Pitzia General de Théodoric vient au secours de Mondon. *p.* 571. Le combat se donne, Sabinien est battu, *ib.* Théodoric fait la paix avec Anastase, *ib.* Loi sur les défenseurs des Villes, *ib.* Défense de recevoir personne dans aucune charge qu'il n'ait juré sur les saints Evangiles en présence de trois témoins & d'un Notaire, qu'il est Chrétien & Orthodoxe, *p.* 572. Victoire d'un Evêque Catholique contre un Arien, *ib.*

L'AN DE J. C. 506. D'ANASTASE 15, 16.

Areobindus & Messala Consuls.

Anastase se fait élever une statue, *p.* 573.

L'AN DE J. C. 507. D'ANASTASE 16, 17.

Anastasius Aug. III. & Venantius, Consuls.

Anastase fait faire la longue muraille qui porte son nom, *p.* 573.

L'AN DE J. C. 508. D'ANASTASE 17, 18.

Celer & Venantius Consuls.

Anastase fonde la ville de Daras, *p.* 574. Refuse la garde des portes Caspiennes, *p.* 575. Ravage l'Italie, *p.* 576. Envoye à Clovis les ornemens Consulaires, *ib.*

L'AN DE J. C. 509. D'ANASTASE 18, 19.

Importunus seul Consul.

Grand embrasement à Constantinople, *p.* 576.

L'AN DE J. C. 510. D'ANASTASE 19, 20.

Boëtius V. C. seul Consul.

Le célébre Boëce est Consul, *ib. not.* 10. *p.* 651. Constantin General

d'armée, est fait Evêque de Laodicée, Appion Evêque de Nicée, *p.* 577. Miracle au batême de Barbas Arien, il se convertit, *ib.*

L'AN DE J. C. 511. D'ANASTASE 20, 21.

Secundinus & Felix Consuls.

L'AN DE J. C. 512. D'ANASTASE 21, 22.

Paulus & Muschianus Consuls.

Anastase reçoit les Herules, *p.* 578. Envoye ensuite une armée contre eux, qui les fait presque passer au fil de l'épée, *ib.* Reçoit en graces ceux qui restent, *ib.*

L'AN DE J. C. 513. D'ANASTASE 22, 23.

Probus & Clementinus Consuls.

Sédition à Constantinople, *p.* 579.

L'AN DE J. C. 514. D'ANASTASE 23, 24.

Cassiodorus Senator V. C. Consul.

Vitalien fait la guerre à Anastase, *p.* 579.

L'AN DE J. C. 515. D'ANASTASE 24, 25.

Anthemius & Florentius Consuls.

Mort de l'Impératrice Ariadne arrivée à Constantinople, *ib.* Les Sabires ravagent l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie & le Pont, *ib.*

L'AN DE J. C. 516. D'ANASTASE 25, 26.

Petrus V. C. seul Consul.

Mort de Gondebaud Roi de Bourgogne, il a pour successeur S. Sigismond, *p.* 580.

L'AN DE J. C. 517. D'ANASTASE 26, 27.

Anastasius Aug. IV. & Agapitus Consuls.

Anastase éleve au rang des enfans légitimes ceux qui sont nés des femmes non légitimes selon les loix Romaines, mais qui néanmoins tenoient lieu de femmes, & étoient épousées avec un contrat, *p.* 581. Grande inondation de Barbares, *ib.* Cabade laisse à ses Sujets la liberté d'embrasser la foi Chrétienne, *p.* 582.

L'AN DE J. C. 518. D'ANASTASE 27, 28.

Magnus V. C. seul Consul.

Effroyable tremblement de terre dans la Dardanie, *p.* 583. *not.* 11. *p.* 651, Anastase environne de murailles la ville de Melitine, *ib.* Veut connoître son successeur, *p.* 584. Differens sentimens sur sa mort, *p.* 585. Meurt le 9 Juillet, *p.* 518. Après avoir regné 27 ans & 3 mois 3 jours, âgé de 90 ans & 5 mois, *p.* 586. *not.* 12. *p.* 652. Son nom est rayé des Dyptyques, *p.* 587. Avoit travaillé à rétablir à Athénes les écoles de la Philosophie Payenne, *p.* 588. Sous son regne on met encore la conversion des Immirenes, peuples du Midi, Sujets de la Perse, *ib.* Théodose le Lecteur compose l'Histoire de l'Eglise, depuis Constantin jusqu'à Justinien, *p.* 589. Enée de Gaze compose un Dialogue sur l'immortalité de l'ame & de la résurrection des corps, *p.* 591. Histoire de sa vie, *ib.* Histoires remarquables qu'il rapporte, *p.* 592. 593. Procle Philosophe Platonicien écrit contre la Religion, *p.* 593. Marin natif de Naplouse Payen, *p.* 594. Isidore, dont Damasce a écrit la vie, *ib.* Damasce, *ib.* Procle de Laodicée a laissé des écrits de Mathématique, *ib.* Zozime l'Historien a écrit jusqu'au tems d'Honoré & d'Arcade, *ib.*

TABLE



TABLE DES MATIERES.

A.

Abraham (S.) Evêque de Carres meurt à Constantinople en odeur de sainteté, Théodose II. lui rend des honneurs extraordinaires, *p.* 17.

Abtharit, Comte d'Orient, Théodose lui adresse une loi, *p.* 71.

Acace, Evêque d'Amide, vend ses vases sacrés pour racheter les Perses, *p.* 46. Varanne admire cette action, *ib.*

Acace Evêque d'Antioche, succéde à Basile, *p.* 370. Est le témoin de la ruine d'Antioche, *ib.* Sa mort, *p.* 371. A pour successeur Martyre, *ib.*

Acace Intendant des Largesses, Théodose II. lui adresse une loi, *p* 58.

Acatires ou *Acatzins*, Théodose employe de grandes sommes pour gagner leur Prince, *p.* 100.

Achanouar Roi des Nepthalites, bat Peroze Roi des Perses, & le tue, *p.* 556.

Adamance envoyé à l'Amale pour lui demander la paix, *p.* 499. Presse l'Amale de rendre Duras, *p.* 500. Parole d'Adamance, *p.* 501. Revient de son Ambassade, *ib.*

Adelphius Clodius Consul, *p.* 241.

Adere (S.) martyrisé, *p.* 168.

Aëce, sa naissance, sa patrie, ses parens, ses emplois, *p.* 179. Donné en ôtage à Alaric & aux Huns, *p.* 180. Epouse la fille de Carpillon, *ib.* A deux fils, *ib.* Ses qualitez personnelles, *ib.* Commet des perfidies honteuses, *p.* 181. Jean lui donne le soin du Palais, *ib.* Combat qu'il donne contre Aspar, *p.* 185. Renvoye les Barbares, *ib.* Est fait Comte, *ib.* Ses intrigues contre Boniface, *p.* 191. *p.* 192. Combat les François dans les Gaules, *p* 195 Fait tuer Felix, *p.* 202. Devient Général des armées Romaines, *ib.* Est fait Patrice, *ib.* Défait une troupe de Gots auprès d'Arles, & prend Anaulphe leur Chef, *ib.* A le titre d'Illustre, *ib.* Bat les Vindeliciens, *p.* 204. Envoye à Attila Constance Gaulois pour lui servir de Secretaire, *p.* 144. Promet à S. Agnan de secourir Orleans, *p.* 155. Député S. Agnan à Théodoric pour le presser de joindre ses troupes avec les siennes, pour s'opposer à Attila, *p* 156. Se laisse gagner, *ib.* Théodoric & Thorismond son fils le viennent joindre, *p.* 157. Leve une armée formidable, secourt Orleans, chasse Attila, *p.* 159 Haï par ce Prince, *p.* 161. Se met à l'aîle gauche, bat Attila, *p.* 163. 164. Vision de Grégoire de Tours, *p* 164. Trompe Attila, *p.* 165. Envoye un plat d'or à Thorismond, *ib.* Poursuit Attila jusqu'au Rhin, *ib.* S'enrichit des dépouilles, *ib.* Est fait Consul, *p.* 205 *not.* 18. *p.* 60. Vainc les Gaulois, *ib.* Fait la paix, *ib.* Envoye Censorius aux Suéves, *ib.* A la nouvelle de la faveur de Boniface, se retire dans les lieux forts, *p.* 206. Se bat avec Boniface, *ib* Blesse Boniface & le bat, *ib* Bat les Bourguignons, *p.* 210. Fait lever le siége de Narbonne, *p.* 213. Valentinien lui adresse une loi, *p.* 243. Son éloge, *p.* 250. Se brouille avec Valentinien, *ib.* Est décrié par l'Eunuque Heracle, *ib.* Presse Valentinien pour le mariage de son fils avec Eudoxie fille de cet Empereur, *ib.* Ambition de sa femme, *p* 251. On veut affoiblir ses Officiers, *ib.* Valentinien le mande, *ib.* Le tue aidé par ses Officiers & par l'Eunuque Heracle, *ib.* Suites de cette mort, *p.* 252.

Aëce Préfet de Constantinople est frapé d'un coup de poignard dans l'Eglise, *p.* 35. Avoit été Préfet du Prétoire, Consul & Patrice, *ib.*

Aëce Comte des domestiques assiste au Concile de Calcédoine, *p.* 294. Consul, 299.

Afranius Syagrius Consul trois fois, Préfet, est grand-pere de Tonance Ferreol, *p.* 242. Est enterré à Lyon, *ib.*

Agape Philosophe, & autres amenés devant les Juges, *p.* 523.

Agapet de Synnades, Philostorge le met au nombre des Saints ; Baronius se trompe en le suivant, *p.* 229.

Agapit Consul, *p.* 581.

Agnan (S.) Evêque d'Orleans, Sainte

Genevieve le met entre les plus saints Evêques de l'Eglise, p. 152. Son culte, p. 153. Fait beaucoup de miracles, p. 154. A pour successeur Prosper, ib. Va trouver Aëce à Arles, p. 155. Aëce va à sa rencontre, ib. Agnan déclare que la ville d'Orleans tomberoit entre les mains d'Attila le 24 Juin, si elle n'étoit secourue, ib. Aëce lui promet de la secourir, ib. Fait fortifier la ville, ib. Aëce l'envoye à Théodoric Roi des Visigots, p. 156. Ce qu'il fit pendant un grand assaut qu'Attila donne à Orleans, p. 158. Attire une pluie effroyable contre ces Barbares, ib. Va trouver Attila dans son camp, p. 159. La ville est forcée, ib. Secourue par Aëce & Théodoric, Attila est battu & chassé de la ville, ib. Orleans est délivré par ses prieres, ib. Sa vie est remplie de choses incertaines, v. not 1. p. 615.

Agreste Evêque de Lugo prétend être Métropolitain, p. 207. Pastor & Syagre sont ordonnés Evêques malgré lui, ib.

Agrippin Comte des Gaules, son Histoire, p. 327. 328. 329. not. 1. p. 655. Livre Narbonne aux Visigots, p. 329

Ajax Galate de nation, infecte les Suéves de l'Arianisme, p. 337.

Alamandare Commandant des Sarrazins, promet au Roi de Perse de pousser ses conquetes jusqu'à Antioche, p. 43.

Alamandare Sicice Roi des Sarrazins, p. 566.

Albin deux fois Préfet d'Italie, p. 230. v. not. 10. p. 627. Patrice, Consul, ib. Valentinien III. lui adresse plusieurs loix, p. 235.

Alexandre Intendant de Placidie, veuve d'Olybre, envoyé à Hunneric Roi des Vandales, p. 502. Obtient la liberté d'élire un Evêque Catholique à Carthage, p. 503. Ramene avec lui les Ambassadeurs d'Hunneric, ib. Est fait Intendant du Domaine, ib.

Alype Préfet d'Illyrie, p. 78. Consul, p. 234. not. 11. p. 627.

Alype, son éloge, se tient entre Amide & Nisibe, p. 560. Est donné pour ôtage à Cabade, sa mort, ib.

Amace ou *Amate* Préfet des Gaules, Placidie lui adresse une loi, p. 185.

Amalafride mere de Théodoric, p. 520.

Amance, fait un songe que Procle explique, de la mort d'Anastase, p. 585.

Ambazouc Hun, fait offrir à Anastase de se rendre maitre du passage des Portes Caspiennes, p. 575. Anastase refuse, & pourquoi, ib.

Ambroise Aurélien, les Bretons commencent à respirer sous lui, p. 467.

Ambroise convaincu d'adultere, puni par Rogatien, est rélégué par l'Empereur Majorien, p. 319. 320.

Amide ville de Mésopotamie, se défend vigoureusement contre Cabade, p. 561. Est forcée, ib. Différens sentimens des Historiens, ib. Assiégée par les Généraux Romains, p. 568. Prise à force d'argent, ib. Anastase lui fait de grands biens, p. 570.

Amorese Sarrazin, s'empare de l'Isle de Jotabe, p. 417. Embrasse le Christianisme, ib. Reçoit de Leon de tres-grands honneurs, obtient le commandement de l'Arabie Pétrée & la propriété de l'Isle de Jatabe, ib.

Anagaste Général de l'armée de Thrace, tue Dangizic, p. 391. Commande les Romains contre les Scythes & les Gots, p. 392.

Anastase Empereur, son origine, ses parens, sa Religion, p. 531. Fait naufrage, se sauve nud, p. 532. Est Silentiaire, ce que c'étoit, ib. Fait élever sur le trône d'Antioche Pallade Eutychien, ib. Cause du trouble dans l'Eglise de Constantinople, ib. Chassé de l'Eglise, ib. Ariadne lui met le diadême, ib. Euphéme s'y oppose, ib. Promet avec les plus grands sermens de conserver l'intégrité de la Foi Catholique, p. 534. Est couronné, ib. Accueil que lui fait le peuple, ib. Epouse Ariadne, ib. Son portrait, p. 535. A pour l'argent une soif insatiable, ib. Vend les charges, ib. Ote les biens des habitans & fait bâtir des murailles, ib. Achete la paix des Barbares, ib. Est foible, avare, & n'a du courage que contre l'Eglise, p. 536. Il témoigne une grande ingratitude à Talaïa son bienfaiteur, ib. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez, p. 537. 538. Abolit le Chrysargire, ce que c'étoit, p. 539. 540. Chasse les Isaures, a la guerre contr'eux, p. 544. Envoye les ornemens du Palais à Théodoric, p. 545. Envoye mille liv. d'or en Illyrie pour racheter les captifs, p. 582. Entoure de murailles la ville de Militine capitale de la petite Armenie, p. 583. Connoit que ses trois neveux ne seront pas ses successeurs, p. 584. Fait arrêter Justin & Justinien, & est obligé de

les relâcher, *ib.* Autre vision, *ib.* Procle l'explique, *p.* 551. Différens détails de sa mort, *p.* 557. retablit les écoles payennes d'Athenes, *p.* 555. Durée de son regne, *not.* 12. *p.* 652.

Anastase Evêque de Jerusalem, son histoire, *p.* 368. sa mort, *p.* 370. durée de son Episcopat, *not.* 1. *p.* [illegible].

Anatolius ami d'Anthéme le grand, *p.* 4.

Anastase Solitaire brille par plusieurs miracles, *p.* 528.

Anaulphe Chef des Gots battu auprès d'Arles, *p.* 293.

Anatole Préfet d'Orient est un de ceux qui concluent la paix avec Varanne, *p.* 45. Consul, *p.* 85. Patrice, *ib.* assiste au Concile de Calcédoine, *ib.* fait faire une gallerie magnifique à Antioche, *ib.* Suidas le loue, *p.* 84. envoyé contre les Perses, *p.* 91. leur accorde la paix, *p.* 92. Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 102.

Andage Got perce d'un dard le Roi Théodoric, *p.* 162.

Andronique Gouverneur de la Pentapole, obtient d'Anthéme ce gouvernement par surprise, *p*, 9. Synese l'excommunie, *ib.* obtient avec le secours de Troile, sa deposition, *ib.*

Anglois sont connus du tems de Tacite, *p.* 465. leur demeure, *ib.* Les Anglois eurent l'Angleterre Orientale, c'est-à-dire, le Royaume d'Estuangle, où est Norwich avec ceux de Meurcie & de Northumberland, *p.* 469.

Anicius, *Acilius Glabrio Faustus* Préfet de Rome, *p* 215. Valentinien III. lui adresse une loi, *ib.* Préfet d'Italie & Consul, *ib.*

Anien guérit par ses prieres les gouteux, *p.* 528.

Anthéme Préfet d'Orient, appellé le Grand, *p.* 3 gouverne l'Empire au commencement du regne de Théodose II. *p.* 2. de qui est-il fils & pere, *ib.* est Maître des Offices, Ambassadeur en Perse, *ib.* visite S. Aphraate, ce qui se passe dans cette visite, *ib.* est fait Consul, Préfet du Prétoire, Patrice, *ib.* S. Chrisostôme lui écrit comme à son ami, *ib.* son éloge, *p.* 3. La persécution de S. Chrisostôme fait tort à sa réputation, Théodose lui adresse quelques loix, *p.* 10. environne Constantinople de murailles, *p.* 13.

Anthéme Empereur succéde à Sévére, environ quatre mois après sa mort, *p.* 339. 394. petit-fils d'Anthéme le Grand, *p.* 2. 342. épouse la fille de Marcien, *p.* 283. refuse l'Empire à la mort de Marcien, *p.* 283. est fait Comte, General de la milice Romaine, Consul, Patrice, *ib.* sa patrie, *p.* 342. L'éloge qu'en fait S. Sidoine, *ib.* son inclination pour les Idoles, *ib.* amene à Rome un Macédonien nommé Philothée, *p.* 343. Le Senat & les Romains députent à Leon pour lui demander Antheme, *p.* 345. on demande pour condition que Ricimer épouse sa fille, *ib.* arrive en Italie à la tête d'une armée, *ib.* suivi de Marcellin, *ib.* est proclamé Auguste à Rome, *ib.* Le Pape Hilaire le fait jurer qu'il ne suivra pas les conseils de Philothée, *p.* 344. mande Saint Sidoine à Lyon, *ib.* sa malheureuse expédition contre Genseric, *p.* 346. S. Epiphane de Pavie le reconcilie avec Ricimer, *p.* 347. appelle les Bretons à son secours, *p.* 353. est assassiné à Rome par Ricimer, *p.* 359.

Anthéme Préfet du Pretoire sous Anastase, *p.* 540. Anastase lui adresse plusieurs loix, *ib.*

Anthemius Isidorus Préfet d'Orient, *p.* 71. Préfet de Constantinople, d'Illyrie, Préfet du Prétoire, Consul, *p.* 72. S. Isidore lui écrit en faveur d'un maitre de Navire, *ib.* Théodose lui addresse deux loix, *p.* 72.

Antioche ruinée par un tremblement de terre, *p.* 370. Leon fait rebâtir les édifices publics, *p.* 371. remet à la ville 1000 talens, *ib.* Jean l'Orateur en parle dans son histoire, *ib.* Isaac Prêtre d'Antioche fait un poëme & une élegie pour déplorer la ruine de la ville, *ib.*

Antioque Préfet d'Orient rétablit quelques bâtimens à Constantinople, *p.* 110. Théodoret lui écrit, *ib.* Théodose lui adresse une loi contre les Nestoriens & contre Irenée Evêque de Tyr, *p.* 111.

Antioque Eunuque, Précepteur de Théodose II. *p.* 23. *not.* 1. *p.* 598. conduit les affaires comme il veut, *p.* 24. est exclus par Pulquérie des affaires ou du Palais, *p.* 27. est rétabli & monte aux premieres charges, *ib.* est fait Préfet du Prétoire, *p.* 63. 70. son histoire, *p.* 104. 105.

Antonin Evêque de Meride, Métropolitain de la Lusitanie, *p.* 264.

Antoine Evêque de Germe dans l'Hellespont tué par les Macédoniens, *p.* 62.

Anyse Duc de la Pentapole, dont Synese fait l'éloge, bat les Ausuriens, *p.* 10.

Rrrrij

eſt Intendant des largeſſes, *ib.*

Aonulfe ou *Onoulphe* frere d'Odoacre, vainc les Ruges, *p.* 449. Odoacre lui ordonne d'amener en Italie tous les habitans, *p.* 450. eſt vaincu par Théodoric, ſe retire au-delà du Danube, *p.* 456.

Aphraate Solitaire, refuſe une tunique que vouloit lui donner Anthéme, & comment, *p.* 2.

Appion Egyptien, Patrice, Intendant de l'armée d'Anaſtaſe contre Cabade, *p.* 563. Anaſtaſe dit l'avoir aſſocié à l'Empire, *p.* 564. Anaſtaſe le rappelle, *p.* 567. eſt banni, *p.* 577. ordonné malgré lui Eveque de Nicée, *ib.*

Appollinarie, que les nouveaux Grecs font vivre parmi les ſolitaires de Sceté, ſous le nom de frere Dorothée, & qu'on dit mal-à-propos ſeconde fille d'Anthéme le Grand, *p.* 2. *not.* 2. *p.* 599.

Appollone Intendant des largeſſes, ami de Théodoret qui lui écrit, *p.* 73. eſt Préfet de Conſtantinople, aſſiſte au Concile de Calcédoine, *ib.* eſt Préfet d'Orient, *ib.* Théodoſe II. lui adreſſe une loi, le loue d'aimer le bien public & de le procurer, *p.* 99. lui en adreſſe une autre, *p.* 103. eſt envoyé par Marcien a Attila, *p.* 293. eſt fait Conſul, *ib.*

Aquiulfe ou *Ajulfe* eſt fait Gouverneur des Suéves par Théodoric, *p.* 275. veut s'en faire Roi, *ib.* Théodoric le défait, le prend & le fait décapiter, *ib.*

Arcade Empereur d'Orient pere de Théodoſe le jeune, ſa mort, *p.* 1. On prétend fauſſement qu'il a voulu mettre ſon fils ſous la protection du Roi des Perſes, *ib.* a pluſieurs filles, *p.* 15. Théodoſe lui fait élever une ſtatue ſur une colonne, *p.* 39.

Arcade Préfet du Prétoire, Zénon lui adreſſe une loi, *p.* 518. commande qu'on le tue, & pourquoi, *p.* 524. ſe refugie dans Sainte Sophie, *p.* 525.

Arcadie ſœur de Théodoſe II. ſa mort, *p.* 104.

Arcadiople ville de la province de l'Europe, *p.* 108.

Ardabure Général de l'armée de Théodoſe, bat Narſes Général du Roi des Perſes, *p.* 41. *not.* 11. *p.* 604. ſuit Narſes juſqu'à Niſibe & l'aſſiége, *p.* 42. L'épouvante ſe met parmi les troupes Romaines, elles brûlent leurs machines, levent le ſiége & ſe retirent, *p.* 43. tue ſept Commandans Perſans, *p.* 44. Théodoſe II. lui donne le commandement de ſon armée contre Jean, *p.* 52. 173. eſt fait priſonnier a Ravenne, *p.* 183. gagne les Officiers de Jean, *ib.*

Ardabure Conſul fils du Général Aſpar, *p.* 106. il étoit Arien, *ib.* Marcien le fait Géneral des troupes d'Orient, *p.* 292. Patrice, *ib.* ſon hiſtoire, *p.* 409. 410. 411. eſt tué par ordre de Leon, *p.* 413.

Ardaric Roi des Gepides, ſon éloge, *p.* 140. eſt à la ſuite d'Attila, *ib.* entre dans ſon Conſeil, *ib.* ſe ſouleve contre les enfans d'Attila, *p.* 176. les bat, *ib.* demeure maître de toute la Dace, *ib.*

Areobinde Général des Romains, tue dans un combat ſingulier un Perſan, *p.* 44. Conſul, *p.* 69. Patrice, ſa mort, *ib.*

Areobinde Général de l'Orient, fils de Dagalaiſe, *p.* 563. ſa famille, *ib.* épouſe Julienne fille de l'Empereur Olybre, *ib.* Anaſtaſe l'envoye contre Cabade, *p.* 563. marche contre Niſibe, *p.* 564. Anaſtaſe le renvoye en Méſopotamie & le rappelle, *p.* 567. 568.

Areovinde, Anſille, Germain, Innobinde & Arinthée Généraux de la flote de Théodoſe II. contre les Vandales, *p.* 90.

Aretas pere de Budicarim Chef des Sarrazins, Anaſtaſe conclud la paix avec lui, *p.* 556.

Ariadne fille de l'Empereur Leon & de Verine, *p.* 401. ſe ſauve en Iſaurie avec Leon, *p.* 482. demande à Illus le retour de Verine, *p.* 510. Illus la refuſe, *ib.* veut faire périr Illus, *ib.* charge de cette commiſſion Urbice Chambélan, *ib.* met le diadéme ſur la tête d'Anaſtaſe, *p.* 533. épouſe Anaſtaſe, *p.* 533. ſa mort, *p.* 579.

Ariſte Général de l'Illyrie, eſt battu par les Bulgares, *p.* 553.

Arles ville de Provence, tous ceux qui ont pris le Conſulat dans les Gaules l'ont pris à Arles, *p.* 238. Avite y prend la pourpre, *p.* 271. Majorien y paſſe l'hiver, *p.* 317. eſt délivrée par les prieres de Saint Martin & de Saint Genés, *p.* 319. Majorien y fait une loi contre les adulteres, *ib.*

Armare ou *Harmaſe* a beaucoup de part à la révolte de Baſiliſque, *p.* 481. eſt fait Conſul, *p.* 483. Baſiliſque le fait Général des ſes armées en Thrace, *ib.* extravagances qu'il fait, *p.* 484. Baſiliſque a recours à lui, *p.* 487. ſe laiſſe gagner par Zenon, *ib.* lui remet ſon armée, *ib.* promeſſes que lui fait Zenon, *ib.* décla-

ré Général de la milice de la Cour, *p.* 489. & Basilisque son fils César, *ib.* Zenon le fait massacrer par Onoule Barbare, *p.* 490.

Armase Préfet du Prétoire d'Orient, *p.* 402. Leon lui adresse deux loix, *p.* 303.

Armate ou *Armase* fils de Plinta, est envoyé en Lybie contre les Ausuriens, sa mort, *p.* 91.

Armenie, les Romains & les Perses se partagent l'Armenie, *p.* 94. Quels étoient leurs droits, *ib. v. not.* 22. *p* 611.

Armone Secretaire de l'Empereur Anastase, *p.* 565.

Armoriques peuples des Gaules situés entre la Loire & la Seine, *p.* 157. 210.

Arnegiscle tue Jean Général des armées Romaines, *p.* 90.

Arsace Roi d'Armenie, *p.* 94.

Arsace fils du précédent, veut faire casser le testament de son pere, *p.* 94. donne son Royaume aux Romains, *ib.*

Arsace appaise le peuple de Constantinople, *p.* 6.

Artaxe ou *Artaxerce* grand Chambélan de Théodose, *p.* 119.

Arvande Préfet du Prétoire, son histoire, *p.* 349. 350. datte de cet événement, *not.* 2. *p.* 6[illegible]8

Asclepiade Duc de la Palestine ,bat & tue Justasas Roi des Samaritains, *p.* 515.

Asclepiade Evêque de Chersonese demande la grace de quelques personnes accusées d'avoir appris à des Barbares l'art de construire les vaisseaux, & l'obtient, *p.* 35. *v. not* 9. *p.* 603.

Asclepiodote Comte & Intendant des largesses, Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 47.

Asellus, *Flavius Eugenius* Intendant des largesses, *p.* 349. On lui confie Arvande, *ib.* est fait Préfet de Rome, *ib.*

Asemonte château de la Thrace, extrémement fort se défend contre les Huns, *p.* 108.

Aspar fils d'Ardabure, est défait en Afrique par les Vandales, *p.* 66. Consul, *p.* 69. Envoyé contre les Perses, *p.* 91. contre Jean, *p.* 183. se saisit d'Aquilée, *ib.* arrive à Ravenne, se rend maitre de la personne de Jean, *ib.* combat qu'il donne contre Aëce, *p* 185 est en grand crédit sous l'Empereur Marcien, *p.* 291. Patrice, *ib.* éleve à l'Empire Leon, *p.* 362. presse Leon de faire un de ses enfans César, *p.* 366. commence une citerne, *p.* 371. se distingue dans l'embrasement de Constantinople, *p.* 383. son histoire, *p.* 409. 410. 411. se reconcilie avec Leon, *p.* 412. est tué, *p.* 413.

Aspece ou *Aspebe* Général des Perses, *p.* 569. conclud une tréve avec Celer, *ib.*

Asture ou *Astere*, Flavius Comte d'Espagne, ancien Maître de la milice, Consul en Occident. Patrice, *p.* 23[illegible]. & [illegible]38. commence son consulat à Arles, *ib.*

Artaxerta ville d'Armenie, *p.* 5.

Artemidore allié de Zenon, suit en Italie Théodoric, *p.* 520. Il le fait Patrice & Préfet de Rome, *ib.*

Athanaric Roi des Gots, *p* 212.

Ataulphe Roi des Gots, Théodose II. fait de grandes réjouissances à sa mort, *p.* 30.

Athenodore Chef des Isaures, est tué, *p.* 548. sa tête est exposée, *ib.*

Athenaïs ou *Athenaïde* nom de l'Impératrice Eudocie, *p.* 37.

Attale usurpe à Rome le titre d'Auguste, *p.* 32. est vaincu par Honoré, *ib.* Grandes réjouissances que fait Théodose à Constantinople pour cette victoire, *p.* 32.

Attila Roy des Huns, Théodose II. lui envoye Plintha & Epigene, *p.* 95. Ils concluent avec lui une paix honteuse, *p.* 96. il entre dans l'Illyrie, *ib.* Hostilités des Huns, *ib. p.* 97. Théodose tâche de renouer la paix, *ib.* Attila va son chemin, *p.* 98. prend plusieurs Villes, *ib.* ruine Naisse, *ib.* ravage l'Illyrie & la Thrace, *p.* 99. se rend maître du pays des Acartyres, *p.* 100. message insolent qu'il fait faire à Théodose, *ib.* attaque rudement Théodose, court toute la Thrace, *p.* 108. ravage l'Illyrie, la Thrace, les deux Daces, la Misie, la Scythie, *ib.* devient maître absolu de sa nation, *p.* 139. de toute la Scythie & la Germanie, *ib.* a à son service une troupe de Rois, 140. ses qualitez personnelles, *ib. p.* 141. son gouvernement, *ib.* sa famille, *p.* 142. fait un présent à Aëce d'un Maure, *p.* 144. entreprend à la fois la guerre contre Théodose & Valentinien, *p.* 146. prétextes qu'il prend, *ib. p.* 147. demande Honorée, *ib.* réponse que lui fait Valentinien, *ib.* Réponse fiere que lui fait Marcien successeur de Théodose, *ib.* conclud la paix, *p.* 148. envoye des Ambassadeurs à Valentinien pour le tromper, *ib.*

rassemble une armée formidable, *ib.* entre dans les Gaules comme ami & s'y conduit en ennemi, *p.* 149, 244. fait abbattre des forets entieres, pour construire des vaisseaux, *ib.* emporte grand nombre de Villes par force, *ib.* Ce qui arrive à S. Servais, *p.* 150. ses cruautez procurent la couronne du martyre à plusieurs, *ib.* détruit Tréves, Strasbourg, Spire, Wormes, Mayence, Andernach, Metz, *p.* 151. S. Loup sauve Troyes, & Ste Génevieve Paris, *ib.* arrive devant Orleans, *p.* 157. donne l'assaut, *p.* 158. conduite de S. Agnan, *ib.* S. Agnan va le voir, *p.* 159. entre dans Orleans, *ib.* est chassé par Aëtius & Théodoric, *ib.* S. Agnan sauve Orleans par ses prieres, *ib.* quitte Orleans & fuit du côté du Rhin, *p.* 160. passe par Troyes, oblige S. Loup de l'accompagner, pourquoi, *ib.* s'arrête pour donner un combat dans les plaines de Chaalons, *ib.* se prépare à la bataille, *ib.* donne d'abord le combat contre les François & les Gépides, *ib.* consulte les Aruspices, *p.* 161. leur réponse, *ib.* il n'ose attaquer Rome, *p.* 171. S. Leon va le trouver, *p.* 172. il quitte l'Italie après avoir fait une tréve, *p.* 173. vient attaquer les Alains dans les Gaules, *ib.* est vaincu par Thorismond, *ib.* Sa mort, *p.* 174. *p.* 297. ses obseques, *ib.* & 175. son empire est renversé, *ib.*

Attique Evêque de Constantinople, reçoit plusieurs Chrétiens Perses, cherche tous les moyens possibles pour les secourir, *p.* 40.

Augustule Romule déclaré Empereur par Oreste son pere, *p.* 433. on loue sa beauté, *p.* 434. envoye le Patrice Latin à Basilisque qui avoit usurpé l'Empire sur Zenon, *ib. not.* 11. *p.* 643.

Avienus Consul, sa noblesse, l'éloge qu'en fait S. Sidoine, *p.* 238, 239.

Avit Evêque de Vienne, Saint, écrit à l'Empereur Anastase au nom de Sigismond Roi des Bourguignons, *p.* 580.

Avite Empereur, sa naissance, sa patrie, son nom, *p.* 269. S. Sidoine épouse sa fille, *p.* 270. ses premiers emplois, *ib.* est fait Général des armées Romaines par Maxime, *ib.* envoyé à Toulouse, *ib.* obtient la continuation de la paix avec les Gots, *ib.* Théodoric presse Avite de prendre la pourpre, *ib.* est proclamé Auguste à Toulouse, *ib.* il n'en prend pas encore la qualité, *ib.* est de nouveau proclamé à Arles, *p.* 271. va à Rome, *ib.* envoye des députez à Marcien, *ib.* donne la garde de son Palais à Consence, *ib.* réunit la Pannonie à l'Empire, *ib.* S. Sidoine prononce son Panégyrique, *p.* 275. envoye des Ambassadeurs à Requiaire, *p.* 274. défait une flotte des Gots, *p.* 276. député à Genseric, *ib.* Genseric méprise ses menaces, *ib.* envoye Ricimer contre lui qui le bat & qui se révolte contre lui, *p.* 277, est battu & fait prisonnier, *p.* 278. différens sentimens sur sa mort, *ib. not.* 5. *p.* 630.

Azitien Général Romain acheve la défaite des Romains, *p.* 44.

Aurée (S.) & Sainte Justine martyrisés à Mayence du tems d'Attila, *p.* 166. leur culte, *p.* 167. *v. not.* 3. *p.* 617.

Aurélien Prefet d'Orient, succéde à Anthéme, fait placer dans le Sénat les bustes d'Honoré, de Théodose & de Pulquérie, *p.* 27. continue dans sa charge jusqu'en 416. *ib.* est Patrice, *ib.* Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 28. 30. met une statue d'or de Théodose dans le Sénat, *ib.* Théodose lui adresse une loi, est Préfet du Prétoire, *p.* 32.

Autor ou *Auteur* ou *Victor*, Evêque de Metz, honoré comme un Saint, *p.* 154.

Ausuriens Barbares, ravagent la Pentapole, Anyse les repousse, *p.* 10. deux ans après ils font d'effroyables ravages sous le gouvernement d'Innocent, *ib.* Marcellin rétablit toutes choses, *ib.*

Auvergnats, leur vigoureuse défense contre Euric, *p.* 246. sont soutenus par Ecdice, *p.* 427. reçoivent les Rogations de S. Mamert, *ib.* sont attaqués plusieurs fois par les Gots, *p.* 428. Les Gots brûlent les bleds, *ib.* S. Patient de Lyon leur en envoye une grande quantité, *ib.* Euric leur donne pour Gouverneur Victorius, *p.* 432.

Auxence deux fois Préfet de Rome, *p.* 232.

Auxence de Mopsueste, Philostorge le met au nombre des Saints, Baronius le suit & se trompe, *p.* 129.

Auxent (S.) Solitaire exhorte tout le monde à ne point travailler le Dimanche & le Vendredi, *p.* 403. chasse les démons, *p.* 528.

Auxiliaire Préfet du Prétoire, *p.* 230.

B

Badicarim Chef des Sarrazins, Romain fait son possible pour le prendre, mais en vain, *p.* 556.

Bagaudes, se soulevent, *p.* 208. ce que c'étoit, *ib.* leurs Chefs, ils sont pris, *p.* 209. où habitoient-ils? *p.* 210. S. Maur auprès de Paris s'appelloit autrefois le château des Bagaudes, *ib.*

Baradat Evêque de Constantine, son éloge, *p.* 565. sauve sa ville, *ib.*

Barbares, ravages qu'ils font dans l'Empire, *p.* 90, 91. &c. nom des Barbares du Nord, *p.* 148.

Barbas Evêque des Ariens à Constantinople, sa mort, Sabace lui succéde, *p.* 63

Basic Prince Hun, *p,* 219.

Basilisque Empereur, Consul, *p.* 336. Leon épouse sa sœur, *p.* 366. est nommé Patrice, *ib.* A le commandement des armées de Thrace, réussit bien, *p.* 380 Leon le fait Général de la flote contre Genseric, *p.* 397. ses défauts, *ib.* se ligue sécrétement avec Aspar, *ib.* promet d'épargner Genseric, celui-ci le corrompt, en lui envoyant de l'or, *p.* 398. ramene en Sicile les débris de son armée, *p.* 400 se refugie dans l'Eglise de Sainte Sophie *ib.* obtient sa grace par le crédit de sa sœur, *ib.* se souleve contre Zenon, *p* 482. *not.* 1. *p.* 642. est proclamé Auguste, *ib.* fait Zenonide sa femme Auguste, & Marc son fils César, *p.* 583. fait son fils Auguste, *ib.* se declare pour les Eutychiens, *ib.* se fait Consul, *ib.* ses vices, *p.* 485. devient odieux au peuple de Constantinople, *ib.* à la nouvelle de l'arrivée de Zenon a recours à Harmace, *ib* 487. se refugie dans la grande Eglise, *p.* 488. Zenon lui promet la vie, *ib.* le fait juger par le Sénat, *ib.* le fait bannir en Capadoce & le fait mourir, *ib.* circonstances de cette mort, *p.* 489.

Basilisque fils d'Harmace, est déclaré César, *p.* 489. est dépouillé de sa qualité de César, *p.* 490. est fait Lecteur de l'Eglise les Blaquernes, *ib.* Ariadne sa cousine lui conserve la vie, *ib.* est fait Evêque de Cizique, gouverne son Eglise avec beaucoup de sagesse & de piété, *ib.* assiste au Concile de Constantinople, *p.* 490

Basile Evêque d'Aix, négocie la paix entre Nepos & Euric, *p.* 429. S. Sidoine lui recommande les intérêts de la Religion, *ib.*

Basile (Cecina) Sidoine en parle très-avantageusement, *p.* 311. est fait Prefet du Prétoire en Italie, *ib.* Consul & Patrice, *p.* 332, 333. fait un decret pour défendre au Pape même, sous peine d'anathéme, d'aliéner quoi que ce soit des fonds donnés à l'Eglise, *p.* 444.

Basile le jeune Consul, *p.* 502. est Patrice & Préfet d'Italie, *ib.*

Bassus Consul, Préfet du Prétoire sous Valentinien III. *p.* 63.

Babai Roi des Sarmates vaincu & tué par Théodoric, *p.* 415.

Beorgor Roi des Alains, battu par Ricimer, *p.* 335.

Besses peuples de la Thrace, *p.* 564.

Bigcle Roi des Gots, Leon le fait tuer par Ardabure, *p.* 395.

Blase fait Roi de Perse à la place de Cabade, *p.* 558. de quelle maniere Cabade le traite, *ib.*

Bleda Roi des Huns succéde avec Attila à Roas, *p.* 137. leurs conquêtes *p.* 138. Attila le fait assassiner, *p.* 139.

Bleda Evêque Arien, Marcien l'envoye à Genseric, *p.* 300.

Boëce Consul, *p.* 576. *not.* 10. *p.* 651.

Boëce Préfet, est tué, *p.* 252.

Boïsques Barbares qui demeurent auprès du Danube, *p* 95. Roas Roi des Huns leur fait la guerre, *p.* 137.

Boniface obtient la révocation d'une loi de Théodose, *p.* 44.

Boniface Comte d'Afrique, assiste Placidie contre Jean, *p.* 178. son éloge, *p.* 190. se remarie, *ib.* est fait Comte des domestiques, *p.* 191. intrigues d'Aëce contre lui, *p.* 191, 192. Valentinien III. lui déclare la guerre, *ib.* tue Sinex, *ib.* l'Empereur envoye encore contre lui Sigisvult, *ib.* fait entrer les Vandales en Afrique, *p.* 193. Placidie découvre les fourberies d'Aëce, *p.* 204. Darius le gagne, *ib.* Celui-ci veut le porter à s'en retourner en Espagne, *ib.* est assiégé à Hiponne, *ib.* reçoit un renfort de Rome & de Constantinople, *ib.* livre la bataille; est battu, *ib.* va en Italie, *p.* 205. est très-bien reçu de l'Empereur, *ib.* est élevé à la dignité de grand Maître de la milice, *ib.* est fait Patrice, *ib.* Placidie fait battre la medaille de Boniface, où il est représenté triomphant, *ib.* se bat contre Aëce, *p.* 206. est blessé & meurt 3 mois après, *ib.*

Boutrote, lieu à trois milles de Rome, Anthéme y est déclaré Empereur, *p.* 543.

Bourgeois, ce qu'on entendoit par ce mot, *p.* 216. Valentinien III. ne veut pas qu'on les reçoive dans le Clergé, *ib.*

Bourguignons peuples, où habitoient-ils, *p.* 210. vaincus par Aece, *ib.* sont battus aussi par les Huns, *p.* 211. se convertissent, sont batisés par S. Sévére Evêque de Treves, *ib.* s'emparent d'une partie des Gaules, *p.* 279. défendent l'Empire, *p.* 356. partagent les parties méridionales des Gaules avec les Gots, *p.* 443. étendue du Royaume de Bourgogne, *ib.* ravagent toute la Ligurie, *p.* 452.

Bracilo ou *Bravila*, Odoacre le fait tuer, *p.* 442.

Bretons, Histoire des changemens arrivés dans la grande Bretagne durant le V. siécle, *p.* 458. & 459. demandent du secours aux Romains, *p* 461. leurs terres sont pillées, *p* 463. ont plusieurs Rois, *ib.* sont soumis, *p.* 464. sont affligés de la peste, *ib.* commencent à respirer sous Ambroise Aurélien, *p.* 467. remportent la victoire contre les Saxons, *ib.* se refugient dans les Gaules, &c. *p.* 470.

Bubulque Comte, sur ses remontrances l'Empereur fait une loi, *p.* 210.

Bucoleon, endroit le plus élevé du Palais Impérial de Constantinople en forme de citadelle, *p.* 116.

Bulgares peuples, nous n'avons rien de plus ancien sur ce peuple que ce que dit Ennode, *p.* 517. ravagent la Thrace, *p.* 553. battent les armées Romaines, *ib.* continuent à ravager la Thrace, *p.* 556.

Buran Officier envoyé contre les Allemands, *p.* 308.

Busalbe se refugie auprès de Théodoric le Louche, Zenon le fait demander, Théodoric le refuse, *p.* 503.

C.

CAbade Roi des Perses, histoire de sa vie, *p.* 556, 557. a la guerre avec les Romains, *p.* 557. caractere de ce Prince, *p.* 558. est déposé, *ib.* est enfermé, *ib.* se sauve dans le Corazan, *ib.* est rétabli, *ib.* vient fondre dans l'Arménie, *p.* 559. fait plusieurs conquêtes, *p.* 560. campe devant Amide, *ib.* sa prise, *p.* 560. réponse qu'on lui fait, *p.* 561. marche contre les Romains, *p.* 564. bat Agpage & Patrice, *p.* 565. est battu devant Edesse par Areobinde, *ib.* traite de la paix avec Celer, *p.* 569. se saisit du passage des portes Caspiennes, *p.* 575. persécute les Chretiens, *p.* 582. se rend maître d'un grand trésor, *ib.* sa mort, *p.* 559. *not.* 7 *p.* 650. & *not.* 8 *p.* 651.

Cakan Prince des Turcs, donne une puissante armée à Cabade, *p.* 558.

Calendion Evêque d'Antioche, chassé de son Siége & pourquoi, *p.* 513. Zenon le relegue à Oasis & pourquoi, *p.* 516.

Calepode domine sous Théodose II, *p.* 117.

Calliope Intendant, *p.* 567.

Callixte Préfet d'Egypte, tué par ses gens, *p.* 46.

Candide Historien du regne de Leon jusques à celui d'Anastase, *p.* 527.

Candidien Comte des Domestiques, assiste au Concile d'Ephese, *p.* 66. est Général d'armée avec Ardabure, contre Jean, *ib. p.* 173. prend beaucoup de Villes, *p.* 175.

Caraton Roi des Huns, est appaisé par les présens de l'Empereur, *p.* 11.

Carpillon fils d'Aëce, envoyé en ôtage à Attila, *p.* 144.

Carse Château sur le Danube, dans la Scythie, *p.* 96. Attila y fait périr quelques Princes du sang Royal des Huns, *ib.*

Cassius Illustre, commande les troupes à Arles, *p.* 201. contribue à élever S. Hilaire à l'Episcopat, *ib.*

Cassiodore bisayeul du Sénateur, chasse Genseric de la Sicile & de la Calabre, *p.* 204. *voyez not.* 6. *p* 625.

Cassiodore Secrétaire d'Etat, fait traduire en latin Socrate, Sozoméne & Théodoret, pourquoi, *p.* 127. c'est ce qu'on nomme l'histoire Tripartite, *ib.* député avec Carpillon & Attila, détruit les vains prétextes de ce Prince, *p.* 147. conclud la paix, *p.* 138.

Castalius Innocentius Audax, Préfet de Rome, *p.* 426.

Castin Consul en Occident, *p.* 50 & 173. banni quelque tems après comme coupable de la révolte de Jean, *p.* 51, 171, 185.

Celer Maître des Offices, un des Chefs de l'armée d'Anastase, contre Cabade, *p.* 563, 567. son éloge, *ib.* fait de grands dégats, *p.* 567. Anastase lui adresse une loi, *p.* 581.

Censorius envoyé aux Suéves, *p.* 214.

assiegé par Rechila à Mersola, *p.* 224. assassiné à Seville, *p.* 235.

Cethegus Consul & Patrice, *p.* 567.

Chambellan; liste des grands Chambellans qui ont gouverné sous Théodose II. *p.* 117, 118.

Chandax Roi des Alains, *p.* 390.

Chaudebaud fils aîné de Clodion, *p.* 200.

Childeric Roi des Bourguignons, Général des troupes Romaines, où demeure-t'il? *p.* 357. est Maître d'une partie de la Province des Séquanois, *ib.* tué par Gondebaud, *p.* 358. laisse deux filles, *ib.*

Childeric Roi des François, se rend maître d'Angers & tue le Comte Paul, *p.* 354.

Chrétiens, persécutés par Cabade, *p.* 582. ils rendent maître ce Roi du Château de Zumbadir, *ib.* reconnoissance de Cabade, *ib.*

Chrysaphe Eunuque devient le maître absolu de la Cour de Théodose II. par l'éloignement de Cyrus, *p.* 89. fait tuer Jean le Vandale, *p.* 90. Marcien le fait périr, *p.* 289.

Chrysargire, ce que c'étoit, Anastase l'abolit, *p.* 539, 540.

Chrysorette Chambellan de Théodose II. *p.* 118.

Chrysostôme (S.) grande réception que l'Empereur Théodose II. fait à son corps, *p.* 76. lui demande pardon pour son pere, *ib.*

Cirilla, envoyé par Théodoric à Genséric, *p.* 333. renvoyé par le même au même Prince, *p.* 334.

Cléarque frere de la mere de l'Empereur Anastase, *p.* 531.

Cléopater Préfet d'Egypte, Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 71.

Clodion Roi des François, *p.* 195 de qui étoit-il fils? *p.* 196. surnommé le chevelu, *ib.* fait le paix avec Aëce, *p.* 197, 198. fait sa résidence à Doësbourg, *ib.* est surpris par Aëce, *ib.* passe sur le ventre des Romains, prend Cambrai, *ib.* pousse ses conquêtes jusques à la Somme, *ib.* pille Tréves, *p.* 198. possede Cologne, *ib.* sa mort, *p.* 199.

Clotilde (Sainte) femme de Clovis, *p.* 358.

Clovis Roi des François, Anastase lui envoye les expéditions ordinaires pour le déclarer Consul, *p.* 5.

Collinique Ville de l'Osrhoëne, *p.* 5.

Cologne Ville, prise par Clodion, *p.* 199. appellée alors Agripine, *ib.*

Comas, Comte, les Gots se joignent à lui à Constantinople, *p.* 83.

Comete avec une très-longue queue, suivie d'un tremblement de terre, *p.* 46. 58. Comete & grande peste, *p.* 531.

Conga Roi des Huns Cidarites, Pérose le trompe, *p.* 382. comme il se venge, *ib. p.* 383.

Concile de Calcedoine. commence le 1. Novembre, Anatole assiste à toutes les séances, excepté à la troisiéme où Dioscore fut déposé, *p.* 294. Marcien assiste à la séance du 25 Octobre, *ib.*

Connetables & *Curopalates* ce que c'étoient, *p.* 12. en quel tems ils ont commencé, *p.* 13.

Conon & *Longin* freres de l'Empereur Zenon, especes de monstres, *p.* 477.

Constance Secrétaire d'Attila, envoyé à ce Prince par Aëce, *p.* 98. ce qui lui arrive avec Théodose II. *p.* 114. Attila le fait crucifier, *p.* 98.

Constance ou *Constantin*, Préfet d'Orient, *p.* 106. assiste au Concile de Calcédoine, *ib.* rétablit les murailles de Constantinople, *p.* 107. Marcien lui addresse une loi, *p.* 302. Patrice, *ib.* Leon l'envoye à Pérose Roi de Perse, *ib.* est ami de S. Auxent, *ib.* est fait Consul, *p.* 304.

Constance Consul, Général des armées Romaines dans l'Occident, arrive jusques à la dignité Impériale, *p* 15. Théodose II. refuse d'y consentir, *p.* 37. sa mort, *ib.*

Constance, Auteur de la vie de S. Germain d'Auxerre, réunit les Auvergnats.

Constance ou *Constantin*, Préfet de Constantinople, Théodose II. lui adresse deux loix, *p.* 55.

Constant Général des armées Romaines en Orient, & Maître de la milice dans la Thrace, *p.* 15.

Constantin Consul. & trois fois Préfet du Prétoire, envoyé à Pérose Roi des Perses, *p.* 382. Pérose lui donne audience & point de réponse; *ib.*

Constantine ville de la Mésopotamie; *p.* 560. Areobinde fuit à Constantinople, *p.* 564. il abandonne cette place, *p.* 565.

Constantinople, Anthéme l'environne de murailles, *p.* 14. réjouissances qu'on y fait sur la mort d'Ataulphe Roi des Gots, autres sur la victoire d'Honoré sur Atta-

le, *p.* 32. grand incendie, *p.* 68. mortalité à Constantinople, *p.* 105. famine & peste, le feu brûle l'Eglise de Sainte Sophie, *p.* 106. tremblement de terre, son histoire, *p.* 106, 107. terrible embrasement, *p.* 384. détail de cet embrasement, *ib. p.* 385. cendres du mont Vesuve qui couvrent Constantinople, *p.* 416, 417. incendie à Constantinople, *p.* 485. grand tremblement de terre. *p.* 492, 518. guerre civile entre le peuple, *p.* 554. Les Romains s'entretuent dans le Cirque, *p.* 566. nouvelle sédition dans le Cirque, *p.* 573. embrasement, *p.* 576. on nettoye le port Julien, *ib.* autre embrasement, *ib.* sédition, *p.* 578. Anastase fait faire plusieurs bâtimens dans cette ville, *p.* 588.

Cosme (S.) & S. Damien célébre Monastere près de Constantinople, *p.* 8.

Cotrade ou *Conrad* brigand, sa mort, *p.* 77.

Cotycé bataille, Ninilingue y est tué & les Isaures battus, *p.* 544.

Courdiac Roi des Acatyres, est le dernier à qui Théodose II. fait offrir des présens, *p.* 138. Courdiac s'en pique, *ib.* avertit Attila, *ib.* Attila le mande, *ib.* refuse d'y aller & pourquoi, *ib.* lui envoye son fils & Onegese, *ib.*

Crocus Evêque, Euric le bannit, *p.* 446. d'où étoit-il Evêque, *not.* 3. *p.* 643.

Cursic Prince Hun, *p.* 219.

Cybire ville de Phrygie en Asie, abîmée par un tremblement de terre, *p.* 33.

Cyprien, éloge qu'en fait Cassiodore, *p.* 517.

Cyrille (S.) d'Alexandrie, chasse les Juifs de cette ville, & se brouille avec Oreste Gouverneur d'Egypte, *p.* 28. dispute avec Nestorius, *p.* 62. écrit à Théodose II. & à Pulquérie, *p.* 63. le Concile d'Ephese le dépose, *p.* 65.

Cyrus Préfet d'Orient, *p.* 78. Théodose II. fait une loi à sa priere, *p.* 84. Consul, *p.* 86. son histoire, *p.* 87, 88. ses ouvrages, *p.* 89 d'où a-t-il été Evêque, *not.* 19 *p.* 608. en quel tems a été la disgrace de Cyrus, *not.* 20. *p.* 609.

D

Dalmace Abbé de Constantinople, *p.* 65.

Damasce Disciple de Marin, écrit la Vie d'Isidore, *p.* 594.

Daniel (S.) Stilite menace l'Empereur & le Patriarche de la colere du Seigneur sur la ville de Constantinople, *p.* 383. exhorte tout le monde à la priere & au jeûne, *p.* 385. promet que l'embrasement de Constantinople cessera dans sept jours, *ib* l'Empereur & l'Impératrice vont le visiter, & lui demander pardon de n'avoir pas profité de ses avis, *ib.* les vents ébranlent sa colonne, *p.* 386. menace que fait Leon à ceux qui l'avoient entreprise, *ib.* préserve l'Empereur d'une mort funeste, *p.* 387 convertit l'Ecuyer de l'Empereur, *ib.* Leon lui fait conduire tous les Ambassadeurs & Princes qui arrivent à sa Cour, *p.* 390. prédit que Genseric ne prendroit aucune place, *p* 395. Zenon visite S. Daniel, *p.* 413. Zenon va le consulter, *p.* 482. sa réponse, *ib.* va le visiter encore, *ib.*

Daphné, un vent impetueux déracine ses beaux cyprès, *p.* 587.

Daras ville, Anastase la fortifie, *p.* 574. sa situation, *ib* Anastase y fait transporter le corps de S. Barthelemi, *ib.*

Dardanie, effroyable tremblement de terre qui arrive dans cette province, *p.* 583.

Darius succéde à Isidore dans sa charge de Préfet d'Orient, *p.* 73. sa patrie, *ib.* S. Augustin estime sa connoissance & son amitié, *ib.*

Denis Consul, Général de l'armée de Syrie, *p.* 62.

Denis Romain cause de la guerre de Colchide, *p.* 303. emmene Gobaze à Constantinople, *not* 3 *p.* 635.

Deutere Evêque Arien, sa conversion, *p.* 577.

Dexiocrate Patrice bâtit à Constantinople une Eglise & un Hôpital pour les vieillards, *p.* 116.

Dintzio ou *Dengizic* fils d'Attila, fait le dégât dans le pays des Gots, *p.* 177. ceux-ci marchent contre lui & le chassent de son pays, *ib.* déclare la guerre à Leon, est tué, *p.* 391. sa tête est apportée à Constantinople & mise sur une pique, *p.* 392.

Diogene Général d'Anastase, prend plusieurs villes en Isaurie, *p.* 545.

Diogene Evêque d'Arras, tué durant le ravage des Huns, *p.* 168.

Discore Consul, *p* 99.

Dioscore Préfet du Prétoire d'Orient, *p.* 402. Leon lui adresse deux loix, *p.* 521.

Docimée & Proconese, leurs marbres sont fort recherchés & extrémement blancs; les uns semés de taches violettes, les autres de veines noires, *p.* 27.

Donat Roi des Huns, Olympiodore est envoyé par Théodose II. à ce Prince, *p* 11.

Duc, différence des Ducs & des Comtes, *p* 432.

E.

ECdice gendre de l'Empereur Avite, défend les Auvergnats contre les Gots, *p.* 227. fait lever le siége de Clermont, *ib.* Népos le fait Patrice & Général des armées des Gaulois, *ib.* nourrit plus de quatre mille personnes, *p* 428. son éloge, *ib.*

Eclipse de Soleil, *p.* 33.

Ecossois ou *Scots*, leur origine, *p.* 459, leurs coutumes, *p.* 460. depuis quel tems sont-ils connus? Rentrent dans les terres des Bretons, *p.* 462. les subjuguent, *p.* 464.

Ederon, Théodose II. l'envoye pour tuer Attila son maître, *p.* 113. son entreprise est découverte, *ib.*

Elisée Prophéte, on apporte son corps à Alexandrie, *p.* 380.

Ellac fils d'Attila, son pere le fait Roi. *p.* 138 ses freres s'y opposent, *p.* 176 sa mort, *ib.*

Emilien Préfet de Rome, *p.* 311. Majorien lui adresse une loi, *p.* 312.

Empire Romain, désordre de l'Empire Romain, *p* 225. différentes bonnes qualitez des Barbares, *p* 227.

Enée de Gaze Sophiste, ses ouvrages, *p* 591 son Dialogue intitulé: *Théophraste*, *ib* ce qu'il contient, *p.* 592.

Ennode Intendant du Domaine, *p* 311.

Epigene, député avec Plintha à Attila, *p.* 95. conclud la paix avec ce Prince, *p.* 96.

Epinice Officier de Vérine, livré entre les mains d'Illus, *p.* 509 découvre tout, *ib.*

S. *Epiphane* Evêque de Pavie, réunit Anthéme avec Ricimer, détail de cette réconciliation, *p.* 347. va trouver Gondebaud Roi des Bourguignons, *p.* 357. l'Empereur Glycere a beaucoup de considération pour lui, 424. Népos l'envoye à Euric, conclud un traité avec lui, *p.* 431. Odoacre Roi d'Italie le respecte, *ib.* lui accorde une remise des impositions pour cinq ans, *p.* 439. obtient la déposition de Pélage Préfet du Prétoire, *ib.*

Erythre Prefet du Prétoire, Leon lui adresse une loi pour les asyles, *p.* 383, 402. Leon lui adresse une autre loi, *p.* 403. voyant que l'Epargne ne pouvoit pas suffire aux dépenses de l'Empereur Zenon, demande la permission de se retirer, *p.* 478. son éloge, *ib.* Erythre Préfet du Prétoire re, Anastase lui adresse une loi, *p.* 577.

Esclaves Barbares, empêchent l'Office divin à Constantinople, brûlent l'Eglise & se tuent, *p.* 64.

Etienne (S.) main droite de ce Saint, que Juvenal de Jerusalem envoye à Théodose II. *p.* 81. ce qu'en fit cet Empereur, *p.* 82.

Eudocie Impératice femme de Théodose II. son histoire, *p.* 37. Pulquérie la marie à Théodose, *ib.* Attique la batise, *ib.* quel étoit son nom, *ib.* sa postérité, *p.* 38. ses ouvrages poëtiques, *ib* pardonne à ses freres, *p.* 39. va visiter Jerusalem, *p.* 80. prononce à Antioche un discours en l'honneur de cette ville, *p.* 81. on lui dresse une statue qu'on place au Musée, *ib.* fait de grandes distributions par tout où elle passe, *ib* visite Sainte Melanie, *ib.* fait un second voyage à Jerusalem, *p.* 85. se brouille avec Théodose, *ib* meurt à Jerusalem, *ib* fait rebâtir les murailles de Jerusalem & augmente la ville, *p.* 86. a le malheur de tomber dans l'hérésie d'Eutiches, Dieu l'en retire, *ib.* éloges qu'on fait d'elle, *ib.*

Eudoxie Impératrice fille de Théodose II. & d'Eudocie fiancée à Valentinien III. *p.* 182. épouse Valentinien, *p.* 214. épouse par force l'Empereur Maxime, *p.* 260. écrit à Genseric pour le porter à la venger de Maxime, *ib.* va à Rome, *p.* 261. Maxime est tué, *ib.* Genseric l'envoye à Carthage, *p.* 262. Marcien la fait demander à Genseric, *ib.* Genseric la renvoye avec Placidie à Leon son successeur, *ib.* *p* 334, 377. parle avec beaucoup de respect à S. Daniel Stilite, *p.* 377.

Eudoxie fille de Valentinien III. épouse Hunneric fils de Genseric, *p.* 377. est mere du Roi Hilderic, *ib.* se sauve à Jerusalem, *ib* sa mort, *ib.*

Eudoxe Préfet d'Illyrie, *not.* 16. *p.* 607. est fait Consul, *p.* 99.

Eudoxe Medecin, Attila le reçoit, *p.* 146. accusé d'avoir part à un soulevement des Bagaudes, *p.* 236.

Eudoxiople ville, sa situation, ses dif-

férens noms, *p.* 32.

Evêque Catholique, sa victoire sur un Evêque Arien, *p.* 572.

Eugene (S.) est nommé Evêque de Carthage, *p.* 503.

Euloge Philosophe, ce que dit l'Empereur Leon, des sciences, *p.* 365.

Eunome Héréfiarque, Philostorge compose un ouvrage entier pour le louer, *p.* 126.

Eunome Evêque de Théodosiople, soutient avec les habitans de sa ville un siége contre les Perses, & les force de se retirer, *p.* 42. son éloge, *ib.*

Eunomiens Hérétiques, Théodose II. les déclare incapables d'aucune donation ou legs, *p.* 8. veut que leurs Evêques & leurs Clercs soient dépouillés de leurs biens, & proscrits avec ceux qui auront souffert qu'ils s'assemblent dans leurs maisons ou dans leurs terres, *p.* 15. Théodose leur défend de rebatiser, *p.* 14-49.

Euphéme Patriarche de Constantinople, réprimande Anastase, *p.* 532. le chasse de l'Eglise, *ib.* s'oppose à son élection, *p.* 532. n'y consent qu'après avoir exigé un ecrit où il promet qu'il conservera l'intégrité de la foi Catholique, *p.* 534. couronne Anastase, *ib.* Anastase le prie de faire demander par les Evêques la paix pour les Isaures, *p.* 547. révéle le secret que lui avoit confié l'Empereur, *ib.* Anastase en est averti, *ib.* Anastase le fait déposer, *ib.*

Euphéme Maître des Offices, son éloge, *p.* 291.

Euric ou *Eoric*, *Evaric* & *Euthoric* Roi des Visigots, assassine Théodoric II. son frere, *p.* 340. envoye différens Ambassadeurs, *ib.* fait de grands ravages dans la Lusitanie, *ib.* se rend maître de toute la haute Espagne, *ib.* rompt la paix avec l'Empire, *p.* 353. fait alliance avec les François, *p.* 354. fait la guerre à Népos, *p.* 426. attaque l'Auvergne, *ib.* grande résistance des Auvergnats qui sont défendus par Ecdice beau-frere de S. Sidoine, *p.* 427. prend Arles & Marseille, *p.* 443. est presque maître de toute l'Espagne, *ib.* meurt à Arles & regne dix-neuf ans, *p.* 444. son caractere, *p.* 445. réflexions de S. Sidoine sur la prosperité d'Euric & de Genseric, *ib.* est Arien & ennemi de l'Eglise Catholique qu'il persécute, *p.* 446. triste état des Gaules sous son regne, *ib.* c'est le premier qui donne aux Gots des loix par écrit, *p.* 447. épouse Regnatilde, *ib.* a pour successeur Alaric son fils, *ib.*

Eusebe Consul, auparavant Maître des Offices sous Anastase, *p.* 544.

Eustache Préfet du Prétoire, Anastase lui adresse deux loix, *p.* 571, 572.

Eustache Gouverneur d'Alexandrie, *p.* 566.

Eustache d'Epiphanie en Syrie, fait un abregé des Historiens, *p.* 563. finit à la douziéme année d'Anastase, *ib.* fait d'autres ouvrages, *ib.* sa mort *ib.*

Eustache de Syrie, sa patrie, compose une histoire depuis Enée jusques à Anastase, *p.* 527.

Eustache Vicaire du Préfet dans l'Asie, Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 71.

Eustache Préfet de Constantinople, étoit auparavant Questeur, *p.* 32. Préfet d'Orient, *ib.* Théodose II. lui adresse plusieurs loix, *p.* 36, 46.

Eutrope (Sainte) martyrisée à Rheims, arrache les yeux de celui qui tue S. Nicaize son frere, *p.* 167. son culte, *ib.*

Eutychés ou *Eutyque*, trouble que cause son héréfie, *p.* 110.

Eutychien (Jean) écrit cent cinq livres de l'histoire Ecclésiastique, *p.* 132. jugement que porte Phosius de son ouvrage, *ib.*

Eutychiens, persécutent les Catholiques, *p.* 367.

Exupérance Préfet, tué dans les Gaules, *p.* 187.

F.

Falionius Probus Alypius Consul, autrefois Préfet de Rome, *p.* 234.

Fava Roi des Ruges, est vaincu par Odoacre, qui le fait périr, *p.* 448, 449.

Favianes Ville sur le Danube, *p.* 448. différente de Vienne, *not.* 5. *p.* 644.

Fauste Préfet du Prétoire, Valentinien III. lui adresse une loi, Consul, *p.* 229.

Fauste Evêque de Riez, négocie la paix entre Euric & Nepos, *p.* 429.

Felix Consul, *p.* 59.

Felix Grand Maître de la milice, Chef des ennemis de Boniface, *p.* 191. Aëce est mis à sa place, *p.* 202. Aëce le fait tuer, *ib.* avoit été Consul, Patrice, sa femme s'appelloit Padusie, *ib.*

Felix Grand Chambellan, *p.* 73,

Ferreol Préfet des Gaules, empêche par un diner Thorismond de prendre Arles, *p.* 248. *v. Tonnance.*

Festus ou *Faustus*, Niger Chef du Sénat de Rome, député par Théodoric Roi d'Italie, à Zenon, pour obtenir les marques de la dignité Royale, *p.* 544.

Fide, Evêque de Dor ou Doron, envoyé par Anastase à Jérusalem à S. Euthyme, *p.* 369.

Firmin Préfet du Prétoire & *Patrice*, *p.* 245.

Flacide fille de l'Empereur Arcarde, *p.* 85.

Flacitée Roi des Ruges, consulte S. Sévérin, *p.* 423. laisse deux fils, Fava & Fridéric, *p.* 448.

Flavien Evêque de Constantinople, pense plus à son devoir qu'à l'avarice de Chrysaphe, *p.* 106. ce que ce Ministre fit contre lui, *ib.* Concile d'Ephese où il acquit la couronne du martyre, *p.* 113.

Flavius Areobindus Martialis, Maître des Offices, *p.* 69.

Flavius Augustus ou *Augustulus*, *voy.* *Augustule.*

Flavius Simplicius Rheginus, Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 71. Préfet d'Illyrie, *ib.*

Flavius Eugenius Asellus, *v.* *Asellus.*

Florus Préfet d'Egypte, & Général des troupes en cette Province, *p.* 295.

Florent Préfet d'Orient, possede six fois cette dignité, *p.* 60. Préfet du Prétoire, *ib.* avoit été Préfet de Constantinople, Consul & Patrice, & une septiéme fois Préfet d'Orient, sous Marcien, *ib.* Théodose II. lui adresse deux loix; belle action qu'il fait, *p.* 61. assiste au Concile de Calcédoine; S. Isidore de Peluse lui écrit contre Gigance, *ib.* Théodoret contre ses calomniateurs, *ib.* Théodose II. lui adresse une nouvelle loi, *p.* 103.

Frantan, partage l'autorité sur les Suéves avec Maldra, *p.* 301. sa mort, *p.* 318.

Fraterne (Saint) est égorgé par les Huns, le jour de son sacre, *p.* 151.

Fronton (le Comte) député aux Suéves, *p.* 247.

Fronton Cornelius, son éloge, *p.* 431.

Frideric fils de Flacitée, S. Severin lui défend de toucher aux biens des pauvres, *p.* 448. il le promet & fait le contraire, *ib.* est tué par son neveu, *ib.*

Frideric fils de Fava, embrasse le parti de Théodoric, *p.* l'abandonne, *p.* 452. se brouille avec Odoacre, est vaincu, *ib.*

Frideric frere du Roy des Visigots, va faire la guerre aux Bagaudes de la Tarragonoise & les bat, *p.* 249.

Frumaire partage le Royaume des Suéves avec Rhemismond, *p.* 322. surprend Idace Evêque de Chiaves, l'emmene prisonnier, est délivré trois mois après de sa prison, *p.* 323. sa mort, *p.* 334.

Fulgence Homme de Lettres, entend plusieurs fois Maxime s'écrier: heureux Damocle, qui n'a été obligé de regner que durant un seul dîner, *p.* 258.

G.

GAmaliel Patriarche des Juifs, a un brévet de Préfet honoraire, abuse de son pouvoir, *p.* 29. Théodose II. donne ordre à Helion de retirer ce brévet, *ib.* réduit à son premier état, *ib.* S. Jérôme parle de lui, *ib.* est le dernier des Patriarches, *p.* 30.

Gaudence, Comte, Général de la Cavalerie Romaine, Comte d'Afrique, pere d'Aëce, tué dans les Gaules, 179.

Gaulois, députent à Zenon contre Odoacre, 442. réponse de Zenon, *p.* 443.

Gelaze de Cizique, donne un ouvrage sur le Concile de Nicée, *p.* 529.

Geneviéve (Sainte) conserve la Ville de Paris, *p.* 152.

Gennade Evêque de Constantinople, fait connoître à Leon, l'innocence de Martyre d'Antioche, *p.* 406. Sa mort *p.* 408. a pour successeur Acace, *ib.*

Gennade Intendant du Domaine, *p.* 294. assiste au Concile de Calcédoine, *ib.*

Genseric Roi des Gots, leve le siége de Bazas, pourquoi, *p.* 219. ce que rapporte Grégoire de Tours de ce siége, *p.* 220.

Genseric Roi des Vandales, succéde à Gonderic son frere, *p.* 193. conduit les troupes à la bataille contre Castin, *p.* 194. fait noyer la femme de son frere & périr ses enfans, *ib.* Boniface l'introduit en Afrique, *ib.* lui en promet la moitié, *ib.* va contre Hermigaire Suéve, l'atteint dans la Lusitanie & le tue, *p.* 194 entre dans l'Afrique par Gibraltar, *ib.* fait une descente en Sicile & en Calabre, *p.* 205. est chassé par Cassiodore [illegible] du Sénateur, *ib.* fait la paix avec Valentinien III. *p.* 208. pourquoi *ib.* on lui donne une partie de l'Afrique *ib.* donne son fils en otage, *ib.* prend [illegible] 222 & autres conquetes, *ib.* part de Carthage, *p.* 224. fait une descente en Sicile,

ib. assiége Palerme, *ib.* appellé par Eudoxie femme de Maxime, *p.* 260. arrive a Rome. *p.* 261. Maxime prend la fuite & est tué, *ib.* prend Rome, *ib.* la pille, *ib.* fait un butin immense, *p.* 262. s'en retourne à Carthage, défait Aspar, *p.* 282. pronostic favorable qu'il aperçoit en faveur de Marcien, *ib.* ce qui se passe entre eux, *ib.* Theodoric s'unit avec lui contre Majorien, *p.* 318. fait la paix avec cet Empereur, *p.* 322. après sa mort pille la Sicile, l'Italie, & s'empare de la Sardaigne, *p.* 327. rend à Leon, Eudoxie & Placidie, *p.* 332. demande les biens de Valentinien III. dont la fille aînée avoit épousé Hunneric son fils, *p.* 332. demande les biens d'Aëce, *ib.* pille l'Occident, pourquoi, *ib.* se jette sur l'Empire d'Orient, *p.* 395. vient à Alexandrie *ib.* attaque la flote Romaine, *p.* 399. y met le feu, *ib* & bat les Romains, *ib.* cede la Sicile à Odoacre *p.* 439. fait la paix avec Zenon & meurt, *p.* 439, 480.

Germain (Saint) Evêque d'Auxerre, va à la rencontre d'Eocaric Roi des Alains, inspire tant de respect à ce barbare, qu'il promet de ramener ses troupes sur la Loire, *p.* 236. va à Ravenne, obtient le pardon des Armoriques, *ib.* fait plusieurs miracles, *ib.*

Geronce Evêque Eutichien de Jérusalem, *p.* 370.

Gesius frere d'Eudocie femme de Théodose II. est Préfet d'Illyrie, *p.* 39.

Gêtes peuples, innondent le Nord, *p.* 581.

Gille Général d'armée dans les Gaules, *p.* 315. personnage d'un mérite extraordinaire, *ib.* est pere de Syagre, *p.* 316. de race Patricienne, *ib.* est assiégé dans une Ville des Gaules, *p.* 319. invoque S. Martin, attaque & dissipe les ennemis, *ib.* trahit Aggripin, *p.* 327. se souleve contre Sévére, *p.* 329. sa guerre contre les Visigots, *p.* 332. reconnu Roi des François, *ib.* vainc ses ennemis, *ib.* fait lever le siége d'Arles par l'intercession de S. Martin, *ib.* remporte la victoire contre les Visigots auprès d'Orléans, *p.* 333. tems auquel cette bataille a été donnée, *not.* 3. *p.* 637. assiége Chinon en Touraine & ne peut la prendre, *ib.* sa mort, *p* 335.

Glone Gouverneur d'Amide, *p.* 561. tué, *p.* 568. son fils, de chagrin, brûle le Temple de Simeon, *p.* 569.

Glycere Comte des Domestiques, prend le titre d'Empereur, poussé par le Patrice Gondebal *p.* 422. fait des présens au jeune Videmir, *p.* 423. a beaucoup de considération pour S. Epiphane de Pavie, *p.* 424. est battu par Népos qui le fait raser & ordonner Evêque de Salone en Dalmatie, *ib.*

Gobaze Roi des Lazes ou de la Colchide, Marcien fait la paix avec lui, *p.* 308. Denis l'emmene à Constantinople, *ib. voy. not.* 3. *p.* 633. promet de quitter le titre de Roi, *p.* 389. témoigne beaucoup d'attachement pour la religion catholique, *ib.* Leon le mene voir S. Denis Stilite, *ib.* il se prosterne à terre, *ib.* rend graces à Dieu d'avoir vû cet homme céleste, *ib.* le choisit pour arbitre entre lui & l'Empereur, *ib.* lui témoigne son estime, *p.* 390.

Gondebal Patrice, pousse Glycere à prendre le titre d'Empereur, *p.* 422.

Gondebaud Roi de Bourgogne, sa mort, *p.* 580.

Gonderic Roi des Vandales, s'empare de la Bétique, *p.* 193. est possédé du démon & meurt misérablement, *ib.* laisse plusieurs fils, *ib.* a pour successeur son frere Genséric, *ib.* homme de mérite, *ib.* son portrait, *ib.*

Gondiac & *Chilperic* Rois des Bourguignons, fils de Gondicaire, *p.* 212, 213.

Gondiac Roi de Bourgogne, Général des armées Romaines, *p.* 357. épouse la sœur de Ricimer, *ib.* a quatre fils, *ib.*

Gondicaire Roi des Bourguignons, vaincu par Aëce, *p.* 210. sa mort, *p.* 211.

Gots font de grands efforts pour se rendre maitres de l'Auvergne, *p.* 355. envoyent des Ambassadeurs à Leon, *p.* 414. demandes qu'ils lui font, *ib.* Leon fait la paix avec eux, à quelles conditions, *p.* 415.

Gousanastade Général des Perses, s'offre d'aller poignarder Cabade, *p.* 558.

Gratissime Grand Chambellan de Leon, *p.* 359. se fait moine, *ib.* continue a faire sa charge, *ib.*

Grec Evêque de Marseille, négocie la paix entre Euric & Népos, *p.* 429. S. Sidoine lui écrit une lettre sur le bruit qui couroit qu'ils cédoient à Euric l'Auvergne, *p.* 430.

Guerre, ouvrage sur ce qui regarde la guerre avec la Notice de l'Empire, *p.* 267. ce que c'est, *ib.* en quel tems vivoit l'Auteur, *p.* 268.

H.

HEliodore Préfet de Constantinople, p. 67.

Helion Maitre des Offices, Théodose II. lui adresse une loi, p. 28. lui ordonne de retirer de Gamaliel, le brévet de Préfet honoraire, p. 29, 30. Théodose II. lui donne la commission de négocier la paix avec le Roi de Perse, p. 45. envoye Maxime, ib. fait la paix, ib. lui adresse deux loix, p. 51. revet Valentinien III. de la robbe de Cesar, p. 52, 174. devient Patrice, p. 53. porte la Couronne & le Diadême à Valentinien III. ib. p. 187.

Hellade Professeur grec d'humanitez, Théodose II. lui accorde la dignité de Comte, p. 55. ses ouvrages, p. 56.

Heraclée, Théodose II. y va, p. 32.

Heracle Général de Zenon, est pris par le Louche, p. 492. il le met à rançon, ib. est mis en liberté, ib. des Gots l'attendent sur le chemin, ib. le tuent, ib.

Heraclien Consul, se révolte contre Théodose II. son nom est ôté des fastes, p. 12.

Heraïsque Philosophe payen ou Magicien, Prêtre des Idôles, Zenon le fait chercher, Gese célébre Médecin le cache, p. 523. sa mort, ib.

Herculan Consul, b. 245.

Hercule Préfet d'Illyrie, S. Chrysostôme lui écrit de son exil, p. 7. se déclare pour ce Saint, ib. Théodose II. lui adresse quelques loix p. 10.

Hermanaric ou *Armaneric* Consul, p. 336. se sauve par le moyen de Zenon en Isaurie, p. 414. revient à Constantinople après la mort de Leon, ib.

Hermeric Roi des Suéves, Aëce le dompte & le soumet à l'Empire, p. 203. s'empare de la Galice, est contraint de demander la paix, ib. il la rompt, p. 204. accorde la paix à ceux de Galice, p. 207. sa mort, p. 215.

Hermigaire Capitaine Suéve, Genséric marche contre lui avec une partie de ses troupes, lui tue la plus grande partie de son armée, p. 194. sa mort, ib.

Hermogene Comte des Largesses, p. 290.

Hermocrate Préfet du Prétoire.

Hernac, un des fils d'Attila, p. 142.

Herules peuples, descendent en Galice, [illegible]

p. 57 [illegible] pourqu[illegible] eux, ib. les [illegible] ib.

Hesique Proco[illegible] Théodose II. lui adresse [illegible] loi, p. [illegible]

Hesique Medecin d'Argos, p. [illegible] 70.

Hiere Préfet d'Orient, Théodose II. lui adresse une loi, p. 57 & 58. dédie à Théodose les bains de Constantinople, ib. autre loi que cet Empereur lui adresse, p. 60.

Hyerocrate Intendant du Domaine, Théodose lui adresse une loi, p. 71.

Hilaire (Saint) Evêque d'Arles, Cassius contribue beaucoup à son élection, p. 201. Loi contre ce S. Prélat donnée à la priere de S. Leon, p. 232.

Honoré Empereur d'Occident, veut aller à Constantinople donner ordre à la sureté de la personne & des Etats de Théodose le jeune son neveu; mais il ne peut, p. 2. pressé dans Ravenne par Attale & par Alaric, pense à se retirer en Orient, p. 7. délivré par le secours de Théodose, ib. sa mort, p. 50. sa naissance, p. 170.

Honorée Justa Grata, sœur de Valentinien III. déclarée Auguste, p. 143, 187. envoye secretement un Evêque à Attila, p. 144, 207. son âge, ib. a un garçon d'Eugene son Intendant, ib. Placidie la fait enfermer, & l'envoye ensuite à Théodose II. ib. p. 72. Attila prétend l'avoir épousée, p. 147. Valentinien le nie, ib. dit qu'elle étoit mariée. ib.

Hormidac Hun, est battu par Anthéme, p. 391.

Horsa, l'un des Chefs des Saxons, est tué, on lui dresse un monument, p. 467.

Huneric Roi des Vandales, successeur de Genséric, reçoit l'Ambassade d'Alexandre, Intendant de Placidie, p. 502. permet l'élection de S. Eugene, p. 403. envoye des Ambassadeurs à Zenon, ib. exerce une horrible persécution contre les Catholiques, p. 514. Zenon lui envoye Urane, ib. sa mort, ib.

Huns peuples, traversent les Palus Méotides, s'étendent jusques au Danube, p. 134. description de leurs personnes, ib. leur nourriture, leurs mœurs, ib. p. 135. pillent les terres des Romains, ib.

leurs différens peuples, *ib.* différens Rois, *p.* 126. 127. leurs conquêtes, *ib.* ils ravagent Milan, *p.* 170. renversent Pavie, *ib.* ruinent presque toute l'Italie, *ib.*

Hymeric fils aîné de Genseric, épouse la fille de Théodoric Roi des Gots, *p.* 146. la maltraite cruellement & la renvoye à son pere, *ib.*

Hypace, un des Chefs de l'armée d'Anastase contre Cabade, *p.* 563. avoit été Consul, *ib.*

Hypace Maitre de la milice d'Orient, Théodose II. lui adresse quelques loix, *p.* 30.

Hypatie Philosophe est massacré dans un tumulte, *p.* 78.

Hypereque Grammairien d'Alexandrie laisse quelques écrits, *p.* 366.

I.

JAcques Moine auprès d'Amide, son histoire, *p.* 562.

Jacques Psychreste fameux Medécin, guérit l'Empereur Leon, *p.* 376. son éloge, *ib.*

Ibrions peuples de la Vindelicie, *p.* 157.

Idace Historien, sa patrie, *p.* 262. circonstances de sa vie, *p.* 263. est fait Evêque de Chiaves, *ib.* est envoyé à Aëce, *ib.* examine des Manichéens, *p* 264. est pris par les Suéves, sort de sa captivité, sa mort, *ib.* jugement de sa Chronique, *ib.* on lui attribue des fastes Consulaires, *ib.* un François fait un abrégé de sa Chronique, *ib.*

Ildico, épouse Attila, *p.* 175.

Jean le Bossu, Zenon l'envoye avec une armée contre Leonce & Illus, *p.* 513. donne la bataille & les bat, *p.* 516. gagne la bataille de Cotycé, *p.* 544. passe le mont Taurus, fond sur les Isaures, *ib.* les défait, *p.* 516. remporte une seconde victoire, *p.* 546. est fait Consul, *p.* 553.

Jean premier Secrétaire, se fait déclarer Empereur après la mort d'Honoré, *p.* 50 & 178. *not.* 14. *p.* 604. & *not.* 1. *p.* 621. député à Théodose II. *p.* 179. ensuite demande du secours aux Huns, *ib.* est pris, *p.* 183. sa mort, *p.* 184. Procope le loue, *ib.* casse les privileges des Eglises, *ib.*

Jean Intendant des largesses, Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 62. fait arrêter Nestorius, Cyrille & Mennon, *p.* 65. est fait Maitre des Offices, *p.* 66.

Jean député de Basilisque, se signale dans le combat contre Genseric, *p.* 399. se précipite dans la mer, *ib.*

Jean le Vandale, Général des armées Romaines, sa mort, *p.* 89, 90. *v. not.* 13. *p.* 611.

Jean le Scythe, est à la tête d'une armée contre Leonce & Illus, *p.* 513. remporte la victoire contre les Isaures, *p.* 548. est fait Consul, *p.* 549.

Jean député de Basilisque, ses belles actions & sa mort, *p.* 399.

Jean Historien, termine son histoire à la cinquiéme année de Justin I. *p.* 132.

Jean le Grammairien Prêtre d'Antioche, Auteur de quelques écrits, *p.* 527.

Jean le Silentieux (S.) *p.* 566.

Jean Chimiste, trompe beaucoup de gens, *p.* 573.

Illus, envoyé contre Zenon se réunit à lui, *p.* 486. est fait Consul, *p.* 491. débauche l'armée de Marcien, le bat, *p.* 497. Pamprépe l'encourage, *ib.* est uni étroitement à Zenon, *p.* 507 son pays, *ib.* est Consul, *ib.* son éloge, *ib.* cause de sa perte, *ib.* Vérine veut le faire assassiner, *p.* 509. Zenon l'abandonne à Illus qui l'envoye en Cilicie, *ib.* Ariadne veut le fléchir, mais en vain, *p.* 510. cherche les moyens de le faire assassiner, *ib.* Spanice lui coupe une oreille, *ib.* se retire à Nicée, *p.* 511. demande à Zenon la permission d'aller en Orient, *p* 511. est déclaré Général de toutes les armées d'Orient, gagne Leonce, *ib. not.* 4. *p.* 646. le fait élire Empereur, gagne la bataille contre Longin, *ib.* va à Antioche, *p.* 513. est battu par Jean, se retire au château de Papyre, *p.* 516. fait mettre en pieces Pamprépe, *p.* 521. est pris & décapité, *ib.* sa tête est portée à Constantinople, *ib.*

Immirenes peuples, embrassent la Religion Chrétienne, *p.* 589.

Immortels, corps de Persans, s'opposent à la paix, *p.* 45. défaits & battus par Procope, *ib.*

Importun Consul, *p.* 576.

Innocent Duc de la Pentapole, son caractere, *p.* 10. ne peut arreter les Ausuriens, *ib.*

Joseph Patriarche fils de Jacob, & Zacharie pere de S. Jean-Baptiste, leurs reliques sont portées à Constantinople, déposées dans la grande Eglise. *p.* 30.

Jourdain Consul, *p.* 407.

Jourdain, Pulquérie lui livre Chrysaphe, il le fait mourir, *p.* 90.

Irene fille de Magna sœur d'Anastase, épouse l'Empereur Olybre, *p.* 534.

Isaac Prêtre d'Antioche, fait un poëme & une élégie Syriaque pour déplorer la ruine d'Antioche, *p.* 371. fait beaucoup d'autres ouvrages contre les Nestoriens & les Eutychiens, *ib.* sa mort, *ib.* son éloge, *ib.* autres ouvrages du même, *not.* 2. *p.* 639.

Isaures peuples, guerre civile contre eux à Constantinople, *p.* 541. Anastase ne veut point continuer la pension que l'Etat leur faisoit, *p.* 542. Anastase chasse tous les Isaures, *p.* 543. ils se soulevent, *ib.* ils s'avancent jusqu'à Cotycé en Phrygie, donnent la bataille, la perdent, *p.* 544. la guerre dure encore six ans, *ib.*

Isdegerde Roi des Perses, on prétend faussement qu'Arcade avoit voulu mettre Théodose II. sous sa protection, *p.* 1. *not.* 1. *p.* 597. sa mort, *p.* 36. circonstances de sa mort, *ib.* Varanne Battramjaur lui succéde, *ib.*

Isdegerde II. Roi des Perses, Théodose II. lui fait la guerre, *p.* 92. & lui accorde la paix, *ib.*

Isidore (S.) Evêque de Péluse, ce qu'il écrit à Théodose II. *p.* 20. avertit ce Prince de réprimer la liberté de ses Ministres qui se rendoient Juges de matieres de la foi, *p.* 25. prétend que la piété des Princes religieux a été cause souvent de l'irreligion des Evêques, *ib.* écrit à Isidore Anthémius, *p.* 71.

Isidore, succéde à Monaxe dans l'emploi de Préfet de Constantinople, *p.* 7. est ensuite Préfet du Prétoire, *ib.*

Isidore disciple de Procle, Damasce écrit sa vie, *p.* 594.

Isocace, Philosophe, son histoire, *p.* 393, 394.

Italica femme de Gaudence & mere d'Aëce, *p.* 179. on croit que c'est la même qui est si célébre dans les écrits de S. Augustin & de S. Chrisostôme, *ib.* ce qui n'est pas fondé, *ib.*

Juifs, Théodose II. leur défend de mettre le Signe de notre salut dans leurs divertissemens, *p.* 5. ils tuent un enfant en Syrie, *ib.* S. Cyrille les chasse d'Alexandrie, *p.* 28. Gamaliel le dernier des Patriarches des Juifs, *p.* 30. Théodose II. leur défend d'acheter des Esclaves & d'en recevoir, *p.* 32. crucifient un enfant, sont punis, *p.* 33. Théodose II. defend de les maltraiter, *p.* 14. Loix pour & contre, *p.* 47, 48. établissent des Primats dans chaque province, *p.* 62. sont obligés d'apporter au trésor des largesses ce qu'ils avoient reçu depuis l'extinction des Patriarches, *ib.* histoire d'un Juif qui se dit Moïse, *p.* 67. font mourir l'Archidiacre de Laodicée en Syrie, *p.* 75. Théodose II. les exclud de toutes charges, *p.* 79.

Jules, est fait Patrice & Gouverneur de Lycie, *p.* 292.

Julien Général, est battu par les Scythes, *p.* 544.

Julien, élu tout d'une voix Evêque d'Antioche, *p.* 407.

Julienne fille de l'Empereur Olybre & de, Placidie, & femme du grand Areobinde & mere du jeune Olybre, *p.* 378.

Justin, est mis en prison, sa délivrance, *p.* 549. est dans l'armée d'Anastase, *p.* 564. Anastase connoît qu'il sera son successeur, *p.* 584. Anastase le fait arrêter; il est forcé de l'élargir, *ib.*

Justinien, Préfet de Constantinople, Zenon lui adresse une loi, *p.* 473.

Justusas ou *Justasas*, Chef des voleurs, élu Roi des Samaritains, *p.* 515. est battu & tué dans un combat, *ib.*

Jutes anciens peuples de la grande Bretagne peu connus, *p.* 456. s'emparent de Wicgt & du Royaume de Kent, *p.* 469.

Jutonges peuples d'Allemagne battus, *p.* 203.

L.

LAurent (S.) Evêque da Milan, ce qu'il souffre pendant la guerre d'Odoacre & de Théodoric, *p.* 453. est remis en liberté, *ib.*

Laase grand Chambélan, son éloge, *p.* 117.

Lentiens ou *Lisiens* habitans des environs de la Lis en Flandres, *p.* 157.

Leon (S.) va trouver Attila, *p.* 172. fait une tréve, *ib.* vient dans les Gaules pour concilier Albin & Aëce, *p.* 224. est mandé à Rome après la mort de Sixte III. écrit à Aspar Arien, pourquoi, *p.* 366. empêche qu'on ne tienne un nouveau Concile pour examiner celui de Calcédoine, *p.* 368.

Leon Empereur, sa patrie, ses premiers emplois, ce qui l'éleve à l'Empire, *p.* 362. proclamé par l'armée, *p* 363. couronné par le Patriarche Anatole, *ib.* ses bonnes & ses mauvaises qualitez, *p* 363, 364, 365. épouse Vérine, en a deux fil-

les . *p.* 366. réponſe qu'il fait à Aſpar, *p.* 367. arrête les deſſeins des Barbares, *ib.* fait rebâtir les édifices publics d'Antioche & fait une grande remiſe à cette ville, *p.* 371 fait la paix avec Valamir, *p.* 373. éleve avec ſoin Théodoric, *p.* 374. Saint Daniel lui obtient un enfant, *ib.* fait faire deux colonnes à S. Daniel, *ib.* eſt guéri par Jacques Plicochriſte, *p.* 376. demande Eudoxie & Placidie à Genſeric & les obtient, *p.* 577. demande que Genſeric ceſſe de piller l'Italie, *p.* 378. envoye des Ambaſſadeurs au Roi de Perſe & le Roi de Perſe lui en envoye, *p.* 381. envoye une de ſes filles poſſédée à Rome, qui eſt guérie par l'Archidiacre de Lyon, *p.* 386. récompenſe & préſent que fait Leon à l'Egliſe de Lyon, *ib.* Chûte qu'il fait en deſcendant la montagne, S. Daniel arrête par ſes prieres la malice du démon & préſerve l'Empereur d'une mort funeſte. *ib.* beau ſentiment de pieté de Leon, *ib.* menace Genſeric de lui faire la guerre, *p.* 395. Leve une armée conſidérable, *p.* 396. reçoit un grand ſecours d'Anthéme & de Marcellin, *p.* 397 donne la conduite de cette armée à Baſiliſque, *ib.* promet du ſecours aux Lazes, *p* 400. fait le jeune Leon Empereur, *p.*418. genre de ſa mort, *p.* 420. fonde quelques Egliſes, *ib.*

Leon le jeune fils de Zenon déclaré Empereur, *p.* 418. ſon âge, *p.* 419. Conſul, *ib.* ſa mort, *p.* 473. Zenon accuſé de ſa mort, *ib.*

Leon Miniſtre d'Euric, honore Epiphane de Pavie, approuve ſon diſcours & travaille à la paix, *p.* 421. ſon éloge, *ib.* ſa naiſſance, *ib.* profeſſe la Religion Catholique, *ib.* éloge que fait de lui S. Sidoine, *p.* 432. S. Grégoire de Tours le blâme, *ib.*

Leonce Empereur, ſa patrie, *p.* 512. Patrice, *ib.* habile dans la guerre, *ib.* Pamprépe corrompt ſa foi, *ib.* Illus le fait élire Empereur, *p.* 511. fait du ravage dans la Syrie & dans l'Iſaurie, défait entiérement Longin, *ib* ſe rend maître du château de Papyre, *ib.* renvoye Vérine en Tarſe où elle couronne Leonce, *ib.* aſſiége Calcide, *p.* 513. eſt vaincu par Jean, *p.* 516. ſe retire au château de Papyre, *ib.* eſt aſſiégé, *p.* 521 pris & décapité, *ib.* ſa tête eſt apportée à Conſtantinople, *ib.*

Leonce Evêque d'Arles, négocie avec quelques autres Evêques de Provence, la paix entre Népos & Euric, *p* 429.

Leonce premier Secrétaire d'Etat, ſous Marcien, aſſiſte au Concile de Calcédoine, *p.* 294.

Leonce Préfet d'Illyrie & enſuite de Conſtantinople, Théodoſe II. lui adreſſe quelques loix *p.* 10, 13, 70, 71.

Leonce Sophiſte à Athénes, pere de l'Impératrice Eudocie, *p.* 27.

Leonce Moine, doué du don de prophétie, *p* 528.

Leoncie fille de l'Empereur Leon, fiancée à Patrice fils d'Aſpar, *p.* 411. mariée à Marcien Patrice fils d'Anthéme, *p.* 414.

Libere Patrice, Théodoric releve la fermeté avec laquelle il ſoutient Odoacre, *p.* 452, 457.

Licinien Queſteur, Népos l'envoye dans les Gaules porter à Ecdice le brevet de Patrice, *p.* 429. négocie la paix avec Euric, *ib.* ne peut la conclure, *p.* 430.

Litorius, avec une partie de l'armée des Huns, rafraîchit Narbonne, & fait ôter le ſiége de cette ville, *p.* 213, 214. aſſiége Théodoric à Toulouſe, perd la bataille, *p.* 218. eſt fait priſonnier, & on le fait mourir, *p.* 219.

Loix de l'Empereur Anaſtaſe, défend aux maîtres d'épouſer leurs eſclaves ou leurs affranchies, *p.* 345. ſur les donations ſous le titre d'aubaine, *ib.* ne veut pas qu'on trouble dans la jouiſſance des fonds ceux qui les poſſédent depuis 40 ans, *p.* 542. ordonne de n'avoir aucun égard aux reſcrits lorſqu'ils paroîtront contraires au droit public, *ib.* Réglemens ſur les impôts, *p.* 546. ſur les défenſeurs des villes, *p.* 571. veut qu'on jure pour poſſéder une charge, qu'on eſt Chrétien & Orthodoxe, *p.* 571, 572. caſſe tous les traités & tous les actes faits pour transférer des fonds où il y aura des Egliſes ou des Chapelles des Catholiques, *p.* 577.

Loix de Leon, autoriſe le Concile de Calcédoine, *p.* 367. confirme tout ce que ſes prédéceſſeurs & particuliérement marcien avoient ordonné contre les Hérétiques, *ib.* confirme le droit d'aſile, *p.* 387. veut qu'il n'y ait que les Chrétiens qui puiſſent exercer la fonctions d'Avocat, *p.* 396. défend de proſtituer aucune perſonne libre, *ib.* confirme les donations & les priviléges accordés aux Hôpitaux & Egliſes, *p.* 403. veut que les ſimoniaques ſoient traités comme les criminels de leze-majeſté, *p* 403. ſur les promeſſes

de mariage rompues à cause de la diversité des Religions, *ib.* défend de faire aucun acte judiciaire le Dimanche, & de représenter aucune sorte de spectacles, *ib.* ordonne que les Moines ne pourront sortir de leurs Monasteres, *p.* 408. contre les Ariens, *p.* 416.

Loix de Majorien, remet généralement tout ce qui étoit dû au Fisc, *p.* 312. veut que les impôts soient levés selon l'ancienne coutume, *ib.* défend de toucher aux anciens édifices, *ib.* défend de donner le voile aux vierges avant l'âge de 40 ans, *p* 313. peines contre les parens & les Diacres qui contreviendront à cette loi, *ib.* veut que les femmes devenues veuves avant l'âge de 40 ans se remarient, ou qu'elles cedent la moitié de leurs biens à leurs héritiers naturels, *ib.* que les testamens des femmes qui laisseront l'Eglise ou des Etrangers héritiers, soient nuls, *ib.* que les mariages faits sans dot de part & d'autre ne soient pas réputés pour mariages, *ib.* que ceux qui seront héritiers ou légataires, ne l'étant point naturellement, céderont au Fisc le tiers de leurs héritages pour le rétablissement du Corps de ville, *ib.* veut que les Gouverneurs dans leur visite ne soient défrayés que trois jours, sur peine de prévarication de leurs charges, *p.* 314. casse absolument les mariages des bourgeois avec les serfs, *ib.* contre les adulteres, occasion de cette loi, *p.* 319. permet d'embrasser l'état Ecclesiastique, mais il défend d'y élever personne malgré lui, peine qu'il décerne contre les contrevenans, *ib.*

Loix de l'Empereur Marcien, défend la vénalité des charges, *p.* 288. remet tout ce que les particuliers doivent à l'Epargne, *ib.* défend sous peine de la vie non seulement de sacrifier aux Idoles, mais même d'orner leurs temples avec des fleurs, *p.* 295. contre les Eutychiens, *ib.* explique une loi de Constantin qui défendoit d'épouser des personnes viles, *p.* 299. permet à tout le monde de laisser ce qu'il voudroit aux Ecclésiastiques & aux Moines, *p.* 302. ordonne que les Ecclésiastiques & l'Oeconome de Constantinople ne pourront être appellés en justice que devant l'Archevêque, si le demandeur y consent, ou devant le Préfet du Prétoire, *p.* 302. ne veut pas qu'on exige le serment des Ecclésiastiques & pourquoi, *p.* 302.

Loix de Placidie, en faveur des Eglises, *p.* 185. contre les Juifs & les Payens, *p.* 186. contre les Manichéens & les Astrologues, *ib.*

Loix de Théodose II. sur le commerce, *p.* 5. sur la traite du bled, *p.* 6. autre de concert avec Honoré pour arrêter ceux qui passoient d'Occident en Orient, *p.* 8. sur le rétablissement des murailles des Villes frontieres de l'Illyrie, de la Bythinie & la réparation des chemins, *p.* 10. contre la rebatisation, *p.* 14. sur les Médecins & Professeurs des Arts libéraux *p.* 28. sur ceux qui épousoient leurs belles-sœurs, *ib.* contre les Juifs, *p.* 30. défend à toutes personnes de demander le gouvernement de son Pays, & pourquoi, *p.* 8. sur le mariage, *ib.* contre les Protopasquitez, *p.* 14. sur les Priscilianistes *p.* 28. sur les Médecins, *ib.* contre les Soldats, *p.* 29. contre les Montanistes, *p.* 29. contre les Eunomiens, *p.* 8, 15. contre les Payens qu'il exclud des charges de la Milice, de la Cour, de l'administration des biens Impériaux & des judicatures, *p.* 30. sur les dispositions faites en faveur des Princes, *p.* 31. sur les distributions gratuites du pain au peuple de Constantinople, *ib.* contre les Juifs ausquels il défend d'acheter des esclaves, ni d'en recevoir, *p.* 32. défend aux Comtes inférieurs d'obliger les Villes de leur fournir des Bains, *ib.* contre ceux qui apprennent à des Barbares à construire des vaisseaux, *p.* 35. permet d'entourer les terres de murailles, *ib.* défend de porter aucune marchandise aux Barbares, *p.* 36. veut que les causes de l'Eglise d'Illyrie soient portées devant l'Evêque de Constantinople, *p.* 43. Boniface premier en obtient la révocation, *p.* 44. sur les Officiers surnuméraires de la maison de l'Empereur, *p.* 46. sur les Soldats vétérans, *ib.* sur les Prympiles, *p.* 47. sur les Officiers du Palais qui sortent de charges, *ib.* sur les Maîtres de la chambre de l'Empereur, *ib.* pour & contre les Juifs, *p.* 48. sur les Payens & les Hérétiques, *p.* 49. sur les Chanceliers des Gouverneurs des Provinces, *ib.* contre ceux qui portent un habit de pourpre, *p.* 51. sur la Ville de Delphes, *ib.* sur les Questeurs, *ib.* établit la prescription de 30. ans, *p.* 52. spectacles défendus les jours de fêtes, *p.* 54. sur les études qui se faisoient à Constantinople, *ib.* régle le nombre des Professeurs Grecs & Latins, *ib.* en faveur de quelques Professeurs, *ib.*

contre le faſte de l'adoration de l'Empereur, *p.* 57. ſur les biens des perſonnes proſcrites, *ib.* ſur les Officiers ſubalternes, *p.* 58. ſur le ſigne de la croix, *ib.* veut que les Juifs apportent au tréſor des largeſſes tout ce qu'ils ont reçû depuis l'extinction des Patriarches, *p.* 62. ſur les Aſiles, *p.* 64. augmentation de cette loi, *ib.* autre loi ſur le même ſujet, par rapport aux Eſclaves, *p.* 66. pour remettre tout ce qui eſt dû à l'Epargne, *p.* 68, 70. ſur la diſtribution du bled, *ib.* ſur les biens des Eccléſiaſtiques & Moines, *ib.* contre les Neſtoriens, *p.* 71. ſur les Payens, *p.* 72. attribue aux corps de Ville le quart des biens de ceux du corps qui mouroient, excepté des biens qui paſſoient directement aux enfans, *p.* 100. ordonne que les héritiers auroient le choix ou de faire eſtimer le quart de leur ſucceſſion pour la Ville, ou de le partager eux-mêmes en quatre parts, dont la Ville anroit celle qui lui écherroit par le ſort, *p.* 101. ordonne qu'on rendra aux Villes tous les biens aliénés depuis 30 ans, *p.* 102. ſur les Soldats, *ib.* ſur les Ducs commandans les Soldats, *ib.* ne veut pas qu'on inquiéte ceux qui n'étant point engagés au corps de Ville, y auront fait volontairement quelque fonction, *p.* 103. permet aux peres qui n'auront point d'enfans légitimes, de laiſſer tout leur bien à leurs fils naturels, *ib.* ôte les privileges aux Officiers qui ne prenoient les charges que pour les privileges & non pour ſervir, *ib.* envoye ſes loix à Valentinien III. *p.* 110. caſſe toutes les augmentations faites ſur les terres abonnées & remet les augmentations, *ib.* défend d'accorder des Inſpecteurs pour régler les taxes des terres, excepté à une Province ou à une Ville, *p* 114. augmente aux uns le logement des Soldats & le diminue aux autres, *ib.*

Loix de l'Empereur Valentinien III. qu'un Bourgeois du corps de Ville ne ſera reſponſable que de ſon propre bien, & ne pourra être pourſuivi pour la taille d'un autre, *p* 201. qu'une quittance donnée par un Proconſul, vaudra pour tous ſes ſucceſſeurs, *ib.* qu'on donnera quatre mois pour apporter l'argent des levées au Capitole, *ib.* contre les bourgeois qu'il ne veut pas qu'on reçoive dans le Clergé, *p.* 216. prive Appollodore qualifié Illuſtre, des droits qu'il pouvoit prétendre ſur une maiſon de Rome, *p.* 223. modifie cette loi, *ib.* ſur les meurtres, *ib.* contre les deſerteurs, *p* 224. ſoumet à tous les impôts, ceux qui tenoient des terres du domaine, *p.* 228. en faveur des Avocats, *p.* 229. ordonne de nouvelles levées de troupes, *p.* 230. permet aux Afriquains de faire la fonction d'Avocat, pourquoi, *ib.* décharge les Africains de payer les interêts des ſommes prêtées, *ib.* ordonne que ceux qui avoient été dans les grandes charges fourniroient une certaine ſomme, *p.* 231. ordonne que ceux qui auroient quitté les corps auſquels ils étoient aggrégés, ſeroient remis dans les mêmes corps, quand même ils ſeroient Eccléſiaſtiques, *p.* 232. contre S. Hilaire d'Arles & contre les Manichéens, *ib.* réduit les Tributs de la Numidie & de la Mauritanie à la huitiéme partie, *ib.* veut que les appels des Africains aux Juges ordinaires aillent pardevant le Préfet de Rome, *ib.* que les Gouverneurs ne ſortiront de leurs Provinces que trois mois après qu'ils ſeront hors de charge, *p.* 233. contre ceux qui démoliſſoient les tombeaux, peines qu'il impoſe, *p.* 234, 235. contre les Clercs, *ib.* confirme les nouvelles loix de Théodoſe II. *ib.* donne la loi de la preſcription de trente ans, *p.* 238. qui la cita le premier dans les Gaules? *ib.* veut que les perſonnes qui auront été vendues à l'occaſion de la derniere famine, pourront être rachetées, en ajoutant un cinquiéme denier au prix de la vente, *p.* 248. ordonne que l'on diſtribuera treize mille meſures de terre ou deux cens livres d'or dans l'Afrique, *ib.* loi fameuſe de Valentinien, *p* 246. défend le trafic aux Eccléſiaſtiques, *ib.*

Loix de l'Empereur Zenon, permet d'épouſer comme légitimes, les femmes libres, qui auparavant n'étoient que concubines, *p.* 502. ordonne de punir les faux témoins, *p.* 518. défend d'avoir des priſons particulieres, *ib.*

Loge Silentiaire, Leon l'envoye en Ambaſſade, *p.* 414.

Longin frere de l'Empereur Zenon, perd la bataille contre Leonce, *p.* 512. eſt fait priſonnier, *ib. not.* 5. *p.* 647. ſort de la priſon, *p.* 516. déſigné Conſul & Chef du Sénat, *p.* 517. ſe flate de ſuccéder à Zenon *p.* 533. ſe rend odieux par ſes violences & par ſes infamies, *ib.* Anaſtaſe lui adreſſe un réglement pour la diſ-

tribution de l'argent aux soldats, *p.* 534. excite des troubles, 542. privé de ses charges & renvoyé en Isaurie, *ib.* est tué, *p.* 546.

Longin de Selinonte, un des Chefs des Isaures est pris, *p.* 549. est renvoyé à Constantinople, *ib.* mené à Nicée, où on lui ôte la vie par divers supplices, *ib.*

Libanius, *p.* 6. écrit à Varane, *p.* 7.

Lucius, est seul Consul, *p.* 12.

Luce Général des troupes entreprend sur la vie de Théodose II. est arreté par la frayeur, *p.* 12.

Lupercien Préfet du Prétoire, *p.* 345.

Lupien Comte, & maître de la milice d'Orient, Théodose II. lui adresse quelques loix, *p.* 10.

M.

MAcelle, sobriquet de l'Empereur Leon, *p.* 362.

Macrobe Grand Chambélan de Théodose, Auteur des Saturnales, *p.* 117.

Magna sœur de l'Empereur Anastase, *p.* 531.

Magnus Préfet des Gaules, S. Sidoine releve sa sagesse, *p.* 315. Consul *ib.* homme de lettres, *ib.* sa patrie, *ib.*

Majorien Empereur, sa famille *p.* 306, 307. son éloge, *ib.* s'unit à Ricimer & prend part à la révolte contre Avite, *p.* 308. proclamé Empereur à Ravenne, *p.* 309. quand il a été proclamé Empereur, *not.* 1. *p.* 634. guerrier, *p.* 311. ennemi des Délateurs, *ib.* fait nommer des défenseurs en chaque Ville, *p.* 312. fait un grand armement contre les Vandales, *p.* 316. va sur les Alpes à pied au milieu des glaces, *p.* 317. passe l'hyver à Arles, *ib.* défait les Visigots, *p.* 319. fait la paix avec Théodoric, *p.* 320. fait un grand armement contre les Vandales, mais en vain, *p.* 322. persiste dans son dessein, Genséric lui demande la paix & l'obtient, *ib.* donne à souper à Arles au Consul & à plusieurs personnes de marque, *p.* 324. surpris & déposé par Ricimer qui le fait tuer, *p.* 325. on lui dresse un tombeau magnifique, *ib.*

Maldra est élu Roi des Suéves, *p.* 275. une partie des Suéves l'abandonne pour suivre Frantan, *p.* 310. pille la Lusitanie, *ib.* se met à la tête des Suéves, *p.* 318. va piller la Galice, *ib.* pille une seconde fois la Lusitanie, *ib.* Rhemismond son fils pille la Galice, *ib.* tue son frere, *ib.* entre dans le Château de Portucal, *ib.* est tué, *ib.*

Male Sophiste ou Orateur, a écrit l'histoire de Léon & de Basilisque, *p.* 527. division de cet ouvrage, *ib.*

Mamert (S.) Rogations, *p.* 427.

Manassé Moine, brille par plusieurs miracles, *p.* 528.

Manne, le ciel en fait pleuvoir pour nourrir les hommes, *p.* 304.

Mansuet Comte d'Espagne & le Comte Fronton, députés vers les Suéves obtiennent la paix, *p.* 247.

Maras répond à la lettre de l'Empereur Anastase, *p.* 569.

Marcomans & Unigrades, peuples, *p.* 9, 10.

Marcel (S.) Abbé des Acemétes donne retraite à Jean, *p.* 388. le refuse à Ardabure, *ib.* celui-ci envoye des troupes, *ib.* détail de cette affaire, *ib.* le ciel lance sur les troupes des Feux, *ib.* vision qu'il a, *p.* 410, 411. prie Leon de vouloir choisir pour successeur un Catholique, *p.* 412.

Marcellin, son éloge, *p.* 330. ne veut point se soumettre à Valentinien III. *ib.* on veut le faire Empereur, *ib.* se soumet à Majorien, *p.* 331. est fait Patrice d'Occident, Ricimer veut le ruiner, *p.* 331. s'empare de la Dalmatie, & s'établit une puissance souveraine, *ib.* personne n'ose le combattre, *ib.* il est oncle de Julius Nepos, qui fut Empereur, *ib.* Sévére lui envoye Phylarque, il donne parole de ne point faire la guerre aux Romains, *ib.* chasse les Vandales de Sicile, *p.* 335. Leon lui envoye Phylarque qui réussit, *p.* 397. se rend maître de la Sardagne, *p.* 397. tué en trahison par les Romains, *p.* 400. ce que dit Genséric de cette mort, *ib.*

Marcellin Intendant des Largesses, Théodose II. lui adresse une loi, *p.* 77.

Marcial & Placite assistent au Concile de Calcédoine, *p.* 293. *v. not.* 2. *p.* 652.

Marcien Empereur, sa patrie, sa famille, *p.* 280. accident qui lui arrive, *ib.* suite de sa vie, *p.* 281. pronostic favorable, *ib. p.* 282. son premier mariage, *p.* 283. marie sa fille à Anthéme, *ib.* Pulquérie jette les yeux sur lui pour le faire Empereur, *p.* 284. est proclamé, *ib. not.* 1. *p.* 632. Valentinien III. ratifie son élection, *p.* 283. épouse Pulquérie, *ib.* éloge qu'en fait S. Leon, *ib.* grandes choses

qu'il fait & pour l'Etat & pour l'Eglise, *p.* 286, 287. sa piété, *ib.* sa justice, *p.* 288. rappelle tous les exilés, *p.* 289. son éloge, *p.* 290. refuse de payer le tribut à Attila, *p.* 292. va en Illyrie contre les Huns, *p.* 294. envoye Tatien à Valentinien III. *p* 295. envoye des troupes en Italie contre Attila, *p.* 296. député à Genseric pour avoir Eudoxie & Placidie, *p.* 300. n'obtient rien, *ib.* députe Bleda Evéque Arien qui n'obtient rien, *ib* observe le serment qu'il avoit fait à Genseric, *p.* 301, prend parti pour la faction bleue & punit la verte, *p.* 304. sa mort, *p.* 305. son éloge, *ib.*

Marcien fils de l'Empereur Anthéme, se révolte contre Zenon, *p.* 496. *not.* 2, *p.* 642. gagne une bataille contre Zenon, *ib.* il l'assiége dans le Palais, *ib.* Illus gagne une partie de ses troupes, l'attaque & le bat, *p.* 497. se sauve dans l'Eglise, est ordonné Prétre & rélégué en Capadoce, *ib.* cause de nouveaux troubles en Galatie, *ib.* est rélégué en Isaurie, *ib.*

Marcien (S.) Oeconome de Constantinople, bâtit l'Eglise de S. Anastase, *p.* 385.

Margue (l'Evéque de) est accusé d'avoir pillé les trésors des Huns, *p.* 96. les Huns demandent qu'on le livre, les Romains le refusent, *ib.* cet Evéque leur livre sa ville, *p.* 385.

Marin Préfet du Prétoire, ennemi de l'Eglise & des pauvres, *p.* 536. *not.* 2. *p.* 647. son petit-fils & Bassien son successeur ruinent la province de Lybie, *p.* 536. on lui attribue le changement que fit Anastase dans la levée des impôts, *ib.* perd sa maison de Constantinople dans une sédition, *p.* 578.

Marin natif de Naplouze en Palestine, disciple du Philosophe Procle, *p* 594. écrit la Vie de son maître, *ib.* a pour disciple Isidore, *ib.* ce qui se passe entre lui & Damasce, *ib.*

Marine sœur de Théodose II. sa mort, *p.* 113.

Martyre Evêque d'Antioche, succéde à Acace, *p.* 371. rend les derniers devoirs à S. Simeon Stilite, est déposé, *p.* 404. a recours à Leon qui le renvoye à son Eglise, *p.* 406. abandonne son Eglise, *ib* date de cette renonciation, *not.* 7. *p* 642.

Martyrs en Provence sous Euric, *p.* 447. *not.* 4. *p* 644.

Matronien Préfet du Prétoire, Anastase lui adresse deux loix, *p.* 542.

Mauriac, ou se donna la bataille contre Attila auprès de Châlons, *p.* 166. *v. not.* 2. *p.* 616.

Maurien ou *Marien* Comte, Astrologue, Zenon le consulte, *p* 524. lui répond que son successeur seroit un des Officiers du Palais du nombre des Silentiaires, *ib.*

Maxime Empereur, conspire contre Aëce & contre Valentinien, *p.* 252, 253. prend la pourpre le lendemain de la mort de Valentinien III. *p.* 253. est déclaré Auguste, *p.* 256. sa noblesse, *ib.* ses grands biens, *p.* 257. son humeur commode, *ib.* est trop foible pour regner, *p.* 258. s'en repent dès la premiere nuit, *ib.* veut abandonner Rome & l'Empire, *ib.* accorde la grace aux meurtriers de Valentinien *p.* 259 fait Avite Général de ses troupes, *ib.* épouse par force Eudoxie femme de Valentinien, & donne sa fille à Pallade. *p.* 260. Eudoxie appelle Genseric, *ib.* celui-ci arrive a Rome, *p.* 261. Maxime prend la fuite, *ib.* est attaqué à coups de pierres, tué & précipité dans le Tibre, durée de son regne, *ib. v. not.* 12. *p.* 628.

Maxime Assesseur d'Ardabure, envoyé pour pressentir le Roi de Perse sur les dispositions de la paix, *p.* 45. Varanne accepte la paix, *ib.*

Maxime deux fois Consul, *p.* 206.

Maximien, est élu Evêque de Constantinople par les Peres du Concile d'Ephese, *p.* 65. sa mort, *p.* 71.

Maximin, le Comte, Assesseur du Général Ardabure, *p.* 291. fait la paix entre les Romains & les Perses, *ib.* envoyé à Attila, *ib* grand Chambélan, *p.* 290. passe en Thébaïde, fait la paix avec les Blemyes, *p.* 296. confirme par un article exprès leur impieté, *p.* 297. sa mort, *ib.* Maximin Général, les soldats le font mourir, *p.* 35.

Maziques peuples; courent la Lybie & y font des maux effroyables, *p.* 587.

Melanie (Sainte) la jeune, fait un voïage à Constantinople, *p.* 74. va voir Volusien Préfet de Rome son oncle, qui étoit envoyé à Théodose II., *ib.* obtient sa conversion, *ib.* convertit beaucoup de Nestoriens, *ib.* ses instructions servent à l'Empereur & à l'Impératrice, *ib.* porte Eudoxie à visiter les lieux saints, *ib.* loge à Constantinople chez le grand Chambélan, *ib.* retourne à Jerusalem, *p.* 75.

Menandre. fa ftatue, Marcien la fait abbattre, *p.* 287.

Me[illegible] Capitaine du guet à Conftantinople, eft maffacré par le peuple, *p* 383.

Me[illegible]non, Zotie & Callixte Chrétiens, font faire divers bâtimens à Antioche, *p.* 83.

Merobaud célébre Poete, envoyé en Efpagne, bat les Bagaudes, *p.* 23[illegible]. rappellé, *ib.*

Merouée Roi des François, eft envoyé Ambaffadeur à Rome à l'age de 1[illegible] ans, 198. Aëce le fait fon fils adoptif, lui donne fes armes, *ib.* le renvoye chargé de préfens, Valentinien lui en fait auffi, *ib.* fuccéde à Clodion, *p.* 200. *not.* 5. *p.* 623. eft appuyé par Aëce & les Romains, *ib.* a part à la grande bataille qu'Aëce remporte fur Attila, *ib.* étend fes conquêtes depuis la Somme jufqu'à la Seine, *ib.* fa mort, *p.* 201.

Meffien, envoyé par Avite à Théodoric Roi des Vifigots, *p.* 260. Patrice, *ib.*

Miracles, Enée de Gaze en rapporte plufieurs dont il a été témoin, *p.* 592.

Monaxe Préfet de Conftantinople, le peuple manque de pain & brûle fa maifon, *p.* 6. *not.* 1. *p.* 599. Théodofe lui adreffe une loi, *p.* 28. Conful, *p.* 34. il lui adreffe une autre loi contre ceux qui avoient appris à des Barbares à conftruire des vaiffeaux, *p.* 35. lui en adreffe une autre, *p.* 36.

Mondon Got voleur infigne, *p.* 570. fe fait déclarer Roi, *ib.* Anaftafe envoye contre lui Sabinien, *ib.* eft fecouru par Pitzia Général de Théodoric. *p.* 571. bat Sabinien, *ib.*

Moine, ofe excommunier Théodofe II. ce que fait cet Empereur, *p.* 17.

Montaniftes, Théodofe II. fait une loi contr'eux par laquelle il les exclud de tous les Offices de la Cour, mais non de ceux de la Ville, *p.* 8, 29.

Mucurune fille du Roi Gondebaud, embraffe la virginité, *p.* 358.

Mundiuque ou *Mundzveque* pere d'Attila, *p.* 136.

Mufelle grand Chambélan, Théodofe II. lui adreffe une remife, *p.* 27, 117.

N

NAïffe ville de la Méfie fupérieure, Attila s'en rend maître, *p.* 98. la ruine, *ib.*

Narbonne, affiégée par les Gots, délivrée par Litorius fuivi de quelques Huns, *p.* 213, 214.

Narfe Général des Perfes, vient à la rencontre d'Ardabure avec une armée, ils fe battent, Narfe eft défait & obligé de prendre la fuite, *p.* 41.

Nectaire Vicaire d'Orient, Théodofe II. lui adreffe une loi, *p.* 71.

Népos, Julius Empereur, fils de Népotien & d'une fœur de Marcellin, *p.* 424. Leon le déclare Empereur dans Ravenne. *ib.* fa patrie, *ib.* éloge qu'en fait S. Sidoine, *ib.* bat Glycere, *p.* 425. grand éloge que S. Sidoine fait de fon regne, *ib.* envoye Orefte dans les Gaules, *p.* 43[illegible]. eft dépoffédé pae Orefte, fe fauve à Salone en Dalmatie, envoye des Députés à Zenon pour lui demander du fecours, *p.* 440, 491. fait Odoacre Patrice, il eft tué en Dalmatie, *p.* 441.

Népotien Géneral d'armée de Théodoric, *p.* 320. fa mort, *p.* 334.

Nepthalites peuples de la Méfopotamie, *p.* 564.

Neftorius eft fait Evêque de Conftantinople, *p.* 60. difpute contre S. Cyrille, Théodofe II. l'appuye, *p.* 62. dépofé dans le Concile d'Ephefe, *p.* 65.

Nicaife (S.) Evêque de Reims & Sainte Eutropie fa fœur, martyrifés par les Huns, *p.* 167. leur culte, *ib.*

Nicandre ami d'Anthéme le Grand, *p.* 4.

Nicet Avocat, cite le premier la loi de la prefcription dans les Gaules, *p.* 238.

Nicoftrate Préfet du Prétoire, Leon lui adreffe une loi, *p.* 395.

Ninilingue ou *Lilingue* autrefois Gouverneur d'Ifaurie, fe met à la tete de 150 mille Ifaures, *p.* 543. Anaftafe leve une armée contr'eux, *ib.* Ninilingne eft tué dans la bataille donnée à Cotycé, *ib.*

Nifibe, Théodofe II. veut que le commerce des deux Empires fe faffe dans cette ville, auffi-bien qu'à Callinique dans l'Ofrhoëne & Artaxeta dans l'Armenie, *p.* 5. les Romains en levent le fiége, *p.* 143.

Nonus Préfet du Prétoire, Théodofe II. lui adreffe une loi, *p.* 102. lui en adreffe une autre, *p.* 104.

Notice de l'Empire, ce que c'eft, *p.* 266. en quel tems elle a été compofée, *ib.* *v. not.* 13. *p* 628.

Novelles de Théodofe II. nouvelles loix que fit Théodofe II. après avoir donné fon Code fur l'obligation qu'ont les

Princes de faire du bien à leurs peuples, *p.* 77. exclud les Juifs & les Samaritain de toutes les charges civiles, *p.* 79. ordonne la mort des Payens & la confiſcation de tous leurs biens, s'ils offrent des ſacrifices, *ib.* ordonne qu'on pourra appeller à lui des jugemens des Préfets du Prétoire, *ib.* veut qu'on ne puiſſe demander une aubaine qu'un an après, & pourquoi, *ib.* que quand une riviere aura laiſſé quelque place vuide, cette place appartiendra non au Fiſc, mais aux particuliers, *p.* 84.

O

OBale, Roi de Perſe ſuccéde à Peroſe ſon frere, *p.* 555. regne quatre ans, *ib.*

Odoacre Roi d'Italie, ſon élevation, *p.* 435. ſes differens noms, *ib* ſa patrie, *ib.* eſt dans les Gardes de l'Empereur Auguſtule, *p* 436. demande à S. Séverin ſa bénédiction, *ib.* qui lui prédit ſon élevation, *ib.* appuyé des Barbares tue Oreſte, dépoſe Auguſtule, *p.* 43 . ſe fait proclamer Roi, *ib.* conſerve l'ancienne police des Romains, *p.* 438. établit ſon ſiege à Ravenne, *ib.* diſtribue le tiers des terres aux Barbares, *ib.* Ennode le blâme auſſi-bien que Caſſiodore, *ib.* eſt Arien, & ne perſécute pas les Catholiques, *ib.* écrit à S. Séverin, *ib.* accorde à ce Saint la grace d'Ambroiſe, *p.* 439. reſpecte S. Epiphane de Pavie, & lui accorde une remiſe des impôts pour cinq ans, *ib.* envoye des Députés à Zenon, *p.* 440. eſt fait Patrice par Népos, *ib.* céde la Provence aux Viſigots, *p.* 443. eſt attaqué par Théodoric, *p.* 450. eſt battu, *p.* 451. ſe retire à Véronne, y eſt attaqué & vaincu, *ib.* ſe retire à Ravenne, *p.* 451. s'avance juſqu'à Crémone, *p.* 453. marche du côte de Milan, *ib.* aſſiége Théodoric dans Pavie, *p* 454. eſt aſſiégé à Ravenne, *ib* eſt encore vaincu, *p.* 455. eſſuye une grande famine, *p.* 456. ſe rend à Théodoric avec Thelan ſon fils, *ib.* eſt tué, *ib.*

Odoacre Saxon eſt vaincu par Childeric à Orleans & à Angers, *p.* 354. vaincu par les Romains, *ib.* s'unit avec Childeric & conquit l'Allemagne, *ib.*

Olybre eſt déclaré Empereur, *p.* 330. épouſe Placidie fille de Valentinien III. *p.* 332. Conſul, *p.* 334. ce que c'étoit qu'Olybre, 378. fait Patrice Gondebal, neveu de Ricimer, *p.* 360. ſa mort, *p.* 361.

Olympe, blaſphémateur contre la Ste. Trinité, périt miſérablement par la main d'un Ange, *p.* 552. détail de ce prodige, *ib* *voy. not.* 5. *p.* 649.

Olympiodore Hiſtorien, député auprès de Donat Roy des Huns, *p.* 11. circonſtances de ſon voyage, *ib.*

Onulfe ou *Onoulſe* Barbare, tue Armace, *p.* 490. eſt fait Comte, enſuite Général d'Illyrie, *ib.*

Optilio Maitre des Offices, *p.* 232. Conſul en Occident, *p.* 247. bâtit l'Egliſe de Ste. Juſtine à Padoue, *p.* 248. eſt enterré dans cette Egliſe, *ib.*

Oreſte gendre de Romule, *p.* 145. ſe joint à Attila quand il va en Italie, *ib.* Attila l'envoye pluſieurs fois à Théodoſe II. *ib.* Népos l'envoye dans les Gaules, eſt fait Patrice & Général des armées dans les Gaules, *p.* 433. dépoſe Nepos, *ib.* donne l'Empire à Auguſtule ſon fils, *ib.*

Orens (S.) député à Théodoric, à Litorius & à Aëce, *p.* 220. Evêque d'Auch, *ib.* ſes vertus, *p.* 221. obtient la grace d'un Seigneur Eſpagnol, *ib.* ſes reliques *ib.* *voy. not.* 8. *p.* 625.

Oricule ou *Oricle* (S.) martyriſé auprès de Rheims par les Huns, *p.* 168.

Oſtrouï Capitaine Got, commande les Romains contre les Scythes, *p.* 392. tire pluſieurs fléches au Palais après la mort d'Aſpar, *p.* 414. ſe donne entre les gardes & lui un combat, *ib.* le peuple eſtime ſon courage, *ib.* ravage la campagne, *ib.*

Ovide, le Comte, tue Julius Nepos, *p.* 442. attaqué par Odoacre, eſt tué, *p.*

P.

PAllade Préfet d'Orient, ſon éloge, *p.* 291. aſſiſte au Concile de Calcédoine, *ib.* Marcien lui adreſſe une loi, *p.* 302.

Pallade Courrier de Théodoſe II. en trois jours, fait 400. lieues, *p.* 42 ce qui ſurprend le Roi de Perſe, *ib.*

Pamprépe, ſon hiſtoire, *p.* 507, 508. Illus mene Pamprepe en Orient, *p.* 511. Leonce le fait Maître des Offices, *p.* 513. Illus le fait mettre en piéces, 521.

Pannonie Province de l'Empire d'Orient ſous Théodoſe II. *p.* 59.

Papianille louée pour ſa chaſteté, femme de Tonance Ferreol, *p.* 242.

Pastor & *Syagre*, sont ordonnés Evêques dans l'Audience de Lugo, contre la volonté d'Agrelle Evêque de Lugo, *p.* 207.

Passarion (S.) Corvêque & Abbé à Jérusalem, date de sa mort, *p.* 82.

Patere Prefet du Pretoire, Consul, *p.* 229.

Patient de Lyon (S.) envoye quantité de bled en Auvergne, *p.* 428.

Patraciole, dans l'armée d'Anastase, *p.* 569.

Patrice fils d'Aspar, a le titre de César, *p.* 411. est fiancé à Leoncie fille de Leon, *ib.* est assassiné par ordre de Leon, *p.* 413. Rechappe est banni, *ib.* Leon lui ôte Leoncie, a d'une autre femme, Vitalien, célébre sous Anastase, *p.* 414.

Patrice un des Chefs de l'armée d'Anastase contre Cabade, *p.* 563. avoit été Consul, *ib.* marche du côté d'Amide, *p.* 564.

Patrice Maître des Offices, Verine veut l'élever à l'Empire, *p.* 481. Basilisque le fait mourir, *p.* 484.

Patrocle Evêque d'Arles, Placidie lui adresse une loi contre les Pélagiens, *p.* 186. sa mort funeste, *p.* 188. ce que M. de Tillemont dit contre lui, *ib.*

Paul (S.) de Constantinople, Philippe le fait étrangler pour mettre à sa place Macédone, *p.* 2.

Paul, le Comte, fait la guerre aux Gots, *p.* 354. est tué par Childeric, *ib.*

Paul Préfet d'Illyrie, *p.* 518.

Paul seul Consul, est frere de l'Empereur Anastase, *p.* 546.

Paul Chambélan, sous Théodose II. *p.* 118.

Paul Evêque Novatien, empêche par ses prieres, l'incendie de son Eglise, *p.* 69.

Paulin Maître des Offices, est tué à Cesarée, *p.* 84. son histoire, *ib.* & *p.* 85.

Payens Théodose II. les exclud des charges de la milice, de la Cour, de l'administration des biens Impériaux & des judicatures, *p.* 30. ordonne la mort & la confiscation de tous leurs biens, lorsqu'ils auront offert des sacrifices, *p.* 79.

Pelage Patrice, tué sous Zenon, Payen, a composé un centon sur Homere, *p.* 38.

Pelage Préfet du Prétoire, homme injuste & violent, S. Epiphane obtient d'Odoacre qu'il soit puni, *p.* 439.

Pelage, Zenon se sert de lui pour empêcher Théodoric le Louche d'entrer à Constantinople, *p.* 523. son éloge, *ib.* opposé au dessein de donner Longin pour successeur à Zenon, *ib.* Zenon le fait arrêter & l'envoye prisonnier à l'Isle de Panorme, *ib.* le fait étrangler, *ib.*

Peone se fait lui-même Préfet des Gaules, *p.* 308. Majorien lui en envoye le brévet, *ib.* veut faire Empereur Marcellin, *p.* 330.

Pepite ou *Pepuseniens*. espéces de Montanistes, *p.* 48.

Perle, histoire miraculeuse avec ses circonstances, *p.* 220.

Perose Roi des Perses, envoye des Ambassadeurs à Leon, *p.* 351. a la guerre avec Hormisdas, *ib.* Hormisdas est tué, *ib.* fait la guerre contre les Cydarites, *p.* 382. trompe Conça Roi des Cydarites, *ib.* envoye une Ambassade à Leon, *p.* 401. pourquoi, *ib.* durée de son regne, *not.* 11. *p.* 640.

Perses, guerre avec les Perses finie par un traité, *p.* 5. divers chrétiens Perses se retirent sur les terres des Romains, Attique Evêque de Constantinople les reçoit, *p.* 40. la guerre recommence, *ib.* Ardabure gagne une bataille contre Narses, *p.* 41. le Roi de Perse appelle à son secours les Sarrazins, *p.* 42. Varanne Roi des Perses accepte la paix, *p.* 45. les Perses demandent du secours aux Romains, *p.* 392. réponse des Romains, *ib.*

Peste dans les deux Phrygies, *p.* 303.

Petrone Maxime Empereur est dans le conseil de l'Empereur en qualité de Tribun & de Notaire, *p.* 257. Comte & Intendant des largesses, *ib.* Préfet de Rome, *ib.* Honoré & Constance lui font dresser une statue, *ib.* Préfet pour la seconde & troisiéme fois, *ib.* Valentinien III. lui adresse une loi sur les Bourgeois, *p.* 216. deux fois Consul & Patrice, *ib.* prend la pourpre & est déclaré Auguste, *p.* 256. fait déclarer César, Pallade son fils, *ib. voy.* Maxime Empereur.

Philippe Préfet d'Orient, sous Constance, grand-pere d'Anthéme, fait étrangler S. Paul de Constantinople, met à sa place Macedone, *p.* 2.

Philippe Préfet d'Illyrie, Théodose II. lui adresse une loi en faveur des Juifs, *p.* 34. une autre qui ordonnoit que les causes des Evêques d'Illyrie seroient portées devant l'Evêque de Constanti-

nople, p. 44.

Philippe de Syde Historien, sa vie, p. 130. jugement sur son histoire, p. 131.

Philippople Ville de Thrace prise par les Huns, p. 108.

Philometor Intendant des Largesses, p. 6.

Philostorge Historien, de quelle secte étoit-il? p. 127. sa vie ib. nous n'avons de son histoire que l'extrait qu'en a conservé Photius, p. 128. jugement sur son stile & sur son histoire, ib.

Pictes, leur origine, p. 459. subjugués par les Ecossois, ib. en quel tems sont-ils arrivés dans la grande Bretagne? p. 460. rentrent dans les terres des Bretons, p. 462. subjuguent les Bretons, p. 464.

Pierius Préfet de Rome, p. 223.

Pierius le Comte, chargé d'emmener en Italie les habitans de la Norique, p. 450. Comte des Domestiques sous Odoacre, ib. est tué à la bataille donnée auprès de Pavie, 454.

Pierre Secrétaire de Majorien, fait un livre dont S. Sidoine fait l'éloge, p. 314. S. Sidoine lui dédie le panégyrique de Majorien, ib. Majorien le mande à Lyon, & pourquoi, p. 317.

Pierre le Foulon, ses mœurs, son histoire, p. 404, 406. Gennade le fait bannir à Oasis, p. 406. suites de son histoire, p. 407,

Pierre Prêtre, ce qui lui arrive, p. 210.

Pirmene Prêtre Italien, est le conseil d'Oreste, p, 434. son éloge, ib. s'enfuit dans la Norique auprès de S. Sévérin, p. 427.

Pitzia Général de Théodoric, va au secours de Mondon, p. 571. bat Sabinien, ib.

Placidie Impératrice femme de Constance, chassée d'Occident vient à Constantinople, p. 50. Théodose II. lui fait prendre le titre d'Auguste, p. 52, 174. crée César Valentinien III. son fils, ib. les envoye avec l'armée qui va en Dalmatie, ib. fait une loi pour rétablir les priviléges accordés aux Eglises, p. 185. exclud les Juifs & les Payens du Barreau & des Charges de l'Empire, p. 186. bannit les Manichéens & les Astrologues, ib. vœu qu'elle acquitte avec ses enfans, p. 18 . not. 3. p. 622. découvre les fourberies d'Aëce contre Boniface, p. 204. regagne Boniface, ib. sa mort, son éloge, p. 24 .

Platon, brûlé sous Basilisque pour s'être opposé à lui, p. 485. on lui dresse une statue, ib. Baronius en fait un Martyr, ib.

Platon Préfet de la ville de Constantinople, p. 550.

Plinthia Got, est défait en Palestine, p. 33. fait la paix avec Théodoric II. fait Consul l'année suivante & Général de la Cavalerie & de l'Infanterie, ib. réunit les Psathyriens avec les Ariens, p. 34. député vers Attila, p. 95. ce qui se passe pendant sa députation, ib. conclud une paix honteuse avec Attila, p. 95.

Posthumien Illustre & Consul, p. 2 4.

Priscien Préfet de Constantinople, Théodose II. lui adresse une loi sur les Comtes du premier ordre, p. 12. ce que c'étoient que ces Officiers, ib.

Priscillianistes, Théodose II. fait une loi contr'eux, p. 8.

Prisque Historien, écrit l'histoire des guerres qu'Attila fit à Théodose II. p. 131. & autres, ib. sa vie, ib.

Probe, Pompée & Hypace neveux d'Anastase, p. 532.

Probin Consul, p. 359, 408, 522.

Procle (S.) Evêque de Constantinople, sa mort, p. 106.

Procle Philosophe Platonicien, disciple d'Enée de Gaze, p. 593. sa vie, ib. a pour disciple Marin & Damasce, p. 594. est plus ancien que le Procle qui explique le songe d'Anastase, ib.

Procle de Laodicée en Syrie, ses écrits, p. 594. Pontife des Idoles, ib.

Procope d'Edesse Gouverneur de la province punit du dernier supplice les Samaritains, p. 585.

Procope pere de l'Empereur Anthéme, bat les Immortels, p. 45. est un de ceux qui concluent la paix avec les Perses, ib.

Prodiges, plusieurs dans les Gaules, p. 147., 4 4.

Prosper (S.) succéde à S. Agnan, p. 154. souhaite ardemment que S. Agnan soit loué, ib. engage S. Sidoine à écrire la guerre d'Attila & le Siége d'Orleans, ib.

Protere (S.) Evêque d'Alexandrie assassiné, p. 367.

Protogene Consul, Préfet & Patrice, p. 112. Théodoric lui écrit, assiste au nom de Marcien au Concile de Calcédoine, ib.

Protopasquites, qui ils étoient, sont compris dans la loi de Théodose II. p. 14.

Pulquérie Impératrice fille d'Arcade, p. 15. illustre par les dons de la nature &

de la grace, n'a que deux ans plus que Théodose II. son frere, *ib.* la Providence l'établit la tutrice de son frere avant l'âge de 15 ans, *ib.* déclarée Auguste, *p.* 16. prend soin de son éducation, *ib.* apporte du changement dans les affaires, *p.* 26. donne l'Empire à Marcien, *p.* 284. l'épouse. *p.* 285 sa mort, *p.* 297. laisse les pauvres, héritiers, *ib.*

Q.

Quadratien Préfet du Prétoire, *p.* 229.

Quelcal Capitaine Hun, Lieutenant d'Aspar, anime les Scythes contre les Huns, *p.* 392. les Scythes font un grand carnage des Romains, *ib.*

Quersonese, combat donné contre les Huns qui sont victorieux, *p.* 109.

R.

Rechila Roi des Suéves, remporte la victoire sur Andevote, *p.* 215. s'empare de Méride, *p.* 222. prend Séville, la Bétique & Carthagene, *p.* 229. meurt à Méride, *p.* 235.

Regin Ambassadeur de Zenon à Carthage, *p.* 506.

Remismond Roi des Suéves, succéde à Maldra son pere, *p.* 322. partage ses Etats avec Frumaire, *ib.* réunit tous les Suéves sous son autorité, *p* 334. envoye un Ambassadeur à Théodoric pour lui demander la paix & l'obtient, *ib.* surprend la ville de Conimbre, *p.* 335. prend Lisbonne, *p.* 346. envoye des Ambassadeurs à Anthéme, *ib.*

Requiaire Roi des Suéves, succéde à son pere, *p.* 235. épouse la fille de Théodoric, *ib.* prend Lérida, *p.* 256. pille Saragosse, *ib.* fait le dégât dans la province de Carthagene, *ib.* fait des incursions sur les terres de l'Empire, *p.* 274. Avite le somme d'entretenir la paix; *ib.* ravage la Tarraconoise, Ambassade de Théodoric, *ib.* réponse fiere qu'il lui fait, *ib.* Théodoric prend les armes & le bat, Requiaire lui est livré, & il le fait mourir, *p.* 275.

Rheims (la ville de) assiégée & prise par les Huns, *p.* 167. une terreur panique fait sortir les Huns de cette ville, *ib.*

Rhiotan Roi des Bretons est vaincu par Euric, *p.* 353.

Richard Evêque d'Andri, dans la terre de Barri en Italie, *p.* 469. son histoire suspecte, *p.* 470.

Ricimer Suéve, Avite l'envoye contre Genseric, *p.* 276. s'en va en Sicile, bat les Vandales, *ib.* sa naissance, *ib.* éloges que lui donnent S. Sidoine & Jornande, *p.* 277. ses bonnes & mauvaises qualitez, *ib.* se révolte contre Avite, *ib.* le bat & le fait prisonnier, *p.* 278. lui sauve la vie, *ib.* est fait Patrice, *p* 306. Majorien partage avec lui les soins de l'Empire, *p.* 315. Consul, *p.* 318. Majorien lui adresse une loi, *p.* 321. fait prisonnier Majorien & le fait tuer, *p.* 325. fait élire Libius Sévérus, *p.* 326. bat Beorgor Roi des Alains, & les détruit absolument, *p.* 335. consent à l'élection d'Anthéme, *p.* 343. est fiancé avec la fille d'Anthéme, *p.* 344. S. Epiphane de Pavie le réconcilie avec Anthéme, *p.* 347. se brouille de nouveau avec Anthéme, *p.* 349. l'assiége dans Rome & le tue, *p.* 360. meurt 40 jours après Anthéme, *p.* 361.

Riocat (S.) Evêque des Bas-Bretons, *p.* 470.

Riveriens ou *Ripuariens*, habitans des rives du Rhin devers Cologne, *p.* 157.

Robe de la Vierge, Leon fonde une Eglise, où il met une Robe miraculeuse & incorruptible de la Vierge, *p.* 420.

Romain Patrice, est exécuté à mort, pourquoi, *p.* 352.

Romain, chasse les Sarrazins, se trouve dans l'armée d'Anastase, *p.* 564. envoyé en Italie avec une armée de 8000 hommes, *p.* 576. Maître des Domestiques, *ib.*

Romule le Comte, Valentinien III. l'envoye avec Promote & Romain à Attila, *p.* 145. qui étoit ce Romule, *ib.*

Romule & Procope freres de Marcien sont pris, *p.* 497. s'échappent, *ib.* se retirent auprès du Louche, *ib.* Romule se retire en Occident, *p.* 498. Procope vivoit à Constantinople sous Justinien, *ib.*

Rougas ou *Rouilas* Roi des Huns va au secours de Jean, *p.* 53. menace Constantinople, *p.* 54. est tué par la foudre, *ib.* *v. not.* 15. *p.* 606.

Rufius Prætextatus Posthumianus Consul, *p.* 235. qualifié Illustre, *ib.*

Rustice Général des armées de Leon, Consul, *p.* 380.

Rustique Capitaine des Gardes, *p.* 576.

S.

Sabas (S.) vision qu'il a après la mort d'Anastase, *p.* 586.

Sabin Evêque de Séville, chassé, *p.* 229.

Sabinien, Leon lui envoye le brévet de Général, *p.* 499. son éloge *ib.* tombe sur une partie de l'armée de l'Amale, la taille en piéces, *p.* 501. sa mort, *p.* 502.

Sabinien Général de l'Illyrie, fils du grand Sabinien, *p.* 570. est battu par Pitzia, *p.* 571.

Sabires peuples, courent & ravagent l'Armenie, la Capadoce, la Galatie, le Pont, *p.* 579.

Salaberge (Sainte) on prouve par sa vie qu'Attila ne peut prendre la ville de Laon, *p.* 150.

Salvien, son livre des Jugemens de Dieu, *p.* 225. loue la pudicité des Vandales,& dit que les Gots ne souffroient point qu'aucun des leurs tombât dans la fornication, *p.* 227.

Saluste Questeur, Théodose II. lui adresse deux loix, *p.* 51.

Samaritains, se révoltent contre Zenon, *p.* 514. fondent tout d'un coup sur les Chrétiens, *ib.* couvrent de plaies leur Evêque, *ib.* couronnent Roi Justasas Chef des voleurs, *ib.* Zenon les punit, *p.* 515. & comment, *ib.*

Sarus Général d'Honoré, est contraint de laisser tout ce qu'il avoit pillé dans les Gaules, *p.* 209.

Sarrazins, courent les frontieres d'Egypte, *p.* 10. Varanne Roi des Perses, en appelle plusieurs à son secours, *p.* 42. une terreur panique les saisit, ils s'imaginent que l'armée Romaine tombe sur eux & se précipitent au nombre de 100000 dans l'Euphrate, *p.* 43. infestent la Palestine & la Syrie Euphrateſiene, *p.* 551. sont vaincus par Eugene, *ib.* Romain les défait & prend Arétas, *ib.* reprend l'Isle de Jotabe, *ib.* reviennent en Palestine conduits par Badicarim frere d'Agare, Anastase conclud la paix avec eux, *p.* 556.

Saturnin Comte des Domestiques, *p.* 114. Zenon enleve sa fille, *ib.* Théodose II. fait confisquer ses biens, *ib.*

Saxons appellés par les Bretons, *p.* 465. conquiérent la Bretagne, *p.* 466. chassent les Pictes & les Ecossois, *p.* 467. demeurent maîtres de l'Isle, *p.* 468. forment le Royaume d'Essex ou de Londres, *ib.*

Scarpanthe Isle de l'Archipel, *p.* 6.

Scires peuples barbares du Nord, entiérement détruits, *p.* 5.

Scolastique Chamoelan, fort puissant sous Théodose II. *p.* 118.

Scythes Nomades, pillent la Thrace, menacent Constantinople, *p.* 54. Roylas leur Chef périt par la foudre, *ib.* la peste fait mourir la plus grande partie, *ib.* le feu du Ciel consume le reste, *ib.* S. Procle fait un grand discours sur cet événement, *ib.*

Sebastien Comte gendre de Boniface, *p.* 206. succéde à sa charge, *ib.* est contraint de quitter la Cour, *ib.* est banni & chassé, *ib.* se ritire en Afrique, *p.* 70, 78. Genseric le fait mourir, *ib.*

Sebastien Prefet du Prétoire, a un pouvoir absolu sur Zenon, vend toutes les charges, *p.* 477. Zenon lui adresse deux loix, *p.* 490. il lui en adresse encore deux autres, 491 & 516.

Secondin beau-frere de l'Empereur Anastase, Patrice & Consul, *p.* 577.

Selymbie ville, *c.* 573.

Senator Consul, *p.* 74. Patrice, Théodoret lui écrit, *p.* 73. contracte amitié avec Théodoret & avec S. Jacques illustre Solitaire, *ib.* Théodoret lui demande sa protection, *ib.* envoyé Ambassadeur vers Attila, *ib.* assiste avec Marcien au Concile de Calcédoine, *ib.* fait bâtir une Chapelle à Constantinople, *ib.* Ambassadeur, &c. *p.* 96.

Senator Patrice, fait bâtir à Constantinople une petite Chapelle de S. Michel, *p.* 73.

Serge Préfet du Prétoire, Anastase lui adresse deux loix, *p.* 581.

Seronac Préfet du Prétoire, ses violences & ses extorsions, *p.* 552. sa punition, *ib. p.* 359.

Sévérus, Libius, Empereur élevé à l'Empire par Ricimer, *p.* 326. proclamé Auguste à Ravenne, *ib.* sa mort, *p.* 357. regne environ quatre ans, *ib.*

Sévére, qui portoit en Occident le titre d'Auguste, meurt, *p.* 358.

Sévére (S.) Evêque de Tréves, convertit & batise une partie des Bourguignons, *p.* 211. éloges qu'on fait de lui, *p.* 212.

Sévére ou *Séverin*, Evêque de la Norique, les Rois des Ruges lui obéissent avec un entier respect, *p.* 349. prédit à

Odoacre son élevation, *p.* 436. écrit à ce Prélat *p.* 438. menace Frideric de la punition de Dieu s'il touche apres sa mort aux biens des pauvres, *p.* 448 sa mort, *ib.* predit que les habitans de la Norique seroient transportés en Italie, *p.* 450. *not.* 1. *p* 642. recommande qu'on transporte son corps, *ib.* prédit qu'Odoacre ne regneroit que 13 à 14 ans, *p.* 451.

Sévére, est fait Patrice par Zenon, *p.* 479 envoyé en Ambassade à Genseric, *ib.* son éloge, *p.* 480 obtient la liberté des captifs, vend son argenterie pour les racheter, *ib* obtient l'ouverture de l'Eglise de Carthage, *ib.*

Sévére Consul, *p.* 324. donne à Arles les jeux du Cirque où Majorien assiste, *ib.* cet Empereur lui donne à souper, ce qui se passe dans cette occasion, *p.* 315.

Sévére ou *Sévérien* Consul, *p* 477. promesse que lui fait Zenon, *ib* forme une conjuration en faveur du Paganisme, *p.* 521.

Sévérien, Sénateur, est député par Anastase au Sénat de Rome, fait la paix avec Théodoric, *p.* 580.

Sévére Moine, brille par plusieurs miracles, *p* 558.

Scupe Métropole de la Dardanie, renversée de fond en comble, *p.* 583.

Sidoine Appollinaire (S.) se reconcillie avec Majorien, *p.* 317. prononce à Lyon son panégyrique, lui adresse encore un petit poëme, *ib.* Anthéme le mande à Lyon, *p.* 344. prononce en vers son panégyrique, *p.* 245. Anthéme le fait Préfet de Rome & Patrice, *ib.* éloge qu'il fait du Regne de Népos, *p.* 425. écrit à Basile d'Aix, *p.* 419. écrit à Grec de Marseille, *p.* 420

Sigismond Roi de Bourgogne, député à Anastase, un de ses Officiers pour lui rendre ses devoirs, *p.* 580. Anastase lui confirme ses dignitez, *ib.* & donne à Sigismond le titre de Patrice, de Comte des largesses, *ib.* remercie Anastase, *ib.*

Silvain Banquier de Rome, Attila prétend qu'il lui a volé des vases sacrés, *p.* 145. les Romains ne peuvent se résoudre à lui livrer un innocent, *ib.* Valentinien III. envoye à Attila, Romule, *ib.* Attila menace Valentinien de la guerre s'il ne lui remet Silvain, *p.* 145.

Simon Stilite (S.) écrit d'une maniere très-forte à Théodose II. en faveur des Chrétiens contre les Juifs, *p.* 48. Théodose révoque sa loi, *ib.* demande au Saint part à ses prieres, *ib.* la vision qu'il a, *p.* 93.

Simplice fils de Philippe, sa disgrace, *p.* 2.

Singiban Roi des Alains, se retire d'Orleans, *p.* 155. diverses conjectures sur ce Roi, *p.* 156, 225. Bucherius le croit successeur d'Eocaric, *ib.*

Singidon ville de la Mesie supérieure, est prise par Attila, *p.* 98. célébre par l'épiscopat d'Ursace, *ib.*

Sirmich dans la Pannonie, assiégée par les Huns, *p.* 98.

Sisinne, Valentinien III. lui fait rendre les biens que Tranquille lui avoit ótés, *p.* 231.

Socrate & *Sosomene* commencent leurs histoires où a fini Eusebe, & la terminent à l'an 439, *p.* 83. vie de Socrate, *p.* 119. idée de son histoire, *p.* 120. son stile, étoit-il Novatien? *p.* 121, 122.

Solidus, signification de ce mot, *p.* 217.

Solitaires tués dans l'Egypte, *p.* 7.

Sorasque Bléda & Attila font la guerre à Théodose II. *p* 138.

Sorts, fête des Sorts ou de Mardochée, *p.* 5.

Sosomene historien, sa vie, *p.* 123. son histoire est imparfaite, *p.* 124. il ne l'acheve pas, *not.* 26. *p.* 613. jugement qu'on en a porté, *ib.* elle est conforme à celle de Socrate, *p.* 125. on le traite de Novatien, pourquoi, 126.

Sporace Comte des Domestiques, assiste au Concile de Calcédoine, *p.* 293. Consul, *p.* 295.

Squirres, peuples, Leon leur envoye du secours contre les Gots, *p.* 390.

Stilicon beau-pere & premier Ministre de l'Empereur Honoré, *p.* 2. sa mort, *p.* 4.

Storace Préfet de Rome, Valentinien III. lui adresse une loi, *p.* 230.

Stratege Intendant du domaine, Théodose II. lui adresse une loi contre les Eunomiens, *p.* 2 avoit été Vicaire d'Afrique, Préfet d'Illyrie, *ib.* Théodose lui adresse d'autres loix, *p.* 30.

Stude Consul, *p.* 299. bâtit le Monastere des Studites, *ib.*

Stylas Général d'Egypte, *p.* 372.

Sucron Seigneur Persan, ramasse l'armée de Pérose Roi de Perse, & fait la paix avec Achanouar, *p.* 55.

Sunneric Général des troupes de Théo-

doric contre les Suéves, *p.* 318. prend Santarin, *p.* 323.

Syagre fils de Gilles, tient longtems Soissons, *p.* 335. son éloge, *p.* 569.

Symeon Evéque d'Amide, *p.* 569.

Symphose envoyé par Hermeric Roi des Sueves à Valentinien III. succès de son Ambassade, *ib.*

Synese Intendant des largesses, *p.* 6. sa mort, *ib.* avoit succédé à Philometor, Théodose II. lui adresse quelques loix, *p.* 10. n'est pas frere de l'Evéque, *not.* 6. *p.* 600.

Synese Evéque de Ptolomaïde, excommunie Andronic, *p.* 9.

Syrien Philosophe Platonicien, *p.* 593.

T.

Talaïa (Jean) Oeconome d'Alexandrie, *p.* 532. reçoit fort bien Anastase après son naufrage, *p.* 532. ingratitude d'Anastase, *p.* 539.

Talmis pays au-de-là de l'Egypte, *p.* 11.

Tatien Préfet de Constantinople vient à Rome trouver Valentinien III. de la part de l'Empereur Marcien, *p.* 243 fait une union entre ces deux Princes, *ib. p.* 296. assiste au Concile de Calcédoine, *p.* 292. Patrice, envoyé Ambassadeur à Genséric par l'Empereur Leon, *ib. p.* 332.

Taurus Consul, *p.* 59. avoit été Intendant du domaine privé, *ib.* Préfet d'Orient & Patrice, *ib.* S. Isidore de Péluse lui écrit plusieurs lettres où il parle avantageusement de lui, *ib* Théodoret lui demande sa protection, *p.* 60. sa mort, *ib.* Théodose lui adresse une loi, *p.* 68.

Testament en faveur d'un Prêtre, confirmé par Marcien, *p.* 301.

Thalasse Intendant du domaine, ensuite Préfet d'Illyrie, Evéque de Césarée en Capadoce, *p.* 63.

Théagene Philosophe & Sénateur, a une dispute avec Pamprépe, *p.* 508.

Thecle (Ste.) l'Empereur Zenon fait bâtir à Seleucie en Isaurie, une belle Eglise à l'honneur de cette Sainte, *p.* 490.

Théoctiste Abbé (S.) sa mort, *p.* 369. Anastase de Jerusalem va lui rendre les derniers devoirs, & pourquoi, *ib.*

Théodemir & *Videmir* Rois des Ostrogots, fondent sur l'Orient & sur l'Italie, *p.* 423. meurent tous les deux, *ib.* Videmir fils de celui-ci, fait sa paix avec Glycere & s'en va dans les Gaules, & Théodoric le Grand succéde à celui-là, *ib.*

Théodemir Roi des Gots dans la Pannonie, *p.* 415. Leon lui renvoye le Grand Théodoric son fils, *ib.*

Théodore le Lecteur, ses ouvrages, *p.* 489, 490, 491. fait un composé de l'histoire de Socrate, de Sosomene, de Théodoret, 126. l'ouvrage n'est pas imprimé, *ib.*

Théodore de Mopsueste, *p.* 72.

Théodoric Roi des Visigots, S. Agnan y va par ordre d'Aëce pour lui demander la jonction de ses troupes, *p.* 156. se laisse gagner, *ib.* va joindre l'armée d'Aëce, *p.* 157. est tué, *p.* 162.

Théodoric Roi des Gots, rompt la paix, assiége Arles, *p.* 188. est assiégé à Toulouse, *p.* 218. gagne la bataille contre Litorius, *ib.* accorde la paix aux Romains, *p.* 219.

Théodoric II. Roi des Visigots, succéde à Thorismond son frere, *p.* 249. étudie les Poëtes Latins, *ib.* S. Sidoine fait son éloge, *ib.* presse Avite de prendre la pourpre, *p.* 270. va à Arles, pourquoi, *p.* 271. fait prier Requiaire d'entretenir la paix avec les Romains, *p.* 274. réponse fiere qu'il lui fait, *ib.* prend les armes contre lui, lui donne la bataille & la gagne, *ib.* le fait mourir, *p.* 275. donne pour Gouverneur aux Suéves Aquiulfe, *ib.* celui-ci se souleve, Théodoric le bat & le fait décapiter, *ib.* met le siége devant Méride, la prend, *p.* 309. prend Astorga; Palence est battu à Coriac, revient dans les Gaules, *p.* 310. envoye une armée en Espagne, sous la conduite de Cirilla, *p.* 318. celui-ci passe dans la Betique, *ib.* s'unit avec Genséric contre Majorien, *p.* 318. rappelle Cirilla & envoye à sa place Suniéric, est battu par Majorien, fait la paix avec lui, *p.* 320. les peuples de Galice lui demandent sa protection contre les Suéves *p.* 333. Théodoric envoye Cirilla à Rhemismond Roi des Suéves, *ib.* Ambassades inutiles, *ib.* envoye Salla à Remismond, 339. est assassiné par Euric son frere, *p.* 340. la longueur de son regne, *ib.* datte de sa mort, *voy. not.* 1. *p.* 638.

Théodoric fils de Triarius, frere ou neveu de la femme d'Aspar, *p.* 414. vient attaquer Constantinople, *ib.* eût causé beaucoup de désordres si Zenon n'y fût

accouru, *ib.* envoye ses Ambassadeurs à Leon, *p.* 415. envoye une partie de ses troupes à Philippe, *ib.* qui est contrainte de se rendre, fait la paix, *ib.* devient le maitre de l'une & de l'autre milice, & unique Roi des Gots, *ib.*

Théodoric le Grand Roi des Gots & d'Italie, dit l'Amale, fils de Théodemir, est envoyé en ôtage à l'Empereur Leon, 415. est renvoyé à son pere, *ib.* va attaquer Bebai Roi des Sarmartes, le tue & prend Singidon, *ib.* vient au secours de Zenon, *p.* 493. Patrice, Général de ses troupes, *ib.* cet Empereur l'adopte pour son fils, *ib.* est appellé par cet Empereur pour combattre Théodoric le Louche, *ib.* marche & ne trouve pas les troupes promises au rendez-vous, *p.* 494. est forcé de faire un traité avec le Louche, *p.* 494. fait sçavoir à Zenon le traité qu'il a fait, *ib.* est sollicité de le rompre, *p.* 495. refuse, *ib.* ravage les plus beaux endroits de la Thrace, *p.* 496. Zenon envoye des troupes contre lui, *ib.* entre dans la Macédoine, *p.* 499. Zenon lui fait parler de paix, *ib.* lui envoye Adamance, *ib.* se saisit de Duras, *p.* 500. réponse qu'il fait à Adamence, *ib.* offre de remettre Népos sur le Trône, *p.* 501. devient puissant, *p.* 506. ravage les Macédoines & la Thessalie, *ib.* Zenon lui abandonne la basse Dace & la Mésie inférieure, le fait Général des milices de la Cour, & de celles de Thrace, *ib.* lui fait dresser une statue, & le désigne Consul, *ib.* marche contre Leonce & Illus, *p.* 513. les bat & les assiége dans Papyre, *p.* 517. revient à Constantinople, & passe en Thrace, *ib.* se brouille avec Zenon, *ib.* vient à la tête d'une armée jusques à Constantinople, *p.* 520. se retire à Noves, *ib.* Zenon lui conseille de porter ses armes contre Odoacre, *p.* 519. marche contre Odoacre *p.* 520. l'attaque, le bat, *p.* 451. Théodoric fils de Fava se refugie auprès de lui, *p.* 520. Artemidore le suit en Italie, prend la route de l'Ionie & de la mer Adriatique, *ib.* bat les Gépides, *p.* 521. arrive auprès d'Aquilée. *p.* 521. prend Milan & Pavie, *p.* 451. vainc Odoacre pour la troisiéme fois, l'assiége dans Ravenne, *ib.* le bat encore, *p.* 455. conquit toute l'Italie, *p.* 544. promet avec serment la vie à Odoacre, & le fait mourir avec tous ceux de sa Cour, *p.* 456. se fait proclamer Roi par les Gots. *p.* 545. Anastase lui renvoye les ornemens du Palais, *ib.* écrit à Anastase, *p.* 571. lui demande la paix, *ib.* reléve le Gouvernement d'Anastase, *ib.* se brouille avec lui, *p.* 580. celui-ci lui envoye des députés qui rétablissent la paix, *ib.*

Théodoric dit le Louche, conçoit de la jalousie, contre Harmace, *p.* 484. Basilisque le fait Général, *ib.* conseille à Basilisque de casser les milices Romaines, parce que les Gots suffisoient, *ib.* fait un traité avec l'Amale, *p.* 494. fait de nouvelles demandes à Zenon, *ib.* sous prétexte d'aller à son secours, s'avance vers Constantinople, *p.* 498. Zenon lui envoye, mais en vain un cavalier, *ib.* il lui envoye Pélage avec de l'argent & lui fait abandonner son entreprise, *ib.* sujet de la guerre avec Zenon, *p.* 503, 504. se tue, circonstances de sa mort, *p.* 505.

Théodose II. ou le jeune, Empereur, sa naissance, *p.* 1. déclaré Auguste, à quel âge, *ib.* Anthéme conduit l'Empire, *p.* 2. Dieu le met sous sa protection, *p.* 4. conserve l'Empire sans troubles & guerres civiles, *ib.* dissipe l'armée des Huns & des Schyrres, *ib.* Théodose fait orner les Bains, *p.* 11. Pulquerie lui inspire de la piété, *p.* 16. régle son Palais, *ib.* se leve de grand matin pour chanter les louanges de Dieu, *ib.* sçait l'Ecriture par cœur, *ib.* son éloge, *p.* 17. visite un Moine à Constantinople, *p.* 18. ce qu'il fait dans l'Amphithéatre, *p.* 19. suite de son éloge, *ib.* *p.* 20, 21, 22, 23. ses défauts, *p.* 23, 24. 25, 26. a tout ce qu'il faut pour devenir Saint dans une vie privée, *ib.* célébre la quinziéme année de son regne, *p.* 28. sa statue d'or est mise dans le Sénat, *p.* 30. devient maître de tout l'Empire par la mort d'Honoré, *p.* 50. tient cette mort cachée, *ib.* reçoit très-mal les députés de Jean, *ib.* fait marcher son armée en Dalmatie contre Jean, *p.* 52. fait reprendre la pourpre à Placidie sa tante, & lui donne le titre d'Auguste, *ib.* fait Valentinien César, *ib.* apprend la mort de Jean, va à l'Eglise en rendre ses actions de graces, *p.* 53, 187. fait Valentinien Auguste, *ib.* appuye Nestorius, convoque le Concile d'Ephése, *p.* 62, 63. ignore long-tems que Nestorius étoit légitimement déposé, *p.* 65. fait arrêter Nestorius, Cyrille & Mennon, *ib.* sa conduite dans cette affaire, *ib.* est en danger de la vie, *p.* 66. s'applique à étouffer le schisme & en vient à bout,

6 . bannit Neſtorius, *p.* 72. fait une remiſe des Receveurs, *p.* 74. va à Cizique & à Apamée, *ib.* publie ſon Code, *p.* 76. *not.* 8. *p* 648. reçoit le corps de S. Chryſoſtôme, lui demande pardon pour ſon pere, *ib.* ajoute de nouvelles loix à ſon Code ſous le titre de *Novelles*, *p.* 77. fait faire des murailles tout au tour de Conſtantinople du côté de la mer, *p.* 82. entreprend la guerre contre Genſeric Roi des Vandales, *p.* 91. envoye contre lui une grande flotte qui ne ſert de rien, *ib.* ſe retire de Conſtantinople, *p.* 99. rappelle les troupes qu'il avoit envoyées contre Genſeric, fait la paix, *ib.* tremble devant Attila, *p.* 102. fait la dédicace des bains d'Achile, *p.* 101. fait un voyage en Aſie, *ib.* belle action qu'il fait, *ib.* eſt touché de l'état d'Héraclée, *p.* 102. veut voir tous les ans l'état de ſes troupes & de ſes vaiſſeaux, *ib.* célébre la quarante-cinquiéme année de ſon regne, *p.* 103. a la guerre avec Attila, *p.* 106. lui oppoſe Aſpar, Areobinde & Anegiſcle, *p* 109. envoye à Attila le Patrice Anatole & Virgile, *p.* 111. ils concluent une paix honteuſe, *ib.* impoſe des taxes exceſſives, *ib.* triſtes ſuites de cette paix, *ib. p.* 112. veut faire aſſaſſiner Attila, hiſtoire de cette conjuration, *p.* 113. mort de Théodoſe, *p.* 115. *not.* 20. *p.* 612. circonſtances de cette mort, *p.* 116, 240. on croit qu'il avoit eu révélation que Marcien devoit lui ſuccéder, *ib.* ouvrages qu'il avoit fait faire à Conſtantinople, *ib.*

Théodote premier Secrétaire d'Etat, fait un diſcours très-élégant, *p.* 188, 189.

Théodoſiople & Martyropie villes de Perſe, *p.* 570. Anaſtaſe veut changer le nom de Theodoſiople, & ne peut en venir à bout, *ib.*

Théodote Comte & Préfet d'Egypte, Théodoſe II. lui adreſſe une loi, *p.* 71. S. Iſidore de Peluze lui écrit deux lettres, *ib.*

Théodule Prêtre, ſe rend célébre dans la baſſe Syrie par ſes écrits, *p.* 526. ſes ouvrages vrais ou ſuppoſés, *ib.*

Théophile, prétendu miracle que Philoſtorge rapporte de lui, *p.* 129, 130.

Théophile Préfet de Conſtantinople, Theodoſe II. lui adreſſe une loi, *p.* 58.

Théopompe Comte des domeſtiques, eſt envoyé au Sénat, *p.* 580. fait la paix avec Théodoric, *ib.*

Théotime ami d'Anthéme le grand, Poëte, *p.* 4. éloge qu'en fait Sineſe, *ib.*

Thérebinthe Evêque de Naplouze, eſt couvert de plaies, *p.* 515. ſe préſente à Zenon, *ib.*

Theudimont frere de Théodoric l'Amale, battu par Sabinien, *p.* 501.

Thimothée Elure élu Evêque d'Alexandrie, *p.* 367. protegé par Aſpar, *ib.* Leon le relégue dans la Querſoneſe Taurique, *p.* 372.

Thimothée Salofacial, ſuccéde à Timothée Elure, *p.* 372. gouverne paiſiblement ſon Egliſe ſous le regne de Leon, *ib.*

Thoriſmond Roi des Gots, eſt bleſſé à la bataille contre Attila, *p.* 162. eſt déclaré Roi, *p.* 163. veut pourſuivre les Huns, *p.* 164. eſt arrêté par Aëce, *p.* 244. ſomme Aëce de ſa promeſſe, *p.* 165 vainc Attila, *p.* 173. étendue de ſes Etats, *p.* 258. fier & arrogant, *ib.* Ferreol l'empeche de prendre Arles, *ib.* circonſtances de ſa mort, *ib.*

Tibaton, ſecoue le joug des Romains, *p.* 208., eſt pris, *p.* 209.

Tigrane & Artace, voyez *Arménie*.

Tite Diacre, aſſaſſiné à Rome. *p.* 188. l'Egliſe le compre parmi ſes Martyrs, *ib.*

Tonance Ferreol, trois fois Préfet des Gaules, *p.* 242. loué par S. Sidoine, *ib.* de qui étoit-il fils ? *ib.* qui étoit ſa femme? *ib.* ſes fils, *ib.* ſes terres, *ib.* vit dans la retraite, *p.* 343. empêche Thoriſmond de prendre Arles, *p.* 248.

Tolon Patrice, *p.* 571.

Topire ou *Topere* dans la Macédoine, *p.* 53.

Trauſtila & *Optila* ou *Ochila* Barbares, amis d'Aëce, tuent Valentinien III. *p.* 253.

Tréves ville des Gaules, entiérement renverſée par un quatriéme ſaccagement, *p* 198. ruinée abſolument, *p.* 212.

Trigece, conclud la paix avec Genſeric, *p.* 208.

Troile, ami d'Anthéme le Grand, *p.* 4. obtient la dépoſition d'Andronic, *p.* 9.

Troyes, (la ville de) prend l'épouvante, *p.* 166. S. Loup la trouve ſi abandonnée, qu'il ſe retire ſur une montagne, *ib.*

Tufa Général des armées d'Odoacre, ſe donne à Theodoric, *p.* 452. aſſiége Odoacre à Ravenne, *ib.* reprend le parti d'Odoacre, *ib.*

Tzundader ou *Zumbader* château aux confins de la Perſe, *p.* 582. il étoit plein d'or, *ib.* comment eſt-ce que Cabade en devient maitre? *ib.*

V.

VAndales, ravages qu'ils font en Eſpagne, *p.*187. leur établiſſement dans la Bétique, *p.* 193. entrent en Afrique en 428. *not.* 4. *p.* 622. Gonderic Roi périt miſérablement, *ib.*

Valemir ou *Balemer* Roi des Oſtrogots, ſon éloge, *p.* 140. à la ſuite d'Attila, entre dans ſon Conſeil, *ib.* bat les enfans d'Attila, *p.* 373. Marcien lui accorde la Pannonie, *ib.* prend les armes contre Leon, *ib.* ravage l'Illyrie, fait la paix, envoyé pour ôtage à l'âge de huit ans à Théodoric, *ib.*

Valentinien III. ſa naiſſance, *p.* 52. créé Céſar, *ib.* fiance Eudoxie fille de Théodoſe II. *p.* 182. reçoit le diadême, la robe Impériale & le titre d'Auguſte, *p.* 53, 187. fait pluſieurs loix, *p.* 189. vœu acquitté par Valentinien, *ib.* fait l'Edit pour le ſoulagement de l'Empire, *p.*202. fait la paix avec Genſeric, *p.* 207. épouſe Eudoxie à Conſtantinople, *p.* 214. *not.* 7. *p.* 625. fait la paix avec les Vandales, *p.* 229. fait un diſcours an Sénat, *p.* 234. vient à Rome, S.Leon le conjure de protéger l'Egliſe, *p.* 239. remet tout ce que le peuple pouvoit devoir, *ib.* ce qu'il dit, *ib.* Valentinien s'enfuit, *p.* 245. fait tuer Aëce, *p.*251. ſuites de cette mort, *p.* 252. fait tuer Boëce, *ib.* eſt aſſaſſiné par deux Barbares, *p.* 253. ſon âge & la durée de ſon regne, *ib.* ſes mauvaiſes qualitez, *p.* 254. ſes fauſſes vertus, *ib.*

Valentinien Préfet d'Illyrie, *p.* 295.

Valere Maître des Offices, *p.*39. Intendant des Largeſſes & du Domaine, *ib.* Conſul, *p.* 66, 71.

Varane Roi des Perſes, battu par les troupes de Théodoſe II. *p.* 41, 44. fait la paix, *p.* 45. admire le généroſité d'Acace Evêque d'Amide, *p.* 46. combien de tems regne-t'il? *not.* 10. *p* 603.

Varanne Conſul, un de ceux qui appaiſe le peuple de Conſtantinople, *p* 6. envoyé à Honoré, *p.*7 Général de l'Orient, *ib.* Libanius lui écrit, *ib.*

Venize ville, ſon origine, *p.* 170.

Veſuve, le mont, jette une grande quantité de cendres qui couvrent toute l'Europe, *p.* 416.

Vérine femme de Leon, vit d'abord dans la piété, *p.* 366. veut dominer, *ib.* ſe ſouleve contre Zenon, *p.* 481. met la couronne à Baſiliſque ſon frere, *p.* 482. conçoit une haine mortelle contre lui, *p.* 484. en eſt maltraitée, *ib.* veut faire aſſaſſiner Illus, *p.* 509. Zenon l'abandonne à Illus, *ib.* celui-ci l'envoye priſonniere en Cilicie, *ib.* met la couronne ſur la tête de Leonce, *p.* 51., 513. écrit au peuple d'Antioche & à tous les Gouverneurs, *ib.* ſa mort, *ib.*

Vetton Got va en Galice pour quelque intrigue, *p.* 204.

Victorin d'Antioche, dont Photius loue le ſtile, *p.* 528.

Victorius, Euric le donne pour Gouverneur à l'Auvergne, *p.* 432. S. Sidoine le loue, & S. Grégoire de Tours le blâme, *ib.*

Videmiel Moine, brille par pluſieurs miracles, *p.* 528.

Vigile interpréte de Maximin, *p.* 113. Attila le fait arrêter & pourquoi, *ib.* lui donne ſa liberté, *p.* 114.

Vincomale (Jean) Conſul ſe retire dans un Monaſtere de Conſtantinople, va toujours au Sénat, *p.* 380. on le conduiſoit juſques à la porte comme un Conſul, *ib.*

Vincomale Maître des Offices, *p.* 293. aſſiſte au Concile de Calcédoine, *ib.* Conſul, *p.* 297.

Vitalien fils de Patraciole, *p.* 564. fait la guerre à Anaſtaſe, *p.* 579.

Vitalien petit fils d'Aſpar, devient célébre ſous Anaſtaſe, *p.* 414.

Vitric, célébre par ſes actions militaires, *p.* 220.

Vitte fait des courſes dans la Bétique & prend la fuite, *p.* 233.

Vldis ou *Vldin* Roi des Huns, envoye une armée effroyable en Thrace contre Théodoſe II. Dieu la diſſipe, *p.* 4. ſert utilement l'Empire contre Gainas & Radagaiſe, *ib.* ſe brouille avec les Romains, *ib.* ſon armée l'abandonne, *ib.* ſe ſauve au-delà du Danube, *ib.*

Voadin ou *Vodin* Evêque de Londres (S.) tué par Hangeſt, *p.* 469. & pourquoi, *ib.*

Voden Chef de pluſieurs familles qui regnoient en divers pays du Nord, *p.* 460.

Voluſien Préfet du Prétoire, Valentinien III. lui adreſſe un édit, *p.* 202. lui adreſſe une loi, *ib.* Ambaſſadeur auprès de Théodoſe II. *p.* 75. Melanie ſa niéce le

BINDING SECT. JUL 7 1967

DG 270 L38 1700 v.6

Le Nain de Tillemont, Louis Sébastien
Histoire des empereurs

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY